



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

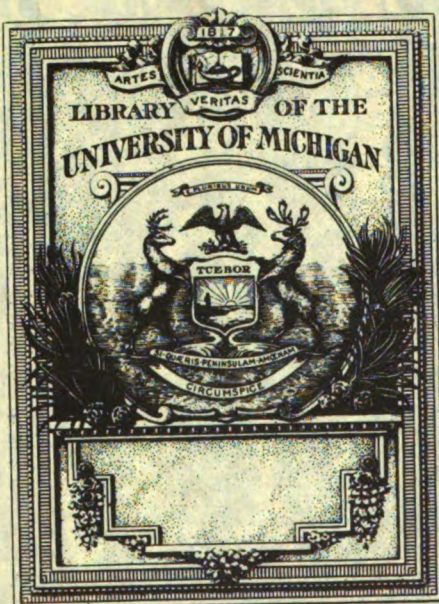
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BUHR B



a39015 00024809 9b





LE DÉPARTEMENT
DE
LA MEURTHE,
STATISTIQUE

HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE M. LUCIEN ARNAULT,
PRÉFET DE LA MEURTHE,

PAR HENRI LEPAGE,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES,
LETTRES ET ARTS DE NANCY;

Avec une carte du Département, dressée par M. GUIBAL.

PREMIÈRE PARTIE.

NANCY,
CHEZ PEIFFER, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PASSAGE STANISLAS,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

1845.

LE DÉPARTEMENT
DE
LA MEURTHE,
STATISTIQUE
HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE.

DEUXIÈME PARTIE.

DC
611
.M57
L59
v.2

NANCY, IMPR. DE LEPAGE.

1013643-190

LE DÉPARTEMENT
DE
LA MEURTHE,
STATISTIQUE

HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE M. LUCIEN ARNAULT,
PRÉFET DE LA MEURTHE ;

PAR HENRI LEPAGE,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES,
LETTRES ET ARTS DE NANCY.

Avec une carte du Département dressée par M. GUIDAL.

DEUXIÈME PARTIE.

NANCY,
CHEZ PEIFFER, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PASSAGE STANISLAS,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

—
1845.

v.2

DEUXIÈME PARTIE.

DÉNOMBREMENT

DES

COMMUNES.

ABRÉVIATIONS

Employées dans le cours de l'ouvrage.

<p>Kilom..... <i>Kilomètres.</i> Hectom..... <i>Hectomètres.</i> N..... <i>Nord.</i> N-E..... <i>Nord-Est.</i> N-E-E..... <i>Nord-Est-Est.</i> N-N-E..... <i>Nord-Nord-Est.</i> N-O..... <i>Nord-Ouest.</i> N-N-O..... <i>Nord-Nord-Ouest.</i> N-O-O..... <i>Nord-Ouest-Ouest.</i> O..... <i>Ouest.</i> S..... <i>Sud.</i> S-E..... <i>Sud-Est.</i> S-E-E..... <i>Sud-Est-Est.</i> S-S-E..... <i>Sud-Sud-Est.</i> S-O..... <i>Sud-Ouest.</i> S-O-O..... <i>Sud-Ouest-Ouest.</i> S-S-O..... <i>Sud-Sud-Ouest.</i> Arrond..... <i>Arrondissement.</i> Pop..... <i>Population.</i> Elect. cens..... <i>Electeurs censitaires.</i> Cons. mun..... <i>Conseillers municipaux.</i> Nombre d'enfants.. <i>Nombre d'enfants qui fréquentent les écoles.</i></p>	<p>Surf. territ..... <i>Surface territoriale.</i> Hect..... <i>Hectares.</i> Cent..... <i>Centiares.</i> Terres lab..... <i>Terres labourables.</i> Hectol..... <i>Hectolitres.</i> Anc. pop..... <i>Ancienne population.</i> Hab..... <i>Habitants.</i> Gar..... <i>Garçons.</i> Anc. div..... <i>Anciennes divisions.</i> Prév..... <i>Prévôté.</i> Bail..... <i>Bailliage.</i> Mait..... <i>Maitrise</i> Gén..... <i>Généralité.</i> Cour souv..... <i>Cour Souveraine.</i> Cout..... <i>Coutumes.</i> Dist..... <i>District.</i> Spir..... <i>Cette abréviation (au spirituel) indique les circonscriptions ecclésiastiques.</i> Ann..... <i>Annexe.</i> Doy..... <i>Doyenné.</i> Dio..... <i>Diocèse.</i> Ev..... <i>Evêché.</i></p>
--	---

DÉNOMBREMENT

DES

COMMUNES.

ABAUCOURT (*Aboni curtis*), village de l'ancien duché de Lorraine, entouré de campagnes fertiles, aux confins du département de la Moselle, sur la rive gauche de la Seille, à 28 kilomètres nord de Nancy, chef-lieu de l'arrondissement, 3 nord-nord-est de Nomeny, chef-lieu du canton. Population : 632 habitants, 63 électeurs censitaires, 12 conseillers municipaux, 178 feux. Nombre d'enfants qui fréquentent les écoles : 121 en hiver, 55 en été. L'école des filles est dirigée par une sœur de Protieux. La surface territoriale est de 780 hectares, dont 503 en terres labourables, 178 en prés, 58 en bois. Les lettres y vont par Pont-à-Mousson.

Abaucourt possède un pont sur la Seille, construit en 1825, mais qui laisse beaucoup à désirer; le nombre des arches étant insuffisant, il est signalé comme formant un barrage nuisible à l'écoulement des eaux, et contribuant à l'inondation des prés en amont. Cette commune est une des plus riches du département : les habitants sont laborieux, le territoire très-productif; l'emploi des instruments d'agriculture perfectionnés y est, depuis plusieurs an-

nées, en usage, et la jachère presque entièrement supprimée.

Ancienne population : 1710, 44 habitants et 7 garçons au-dessus de 16 ans; 1802, 550 hab.; 1822, 622 hab., 156 feux. — *Anciennes divisions*: En 1594, ce village, enclavé dans les terres du marquisat de Nomeny, faisait partie, moitié de la prévôté d'Amance, bailliage de Nancy, moitié des prévôté et bailliage de Nomeny; les deux bans étaient réunis sous ce dernier en 1779, généralité de Nancy, maîtrise de cette ville et de Pont-à-Mousson, coutumes de Lorraine et de l'évêché; en 1789, il était du canton de Nomeny, district de Pont-à-Mousson.— Quant au spirituel, il dépendait de l'archiprêtre de Nomeny, diocèse de Metz.

Abaucourt ou Abocourt, qui possédait, comme commune, des propriétés considérables, était autrefois divisé, ainsi qu'on vient de le voir, en deux bans, dont l'un relevait de Nomeny, l'autre d'Amance. Sur ce dernier, appelé ban de Chamagne, il y avait une ancienne seigneurie, dite de *Vintremont*, dont il est parlé dans les titres de l'abbaye de Neuviller en Alsace, de 1224.

Quoiqu'il ne soit point fait mention d'Abaucourt dans les fastes de notre histoire, son nom figure assez souvent dans des titres conservés aux Archives de Lorraine. On y voit qu'en 1329, la vouerie de ce village fut vendue par Aubert de Faucompierre à Liébaut de Nomeny, qui l'échangea, l'année d'après, avec Jean de Létricourt, de qui elle passa entre les mains de plusieurs seigneurs dont les noms sont trop obscurs pour être énumérés. On entendait par voués ou avoués des églises ou des villages, des seigneurs qui en avaient la garde et protection, moyennant une redevance qu'on leur payait, soit en nature, soit en argent. Il paraît, d'après un extrait des registres de la seigneurie de Chatemagne, que les plaids annaux se tenaient en ce lieu. Les plaids annaux ou assemblées dans lesquelles le seigneur rendait la justice à ses sujets, avaient lieu deux ou trois fois l'année, dans la cour du seigneur ecclésiastique ou laïc, et quelquefois les jours de foire ou de marché; quelquefois aussi ils se tenaient en pleine campagne et sur les confins de deux états ou souverainetés différentes, afin que l'on y pût vider les différends des seigneurs ou des sujets de l'une et de l'autre domination qui s'y rencontraient. Dans ces plaids annaux ou annuels, usités encore dans notre province au dernier siècle, le seigneur ou son lieutenant, l'avoué ou son souvoé rendaient la justice sur-le-champ, sommairement, sans appel et sans écrit. Les témoins étaient, pour ainsi dire, les juges. On consultait les anciens sur la propriété d'un champ, sur la possession, sur les limites; on s'en rapportait à eux comme mieux instruits et plus capables d'informer les juges. C'est dans ces assemblées que se faisaient les ventes, les échanges, les partages, les promesses; tous les assistants en étaient témoins; rarement on écrivait. Les ducs de Lorraine avaient leurs plaids dans leurs palais (*Placitum palatii*), où leurs vassaux et leurs sujets devaient comparaître. Ils avaient aussi les plaids particuliers des églises dont ils étaient avoués, où ils faisaient comparaître les vassaux et les sujets des églises. (*D. Galmet, Histoire de Lorraine, T. 3.*)

En 1714, Léopold donna la haute, moyenne et basse justice d'Abaucourt à Henriette du Hautoy, et, dix ans plus tard, le même prince échangea, avec M. de Lombillon, ce qui lui

restait à Abaucourt, contre le fief Saint-Epvre, près Lunéville. La haute justice était celle d'un seigneur ayant le droit de faire condamner à une peine capitale, hors dans les cas qui sortaient de sa juridiction. Il jouissait aussi du droit de *haut-poil* ou *parcours*, c'est-à-dire qu'il pouvait faire parcourir un certain nombre de bêtes à cornes dans les prés dépendant de la seigneurie, avant la senaison, lorsque les prés étaient en embanie pour tous les sujets. Le moyen justicier avait droit de juger des actions de tutelle et des injures dont l'amende n'excédait pas une certaine somme. La basse justice connaissait des droits dus au seigneur, du dégat causé par les animaux, et des amendes dont le taux ne dépassait pas une somme fixée. Enfin, on entendait par fiefs, des terre, seigneurie ou droits que l'on tenait d'un seigneur dominant, à la charge de foi et hommage et de certaines redevances conventionnelles. Nous donnerons ainsi, à mesure qu'il s'en présentera, l'explication des termes qui pourraient ne pas être facilement compris de tous.

Les habitants d'Abaucourt étaient soumis à une servitude bizarre : il leur était défendu à tous, excepté au fermier du domaine, de vendre du vin, depuis l'heure de midi, du samedi de Quasimodo à celui de la Pentecôte. Le droit de troupeau appartenait au Roi. Chaque propriétaire de maisons et granges devait par an une poule; outre cet impôt, la communauté des habitants devait, pour droit de corvée, six journées de charrue.

Il existait autrefois, sur la partie du territoire appelée ban de Chatemagne, un château fort, entouré de fossés, qui fut détruit pendant les guerres du XVII^e siècle; ses ruines servent maintenant d'habitation à un fermier. La famille de Toustain de Viray était depuis longtemps en possession du château d'Abaucourt et de ses dépendances en 1789.

ABONCOURT-SUR-SEILLE (*ABONIS CURTIS*), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Seille, à 21 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 44 O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond. et du canton. Annexe de Manhoué. Pop. : 472 hab., 17 élect. cens., 10 cons. mun., 42 feux. Nombre d'enfants : 32 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 446 hect. en terres lab., 74 en prés, 6 en vignes, 467 en bois. Un hectare

semé en blé peut rapporter 10 hectol., en orge, seigle et avoine 12; planté en vignes, 60. L'espèce dominante de bestiaux qu'on y élève sont les chevaux, les vaches et les moutons. Il y a une tuilerie. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 19 hab., 4 gar.; 1802, 116 hab.; 1822, 141 hab., 35 feux.—*Anc. div.* : 1594, Prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail. de Château-Salins, gén. et malt. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de Bioncourt, dist. de Vic.—*Spir.* : Dio. de Metz.

L'histoire de cette commune n'offre aucune particularité remarquable; les Archives nous apprennent seulement que François du Buchet reprit en fief Aboncourt, avec la maison de Brin, en 1559, et Durival la met au nombre de celles qui, quoiqu'enclavées dans le bailliage de Château-Salins, avaient leurs seigneurs particuliers.

On a trouvé, dans le confin de St.-Jean, une croix en pierre, des boulets et des ossements, des tuiles assez larges et des médailles; on y voit encore des débris de vieilles murailles dont l'existence concorde, jusqu'à un certain point, avec la tradition populaire d'après laquelle il a existé, aux environs d'Aboncourt, un village détruit depuis longtemps. Il y a aussi, sur le territoire de cette commune, une fontaine dont on prétend que les eaux ont la vertu de guérir de la fièvre.

ABONCOURT (ABONCOURT-EN-VOSGES, ABONCOURT), village de l'ancien duché de Lorraine, frontière du département des Vosges, à 56 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 43 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 23 S.-S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 356 hab., 36 élect. cens., 40 cons., mun., 98 feux. Nombre d'enfants : 57 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 692 hect. : 417 en terres lab., 71 en prés, 167 en bois, 6 en vignes. Une tuilerie et un four à chaux. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 35 hab., 15 gar.; 1802, 332 hab.; 1822, 375 hab., 102 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Vaudémont; 1710, prév. de Dompierre, bail. de Mirecourt, avec titre de mairie, dont dépendaient plusieurs autres villages; 1751, bail. et malt. de Darnley, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de Vandéville, dist. de Vézelize.—*Spir.* : Doy. de Porsas, dio. de Toul.

Les Archives de Lorraine font à peine mention de ce village; on y voit seulement qu'en 1562, Claude Vaudrey, gentilhomme du duc de Lorraine, vend à un autre seigneur tous les droits qu'il peut avoir aux château, maison forte, terre et seigneurie d'Aboncourt, au comté de Vaudémont. Outre l'église paroissiale, il y avait une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié, et érigée en bénéfice en 1536.

La maison d'Aboncourt portait d'or à trois tours d'azur, maçonnées de sable, au canton de gueules et d'argent de 8 pièces.

ABOUTS (RUISSEAU DES), ou de CHAMPEL, ou de JOLIVET. Il prend sa source au-dessus de ce dernier village, où il passe, puis se jette dans la Vezouze après un cours de 3,000 mètres.

ABRESCHWILLER (ABRESWEILER, ELBERSWEILLER), village considérable de l'ancienne province d'Alsace, sur la Sarre-Rouge, au bas du versant méridional de la chaîne des Vosges, sur le chemin de grande communication n.° 20 de Héming aux Verreries de St.-Quirin, à 86 kilom. E. de Nancy, 13 S.-S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 2,082 hab., 155 élect. cens., 46 cons. mun., 433 feux. Nombre d'enfants : 270 en hiver, 180 en été. Une sœur de la Doctrine Chrétienne dirige l'école des filles. Surf. territ. : 4,127 hect.; 346 en terres lab., 179 en prés, 4 en bois. Il y a une papeterie, des forges, des scieries, une mécanique à polir les glaces, un moulin à grains, une fabrique de calicots. Censes : *Soldathenthal*, les *Vallettes*. Lettres par Lorquin. Abreschwiller est situé sur le grès vosgien qui, dans les environs, présente des bancs considérables de poudings et de grès rouge (*Rothtodlünde* des Allemands); on rencontre, dans ses roches, comme parties accessoires, du fer oligiste disséminé, de la baryte sulfatée et quelques traces de plomb phosphaté.

Anc. pop. : 1802, 1,444 hab.; 1822, 1,800 hab., 300 feux.—*Anc. div.* : Ce village dépendait de l'ancienne prévôté bailliagère de Dabo et de la généralité de Strasbourg, et était régi par le droit écrit. En 1790, il est indiqué, sous le nom d'Eiberschweiller, comme étant du canton de Lorquin, district de Sarrebourg.—*Spir.* : Archiprêtre de Lorquin, dio. de Metz. Abreschwiller était autrefois annexe de

Walscheid, et n'a été érigé en cure qu'en 1727. Cette cure était à la nomination des évêques de Metz et des comtes de Dabo.

L'origine de ce village est toute moderne. En 1660, il n'y avait encore que 48 maisons; les comtes de Dabo ou Dachsbourg, à l'aide des concessions qu'ils leur accordèrent, et surtout par la jouissance des droits d'usage dans les forêts de leur domaine, attirèrent dans ces contrées des familles françaises qui construisirent des maisons sur les bords de la Sarre-Rouge et peuplèrent par degrés Abreschwiler. Mais si l'existence de ce village est toute récente, les lieux qui l'environnent sont, en revanche, remplis de monuments et de souvenirs qui remontent à la plus haute antiquité; on y trouve, à chaque pas, des traces d'habitations qui paraissent appartenir à la période tribocco-romaine. De longues lignes de murailles, beaucoup de pierres de taille, des jambages, des cintres de portes, etc., recouvrent le plateau du Leinenberg et s'étendent, pendant 2 kilomètres, le long d'une large chaussée qui conduisait du village de Voyer au château du Léonsberg, et qu'on appelle le *chemin des Princes*.

L'archéologue découvre dans ces lieux quantité de ruines de temples, de statues mutilées des divinités païennes, des fragments de bas-reliefs, de tombeaux, des médailles romaines, des canaux souterrains, des cercueils en pierre qu'on attribue aux premiers temps de la religion chrétienne dans les Gaules ou même aux âges du polythéisme. On a découvert, au canton de *Freywald*, en 1854, un fragment de bas-relief sur lequel on distinguait la partie inférieure d'une de ces figures de prêtre triboque auquel de hautes vertus auront sans doute mérité les honneurs divins. Cet objet a été trouvé, ainsi qu'un autre bas-relief non moins curieux, mais tout mutilé, dans les ruines d'une double enceinte construite en moellons, sans mortier ni ciment. M. Beaulieu, qui s'est livré à de savantes recherches et à de profondes études archéologiques sur l'ancien pays de Dabo, regarde ces enceintes comme les temples primitifs des Triboques. L'enceinte intérieure formait ce qu'il appelle le *Naos* ou sanctuaire du Dieu.

Le plateau du Leinenberg, aujourd'hui couvert de forêts, paraît avoir été cultivé. On y

trouve, vers les fermes de la Haute-Valette, (*Vallricula*), plusieurs pierres creusées en rond en forme de mortier à piler, dans lesquelles on plaçait des urnes cinéraires.

À l'extrémité de ce plateau est le *Nouvenbourg*, canton de forêts, dont la tradition populaire attribue le nom à un couvent de nonnes bâti au-dessus d'un escarpement appelé la *Roche-du-Diable*, et qui fut plutôt un fort.

À l'entrée d'un petit vallon, situé près de la Roche-du-Diable, on voyait encore debout, au commencement du siècle dernier, un *men-hir* de proportions gigantesques, auquel les habitants du pays donnaient le nom de Quenouille, d'où un moulin voisin a pris son nom : *Kun-kei-Mühl* (moulin de la Quenouille). Ce monolythe, ainsi que deux autres qui s'élevaient à ses côtés, furent renversés par un orage, il y a, dit-on, près de 80 ans, et leurs débris ont servi à construire les maisons voisines. Ce lieu fut longtemps l'objet d'une vénération particulière. Une dame blanche y revenait tous les sept ans, la veille de Noël, vers l'heure de minuit. On l'a vue souvent, avec un panier au bras, aller laver son linge dans les eaux limpides de la rivière.

À l'opposite du Leinenberg, sur la gauche de la Sarre-Rouge, sont les rochers escarpés de Leutenbach, dont le sommet est couvert de débris d'habitations et d'enclos qui remontent probablement à la période tribocco-romaine.

En suivant le même côté de la vallée, on rencontre, au-dessus du polissoir de la cristallerie, quelques débris de constructions anciennes provenant du fort de *Stritivald* (bois de Querelle), qui était bâti sur un rocher escarpé, presque inaccessible. M. Beaulieu (*Recherches archéologiques sur le comté de Dabo*) croit, par la découverte d'un fragment de bas-relief, qu'il y avait sur ce rocher, du temps de la domination romaine, une *cella* (chapelle) consacrée à Hercule. Outre le Stritivald, il y avait, à 5 kilom. de là, en remontant le cours de la Sarre, un autre château beaucoup plus important et destiné à défendre la vallée; on lui donne le nom de *Cancelay* ou chancellerie. Mais on doit plutôt supposer que ce nom lui vient d'une de ces chapelles (*cancellæ*) que les Romains consacraient à leurs dieux. On y voit encore les restes d'un puits creusé dans le roc,

et qui ne devait pas avoir moins de 350 mètres pour atteindre le niveau de la rivière.

Quelques croyances superstitieuses, qui ont survécu aux progrès de la civilisation, subsistent encore dans les campagnes de l'ancien pays de Dachabourg. On y croit toujours, quelques esprits faibles du moins, à la puissance mystérieuse des fées, des dames blanches, des sotrées et sorciers. On les voit, dit-on, au clair de la lune, danser sur les plateaux de l'*Engelberg*, ou errer la nuit aux environs de l'emplacement du *men-hir* d'Abreschwiller.

Dans le territoire de cette commune, tous les carrefours des forêts sont protégés contre la maligne influence des esprits diaboliques par des croix en pierre et par des images de la Vierge placées dans le creux des vieux chênes; mais, malgré cette pieuse précaution, le villageois ne passerait pas impunément à l'heure de minuit près de la clairière de la *Vierge-Rouge* ou le long des rochers qui bordent le chemin de St.-Quirin. Cette témérité serait, dit-on, punie de mort à l'instant, et l'on en cite de terribles exemples.

Il y a, sur le territoire d'Abreschwiller, au canton de *Freywald*, les ruines d'une double enceinte sacrée, dont la seconde renfermait, sans doute, le sanctuaire ou *cella* de la divinité. M. Beaulieu fait remonter cette construction aux gallo-triboques.

On y voit encore, à peu de distance du cœur d'une ancienne chapelle qu'on appelle la *Vieille-Eglise*, une fontaine, dite de St.-Barbe, aux eaux de laquelle on attribue quelques vertus médicales.

ACHAIN (*ACHERICUM*), village de l'ancien duché de Lorraine, sur un ruisseau qui se jette dans la Petite-Seille, à droite de la route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, aux confins du département de la Moselle, à 44 kilom. N.-E. de Nancy, 14 N.-N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 295 hab., 29 élect. cens., 40 cons. mun., 72 feux. Nombre d'enfants: 61 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 471 hect.; 402 en terres lab., 22 en prés, 14 en vignes. Il y a, sur le territoire de cette commune, un moulin à grains et des bancs de plâtre considérables. Lettres par Château-Salins. Les habitants ont conservé le mode d'assollement triennal, mais il reste

peu de terres en jachères. On sème beaucoup de trèfle et un peu de luzerne, parce qu'il n'y a presque point de prés. Les terrains sont trois fois chers comme ils l'étaient en 1790. La disette des fourrages et les dépenses qu'il faudrait faire pour s'en procurer, font que les bestiaux y sont fort médiocres. Néanmoins on y jouit d'une certaine aisance.

Anc. pop.: 1710, 218 hab., 40 gar.; 1802, 254 hab., 70 feux; 1822, 309 hab., 66 feux. — *Anc. div.*: 1594, terre et seigneurie de Morhange, sous le nom d'Eschen; 1719, prév. de Morhange, sous les noms d'Achain ou Eschen; 1751, bail. de Dieuze, malt. de cette ville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1789, canton d'Haboudange, dist. de Vic. — *Spir.*: Archiprêtre de Morhange, dio. de Metz.

On a trouvé, sur le territoire de cette commune, il y a quelques années, des monnaies du X^e siècle, dont les unes portent le nom d'Othon I^{er}, et les autres le nom de cet empereur d'Allemagne et d'Adalbéron I^{er}, évêque de Metz.

Achain possède un bureau de bienfaisance qui avait été doté d'une rente de 6,000 liv. par un des anciens curés de cette paroisse, et qui lui a été presque totalement enlevée à l'époque de la révolution. M. l'abbé Thomassin, prédécesseur du curé actuel, s'est distingué par ses travaux agronomiques. Il a publié, sur la culture de la vigne et la manière de faire le vin, une brochure qui a valu à son auteur une médaille d'or. M. Thomassin a fait aussi, à la paroisse qu'il desservait, plusieurs dons qui attestent sa bienfaisance.

ACHE (l') ou Essz, ruisseau considérable prenant sa source dans l'étang de Mosé, au milieu de la forêt la Reine, canton de Domèvre; il passe à Ansauville, Manonville, Dieulouard, Gros-Rouvre, Minorville, St.-Jean-Pierrefort, Gezoncourt, Villers-en-Haye, Gris-court, Jezainville, et se perd dans la Moselle, à Pont-à-Mousson, après un cours de 54 kilomètres. On s'était occupé, au XVIII^e siècle, de la jonction de la Meuse à la Moselle par un canal creusé dans la vallée dont le fond est occupé par ce ruisseau. Mais ce ne fut qu'un projet qui resta sans exécution. L'Ache fait mouvoir 9 moulins.

ACRAIGNE. Voyez *Frolois*.

ADELHOUSE, cense au milieu des bois, dépendant de la mairie de Rhodes, à 2 kilom. E. de cette commune. Cette cense est indiquée, dans le *Département de Metz* (1786), comme soumise à la juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg. Elle n'a, du reste, rien de remarquable.

ADOMÉNIL (ALDENI VICUS), aujourd'hui cense, formée d'une maison de maître et de quelques habitations de fermiers, mairie de Rehinwiller, près du confluent de la Mortagne et de la Meurthe. C'était anciennement un village, compris, en 1594, dans la prévôté et châtellenie de Lunéville, bailliage de Nancy. Il en est question dans un titre de 1034, relatif à l'abbaye St.-Remy de Lunéville. Il fut probablement détruit pendant l'invasion des Suédois, car Durival ne l'indique déjà plus, en 1779, que comme hameau, maison seigneuriale, haute justice.

Il y a un joli château flanqué de quatre tourelles, dont la construction paraît remonter à la fin du XVI^e ou au commencement du XVII^e siècle.

AFFRACOURT (AFFRA CURIA, OFFRACOURT et AFFROICOURT), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du Madon et de la route de Vézelize à Charmes, à 34 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 1 S.-S.-O. d'Haroué, chef-lieu du canton. Ann. d'Haroué. Pop. : 328 hab., 63 élect. cens., 12 cons. mun., 96 feux. Nombre d'enfants : 75 en hiver, 35 en été. Surf. territ. : 580 hect. en terres lab., 62 en prés, 24 en vignes, environ 2 en chènevières, 10 en jardins et vergers. Un hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge et seigle 18; planté en vignes, 60. La vigne et les céréales sont les principaux genres de culture. Lettres par Neuwiller.

Anc. pop. : 1710, 57 hab., 7 gar.; 1802, 623 hab., 157 feux; 1822, 255 hab., 63 feux. — *Anc. div.* : En 1594, c'était un fief ou dépendance de fief compris dans les bailliage et prévôté de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, gén. et malt. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Un titre de 1399 nous apprend qu'un village du nom d'Auffroicourt (serait-ce Affracourt?) appartenait à Elme, comte de Linange, qui

engagea à Henry d'Ogéville la moitié de ce qu'il y possédait; et un autre, de 1663, que Paul de Ludres fit ses reprises du fief d'Affracourt. Ce village faisait partie du marquisat d'Haroué.

Il y avait, dans l'église paroissiale, une chapelle, dite du Rosaire, fondée par Bernard Malcuit, en 1626.

St.-Lambert a chanté cet endroit, où il passa les premières années de sa vie.

AFFRIQUE. Voyez *Ludres*.

AGINCOURT (AGENI CURIA, ANGERIACA VILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, dans le fond d'une vallée, entre les montagnes de Sainte-Geneviève et d'Amance, au bord de l'Amézule, sur la route départementale n.° 14 de Nancy à Nomeny, à 7 kilom. N.-N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 226 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 32 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 417 hect.; 303 en terres lab., 78 en prés, 14 en vignes. Il y a une source d'eau minérale et un pont sur l'Amézule. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 39 hab., 5 gar.; 1802, 247 hab.; 1822, 255 hab., 63 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, même bail., malt. et gén. de la même ville, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton d'Amance, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, réuni à l'évêché de Nancy.

La terre d'Agincourt, qui dépendait de la seigneurie de Lay-Saint-Christophe, remonte à une haute antiquité : au X^e siècle, Eve, veuve de Hugues, comte de Chaumontois, la donna à saint Gauzelin évêque de Toul; elle est appelée, dans ce titre de donation, *Angeriacca villa*; il y avait déjà une chapelle à cette époque. L'abbesse de Sainte-Glossinde de Metz était collatrice de la cure.

Nous lisons dans l'état du domaine, dressé en 1632 (manuscrit de la bibliothèque de M. Noël), que les terre et seigneurie d'Agincourt furent vendues par le prince Charles de Lorraine, avec faculté de rachat perpétuel, à Georges Collignon, son conseiller d'état, pour une somme de 18,000 fr. barrois. Le prévôt d'Amance avait droit d'y créer un prévôt et un sergent. Le roi y était seigneur haut justicier. A lui appartenaient les cens, rentes, revenus d'argent, blé, avoine, chapons et poules, et toutes

les usines dépendant de ce village et de Villers-les-Moivrons, tous les droits de banalité de fours, pressoirs, moulins ; les corvées nécessaires pour la réparation des murailles d'Amance. Les amendes et confiscations se partageaient entre lui et la dame de Ste.-Glossinde. Le ruisseau de cet endroit appartenait à Sa Majesté. La route de Nancy à Nomeny qui traverse Agincourt, construite pour éviter la côte de Leyr, a commencé, dit Durival, à être pratiquée en 1782.

AGINCOURT (RUISSEAU D'), petit cours d'eau qui sort de la côte Ste.-Geneviève, passe à Agincourt, parcourt une étendue de 2,600 mètres, et se jette dans l'Amézule.

AGNE. Voyez *Mortagne*.

AINE (L'), appelé aussi RUISSEAU DE DELME, prend naissance près de Xocourt, canton de Delme, coule du sud au nord, parcourt le département dans une étendue d'environ 8 kilomètres, baigne Juville et Saint-Epvre, et entre dans le département de la Moselle, où il se réunit à la Nied-Française.

AINGERAY (ANGENIACUS, EINGERAY, AINGERAY), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Moselle, à 16 kilom. N.-O.-O. de Nancy, 12 N.-N.-E. de Toul (Nord), chef-lieu de l'arrond. et du canton. Pop. : 440 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 124 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 665 hect. en terres lab., 73 en prés, 27 en vignes, 240 en bois. Un hectare semé en blé peut rapporter 12 hectolitres 50 litres, en orge 12, en seigle 10, en avoine 15. On y élève principalement des chevaux. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 51 hab., 5 gar. ; 1802, 367, hab., 106 feux ; 1822, 399 hab., 106 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail., gén. et malt. de cette ville, cout. et cour souv. de Lorraine ; 1790, canton de Fontenoy, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Sexey-aux-Bois, dio. de Toul.

La terre d'Aingeray, dont dépendait Molzey (*Molisiacus*), fut donnée par Pépin à Bornon, 26.^e évêque de Toul (794), engagée ensuite aux comtes de Chaumontois, puis retirée par saint Gérard, qui la donna aux religieux de Saint-Mansuy.

Selon Bugnon, ce village fut formé de la réunion de plusieurs petits hameaux : Rue du

Peron, Hautchonin, Riabourg, la Chalade, etc. Chaque laboureur était soumis à une redevance annuelle de 2 muids d'avoine ; les autres habitants à celle d'un muid.

Le château et le village de Molzey ont disparu ; ce dernier, à une époque peu reculée, car il figure dans le dénombrement de 1710, où il est appelé *Malsey*, ainsi que dans la carte de Cassini. Une autre carte manuscrite, dressée vers 1740, et que possède M. l'abbé Marchal, en donne encore le plan, et le nomme *Marley*.

On trouve, entre Aingeray et Sexey, les ruines d'un camp fortifié de murailles et de tours, qui embrassait une étendue assez considérable ; les médailles qu'on y a découvertes autrefois font présumer, dit le P. Benoît Picard, que c'était un ouvrage des Gaulois ou des Romains. L'église est ancienne, mais toute défigurée par de modernes restaurations.

AJONCOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Seille, près et à droite de la route départementale n.^o 14 de Nancy à Nomeny, à 21 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 18 N.-O.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 11 S.-O. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe d'Arraye-et-Han. Pop. : 238 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 73 feux. Nombre d'enfants : 36 en hiver, 8 en été. Surf. territ. : 231 hect. en terres lab., 70 en prés, 25 en bois. Un hectare semé en blé peut rapporter 22 hectol., en orge et en avoine 25, en seigle 22. Il n'y a pas d'église. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 23 hab., 5 gar. ; 1802, 194 hab., 42 feux ; 1822, 232 hab., 54 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; en 1751, bail. de Nomeny, gén. de Nancy, malt. de Pont-à-Mousson ; ce village était le seul du bailliage de Nomeny régi par la coutume de Lorraine ; 1790, canton de Delme, dist. de Vic. — *Spir.* : Ann. d'Arraye, dio. de Metz.

En 1411, Charles II, à la prière des habitants et de Jean d'Aunoy, seigneur en partie d'Ajoncourt, prit ce village sous sa protection et sauvegarde, moyennant une redevance d'un resal d'avoine et d'une poule par feu, payable au célerier d'Amance. Cette terre, qui est qualifiée, dans quelques titres, de fief ancien des ducs de Lorraine, avait pour seigneur, en 1664,

Christophe du Buchet, qui en fit, cette année, ses reprises, foi, hommage et serment de fidélité au duc Charles.

On voit encore à Ajoncourt les restes d'un ancien château fortifié, dont une partie, assez bien conservée, sert d'habitation. Il était défendu par des fossés et des tours ; les traces du blason des seigneurs du lieu se distinguent sur la grande porte d'entrée.

ALAINCOURT, village de l'ancien évêché de Metz, au pied de la côte de Delme, confins du département de la Moselle, à 53 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 18 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-O.-O. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Liocourt. Pop. : 237 hab., 24 élect. cens., 10 cons. mun., 67 feux. Nombre d'enfants : 56 en hiver, 8 en été. Surf. territ. : 409 hect. ; 539 en terres lab., 26 en prés. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 248 hab., 40 feux ; 1822, 247 hab., 46 feux. — *Anc. div.* : Ce village, qui, après avoir primitivement fait partie de l'évêché de Metz, se trouve compris, en 1594, dans les prévôté et bailliage de Nomeny, fut cédé à la France, en 1664, avec d'autres localités formant le ban de Delme, pour établir la route de Metz en Alsace, ce qui fait qu'il n'est pas mentionné dans le dénombrement de 1710. Il est classé, en 1756, dans la généralité et subdivision de Vic, juridiction de Metz ; il suivait les coutumes de Saint-Mihiel ; 1789, canton de Delme, dist. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

L'origine de ce village remonte assez loin, car, en 1392, l'évêque Raoul de Coucy, évêque de Metz, l'engagea, avec plusieurs autres du ban de Delme, à des citoyens de Metz, et, en 1565, les habitants vendirent un bois au duc Charles III.

En 1708, Paul Protin, conseiller d'état, acquit de Léopold la haute, moyenne et basse justice d'Alaincourt.

Il ne faut pas confondre ce village avec un hameau qui porte le même nom, et dont l'orthographe, quoique différente aujourd'hui, se trouve quelquefois la même dans les anciens auteurs.

Il y avait, en 1756, à peu de distance de cette commune, un moulin, appelé *Moulin de la Fosse*, dont les habitants d'Alaincourt étaient bannaux. (On appelait aussi *forêts bannaes*, les

forêts en défense, en ban ; et *bannier*, le seigneur haut justicier ayant droit de bannalité.)

ALANGATTE, appelé aussi *Saint-Oury* (Ulrich), ruisseau qui sort de l'étang du Stock, canton de Sarrebourg, passe sur le territoire des villages de Langatte, Haut-Clocher et Dolving, puis va se perdre dans la Sarre non loin de cette dernière commune,

ALBE (l') (ALVE, ALBA), petite rivière dont les sources principales sont à Rodalbe et à Bénestroff (Meurthe), et à Alkerbach (Moselle). Ces sources se réunissent près de Léning et d'Altroff ; là commence une belle vallée qui se prolonge jusqu'à Sarralbe, où l'Albe se perd dans la Sarre. Elle coule sur un fond d'argile et de sable ; son cours est tranquille, peu large, peu profond. Elle a sur ses rives les villages de Rening, Insming, Bénestroff, Vahl, Neufvillage et Virming, et fait mouvoir six moulins. On avait commencé à encaisser l'Albe, qui devait servir de canal pour transporter à Dieuze le charbon de terre provenant des houillères du pays de Sarrebruck, et en rapporter le sel nécessaire à la même contrée. La Sarre devait être aussi navigable depuis Sarralbe jusqu'à Sarrebruck. Une partie des écluses avait été construite ; mais le projet n'a pas été mis à exécution.

Le pays arrosé par cette rivière se nommait anciennement *Albechova* ; il en est fait mention dans le partage du royaume de Lothaire, en 870, entre les rois Louis et Charles-le-Chauve.

ALBECHEAU, cense, mairie de Fribourg, sur le chemin de grande communication n.° 17 de Sarrebourg à Dieuze, à 5 kilom. E. de cette commune. Cette cense, qui dépendait de la châtellenie de Fribourg, n'est pas moderne, puisque, dans le dénombrement des villages du département de Metz, en 1756, elle est indiquée comme faisant partie de la juridiction et généralité de Vic, subdivision de Sarrebourg. Il y a une chapelle érigée sous l'invocation de Ste.-Anne, et qui était autrefois, le 16 juillet, un but de pèlerinage assez fréquent. Il s'y tient encore, tous les ans, un rapport considérable.

ALBESTROFF (AIBERDI VILLA, ALBESTORFF), village important de l'ancien évêché de Metz, sur le chemin de grande communication n.°

45 de Dieuze à Insming, à droite de la petite rivière de Brouck, frontière du département de la Moselle, à 65 kilom. N.-E. de Nancy, 35 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond. Albestroff est un chef-lieu de canton. Pop. : 817 hab., 82 élect. cens., 12 cons. mun., 501 feux. Nombre d'enfants : 430 en hiver, 50 en été. Une sœur de Portieux dirige l'école des filles. Surf. territ. : 4,901 hect.; 652 en terres lab., 493 en prés, 4 en bois. Il y a un bureau de l'enregistrement et des domaines, deux moulins à grains, une tuilerie, 4 étangs. Foire le 26 juillet. Écarts : *Vallerade*, *Gideville*, *Ste.-Anne*. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1802, 607 hab., 149 feux ; 1822, 741 hab., 187 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et généralité de Vic, cout. de l'évêché ; 1789, chef-lieu d'un canton du dist. de Dieuze.—*Spir.* : Doy. de Morhange, dio. de Metz.

Albestroff était anciennement le chef-lieu d'une châtellenie considérable ; il était défendu par une forteresse importante, entourée de fossés ; le bourg lui-même avait été fermé de murailles par les évêques de Metz.

Dans l'origine, cette châtellenie appartenait à l'abbaye de Hesse ; car, en 1515, le château ayant été usurpé par Erdmann de Torsviller, l'évêque Gérard le lui reprit et le rendit à cette abbaye. Néanmoins, par des titres de 1544 et 1580, on voit qu'elle était devenue la propriété des prélats messins. En 1591, un chevalier, nommé Henri Bayer de Boppard, à qui la forteresse avait été engagée par l'évêque de Metz, empiéta sans doute sur ses droits de gagère ou se refusa à la restitution du château qui lui avait été confié, car les évêques de Metz et de Strasbourg firent alliance avec le duc de Lorraine et s'engagèrent à venir assiéger la forteresse d'Albestroff, à la tête de chacun 100 lances de gens d'armes, 400 sergents, avec l'artillerie et les munitions nécessaires. On ignore si le siège eut lieu ou quel en fut le résultat, mais ce fait démontre l'importance du château, puisqu'il ne fallait rien moins que la ligue de trois princes puissants pour le reconquérir. De ce château et des murailles qui ceignaient le bourg, il reste à peine quelques ruines.

Une ancienne tradition rapporte (dit M. le curé de Virming, dans une note qu'il a bien

voulu nous transmettre) que lorsque les évêques de Metz venaient, pendant l'été, habiter le château d'Albestroff, les habitants du village étaient obligés d'aller, par corvée, battre l'eau d'un étang situé près de la forteresse, afin d'empêcher le coassement des grenouilles ; le maître se démettait d'une partie de ses droits en faveur de cette servitude. On prétend aussi qu'il y eut autrefois, entre Albestroff et Léning, un village du nom de *Sessing*, que les Suédois ruinèrent entièrement, et qui ne fut pas rebâti.

Il y a, sur le territoire d'Albestroff, une chapelle dédiée à *Ste.-Anne*, desservie autrefois par des ermites, et où l'on vient encore aujourd'hui en pèlerinage. Elle appartient à M. Thiébaud, d'Insming, membre du conseil général. Près du village existe une croix, appelée la *Croix-Mougin*, élevée, dit-on, sur l'emplacement d'un ancien cimetière de pestiférés.

La cure d'Albestroff, dont on prétend que l'érection date au moins du XII^e siècle, fut tour à tour à la nomination des abbayes de Hesse et de Haute-Seille, puis à celle de l'évêque de Metz.

Il existait encore, en 1640, à Albestroff, une confrérie des *Arquebusiers du Château-Fort*, en l'honneur de saint Sébastien ; et, avant 1789, un jardin appelé *Jardin des Hosties*, dont le nom indique assez la redevance que le propriétaire devait à l'église.

ALBIN, cense, mairie de Fribourg, à 2 kilom. S.-E. de cette commune ; elle dépendait autrefois de la châtellenie de Fribourg, appartenant, comme elle, aux évêques de Metz. Elle est indiquée, en 1756, sous la juridiction, subdélégation et généralité de Vic.

ALINCOURT, hameau sur la rive droite de la Seille, mairie de Bioncourt, à 4 kilom. N. de cette commune.

En 1710, ce hameau est désigné comme ne faisant qu'une même communauté avec Bioncourt ; il était compris dans la baronnie de ce nom, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1789, canton de Bioncourt, dist. de Vic.—*Spir.* : Dio. de Metz.

La statistique de 1802 l'indique sous le nom de hameau réuni à Burlioncourt ; en 1822, il y avait 67 hab. et 17 feux. En 1723, dit Durival, Charles Friant fit ses reprises pour la sci-

gnerie d'Alincourt. En 1778, il y avait un fief.

ALLAIN-AUX-BOEUFs (ALANUM, ALAMNUS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 29 kilom. S.-O. de Nancy, 17 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 3 N. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 579 hab., 58 élect. cens., 12 cons. mun., 158 feux. Nombre d'enfants : 120 en hiver, 70 en été. Surf. territ. : 798 hect. en terres labourables, 35 en prés, 11 en vignes, 732 en bois. Un hectare de terre semé en blé peut rapporter 20 hectolitres, en orge 25, en seigle 20, en avoine 35; planté en vignes 75. L'espèce dominante de bestiaux qu'on y élève sont les chevaux et les vaches. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 59 hab., 21 gar. ; 1802, 444 hab., 106 feux ; 1822, 460 hab., 120 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, gén. et mait. de Nancy, cout. de Lor.; 1790, canton de Colombey, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Colombey, archidiaconné et dio. de Toul.

S'il faut en croire quelques archéologues, entre autres M. Beaulieu, l'origine du nom de ce village remonterait jusqu'en 451; il lui aurait été donné par une des hordes de barbares qu'Actius menait à sa suite pour les opposer à Attila. Quoiqu'il en soit, cette localité date d'une époque très-reculée, car il en est fait mention, avec Colombey, dans une charte de Charles-le-Chauve, en faveur de l'abbaye de St.-Epvre, auquel la cure appartenait, et dans celle par laquelle Frotaire, évêque de Tours (836), rétablit l'ordre monastique dans cette abbaye. Du reste, il en est parlé dans un seul titre des Archives : en 1662, le duc Henri accorda à Jean Thiriet sa protection et sauvegarde pour la maison qu'il avait à Allain.

Par le 19.° article du traité de Paris, le Roi fit restitution à Léopold de plusieurs villages de la prévôté de Gondreville, parmi lesquels figure Allain; nous allons les énumérer ici, afin de ne pas être obligé d'y revenir : Aingeray, Allain, Bagneux, Bulligny, Crépey, Crézilles, Colombey, Manoncourt, Martemont, Moutrot, Selaincourt, Sexey-aux-Forges, Thuilley-aux-Grossailles et Viterne.

Les habitants d'Allain étaient soumis à une

rente de 3 fr., à cause de la seigneurie de Gondreville, et devaient, en outre, annuellement et pour droit de protection, 15 resaux d'avoine, qu'ils étaient obligés de conduire au chef-lieu de la prévôté.

Toutes les constructions de ce village paraissent modernes, et l'on n'y trouve d'autres débris antiques que de rares fragments de tuiles romaines. Mais, en ouvrant et en exploitant des carrières sur un plateau situé au nord d'Allain, non loin d'un ravin profond et abrupte, on a trouvé, à une profondeur de 50 ou 60 centimètres, des rangs de squelettes assez régulièrement disposés. Aucune tradition n'indique à quelle époque remontent, ni à quels événements se rattachent ces sépultures, qui paraissent être celles d'un champ de bataille.

ALLAMPS (ALOMPUS, ALAM), village de l'ancien évêché de Toul, près de la forêt d'Allamps, sur un affluent du ruisseau de Bouvade, à droite de la route départementale n.° 18 de Vézelize à Vaucouleurs, à 37 kilom. S.-O. de Nancy, 18 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-O.-O. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 456 hab., 46 élect. cens., 10 cons. mun., 190 feux. Surf. territ. : 244 hect. en terres lab., 37 en prés, 52 en vignes, 195 en bois. Un hectare de terre semé en blé peut rapporter 12 hectol., en avoine 15. On s'y adonne au labourage et à la culture de la vigne, et l'espèce dominante de bestiaux qu'on y élève sont les moutons et les porcs. Il y a, sur le territoire de cette commune, trois moulins alimentés par des sources qui jaillissent sur le ban, et qui forment un étang nommé l'*Etange*. Outre ces usines, le territoire d'Allamps renferme la verrerie de Vannes, située, ainsi que l'un des moulins, sur la route départementale de Vézelize à Vaucouleurs. On fabrique, dans le premier de ces établissements, dont MM. Schmid frères sont propriétaires, de la gobeletterie en tout genre. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1802, 836 hab., 98 feux ; 1822, 447 hab., 112 feux. Ainsi qu'on a déjà pu le voir, nous ne donnons pas le chiffre de la population, en 1710, de plusieurs communes : ce sont celles qui dépendaient des évêchés de Toul ou de Metz, et dont le dénombrement n'a pas été fait comme pour les autres localités de la province. — *Anc. div.* : Après avoir fait partie de la châtellenie et du bailliage de Brixey,

ce village fut compris dans le bailliage de Toul, parlement de Metz; il était régi par les usages locaux et le droit romain; 1790, chef-lieu d'un des cantons du district de Toul. — *Spir.* : Doy. de la rivière de Meuse, dio. de Toul.

Le *Pouillé du diocèse de Toul* nous apprend qu'en vertu d'un titre de 1304, le chapitre de Brixey était collateur de la cure. D'Allamps dépendait autrefois un franc-aleu nommé *Housselement*, appartenant à un seigneur de Lignéville.

ALLENCOMBE, hameau à 3 kilom. de Badonviller, dont il dépend. En 1822, il y avait 4 feux et 5 habitants. En 1704, ce hameau était de la seigneurie d'Angomont, comté de Salm, pour cinq mesures, et de la principauté de Salm pour le surplus; il était compris sous la prévôté et office de Salm, bailliage de Nancy, et était un des quatre villages qui composaient le territoire qu'on appelait le *Ban le Moine*. Ce lieu était sans doute plus considérable autrefois; nous le trouvons mentionné dans un titre de 1329, où il est dit que les habitants d'Allencombe, Angomont et Bréménil, *hommes* de l'abbé de Saint-Symphorien de Metz, se mettent sous la sauvegarde de Henri de Blâmont et de son fils, à condition de leur payer par an 12 messins, 100 livres tournois et 40 quartes d'avoine.

ALMACES (RUISSEAU DES). Il prend sa source à Coincourt, passe sur le territoire de cette commune, et se jette dans le Sanon après un cours de 2,500 mètres.

ALTEVILLE, ou ROUGE-MOITRESSE, jolie maison de campagne et bâtiment de ferme, mairie de Tarquimpol, à 4 kilom. S. de cette commune.

Malgré son peu d'importance, Alteville est indiqué, dans la division officielle de 1790 (manuscrit déposé aux Archives du département), comme chef-lieu d'un canton du district de Dieuze, dont dépendaient Assenoncourt, Azoudange, Desseling, Guermange, Tarquimpol et Zommange. Alteville a sans doute été choisi à cause de sa situation à peu près au centre de ces communes; il n'était pas alors plus considérable que maintenant; il ne figure pas au nombre des villages sur la carte de Cassini, qui fut dressée à cette époque, et sur laquelle toutes les localités que nous venons de

citer sont bien réunies dans la même circonscription cantonnale.

Il y a une dizaine d'années que, près des bords de l'étang de Lindre, sur le territoire d'Alteville, on a découvert, à l'endroit appelé la Haie-aux-Cerfs, dans le fossé du bois, beaucoup d'armes, d'urnes cinéraires, de fibules, espèces d'agraffes de métal qui joignaient ensemble les deux extrémités de la chlamide, du manteau ou du baudrier antique.

ALTROFF (ALTORFF, ALSTORFF, FRANC-ALTROFF), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la Zelle, frontière du département de la Moselle, route départementale n.° 10 de Dieuze à Saint-Avold et chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 63 kilom. N.-E. de Nancy, 38 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 1178 hab., 110 élect. cens., 12 cons. mun., 277 feux. Nombre d'enfants : 231 en hiver, 70 en été. Il y a deux sœurs de la Doctrine Chrétienne. Surf. territ. : 820 hect. en terres lab., 199 en prés, 1 en vignes, 197 en bois. Un hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en orge 20, en avoine 26; planté en vignes 80. Les habitants se livrent principalement à la culture du blé et à l'élevé de la race bovine. Il y a, dans cette commune, deux moulins à farine mus par la vapeur, l'un à 4 paires, l'autre à une paire de meules; il y a encore un autre petit moulin à une paire, situé, ainsi qu'une tannerie, sur un faible cours d'eau. Brigade de gendarmerie à cheval. Lieu d'étape, relai de poste, foire le 3 novembre. Boîte aux lettres.

Anc. pop. : 1710, 67 hab., 20 gar.; 1802, 854 hab., 180 feux; 1822, 973 hab., 236 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne, chàtellenie de Morsperg ou Moërsperg (Marimont); 1751, bail. de Dieuze, gén. de Nancy, malt. de Sarreguemines; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Ann. de Léning, dio. de Metz.

Cette commune est ancienne : en 1339, Valéran, comte de Deux-Ponts, reprend du duc de Lorraine la maison d'Altroff. Dans un traité passé entre le duc Charles II et Raoul de Coucy, évêque de Metz, en 1403, il est parlé de la ville et forteresse d'Altroff; des lettres de 1628 à

1724, nomment ce village *Frey-Altroff*, *Franc-Altroff*. Son ban était très-étendu au commencement du XVII^e siècle; on en a successivement détaché les finages de Neuf-Village et Montdidier. Un autre titre de 1631 nous apprend que les habitants d'Altroff jouissaient de l'exemption du port de lettres, moyennant une rente annuelle de 2 francs 6 gros; les manouvriers seuls y étaient soumis. C'est peut-être par suite de ce privilège ou franchise que leur commune ajoutait à son nom celui de *Franc*.

Le village d'Altroff, dont le nom signifie vieux village, s'est accru considérablement depuis 1792; il est aujourd'hui presque les deux tiers plus grand et plus peuplé qu'il ne l'était à cette époque.

ALTROFF (RUISSEAU D') ou de GOSEMARK; il sort du département de la Moselle, passe à Lénning et à Altroff, et, après avoir suivi un cours de 3,300 mètres et fait mouvoir un moulin, va se perdre dans la rivière d'Albe.

ALZINC, cense, mairie de Gosselming, à 5 kilom. O. de cette commune; elle a une population d'environ 20 habitants et ne possède rien de remarquable.

AMANCE (AMANTIUM CASTRUM, ASMANTIA, ESMENTIA, EMENTIA), petit bourg, autrefois ville de l'ancien duché de Lorraine, sur la crête d'une montagne haute d'environ 200 mètres, d'où la vue embrasse une magnifique étendue de pays, et au pied de laquelle coule le ruisseau de l'Amézule (*Asmantiola*), à 15 kilom. N.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. et du canton. Pop. : 549 hab., 53 élect. cens., 12 cons. mun., 145 feux. Nombre d'enfants : 105 en hiver, 46 en été. Surf. territ. : 442 hect. en terres lab., 148 en prés, 63 en vignes, 150 en bois. L'hectare de terre semé en blé peut rapporter 12 hect. et 1/2, en orge 12, en seigle 15, en avoine 17; planté en vignes 66. L'élévation du sol de cette commune est peu favorable à l'éducation des bestiaux; on s'y livre principalement à la culture de la vigne. Il y a une huilerie, une tuilerie et un four à chaux; quelques habitants font de l'eau-de-vie commune. Censes : *Lafourasse*, *Fleure-Fontaine* (anciennement Flore-Fontaine ou Tillon), et le *Jard*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 83 hab., 19 gar.; 1779, environ 150 feux; 1802, 519 hab., avec un bureau d'enregistrement; 1822, 485 hab., 150 feux.

— *Anc. div.* : En 1594, Amance était le chef-lieu d'une prévôté et châtellenie dépendant du bailliage de Nancy. Cette prévôté comprenait 51 villages. Léopold la supprima, le 13 août 1721, à cause de la proximité et du mélange des villages qui en dépendaient, et de ceux de la prévôté de Château-Salins; son but était aussi de réduire la multiplicité des officiers, qui était à charge à ses sujets. En 1746, le 17 janvier, la prévôté d'Amance, qui avait été incorporée à celle de Château-Salins, fut rétablie, puis supprimée définitivement en 1751, époque où ce bourg fut compris dans le bailliage de Nancy, maîtrise et généralité de cette ville. Enfin, en 1789, il devint le chef-lieu d'un canton du district de Nancy. Amance était régi par la coutume de Lorraine.

Voici quelques-unes des prérogatives que possédait le prévôt d'Amance, dont l'office était domanial et affermé annuellement. Il avait le droit d'y créer un lieutenant et deux sergents; de mettre, à chacune des portes, un portier qui lui portait tous les soirs les clés de la ville. C'était lui qui prélevait, à son profit, l'impôt sur les quilles et autres jeux. Il pouvait prendre, au village de Champenoux, un bichet de blé, par an, mesure de Nancy; mettre un lieutenant à Mazerules, un sergent au clos de Salonne; ses attributions judiciaires ne s'étendaient qu'aux personnes non nobles, etc., etc.

Quant au spirituel, Amance était, dans l'origine, annexe de Dommartin, doyenné du Port, diocèse de Toul. L'évêque Pibon l'érigea en cure en 1450, parce que, dit-il, les habitants avaient été de tout temps durs et séroces, en sorte qu'aucun archidiacre ni doyen n'osait entrer dans leur ville pour les réduire au devoir. Plus tard la cure d'Amance fut détachée du diocèse de Toul et enclavée dans l'évêché de Nancy, dont elle faisait partie en 1778.

Si l'origine d'Amance ne remonte pas jusqu'à l'époque de la domination romaine dans nos contrées, si rien ne prouve, d'une manière toute-à-fait certaine, que la crête de la montagne sur laquelle elle est bâtie servit de camp aux légions de César, en revanche, cette localité doit être rangée parmi les plus intéressantes du moyen-âge. Son existence est plus ancienne que celle de Nancy; Mercator l'appelle *antiqua Lotharingia cancellaria* (ancienne chancellerie

de Lorraine), et sa situation, aussi bien que son château, défendu qu'il était par cinq fortes tours, la rendaient une des places les plus importantes du duché. Il paraît, d'après les documents authentiques, que les comtes de Lunéville, dont l'un porte le nom de Folmar, furent les premiers seigneurs d'Amance, et qu'ils transmirent cette terre aux comtes de Bar, on ignore de quelle manière. En 1157, Etienne de Bar, évêque de Metz, se qualifie de *dominus et advocatus Amantiae*, et reconnaît que Frédéric, comte d'Amance, son frère, a, par le conseil des nobles, des *hommes libres* et des bourgeois d'Amance, donné à Udalric, abbé de Saint-Mihiel, le prieuré de Notre-Dame, bâti sous Amance (Laitre). Des comtes de Bar, cette seigneurie passa aux ducs de Lorraine, par le mariage d'Agnès, fille du comte Thibaut I^{er}, avec le duc Ferri II (vers 1207), avec réserve toutefois d'une des portes d'Amance, et de l'hommage des ducs de Lorraine.

Le 25 juin 1218, Thibault I^{er}, duc de Lorraine, devenu possesseur d'Amance par la cession que lui en avait faite sa mère, ayant attiré contre lui les armes de l'empereur Frédéric, lié avec Blanche, comtesse de Champagne, fut assiégé dans Amance, fait prisonnier et détenu dans la tour qui prit son nom, où il signa un traité onéreux. Mais, une fois libre, Thibault ne songea nullement à remplir les conditions de ce traité, qui ne lui avait été arraché que par la force; alors l'empereur, usant d'adresse, l'attira à Wurtzbourg, où il le retint quelque temps captif, et ne lui rendit la liberté que pour le faire empoisonner par une courtisane. C'est à ce fait que se rattache un des principaux épisodes de notre histoire. Pendant que Thibault était prisonnier près du roi des Romains, les seigneurs de Lorraine, à la tête desquels était Philippe de Gerbéviller et Hugues, comte de Lunéville, tentèrent de le déposséder de la souveraineté ducale. Mais la fidélité de Lambirin d'Ouches et l'annonce du retour du prince empêchèrent cette trahison de s'accomplir.

Nos historiens ne sont pas d'accord sur cet événement : les uns prétendent que le duc de Lorraine s'abassa jusqu'à implorer, à genoux et sans armes, la pitié de son ennemi; les autres qu'il se défendit vaillamment et ne consentit à accepter que des conditions honorables.

Néanmoins la place fut prise d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée, et le duc ne sortit de la tour d'Amance (*Amans*), où il était gardé à vue, que quand, dit Errard dans ses Mémoires, « il eut dit et promis que se regarderoit tenir en tant que vassal li dit Amance de la comtesse de Champagne. »

En 1234, le château d'Amance était tenu en fief-lige par Gauthier de Vignori, époux d'Alix, fille de Ferri II, et relevait, on ne sait pourquoi, des comtes de Choiseul; on ignore aussi pourquoi Ferri III (1264), souverain d'Amance, relevait des comtes de Luxembourg.

On voit, par des titres de 1244, 45 et 49, que Geoffroy, seigneur d'Amance, était qualifié de monseigneur par le duc de Lorraine. Dès le commencement du XIII^e siècle, il y avait, à quelque distance d'Amance, en la ville de Ste.-Marie-sous-Amance, une léproserie, hôpital de mazels ou lépreux, appartenant au duc de Lorraine. Selon D. Calmet, ce village de Ste.-Marie n'est autre que Laitre-sous-Amance; selon d'autres archéologues, qui se fondent sans doute sur l'analogie des noms, c'est celui de Mazerules (*mazels*); mais l'éloignement de cette dernière commune nous semble donner peu de vraisemblance à cette supposition, d'autant plus qu'il existe, très-près de Laitre, un canton appelé encore aujourd'hui *Corvée des Malades*. Ferri III, par lettres-patentes données à Troyes, en 1265, s'obligea d'entretenir les bourgeois d'Amance dans leurs franchises et coutumes, ainsi qu'en jouissaient ceux de Beaumont en Argonne.

Depuis cette époque, on voit la terre d'Amance, dont le château servit, en 1474, de résidence momentanée à Alphonse V, roi de Portugal, donnée en douaire à la duchesse Marguerite de Champagne, puis passer, en totalité ou seulement en partie, entre les mains de différents seigneurs, jusqu'en 1607, que Charles III la racheta à Othon, comte sauvage du Rhin et de Salm, seigneur de Fénétrange. Enfin, le duc Charles IV en fit don à la famille de Sureau, dont le chef, arrêté en Espagne, portant des dépêches de son souverain captif, préféra subir la question extraordinaire plutôt que de divulguer le secret de sa mission.

Le château d'Amance, dont les tours et les murailles dominaient la vallée, eut le sort de

presque tous les châteaux qui couvraient le pays; il tomba sous la politique ombrageuse de Louis XIII et du cardinal ministre, et Louis XV en fit un village français.

Amance avait deux portes et une poterne; la porte, placée à l'ouest, dans la partie basse de la ville, se nommait la *porte en bas*; celle du côté de l'orient, dans la partie élevée de la ville, était désignée sous le nom de *porte en haut*. Ces dénominations se sont conservées et subsistent encore à présent dans le langage des habitants. Dans les commencements de la première révolution, les portes ont été démolies pour servir de matériaux à des constructions; elles avaient 15 pieds de Lorraine de voie, 8 à 9 pieds de largeur, de face de maçonnerie, et 42 pieds de hauteur.

La fondation de l'église est vulgairement attribuée à la comtesse Sophie de Bar; mais son architecture ne semble pas la faire remonter au-delà du XV^e siècle. Il y a 67 ans que la tour, lézardée en beaucoup d'endroits, menaçait de s'écrouler. On la fit reconstruire, mais elle ne le fut pas à la même place que l'ancienne, et le nouveau clocher n'offre pas la même architecture. Les fonts baptismaux, malheureusement barbouillés en granit, sont en vase et d'un bon style ornemental. Il y a, dans l'église, plusieurs chapelles fondées au XVI^e siècle.

Le village actuel est plus grand, presque de moitié, que ne l'était la ville. Cette dernière ceignait seulement le monticule sur lequel était bâti le château, et ne renfermait qu'un petit nombre d'habitations: celles du gouverneur, des autorités, et cette riche chancellerie qui devint la proie des flammes, lors du siège de cette ville par les troupes de l'empereur, étaient, ainsi que le château, dans l'enceinte de la ville.

Il y a 60 ans environ que M. Chapé, avocat à Nancy, après avoir ascensé le tertre sur lequel s'élevait autrefois le château, en fit raser la crête et l'entoura, dans tout son circuit, de murs peu épais et faits à sec. Avant cela, on pouvait parcourir ce monticule dont la cime donne ouverture à un puits large et très-bien fait, qui a dû servir à l'ancien château. Dans les divers travaux que ces mouvements de terrains occasionnèrent, on trouva une grande quantité de pièces de monnaie, qui furent vendues à des brocanteurs.

Les murs de la ville, construits par Mathieu II, et dont il reste quelques vestiges, avaient presque partout 2 m. 274 mil. d'épaisseur. Ces remparts ont encore conservé de solides fondements; toute la façade méridionale de la maison de M. Collenot, maire d'Amance, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements archéologiques, est placée sur leur ancienne base.

La maison d'Amance portait d'azur à l'écusson d'argent, ou l'écusson d'azur en cœur; le dernier seigneur de ce nom fut Jacques d'Amance, maréchal de Lorraine, qui vivait en 1399; cette maison se fonda dans celle de Bayon.

Au pied des murs de l'ancien château était une maison de campagne appelée *Jumécourt*, érigée en fief le 22 mai 1730. Cette maison, dont le propriétaire jouissait du droit de troupeau à part, existe encore, mais ne présente rien de remarquable.

Amance n'a guère conservé, de ses antiques souvenirs, que le nom d'une vigne, appelée *Vigne des Deus* ou *des Ducs*; il y a cependant quelques maisons où se voient des restes de sculptures, des écussons mutilés, des cheminées gothiques; entre autres, celle qui a été bâtie sur l'emplacement de la chapelle du château, et qui a conservé plusieurs vestiges de son ancienne destination.

Quoique nous ayons dit qu'aucun monument authentique ne peut faire remonter l'existence d'Amance jusqu'au temps de la domination romaine dans nos contrées, on découvre néanmoins, le long des versants nord-est et sud-est de la montagne sur laquelle ce bourg est construit, de nombreux débris qui attestent l'existence, dans ce lieu, d'habitations détruites, on ignore à quelle époque, et quantité de fragments de larges tuiles plates, à rebords, qui ont évidemment une origine romaine. On a découvert récemment, dans une vigne située à l'aspect du midi, une espèce d'auge régulièrement creusée dans un énorme bloc de pierre de Bouxières, et qui paraît avoir servi à un tombeau. Parmi les pierres et la terre dont elle était comblée, se trouvait un morceau de vase d'une pâte noirâtre mélangée de parcelles blanches, et très-dure. A peu de distance, on a découvert aussi, à une faible profondeur du sol, un fragment considérable de

ciment, dont la fabrication toute romaine ne peut être mise en doute. Ce fragment appartient à M. Collenot.

En extrayant le tombeau dont nous venons de parler, on a découvert trois pierres blanches vraiment énormes, qui lui servaient de base. Cette assise n'avait sans doute pas besoin de cette magnificence matérielle pour offrir à la pierre monumentale un appui qui la mit à l'abri de tout dérangement, et quand on considère la distance de 5 à 6 kilomètres qui existe des carrières de Bouxières, où elle a été prise, à cet endroit, le poids et la difficulté du transport par des chemins qui n'ont jamais cessé de présenter des descentes et des montées rapides, on peut reconnaître la pensée de rendre plus d'honneurs par plus de travaux aux restes qui furent déposés dans ce lieu, et que ce tombeau a renfermé la dépouille mortelle d'un personnage considérable. A la surface supérieure du premier de ces blocs, on remarque une légère entaille en forme d'X, dont l'une des branches, mieux creusée que l'autre, est terminée, à chacune de ses extrémités, par un trou carré d'environ 4 centimètres, et d'une profondeur égale à l'ouverture.

AMANGE. Voyez *Isaming*.

AMAZAN ou **AMEZAN.** Nom d'une ancienne cense indiquée, en 1710, comme dépendant de la paroisse de Gerbéviller. Elle est désignée, sur la carte manuscrite dressée vers 1740, sous le nom de *Massan*; elle existe encore aujourd'hui et s'appelle *Grand-Mazan*.

AMBION, belle métairie dépendant de Malzéville.

AMELÉCOURT (*ALMERICI CURTIS*), petit village de l'ancien duché de Lorraine, au versant d'une côte, sur la Petite-Seille, à gauche et près de la route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, et à peu de distance au nord de la route royale n.° 55 de Metz à Strasbourg, à 32 kilom. N.-E. de Nancy, 2 N. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 224 hab., 22 élect. cens., 40 cons. mun. et 45 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 6 en été. Surf. territ. : 460 hect.; 296 en terres lab., 406 en prés, 41 en bois, tant à l'Etat qu'à des particuliers, un peu plus de 5 hect. de chènevières; le reste est occupé par des vergers, potagers, pépinières de peupliers, terres vaines, mares, et par le canal du

moulin. L'hectare semé en blé peut rapporter 20 hectol., en orge 22, en seigle 18, en avoine 25; planté en vignes 43. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : En 1710, la population est comptée avec celle de Château-Salins; 1802, 467 hab., 52 feux; 1822, 482 hab., 36 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; de 1708 à 1719, ce village fut de la prévôté de Château-Salins, puis rentra dans celle d'Amance jusqu'en 1751, époque où il fut enclavé dans le bail. de Château-Salins, mail. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Château-Salins, dist. de Vic. — *Spir.* : Diocèse de Metz, ayant pour annexes Coutures et Lubécourt.

Ce village, aujourd'hui peu considérable, jouissait déjà d'une certaine importance vers le milieu du XIII^e siècle, alors que Château-Salins n'existait pas encore; ses salines étaient en activité, car il est parlé, dès 1277, d'officiers qui y étaient attachés, et qui prenaient la qualité de *chevaucheurs*. A cette époque, le comte de Bar, à qui le duc de Lorraine avait cédé la moitié des fiefs qu'il y possédait, s'engage à l'aider, pendant quatre ans, à maintenir ses droits sur Salonne et Amelécourt, droits sur lesquels voulait empiéter l'évêque de Metz. Cette terre fut aliénée par les ducs de Lorraine et devint la propriété de différents seigneurs, car, en 1585, nous voyons Charles III la racheter d'un nommé Claude de la Ferté, écuyer.

AMENONCOURT (L'), ou **RUISSEAU D'ALBE**, faible cours d'eau qui prend naissance au-dessus du village de son nom, passe à Gondrexon, Autrepierre, Verdental et Chazelles, et se perd dans la Vezouze entre Saint-Martin et Domèvre, après avoir parcouru une étendue d'environ 10 kilomètres.

AMENONCOURT (*AMENONIS CURTIS*), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une gorge, sur le ruisseau d'Amenoncourt, non loin de l'étang de la Garde, à 58 kilom. E. de Nancy, 28 N.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 505 hab., 50 élect. cens., 10 cons. mun., 71 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 41 en été. Surf. territ. : 575 hect. en terres lab., 78 en prés, 2 en vignes, 38 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 14, en avoine 11, en seigle 12. On y élève

principalement des chevaux. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 24 hab., 8 gar.; 1802, 180 hab., 44 feux; 1822, 260 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. et parlement de Nancy, cout. de Blâmont; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz; la cure appartenait aux chevaliers de Malte.

Le premier titre où il soit fait mention de cette commune est de 1245. Cette année, Henri, comte de Ribapierre, vendit à Mathieu de Blâmont ce qu'il possédait à Amenoncourt. Ces ventes de portions de cette seigneurie aux comtes de Blâmont se renouvelèrent fréquemment; nous en avons des exemples dans des titres de 1274, 1276, 1285, 1294; mais il paraît néanmoins que ces différents propriétaires tenaient leur part de seigneurie en fief des sires de Blâmont; c'est ce que nous voyons par un titre de 1276: Aymard de Blumerey (Blémerey) et Poncette, sa femme, engagé à Thirion, leur fils, tout le fief qu'ils ont à Amenoncourt, qu'ils tiennent de Henri de Blâmont, et, en 1524, un nommé Gérardin d'Amenoncourt devient homme-lige de Henri, sire de Blâmont, et en reprend tout ce qu'il a à Amenoncourt. Durant les guerres entre Adémar, évêque de Metz, et ce même Henri, comte de Blâmont, en 1529, les parties convinrent entre elles qu'il ne serait fait aucun tort à ceux d'Amenoncourt et d'Igney.

AMES (RUISSEAU DES). Il a sa source au-dessous de Brouville, traverse le territoire de cette commune, suit un cours de 3,000 mètres et se perd dans la Verdurette.

L'AMEZULE (AMANTIOLA), ruisseau formé en grande partie des eaux d'une fontaine qui jaillit près d'Erbéville, canton de Saint-Nicolas. Divisé d'abord en deux branches qui forment comme une ceinture autour de la côte d'Amance, il se réunit en un seul lit pour se jeter dans la Meurthe au-dessous de Lay-Saint-Christophe, après un cours d'environ 20 kilom. L'Amézule baigne les villages de Laitre, Dommartin et Lay-Saint-Christophe. Malgré son peu de volume, ce ruisseau, vu les grands projets de canalisation qui s'exécutent aujourd'hui, peut être d'une grande importance en servant

à la jonction des deux rivières de Meurthe et de Scille.

AMIS (RUISSEAU DES). Il prend naissance près du village de Xousse, passe à Laneuveville-aux-Bois et Emberménil, et descend dans la Vezouze en face de Marainviller. Son cours est d'environ 11 kilomètres.

A-MON-IDÉE, cense indiquée dans les anciennes statistiques comme dépendant de la mairie de Dianne-Capelle, à 1 kilom. S.-S.-O. de cette commune; c'est probablement celle qui figure sur la carte de l'état-major sous le nom de *Ferme du Tuillier*.

ANCERVILLER (ANSELM VILLARE), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, peu éloigné des montagnes des Vosges, à 60 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 50 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 793 hab., 79 élect. cens., 12 cons. mun., 195 feux. Nombre d'enfants : 155 en hiver, 51 en été. L'école est dirigée par une sœur de Portieux. Surf. territ. : 1256 hect.; 769 en terres lab., 185 en prés, 242 en bois, 89 cent. en vignes. Ecarts : *Couway, Josain et Sainte-Agathe*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : Bugnon ne donne pas le chiffre de la population de cette commune; en 1710, elle était presque entièrement ruinée, quoique chef-lieu d'un ban qui comprenait Josain et Sainte-Agathe; Durival, en 1778, la qualifie de hameau dépendant de Badonviller; en 1802, il y avait 572 hab., 104 feux; 1822, 785 hab., 168 feux. — *Anc. div.* : 1594, principauté de Salm; 1751, bail. de Lunéville, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Couway, doy. de Deneuvre, dio. de Toul. Avant le concordat de 1801, Ancerviller dépendait du dio. de Metz, doy. de Badonviller.

La commune d'Ancerviller est formée de la réunion des hameaux de Josain et Couway; c'est dans ce dernier qu'est l'église paroissiale. Ancerviller remonte au-delà du XIII^e siècle, s'il faut en juger par les titres que l'on trouve aux Archives. Un seigneur de ce nom figure dans des actes de 1282 à 1290. En 1292, les comtes de Blâmont achètent des portions de terre sur le ban de ce village d'une nommée Meline, fille de Bernard, seigneur de Broulotte. Il paraît, d'après un titre de 1528, que les comtes de Salm étaient aussi propriétaires

d'une partie du ban et du château d'Ancerville. Enfin, en 1409, Jean de Salm engagea au duc Charles II, pour une somme de 1,000 petits florins d'or du Rhin, dont il lui était redevable, la moitié de ce qu'il possédait à Ancerville, Couvay et Sainte-Agathe.

Les religieux de Senones avaient à Ancerville, que le P. Benoit appelle *Anservillare*, une ferme considérable, dans l'enclos de laquelle était une chapelle.

On a trouvé, sur le territoire de cette commune, des débris de tuiles plates à rebords, des fragments de poterie rougeâtres et grisâtres, des médailles. On a découvert aussi, dans la direction de l'est à l'ouest, des cercueils en pierre calcaire, sans ornements, et groupés ensemble : dans l'un était un mors de cheval.

En juin 1840, des ouvriers occupés à l'ouverture d'une tranchée dans un jardin situé entre Couvay et Josain, deux des hameaux dont se compose, ainsi que nous l'avons dit, la commune actuelle d'Ancerville, rencontrèrent un vase de terre contenant environ 2,000 petites pièces d'argent des XII^e et XIII^e siècles ; elles furent bientôt dispersées entre les amateurs de numismatique. La plupart de ces pièces, frappées tant à Nancy (*Nancei*) qu'à Mirecourt (*Mericoi* et *Muricoi*) et Neufchâteau (*Novocastri* et *Nuefcha...*), appartenaient au long règne de Ferry III, duc de Lorraine. Les autres étaient de Simon II, Ferry II, Mathieu II, ses prédécesseurs ; de Conrad Probus, évêque de Toul, de Jacques de Lorraine et Bouchard d'Avovesnes, évêques de Metz, de Henri et d'Arnold, archevêques de Trèves, enfin de Henri IV ou V, comte de Luxembourg. Il est probable que ce trésor a été confié à la terre dans les dernières années du règne de Ferry III.

ANDILLY (ANDELLIERS, ANGELIER, ANDELLIÈRES, ANDELEY, ANDELERIE, ANGELIACUM), village de l'ancien duché de Bar, sur le Terrouin, qui le traverse de l'ouest à l'est, à droite de la route départementale n.° 5 de Verdun à Epinal, à 36 kilom. N.-O.-O. de Nancy, 12 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-S.-O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 352 hab., 35 élect. cens., 10 cons. mun., 338 feux. Nombre d'enfants : 74 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 400 hect. en terres lab., 80 en prés, 10 en vignes, 41 en bois. L'hectare semé en blé peut

rapporter 15 hectol., en avoine 20. On y élève des chevaux, des bœufs et des vaches. Lettres par Toul. La commune d'Andilly est essentiellement agricole ; le territoire est assez fertile, quoique froid et difficile à exploiter en raison des nombreuses fondrières qui y existent ; le sol est formé d'une terre blanche et pierreuse. Elle possède trois petits étangs qui amassent les eaux pluviales et qui sont de peu de valeur, un moulin et deux fours à chaux où l'on fait de la chaux noire qui jouit d'une certaine réputation.

Anc. pop. : 1710, 48 hab., 14 gar., 1773, 44 hab. ; 1802, 523 hab., 75 feux ; 1822, 333 hab., 86 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, même bail. et mait., gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel, coursouv. de Lorraine ; 1790, canton de Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.* : Dio. de Toul. Royaumeix et Ménil-la-Tour dépendaient de la cure, qui était à la nomination de l'évêque.

Le village d'Andilly remonte à une haute antiquité : en 986 saint Gérard en donna la cure à l'abbaye de St.-Mansuy (*et clesiam villæ quæ dicitur de Andeleris*). Depuis, nous trouvons le nom de cette terre, qui faisait partie du marquisat de Pont-à-Mousson, rappelé dans un grand nombre de titres des XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles ; plusieurs seigneurs en étaient propriétaires, car en 1575, Marie de Naive, veuve de Claude de Vigneulles, en possédait la onzième partie, et, en 1612, Bernard de la Tour fit ses reprises pour les 7/40.^{es} de cette seigneurie. En 1512, elle avait été donnée par le duc Antoine au chevalier de Saissy, son chambellan, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à René II pour l'aider à recouvrer ses états. En 1664, François Jobal, conseiller au parlement de Metz, en avait la haute, moyenne et basse justice, qu'il avait achetée aux Carmélites de Nancy. En 1773, c'était une haute justice. Enfin, en 1778, cette terre appartenait à M. Bourcier de Villers, qui y avait un fief. Andilly renfermait autrefois un hôpital, maintenant détruit, auquel le fondateur avait fait don d'une rente de 8 paires en faveur des pauvres du lieu. Il y avait aussi une chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame, dont la nomination appartenait aux seigneurs du lieu.

Le village d'Andilly n'offre, au premier aspect, rien de remarquable; mais en fouillant la terre, on y découvre des fragments de tuiles et tessons de poterie de fabrication romaine. Lorsqu'on reconstruisit l'église, en 1828, sur son ancien emplacement, dans le cimetière, on en agrandit l'enceinte. En fouillant pour établir les fondations, on rencontra d'abord, à une médiocre profondeur, les cercueils et les ossements des dernières générations; plus bas, et sous une couche assez épaisse de débris provenant des constructions anciennes et modernes mélangées, on trouva un grand nombre de cercueils grossiers, formés tous d'un seul tronc d'arbre creusé, et contenant des squelettes de haute stature. Ces restes paraissaient avoir appartenu à des hommes, et, autant qu'on pouvait en juger par l'état des dents, à des hommes morts au milieu de la durée ordinaire de la vie. En continuant à creuser, on eut à déplacer, sous ces cercueils, une nouvelle couche de débris divers de constructions, et, plus bas, on aperçut avec étonnement un très-beau pavé de carreaux en terre cuite, de fort grande dimension, posés sur un lit de béton. Plusieurs de ces carreaux étaient ornés de dessins de fantaisie, d'arabesques; d'autres portaient des stries trouées avec un instrument semblable à un peigne. Sur l'un étaient écrits ces mots, fort lisibles : *DECIVS XIV LEGIO*. Le béton était composé de tuileaux et de chaux fabriquées avec les calcaires que le terrain fournit. Enfin, au-dessous de ce pavé se trouvait un sol vierge. La tradition veut qu'il existe des cercueils pareils à ceux dont nous venons de parler, à divers points de la place qui se trouve devant l'église, et même sous les maisons voisines.

M. Henriot, agent-voyer en chef de la Meurthe, à l'obligeance duquel nous devons communication de cette note intéressante et de la plupart de celles qu'on rencontrera dans le cours de cet ouvrage, M. Henriot explique ainsi cette étrange superposition de débris appartenant à trois époques différentes : le pavé fut construit par les Romains, et servait probablement à des bains ou thermes, dont les eaux étaient fournies par le Terrouin qui coule à quelques pas; les cercueils grossiers sont l'œuvre des barbares, dont la domination remplaça celle des Romains dans nos contrées; enfin, les

premières sépultures viennent d'un cimetière chrétien établi autour de l'église.

Plus tard, en reconstruisant une fontaine à peu de distance de l'église et sur le bord du Terrouin, on trouva, à la profondeur d'environ 1 mètre, la boue et les autres traces naturelles d'une chaussée et probablement d'une rue.

D'autres découvertes, moins curieuses, ont encore été faites sur le territoire de cette commune : on y a trouvé des armes, des squelettes, des ossements. Entre Andilly et Bouvron, il reste des vestiges d'une chaussée qu'on croit avoir été construite pour conduire à Royameix où, selon la tradition, la fameuse reine Brunehaut avait un palais.

Sous la côte qui domine le village, du côté de Royameix, il existe un souterrain, maintenant bouché, où, pendant l'invasion de 1814, les habitants cachèrent ce qu'ils avaient de plus précieux.

ANGES (RUISSEAU DES). Il prend sa source dans la forêt de Paroy, baigne les communes de Crion, Hénaménil et Bauzemont, et se jette dans le Sanon après un cours de 4,700 mètres.

ANGOMONT (АНГОМОНТ), village de l'ancien évêché de Metz, au pied des Vosges, près de la Blette, à 70 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 40 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 20 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. A nn. de Bréménil. Pop.: 409 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 82 en hiver, 22 en été. Surf. territ. : 1,567 hect.; 133 en terres lab., 55 en prés, 1,244 en bois. Il y a, sur le ban, deux scieries assez considérables, une fabrique de coton, et les censes de *Thiaville, Valas, Allencombe, Bousson, Basse-à-Cheval*. Lettres par Badonviller.

Anc. pop.: 1802, 265 hab., 60 feux; 1822, 323 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Salm, bail. de Lunéville; en dépendaient Allencombe, Bréménil et Neuviller; 1756, juridiction et bureau des finances de Vic, subdélégation de Sarrebourg; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Angomont était autrefois le chef-lieu d'une seigneurie vulgairement appelée le *Ban le Moine*, dépendant du domaine des comtes de Salm, qui le vendirent sans doute à l'abbaye de St.-Symphorien de Metz, car, dans un titre de

1529, les habitants sont qualifiés hommes de cette abbaye, et se mettent sous la protection de Henri, comte de Blâmont. Les religieux de St.-Symphorien le vendirent à un bourgeois de Metz, de qui le duc de Lorraine le racheta en 1606. En 1704, ce village n'était plus qu'un hameau à demi-ruiné, dont Bagnon n'indique pas même la population, et qui appartenait au comté de Salm, seulement pour le domaine utile.

Les habitants de cette seigneurie étaient soumis à une redevance en grains, qui était, pour les manouvriers, d'un quarteron de seigle et autant d'avoine; quant aux laboureurs, la taxe était fixée par les gens de justice. La taille sur le bétail était de 1 blanc par bête vivante; la *rente des toits*, de 6 resaux d'avoine par an, et le droit de bourgeoisie de 12 francs.

L'ancienne chapelle d'Angomont était près d'une fontaine; on y venait, et on y vient encore en pèlerinage, le jour de la St.-Clément, pour faire des offrandes et demander la guérison des maladies, même de celles des animaux. Il existe, à côté de l'église, une ancienne maison seigneuriale. Au-dessus de la porte de cette maison, on voit encore quelques sculptures mutilées.

ANGVILLER (ANGWEILLER, ANVILLER ou ANWILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, sur une hauteur, près de la forêt de Guermange, sur le chemin de grande communication n.° 17 de Sarrebourg à Dieuze, à 60 kilom. N.-E. de Nancy, 18 N.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 13 S.-O. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Annexe de Bisping. Pop. : 245 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 59 feux. Nombre d'enfants : 52 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 545 hect.; 134 en terres lab., 45 en prés. Il y a un étang assez considérable sur le territoire de cette commune. Lettres par Fénétrange.

Anc. pop. : 1710, 17 hab., 4 gar.; 1802, 198 hab., 46 feux; 1822, 235 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives de Lorraine ne font mention de cette commune.

ANSAUVILLE (ANSALDI VILLA), village de l'ancien duché de Bar, sur le ruisseau d'Ache, au nord des bois de la Reine, à gauche et

près de la route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 36 kilom. N.-O. de Nancy, 17 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 8 O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 348 hab., 35 élect. cens., 10 cons. mun., 103 feux. Nombre d'enfants : 68 en hiver, 6 en été. Surf. territ. : 697 hect.; 391 en terres lab., 77 en prés, 173 en bois, 51 cent. en vignes. Lettres par Noviant. Cette commune est agricole, mais le sol, composé d'argile et de terre rouge, est froid à cause des eaux qui y séjournent. L'industrie principale est la tonnellerie; les cercles et les tonneaux d'Ansaucville sont recherchés. Il y a, à 2 kilom. du village, une tuilerie. Un beau pont en pierre et deux en bois servent à traverser le ruisseau d'Ache.

Anc. pop. : 1710, 32 hab., 6 gar.; 1773, 45 à 50 hab.; 1802, 293 hab., 72 feux; 1822, 340 hab., 81 feux. — *Anc. div.* : 1594, partie prévôté de Bouconville, partie de celle de Mandres, bail. de Saint-Mihiel; Ansaucville et Essey-en-Voivre étaient alternativement, et d'année en année, des bailliages de St.-Mihiel et de Pont-à-Mousson; on les fixa à ce dernier par un édit de 1722; gén. de Nancy, mait. et cout. de St.-Mihiel, cour. souv. de Lorraine; 1790, canton de Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Martincourt, puis de celui de Dieulouard, dio. de Toul. La cure était à la nomination de l'évêque.

Le village d'Ansaucville date d'une époque assez reculée: il fut donné à l'abbaye de Saint-Mihiel par la comtesse Sophie vers la fin du XI^e siècle. En 1278, cette terre fut vendue, par Jean de Port, chevalier, à Thibaut, comte de Bar, dont le fils la revendit, en 1334, à Gaucher de Montil, qui fut obligé de la donner, l'année suivante, à Pierre de Bar, sire de Pierrefort, pour caution de la dot de sa tante, Aliénor de Poitiers. En 1468, elle appartenait, pour moitié, à Ferry, sire de Blâmont, qui la tenait du duc de Bar. Les habitants d'Ansaucville obtinrent, en 1574, de Jeanne, reine de Sicile, d'être mis hors de la juridiction de Hue d'Autel, seigneur d'Apremont, et d'être réunis à la prévôté de Bouconville, moyennant une certaine somme, et à charge d'être exempts, pendant huit années, de toutes tailles, aides et pied de terre.

Il y a, sur le ban, une ferme assez ancienne

appelée Varinchanaux, et autrefois Varin-Chénois et Varinchamps; elle appartenait anciennement à l'abbaye de Rangéval.

Ansauville est qualifié, dans un ancien titre, de *Ville d'assises*.

On appelait assises les rentes seigneuriales dues par une communauté à son seigneur; elles se nommaient *assises-de-bêtes* lorsqu'elles consistaient en une redevance en argent sur chaque bête à corne, brebis, cheval, etc. Ces rentes étaient fort communes dans le pays toulois, et se payaient tous les ans le jour de la tenue des assises ou plaids annaux.

ANSONCOURT, ferme peu importante, située sur le territoire et à 4 kilom. de Réménoville. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de St.-Benoît-en-Voivre, était du diocèse de Metz et du bailliage de Thiaucourt.

ANTHELUPT (ANTHELEU, ANTE LUCUM), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la montagne de Léomont, sur un ruisseau qui tombe dans le Sanon, près du Grand-Vezin, à gauche et près de la route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 24 kilom. S.-E. de Nancy, 6 N.-O.-O. de Lunéville, chef-lieu du canton (Nord) et de l'arrond. Pop.: 499 hab., 50 élect., cens., 40 cons. mun., 426 feux. Nombre d'enfants : 109 en hiver, 29 en été. Surf. territ.: 735 hect.; 438 en terres lab., 55 en prés, 157 en bois, 41 en vignes. Il y a, sur le territoire, une carrière de plâtre, et une maison isolée, située sur la route de Lunéville à Nancy, appelée les *OEufs-Durs*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop.: 1710, 80 hab., 51 gar.; 1802, 412 hab., 89 feux; 1822, 417 hab., 104 feux. — *Anc. div.*: 1394, prévôté bailliagère de Crévic; 1740, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy; du ressort de la mairie de Crévic, cout. de Lorraine; 1790, canton de Crévic, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de de Nancy. Il avait pour annexes Vitrimont et Hudiviller.

Le village d'Anthelupt, dont le territoire se distinguait en ban de Crévic et ban de Laitre, semble avoir une origine toute païenne. Son nom (*Ante lucum*, devant un bois consacré) indique qu'il était situé près d'une forêt où se célébraient les mystères de quelque divinité; et, en effet, il est voisin de Léomont, où l'on croit

que Diane eut un temple. Quoiqu'il en soit, la seigneurie et l'église d'Anthelupt, après avoir dépendu du prieuré de Léomont, furent possédés par l'abbaye de Senones, comme on le voit par une bulle du pape Calixte II, de 1123, et cédées ensuite aux Bénédictins du Mesnil, près Lunéville. Un titre de 1272 nous apprend que Henri de Dombasle, chevalier, était hommelige du comte de Blâmont et en avait repris la ville d'Anthelou. (Les seigneurs, dit Sainte-Foix (*Essais historiques*), en cédant de leurs terres ou de celles qu'ils avaient usurpées, firent des conditions plus ou moins onéreuses pour ceux à qui ils les *fiefferent*. Le vassal lige était obligé de servir le seigneur en personne envers et contre tous; au lieu que le vassal libre pouvait mettre un homme à sa place, et n'était astreint à secourir le seigneur que dans certains cas. L'hommage lige différait du simple en ce que le premier était solennel.) En 1342, la cure d'Anthelupt fut démembreée de l'abbaye de Senones et donnée au chapitre de la collégiale St.-Georges de Nancy. Néanmoins l'abbaye de Senones et le chapitre de Remiremont en étaient seigneurs.

Il y avait anciennement, sur le territoire d'Anthelupt, un petit village nommé St.-Epvre, rappelé dans des titres de l'abbaye de Senones, de 1123, 1132, 1191; il dépend maintenant de Deuxville.

Un autre village, entièrement détruit, existait encore non loin d'Anthelupt, et s'appelait *Danez*. On trouve, sur l'emplacement qu'il occupait, les fondations de vieilles murailles, des âtres de feu en briques épaisses et de forme oblongue, des médailles et monnaies dont malheureusement on n'a pu distinguer le millésime, des pierres sculptées représentant des chiens.

A ce village aboutissait, dit-on, un chemin, dit le *Chemin de Metz*, qui commençait à gauche de la route de Nancy à Lunéville, parcourait les cantons de l'Abreuvoir, du Grand-Pré, de Danéz, et delà se continuait jusqu'à Metz, à travers les territoires de Crévic et d'autres communes.

L'église d'Anthelupt n'a rien de remarquable: seulement, quelques peintures décorent les vitres du chœur, où l'on voit une dalle portant la date de 1399. On a trouvé, dans l'épais-

seur des murs, plusieurs statues qui paraissent remonter aux temps du paganisme.

En 1729, la Meurthe ayant rongé ses bords, à deux kilom. de Rosières-aux-Salines, au-dessus de la métairie *Morteau*, découvrit, dans la coupe d'un pré, à 8 pieds de profondeur, des pointes de dards, de piques et de flèches de bronze : on en amassa plus de mille. On sait que ce métal servit aux plus anciens peuples avant qu'on ne connût le fer. (Bexon.)

Il y a, sur le territoire d'Anthelupt, une petite chapelle récemment construite, et qui n'a rien de remarquable.

AR (L') ou RUPR D'AA, ruisseau d'un très-faible volume, qui commence à paraître près de Germiny, canton de Colombey, traverse cette commune, va se perdre avec bruit dans la terre au sud de Thuilley-aux-Grosailles, et reparait, dit-on, au-delà d'un col, dans la vallée de Larôt, territoire de Biqueley, et se jette dans la Moselle sur le territoire de Pierre. Ceci ne peut être qu'une conjecture; mais toujours est-il que, lors des eaux abondantes, la source de Larôt, dite la *Deuille de Larôt*, jaillit avec abondance et forme un champignon qui s'élève parfois à 1 mètre 50 de hauteur. On ne peut prouver la corrélation de ce phénomène avec celui de la perte de l'Ar, mais les vallées où coulent les eaux se trouvant en continuité, il y a vraisemblance en faveur de la supposition admise dans le pays. Ce ruisseau, dans un cours de 8,700 mètres, fait mouvoir deux moulins.

ARBOIS, cense existant autrefois dans les vignes, ban de Nancy, et appartenant aux Chartroux de Bosserville : la cense d'Arbois était exempte de taille.

ARLANGE, ferme considérable, sur le territoire et à 3 kilom. de Wuisse; c'était anciennement une cense-haute-justice; il y a encore une chapelle.

ARMAUCOURT (ARMANDI CURTIS), village anciennement partie Lorraine, partie Barrois, sur la rive gauche de la Seille, à droite de la route départementale n.° 14 de Nancy à Nomeny, chemin de grande communication n.° 49 de Lunéville à Arraye, à 20 kilom. N.-N.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., à 12 S.-E. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 452 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 118 feux.

Nombre d'enfants : 60 en hiver, 15 en été. Surf. territ. : 567 hect.; 278 en terres lab., 53 en prés, environ 1 en vignes. Lettres par Nancy.

Le territoire d'Armaucourt est extrêmement fertile; la population est très-aisée, la propriété étant arrivée à un grand état de division. Cette commune a beaucoup gagné à l'établissement de la route départementale n.° 14 de Metz à Nancy par Nomeny, et au classement, comme chemin de grande communication, sous le n.° 49, du chemin vicinal de Lunéville à Nomeny, qui traverse son territoire.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 16 gar., pour ce qui dépendait de la prév. d'Amance, bail. de Nancy, et 16 hab., 50 gar., pour ce qui dépendait de la prév. et du bail. de Pont-à-Mousson; 1802, 298 hab.; 1822, 556 hab., 86 feux. — *Anc. div.* : Ainsi qu'on vient de le voir, ce village dépendait à la fois de deux bailliages et de deux prévôtés; en 1754, il était du bail., gén., et mait. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine. — *Spir.* : Archiprêtre de Grémecy, dio. de Metz.

Armaucourt, dont il est fait mention dans des titres de 1335 et 1487, était divisé en deux seigneuries, l'une mouvante du marquisat du Pont, l'autre du duché de Lorraine; la partie barroise, où il y avait une haute justice et un château, était la moins considérable, car selon Maillet (*Mémoires alphabétiques sur le Barrois*), sa population n'était, en 1773, que de 11 ou 12 habitants. Au XVI^e et au XVII^e siècle, ce village appartenait aux seigneurs de Châtenois. L'ancien château, dont on voit encore quelques débris, a été transformé en une maison de ferme. L'église est assez ancienne, mais n'a rien de remarquable.

ARNAVILLE (ARNALDI VILLA), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, entre deux côtes assez resserrées, au confluent de la Moselle et du Rupt-de-Mad, traversé par deux chemins de grande communication, celui n.° 2 de Pont-à-Mousson à Metz, et celui n.° 3 de Thiaucourt à Arnaville et Essey. Pop. : 821 hab., 82 élect. cens., 12 cons. mun. 244 feux. Nombre d'enfants : 155 en hiver, 67 en été. Surf. territ. : environ 67 hect. en terres labourables, 6 en chènevières, 53 en prés, 148 en vignes, 167 en bois, 24 en pâtures; le reste est

en jardins, vergers, oseraies, saussaies, canaux et terres vaines. L'hectare de terre semé en blé peut rapporter 12 hectol. ; en orge 14, en seigle 15, en avoine 16. La principale culture est celle de la vigne ; on y élève surtout des vaches et des moutons. Les établissements industriels consistent en une filature de laine peu importante, des carrières de pierres de taille, trois distilleries, deux moulins à grains, une tannerie. Il y a un pont de quatre arches sur le Mad. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1802, 810 hab., 202 feux ; 1822, 820 hab., 202 feux. — *Anc. div.* : Quoique le président Alix (1594) indique ce village comme dépendant de la prév. de Preny, bailliage de Nancy, Bugnon prétend qu'il ne fut réuni à cette prévôté qu'en 1718 et qu'il était d'abord de la prévôté de La Chaussée ; en 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cont. de Lorraine ; 1790, canton de Pagny-sur-Moselle, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Arnaville appartenait d'ancienneté aux ducs de Lorraine, car, en 1281, Olry de Bassompierre en étant devenu seigneur, il reconnaît être homme-lige du duc Ferry et tenir de lui, en fief et hommage, ce qu'il possède à Arnaville, et devoir six semaines de garde au château de Preny. En 1343, le duc Raoul vendit les conduits d'Arnaville à un citoyen de Metz ; enfin, en 1718, on y créa une mairie.

Avant sa réunion à la prévôté de Pont-à-Mousson, en 1718, ce village dépendait en partie de la Lorraine, et en partie de la terre de Gorze. Il y existait certaines coutumes assez bizarres. Un individu étranger au pays de Lorraine et à la terre de Gorze, qui venait s'établir à Arnaville, devait choisir, l'année expirée, tel seigneur qui lui convenait, du roi ou de l'abbé de Gorze, et les enfants devenaient sujets du même seigneur que leur père. Un lorrain habitant une maison de la terre de Gorze, et réciproquement, un Gorzain habitant sur les terres de Lorraine, restaient soumis à leur condition et à leur juridiction primitives, mais les enfants suivaient la condition de la mère.

Il y a, sur le territoire d'Arnaville et touchant à cette commune, un hameau nommé *Pallon*, ne faisant, avec ce village, qu'une communauté qui s'étendait sur les bans Saint-Pierre, Saint-

Vanne et Saint-Gorgon, dont le dernier appartenait à l'abbé de Gorze. En 1719, le hameau de Pallon, où se trouve une chapelle, fut le théâtre d'un grand miracle en l'honneur duquel M. de Coaslin, évêque de Metz, y établit à perpétuité une procession solennelle. Ce hameau est indiqué dans les divisions de 1790.

Au moyen-âge, Arnaville possédait un château fort qui fut détruit, au XVII^e siècle, par les troupes espagnoles ; il n'en reste plus que la porte cintrée qui fermait l'entrée principale, appelée encore aujourd'hui la *Vodte*. Il y avait, dit M. Beaulieu, entre ce village et Pagny, un *castellum* destiné à défendre le passage de la Moselle. Il est entièrement ruiné, et l'on n'en distingue plus l'emplacement que par une légère élévation du sol, qui a conservé le nom de *Château de la Citadelle*. On y a trouvé des pierres taillées, des fragments de tuiles à rebords, des armes, des monnaies du Haut-Empire et des tombeaux. M. Dufrene, de Toul, possède, dans sa curieuse collection d'antiquités lorraines, un joli buste en bronze qui provient aussi de cet endroit : c'est une Minerve casquée.

Arnaville eut jadis un couvent de Bénédictins fondé au commencement du XVI^e siècle ; au sud-est du village, on voit encore une antique chapelle dédiée à la Vierge, qui servait peut-être d'église à l'un des hameaux qui avoisinaient cette commune.

Arnaville est la patrie de M. Gisquet, ancien préfet de police.

AROFFE (l') ou **FONTAINE DES FÉES**, petit ruisseau de 9 kilom. de cours, qui prend sa source au-dessus de Tramont-Lassus, canton de Colombey, et se jette dans le Vicherey, à l'est d'Aroffe (Vosges). Une des sources de ce ruisseau est recueillie à Tramont-Saint-André, dans un réservoir d'environ 50 mètres de largeur. Ce ruisseau fait mouvoir quatre moulins.

ARRACOURT (par corruption **RACOURT**, **ARNALDI CURTIS**), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, près de la source du Moncel, route départementale n.° 7 de Lunéville à Moyenvic, à 51 kilom. S.-E.-E de Nancy, 14 S. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 S. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 891 hab., 89 élect. cens., 12 cons. mun., 217 feux. Nombre d'enfants : 151 en hiver, 55 en été. Il y a une sœur de Portieux pour les filles. Surf.

territ. : environ 1,400 hect. en terres lab., 150 en prés, 35 à 40 en vignes, 195 à 200 en bois. L'hectare de terre semé en blé a rapporté, en 1842, 8 à 9 hectol., en orge 4 à 5, en seigle 11 à 12, en avoine 12 à 13, produit qui s'élève, année moyenne, à 1/4 de plus. Depuis quelques années, on plante beaucoup de vignes dans cette commune; on s'y occupe principalement de la culture des céréales et des pommes de terre. Il y a, sur le territoire, deux censes : *Vaudrecourt*, *Rionville* (haute et basse), deux moulins à grains et une tannerie. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1710, 102 hab., 34 gar.; 1802, 844 hab., 170 feux; 1822, 820 hab., 486 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Einville, bail. de Nancy; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton du dist. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le plus ancien titre que nous ayons trouvé sur Arracourt remonte à 1667; Henri de Rinnelle reprend en fief ce lieu, qui lui venait, par succession et acquêt, de la famille de Porcelets. On prétend néanmoins que ce village était une des demeures fortifiées des Templiers; les ruines du château existaient encore en 1790, et, à cette époque, on découvrit, dans une carrière, entre Arracourt et Valhey, plusieurs tombeaux, des armes, des urnes.

Le château actuel est habité par M. le comte de Montareux, maire de la commune, connu par divers écrits dictés par les idées les plus philanthropiques.

ARRAYE - ET - HAN (ARRÉE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Seille, dans un pays riche et fertile, à droite de la route départementale n.° 14 de Nancy à Nomeny et chemin de grande communication n.° 49 de Lunéville à Arraye, à 20 kilom. N.-N.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. 10 S.-E. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop.: 487 hab., 49 élect. cens., 10 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 98 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 1054 hect.; 710 en terres lab., 147 en prés, 120 en bois, 7 en vignes.

Il y a, sur le ban, le moulin et la ferme de *Chambille*, qui figurent dans le dénombrement de 1751; la tuilerie d'Arraye et le hameau de *Han*. Lettres par Pont-à-Mousson.

Depuis plusieurs années, les habitants d'Ar-

raye ont demandé que la section de Han, dont l'adjonction leur est onéreuse, soit érigée en commune séparée. Cette section, dotée d'une maison d'école et d'un instituteur, peut, au moyen de ses biens particuliers et de sa population, se suffire à elle-même et former une administration communale.

Anc. pop. : 1710, 47 hab., 12 gar.; 1802, 490 hab.; 1822, 480 hab., 113 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, même bailliage, mait. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz. C'était le siège d'un archiprêtre ayant pour dépendances Armaucourt et Chenicourt.

En 1668, Arraye appartenait à Charles de Stainville, comte de Couvonges; c'est tout ce que nous apprennent les Archives de Lorraine. On croit que le hameau de Han était autrefois un village qui fut détruit par les Suédois; on a trouvé quelques médailles, quelques débris d'armes dans le lieu appelé *le Tombon*, non loin d'un pré, dit le *Pré-Soldat*. Près de l'emplacement que, suivant la tradition, ce village occupait, des découvertes d'armes et d'ossements font supposer aussi qu'il se livra autrefois une bataille entre Arraye et le hameau de Han. Il y avait autrefois à Arraye un ancien château; il a été récemment reconstruit sous des formes nouvelles. Cette terre a appartenu longtemps et presque jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, à la famille de Cueillet.

ARSCHEVILLER (ARTZWEILLER, HARTZWEILLER, ARCHEVILLE, ERCEVILLE), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une petite vallée, au pied des Vosges, à 97 kilom. E. de Nancy, 11 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 774 hab., 77 élect. cens., 12 cons. mun., 106 feux. Nombre d'enfants : 125 en hiver, 20 en été. Il y a deux sœurs de Saint-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 286 hect. en terres lab., 106 en prés, 67 en bois, 25 en jardins et vergers, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 18, en seigle 15, en avoine 20. On y élève des bêtes à cornes et des porcs. Lettres par Phalsbourg.

Anc. pop. : 1710, 22 hab., 5 gar.; 1802, 519 hab.; 1822, 475 hab., 93 feux. — *Anc.*

div. : 1594, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lixheim, malt. de Sarreguemines, cout. de Lorraine; 1790 (*Arsvill*), canton de Niederviller, dist. de Sarrebourg. — *Spér.* : Doy. de Sarrebourg, dio. de Metz.

Le nom de cette commune ne se trouve mentionné dans aucun titre, et nous ne savons rien de positif sur les traditions historiques qui s'y rattachent. Dans différents actes, qui vont de 1679 à 1739, il est question des moulins de la principauté de Lixheim, et, entr'autres, de ceux d'Arscheville. Bugnon parle d'une nouvelle verrerie qui y existait en 1710; cette usine ne subsiste plus depuis longtemps.

D'Arscheviller, dont le premier curé mourut en 1708, dépendaient autrefois St.-Louis, Dannelbourg et un autre village désigné sous le nom de Pharbach.

Le territoire d'Arscheviller est occupé par la formation du grès bigarré et en partie du grès vosgien, qui présente des plateaux en forme de collines dont les flancs sont arrondis et en pentes douces.

Les groupes de couches du grès bigarré étant interposées de même, il en résulte que le sol qui le couvre renferme des sources assez abondantes qui l'arrosent et le fertilisent. Les céréales et les pommes de terre y réussissent très-bien. Les vallées offrent de bonnes prairies. Quelques plateaux portent d'assez belles forêts dont les principales essences sont le chêne, le hêtre, le tremble, etc.

Le grès bigarré fournit des dalles et de bonnes et belles pierres de taille propres à tout genre de construction, et des meules à aiguiser. La dolomie peut donner de la chaux hydraulique et du ciment naturel très-énergique.

Depuis quelques années, les travaux du canal de la Marne au Rhin ont beaucoup influé sur l'amélioration morale et physique des habitants de cette commune. Voici, sur ces grands travaux, quelques détails que nous devons à l'obligeance de M. Victor Zienkowitz, employé des ponts-et-chaussées. Les principaux ouvrages entrepris sur le territoire d'Arscheviller sont une gare, plusieurs écluses et trois souterrains, deux pour le canal et un pour le chemin de fer. L'exécution de ces travaux

a présenté de très-grandes difficultés, car il fallait former, avec les gens de la contrée, des ouvriers de tous les métiers, mineurs, maçons, charpentiers, etc. Le petit souterrain, qui n'a pas moins de 415 mètres de longueur, et traverse les bancs supérieurs du grès bigarré, qui sont superposés de marnes, a présenté, par la nature du sol et l'abondance des eaux qu'on y rencontre, de nombreuses difficultés à vaincre.

Le grand souterrain, de 2,500 mètres de longueur, traverse le gros banc du grès bigarré qui présente une résistance suffisante pour qu'il soit permis de n'employer aucune maçonnerie pour la voûte dans une longueur à peu près de 2,000 mètres.

Entre ces deux souterrains du canal il se trouve une tranchée (ou fenêtre) ayant 626 m. 50 c. de longueur.

La largeur ou ouverture de souterrain du canal est de 8 m.; sa hauteur depuis la naissance de voûte est de 4 m.: depuis la naissance jusqu'au plafond de la cuvette du canal, de 5 m. 50 c.

À côté du grand souterrain du canal passera le souterrain pour le chemin de fer: les têtes d'entrée de ces deux souterrains se trouvent sur la même ligne; la distance qui les sépare à l'entrée ou en amont est de 6 m. 20 c. et en aval de 75 m. L'ouverture de ce souterrain à 8 m. sur 5 m. 5 c. de hauteur. Il est plus bas que celui du canal.

Sa construction se fera plus facilement parce que le transport de déblai s'effectuera par le souterrain du canal avec lequel il communiquera par des galeries transversales.

Il se présentera une particularité curieuse à la sortie du souterrain du chemin de fer; ce dernier se trouvera entre deux eaux, celles du canal, qui sera au-dessus, et celles du ruisseau d'Arscheviller qui passera au-dessous.

La disposition du terrain, l'habileté et le talent rare de M. Jacquiné fils, ingénieur des ponts-et-chaussées chargé des travaux de la 4.^e subdivision du canal de la Marne au Rhin, ont apporté de grandes économies pour l'exécution de ces travaux. L'excavation du souterrain et de la tranchée a été faite de telle manière que les déblais ont fourni toutes les pierres de taille et les moellons de parements

et autres qui ont été nécessaires pour les maçonneries des souterrains.

On doit aussi aux soins de M. Jacquiné la découverte du ciment naturel et de la chaux hydraulique, provenant de la dolomie du grès bigarré, que l'on exploite sur les territoires de Réding et Nitting; la plus grande partie provient de la tranchée du canal entre Bühl et Niederviller et de la tranchée de Xouaxange, dont nous parlerons à l'article de cette commune.

En examinant, dit M. Jacquiné, dans une note qu'il a bien voulu nous transmettre, en examinant la nouvelle carte topographique de la France, levée par les officiers d'état-major, et sur laquelle le village d'Arscheviller est désigné par erreur sous le nom de Hartzwiller, on remarque, par les hachures destinées à indiquer la pente du sol, qu'à part la vallée du Teigelbach ou ruisseau d'Arscheviller, qui y trace un profond sillon, le pays qui entoure ce village est peu accidenté, et forme un plateau légèrement ondulé qui ne paraît pas faire partie d'une chaîne de montagnes. Ce premier aspect du pays, fidèlement représenté par la carte, porte d'abord à rechercher plus à l'est, vers les escarpements de Reinhardmünster, la chaîne des Vosges et le faite qu'elle forme entre le bassin de la Moselle et celui du Rhin. Cette supposition paraît d'autant mieux fondée, qu'en consultant les côtes de hauteur écrites sur la carte, on voit que les sommets situés plus à l'est atteignent une hauteur comprise entre 500 et 600 m. au-dessus de la mer, tandis que le sol ne s'élève que de 300 à 350 m. dans le voisinage d'Arscheviller.

Mais si, en examinant la carte avec plus d'attention, on suit la direction des cours d'eau qu'elle représente, on remarque que le Teigelbach ou ruisseau d'Arscheviller, se jetant dans la Zorn entre Henrydorff et Sarrebourg, fait déjà partie du bassin du Rhin, tandis que le ruisseau formant limite entre les territoires d'Arscheviller et de Guntzwiller, à 1,400 m. à l'ouest d'Arscheviller, et qui prend le nom de ruisseau d'Eichmatt, après s'être réuni avec le ruisseau de Hommarting, est un affluent de la Sarre, et se trouve par conséquent dans le bassin de la Moselle. On reconnaît ainsi que le faite qui sépare ces deux bassins, et qui forme

le prolongement de la chaîne des Vosges sous le rapport hydrographique, passe à 600 m. environ à l'ouest des villages de Guntzwiller et d'Arscheviller, en laissant à l'ouest ceux de Niederviller et de Hommarting, tandis que les sommets, beaucoup plus élevés situés à l'est, ne sont que des rameaux de cette chaîne qui pénètrent dans l'Alsace en séparant les cours d'eau qui en descendent vers le Rhin.

Le point le plus bas de cette partie du faite, que l'on désigne sous le nom de *col d'Arscheviller*, est situé sur le territoire de cette commune, sur le chemin d'Arscheviller à Hommarting, à peu près au point coté 331 sur la carte. Si l'on suit le faite de part et d'autre de ce point, on remarque qu'au sud il s'élève bientôt de manière à atteindre la hauteur de 400 m. au-dessus de la mer, en se rattachant à la partie montagneuse du pays, et qu'au nord il s'élève un peu jusqu'à la route de Paris à Strasbourg pour se déprimer légèrement ensuite, mais avec cette circonstance que, dans ces parties plus déprimées, la chaîne est plus épaisse qu'à Arscheviller, où elle est resserrée entre deux vallées, dont l'une est très-profonde.

Depuis qu'une justice tardive, à l'égard d'une partie de la France privée jusque-là d'autres communications que les routes, est venue sanctionner par une loi la création d'un canal de la Marne au Rhin, et qu'une loi plus récente et non moins juste, sacrifiant aux intérêts généraux du pays des prétentions locales exorbitantes, a décrété la construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg par Nancy, le col d'Arscheviller est devenu, par le double avantage du peu de hauteur et de la faible épaisseur que la chaîne des Vosges y présente, et par sa position peu éloignée de la ligne droite passant par Nancy et par Strasbourg, le point de passage obligé de ces deux communications importantes à travers cette chaîne. Ce passage simultané du canal et du chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne, à travers l'un des plus grands obstacles qu'ils rencontrent dans leur cours, ajoutera à l'intérêt qu'offrait déjà cette localité sous le rapport topographique, celui qui s'attache aux grandes constructions, surtout quand elles sont destinées à exercer sur la prospérité du pays une aussi puissante influence.

ART-SUR-MEURTHE (*ARCA SUPRA MEURTAM, ARS* ou *ARC-SUR-MEURTHE*), joli village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Meurthe, à 8 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-O. de Saint-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 552 hab., 55 élect. cens., 12 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 75 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 1156 hect.; 666 en terres lab., 181 en prés, 50 en bois, 48 en vignes. Il y a une tuilerie et un four à chaux. En dépendent : *Saint-Flin, Monrepentir* et *Bosscrville*. Lettres par Saint-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 45 hab. ; 1802, 640 hab. ; 1822, 520 hab., 126 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., malt. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Saint-Nicolas, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul.

Ce village est rappelé dans des titres de l'abbaye de Senones, de 1147, 1152 et 1213; il y est nommé simplement *Arc* ou *Arcus*, à cause d'un pont qui y existait probablement à cette époque. En 1588, Richard Chauvenel, argentier des ducs Charles III et Henri II, seigneur de Xoudailles, obtint l'affranchissement des deux tiers d'un gagnage qu'il avait à Art-sur-Meurthe. En 1625, Jean Voitot, conseiller d'état, fit ses reprises pour cette seigneurie, dont il acquit de Charles IV la haute, moyenne et basse justice.

En 1710, il y avait six maisons-fiefs, la cense-fief de Saint-Flin, autrefois prieuré, appartenant à l'abbaye de Saint-Félix ou Saint-Clément de Metz, puis à la primatiale de Nancy; enfin les Bénédictins de cette ville y possédaient, en 1778, un bien appelé la *Cour-Saint-Pierre*.

ASPACH, village de l'ancien évêché de Metz, sur le penchant d'une colline, à droite de la route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 73 kilom. E. de Nancy, 14 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 4 S.-O. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe de Landange. Pop. : 244 hab., 24 élect. cens., 10 cons. mun., 59 feux. Nombre d'enfants : 52 en hiver, 17 en été. Surf. territ. : 405 hect.; 216 en terres lab., 58 en prés, 128 en bois. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 166 hab., 32 feux; 1822,

237 hab., 39 feux. — *Anc. div.* : Ce village, qui était, en 1594, de la prévôté de Sierk, bailliage d'Allemagne, fut cédé à la France en 1661, c'est pourquoi il ne se trouve pas dans le dénombrement de 1710; 1756, juridiction, subdélégation et généralité de Vic; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz. On voit, dans cette commune, les reste d'un ancien monastère que la tradition dit avoir appartenu à des religieuses. La chétive église d'Aspach annonce, par quelques morceaux de sculpture, qu'elle date d'une époque assez reculée.

Aspach repose sur la partie du *Meuschelkalch* qui longe le grès bigarré et qui est entièrement composé du polypier sous le nom d'*Encrinites Lili formis*, seul fossile que l'on y rencontre. Cette roche est exploitée pour faire de la chaux; les bans en sont souvent séparés par des marnes terreuses sans consistance, et dans quelques parties elle contient un calcaire blanchâtre qui, au moindre frottement, dégage une odeur très-fétide.

ASSENONCOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Boule, ruisseau qui se jette dans l'étang de Lindre, à 54 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 23 O.-N.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-N.-O. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 567 hab., 57 élect. cens., 12 cons. mun., 121 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, point en été. Surf. territ. : 1,647 hect.; 550 en terres lab., 172 en prés, 2 en bois. Il y a un moulin à grains. Écart : *Viller*, autrefois cense-fief, près de laquelle se trouvent deux petits étangs. Ce qu'on appelle vulgairement l'étang d'Assenoncourt n'est qu'une cornée de celui de Lindre, qui avoisine le village dont nous parlons.

Anc. pop. : 1710, 52 hab., 9 gar.; 1802, 480 hab., 83 feux; 1822, 457 hab., 114 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Alteville, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village est mentionné dans un titre de 1539, sans importance. On voit, d'après l'état du domaine en 1652, époque de la première invasion française, que le roi y était seigneur, haut, moyen et bas justicier, et que les habi-

tants étaient tenus de faire les corvées de charrois et à bras pour transporter toutes les choses nécessaires à l'entretien de la moitié de l'étang de Gelucourt. La justice et les autres droits que le roi y possédait, ainsi qu'à Tarquimpol, furent abandonnés au sieur Nicolas Leclerc, par arrêt du conseil, du 17 août 1779.

Il existe à Assenoncourt un château qui appartenait, avant 1789, au comte de Custines, et qui est habité maintenant par le fermier des terres qui en dépendent.

ASSENONCOURT (RUISSEAU D'), ou DE L'ÉTANG DE VILLERS. Il prend sa source au-dessous de Fribourg, passe dans cette commune et dans celle d'Assenoncourt, où il fait mouvoir un moulin, puis se jette dans la Seille après un cours de 6300 mètres.

ATHENAY (RUISSEAU D'). Il a sa source sur le territoire de Pary-St.-Cézaire et se jette dans le Madon. Son cours n'est que d'environ 600 mètres; il passe à Pary, Houdelmont et Xeuilly.

ATHIENVILLE, village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la route départementale n.° 7 de Lunéville à Moyenvic, à 29 kilom. E. de Nancy, 16 S. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 10 S. de Vic, chef-lieu du canton. Pop.: 389 hab., 59 élect. cens., 10 cons. mun., 85 feux. Nombre d'enfants: 59 en hiver, 23 en été. Surf. territ.: 375 hect. en terres lab., 118 en prés, 3 en vignes, 242 en bois. L'hectare de terre semé en blé peut rapporter 15 hectol., en seigle 15, en avoine 20; planté en vignes 50. Le blé, l'avoine et les pommes de terre sont les principaux objets de culture, et les vaches l'espèce de bestiaux dominante. Ecart: *Hincourt* et *Ranzey*, fermes. Cette dernière dépendait autrefois de la paroisse de Serres. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop.: 1710, 49 hab., 13 gar.; 1802, 387 hab., 76 feux; 1822, 332 hab., 80 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1740, bail. de Lunéville; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Arracourt, dist. de Vic. — *Spir.*: Doy. de Vic, dio. de Metz.

Le village d'Athienville est fort ancien, car l'on voit figurer des seigneurs de ce nom dans des actes de 1174, 1272, 1296 et 1298. Un Renaud d'Athienville (1296) engage cette terre, avec

celle de Courbessault, à Simonin de Damelevières, moins la forteresse qu'il se réserve. Par une vente faite deux ans après, cette terre passa à la maison de Damelevières, et, en 1347, la seigneurie appartenait à la duchesse de Lorraine.

Le roi y possédait, pour un quart et demi, la haute, moyenne et basse justice, et jouissait des droits de pêche dans la Moselle. Les habitants devaient, par tête d'un an, 1 denier messin; par cheval tirant, un sou messin. Leur taille personnelle était de 5 poules, plus une poule par conduit (ménage, maison, feu, chef de famille), pour droit de sauvegarde.

Un phénomène assez remarquable se passa, il y a 40 ou 45 ans, à 500 pas environ, au couchant de cette commune. Pendant une année de sécheresse, on vit s'élever tout-à-coup de terre, à une hauteur de près de 2 mètres, un jet d'eau, qui s'affaissa promptement, mais continua néanmoins à jaillir du sol à gros bouillons. L'éruption avait d'abord eu lieu au milieu d'un chemin; on poucha cete ouverture et l'on fit, avec des pierres, un conduit qui amenait les eaux dans un bassin creusé, au bord de ce chemin, dans une terre argileuse rougeâtre, et dont la superficie est plus élevée d'environ 2 mètres que le ruisseau qui coule à 80 pas de là environ, à travers des prés dont, il y a 15 ou 20 ans, une partie pouvait être regardée comme des marais; ce ruisseau, très-faible avant d'avoir reçu les eaux de la fontaine, passe sous la cense de Ranzey, et va se joindre au Moncel, affluent de la Seille. Cette première éruption de la fontaine d'Athienville avait été précédée, à peu d'intervalle, de la disparition de plusieurs petites sources des environs. Telle qu'elle était alors, elle aurait suffi pour alimenter un moulin de dernière classe. L'eau était limpide, très-fraîche, jaillissait avec impétuosité; elle n'avait aucune qualité particulière. Pendant l'été de 1842, le fond du bassin s'est enfoncé, et il présente actuellement une ouverture de 2 m. de long sur 1 m. 1/2 de large, d'où l'eau, très-limpide, s'élance avec force en bouillonnant, et avec assez d'abondance pour, si on la retenait au moyen d'une digue, pouvoir bientôt remplir un petit étang, et faire facilement mouvoir la roue d'une usine. Malgré la sécheresse de l'année dernière, les prairies et quelques terres situées entre la fontaine et la cense

de Ranzey, distante d'environ 1 kilom., étaient en partie inondées, et il n'y a pas de doute que l'on pourrait, à peu de frais, établir dans ces terrains des prés où il serait facile de pratiquer d'avantageuses irrigations. En considérant l'ouverture par laquelle sortent ces eaux, on voit d'abord une couche de terre argileuse rougeâtre et peut-être un peu ferrugineuse, qui peut avoir de 30 à 40 centimètres d'épaisseur; puis on aperçoit un lit de pierre calcaire dont on ne peut distinguer l'épaisseur, et qui paraît déchiré et comme brisé par la dernière éruption des eaux; quoiqu'on ne puisse pas l'assurer, il semble que ce banc de pierres calcaires est la voûte naturelle d'une caverne que les eaux ont remplie. On a plusieurs fois essayé de sonder la profondeur de cet abîme; les résultats variables qu'on a obtenus paraissent indiquer que le fond du gouffre est inégal. Quelques personnes prétendent, ce qui est fort douteux, que les eaux, malgré leur fraîcheur et leur limpidité, sont ferrugineuses et ont une vertu purgative. Toutefois, il ne serait pas impossible qu'elles fussent chargées de quelques matières gypseuses ou séléniteuses, car, à 2 ou 3 kilom. de là, on trouve, près de Hincourt, écart d'Athienville, des carrières de plâtre mêlé à du gypse et à de la sélénite, d'un aspect fort remarquable. M. le comte de Montureux, qui a bien voulu nous donner connaissance de ces particularités sur la fontaine d'Athienville, suppose, sans l'affirmer, que la caverne dont il paraît que ces eaux ont brisé la voûte, pourrait avoir autrefois été à sec et avoir communiqué avec les souterrains d'un château que les Templiers avaient non loin de là, et dont on a retrouvé quelques fondations en 1790. Ce qui est plus probable et plus simple, c'est que ce phénomène a été produit par une modification naturelle et progressive du régime souterrain des eaux.

Deux fermes *Lajus* et *St.-Odile*, anciennement fiefs, dépendaient autrefois d'Athienville, qui possédait aussi, sur son ban, un ermitage appelé *St.-Jean-Fontaine*; et, non loin de là, existait un village, nommé *Hémont* (c'est sans doute *Hincourt*), qui fut son annexe, et qui est depuis longtemps détruit.

ATHIENVILLE (RUISSEAU D'). Il commence à paraître à Athienville, qu'il traverse, passe

ensuite à Bezange-la-Grande, où il fait mouvoir un moulin, et se jette dans le **Moncé** après un cours de 2,500 mètres.

ATTILLONCOURT, village de l'ancien évêché de Metz, au pied d'une côte, sur la rive droite de la Seille, à 22 kilom. N.-E. de Nancy, 12 S.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Bioncourt. Pop.: 202 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 85 feux. Nombre d'enfants : 31 en hiver, 5 en été. Surf. territ. : environ 203 hect. en terres lab. 27 en prés, 11 ares 48 cent. en vignes, 90 hect. en bois. L'hectare de terre semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge 12, en seigle 11, en avoine 20. On y élève des moutons, des brebis et des porcs, et l'on y cultive principalement les pommes de terre et les céréales. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1802, 147 hab., 55 feux; 1822, 161 hab., 41 feux. — *Anc. div.* : Ce village, dépendant du domaine des évêques de Metz, était du bailliage épiscopal, subdélégation et gén. de Vic, et était régi par les coutumes de l'évêché; 1790, canton de Bioncourt, dist. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

ATTON (HATTON, ESTON, ATTONIS VILLA, STODONIS VILLA, STODONIS), village de l'ancien duché de Bar, au pied de la côte de Mousson, à droite de la Moselle, chemin de grande communication n.° 28 de Pont-à-Mousson à Nomeny, à 28 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 4 S.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 473 hab., 48 élect. cens., 10 cons. mun., 97 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 1357 hect.; 406 en terres lab., 176 en prés, 547 en bois, 27 en vignes. C'est le chef-lieu d'une perception. Il y a une tuilerie sur le ban. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 49 hab., 10 gar.; 1773, 28 ou 50 hab.; 1802, 318 hab.; 1822, 416 hab., 87 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et mait. de la même ville, gén. de Nancy, cout. de Saint-Mihiel; 1790, canton et dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Archiprêtre de Corny, dio. de Metz.

Le village d'Atton est fort ancien; il en est parlé, dès le IX^e siècle, dans des titres de l'abbaye de Saint-Epvre, de Toul. Il faisait

partie des terres du marquisat de Pont-à-Mousson et était du domaine des comtes de Bar. L'un d'eux, Thiébaud, en 1261, affranchit et mit au droit de Stenay tout ce qu'il avait à Atton. En 1278, un seigneur, nommé Foulques de Morey, vendit les gerbages d'Atton à Ascelin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, et, en 1547, le duc Antoine donna les deux tiers des dîmes de ce lieu aux Claristes de Pont-à-Mousson. Les dames de la Visitation de cette ville y jouissaient de certains privilèges et droits honorifiques, et y possédaient un fief.

Les habitants de ce lieu devaient 12 fr. par an pour corvées; le droit d'assises sur les laboureurs était de deux bichets de blé et autant d'avoine par chaque cheval de charrue, plus 7 blancs d'argent et 3 poules. On appelait gabelle d'Atton un impôt mis sur les bois posés sur la Moselle dans l'étendue du ban de ce village.

La Moselle passait autrefois auprès de cette commune, à l'endroit où ses eaux forment encore une espèce d'étang, appelé la Morte d'Atton; c'est probablement l'étang d'Arbonne dont il est question dans les anciennes descriptions du pays. Selon les archéologues, c'est non loin d'Atton, dans une vallée nommée Fauquemine et Hollambois, qu'en 367, Jovin, qui commandait les légions romaines, attaqua les Allemands et les tailla en pièces. Les morts furent ensevelis dans un terrain qui s'appelle encore aujourd'hui Cimetière des Allemands.

AULNES (RUISSEAU DES). Ce ruisseau prend sa source au-dessus de Leintrey et se jette dans le ruisseau de Remiremont ou de Remoncourt. Il suit un cours de 4600 mètres, et baigne les communes de Leintrey et Remoncourt. Il a pour affluent un faible cours d'eau appelé *Affluent des Aunes*, qui prend sa source à la ferme de Sérole et passe sur le territoire des mêmes communes.

AULNOIS (AULNOY-SUR-SEILLE, ALNETUM), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte de Delme, rive droite de la Seille, sur le chemin de grande communication n.° 27 de Château-Salins à Pont-à-Mousson, à 24 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 17 O.-N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 kilom. S.-O. de

Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Craincourt. Pop. : 316 hab., 32 élect. cens., 10 cons. mun., 92 feux. Nombre d'enfants : 46 en hiver, 9 en été. Surf. territ. : 479 hect.; 557 en terres lab., 80 en prés, 40 en bois, 2 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 20 hectol., en orge 20, en seigle 24, en avoine 22. Le principal genre de culture est celui des céréales; l'espèce dominante d'animaux, les chevaux et les vaches. Il y a un moulin à deux tournants et un pont en pierres de 4 arches sur la Seille. Il n'y a pas d'église. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 29 hab., 9 gar.; 1802, 322 hab., 60 feux; 1822, 343 hab., 82 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. et marquisat de Nomeny; 1751, même bailliage, malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cour souv. de Lorraine, cout. de l'évêché; 1790, canton de Delme, dist. de Vic. — *Spir.* : Archiprêtre de Delme, dio. de Metz.

Le Village d'Aulnois, dont le nom vient sans doute d'*Aulus*, aulne, remonte à une assez haute antiquité; dès le XII^e siècle, l'ordre de Malte y possédait des terres et y avait fondé un hôpital, qui fut détruit on ne sait à quelle époque. En 1692, il y fut construit une chapelle, mais, comme elle tombait en ruines, on la répara, il y a environ 40 ans, et on en fit une maison d'école qui est maintenant abandonnée. En 1593, cette terre fut engagée, avec d'autres formant le ban de Delme, par Raoul de Coucy, évêque de Metz, à plusieurs citoyens de cette ville. Enfin l'abbaye de Longeville, de Metz, la céda à l'abbaye Saint-Léopold de Nancy. En 1726, Aulnois fut érigé en marquisat, le 16 décembre 1726, en faveur de Georges Désarmois, gouverneur des princes de Lorraine, qui y mourut en 1728.

Le château moderne d'Aulnois est, par ses constructions et ses dépendances, un édifice des plus remarquables. Il est assis sur l'emplacement d'une ancienne forteresse féodale, dont une tour, qui a bien 20 mètres de hauteur et des murs d'une épaisseur extraordinaire, est restée debout derrière le bâtiment principal. Cette masse de maçonnerie est en état parfait de conservation. La construction du château date de trois époques : la tour dont nous venons de parler est de 800, la maison-forte de

1596, et enfin la nouvelle partie fut bâtie par Georges Désarmoises, marquis d'Aulnois, en 1726. M. Cœur-de-Roy, premier président au parlement de Lorraine, était propriétaire de ce château avant 1789; le propriétaire actuel est M. le comte de Riocour, maire de la commune.

Il n'y a pas très-longtemps que, dans une des salles du château d'Aulnois, on voyait une magnifique collection d'oiseaux de tous les pays; à la mort du propriétaire, elle est devenue l'héritage d'un de ses neveux et a disparu du château.

En fouillant des terrains d'alluvion, à peu de distance d'Aulnoy, afin d'en extraire des graviers fossiles, on a trouvé, dit M. Henriot, des ossements d'animaux antédiluviens, circonstance rare dans une contrée dont le sol appartient aux marnes du lias.

AURICHE. Bugnon indique une localité de ce nom, qui fut cédée, en 1661, pour la route de Metz en Alsace; elle était de la prévôté d'Amance, bailliage de Nancy.

AUTREPIERRE (*ALTERA PETRA*), village de l'ancien duché de Lorraine, dans un vallon, à droite de la route départementale n.° 13 de Bourdonnay à Rembervillers, à 60 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 50 N.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 4 N.-N.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 540 hab., 54 élect. cens., 40 cons. mun., 79 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 775 hect.; 457 en terres lab., 104 en prés, 40 en bois, 1 en vignes. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 19 hab., 15 gar. ; 1802, 258 hab., 60 feux; 1822, 257 hab., 65 feux, —

Anc. div. : 1594, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail. de Blâmont, maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Blâmont; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village d'Autrepierre, qui faisait partie du domaine des comtes de Blâmont, est assez ancien, puisqu'il en est fait mention dans un titre de 1364, du reste sans importance. Les Archives ni l'histoire de Lorraine ne nous apprennent aucune particularité intéressante sur ce lieu; nous savons seulement qu'en 1605, les habitants admodièrent, pour 25 années, l'étang d'Autrepierre, à charge de construire

un pont sur le canal pour la commodité des passants.

AUTREVAL (*AUTREVAUX*, *ATREVAL*, *ALTREVAL*), ferme sur une éminence, territoire de Bayon, à 1 kil. N. de cette commune. Elle figure déjà dans les dénombremens de 1710 et 1778.

AUTREVILLE (*ALTERA VILLA*), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une côte. sur la rive droite de la Moselle, à 19 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-S.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Annexe de Millery. Pop. : 575 hab., 58 élect. cens., 40 cons. mun., 95 feux. Nombre d'enfants : 86 en hiver, 51 en été. Il y a une sœur de la Doctrine Chrétienne. Surf. territ. : 451 hect.; 506 en terres lab., 51 en prés, 45 en vignes. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 42 hab., 11 gar.; 1802, 545 hab.; 1822, 550 hab., 88 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Condé, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., maît. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village d'Autreville est mentionné dans la charte par laquelle Frotaire, évêque de Tours, rétablit l'ordre monastique dans l'abbaye de St.-Epvre-lès-Toul (856); et dans une charte de St.-Gauzelin, confirmative des biens de cette même abbaye; il est appelé, dans ce dernier titre, *Altri villa* (956).

En 1538, Henri, comte de Bar, donna en aumône à l'église de Metz ce qu'il avait à Autreville et Millery. Le châtelain de Condé-sur-Moselle prétendait que chaque habitant de ces deux lieux devrait à sa recette une quarte d'avoine, appelée l'avoine de la Porte de Condé.

En 1562, des différends étant survenus entre le duc de Calabre et le chapitre de Saint-Etienne de Metz, au sujet d'Autreville et de Millery, il fut fait entre eux une transaction qui assura au duc la jouissance de la souveraineté dans ces deux villages, et le chapitre y eut la haute justice, l'institution et la destitution des officiers, etc.

L'auteur de l'*Histoire de Pont-à-Mousson* prétend, nous ne savons d'après quels indices, que les Romains avaient à Autreville une tuilerie dont ils transportaient, par eau, les pro-

duits à Metz. Quoiqu'il en soit, on voyait encore, au siècle dernier, dans les vignes d'Autreville, au midi, une ligne de circonvallation qui faisait partie du grand système de défense organisé, selon quelques-uns par les Romains, selon d'autres par les barbares qu'Attila conduisait à sa suite lorsqu'il vint assiéger et détruire la ville de Scarponne.

AUTREY (**AUTREY-SUR-BRÉNON**, **ALTERIACUM**, **ALTERIUM**), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Brénon, et près de l'embouchure de cette rivière dans le Madon, à droite de la route départementale n.° 12 de Nancy à Vézelize, à 25 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-N.-E de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 188 hab., 19 élect. cens., 10 cons. mun., 52 feux. Nombre d'enfants : 20 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 487 hect. en terres lab. 88 en prés, 58 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 17, en seigle 15, en avoine 18 ; planté en vignes 44. Les chevaux sont l'espèce dominante de bestiaux. — Moulin à grains. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 20 hab., 8 gar. ; 1802, 178 hab., 36 feux ; 1822, 200 hab., 50 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. et comté de Vaudémont ; 1754, bail. de Vézelize, malt. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, canton de Puligny, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul ; cure régulière de l'ordre de Cîteaux.

Cette terre qui, dans l'origine, faisait partie du comté de Vaudémont, en fut détachée en 1236, et entra dans la maison de Paroy, par le mariage d'un seigneur de ce nom avec Isabelle, fille de Hugues III, comte de Vaudémont ; en 1346, c'était une haute justice érigée, en faveur de Rodolphe Désarmois, par Henri I^{er}, comte de Vaudémont. En 1500, par suite du crime de félonie du seigneur du lieu, cette terre fut réunie au comté de Vaudémont et y demeura jusqu'en 1698, que Léopold la donna à M. de Bourcier, procureur-général à la cour souveraine, qui la rendit ensuite à ce prince. Léopold l'érigea en baronnie en 1720, et la vendit au prince de Craon. De cette baronnie dépendaient les villages de Dolcourt, Cléry, Saulxerotte, Favières, Praye, Souveraincourt, Houdreville et Parcy-Saint-Césaire. En 1764, la baronnie d'Autrey fut unie au mar-

quisat d'Haroué. Ce domaine, qui jouissait de quelques franchises, a donné son nom et des armes à une illustre famille de la province, qui, après avoir commencé à Rodolphe, subsista pendant neuf générations. Les Désarmois portaient gironné d'or et d'azur de 12 pièces, sur le tout d'argent, partie de gueules, au quartier senestre chargé d'une fleur de lys d'or. Le peintre Claude de Ruetz, l'ami de Callot, possédait, à Autrey, une maison que Louis XIII prit sous sa sauvegarde, à l'époque de l'invasion française dans notre pays.

L'église, qui était autrefois chapelle castrale, n'a rien de remarquable ; ses fenêtres indiquent qu'elle appartient au XVI^e siècle. Une chapelle, à gauche, est pavée de pierres tumulaires recouvrant les sépultures de la famille Désarmois.

AUTREY. Nom d'une ancienne seigneurie, au village de Bouzanville, bailliage de Vézelize.

AUX-ABOUTS (**LES ABOUTS**), cense à 2 kilom. S.-E. d'Hériménil, territoire de cette commune. Elle dépendait autrefois de Beaupré, et l'église de l'abbaye lui servait de paroisse. Il y a, aux Abouts, une ferme très-remarquable exploitée par M. Fawtier, et mentionnée fréquemment avec éloge dans les rapports de la Société d'Agriculture de Nancy.

AUXONNE (**AUSSONNE**), maison de campagne au faubourg de Boudonville de Nancy. Bugnon qualifie ce lieu de village dépendant de la paroisse Notre-Dame et faisant partie de la communauté de Nancy ; il y avait, en 1710, 59 habitants et 15 garçons exempts de taille. Bugnon veut parler sans doute du faubourg de Boudonville. En 1608, il s'y établit une fabrique de savon d'Espagne, qui n'y subsista pas longtemps. La campagne d'Auxonne était autrefois la plus belle des environs de Nancy ; elle avait été construite par Antoine d'Auxonne, trésorier-général des finances de Lorraine, et embellie par M. Launay, contrôleur-général des domaines. Elle a appartenu depuis à M. Fourier de Bacourt. L'abbé Lionnais, dans son *Histoire de Nancy*, fait une pompeuse description de cette campagne *délicieuse*.

AVANT-GARDE (L). Voyez *Pompey*.

AVELINE (**RUISSEAU D'**) ou **DE BÉNAMÉNIL**. Il sort de la forêt de Mondon, passe à Bénaménil, et se jette dans la Vezouze après un cours de 2,700 mètres.

AVIOTS (NOTRE-DAME-DES), ancienne chapelle champêtre existant autrefois à 2 kilom. de Rosières-aux-Salines. Voici ce que la tradition rapporte au sujet de cette chapelle : pendant la guerre des Suédois, leur armée et celle des Lorrains se livrèrent bataille dans la plaine qui s'étend entre Damelevières et Rosières ; les derniers commençaient à plier, lorsque leur général, inspiré par la Vierge, fit passer la rivière à gué à une partie de ses troupes, pour mettre l'ennemi entre deux feux ; aussitôt il vit changer la face du combat en sa faveur, et les Suédois furent complètement battus. Le général lorrain, pour témoigner sa reconnaissance à la Vierge, lui fit élever, sur le champ de bataille, une chapelle qui fut dédiée à Notre-Dame-des-Aviots (*Avis aux eaux*). Dans la suite, cette chapelle fut transportée dans l'église de Barboville, et, à sa place, on planta trois peupliers dans l'un desquels on mit une petite image de la Vierge. Il y a encore, à Barboville, une foire qui s'appelle *foire des Aviotics*. Mais cette tradition est purement romanesque, car nous trouvons, dans la charte de fondation du prieuré de St.-Thiébauld, situé entre Flavigny et Méréville, que Pibon, évêque de Toul, donne à ce prieuré deux quartes de grains aux Aviotics (*duo quartarios apud Avios*). Cette chapelle appartient, dans l'origine, à l'abbaye de Belchamps, puis à celui de Moyenmoutier, et enfin aux jésuites du Noviciat de Nancy. Elle était desservie, dans le siècle dernier, par les religieux de Rosières.

AVRAINVILLE (AVRAINVILLE-SUR-TERROUIN, APRI VILLA), village de l'ancien évêché de Toul, à gauche du Terrouin et de la route départementale n.° 2 de Toul à Pont-à-Mousson, à 30 kilom. N.-O.-O. de Nancy, 12 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 6 S. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 488 hab., 49 élect. cens., 40 cons. mun., 136 feux. Nombre d'enfants : 406 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 975 hect. ; 590 en terres lab., 55 en prés, 66 en bois, 31 en vignes. Il y a un moulin. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 48 hab., 13 gar. ; 1802, 402 hab., 122 feux ; 1822, 413 hab., 115 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cour souv. de Lorraine, cont. de St.-Mihiel ; 1790, chef-lieu de canton

du dist. de Toul.—*Spir.* : Ann. de Manoncourt-doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Le nom d'Avrainville se trouve dans un grand nombre de titres des archives : en 1260, Geoffroy de Bourlémont reprend de Ferry III Avrainville, Moncel et Happoncourt ; il figure dans un contrat d'échange passé, en 1291, entre Conrad, évêque de Toul, le frère Renaud, du Pont-à-Jaillon, et les frères de l'hôpital de St.-Jean. Les habitants d'Avrainville obtinrent, en 1570, 60 jours de bois à prendre en la forêt de *Thernes* ou *Thermes*, pour leur affouage, à charge de payer annuellement, par chaque conduit entier, 3 gros et une ponde. Cette terre, ainsi qu'on peut le voir par des actes de reprises des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, était partagée entre beaucoup de seigneurs.

Mais quelle que soit l'ancienneté de ces titres, des souvenirs plus anciens encore se rattachent à l'existence d'Avrainville. On trouve, sur son territoire, les vestiges d'une voie romaine qui conduisait probablement de Toul à Metz ou à Scarponne ; et on voit, dans une forêt, au nord de ce village, l'emplacement d'un camp romain.

AVRICOURT, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur un ruisseau qui se jette dans le Sanon, sur la route départementale n.° 13 de Bourdonnay à Rembervillers, à 66 kilom. E. de Nancy, 24 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 4 S.-O. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 667 hab., 67 élect. cens., 42 cons. mun., 158 feux. Nombre d'enfants : 135 en hiver, 55 en été. Une sœur de Portieux dirige l'école des filles. Surf. territ. : 1,243 hect. ; 971 en terres lab., 127 en prés, 78 en bois, environ 2 en vignes. Sur quatre communes de l'arrondissement de Sarrebourg qui ont des vignes sur leur finage, il n'en est aucune qui récolte de bon vin, et, à l'exception de Fénétrange et de Niderstintzel, la vigne est d'un rapport inférieur à celui des terres livrées à la culture des grains. A Avricourt, l'hectare planté en vignes produit 20 hectolitres. Ecart : *La Baronne*, ferme, dont les dîmes appartenaient autrefois en totalité au curé d'Avricourt. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 48 hab., 19 gar. ; 1802, 487 hab., 96 feux ; 1822, 535 hab., 115 feux. — *Anc. div.* : Ce village était mi-partie avec les

évêchés; la partie évêchoise, qui dépendait du comté de Réchicourt, était du bailliage épiscopal, subdélégation et généralité de Vic; la partie lorraine, sur laquelle se trouvaient l'église et la maison curiale, était de la terre d'Ogéville, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; et, en 1751, du bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Metz et de Nancy, cout. de Lorraine et de l'évêché; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Archiprêtre de Sarrebourg, dio. de Metz.

Il y a quelques années, les archives de la paroisse d'Avricourt ont été détruites dans un incendie, mais on sait néanmoins que l'érection de la cure est antérieure au XVI^e siècle. On voit, entre Avricourt, Foulcrey et Réchicourt, un petit monticule, nommé l'*Eglise d'Azey*, où l'on croit qu'il y eut autrefois une église commune à ces trois villages; et, à 1 kilom. de la commune, on retrouve beaucoup d'ossements dans un lieu appelé le *Camp des Suédois*. Il y a aussi, à l'extrémité du village, et bâtie en 1749, une chapelle dédiée à la Vierge, sous le titre de Notre-Dame-des-Ermites, qui sert de but à un pieux pèlerinage. Un pré, situé sur le ban d'Avricourt, a conservé un ancien nom et il s'y rattache un ancien usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours; ce pré se nomme *pré des Hosties*, et le propriétaire doit fournir les hosties à l'église. Entre autres objets précieux, la paroisse d'Avricourt possède une parcelle du manteau de saint Joseph, envoyée de Rome, fermée et scellée, par le cardinal de Montmorency, évêque de Metz.

AXATTE (RUISSEAU DE L'). Il prend sa source à Frambois, passe à Héréménil et Rechainviller, suit un cours de 8,200 mètres, et finit par se perdre dans la Meurthe.

AZELOT (AZELOTUM), village de l'ancien duché de Lorraine, dans la plaine du Vermois, à droite du chemin de grande communication n.° 4 de Nancy à Bayon, à 17 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-O. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Annexe de Burthecourt-aux-Chênes. Pop. : 194 hab., 19 élect. cens., 10 cons. mun., 54 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 24 en été. Surf. territ. : 464 hect.; 317 en terres lab., 29 en prés, 88 en bois, 9 en vignes. Lettres par St.-Nicolas. *Anc. pop.* : 1710, 11 hab., 6 gar.; 1802, 174

hab.; 1822, 204 hab., 54 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Rosières, dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. de Lupcourt, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Azelot, dépendant du comté de Lupcourt, était un des villages formant ce qu'on appelait la mairie du Vermois. Nous donnerons plus tard quelques détails sur cette petite juridiction. Il y avait à Azelot une maison seigneuriale et une chapelle fondée en 1541. En 1711, le duc de Lorraine en était seigneur haut-justicier, et M. de Lénoncourt seigneur voué.

AZERAILLES (EZRAILLES, EZRAELL, AZERALLIA, ACERVALIA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Meurthe, route royale n.° 59 de Nancy à Schélestadt par St.-Dié, à 52 kilom. S.-E. de Nancy, 22 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-N.-O. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 795 hab., 79 élect. cens., 12 cons. mun., 112 feux. Nombre d'enfants : 142 en hiver, 71 en été. Une sœur de la Doctrine-Chrétienne dirige l'école des filles. Perception des contributions directes. Tailerie, four à chaux. Ecarts : *Marmoël, St.-Michel, Mazelure*. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1710, 56 hab., 15 gar.; 1802, 820 hab., 175 feux; 1822, 820 hab.; 192 feux. — *Anc. div.* : 1594, chef-lieu d'une prév., bail. de Nancy; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cour. souv. et cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Gélacourt, doy. de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village, autrefois qualifié de ville, et qui, en 1778, renfermait 320 feux, des forges, fourneaux, moulins, formait, dans l'origine, une partie du domaine des comtes de Blâmont, qui le vendirent ou l'engagèrent fréquemment à différents seigneurs. On dit qu'il fut donné à l'abbaye de Moyenmoutier par un seigneur nommé Humbert, on ne précise pas à quelle époque; il en est parlé dans la bulle d'Innocent II, de 1140, confirmative des biens de cette abbaye. En 1282, Henri, dit Pierre-Percée, et Isabeau, sa femme, vendirent à Ferry, duc de Lorraine, ce qu'ils avaient à Flin, Azerailles, Gélacourt, Mazeruelle (Mazelure), moyennant 50 livres de toulous. En 1290, Ber-

trand de Deneuvre, dit d'Ancerville, engagea au duc Ferry les deux parts de ce qu'il possédait à Azerailles, excepté la ville (*villa*) de Baudménil et le moulin du même lieu, moyennant 80 livres tournois.

En 1313, lettres du duc Ferry portant qu'il doit asseoir 15 livres de terre à toulois à Henry, seigneur de Blâmont, et pour ledit assignat il l'accompagne pour moitié en la terre et seigneurie d'Azerailles. Ces assiettes ou assignats de terres, dont on trouve très-fréquemment des exemples, n'ont pas eu pour effet d'emporter translation du domaine, comme cela arrive assez souvent. Ce n'était ici qu'un abandon momentané de la jouissance de la moitié de la seigneurie d'Azerailles, véritable antichrèse qui a dû cesser par le seul fait du remboursement, au sire de Blâmont, de ce que le duc lui devait. Aussi intervint-il plus tard, entre Thiébaud, sire de Blâmont, et Jean, duc de Lorraine, une nouvelle convention qui n'aurait pas eu lieu si cette seigneurie eût cessé de faire partie du domaine ducal. Les autres titres mentionnés au Cartulaire de Lorraine n'offrent rien d'intéressant sur Azerailles, sauf toutefois une pièce sans date qui indique comme compris dans la seigneurie de ce nom, appartenant au duc de Lorraine, le tiers à Gélacourt, Badménil, Glonville, Flin et Azerailles; et une autre où se trouve le détail de ce que le duc possédait dans ce dernier lieu, savoir: 6,000 journaux de bois, deux moulins, six paxons, le passage, 5 sous par chaque feu et les amendes. En 1456, Conrad, évêque de Metz, et Marguerite de Lorraine, dame de Blâmont, pour obvier à plusieurs dissensions en leurs terres et seigneuries, par les entrecours et contremands, accordèrent qu'ils ne pourraient retenir aucun des hommes de l'un ou de l'autre, sinon pour mariage, es villes de Deneuvre, Fontenoy, Merviller, Brouville, Brouillatte, Azerailles, Gélacourt, Glonville, Flin, Baudemesnil, Montigny, Leintrey, Blâmont, etc. On entendait par entrecours le traité fait entre deux seigneurs, en vertu duquel les sujets de chacun d'eux pouvaient aller s'établir sur les terres de l'autre sans perdre leurs franchises, c'est-à-dire en devenant sujets, mais non serfs du nouveau seigneur; c'était aussi le droit dont jouissait un seigneur de fief de poursuivre ses sujets

justiciables sur les terres d'un seigneur son voisin, et *vice versâ*. En 1499, René II fit don, à vie, à Olry de Blâmont, évêque de Toul, prince de la maison de Lorraine, de la terre d'Azerailles. Ce bourg fut, jusqu'en 1731, le siège d'une prévôté dont la juridiction s'étendait seulement sur Azerailles, cense de Marnoël, partie de Badménil et Flin, Gélacourt, Glonville, les censes de Valhey, Mazelure et La Voivre, enclavées entre les châtellenies de Baccarat, Rembervillers et Moyen, du temporel de l'évêché de Metz. Il y avait, dans les villages qui formaient la prévôté d'Azerailles, un doyen et un échevin, qui, avec les clerks-jurés, composaient le corps entier de la justice et avaient connaissance de tous actes plaintifs, blasphèmes, etc.

Les armes d'Azerailles étaient d'azur à la bande d'or chargée d'un alérion de sable.

En fouillant le sol, sur le territoire de cette commune, on a trouvé des fragments de poterie et d'armes, des cercueils en pierre. Il y a, dans une ferme appartenant autrefois à l'abbaye de Moyenmoutier, une espèce de chapelle où quelques personnes vont encore en pèlerinage.

AZOUNDANGE, village de l'ancien évêché de Metz, dans une plaine entourée de bois, route royale n.° 53 de Metz à Strasbourg, à 54 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 21 O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 40 N. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 572 hab., 57 élect. cens., 12 cons. mun., 134 feux. Nombre d'enfants : 125 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 500 hect. en terres lab., 125 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 18, en seigle 15, en avoine 25. On y élève principalement des porcs. — Moulins, carrières de plâtre. Censes : *Albing, Toupet, Boule*, ferme. Lettres par Bourdonnay.

Anc. pop. : 1802, 439 hab., 82 feux. ; 1822, 460 hab., 121 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; il fut cédé à la France en 1661 pour la route de Metz en Alsace. Dans le dénombrement des localités du département de Metz, en 1756, il est classé dans le bailliage de Vic, même subdélégation et généralité, ayant une brigade de maréchaussée et une poste aux chevaux. En 1790, il était chef-lieu de canton, du district de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Un jugement de la cour souveraine de Colmar, du 26 avril 1746, régla la manière dont les communes de l'ancienne châtellenie de Fribourg, dont dépendait Azoudange, devaient jouir de leurs droits d'affouages, maronages, grasse et vaine pâture. Par ce jugement, les habitants et communautés de Fribourg, Languimberg, Rhodes, Azoudange, Desseling et Ommeray, furent maintenus dans leur droit d'affouage au bois mort et mort bois dans les forêts dépendantes de l'évêché de Metz, dans la châtellenie de Fribourg, et on régla la manière dont le partage des bois serait fait entre eux. Ils furent également maintenus au droit de maronage dont ils jouissaient dans ces forêts, mais seulement pour les réparation et entretien de leurs maisons, au droit de vaine et grasse pâture; néanmoins ils n'exerçaient ce dernier droit qu'en payant une redevance en nature au domaine de l'évêché de Metz; celles d'Azoudange et de Languimberg étaient, pour chacune, de 402 resaux d'avoine. Ce même jugement maintint les propriétaires des fiefs d'*Adelhouse*, de la maison franche de *Ste.-Croix*, de *Romécourt*, de *Milbert*, de la censo d'*Albin*, et de la maison-franche d'*Albechaux*, dans la jouissance des différents droits dont nous venons de parler, et régla la manière dont ils devaient être exercés par les possesseurs de ces fiefs. Faute par les communautés de Maizières, Langatte et Haut-Clocher d'avoir produit leurs titres, elles furent déboutées d'une partie de ces droits, ainsi que les religieuses du monastère de *Rheinte* (Renteing ou Rinting). Ce jugement, curieux en ce qu'il fait connaître les privilèges dont jouissaient certaines localités de la province, fait partie des nombreux documents que nous a adressés M. Arthur Boyé, ancien sous-préfet de Sarrebourg, et qu'il avait rassemblés pour une statistique de cet arrondissement.

On voit, sur le territoire de cette commune, les restes d'une ancienne chaussée qui passe pour une voie romaine et semble se diriger vers Marsal ou Dieuze. Selon la tradition, il y eut, près d'Azoudange, une abbaye dont on montre encore l'emplacement, mais dont il ne subsiste aucun vestige. On indique aussi l'endroit qu'occupait, dit-on, un ancien fort, dont les vieillards prétendent avoir vu les fossés. Il

y a, sur le ban d'Azoudange, une de ces fontaines consacrées par de pieuses superstitions, et où l'on vient en pèlerinage puiser de son eau, à laquelle on attribue la vertu de guérir de la fièvre.

AZOUNDANGE (RUISSEAU D'). Il prend sa source sur le territoire de Maizières, passe dans cette commune et dans celle d'Azoudange, dont il alimente le moulin, suit un cours de 2,900 mètres, et va se jeter dans la Seille.

BACCARAT (BACHARA, BACCARANUM), bourg ou petite ville de l'ancien évêché de Metz, près de la forêt Lefoug, sur la Meurthe, aux confins du département des Vosges, route royale n.° 59 de Nancy à Schélestadt, et route départementale n.° 13 de Bourdonnay à Rembervillers, à 58 kilom. S.-E. de Nancy, 28 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrondissement. Pop.: 3,216 hab., 215 élect. cens., 21 cons. mun., 750 feux. Nombre d'enfants : 471 en hiver, 265 en été. Deux sœurs de la Doctrine-Chrétienne dirigent l'école des filles. Surf. territ. : 500 hect. en terres lab., 100 en prés, 424 en bois. L'hectare semé en avoine peut rapporter 40 hectol., en seigle 48. On y cultive principalement des pommes de terre et du seigle, et on y élève surtout des porcs. Outre la magnifique cristallerie, dont nous parlerons tout à l'heure, Baccarat possède une scierie, un moulin à eau à trois tournants, 3 brasseries, 3 teintureries, une tannerie, 5 carrières, un tissage à la main, un four à plâtre. Ecarts : *Badménil*, *Humbepaire*, *le Pricuré*, *les Hautes et Basses Bingotes*, *Sainte-Catherine* et *Saint-Christophe*.

Baccarat est un chef-lieu de canton, dont dépendent 30 mairies; il y a bureau d'enregistrement et des domaines, brigade de gendarmerie, gîte militaire, poste aux lettres, relai de poste, justice de paix, perception des contributions directes, caisse d'épargnes, etc., etc. Ce bourg, annexe de Deneuvre, est divisé en trois parties : l'ancien Baccarat est situé entre la Meurthe et un canal formé par cette rivière; il est séparé d'un faubourg situé sur la rive droite de la rivière, traversé par la grande route, et dans lequel se trouve la cristallerie. On communique aux deux parties par un beau pont. La troisième partie, située sur la rive gauche du canal, est appelée Petit-Baccarat.

La maison dite le Château-Gaillard, au-de s

sous de l'église, est sur le territoire de Baccarat ; l'église est sur celui de Deneuvre.

Il se tient deux foires à Baccarat, les 16 et 25 juillet. La première est appelée *foire du Scapulaire*. Le même jour, se célèbre la fête de la confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dont les membres portent un scapulaire béni qui a touché, dit-on, la figure de Notre-Dame.

Anc. pop. : 1802, 4096 hab. ; 1822, 2002 hab., 394 feux.—*Anc. div.* : 1756, Juridiction, subdélégation et généralité de Vic, coutumes de l'évêché de Metz, parlement de cette ville ; 1790, chef-lieu de canton du dist. de Lunéville.—*Spir.* : Ann. de Deneuvre, doy. du même nom, dio. de Toul.

Baccarat, qui ne formait, dans l'origine, qu'une seule ville avec Deneuvre, tire son nom, au dire de quelques archéologues, du culte particulier qu'on y rendait à Bacchus. Cependant, cette étymologie paraît peu vraisemblable, attendu qu'il n'y a point de vignes sur le territoire de Baccarat. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait au XIII^e siècle comme formant déjà une portion séparée de Deneuvre, portion dans laquelle se trouvait le château. Dès 1541, soit à cause de son importance comme cité, soit en raison de sa forteresse, les évêques de Metz, qui en étaient à la fois seigneurs temporels et spirituels, en firent le chef-lieu d'une châtellenie qui comprenait Bertrichamps, Thiaville, Humbepaire, Fagnon, La Chapelle, Vacqueville, Veney, Brouville, Brouvelotte, Adomey, Achery, Montigny, Merviller, Neuf-Maisons, Vaxainville et Bademénil. Néanmoins, les comtes de Blâmont, qui étaient voués de Deneuvre, possédaient à Baccarat une tour qu'ils avaient fait construire pour tenir en respect le château des évêques de Metz. A la fin du XIV^e siècle, cette ville était fermée de murailles, et, en 1407, pendant la guerre qui éclata entre les comtes de Salm et de Saarwerden et le sire de Boulay, le duc de Lorraine et l'évêque de Metz, du consentement de Henri, comte de Blâmont, y ajoutèrent de nouvelles fortifications, sous la promesse de les détruire lorsque la paix serait rétablie. En 1596, Baccarat passa, par échange, entre les mains des ducs de Lorraine, qui le revendirent ensuite aux évêques de Metz. L'un d'eux, Thierry

Bayer de Boppart, qui affectionnait ce lieu, commença à y faire construire, en 1431, le couvent et l'église des Carmes ; mais les bourgeois de Deneuvre, en haine de ce prélat, ruinèrent l'église et le couvent qu'il avait fondés, et qui ne furent rétablis qu'en 1444, par Conrad Bayer, son successeur au trône épiscopal. Selon Dom Calmet, les Carmes de Baccarat se rendirent célèbres, et de leur maison sortirent un grand nombre de prédicateurs qui acquirent une certaine réputation d'éloquence.

Baccarat eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent la province à diverses époques ; les Bourguignons et, après eux, les calvinistes, l'occupèrent et y promènèrent le pillage et l'incendie ; en 1665, M. de Bassompierre assiégea, prit et ruina le château, que Louis XIII fit raser entièrement ; mais la tour, construite par les comtes de Blâmont, échappa à la destruction, et l'on en voit encore debout quelques débris.

Mais si la ville de Baccarat a perdu l'importance militaire que pouvaient lui donner sa forteresse et son enceinte de murailles, elle a acquis une importance industrielle qui la met, sous ce rapport, au premier rang parmi les villes du département dont nous écrivons l'histoire. Dès 1764, elle possédait, sous le nom de Verreries de Sainte-Anne, une verrerie créée à l'époque de la suppression des salines de Rosières, qui s'alimentaient de bois dans les châtellenies de Baccarat et de Rembervillers. L'évêque de Metz, qui en fut le fondateur, s'associa Renaut, artiste distingué. Cette usine prit de rapides développements, et, au commencement de la révolution, elle formait à elle seule une municipalité ayant une chapelle et un prêtre desservant. Mais elle était presque tombée dans l'oubli lorsque, en 1815, M. d'Artigue en fit l'acquisition et y transporta la cristallerie qu'il possédait à Vonèche, en Belgique. Enfin, en 1822, MM. Godard, Lelot et Lescuyer en étant devenus propriétaires, donnèrent à cette manufacture une impulsion puissante et l'amènèrent au degré de perfection qu'elle occupe aujourd'hui. La cristallerie de Baccarat, dont les produits ont obtenu plusieurs médailles aux différentes expositions, et, en 1834, un brevet d'importation pour un procédé relatif à l'art de la verrerie, n'occupe

pas moins de 600 ouvriers et employés dont les salaires annuels s'évaluent à 450,000 fr. Les matières premières, évaluées à une somme presque égale, se tirent : les plombs d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne, les potasses des pays environnants, d'Amérique, de Toscane, et éventuellement des autres origines étrangères; le sable du département de la Marne; le bois, de la Meurthe et des Vosges; la houille, de Saarbruck. Les deux tiers environ des produits se vendent à l'intérieur, le surplus à l'extérieur et réparti entre les divers états de l'Amérique qui en emporte la majeure partie, et les différents pays limitrophes de la France. Ce vaste établissement, connu dans le commerce sous le nom de Compagnie des cristalleries de Baccarat, a pour administrateur M. Gourdard, et pour directeur M. Tousaint.

Voici quelques détails sur cette intéressante manufacture.

Ceux des ouvriers dont le travail est le plus pénible sont les *tiseurs*, qui soignent les fours, et les *souffleurs*. Lorsque ceux-ci ne peuvent plus tenir à la chaleur, ils cessent de souffler, et se mettent à tailler, à façonner le verre. Ils exécutent, sur leurs cristaux, les dessins les plus élégants et les plus variés.

La partie des ateliers qui excite le plus la curiosité, c'est la chambre où l'on mêle les substances qui entrent dans la composition du cristal.

Pour faciliter l'arrivage des bois, on a détourné un bras de la Meurthe, ce qui forme un canal alimenté au moyen d'écluses. Ce canal met en mouvement une machine hydraulique, qui ressemble en petit à la machine de Marly, et qui fournit de l'eau aux fontaines, aux jets d'eau et aux différentes pièces d'eau du jardin, qui est sur une hauteur. Cette machine a un balancier hydraulique qui élève l'eau à 42 pieds, environ 800 mètres cubes, en 24 heures. Cette eau produit un effet égal à environ 84/100^e de la force employée à la machine, qui n'a besoin d'aucun entretien ni de réparations. C'est dans cette partie de l'usine qu'on pulvérise les petits cailloux blancs et le charbon, qui entrent, avec d'autres substances, dans la composition du cristal. La force hydraulique, nécessaire aux ateliers, est fournie par le cours d'eau dérivé de la Meurthe, sur lequel arrivent les bois

flottés des Vosges. Les halles renferment quatre grands fours à fusion. Le piston ou soufflet artificiel qui remplace, en beaucoup de cas, le souffle du verrier, fut employé, pour la première fois, à Baccarat. Ce procédé se répandit rapidement; il suppléa, avec la plus notable économie, à une opération meurtrière. L'eau fait mouvoir 200 tours, et permet à l'ouvrier de réserver sa force et son attention à la taille même des cristaux. Les améliorations obtenues dans cette partie, depuis 1823, ont fait diminuer de moitié le prix de la main d'œuvre, et amené une perfection devant laquelle les anciennes tailles d'un fini moyen sont tombées au-dessous de toute valeur. On s'est occupé, surtout, à produire des tailles élégantes et légères, à la portée des fortunes médiocres.

Hommes marquants : FROUARD (Jean), prémontré, abbé d'Etival, fut docteur en théologie à l'Université de Pont-à-Mousson, président du séminaire de la même université, où il se rendit célèbre par sa science dans les langues, les humanités et la théologie; il cultiva la peinture avec succès et décora son abbaye de plusieurs tableaux de sa composition. Il mourut en 1655, âgé de 75 ans. — RAVIGNAT (Antoine), adjudant-major au 3.^e régiment de hussards, qui, après s'être distingué dans un grand nombre de campagnes, périt en 1803, victime du plus généreux dévouement, en voulant sauver un homme qui se noyait dans la Seine. — M. Laurent, peintre distingué, décédé conservateur du Musée d'Epinal.

BAC-D'ESSEY. Nom donné, dans le dénombrement de 1710, à cause du bac qui y existait alors, aux quelques maisons dont la réunion forme ce qu'on appelle aujourd'hui le *Pont-d'Essey*. Cette cense dépendait de la paroisse Saint-Sébastien, et les habitants étaient exempts de taille.

BACOURT, village de l'ancien duché de Bar, sur un côteau, à gauche de la Nied-Française, frontières du département de la Moselle, à 37 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 17 N.-N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 N. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 484 hab., 48 élect. cens., 40 cons. mun., 117 feux. Nombre d'enfants : 83 en hiver, 30 en été. Il y a une sœur de la Providence pour l'école des filles, et un bureau de bienfaisance. Surf. territ. :

589 hect. ; 266 en terres lab. , 44 en prés , 58 en bois , 4 en vignes. Il y a , sur le territoire , un moulin à grains et 3 petites carrières de pierres de taille. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710 , 59 hab. , 40 gar. ; 1773 , 57 ou 58 hab. ; 1802 , 550 hab. ; 1822 , 400 hab. , 100 feux. — *Anc. div.* : 1594 , prév. d'Amance , bail. de Nancy ; 1710 prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751 , bail. de Château-Salins , mait. de Pont-à-Mousson , gén. de Nancy , cout. de Saint-Mihiel ; 1790 , canton de Morville-les-Vic , dist. de Vic. — *Spir.* : Archiprêtre de Delme , dio. de Metz.

Le village de Bacourt , un de ceux du bailliage de Château-Salins qui avaient leurs seigneurs particuliers , ne se trouve mentionné dans aucun titre qui puisse faire assigner une date à son origine. On prétend qu'il appartient aux Templiers , et que ces chevaliers en bâtirent l'église. Quoiqu'il en soit , un des collatéraux porte encore le millésime 1550. On y voit aussi une pierre tumulaire avec la date de 1560. Tout ce que nous savons de certain , c'est qu'en 1773 , c'était une haute justice , et qu'il y avait deux anciennes maisons fortes , l'une appelée la *Basse-Cour* , l'autre , la *Cour-des-Seigneurs*. L'un de ces châteaux , détaché du village , ne dépendait pas des mêmes juridictions , car il est indiqué séparément dans le dénombrement des localités du département de Metz , et comme ressortissant au bailliage de Vic.

BADAL (RUISSEAU DE). Il a sa source sous Einvaux et se jette dans la Mortagne après un cours de 7,000 mètres. Il passe à Lamath , Einvaux et Landécourt , en alimentant les moulins de ces deux dernières communes.

BADMÉNIL , (BAUDEMÉNIL , WAUDMÉNIL , BALDERICI MANSILE) , hameau des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz , à gauche de la Meurthe , à 1 kilom. S.-O. de cette commune.

Badménil , dont il est question dans des titres qui remontent au XIII^e siècle , appartenait , dans l'origine , aux seigneurs de Deneuvre et de Romont. En 1291 , Bertrand de Deneuvre engage au duc Ferry les deux parts de ce qu'il avait à Azerailles , excepté la ville de Baudeménil et le moulin du même lieu. Cette terre passa dans la suite aux ducs de Lorraine , par qui elle fut engagée aux comtes de Blâmont , qui l'engagèrent , à leur tour aux seigneurs de

Baccarat. Ce mot de ville (*villa* en latin) n'a pas la même acception qu'aujourd'hui ; il signifie simplement maison de plaisance ou métairie , car c'est ainsi qu'ont commencé presque toutes nos communes. Nous reviendrons sur ce sujet dans l'introduction de cet ouvrage.

On voit , d'après le dénombrement de 1710 , que ce hameau dépendait en partie de la chàtellenie de Baccarat , bailliage de Vic , et en partie de la prévôté d'Azerailles , paroisse de Glonville. Cette dernière portion renfermait 5 habitants. En 1751 , il est indiqué comme mi-partie avec les évêchés , et , en 1802 , comme village réuni à Baccarat.

BADONVILLER (BODONIS VILLA) , ville de l'ancien duché de Lorraine , dans une gorge , au pied des Vosges , sur la Blette , environnée d'eaux vives , d'étangs et de forêts , route départementale n.° 16 d'Ogéville à Allarmont , à 66 kilom. S.-E. de Nancy , 56 S.-E. de Lunéville , chef-lieu de l'arrond. , 15 N.-E. de Baccarat , chef-lieu du canton. *Pop.* : 2,355 hab. , 170 élect. cens. , 16 cons. mun. , 626 feux. Nombre d'enfants : 308 en hiver , 266 en été. Surf. territ. : 457 hect. en terres lab. , 210 en prés , 1417 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol. , en seigle 16 , en avoine 20. Le principal genre de culture est le froment , le méteil et les pommes de terre ; on y élève des vaches et des porcs. Les établissements industriels consistent en : une fabrique ou tissage de calicots , 3 filatures de laine à la mécanique , 4 fabriques de bas de laine , une faïencerie existant depuis 1724 , 2 brasseries et une fabrique de broderies ; la fabrique d'alènes appelée la *Meule* , située près de Badonviller , est renommée pour la qualité et le bon marché de ses produits ; établie depuis 1803 , elle a déjà obtenu plusieurs médailles aux expositions publiques. Il y a : bureau de poste et d'enregistrement , brigade de gendarmerie , perception des contributions directes , etc. ; deux foires. Ecarts : les *Carrières* , *Haut-Arbre* , les *Fouweux* , le *Chamois* , les *Grande et Petite-Nablotte* , la *Xaveure* , le *Haut-Foux* , *Allencombe* , les *Bordes* , la *Meule* , le *Pré-Barbier*.

Anc. pop. : En 1710 , la partie qui dépendait du comté de Salm , et qui appartenait à la Lorraine , renfermait , tant dans la ville que dans les faubourgs , 95 hab. et 15 gar. ; 1761 , environ 100

maisons et 360 feux ; 1802, 1877 hab., 464 feux ; 1822, 2232 hab., 486 feux. — *Anc. div.* : 1394, prév. du comté et de la principauté de Salm, bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Lunéville, gén. de Nancy, mait. de Saint-Dié. La partie de Badonviller qui appartenait à la maison de Salm-Salm avant cette époque, continua à être régie par le droit écrit et ses usages particuliers ; l'autre partie l'était par la coutume de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul ; 1778, réuni à l'évêché de Nancy. L'évêque jouissait du droit de nommer à la cure.

Badonviller est une des plus anciennes communes du département ; elle tire son nom de Leudinus-Bodon, 17.^e évêque de Toul, qui vivait vers le milieu du VII^e siècle, et dont cette ville était le patrioïne. Bertholde, aussi évêque de Toul, qui siégeait en 995, acquit le franc-alleu (*allodium*), l'église, le patronage et les dîmes de Badonviller. L'origine de ces francs-alleux, dont il est souvent parlé dans notre histoire, remonte, sans aucun doute, à l'époque de la période austrasienne, c'est-à-dire à celle de la domination des rois francs. On désignait, par ce mot, des terres ou biens-fonds, concédés d'abord à temps, plus tard à vie, et enfin qui devinrent héréditaires. Ils provenaient du partage du sol conquis par les Francs entre leurs chefs. Presque tous les francs-alleux de Lorraine furent d'abord la propriété des évêques. En 1114, un nommé Roland est qualifié seigneur de Badonviller. Mais ce n'était encore qu'une localité sans importance ; elle n'en acquit réellement qu'au XVI^e siècle, lorsque les comtes de Salm vinrent y fixer leur résidence. Il devint le chef-lieu du comté, possédé en commun par les seigneurs de cette maison et par celle de Lorraine, depuis le mariage de François II avec Christine de Salm, en 1597. La ville se distinguait en deux parties : la plus faible, avec le faubourg haut, était de la Lorraine ; l'autre, avec le faubourg d'Allemagne, était aux princes de Salm. Les autres dépendances de cette terre étaient nuement à l'un ou l'autre, ou mi-parties, ou communes. La juridiction, pour les parties possédées en commun, était composée de l'officier du roi et de celui du prince de Salm. On pouvait appeler de leurs sentences à deux juges supérieurs en

commun, qui résidaient à Nancy et jugeaient souverainement des affaires de commune juridiction. Mais, par convention du 21 décembre 1751, le prince Nicolas-Léopold de Salm-Salm ayant cédé à S. M. ce qu'il avait dans la baronnie de Fénétrange, et choisi pour indemnité les endroits plus à portée de sa principauté, les choses furent réglées de manière à faire cesser toute espèce d'indivision : la rivière de Plaine, depuis sa source entre le Grand-Donon et le Petit-Donon, fit la séparation, en sorte que ce qui est à sa droite fut à la Lorraine, et ce qui se trouve à sa gauche fit partie de la principauté de Salm. Là où la rivière ne servait pas de limites aux propriétés respectives, on avait mis des bornes armoriées.

Les princes de Salm avaient introduit le luthéranisme dans la partie des terres de Badonviller qui leur appartenait ; ils y construisirent, pour ceux de leur communion, un prêche qui devint depuis la chapelle Saint-Michel. On mit tout en œuvre pour extirper l'hérésie de ce lieu ; le pape y envoya un vicaire apostolique, le P. Fourier y prêcha contre la réformation, et enfin l'évêque de Toul fit de Badonviller le chef-lieu d'un doyenné ecclésiastique qui comprenait, outre les villages du comté et de la principauté, d'autres villages démembrés du district de l'abbaye de Senones. Mais, malgré l'abjuration de Philippe, comte de Salm, le protestantisme y compta longtemps encore d'assez nombreux prosélytes.

Il y avait à Badonviller, au faubourg d'Allemagne, un couvent d'Annonciades de la vertueuse Jeanne de France, fondé, en 1633, par Christine de Salm et le prince de Vaudémont, son époux ; on en voit encore quelques restes sur le chemin de Nabaine. L'église paroissiale, qui avait servi de temple aux luthériens, fut consacrée, en 1625, pour l'usage des catholiques. Mais, ayant été interdite pour sa vétusté, en 1780, on fit le service paroissial à Fenneviller, qui était autrefois la mère-église, jusqu'en 1788, que l'ancienne fut rétablie. Outre l'église dont nous venons de parler, il y en avait encore deux autres : celle du monastère des religieuses et celle de la congrégation des hommes. Une portion du bâtiment des Annonciades a échappé à la destruction, et on voit la place qui était environnée par le cloître. Au-dessus

de la porte d'une ancienne maison on distingue, dit-on, des armoiries que l'on croit être celles de l'évêque Bodon, auquel on attribue la fondation de Badonviller.

Le château, qui servit de résidence à François II, était séparé de la ville; il a été complètement détruit et son emplacement ascensé, ainsi que la maison des princes de Salm, qui était dans l'intérieur de la ville. Il ne reste de l'ancien Badonviller que deux pans de mur de rempart et une vieille maison gothique, reculée au bas du ruisseau, connu sous le nom de Château de Famine. Badonviller portait de gueules à deux barbeaux adossés d'or, l'écu semé de croix recroisetées de même.

François II, père du duc Charles IV, qui possédait le fief de Badonviller du chef de sa femme, princesse de Salm, voulant perpétuer le souvenir de sa souveraineté comme duc de Lorraine, souveraineté qu'on pourrait appeler intérimaire, a fait frapper des écus et petites monnaies à Badonviller, sur lesquels il prend le titre de duc de Lorraine.

La taille ordinaire des habitants était de 70 francs. Les boulangers qui se faisaient recevoir maîtres, payaient 6 fr. pour droit d'entrée. Le droit de bourgeoisie était de 18 fr. La gabelle des vins, ainsi qu'elle avait été établie au comté de Salm en 1597, était de 2 pots de vin ou 6 gros de mesure, ainsi que nous l'apprend l'état du domaine.

La ville de Badonviller, dont les tanneries jouissaient d'une certaine réputation en 1778, a beaucoup souffert, dans ces derniers temps, des incendies qui s'y sont succédé d'une manière effrayante : en 1819, six maisons du faubourg de France furent dévorées par les flammes; en 1826, quinze, situées dans l'intérieur de la ville, eurent le même sort; en 1850, 80 maisons, parmi lesquelles l'Hôtel-de-Ville, furent entièrement consumées, sans compter celles qui furent endommagées. Badonviller perdit, dans ce dernier sinistre, les deux grandes maisons que les princes de Salm avaient fait construire au milieu de leur capitale, et qui s'étaient conservées jusqu'à cette époque. Enfin, en 1857, un dernier incendie est encore venu porter la désolation dans cette ville et réduire en cendres onze habitations. Badonviller a dû à ces accidents successifs de prendre une

physionomie toute nouvelle: de jolis bâtiments ont remplacé les vieilles constructions qui faisaient une disparate choquante.

En 1751, époque où Badonviller est devenu le siège d'une prévôté, tous les fonctionnaires publics et la plupart des gens aisés se sont retirés de cette ville; aussi leur éloignement a fait sentir la misère dans la population, qui n'avait plus de ressources que dans le produit de ses bois. Cet état de choses a duré plusieurs années, avec une faible industrie, une petite faïencerie, des tanneries et une blanchisserie de fil; mais le mouvement de la révolution de 1789 a procuré un peu plus d'aisance dans le peuple. Par suite de cet événement, la prévôté de Badonviller fut supprimée pour être remplacée par une justice de paix dont le siège fut le chef-lieu d'un canton, duquel ressortissaient les communes de Pierre-Percée, Bionville, Angomont, Bréménil, Montreux, Neuville, Sainte-Pôle, Vacqueville, Veney, Neuf-Maisons, Pexonne et Fenneviller. On avait tout lieu d'espérer (dit M. Vieujoit-Descolin, dans son intéressante Notice sur Badonviller) que cette ville jouirait d'une grande stabilité par sa position; mais tout-à-coup, en l'an VIII, le gouvernement ayant adopté une nouvelle constitution, ordonna que les cantons fussent plus étendus dans leurs démarcations; alors la justice de paix de Badonviller, avec son bureau d'enregistrement et plusieurs communes de son canton, furent réunis au canton de Baccarat.

Badonviller jouit de deux avantages depuis son origine; le premier, c'est la découverte à sa proximité d'une source très-abondante qui peut fournir de l'eau la plus pure à six grandes fontaines; le second, c'est la propriété de ses bois communaux, avec un droit imprescriptible d'usage, pour fournir des affouages à ses habitants, et même des bois de marronnage pour réparer les maisons. Ces avantages furent reconnus par des concessions consignées dans le partage de la principauté de Salm, longtemps avant l'échange de 1751, et sont maintenus et confirmés par un arrêt de la cour royale de Nancy, de 1811.

L'église de Badonviller, construite vers 1785, est remarquable par sa grandeur et sa beauté; elle a remplacé l'ancienne qui tombait de vé-

tusté, et sur les ruines de laquelle avait été bâti l'Hôtel-de-Ville qui devint la proie des flammes en 1830.

Hommes célèbres : **MESSIER** (Charles), né en 1730; il n'avait, lorsqu'il vint à Paris en 1751, d'autre recommandation qu'une écriture nette et très-lisible, et quelque habitude du dessin; il entra chez Delisle pour tenir ses registres d'observations, et fut formé par Libour, secrétaire de ce célèbre astronome, aux observations journalières de l'astronomie, à celles des éclipses et à la recherche des comètes. Il fut nommé commis du dépôt des cartes de la marine par le crédit de Delisle; puis, quand son protecteur quitta l'étude des sciences, Messier se livra avec ardeur à ses études favorites, et, pendant quinze ans, toutes les comètes qui furent découvertes le furent par lui seul. Il fut élu successivement aux académies de Berlin et de St.-Pétersbourg, et, en 1770, à celle de Paris; déjà, depuis quelque temps, son titre de commis avait été changé en celui d'astronome de la marine. Messier mourut en 1817, ne laissant guère que quelques Mémoires disséminés dans les volumes de l'Académie. Lalande avait consacré au souvenir de cet infatigable observateur une nouvelle constellation, sous le nom du *Messier* ou *Garde-Moisson*. — **CLAUDOT** (Charles), né en 1733 et mort en 1804, fut un de nos meilleurs peintres de paysages et de décorations; il a dessiné sur les lieux, surtout dans les Vosges et jusqu'au sommet du Donon, grand nombre de vues pittoresques qu'il a rendues avec beaucoup de vérité et de chaleur; il a laissé une infinité d'ouvrages, dont quelques-uns sont au Musée de Nancy. Les deux fils de Claudot, morts dans ces dernières années, ont dignement soutenu la réputation de leur père. — **M. DEMETZ**, né en 1731, mort en 1831, fut avocat au parlement de Lorraine, procureur-général à la cour impériale de Nancy, puis fait baron et membre de la Légion-d'Honneur. — **M. MALRIAT**, né en 1750, mort en 1824, se distingua dans la carrière administrative.

BADONVILLER (RUISSEAU DE) ou DE NEUVILLER. Il prend sa source sous le hameau d'Allencombe et se jette dans la Blette après un cours de 11,000 mètres. Ce ruisseau passe à Bréménil et Neuville, où il alimente un moulin et une blanchisserie.

BAGNESHOLTZ, ferme dépendant de Mai-

zières, à 1 kil. S.-E. de cette commune, arrondissement de Château-Salins.

BAGNEUX (**BANNIOLUM**), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Bouvade, près du chemin de grande communication n.° 1 de Toul à Colombey, à 32 kilom. S.-O. de Nancy, 15 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 5 N. de Colombey, chef-lieu du canton. Annexe d'Allain-aux-Bœufs. Pop. : 294 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 61 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 624 hect. environ en terres lab., 71 en prés, 5 hect. 73 cent. en vignes, 131 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 10 hectol., en avoine 15; planté en vignes, 5. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 50 hab., 8 gar.; 1802, 240 hab., 57 feux; 1822, 267 hab., 67 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1731, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton d'Allamps, dist. de Toul.—*Spir.* : Dio. de Toul.

Le village de Bagnoux, que l'on croit tirer son nom de bains qui y existèrent au temps de la domination romaine, et près duquel passait la voie ancienne de Toul à Soulosse, Bagnoux est mentionné dans la charte par laquelle Frotaire, évêque de Tours (836), rétablit l'ordre monastique dans l'abbaye de St.-Epvre-lès-Toul; il y est nommé *Baniacum*; il en est encore parlé, sous le nom de *Banniolum* ou *Banviolum*, dans différents titres des X^e, XI^e et XII^e siècles. Ce village faisait partie du domaine des évêques de Toul; l'un d'eux, Odon, le donna à l'église St.-Gengoult, en 1065, avec l'église et le ban. Il devint plus tard la propriété des ducs de Lorraine, puisqu'il se trouve compris, en 1594, dans le dénombrement des localités de cette province. En 1622, François de Lorraine, comte de Vaudémont, prit sous sa protection les habitants de Bagnoux, moyennant 100 bichets d'avoine et 40 poules par an. Enfin, après avoir été incorporé à la France avec les villages qui composaient la prévôté de Gondreville, il fut rendu à Léopold par le traité de Paris.

Des découvertes archéologiques importantes ont eu lieu sur le territoire de cette commune. Au mois de juillet 1838, sur le chemin de grande communication n.° 1 de Toul à Colom-

bey, construit sur l'ancienne voie romaine dont nous avons parlé), et lors de l'abaissement du coteau dit le Château-Rouge, situé en face de Bagnoux, on trouva sept squelettes rangés à côté l'un de l'autre, et couchés sur un banc de calcaire de lias, à environ 4 m. 50 c. de profondeur. Quelques-uns avaient une assiette aux pieds, un pot aux genoux et un verre à la tête. La poterie, proprement travaillée, était celle commune aux Romains ; le verre était d'une couleur très-verte et orné de diverses figures. Un squelette de femme portait encore au cou une médaille entièrement effacée, et qu'il a été impossible d'étudier. La plupart de ces objets ont été brisés par les pioches des ouvriers ; les autres, recueillis par M. Christophe, agent-voyer de l'arrondissement de Toul, à qui nous devons ces renseignements, ont été donnés par lui à M. Dufresne, qui a publié, dans la *Revue d'Austrasie*, des notes fort curieuses sur les découvertes archéologiques faites à Toul et dans les environs de cette ville.

BAINVILLE-AUX-MIROIRS (BABANI-VILLA, BABAINVILLA, BAINVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, situé sur la rive gauche de la Moselle, sur la route royale n.º 57 de Metz à Besançon, à 37 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-E.-E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop.: 415 hab., 42 élect. cens., 10 cons. mun., 105 feux. Nombre d'enfants : 68 en hiver, 25 en été. Surf. territ.: 500 hect. en terres lab., 70 en prés, 30 en vignes, 151 en bois. L'hectare de terre semé en blé peut rapporter 15 hectol. 50 litres, en orge 25 hectol., en seigle 12 hectol. 50 litres, en avoine 20 hectol.; planté en vignes 50. On y élève principalement des bêtes rouges. Il y a un moulin à trois tournants, deux à blé, un à plâtre, une tuilerie à deux fours. Lettres par Neuviller.

Anc. pop.: 1710, 37 hab., 11 gar.; 1802, 400 hab., 90 feux; 1822, 399 hab., 90 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. et bail. de Châtel; 1751, bail. de Charmes, gén. de Nancy, maît. d'Epinal, cout. de Lorraine; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézelize.—*Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Bainville est très-ancien ; il paraît, dans un titre de 856, sous le nom de *Babani-Villa*, comme appartenant à l'abbaye

St.-Etienne de Toul. Vers 957, un seigneur, nommé Arnustus, y fonda un prieuré, que, par le conseil de saint Gauzelin, il donna, en 965, à l'abbaye de St.-Epvre de Toul, avec tous les biens dont il l'avait doté. Dans le titre de cette donation, il est nommé *Bainvilla*. Enfin, selon D. Calmet, il est appelé *Babain villa* en 1071. Quoiqu'il en soit, le nom de Bainville se trouve dans un grand nombre de titres, dont le plus ancien remonte à 1260, et qui établissent que les comtes de Vaudémont en étaient seigneurs, du moins pour partie, car, en 1285, à la suite d'hostilités entre les comtes de Vaudémont et de Bar, ce dernier prince, menaçant de saisir cette seigneurie, le comte de Vaudémont promit de la lui rendre dans l'état où elle était. En 1291, dans le partage fait entre Henri et Jacques de Vaudémont, le premier eut, dans son lot, le château de Bainville et la garde du prieuré. Ce château avait été bâti en 1265. Vers cette époque, les seigneurs de Vaudémont s'étant emparés de quelques biens appartenant au prieuré de Bainville, domaine de l'abbaye de St.-Epvre de Toul, les religieux s'adressèrent au duc Ferry, qui s'engagea à ne faire aucune paix avec le comte Henri, avant que celui-ci ne leur eût donné satisfaction. On voit, par l'accord qui suivit entre le comte et l'abbaye de St.-Epvre, que la haute justice de Bainville appartenait au prieuré, que les religieux avaient droit d'y créer le maire et les officiers de justice, qu'ils y pouvaient tenir les plaids annaux trois fois l'an, et *cours de bataille* jusqu'à coup férir ; qu'ils y avaient four et moulins bannaux et toutes les amendes, à l'exception des trois corps ou sujets serfs, dont la justice appartenait au comte de Vaudémont, c'est-à-dire dans les cas de larrons, de femme enforcée et de plaie ouverte ; et le prieur avait les amendes de fausse mesure, de chemins brisés, de bornes arrachées, etc. Quant à la forteresse bâtie par le comte, elle ne pouvait ni s'agrandir ni aller au-delà du jardin du prieuré. Cette forteresse fut ruinée en 1468 par les Lorrains, qui la reprirent au maréchal de Bourgogne. La terre de Bainville fut donnée pour douaire à la duchesse Marguerite de Gonzague, en 1627 ; elle portait le titre de seigneurie et châtellenie, qui comprenait six villages. Les ducs de Lorraine en restèrent maîtres, conjointement avec les

religieux de St.-Epvre ; la souveraineté appartenait aux ducs, la seigneurie aux religieux.

Bainville a donné son nom à une maison illustre qui s'éteignit au XV^e siècle par la mort de Henri de Bainville, religieux de St.-Epvre ; cette maison portait d'azur semé de croisettes pointillées au pied fichées d'or, et la croix pleine d'argent brochant sur le tout.

La seconde partie du nom de Bainville-aux-Miroirs doit faire supposer qu'il y eut autrefois une verrerie dans ce lieu ; son existence semble confirmée par ces paroles de l'historien Volcy, qui vivait au XVI^e siècle : « ... Joint semblablement que à Raon, au pays de Vogé, et à Saint-Quirin, l'on fait des miroirs qui se transportent par toute la chrestienté. Ce que l'on racompte avoir esté fait au lieu de Bainville, surnommé aux miroirs. » Mais le savant M. Beaupré, qui s'est livré à des recherches spéciales sur cette industrie en Lorraine, n'a pas trouvé un seul titre où cette particularité fût établie d'une manière positive.

Il existe, au-dessus de ce village, des ruines considérables provenant du château-fort des comtes de Vaudémont. L'église est située sur une colline escarpée, près des restes de cet ancien château, qui dominait le cours de la Moselle. Leur aspect est fort pittoresque ; le seul fragment qui s'élève est une partie du mur du donjon, tour ronde autour de laquelle se groupaient les fortifications, dont on ne voit plus que des décombres. Ce pan de mur a encore plus de 25 mètres d'élévation, et pourtant sa raine date de quatre siècles, puisqu'elle fut l'œuvre des soldats lorrains en 1468. Les voûtes du premier étage sont crevées et encombrées ; elles sont pourtant reconnaissables, et donnent entrée à des souterrains que l'on prétend s'étendre fort loin. Il y avait aussi, autrefois, sur le territoire de Bainville, un ermitage sous l'invocation de saint Antoine.

BAINVILLE-SUR-MADON (**BAINVILLA**), village de l'ancien évêché de Toul, au pied d'une côte, sur la rive gauche du Madon, route royale n.° 44 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 16 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 21 S.-E. de Toul (Sud), chef-lieu de l'arrond. et du canton. Annexe de Maizières. Pop. : 379 hab., 38 élect. cens., 10 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 77 en hiver, 27

en été. Surf. territ. : 587 hect. ; 531 en terres lab., 66 en prés, 44 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge 17, en seigle 15, en avoine 18 ; planté en vignes 70. La vigne est le principal genre de culture. Il y a deux moulins à farine, une huilerie, une plâtrerie et un moulin d'écorces. Lettres par Pont-Saint-Vincent.

Anc. pop. : 1802, 505 hab., 88 feux ; 1822, 541 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : Châtellenie de Maizières, bail. de Toul, régi par le droit romain ; 1790, canton de Bicqueley, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Maizières, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village faisait, d'ancienneté, partie du domaine des évêques de Toul, c'est pour cela qu'il ne se trouve dans aucun des dénombrements de la province.

M. de Boulligny, propriétaire à Nancy, possède, à Bainville, une maison de campagne qui a appartenu à la famille du célèbre Callot. Une partie du domaine de Bainville, comprenant environ le quart du territoire de la commune, avait été donnée, en 1611, à cette famille, à titre de fief, par l'évêque de Toul. Ce domaine fut vendu, en 1669, aux ancêtres de M. de Boulligny. Sur la clé du cintre de la porte de la maison sont sculptées les armes des Callot, avec le millésime 1611. On voit encore, au premier étage, la pièce qui servait d'atelier à l'immortel graveur, et les traces du placard où il mettait, dit-on, tous ses outils.

BAINVILLE (RUISSEAU DE). Ce ruisseau, qui a sa source au-dessus de Lebeuville, suit un cours de 4,280 mètres, passe à Lebeuville et Bainville-aux-Miroirs, et va se jeter dans la Moselle.

BALMONT, joli hameau avec un château, sur une colline, à 5 hectom. de Saint-Germain, dont il dépend. Balmont est, dit-on, de fondation récente. Il ne se trouve mentionné dans aucune des statistiques de la province ; néanmoins dans un titre de donation faite à l'abbaye de Salival par Hermann de Marsal (1492), on voit figurer deux seigneurs de Balmont (*Arnulphus et Ricardus de Balmont*). Le château, autrefois à M. de Saint-Germain, appartient aujourd'hui à M. de Spa.

BANC-DE-FRIBOURG, maison isolée à 1 kilom. E. de Dianne-Capelle, et dépendant de cette commune.

BANSEY (RUISSEAU DE), ou DE L'ETANG, ou DE SERRES. Il prend sa source dans cette dernière commune, où il passe, ainsi qu'à Maixe, suit un cours de 5,800 mètres, puis se perd dans le Sanon.

Il y a encore un autre cours d'eau appelé *Ruisseau de Banzey* ou du *Moulin de Serres*, qui sort du bois du Saussier, passe à Athienville et Serres, dont il alimente le moulin, et va se jeter dans le ruisseau d'Athienville.

BANVOIE (RUISSEAU DE). Il prend sa source à Zarbeling; dans un cours de 7,900 mètres, il baigne les villages de Lidrezing, Lidrequin, Sotzeling, Dédéling, Château-Voué, et se jette dans le ruisseau qui porte le nom de cette dernière commune.

BARBAS (BARBAY, BARBAIX, BARBACUM), village de l'ancien duché de Lorraine, dans un vallon, sur le ruisseau du Vacon, à 60 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 50 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 50. S. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 337 hab., 54 élect. cens., 10 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 360 hect. en terres lab., 120 en prés, 3 en vignes, 55 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 8 hectol., en orge 10, en seigle 8, en avoine 10; planté en vignes 50. On s'y adonne principalement à la culture du blé et à l'élevé des chevaux. Lettres par Saint-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 27 hab., 14 gar.; 1802, 263 hab., 60 feux; 1822, 313 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1754, bail. de Blâmont, gén. de Nancy, mait. de Lunéville, cout. de Blâmont; 1790, canton et dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le villade de Barbas date au moins, d'après des titres certains, du X^e siècle : Berthold, évêque de Toul, qui siège de 995 à 1020, ayant rétabli l'abbaye de Saint-Sauveur en Vosges, donna à l'abbé de ce monastère autorité sur les villages de Domèvre, Barbay, Barbezieux, Harboué, Cirey et Blémerey; dans la donation faite à l'abbaye de Haute-Seille par Henri, comte de Salm, en 1186, on voit figurer le nom d'un seigneur voué de ce village. (*Baldwinus præpositus de Barbès*), et en 1245, un autre évêque de Toul reconnut que l'abbé de Domèvre avait juridiction quasi-épiscopale sur les

villages de Barbay, Harboué, etc. Cette commune faisait partie du domaine des comtes de Vaudémont, et c'est sans doute à ces seigneurs qu'il faut attribuer la construction d'un château qui fut, dit-on, ruiné par les Suédois. En 1710, il y avait un fief dans ce lieu. La maison de Barbas portait de gueules, à trois jемelles d'argent, l'écu bordé de même.

BARAQUE (RUISSEAU DU MOULIN DE LA). Il prend sa source à Buriville et se jette dans la Vezouze après un cours de 5,600 mètres. Il passe à Buriville, Ogéviller, Fréménil, Bréménil, Domjevin, et fait mouvoir les moulins de ces trois dernières communes.

BARBEZIEUX. Nom donné à quelques maisons isolées, situées au bord de la route, sur le territoire de Barbas. Ainsi qu'on vient de le voir, Barbezieux était autrefois une localité de quelque importance, et qui remonte, aussi bien que le village dont elle dépend aujourd'hui, à une époque assez reculée. Elle aura sans doute été renversée pendant l'invasion des Suédois dont le passage est encore marqué sur notre sol par tant de ruines et de débris.

BARBONVILLE (BARBONIS VILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Meurthe, à 25 kilom. S.-E. de Nancy, 15 S.-O.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 11 N. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 466 hab., 47 élect. cens., 10 cons. mun., 123 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 52 en été. Surf. territ. : 4076 hect.; 698 en terres lab., 160 en prés, 109 en bois, 46 en vignes. Ecart : *Corbeau et Sainte-Marie*. Foire, le 8 septembre. Lettres par Saint-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 78 hab., 24 gar.; 1802, 404 hab., 93 feux; 1822, 400 hab., 100 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1754, bail. de Rosières, gén. et mait. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. La cure était à la nomination de l'évêque.

Barbonville est un ancien fonds donné à l'abbaye de Moyenmoutier à la fin du VIII^e ou au commencement du IX^e siècle. Il en est parlé dans le dénombrement des biens de ce monastère, en 1124 et 1140. Il en fit partie jusqu'en 1599, époque où il en fut détaché par Eric,

évêque de Verdun, et donné à la maison du Noviciat des jésuites de Nancy, qui le possédait encore en 1756. Barbonville est mentionné, sous le nom de *Barbanvilla*, dans la charte de l'empereur Henri V, en faveur de l'abbaye de Moyeu-moutier, en 1114. Selon Benoît Picard, il y avait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît.

Il existait, dans ce village, un fief érigé, le 8 avril 1765, pour Claude-François Millet de Chevers. Par un arrêt du 4 août 1777, rendu sur la requête du seigneur de ce fief, il fut ordonné que lui et ses successeurs auraient, dans la paroisse du fief, l'eau bénite par la présentation du goupillon, le pain bénit et l'encens après les prêtres en surplus assistant au chœur, et le haut justicier quand il y assisterait en personne seulement, et à l'exclusion de tous autres, et qu'il marcherait aussi aux processions lorsque le haut justicier n'y assisterait pas en personne. C'est sur le territoire de Barbonville qu'était la chapelle de Notre-Dame-des-Aviots, dont nous avons parlé. Bugnon y indique aussi une cense du nom de Saint-Maurice; c'est sans doute Sainte-Marie. On voit, dans l'église de Barbonville, une pierre tumulaire portant le millésime 1554.

BARBONVILLE (RUISSEAU DE), ou DE VALIÈRES. Il a sa source aux Chopinettes, ban de Saffais, passe dans cette commune et à Barbonville, dont il alimente le moulin, suit un cours de 4,900 mètres, et se perd dans la Meurthe.

BARCHAIN, village de l'ancien évêché de Metz, dans une vallée, près de la route royale n.° 55 de Metz à Strasbourg, à 77 kilom. E. de Nancy, 10 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond. et du canton. Annexe de Héming. Pop. : 262 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 47 feux. Nombre d'enfants : 35 en hiver, point en été. Surf. territ. : 169 hect.; 108 en terres lab., 38 en prés, 13 en bois. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop. : 1802, 144 hab., 28 feux; 1822, 239 hab., 46 feux. — *Anc. div.* : 1756, bail et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Les statistiques font remonter l'origine de cette commune au XVI^e siècle; nous ne savons

sur quels titres on s'appuie pour préciser cette époque. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce village figure dans le dénombrement des villages du département de Metz, en 1756, et qu'il faisait partie du domaine des évêques de cette ville. Du reste, aucune particularité remarquable ne se rattache à son existence.

BARISEY-AU-PLAIN (BARISCIUM ou BARISEIUM AD PLANUM, BARIKEY, BARRIZEY), village de l'ancien évêché de Toul, au milieu d'une plaine, sur l'Aroffe, près de la route départementale n.° 18 de Vézelize à Vaucouleurs, et d'un embranchement du chemin de grande communication n.° 1 de Toul à Colombey, à 37 kilom. S.-O. de Nancy, 20 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 5 O. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 589 hab., 39 élect. cens., 10 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 82 en hiver, 62 en été. Surf. territ. : 1084 hect.; 829 en terres lab., 86 en prés, 120 en bois. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1802, 351 hab., 83 feux; 1822, 360 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : Châtellenie de Maizières, bail. de Toul, parlement de Metz, régi par le droit romain; 1790, canton d'Allamps, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Saulxures-les-Vannes, doy. de la rivière de la Meuse, dio. de Toul. La nomination à la cure appartenait à l'évêque.

Ce village, qui faisait partie du domaine des évêques de Toul, existait à une époque assez reculée : un titre de 1355 nous apprend que les habitants de ce lieu s'obligèrent à payer au comte de Bar un cens annuel de 12 petits tournois pour ceux qui seront gagnage, et moitié pour ceux qui n'en seront point. Il y avait une chapelle presbytérale fondée en 1583 par Etienne Hordal, doyen de l'église de Toul, dont le revenu était affecté à l'instruction des enfants qui voulaient apprendre les principes de la langue latine. Barisey fut érigé en cure en 1707. La famille de ce nom portait de gueules au chef d'argent, chargé de deux têtes de Maurins.

On voit, à Barisey, les restes d'un château féodal, défendu par d'épaisses murailles et des tours, dont l'entrée, surmontée de machicoulis, a quelque chose de remarquable.

Outre ce château, il y en avait encore un autre, sur l'emplacement duquel on a construit l'église, dont on prétend qu'un des murs vient

d'une ancienne forteresse détruite au XVII^e siècle, et appelée le *Château fort des trois Barisey*, où les habitants de ces villages trouvaient, en temps de guerre, un refuge derrière ses murailles. Il paraît certain, du reste, d'après les découvertes faites, à plusieurs endroits du village, de fondements de vieilles constructions, que Barisey fut beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. La peste le dépeupla et les Suédois le ruinèrent en partie.

S'il faut en croire une tradition répandue dans le pays, il existait autrefois, à 2 kilom. S.-O. du village dont nous parlons, un autre village appelé *Barisey-la-Planche*, qui fut détruit pendant les guerres de la France contre la maison d'Autriche. On découvre encore, dit-on, en remuant le sol, des fondations d'anciennes murailles, sur l'emplacement qu'il a jadis occupé. C'était sans doute le troisième Barisey.

Une chaussée romaine, conduisant de Toul à Soulosse, passait sur le territoire de cette commune, et l'on y a trouvé, dit M. de Beuzelin, dans la *Statistique monumentale*, quelques fragments romains, entr'autres une grosse pierre que les habitants appellent *Dema*, à cause des lettres qui y sont gravées, et qui viennent probablement d'une inscription aux dieux mânes: *DEIS MANIBUS*.

BARISEY-LA-COTE (**BARISCUM** ou **BARISEIUM AD RUPEM**), village de l'ancien évêché de Toul, sur la Bouvade, à 37 kilom. S. - O. de Nancy, 17 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-O.-O. de Colombey, chef-lieu du canton. Annexe d'Allamps. Pop.: 276 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 73 feux. Nombre d'enfants: 66 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 386 hect.; 252 en terres lab., 43 en prés, 30 en bois, 56 en vignes. Lettres par Colombey.

Anc. pop.: 1802, 214 hab., 50 feux; 1822, 216 hab., 58 feux. — *Anc. div.*: Châtellenie de Maizières, bail. et gén. de Toul, parlement de Metz, régi par le droit romain; 1790, canton d'Allamps, dist. de Toul. — *Spir.*: Ann. d'Allamps, doy. de la rivière de Meuse, dio. de Toul.

Ainsi que le village précédent, celui-ci faisait partie du domaine des évêques de Toul; il en est fait mention dans un titre de 1310; son église, aujourd'hui défigurée presque totale-

ment, conserve néanmoins des vestiges d'ancienneté.

Du reste, Barisey, qu'on trouve désigné aussi sous le nom de *Barisiacum*, doit remonter, ainsi qu'on a pu le voir précédemment, à une époque beaucoup plus reculée que le titre que nous venons de citer; mais nous manquons de documents qui puissent nous faire préciser la date certaine de son origine.

BARONNIES (**LES**). On distinguait autrefois sous ce nom une seigneurie consistant dans les terres de Saint-Georges, de Turquestein et du Ban-le-Moine (Angomont). Nous en parlerons plus longuement à l'article des deux premières de ces localités.

BARVILLE (**BARVILLA**, **BARBI VILLA**), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Rouge-Eau, à 83 kilom. E. de Nancy, 12 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Barville, divisé en haut et bas, n'est plus considéré que comme un hameau, réuni à Nitting pour $4/5^e$ et à Voyer pour $1/5^e$.

Anc. pop.: 1710, 5 laboureurs, 15 manœuvres; 1802, 44 hab., 7 feux; 1822, 52 hab., 8 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail. de Blâmont, gén. de Nancy, mait. de Lunéville, cour souv. de Lorraine, cout. de Blâmont. Il n'est pas indiqué dans la division de 1790.

Le village de Barville (*Barro-villa*), dont il est parlé dans la charte de l'évêque Udon pour l'établissement de chanoines dans l'église de St.-Gengoult de Toul, se trouve encore mentionné dans un titre de 1248: il y est dit que Hugues, sire de La Fauche, déclare avoir mis son fils hors de tutelle, et le duc lui rend les fiefs qu'il tenait de ses père et mère, Villers, Barville, etc., à condition que quiconque sera seigneur de La Fauche, sera homme-lige du duc après le sire de Joinville. Un village du nom de *Bari-villa* est aussi rappelé dans le titre de fondation de la collégiale de Liverdun (1188). Le nôtre fut sans doute détruit à une époque postérieure, car, en 1710, Bugnon le qualifie de nouveau village. Outre les titres que nous venons de citer, il y en a un autre de 1566, où il est dit que les bois de Barville, contenant environ 2,000 arpents, furent partagés entre Christine de Danemark, duchesse de Lorraine, et Bernard

de Lutzelbourg. Du reste, il est difficile de dire si ces titres ne se rapportent pas à une localité du nom de Barville, située dans le département des Vosges, et classée dans le doyenné de Châteinois, diocèse de Toul.

On a trouvé, il y a environ seize ans, dans une pièce de terre touchant à la forêt de Barville, au nord-ouest, 32 médailles portant le nom de *Gordianus pius* (an 145 de notre ère). M. Balbâtre, de Nancy, en a fait l'acquisition.

BAS-CHATEAU. Nom d'une maison de ferme, près d'Essey-les-Nancy, bâtie sur les ruines de l'ancien château situé au pied de la colline. Les bâtiments, bien que défigurés, présentent encore, autour des portes et des fenêtres, des détails d'architecture du XVI^e siècle.

BASSE-BARVILLE, BASSE BRIN, BASSE-FERRIÈRES. Voyez *Barville, Brin, Ferrières*.

BASSE-VALLETTE, partie du hameau des *Vallettes*, à 2 kilom. S. d'Abreschwiller, dont elle dépend. Nous avons vu, dit M. Beaudeau, dans la cour d'une maison de la Basse-Vallette, un fragment de bas-relief connu dans le pays sous le nom de *l'Homme de pierre*. C'est la partie supérieure du torse d'un jeune homme : le petit manteau qui est attaché sur son épaule droite par une fibule ou agraffe de forme ronde, peut faire penser que c'est un Apollon ou plutôt un Mercure ; car, comme ce morceau a été trouvé dans le bois voisin où il existait, vers le milieu du XVII^e siècle, une enceinte consacrée à ce dernier, il est plus que probable que c'est là un fragment d'une de ses images. Il y avait autrefois, dans la même cour, un fragment de statue équestre, la seule qu'on ait découverte dans le pays de Dachsbourg. Ces deux objets ont été trouvés dans le petit bois de la Vallette, où se voyait une enceinte sacrée, dans l'intérieur de laquelle on a rencontré de nombreux fragments de bas-reliefs du dieu Wodan. En défrichant ce versant de la montagne, on a trouvé des médailles romaines, des canaux souterrains, ainsi qu'une pierre plate arrondie par le haut, sur laquelle est sculpté le buste d'un homme. Elle est fort dégradée et sert aujourd'hui de borne à une maison d'Abreschwiller. On peut la considérer comme un dieu Terme (*Deus Terminus*).

BASSING, village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Verbach, à 54 kilom. N.-E. de

Nancy, 30 N.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 340 hab., 34 élect. cens., 10 cons. mun., 78 feux. Nombre d'enfants : 91 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 630 hect. ; 468 en terres lab., 64 en prés, 54 en bois, 4 en vignes. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 43 hab., 25 gar. ; 1802, 270 hab., 69 feux ; 1822, 322 hab., 74 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Archiprêtre de Vergaville, dio. de Metz.

L'histoire de ce village n'offre, que nous sachions, rien de remarquable ; on y voit seulement quelques vestiges d'un ancien couvent qu'habitait une petite communauté de Minimes.

BASSOMPIERRE. Nom d'une ancienne maison-fief existant autrefois à Rosières-aux-Salines, et qui fut vendue, en 1695, par le marquis d'Haraucourt, à la demoiselle Anne-Nicole Regnault. Le propriétaire de ce fief avait droit de troupeau à part, colombier, banc à l'église des Bénédictins, et jouissait du privilège de pouvoir vendanger un jour avant les habitants de Rosières. La maison de Bassompierre appartient à M. Etienne Poiré, de Nancy.

BASSOMPONT, ferme située à 5 hectom. de Rozelieures, dont elle dépend. Bassompont était sans doute anciennement d'une importance plus grande qu'il ne l'est aujourd'hui, car nous le trouvons mentionné dans la confirmation des biens de l'abbaye d'Etival par l'empereur Henri IV, en 1114 ; il donne à cette abbaye *allodium de Bassumpunt*. Il est qualifié de cense-fief dans le dénombrement de 1710.

BATHELÉMONT (BATHELÉMONT-SUR-SEILLE), hameau, sur une hauteur, dépendant de la mairie de St.-Médard, dont il est distant de 5 hectom. Il y a deux châteaux, dont l'un, appartenant à M. de Bourcier, a, dans ses dépendances, un magnifique jardin de création récente.

Bathelémont, qui ne comptait, en 1710, que 5 habitants, faisait partie, en 1594, de la prév. et châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et mait. de Dieuze, cout. de Lorraine ; en 1790, c'était encore une localité distincte, canton de Marsal, dist. de Vic.—*Spir.* : Dio. de Metz.

En 1418, Rodolphe de Morsperg donna son dénombrement pour la vouerie de Bathelémont-les-Marsal, avec toutes hautes justices et autres dépendances; et l'on voit, par l'état du domaine, en 1632, que les habitants de ce lieu étaient sous la sauve-garde du roi, et lui payaient annuellement, pour ce droit de protection, 8 gros 10 deniers, 10 quarts d'avoine et 10 poules.

BATHELÉMONT-LES-BAUZEMONT (BÉTHÉLÉMONT, BATHELANI ou BARTHOLOMEI MONS), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à droite du Sanon, à 31 kilom. E. de Nancy, 19 S. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 13 S. de Vic, chef-lieu du canton. Annexe de Bauzemont. Pop.: 222 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 62 feux. Nombre d'enfants: 45 en hiver, point en été. Surf. territ.: 660 hect.; 491 en terres lab., 69 en prés, 55 en bois, 13 en vignes. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop.: 1710, 4 hab. lorrains; 1802, 220 hab., 58 feux; 1822, 274 hab., 62 feux.—*Anc. div.*: 1594, partie prév. d'Einville, bail. de Lunéville; partie de la châtellenie de Vic; 1751, partie bail. et mait. de Lunéville, cout. de Lorraine; partie juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton d'Aracourt, dist. de Vic.—*Spir.*: Ann. de Bauzemont, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ainsi qu'on vient de le voir, ce village se composait de deux seigneuries différentes: celle du duc de Lorraine et celle de l'évêque de Metz. La Lorraine n'y avait que quelques sujets sous le toit, qui occupaient la partie autrefois appelée *Barthelémont rue de la Cour*, et étaient de la communauté de Bauzemont; le surplus dépendait des évêchés et formait une terre considérable. Les habitants de ce lieu étaient soumis à un droit de terrage, et payaient annuellement au roi, pour droit de sauvegarde, un resal de grain, un chapon et 4 deniers.

La comtesse Sophie de Bar (entre 1078 et 1095), donne un village du nom de Bathelémont (*Bathelani montem*) à l'abbaye de St.-Mihiel.

Il est question, dans ce même titre, d'une localité appelée Tyrée (*Tyriacum*), située près de Pont-à-Mousson, sur le chemin de Metz.

On ignore à quelle époque elle fut détruite, mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle devait être importante, puisqu'elle renfermait deux églises.

Il paraît que l'abbaye de Senones possédait une portion du domaine de Bathelémont, portion qu'il céda à la maison de son ordre, située au Ménil, près Lunéville. Le 6 octobre 1623, cette terre fut laissée, à titre de donation irrévocable et pour toujours, par le duc de Lorraine, à Simon Auburtin, écuyer et chancelier au conseil d'état. En 1711, l'abbé de Domèvre et M. de Juvrecourt en étaient seigneurs.

On cite, comme étant né dans ce village, un caporal, nommé Vautrin, qui périt à Marengo, après avoir fait des prodiges de valeur.

BATTIGNY (BATTINIACUS), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une côte, à 40 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 30 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop.: 380 hab., 38 élect. cens., 10 cons. mun., 95 feux. Nombre d'enfants: 85 en hiver, 50 en été. Surf. territ.: 200 hect. en terres lab., 50 en prés, 4 en vignes, 65 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 12, en seigle et en avoine 15; planté en vignes 90. On y élève principalement des chevaux. Il y a trois moulins: *Grolot*, *Giroué* et le moulin de la *Forge*. En dépendait autrefois le hameau de Gelacourt, maintenant commune distincte. Lettres par Colombey.

Anc. pop.: 1710, 45 hab., 8 gar.; 1802, 372 hab., 80 feux; 1822, 447 hab., 96 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. et bail. de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, gén. de Nancy, mait. de Neufchâteau, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Favières, dist. de Vézelize.—*Spir.*: Ann. de Puxe, doy. du Sain-tois, dio. de Toul.

Quoiqu'il ne soit fait mention de ce village que dans un titre de 1336, son origine est beaucoup plus ancienne; les comtes de Vaudémont, du domaine desquels il faisait partie, y avaient déjà, au X^e siècle, un château dont on voit encore quelques vestiges. Un seigneur de Battigny (*Garsirus de Bateneis*) figure dans un titre de 1176, en faveur de l'abbaye de Clairlieu. En 1491, le duc René abolit, pour toujours, les mains-mortes à Battigny. Cette abolition avait déjà été faite antérieure-

ment par Ferry, comte de Vaudémont, aïeul de René; mais, pendant les troubles qui agiterent les commencements du règne de ce dernier prince, les officiers du comté de Vaudémont avaient vendu à qui plus les biens qui lui étaient échus à cause de cette morte-main, en raison de quoi les habitants de ce village et de ceux qui étaient dans la même situation, avaient été déprisés, et vilipendés par leurs voisins. Ce fut sur leurs réclamations que le duc de Lorraine leur accorda l'affranchissement de la main-morte.

L'état du domaine nous apprend que les habitants de ce lieu, ainsi que ceux de Gelaucourt, qui dépendaient, avec eux, d'une seule mairie, étaient forcés d'assister aux exécutions de justice; qu'ils devaient annuellement, en temps de paix, pour les deux guets au château de Vaudémont, une rente de 46 fr. En temps de guerre, ils étaient tenus de se trouver en personne dans ce château pour en faire la garde, tant et quantes fois ils en étaient requis par le capitaine. Le droit de bourgeoisie, pour y résider, était de 20 fr.; pour y tenir ferme, de 40; le droit de taverne, de 10 fr. Les faucheurs devaient faucher annuellement, pendant un jour, l'herbe du grand breuil d'Attigny, appartenant au roi; ils recevaient, en échange, un salaire en miches de pain. Ces corvées se faisaient en présence et sous la surveillance des maire et doyen du lieu, à qui il était dû; au premier 48 miches, avec le pouvoir d'exempter une personne à son choix; au second, 9 miches.

Cette terre, après avoir été aliénée du domaine, et possédée tour à tour par les comtes de Vidampierre et la famille Sainctoing, y fut réunie par l'édit de 1729.

Le célèbre médecin Antoine Le Poix y possédait un fief, pour lequel il fit ses reprises à la duchesse régente, Christine de Danemarck, le 17 août 1560.

L'église de Battigny remonte au XI^e ou au XII^e siècle. Il y a aussi dans le village, une fontaine, dite de St.-Germain, surmontée d'une croix, et à l'eau de laquelle on attribue la vertu de guérir certaines maladies des enfants.

BAUDRECOURT (BALDERICI CURIA), village de l'ancien évêché de Metz, à droite de la Nied-Française, aux confins du département de la Moselle, à 44 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 20

N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 42 N.-N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 332 hab., 33 élect. cens., 40 cons. mun., 87 feux. Nombre d'enfants : 42 en hiver, point en été. Surf. territ. : 504 hect.; 389 en terres lab., 86 en prés. Moulin à grains et la cense de *Sainte-Lorette*. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 278 hab.; 1822, 350 hab., 80 feux.—*Anc. div.* : 1756, bail. et gén. de Metz, cout. de l'évêché; 1790, canton de Morvilles-Vic, dist. de Vic.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Il n'y a rien de particulier sur ce village, qui était compris dans le domaine de l'évêché de Metz. Il ne renferme d'autre monument qu'une chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, reconstruite récemment sur les ruines d'une autre chapelle dont l'existence datait, dit-on, de plus de 250 ans. Elle était desservie par les religieux Célestins de Metz, qui étaient obligés d'y venir chanter la messe le jour de la Visitation.

BAUZEMONT (BAZEMONT, BASOLI, BOSONIS et BASONIS MONS), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Sanon, chemin de grande communication n.° 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 35 kilom. E. de Nancy, 21 N. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 398 hab., 40 élect. cens., 40 cons. mun., 96 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 35 en été. Surf. territ. : 634 hect.; 452 en terres lab., 123 en prés, 49 en vignes. Il y a, sur le territoire, un moulin à grains. Lettres par Lunéville. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 63 hab., 16 gar.; 1802, 382 hab., 89 feux; 1822, 428 hab., 94 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. d'Einvillle, bail. de Nancy; 1751, bail. et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Einvillle, dist. de Lunéville.—*Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Bauzemont est une seigneurie très-ancienne : s'il faut en croire les vieilles annales, il avait été donné à la cathédrale de Metz par Leucarde, épouse d'Albert de Deneuvre, tous deux possesseurs de ce fief, qui relevait de Saint-Etienne de Metz. A la mort de Leucarde, Gérard de Paroy s'en étant emparé par violence, fut excommunié par l'évêque Etienne; puis, touché de repentir, il

restitua les biens qu'il avait usurpés, et le prélat en fit don à Antoine, abbé de Senones, en 1150. Cependant, nous trouvons, dans un titre de 1111, que Bezaumont, appelé *Basonis-mons*, avait été déjà donné à cette abbaye par l'empereur Henri IV, et il figure dans une lettre de Pibon, évêque de Toul (1105), en faveur de l'église de St.-Gengoult de cette ville, sous le nom de *villa Basonis montis*. C'est à dater du XII^e siècle que commencent à paraître des seigneurs de Bauzumont; on voit l'un d'eux, nommé Gérard, souscrire à la donation dont nous avons parlé plus haut. Le dernier de ce nom fut Godefroy, qui épousa, en 1490, Béatrix de Germiny. Cette seigneurie passa ensuite dans la maison de Tornielle. Il paraît, par un titre de 1389, que l'abbaye de Chaumouzey possédait quelques droits sur la terre de Bauzumont. En 1710, il y avait encore un château qui était de l'évêché de Metz, jusqu'au pont-levis, et dépendait de la châtellenie de Vic. Par le traité de Paris, ce château fut cédé par le roi de France au duc Léopold, en échange de la portion du village de Kumlange, que ce prince possédait.

La maison de Bauzumont, ou Bazemont, comme on l'appelait aussi, portait d'azur à la clé périe en pal d'argent. On voit encore, près de ce village, les restes d'un souterrain qui s'étendait, dit-on, jusqu'à Vic, et par où, en temps de guerre, la garnison de cette dernière ville venait relever la garde du château de Bauzumont.

BAYON (BAÏO, BAÏUM, BAÏONES), bourg de l'ancien duché de Lorraine, sur l'Euron, à droite de la Moselle, routes départementales n.° 9 de Lunéville à Charmes, n.° 19 de Bayon à Vézelize, chemins de grande communication n.° 4 de Nancy à Bayon, et n.° 26 de Bayon à Rembervillers, et près de la route royale n.° 37 de Metz à Besançon, à 52 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 22 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrondissement. Pop.: 910 hab., 91 élect. cens., 12 cons. mun., 247 feux. Nombre d'enfants: 161 en hiver, 72 en été. L'école des filles est dirigée par une sœur de Portieux. Surf. territ.: 605 hect.; 575 en terres lab., 90 en prés, 41 en bois, 54 en vignes. Bayon est un chef-lieu de canton; il y a un bureau d'enregistrement, une brigade de gendarmerie, une perception des contributions directes; pont en bois sur la Moselle, car-

rière de plâtre, moulin, tuilerie, brasserie. Le chaux de Bayon est renommée, et son vin avantagement connu dans le pays sous le nom de vin de Moselle. Foires, les 26 avril et 3 novembre. Ecart: *Autreval*. Lettres par Neuville.

Anc. pop.: 1710, 128 hab., 31 gar.; 1778, environ 500 hab., 200 feux; 1802, 793 hab., 182 feux; 1822, 781 hab., 186 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; en 1720, le 7 octobre, Léopold érigea Bayon en marquisat en faveur de M.^{me} de Ludres, et en fit le siège d'une prévôté qui ressortissait au buffet de Bayon, dont les appels se portaient à la cour souveraine de Lorraine; en 1757, Stanislas supprima la prévôté et le buffet, et créa, en leur place, une prévôté balliagère qui ressortissait au parlement de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Doy. d'Epinal, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. La cure était à la nomination de l'évêque pendant les six premiers mois de l'année, et pendant les six autres, à celle du chapitre de Remiremont.

Le bourg de Bayon, autrefois qualifié de ville, chef-lieu d'une terre considérable, remonte à une assez haute antiquité: l'abbaye de Senones le donna à la maison de Salm pour droit d'avocatic, et, à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle, il devint l'apanage de Henri de Lorraine, surnommé le Lombard, qui en fit bâtir le château. Au XV^e siècle, Bayon était fortifié: en 1477, deux seigneurs ayant pris le parti du duc de Bourgogne, s'y enfermèrent, et la ville fut assiégée et prise d'assaut. La même année, les Bourguignons s'en rendirent maîtres, ainsi que du château, et s'y maintinrent quelque temps; mais les troupes lorraines s'étant réunies sous la conduite de plusieurs vaillants chevaliers, s'avancèrent contre Bayon, au nombre d'environ 2,000 hommes, et escaladèrent la place, où elles firent un immense butin. Dans une charte donnée aux habitants par le duc René, en 1482, au sujet des foires qui s'y tenaient le 3 novembre, il est parlé des prérogatives et privilèges dont jouissaient ces marchés, qui avaient une certaine importance.

L'héritière de la maison de Bayon, morte en 1469, avait porté cette seigneurie dans la mai-

son d'Haraucourt, dont un des membres la vendit à Dianne de Dommartin. En 1686, Marie-Louise d'Apremont, duchesse de Lorraine, vendit une partie de cette terre à un bourgeois de Metz, nommé Anne Rivet, dont les héritiers la revendirent, cinq plus tard, à M.^{me} de Ludres, en faveur de qui elle fut érigée en marquisat. Enfin, en 1753 et 1757, elle devint la propriété de M. de la Galaizière, intendant de Lorraine, et Stanislas y créa, ainsi que nous l'avons dit, une prévôté bailliagère, composée du prévôt, du procureur fiscal, d'un substitut et d'un greffier. La mesure des liquides à Bayon était comptée dans le pays pour la plus grande : les 42 pots et une pinte faisaient 48 pots ou la mesure de Nancy.

La cure de Bayon existait déjà en 1502, et l'église paroissiale, fort ancienne aussi, était placée sur la terrasse, dans l'enceinte du château. Il y avait encore un hôpital dont la construction datait d'une époque assez reculée. La chapelle en fut unie aux Tiercelins que le duc de Croy y établit en 1624, et qui habitèrent d'abord le château. M.^{me} de Ludres avait fondé, dans ce bourg, en 1715, une mission de quinze jours, qui devait se faire, de cinq ans en cinq ans, par deux jésuites du Noviciat de Nancy. Il y avait, avant la révolution, un pré de quelques fauchées, appelé le Pré-du-Taureau, appartenant à la cure, qui était obligée de nourrir le taureau bannal.

L'ancienne maison de Bayon portait d'argent à la bande de gueules; les armes du marquisat furent ensuite bande d'or et d'azur de six pièces, à la bordure engrelée de gueules; puis, d'argent au mont de sable, emflammé de gueules, l'écu surmonté d'une couronne de marquis, et pour supports deux sauvages.

La petite ville de Bayon, avec ses fortifications du moyen-âge, tombant en ruines, et construites elles-mêmes, en quelques endroits, sur des fondations plus anciennes, a conservé des traces du passage des Romains dans nos contrées : à différentes époques on y a trouvé des médailles romaines.

Mais Bayon, dit M. Beaulieu, fut sans doute d'une bien faible importance auprès du poste militaire qui était tout à côté, sur la côte *Lebel*, entre Bayon et Virrecourt, et dominait le cours de la Moselle. Il occupait une surface

d'environ 2 hect. 50 ares, que défendait une enceinte de murs d'une épaisseur extraordinaire. Les fondations existaient encore vers le milieu du siècle dernier, qu'elles ont été arrachées pour construire une digue à la rivière et un couvent à Bayon. En 1839, M. le curé de Manoncourt, l'un de nos plus zélés archéologues, faisant des fouilles sur cette côte, y découvrit, à une faible profondeur, 74 tombeaux construits seulement avec des pierres posées à plat sur d'autres verticales. Ils contenaient des ossements très-altérés, de longs et forts couteaux (*scram-sax*), des boucles de ceinturon, d'autres en fer profondément niellées en argent, des vases en cuivre très-minces, des colliers en émail, des bagues, des bulles rondes en cristal, d'autres en argent et en forme de croissant, enfin beaucoup de ces vases en terre rouge ou noire qu'on rencontre toujours vides dans les sépultures romaines du Bas-Empire et même dans celles de l'époque mérovingienne.

On remarque, dans l'église de Bayon, dont une partie des constructions appartient à un édifice de style gothique très-ancien, un sépulcre du Christ, dont les sculptures semblent remonter au moins au XV^e siècle.

On croit que l'historien Jean de Bayon, qui écrivait au XIV^e siècle, était né dans cette ville.

BAYONVILLE, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Mad, limitrophe du département de la Moselle, chemin de grande communication n.^o 3 de Thiaucourt à Arnville et Essey, à 47 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 45 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 14 N.-N.-E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 436 hab., 44 élect. cens., 40 cons. mun., 425 feux. Nombre d'enfants : 49 en hiver, 48 en été. Surf. territ. : 452 hect. en terres lab., 17 en prés, 75 en vignes, 622 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 42 hectol., en orge, seigle et avoine 18; planté en vignes 32. On y élève des moutons et quelques vaches, et on s'y livre principalement à la culture de la vigne. Un moulin formant écart. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1740, 70 hab., 28 gar.; 1802, 442 hab., 122 feux; 1822, 444 hab., 115 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Preny, bail. de Nancy; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gcn. de Nancy, cour souv. et cout. de

Lorraine; 1790, canton de Pagny-sur-Moselle, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Archiprêtre de Gorze, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'abbé de St.-Louis, de Metz.

Le village de Bayonville est mentionné dans des chartes très-curieuses qui datent des premières années du XIV^e siècle. (Recueil manuscrit des Archives du département.) En 1316, les mayeur, échevin et communauté de ce lieu s'étaient plaints de ce que leurs seigneurs voulaient faire taille si haut et si bas qu'il leur convenait, en portèrent plainte au duc Thiébaud, qui fixa la taille à 65 livres de petits tournois. Plus tard, en 1452, le duc de Lorraine renouvela les droits de la ville de Bayonville; voici quelques fragments de cette charte, que nous croyons devoir citer comme monument précieux pour notre histoire locale : Les seigneurs peuvent et doivent, chaque année, s'il leur plaît, faire un maire d'un des prud'hommes, à leur choix, et qui doit l'être pour un an. Ils doivent faire les sept échevins de la justice, les sept prud'hommes, recevoir leur serment, sans droit de les destituer s'ils ne *méfent* dans l'exercice de leurs fonctions. Le maire et les échevins doivent créer chaque année, es plaids-annaux de Pâques, un prud'homme chargé de faire les commandements du maire et de la justice, et exerçant l'office de doyen. Les seigneurs doivent tenir les plaids-annaux trois fois l'an, etc., etc. Il paraît, par un titre de 1589, que les habitants de Bayonville et Vandelainville étaient tenus de se trouver au cri et au son de la cloche de la prévôté de Preny, en temps de courses des ennemis du duc. En 1593, Charles III donna à Philippe de Raigecourt, seigneur d'Ancerville, la haute justice de Bayonville, en récompense des services qu'il lui avait rendus. Cette seigneurie était encore dans cette famille à la fin du XVII^e siècle. En 1708, dit l'auteur de l'*Histoire de Pont-à-Mousson*, cette commune fut entièrement détruite, et les habitants tués ou dispersés.

Les moines d'Orval possédaient à Bayonville un vendangeoir, et quelques autres bâtiments d'exploitation et des terres, qui sont maintenant la propriété de différents particuliers.

Le clocher de l'église est remarquable : c'était autrefois une tour construite à peu près au XII^e siècle; elle servait à la défense d'un an-

ancien château dont on découvre encore les ruines; on y communiquait par une galerie dont on voit la porte sur un des côtés faisant face au midi. Les murs ont environ 2 mètres d'épaisseur. Il y a trois créneaux et des embrasures de meurtrières. La tour est couronnée par l'étage du beffroi, édifié depuis quelques années.

Des découvertes intéressantes ont été faites, en 1844, sur le territoire de Bayonville. En cultivant une partie de ses terres, le fermier de *Beuré* trouva un couvercle en pierres de taille, dont la forme annonçait qu'il appartenait à un tombeau. Il chercha et découvrit en effet plusieurs tombeaux remplis d'ossements divers, d'hommes, de femmes et d'enfants. De nouvelles fouilles, dirigées par M. Christophe, agent-voyer, firent trouver douze ou quinze tombeaux, dont quelques-uns étaient formés de pierres brutes dressées les unes à côté des autres, puis chargées de terre, sans couvercles ni fonds.

BEAUFORT, chef dépendant de l'évêché de Metz, existant autrefois au village de Rémevillé.

BEAULIEU, cense, mairie de Marainviller, à 4 kilom. O. de cette commune. Il y avait autrefois un prieuré de l'ordre de St.-Augustin, qui fut uni, en 1580, à l'abbaye de Belchamps.

BEAULONG (LE), ruissseau qui prend naissance entre les côtes de Gugney et de They, canton de Vézelize, passe à Forcelles-sous-Gugney et à Diarville, et se joint au Madon, près de Battexey (Vosges), après un cours de 9 kilom. de l'ouest à l'est.

BEAUMONT (BELLES MORS, SAMBOMT), petit village de l'ancien duché de Bar, aux confins du département de la Meuse, route royale n.° 58 de Metz à St.-Dizier, et route départementale n.° 4 de Nancy à St.-Mihiel, à 44 kilom. N.-O. de Nancy, 25 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-O.-O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Annexe de Mandres-aux-Quatre-Tours. Pop. : 170 hab., 17 élect. cens., 10 cons. mun., 49 feux. Nombre d'enfants : 26 en hiver, 49 en été. Surf. territ. : 269 hect. en terres lab., 25 en prés, 5 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 18, en seigle 15, en avoine 18; planté en vignes 100. On s'y livre principalement à la

culture des céréales et à l'élevé des chevaux. Lettres par Noviant.

Anc. pop.: 1740, 16 hab., 5 gar.; 1802, 173 hab., 55 feux; 1822, 150 hab., 39 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Bouconville, bail. de St.-Mihiel; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cont. de St.-Mihiel; 1790, canton de Bernécourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Beaumont dépendit d'Hamonville, qui dépendait lui-même de Mandres, jusqu'en 1760, époque où il fut annexé à Mandres, et où les habitants y construisirent un oratoire sous l'invocation de saint Laurent; il était du doy. de Preney, dio. de Toul.

Ce village est mentionné, sous le double nom de Beaumont et Sambumont, dans des titres qui remontent au XIV^e siècle. Dans un autre titre, daté de 1520, il est question d'une déclaration faite par les maire et échevins des droits et privilèges qui appartiennent à la justice et aux habitants de ce lieu. Les princes de la maison de Guise en étant devenus seigneurs, l'embellirent beaucoup, y construisirent un rendez-vous de chasse et obtinrent du duc Léopold qu'il ne porterait plus à l'avenir que le nom de Beaumont. Depuis cette époque, ce village, grâce à la fertilité du sol et à sa situation sur des routes très-fréquentées, a vu sa population et sa fortunes s'accroître sensiblement.

BEAUPRÉ (*BELLUM PRATUM*), cense composée de deux fermes, dépendant de Moncel-lès-Lunéville, environ à 1 kilom. S. de cette commune. En 1740, il y avait 20 hab. et 6 gar., et il en dépendait deux censés : les Abouts et Martinbois. En 1790, Beaupré faisait partie du canton et du dist. de Lunéville.

La ferme expérimentale qu'y exploite M. Marchal est un de ces intéressants établissements agricoles que notre département a vus se créer dans ces dernières années, et auxquels nous sommes déjà redevables de si précieux résultats.

Beaupré possédait autrefois une grande et magnifique abbaye, à laquelle la beauté du site avait fait donner son nom. Folmar, comte de Lunéville, de Metz et de Châtillon, l'avait fondée vers le milieu du XII^e siècle, sous l'invocation de la mère de Dieu, et y avait établi des religieux de l'ordre de Cîteaux. Ce seigneur avait rendu fief libre et indépendant la place où était construite cette abbaye, et qui relevait

auparavant des évêques de Metz. Le sénéchal Dregon de Nancy, tige de l'illustre maison de Lenoncourt, y prit l'habit. L'église, grande et solide, qui fut détruite pendant la révolution, servit de sépulture à plusieurs ducs de Lorraine, entre autres au chevaleresque duc Raoul, tué à Crécy, et à des seigneurs des plus nobles familles de la province. Cette abbaye ayant été en partie ruinée pendant les guerres qui désolèrent la Lorraine sous le règne de l'imprudent Charles IV, Léopold y appela des religieux d'Orval, qui la rétablirent. Lorsque, en 1792, on fouilla une partie des caveaux pour transporter à la chapelle ducal les ossements qu'ils renfermaient, le squelette de Raoul fut trouvé, dit-on, presque en entier. Il reste encore, à Beaupré, l'entrée principale du monastère, construite sous le règne de Léopold, et deux tourelles situées à l'extrémité du verger; il y a quelques années, on y a trouvé des statues mutilées.

BEAUREGARD, maison de campagne, sur le territoire et à 2 kilom. O. de Nancy.

BÉBING, village de l'ancien évêché de Metz, dans un petit vallon où se trouve l'affluent de la Sarre, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 80 kilom. E. de Nancy, 6 S. - O. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Xouange. *Pop.*: 290 hab., 29 élect. cens., 40 cons. mun., 48 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 44 en été. Surf. territ. 4,350 en terres lab., 300 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 15, en seigle 15, en avoine 18. On y élève des vaches et des chevaux, et on s'y livre principalement à la culture du froment et des pommes de terre. Écarts : *Rinting* et *Misselhoff*. Lettres par Sarrebourg. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop.: 1802, 297 hab., 54 feux; 1822, 245 hab., 42 feux. — *Anc. div.* Ce village, qui faisait anciennement partie de la prévôté de Sarrebourg, fut cédé à la France, en 1661, avec tous les lieux qu'elle renfermait, c'est pourquoi il ne figure pas dans le dénombrement de 1710; 1756, juridiction et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic; 1790, canton et dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Bébing, dont l'origine ne peut être préci-

sée d'après aucun titre, possédait, sur son territoire, une abbaye de l'ordre de St-Dominique, fondée, dit-on, vers le commencement du XIV^e siècle, appelée *Rinting*, et placée sous l'invocation de Notre-Dame. Plusieurs pontifes lui accordèrent des privilèges, et les comtes de Linange, seigneurs du lieu, lui firent beaucoup de pieuses donations. On vénérât, dans ce couvent, une image de la Vierge trouvée au milieu des forêts du voisinage, et qui fut transportée depuis dans l'église de Xouaxange, où elle est restée l'objet d'un pèlerinage et d'un culte particulier. Nous en parlerons plus tard.

On découvre, sur le ban de Bébing, et principalement le long de l'ancienne route de Paris à Strasbourg, beaucoup de fragments de larges tuiles à rebords, ce qui semblerait indiquer que sur cet emplacement s'élevaient jadis des habitations.

On voyait autrefois, dans ce village, les ruines d'une ancienne église, mais on les a fait disparaître pour former sur leur emplacement un jardin, dans lequel on a découvert plusieurs pièces de monnaie. Les ruines se trouvaient dans la partie la plus élevée de la commune. On rencontre, dans le voisinage et dans les terres labourables qui y attiennent, des squelettes humains. Il y a quelques années, en creusant une cave, on y a découvert les ossements d'un guerrier d'une taille extraordinaire; son armure et son sabre étaient remarquables par leur largeur et leur hauteur; mais le tout était tellement oxidé qu'on n'a pas jugé à propos d'observer ces restes antiques, encore moins de les conserver.

Cette dernière note est empruntée à une statistique manuscrite de l'arrondissement de Sarrebourg, faite par M. Boyé, ancien sous-préfet de cet arrondissement. Le travail de M. Boyé, qui nous a été communiqué par lui, renferme des documents précieux que nous aurons souvent occasion de citer dans le cours de cet ouvrage, en en laissant tout le mérite à l'auteur.

BÉDESTROFF, hameau dépendant de Bourgaltroff, à 1 kilom. E. de cette commune.

C'était autrefois, dit-on, un village considérable que les Suédois ruinèrent en grande partie. Ce qu'il y a de certain, c'est que son origine est ancienne, car nous lisons, dans un titre de 1266, qu'un comte de Linange reprend

de Ferri III la moitié de Bédestroff. Dans le dénombrement des localités du département de Metz, en 1756, il est qualifié encore de village, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic. C'est là qu'était anciennement l'église paroissiale de Bourgaltroff; il ne reste de ce monument qu'un marbre noir portant une épitaphe indiquant qu'Etienne de la Noüe, mort en 1728, était seigneur de ce lieu.

BÉDON (**BÉDON-AC-VERMOIS**), cense, territoire et à 2 kilom. O. de Lupcourt. Cette cense, fort ancienne, appartenait aux religieux de Clairlieu. L'auteur des *Ruines du château de Ludres*, dont nous n'oserions garantir le témoignage, prétend qu'une armée gauloise, composée d'Eburons et de Trévirois, fut défaits par le général romain Labiénus, aidé des Sicambres, dans la plaine de Bédon, près des bans de Lupcourt et d'Azélot. C'est même de cette victoire, ajoute-t-il, que cette plaine a reçu le nom de Bédon, originairement *Pé-tong*, qui signifie *Renversés-Tong*, syncope de Tongres, les Eburons, principale partie de l'armée des Gaulois qui avaient été vaincus par Labiénus.

BEHAIT (**RUISSEAU DE**) ou **D'AZERAILLES**. Il commence à paraître près de Brouville, arrose le territoire de cette commune et d'Azerailles, suit un cours de 2,800 mètres, et se perd dans la Meurthe.

BELCHAMPS (**BELLE CAMPUS**), cense dépendant de Mehoncourt, à 7 hectom. O. de cette commune.

Anc. pop.: 1710, 15 hab., 13 gar.; 1822, 10 hab.—*Anc. div.*: 1594, prév. et bail. de Lunéville; 1754, bail. de Rosières; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Ann. d'Einvaux, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Il y avait autrefois, dans ce lieu, une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondée, vers 1153, par Pierre de Montrenil et Adalbéron, archevêque de Trèves. La seigneurie de Montrenil, dit Durival, était à peu de distance, sur un tertre, de l'autre côté de la chaussée. L'ancien emplacement de l'abbaye s'appelait *Mons Sancta Trinitatis*. Parmi les tombes qui se trouvaient dans le chœur de l'église, étaient celles de plusieurs membres de la maison de Haussonville; la plus ancienne était de 1404. Il existait, près du cloître, une tour forte, carrée et très-haute, au

fond de laquelle était une fontaine. Les Bourguignons mirent le feu à cette tour en 1476, et l'armée protestante, en 1587, brûla l'abbaye, qui perdit, dans cet incendie, la plupart de ses titres. En 1628, elle embrassa la réforme du P. Fourier. Les deux tours de l'église furent réédifiées en 1729 et 1730, puis, église et monastère furent détruits pendant la révolution. M. de Bouzey, abbé commandataire de Belchamps, avait fait un grand nombre de fondations en faveur des pauvres habitants des lieux où cette abbaye avait des terres. Il paraît, d'après des titres de 1310, que les religieux de Belchamps ne pouvaient recevoir pour frères convers des sujets du comte de Blâmont, sans la permission de ce seigneur.

BELCOURT, autrefois haute justice, maintenant ferme considérable, territoire de Remoncourt, à 1 kilom. de cette commune.

BELLAIRE. C'était, il n'y a pas fort longtemps, une tuilerie située sur le ban de Pont-à-Mousson; on y a, depuis, construit une belle maison de maître et une fabrique de sucre de betteraves.

BELLANGE (BLANCHE), village de l'ancien évêché de Metz, sur un ruisseau qui se jette dans la Petite-Seille, à 43 kilom. N.-E. de Nancy, 13 N.-N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 265 hab., 27 élect. cens., 10 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 275 hect. en terres lab., 36 en prés, 13 en vignes. L'hect. semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 12, en seigle et avoine 15; planté en vignes 100. On y élève principalement des chevaux. Il y a deux moulins à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 185 hab., 45 feux; 1822, 244 hab., 57 feux. — *Anc. div.* : 1756, bail. de Vic, gén. de Metz, cout. de l'évêché; 1790, canton de Haboudange, dist. de Vic. — *Spir.* : Archiprêtre de Baronville, dio. de Metz. La cure était à la nomination des seigneurs de Morhange.

Quoique le nom de cette localité ne se trouve mentionné dans aucun titre de nos archives, son existence remonte à une époque assez éloignée. Ce n'était, dans le principe, qu'une maison de Templiers, autour de laquelle se groupèrent par degrés des habitations. Beaucoup de vil-

lages de notre département ont la même origine. Les chevaliers du Temple jouissaient d'une grande protection près des premiers ducs de Lorraine, et Thiébaud leur avait accordé, dès 1217, le droit d'usage dans les forêts de son domaine. La tour de l'église de Bellange est une de leurs constructions.

BELLANGE (RUISSEAU DE), ou DES DEUX-MOULINS. Ce dernier nom lui vient de ce qu'il alimente les deux moulins de la commune de Bellange, au nord-ouest de laquelle il prend sa source; il passe ensuite à Haboudange, puis se perd dans la Petite-Seille, après un cours de 4,000 mètres.

BELLEAU (DUHAUTOY, BELLA AQUA), village de l'ancien duché de Bar, sur le Natagne, dans le Val de Sainte-Marie, à 19 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 327 hab., 33 élect. cens., 40 cons. mun., 74 feux. Nombre d'enfants : 54 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 468 hect.; 305 en terres lab., 43 en prés, 41 en bois, 23 en vignes. Lettres par Pont-à-Mousson. La commune de Belleau, ainsi que celles de Bey Bratte et Brin, situées, comme elle, dans le canton de Nomeny, sont d'une faible importance, peu aisées et peu fréquentées en raison de leur éloignement du chef-lieu.

Anc. pop. : 1710, 46 hab., 15 gar.; 1802, 226 hab.; 1822, 316 hab., 62 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, cour souv. de Lorraine, cout. de St.-Mihiel; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Ann. de Morey, archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz.

Le village de Belleau est ancien : en 1047, Thiéry, évêque de Verdun, donne à l'église Ste.-Madelaine de cette ville une pièce de terre sise à Belleau (*Bella aqua*). Un titre de 1278 nous apprend qu'il faisait déjà partie, à cette époque, du domaine des comtes de Bar. L'un d'eux échangea ce qu'il y possédait contre quelques portions de terre appartenant à un seigneur nommé Fouques de Morey. Au XV^e siècle, Belleau eut à souffrir des ravages de Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, en guerre avec ses voisins. Il devint, dans la suite, la propriété et la résidence de la famille Duhautoy, dont il porta le nom jusqu'en 1760.

La tradition veut que les Templiers aient eu autrefois un établissement dans ce lieu, et qu'ils y aient construit une église. Belleau était anciennement annexe de Morey, avec un vicaire résidant. L'accroissement progressif de la population l'a fait ériger en cure en 1803; et l'église primitive étant devenue trop petite, on en construisit une nouvelle en 1823. Celle-ci n'a conservé de l'ancienne que la tour servant de clocher, et qui date du XIII^e siècle. On voit encore, dans ce village, la maison du prévôt de la haute justice des seigneurs Duhautoy, décorée d'une petite porte en ogive du XV^e siècle, et d'un joli goût.

Belleau tire son nom d'une fontaine abondante dont les eaux ne tarissent jamais.

BELLE-CROIX (LA), maison de campagne sur le ban de Jarville, à 5 hectom. N.-O. de ce village.

BELLE-CROIX (LA). Nom d'un ermitage existant autrefois sur le ban de Rosières, à gauche de la Meurthe.

BELLE-CROIX, maison dépendante de la communauté de Faux-St.-Pierre, érigée en fief, le 19 janvier 1736, en faveur d'Antoine Grisot.

BELLE-FONTAINE, habitation de vigneron, près de Vézelize. C'était autrefois une maison-fief au faubourg St.-François-de-Paul de cette ville.

BELLE-FONTAINE, hameau indiqué, dans les anciens dénombremens, comme étant de la même communauté que Villers-Betnach.

BELLEVILLE (BELLA VILLA), village de l'ancien évêché de Verdun, à droite de la Moselle, traversé par la route royale n.° 37 de Metz à Bezançon, à 17 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 13 S. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 501 hab., 50 élect. cens., 12 cons. mun., 152 feux. Nombre d'enfants : 89 en hiver, 42 en été. Il y a une sœur de Portieux pour l'école des filles. Surf. territ. : 1,020 hect.; 349 en terres lab., 115 en prés, 534 en bois, 43 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 20 hectol., en orge, de 28 à 30, en seigle 24, en avoine 30; planté en vignes 30. On y élève des chevaux, dont l'espèce s'est bien améliorée, et des bêtes à cornes. Un des plus remarquables produits du sol est le chanvre, renommé pour sa quantité et sa qualité. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 112 hab., 56 gar.; 1802, 424 hab., 112 feux; 1822, 476 hab., 130 feux.

— *Anc. div.* : 1594, le château, qui était lorrain, dépendait de la prév. de l'Avant-Garde, bail. de Nancy, et le village, qui était du domaine des évêques de Verdun, dépendait de la prév. de Dieulouard et du parlement de Metz; en 1751, le château était du bail. de Pont-à-Mousson, et suivait les cout. de St.-Mihiel; le village, du bail. et de la gén. de Toul; 1790, canton de Dieulouard, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Ce village est un des plus anciens de ceux qui forment l'arrondissement de Nancy; selon le continuateur de la *Chronique de Verdun*, il fut donné par l'évêque Bérenger aux chanoines de sa cathédrale, au X^e siècle. Belleville possédait un château, situé près du village, et qui était de la communauté de Blénod. Cette forteresse, très-importante, à ce qu'il paraît, eut à soutenir, en 1369, un siège contre le duc de Lorraine et les Messins réunis. Elle se défendit pendant trois semaines, mais enfin, fut prise et détruite. La *Chronique de Metz* raconte ainsi cet événement :

En celui temps, devant la Toussaint,
Par les Lorrains et les Messains
Fut le château de Belleville
Gagné, détruit et mis en exil.

On pendit devant le château vingt de ceux qui le défendaient, dont plusieurs étaient écuyers, et on en conserva cinq pour les échanger contre un seigneur qui était prisonnier de Pierre de Bar.

Ce château est devenu ferme; on n'y trouve plus d'ancien que le bas du donjon, dans lequel habite le nouveau propriétaire. Les murs n'ont pas moins de 3 mètres d'épaisseur. On a trouvé, dans les décombres, de grosses boules d'ornementation, de 35 centim. de diamètre. L'église est originairement du XV^e siècle, ainsi que le prouvent ses ogives triflétes; au mur du fond du chœur est attachée une guérite de pierre suspendue comme celles que l'on aperçoit encore aux tourelles de quelques vieux châteaux.

Le nom de ce village figure dans un grand nombre de titres des XIII^e et XIV^e siècles, et l'on y voit qu'il appartenait aux comtes de Bar, de qui il passa entre les mains de différens seigneurs. En 1295, Jean et Fouques de

Condé reprennent du comte de Bar la seigneurie de Belleville, pour laquelle ils doivent faire garde à Mousson et à Toulon. Ce dernier lieu, qui avait eu des seigneurs portant son nom, et possédant un château fort qui devait être d'une certaine importance, n'est mentionné dans aucun des auteurs qui ont donné des dénombremens de la province. Peut-être a-t-il changé de nom, ou peut-être a-t-il été détruit à une époque si éloignée, qu'on n'en a pas même conservé le souvenir.

Les seigneurs de Belleville avaient, dans leur seigneurie, un officier et des juges — gardes pour y rendre la justice.

BELLEVOIE (RUISSEAU DE) ou de VIGNEULES. Il a sa source à Vigneules, y passe, et se jette dans la Meurthe après avoir parcouru une distance de 4,900 mètres.

BELLEVUE, maison de campagne, à 1 kilom. S. de Nancy. M. Crédo, membre de l'Académie de cette ville, y avait commencé, en 1778, un jardin de botanique et une collection de curiosités naturelles; en 1802, il y avait une maison d'éducation tenue par les frères Roquin.

Lionnais, dans son *Histoire de Nancy*, parle de deux maisons de campagne du nom de Bellevue, dont l'une appartenait aux jésuites du Noviciat, l'autre à M.^{me} de Raigecourt, chanoinesse de Remiremont.

BELLEVUE, manufacture importante, située à 1 kilom. de Toul, sur la route de Paris à Strasbourg. On y fabrique de la faïence blanche et brune, de la terre de pipe, des poêles et des cheminées de faïence, des carreaux pour garnitures de cheminées et carrelage, des tuyaux pour conduites de cheminées, des vases et figures pour ornemens de jardins. Cet établissement renferme aussi une tuilerie, où se confectionne de la tuile creuse et plate, de la brique ordinaire et des briques cintrées pour tuyaux de cheminées, circulaires ou elliptiques.

BELRUS. Nom d'une ancienne cense, avec un moulin, territoire de Pont-à-Mousson.

BEMBACH (LE), ruisseau qui sort du Monaker, montagne de la chaîne des Vosges, passe à Walscheid, alimente quatre scieries, et, après un cours de 11,800 mètres, va se jeter dans la Zorn.

BÉNAMÉNIL (BERNARDI MANILE, BERNARDI VICE, BERNARD-MÉNIL), village de l'ancien duché

de Lorraine, sur la rive gauche de la Vezouze, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 45 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 15 E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 700 hab., 70 élect. cens., 42 cons. mun., 184 feux. Nombre d'enfants : 145 en hiver, 85 en été. Il y a une sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 413 hect. en terres lab., 152 en prés, 336 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 14 hectol., en avoine 16. Le seigle et l'avoine s'y sèment dans la même saison, et la saison de versaine est plantée en pommes de terre pour les 5/6^e, et le reste ensemencé de trèfle. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 3 gar. ; 1802, 500 hab., 120 feux ; 1822, 649 hab., 140 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. La cure était à la nomination de l'abbé de Lunéville, qui en était le curé primitif.

L'existence de Bénaménil remonte au moins au X^e siècle, puisque, en 1024, la cure en fut donnée à l'abbaye de St.-Remy de Lunéville. En 1515, le duc Ferri IV affranchit de tout hommage Bénaménil, Hadonville et Gérardménil, en faveur d'Aubert de Parroy, en considération des services que ce seigneur lui avait rendus; et, en 1558, cette terre fut vendue au duc de Lorraine par Catherine d'Haracourt, veuve de Théodore de Saulx. Ce lieu est célèbre dans notre histoire par la défaite de l'arrière-ban de la noblesse d'Anjou. Le duc Charles IV, dit D. Calmet, informé de son arrivée en Lorraine, détacha quatre régiments de cavalerie avec cent dragons de ses troupes, sous la conduite du colonel du Puy, de Mercy et du Rhingraff de la Roche, pour enlever cette noblesse sur la route. Elle était déjà arrivée à Bénaménil; le détachement lorrain espérait la surprendre pendant la nuit, mais les détours qu'il avait été obligé de prendre, furent cause qu'il n'arriva qu'à neuf heures du matin. Les officiers de l'arrière-ban faisaient si mauvaise garde, qu'ils eurent à peine le temps de se reconnaître; aussi furent-ils mis en pleine déroute: 700 prisonniers, 400 chevaux et un batin estimé à 40,000 livres

furent le fruit de ce combat, pour lequel on fit encore ces vers :

La pauvre noblesse d'Anjou
Fut une nuit troussée en malle
Par une troupe impériale.

La taille des habitants était, d'après l'état du domaine, de 86 fr. ; le droit de terrage, de 24 quarterons de grains, mesure ancienne de Lorraine. Il y avait, en outre, un impôt particulier, appelé la rente des Fourr, qui était de 5 gros.

L'église de Bénaménil a été brûlée et rebâtie en 1700, mais la tour, qui a été conservée de l'ancien édifice, porte le millésime 1534.

BÉNESTROFF, village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la route départementale n.° 10 de Dieuze à Saint-Avoid, à 57 kilom. N.-E. de Nancy, 32 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 40 S.-O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 412 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 98 en hiver, 30 en été. L'école des filles est dirigée par une sœur de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 455 hect. en terres lab., 78 en prés, 40 en vignes, 294 en bois, 58 en étangs, 38 en vergers, châtaigniers, etc. L'hectare semé en blé, orge et avoine peut rapporter 48 hectol., mais l'avoine réussit rarement ; planté en vignes 70. On y élève des chevaux et des bêtes à cornes, dont l'agriculture a annuellement un excédant. Le principal genre de culture est celui des céréales et de la pomme de terre. Ecart : *Besville*, ferme. Deux moulins à farine. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1802, 233 hab., 66 feux ; 1822, 244 hab., 50 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton d'Altroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio de Metz..

La terre de Bénestroff faisait anciennement partie du domaine temporel et spirituel des évêques de Metz. Ces prélats la vendirent aux ducs de Lorraine ou l'échangèrent avec eux en s'en réservant l'hommage-lige, à une époque assez reculée, car un titre de 1300 nous apprend que Jacques de Warnesperg, chevalier, reprit Bénestroff de Ferry III, après la *ligée* de l'évêque de Metz. Un autre titre de 1398, en faveur de Jean de Raville, sire de Bénestroff, est conçu dans les mêmes termes.

Il y avait, à Bénestroff, un château-fort qui existe encore en partie, et une seigneurie appartenant à la famille de Haussenville.

BÉNESTROFF (RUISSEAU DE). Son nom lui vient de la commune sur le territoire de laquelle il a sa source, et dont il alimente un des moulins ; le Bénestroff disparaît dans l'Albe après un cours de 3,400 mètres.

BÉNICOURT, hameau à gauche de la Seille, mairie de Clémery, à 6 hectom. S. de cette commune. Ce hameau, qui faisait autrefois parti de la seigneurie de Duhautoy (Clémery), était du bail. de Nomeny, et du dio. de Metz ; il n'offre rien de remarquable. Il en est parlé dans la description du Barrois, en 1773.

BENNEY (BENNEUM), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur le ruisseau d'Orvillé, à 25 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-N.-E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 723 hab., 72 élect. cens., 12 cons. mun., 209 feux. Nombre d'enfants : 149 en hiver, 80 en été. Il y a une sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 4,128 hect. en terres lab., 70 en prés, 40 en vignes, 564 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 48 hectol., en orge 47, en seigle et en avoine 20. Ecarts : *Ménil-St.-Michel* et *Ménil-St.-Martin*. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 84 hab., 6 gar. ; 1802, 608 hab., 166 feux ; 1822, 700 hab., 200 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail. de Vézélise, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézélise. — *Spir.* : Archidiaconé de Vittel, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Le village de Benney, dont la cure fut donnée au chapitre d'Epinal en 989, par un seigneur de Ceintrey, donation confirmée, en 1090, par Pibon, évêque de Toul, appartenait, au XIV^e siècle, aux comtes de Linange ; Elme, l'un d'eux, l'engagea à Henri d'Ogéville, en 1399, avec la seigneurie d'Ormes, pour une somme de 600 écus couronnés de fin or au coin du roi de France. Il est encore parlé de Benney dans un acte d'engagement daté de 1403.

BÉRANGE, ferme dépendante de Château-Voué, dont elle est distante de 2 kilom. C'était autrefois une haute-justice.

BERGERIE (LA), maison de ferme à 2 kilom.

de St.-Sauveur, au pied des montagnes des Vosges.

BERGERIE (LA), nom d'une autre cense qui avait le titre de seif, et était située près du village de Gondreville.

BERLINGEN ou **BERLING**, village de l'ancienne province d'Alsace, sur une hauteur, aux frontières du Bas-Rhin, à 403 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 20 N.-E.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 3 N. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Annexe de Metting. Pop.: 261 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 61 feux. Nombre d'enfants : 39 en hiver, 31 en été. Surf. territ. : 313 hect.; 209 en terres lab., 63 en prés, 14 en bois. Lettres par Phalsbourg.

Anc. pop. : 1802, 202 hab., 30 feux; 1822, 284 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : bail. de Phalabourg, cout. de la Petite-Pierre; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Il n'existe aucune particularité remarquable sur cette commune.

BERMERING, village faisant anciennement partie du duché de Lorraine et de l'évêché de Metz, aux limites des deux départements de la Meurthe et de la Moselle, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 60 kilom. N.-E. de Nancy, 35 N.-N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 13 O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 538 hab., 54 élect. cens., 12 cons. mun., 125 feux. Nombre d'enfants : 88 en hiver, point en été. Il y a une sœur de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 564.; 341 en terres lab., 57 en prés, 110 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : En 1710, la partie lorraine ne comptait que 3 hab., 2 gar.; 1802, 382 hab., 98 feux; 1822, 448 hab., 102 feux. — *Anc. div.* : En 1594, la partie lorraine était de la prévôté du comté de Morhange, bail. d'Allemagne, et, en 1751, bail. et malt. de Dieuze, cout. de Lorraine. La partie de l'évêché était du comté d'Hinquezange, bail. de Vic; 1790, canton d'Albestroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : dio. de Metz.

Ainsi qu'on vient de le voir, ce village était partagé en deux seigneuries distinctes appartenant à deux provinces et à deux com-

tés. Son histoire n'offre rien de saillant; l'auteur du *Département de Metz* (1756) se contente de dire qu'on y fabriquait de la bière qui jouissait d'une certaine réputation. Néanmoins, dans une note que nous a adressée M. Houppert, curé de Virming, nous trouvons quelques renseignements curieux sur cette localité. Il y a quelques années, dit-il, qu'en travaillant à la nouvelle route de Château-Salins à Sarre-Union, on a découvert, sur le territoire de cette commune, des débris de poterie rouge, des fragments d'urnes et des squelettes dont les pieds étaient tournés vers l'orient. Selon M. Houppert, non loin de Bermering passait une voie romaine, encore appelée aujourd'hui *Haidenstrassé*, route des Payens.

BERNÉCOURT (**BERNERI CURIA**, **BURNÉCOURT-BELLE-FONTAINE**, **MOUSIN**), village de l'ancien duché de Bar, à l'embranchement des routes départementales n.° 3 d'Epinal à Verdun, et n.° 4 de Nancy à St.-Mihiel, qui traversent l'étendue de son territoire, du nord au sud et de l'est à l'ouest, facilitant ainsi les communications avec toutes les localités environnantes, à 33 kilom. N.-O. de Nancy, 21 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-O.-O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 294 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 84 feux. Nombre d'enfants : 33 en hiver, 23 en été. Surf. territ. : 937 hect.; 730 en terres lab., 24 en prés, 1 en vignes, 122 en bois; le reste en jardins, chènevières, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 18, en seigle 15, en avoine 20; planté en vignes 70; on y sème très-peu d'orge et de seigle. Les chevaux et les bêtes blanches sont l'espèce dominante de bestiaux. Il existe, au centre de la commune, une superbe fontaine dont la source est intarissable, et appelée Belle-Fontaine, nom qui s'ajoutait autrefois à celui du village; le réservoir construit sur la source naturelle, la pyramide, l'abreuvoir et le lavoir, sont en belles pierres de taille d'Euville. Les eaux de la fontaine sont très-limpides et très-salubres, aussi élève-t-on, dans ce village, de fort beaux chevaux propres à la culture. Il y a encore : brigade de gendarmerie à cheval, convois et gîtes militaires; le conseil de révision y tient une

séance annuelle pour le recrutement militaire des jeunes gens du canton de Domèvre. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 54 hab., 9 gar.; 1773, 46 hab.; 1802, 260 hab., 61 feux; 1822, 240 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et mait. de la même ville, gén. de Nancy, cour souv. de Lorraine, cont. de St.-Mihiel; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Le plus ancien titre que nous ayons pu trouver sur cette commune remonte à 1488; il y est question du règlement de l'entre-cours des habitants de ce lieu, entre le duc de Lorraine et un seigneur de Manonville; cependant, dès le commencement du XV^e siècle, Louis d'Haraucourt, qui fut évêque de Verdun, en était propriétaire. En 1719, Bernécourt fut érigé en baronnie en faveur de Charles baron de Parisot. Par lettres-patentes de janvier 1781, obtenues par Gabriel-François de Mousin, l'érection faite de cette terre en baronnie fut confirmée, et le nom de Bernécourt changé en celui de *Mousin*.

Nous ajouterons à ces renseignements historiques la note suivante qu'a eu l'obligeance de nous transmettre M. le maire de Bernécourt. L'église et le clocher, par l'irrégularité de leur construction, annoncent une époque assez reculée; l'église, quoique bâtie sur un tertre, est enfoncée de plus d'un mètre dans le sol; le chœur se trouve placé dans l'intérieur du clocher. Ces monuments ont servi de forteresse dans le temps où notre pays était le théâtre de guerres continuelles. Les murs, construits à l'aide de ciment et d'une grande quantité de bois de cerf, avaient de 7 à 8 mètres d'épaisseur; ils ont été démolis il y a environ trente ans, et leurs débris ont comblé le ruisseau qui coulait à leurs pieds. Il ne reste plus d'autres vestiges de ces murailles qu'une porte qui sert d'entrée au cimetière. On remarque, dans l'église, plusieurs tombes qui couvrent la sépulture des anciens seigneurs du lieu. La cloche actuelle, refondue en 1807, portait, avant cette fonte, une inscription avec le millésime 1400.

Le château de Bernécourt, dit Maillet, était

banqué de quatre tours. Un fief, nommé *Gorge-Salée*, dépendait du village.

BERTHELMING, village considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Sarre, route départementale n.° 17 de Sarrebourg à Fénétrange, à 72 kilom. N.-E. de Nancy, 41 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop.: 794 hab., 79 élect cens., 12 cons. mun., 180 feux. Nombre d'enfants : 150 en hiver, 24 en été. Une sœur de St.-Jean-de-Bassel dirige l'école des filles. Surf. territ. : 1,070 hect.; 416 en terres lab., 144 en prés. Écarts : *Theilling*, ferme; un étang. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : Le dénombrement de 1710 ne donne pas le chiffre de la population de ce village, ni d'aucun de ceux composant la seigneurie de Fénétrange; 1802, 577 hab., 119 feux; 1822, 716 hab., 117 feux. — *Anc. div.* : 1594, de la partie de la seigneurie de Fénétrange appelée le Col-de-Cygne, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Fénétrange, gén. de Nancy, régi par le droit écrit et les usages locaux; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Pendant les guerres du XVII^e siècle, le village de Berthelming, envahi par les bandes armées qui se répandaient comme un torrent sur notre province, eut beaucoup à souffrir; il perdit ses titres, ses archives furent brûlées ou dispersées, ainsi que l'atteste la supplique que présentèrent les maires de la baronnie de Fénétrange au duc Léopold, en 1716. Néanmoins, on sait que cette paroisse embrassa les idées de Luther; les habitants firent un temple de leur église, y appelèrent un ministre protestant et chassèrent ceux de leurs concitoyens qui voulaient rester fidèles à la foi de leurs pères. En 1664, ces derniers allaient à l'église de Romelting. Cet état de choses dura jusqu'après la révocation de l'édit de Nantes, époque où l'église fut rendue aux catholiques et desservie par les curés de Bettborn. En 1749, un administrateur, nommé à Berthelming par l'évêque de Metz, y bâtit le presbytère, qui fut ruiné en 1792. Enfin, en 1772, la cure fut démembrée de celle de Bettborn. Ainsi, Berthelming, après avoir été paroisse avant Luther, après avoir perdu et re-

couvert son église, successivement annexe de Romelung et de Bettborn, a fini par redevenir paroisse catholique. En 1768, un incendie, qui éclata dans cette commune, y consuma 41 maisons.

BERTHELMING (RUISSEAU DE) ou DE KELLENSBACH. Ce ruisseau a deux sources : l'une à Alzing, l'autre dans l'étang de Ludmels, alimenté lui-même par des eaux dont les deux sources sont dans la forêt du *Fort-Buisson*, du côté de la ferme d'Albechau. Son cours est de 6,800 mètres ; il passe à St.-Jean-de-Bassel et à Berthelming, puis se jette dans la Sarre.

BERTRAMBOIS, village très-considérable de l'ancien évêché de Metz, sur l'Herbas, au pied des Vosges, à 73 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 19 S.-S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 9 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 1,510 hab., 120 élect. cens., 12 cons. mun., 295 feux. Nombre d'enfants : 222 en hiver, 80 en été. Il y a une sœur de la Doctrine Chrétienne pour instruire les filles. Surf. territ. : 1,861 hect. ; 287 en terres lab., 138 en prés, 1,571 en bois. Fabrique de faïence et de poterie. Écarts : le hameau de *La Forêt*, touchant Bertrambois, le *Moulin*, le *Pré-Marandel*, ferme, et quelques maisons éparses des *Harcholins*. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 1,000 hab., 196 feux ; 1822, 1,502 hab., 235 feux. — *Anc. div.* : 1786, subdélégation de Sarrebourg, bail. et gén. de Vic ; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Bertrambois, dont l'histoire ne fait aucune mention, est, malgré son étendue, dit l'auteur du *Dictionnaire statistique*, une des plus pauvres communes du département. Tout son commerce est dans la vente d'une poterie grossière que fabriquent les habitants.

BERTRICHAMPS (BERTRICI CAMPUS), village populeux de l'ancien évêché de Metz, sur la rive droite de la Meurthe, route royale n.° 59 de Nancy à Schélestadt, à 65 kilom. S.-E. de Nancy, 53 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 1,060 hab., 105 élect. cens., 12 cons. mun., 264 feux. Nombre d'enfants : 170 en hiver, 41 en été. L'école des filles est dirigée par une sœur de Portieux. Surf. territ. :

1,968 hect. ; 493 en terres lab., 244 en prés, 673 en bois. Écarts : *Clairrupt*, *St.-Jean*, *Haye-du-Gué*, *Gramont*, *Pierre-Born*, *la Chique*, *la Solitude*, maisons isolées. Deux moulins à grains. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1802, 749 hab., 141 feux ; 1822, 916 hab., 212 feux. — *Anc. div.* : En 1786, ce village était le chef-lieu d'une mairie particulière de laquelle dépendaient Thiaville, La Chapelle et Fagnon, châtellenie de Baccarat, bail. et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Baccarat, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Vacqueville, dio. de Metz. Il y avait un vicaire résidant.

Bertrichamps, dont il est parlé dans des titres du XIV^e siècle, était une propriété temporelle des évêques de Metz ; en 1342, le jour de la Trinité, il se livra, dans ce lieu, une bataille entre les gens de messieurs de Metz et ceux du duc de Lorraine, ceux de Bertrichamps et ceux de Ravon, où il y eut plusieurs meurtres et brûlements et autres dommages. Cette affaire fut soumise à l'arbitrage de Simon, comte de Salm, qui ordonna que les Messins répareraient les dommages des gens du duc, et que ce dernier réparerait ceux faits à Bertrichamps, Thiaville et Humbepaire.

BERTRICHAMPS (RUISSEAU DE). Il prend sa source dans la forêt du Petit-Clos, passe à Bertrichamps, dont il fait tourner le moulin, et se réunit à la Meurthe après un cours de 4,000 mètres.

BESVILLE, ferme, sur le territoire et à 2 kilom. N. de Bénestroff. Besville figure dans le dénombrement de 1756. Elle faisait autrefois partie du territoire de Virming.

BETAIGNE, cense, à 2 kilom. O. de St.-Clément, dont elle dépend. Elle existait déjà en 1756.

BETTBORN (BETTPERT), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Sarre, frontière du Bas-Rhin, route départementale n.° 17 de Sarrebourg à Fénétrange, à 74 kilom. N.-E. de Nancy, 9 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 496 hab., 50 élect. cens., 10 cons. mun., 96 feux. Nombre d'enfants : 81 en hiver, 31 en été. Il y a une sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 656 hect. ; 596 en terres lab., 68 en prés, 156 en bois, 10 cent. en vignes. En 1832,

on a défriché environ 44 hect. de bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 14 hectol., en avoine 16. On s'y adonne principalement à la culture du blé et des pommes de terre; on y élève des bêtes à cornes et à laine. Deux moulins à huile. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop. : 1802, 303 hab., 66 feux; 1822, 418 hab., 77 feux. — *Anc. div.* : 1594, seigneurie de Fénétrange (Col-de-Cygne), bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Fénétrange, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy; régi par le droit écrit et les usages locaux; 1790, canton de Berthelming, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

L'origine du nom de ce village (*Bettbron*, *fontaine de la prière*), vient d'une ancienne fontaine, située à l'est, et dont l'eau possède, dit-on, certaines vertus médicales. Selon la tradition du pays, des habitations s'élevèrent aux environs de cet endroit, et peu à peu se forma le village que l'on voit aujourd'hui. Cette fontaine existe encore dans les prés Bützen, et a conservé son ancien nom de *Bützenbron*; d'où Bettborn. Comme dans le reste de la baronnie de Fénétrange, dont cette localité faisait partie, le catholicisme fut banni de Bettborn à la suite des prédications de Luther; son église fut transformée en un temple protestant, et le presbytère devint la demeure d'un ministre luthérien. La révocation de l'édit de Nantes y ramena le culte catholique. La Lorraine était alors occupée par les armées de Louis XIV. La commune de Bettborn prétend à un droit de vaine pâture dans les forêts environnantes, qui appartenaient aux seigneurs de la baronnie, droit qu'on ne lui avait pas constaté avant 1829, et pour lequel elle est maintenant en procès.

BEUIL (RUISSEAU DU). Il prend sa source dans le Neuf-Etang, passe à Gondrexange, dont il fait mouvoir le moulin, et se perd dans le ruisseau de l'Etang après un cours de 2,000 mètres.

BEUVEZIN, village de l'ancien évêché de Toul, sur un ruisseau nommé le Vicherey, extrême frontière du département des Vosges, à 46 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 40 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 20 S.-S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 336 hab., 34

élect. cens., 10 cons. mun., 91 feux. Nombre d'enfants : 59 en hiver, 18 en été. Surf. territ. : 629 hect. en terres lab., 56 en prés, 15 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 10 hectol., en orge et en avoine 9, en seigle 10. On y élève principalement des chevaux. Il y a, dans cette commune, une fonderie de fonte de seconde fusion. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1802, 312 hab., 59 feux; 1822, 316 hab., 87 feux. — *Anc. div.* : Bail. présidial de Toul, gén. de Metz; 1790, canton de Vandéville, dist. de Toul. — *Spir.* : Archiprêtre de Vicherey, dio. de Toul. La cure était à la nomination de l'évêque.

Le village de Beuvezin n'offre rien de remarquable : après avoir été longtemps annexe de Vicherey, il fut érigé en cure en 1802. L'église ne date que de la fin du XVIII^e siècle.

BEY, village de l'ancien évêché de Metz, sur la rive gauche de la Seille, chemin de grande communication n.° 49 de Lunéville à Arraye, à 21 kilom. N.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 15 S.-E. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Lanfroicourt. Pop. : 255 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 76 feux. Nombre d'enfants : 46 en hiver, 9 en été. Surf. territ. : 548 hect.; 286 en terres lab., 79 en prés, 95 en bois, 82 cent. en vignes. Il y a une brasserie et un four à chaux. Écart : *La Baraque*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1802, 207 hab.; 1822, 267 hab., 63 feux. — *Anc. div.* : 1756, bail. et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton d'Amance, dist. de Nancy. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Quoique enclavé dans les terres du duché de Lorraine, Bey faisait partie, au spirituel et au temporel, du domaine des évêques de Metz. On fait remonter son origine à une époque assez reculée, mais nous ne connaissons aucun titre qui puisse justifier cette assertion. Il y avait aussi, dit-on, dans ce village, un château fort, transformé maintenant en maison de maître.

BEZANGE-LA-GRANDE, village de l'ancien évêché de Metz, près de la forêt de Ste.-Marie et sur le ruisseau du Moncel, à 26 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 11 S. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-O. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 534 hab., 53 élect. cens., 12 cons. mun., 135 feux. Nombre d'enfants :

440 en hiver, 8 en été. Une sœur de Portieux dirige l'école des filles. Surf. territ. : 750 hect. en terres lab., 100 en prés, 21 en vignes, 744 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en seigle 15, en avoine 18; planté en vignes 85. On y élève des chevaux et des vaches. Il y a, sur le territoire de cette commune, deux moulins à grains et deux fours à chaux; deux écarts : *St.-Jean-Fontaine* et *St.-Marie*. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 433 hab., 402 feux; 1822, 502 hab., 115 feux.—*Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Vic. — *Spir.* : Doy. de Vic, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'évêque.

Le plus ancien titre que nous ayons trouvé sur cette commune, qui dépendait anciennement de la chàtellenie de Vic, remonte à 1542; c'est un état des grains que le chàtelain de Morsperg a reçus en cette chàtellenie des mairies de Bessange, Semange (Zommange) et Bénestroff. Steimer, dans son dénombrement des villages du département de Metz, dit que les eaux de Bezange passent pour être très-bonnes. C'est la seule particularité dont il fasse mention. L'église de Bezange paraît être un édifice du XV^e siècle.

On lit, dans la charte confirmative des biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, par Othon (965), que cet empereur fait don aux religieux d'un fonds de terre situé à Bezange (*prædium in villa Besangia*). Est-il question de Bezange-la-Grande ou de Bezange-la-Petite? C'est ce qu'il est difficile de préciser.

BEZANGE-LA-PETITE (SEMI-BEZANGE), village, partie de l'ancien évêché de Metz, partie de l'ancien duché de Lorraine, sur un petit ruisseau qui se jette dans le canal des Salines, à 39 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 16 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 391 hab., 39 élect. cens., 40 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 75 en hiver, 15 en été. Surf. territ. : 785 hect.; 620 en terres lab., 95 en prés, 6 en bois, 4 en vignes. Il y a un moulin à grains. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 277 hab., 69 feux; 1822, 409 hab., 97 feux.—*Anc. div.* : 1594, partie de la prév. d'Einville, bail. de Nancy; partie de

la chàtellenie de Vic; 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Vic. — *Spir.* : Archiprêtre de Vic, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'évêque et s'obtenait au concours.

Le nom de ce village, appelé anciennement Semi-Bezange, se trouve dans des titres qui remontent jusqu'au XIV^e siècle. En 1543, le duc Raoul y acquit quelques biens d'un seigneur nommé Ferry de La Roche. L'abbaye de St.-Maximin-devant-Trèves jouissait du privilège d'y créer annuellement un maire, ainsi que le prouve un acte de reconnaissance de ses droits, passé en 1461. Les religieux de ce monastère y possédaient des propriétés considérables qu'ils vendirent, en 1676, avec les prérogatives qui y étaient attachées, aux Chartreux de Bosserville. En 1593, les habitants de la Petite-Bezange obtinrent du duc Charles III que les appellations des sentences de leur justice ordinaire, qui avaient lieu par-devant celle de Marsal, pourraient être, à l'avenir, portées directement devant celle de Vic.

L'église de Bezange, d'une architecture gothique, est décorée de vitraux peints représentant les douze apôtres et les principaux mystères de la religion.

BEZAUMONT, village de l'ancien évêché de Verdun, sur le Natagne, à droite de la Moselle, à 23 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-S.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Annexe de Loisy. Pop. : 222 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 50 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 426 hect.; 351 en terres lab., 38 en prés, 17 en vignes. Écart : *Marivaux*. Un moulin à grains. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1802, 195 hab.; 1822, 222 hab., 50 feux. — *Anc. div.* : 1756, subdélégation de Toul, juridiction et gén. de Verdun; 1790, canton de Belleau, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le P. Lebonnetier, dans un Mémoire dont une savante analyse, œuvre du docteur Lamoureux, a été insérée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, dit que l'on voyait, à la fin du siècle dernier, des traces de campement le long de la colline Mattirion, sur laquelle sont construits les vil-

lages de Bezaumont, Landremont et Sainte-Geneviève. Une ligne, passant au-dessus de Loisy, se prolongeait jusqu'au vignoble de Bezaumont. Une autre ligne ou rempart, en pierre de taille commune, partait de l'église de Sainte-Geneviève et suivait directement la rive haute du chemin de Bezaumont, d'où il en partait une autre qui traversait Landremont. La régularité d'une pièce de terre entre Bezaumont et Ville-au-Val a fait présumer au même écrivain que ce lieu, arrosé par des sources abondantes, avait dû servir de quartier à la cavalerie. La partie la plus élevée, au nord de Landremont, appelée la *Falouse* ou la *Falaise*, formait sans doute la citadelle du camp. Vis-à-vis la Falaise était une espèce de fort appelé *Bon-Châtel*. Les traces du camp n'existent plus depuis 1760. La première ligne de circonvallation était connue sous le nom de *Saint-Mon* ou *chemin Saulnaire*, parce qu'elle conduisait aux salines de Moyenvic. Elle se distinguait encore, à cette époque, dans les vignes d'Autreville, mais partout ailleurs elle avait disparu. Les collines de Mattirion et Hermonmont (*Hermetis mons*) étaient réunies par leur base aux collines qui les avoisinaient, le tout présentant la figure d'un grand fer à cheval. Le P. Lebonnetier et d'autres antiquaires ont pris pour une réunion de camps romains ce vaste ensemble de fortifications, qui formait un système de plus de 20 kilomètres de circonférence. Mais M. Beaulieu (*Archéologie lorraine*) prétend qu'il n'a pu servir qu'à une de ces armées de barbares dont on connaît l'effroyable multitude, et qui vinrent, comme un torrent, sous la conduite d'Attila, engloutir la cité de Scarponne. « Outre la grande quantité de chariots qui suivaient les troupes d'Attila, sa cavalerie était très-nombreuse, car les Huns, qui en faisaient la principale force, combattaient tous à cheval. Il leur fallait donc un vaste terrain pour les campements. Puis, cette armée se composait de peuples divers, qui probablement étaient cantonnés chacun à part, et qu'un sentiment de méfiance pouvait engager à se fortifier chacun de son côté. »

BÉZÉVILLER. Une localité de ce nom est indiquée, dans la division de 1790, comme faisant partie du canton d'Altroff, dist. de Dieuze. Ne serait-ce pas *Bezville*, cense de Bénestroff ?

BIBERSKIRCH (*BIBERKIRCH*), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine, sur la rivière de Bièvre, près du chemin de grande communication n.° 23 de Sarrebourg à Walscheid, à 88 kilom. E. de Nancy, 10 S.-S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond. et du canton. Pop.: 585 hab., 58 élect. cens., 12 cons. mun., 111 feux. Nombre d'enfants : 175 en hiver, 60 en été. L'école des filles est dirigée par une sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 284 hect.; 141 en terres lab., 13 en prés, 87 en bois. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop.: Elle n'est pas indiquée dans le dénombrement de 1710; 1802, 270 hab., 65 feux; 1822, 402 hab., 86 feux.—*Anc. div.*: N'est pas indiquée dans la division de 1594; 1751, bail. de Lixheim, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Niederviller, dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Doy. de Sarrebourg, dio. de Metz.

On ne sait rien sur l'origine ni sur l'histoire de cette localité. Après avoir été tour à tour annexe de Walscheid et de Brouderdorff, Biberskirch a été érigé en cure au commencement du XVIII^e siècle. L'église actuelle, construite par les habitants de cette commune et par ceux de Trois-Fontaines, s'élève sur les ruines d'une église bâtie, en 1720, dans l'emplacement d'une autre plus ancienne encore. En jetant les fondements de la nouvelle église, on a découvert un monument précieux, de la plus haute antiquité : c'est une fort belle statue de Mercure Wodan, bien conservée, et qui appartient à M. le docteur Marchal, de Lorquin. Cette statue, dont il ne reste que la moitié supérieure, est presque de grandeur naturelle; elle est taillée dans un bloc de grès bigarré des Vosges, creusé en forme de niche. Sa taille svelte, sa figure ovale et le port gracieux de sa tête la font remonter à la période romaine.

BICKENHOLTZ (*SAINTE-MARIE-DE-BICHOLTZ*), village de l'ancien duché de Lorraine, non loin de la forêt de Lixheim, chemin de grande communication n.° 25 de Sarrebourg à Drülzig, à 100 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 14 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 14 S.-E.-E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Annexe de Fleisheim. Pop.: 249 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 59 feux. Nombre d'enfants : 39 en hiver, point en

été. Il y a une seigneurie de Saint-Jean. Surf. territ.: 470 hect. en terres lab., 62 en prés et vergers. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 7 hectol. 50 litres, en avoine 10. On y élève principalement des bêtes à cornes. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop.: 1710, 22 hab.; 1802, 253 hab., 40 feux; 1822, 208 hab., 54 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. et principauté de Lixheim, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lixheim, gén. de Nancy, maît. de Sarreguemines, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Bickenholtz était originairement le nom d'une forêt, dont Louis de Lorraine était propriétaire. Vers 1650, quelques maisons ayant commencé à s'y élever, ce prince permit aux nouveaux habitants de défricher ses bois et d'y bâtir un village, sous le nom de Ste-Marie, auquel on ajouta le nom de Bickenholtz. Il conserva cette double appellation jusqu'en 1790, époque où on lui enleva le nom de Sainte-Marie.

BICQUELEY (BUKELIACUS, BIQUILLEY, BICQUILLY, BIQUELAY), village de l'ancien évêché de Toul, sur le Bouvade, route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 51 kilom. S.-O. de Nancy, 7 S. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 640 hab., 64 élect. cens., 12 cons. mun., 491 feux. Nombre d'enfants : 430 en hiver, 60 en été. Surf. territ. : 879 hect. en terres lab., 63 en prés, 47 en vignes, 606 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 8 hectol., en orge 10, en seigle 7; planté en vignes 40, terme moyen, mais la récolte en est très-variables. On y élève des chevaux et des bœufs; ces derniers sont d'une espèce assez chétive. On s'y adonne principalement au labourage et à la culture de la vigne. Il y a un moulin à grains et un pont de trois arches sur le Bouvade. Ecart : *Valcourt* et plusieurs maisons isolées. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1802, 484 hab., 133 feux; 1822, 512 hab., 145 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et généralité de Toul, parlement de Metz; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Toul. — *Spir.* : Dio. de Toul, paroisse du domaine épiscopal.

Le village de Bicqueley est une des plus an-

ciennes localités du département : l'évêque de Toul, Endulus, qui siégeait vers l'an 600, acquit, pour son église, la terre de Bicqueley, dont saint Gauzelin, au X^e siècle, devint ensuite possesseur en partie; et, en 1185, Pierre de Brixey, évêque de Toul, en donna la cure à l'abbaye de St.-Léon de cette ville.

Au XII^e siècle, les bourgeois de Toul perdirent, près de Bicqueley, une bataille assez considérable contre les troupes du comte de Vaudémont.

BIDESTROFF, village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Verbach, à gauche du canal de navigation de la Seille à la Sarre, à 53 kilom. N.-E. de Nancy, 28 N.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 437 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 93 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 14 en été. Surf. territ. : 738 hect. ; 572 en terres lab., 133 en prés, 7 en vignes, 16 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 15 hectol., en avoine 24; planté en vignes 45. On s'y livre à la culture des céréales et des pommes de terre, et on y élève surtout des porcs. Il y a une tuilerie où l'on fabrique de la chaux et des briques de toutes dimensions, et une poterie. Bidestroff possède un bureau de bienfaisance dont les revenus sont consacrés à l'éducation des enfants pauvres. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 52 hab., 12 gar.; 1802, 247 hab., 63 feux; 1822, 420 hab., 93 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et maît. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bassing, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Archiprêtre de Vergaville, dio. de Metz. Bidestroff fut, pendant quelque temps, le siège d'un archiprêtre; la cure était à la nomination du seigneur.

Bidestroff, dont le nom figure dans un titre de 1342, fut érigé en baronnie, le 19 avril 1722, en faveur de Charles Philbert, seigneur de Chambrey et du fief de Jarville, et gouverneur des pages du duc Léopold. On voit, dans ce village, une ancienne chapelle attenante à l'église, et les ruines d'un château fort dont l'origine est inconnue.

BIENVILLE-LA-PETITE (PETITE-BLAINVILLE ou BLAINVILLE-AU-MARAIS), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur un ruisseau

qui se jette dans le Sanon à Einville, à 54 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 6 N. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Bonviller. Pop. : 81 hab., 8 élect. cens., 10 cons. mun., 18 feux. Les enfants vont à l'école à Bonviller. Surf. territ. : 182 hect. ; 132 en terres lab., 38 en prés. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 18 hab. ; en 1802, il n'est indiqué que comme cense de Bonviller ; 1822, 81 hab., 18 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Einville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et maît. de Lunéville, cout. de Lorraine ; il ne figure pas dans la division de 1790. — *Spir.* : Ann. de Raville, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Bienville-la-Petite, appelée, dans les anciens titres, la Petite-Blainville ou Blainville-au-Maraais, faisait autrefois partie de la communauté de Bonviller. En 1561, le quart de cette seigneurie fut repris en fief par Georges, seigneur de Créhange, et, en 1632, le duc de Lorraine la céda au seigneur de Villé, son conseiller d'état et son premier gentilhomme. L'érection de Bienville en commune ne date que d'une époque très-récente, car, en 1790, et même en 1802, ce n'était encore qu'un hameau.

BIÈVRE (LA), petite rivière qui a sa source dans la Montagne d'Holvassch, chaîne des Vosges ; elle passe à Trois-Fontaines, Biberskirch, Schneckenbüsch, Bühl, Harreberg, Walscheid, Arschviller, Sarraltroff, et va se perdre dans la Sarre au nord de Sarrebourg, après un cours de 25 kilom., du sud au nord. La Bièvre alimente six moulins et une papeterie.

BILLON. On désigne sous ce nom une longue terrasse qui s'étend parallèlement à la grande route de Nancy à Dieulouard, et sur la gauche du camp de *Cuite* (Voir ce mot). Elle est parfaitement alignée, et son élévation au-dessus de la vallée est, en quelques endroits, de 15 à 18 mètres.

BINGOTTES (LES), censes, divisées en hautes et basses, sur le territoire et à l'est de Baccarat.

BIONCOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Seille, à 22 kilom. N.-E. de Nancy, 14 S.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 502 hab., 50 élect. cens., 12 cons. mun., 112 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 40 en

été. Surf. : territ. 381 hect. en terres lab., 71 en prés, 1 en vignes, 107 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 12, en seigle 15, en avoine 16 ; planté en vignes 60. On y élève des chevaux et des vaches. Il y a un moulin à 2 tournants. Lettres par Château-Salins. Le hameau d'Alincourt, situé à 1 kilom. 1/2 plus bas sur la Seille, fait partie de la commune de Bioncourt.

Anc. pop. : La population de 1710 est indiquée avec celle d'Alincourt, qui était de la même communauté et de la même paroisse ; ils avaient ensemble 56 hab. et 21 gar. ; 1802, 364 hab., 88 feux ; 1822, 386 hab., 92 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Château-Salins, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Vic. — *Spir.* : Doy. de Vic, dio. de Metz.

La terre de Bioncourt, qui a donné son nom à une illustre famille de nom et d'armes, depuis longtemps éteinte, passa tour à tour dans la maison de Guermange et dans celle de Custines. Une pierre tumulaire, placée dans l'église, nous apprend que Jean de Custines, mort en 1617, était seigneur de Bioncourt. Ce village, avec celui d'Alincourt, formèrent plus tard une baronnie ; il y avait haute justice et château. La maison de Bioncourt portait d'argent à la fasce d'azur. M. le baron de Vincent, ancien ambassadeur d'Autriche près la cour de France, a fait bâtir, il y a douze ans environ, et sa famille possède encore, dans cette commune, un fort joli château, élevé sur les fondations d'un autre plus ancien. Une tour, reconstruite il y a quelques années, porte, à côté du millésime de cette dernière époque, celui de la construction primitive, qui remonte au XIV. siècle. On remarque, dans l'intérieur de cette tour, un joli oratoire en style gothique, avec des vitraux peints représentant les armes des familles de Vincent et de Rodoan. On voit aussi, dans le cimetière, et près des murs de l'église, le mausolée de M. le baron de Vincent, mort en 1853. L'église de Bioncourt offre, dans son architecture, une singularité qu'on observe aussi dans plusieurs églises du département : la nef est moderne, et le chœur par son architecture gothique, rappelle une époque beaucoup plus reculée.

BIONVILLE, village de l'ancien évêché de Metz, dans une gorge, près de la forêt d'Alarmon, limitrophe du département des Vosges, à 72 kilom. S.-E. de Nancy, 42 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 20 N.-E.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton : Nombre d'enfants : 61 en hiver, 31 en été. Surf. territ. : 4214 hect.; 489 en terres lab., 484 en prés, 421 en bois. Sept scieries, deux moulins à grains. Lettres par Raon-l'Étape.

Anc. pop. : 4802, 364 hab., 88 feux ; 1822, 386 hab., 92 feux. — *Anc. div.* : 1756, subdélégation de Sarrebourg, bail. et gén. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

L'origine de ce village n'est pas très-ancienne; en 1786, ce n'était encore qu'une cense, et, en 1802, qu'un hameau. Depuis cette époque, il a pris plus d'importance, et sa population s'est augmentée presque de moitié.

BISPANNE (BRISE-PANÉ ou BRICE-PANAIS), maison de ferme sur le territoire de Vandœuvre, à environ 1 kilom. de cette commune. C'était anciennement, dit Bugnon, un ermitage, qui fut remplacé par une petite maison de plaisance.

BISPING (BISPANGES), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Fort-Buisson, et de l'étang de Nolveyer, chemin de grande communication n.° 17 de Sarrebourg à Dieuze, à 61 kilom. N.-E. de Nancy, 16 N.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 13 S.-O. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 685 hab., 69 élect. cens., 12 cons. mun., 167 feux. Nombre d'enfants : 135 en hiver, 65 en été. Il y a une sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 590 hect. en terres lab., 216 en prés, 413 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en seigle 12, en avoine 15. On y élève principalement des bœufs. Un moulin à grains. Lettres par Fénétrange.

Anc. pop. : 1710, 52 hab., 7 gar.; 1802, 419 hab.; 140 feux ; 1822, 750 hab., 145 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Angwiller, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

L'origine de ce village est assez ancienne, car, en 1296, le chapitre de la Madelaine de Verdun vendit au duc Ferry III tout ce qu'il

pouvait avoir et prétendre dans les villes et bans de Dieuze et *Bispanges*.

On remarque, sur le territoire de Bisping, des traces de la voie romaine qui conduisait d'*Argentoratum* (Strasbourg) dans l'intérieur des Gaules; elle se dirige en droite ligne vers Tarpimpol, en suivant la forêt de Guermange et traversant l'étang de Lindre.

BLAINVILLE-SUR-L'EAU (BADANI VILLA, GRANDE-BLAINVILLE), bourg de l'ancien duché de Lorraine, près des forêts de Vacquenot et Vitrimont, sur la rive gauche de la Meurthe, chemin de grande communication n.° 5 de Nancy à Rembervillers, à 27 kilom. S.-E. de Nancy, 9 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 N.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 812 hab., 81 élect. cens., 12 cons. mun., 214 feux. Nombre d'enfants : 76 en hiver, 72 en été. Une sœur de la Doctrine-Chrétienne dirige l'école des filles. Surf. territ. : 470 hect. en terres lab., 47 en prés, 53 en vignes, 391 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 10, en seigle 13, en avoine 20; planté en vignes 50. On y élève des chevaux, des vaches et des porcs. Blainville possède un magnifique cours d'eau qui fait mouvoir des moulins à blé, une scierie de marbre et une très-belle filature de coton, établie avec les machines les plus parfaites qui existent jusqu'à ce jour. Ce superbe établissement, tout récemment monté par M. Bousillot, son nouveau propriétaire, file actuellement 400 kilog. de coton par jour, et doit en filer 1,000 à la fin de l'année. Ecart : *St.-Antoine*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 115 hab., 30 gar.; 1802, 563 hab., 144 feux ; 1822, 650 hab., 170 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. de Rosières, mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. La cure était à la nomination de l'abbaye de Belchamps.

Le village de Blainville, autrefois bourg considérable et chef-lieu d'un marquisat, dont le juge avait le titre de prévôt, fut bâti, dit-on, par un seigneur nommé Blido, qui vivait au XII^e siècle, et sa cure donnée à l'abbaye de

Belchamps par Erard, seigneur de Vendières, en 1292. Il en est parlé dans un titre de 1157, relatif à cette abbaye : il y est nommé *alodium de Blainville*. En 1338, Raoul, duc de Lorraine, céda à Burnekins de Ristes, en échange de ce que celui-ci avait à Lunéville, les ville, fortes maisons, fossés, pourpris, granges, *hommes et femmes* de Blainville et dépendances. Dans la suite, cette terre rentra dans le domaine des ducs. Antoine de Lenoncourt, primat de Nancy, fit rétablir les murailles de Blainville, qui avaient été détruites pendant les guerres qui désolèrent la province au XV^e siècle, aligner les rues et construire les trois portes qui existent encore aujourd'hui. L'enceinte du bourg était considérable, mais, dit Durival, plus remplie de jardins que de maisons ; on n'y comptait qu'environ 150 feux. Antoine de Lenoncourt ayant acquis la terre de Blainville, obtint son érection en marquisat vers 1633. Il y avait fondé, quelques années auparavant, un monastère de Dominicains, où il fut inhumé. La dernière branche de sa famille portait le nom de Lenoncourt-Blainville.

Dans l'état dressé par les intendants de Lorraine, en 1696, ce bourg est indiqué comme une des justices seigneuriales les plus considérables de la province. Il y avait autrefois, sur le finage de cette commune, plusieurs ermitages, l'un dédié à saint-Antoine, l'autre à saint Pancrace. Ils ont disparu ; seulement une cense a conservé le nom du premier.

Le couvent de Blainville a été presque entièrement démoli à l'époque de la révolution ; une des ailes, qui a survécu à la destruction du bâtiment, sert d'habitation à un cultivateur. On voit encore les traces de l'enceinte du bourg, et surtout, aux deux extrémités de la Grande-Rue, deux portes parfaitement conservées et surmontées de sculptures et de statues. Le château, dont il n'existe plus que l'enceinte, était situé du côté de Lunéville, et son parc s'étendait jusqu'au bord de la rivière.

Sébastien Leclerc, célèbre graveur, nous a laissé une vue représentant Blainville-sur-l'Eau.

Charles-Louis RICHARD, savant Dominicain, naquit à Blainville en 1711 ; il s'était déjà fait connaître par un grand nombre d'écrits où il s'attachait surtout à la défense des principes religieux, lorsque la révolution éclata.

S'étant prononcé avec force contre le serment exigé des prêtres, il fut obligé de se réfugier en Belgique, et continua à publier divers opuscules analogues à ses opinions. Il fut découvert à Mons en 1794, et traduit devant une commission militaire qui le condamna à être fusillé comme auteur d'un écrit intitulé : *Parallele des juifs qui ont crucifié Jésus-Christ, et des Français qui ont tué leur Roi*. Richard subit son jugement avec tout le calme de la vertu. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque le *Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques*.

BLAINVILLE (RUISSEAU DE), ou DE GRAND-FONTAINE. Il a sa source près de la ferme St.-Antoine, territoire de Blainville, passe dans cette commune et se jette dans la Meurthe après un cours de 2,900 mètres.

BLAISSIERE (LA), nom d'une cense, autrefois haute-justice, sur le territoire de Bulligny.

BLAMONT (ALBUS MONS), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, sur la Vezouze, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, et route départementale n.° 13 de Bourdonnay à Rembervillers, à 60 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 30 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond. Pop. : 2,563 hab., 180 élect. cens., 21 cons. mun., 715 feux. Nombre d'enfants : 422 en hiver, 307 en été. Surf. territ. : 391 hect. en terres lab., 112 en prés, 20 en vignes, 26 en bois, 47 en jardins et vergers. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol. en orge, 18, en seigle 20, en avoine 16 ; planté en vignes 66. On y élève surtout des vaches, des moutons et des porcs. Les principaux genres de culture sont le blé, l'avoine et les prairies artificielles. Blamont est un chef-lieu de canton ; il y a un collège avec pensionnat, école et pensionnat des sœurs de la Doctrine-Chrétienne, hôpital dirigé par les dames de St.-Charles, perception des contributions directes, bureau de poste, etc., etc. Cette ville possède, en outre, plusieurs établissements industriels importants : les tissages de MM. Lemant, frères, qui occupent de 200 à 250 ouvriers, et dont les produits ont obtenu des médailles et mentions honorables ; la manufacture de taillanderie et grosse quincaillerie de M.^{me} Batelot. Ce genre de fabrication fut importé à Blamont, en 1836, par M. Batelot. Alors il n'exis-

taît et il n'existe pas encore d'autres usines de ce genre dans le département de la Meurthe. Les matières premières y viennent de la Prusse, de l'Allemagne et des Vosges, excepté le fer, qui est tiré de la forge d'Abreschwiler. Les produits de cette usine, qui occupe environ 40 ouvriers, se répandent dans les départements de la Meurthe, de la Moselle, des Vosges, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Fabrique de broderies de M.^{me} Léon, pour laquelle travaillent 200 ouvrières; une distillerie qui joint d'une certaine réputation. 3 moulins, celui des *Champs*, celui de *Barbezieux*, et un autre qui touche à la ville. Ecarts: la chapelle *St.-Jean*.

Anc. pop. : 1710, 185 hab., 27 gar.; 1802, 1,941 hab., 479 feux; 1822, 1,980 hab., 455 feux. — *Anc. div.* : Blâmont est indiqué, dans le dénombrement du président Alix, en 1594, comme un des quatre comtés qui, avec les huit bailliages, formaient les douze grandes subdivisions de la province; 1710, chef-lieu d'une prévôté du bail. de Lunéville; en 1751, le siège d'un bailliage, maître de Lunéville, gén. de Nancy, régi par les coutumes de Blâmont; 1790, chef-lieu de canton et de district. — *Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

La ville de Blâmont ou Blamont (*Albus Mons*) remonte à une époque très-reculée. C'était la principale ville du pays nommé anciennement *Pagus-Albinsis*, *Albechova*, dont il est fait mention dans le titre de dotation de l'abbaye de Senones, en 661, et dans le partage entre les rois Charles et Louis-le-Germanique, en 870. Dès le X^e siècle, ce pays portait le nom de comté de Blâmont, et il est ainsi qualifié dans des actes de 938 et 962. Le Blâmontois (pays ou comté de Blâmont) faisait partie du Chaumontois et s'étendait aux environs de la ville et du territoire de Blâmont. Du reste, il est difficile de dire quelle était son étendue; elle changeait avec les conquêtes des seigneurs qui en étaient les maîtres, augmentait ou diminuait en raison de leurs victoires, de leurs défaites, ou des alliances plus ou moins avantageuses qu'ils contractaient avec les princes leurs voisins.

Quoiqu'il en soit, les seigneurs de Blâmont, dont l'abbé de Senones a donné la généalogie,

jouèrent un certain rôle dans notre province, surtout à cause de leurs hostilités fréquentes contre les évêques de Metz. Ils ne portèrent pas toujours le titre de comte, mais d'abord la simple qualité de sire et de seigneur; ce n'est qu'à partir du XIV^e siècle, selon les uns, du XV^e siècle, selon les autres, qu'on les voit ajouter à leurs noms celui de comte de Blâmont. Il n'entre pas, dans le plan de cet ouvrage, de raconter les événements auxquels ils prirent part, les guerres nombreuses qu'ils soutinrent contre les évêques de Metz, dont les domaines confinaient aux leurs, et dont, malgré leur pouvoir, ils étaient eux-mêmes en partie feudataires. Nous dirons seulement que le comté de Blâmont passa dans les mains des ducs de Lorraine, et qu'il en est parlé, dans le traité de Nuremberg, en 1544, connue d'une nue-propriété appartenant au duc Antoine.

Quant à la ville capitale du Blâmontois, l'époque de son origine est inconnue. Elle fut possédée, jusqu'au XII^e siècle, par des seigneurs particuliers; alors une fille unique et héritière de cette seigneurie, épousa Henri ou Herman, comte de Salm, et la porta dans cette dernière maison. Enfin, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, de 1258 à 1260, acquit le fief de Blâmont, de Frédéric, comte de Blâmont et de Salm, et, depuis ce temps, les membres de cette famille reprirent ce fief des évêques de Metz, en hommage-lige et héréditaire. En 1311, Henri de Blâmont, faisant le partage de ses biens entre ses enfants, donna à Henri, son fils aîné, les château, ville, ban, bois, étangs et rivières de Blâmont.

Il est difficile de suivre ces transmissions de propriétés, par voie de ventes, d'échanges et surtout d'engagements; nous nous bornerons à citer quelques titres des Archives qui sont restés inconnus à nos historiens, et qui ne nous semblent pas dépourvus d'intérêt. En 1342, Henri, seigneur de Blâmont, déclare être homme-lige, après l'évêque de Metz, de Raoul, duc de Lorraine, et promet de le servir toute sa vie, l'aider de ses personnes, forteresses et de ses hommes, de tout son pouvoir, contre tous, excepté l'évêque de Metz. En 1547, Adelette de Leistemberg, pour le salut de son âme, quitte aux habitants de Blâmont et du

Vieil-Marché la morte-main qu'elle avait sur eux. En 1387, Thiébaud, seigneur de Blâmont, se constitue homme-lige de Jean, évêque de Strasbourg, et lui fait serment de fidélité pour sa vie, sous peine de 4,000 florins d'or. En 1390, une contestation ayant eu lieu entre Thibaut de Blâmont et Jean de Vergy, au sujet de l'entreccours de leurs seigneuries respectives, ils convinrent, sur la sentence du duc Thiébaud, qu'ils avaient choisi pour arbitre, que l'entreccours pour leurs sujets serait en commun.

Après la mort d'Ademare de Monteil (1364), Thibaut, sire de Blâmont, ayant été nommé lieutenant-général de l'évêché de Metz et commandant des troupes de l'évêque, fit fortifier la ville de Blâmont. Mais le prélat messin ayant refusé de rembourser à Thibaut les dépenses que celui-ci avait faites, il s'en suivit une guerre qui ne fut terminée que par l'entremise du duc de Lorraine, et qui se renouvela, les années suivantes, entre les successeurs du comte et ceux de l'évêque.

Oly de Blâmont, évêque de Toul, devenu seul héritier de Blâmont, de Deneuvre et de leurs dépendances, par la mort de ses frères et sœurs, fit cession de tout ce qu'il y avait, en 1495 ou 1499, au duc René II, qui, en 1504, confirma les franchises, libertés et privilèges des bourgeois, manants et habitants de Blâmont. En 1613, ils obtinrent la permission de se choisir un maître échevin de trois ans en trois ans.

Le 25 février 1564, par suite d'un accord entre le duc Charles III et François de Beaucaire, évêque de Metz, la ville de Blâmont devint la nue-propriété du duc, qui, six mois plus tard, reçut de l'empereur-Maximilien II l'investiture du comté.

Blâmont avait été donné pour douaire à la duchesse Christine de Danemark, mère de Charles III, lors de son mariage avec le prince François, fils du duc Antoine. Elle se retira dans cette ville après la mort de son époux, en 1543, ainsi qu'en 1552, après l'enlèvement de son fils, et ajouta quelques constructions au château.

Dans les premiers jours du mois de septembre 1587, l'armée des Reitres, ou protestants d'Allemagne, commandée par le duc de

Bouillon, vint mettre le siège devant Blâmont. Un jeune gentilhomme lorrain, nommé Mathias Klopstein, qui s'était jeté dans la ville avec deux compagnies, se défendit si vaillamment, qu'après avoir tué deux cents hommes aux ennemis, il les obligea à lever le siège. Mais, avant de se retirer, les Reitres incendièrent Blâmont, dont une partie fut réduite en cendres, puis rebâtie aussitôt par les habitants, au moyen d'un impôt prélevé par eux sur la vente des vins. En 1593, Catherine de Médicis, le duc d'Anjou, depuis Henri III, le duc d'Alençon et Marguerite de Navarre étaient à Blâmont avec les ambassadeurs de Pologne et un grand nombre de seigneurs. Ce fut là, dit Durival, qu'on se sépara après avoir agité les questions les plus importantes. En 1636, le duc de Saxe Veimar s'étant approché de cette ville pour l'investir, un Klopstein, qui en était gouverneur, y mit le feu et se retira dans le château; il s'y défendit avec tant de vigueur que les ennemis, devenus maîtres de la place, le firent pendre à la porte du château, et, non contents de cette honteuse vengeance, passèrent la garnison au fil de l'épée. Enfin, en 1638, M. de Feuquière brûla le château, qui ne fut pas rétabli, et dont on voit encore les belles ruines sur le sommet de la côte à laquelle Blâmont est adossé. Près de ce château était le palais des princes.

Blâmont était anciennement le chef-lieu d'une prévôté qui faisait partie du bailliage de Lunéville, et dont la juridiction s'étendait encore, en 1696, sur dix-sept villages. L'édit de 1751 l'érigea en bailliage ressortissant, en partie, au présidial de Nancy. La justice y était exercée par un lieutenant-général, un lieutenant particulier-assesseur, un avocat du roi et un greffier. La municipalité était composée du maire royal chef de police, de deux échevins, d'un échevin trésorier, du procureur du roi et du secrétaire-greffier.

Le Blâmontois avait ses coutumes particulières : en 1572, Charles III abrogea celle par laquelle le mari pouvait vendre les héritages de sa femme sans le consentement de celle-ci. Le même prince les homologua en 1596, et le roi de Pologne, en 1743, sur la requête du procureur-général de la cour souveraine, ordonna que ces coutumes fussent remises en vigueur

dans toute l'étendue du comté de Blâmont, où elles étaient tombées en désuétude. Néanmoins, quelques villages étaient régis par la coutume de Lorraine.

Blâmont possédait une collégiale fondée, en 1382, par Henri IV, comte de Blâmont, et Valburge de Fénétrange, son épouse. Incendiée en 1636, reconstruite en 1666, puis unie à la collégiale de Deneuvre, elle fut supprimée avec cette dernière. En 1627, Marguerite de Gonzague y fonda une maison de Capucins; en 1629, les religieuses de la congrégation de l'institut du P. Fourrier vinrent s'y établir. Enfin, il y avait un hôpital bâti en 1736.

Blâmont souffrit cruellement pendant les guerres du XVII^e siècle, et sa population, décimée encore par la famine et la peste, était bien faible en 1697, puisqu'on n'y comptait que 75 feux. Néanmoins, ce nombre s'accrut rapidement, car, environ cent ans plus tard, il y avait 290 maisons occupées par 400 ménages.

Blâmont portait d'argent à deux barbeaux adossés de gueules, accompagnés en chef d'une rose de même. En 1470, Louis XI permit au chef des armes de cette maison d'ajouter à ses armoiries une fleur de lys d'or en un écu d'azur.

Hommes marquants. La ville de Blâmont a vu naître : le comte Louis KLEIN, général de division et pair de France, né en 1762; Antoine-Joseph LOTTINGER, né en 1720, docteur en médecine et correspondant de plusieurs sociétés savantes; Claude-Ambroise REIGNIER, qui, de simple fils du fermier des moulins de Blâmont, s'éleva aux plus hauts emplois et devint duc de Massa; Masson, auteur de *Mémoires* sur la Russie; et du poème des *Helvétiens*, où l'on remarque l'épisode de la mort de Charles-le-Téméraire devant Nancy, REGNAULT, député à l'assemblée nationale, président du tribunal de Nancy; MARMON, industriel distingué, né en 1757; enfin, MASSU, chanoine régulier et abbé de Belchamps.

Le docteur Lahalle et M. Leseing, son gendre, de Blâmont, ont formé une nombreuse collection de monnaies, oiseaux, minéraux, et autres produits curieux du département.

BLANCHE-ÉGLISE (BLANCHE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Seille, à 43 kilom. N.-E. de Nancy,

16 S.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., à S.-O. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 256 hab., 26 élect. cens., 10 comm., 60 feux. Nombre d'enfants : 54 en hiver, 8 en été. Surf. territ. : 673 hect. : 422 en terres lab., 159 en prés, 64 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 21 hab., 3 gar.; 1802, 179 hab., 85 feux; 1822, 200 hab., 42 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et chàtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et matt. de Dieuze, gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Blanche-Eglise, dont l'origine est inconnue, ne se trouve mentionné dans aucun titre qui remonte à une époque bien éloignée. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait déjà au XV^e siècle, et que les religieux de Saint-Maximin-devant-Trèves y possédaient, comme à la Petite-Bezange, des propriétés assez considérables et avaient le droit d'y créer un maire. Mais si l'histoire garde le silence sur cette localité, l'archéologie y découvre de précieux restes d'antiquités.

La voie romaine, conduisant d'*Argentoratum* dans l'intérieur des Gaules, passait près de Blanche-Eglise. On a trouvé, en 1858, en creusant une fosse dans le bois de Marzac, non loin de ce village, un grand nombre de vases en terre rouge, qui renfermaient des cendres et quelques monnaies impériales. L'emplacement de cet hypogée est sur le bord de la voie romaine, à gauche, en allant de Marsal à Tarquimpol. C'est encore, dit M. Beaulieu, une nouvelle preuve en faveur de l'antiquité de cette voie, car on sait que les Romains choisissaient ordinairement le voisinage des grands chemins pour lieu de sépulture.

A peu de distance de cet hypogée, et sur la droite, il y a plusieurs fossés profonds qui, partant de la hauteur voisine, viennent aboutir à la voie romaine. Leur extrême rapprochement, l'irrégularité de leur alignement ne permettent guère d'y reconnaître l'œuvre des Romains; cependant ils ont dû servir de retranchement, à une époque fort reculée, car on y trouve des épérons et d'énormes mors de cheval.

BLANCHE-FONTAINE (RUISSEAU DE) OU DE PETTONCOURT. Il prend sa source au-dessus du

moulin de Grémecey, qu'il fait monvoir, ainsi que celui de Pettoncourt, et après un cours de 6,400 mètres, il va se jeter dans la Seille.

BLANC-RUPT, cense dans les bois, territoire de Cirey, à 15 kilom. E. de cette commune.

BLANZEY (**BLANZEIUM**, **BLANZIACUM**), hameau sur le penchant d'une colline, à gauche de la route de Nancy à Nomeny, à 4 kilom. 7 hectom. de Bouxières-aux-Chênes, dont il dépend.

Blanzey est qualifié, en 1802, de village réuni à Bouxières; il se trouve dans tous les dénombremens de la province : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail. et maît. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Amance, dist. de Nancy.—*Spir.*: Dio. de Toul.

Il y avait autrefois, à Blanzey, un prieuré de Prémontrés, dédié à Ste.-Agathe; c'était une haute justice dépendante de l'abbaye de Ste.-Marie de Pont-à-Mousson. Selon Benoit Picard, les ducs de Lorraine y avaient un *chinier* pour leurs chiens de chasse, et la duchesse Berthe, veuve de Mathieu I^{er}, donna ce lieu, avec toutes les terres qui en dépendaient, à l'abbaye de Ste.-Marie. Dans le titre de donation, il est qualifié de franc-alleu (*allodium*); nous le trouvons encore mentionné dans la charte accordée par Pibon, évêque de Toul, au prieuré de Latre-sous-Amance; il y est dit qu'il dépendait de Dommartin; et dans celle par laquelle l'empereur Othon (965) confirme les biens de l'abbaye de Bouxières. Blanzey possédait déjà une chapelle (*capellam in Blanziaco*).

On voit, par l'état du domaine, que les habitans de ce lieu étaient sous la sauvegarde du roi, et payaient annuellement, pour ce droit de protection, 4 resaux de blé et autant d'avoine, mesure de Nancy.

On aperçoit encore, à Blanzey, des restes de l'ancienne abbaye, le chœur de l'église et une chapelle souterraine, dont la construction doit remonter à une époque très-éloignée.

BLARIN (LE), ou **RUISSEAU DE BLÉNOD**. Il a sa source au-dessus de cette commune, passe à Gyc, alimente les deux moulins de Blénod-les-Toul, suit un cours de 9,000 mètres et se perd dans le ruisseau des Bouvades.

BLEHORS (GRANDE et PETITE), censes dépendant de Damelevières. L'une d'elles était ruinée en 1710.

BLÉMEREY, petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Leintrey, à droite de la Veuzouze, à 52 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 22 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-O.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop.: 221 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 50 feux. Nombre d'enfans : 50 en hiver, 39 en été. Surf. territ.: 382 hect.; 236 en terres lab., 103 en prés, 24 en bois, 2 en vignes. Ecart : la ferme de l'*Étang*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1710, 12 hab., 3 gar.; 1802, 185 hab., 33 feux; 1822, 193 hab., 46 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail. de Blâmont, maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont.—*Spir.*: Érigé en cure du dio. de Metz, en 1751.

Ce village faisait anciennement partie du domaine des comtes de Blâmont, et, dès le XIII^e siècle, il existait déjà des seigneurs de Blémerey. En 1276, Aymar de Blémerey, vassal de Henri, sire de Blâmont, met en gage, entre les mains de son fils, tout ce qu'il tenait en fief de Henri. Dans d'autres titres, des XIII^e et XIV^e siècles, les seigneurs de ce lieu se reconnaissent toujours hommes-liges des sires de Blâmont. Il paraît néanmoins que les abbés de St.-Remy de Lunéville étaient propriétaires de l'étang de Blémerey, ainsi qu'on le voit par un acte daté de 1521. La nomination à la cure appartenait à l'abbaye de Domèvre. MM. de Malvoisin et de Nettancourt en étaient seigneurs en 1711.

BLÉNOD-LÈS-PONT-A-MOUSSON (**BELE-NODIUM**), village de l'ancien duché de Bar, dans une plaine, sur l'Ache, à gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, à 27 kilom. N.-N.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 3 S. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop.: 411 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 96 feux. Nombre d'enfans : 56 en hiver, 51 en été. Surf. territ.: 958 hect.; 507 en terres lab., 187 en prés, 49 en bois, 64 en vignes. Un moulin à grains. Écarts : *St.-Martin-Fontaine* et *St.-Epyre*. Lettres par Pont-à-Mousson.

Le territoire de cette commune est formé d'une belle plaine et d'une côte appelée *Côte des Cuites*. L'agriculture y est en progrès, et cette prospérité est due tant à la qualité du sol qu'à de bonnes méthodes de culture.

Les labours répétés, les amendements, les engrais abondants, les fossés creusés pour l'écoulement des eaux, n'ont pas peu contribué à l'amélioration des terres. Aussi la classe agricole jouit-elle d'une certaine aisance. Il n'y a de terrains incultes que ceux que les inondations de la Moselle ont couverts de gravier en leur enlevant toute leur terre végétale; et même ces terrains forment de belles saussaies, qui sont d'un bon rapport pour leurs propriétaires. Le système d'assolement suivi jusqu'alors est triennal. Depuis plusieurs années, on y a donné beaucoup d'extension aux prairies artificielles; les plantes herbacées que l'on sème communément sont le trèfle, la luzerne, le sainfoin et les vesces. La végétation est bâtive et se développe avec assez de force. Des prairies naturelles, étendues et productives, sont arrosées par les débordements de la Moselle et du ruisseau d'Esse. Il y a de nombreuses chênevrières autour du village. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop.: 1740, 28 hab., 40 gar.; 1756, 35 hab.; 1802, 355 hab.; 1822, 394 hab., 94 feux. — *Anc. div.*: 1594, terre de Pierrefort, marquisat de Pont-à-Mousson, bail. de Nancy; 1740, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Saint-Mihiel; 1790, canton et dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Doy. de Preny, dio. de Toul. Avant la révolution, ce n'était qu'un vicariat dépendant de la paroisse St.-Jean de Pont-à-Mousson; l'érection en cure ne date que du Concordat.

Blénod, une des plus intéressantes communes de l'arrondissement de Nancy, était autrefois compris dans les terres du marquisat de Pont-à-Mousson. Les Archives de Lorraine nous apprennent qu'en 1261, ses habitants furent affranchis et mis à la loi de Stenay par Thiéban, comte de Bar, et qu'en 1589, le duc Charles III, ayant besoin d'argent pour faire la guerre aux Huguenots, l'engagea à Marguerite d'Einville pour 11,800 francs. Enfin, par arrêt du conseil, du 4 octobre 1774, la terre de Blénod et celle de Jezainville furent abandonnées à Thérèse Charvet, donairière de Charles Charvet, commissaire ordonnateur à Cayenne. Les Charvet en étaient encore seigneurs en 1789.

Mais Blénod remonte à une époque bien plus reculée que le premier de ces titres; l'origine

de son nom vient de *Belenus*, dieu des Gaulois (le même que l'Apollon des Grecs et l'Orus des Egyptiens). Belenus y était honoré d'un culte particulier et y avait un temple. Une découverte récente ne laisse aucun doute à cet égard: il y a deux ans, en démolissant une porte fort ancienne au moulin de Blénod, on a trouvé des bas-reliefs en pierre, de 50 centimètres de hauteur sur 2 mètres de longueur. Les sculptures, qui étaient dorées, représentaient, sur un fond bleu d'azur, des animaux fabuleux, le soleil ou Belenus, des branches d'arbres auxquelles pendaient des fruits ayant la forme de poires.

On suppose que le village de Blénod fut rasé pendant les guerres des Romains contre les peuples de la Germanie. On voit, au nord-est du village, son premier emplacement et des vestiges de ses fondations. Dans la suite, on construisit des habitations au sud de l'ancien village, puis, dans le moyen-âge, un château qu'on appela *Château de Bulizelle*, tandis que le village lui-même, formé de quelques maisons, était nommé *Cour-de-Bulizelle*, nom que portait encore un sief existant au dernier siècle. C'est seulement lorsqu'il se fut augmenté qu'il recommença à s'appeler Blénod.

Le territoire de cette commune est couvert d'une infinité de débris de constructions romaines. La charrue ne rencontre que fragments de tuiles plates, de briques et de ciment, mêlés avec la terre végétale, dans une enceinte irrégulière de 30 à 40 hectares, située au nord-est de Blénod. C'est là qu'on remarque l'emplacement de l'ancien village qui s'étendait le long de la Moselle, jusqu'à Scarponne. Mais c'est surtout dans le canton appelé *Pont-des-Brebis*, qu'on trouve, à l'époque du labour, une immense quantité de poterie rougeâtre, des tuiles plates avec leur mentonnet, des briques d'une pâte très-fine et d'une extrême dureté. Des fouilles ont fait découvrir des fragments d'anciennes murailles très-épaisses revêtues de petites pierres carrées formant un appareil régulier, interrompu, de distance en distance, par des couches de grandes briques plates. On voit encore maintenant, à fleur de terre, une voûte souterraine, ou plutôt un massif de maçonnerie si compacte et si dure que tous les instruments s'y émoussent, et qu'on n'a pu en déta-

cher un seul fragment. On a trouvé aussi, en remuant le sol, des fûts de colonnes, des chapiteaux, des clous en fer dont la pointe était en forme de vis et dont la tête représentait un T, des fours souterrains, des cheminées, des pavés en ciment romain d'une épaisseur de 12 centimètres, d'une pâte très-fine et très-dure, tantôt rouge ou blanche, tantôt bleue ou jaune; enfin, une grande quantité d'ossements. Suivant la tradition, dit M. le curé de Blénod à qui nous empruntons cette intéressante notice, ce village était une dépendance de Scarponne, et renfermait beaucoup de retranchements et de fortifications destinés à défendre l'entrée de cette ville, avec laquelle il ne formait qu'une grande cité qu'on appelle encore, dans le pays, *Serpentin*; lorsque Blénod fut détruit, les habitants se réfugièrent sur le bord de la Moselle, à l'endroit où est maintenant Pont-à-Mousson, et y construisirent des cabanes; de là l'origine de cette ville, dont une des rues est encore appelée rue de Blénod. On a trouvé, et on trouve encore chaque année, sur l'ancien emplacement de Blénod, des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, à l'effigie des empereurs Vespasien, Constantin, etc.

L'église de Blénod est curieuse: elle est composée de trois parties qui appartiennent à trois époques différentes; la tour, qui porte les traces d'un incendie, paraît avoir été bâtie par les Templiers. Le reste de l'édifice offre l'alliance des architectures romane et gothique. Le château de Blénod, bâti dans le moyen-âge, n'a plus rien maintenant de remarquable. Il est placé à côté de l'église, en face du clocher. C'était, dit-on, dans l'origine, une maison de Templiers, qui fut disposée ensuite pour servir de logement au seigneur du lieu ou à son admodiateur.

De Blénod dépendent *St.-Epvre* et *St.-Martin-Fontaine*, deux censes dont nous parlerons plus tard.

BLÉNOD-LÈS-TOUL (*BELENODIUM*, *BLADENACUM*, *BLAMMIACUM*, *BLÉNOD-AUX-OIGNONS*), bourg considérable de l'ancien évêché de Toul, dans un vallon formé par trois collines détachées, route royale n.° 60 de Nancy à Orléans, à 36 kilom. S.-O. de Nancy, 12 S.-S.-O. de Toul (sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 1,550 hab., 150 élect. cens., 21 cons. mun.,

456 feux. Nombre d'enfants: 420 en hiver, 160 en été. Une sœur de la Doctrine-Chrétienne dirige l'école des filles. Surf. territ.: 1,740 hect.; 324 en terres lab., 49 en prés, 392 en en bois, 204 en vignes. Écarts: *Menne*, chapelle, *Onze-Fontaines*, moulin; *Robert* et *St.-Fiacre*. Il ya quatre moulins à grains. Lettres par Toul.

Anc. pop.: Avant 1600, la population de Blénod s'élevait, dit-on, à 2,000 âmes; vers le milieu du XVII^e siècle, le nombre des chefs de famille se trouvait réduit à 160; 1802, 1,517 hab., 540 feux; 1822, 1,337 hab., 374 feux.—*Anc. div.*: bail. présidial de Toul, parlement de Metz, régi par le droit écrit et les usages locaux; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Toul.—*Spir.*: Dio. de Toul. La cure était à la nomination de l'abbaye de St.-Mansuy de cette ville.

Ainsi que le village précédent, Blénod-lès-Toul, autrefois qualifié de ville, tire son nom du culte qu'on y rendait à Apollon (*Belenus*). M. du Saussay, 85.° évêque de Toul, rapporte que, de son temps, on trouva près de Blénod une statue d'Apollon avec des colonnes et des restes d'un temple. Il est, d'ailleurs, hors de doute que les Romains eurent jadis un camp dans les environs de Blénod; il était situé, selon toute probabilité, à l'est de ce bourg, tant sur le sol couvert depuis par la forêt de Voivre, tout récemment défrichée, que sur les terres environnantes et qui s'étendent vers Moutrot. En effet, on découvre, dans cette partie, de nombreux restes de constructions, des fondations de murs, des armes, des fragments d'outils, des tuiles romaines et des pièces de monnaie à l'effigie des empereurs. Dagobert I.°, roi de France, de 622 à 654, donna à l'évêque Teudefride, entre autres domaines, la forteresse de Galiand et le bourg de Blénod, qui devint, dès-lors, le chef-lieu d'une châtellenie dépendant de l'évêché de Toul. Il est mentionné, en 836, dans la charte de Frotaire, évêque de Tours, touchant l'abbaye de St.-Epvre, et dans celle de Léon IX en faveur de l'église de Toul. Dans le premier de ces titres, il est appelé *Bladenacum*, et dans le second, *Blammiacum*. Il paraît certain, d'après les restes que l'on rencontre encore à chaque instant, et par les noms laissés à différents cantons, que Blénod s'étendait autrefois vers la plaine jusqu'à une distance de plus de 500 mètres de son emplacement ac-

nel ; peut-être était-il partagé en plusieurs groupes de maisons, plus ou moins éloignés les uns des autres. Les invasions des Suédois, des Espagnols et des Allemands, qui, à diverses époques, ravagèrent la Lorraine et les Trois-Evêchés, forcèrent les habitants à se rapprocher du château-fort, pour se placer à l'abri de ses murailles. Le nom de Blénod-aux-Oignons, que porta longtemps cette commune, lui vient d'une espèce de petit oignon (*Allium vincale* de Linné) qui croît en abondance sur son territoire, et qui, véritable fléau, infeste les campagnes.

Ce qui faisait jadis de Blénod un lieu remarquable, c'était son château fortifié et son camp romain ; le premier s'élevait sur la crête de la montagne qui domine le bourg au midi. De forme à peu près carrée, il était environné d'épaisses murailles et d'un fossé large et profond. Il ne reste plus, de ce monument, que les fondations du mur méridional, mises à nu il y a deux ans. On ignore quand il fut détruit. On voit aussi, autour de l'église, les restes d'un autre château qui existait déjà au XIII^e siècle, et servit plus d'une fois de retraite aux chanoines de Toul pendant les troubles civils qui agitérent la turbulente cité. Il tombait en ruines vers 1400 lorsque l'évêque Henry de Ville le fit réparer et l'entoura de fortifications qui le faisaient passer pour imprenable. Hugues des Hazards le reconstruisit plus tard en totalité. Ce château, flanqué de quatre tours avec meurtrières, était défendu par un fossé large de six mètres, profond de cinq, et qui pouvait être facilement rempli d'eau. Après sa reconstruction, l'évêque Hugues des Hazards permit aux habitants de bâtir des maisons dans l'intérieur ; c'est ce qu'on nomme *les Loges*. A 1,500 mètres environ, au nord-ouest de la forteresse de Gالياud, était le château de *Beauchanois* dont on aperçoit encore les ruines ; enfin, dans le vallon qui s'étend entre Blénod et Rigny, s'élevait le château de *Quatrevaux*, célèbre par les conférences princières qui y furent tenues. Le 8 décembre 1299, l'empereur Albert I^{er} et Philippe, roi de France, y étaient réunis. L'empereur y ratifia le mariage conclu entre son fils Rodolphe, et Blanche, fille de Philippe. Au lieu d'une maison royale, le vallon de Quatrevaux n'a plus

que deux moulins, dont l'un porte le nom du vallon, l'autre celui de *Onze-Fontaines*.

L'église de Blénod, construite au milieu de la cour de l'ancien château des évêques de Toul, fut bâtie par Hugues des Hazards. On y voit, dans le mur du chœur, le tombeau de ce prélat, qui naquit, dit-on, à Blénod, et qui s'est rendu célèbre autant par ses vertus et sa piété, que par la publication de ses *Statuts synodaux*, un des plus curieux monuments pour notre histoire ecclésiastique. Avant 1792, on voyait, dans la partie supérieure du cimetière, un fort bel oratoire sous l'invocation de saint Georges, et, au bas de la grande rue du bourg, une chapelle dite de St.-Clément.

Blénod possédait autrefois un hôpital, fondé et doté par Hugues des Hazards, pour le soulagement des indigents et des malades de la châtellenie. Ses revenus ayant diminué par suite du malheur des temps, ses propriétés furent réunies au patrimoine de l'hospice St.-Charles de Toul, à la condition que trois pauvres de Blénod seraient constamment reçus et entretenus dans cet établissement de charité. La paroisse ne jouit plus maintenant de ce privilège. Il y avait aussi, à Blénod, des foires, des marchés publics et des halles ; enfin, en 1790, il était devenu le siège d'une justice de paix qui lui a été enlevée en 1800.

M. l'abbé Guillaume, qui vient de publier une intéressante notice sur Blénod, dans laquelle nous avons puisé presque tous les renseignements qu'on vient de lire, donne, sur l'ancienne administration civile et judiciaire de ce bourg, et sur quelques coutumes qui y étaient en usage, des documents précieux que nous allons transcrire ; ils pourront servir à l'histoire des autres localités qui faisaient anciennement partie de l'évêché de Toul.

Depuis la réunion des Trois-Evêchés à la France, jusqu'à l'époque du gouvernement républicain, la commune de Blénod, soumise à la juridiction de l'évêque de Toul, même pour le temporel, était administrée par un syndic royal, un échevin, deux syndics ordinaires, un clerc de ville et un appariteur.

Le syndic royal était nommé par les officiers de la justice du comté de Toul ; il exerçait, au nom du roi, la police civile, faisait observer les ordonnances, surveillait l'entretien des che-

mins, et jugeait, en première instance, les anticipations faites par les individus sur les terrains d'autrui. La nomination du syndic royal était soumise à la sanction de la communauté.

L'échevin, nommé par le peuple, agissait au nom de l'évêque, avec une autorité égale à celle du syndic royal. Ces deux autorités s'étant plusieurs fois heurtées à l'occasion de la préséance qu'elles se disputaient mutuellement, il fut convenu, pour éviter à l'avenir toute espèce de conflits, que le syndic royal aurait le titre de maire de la commune, l'échevin, celui de lieutenant du maire ou d'adjoint, et qu'ils partageraient entre eux les fonctions du pouvoir, de la même manière, à peu près, qu'elles sont partagées dans la nouvelle administration municipale.

Les syndics ordinaires, au nombre de deux, étaient élus par les habitants, pour un an, et ne pouvaient être réélus immédiatement. L'élection des syndics se faisait, chaque année, le jour de St.-Sébastien, 20 janvier, sur la place publique, où l'on allumait d'abord un grand feu pour chauffer les électeurs. Le syndic royal et les deux syndics ordinaires en exercice présidaient les élections. Les fonctions des syndics ordinaires consistaient à administrer les revenus communaux qu'ils percevaient, à proposer les travaux à exécuter pour le compte de la commune, à veiller à la conservation des ponts, des fontaines, des forêts communales, et à la distribution des affouages.

Le clerc de ville était inamovible. Il était dépositaire et gardien des archives de la communauté, il rédigeait les procès-verbaux sur les déclarations des gardes-champêtres, et sur les plaintes des particuliers; il travaillait à la répartition des impôts et signait les rôles de recouvrement.

Le sergent de ville ou appariteur faisait, comme aujourd'hui, les annonces publiques; il remplissait, sous les ordres du maire, les fonctions d'huissier civil: ses actes étaient légalement valables.

La police locale avait à sa disposition douze hommes nommés d'abord *prud'hommes*, puis ensuite *arbalétriers*, du nom de l'arme que primitivement ils portaient. Ils suppléaient à la gendarmerie dont ils faisaient l'office, ils formaient la garde d'honneur de l'évêque de Toul,

quand il se trouvait à Blénod; ils veillaient au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, dans la commune. Ces *prud'hommes*, qui appartenaient aux familles les plus distinguées de la communauté, tenaient leur titre à grand honneur. Ils étaient exempts des corvées seigneuriales. Aux fêtes solennelles, ils assistaient en armes à l'office paroissial et aux processions du Saint-Sacrement. Ils subsistèrent jusqu'à la formation de la garde nationale, qui devait les remplacer.

Les propriétés étaient inspectées par quatre gardes-champêtres, ordinairement choisis entre les nouveaux mariés, par le syndic royal, les syndics ordinaires et les notables de la communauté. Lorsque les vignes étaient en ban, on leur associait deux autres gardes d'un âge plus avancé. Ils prêtaient serment entre les mains du maire, remettaient au clerc de ville les procès-verbaux qu'ils pouvaient dresser, et cependant leurs fonctions étaient gratuites.

La surveillance des forêts était confiée d'abord aux gardes nommés par la maîtrise de Metz. A ces gardes, la communauté adjoignait quatre surveillants qu'elle choisissait dans une assemblée dite *la Fauté*. Les élus, qui prenaient la qualité de *petits-fortiers*, ne pouvaient refuser la charge à eux dévolue, bien qu'ils dussent l'exercer gratuitement.

Les petits-fortiers sortants étaient astreints au chauffage de la communauté, pendant la séance d'élection de leurs futurs successeurs. Ils fournissaient aussi le bois pour alimenter le feu qu'on allumait sous la voûte du château, la nuit de Noël, pour éclairer le public et chauffer les arbalétriers investis de la police. Ils allaient, en outre, avec des lanternes, chercher dans sa maison, pour l'accompagner à la messe de minuit, le syndic royal, qu'après l'office ils reconduisaient de même. Le jour de la fête de saint Eloi, leur patron, les petits-fortiers formaient entre eux un *resal* de froment qu'ils appelaient *le franc resal*. Ils le vendaient, et, avec le produit de la vente, ils régalaient les laboureurs de la paroisse. Par compensation, ils prélevaient la onzième partie de la récolte du pré appelé *le Breuil*.

A ces coutumes, il faut en joindre une autre qui subsista aussi, dans la commune, jusqu'à la révolution. Le 25 mars de chaque année, à

l'heure de midi, les premiers syndics des quatre communes de Blénod, Bulligny, Allamps et Vannes, se rendaient à l'endroit nommé *la haute borne quadribanale*, accompagnés des gardes-forestiers, et des agents subalternes de la maîtrise. Des provisions de bouche étaient apportées en suffisance. Alors avait lieu un repas champêtre en signe de concorde et de bonne amitié; on y buvait à l'union des communes: cependant chaque individu se tenait sur le territoire de sa paroisse et devait s'abstenir de poser seulement le pied sur le sol forestier d'une des autres paroisses.

La justice correctionnelle se rendait à Blénod par le bailli de Toul, qui s'y transportait accompagné de son greffier et d'un huissier. Chaque année, ce bailli faisait annoncer son arrivée dans le bourg, quelques jours à l'avance, afin de donner à chacun le temps de se préparer. Au jour indiqué, l'audience était annoncée par le son des cloches. Tous les intéressés se présentaient au Bredaine, lieu ordinaire de la réunion. Alors le greffier de la communauté déposait entre les mains du greffier du bailli le registre des procès-verbaux des délits et des contraventions à la loi, commis pendant le cours de l'année. Le greffier appelait à comparaître les délinquants, à tour de rôle; le bailli jugeait ensuite, conformément aux ordonnances, sans autres frais que ceux de l'amende imposée, laquelle d'ailleurs se réduisait toujours à une faible somme. Quant aux affaires criminelles, elles se jugeaient à Toul, où les accusés étaient conduits par les agents de la maréchaussée de cette ville. Les causes étant épuisées et le bailli ayant terminé les plaids annaux, ce magistrat recevait le serment du syndic royal, qu'il avait le pouvoir de révoquer, sur les plaintes motivées des habitants. Il traitait aussi dans ses attributions de fixer le jour d'ouverture des vendanges et de faire constater, par des experts étrangers à la commune, l'état des vignes et la qualité de leurs fruits, pour fixer la taxe du vin. Suivent d'intéressants détails sur cette taxe, sur la situation ancienne et actuelle des habitants de Blénod, etc., etc.; détails que le cadre d'une statistique ne nous permet pas de reproduire, et pour lesquels nous renvoyons au consciencieux travail de M. l'abbé Guillaume.

BLETTE (LA), petite rivière qui prend sa source près de Badonviller, et a son embouchure dans la Vezouze, à St.-Martin, non loin de Blâmont. Dans un cours de 25 kilom., du sud au nord, elle baigne les communes de St.-Maurice, Ste.-Pôle, Montigny, Mignéville, Herbéviller, Badonviller et Brémécnil. Cette rivière alimente un grand nombre d'usines, en raison du peu d'étendue de son cours: huit moulins, une fabrique d'alènes, trois filatures, une forge et un martinet.

BOIS-DE-CHÈNE, hameau assez considérable, réuni à Phalsbourg, dont il est éloigné de 11 hectom. Il y avait, en 1822, 575 hab. et 115 feux.

BOIS-DE-LA-GRANGE, cense à 1 kilom. de Nonhigny, dont elle dépend.

BOIS-DE-THOU. Nom d'une ferme située au milieu des forêts et au pied des Vosges, mairie de Cirey, à 15 kilom. E. de cette commune.

BOIS-DU-CHAUFFEUR (RUISSEAU DU) ou DE LALLEVALT. Il a sa source au-dessus de Rodalbe, passe dans cette commune et à Bénestroff, dont il fait mouvoir un des moulins, suit un cours de 7,500 mètres, et se réunit au ruisseau de Bénestroff.

BOIS-LE-COMTE, cense à 5 kilom. N.-E. de Domgermain, même communauté. C'était aussi le nom d'un ancien fief mouvant de Foug, dépendant, comme lui, du bailliage de Commercy.

BONCOURT. On appelait ainsi, autrefois, un ban particulier, sans village, joignant le territoire d'Athienville, prévôté de Lunéville.

BONLIEU, maison de ferme dépendant de Hattigny, à 1 kilom. S. du village. Cette cense faisait autrefois partie de la baronnie de St.-Georges, et était comprise dans le bailliage de Vic, subdélégation de Sarrebourg.

BONNE-FONTAINE, ermitage et chapelle sur le territoire, et à 8 hectom. de Danne-et-Quatre-Vents. Selon la tradition, dit l'auteur du *Dictionnaire Statistique*, les soldats de la garnison de Phalsbourg firent ériger cette chapelle en reconnaissance de la guérison d'une affreuse dysenterie qui les décimait. Elle est près d'une fontaine qui possède quelques propriétés minérales. Il s'y fait un grand concours de pèlerins, et deux prêtres allemands, du diocèse de Nancy, y ont fixé leur résidence et dea

servent la chapelle, qui est à l'entrée des Vosges et de l'Alsace.

BONNEVAL, maison de ferme à 1 kilom. de Hénaménil. Cette localité fut sans doute plus importante autrefois, car le président Alix, en 1594, la met dans la prévôté de Rosières, bail. de Nancy; en 1710, elle faisait partie de la prévôté d'Einville, et, dit Bugnon, il y avait un prieuré. Enfin, en 1751, c'était une cense-fief, de la communauté de Hénaménil, bail. de Lunéville, mais ayant un ban séparé.

BON-SECOURS. Voyez *Nancy*.

BONSECOURS (RUISSEAU DE). Il a sa source à Vandœuvre, où il fait mouvoir une huilerie, suit un cours de 3,400 mètres, et se jette dans la Meurthe.

BONVILLER (BONUM VILLARE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le penchant de la côte d'Einville, près de la route départementale n.º 7 de Lunéville à Moyenvic, à 55 kilom. E. de Nancy, 5 N. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 356 hab., 56 élect. cens., 40 cons. mun., 85 feux. Nombre d'enfants : (avec Bienville-la-Petite), 84 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 504 hect. ; 358 en terres lab., 68 en prés, 35 en vignes. Ecart : *La Rochelle* et *le Charmois*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 56 hab., 7 gar. ; 1802, 254 hab., 65 feux ; 1822, 314 hab. ; 73 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Einville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Einville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Deuxville, doy. du Port, dio. de Toul.

Le nom de Bonviller se trouve dans un diplôme de l'empereur Henri, daté de Metz, le 1.^{er} juin 1086 : ce prince donne à Thiéry, 41.^e évêque de Verdun, *curtem quæ dicitur Bonum-villare*. Les plus anciens titres où il en soit ensuite fait mention, sont de 1523 et 1498 ; il est dit, dans ce dernier, que les habitants de Bonviller peuvent tenir troupeau au-dessus de 60 bêtes, en payant par an au château d'Einville 10 sous tournois. On voit, par l'état du domaine (1632), que le roi en était seigneur haut justicier, et que le prévôt d'Einville avait le droit d'y créer un maire par année. Les habitants étaient obligés de faire le guet au château d'Einville chaque fois qu'ils étaient com-

mandés pour ce service par le receveur dudit lieu ; et lorsqu'ils n'y étaient pas commandés et qu'ils ne faisaient pas le guet, ils devaient payer 12 fr. Le maire devait annuellement 20 sous pour un droit appelé *Poucy d'office*. Tous les habitants étaient tenus de déclarer, le dimanche avant la Saint-Georges, le nombre de leurs bestiaux, sous peine de confiscation au profit du domaine. Ils payaient annuellement 12 deniers par chaque bête rouge, et 2 deniers par menue bête. Les chanoines de la collégiale Saint-Georges de Nancy avaient le droit de prendre sur cette rente 3 fr. 9 gros ; le maire d'Einville et celui de Bonviller chacun 5 gros.

Les laboureurs ayant charrue entière étaient soumis à une redevance appelée les *Grosses rentes*, qui consistait en 14 bichets de blé et autant d'avoine, et 6 gros en argent. Chaque conduit résidant à Bonviller devait annuellement au roi 3 poules ; le maire, pour subvenir aux dépenses des officiers chargés de percevoir les rentes, avait droit à 12 poules.

BORVILLE (BORVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, entre l'Euron et le Loro, près du chemin de grande communication n.º 26 de Bayon à Rembervillers, à 40 kilom. S.-E. de Nancy, 25 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 347 hab., 55 élect. cens., 40 cons. mun., 96 feux. Nombre d'enfants : 68 en hiver, 58 en été. L'école des filles est dirigée par une sœur de Portieux. Surf. territ. : 471 hect. ; 356 en terres lab., 22 en prés, 40 en bois, 22 en vignes. Ecart : *L'Ecot*. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 41 hab., 9 gar. ; 1802, 296 hab., 68 feux ; 1822, 320 hab., 83 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Châtel, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bayon, dist. de Rosières. — *Spir.* : Ann. de Roselieures, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Le village de Borville, anciennement franc-aleu, remonte à une époque éloignée ; il est mentionné dans la confirmation des biens de l'abbaye d'Etival par l'empereur Henri IV, en 1114 (*allodium de Borvilla*). Durival dit que ceux qui y avaient des maisons ou héritages sans y résider, s'appelaient *Petits-Bourgeois*.

BOSSERVILLE, hameau, dépendant d'Art-

sur-Meurthe, à 1 kilom. N.-O. de cette commune. C'était en 1594, un fief de la prévôté et du bailliage de Nancy; 1754, bail, malt. et gén. de cette ville, cont. de Lorraine; 1790, district de Nancy, canton de St.-Nicolas. Après avoir dépendu du diocèse de Toul, il fut réuni, en 1778, à l'évêché de Nancy. Les habitants étaient exempts de taille. Bosserville, qui s'élève en amphithéâtre sur le bord de la Meurthe, au milieu d'un bassin riant et fertile, était autrefois un village dont la seigneurie vint par déshérence à René d'Anjou. Ce prince en fit don à la famille de Lisseras, qui le posséda jusqu'en 1508. En 1666, Charles IV le donna aux Chartreux, avec droit de haute, moyenne et basse justice, ce qui fut successivement confirmé par Louis XIV, en août 1685, par décret de Léopold, du 19 décembre 1704, et par lettres-patentes du 20 mai 1715. La cure de Bosserville, dont le patronage appartenait aux dames de Bouxières, fut supprimée, le 21 avril 1684, par une sentence de l'officialité de Toul, et il ne resta de son église qu'une chapelle servant de paroisse aux fermiers des religieux. Elle fut détruite et rebâtie vers le commencement du XIX^e siècle.

Mais ce qui rend Bosserville remarquable, c'est sa magnifique Chartreuse, fondée par le duc Charles IV. Melchior de la Vallée, ancien aumônier de Henri II, et chantre de la collégiale St.-Georges, ayant été accusé de sortilège et de libertinage, fut condamné à mort. On confisqua ses biens, et ils furent donnés aux Chartreux que Charles IV avait fait venir de Rethel, et qui habitaient la maison de Ste.-Anne. Ce fut avec les débris de l'infortuné La Vallée, que les religieux bâtirent la Chartreuse de Bosserville, dont la terre leur avait été donnée, ainsi que nous l'avons dit. Le ciseau de César Bagard et le pinceau de Gérard, d'Epinal, décorèrent l'église de beaux morceaux de peinture et de sculpture; Charles IV et le prince Charles-Henri de Vaudémont, son fils, y furent inhumés. En 1754, les Chartreux rachetèrent des bourgeois de Nancy le privilège qu'avaient ceux-ci de pêcher dans la partie de la Meurthe dépendant du domaine de Bosserville.

La Chartreuse, après avoir servi d'ambulance en 1793 et 1794, fut vendue comme propriété nationale, puis transformée en manufacture; elle devint une ambulance en 1813, fut en-

suite achetée par un propriétaire de Lunéville, à qui elle servait de maison de campagne. Mais les cellules et les cloîtres tombaient en ruines, l'église était fermée, lorsque, en 1835, elle fut acquise au moyen d'une pieuse souscription, et rendue aux Chartreux qui l'ont réparée et l'habitent aujourd'hui au nombre de 18.

Il existe une *vue de la chartreuse*, gravée avant la révolution, et dont on a fait un tirage avec le mot *Manufacture* en tête.

L'auteur du *Guide du voyageur en France* dit, en parlant de la Chartreuse, que l'on en voit à peine quelques restes. C'est ainsi qu'à Paris on fait de la statistique provinciale!

Nous rappellerons ici, dans l'intérêt de l'histoire, que le père Antoine Lottinger, membre d'une nombreuse et honorable famille de Blamont, lequel fut, dit-on, la dernière victime du régime révolutionnaire dans nos contrées, était attaché à la Chartreuse de Bosserville, lors de la dispersion des ordres religieux. Arrêté comme prêtre insermenté réfractaire, en 1798, et traduit devant une commission militaire à Nancy, il fut condamné à mort et fusillé sur la place de Grève. Il paraît que, dans ses interrogatoires, on lui avait ménagé le moyen d'élu-der la peine capitale en prétextant de son ignorance des lois alors en vigueur; mais il préféra le supplice à l'ombre même du mensonge. « Je » savais bien, répondit-il, à quoi je m'exposais » en restant dans l'intérieur du pays; mais en » cela j'obéissais à ma conscience. La seule » chose que je me reproche, c'est d'avoir offert » un écu de six livres au gendarme qui opérât » mon arrestation, pour l'engager à me laisser » fuir. » Arrivé d'un pas ferme sur le théâtre de l'exécution, il tomba courageusement sous les balles, martyr de son dévouement et de sa foi. Ce lamentable événement causa alors une émotion d'autant plus profonde que, depuis plusieurs années déjà, le terrorisme, éteint presque en même temps que Robespierre, avait cessé de décimer la France.

En 1825, en creusant une fosse au cimetière des Trois-Maisons de Nancy, on découvrit, parmi des ossements, une plaque oblongue en rosette, qui fut recueillie par un prêtre, parent du défunt, où se lit l'inscription suivante, assez grossièrement burinée : *Charles-François-Xavier Lottinger, prêtre chartreux à Bosserville, sous*

le nom de *Dom Antoin*, natif de *Blamont*, âgé de 47 ans, a été fusillé à Nancy, comme prêtre catholique, le 1.^{er} mai 1798, entre 4 et 5 heures.

BOUCQ (*BOCONIS VILLA*), village considérable de l'ancien duché de Bar, à l'extrémité occidentale de la forêt de la Reine, aux frontières du département de la Meuse, à 38 kilom. N.-O.-O. de Nancy, 44 N.-O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 1,046 hab., 405 élect. cens., 12 cons. mun., 279 feux. Nombre d'enfants : 244 en hiver, 401 en été. Il y a une sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 2,220 hect. ; 694 en terres lab., 450 en prés, 112 en vignes 1,175 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 20, en avoine 25 ; planté en vignes, 80. On s'y adonne principalement à la culture de la vigne. Une tuilerie sur le ban. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 94 hab., 52 gar. ; 1775, 115 hab. ; 1802, 770 hab., 212 feux ; 1822, 982 hab., 250 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel ; en 1725, il fut disjoint de la prévôté de Foug, et on y transféra les grueries de Mandres et de Bouconville ; 1751, bail. de Commercy, gén. de Nancy, cour souv. de Lorraine, malt. et cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Lucey, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de la rivière de Meuse, dio. de Toul. Le pape partageait avec le chapitre de Toul la collation de la cure.

On voit dans la vie de St.-Gauzelin, évêque de Toul, au X^e siècle, qu'un nommé Rupert lui vendit le fief de Boucq. C'était une seigneurie considérable au XIV^e siècle ; il y avait une maison forte appartenant à Jean du Saulcis. Boucq eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de Henri et de Pierre de Bar contre la cité de Metz, et, en 1565, ces deux seigneurs s'engagèrent à réparer les dommages qu'ils y avaient causés. Dès 1557, les Désarmoises étaient seigneurs de Boucq, dont ils échangèrent la terre contre celle de Jaulny. Depuis cette époque, et surtout aux XVI^e et XVII^e siècles, elle change fréquemment de maîtres. En 1407, Robert, duc de Bar, accorda aux habitants de Boucq des lettres de sauve-garde, en considération de leur fidélité, à charge de lui payer par conduit deux deniers forts. En 1495, une sentence du bailli de St.-Mihiel les maintint dans le droit

dont ils jouissaient, d'essarter en trois bois et haies, et d'y faire pâturer leurs bestiaux.

Il y avait, dans ce village, trois fiefs : l'un appartenait aux religieux de Rangéval ; un autre, nommé la *Tour-de-Boucq*, possédait une haute-justice. Le droit de taverne était de 2 fr. Les habitants devaient annuellement douze deniers, par chaque cheval, pour le *droit d'assises*, dont les messiers de la Tour et les gardes étaient exempts.

Boucq avait anciennement pour annexe un village nommé *Dommartin-au-Four*, qui est depuis longtemps détruit. Quelques fragments attenants à une ferme indiquent seuls la position du château de Boucq ; son église est ancienne, mais offre peu d'intérêt.

BOUDONVILLE (*BODONIS VILLA*). Boudonville, qui n'est plus aujourd'hui qu'un faubourg de Nancy, faisait, dans l'origine, partie du village de *Saint-Dizier*, que quelques-uns nomment aussi Boudonville, et dont l'existence est antérieure à celle de la ville dont ce faubourg dépend. Son étendue était alors considérable, car il occupait une portion des rues enfermées maintenant dans la Ville-Vieille. Dom Calmet rapporte que l'empereur Othon, dans la confirmation qu'il fit de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, en 953, parle de la chapelle de Boudonville, dédiée à Saint-Dizier (*capellam Bodonis villæ dicatam in honore sancti Desiderii*). En 1597, lorsqu'une armée de 40,000 Allemands envahit la Lorraine, Charles III fit détruire ce faubourg, qui rendait inutiles les fortifications de Nancy. Boudonville est la partie la plus ancienne de Saint-Dizier, comme elle en est la plus belle et la plus pittoresque. De tous côtés on y voit de jolies maisons de campagne entourées de bosquets et de jardins, qui présentent le plus riant aspect, rendu plus agréable encore par le passage récent de la route de Paris à Strasbourg. Sur le ruisseau de Boudonville était un ancien moulin communal, qui existait déjà en 1555, et qui était sujet à une redevance à perpétuité de 6 resaux de mouture au chapelain de la chapelle de Laxou. Le propriétaire actuel en a fait un lavoir. Sur la côte escarpée et boisée de Sainte-Catherine, était une carrière de marbre rouge jaspé, dont on a, dit-on, extrait les blocs qui ont servi à construire les cheminées du beau salon de l'Hôtel-de-

Ville de Nancy et le portail de l'église St.-Roch, aujourd'hui détruite. Au haut de Boudonville, est la Croix-Gagnée, ancien pèlerinage, où le peuple de Nancy se rendait processionnellement à une certaine époque de l'année. On y voit un monument élevé, par le cardinal Jean de Lorraine, en actions de grâces de la victoire que le duc Antoine, son frère, remporta, en 1525, sur les Luthériens d'Allemagne qui avaient envahi la Lorraine, pour y établir leur hérésie. Ce monument consiste en une colonne sur le chapiteau de laquelle est une niche renfermant, au milieu, un Christ en croix, et, de chaque côté, les figures de la Vierge, de saint Jean, de la Madeleine, de saint Jacques et de sainte Apolline.

Vers le milieu de la colonne, sur un rouleau de pierre est attachée une lame de bronze qui contient, en lettres gothiques et dorées, ce qui suit :

Passans, voyez ce Sainct signe admirable,

Où Christ souffrit passion merveillable,

Cruelle mort, cloué par piedz et mains

Pour racheter et sauver les humains,

Et pour donner à dévotion lustre;

En ce dict lieu très-puissant, très-illustre,

Très-révérénd Père en Dieu Cardinal

De Honufrien, nommé en général

Très-vertueux Cardinal de Lorraine,

A relaxé cent jours d'endurer peine

En purgatoire à ceux qui passeront

Par cy-devant, et humblement diront

La Pate-noste et l'Ave Maria,

Se sont cent jours de pardon qu'il y a.

On a placé, au commencement de ce siècle, sur la table de pierre, un tronc, et on a couvert la croix d'une toiture d'écaillés, soutenue par quatre poteaux. La peinture du plafond représente le Père Eternel, et tout autour des chérubins.

Enfin, à l'extrémité supérieure de Boudonville, est la source de la Teulotte qui fournit de l'eau à la fontaine de la place de Grève et à la plupart de celles de la ville; elle formait anciennement le ruisseau de la *Boudière*, qui, traversant les rues de Nancy, préserva plus d'une fois cette ville de la peste.

BOUDONVILLE (RUISSEAU DE). Ce ruisseau, dont nous venons de parler à l'article précédent, a un cours de 4,800 mètres, et se jette dans la Meurthe.

BOUDOUSE. Nom d'une scierie située au

pied des Vosges, à 1 kilom. E. de St.-Sauveur, dont elle dépend.

BOUGE (RUISSEAU DU MOULIN DU), ou DE MARSAL. Ce ruisseau, dans son cours, qui n'est que de 600 mètres, alimente le moulin de Marsal, près duquel il prend naissance, puis va grossir les eaux de la Seille.

BOUILLONVILLE, village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du Mad, extrême frontière du département de la Meuse, chemin de grande communication, n.° 3 de Thiaucourt à Arnville et Essey, à 45 kilom. N.-O. de Nancy, 35 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 2 S.-O. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Annexe de Pannes. Pop. : 284 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 74 feux. Nombre d'enfants : 54 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 531 hect.; 380 en terres lab., 40 en prés, 9 en bois, 75 en vignes. Ecart : *Moulin de Hauche*. Lettres par Thiaucourt.

Bouillonville est renommé pour ses vins justement estimés. Il y a quelques années que cette commune semblait n'avoir aucune chance de prospérité, mais aujourd'hui qu'elle est traversée par un chemin de grande communication qui conduit de Metz à St.-Mihiel, en passant par Arnville, Thiaucourt et Essey, elle exporte très-facilement ses produits, et l'aisance se fait sentir chez tous ses habitants. Un beau pont, de dix mètres de travée en courbes de charpente, vient d'être construit sur la rivière de Madin, au pied de la côte de ce nom, sur le chemin dont nous venons de parler.

Anc. pop. : 1710, 47 hab., 6 gar.; 1802, 225 hab., 53 feux; 1822, 253 hab., 68 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. du comté d'Apremont, bail. de St.-Mihiel, enclavé dans les terres de Thiaucourt; 1751, bail. de Thiaucourt, gén. de Nancy, maît. et cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Bouillonville est mentionné dans un acte de vente qui remonte à l'année 1278. Par des titres de 1481 et 1497, on voit que la collation de la cure appartenait aux seigneurs d'Apremont. Le moulin de Bouillonville était franc, et le meunier exempt de taille.

BOULAYE (HAUTE-ET-BASSE), hameau dépendant de Bréménil, à 1 kilom. E. de cette commune. Les Haute et Basse-Boulaye servent

de limites aux arrondissements de Sarrebourg et de Lunéville.

BOULE, faible ruisseau qui sort de l'étang de Languimberg, passe à Assenoncourt, et va se perdre dans l'étang de Lindre.

BOURACHE. Nom d'une cense située sur le territoire et à 2 kilom. S.-O. de Marsal. C'était autrefois une maison franche. Elle est mentionnée dans le dénombrement de 1710.

BOURDONNAY, village considérable de l'ancien évêché de Metz, au pied de la montagne de Marimont, route royale n.° 53 de Metz à Strasbourg, et chemin de grande communication n.° 16 de Lunéville à Bourdonnay, à 47 kilom. E. de Nancy, 24 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 48 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 966 hab., 97 élect. cens., 12 cons. mun., 237 feux. Nombre d'enfants : 470 en hiver, 400 en été. Surf. territ. : 4,724 hect. ; 4,129 en terres lab., 206 en prés, 478 en bois, 2 en vignes. Ecart : *Marimont*, cense et château. Un étang. Bureau de poste, étape militaire.

M. le baron Jankovitz, de Marimont, a fait construire, l'année dernière, à Bourdonnay, une maison consacrée à l'établissement d'un asile. Il a, de plus, créé une rente perpétuelle de 500 fr. pour une directrice. M. Jankovitz, s'étant chargé de toute la dépense, fait jouir les habitants de cette commune d'un bienfait qui porte déjà ses fruits, car 80 enfants ont été réunis sous la direction de M.^{me} Hatzig, sœur Adélaïde, de la congrégation de Portieux. L'aptitude de cette sœur, son zèle, son dévouement, ainsi que d'autres circonstances favorables, feront sans doute apprécier par d'autres localités l'avantage de posséder des établissements de ce genre.

Anc. pop.: 1802, 844 hab., 184 feux ; 1822, 1,020 hab., 228 feux.—*Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, parlement de Metz ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Vic. — *Spir.*: Archiprêtre de Vic, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'évêque une partie de l'année, l'autre partie au chapitre de Vic. Les synodes se tenaient à Bourdonnay.

L'histoire de cette localité n'offre aucune particularité remarquable ; c'était une propriété spirituelle et temporelle des évêques de Metz, dépendant de la châtellenie de La Garde, et où

existait un fief. Il y a, sur le territoire de Bourdonnay, deux fontaines, celle de St.-Jean et celle de St.-Pierre, dont les eaux possèdent, dit-on, des vertus contre la fièvre.

BOURDONNE (HAUTE et BASSE). Ces deux censes, à peu de distance l'une de l'autre, dépendent de la commune de Nitting.

BOURGALTROFF, village de l'ancien évêché de Metz, sur le Spin, près de la route départementale n.° 40 de Dieuze à St.-Avold, à 53 kilom. N.-E. de Nancy, 28 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-N.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 635 hab., 64 élect. cens., 12 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 120 en hiver, 70 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 974 hect. ; 579 en terres lab., 88 en prés, 224 en bois, 21 en vignes. Un moulin à grains et une brasserie. Ecarts : *Bédestroff*, *la Garde-de-Dieu*. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1802, 475 hab., 115 feux ; 1822, 584 hab., 134 feux. — *Anc. div.*: 1756, subdélégation et gén. de Vic, juridiction de Metz, cont. de l'évêché ; 1790, canton et dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

On croit qu'il y eut une maison de Templiers, au nord et près de ce village, en avant de la côte boisée du Bénespère. Entre Bourgaltroff et Lidrezing se trouve une côte rapide appelée la *Côte de l'Empereur* ; on ignore l'origine de ce nom. L'église, construite il y a 72 ans, n'offre rien de remarquable. Néanmoins, Bourgaltroff doit remonter à une époque reculée ; son nom vient de trois mots allemands : *bourg*, château fort, *alt*, vieux, et *dorff*, village ; on y voit effectivement les restes d'un ancien château fort ainsi que les vestiges des remparts et la trace des fossés qui l'entouraient.

BOURGUIGNON. Nom d'une maison de ferme dépendant de St.-Quirin, dont elle est distante de 6 kilomètres.

BOURMONT. Nous lisons dans le testament de Mathilde, comtesse de Hombourg (1195), pour la fondation de l'abbaye de Salival, qu'il existait autrefois, sur la gauche du chemin de ce village à Vic, une localité du nom de Bourmont (*quemdam pagum nomine Bourmont, situm desuper curtum rivum (Cò-Rupt), à latere sinistro eundi Vicum*). D. Calmet dit que, de son temps, Bourmont ne subsistait plus.

BOURSCHEID, village de l'ancienne province d'Alsace, près de la route départementale n.° 5 de Fénétrange à Phalsbourg, à 99 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 13 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond, 5 O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop.: 318 hab., 32 élect. cens., 10 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants: 51 en hiver, point en été. Surf. territ.: environ 222 hect. en terres lab., et 154 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 10 hectol., en orge et en seigle 15, en avoine 25. Lettres par Phalsbourg.

Anc. pop.: 1802, 503 hab., 45 feux; 1822, 500 hab., 60 feux. — *Anc. div.*: 1756, juridiction de Phalsbourg, gén. de Vic; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Le village de Bourscheid, autrefois de la province d'Alsace, en fut détaché lors de la formation du département de la Meurthe. On ignore l'époque de son origine, que l'on prétend fort ancienne. C'était, en 1756, dit Steimer, une haute justice et seigneurie tenue en fief mâle du roi. Au XVII^e siècle, la population de Bourscheid était, en grande partie, protestante; le ministre protestant de Vintersbourg en prélevait la dime. Les catholiques allaient à la paroisse de Hommarting. Erigé en cure en 1725, Bourscheid redevint annexe de Hérange depuis 1792 jusqu'à 1850, époque où il reçut de nouveau le titre de succursale. Les revenus de l'église consistaient dans la dime de la seconde charue, qu'on appelait, pour ce motif, *charue sainte*.

BOURUPT, ruisseau qui a sa source aux confins du département des Vosges, passe sur le territoire des communes de Fontenoy et de Glonville, canton de Baccarat, et va se perdre dans la Meurthe, à 1 kilom. S. d'Azerailles.

BOURUPT, moulin situé sur le ruisseau du même nom, dépendant de Glonville.

BOUTANGROGNE. Nom d'une cense située à 3 hectom. N.-N.-O. de Laitre-sous-Amance.

BOUVADES (RUISSEAU DES). Il prend sa source au sud de Barizey-la-Côte, coule du nord au sud en passant à Bagneux, Biequeley, Crézilles, Moutrot et Barizey-la-Côte, et se perd dans la Moselle, en face de Chaudeney, après un cours de 18 kilom. Il alimente quatre moulins à grains et un à plâtre.

BOUVADES (LRS). Trois moulins sur le territoire de Crézilles.

BOUVRON (BEUVRO), village de l'ancien évêché de Toul, sur le ruisseau des Côtes-de-Lucey, à droite de la route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 28 kilom. N.-O.-O. de Nancy, 7 N. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 360 hab., 36 élect. cens., 10 cons. mun., 93 feux. Nombre d'enfants: 81 en hiver, 15 en été. Surf. territ.: 999 hect.; 661 en terres lab., 140 en prés, 150 en bois, 1 en vignes. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1802, 256 hab., 50 feux; 1822, 284 hab., 66 feux. — *Anc. div.*: Prév. de Liverdun, bail. de Toul, parlement de Metz; régi par le droit romain et les usages locaux; 1790, canton de Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.*: Dio. de Toul.

L'origine de ce village remonte à une époque éloignée: il est mentionné dans une charte du roi Arnou, de 893, et dans la confirmation des biens de l'abbaye de St.-Mansuy par l'empereur Othon (965); il y est parlé de sa chapelle (*capellam in Bevrone*). Bouvron passa, dit-on, aux religieux de St.-Mansuy de Toul. Néanmoins on lit, dans un titre de 1323, qu'un chevalier, nommé Henri de Charisey, reprit en fief d'Edouard, comte de Bar, la seigneurie de Bouvron.

On trouve, sur le territoire de cette commune, le sulfate de Strontiane, substance minérale assez rare, et que l'on ne rencontre que sur deux ou trois points en France.

BOUXAL (RUISSEAU DU), OU DE LA GRANDE-FONTAINE, OU DE L'EMBANIE. Il prend sa source près de Bienville-la-Petite et se jette dans le Sanon. Dans son cours, qui est de 5,000 mètres, il passe à Bonviller, Bienville, Raville, et à Einville, dont il alimente le moulin.

BOUXERUPT (RUISSEAU DE). Il a sa source sous le Haut de la Garde, passe à Azerailles, suit un cours de 3,500 mètres et se jette dans la Meurthe.

BOUXIÈRES, maison de campagne dépendant de Vallois, à 2 kilom. N. de cette commune. Il y avait autrefois, dans ce lieu, un ermitage, détruit depuis longtemps, car, dans le dénombrement de 1710, Bouxières n'est indiqué que comme un ermitage ruiné. Quoiqu'il

en soit, son origine est assez ancienne, puisque nous lisons dans un titre de 1290, que Ferri III échangea avec Liétard de Brouville une maison et les rentes qu'il avait à St.-Clément, contre le bois de Bouxières et Morgueweisse-sous-Azcraillles.

BOUXIÈRES-AUX-CHÊNES (BUSCERLE AD QUERCUS, BOUXIÈRES-SOUS-AMANCE, GRAND-BOUXIÈRES), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la route départementale n.° 14 de Nancy à Nomeny, à 15 kilom. N.-N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 1,139 hab., 110 élect. cens., 12 cons. mun., 280 feux. Nombre d'enfants : 145 en hiver, 50 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,984 hect. ; 410 en terres lab., 284 en prés, 529 en bois, 128 en vignes. Quatre moulins à grains. Ecarts : *Blanzey, Moulins, Ecuelle, Léopoldvald, Monrepentir, le Cheval-Rouge, la Candale, Neuwiller, la Haute-Côte et Levinot.* Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 159 hab., 46 gar., avec Ecuelle et Moulins ; 1802, 1,029 hab., avec ces deux localités et Blanzey ; 1822, 1,240 hab., 280 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Amance, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Le village de Bouxières-aux-Chênes, nommé anciennement Bouxières-sous-Amance et Grand-Bouxières, est mentionné pour la première fois dans des titres qui remontent au XIII^e siècle, bien que son origine doive être beaucoup plus ancienne. En 1276, Henri de Vaudémont échange avec le duc Ferri III le fief de Bouxières-sous-Amance, qu'Erard de Vendières, seigneur d'Autrey, tenait de lui en fief et hommage. En 1294, ce fief fut de nouveau échangé, par le duc de Lorraine, avec Vautrin de Rosières, contre ce que ce seigneur possédait à la ville et saline de Rosières. Enfin, en 1457, le duc Jean engagea la moitié des ville, terre et seigneurie de Bouxières pour prix de l'acquisition qu'il avait faite, sur Isabelle de Nancy, veuve d'Henri de Lenoncourt, des ville, terre et seigneurie de St.-Dizier devant Nancy. Le duc Jean, dès l'an 1448, avait octroyé aux habitants de Bouxières des chartes, qui furent confirmées par le duc Antoine en 1508. On y

voit que leur taille était fixée à 80 livres, plus un droit particulier, appelé *l'Orme de Nancy*, duquel étaient exempts les maire, échevins, clercs tonsurés et gens de noble lignée. Le maire et la justice du ban et de la ville de Bouxières avaient toute connaissance sur le fait de la justice haute, moyenne et basse, sur toutes amendes, épaves et forfaits. Les habitants étaient tenus de suivre la bannière d'Amance quand elle était mandée pour les affaires de duc, sur la réquisition du prévôt de cette ville, et ceux qui manquaient à l'appel étaient passibles d'une amende. Il paraît, d'après la charte dont nous parlons, que les gens et la justice de Bouxières avaient coutume, depuis un temps immémorial, « d'aller quérir leur premier appel de plaid et jugement au lieu de *Vendières*. » Cette servitude fut abolie, et les appels durent se porter devant la justice de Nancy. La cure de Bouxières fut unie à la collégiale St.-Georges de Nancy par Hector d'Ailly, évêque de de Toul, qui commença à siéger en 1524.

BOUXIÈRES-AUX-DAMES (BUSCERLE AD DOMINAS, BUXERRE-AUX-NONNAINS, BOUXIÈRES-MONT, pendant la révolution), village de l'ancien duché de Lorraine, au sommet et sur le penchant d'une côte baignée par la Meurthe, sur le chemin de grande communication n.° 6 de Nancy à Faulquemont, à 8 kilom. N. de Nancy (Est), chef-lieu de l'arrond. et du canton. Pop. : 485 hab., 48 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 83 en hiver, 60 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 410 hect. ; 125 en terres lab., 78 en prés, 59 en bois, 64 en vignes. Deux moulins à grains. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 84 hab., 21 gar. ; 1802, 488 hab. ; 1822, 468 hab., 100 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, canton de Custines, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Bouxières-aux-Dames, appelé *Ste.-Marie-du-Mont*, dans le titre de donation de ce village à l'église St.-Martin par le duc Thiéry, était autrefois, dit-on, une localité importante qui fut ruinée par les Suédois. Les débris qu'on rencontre aux environs donnent à cette conjecture une sorte de probabilité. Mais ce qui a

rendu ce village célèbre, c'est son monastère de religieuses. L'abbaye de Bouxières, fondée par saint Gauzelin, évêque de Toul, au X^e siècle, sur les ruines d'une ancienne église dédiée à la Vierge, occupait la plate-forme qui domine le village. Elle fut peuplée d'abord par des filles qui suivaient la règle de St.-Benoît, mais qui se sécularisèrent dès 1452 et prirent le titre de chanoinesses. Le fondateur leur avait donné les dîmes du village. Elles n'admettaient dans leur chapitre que des demoiselles de condition et pouvant faire preuve de seize quartiers de noblesse. Dans les derniers temps, le chapitre de Bouxières était loin de jouir d'une grande aisance, et les dames qui le composaient étaient obligées de se livrer à divers travaux manuels, ce qui avait donné lieu à ce proverbe : *Les dames de Remiremont, les chanoinesses de Poussay, les religieuses d'Epinal, les servantes de Bouxières.* Il y avait dans l'abbaye deux chapelains et un muet qui allait tous les ans le premier à l'offrande le jour de Saint-Gauzelin, en mémoire d'une guérison opérée par le saint et racontée dans la légende de Lonnais a fait imprimer dans son *Histoire de Nancy*. Ces dames, qui formaient, avec Remiremont, Epinal et Poussay, les quatre chapitres nobles de la province, jouissaient de la haute justice de Bouxières, et la faisaient exercer par un prévôt. Mais il paraît qu'elles abusèrent plus d'une fois de leurs droits et de leur autorité, car les Archives renferment plusieurs requêtes présentées aux ducs de Lorraine par les habitants de Bouxières, pour réclamer l'exemption de certaines redevances que les chanoinesses voulaient exiger d'eux. On conservait, dans l'église du monastère, plusieurs reliques précieuses ayant appartenu au saint fondateur, et auxquelles la tradition attribue de nombreux miracles. On montre encore aujourd'hui, sur le revers de la montagne qui surmonte le village, des débris de maçonnerie ; c'était, dit-on, à cet endroit, que s'élevait une chaire, du haut de laquelle on prêchait les pèlerins qui venaient en foule à Bouxières et ne pouvaient trouver place dans l'église de l'abbaye. C'est dans cette église que fut inhumé saint Gauzelin.

En 1786, le chapitre obtint une bulle de la cour de Rome qui autorisa la translation de l'abbaye dans la ville de Nancy. Parmi les mo-

tifs qu'il fit valoir on remarque ceux-ci : « La » maison est établie sur une haute montagne d'un » difficile accès, environnée de forêts presque » toujours infestées de brigands ; enfin sé- » parée de Nancy par la rivière de Meur- » the, dont les fréquents débordements in- » terceptent toute communication avec cette » ville. Cette situation l'expose à une foule » de dangers, la prive des secours les plus né- » cessaires à la vie, et la met dans l'impuis- » sance de se procurer des maîtres capables » de cultiver les talents des demoiselles de qua- » lité qui y sont admises. »

Le crédit dont la dernière abbesse, la dame de Messey, jouissait près de l'archevêque de Toulouse, Brienne, aplanit toutes les difficultés. On traita avec les Minimes de Bon-Secours pour la cession d'un vaste terrain situé derrière leur monastère, et bientôt on vit s'élever comme par enchantement les assises et le premier étage d'une espèce de palais dont le luxe architectural faisait un étonnant contraste avec la modestie du manoir abbatial de Bouxières. La destruction des maisons religieuses interrompit ces constructions, qui subsistèrent pendant quelques années et qui ne furent vendues ensuite que comme simples matériaux.

Dans l'origine, on traversait la Meurthe, à Bouxières, sur un bac ; il fut ensuite remplacé par un pont de bois, qui n'était pas encore construit au milieu du X^e siècle, et au sujet duquel il y eut, en 1075, un accord entre l'abbé de St.-Arnou et l'abbesse de Bouxières. C'est près du pont actuel que s'acheva la défaite de l'armée de Charles-le-Téméraire, commencée sous les murs de Nancy. Le comte de Campobasse, qui avait trahi son maître, y attendait les fuyards et exterminait sans pitié ceux qui ne périsaient pas dans les eaux.

L'abbaye de Bouxières, dont les légendaires parlent comme d'un lieu fertile en miracles, a été entièrement détruite ; l'église du village n'offre rien de remarquable. M. le comte de Gastaldy possède, entre un grand nombre d'objets curieux qui forment sa riche collection, un coffret en bois de chêne sculpté, dans lequel étaient renfermés les titres de l'abbaye.

La maison de Bouxières, depuis longtemps éteinte, portait lozange d'argent et de sable.

Les deux moulins que possède cette com-

maune sont alimentés par un cours d'eau nommé *Ruisseau des moulins de Bouzières*; il sort du bois de la Salivière, passe à Lay-St.-Christophe et se perd dans la Meurthe.

BOUXIÈRES-SOUS-FRODMONT (VACCARIÈS), village de l'ancien évêché de Metz, au pied d'une côte, limitrophe du département de la Moselle, à 37 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 N. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop.: 745 hab., 74 élect. cens., 42 cons. mun., 180 feux. Nombre d'enfants: 463 en hiver, 41 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ.: 770 hect.; 476 en terres lab., 81 en prés, 421 en bois, 49 en vignes. Une tuilerie. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop.: 1710, 60 hab., 10 gar.; 1802, 568 hab.; 1822, 645 hab., 156 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Preny, bail. de Nancy; il était encore de ces juridictions en 1710; il fut enclavé ensuite dans le bail. de Metz, cont. de l'évêché; 1790, canton de Pagny-sur-Moselle, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village est au moins aussi ancien que ceux dont nous venons de parler; il faisait partie, dans l'origine, du comté de Metz, situé au duché de Mosellane, et fut donné à l'abbaye de St.-Arnou de cette ville, en 763, par la reine Hildegarde, femme de Charlemagne, avec l'église et toutes ses dépendances. L'acte de donation fut scellé et signé de la main de Charlemagne. Ce prince, dit l'auteur de *l'Histoire de Pont-à-Mousson*, ayant perdu son épouse, qui fut inhumée à St.-Arnou de Metz, donna les deux villages de Bouzières et Cheminot à l'église de cette ville, à condition que l'on y entretiendrait continuellement des lampes au tombeau de celle qui n'était plus. Nous ne savons jusqu'à quel point cette assertion est vraie: la charte de Charlemagne, imprimée dans les *Preuves* de Dom Calmet, ne fait mention que de Cheminot. Bouzières, ainsi que l'indique son nom latin (*Vaccariæ*), était peut-être une de ces métairies appartenant aux rois Franks, et dans lesquelles ils faisaient souvent leur résidence. Il est à présumer que les ducs de Lorraine, ou plutôt les marquis du Pont, l'acquirent des religieux de St.-Arnou, puisque, en 1594, nous le trouvons mentionné parmi les villages de la prévôté de Preny; dans la suite, il redevint la propriété des évêques de Metz, et, en

1756, il était du bailliage de cette dernière ville.

Près de ce village se donna, en 1153, une bataille mémorable entre le comte de Bar, Renaud II, et les habitants de la ville de Metz. Ces derniers perdirent, en moins d'une heure, 2,000 hommes tués ou précipités dans la Moselle. Saint Bernard empêcha, par son crédit, une nouvelle effusion de sang.

BOUZANVILLE (BOUXAINVILLA, BOSANVILLA, BOUXAINVILLE), village de l'ancien duché de Lorraine, confins du département des Vosges, à peu de distance de la route départementale n.° 6 de Nancy à Remiremon, à 45 kil. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 14 S.-S.-O. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop.: 252 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 55 feux. Nombre d'enfants: 54 en hiver, 16 en été. Surf. territ.: 584 hect.; 378 en terres lab., 87 en prés, 92 en bois, 3 en vignes. Lettres par Neuviller.

Anc. pop.: 1710, 26 hab., 8 gar.; 1802, 458 hab., 46 feux; 1822, 216 hab., 48 feux. — *Anc. div.*: 1594, comté et bail. de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neufchâteau. gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize. — *Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Bouzanville faisait anciennement partie du comté de Vaudémont. En 1390, dit l'auteur de *Pouillé du Doyenné du Saintois*, un comte de Vaudémont donna le patronage de la cure, avec une portion des dîmes, aux chevaliers de Rhodes. Au XVI^e siècle, Bouzanville était possédé en fief par la famille Désarmois. Plus tard, différents seigneurs se partagèrent cette terre, dont la hante justice appartenait aux commandeurs de Xugney. Du reste, ce village est d'une origine beaucoup plus reculée que le titre de 1390, dont parle le *Pouillé du Saintois*: dès le XI^e siècle, il y avait des seigneurs de Bouzanville; l'un d'eux, nommé Dregon, figure comme témoin dans la charte de fondation du prieuré de St.-Thiébaud, en 1094 (*Drogo de Bosani-Villa*).

BOUZANVILLE (RUISSEAU DE). Il prend sa source à Bouzanville, passe dans cette commune et dans celle de Diarville, et se jette dans le Beaulong, après un cours de 4,400 mètres.

BOYET, cense dépendant de Manoncourt-

en-Voivre, à 2 kilom. S. de cette commune. Boyet figure dans le dénombrement de 1740.

BRABOIS (SAINT-CLAUDE), maison de ferme à 1 kilom. N. de Villers-les-Nancy. C'était autrefois un château-fief bâti en vertu de lettres du duc Antoine, du 6 novembre 1536. Le 12 mars 1707, Léopold permit à Louis Barbarat d'y conduire les eaux de la fontaine Charlemagne, dont la source est dans la forêt de Haye, et qu'on ne voit plus depuis 1768.

BRAIEDEBOURG. Nom d'un moulin, à 5 hectom. et sur le ban de Maizières.

BRALLEVILLE, village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la montagne Ste.-Anne, à droite du Madon, qui commence à y entrer dans le département de la Meurthe, frontières des Vosges, près du chemin de grande communication n.° 8 de Lunéville à Mirecourt, à 39 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-S.-O. d'Haroué, chef-lieu du canton. Annexe de Germonville. Pop.: 285 hab., 29 élect. cens., 40 cons. mun., 82 feux. Nombre d'enfants : 67 en hiver, 44 en été. Surf. territ. : 294 hect. en terres lab., 66 en prés, 29 en vignes, 11 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en orge 17, en seigle 15, en avoine 20 ; planté en vignes, 22. On y élève principalement des chevaux. Il y a un moulin à farine sur le Madon. Lettres par Neuville.

Anc. pop.: 1740, 36 hab., 3 gar.; 1802, 496 hab., 37 feux; 1822, 250 hab., 52 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. de Charmes, bail. des Vosges; 1751, bail. de Charmes, mait. de Darney, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelize.—*Spir.*: Ann. de Tanti-
mont, doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village faisait autrefois partie de la seigneurie de Marainville et du ban de Tanti-
mont. Les seuls titres où il en soit parlé sont des reprises de fief faites en 1615 et 1626.

BRALLEVILLE (RUISSEAU DE). Il a sa source à Germonville, passe dans cette commune ainsi qu'à Bralleville, et se jette dans le Madon, après un cours de 3,200 mètres.

BRASSEUX (RUISSEAU DE LA FORÊT DIT LE). Il sort de la forêt de Paroy, passe à Croismare et se jette dans la Vezouze après un cours de 4,000 mètres.

BRATTE, village de l'ancien duché de Lor-

raine, sur le Natagne, à 48 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 41 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop.: 148 hab., 15 élect. cens., 40 cons. mun., 33 feux. Nombre d'enfants : 25 en hiver, 44 en été. Surf. territ. : 328 hect.; 247 en terres lab., 29 en prés, 59 en bois, 2 en vignes. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1740, 28 hab., 13 gar.; 1802, 140 hab.; 1822, 162 hab., 33 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Condé, bail. de Nancy; 1751, bail. mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Custines, dist. de Nancy.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Bratte, dont l'origine est inconnue, possédait anciennement une maison-forte appartenant aux ducs de Lorraine, desquels un nommé Perrin Renquillon la reprit en fief en 1432. En 1632, Didier Bertrand, gouverneur des salines de Dieuze, vendit à Charles III la seigneurie de Bratte et les droitures appelées le *Quartal de Faux*, qui se payaient en grains. Enfin, en 1617, le duc de Lorraine la donna en fief à André de Porcelets de Maliane, son grand chambellan. Nous lisons dans l'*Etat du domaine*, de 1632, que Bratte dépendait de la terre de Condé-sur-Moselle. Le Roi y était seigneur haut, moyen et bas justicier, et, en cette qualité, la création des officiers de justice et toutes les prestations et corvées lui appartenaient. Les sujets de ce lieu étaient tenus de comparaître, chaque année, le dimanche après la St.-Jean-Baptiste, par-devant les fermiers du Roi et la justice de Condé, pour déclarer leurs nom et qualité et le nombre de leurs bestiaux, afin de faciliter la levée des rentes, sous peine de confiscation de ce qui ne serait pas déclaré. Chaque conduit devait annuellement la somme d'un gros fin, monnaie de Lorraine.

BREBIS (RUISSEAU DES). Il prend sa source à Vaudémont et se jette dans le ruisseau d'E-treval, après un cours de 2,950 mètres, il passe à Vaudémont et à Chaouilley, dont il alimente le moulin.

BRÉHAIN, village de l'ancien duché de Bar, près des sources de la Nied-Française, à côté de la route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 42 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 44 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop.: 290 hab., 29 élect. cens., 40 cons. mun., 64

feux. Nombre d'enfants : 63 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 355 hect. ; 290 en terres lab., 45 en prés. Moulin à grains et carrière de plâtre. Lettres par Delme.

Anc. pop. : Le dénombrement de 1710 ne donne pas la population de ce village ; 1802, 222 hab., 46 feux ; 1822, 268 hab., 58 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. de Château-Salins, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Haboudange, dist. de Vic, puis de Château-Salins.—*Spir.* : Doy. de Baronville, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'abbaye de St.-Arnou de cette ville.

Ce village était autrefois partagé en deux hameaux, dont l'un porte le nom de Château-Bréhain. Nous en parlerons plus tard. Quant à Bréchain, il fut engagé, en 1555, par Adémar, évêque de Metz, à Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort ; il était déjà érigé en cure en 1603 ; plusieurs villages en dépendaient et ses revenus étaient considérables ; néanmoins, la construction de l'église actuelle ne date que de 1771. Il y avait autrefois, près de Bréchain, un ermitage placé sous l'invocation de saint Vendelin, dont il ne reste aucun vestige. Cette commune possède, sur son territoire, au nord-ouest, une fontaine appelée *Fontaine-de-St.-Gengoult*, où l'on venait en pèlerinage pour obtenir la guérison de plusieurs maladies.

BRÉHAIN (RUISSEAU DE), ou DE CALVELIN, ou DU PETIT-ÉTANG. Il prend sa source non loin de Bréchain, alimente le moulin de cette commune, et se jette dans la Nied-Française après un cours de 2,700 mètres.

BRÉMÉNIL (MANSILE IN BROGLIO, BRUMÉNIL), village de l'ancien duché de Lorraine et de l'ancien évêché de Metz, au pied des montagnes des Vosges, à droite de la Blette, à 67 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 37 N.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 19 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 736 hab., 74 élect. cens., 12 cons. mun., 160 feux. Nombre d'enfants : 148 en hiver, 62 en été. Surf. territ. : 539 hect. ; 326 en terres lab., 67 en prés, 121 en bois. Écarts : la *Haute et Basse-Boulaye*. Il y a, sur le territoire, un moulin à grains, un à écorces, un four à chaux, une brasserie, une carrière de moellons. Lettres par Badonviller.

Anc. pop. : 1710, 41 hab., 3 gar., pour la

partie lorraine ; 1802, 535 hab., 110 feux ; 1822, 750 hab., 141 feux.—*Anc. div.* : 1710, partie de la principauté de Salm et du ban *Le Moine*, qui dépendait des évêchés, partie de la prévôté du comté de Salm, bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Lunéville, mait. de St.-Dié, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; la partie dépendant des évêchés était, en 1756, de la subdélégation de Sarrebourg, juridiction et gén. de Vic ; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont.—*Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Bréménil se distinguait en deux parties : *Bréménil-ban-St.-Pierre*, où était l'église paroissiale, était lorrain ; *Bréménil-ban-Le-Moine* dépendait des évêchés, et les habitants se prétendaient paroissiens de Neuville. La partie lorraine avait peu d'étendue ; elle ne comptait guère, avant 1778, qu'environ 53 habitants. Ce village est ancien. En 1529, ses habitants, *hommes* de l'abbé de St.-Symphorien de Metz, se mirent sous la sauvegarde de Henri, sire de Blâmont. Le *Pouillé du diocèse de Toul* le nomme Bruménil, *Mansile in Broglia*. Mais ce village remonte beaucoup plus haut que le titre que nous venons de citer, car, parmi les témoins qui signèrent l'acte de donation que Henri, comte de Salm, fit de plusieurs biens à l'abbaye de Haute-Seille (1174), il en est un qui se qualifie de prêtre de Bréménil (*sacerdos de Brumenil*).

BRÉMÉNIL (RUISSEAU DE), ou DE LA BERRU. Ce ruisseau commence à paraître à Angomont, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Bréménil, où il fait mouvoir un moulin, et se jette ensuite, après un cours de 4,000 mètres, dans le ruisseau de Badonviller ou de Neuville.

BRÉMONCOURT (BREMONTIS CURIA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur une hauteur, à gauche de la route départementale n.° 9 de Nancy à Charmes, à 33 kilom. S.-E. de Nancy, 18 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 4 N.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 272 hab., 27 élect. cens., 10 cons. mun., 76 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 425 hect. en terres lab., 32 en prés, 26 en vignes. L'hectare semé en blé et en seigle peut rapporter 15 hectol., en avoine 22 ; planté en

vignes, 55. On s'y livre principalement à la culture des céréales et de la vigne. Lettres par Neuveville.

Anc. pop.: 1710, 35 hab., 6 gar.; 1802, 215 hab., 42 feux; 1822, 247 hab., 52 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, matt. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, doyen. de Gerbéviller, év. de Nancy.

Le village de Brémoucourt, dont l'origine est ancienne, avait, dès le XIII^e siècle, des seigneurs particuliers. En 1285, Giles de Méréville et sa femme vendirent à Ferry, duc de Lorraine, la moitié de la ville et du ban de Brémoucourt, en aloué, pour 450 livres de Toulou. Cette vente fut agréée par Miles de Vendières, dont Brémoucourt était le fief, et ce seigneur quitta le duc de tous services et hommages. En 1348, Mathieu de Lorraine acheta l'autre moitié de la ville de Brémoucourt, excepté la forte maison, les fossés et le jardin. Ces différents titres font voir que ce village possédait autrefois un château et qu'il était une localité d'une certaine importance; il fut ruiné en grande partie pendant les guerres du XVII^e siècle. En 1663, les terre et seigneurie de Brémoucourt appartenaient à François de Raigecourt, qui en donna son dénombrement. Il y avait une chapelle dédiée à Ste.-Anne, fondée, en 1617, par un des membres de cette illustre famille. La cure appartenait à l'abbaye de Belchamps.

BRÉNON (LE), petite rivière qui commence à paraitre près de Grimonviller, canton de Colombey, traverse le territoire des communes de Fécocourt, Thorey, Houdreville, Vandéleville, Autrey, Vézelize, Omelmont, et se jette dans le Madon, après un cours de 24 kilom. du sud au nord. Le Brénon fait mouvoir un moulin dans chacune des localités où il passe.

BRICHAMBEAU, cense à environ 1 kilom. de Vandœuvre. Brichambeau était autrefois une maison franche, érigée en fief par Charles IV, le 28 février 1663, en faveur de Marie Rainsin, veuve de Pierre Perrin, l'un des plus fidèles serviteurs de ce prince, et dont le dernier descendant, le général du génie, Perrin de Brichambeau, est mort sans postérité en 1839; il

n'est peut-être pas inutile d'observer qu'il s'agit de *Brichambault*; plusieurs auteurs lorrains l'écrivent ainsi. Il y avait à Brichambeau une chapelle érigée sous l'invocation de saint François. La maison seigneuriale était près du bois, qui servait de promenade aux habitants de Nancy, et qui, dit le *Journal* de cette ville (1779), fut dévoré plusieurs années de suite par des chenilles processionnelles. La fontaine de Brichambeau, que Stanislas fit rétablir, était renommée pour la bonté et la pureté de ses eaux. La ferme de Brichambeau appartient au séminaire de Nancy. On appelle *Petit-Brichambeau* une maison isolée située sur la route d'Épinal.

BRICHE (LA). Le ruisseau de Briche, *Brisch* ou *Brouchbach*, prend sa source dans l'étang d'Hérange, canton de Phalsbourg; il traverse, de l'est au nord, les territoires de Lixheim, Vieux-Lixheim, Hilbesheim, Hellingring, Hérange et Bourscheid, dans un cours de 16 kilom., et se perd dans l'Isch à Berndorff (Bas-Rhin). Ce ruisseau fait mouvoir quatre moulins.

BRIN (BRIN-SUR-SEILLE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Seille, chemin de grande communication n.^o 19 de Lunéville à Arroye, à 20 kilom. N.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 18 S.-E. de Nomény, chef-lieu du canton. Brin est divisé en deux parties, les Haute et Basse-Brin. Pop.: 454 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 108 feux. Nombre d'enfants: 62 en hiver, point en été. Surf. territ.: 409 hect. en terres lab., 120 en prés, 300 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 10, en seigle et en avoine 12. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1710, 51 hab., 13 gar.; 1802, 374 hab.; 1822, 454 hab., 84 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail., matt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, Brin et Basse-Brin sont indiqués séparément et compris tous deux dans le canton d'Amance, dist. de Nancy.—*Spir.*: Dio. de Metz. La cure était aux Prémontrés de cette ville.

Le village de Brin, dont le nom figure dans un titre de 1578, était divisé en deux parties: Brin-le-Haut et Brin-le-Bas. Cette terre fut confisquée par le duc René II sur Jean de

Baude, qui avait embrassé, contre lui, le parti du duc de Bourgogne, et donnée à Didier Bertrand, trésorier-général de Lorraine. Elle passa ensuite, à titre de fief relevant du duc, entre les mains de plusieurs seigneurs, parmi lesquels François du Buchet, qui fit ses reprises, en 1539, pour la maison ou château de Brin.

En 1836, faisant extraire de la pierre destinée aux travaux d'art qu'il était chargé de faire exécuter dans la forêt entre Brin et Amance, M. Poirson, garde général des forêts, remarqua, au milieu du bois, plusieurs *tumuli* assez considérables qu'il regarda comme des vestiges d'anciennes bâtisses. Supposant, en conséquence, que ce lieu pourrait lui fournir de la pierre à bon marché, M. Poirson y fit établir une carrière : dès les premiers coups de pioche, on y trouva, en effet, des restes d'anciennes murailles, dont les fondations étaient encore bien conservées.

L'antiquité de cette construction pourrait être contestée, malgré une médaille de l'empereur Domitien, des fragments de verre et de poterie d'une pâte très-fine qu'on y a trouvés, si la forme d'une multitude de tuiles romaines, proprement dites, ne prouvait pas jusqu'à l'évidence l'époque à laquelle ce bâtiment appartenait; de nombreux fragments de charbon, mêlés aux débris des tuiles cassées, indiquent d'ailleurs qu'à la suite d'un incendie toute la couverture est tombée sur le terrain occupé par la construction.

La disposition de cette bâtisse était celle d'une simple maison d'habitation; elle avait environ 27 mètres de face, et était construite en moëllons d'échantillon de pierre dure taillée au ciseau. A ce corps de bâtiment, se joignaient deux ailes renfermant entre elles une cour.

D'autres objets, trouvés par M. Poirson, prouvent encore, d'une manière incontestable, que les Romains stationnèrent dans ces lieux. Nous tenons de lui un petit vase en poterie rouge, parfaitement conservé, une pièce de monnaie que l'on croit être à l'effigie de Néron, des fragments de vases rouges et noirs, unis et sculptés, d'une pâte extrêmement fine; enfin une sorte de longue épingle en argent terminée par une tête en forme de spatule, et qui a pu servir d'ornement à la chevelure.

BRIN (RUISSEAU DE). Il commence à paraître

à Mazerules, dont il alimente le moulin, parcourt une étendue de 4,400 mètres, et se perd dans la Seille au-dessus de Brin.

BRIONNE. Nom d'une chapelle au bau de Manoncourt-les-Nomeny. Il y avait autrefois, dans ce lieu, une fontaine où l'on venait puiser de l'eau pour la fièvre; elle n'est plus au même endroit depuis deux ans, et n'est plus fréquentée. La chapelle de Brionne était aussi le but d'un pèlerinage maintenant oublié.

BROCHET (RUISSEAU DU). Ce cours d'eau, de peu d'importance, sort du bois de la Caye, passe à Croismare et Sionviller, parcourt une étendue de 4,500 mètres, et va se jeter dans la Vezouze.

BROUCK, ruisseau ou petite rivière qui prend sa source dans l'étang de Torcheville, canton d'Albestroff, et se jette dans la Rode près de Givreccourt, après avoir parcouru 7 kilom. de l'ouest à l'est.

BROUDERDORFF (BRUDERDORFF), village de l'ancien duché de Lorraine, sur un ruisseau qui se jette dans la Bièvre, chemin de grande communication n.° 25 de Sarrebourg à Walscheid, à 90 kilom. E. de Nancy, 7 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 630 hab., 63 élect. cens., 12 cons. mun., 127 feux. Nombre d'enfants : 132 en hiver, 56 en été. L'école des filles est dirigée par une sœur de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 248 hect. en terres lab., 85 en prés, 122 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 20, en seigle 15, en avoine 20. On y élève des chevaux, des vaches, des chèvres et des porcs. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop. : Le dénombrement de 1710 n'en indique pas la population; 1802, 457 hab., 64 feux; 1822, 524 hab., 96 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre et office de Sareick, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Niederviller, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village est déjà assez ancien, puisqu'il se trouve dans les divisions de la province en 1594; quoique entouré de toutes parts par les terres de l'évêché de Metz, il faisait partie du domaine des ducs de Lorraine. Du reste, ni l'histoire, ni les Archives de la province n'en font mention.

BROUDERGARTEN, maison de ferme à 2 kilom. E. de Fénétrange, dont elle dépend. Il y avait autrefois, sur son emplacement, un ermitage très-ancien. Il fut rétabli et doté, en 1715, par le duc Léopold et le prince de Salm. Il était exempt de dime, suivant un arrêt du 9 septembre 1758. La chapelle était dédiée à la Vierge en sa Visitation. En 1780, c'était encore un bénéfice possédé par un prêtre, doyen de Fénétrange, à qui le roi l'avait donné.

BROUILLOT (REUSSEAU DE), ou DE ROMÉNIL. Il a sa source sur le territoire de Moriviller, passe à Clayeures et se jette dans l'Euron après un cours de 1,930 mètres.

BROUVILLE (BEROVILLA, BROVILLE), village de l'ancien évêché de Metz, sur une hauteur au bas de laquelle coule la Verdurette, à 54 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 24 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 N. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 539 hab., 54 élect. cens. 10 cons. mun., 87 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 41 en été. Surf. territ. : 969 hectares; 600 en terres lab., 124 en prés, 186 en bois, 14 en vignes. Ecart : *Neuf-Moulin*. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1802, 328 hab., 62 feux; 1822, 329 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : Châtellenie de Baccarat, bail. de Vic; 1786, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, parlement de Metz; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Broville et le hameau de *Brouvelotte* (probablement le même que *Brouillatte*), maintenant détruit, formaient autrefois une terre considérable dépendant, aux XII^e et XIII^e siècles, de l'abbaye de Senones, de qui elle passa, sans doute, dans le domaine des évêques de Metz. En 1500, il existait des seigneurs de Brouillatte, et il y avait, dans ce lieu, une maison forte. En 1330, Ferri de Broville rachète les cens de la grande mairie de Broville et Brouillatte, qu'il avait vendus pour 50 livres de petits tournois. En 1456, Conrard, évêque de Metz, et Marguerite de Lorraine, dame de Blâmont, pour obvier à plusieurs dissensions et débats qui pourraient survenir entre eux à l'avenir en leurs terres et seigneuries, par les entrecours et les entremains que leurs hommes pourraient faire, accordent qu'ils ne pourront, eux ou leurs officiers, retenir nuls des hommes

de l'un ou de l'autre, sinon par mariage, le terme et espace de cinq ans, et particulièrement des villes de Deneuvre, Merviller, Foutenoy, Broville et Brouillatte, etc. Que si, pendant ces cinq années, ils avaient guerre ouverte, en sorte que leurs gens ne voulussent demeurer sous celui qui ferait la guerre, l'autre ne le pourrait recevoir sans le consentement de celui qu'ils voudraient quitter; et que si les hommes veulent aller à Raon, Lunéville ou autre part, ils ne pourront les retenir, ni leur faire, pendant ce temps, grief, oppression ou extorsion; etc. Ce titre, que nous ne rapportons pas en entier, nous a semblé curieux en ce qu'il prouve jusqu'où s'étendaient les droits des seigneurs, et sous quelle dépendance vivaient ceux qu'ils appelaient, à juste titre, *leurs hommes et leurs femmes*. En 1523, le chapitre de Saint-Dié demanda d'être déchargé de payer au seigneur de Deneuvre deux deniers de cens, à cause de l'union faite audit chapitre de la cure de Broville, et de ses annexes; et d'être quitte du *droit de revesture*, qu'après la mort du curé de Broville, son successeur devait payer au prévôt de Deneuvre. (On appelait généralement *revestitures* ou *investitures* les droits dus au seigneur-patron et au curé par les héritiers et possédant les biens immeubles d'un homme qui décédait dans une paroisse.)

Le village de Broville, dont les habitants s'étaient mis, en 1317, sous la protection des sires de Blâmont, eut sans doute beaucoup à souffrir pendant les guerres qui désolèrent le pays; quant à la seigneurie de Brouvelotte, Brouillatte ou *Brouilette*, comme on l'appelle encore, il paraît qu'elle fut entièrement ruinée, car, en 1756, dit Stemer, il n'y avait plus, sur son emplacement, que quelques masures dans lesquelles les gens de Broville formèrent des chènevières. La paroisse de ce dernier village était la mère-église de Réhéray, Hadomey et Merviller.

BROUVILLER (BROUCHAIN), village de l'ancienne province d'Alsace, à droite de la Briche, entre les routes royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, et départementale n.° 5 de Fénétrange à Phalsbourg, à 96 kilom. E. de Nancy, 11 N.-E.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 90. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 604 hab., 60 élect. cens., 12 cons., mun., 114

feux. Nombre d'enfants : 95 en hiver, 41 en été. Il y a une sœur de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 4,124 hect. ; 509 en terres lab., 328 en prés, 63 en bois. Ecart : *St.-Jean* et le *relai de poste*, tous deux seulement en partie. Sur le territoire, un télégraphe correspondant à ceux de Saverne et Sarrebourg. Lettres par Phalsbourg.

Anc. pop. : 1802, 437 hab., 96 feux ; 1822, 533 hab., 119 feux. — *Anc. div.* : En 1594, ce village faisait partie des prévôtés de Lixheim et de Phalsbourg ; il fut compris dans les lieux de cette dernière prévôté cédés à la France pour établir la route de Metz en Alsace. Cependant nous le retrouvons, dans la division de 1751, comme dépendant du bail. de Lixheim, maît. de Sarreguemines, cout. de Lorraine, et il est indiqué, en 1756, comme haute-justice et seigneurie particulière appartenant au roi de Pologne, sous la souveraineté de la France ; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Les officiers du bailliage de Lixheim, dit Durival, exerçaient la justice à Brouviller, village du domaine de Lorraine, mais compris dans la *demi-lieue française*, et sous le ressort du parlement de Metz. La cure dépendait autrefois du couvent de Lixheim, et fut desservie par un de ses religieux jusqu'à l'époque de la révolution. Elle n'a été érigée en succursale qu'en 1801. L'église de Brouviller a été construite, en 1781, par le roi, qui y était seul dédicataire, et à ses propres frais.

BRU (RUISSEAU DE) : Il a sa source sous Marimont, passe à Bourdonnay et Donneley, et se jette dans le ruisseau d'Ommeray, après un cours de 4,300 mètres.

BRUCH, moulin situé sur le territoire et à 1 kilom. de Vieux-Lixheim.

BRUCOURT. Voyez à la fin de l'article *Donjeux*.

BRULEY (BRUCEIUM, BRURENIACUM, BRIVIRIACUM), village de l'ancien évêché de Toul, à droite de la route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 29 kilom. O. de Nancy, 5 N.-O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 630 hab., 63 élect. cens., 42 cons. mun., 435 feux. Nombre d'enfants : 152 en hiver, 62 en été. Une sœur de la Doctrine Chrétienne dirige l'école des filles. Surf. territ. : 624 hect. ; 219 en

terres lab., 54 en prés, 462 en bois, 421 en vignes. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1802, 448 hab., 118 feux ; 1822, 531 hab., 136 feux. — *Anc. div.* : Prév. de Vaucouleurs, parlement de Paris, intendance de Champagne ; 1790, canton de Lucey, dist. de Toul. — *Spir.* : Dio. de Toul.

Le village de Bruley, qui fit partie du domaine des évêques de Toul, fut donné à l'église de cette ville, au VII^e siècle, par une dame nommée Prétorie. Il en est parlé dans les chartes de l'évêque Frotaire et du roi Arnou, au IX^e siècle, dans celle de Léon IX, en faveur de l'église de Toul, en 1051, et dans celle de Pierre de Brixey, évêque de Toul, pour la fondation de la collégiale de Liverdun, en 1188 : cet évêque donne au chapitre de cette ville une pièce de vigne sur le ban de Bruley (*vineam apud Bruerum*). Cette terre fut vendue à la maison de Joinville, et passa ensuite dans celle d'Haraucourt. En 1202, dit le *Pouillé de Toul*, la cure de Bruley fut donnée au chapitre de Toul par Pierre, sire de Bourlémont. Nous lisons dans le *Mémoire des intendants de Lorraine*, à l'article Bruley : Le village est gros, les vins y sont bons. Outre le domaine du roi, il y a un gentilhomme qui jouit de la terre de Bruley, qui lui rapporte environ 4,000 écus.

On aperçoit, sur le territoire de cette commune, les restes d'une vieille chapelle de Ste.-Anne, ou plutôt d'un oratoire où les religieux de Riéval disaient la messe lorsqu'ils venaient visiter les biens qu'ils possédaient à Bruley. On voyait encore, au commencement du XVIII^e siècle, dans les environs de Bruley, les ruines d'une ancienne abbaye de religieuses de l'ordre des Prémontrés, à la place de laquelle on a bâti un ermitage qu'on appelle le Val-des-Nonnes. Cette abbaye avait été fondée vers le milieu du XII^e siècle par les seigneurs du lieu, qui étaient de l'ancienne maison de Joinville. L'église de ce village est ancienne, mais elle a été mutilée par le temps et par les restaurations qu'on y a faites.

BUHELBERG, hameau situé non loin de la route royale n.° 61 de Sarrebourg à Sarrebrück, à 25 hectom. N.-E. de la première de ces villes, dont il dépend. Nous trouvons, dans le dénombrement de 1710, une localité du nom de *Buchel*, indiquée par Bu-

gnon comme comprise dans la prévôté de Sarrebourg, et cédée à la France.

BUHL (**BIHL, BILLK**), village de l'ancien duché de Lorraine et de l'ancien évêché de Metz, sur la Bièvre, près du chemin de grande communication n.° 16 de Sarrebourg à Walscheid à 88 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 3 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 836 hab., 84 élect. cens., 12 cons. mun., 162 feux. Nombre d'enfants : 168 en hiver, 45 en été. Il y a une sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 1152 hect. ; 585 en terres lab., 420 en prés, 80 en bois. On y cultive principalement le chanvre. Deux moulins à grains et un étang. Ecart : *Mouckenhoff* et *Neu-Hoff*. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop. : 1802, 645 hab., 122 feux ; 1822, 748 hab., 150 feux.—*Anc. div.* : Ce village était mi-partie lorrain, mi-partie de l'évêché ; cette dernière portion était de la gén. de Vic, juridiction et subdélégation de Sarrebourg ; la première dépendait du bailliage de Dieuze ; 1790, canton de Niederviller, dist. de Sarrebourg.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Bühl, que Durival appelle *Biel*, et dont dépendaient, en 1778, les censes de *Rodtoff* et de la *Rouge-Moïtresse*, n'est pas indiqué dans le dénombrement de 1710. Sans doute il était, dans l'origine, tout entier du domaine des évêques de Metz, et ce ne fut qu'à une époque postérieure à celle que nous venons de citer, que les ducs de Lorraine en devinrent maîtres pour une partie. Bühl est une localité importante, mais il ne s'y rattache aucun souvenir historique, et les Archives n'en font pas mention.

BUHL (**BUISSEAU DE**) ou **ENDENVESSER**. Il prend sa source à la ferme de Mouckenhoff, alimente le moulin de Bühl, dont il emprunte le nom, et se jette ensuite dans la Bièvre.

BUISSONCOURT (**BISSONCURIA**), village de l'ancien évêché de Metz et de l'ancien duché de Lorraine, sur la Rouanne, à 15 kilom. E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 kilom. N. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 366 hab., 37 élect. cens., 10 cons. mun., 92 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 15 en été. Surf. territ. 689 hect. ; 370 en terres lab., 127 en prés, 148 en bois, 34 en vignes. Ecart : *Romémont*. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1802, 284 hab. ; 1822, 347 hab.,

77 feux.—*Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et généralité de Vic, parlement de Metz, cout. de l'évêché ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Nancy.—*Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul.

Le village de Buissoncourt, quoique compris dans le domaine des évêques de Metz, dépendait, au spirituel, du diocèse de Toul. Il est assez ancien, car nous lisons dans un titre de 1289, que Bouchart, *esleu* de Metz, et le duc Ferry, font entre eux un accord de façon que l'étang de Buissoncourt demeure audit duc, à charge par lui de rendre aux habitants de Réméréville et Velaine ce que cet étang a de pourpris, et que la *Neuveville* dite Buissoncourt, et ses forteresses, Réméréville, Velaine, Courbesault, Sornéville, etc., resteront en commun entre l'évêché de Metz et ledit duc. Par un traité de paix fait entre ce même Bouchard et le duc Ferri III, en 1292, ce dernier rendit au prélat Buissoncourt, Condé, etc. Ce village, ainsi que le prouvent ces titres, date donc du XIII^e siècle, et faisait partie du domaine des ducs de Lorraine et des évêques de Metz ; ceux-ci le possédèrent en entier seulement depuis la transaction de 1292. Il paraît néanmoins que les ducs y conservèrent certains droits, puisque, en 1583, intervint, entre Charles III et le cardinal de Lorraine, un contrat par lequel ce dernier céda au duc et à ses successeurs tous les droits de régales, ressort de juridictions et autres qui lui appartenaient sur la ville de Marsal, et sur les villages de Juvelize, Haraucourt, St.-Médard et Donnelay, en échange des droits du prince sur Réméréville, Velaine, Herbéville, Buissoncourt et le ban de St.-Clément. La cure, unie à celle d'Haraucourt en 1641, en fut ensuite séparée. L'Etat du domaine nous apprend que le roi était seigneur, haut, moyen et bas justicier pour moitié des villages de Réméréville, Velaine, Herbéville et Buissoncourt ; en cette qualité, il jouissait de tous droits, honneurs, amendes, confiscations, épaves et revenus de toute nature. Le grand et le petit étang, ainsi que la chaussée de Buissoncourt, lui appartenaient. Le duc de Lorraine avait donné les retraits de ces étangs, jusqu'au rachat d'une somme de 5,000 fr., à Jean de Beaufort, son grand veneur. Ces étangs sont aujourd'hui, et depuis longtemps en prairies.

Buissoncourt a eu pour curé Charles Lambert, natif de Seichamps, mort en 1740, à l'âge de 46 ans, qui s'est distingué dans cette paroisse par une haute réputation de sainteté. La piété visite encore, dans l'église de cette commune, ce tombeau du *bon père*, titre que la vénération de ses contemporains lui a décerné, en même temps qu'elle lui a consacré une notice biographique restée manuscrite. Le portrait de ce vertueux prêtre a été gravé peu après son décès.

BULLIGNY (BULLINIACUS), village assez considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur le ruisseau de Poisson, à 37 kilom. S.-O. de Nancy, 15 S. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 851 hab., 85 élect. cens., 12 cons. mun., 278 feux. Nombre d'enfants : 170 en hiver, 120 en été. Une sœur de la Doctrine-Chrétienne dirige l'école des filles. Surf. territ. : 4,014 hect. ; 354 en terres lab., 40 en prés, 220 en vignes, 400 en bois. L'hect. semé en blé peut rapporter 13 hectol., en avoine 20 ; planté en vignes 40. On y élève quelques vaches et des moutons, et on s'y livre principalement à la culture de la vigne. Ecarts : *Tumejus* et *la Blaisière*. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 73 hab., 21 gar. ; 1802, 853 hab., 209 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Blénod, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Blénod, dio. de Toul.

Bulligny, dont la paroisse est indiquée comme du domaine des évêques de Toul, était déjà une seigneurie importante au commencement du XIV^e siècle. En 1312, les seigneurs de Bulligny et Anvillers réglèrent leurs droits réciproques pour l'entrecours de leurs sujets ; et il existe, aux Archives, un extrait des aides généraux, emprunts et deniers levés par les ducs de Lorraine sur les gens d'église, *franches gens* et habitants de Bulligny, depuis 1542 jusqu'en 1602. En 1711, le chapitre de Toul et M. de Lignéville en étaient seigneurs. Un membre de cette dernière famille, nommé Ferry, y avait fondé, en 1435, une chapelle castrale et un ermitage à Notre-Dame-de-Pitié. De ce village dépendait le château de *Tumejus*, appartenant aux Lignéville, dont l'aîné prenait le titre de comte de Tumejus.

Bulligny, qui avait été distraît de la Lorraine par le roi de France, fut rendu provisionnellement à Léopold en 1701, puis définitivement en 1718.

BURES (BUREIUM), village de l'ancien duché de Lorraine, près de l'étang de Paroy, à droite du Sanon, à 36 kilom. E. de Nancy, 19 S.-S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond. 15 S.-S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Annexe de Coincourt. Pop. : 222 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 49 feux. Nombre d'habitants : 40 en hiver, point en été. Surf. territ. : 504 hect. en terres lab., 45 en prés, 40 en vignes et jardins. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en orge 15, en avoine 16 ; planté en vignes 50. On y élève des vaches et des moutons. Ecarts : *St.-Pancrace* et *Lafourasse*. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1710, 22 hab., 2 gar. ; 1802, 184 hab., 52 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1710, prév. d'Einville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Arracourt, dist. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Bures remonte à une époque assez éloignée : c'était au XI^e siècle, un franc-allen, (*allodium de Buris*) qui fut donné au prieuré de Saint-Jacques de Neuschâteau en 1097. Il paraît que ce village, appelé, par quelques auteurs, *Buresles-Paroy*, était, au XV^e siècle, la propriété des comtes de Blâmont, car, en 1470, Androuin de Vathimont, seigneur de Létricourt en partie, reprit en fief, de Ferry de Blâmont, la vouerie de la ville de Bures. Il y avait autrefois, sur le ban de cette commune, un ermitage dédié à St.-Pancrace, et une cense du même nom ; l'ermitage a disparu, et la ferme seule subsiste. Les habitants de Bures devaient, par chaque conduit, un resal d'avoine ; les femmes veuves la moitié.

BURES (RUISSEAU DE), ou du ROZAT. Il prend sa source sous Réchicourt-la-Petite, passe sur le territoire de cette commune et sur ceux de Bures et de Paroy, fait mouvoir le moulin de ce dernier village, et se jette dans le Saunon, après un cours de 4,400 mètres.

BURIVILLE (BURI-VILLA), petit village de l'ancien évêché de Metz, à 49 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 19 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'ar-

ronde, 13 S.—O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe d'Ogéville. Pop. : 191 hab., 19 élect., cens., 10 cons. mun., 45 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 174 hect. en terres lab., 30 en prés, 775 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 10 hectol., en avoine 12. On y élève les vaches et des porcs. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 104 hab., 24 feux ; 1822, 162 hab., 34 feux. — *Anc. div.* : 1736, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, parlement de Metz ; 1790, canton de Bénaménil, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. d'Hablainville, puis érigé en cure en 1727, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Ce village faisait partie du domaine des évêques de Metz, quoique dépendant du diocèse de Toul. Il fut donné, en 1111, à l'abbaye de Senones par l'empereur Henri IV. En 1593, le chapitre de Darney céda au duc de Lorraine son droit de vénerie sur les habitants de ce lieu, pour avoir 300 jours de terre au bois de Villemont et de Montureux-sur-Saône.

BURLIONCOURT, village de l'ancien duché de Lorraine et de l'ancien évêché de Metz, sur le ruisseau de Haboudange, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 39 kilom. N.-E. de Nancy, 9 N.-N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 468 hab., 47 élect. cens., 10 cons. mun., 119 feux. Nombre d'enfants : 74 en hiver, 46 en été. Surf. territ. : 723 hect. ; 570 en terres lab., 408 en prés, 11 en vignes. Moulin à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 8 hab., 6 gar. pour la partie lorraine ; 1802, 360 hab., 85 feux ; 1822, 545 hab., 112 feux. — *Anc. div.* : La partie de l'évêché dépendait de la châtellenie de Haboudange, bail. de Vic ; la partie lorraine (1594), de la prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; et 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Haboudange, dist. de Château-Salins — *Spir.* : Archiprêtre de Haboudange, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'évêque.

Ni l'histoire, ni les Archives de Lorraine ne font mention de cette commune ; la tradition veut qu'elle ait beaucoup souffert pendant l'in-

vasion des Suédois, qui ruinèrent, dit-on, un village du nom de *Carey*, situé à environ 4 kilom. sud de Burlioncourt, et dont l'emplacement est devenu une propriété communale assez considérable. Il existait aussi, sur le territoire du village dont nous parlons, plusieurs usines assez importantes, qui disparurent au XVII^e siècle. En 1840, lorsqu'on abattit la côte dite l'*Eglise de Burlioncourt*, pour établir en pente douce le chemin de grande communication n.° 14, on découvrit, au sommet de cette côte, deux puits placés parallèlement et remplis de pierres et de décombres. L'église actuelle en a remplacé une autre beaucoup plus ancienne, qu'avaient bâtie les Bénédictins de Longeville, et dont les réparations étaient à la charge des moines de Salival. On croit qu'elle servait à plusieurs écarts situés au nord de Burlioncourt, et au village ruiné par les Suédois. Burlioncourt possède, sur son territoire, deux sources d'eau ferrugineuse peu importantes.

BURTHECOURT-AUX-CHÊNES (*BERTHCOURT*, *BURTHECURIA*), village de l'ancien duché de Lorraine, à 16 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-S.-O. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 284 hab., 28 élect. cens., 40 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants : 53 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 562 hect. ; 362 en terres lab., 27 en prés, 118 en bois, 12 en vignes. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 20 hab., 8 gar. ; 1802, 234 hab. ; 1822, 292 hab., 71 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail. malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Rosières, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Le village de Burthecourt est ancien : le chroniqueur Richer, moine de Senones, raconte ainsi « comment Simon, duc de Lorraine, fut institué *propugnateur* (défenseur, voué) de la terre de Burthecourt, et comme elle fut remise à *tuition* (défense) plénière de l'abbé de Saint-Sauveur. « L'an de Notre Seigneur, mil deux cent cinquante trois, du consentement, veoir à la requête de l'abbé de Saint-Sauveur, en présence de Monsieur de Toul, fut establi défenseur et propugnateur de la terre de Burthecourt-aux-Chesnes, Symon, duc de Lorraine, qui plusieurs années la gouverna salu-

brement et en faueur de l'Eglise, et la faisoit gouverner par les siens. Laquelle tuition il donna à Simon de Morey, son filieul, qu'il auoit leué des sacrez fons de baptesme. Mais en l'an de Nostre Seigneur mil deux cent cinquante sept, du temps de Ferry, duc de Lorraine, les heritiers dudit Symon de Morey obligèrent ladite tuition à l'abbé et couuent de Saint Sauueur en tout droit, et selon le contenu des lettres pour consentement du duc Ferry. Et finalement, en l'an mil deux cent soixante, en presence du duc Ferry mesme, ratiffiant et allouant lesdits héritiers de Morey, firent vendage à perpetuité et irrevocablement de la mesme tuition à l'abbé et couuent dudit Saint Sauueur. Non longtems après, voyans les habitants de Burthecourt, qu'ils n'étoient plus à la sauuegarde du duc de Lorraine, ny à tant à sa grace comme ils étoient de premier, et ayans pris conseil avec leur seigneur abbé de Saint Sauueur (y consentant), laisserent de rechef la tuition dudit Burthecourt à la sauuegarde du duc de Lorraine, et à ses successeurs, sous la condition qu'ils ne la contribueroient à nul autre. Parmy aussy qu'une chascune maison en laquelle seroit le mariage accompli et residence des personnes dudit Burthecourt, sera tenu à rendre au duc leur tuteur, à sçauoir : à Pasques, cinq sols; et à la feste de St. Remy, vingt deniers, une poulle et un ymal d'auoine; reserué toutefois les maisons de l'abbé et ceux qui y resideroient à son nom. Et de ce temps lesdits habitans furent receus à la sauuegarde du duc, parmy les conditions susdites, ne leur demandant autre chose. »

En 1362, le duc Jean de Lorraine confirma les privilèges et franchises accordés par ses prédécesseurs à l'abbé de Saint-Sauueur pour la ville de Burthecourt, sa maison et ses hommes. Burthecourt étoit un des six villages formant ce qu'on appelloit la mairie du Vermois, renfermant Ville, Lupcourt, Gérardcourt, Manoncourt et Azelot. Le Roi, dit l'*Etat du Domaine*, étoit seigneur haut-justicier à Burthecourt, excepté que le *cri de la fête* du patron se faisoit par le doyen de St.-Sauueur qui en étoit seigneur foncier; le roi avoit la création du maire du Vermois, et celui-ci pouvoit, à son tour, nommer un lieutenant dans les lieux composant cette mairie. Le *cri de la fête* annale se fai-

sait dans tous, sauf à Burthecourt, de la part du Roi et de son mayeur, ou de son lieutenant. Ce village étoit aussi exempt du droit qu'on prélevoit sur les jeux de quilles, cartes, dés et autres; les joueurs d'instruments et de goblets, les batelours pouvoient y exercer leur industrie sans l'autorisation du mayeur, ce qui n'avoit pas lieu dans les autres localités de la mairie du Vermois. Les habitants de ces six villages étoient tenus de charroyer, par corvée, les grains que le duc de Lorraine faisoit assigner à son cellerier de Nancy pour la provision de son hôtel; la taxe des vins, xomage des mesures et pesage du pain des boulangers s'y faisoient par les maire et gens de justice du Vermois.

Il y avoit autrefois, sur le territoire de Burthecourt, une maison seigneuriale et une cens appelée *Sandronviller* (Xandronviller), qui dépend aujourd'hui de Tonnoy.

En réparant l'église de Burthecourt, en 1838. M. Humbert, architecte à Nancy, a découvert une inscription qui étoit masquée, et qui subsiste au-dessus du portail; elle est ainsi conçue:

Jean Génot Guillermain, natif en ce village, Cette église étant vieille et en pauvre équipage. Et que de restaurer grand besoin elle avoit, A ses frais et dépens la fait côme on la voit.

L'an de salut MDCVI

Cette inscription ne peut s'appliquer qu'à la nef, car le chœur est du XV^e siècle.

M. l'abbé Kindig, de Schalbach, qui étoit curé de Burthecourt en 1832, y est mort, victime de son dévouement, en prodiguant ses soins aux cholériques.

BURTHECOURT, hameau sur la rive gauche de la Seille, à 3 kilom. S.-O. de Vic, dont il dépend. Nous le trouvons, dans la division de 1594, classé dans la prév. d'Amance, bail. de Nancy. Burthecourt fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. On y a construit, en 1753, un pont sur la Seille; la Lorraine y a contribué pour moitié. On prétend que cette localité, autrefois plus considérable, fut ruinée par les bandes des Suédois au XVII^e siècle.

Le curement de la Seille, au milieu de la ville de Vic et au-dessus de son briquetage, a produit la découverte d'un grand nombre de

monnaies romaines. On conserve à Burthecourt une fort belle patère romaine en terre rouge, qui y a été trouvée parmi des tuiles à rebords et d'autres débris antiques.

M. Thouvenel a créé et possède à Burthecourt un château magnifique dont les dépendances touchent à la route, et plusieurs fermes remarquables par la beauté de leur construction.

BUTHEGNÉMONT (BATLÉMONT). Nom d'une côte située dans le faubourg de Boudonville de Nancy, sur laquelle Louis XIII fit dresser la batterie royale lorsqu'il vint, en 1653, pour mettre le siège devant cette ville. Il y avait anciennement une maison de plaisance qui avait été érigée en fief, en 1756, pour M. Toustain de Viray. Jean Mouzin, médecin des ducs Charles III et Henri II, et auteur de plusieurs ouvrages remarquables, y avait fait bâtir un petit château où il demeura pendant trente ans. On y voyait une chapelle et un puits très-profond creusé dans le roc. Buthegnémont dépendait de la paroisse Notre-Dame de Nancy et était exempt de taille.

CABOCHE. Nom d'un fief existant autrefois au village de Ludres.

CALVELIN (RUISSEAU DE). Voyez *Bréchain* (ruisseau de).

CAMARDIÈRE, maison de ferme située sur le territoire de Gibeauceix, à 2 kilom. E. de cette commune.

CARRIÈRES, hameau à 2 kilom. N.-E. de Badonviller, dont il dépend.

CARRIÈRES-DE-CRÉVILLER. Ce hameau, situé à 4 kilom. S.-E. et sur le territoire de Merviller, est désigné, sur la carte de l'état-major, sous le seul nom de Carrières. Il compte environ 160 habitants.

CEINTREY (CEINTREIUM, SYNTREY), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite du Madon, route départementale n.° 6 de Nancy à Mirecourt, à 22 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 N. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 816 hab., 82 élect. cens., 12 cons. mun., 127 feux. Nombre d'enfants : 165 en hiver, 80 en été. Une sœur de la Doctrine-Chrétienne dirige l'école des filles. Surf. territ. : 853 hect. en terres lab., 98 en prés, 6 en vignes, 102 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge et avoine 18, en seigle 17 ; planté en vignes, 55. On y élève

principalement des chevaux. Les habitants ont conservé, pour la culture, le mode d'assolement triennal. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 56 hab., 17 gar. ; 1802, 766 hab., 172 feux ; 1822, 800 hab., 204 feux. — *Anc. div.* : En 1594, c'était un fief dépendant de la prév. et du bail. de Nancy ; 1754, bail. de Vézelize, matt. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, canton de Puligny, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village est fort ancien : il fut donné aux chevaliers de Rhodes par Vidricq de Ceintrey, en 1156, donation qui fut confirmée, la même année, par Pibon, évêque de Toul. Dès le X^e siècle, il est parlé des seigneurs de ce nom : l'un d'eux, en 989, donne les dîmes et les chapelles de Voinémont et de Benney à l'abbaye d'Epinal ; en 1050, un autre signe comme témoin dans la charte de fondation de l'abbaye de Chaumouzey ; enfin, en 1176, il est question d'un Ludovic de Syntrey, *presbyter*, dans une donation faite aux religieux de Clairlieu. Comme on le voit, la maison de Ceintrey, qui fut une des plus illustres de la province et de notre ancienne chevalerie, remonte à une haute antiquité ; mais elle s'est éteinte en 1369, par la mort de Jehan de Ceintrey, tué dans un combat. Les seigneurs de cette famille avaient fait construire un château près de l'église et du ruisseau de Grand-Rupt, dont les eaux remplissaient les fossés. Vers 1740, dit l'auteur du *Pouillé du Doyenné du Saintois* (manuscrit de la bibliothèque de M. Noël), on en trouva les ruines en creusant un fossé dans une cave.

Les Archives de Lorraine renferment plusieurs titres relatifs à cette commune. En 1550, le fief de Ceintrey (*Santerez*) fut donné par Ferri III à Hugues de Paroy et à Ferri de Chamblay ; au XIV^e siècle, il était possédé par les comtes de Linange ; en 1599, Elme, l'un d'eux, l'engagea à différents seigneurs pour 600 écus couronnés de fin or au coin du roi de France ; enfin, en 1505, René l'ayant racheté de Hesse de Linange, il entra dans le domaine ducal. En 1593, un Guillaume de Ceintrey fut annobli par le duc Charles III, en considération des services qu'il avait rendus à ce prince ; et Christophe de Ceintrey, qui vivait en 1663, fut confirmé dans sa noblesse ; mais ces sci-

*Manuscrit de l'abbé de Toul
Pouillé de 1733*

gneurs n'étaient pas les descendants de l'illustre famille dont nous avons parlé.

CERBÉVILLER. Nom d'un ancien moulin à plâtre sur le territoire de Lunéville; il figure dans le dénombrement de 1778.

CERCUEIL (SARCOFAGUS, OURCHES), village de l'ancien duché de Lorraine, dans un vallon, à 15 kilom. E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 N. de Saint-Nicolas, chef-lieu du canton. Annexe de Velaine-sous-Amance. Pop. : 303 hab., 30 élect. cens., 40 cons. mun., 78 feux. Nombre d'enfants : 44 en hiver; 5 en été. Surf. territ. : 614 hect. en terres lab., 80 en prés, 8 en vignes, 40 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en orge 15, en seigle 18, en avoine 30; planté en vignes, 160. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 36 hab., 11 gar.; 1802, 240 hab.; 1822, 279 hab., 66 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Buissoncourt, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Cercueil est assez ancien : des seigneurs de ce nom existaient déjà au XIII^e siècle; dans un Mémoire imprimé au commencement du XVIII^e siècle, et « servant de réponse pour le comte d'Ourches contre le commandeur de St.-Jean de Nancy, il est question d'un titre de 1296 dans lequel un certain Liébaud de Cercueil s'oblige à une redevance de quelques resaux de blé envers les chevaliers du Temple ou leurs ayant cause. »

En 1517, un gentilhomme de Foug fait ses reprises, pour la terre de Cercueil, d'Edouard, comte de Bar. Stanislas l'érigea en comté, le 4 mars 1765, et cette terre, à laquelle celle de La Neuvelotte fut unie, prit le nom d'Ourches. Les membres de cette noble famille, dont ne descendaient pas les derniers seigneurs de ce nom, se sont rendus célèbres dans notre histoire : nous avons vu (article *Amance*) comment Lambirin d'Ourches, par sa courageuse fidélité, conserva la couronne au malheureux duc Thiébaud. Le comté d'Ourches s'étendait sur une partie des terres d'Amance, Laitre, Bouxières-aux-Chênes, Ecuelle et Moulins. On voit, par l'*Etat du Domaine*, que le Roi, qui en était seigneur pour partie, avait droit d'y mettre

et recevoir hommes et bourgeois, d'y créer un maire et un sergent, et qu'il lui était dû 40 sous par feu, plus 2 resaux d'avoine et une poule, pour droit de sauvegarde.

Cercueil possédait autrefois un hôpital, et, sur son territoire, un ermitage depuis longtemps détruit; mais ce village a conservé, quoique défigurés, son château et la chapelle castrale; il y avait aussi un moulin alimenté par les eaux de sources réunies, et qui formaient un étang; ces eaux ont disparu.

Des fouilles faites dans la cave d'une maison particulière, il y a 60 ans environ, ont fait découvrir un mortier en pierre, qui existe encore, et plusieurs squelettes : on présume que les Templiers avaient fondé un établissement dans ce lieu, et qu'ils le desservaient.

En 1838, M. le comte de Rutant fils a trouvé, dans un champ dit l'*Averseau*, situé sur le versant d'un coteau dont la pente s'étend au nord, vis-à-vis d'Amance, trois squelettes d'hommes. L'examen de ces ossements a fait penser qu'ils avaient dû appartenir à des jeunes gens de 20 à 30 ans, de la taille d'un mètre 735^m. Ils étaient placés parallèlement et côte à côte, les pieds tournés au levant, et ayant chacun un sabre entre les jambes et un poignard sur le côté droit de la poitrine. Une couche de 0,487^m de charbon et de tuiles brisées les recouvrait, et paraissait s'étendre en ligne droite sur une longueur de 200 pas environ, les tuileaux étaient de deux sortes, savoir : 1.^o des fragments de tuiles romaines servant aux couvertures; 2.^o des morceaux de briques en forme de tronc de pyramide à 6 faces, dont la base avait 0,217^m carrés, et l'épaisseur, 8,408^m. Ces briques étaient en grand nombre; elles ont probablement servi à former un pavé. D'autres objets curieux, parmi lesquels une lame de sabre, en langue de carpe, un anneau en forme de cône tronqué, qui servait probablement à contenir le baudrier du sabre, etc., etc., ont encore été recueillis par M. le comte de Rutant. (Rapport de M. Paul Laurent, inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Nancy*. — 1838.)

CHALET (LE), ferme et charmante maison de maître, territoire de Frouard, dans le beau vallon qui s'étend depuis cette commune jusqu'à Liverdun, sur la rive droite de la Moselle. M. Favier-Gervais, de Nancy, propriétaire du

Chalet, en a fait un des établissements agricoles les plus intéressants et les plus beaux du département. Son Chalet est un élégant modèle du genre d'étables qui est usité en Suisse. Les bêtes à cornes de race suisse qu'on y élève ont obtenu plusieurs prix dans les concours ouverts par la Société centrale d'Agriculture de Nancy, et on peut voir dans le *Bon Cultivateur*, recueil agronomique publié par cette Société (années 1839, 40 et 42), de curieux détails sur la véritable *marcàirie-mo-dèle* fondée par M. Favier et entretenue par lui avec tant de soin.

CHALIGNY (*CALLINIACUS*), village assez considérable de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Moselle, sur le chemin de grande communication n.° 40 de Flavigny à Maron, à 15 kilom. S.-S.-O. de Nancy (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 868 hab., 87 élect. cens., 42 cons. mun., 283 feux. Nombre d'enfants : 130 en hiver, 82 en été. Il y a une sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 424 hect. en terres lab., 74 en prés, 283 en vignes, 20 en bois. On y élève principalement des vaches, et on s'y livre à la culture de la vigne. Lettres par Pont-St.-Vincent.

Anc. pop.: 1740, 426 hab., 40 gar.; 1802, 916 hab.; 1822, 896 hab., 260 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. et bail. de Nancy; 1698, chef-lieu d'une prévôté, bail. de Nancy; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Pont-St.-Vincent, dist. de Nancy. Par arrêt du 24 novembre 1790, Chaligny devint le siège d'une justice de paix et d'une assemblée primaire pour les communes de Velaine-en-Haye, Maron, Neuves-Maisons et Chaligny. — *Spir.*: Doy. et dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. La cure était à la nomination de l'abbé de St.-Vincent de Metz.

Ce village est ancien : il est question du prieuré de Chaligny (*cellam de Caliniaco*) dans la bulle du pape Léon IX en faveur de l'abbaye de St.-Vincent de Metz; et, au commencement du XII^e siècle, la cure de ce village fut donnée à cette même abbaye par Riquin de Commercy, évêque de Toul, puis unie au prieuré de Ste.-Lucie, qui en dépendait.

Le plus ancien titre des Archives où il soit question de Chaligny remonte à 1291 : Hugues, comte de Vaudémont, faisant le partage de ses

biens entre ses enfants, donne à son fils aîné, Hugues, son comté de Vaudémont, Châtel-sur-Moselle, les bans de Chaligny, Vandelainville, etc. Les seigneurs de cette famille firent fortifier la maison forte de Chaligny, y construisirent un château qui passa pour un des plus importants du pays, et permirent aux Lombards ou changeurs des'établir dans ce lieu. Il paraît, néanmoins, que les comtes de Vaudémont tenaient cette terre en fief des ducs de Lorraine, car, en 1346, Henri en fit foi et hommage au duc Raoul. Elle passa ensuite dans la maison de Neufchâtel par le mariage de Thiébaud, seigneur de ce nom, avec Alix de Vaudémont. Mais Antoine de Neufchâtel, évêque de Toul, fils de Thiébaud, étant entré en guerre avec Jean II, duc de Lorraine, ses troupes, qui occupaient le château de Chaligny, firent des courses sur les terres du duché et y commirent de grands ravages. Le prince Nicolas, fils du duc Jean, fit, en représailles, mettre à feu et à sang toutes les places de l'évêché de Toul. On compte, dit D. Calmet, jusqu'à 500 villages brûlés ou dévastés; les villes et châteaux de Liverdun, Châtel-sur-Moselle, Chaligny, etc., furent pris et ravagés; le dernier principalement, qui s'était défendu pendant huit mois, fut ruiné de manière à ce qu'il devint impossible de s'en servir pour la guerre. C'est ainsi que, dans ces guerres partielles, disparurent non-seulement beaucoup de forteresses, mais encore des villages dont on rencontre les noms dans les anciens titres, et dont on ne voit même plus la trace.

En 1562, Charles III, pour récompenser son oncle, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, qui avait sagement gouverné le duché pendant son absence, lui donna la terre de Chaligny et l'érigea en comté princier, le plus seigneurial de la province. A l'avènement de Léopold, Chaligny, qui avait précédemment fait partie de la prévôté de Nancy, fut érigé lui-même en prévôté dont le siège était à Pont-St.-Vincent, et qui, outre ce bourg, étendait sa juridiction sur trois villages. La gruerie de Chaligny fut supprimée par édit du 19 janvier 1719. La cure était autrefois très-étendue et passait pour une des meilleures du diocèse de Nancy.

Les habitants de Chaligny, Laval, Chavigny

et Neuves-Maisons devaient une taille à la volonté du prince, deux fois l'année. En 1669, elle fut abonnée, par la chambre des Comptes, à la somme de 420 fr. Chaque nouvel entrant payait un droit appelé droit de *bienvenue*. Les habitants étaient soumis à des corvées qu'on avait converties en une redevance pécuniaire qui était, par chaque charrue, de 7 gros 8 deniers, plus une rente annuelle de 12 poules pour le domaine.

Il y avait autrefois, dans ce village, un prieuré sous l'invocation de sainte Lucie de Syracuse; il était de l'ordre de St.-Benoît et dépendait de l'abbaye de St.-Vincent de Metz. Il fut uni au Noviciat des Jésuites de Nancy, par le pape Clément VII, en 1599. Le curé de Chaligny était chargé de défrayer l'abbé de St. Vincent lorsqu'il venait en ce lieu, pendant un jour et une nuit, avec une suite de douze hommes et douze chevaux; il recevait de lui l'investiture, lui faisait serment de fidélité et lui rendait hommage.

Ce prieuré, de même que le château, n'existent plus : l'église a été toute défigurée par de modernes restaurations. Il y a quelques années qu'en fouillant dans les caveaux, on a trouvé un cadavre assez bien conservé et encore couvert d'armes et de vêtements.

CHAMBREY, village de l'ancien duché de Lorraine, puis de l'évêché de Metz, sur la rive droite de la Seille, à 24 kilom. N.-E. de Nancy, 7 S.-S.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 886 hab., 89 élect. cens., 12 cons. mun., 214 feux. Nombre d'enfants : 163 en hiver, 93 en été. Une sœur de Portieux dirige l'école des filles. Surf. territ. : 1,438 hect.; 812 en terres lab., 144 en prés, 317 en bois, 25 en vignes. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1802, 620 hab., 164 feux; 1822, 761 hab., 175 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1736, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton et dist. de Château-Salins.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Le village de Chambrey fut, dit-on, autrefois, un bourg d'une grande importance, où il y avait un hôpital et un château fort. Après avoir fait partie de la prévôté d'Amance, il fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace; c'est pourquoi

nous le trouvons, en 1756, classé parmi les localités du département de Metz. Quelques titres des Archives établissent son ancienneté : en 1539, Jean d'Amelécourt, chevalier, reprend de Henri, sire de Blâmont, la moitié d'une grange et d'une maison sises à Chambrey, la cinquième partie de l'étang de Fraine et tout ce qu'il avait à Bettoncourt (sans doute Pettoncourt). En 1598, Jean de Beaufremont, seigneur de Ville et de Pontoy, vendit à Georges de Serrières les seigneuries de Bettoncourt, Chambrey et Grémecey. Enfin, en 1415, Isabelle, vouée d'Epinal, reconnaît tenir en fief et hommage de Raoul de Coucy, évêque de Metz, Vic, Moyenvic, Laneuveville-devant-Dimes (Delme), Grémecey, Moncel et Chambrey.

On voit encore, dans ce village, les ruines d'un ancien château revêtu de murailles et garni de tours, dont l'enceinte embrassait une assez vaste étendue de terrain.

CHAMBILLE, cense et moulin situés sur le territoire d'Arraye-et-Han. C'était, en 1754, une haute-justice, et l'on prétend, dit Durival, qu'il y eut autrefois un village dans ce lieu.

CHAMBILLON. Nom d'une cense existant anciennement sur le territoire de Malzévillie; elle est indiquée dans le dénombrement de 1710.

CHAMBLAY ou **CHAMBLEY**. Une localité de ce nom était autrefois annexe de Bouxières-sous-Froidmont, et dépendait de la prévôté de Preny, bailliage de Nancy. Il y avait, en 1710, 60 habitants et 25 garçons. La terre de Chambley, qui passa dans la famille d'Haracourt, était fort ancienne; dès le XIII^e siècle, elle avait ses seigneurs. Cette maison, dit D. Calmet, est illustre en Lorraine; elle était de l'ancienne chevalerie et portait de sable à la croix d'argent accompagnée de quatre fleurs de lys. François de Chamblay fut conseiller d'état du duc Charles III. Cette localité était, en 1790, du canton de Pagny-sur-Moselle, dist. de Pont-à-Mousson.

CHAMCOURT, cense sur le territoire et à 1 kilom. de Mouacourt. Il y a encore, sur le ban de cette commune, une autre cense appelée *Champcourt*, qui n'a, non plus que la précédente, rien de remarquable.

CHAMOIS, maison de campagne à 1 kilom. E. de Badonviller. Elle est qualifiée de cense-

sief dans le dénombrement de 1710, et était située dans la portion du territoire de Badonviller dépendant du comté de Salm.

CHAMPEL ou *Champey*, qui n'est plus aujourd'hui qu'une maison de campagne située sur le territoire de Jolivet, remonte à une époque très-éloignée. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Beaupré, à qui elle avait été donnée, vers le milieu du XII^e siècle, par Folmar, comte de Lunéville, fondateur de cette abbaye. Elle est appelée, dans le titre de donation, *grangia Campete*.

CHAMPENOUX (*CAMPUS PENOSUS, CAMPUS SPINOSUS, SPINAL CAMP*), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 15 kilom. N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 654 hab., 63 élect. cens., 12 cons. mun., 176 feux. Nombre d'enfants : 140 en hiver, 50 en été. Il y a une sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,099 hect.; 555 en terres lab., 70 en prés, 205 en bois. Relai de poste. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 55 hab., 20 gar.; 1802, 487 hab.; 1822, 576 hab., 137 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Dès le XIII^e siècle, il y avait, dans ce village, une abbaye fondée par Catherine de Limbourg, épouse de Mathieu II, duc de Lorraine, et dont les biens furent unis plus tard à l'abbaye de Saint-Epvre. Les religieux de ce monastère étaient seigneurs de Champenoux au XVII^e siècle, et ce lieu était sous la sauvegarde du Roi, qui, pour cela, avait droit, sur chaque conduit, à un resal d'avoine, ancienne mesure de Lorraine. Il parait, néanmoins, que cette seigneurie passa, dans le siècle suivant, à l'abbaye de St.-Mansuy-les-Toul, car, en 1748, intervint un arrêt de la cour souveraine sur procès par écrit entre les Bénédictins de l'abbaye de St.-Mansuy, contre Marc-César, baron de Mahuet de Bettenviller, qui juge que les Bénédictins, comme seigneurs hauts, moyens et bas justiciers de Champenoux, auront, dans la nef de l'église, un banc posé à la première place, et le sieur de Bettenviller, en qualité

de seigneur voué du même lieu, aura dans la nef un banc à la seconde place.

Outre le prieuré dont nous avons parlé, il y avait à Champenoux une maison-sief, et, sur le territoire, vers Erbéviller, un bâtiment considérable que les habitants appelaient le *Château-des-Fées*, sans doute à cause de quelque légende merveilleuse maintenant oubliée. On trouva dans ce lieu, en 1766, dit Durival, plusieurs médailles romaines.

CHAMPEY (*CHAMPEL*), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, à 56 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 N. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Annexe de Vittonville. Pop.: 292 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 54 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, point en été. Surf. territ. : 244 hect.; 114 en terres lab., 40 en prés, 1 en bois, 26 en vignes. Moulin à grains et carrière de pierres. Lettres par Pont-à-Mousson.

Champey est situé sur le penchant d'un coteau où l'on voit apparaître les premières masses de l'oolithe, mais composées, en majeure partie, de marnes et de lias.

Anc. pop. : 1710, 42 hab., 7 gar.; 1802, 212 hab.; 1822, 280 hab., 62 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Preny, bail. de Nancy; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Morville, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Champey, où il y avait une maison forte et seigneuriale, faisait partie des terres du marquis de Pont-à-Mousson. Le premier titre où il en soit parlé est de 1533 : à cette époque, la vouerie de Champey appartenait à Ancillon du Pont, ancien bailli de St.-Mihiel. Le duc René, après la guerre qu'il eut avec les Messins, confisqua ce que Michel Le Gournay et Pierre Baudoche, qui avaient refusé de se joindre à lui, possédaient en sief à Champey, Vittonville, Domesnils, et le donna à Gilles Tillon. Enfin, en 1603, Charles III fit don de cette seigneurie au célèbre Charles Le Pois, son médecin, en échange d'une rente de 300 fr. sur la saline de Dieuze. En 1779, dit Durival, on fit un pont de 10 pieds d'ouverture et de 19 de hauteur sur le ruisseau qui se jette dans la Moselle à Champey. François Gauvin,

natif de Champey, en acheta la seigneurie en 1663.

M. le vicomte de Beaurepaire, propriétaire à Champey, et l'un de nos agriculteurs les plus zélés, y cultive dix-sept hectares de terres pour lesquelles il a adopté l'assolement de quatre années, savoir : 1.° plantes sarclées fumées ; 2.° avoine ou orge ; 3.° trèfle ou vesces ; 4.° blé. Moitié seulement de la 3.° sole est semée en trèfle, l'autre moitié en vesces ; de telle sorte que le trèfle ne revient que tous les huit ans sur le même terrain. M. de Beaurepaire élève aussi des bêtes à cornes qui ont figuré avec succès dans les concours ouverts par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

CHAMPEY (RUISSEAU DU MOULIN DE). Il a sa source au-dessus de Vittonville, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Champey, où il alimente un moulin, suit un cours de 4,400 mètres, et va se perdre dans la Moselle.

CHAMPIGNEULES (CAMPANIOLA, CAMPINIOLA-VILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Meurthe, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, et chemin de grande communication n.° 6 de Nancy à Faulquemont, à 5 kilom. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 951 hab., 95 élect. cens., 12 cons. mun., 251 feux. Nombre d'enfants : 120 en hiver, 80 en été. Une sœur de la Doctrine-Chrétienne dirige l'école des filles. Surf. territ. : 2,397 hect. ; 294 en terres lab., 84 en prés, 403 en bois, 45 en vignes. Ecarts : *Les Baraques* ou *Ponts-de-Toul*. Lettres par Nancy.

Outre une tuilerie et un moulin à grains, le village de Champigneules possède une superbe papeterie, dont M. Gentil est directeur. Cette fabrique alimente presque toutes nos imprimeries ; la rapidité de sa fabrication est difficile à concevoir : la machine peut donner 4,000 mètres de tenture à l'heure, 5 kilomètres en quatre heures ; le travail de quatre ans et demi donnerait une feuille de papier capable d'envelopper entièrement la terre comme d'une ceinture. M. Gentil fabrique en outre du papier et des cartons avec des tiges de pommes de terre et autres végétaux ; ces essais font espérer que bientôt la papeterie tirera ses produits des végétaux sans qu'ils aient servi d'a-

bord à la fabrication des tissus. Une haute approbation est donnée à cette manufacture. (*Rapport sur l'exposition de 1838, à Nancy.*) M. Gentil a obtenu, à cette exposition, une médaille de bronze.

D'après un document dont nous ne pouvons garantir la certitude, faute de connaître son origine, la papeterie de Champigneules aurait été établie, vers le commencement du XVII.° siècle, dans le but spécial de fournir à la consommation de papier que faisaient, pour leurs thèses, les nombreux élèves de l'Université de Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 49 hab., 11 gar. ; 1802, 653 hab. ; 1832, 688 hab., 165 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, canton de Frouard, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Le village de Champigneules, un des plus beaux et des plus considérables de l'arrondissement de Nancy, remonte à une époque très-éloignée : c'était un franc-alleu qu'une dame, nommée Hérisende, avait donné à saint Gauzeulin, évêque de Toul. Ce prélat en fit don, en 953, à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, qu'il venait de fonder. En 1150, l'église de Champigneules appartenait au prieuré de Lay-St.-Christophe, et les dîmes de ce village, avec celles de Frouard, furent données aux dames de Bouxières par le duc Mathieu, en 1156. En 1530, Henri de Lorraine, évêque de Toul, confirma à Bertram, abbé de St.-Arnou, et au prieur de Lay, les trois églises de St.-Christophe, de St.-Evre de Champigneules et de *St.-Barthelémy*, situées en un vallon dans les bois de Heys. Cette église de St.-Barthelémy et le village du même nom ne subsistent plus depuis longtemps. A leur place, on construisit un ermitage, qui fut, à son tour, démoli vers 1636. Selon la tradition, ce fut près de St.-Barthelémy que des impies mirent à mort Arnou, fils de la comtesse Eve, fondatrice du prieuré de Lay. Le lieu où existèrent l'église et le village a conservé le nom de *Fonds-St.-Barthelémy*.

Il y avait autrefois, à Champigneules, un hôpital, une maison-hôtel et une belle faïencerie établie par lettres de permission du 10 septembre 1711. En 1407, le duc Charles II rem-

porta, dans les plaines de Champigneules, une bataille mémorable contre Louis d'Orléans ligué avec le duc de Bar, l'évêque de Verdun, les comtes de Nassau, de Salm, et plusieurs autres seigneurs. Les confédérés ayant envoyé un héraut défier le duc de Lorraine en l'engageant à leur préparer un repas dans son palais, Charles sortit de sa capitale, attaqua les ennemis, les mit en déroute et ramena captifs à Nancy la plupart des seigneurs qui avaient pris les armes contre lui. Les habitants de Champigneules souffrirent beaucoup de la guerre qui désola la Lorraine dans le cours du XVII^e siècle: Héraudel, dans ses élégies, raconte qu'un homme y fut pendu à un arbre, convaincu d'avoir tué sa sœur pour un pain de munition.

Il y a une quinzaine d'années, qu'on a reconnu, près de ce village, les traces d'un camp romain. On voit, à Champigneules, plusieurs belles maisons de campagne, parmi lesquelles on remarque surtout le château de M.^{me} la comtesse de Sommariva, et une chapelle, située à l'extrémité du village, que quelques personnes appellent improprement la *Chapelle des Trois-Colas*. Celle qui portait ce nom, et que la tradition populaire a rendue fameuse dans la contrée, était à l'angle du bois qui domine Champigneules, du côté de Nancy; il y avait anciennement des fourches patibulaires.

Homme célèbre. Le mécanicien Antoine LavoCAT naquit à Champigneules, le 17 février 1707. Il cultiva d'abord la terre et surtout la vigne; il eut ensuite la direction d'usines et de manufactures, qui lui donnèrent les premières idées de la mécanique, dans laquelle il fit de grands progrès sans autre secours. Il a inventé beaucoup de machines et en a perfectionné d'autres; il en fit imprimer le recueil à Nancy, en 1778, et en fit hommage au prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. Ses machines, dit Durival, étaient dès lors au nombre de 111. LavoCAT est auteur d'un bon ouvrage sur la vigne, qui fut approuvé par l'Académie de Nancy et imprimé en 1782.

CHAMP-LE-BOEUF. Nom d'une ancienne ferme située au ban de Laxou, près des bois de Heys. Elle est indiquée dans le dénombrement de 1710, et Bugnon dit qu'elle fut unie au fief de Monbois en 1772. Cette ferme a été détruite; elle est remplacée aujourd'hui

par une auberge appelée aussi *Champ-le-Boeuf*, située précisément au point où la nouvelle route qui traverse la vallée de Boudonville, quitte l'ancienne, au sommet de la côte de Toul.

CHAMPS (RUISSEAU DU MOULIN DES). Sa source est dans le bois de St.-Jean-Fontaine, son embouchure dans la Seille, son cours de 4,800 mètres, pendant lequel il traverse le territoire de Moyenvic, où il alimente un moulin.

CHANEL, maison de campagne à 1 kilom. S. de Goviller.

CHANTEHEUX, village de l'ancien duché de Lorraine, dans la plaine de Lunéville, sur la rive gauche de la Vezouse, à 33 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 3 E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 331 hab., 33 élect. cens., 10 cons. mun., 79 feux. Nombre d'enfants : 73 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 377 hectares en terres lab., 45 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge et avoine 18, en seigle 19. On s'y livre surtout à la culture des céréales et du houblon, à cause des nombreuses brasseries de Lunéville. Il y a une tannerie. Ecart : l'*Abreuvoir*, ferme. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 46 hab., 11 gar.; 1802, 208 hab., 49 feux; 1822, 247 hab., 57 feux.—*Anc. div.* : En 1594, c'était un fief dépendant de la prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1751, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Lunéville.—*Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village était un franco-allen (*allodium de Chantehus*) appartenant, dans l'origine, aux comtes de Lunéville. L'un d'eux, Folmar, le donna, en 1137, à l'abbaye de Beaupré, dont il était fondateur. On lit dans la *Notice de Lorraine* que Ferri, duc de Lorraine, et un seigneur, nommé Burniques de Ristes, s'étaient accompagnés (accompagnement signifie association, admission à partage d'un fief, d'une seigneurie) dans les villes et terres de Lunéville, Moncel, Villers, Ménil, Chanteheux, etc. Ils se départèrent l'un et l'autre de cet accompagnement en 1315, et consentirent à demeurer chacun dans leurs anciens droits et usages, excepté ce qui suit : Que les hoirs (héritiers) de leurs hommes suivront la seigneurie de leurs pères et non de leurs mères; la femme suivra la sei-

gneurie de son mari; étant remariée, elle suivra la seigneurie de son second mari; les enfants nés hors mariage suivront la seigneurie de leurs mères, etc. Le duc Charles IV (1632) vendit la terre de Chanteheux à Chrétien de Nogent, seigneur de Vihuviller, (probablement Hudiviller) avec faculté de rachat, pour 2,000 fr. Le 17 février 1740, le baron de Metzsch acheta cette terre au comte Maximilien Dubautoy, et en assura la donation, après sa mort, à l'hôpital St.-Jacques de Lunéville. Mais il en fut disposé autrement par le roi de Pologne, et l'hôpital n'en eut que la valeur. Le 2 octobre 1744, la gendarmerie de France, qui avait pris ses quartiers en Lorraine, passa la revue de Louis XV et de Stanislas dans la plaine de Chanteheux, avant de se rendre au siège de Fribourg.

Ce dernier prince avait fait construire, près de ce village, en face du château de Lunéville, une magnifique maison de plaisance appelée le *Salon*, que les historiens du temps représentent comme une demeure vraiment féerique. Aussitôt après la mort de Stanislas, cette habitation fut démolie, et une partie des matériaux servit à la construction du couvent des Bénédictins du Ménéil : il n'en reste qu'une maison de ferme.

CHANTEREINE (RUISSEAU DE). Il a sa source entre les villages de Moivrons et de Villers, passe sur les territoires d'Armaucourt, Villers-les-Moivrons et Moivrons, où il alimente un moulin, suit un cours de 5,800 mètres et se perd dans la Seille.

CHANTRAINE, moulin de Vittonville, à 4 hectom. S. de cette commune.

CHANVRES (RUISSEAU DES). Il a sa source au pré Pécourt, passe sur le territoire de Conthil, et, après un cours de 2,000 mètres, se jette dans la Petite-Seille.

CHAOUILLEY (CHEULLIACUM, XAOUILLEY, CHOVILLET), village de l'ancien duché de Lorraine, au revers occidental de la côte de Sion, à droite du Brenon, à 34 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 S. de Vézélise, chef-lieu du canton. Pop.: 299 hab., 30 élect. cens., 40 cons. mun., 85 feux. Nombre d'enfants : 53 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 388 hect. en terres lab., 56 en prés, 6 en vignes, 24 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter environ

15 hectol., en orge 42, en seigle et avoine 43; planté en vignes, 65. On y élève des chevaux et des bœufs. Un moulin à grains. Ecart : *Vil-lart*. Lettres par Vézélise.

Anc. pop.: 1710, 18 hab., 8 gar.; 1802, 232 hab., 52 feux; 1822, 273 hab., 112 feux.— *Anc. div.*: 1594, prév. du comté de Vaudémont; 1754, bail. de Vézélise, gén. de Nancy, mait. de Neufchâteau, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Vézélise, sous le nom de *Chaulley*. — *Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul. En dépendaient les deux maisons du hameau d'Étreval, la métairie de Ville et le moulin des religieux de Sion.

Le village de Chaouilley, terre du comté de Vaudémont, est d'une origine fort ancienne : il est mentionné dans la charte d'Udon, évêque de Toul, pour l'établissement de chanoines dans l'église St.-Gengoult de cette ville, en 1065. Ce prélat donne aux chanoines l'église de Sion avec la chapelle ou le prieuré de Chaouilley (*ecclesiam Semitensem cum capella de Cheulliac*). Le mot *capella* indique très-souvent un prieuré. En 1491, le duc René II abolit les mains-mortes dans ce village (voyez *Battigny*).

Les Romains, qui avaient bâti un fort sur la montagne de Sion, ont laissé des traces de leur passage sur le territoire de la commune dont nous parlons. On reconnaît, dit le savant M. Beaulieu, près de Chaouilley et à Eulmont, des lignes de retranchements et diverses fortifications consistant en fossés avec leurs revêtements. D'autres existent dans le bois de Vandéville, ainsi qu'au-dessus du village de Pulney; et les nombreux tombeaux qu'on rencontre aux environs, et qui renferment des épées, des haches, des ornements en bronze, des colliers et des médailles, témoignent assez du long séjour que les troupes romaines ont fait dans ce pays fertile.

CHAPELLE (LA). C'était le nom d'un ban particulier près du territoire de Viéville-cu-Haye. On croit, dit Bugnon, qu'il y eut autrefois un village dans ce lieu.

CHASPOIS ou CHAPOY, ancien fief sur le ban de Damelevières, classé, en 1710, dans la prévôté de Rosières, bail. de Nancy.

CHAREY (CARATTA, CHARREY ou CHAROY), village de l'ancien duché de Bar, à gauche da

Rupt-de-Mad, aux confins du département de la Moselle, à 53 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 41 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 6 N. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop.: 382 hab., 38 élect. cens., 10 cons. mun., 112 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 40 en été. Surf. territ.: 950 hect.; 524 en terres lab., 52 en prés, 150 en bois, 70 en vignes. Ecart : *Mon-plaisir*. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1710, 55 hab., 5 gar.; 1775, 64 hab.; 1802, 325 hab., 78 feux; 1822, 375 hab., 107 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. du comté d'Apremont; 1710, prév. de Thiaucourt, bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Thiaucourt, mait., gén. et cout. de St.-Mihiel, cour souv. de Lorraine; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.*: Ann. de Dommartin-la-Chaussée, dio. de Metz.

Charey, qualifié de franco-alleu noble, possédant une haute-justice et une gruerie, est rap-pelé dans une donation faite à l'abbaye de Clairlieu, en 1176, et dans des titres du XIV^e siècle, d'après lesquels on voit qu'il appartenait aux comtes d'Apremont. En 1560, Poince de Vy (Vic), citain et échevin de Metz, consent au réachat de ce qu'il tient en gage de Jean, seigneur d'Apremont, à Charey; et, en 1404, Jean de Vy, citain de Metz, confirme tenir en fief de Jean d'Antel, seigneur d'Apremont, tout ce qu'il tient en la ville et ban de Mailly, et ce qu'il a à Charey. Il y avait dans ce lieu, dit Maillet (*Mémoires alphabétiques du Barrois*), une église et un vicaire résidant; les jésuites de Pont-à-Mousson avaient droit dans la dime et la haute justice. Les seigneurs y possédaient un château et, à quelque distance du village, une maison de fermier.

CHARLES-VUE, cense à 6 hectom. S.-E. de Lunéville. C'était une jolie maison de campagne bâtie par l'abbé Moreau, aumônier du roi de Pologne; sa situation, en face de la maison du prince Charles, lui avait fait donner son nom.

CHARMES-LA-COTE (CALMA, CARPINETUM ou CARPINI AD RUPEM), village de l'ancien évêché de Toul, puis du duché de Lorraine, sur le Pertuy-des-Vaux, à 34 kilom. S.-O.-O. de Nancy, 7 S.-O. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 575 hab., 58 élect. cens., 12 cons. mun., 162 feux. Nombre d'en-

fants : 95 en hiver, 45 en été. Une sœur de la Doctrine-Chrétienne dirige l'école des filles. Surf. territ.: 622 hect.; 214 en terres lab., 35 en prés, 107 en bois, 117 en vignes. Ecart : *St.-Fiacre*. Il y a, sur le territoire, une carrière de pierres. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1710, 70 hab., 21 gar.; 1802, 650 hab., 148 feux; 1822, 626 hab., 160 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy, 1751, bail. de Commercy, mait. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Blénod, dist. de Toul.—*Spir.*: Ann. de Domgermain, dio. de Toul.

Quoiqu'aucun titre ne puisse faire préciser l'époque de son origine, il est à présumer que cette localité est ancienne. Elle était, dans l'origine, de la souveraineté des évêques de Toul, qui la vendirent aux seigneurs de Lignéville, et ceux-ci l'aliénèrent à Henry, duc de Lorraine, qui la réunit à son duché. Il y avait autrefois une chapelle de St.-Florentin, dépendant de l'abbaye de St.-Mansuy, et un petit hôpital sous l'invocation de St.-Fiacre, transformé maintenant en maison de ferme. Charmes-la-Côte, qui avait été sans doute une paroisse particulière avant d'être annexé à Domgermain, fut rétabli en cure, par sentence de Dom Calmet, abbé de Senones, commissaire délégué du Saint-Siège, rendue le 2 novembre 1741. Le 14 novembre 1760, on y établit un bureau de charité.

L'auteur de la *Statistique* de 1822 dit que ce village fut incendié par les Bourguignons à l'époque de leurs invasions en Lorraine. Peu de temps avant la révolution, ajoute-t-il, les habitants y trouvèrent de nombreux ossements humains d'une forme colossale et des débris d'armures antiques.

CHARMOIS (CHARMEIACUM), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur le ruisseau de Chaufontaine, à 27 kilom. S.-E. de Nancy, 10 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 N.-N.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Annexe de Damelevières. Pop.: 124 hab., 12 élect. cens., 10 cons. mun., 27 feux. Nombre d'enfants : 30 en hiver, 17 en été. Surf. territ.: 540 hect.; 551 en terres lab., 53 en prés, 129 en bois, 5 en vignes. Lettres par Lunéville.

Anc. pop.: 1710, 12 hab., 6 gar.; 1802, 80 hab., 21 feux; 1822, 96 hab., 21 feux.—*Anc. div.*: 1594, partie de la prévôté de Rosières,

partie de celle de Lunéville, bail. de Nancy; 1731, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Ann. de Damelevières, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Charmois, l'un des moins considérables de l'arrondissement de Lunéville, remonte à une époque fort éloignée: il fut donné à l'abbaye de Beaupré par Folmar, comte de Lunéville, en 1137; c'était un franc-allen (*allodium de Chermoy*). Il n'eut jamais beaucoup d'importance: il est qualifié seulement de cense dans le dénombrement de 1710, et de hameau, haute-justice dans celui de 1778. Les Haussonville et les Lenoncourt en étaient seigneurs chacun pour partie, et l'abbé de Belchamps y était seigneur sous le toit dans trois maisons. Nous lisons dans les Archives de Lorraine que Charmois fut érigé en fief au commencement du XVII^e siècle, et qu'en 1615, il fut déchargé par le duc Henri d'une redevance de 100 francs, d'un resal et demi de blé et d'avoine, et de 5 poules par an, en faveur de Nicolas Humbert, seigneur de Hénaménil. En 1707, Claude-Nicolas Thomassin, écuyer, seigneur de Chazelles, du Charmois, et en partie de Hénaménil et de Bures, fit ses reprises pour le fief du Charmois, mouvant et relevant du duché de Lorraine. Ce village avait autrefois une chapelle, et les habitants avaient choisi saint Laurent, martyr, pour patron.

CHARMOIS (CHARMOIS - LES - GONDREVILLE), château et maison de ferme sur le territoire et à 2 kilom. S.-O. de Gondreville; ils furent affranchis par lettres-patentes du duc Henri, le 2 octobre 1612. Cette cense est indiquée sous le nom de *le Chanois*, métairie, dans le dénombrement de 1710.

CHARMOIS, cense, à 2 kilom. S. de Bonviller; elle possédait autrefois le titre de fief et avait son ban particulier.

CHARMOIS ou **CHAMOIX**, cense dépendant de Badonviller, qualifiée de cense-fief dans les anciens dénombrements de la province.

CHARMOIS, cense à environ 1 kilom. de Vandœuvre. La maison du Charmois a eu pour propriétaires M. Potier, commissaire ordonnateur des guerres, auteur d'un *Dictionnaire de guerre et de marine*, resté manuscrit; et le

peintre Provençal, qui avait mis dans le salon en figures grotesques, tous ceux de son temps qu'il n'aimait pas. Le Charmois avait anciennement une chapelle.

CHATEAU-BRÉHAIN, village de l'ancien duché de Bar, à la source de la Nied-Française, près de la route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 42 kilom. N.-E. de Nancy, 12 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Bréhain. Pop.: 405 hab., 40 élect. cens., 40 cons. mun., 101 feux. Nombre d'enfants: 70 en hiver, point en été. Surf. territ.: 250 hect. en terres lab., 80 en prés, 172 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en seigle 20, en avoine 25. On y élève des vaches et des porcs, et on s'y livre principalement à la culture des céréales. Il y a, sur le territoire, une tourbière assez abondante. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1710, 57 hab., 12 gar.; 1802, 344 hab., 76 feux; 1822, 412 hab., 92 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Château-Salins, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cour souv. de Lorraine, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Haboudange, dist. de Château-Salins.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village est composé de deux hameaux, autrefois distincts, dont chacun avait ses biens communaux séparés et particuliers. Leur origine est assez ancienne: en 1335, Adémare, évêque de Metz, engage à Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, différents domaines, entre autres, *Chastel* et *Bréhin*. Ce lieu était la demeure ordinaire des Bayer, maison illustre, dont quelques membres occupèrent le siège épiscopal de Metz. En 1442, plusieurs de ces seigneurs, ligués avec d'autres chefs de bandes, étant venus jusqu'à Ancerville où ils brûlèrent quinze maisons, furent poursuivis par les Messins, qui les battirent près de Château-Bréhain, et, quelques années plus tard, pillèrent et brûlèrent le château des Bayer. Quelques débris de ce manoir féodal sont encore debout. Il y avait autrefois, sur le territoire de Château-Bréhain, un ermitage maintenant détruit.

CHATEAU-SALINS (SALLUM CASTRUM, CASTRUM SALINUM), ville de l'ancien duché de Lorraine, sur la Petite-Seille, routes royales n.°

55 de Metz à Strasbourg, et n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 30 kilom. de Nancy. Longitude : 24° 9' ; latitude : 48° 50'. Pop. : 2,418 hab., 175 élect. cens., 16 cons mun., 620 feux. Nombre d'enfants : 377 en hiver, 242 en été.

Plusieurs sœurs de la Doctrine-Chrétienne dirigent l'école des filles. Surf. territ. : 527 hect. ; 228 en terres lab., 105 en prés, 41 en bois, 58 en vignes. Il y a deux moulins à grains, une verrerie assez importante, deux tournants à écorces, deux tanneries, trois fours à plâtre, une tuilerie et une briqueterie.

Château-Salins est le chef-lieu d'un arrondissement, dont la superficie territoriale est d'environ 116,695 hectares, et qui comprend 147 communes. Cette ville est le siège d'une justice de paix, d'une direction des contributions indirectes, d'une Société d'Agriculture, d'une recette particulière des finances, d'un bureau d'enregistrement et des domaines, d'un collège communal auquel est adjoint une école primaire supérieure, d'un bureau de poste aux lettres, d'un relai de poste, brigade de gendarmerie, etc., etc. Depuis quelques années, cette ville possède une salle d'asile destinée à recueillir les enfants pauvres seulement. Elle est redevable de cet établissement à la générosité de M. Blahay père, ancien receveur particulier et ancien maire, qui a fondé, par donation, une rente perpétuelle de 400 francs, applicable au traitement de l'institutrice. M. Blahay a fait aussi, en faveur de Château-Salins, plusieurs autres fondations de bienfaisance.

L'arrondissement de Château-Salins s'étend sur un pays presque entièrement agricole. A part la saline de Dieuze, il ne renferme qu'un petit nombre d'établissements industriels. En 1834, sa population se divisait de la manière suivante, en appliquant aux femmes et aux enfants la condition du chef de la famille : Appartenant à l'agriculture, 49,010 individus ; à l'industrie proprement dite, 3,300 ; artisans et commerçants, 42,500 ; rentiers, propriétaires vivant de leurs revenus, fonctionnaires publics et employés du gouvernement, 5,000. Total : 69,810. Cette division subit quelques modifications qui donnèrent, en 1838 : appartenant

à l'agriculture, 48,687 individus ; à l'industrie, 3,500 ; artisans et commerçants, 43,000 ; gens vivant de leurs revenus ou de leurs emplois, 5,100. Total : 70,287. Aujourd'hui, la population de l'arrondissement, dont le chiffre total est de 70,326, est partagée à peu près de la même manière.

Ces différences proviennent de ce que l'agriculture a, dans ces dernières années, recouru à l'emploi de machines ou d'instruments nouvellement découverts, qui lui font économiser quelques bras, et que, d'un autre côté, l'industrie manufacturière en occupe davantage par l'extension qu'elle a prise depuis que le pays jouit d'une tranquillité parfaite. Puis, la population s'augmentant journellement, il est naturel de voir se multiplier les professions industrielles et commerçantes. Mais il ne ressort pas moins de ces résultats que plus des trois quarts de celles de l'arrondissement continuent d'appartenir à l'agriculture. Les habitants de cette contrée sont en général d'une bonne constitution, et l'on voit, depuis quelques années, diminuer le nombre de ces individus que dans certaines localités, rendaient difformes d'énormes goîtres produits par le voisinage des marais de la Seille. Cette amélioration vient, soit de l'assainissement de cette partie de l'arrondissement, soit de l'emploi d'un meilleur système hygiénique. L'instruction publique a fait aussi de notables progrès dans cette portion de notre département, et la langue française se propage dans les communes où l'idiôme allemand était naguère encore en usage. Il est à désirer que l'on voie bientôt disparaître les préjugés qui ont arrêté trop longtemps la marche de l'agriculture dans un pays, riche par la bonté de son sol, et où la terre ne semble demander qu'à produire. La diminution sensible des jachères, la propagation des prairies artificielles, la culture des plantes oléagineuses, l'augmentation du nombre des bestiaux, et, sur quelques points, un meilleur système d'assolement, témoignent des progrès que l'agriculture a faits dans cet arrondissement, progrès dont on est redevable en grande partie, à la salutaire influence de la société d'agriculture de Château-Salins ; mais ces progrès sont loin encore d'avoir amené tous les résultats auxquels il serait désirable de voir arriver l'agriculture

dans cette contrée pour qu'elle atteignit au degré de perfectionnement auquel elle est parvenue sur d'autres points de la France.

Anc. pop. : 1710, 300 hab., 34 gar., avec Amelécourt; 1778, 320 maisons et 500 feux; 1802, 2,410 hab., 550 feux; 1822, 2,851 hab., 652 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy, puis chef-lieu d'une prévôté, même bailliage; 1754, chef-lieu d'un bailliage, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Vic. Vic n'a été que provisoirement le chef-lieu d'un district; le siège de cette juridiction a été transféré ensuite à Château-Salins. Cette observation doit s'appliquer à toutes les communes que nous avons classées, en 1790, dans le district de Vic; elles seront indiquées, dorénavant, dans celui de Château-Salins. Nous donnerons, du reste, dans l'introduction de cet ouvrage, la division du département de la Meurthe par districts et par cantons, avec les changements qui ont eu lieu dans ces différentes démarcations. — *Spir.* : Château-Salins était de l'archiprêtré de Delme, dio. de Metz.

La ville de Château-Salins, qui doit à ses salines son nom et son importance, ne remonte pas au-delà du XIV^e siècle. Le duc Raoul, ou plutôt Isabelle d'Autriche, régente de Lorraine, acheta, dans l'évêché de Metz, près d'un seigneur de Malatour, une place où il fit bâtir un château et ouvrir des salines. Selon une autre tradition, le terrain sur lequel la ville est bâtie était couvert, dans l'origine, d'un étang formé des eaux pluviales des hauteurs voisines et du ruisseau qui descend du village de Coutures. La vase argileuse que ces eaux entraînent combla peu à peu cet étang et y substitua une surface solide, et on trouve encore, dit-on, dans le milieu de la ville, qui en est la partie la plus basse, en creusant à une certaine profondeur, des débris de roseaux. Non loin du ruisseau de Coutures, et lorsque l'étang avait déjà disparu, une source d'eau salée fut découverte par des voyageurs étrangers qui s'étaient momentanément réfugiés dans les ruines abandonnées d'un moulin près de l'étang. Raoul, informé de cette découverte, s'empara de la source et la fit exploiter à son profit. Mais, inquiété par les évêques de Metz, qui en étaient venus revendiquer la propriété à main armée,

il l'enferma dans un château, en 1527, pour la mettre à l'abri de toute surprise. Le terrain était situé sur les deux bords de Salonne et d'Amelécourt, dont les limites venaient aboutir au ruisseau de Coutures; néanmoins la plus forte partie, dépendant d'Amelécourt, n'était pas encore la propriété du prince. Le duc Jean et Robert, comte de Bar, l'achetèrent en commun de Colin d'Athienville, seigneur du lieu, en 1395, et en constituèrent, avec la partie de Salonne, un ban particulier qui prit son nom de la source d'eau salée et du château qui l'enfermait. Des habitations s'élevèrent successivement dans le voisinage, et donnèrent ainsi naissance à Château-Salins. Quoiqu'il en soit, Adémare, évêque de Metz, pour tenir en bride le château de Raoul, en éleva, à l'opposite, un autre qu'il appela Beaurepaire. Ces rivalités entre les deux puissances ne tardèrent pas à amener une guerre qui dura plusieurs années et se termina par la médiation du comte de Luxembourg. Mais, après la mort du duc Raoul, l'évêque Adémar ayant sommé Marie de Blois, duchesse de Lorraine, de lui faire hommage pour la forteresse de Château-Salins, les hostilités recommencèrent plus vives, plus ardentes que jamais. Les troupes du prélat ravagèrent la campagne et s'approchèrent de Château-Salins pour en former le siège. Jean de Wisse et Pierre du Châtelet, qui le défendaient, firent une vigoureuse sortie sur les gens de l'évêque. Le combat dura jusqu'au soir, et les deux armées se séparèrent sans qu'on pût dire à qui était restée la victoire. Après quelque temps employé à réunir de nouvelles troupes, les rivaux recommencèrent la guerre : les Lorrains, qui avaient mis le siège devant Saint-Avoid, furent battus, et les troupes épiscopales étant entrées en Lorraine, dévastèrent le pays et se présentèrent une seconde fois sous les murs de Château-Salins. Le siège n'eut pas lieu : l'évêque et la régente signèrent une paix qui fut encore rompue, et le prélat, irrité, ayant attaqué la forteresse, objet de tant de contestations, la prit, la démolit, et en arracha, dit-on, jusqu'aux fondements. Il en usa de même envers les châteaux d'Amelécourt, de Donjeux et de St.-Epvre, qui appartenaient à la duchesse. Ce fut la fin des hostilités. En 1548, Adémare engagea Marie de Blois la forte maison de Beaurepaire,

pour trois ans, en caution de la promesse qu'il lui fit de ne pas empêcher le rétablissement de la forteresse qu'il avait détruite. Les ducs de Lorraine demeurèrent donc maîtres de Château-Salins, dont, par la suite, ils engagèrent quelques portions aux comtes de Bar. Quant au château de Beaurepaire, il fut ruiné, les historiens ne disent pas à quelle époque.

Nos princes, devenus ainsi possesseurs paisibles de Château-Salins, en utilisèrent les sources salées, dont les produits et l'exploitation attirèrent bientôt des habitants et commencèrent à donner à cette ville l'importance dont elle jouit de nos jours. Les ducs de Lorraine y eurent, jusqu'en 1555, un *prévôt de marche*, qui exerçait sa juridiction de la Meuse au Rhin, et commandait une compagnie de cent hommes à cheval, ayant une bannière antique et d'une forme particulière. Ce prévôt était chargé de l'exécution des droits que possédaient les ducs de Lorraine en leur qualité de *marquis*, c'est-à-dire lorsqu'un sujet d'un seigneur voisin se retirait sur les terres de Lorraine, et réciproquement, ce qu'on appelait devenir *bourgeois de marche*. Claude de Villaucourt, exempt des gardes-du-corps du duc François I^{er}, ennobli en 1555, fut le dernier prévôt de Marche de Château-Salins. Ce fut en cette qualité qu'il enleva de son château et fit prisonnier le comte de Sarverden et l'amena à Nancy au duc Charles III. Depuis cette époque, on ne vit plus d'officiers portant le nom de prévôt; seulement, Léopold fit paraître en sa présence une compagnie établie exprès à Château-Salins, et qualifiée de *compagnie de marche*, mais qui ne subsista que pour ce seul acte.

Bugnon, en 1710, qualifie Château-Salins de bourg ou petite ville. Après avoir dépendu de la prévôté d'Amance, Château-Salins fut érigé en prévôté, par Léopold (édit du 13 août 1721); prévôté considérable d'abord, puis ensuite composée seulement de la ville qui en était le siège, et de Coutures et Amélecourt. Au mois de juin 1751, Château-Salins devint le chef-lieu d'un bailliage qui avait pour limites, au midi la rivière de Seille et la châtellenie de Vic, à l'orient le bailliage de Dieuze, au nord le pays Messin, à l'occident les bailliages de Nancy et de Nomeny. Deux coutumes le régissaient : celle de Lorraine et celle de St.-Mihiel. La mesure des

grains était la quarte ; elle pesait un peu plus de cent livres et se divisait en quatre bichets. La quarte d'avoine comble faisait environ huit boisseaux de Paris. Le bailliage était composé du bailli, du lieutenant-général, du lieutenant-particulier-asseesseur, de deux conseillers, d'un avocat-procureur du roi et d'un greffier. Il ressortissait au présidial de Dieuze pour les cas présidiaux. Les officiers de l'hôtel de ville consistaient en : un maire royal chef de police, deux échevins, un échevin-receveur, un procureur du roi, un secrétaire-greffier.

La saline de Château-Salins, à qui cette ville dut sa fortune, avait été exploitée dès 1550, ainsi que nous l'avons déjà dit. Le roi y avait ses officiers : capitaine-gouverneur, tailleur des bois, tailleur des sels, boutavant, aide-boutavant, greffier. Le fermier-général et le formateur y avaient également leurs officiers et préposés. On peut voir, dans l'introduction du V^e vol. de l'*Histoire de Lorraine* de D. Calmet, d'intéressants détails sur les attributions des officiers des salines et sur les règlements rendus, à diverses époques, par nos ducs, touchant cet établissement. Un arrêt du conseil de Stanislas, du 2 avril 1757, permit à un nommé Soyer, entrepreneur de la formation des sels, de faire flotter sur le ruisseau venant de Neuf-Etang, de Morhange jusqu'à la saline, et de se servir, pour le rendre flottable, des eaux du Neuf-Etang et de l'étang de Wisse. Ce magnifique établissement, fondé avec tant de peine par nos ducs, et dont les évêques de Metz étaient si jaloux, a cessé d'être exploité depuis 1826, pour faire de Dieuze le centre de l'industrie en ce genre de notre département. Les bâtiments de la saline ont été vendus et sont maintenant occupés par une verrerie.

Nous lisons dans l'*Etat du Domaine* que les habitants tenant étal de bouchers, tant en hutte que devant leurs maisons, payaient un droit de 3 gros qui appartenait au Roi ; les boulangers et les tisserands étaient soumis à la même redevance. Le droit de taverne était de 10 fr. Au Roi aussi appartenaient toutes les amendes de la prévôté, les confiscations, épaves, droits d'aubaine, de deshérence, de bâtardise, et tous les droits souverains et seigneuriaux, la rivière de Château-Salins, et les coupels des grains qui s'y vendaient. Ce droit était, à Nancy, du 52.^e

des marchandises. Il paraît que le sel se donnait à si bas prix qu'on le pesait approximativement, sans se servir de poids.

Il y avait autrefois, à Château-Salins, un monastère de religieuses de Ste.-Elisabeth ou sœurs Grises, établies depuis le règne de René II; un hôpital fondé, en 1759, par Joseph Pierre, capitaine de flibustiers, et une chapelle de la Madelaine, bâtie en 1527, et desservie par des Minimes.

Château-Salins ne fut érigé en cure qu'en 1715; mais, dès le XVI^e siècle, cette ville avait obtenu concession de la chapelle que le duc René avait fait construire dans son château; cet édifice fut considéré dès lors comme l'église paroissiale des habitants du lieu, sous le titre d'annexe commune de Salonne et d'Amelécourt, dont les deux bans venaient aboutir au ruisseau qui traverse la ville, et il fut réglé par l'évêque de Metz qu'à l'avenir les curés de ces deux paroisses desserviraient alternativement, et de semaine en semaine, la nouvelle annexe. L'église de Château-Salins, l'ancienne chapelle castrale dont nous venons de parler, date de 1512. Le mur de la façade et celui du côté méridional faisaient suite aux remparts du vieux château. On voit encore, dans l'intérieur de la tour, à une certaine hauteur, du côté nord, une porte murée qui servait de communication à la galerie existant dans tout le contour de la forteresse. Les armes de Château-Salins sont mi-partie de Lorraine simple, et de gueules à la coquille d'argent.

L'auteur de la Statistique de l'an XIII, M. Marquis, préfet de la Meurthe, rapporte un trait qui fait trop d'honneur aux habitants de cette ville pour que nous le passions sous silence. En l'an XI, on avait attaché à la division Hatry (armée du Rhin) le bataillon agricole du canton de Château-Salins, fort d'environ 600 hommes, organisé depuis deux ou trois mois. Dans une affaire générale qui eut lieu près de la forêt de Haguenau, et où l'armée française fut fort maltraitée, la division Hatry était coupée et aurait été perdue si les troupes autrichiennes eussent pu s'emparer d'un chemin à travers cette forêt; le bataillon de Château-Salins restait seul pour le défendre, et encore ne se trouvait-il là, dans la forêt, que parce que la précipitation de la retraite avait fait oublier de lui envoyer l'or-

dre de rejoindre la division. Dans cette position critique, et au moment où une colonne de 8,000 Autrichiens se dirige vers le bois, les chefs du bataillon décident leurs soldats à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. On traîne en avant 18 pièces de canon que la division Hatry avait abandonnées, on bat la charge, et le bataillon se présente sur un front étendu à la lisière du bois, commence un feu très-vif, étonne et arrête la colonne ennemie, qui, dans la crainte d'une surprise, prend position et laisse cette poignée de braves faire leur retraite pendant la nuit sans l'inquiéter.

En 1826, une médaille de 2,000 francs a été donnée, comme prix Monthyon, à Dominique Musset et Anne Polemer, de Château-Salins, pour récompenser leurs nombreux actes de la bienfaisance la plus dévouée.

CHATEAU-SAINT-EPVRE. La Statistique de 1802 indique une localité de ce nom dépendant de la commune d'Archeviller. Elle n'existe plus.

CHATEAU-VOUÉ (CHATEL-VOEL), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Petite-Seille, à 42 kilom. N.-E. de Nancy, 13 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 357 hab., 54 élect. cens., 10 cons. mun., 91 feux. Nombre d'enfants (avec Dédeling): 400 en hiver, 50 en été. Surf. territ.: 478 hect.; 204 en terres lab., 48 en prés, 7 en vignes, 186 en bois, le reste en chènes-vières, jardins, vergers, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge 15, en seigle 14, en avoine 16; planté en vignes, 41. On y élève principalement des vaches. Il y a un moulin à grains. Ecart: *Bérange*. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1710, 76 hab., 12 gar.; 1802, 329 hab., 70 feux; 1822, 376 hab., 97 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Haboudange, dist. de Château-Salins.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village est ancien: on le trouve mentionné dans un titre qui remonte au commencement du XI^e siècle. Quoiqu'il fit partie du duché de Lorraine, puisqu'il figure dans les divisions de cette province, il paraît que les évêques de Metz y possédaient des droits seigneuriaux, car, en 1342, Henri de Guermange,

Œuyer, déclare qu'il est devenu homme-lige, devant tous hommes, après l'évêque de Metz, de Raoul, duc de Lorraine, pour la maison-forte de Chastel-Voël. Le nom de cette commune est rappelé dans d'autres dénombremens donnés, à diverses époques, par des seigneurs, parmi lesquels Jean de Pfaffenhoven (1404) et Guillaume d'Hunolstein (1600). En 1641, pendant que le comte de Grancey faisait le siège de Dieuze, il eut avis que Charles IV s'avancât au secours de cette place. Le comte marcha à la rencontre du duc, qui s'arrêta près de Château-Voué. Les troupes françaises se mirent en devoir de lui livrer bataille, mais Charles se posta si avantageusement qu'il fut impossible de l'attaquer. On voit encore, dans ce village, quelques vestiges de l'ancien château.

CHATEAU-VOUÉ (RUISSEAU DE), ou **CANAL DE LA FLOTTE**. Il a sa source dans l'étang de Bride, traverse les territoires de Château-Voué, Obreck, Hampont, Wuisse, où il fait mouvoir un moulin, suit un cours de 8,900 mètres, et se perd dans la Petite-Seille.

CHATILLON, hameau, avec un moulin, au pied des Vosges, à 2 kilom. E. de Val-de-Bon-Moutier, dont il dépend.

Châtillon, remarquable aujourd'hui seulement par son château construit dans un site fort pittoresque, était anciennement une seigneurie considérable qui comprenait Cirey, Harboué, Parux, Val-de-Bon-Moutier, l'abbaye de Haute-Seille, et qui devait à sa forteresse une grande importance militaire. En 1324, Henri Dauphin, évêque de Metz, reconnaît être redevable à Henri, seigneur de Blâmont, de 1,200 fr. de bons petits tournois, parce qu'il a repris de lui une forteresse qu'il a faite de nouveaux, appelée Châtillon, sise entre Blâmont et Turquesteim, étant de son franc-alléu. Par un traité entre Isabelle de St.-Dizier et Henri de Blâmont, en 1352, il est dit qu'ils mettront ensemble à Châtillon, à frais communs, un capitaine, un portier et des guets qui leur feront serment. En 1352, en vertu d'un traité entre Thibaut, sire de Blâmont, et Jean de Salm, ce dernier devint propriétaire de la forteresse de Châtillon. En 1390, une sentence arbitrale, rendue par Thibaut de Blâmont, entre un seigneur de ce nom et Jean de Vergy, régla l'entrecoûrs entre les seigneuries de Blâ-

mont et de Châtillon, et il fut convenu que les sujets seraient rendus réciproquement. Les Archives contiennent encore deux actes semblables, l'un de 1408 et l'autre de 1427. En 1490, cette forteresse fut cédée à l'évêque de Metz, par Simon Vecker, comte de Linange. Depuis cette époque, le domaine de Châtillon resta la propriété des prélats messins. Dans le dénombrement des localités du département de Metz, en 1756, Châtillon est qualifié de cense-fief, consistant en un château ruiné avec une maison de fermier, dépendant de la subdélégation de Sarrebourg, juridiction et généralité de Vic.

Le voisinage de ce hameau offre encore aujourd'hui aux curieux les ruines de plusieurs anciens bâtimens; on y a découvert plus de 500 pièces de monnaie d'argent, et 4 d'or, qui furent recueillies par M. le baron de Châtillon.

CHATILLON (RUISSEAU DE). Ce ruisseau commence à paraître à la Large-Pierre, passe sur les territoires de Raon-les-Leau, Lafrimbolle et Val-et-Châtillon, où il alimente trois scieries et un moulin, et se jette dans la Vezouse après avoir suivi un cours de 12,000 mètres.

CHATILLON (RUISSEAU DU BOIS DE). Il sort du bois de ce nom, passe sur le territoire de Val-et-Châtillon, où il alimente une scierie, suit un cours de 1,400 mètres, et se jette dans le ruisseau de Châtillon.

CHATRY (LX). C'est un tertre artificiel de peu d'étendue et d'environ 4 mètres de hauteur, qui s'élève sur la rive gauche, très-près de la Seille, entre Moyenvic et Vic, et paraît avoir jadis servi de base à des constructions. Il est entouré de fossés au-delà desquels est une esplanade circulaire formée dans les marais par l'accumulation du briquetage (voyez *Marsal*), dont la surface du sol, en nature de prairie, présente de nombreux fragments cylindriques, journellement exhumés par les taupes. On voit le Chatry, indiqué sur la carte de La Sauvagère, au-dessus de l'endroit où la rivière, dont le cours est dirigé vers le nord-ouest depuis Moyenvic, tourne brusquement à l'ouest pour entrer dans Vic, à 1 kilom. plus bas. M. Dupré (*Mémoire sur les antiquités de Marsal et de Moyenvic*) place en ce lieu le château que, suivant les Chroniques latines de Metz, l'évêque Gérard de Relange fit construire, au XIII^e siè-

cle, dans les marais, entre Vic et Moyenvic. Près de ce tertre est un ancien puits dont l'eau est salée à un degré plus élevé que les sources des environs. (Commentaire sur l'*Archéologie de la Lorraine*, par M. BEAUPRÉ.)

CHATTE (LA). Voyez *Cœur-en-Côte*.

CHAUCOURT. Une localité de ce nom figure dans le dénombrement de 1710; elle était du ban de Delme, marquisat de Nomeny. Elle fut cédée à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. C'est, sans aucun doute, le village actuel de Xocourt.

CHAUDENEY (CALDENIACUM), village de l'ancien évêché de Toul, sur la rive droite de la Moselle, à 26 kilom. S.-O.-O. de Nancy, 4 S.-E.-E. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 415 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 149 feux. Nombre d'enfants : 75 en hiver, 35 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 854 hect.; 257 en terres lab., 120 en prés, 140 en bois, 80 en vignes. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 20 feux; 1802, 280 hab., 70 feux; 1822, 350 hab., 80 feux.—*Anc. div.* : Châtellenie de Blénod, bail. et gén. de Toul, régi par le droit romain et les usages locaux; 1790, canton de Fontenoy, dist. de Toul.—*Spir.* : Dio. de Toul. La cure était à la nomination de l'évêque.

Le village de Chaudeney faisait anciennement partie du domaine des évêques de Toul : il en est parlé dans la charte de Léon IX en faveur de l'église de cette ville, en 1051, et dans une lettre de l'évêque Pibon, en faveur de l'église Saint-Gengoult de Toul. Il y eut dans ce lieu, dit l'auteur du *Département de Metz*, une assemblée où le duc de Lorraine, les comtes de Bar et de Vaudémont, l'évêque de Toul, Giles de Sorcy, et Jacques de Lorraine, évêque de Metz, réglèrent les droits de leurs vassaux. Dom Calmet ne mentionne pas cette particularité, qui semble se rattacher à l'affranchissement des communes en Lorraine.

Sur le territoire de Chaudeney, près de la rive droite de la Moselle, il existe des grottes souterraines fort curieuses, appelées vulgairement les *Trous de Sainte-Reine*. Ces excavations naturelles, dit M. Henriot, dont l'existence paraît due à l'action des eaux avant la consolidation des calcaires jurassiques, dans

lesquels elles pénètrent en divers sens, forment de véritables labyrinthes, dangereux sous ce rapport qu'on peut s'y égarer. Ces grottes ont plusieurs entrées et forment des galeries qui se réunissent et se divisent en un très-grand nombre de points, d'une manière embarrassante. En quelques endroits elles sont fort larges et d'une fréquentation facile; en d'autres, elles se resserrent et s'abaissent de telle sorte qu'on ne peut y pénétrer qu'en rampant. Beaucoup d'ouvertures et de communications sont obstruées. Les parois semblent avoir subi, à une époque éloignée, le contact et l'action corrosive d'un courant d'eau. Au fond d'une des galeries les mieux connues se trouve une salle assez élevée, irrégulière, dont le sol est en pente et où sourdent deux fontaines. Le plafond, l'aire et les parois sont, comme dans certaines parties des galeries, revêtus de stalactites de forme peu accidentée, et qui n'offrent point les aspects fantastiques que l'on remarque souvent dans des cavités naturelles de ce genre.

Au-delà des galeries bien connues, il s'en trouve d'autres qui n'ont été que rarement, et peut-être jamais explorées. Cependant il existe, à ce sujet, dans les villages voisins, beaucoup de traditions plus ou moins controuvées. Ainsi on prétend que plusieurs des galeries de Sainte-Reine offrent des passages difficiles et dangereux et s'enfoncent profondément dans le sein de la montagne. On dit qu'il y a d'immenses salles revêtues de stalactites magnifiques, et que, dans une de ces grottes, coule une rivière souterraine, dont le passage est accompagné d'un courant d'air violent. Du reste, ces traditions n'ont pas été bien vérifiées, et, faute de documents certains, on ne peut s'en faire une idée arrêtée. On voit encore, sur le territoire de Chaudeney, une petite fontaine de Sainte-Valburge, à laquelle on attribuait autrefois la vertu de guérir les maux de tête. Au village touche l'ancien château de Moselly, qui, de maison-forte des évêques de Toul, est devenu maison de plaisance, puis établissement industriel.

CHAUFONTAINE, cense sur le territoire de Rehainviller, sur la route départementale n.° 8 de Lunéville à Remberviller. Nous lisons dans une dissertation sur les ponts des bois de Heys (manuscrit de la Bibliothèque de Nancy),

que la première chaussée qu'on ait faite en Lorraine, vers 1720, est celle du pont de Villers à Chaufontaine, près Lunéville. Quoiqu'il n'y ait qu'une distance de 750 pas, il fallait quelquefois une demi-journée pour faire ce trajet avant la construction de la levée actuelle (1765). Les voituriers redoutaient extrêmement ce passage qui était encore fréquemment infesté par les voleurs. Du reste, l'extrait suivant d'un Almanach de Lorraine, pour l'an 1704, cité par M. Beaupré dans son curieux travail sur l'imprimerie en Lorraine, montre combien peu étaient fréquentes encore, sous le règne de Léopold, les communications dans notre pays: « Le carrosse pour Metz part en été tous les mardis et arrive tous les dimanches, et en hyver tous les mercredis et arrive tous les jeudis. » Un courrier passant par St.-Nicolas, Lunéville et St.-Dié, allait et revenait deux fois par semaine de Nancy à Ste.-Marie-aux-Mines. Les autres villes des Vosges étaient en communication avec la capitale de la Lorraine par un messenger à cheval, partant de Nancy tous les jeudis et arrivant tous les mardis. Pour venir de Pont-à-Mousson à Nancy avec une voiture de vin, il fallait quelquefois trois jours.

CHAUFONTAINE, ruisseau qui passe à Charmois et se perd dans la Meurthe près de Blainville. Les eaux de ce ruisseau, regardées à tort comme minérales, n'ont d'autres principes que le plâtre.

CHAUFFOUR, cense composée de quelques habitations, à 1 kilom. E. de Gondreville. Il y avait, dans le Barrois, un château appelé Chauffour, qui a donné son nom à une ancienne maison de nom et d'armes.

CHAUMOULIN (RUISSEAU DE). Ce ruisseau sort de la forêt de Paroy, passe sur les territoires de Paroy et de Mouacourt, et se perd dans le Sanon après un cours de 3,700 mètres.

CHAVENOIS (RUISSEAU DE). Il prend sa source dans le bois de Paulx, traverse le territoire de Lay-St-Christophe, y fait mouvoir un moulin, suit un cours de 3,700 mètres, et se jette dans l'Amézule.

CHAVIGNY (CAUVINIACUS, CAVENIACUS, CABANU), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Moselle, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 10 ki-

lom. S.-S.-O. de Nancy (Ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Neuves-Maisons. Pop.: 467 hab., 47 élect. cens., 10 cons. mun., 118 feux. Nombre d'enfants: 65 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 750 hect.; 222 en terres lab., 27 en prés, 259 en bois, 65 en vignes. Lettres par Pont-Saint-Vincent. Outre un moulin à grains, il y a un haut-fourneau sur le territoire de cette commune.

Le fourneau de Chavigny, établi par M. Demimuid et exploité par lui, est situé sur le ruisseau du Mazeau, qui le fait mouvoir. La roue qui donne le mouvement à la soufflerie a 10 mètres de diamètre. La chute d'eau est, par conséquent, de cette hauteur.

Ce fourneau produit par an environ 1,200,000 kil. de fonte blanche, qui se vendent aux forges de la Loire en majeure partie et se rendent par terre à Gray; une autre portion est habituellement enlevée par les forges de Hombourg (Moselle), et quelque peu aussi par celles des Vosges.

Le minerai, découvert par M. Demimuid, est à environ 3 kilomètres de l'usine et s'exploite dans les bois de l'Etat pour une partie, et pour l'autre, dans des terrains appartenant au propriétaire de l'usine. La quantité annuelle de minerai nécessaire au fourneau est d'environ 3 millions 600 mille kil. Le rendement est donc de 33 pour cent environ.

L'extraction du minerai se fait à ciel ouvert et, pendant cinq mois de la belle saison; 25 ouvriers y sont employés.

Dans l'usine, il y a, à demeure, 4 ouvriers fondeurs; 7 à 8 personnes (vieillards, femmes et enfants) sont employées constamment à casser le minerai, 3 manœuvres à rentrer les charbons en été, et un remplisseur, à servir ce fourneau à l'année.

Le fourneau de Chavigny tire les bois nécessaires à sa consommation des forêts situées entre Dieuze et Fénétrange, de celles qui sont au-delà de Château-Salins et aux environs de Lunéville (forêt de Paroy).

Il s'y consomme de 18 à 19 mille stères de bois convertis, dans les coupes, en charbon. Cette carbonisation nécessite 8 ateliers de charbonniers de 2 à 3 personnes. Le transport des charbons se fait par les voituriers du pays où sont situées les coupes.

Pour exploiter les coupes de bois et mettre

les produits en charbonnette, M. Demimuid emploie, pendant 7 à 8 mois, de 150 à 200 ouvriers bûcherons.

Anc. pop. : 1710, 27 hab., 15 gar. ; 1802, 407 hab. ; 1822, 426 hab., 106 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy ; 1710, prév. et comté de Chaligny, bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, canton de Pont-St-Vincent, dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. de Chaligny, dio. de Toul.

Les Archives de Lorraine ne contiennent aucun titre qui puisse indiquer l'époque de l'origine de cette commune : tout ce qu'on sait, c'est qu'il y avait anciennement un prieuré dédié à Ste.-Lucie, dont les reliques furent apportées à Metz au X^e siècle. Il est parlé, dans le dénombrement de 1710, d'un fief, appelé la Tour-St.-Blaise, existant au village de Chavigny.

CHAYON, ancienne scierie située sur le territoire de Moussey ; elle est indiquée en 1710.

CHAZAL (RUISSEAU DE). Il prend sa source au-dessus de Domjevin, passe sur le territoire de cette commune, suit un cours de 4,500 mètres, et se jette dans la Vezouse.

CHAZEAU (RUISSEAU DE). Il a sa source sous Moncourt, traverse le territoire de cette commune, ainsi que celui de Ley, suit un cours de 2,500 mètres, et se jette dans le ruisseau de la Saline.

CHAZELLES (CHAZEL), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Grandseil, sur le ruisseau d'Amenoncourt, à 56 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 26 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe de St.-Martin. *Pop.* : 190 hab., 19 élect. cens., 10 cons. mun., 40 feux. Nombre d'enfants : 46 en hiver, 13 en été. Surf. territ. : 229 hect. en terres lab., 62 en prés, 57 en bois, 60 ares en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 17, en seigle 16, en avoine 28. On y élève des vaches et des porcs ; on y cultive surtout le blé, l'avoine et les pommes de terre. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 20 hab., 15 gar. ; 1802, 149 hab., 31 feux ; 1822, 147 hab., 34 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et comté de Blâmont,

bail. de Lunéville ; 1751, bail. et cout. de Blâmont, gén. de Nancy ; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Reillon, dio. de Metz.

Ce village faisait anciennement partie du domaine des comtes de Blâmont : le premier titre où son nom soit mentionné est de 1570 ; c'est un acte de vente sans importance. Chazelles fut engagé par ses premiers propriétaires à d'autres seigneurs, car nous voyons, en 1420, Henri de Blâmont le racheter de Henri de Barbay (Barbas), bailli des Vosges ; en 1720, la haute, moyenne et basse justice de ce lieu fut ascendée à Nicolas Thomassin, lieutenant-général au bailliage de Lunéville, à la réserve des corvées dues par les habitants.

CHÈNESIÈRE, maison de ferme à 4 hectom. S. de Rehérey, dont elle dépend.

CHENEVIÈRES, village de l'ancien évêché de Metz, à droite de la Meurthe, route royale n.° 59 de Nancy à Schelestadt, à 45 kilom. S.-E. de Nancy, 15 S.-E. de Lunéville (sud-est), chef-lieu du canton et de l'arrond. *Pop.* : 578 hab., 38 élect. cens., 10 cons. mun., 99 feux. Nombre d'enfants : 82 en hiver, 30 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 454 hect. ; 520 en terres lab., 62 en prés, 27 en bois. Un moulin à grains, un à émail, un pilon de chanvre. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1802, 255 hab., 70 feux ; 1822, 528 hab., 80 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Moyen, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton d'Azerailles, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de St.-Clément, dio. de Metz.

Avant de faire partie de la province des Trois-Evêchés, ce village était compris dans le duché de Lorraine et formait, avec St.-Clément et Larouze, ce qu'on appelait le ban de St.-Clément. Il est ancien, car son nom se trouve dans un titre relatif à l'abbaye de Beaupré, et daté de 1157. Folmar, comte de Lunéville, fondateur de cette abbaye, donne aux religieux le droit de pêche dans la rivière, depuis les limites qui séparent le ban de Chenevières de celui de Lunéville (*aquæ piscaturam à termino qui dividit banum de Chenevere et Lunevis-villæ*). En 1509, un seigneur de Blâmont fait ses reprises, près du duc Thiébauld II ; en 1542, les habitants de ce lieu et ceux de Martin-Croix,

St.-Clément et Laronxe, qui étaient de la seigneurie de St.-Paul de Metz, se mirent sous la protection du duc Raoul, et promirent de lui payer par conduit un resal d'avoine, 12 deniers et une geline de cens annuel, et s'obligèrent encore à la garde des portes de Lunéville lorsque la bannière serait hors de cette ville. Ces deux titres, qui semblent contradictoires, prouvent seulement que le domaine de Chenevières était en même temps la propriété de plusieurs seigneurs, ou qu'il changea de maîtres à des époques assez rapprochées.

Enfin, par le contrat d'échange fait à Nancy, en 1595, entre Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz, et le duc Charles III, le cardinal céda au duc, pour lui et ses successeurs, tout le droit de ressort de juridiction que les évêques de Metz avaient sur la ville de Marsal et les villages de Juvelize, Haraucourt, St.-Médard et Donnelay, et, en échange, le duc lui donna le ressort des appellations, qui appartenait aux ducs de Lorraine, aux villages de Réméréville, Velaine, Erbéviller, Buissoncourt, et au ban de St.-Clément, consistant en trois villages : St.-Clément, Laronxe et Chenevières. Ces villages restèrent néanmoins, comme précédemment, sous la protection du roi.

CHENICOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Seille, route départementale n.° 14 de Nancy à Nomeny, à 21 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Létricourt. Pop. : 275 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 374 hect.; 278 en terres lab., 30 en prés, 33 en bois, 4 en vignes. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 22 hab., 6 gar.; 1802, 210 hab.; 1822, 280 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Nomeny; 1751, bail. de Nomeny, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cont. de l'évêché; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Chenicourt faisait partie du marquisat de Nomeny; son nom se trouve dans des titres de 1329, 1334 et 1366; il y est dit qu'il dépendait de la vouerie de Nomeny. Ainsi que les habitants d'Abaucourt, ceux de cette

commune ne pouvaient, sans autorisation du fermier du domaine, vendre du vin, depuis l'heure de midi du samedi de Quasimodo jusqu'à celui de la Pentecôte. Le droit de bourgeoisie y était de 5 fr. Chaque laboureur devait 6 quartes de blé et 3 d'avoine, mesure de Nancy; chaque manouvrier, 3 poulas. L'église ancienne de Chenicourt était fort près de la Seille.

CHÉNOIS, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à droite de la Nied-Française, sur le chemin de grande communication n.° 18 de Château-Salins à Delme et Langdorff, à 47 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 19 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 14 N.-N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Lesse. Pop. : 212 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 33 feux. Nombre d'enfants : 43 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 289 hect. en terres lab., 33 en prés, 13 en bois, 6 en chènevières. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 14, en avoine 15 hectol. 50 litres, en seigle 12. On y sème fort peu de seigle; cela n'a lieu que dans quelques terres chaudes et légères. On y élève peu de bestiaux : les cultivateurs nourrissent quelques poulains pour leurs besoins; les autres propriétaires achètent de jeunes veaux qu'ils engraisent et livrent ensuite à la boucherie. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 6 hab. lorrains; 1802, 391 hab.; 1822, 225 hab., 50 feux. — 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Château-Salins, cour souv. de Lorraine, cont. de St.-Mihiel (pour la partie lorraine); 1756, châtellenie de Haboudange, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Maillet, dans ses Mémoires sur le Barrois, dit qu'il existait, au village dont nous parlons, trois communautés et trois seigneuries distinctes : du Barrois, du pays Messin et de l'évêché de Vic, et qu'il y avait une haute-justice. Du reste, ni l'histoire, ni les Archives de Lorraine ne font mention de Chénois, dont les habitants étaient paroissiens de Lesse.

CHÈRE-PIERRE, cense sans importance, sur le territoire de Neuf-Maisons.

CHESNOIS (LE), ferme à 2 kilom. N. d'Emberménil. Le Chénois, dit Bugnon, était de la communauté de Manonviller, bailliage de Lunéville, et possédait un ban particulier. Il y avait anciennement un prieuré dépendant du couvent de Chaumouzey. On y voit encore une chapelle dédiée à saint Barthélémy, où l'on disait quelquefois la messe, il n'y a pas très-longtemps, mais qui est aujourd'hui dégradée et sert de hallier.

CHEVERS. Nom d'un ancien fief au village de Barbonville, érigé, le 8 avril 1765, pour Claude François de Millet de Chevers.

CHEVILLON, cense à 2 kilom. E. de Juville, dont elle dépend. En 1708, la métairie de Chevillon fut vendue par le duc de Lorraine, à Paul Protin, son conseiller d'état.

CHICOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une côte, entre deux forêts, sur la rive droite de la Nied-Française, à 43 kilom. N.-E. de Nancy, 15 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 11 N.-N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Bréchain. Pop. : 353 hab., 35 élect. cens., 10 cons. mun., 87 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 404 hect. en terres lab., 73 en prés, 13 en vignes, 61 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en orge 20, en seigle, 16, en avoine 20 ; planté en vignes 44. On y élève surtout des moutons, et on s'y livre principalement à la culture du blé. Ecart : *Neuf-Chère*. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 23 hab., 13 gar. ; 1802, 262 hab. ; 1822, 344 hab., 77 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Château-Salins, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Morvilles-Vic, dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Ann. d'Oron, dio. de Metz.

Ce village, où il y avait autrefois une chapelle, date d'une époque assez éloignée ; en 1535, il fut engagé, par Adémar, évêque de Metz, avec plusieurs autres localités, à Pierre de Bar, sieur de Pierrefort ; du reste, aucune particularité remarquable ne se rattache à son existence.

CHOATEL, moulin d'Ecrouves, à 2 kilom. S.-O. de cette commune. Il est mentionné dans le dénombrement de 1710.

CHOLOY (CHEULAIUM, CAULEIUM, CAULLAGUS,

VICUS CAULIUM, CHOLLOT, CHAULOV), village de l'ancien duché de Bar, au pied d'une côte, sur le ruisseau d'Ingresain, à 29 kilom. O. de Nancy, 5 N.-O.-O. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 554 hab., 55 élect. cens., 12 cons. mun., 148 feux. Nombre d'enfants : 120 en hiver, 35 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,468 hect. ; 425 en terres lab., 64 en prés, 150 en bois, 188 en vignes. Ecart : *Val-de-Passey*, dont le nom se réunit à celui de Choloy ; trois moulins à grains. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 45 hab., 9 gar. ; 1773, 55 hab. ; 1802, 425 hab., 406 feux ; 1822, 440 hab., 111 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel ; 1751, bail. de Commercency, malt. et cout. de St.-Mihiel, cour souv. de Lorraine ; 1790, canton de Foug, dist. de Toul.—*Spir.* : Dio. de Toul.

Ce village est très-ancien : des portions de terre, situées sur son territoire (*partem terrarum de Cauleio*), furent données à l'abbaye de Poussey en 1051 ; il en est encore parlé, comme possédant une chapelle, dans une lettre de Pibon, évêque de Toul, en faveur de l'église St.-Gengoult de cette ville (1105) ; enfin, dans la charte confirmative de la fondation de l'abbaye de Ste.-Marie-aux-Bois, sous Preny, par le duc Mathieu I^{er}, on voit figurer un seigneur qui se qualifie de *advocatus Collei*. Ce nom semble pouvoir s'appliquer à Choloy.

La seigneurie de Choloy était un fief mouvant de la Châtellenie de Foug ; les habitants jouissaient de plusieurs privilèges, franchises et exemptions de certaines tailles, que les ducs de Bar leur avaient accordés, et que le duc Antoine de Lorraine confirma en 1513. Le sieur Charles Doyot, procureur et syndic de la ville de Toul, dit D. Calmet, ayant quelque contestation avec les habitants de Choloy, au sujet des biens qu'il y possédait, Léopold lui accorda, en 1713, le titre de seigneur de ce lieu, avec tous les droits honorifiques qui y étaient attachés, en considération de la réception honorable que lui avait faite la ville de Toul, lorsqu'il revenait de visiter le chevalier de St.-Georges (Jacques III, roi d'Ecosse), retiré à Bar-le-Duc. On croit, ajoute le même historien, qu'il y avait anciennement à Choloy une maison royale où plusieurs rois de France des

deux premières races, et ensuite les comtes de Bar, faisaient souvent leur séjour pour se livrer au divertissement de la chasse dans le voisinage.

L'évêque et le séminaire de Toul nommaient à la cure depuis la réunion qui avait été faite à ce dernier du chapitre de Liverdun, auquel la collation appartenait primitivement. La dîme se partageait entre les Bénédictins de St.-Epvre, le curé du lieu, la fabrique, la Maison-Dieu de Toul et l'église d'Ecrouves.

Il y avait anciennement, sur le territoire de Choley, un ermitage sous l'invocation de Saint-Pierre, maintenant détruit.

CIREY (CIRO-VILLA), bourg de l'ancien évêché de Metz, au pied des Vosges, à la source de la Vezouse, chemin de grande communication n.° 21 de Blâmont à St.-Quirin, à 69 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 24 S.-S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 41 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 2,532 hab., 470 élect. cens., 46 cons. mun., 424 feux. Nombre d'enfants : 516 en hiver, 034 été. Il y a deux sœurs de la Doctrine-Chrétienne pour diriger l'école des filles. Surf. territ. : 1,639 hect. ; 599 en terres lab., 385 en prés, 558 en bois. Sept fontaines, provenant de quatre sources, fournissent de l'eau à tous les quartiers de la commune, traversée par la Vezouse, que l'on y passe sur six ponts, dont un seul est en bois. Ecart : *Haute-Seille* et plusieurs polders isolés, situés sur la Vezouse. Lettres par Blâmont. Cirey possède une carrière de pierre de moellons et de taille, deux fours à chaux, une tuilerie, une papeterie, une brasserie, une briqueterie, une manufacture de glaces qui donne à ce bourg une haute importance industrielle.

Manufacture de glaces de Cirey. — En 1760 et 1769, deux arrêts du conseil d'état autorisèrent l'érection des forges et fonderies de Cirey. Le haut fourneau et les forges cessèrent leur roulement en l'an VIII (1800). L'année suivante, M. Malherbe y substitua une verrerie en glaces, miroirs et verres en table; en l'an XII, il obtint une autorisation provisoire du Directoire pour ce changement, et le 40 brumaire an XIV, un décret impérial confirma définitivement cette conversion de forges et fonderies de fer en une verrerie à trois fours de fusion. En 1804, la glacerie était en plein roulement.

Dès cette époque, un four de fusion travaillait aussi le verre en table façon de Bohême. Le commerce employait la totalité de cette fabrication; la vente s'en faisait à Paris. Cet état de choses subsista jusqu'en 1811. Alors le travail des verriers se réduisit de moitié, vu la mévente. De 1804 à 1811, cet établissement employait 160 ouvriers. La consommation était de 12,000 stères de bois annuellement tirés de l'affectation des forêts de Beauveau-Noailles, qui a cessé en 1826. A la fin de 1811, il n'y avait plus que 80 ouvriers, et 65 en 1813. Après avoir été, pendant quelques années, en la possession de M. Nicolas Jeannequin, de Lorquin, comme bailliste, cette manufacture a été achetée par la compagnie des verreries de St.-Quirin. Elle a pris depuis un accroissement tellement considérable, que l'on peut aujourd'hui la citer comme un des plus beaux et des plus riches établissements de l'Europe. On y fabrique des glaces d'une dimension extraordinaire, et le nombre des ouvriers occupés est de 900 à 1,000.

La valeur brute des produits peut être évaluée annuellement à près de 2,000,000 de francs. Cette manufacture et celle de St.-Quirin ont obtenu, à l'exposition de 1857, un nouveau diplôme pour le rappel d'une médaille d'argent décernée en 1819, et déjà rappelée en 1825. En 1834, le jury a de nouveau rappelé cet établissement pour la médaille d'or. Il est dirigé par M. Chevandier, pair de France; M. Eugène Chevandier en est sous-directeur.

Faïencerie de Cirey. — Outre le magnifique établissement dont nous venons de parler, Cirey possède une faïencerie remarquable. M. Joseph Pacotte la construisit en 1798, et la vendit, en 1807, à M. le comte de Métry, qui la géra pendant deux ans, puis l'affirma au sieur Nicolas Tropin. M. de Métry la revendit, en 1816, aux frères Pacotte, fils du fondateur, qui l'exploitent depuis lors. Jusqu'en 1816, cette usine a peu travaillé: 25 ouvriers au plus y étaient employés, et les produits ne s'élevaient guère, par année, qu'à 20 ou 25,000 francs. Depuis cette époque jusqu'en 1833, le nombre des ouvriers s'est successivement accru, et les produits ont considérablement augmenté. De 1825 à 1827, ils s'élevaient de 120 à 150,000 fr.; mais la vente se ralentit beaucoup dans les années suivantes. En 1850 et 51, il n'y avait

que 60 à 66 ouvriers employés à l'usine, et, comme la vente était presque nulle, on était obligé de les occuper à l'amélioration des prairies. En 1832, leur nombre s'est élevé à 80, et, en 1833, à 100, et la valeur brute des produits à 150,000 fr. Les matières premières employées dans cette usine sont l'étain, que l'on tire d'Angleterre, le plomb, qui vient d'Espagne et d'Allemagne, la soude et le sel de la saline de Dieuze; enfin, les terres et le bois sont pris dans les environs.

Anc. pop. : 1802, 1060 hab., 188 feux; 1822, 1584 hab., 354 feux. — *Anc. div.* : 1756, sub-délégation de Sarrelouis, juridiction et généralité de Vic; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Blâmont. *Spir.* : Dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'abbaye de Domèvre.

Le bourg de Cirey, dont l'origine est fort ancienne, appartenait sans doute primitivement aux évêques de Toul, car Berthold (de 995 à 1020) ayant rétabli l'abbaye de St.-Sauveur en Vosges, donna à l'abbé de ce monastère juridiction sur ce lieu (Voyez *Barbas*). Les domaines des évêques de Toul étaient considérables : des donations nombreuses leur avaient été faites par les rois francs, et leurs propriétés s'étendaient bien au-delà des bornes premières de ce qu'on appelait vulgairement le pays Toullois. Cirey est mentionné, en 1174, sous le nom de *Ciro-villa*, dans la confirmation des biens de l'abbaye de Haute-Seille par Henri, comte de Salm. Au XIV^e siècle, il dépendait de la seigneurie de Châtillon, domaine des évêques de Metz, mais aliéné par eux. Par un accord fait, en 1408, entre Henri, sire de Blâmont, et Antoine de Vergy, sire de Châtillon, il fut convenu que leurs sujets, héritages, droits et seigneuries de Bon-Moutier et de Cirey seraient communs par moitié; que leurs hommes de morte-main des châtellenies de Turquesteim, Blâmont et Châtillon ne se pourraient contremander l'un sans l'autre, et qu'ils ne pourraient les retenir. C'est probablement à partir de 1490, époque où les comtes de Linange cédèrent la seigneurie de Châtillon aux évêques de Metz, que Cirey rentra dans le domaine des prélats messins, qui ne cessèrent plus de le posséder.

A l'entrée de ce bourg, dit l'auteur du *Dictionnaire statistique* (1838), on aperçoit l'ancien château des seigneurs de Cirey; il est à

peine reconnaissable parce qu'il sert de demeure à plusieurs familles; les magnifiques jardins qui l'entouraient ont disparu; Voltaire a habité ce château, et sa correspondance contient bon nombre de lettres datées de Cirey. On montre encore, dans la maison occupée par l'instituteur, une chambre où le philosophe de Ferney aurait séjourné quelque temps, et les propriétaires de la faïencerie conservent plusieurs de ses autographes.

C'est près de Cirey que sont les ruines de l'abbaye de Haute-Seille, dont nous parlerons plus tard.

CLAIRLIEU (CLARUS LOCUS), cense à 2 kilom. N. de la commune de Villers-les-Nancy, dont elle dépend.

Cette cense, qui n'a rien de remarquable, a remplacé une antique et magnifique abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par le duc Mathieu I.^{er}, vers l'an 1159. Ce prince, est-il dit, dans une charte de donation, donne à Notre-Dame de Clairlieu la moitié du désert sur le promontoire de Rosières, appelé *Hammerville*, l'autre moitié en ayant déjà été donnée par l'abbaye de St.-Paul de Metz. Ce vallon, qu'on trouve nommé aussi *Amé-leu* ou *Amer-lieu* (*amarus locus*), était dans une gorge profonde au milieu des bois de Heys. Il ne prit le nom de Clairlieu que lorsque les religieux, venus de Ferrières pour le peupler, eurent essarté les bois pour construire des bâtiments, et rendu fertile et riant ce lieu d'abord stérile et sauvage. Des donations nombreuses ayant été faites, par les princes ou les seigneurs de la province, à la nouvelle abbaye, elle vit s'accroître rapidement ses domaines. René I.^{er} lui donna les Grands-Moulins de Nancy, qui étaient d'un revenu considérable, attendu que les habitants de beaucoup de villages en étaient bannaux. Le duc Mathieu et la duchesse Berthe y furent inhumés, et, dit Lionnais (*Histoire de Nancy*), comme cette église était la plus vaste, la plus magnifique de tout le pays, et que le souverain y avait eu sa sépulture, les plus grands seigneurs de la cour voulurent y être inhumés. Aussi, y voyait-on de nombreux et magnifiques mausolées, des inscriptions, des sculptures, des peintures, dont malheureusement on n'a rien conservé. Lorsque les ducs de Lorraine eurent fait construire la chapelle St.-Georges et l'église

des Cordeliers pour leur servir de tombeaux, l'église de Clairlieu cessa d'être la sépulture des grands du pays. Il paraît que l'abbaye n'avait rien de remarquable, et qu'elle était exposée à de fréquentes inondations. Une partie des revenus du monastère de Clairlieu ayant été unie à la Primatiale de Nancy, au commencement du XVIII^e siècle, les religieux conservèrent le droit d'avoir un abbé de leur ordre, qui siégeait au chœur de la Primatiale après le grand doyen. Ils possédaient à Nancy un hôtel, dit de Clairlieu, contigu à l'hôtel des Monnaies.

Il n'existe plus maintenant de cette ancienne abbaye que des débris informes qui laissent à peine des traces de son existence. En 1838, on a arraché des fondements de l'église les dernières pierres qui restaient encore, pour bâtir, près de là, une maison servant à un entrepôt de vins. On peut voir, non loin de l'emplacement du monastère, dans un mur qui clôt le bois voisin, et tout près du chemin conduisant à Maron, le buste d'une statue appartenant à un des mausolées qui ornaient le sanctuaire, et qui est peut-être celui du duc Mathieu I^{er}, fondateur des Bernardins de Clairlieu. Quelques fragments de pierres tumulaires se trouvent dans le même mur, une entre autres, de forme triangulaire, avec les trois lettres gothiques suivantes : V P M. On voit encore, dans un verger, les fondations et les traces de l'église. On reconnaît parfaitement les murs d'enceinte de l'abbaye et plusieurs tours, dont une, sur le chemin, est encore élevée de trois mètres environ. Ces ruines ont quelque chose de remarquable par leur étendue.

« Il y a eu, dans les premières années du XVII^e siècle, à Clairlieu, une imprimerie dont les prémices ont été consacrés, en 1606, à la publication d'un poème latin sur la vie et les miracles de saint Bernard, fondateur de l'ordre auquel ce monastère appartenait; et c'est par une seconde édition du même livre qu'elle a fait, en 1609, la clôture de ses travaux. Les produits des presses de Clairlieu, mises en œuvre par un habile typographe nommé Jean Savine, se distinguent par la beauté des caractères et par une exécution soignée, mais ils sont en très-petit nombre : on n'en connaît pas au-delà de cinq. Le plus important de ces ouvrages, le moins rare et le seul qui soit en français, est le *Discours*

de la pompe funèbre de Charles III, par Claude de Laruelle, 1 vol. petit in-8°. Les autres ne sont que des opuscules dont le plus volumineux ne dépasse pas 20 feuillets du même format. En 1610 le matériel typographique de Clairlieu fut transporté à Nancy, dans l'hôtel qui appartenait à l'abbaye et qui en portait le nom. C'est là et à cette date que Jean Savine a publié le programme inéxecuté des fêtes qui devaient solemniser l'entrée à Nancy du duc Henri II. Les mots *Nanceis in œdibus clari loci* ne permettent aucun doute à ce sujet. Les publications précédentes portaient *Clari-loci ad Nanceium*, à *Cler-lieu les Nancy* ou *ex typographia monasterii Clari loci*. On trouve de loin en loin, mentionnés dans des catalogues, des livres imprimés à Nancy par le même Jean Savine en 1612 et 1614, mais était-il encore aux gages de l'abbaye de Clairlieu ou bien exerçait-il la typographie pour son propre compte? c'est ce que l'examen de ces rares volumes pourrait peut-être apprendre, mais où les trouver? » Cette note curieuse nous a été communiquée par M. Beaupré, elle est extraite de ses savantes *Recherches sur les commencements et les progrès de la typographie en Lorraine*.

CLAIRUPT, hameau dépendant de Bertrichamps, à 2 kilom. S.-E. de cette commune. le hameau est indiqué sous le nom de *Claira* dans la statistique de 1802.

CLAYEURES (CLAYEURIE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de l'Euron, à 35 kilom. S.-E. de Nancy, 17 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 485 hab., 49 élect. cens., 40 cons. mun., 148 feux. Nombre d'enfants : 100 en hiver, 64 en été. Il y a une sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 442 hect. en terres lab., 106 en prés, 47 en vignes, 164 en bois, 62 en bois défrichés mis en culture, le reste en vergers, jardins, houblonnières. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge et seigle 16, en avoine 20; planté en vignes 45. On y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des brebis et des porcs. Il y a un moulin à grains, une carrière de moëllons et une sablonnière. Ecart : *Romemil*. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 52 hab., 20 gar.; 1802, 294 hab., 75 feux; 1822, 436 hab., 91 feux.

— *Anc. div.* : 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Clayeures, qualifié de fief dans le dénombrement de 1594, était autrefois une terre considérable; il y avait un château, et, dans le voisinage, une chapelle dédiée à St.-Nicolas, fondée en 1528. Les Archives nous apprennent qu'en 1664 elle appartenait, pour un quart, à Claude des Salles, veuve de Jean de Ludres, seigneur de Richardménil. Par contrat du 9 mars 1778, le comte de Raigecourt-Fontaine et son fils vendirent à Pierre-Remi de Belle-rose les 3/5.^e de cette seigneurie, et le roi leur en accorda le retrait féodal par lettres du 25 janvier 1779.

Il y a, sur le territoire de cette commune, trois croix élevées depuis environ deux siècles, auxquelles se rattache un ancien usage dont l'origine serait intéressante à connaître. Les acquéreurs des propriétés sur lesquelles elles se trouvent, sont obligés, toutes les fois que ces héritages sont emblavés, de donner en pain un bichet de blé aux pauvres qui assistent à la procession des Rogations.

CLÉMERY (DUBAUTY), village de l'ancien duché de Bar, sur la rive gauche de la Seille, à 29 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 4 O. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 541 hab., 54 élect. cens., 12 cons. mun., 108 feux. Nombre d'enfants : 87 en hiver, 14 en été. Surf. territ. : 500 hect. en terres lab., 113 en prés, 155 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 16 hectol., en orge et avoine 18. On y élève des chevaux, des vaches et des porcs, et on s'y livre à la culture du colza, du blé, des pommes de terre et des prairies artificielles. Il y a un moulin à grains et un bureau de charité. Ecart : *Bénicourt* et trois maisons écartées appelées *Quatre-Vents*. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 59 hab., 15 gar. (avec Bénicourt); 1773, 47 hab.; 1802, 414 hab.; 1822, 512 hab., 105 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Nomeny, maît. de Pont-à-Mousson, gén.

de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.* : Archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'évêque.

La vouerie de ce village compris dans les terres du marquisat de Nomeny, appartenait au XIV^e siècle, à un seigneur de la maison de Salm, qui l'engagea, avec d'autres biens, à Jean le Gournay ou le Gronaix, échevin de Metz. En 1416, l'abbé de St.-Symphorien possédait sans doute une partie de ce domaine, car on trouve une quittance donnée par lui au duc Charles II qui, pendant la guerre avec Edouard, comte de Bar, s'était emparé de la forteresse de Clémery. Le duc René II donna cette terre à Antoine Varin, son trésorier-général et gouverneur des salines, qui bâtit l'ancien château et en prit le nom. Sa *belle-fille*, Madelaine de Gournay, porta Clémery dans la maison Du Hautoy, par son mariage avec un seigneur de cette famille. Le siège du marquisat Du Hautoy, érigé, ainsi que nous l'avons dit, le 26 mars 1728, en faveur de Gaston comte Du Hautoy, était primitivement au village de Belleau. Mais, par arrêt du conseil de Lunéville, du 15 mars 1760, il fut transporté à Clémery, qui prit le nom de Du Hautoy. Le château, dit Durival, était environné de fossés et de vastes prairies; il en dépendait un domaine considérable. Il reste encore, de l'ancien château, deux tours rondes dont les murailles sont très-épaisses. Une aile a été reconstruite en 1783 et 1784 : deux tours, qui se trouvaient en avant, avec le pont-levis, ont été rasées. Les Du Hautoy portaient d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.

Le grand-maréchal Duroc, duc de Frioul, acheta cette terre au commencement du XIX^e siècle; mais il y vint rarement : c'était et c'est encore une des plus belles propriétés du pays; elle appartient maintenant à M.^{me} Arnould-Perré, de Nancy.

Selon la tradition, il y eut, au XVII^e siècle, une grande bataille livrée par les Suédois près de Clémery, entre cette commune et celles d'Eply et Port-sur-Seille. On découvre encore, en cultivant la terre, des débris d'armes, des boulets et des ossements humains. On a trouvé, dans un lieu appelé les Pierres-Noires, des têtes et des fragments de briques d'une pâte très-

fine. L'église, reconstruite vers le milieu du XVIII^e siècle, renferme quelques pierres tumulaires sur lesquelles se lisent les noms de plusieurs membres de la famille Du Hautoy. Il y a, dans la paroisse, un pèlerinage à saint Loup, que l'on vient prier pour les enfants malades.

CLÉREY (CLAREIUM, CLAIRET, CLAIREY-SUR-MADON), village peu considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur un petit ruisseau qui se jette dans le Madon, près de la route départementale n.° 12 de Nancy à Vézelize, à 23 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., S.N.-N.-E. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 441 hab., 14 élect. cens., 10 cons. mun., 36 feux. Nombre d'enfants : 18 en hiver, point en été. Surf. territ. : 441 hect. ; 365 en terres lab., 40 en prés, 6 en vignes. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 11 hab., 5 gar. ; 1802, 89 hab., 23 feux ; 1822, 174 hab., 33 feux.—*Anc. disp.* : 1594, bail. et comté de Vandémont ; 1751 bail. de Vézelize, gén. de Nancy, cont. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Vézelize.—*Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Clérey faisait partie du domaine des comtes de Vandémont : son origine n'est pas récente, car il en est parlé dans des titres du XIV^e siècle, qui n'offrent, du reste, rien de curieux. Nous lisons dans l'*Etat du Domaine*, que le Roi y était seigneur haut, moyen et bas justicier, et qu'il avait le droit d'y créer mayeur, doyen et échevin. Il se tenait, à Clérey, les lundi, mardi et mercredi d'après les Rois, des plaids annaux où se déduisaient toutes actions personnelles pour dettes ; les sentences n'étaient soumises à aucun appel. Les habitants appartenaient au Roi seul et étaient obligés de se trouver à toutes sortes d'exécutions sous la bannière du comté ; ils étaient justiciables au bailliage dudit comté, établi à Vézelize. Le droit de bourgeoisie était de 40 fr., celui de taverne de 10. Chaque conduit était soumis à une rente annuelle de 2 poules.

CLÉVANT, cense et très-beau château, près du confluent de la Moselle et de la Meurthe, à 1 kilom. S. et sur le territoire de Custines.

Cette cense, autrefois composée d'une belle maison seigneuriale, de la basse-cour et ferme et du presbytère, avait le titre de cure et dépendait, au spirituel, de l'archidiaconé de Vic, archiprêtre de Mons, diocèse de Metz. Clévant

était de la prévôté et du bailliage de Nancy, et comptait 8 hab. et 2 gar. En 1790, il était du canton de Custines, dist. de Nancy. Cette terre, dont l'origine ne nous est pas connue, dépendait sans doute de l'importante châtellenie de Condé ou Custines, dont il est si souvent parlé dans notre histoire. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1455, Jacquemin Flory de Mousson reprit le fief qu'il tenait à Clévant. Jacques Condé, dit Flory, reconnu noble par patentes de l'an 1584, possédait la terre de Clévant en haute justice ; ses descendants, dit l'auteur du *Nobiliaire de Lorraine*, firent d'honorables alliances avec de grandes maisons. Le beau domaine de Clévant, remarquable surtout par la vue magnifique dont on y jouit, appartient aujourd'hui à M. le baron Roland de Malleloy, conseiller honoraire à la cour royale de Nancy.

CLIANCOURT. Nom d'une ancienne maison de campagne située au Crône, près Nancy.

CLOSPRÉ (RUISSEAU DE). Il a sa source sous Vitrimont, traverse le territoire de cette commune, et se jette dans la Meurthe après un cours de 7,700 mètres.

COEUR, cense à 7 kilom. S. de Neuf-Maisons, dont elle dépend.

COEUR-EN-COTE, maison de campagne située au versant méridional de la *Côte des Chanoines*, à l'extrémité du faubourg Stanislas. Cette jolie propriété, plus généralement connue sous le nom de LA CHATTE, a momentanément servi d'asile au cœur de la reine de France, fille de Stanislas et femme de Louis XV. Voici, d'après une note qu'a bien voulu nous communiquer M. Charles Mandel, le fait historique : Lorsque le clergé de Paris vint, en députation, faire à la Lorraine la remise de cette partie des dépouilles mortelles de Marie Leczinska, ce fut à La Chatte, le 22 septembre 1768, peu de temps après la mort de la reine, que se donnèrent rendez-vous et se rencontrèrent les représentants des deux clergés ; ce fut là que la cession fut solennellement opérée, entre la France d'une part et la Lorraine de l'autre. De là, le nom de *Cœur-en-Côte*, qui fut donné à la propriété par M. de Senémont, alors peintre du roi de Pologne et possesseur de La Chatte. Un tableau de la composition de cet artiste d'élite, toile remarquable comme excellent original,

orne encore aujourd'hui l'une des salles de la maison et consacre un épisode qui doit surtout son intérêt au souvenir d'une princesse poursuivie, dès le berceau, par le malheur, qui sut protéger les lettres, et dont la Lorraine ne peut qu'affectionner la mémoire. De vastes jardins, terminés par des bosquets, font de la campagne de *Cœur-en-Côte*, possédée, depuis près d'un demi-siècle par MM. Mandel, l'une des habitations les plus agréables des environs de Nancy.

COIE (RUISSEAU DU MOULIN DE LA). Il prend sa source dans le bois de Donfontaine, passe sur les territoires de Lucey, Lagney, Sanzey, et se jette dans le Terrouin après un cours de 8,700 mètres.

COINCOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Paroy, à droite du Sanon, à 44 kilom. E. de Nancy, 19 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 13 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 511 hab., 51 élect. cens., 12 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants : 98 en hiver, 16 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 661 hect. en terres lab., 79 en prés, 6 en vignes, 18 en bois, 3 en vergers. L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., en orge 13, en seigle 20, en avoine 19; planté en vignes 50. On s'y livre principalement à la culture du blé, et on y élève des chevaux et des vaches. Moulin à grains. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1710, 73 hab., 17 gar.; 1802, 407 hab., 87 feux; 1822, 471 hab., 401 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Einville, bail. de Nancy; 1781, bail. et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; Coincourt ressortissait par appel au buffet de Saint-Dié, ainsi que la cense de Rayeux; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives de Lorraine ne font mention de cette commune.

COIVILLER, petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur un ruisseau qui se jette dans la Meurthe, à 17 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-S.-O. de Saint-Nicolas, chef-lieu du canton. Annexe de Manoncourt. Pop. : 198 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 36 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 313 hect. en terres lab., 42

en prés, 15 en vignes, 44 en bois, 10 en vergers, 3 en chênévrières. L'hectare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en orge 15, en seigle 14, en avoine 18, planté en vignes 60. On y élève des chevaux, des vaches et des moutons. Lettres par Saint-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 2 gar.; 1802, 130 hab.; 1822, 187 hab., 50 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Rosières, dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. de Ferrières, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village, qualifié de fief dans le dénombrement de 1594, remonte à une époque assez éloignée : en 1298, Jean de Forville vendit à Jean de Germiny, chevalier, seigneur de Neuville, sénéchal de Lorraine, tout ce qu'il avait à Coiviller et Frouard. En 1667, Charles d'Haraucourt, marquis de Faulquemont, reprit en fief la seigneurie de Coiviller, dont il avait, pour moitié, la haute, moyenne et basse justice. Il y avait autrefois, dans cette commune, une église succursale de Tonnoy, desservie par un vicaire résidant.

COLOMBEY (COLUMBARIUM, COLUMBARE, COLOMBIER, COLOMBEY-AUX-BELLES-FEMMES), petit bourg de l'ancien duché de Lorraine, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, route départementale n.° 78 de Vézelize à Vaucouleurs, et chemin de grande communication n.° 1 de Toul à Colombey, à 32 kilom. S.-O. de Nancy, 20 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond. Pop. : 970 hab., 97 élect. cens., 12 cons. mun., 290 feux. Nombre d'enfants : 117 en hiver, 70 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 1,752 hect.; 804 en terres lab., 51 en prés, 705 en bois, 32 en vignes. Colombey est le chef-lieu d'un canton. Il y a justice de paix, bureau d'enregistrement, brigade de gendarmerie à cheval, boîte aux lettres, etc.

La commune de Colombey, qui est totalement privée de fontaines et de ruisseaux, et qui n'a pour s'abreuver que l'eau des citernes, et des puits, a fait, dans ces derniers temps, des dépenses assez considérables pour le creusement d'un puits artésien, mais le succès n'a pas répondu à son attente.

Anc. pop. : 1710, 98 hab., 29 gar.; 1802, 780 hab., 209 feux; 1822, 795 hab., 246 feux.

— *Anc. div.* : 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, mât. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; Colombey était le chef-lieu d'une prévôté de laquelle étaient justiciables les habitants de Crépey, Viterne, Allain-aux-Bœufs, Selaincourt et Le Moutrot; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Toul.— *Spir.* : Dio. de Toul.

Le bourg de Colombey est très-ancien : il en est parlé dans une charte de Charles-le-Chauve en faveur de l'abbaye de St.-Epvre, au IX^e siècle, dans une lettre de saint Gauzelin (941), qui donne l'église de Colombey à cette même abbaye; enfin, dans une charte de l'empereur Henri IV en faveur de l'abbaye de Senones (1114). En 1506, dit le père Vignier (*Véritable origine de la maison de Lorraine*), il y eut à Colombey une assemblée composée des plus grands seigneurs de la province, assemblée dans laquelle il fut réglé que les fils ou les filles d'un fils aîné d'un duc de Lorraine, décédé avant son père, hériteraient du duché de Lorraine, à l'exclusion des frères du duc régnant et des autres héritiers, quels qu'ils fussent. Enfin, en 1596, Jacques de Tavagny, abbé de St.-Epvre, obtint du duc Charles III la permission d'établir trois foires par an et un marché toutes les semaines à Colombey, à condition que le duc jouirait du tiers de la taxe mise sur les denrées. Ces foires furent confirmées par un arrêt du conseil de Stanislas, du 25 avril 1755.

COLOMOY (RUISSEAU DE). Il a sa source au col de Blénod (Toul), passe sur le territoire de cette commune où il alimente un moulin, et se jette dans la Deuille après un cours de 2,400 mètres.

COMINE (RUISSEAU DE). Ce ruisseau prend sa source à Mont-le-Vignoble, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Gye, et se perd dans le Blarin après un cours de 3,600 mètres.

COMMET (RUISSEAU DE LA FONTAINE DE). Il prend sa source dans la fontaine de Commet, traverse le territoire de la commune de Saulxures-les-Vannes, et se jette dans la Deuille ou Aroffe, après un cours de 2,950 mètres.

COMMET, ferme à 4 kilom. S. de Saulxures-les-Vannes, dont elle dépend. Cette cense, que Bugnon appelle *Comé*, renfermait autrefois deux maisons-siefs.

CONDÉ. Voyez *Custinés*.

CONTHIL (CONTHIL), village de l'ancien duché de Lorraine, à la source de la Petite-Seille, chemins de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom et n.° 29 de Dieuze à Morhange, à 47 kilom. N.-E. de Nancy, 17 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 450 hab., 45 élect. cens., 40 cons. mun., 110 feux. Nombre d'enfants : 90 en hiver, 20 en été (avec Lidrequin). Surf. territ. : 440 hect. en terres lab., 49 en prés, 6 en vignes, 36 en bois, 22 en jardins, vergers et étang; l'autre partie est située sur le territoire de Morhange (Moselle). L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge 12, en seigle 15, en avoine 20; planté en vignes 50. On s'y livre principalement à la culture du blé et de l'avoine, et on y élève surtout des porcs. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 40 hab.; 1802, 354 hab., 88 feux; 1822, 380 hab., 107 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mât. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Dieuze.— *Spir.* : Dio. de Metz.

L'origine de ce village nous est inconnue : le seul titre où il en soit fait mention est de 1597; c'est un procès-verbal touchant l'échange que le sieur de Hunolstein voulait faire de ce qu'il avait en la rivière de Marsal et en la gabelle appelée les *Quatre-Quartes*, contre la moitié du village de Conthil appartenant au duc de Lorraine. Du reste, cette localité n'a rien de remarquable.

CONRAD (RUISSEAU DE L'ÉTANG). Il prend sa source sur le territoire de Badonviller, qu'il traverse, suit un cours de 1,000 mètres, et va se perdre dans la Blette.

CONVIS, moulin à grains dépendant d'Essey-et-Maizerais, à 1 kilom. N.-E. de cette commune.

CORBEAU, cense à 3 kilom. S. du village de Barbonville dont elle dépend. Elle est indiquée, dans le dénombrement de 1710, comme faisant partie de la prévôté de Rosières.

CORRUPT (RUISSEAU DU MOULIN DE). Il prend sa source à Salival, passe sur les territoires de Salival et de Moyenvic, alimente un moulin sur le ban de chacune de ces deux communes et se perd dans la Seille après un cours de 3,500 mètres.

CORS (RUISSEAU DES). Sa source est dans la fontaine de Clos-Masse et son embouchure dans la Petite-Seille. Dans un cours de 5,000 mètres, il traverse les territoires de Burlioncourt, Obreck et Hampont.

COTE-DE-RUPT, ou HAUT-DE-RUPT. Nom d'un lieu élevé sur la rive gauche de la Moselle, non loin de Pont-à-Mousson. Les Carmes déchaussés y avaient autrefois une habitation. On y remarque aujourd'hui plusieurs belles maisons de campagne à achever.

COTE-DU-CHATEAU. On donne ce nom à un vaste terrain qui occupe toute la partie saillante de la presqu'île sur laquelle est construit le village de Tarquimpol, et qui est rendu presque improductif par la grande quantité de briques, de tuiles à rebords, et de débris antiques qu'il contient. C'est de cet emplacement, dit M. Beaulieu, qu'on a tiré, en 1825, plusieurs belles parties de corniches d'ordre corinthien, dont une a été transportée au Musée de Nancy. En 1837, on en a encore extrait des bases de colonnes géminées et à moitié engagées dans des blocs de pierre; leur diamètre était de 70 centimètres. (Voyez *Tarquimpol*.)

COTE - ROTIE. On désigne sous ce nom plusieurs habitations, censes, maisons de campagne, situées au revers de la côte Ste.-Geneviève, à 1 kilom. E. de Pixérécourt, dont elles dépendent.

COTES - LUCEY, ruisseau qui prend sa source près de Lagny, passe sur le territoire de Bouvron et se jette dans le Terrouin.

COURANT (RUISSEAU DE L'ETANG). Il a sa source à Gemingotte, passe sur le territoire de Badonviller, et se jette dans la Blette après un cours de 2,500 mètres.

COURBESSAUX (CURVA SALIX, COURBESAU), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Rouanne, chemin de grande communication n.° 19 de Lunéville à Arroye, à 22 kilom. E. de Nancy, 15 N.-N.-O. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Réméréville. Pop. : 322 hab., 32 élect. cens., 40 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants : 71 en hiver, point en été. Surf. territ. : 440 hect. en terres lab., 75 en prés, 6 en vignes, 68 en bois. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 12 hectol. 50 litres, en seigle et en

avoine 15; planté en vignes 88. On s'y livre principalement à la culture du blé; on y élève des chevaux et des vaches. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 34 hab., 6 gar.; 1802, 245 hab., 45 feux; 1822, 280 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Crévic, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Réméréville, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Courbessaux, que le P. Benoit Picard appelle *Curva salix*, possédait déjà, au XIII^e siècle, un château fort qui avait sans doute quelque importance, car, par un accord passé, en 1289, entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine, il fut convenu que la forteresse de Courbessault resterait en commun entre le duc et l'évêché de Metz. En 1520, Vauthier de Vy (Vic), écuyer, et sa femme, se reconnurent hommes-liges du duc et en reprirent les villages de Courbessaux et Réméréville. En 1632, le Roi en était seigneur haut, moyen et bas justicier, et, en 1710, il y avait encore un fief. On voyait autrefois, à Courbessaux, un oratoire sous le titre de Ste.-Croix.

Voici la copie textuelle d'un titre curieux, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Beaupré :

< Le droit seigneurial de Courbessaux, situé au ban de Réméréville, est tel que quand un homme se marie audit lieu il se peult mettre souz M.^s l'Evesque de Metz et S. A. de Lorraine ou souz M.^s l'abbé de Gorze choisissant lequel il lui plait en payant pro chacun an au Maire dudit Seigneur souz lequel il s'en mit un sol messain qui vaut six blancs de Lorraine. Mais s'il advenait que celui que est nouveau marié ne se sust mis souz quelqu'un desdits seigneurs dedans l'an, les Maires de mesdits Seigneurs ou l'un d'eux lui peult mettre la verge de son doyen sur l'espaule disant *tu es a mesdits Seigneurs* et dela en avant il en fait sujet et fault qu'iceluy nouveau marié demeure sujet souz celui qui luy aura mis la verge sur l'espaule. >

COUR-BOULIZEL (LA), ancienne cense-fief et maison seigneuriale, communauté de Blénod-les-Pont-à-Mousson. (Voir ce mot.)

COUR-EN-HEYS (LA), fief et justice seigneuriale au village de Jezainville, indiqué par Maillet dans ses *Mémoires sur le Barrois*.

COUR (LA), ancien fief à Viéville-en-Haye.

COUR-SAUVAGE (LA). Nom d'une ancienne seigneurie existant autrefois à Lunéville. Quelques membres de la famille des Malclerc de Sommerviller portèrent le titre de seigneurs de la Cour-Sauvage.

COURCELLES (CORCELLE, COURCELLES-SOUS-VAUDÉMONT), village de l'ancien duché de Lorraine, frontières du département des Vosges, à 45 kilom. S. de Nancy, 44 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 24 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 307 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 81 feux. Nombre d'enfants : 58 en hiver, 55 en été. Surf. territ. : 270 hect. en terres lab., 54 en prés, 20 en vignes, 53 en bois. L'hectare semé en blé et en seigle peut rapporter 15 hectol., en orge 12, en avoine 20; planté en vignes 50. On y élève des chevaux, des vaches, des moutons et des porcs, et on s'y livre principalement à la culture des céréales et de la vigne. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 27 hab., 2 gar.; 1802, 248 hab., 60 feux; 1822, 278 hab., 76 feux.—*Anc. div.* : 1594, comté et bail. de Vaudémont; 1751, bail. de Vézélise, mait. de Neuschâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Vandeléville, dist. de Vézélise. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village est très-ancien : il y avait déjà, au XI^e siècle, des seigneurs portant son nom; un Gérard de Courcelles (*Gerardus de Corcelles*) paraît comme témoin dans le titre de fondation du prieuré de St.-Jacques de Neuschâteau, en 1097. Il paraît, néanmoins, que les évêques de Toul possédaient ce domaine en partie, car Pibon, évêque de cette ville (1105), donne à l'église St.-Gengoult un héritage, un fonds de terre à Courcelles (*prædium de Crucelii*). Enfin, le nom de ce village se retrouve encore dans la confirmation, par le pape Pascal II, des privilèges de l'abbaye de St.-Mihiel (1106). Nous lisons dans les Archives de Lorraine qu'en 1512, le duc Ferry engage Courcelles à Henri de Blâmont pour 600 bons petits tournois noirs.

Il y avait, dans cette commune, un fief érigé, le 17 avril 1736, en faveur de Joseph-Michel

Baudinet, conseiller à la cour souveraine de Lorraine.

COURTEGAIN, maison de ferme à 1 kilom. E. de St.-Quirin, dont elle dépend.

COUTURES, village de l'ancien duché de Lorraine, sur un coteau, à 50 kilom. N.-E. de Nancy, 2 O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe d'Amelécourt. Pop. : 260 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 61 feux. Nombre d'enfants : 36 en hiver, point en été. Surf. territ. : 577 hect.; 581 en terres lab., 41 en prés, 124 en bois, 3 en vignes. Il y a, sur le territoire, une carrière de sable. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 30 hab., 5 gar.; 1802, 194 hab., 32 feux; 1822, 263 hab., 54 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751 bail. de Château-Salins, mait. et gén. de Nancy. cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Dès 1346, le nom de ce village figure dans un traité passé entre Marie de Blois et Jean d'Amelécourt. En 1587, les religieux de l'abbaye de Longeville, de Metz, le vendirent au duc Charles III, qui en avait acheté la moitié des grasses et menues dîmes à l'abbé de Metloch, en 1573. Ces mêmes dîmes furent vendues par le duc Henri, en 1619, à Claude Durbois, bourgeois de Nancy; enfin, en 1631, Coutures fut vendu par le duc Henri, pour 6,200 fr., avec faculté de réachat, à André Brigeot, capitaine et prévôt d'Amance.

On voit, dans l'*Etat du domaine*, que le roi y était seigneur haut, moyen et bas justicier, et qu'il avait droit de créer le maire et tous les autres officiers chargés de rendre la justice. L'office de maire se donnait à vie, et celui qui en était pourvu devait payer une certaine somme qui était réglée chaque année à la recette d'Amance. Il en était de même de la charge de greffier du maire. Le droit de patronage, ainsi que les dîmes, appartenait au roi. Le droit de taverne était de 10 fr. Chaque conduit payait une rente annuelle de 3 gros 1/2, dont le majeur était exempt. Les habitants de Coutures étaient bannaux des moulins de Château-Salins.

COUTURES (RUISSEAU DE). Il a sa source à Coutures, passe sur le territoire de cette com-

mune et sur celui de Château-Salins, et se jette dans la Petite-Seille après un cours de 2,300 mètres.

COUVAY (SCOPA, COUVAS, COLBAT), hameau très-considérable réuni à ceux de Josain et d'Ancerviller, avec lesquels il forme la commune portant ce dernier nom. En 1710, il y avait 27 hab., et 8 gar.; en 1822, 392 hab. et 86 feux. Il est désigné, dans la Statistique de 1802, comme village réuni à St.-Maurice. C'est à Couvay qu'est l'église paroissiale d'Ancerviller.

Ce hameau remonte à une époque assez éloignée; il figure dans la charte de l'empereur Henri IV, en faveur de l'abbaye de Senones, en 1111. En 1409, il fut engagé au duc Charles II, avec les terres de Salm et de Pierre-Percée, pour 1,000 petits florins.

On voit dans l'église, à l'entrée du chœur, une pierre sépulcrale sur laquelle est le portrait d'un ermite tenant un livre ouvert à la main. La tradition prétend que c'est le portrait de l'ermite saint Georges visité par saint Bernard. Mais il paraît que cette pierre a été changée de place, et que ce n'est pas là que fut inhumé ce pieux solitaire, qui est en vénération même dans les lieux circonvoisins.

COUVAY (RUISSEAU DU CŒU DE). Il a sa source à Couvay, passe sur les territoires d'Ancerviller et de Montigny, et se jette dans la Blette après un cours de 4,000 mètres.

CRAINCOURT (CRAINCOURT-SUR-SEILLE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Seille, à 26 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 18 N.-O.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-O.-O. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 488 hab., 49 élect. cens., 10 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants : 95 en hiver, 12 en été. Une sœur de Portieux dirige l'école des filles. Surf. territ. : 894 hect.; 710 en terres lab., 59 en prés, 55 en bois, 11 en vignes. Il y a un moulin à grains. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 61 hab., 14 gar.; 1802, 421 hab., 91 feux; 1822, 456 hab., 105 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Nomeny, maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cour souv. de Lorraine, cout. de l'évêché; 1790, canton de Delme, dist. de Vic. — *Spir.* : Archiprêtre de

Delme, dio. de Metz. La cure était à la nomination des Bénédictins de cette ville.

Craincourt remonte à une époque assez éloignée : en 1278, Renaud de Mandres, chevalier, cède à Thibaut, comte de Bar, ce qu'il possède à Craincourt en moulins, *hommes*, dîmes, ban, justice, et reçoit, en contre-échange, 6 muids de froment et 6 de terrois au finage de Menonville. En 1392, ce village, avec ceux qui formaient le ban de Delme, fut engagé par l'évêque Raoul de Coucy à plusieurs citoyens de Metz. Il y avait une maison-forte, franche et seigneuriale, dépendant du Barrois et faisant partie de la communauté de Létricourt. S'il faut en croire les auteurs des précédentes Statistiques, la commune dont nous parlons a été construite sur les ruines de Chenimont et Larue, villages détruits par les Suédois. Cette assertion, fondée nous ne savons sur quelles preuves, semble démentie par l'ancienneté de Craincourt.

Quoiqu'il en soit, Craincourt a donné son nom à une maison de nom et d'armes, éteinte au XVI^e siècle. Elle portait d'argent à deux lions léopardés degueules. Un Renard de Craincourt paraît dans un titre de 1285, et l'un de ses descendants, George, fit aux Messins, en 1436, une guerre acharnée, et signa avec eux, l'année suivante, une paix par laquelle il s'engageait à rendre les prisonniers qu'il avait entre les mains.

Il y a, à environ 1,200 mètres du village, une fontaine dite de St.-Jean, où viennent boire les fiévreux.

CRANTENOY, village de l'ancien duché de Lorraine, sur un ruisseau qui se jette dans le Madon, route départementale n.° 19 de Bayon à Vézelize, à 31 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 51 E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Annexe de Vaudeville. Pop. : 186 hab., 19 élect. cens., 10 cons. mun., feux. Noms : 48 en hiver, 16 en été. Surf. territ. : 328 hect.; 420 en terres lab., 69 en prés, 16 en bois, 5 en vignes. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 21 hab., 4 gar.; 1802, 151 hab., 36 feux; 1822, 179 hab., 40 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine 1790, canton de

Craon, dist. de Vézélise. — *Spir.* : Archidiaconé de Vitel, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village, qui fit partie du marquisat d'Haroué, et que le président Alix qualifie de fief, a, s'il faut en croire l'auteur du *Doyenné du Saintois*, une origine très-ancienne, puisque, selon lui, le patronage de la cure en aurait été donné, en 848, au prier de Flavigny, par Arnald, évêque de Toul. D'après Dom Calmet, cette donation aurait été faite par l'évêque Pibon, qui vivait vers la fin du XI^e siècle. En 1399, Crantenoy appartenait, pour partie du moins, à la maison de Linange, car un comte de ce nom engagea ce qu'il y possédait à Henri d'Ogéville.

Il reste à peine quelques débris du vieux château de Crantenoy, qualifié, par Bugnon, de maison franche: les contreforts ont disparu, les fossés sont devenus des vergers, et quelques grillages saillants à de petites fenêtres, dans les grands murs, annoncent seuls une ancienne habitation féodale. Il appartient à M. de St.-Germain et sert de maison d'exploitation à son fermier. Les propriétaires, avant 1789, étaient MM. de Millet. A l'angle d'un mur, dans le village, se trouve une Vierge sous une niche du XV^e siècle; une autre, portant le Christ mort sur ses genoux, est accolée à une maison et paraît de la même époque. L'église, aussi du même temps, offre peu d'intérêt; elle renferme des tombes avec des inscriptions des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, et un tableau représentant saint Sébastien, qui semble révéler la touche d'un bon maître. La paroisse de Crantenoy était succursale avant la révolution, mais, depuis le rétablissement du culte en France, elle a été dépouillée de son titre et annexée à Vaudeville.

CRAS (RUISSEAU DE LA POINTE DES). Il a sa source dans le bois de Mondon, passe sur le territoire des communes de Moncel et St.-Clément, et se jette dans la Meurthe après un cours de 4,000 mètres.

CRÉPEY (CREPIUM, CREPIACUM, CRESPEY), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur l'Uvry, au revers occidental du mont d'Anon, route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, et route départementale n.° 18 de Vézélise à Vaucouleurs, à 30 kilom. S.-O. de Nancy, 20 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 E. de Colombey, chef-lieu du canton.

Pop. : 976 hab., 98 élect. cens., 42 cons. mun., 266 feux. Nombre d'enfants : 140 en hiver, 60 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 1,073 hect. en terres lab., 122 en prés, 54 en vignes, 720 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 40 hectol. 50 litres, en orge 15, en seigle 11, en avoine 18; planté en vignes 50. On y élève des bêtes à cornes et des chevaux. Il y a plusieurs carrières de pierres de taille. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 89 hab., 31 gar.; 1802, 780 hab., 209 feux; 1822, 954 hab., 240 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézélise, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Colombey, dist. de Vézélise. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Crépey date d'une époque au moins aussi reculée que le village qui précède: il en est parlé dans une charte de l'évêque Frotaire, de 856, en faveur de l'abbaye St.-Epre de Toul; ce prélat donna aux religieux l'église de Crépey (*basilicam de Crepiaco*), et en 965, l'empereur Othon leur accorda le patronage de la cure. Enfin, nous lisons dans un titre des Archives, de l'an 1280, que Vautrin de Crévéchamps, écuyer, se reconnaît homme-lige du duc Ferri III, après la ligée qu'il doit à Henri, comte de Vaudémont, et reprend de lui Crépey et Dommartin-les-Charmes, et en doit six semaines de garde par an à Einville.

Crépey est la mère-église de Germiny; il y avait autrefois deux ermitages, celui de Sainte-Lucie et celui de Saint-Lambert.

Quelques-uns, dit D. Calmet, avaient soupçonné que Crépey pouvait être *Stirpiacum* (*Estrepi*), ancienne maison royale; mais cette assertion n'est appuyée sur aucun monument certain. L'opinion rejetée par le savant abbé de Senones paraît avoir repris faveur aujourd'hui.

CRÉVÉCHAMPS (CREPATUS CAMPUS), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Benney, à gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, et chemin de grande communication n.° 11 de Rosières à Crévéchamps, à 26 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 12 N.-E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 402 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 107 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 35 en été. Surf. territ. : 485

hect.; 552 en terres lab., 59 en prés, 41 en bois, 23 en vignes. Un moulin à grains. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 58 hab., 7 gar. ; 1802, 517, hab., 73 feux ; 1822, 359 hab., 80 feux.

— *Anc. div.* : 1594, fief, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790 canton de Chaumont-sur-Moselle, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Archidiaconé de Vitel, doy. du Saintois, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ainsi qu'on vient de le voir à l'article *Crépey*, il y avait, dès le XIII^e siècle, des seigneurs de Crévéchamps, ce qui peut faire supposer que le village remonte à une époque assez éloignée. Il dépendait, avec Mangonville et Velle, du marquisat de Chaumont (Neuville), qui avait une justice bailliagère, sous le titre de prévôté, ressortissante au parlement. Il y avait une maison fief.

L'église de Crévéchamps a été reconstruite en 1777. Il existait, sur le ban, un ermitage assez ancien, connu sous le nom de *la Garenne*. C'était un lieu de pèlerinage, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Grâce. On buvait, comme spécifique miraculeux pour la fièvre, l'eau qui coule au bas. La statue grossière qui était consacrée à Notre-Dame, et son autel, ayant été placés dans l'église de Crévéchamps, le pèlerinage y a été transféré ; il est peu fréquenté.

CRÉVÉCHAMPS (RUISSEAU DE). Il a sa source à St.-Remimont, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Crévéchamps, où il alimente un moulin et une usine à plâtre, suit un cours de 5,300 mètres, et se jette dans la Moselle.

CRÉVIC (CREVICUS, CRESCENS VICUS, CRÉVY), village assez considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite du Sanon, chemin de grande communication n.° 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 22 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 40 N.-E. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 729 hab., 73 élect. cens., 12 cons. mun., 244 feux. Nombre d'enfants : 110 en hiver, 45 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 659 hect. en terres lab., 406 en prés, 98 en vignes, 145 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 19 hectol., en orge 22, en avoine 28 ;

planté en vignes 64 ; le produit du seigle, qui y est peu cultivé, ne s'élève pas au-delà de 9 hectolitres. On y élève principalement des brebis, et on s'y livre surtout à la culture des céréales. Ecartis : *Grandvezin*, hameau ; *Moulinot*, moulin. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 77 hab., 15 gar. ; 1802, 640 hab., 136 feux ; 1822, 693 hab., 179 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Archidiaconé et doy. du Port, dio. de Toul.

Ce village, dont il n'est fait mention dans aucun ancien titre des Archives, jouissait autrefois d'une certaine importance : il était le chef-lieu d'une mairie composée de Flainval, Grandvezin, Hudiviller et Sommerviller. Les appels de cette mairie se portaient au buffet de Crévic, qui ressortissait directement à la cour souveraine. Comme cure, il avait aussi pour dépendances Grandvezin, Flainval et Sommerviller. On voyait, dans l'église paroissiale, plusieurs chapelles fondées au XVI^e siècle.

M. de Lalance, de Crévic, est avantageusement connu par ses travaux agronomiques.

CRÉVILLER, hameau dépendant de Merwiller, à 2 kilom. S.-O. de cette commune. C'était, dit Stémer, une cense-fief dépendant de l'évêché de Metz, et consistant en deux maisons occupées par les fermiers, avec un colombier sur quatre piliers.

CRÉZILLES (CAUCIOLE, CRUSILLE, CRÉAIL), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Poisson, à 34 kilom. S.-O. de Nancy, 12 S. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Bulligny. Pop. : 392 hab., 39 élect. cens., 10 cons. mun., 97 feux. Nombre d'enfants : 90 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 952 hect. ; 617 en terres lab., 79 en prés, 162 en bois, 40 en vignes. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 80 hab., 11 gar. ; 1802, 260 hab., 80 feux ; 1822, 298 hab., 74 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Blénod, dist. de Toul. — *Spir.* : Dio. de Toul.

Crézilles est une localité fort ancienne : ce

village, avec l'église et le ban, fut donné à St.-Georgout de Toul par l'empereur Henri IV, vers 1060; et il en est fait mention dans le titre de fondation du prieuré de St.-Thiébaud, en 1094. En 1587, le duc Charles III ayant fait lever aux protestants le siège de Lunéville et de Blâmont, les battit ensuite, disent nos historiens, à Pont-St.-Vincent et à Crézilles, secondé par son fils et le duc de Guise, qui achevèrent de les dissiper à Vimori et à Aulna.

Une voie romaine allant de Soulosse (*Solomariaca*) à Toul et se prolongeant de Toul jusqu'à Metz, passait sur le territoire de Crézilles. Le chemin de grande communication n.° 4 de Toul à Colombey est établi sur l'emplacement de cette voie.

CRION (*Caçon, Catonum*), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Paroy, à 36 kilom. E. de Nancy, 8 N. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. 309 hab., 31 élect. cens., 40 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants : 94 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 808 hect.; 303 en terres lab., 48 en prés, 214 en bois, 5 en vignes. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 24 hab., 13 ger.; 1802, 208 hab., 50 feux; 1822, 214 hab., 50 feux.—*Anc. div.* : 1594, fief dépendant de la prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1754, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton d'Einville, dist. de Lunéville.—*Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1526, le duc Ferry et Jean, dit le Sauvage, écuyer, s'accompagnent pour ce qu'ils possèdent à Hénaménil et Crion, excepté que le duc retient ses moulins. Il paraît qu'à la suite des guerres du XV^e siècle, des Bourguignons s'établirent en ce lieu et formèrent une partie assez notable de la population. Bourguignons et Lorrains étaient réunis sous une même communauté, mais avaient leurs bois séparés. En 1588, une femme de ce village ayant été brûlée comme sorcière, Charles III vendit ses biens. En 1614, les habitants de Crion furent déchargés de la banalité du moulin d'Einville, en payant, par conduit, 9 gros par an au jour de Noël.

L'*Etat du Domaine* nous apprend que le Roi y était seigneur haut justicier, et que le prévôt

d'Einville avait droit d'y créer un maire. Chaque laboureur devait, par charrue entière, 6 gros, 14 bichets de blé et autant d'avoine, ancienne mesure de Lunéville, et chaque homme, en son particulier, était soumis à une redevance de 1 gros 8 deniers, appelée les grosses rentes; elle n'était, pour les femmes, que de 12 deniers. Tout ménage devait, en outre, 9 gros et 3 poules.

La cure de Crion était, en 1710, à la nomination de l'abbé de Domèvre; depuis, elle paraît avoir été à celle de l'abbé de Senones. Avant la révolution, ce dernier était chargé de la construction et de l'entretien du chœur. Les Minimes de Serres, qui dépendaient de la maison de Nancy, étaient chargés de la construction et de l'entretien de la nef; ils vendirent leurs terres et leurs droits au seigneur de Ravinel. Le curé d'Einville, qui percevait une partie des dîmes, devait fournir l'église d'ornements.

L'église de Crion date, au moins, de cinq époques différentes: elle a été construite sur les fondements d'une petite chapelle du XIV^e ou du XV^e siècle. Il y a, sur le finage de cette commune, des saisons de terre qui ont conservé leurs anciennes dénominations: le *Champ des Noix*, dont le propriétaire devait 200 noix pour le pain béni à Pâques; le *Champ Notre-Dame* et le *Champ St.-Jean-Baptiste*, à la possession desquels était attachée une redevance en messes.

Il y a douze ans environ, des habitants du milieu du village creusant des fondations pour allonger leur maison, ont trouvé, sous leur hallier, des tombeaux avec des ossements; ils renfermaient des espèces de couteaux-poirgnards, des épées rongées presque entièrement par la rouille, des colliers de verre descendant sur la poitrine du mort. La ligne des tombeaux découverts s'étendait au moins à 50 mètres, car un autre habitant, creusant aussi dans la même direction, arracha un gros tronc de saule, vieux et creusé. Sous ce tronc il découvrit un squelette humain dont la tête était environnée d'un cercle de cuivre en lame. On déterra aussi une pierre de taille creusée en forme de bénitier. On croit que l'ancienne église et le cimetière se trouvaient dans ce lieu, et que la nouvelle a été construite sur

l'emplacement d'un château, ce que semble indiquer son isolement et son élévation.

On voit, dans l'église de Marsal, l'épithaphe de Fouquet de la Routte, gouverneur de cette ville et seigneur de St.-Germain, Blainville-sur-l'Eau, Hénaménil et Crion, mort au mois d'avril 1589.

CRIVILLER, ferme, sur le territoire et à 2 kilom. O. de Merviller.

CROISMARE (**HADONIS VILLARE, HAUDONVILLER, CRAON**), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine, sur la rive gauche de la Vezouse, à 37 kilom. S.-E. de Nancy, 7 E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 942 hab., 94 élect. cens., 12 cons. mun., 230 feux. Nombre d'enfants : 210 en hiver, 160 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 1,559 hect.; 726 en terres lab., 210 en prés, 451 en bois, 8 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 20 (pour les bonnes années), en seigle 18, en avoine 22; planté en vignes, environ 13. On y élève des chevaux, des bœufs, des vaches, des moutons et des porcs. Il y a un moulin à grains et un foulon pour le drap. Ecarts : *La Rappe, Maison-Rouge, l'Arbre-Vert, la Belle-Etoile, le Hasard*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop.: 1710, 107 hab., 32 gar.; 1802, 594 hab., 164 feux; 1822, 790 hab., 193 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1751, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Lunéville.—*Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Croismare, anciennement appelé *Haudonviller* ou *Hadonviller*, était, dans l'origine, un franc-allen appartenant aux comtes de Lunéville; en 1157, le comte Folmar donna à l'abbaye de Beaupré, dont il était fondateur, l'allen (*allodium*) de Haidonviller. Depuis cette époque, il n'en est plus mention que dans des titres sans importance. Le 21 août 1712, Léopold l'érigea en marquisat en faveur du prince de Beauvau-Craon, et y attacha des dépendances considérables. Dès 1711, l'ancien château était détruit; le prince de Craon en fit bâtir, d'après les desains du célèbre Boffrand, un nouveau, l'un des plus magnifiques du pays; il était sur une terrasse

environnée de fossés profonds toujours remplis d'eau. La terre d'Haudonviller, à laquelle le prince de Craon avait donné son nom, ayant été acquise par Louis-Eugène de Croismare, maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre de St.-Louis, fut de nouveau érigée en marquisat en sa faveur; par lettres-patentes de Louis XV, du mois de décembre 1767, sous le nom de Croismare. Il ne reste plus rien aujourd'hui de cette magnifique demeure qu'avait décorée le pincean de Furon et le ciseau de Renard.

Le 3 janvier 1477, avant-veille de la bataille de Nancy, le duc René, à la tête de l'armée suisse et lorraine, fit halte à Hadonviller. Il y passa la soirée dans la compagnie de ses principaux capitaines, et, le lendemain, se mit en marche pour St.-Nicolas.

CROPELLO. C'était, dit Maillet, un fief de la communauté de Rosières-en-Haye, bailliage de Pont-à-Mousson, coutumes de St.-Mihiel. Il fut érigé le 27 mars 1716, éteint et désinfeodé le 15 février 1725, et établi en janvier 1736, en faveur de M. Poirot.

CROSNE (**LE**), partie du faubourg des Trois-Maisons de Nancy où se trouve le débarcadère des bateaux à vapeur de Nancy à Metz.

Il tire son nom, dit Lionnais, dans son *Histoire de Nancy*, d'une machine que les Allemands appellent *Kran*, qui, sur ce port, sert à charger les marchandises qui vont à Metz et reviennent de cette ville. C'est le duc Henri qui le fit établir en 1616, sous le nom de *Grue*. Il est défendu par un quai bâti en pierre de taille. La machine ancienne, qui subsistait encore au commencement de ce siècle, était enfermée dans un bâtiment dont le toit se mouvait avec elle. Il y avait un logement pour le fermier, avec un magasin pour déposer les marchandises. La ferme générale avait aussi un magasin, qui, ci-devant, était l'entrepôt des sels destinés pour le pays de Luxembourg, et qui sert vit ensuite pour la fourniture de l'intérieur.

A côté du Crône était le moulin de Venise que Charles IV avait permis d'établir, ainsi que celui de la Madelaine, près du bastion de Haraucourt, pour la facilité des bourgeois de Nancy, à noble Philippe Fournier, receveur et celerier de Nancy. Par des actes, on voit que les Français détruisirent ce moulin, en même

temps qu'ils firent sauter deux arches du pont de Mahéville, et, après la paix de Riswick, le canal qui y conduisait l'eau des fossés de la ville-ancienne. Au commencement de son règne, Léopold fit réparer le canal; mais le moulin ne fut point rétabli.

Le port du Crosne a été gravé, dans le XVII^e siècle, par Israël Sylvestre.

CUBOLOT, moulin des métairies de St.-Quirin, à 2 kilom. N.-E. de cette commune.

CUITE. Nom d'une colline située au-dessus de Dieulouard. A une époque qui est probablement antérieure à la construction du château de Scarponne, dit M. Beaulieu, les Romains avaient déjà couvert de fortifications importantes la colline de Cuite, au pied de laquelle on a construit, au moyen-âge, le château et le village de Dieulouard. Cette colline était divisée en trois systèmes de défense qui lui ont fait donner trois noms différents. Le premier système, qui commence à Dieulouard, s'étendait au travers du vignoble qui domine le village, et l'on pouvait encore, vers la fin du siècle dernier, reconnaître le remblai de ses remparts de terre, allant dans la direction de la chapelle de la Madelaine; mais ils ont été, à la longue, nivelés par la bêche du vigneron. D'autres lignes en remblai allaient aussi de l'est à l'ouest et se succédaient de distance en distance. On a donné à cet emplacement le nom de *Tréme*, de *Termes*, dieu des bornes, à cause de la chaîne de rochers escarpés qui s'y trouvent, et qui servaient comme de limites naturelles à l'ouest de la forteresse de Scarponne. A partir de la chapelle de la Madelaine, commence un autre camp qui reconvre la côte vers l'ouest. Il était d'un abord facile au sud-ouest, où, sans doute, on avait creusé un fossé; mais, sur les autres points, la position était inattaquable, protégée comme elle l'est par ses escarpements naturels: c'était le camp de *Cuite*. Le dernier système de défense, dont nous avons déjà parlé, s'appelait *Billon*. (Voyez ce mot). Selon M. Mansuy (*Notice sur Serpante*), c'est Agrippa, gendre d'Auguste, qui avait fortifié la montagne de Cuite.

CUITE-FÈVE (CULTURA FÆBARUM), cense à environ 2 kilom. S.-E. de Rosières-aux-Salines, dont elle dépend. Cette cense appartenait

anciennement aux Templiers. Elle est indiquée, en 1710, comme étant de la paroisse de Saffais, prév. de Rosières, bail. de Nancy. Il y avait un ermitage et une chapelle qui subsiste encore, mais dégradée et ayant changé de destination.

CUSTINE (CONDATUM, CONDÉ), village de l'ancien évêché de Metz, puis du duché de Lorraine, près du confluent de la Meurthe et de la Moselle, chemin de grande communication n.° 6 de Nancy à Faulquemont, à 11 kilom. N. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 792 hab., 80 élect. cens., 12 cons. mun., 200 feux. Nombre d'enfants: 136 en hiver, 64 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 1,173 hect.; 504 en terres lab., 158 en prés, 520 en bois, 92 en vignes. Ecart: *Clévant*. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1710, 102 hab., 15 gar.; 1802, 743 hab.; 1822, 706 hab., 204 feux. — *Anc. div.*: En 1594, ce village était le chef-lieu d'une prévôté dépendant du bailliage de Nancy, et appelée prévôté de Condé-Val-des-Faulx, à cause du vallon dans lequel étaient situés tous les lieux composant cette prévôté, Bratte, Montenoy, St.-Epvre, Malleloy, et principalement Faulx-St.-Pierre et Faulx-St.-Etienne. En 1751, bail., malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Nancy. — *Spir.*: Archiprêtre de St.-Martin de Pont-à-Mousson, dio. de Metz.

Condé, autrefois qualifié de bourg, était, dans l'origine, une châtellenie appartenant aux évêques de Metz; il y avait un château-fort considérable, construit, dit-on, avant 1260, par Philippe de Florenge, l'un de ces évêques, et prince de la maison de Lorraine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au XII^e siècle il y avait des seigneurs portant le nom de Condé. En 1189, l'un d'eux, appelé Alain, réuni à un seigneur d'Ormes, ayant opprimé les habitants de ce dernier lieu, firent accord avec eux, *au dire de quatre échevins*. Afin de tenir en respect la forteresse dont nous venons de parler, le duc de Lorraine et le comte de Bar, le premier a-dessus de Frouard, le second sur les hauteurs de Pompey, avaient élevé deux châteaux formant, avec celui de Condé, une sorte de trinité féodale représentant trois différentes sou-

verainetés. Mais la chàtellenie de Condé ne demeura pas longtemps aux évêques de Metz, car, en 1267, elle fut mise, on ignore pour quel motif, entre les mains de l'évêque de Verdun et du comte de Salm. Le P. Donat, Tiercelin, raconte que Renaud de Bar, évêque de Metz, ayant accusé le duc Thiébaud d'avoir détourné à son profit des deniers qu'il avait tirés des églises de ses états, sous prétexte de les employer au secours de l'île de Rhodes, Thiébaud, pour se venger de cette calomnie, leva des troupes, entra sur les terres de l'évêque de Metz, et y commit de grands dégâts. Renaud appela à son aide son frère, Edouard, comte de Bar, et d'autres seigneurs ses feudataires, et vint mettre le siège devant le château de Frouard, appartenant au duc de Lorraine. Mais ce prince les repoussa vivement, les attaqua, les tailla en pièces et fit prisonniers le comte de Bar et plusieurs chevaliers, pour la rançon desquels l'évêque engagea Condé et Conflans en Jarnisy (1307 ou 1308). En 1323, Henri Dauphin engagea le château de Condé à ce même Edouard. Les comtes de Bar, qui avaient uni ce château et la chàtellenie au bailliage de St.-Mihiel, en restèrent possesseurs jusqu'à l'époque où le cardinal Louis de Bar céda son duché à son neveu, René d'Anjou. C'est depuis lors que les ducs de Lorraine en devinrent et en demeurèrent maîtres.

En 1468, la garnison de Liverdun, composée des gens du maréchal de Bourgogne, attaqua et brûla Condé pour se venger de la donation que Louis XI avait faite au duc de Calabre de la ville d'Epinal, dont les habitants avaient refusé de recevoir le maréchal de Bourgogne.

L'évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppart, après avoir exercé, pendant quelques années, la régence de Lorraine, durant la captivité de René I^{er}, fut arrêté à Amance, et, dit D. Calmet, conduit prisonnier, la nuit, au château de Condé, tout nu, sans chemise, sans culotte et sans chaussure. Il y demeura dix semaines entières, et n'en sortit qu'après avoir signé un traité contre lequel il protesta dès qu'il fut libre.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, il y eut de grands démêlés entre le duc de Lorraine et les évêques de Metz, au sujet de la chàtellenie de Condé et de plusieurs autres seigneu-

ries. Ces difficultés ne furent entièrement terminées qu'en 1561. L'évêque François de Beaucaire céda cette chàtellenie à Charles III, faisant abandon de tous les droits que les évêques de Metz pourraient y prétendre. En 1581, le duc Charles donna des chartes aux habitants de Condé, touchant la police, et des règlements pour leurs bois communaux.

En 1552, Henri II, roi de France, ayant quitté Nancy pour aller prendre possession de la ville de Metz, s'arrêta et coucha à Condé. C'était alors, disent nos historiens, un lieu considérable par son commerce, une espèce d'entrepôt pour les marchandises du Luxembourg, du pays messin et de Nancy. Le bon duc Henri II affectionnait beaucoup le château de Condé, et il avait près de là une vigne dont il faisait un cas particulier; il envoyait, raconte-t-on, de son vin de Condé aux princes étrangers, comme d'un vin exquis.

Ce bourg vit s'accomplir, en 1625, un de ces actes de barbarie dont le moyen-âge offrit de trop nombreux exemples: Deabordes, ancien valet de chambre du duc Henri et auteur d'un livre sur *l'Excellence de la pratique des armes*, y fut enfermé dans le château, mis à la torture, puis brûlé, comme convaincu de sortilège et de magie.

Le 10 juin 1719, Léopold érigea Condé en marquisat, sous le nom de Custine, en faveur de Christophe, comte de Custine, gouverneur de Nancy. En 1703, ce prince avait donné les ruines de l'ancien château à Antoinette de Nettancourt.

Il y avait, dans ce bourg, deux maisons franches et quatre fiefs: *Duprez, du Merci, du Bois*, et enfin *la Bardinière*, dont Léopold accorda le retrait féodal à Christophe de Custine, le 9 juin 1724. Il y avait aussi une maison dite *des Lombards*, dont Paul, baron Désarmois, fit ses reprises en 1667.

On lit dans le *Supplément du Journal de Nancy*, que, le 15 octobre 1780, Albert Le Noir, prévôt de l'hôtel des monnaies de Lorraine, mourut à Custine, à l'âge de 96 ans. Il était de la famille de M. Le Noir qui a fondé quatre places en la Communauté des prêtres de la paroisse St.-Sébastien de Nancy.

Aujourd'hui, Condé a perdu l'importance dont il jouissait au XVII^e siècle, et n'est plus

remarquable que par sa charmante situation au-dessus de la Moselle et des riches prairies que parcourt cette rivière. Cependant on visite encore avec intérêt les ruines de son vieux château féodal, jadis si redoutable. Ces ruines, devenues la retraite des reptiles et des oiseaux de proie, sont placées au point le plus élevé de la colline, et entourées de toute part d'un escarpement rapide. Un mur est resté debout, percé de fenêtres et d'une porte qui donne sur le fossé, que l'on traversait à l'aide d'un pont-levis. Ce fossé était naturel et formé par un ressaut de la colline ; il a encore 20 mètres de profondeur, et les fragments de murailles ont 3 mètres d'épaisseur. On reconnaît, au milieu de ces débris informes, les vestiges de plusieurs tours, une citerne, de vastes souterrains avec des issues extérieures maintenant obstruées et perdues. Le château d'en bas, devenu maison de ferme, bien qu'il ait conservé deux tourelles et des vestiges de fossés, est un bâtiment sans caractère. L'église a été impietoyablement restaurée : une nef moderne a été accolée au chœur du XV^e siècle ; la sacristie est une ancienne chapelle. On voit, dans le village, quelques maisons à portes et fenêtres en ogives triflées, dont l'une est faussement attribuée aux Templiers. Il y a aussi, dans l'église, une statue de saint Léger, où l'on vient en pèlerinage pour les personnes en danger de mort.

CUTTING, village de l'ancien duché de Lorraine, dans une vallée, sur le canal de navigation de la Seille à la Sarre, à 55 kilom. N.-E. de Nancy, 31 N.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 11 N.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 474 hab., 47 élect. cens., 40 cons. mun., 104 feux. Nombre d'enfants : 406 en hiver, 27 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 360 hect. ; 364 en terres lab., 88 en prés, 62 en bois, 17 cent. en vignes. Le bief de partage du canal de la Seille à la Sarre est situé sur le territoire de Cutting, ainsi que six écluses. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 6 gar. ; 1802, 394 hab., 86 feux ; 1822, 409 hab., 91 feux. — *Anc. div.* : 1394, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Angviller, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Cutting ou *Kutting*, qui est

mentionné dans un titre de 1328, était autrefois le chef-lieu d'une mairie dont dépendaient cinq villages ; cependant, en 1630, il ne se composait plus que de 6 ménages. Cutting, après avoir été quelque temps de la baronnie de Bidestroff, fut ensuite réuni au domaine.

Cette commune a, dit-on, donné le jour à un sergent du 402.^e régiment, nommé Klein, qui se distingua aux batailles de Constance et de Zurich, et fut plusieurs fois mis à l'ordre du jour de l'armée.

DABO (**DACHSBOURG**), bourg assez considérable de l'ancienne province d'Alsace, environné de forêts, au pied des Vosges, frontière du département du Bas-Rhin, à 103 kilom. E. de Nancy, 20 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 16 S. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 2,258 hab., 165 élect. cens., 16 cons. mun., 500 feux. Nombre d'enfants : 358 en hiver, 60 en été (avec les trois hameaux qui en dépendent). Trois sœurs de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 461 hect. en terres lab., 249 en prés, 4,007 en bois. L'hectare semé en seigle peut rapporter 8 hectol. On n'y cultive que le seigle et les pommes de terre, et on y élève des bœufs, des vaches et des porcs. Ecart : *Hoube, Schaefferhoff, Kùhberg, Hettert, Harreg, Rothenpall*, et quelques autres maisons isolées. Deux moulins à grains, neuf scieries. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 1,471 hab., 294 feux ; 1822, 1,851 hab., 359 feux. — *Anc. div.* : Chef-lieu d'un bailliage, gén. de Strasbourg, régi par le droit écrit ; 1790, canton de Walscheid, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Doy. de Saverne, dio. de Strasbourg. La cure était à la nomination des comtes de Dabo.

Le bourg de Dabo, qui portait autrefois le titre de ville, chef-lieu d'un comté d'empire, est une des plus intéressantes communes, non-seulement de l'arrondissement de Sarrebourg, mais encore de tout le département de la Meurthe. Cette ville s'étendait, ainsi qu'on peut en juger par les traces de ses anciennes constructions, sur la pente d'une montagne en forme de cône tronqué, au sommet de laquelle s'élève tout-à-coup un énorme rocher de 27 à 30 mètres de hauteur. Elle fut dévastée et presque

entièrement détruite pendant les guerres du XVII^e siècle, et le village qui lui a succédé est bâti au-dessous de l'ancienne ville.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de la fondation du château de Dabo (*Dagsburg, Tagesburg, Disborg, Dabor*), que l'on attribue faussement à Dagobert II. Selon les uns, le comte Ebbéard ou Evrard, fils d'Adelbert, duc d'Alsace, qui vivait au commencement du IX^e siècle, le fit bâtir sur la montagne appelée aujourd'hui *Léonsberg*, qui domine la vallée riante et le village de Walscheid, et qui donnait à la frontière d'Alsace une facile défense du côté de la Lorraine. Ce qu'il y a de certain, c'est que le comté de Dachsbourg était dès lors au nombre des domaines des ducs d'Alsace. On dit que Charles-le-Simple, roi de France, qui venait souvent visiter les bords du Rhin et l'Alsace, se trouvait, en 922, au château de Dachsbourg; il y donna audience à une députation des chanoines de la cathédrale de Toul et confirma leur église dans la possession de ses biens. Enfin, suivant un écrivain contemporain, c'est dans ce château que naquit, en 1002, et fut baptisé Brunon, fils de Hugues III, qui monta sur le trône épiscopal de Toul et se rendit célèbre, comme pape, sous le nom de Léon IX.

Enfin, un autre écrivain (Péreciot), remontant plus loin encore, croit que Dachsbourg est l'ancien *Dispargum*, où, suivant Grégoire de Tours, Clodion, l'un des chefs franks, aurait fait sa résidence. Si le fait était démontré, l'origine de ce château remonterait donc à la première moitié du V^e siècle, ou même à la période romaine, car, dans les commencements de leur établissement dans les Gaules, les Franks s'occupaient à toute autre chose qu'à bâtir. Mais le consciencieux historien du pays de Dabo, M. Beaulieu, dont nous invoquerons souvent le témoignage, dit qu'il n'a trouvé, dans les substructions de ce château, rien qui indiquât un ouvrage romain, et il ne pense même pas qu'il puisse remonter à une époque antérieure aux temps féodaux, c'est-à-dire au XII^e siècle.

Outre ce château, il en existait un autre, bâti, à une époque moins reculée que le premier, sur le rocher qui domine Dabo, et qui subsista jusqu'en 1679. Quant au premier, on

le laissa tomber en ruines; mais, comme un grand concours de pèlerins s'y rendait tous les ans pour implorer la protection de saint Léon, les comtes de Dachsbourg y firent construire une chapelle sous son invocation, avec le titre de prieuré. Elle a été brûlée vers le milieu du siècle dernier, puis rebâtie il y a une douzaine d'années.

Pendant les hostilités qui s'élevèrent pour la succession de la comtesse Gertrude, morte en 1225, le château de Dachsbourg fut assiégé par Jean d'Apremont, évêque de Metz. Mais, comme le prélat désespérait de pouvoir s'en emparer de vive force, il convertit le siège en blocus, et fit élever, à peu de distance, une forteresse dont on voit encore les ruines. Ce siège se termina par un traité.

Au XVII^e siècle, durant les guerres de la France avec l'Empire, le château de Dachsbourg, abandonné par Emich, comte de Linange, était devenu le refuge d'une bande de partisans ou plutôt de brigands, qui, manœuvrant sur les derrières de l'armée française, égorgeait les hommes isolés, attaquait les petits détachements et pillait les convois. Le baron de Monclar chargea M. de Bois-David de réduire cette forteresse. A son approche, 30 hommes, la plupart chasseurs des montagnes, s'y enfermèrent, avec l'intention de conserver ce domaine à leur seigneur et de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les premières tentatives des ennemis furent sans résultat, et les assiégés, enivrés de leur succès, et regardant le château comme imprenable, descendirent au bas du rocher une chèvre morte à laquelle était attachée une quenouille, et qui portait entre ses cornes une lettre dans laquelle on lisait : « Quand cette chèvre filera, Dabo se rendra. » Néanmoins, après cinq jours, la place, vendue par des traîtres, et, entre autres, dit-on, par le bailli du comté, tomba au pouvoir des Français. Il était convenu que le château resterait tel qu'il était : mais, après bien des pourparlers, on le rasa entièrement, le 13 novembre 1679.

La contrée anciennement connue sous le nom de comté de Dachsbourg, et aujourd'hui comprise sous celui de *pays ou de forêt de Dabo*, est bornée à l'est par les forêts de Saverne et de Strasbourg, à l'ouest par les villages de St.-Quirin et de Hesse, au nord par ceux de

Hazelbourg et de Guntzweiler; au midi, ses dépendances s'étendent jusqu'au pied du Donon. Elle fut occupée par les Celtes et par les Triboques, soumise successivement aux Romains, aux Franks, puis aux empereurs d'Allemagne.

Ce comté faisait partie de l'ancienne province d'Alsace, et relevait autrefois de l'évêché de Strasbourg. A la suite d'une guerre entre Berthold, margrave de Bade, et Frédéric, prince de Linange, de la maison d'Alsace, possesseur du comté de Dabo, celui-ci fut obligé, par une transaction de l'an 1239, de se reconnaître, pour son comté, l'homme-lige du prince-évêque et de l'église de Strasbourg.

Du reste, les seigneurs de Dabo commencent à paraître dans l'histoire à une époque beaucoup plus reculée. Un comte d'Egishheim et de Dachsbourg, disent les chroniqueurs, aida Charles-le-Chauve à s'emparer de la Lorraine et de l'Alsace (de 840 à 877); et, en 938, Wolff ou Wolfgang, comte de Dachsbourg, assistait à un tournoi donné à Magdebourg. En 1280, la branche mâle de ces seigneurs s'étant entièrement éteinte, il n'en resta qu'une fille nommée Gertrude, qui épousa le duc de Lorraine Thiébaud II, dont elle n'eut pas d'enfants, et qui se maria en troisièmes nocces à un comte de Lienengen ou Linange, et porta ainsi son héritage dans cette famille. Mais cette dernière n'en eut plus que la propriété domaniale, lorsque le traité de Ryswick vint réunir l'Alsace à la France.

Avant la révolution, le comté de Dabo appartenait encore aux comtes de Linange-Heydesheim et de Linange-Hartembourg. Il renfermait les communes de Dabo, Hommert, Harreberg, Walscheid, Abreschwiller et Voyer. Les bans de ces communautés, des censes, verreries, dépendances, s'étendaient sur une vaste étendue de terrains et de forêts. Le comté de Dabo fut mis sous le séquestre par décision du mois d'octobre 1792, réuni à la France provisoirement en l'an III de la république, et définitivement par le traité de Lunéville (9 février 1801), et l'arrêté du 21 floréal an XII (11 mai 1804).

Le pays de Dabo contient 16,237 hectares, dont 13,362 en forêts, et forme cette partie de la chaîne des montagnes des Vosges qui bor-

dent la Lorraine et l'Alsace; son sol est absolument aride et infertile; il est couvert de monts presque inaccessibles, de rochers nus et escarpés; les arbres peuvent à peine résister à l'impétuosité des vents et à la stérilité du climat. Ce pays, placé dans une région ingrate, n'est coupé par aucune grande communication, et la situation de ces contrées ne permet pas des établissements plus avantageux que ceux qui s'y trouvent. (M. ROYÉ.)

« L'existence de la population du ci-devant comté de Dabo tient absolument à la jouissance de ses droits d'usage dans les forêts du domaine. Ce n'est qu'à la faveur de ces concessions, que les anciens comtes de Linange et de Dabo avaient attiré et fixé des habitants dans une contrée qu'on peut véritablement appeler sauvage, qui n'offre à l'œil que des forêts, des ravins et des montagnes. A peine, entre chaque village et les forêts qui, de tous côtés, couvrent, pour ainsi dire, les maisons, aperçoit-on quelques lambeaux de terrains susceptibles de produire des pommes de terre, mais non des grains, des vignes, etc., quels que soient les efforts de l'industrie humaine.

Ainsi les habitants ne se sont construits et ne peuvent entretenir leurs habitations, pourvoir à leur chauffage et à la préparation de leurs aliments qu'au moyen des bois dont la délivrance leur est garantie pour ces destinations. Ils ne pourvoient à leurs autres besoins qu'à l'aide de leurs troupeaux (particulièrement des porcs), et par les produits d'un travail pénible. » (*Mémoire pour les communes du ci-devant comté de Dabo. 1821.*)

Les termes employés dans ce Mémoire, rédigé par M. Merville, se trouvent, à peu de chose près, dans le règlement du 27 juin 1615, relatif aux forêts du comté de Dabo, règlement fait par Jean Ludvig et Philippe Georges, comtes de Linange. Cette pièce curieuse, et que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de reproduire, fait partie des nombreux et intéressants documents recueillis par les soins de M. Royé; elle est suivie de deux autres, non moins curieuses, sur le même sujet, dont l'une est datée de 1614, l'autre de 1628, et qui sont extraites des Archives du département.

De fréquentes contestations se sont élevées entre l'administration des forêts et les habitants

de ces communes, relativement à leurs droits d'usage, et il est intervenu plusieurs règlements qui en fixent l'étendue; notamment celui du 10 février 1817, signé Séguier, et celui du 29 novembre 1822, signé Villèle, approuvé par ordonnance royale du 8 septembre 1824. On y voit, entre autres choses, que les filles d'usagers, épousant des étrangers, ne confèrent aucuns titres à leurs maris.

« Il y a deux siècles à peine, dit M. Beaulieu, comparant l'état ancien à l'état actuel du comté de Dabo, que des châteaux bien fortifiés gardaient les débouchés de ses vallées dans lesquelles paissaient de nombreux troupeaux. Sur les plateaux cultivables des montagnes, on voyait s'élever de jolis villages ou des bourgs entourés de murailles et flanqués de tours. Aujourd'hui, c'est à peine si l'on découvre quelques traces de cet ancien état de prospérité. Le temps et les guerres désastreuses dont ce pays a été le théâtre ont renversé et fait rouler dans la vallée les murs des châteaux et les créneaux des tours; de légères élévations du sol indiquent seules la place qu'occupaient les villages dont on ignore aujourd'hui le nom, tandis que des forêts de pins, de hêtres et de chênes ont recouvert de leur puissante végétation les champs dont le moine Richer, chroniqueur du XIII^e siècle, vantait la fertilité et la culture intelligente. »

Mais, en revanche, ce pays est riche par ses souvenirs, et l'archéologue peut moissonner à pleines mains sur ce sol stérile. « On n'y rencontre pas, il est vrai, continue le savant écrivain, ces beaux débris de l'antiquité romaine que le midi de la France nous offre en si grande abondance; tout, au contraire, dans cette contrée sauvage, semble annoncer que l'art y fit peu de progrès; cependant ses monuments ont un caractère original et *topique* qui mérite bien aussi d'être étudié. Souvent on les trouve entassés et confondus de la manière la plus pittoresque dans des espaces de peu d'étendue. A côté des ruines de châteaux du moyen-âge, que recouvrent le lierre et la mousse, on voit le dolmen ou le *men-hir* celtique; plus loin, le tombeau cunéiforme du Triboque se fait remarquer par ses sculptures bizarres près des débris d'enceintes sacrées; enfin, le voyageur peut rencontrer, presque à

chaque pas, les fragments de bas-reliefs des divinités, les ouvrages militaires, les chaussées et les diverses constructions qui attestent le séjour que les Romains firent autrefois dans ces montagnes. »

Sur le plateau de l'*Engelberg* (montagne de l'Ange), et dans un espace de 12 à 15 mètres carrés, on a trouvé, groupés et renversés de leur base, plus de 50 tombeaux, différant, pour la plupart, de forme et d'époque. M. Beaulieu les divise en quatre classes : les premiers sont l'ouvrage des Triboques, qui s'étaient établis depuis longtemps sur cette partie du territoire des Médiomatriens; les seconds appartiennent à la période romaine, et l'un d'eux, qui fait partie du Musée des antiquités de Strasbourg, porte cette inscription :

D. M.
M. AIMILIANVS
SIXTEA. SIIDATI
VXORIS. MATRIS
MANSVITI.

Aux dieux mânes. Marcus Aimilianus, à la mémoire de Sixta, épouse de Sidatus et mère de Mansvitus.

La troisième classe n'est représentée que par un seul tombeau qui a été détruit il y a environ 40 ans, et dont les ornements particuliers attestent l'origine romaine. Enfin, la quatrième classe se compose de petits monuments cinéraires que l'on trouve ordinairement enterrés jusqu'au niveau du sol, et qui remontent au même temps que le tombeau dont nous venons de parler.

Le canton de l'*Engelberg* est encore remarquable par ses enceintes sacrées. M. Beaulieu y a trouvé de précieux bas-reliefs représentant des Apollon ou des divinités triboques. Au canton d'*Ober-Zorn* ou de la *Haute-Zorn* (c'est près de là que cette rivière prend sa source), se voient, disséminées dans un espace d'environ 1,000 mètres carrés, des ruines que les habitants nomment *Altdorf* (vieux village), et où existait un temple; à peu de distance de ces habitations détruites, et que M. Beaulieu fait remonter à la période tribocco-romaine, on a trouvé beaucoup de tombes prismatiques dont les côtés sont curvoïdes et sans aucun ornement. Sur le même plateau, on remarque les traces d'un retranchement qu'entourait un fossé

de 4 mètres de largeur. Enfin, en se dirigeant du village de Dabo, vers le sud-est, dans une contrée élevée et recouverte alternativement de forêts et de terres cultivées, qu'on nomme *Kiebari-Kopf*, on trouve un monument romain consistant en trois têtes sculptées sur les angles saillants d'un gros fragment de rocher. M. Beaulieu pense que ce monument fut consacré aux Faunes, divinités rustiques qui habitaient les bois et les campagnes et protégeaient spécialement les troupeaux.

Nous avons essayé de donner en substance le résultat des curieuses découvertes de M. Beaulieu; nous renvoyons, pour plus de détails, à ses intéressantes *Recherches archéologiques et historiques sur le comté de Dachsbourg*.

Avant la publication de ces recherches, le savant M. Justin Lamoureux avait lu à la commission des Antiquités un Mémoire contenant le résultat de ses découvertes dans le même comté de Dabo. Quelques monuments non décrits par M. Beaulieu, et notamment deux pierres sépulcrales du *Kempfelthall*, ont été l'objet de ses observations. Il a remarqué aussi, le premier, ce qui a été confirmé par M. Beaulieu, que l'ouverture qui se voit à la base des tombeaux de cette contrée était destinée à recevoir les cendres des personnages auxquels ils étaient consacrés.

Voici, sur le comté de Dabo, et sur les villages qui en faisaient partie, quelques renseignements qui ne paraîtront peut-être pas dépourvus d'intérêt. Ils se trouvent dans les documents que M. Boyé a bien voulu nous communiquer. Nous copions textuellement :

« Au village de Dabo, comme aussi dans les quatre villages des forêts, qui sont Walscheid, Abreschwiller et Voyer, de même que dans tout le circuit des montagnes, et au village de Hommert, que le comte Philipp eGeorges a fait bâtir, la haute justice est commune entre les deux seigneurs; ont toutes les causes criminelles par moitié, sur tête et sur corps, et ne peuvent reconnaître une justice supérieure, qu'au contraire d'en faire exécuter les malfaiteurs d'après leurs mérites, en ayant plein et absolu pouvoir; comme aussi différentes personnes criminelles ont été exécutées par la corde, par le feu et par fer. Les deux seigneuries du susdit comté ont droit de convertir la punition cor-

porelle en argent, délits et indemnités. » — On voit, par un autre article, que la haute-justice se construisait sur l'ordre du bailli du comté, par les charpentiers et manœuvres, en présence des maires, gens et échevins de justice, auxquels on donnait la nourriture, mais point de salaire.

Dans les quatre villages forestiers susdits, les comtes de Linange ont le droit, en qualité de possesseurs du comté de Dabo, d'instituer un prêtre, de l'accepter contre le revers qui lui en serait présenté, et de le destituer en cas de mauvaise conduite.

» Au village de Dabo, la taille est en paréage entre les seigneurs du comté de Linange-Hartembourg et de Linange-Falkembourg (le comté avait été partagé entre eux en 1613), et nul seigneur ne doit, sans le consentement exprès de mon très-gracieux seigneur; permettre à ses sujets de trafiquer le métier de cabaretier, et ses sujets doivent se conformer aux impôts accoutumés à cet égard, en payant, aux deux susdites seigneuries, 2 schellings par mesure, et le cabaretier a à détruire la dixième mesure pour sa perte... Il est permis aux sujets, conformément aux réglemens forestiers, renouvelés et publiés en 1628, de prendre dans les forêts le bois de sapin pour l'alimentation des scieries et pour faire des échalats, comme aussi de bois de chêne à l'usage des douves et autres ustensiles en bois semblable, chacun dans sa valeur, savoir : un arbre sapin à deux schellings, un arbre chêne à un florin et un hêtre à deux schellings, réservant cependant à mon gracieux comte et seigneur d'en hausser et diminuer le prix aux bourgeois ou sujets dudit comté. Les charrons et tourneurs paient annuellement, à la Saint-Martin, trois florins pour leurs ouvrages..... »

Suit l'énumération de différentes taxes que les seigneurs prélevaient à leur profit, entre autres celle sur le sel, qui était d'un florin par resal, plus le privilège, pour la gracieuse seigneurie, de ne payer qu'à raison d'un florin le bichet tout le sel dont elle pouvait avoir besoin; puis viennent ces pièces curieuses, qui montrent l'étendue des droits seigneuriaux : « Tous les sujets à Dabo sont serfs, et il n'est permis à aucun sujet de se marier sans le consentement préalable de mon gracieux comte et seigneur ou de son bailli, qui est toujours atta-

ché à la maison de Dabo, et il ne leur est pas permis non plus de sortir hors du comté avant qu'ils ne se soient rachetés de la servitude, après que mon gracieux comte ou bailli d'icelui l'aurait trouvé bon, moyennant une somme d'argent, en acquittant le dixième denier de tous ses biens. Qu'avant cela il était en usage que les sujets, avec notre consentement, pouvaient faire leurs domiciles en d'autres endroits, attendu qu'ils paient annuellement deux schellings pour le droit de *Leibeth*; mais comme il en est résulté un abus, que les droits de *Leibeth* ne sont point entrés dans le temps fixé et n'ont été recueillis qu'avec frais, à cette fin le droit de *Leibeth* a été aboli et il a été convenu que ce rachat en doit être convenu avec le transgresseur. Mon gracieux comte et seigneur a le droit de décès dans le village de Dabo sur ses sujets, c'est-à-dire d'y prendre la meilleure bête, sans en excepter une seule; mais si aucune il n'y a, on prend une pièce de terre ou de bien immeuble ou meuble ou encore une somme d'argent, selon les moyens du défunt, pour le droit de décès. Toute personne mâle n'étant point le fils d'un bourgeois du pays, qui serait intentionnée de s'établir sous mon gracieux comte et seigneur, doit payer, pour son droit d'entrée ou de bourgeois, une livre de deniers. — Nul sujet ne peut sortir hors du comté sans une permission particulière de mon gracieux comte et seigneur ou d'un de ses baillis, et s'il parvient à obtenir ladite permission, il doit, au *pro rata*, racheter lui, sa femme et ses enfants, moyennant une somme d'argent... — Tout Juif qui trafique ou commerce au comté de Dabo, en doit demander préalablement notre consentement, et en rétribuer annuellement une certaine somme d'argent à partager entre les deux seigneuries... — Pour la conservation de la garnison de la forteresse de Dabo, chaque sujet est obligé d'acquitter annuellement, par quartier, son impôt militaire, savoir : Dabo, chacun annuellement 2 florins; Walscheid, 2; Abreschwiler, 1; Voyer, 1. Et sont les sujets obligés de tenir la garde du château en cas de besoin, et d'y porter du secours dans la dernière nécessité. — Il est au pouvoir de la gracieuse seigneurie de faire faire des corvées par les sujets ou leur en

faire payer annuellement une certaine somme d'argent... Jusqu'à présent, les sujets de Dabo, outre la rente de corvée accoutumée, chacun en a rendu encore annuellement un florin à la gracieuse seigneurie... » Cette pièce est datée de 1671. Les mesures sévères dont usaient les comtes de Linange, vis-à-vis de leurs sujets du comté de Dabo, s'expliquent par le fait même des privilèges qu'ils leur avaient accordés, et qui avaient attiré dans leurs domaines des étrangers de tous les pays, qu'aucun lien ne retenait au sol, et qu'il fallait, pour ainsi dire, y enchaîner.

Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas d'entrer dans de plus longs détails au sujet des anciens usages suivis dans le comté de Dabo.

Les armes de Linange sont d'azur à 3 aigles d'argent surmontées d'un pont; celles de Dachsbourg sont d'argent au lion de sable surmonté de 8 tiges de lys.

DALHAIN (DALHEIN), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, dans la vallée de Haboudange, sur un ruisseau qui se perd dans la Petite-Seille, à 41 kilom. N.-E. de Nancy, 41 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond. et du canton. Pop. : 520 hab., 52 élect. cens., 12 cons. mun., 130 feux. Nombre d'enfants : 84 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 481 hect.; 389 en terres lab., 31 en prés, 24 en vignes. Un moulin à grains faisant écart. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 13 habitants lorrains, 9 gar.; 1802, 404 hab., 91 feux; 1822, 477 hab., 113 feux. — *Anc. div.* : 1594, partie prév. de Morhange, bail. d'Allemagne; partie de la châtellenie de Haboudange; 1751, partie bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; partie juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Haboudange, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Baroville, dio. de Metz.

La *Notice de Lorraine* mentionne beaucoup de localités du nom de *Dalhem* (maison dans le val), comprises, soit dans notre province, soit dans l'évêché de Metz, soit dans les pays voisins; aussi est-il difficile de dire à laquelle se rapportent les anciens titres, dont quelques-uns remontent jusqu'au X^e siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que le village de Dalhain, dont

nous parlons, fut engagé, en 1353, par Adémar, évêque de Metz, à Pierre de Bar, sieur de Pierrefort. A la fin du XVII^e siècle, c'était une terre considérable appartenant à la famille d'Haracourt.

Dalhain n'a été érigé en cure qu'en 1837, à cause de l'accroissement de sa population; jusqu'à cette époque, il n'y avait eu qu'un vicaire résident qui dépendait de la succursale de Belange.

DAMBOIS (CANAL DE). Il prend ses eaux et, se jette dans la Vezouse, après avoir suivi un cours de 1,600 mètres, et traverse le territoire de Fréménil.

DAMELEVIÈRES (DOMNA-LIBARIA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Meurthe, chemin de grande communication n.° 5 de Nancy à Rembervillers, à 25 kilom. S.-E. de Nancy, 11 S.-O. de Lunéville chef-lieu de l'arrond., 15 N. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 475 hab., 48 élect. cens., 10 cons. mun., 127 feux. Nombre d'enfants : 65 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 808 hect.; 274 en terres lab., 92 en prés, 359 en bois, 14 en vignes. Ecarts : les *Grande et Petite Bléhors, le Rendez-vous*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 75 hab., 23 gar.; 1802. 404 hab., 97 feux; 1822, 430 hab., 107 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1710, partie prévôté de Lunéville, partie de celle de Rosières; 1751, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Blainville-sur-l'Eau, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. La cure était à la nomination de l'abbé de Belchamps.

Le nom de ce village lui vient de celui de sainte Libaire, patronne de la paroisse, première martyre de Lorraine. La cure de Damelevières fut donnée à l'abbaye de Belchamps, en 1203, par Mathieu, évêque de Toul. En 1296, Thieriat, bourgeois du Port, céda au duc Ferri III, moyennant une somme d'argent, tout ce qu'il avait à Damelevières.

Ce village, qui est qualifié de fief en 1594, possédait deux châteaux et une maison-fief appelée *Chapois*. La seigneurie était partagée, au commencement du siècle dernier, entre le sieur de La Chaussée et le marquis de Lenon-

court. L'abbé de Belchamps avait la haute justice sous le toit dans deux maisons. Il y avait une chapelle de Notre-Dame et de Saint-Didier, fondée, en 1458, par Didier de *Dame-Livière*, écuyer et conseiller d'état; un couvent de Dominicains, entièrement détruit, et une maison de frères de St.-Jean-de-Dieu, occupée aujourd'hui par des fermiers.

Sur le territoire de cette commune est une fontaine appelée le *Trou-du-Tonnerre*, à l'eau de laquelle on attribue le pouvoir de guérir de la fièvre, et quelques saisons de terre qui ont conservé leurs anciennes appellations : les champs de la Cire, de l'Huile, des Hosties, du Pain-Bénit; celui de Sainte-Libaire, dont la location servait à l'achat de 20 flambeaux que portaient 20 jeunes filles à la procession qui avait lieu la veille de la fête de cette sainte martyre. Damelevières possède un bureau de charité, fondé, en 1751, par M. de Bouzey, abbé de Belchamps et doyen de la Primatiale de Nancy.

On exploitait autrefois, sur le ban de ce village, des carrières d'une espèce de roche.

Un des châteaux de Damelevières subsiste encore, mais transformé en maison de ferme, à gauche, en sortant du village, dans la direction de Blainville.

DALHAIN (RUISSEAU DE) OU DE LA FONTAINE-COMMUNE. Il a sa source à Dalhain, y alimente un moulin, passe sur le territoire de Haboubange, et se perd dans la Petite-Seille, après un cours de 3,700 mètres.

DAME-LOO (RUISSEAU DE) OU DE MORVILLE. Il a sa source sur le territoire de cette commune, le traverse ainsi que celui de Château-Salins, fait mouvoir un moulin sur chacun d'eux, suit un cours de 3,200 mètres, et va se perdre dans la Petite-Seille.

DANNE-ET-QUATRE-VENTS, village considérable de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte de Saverne, frontière du Bas-Rhin, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 106 kilom. E. de Nancy, 21 N.-E.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 2 E. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 880 hab., 88 élect. cens., 12 cons. mun., 181 feux. Nombre d'enfants : 160 en hiver, 45 en été. Une sœur de St.-Jean est chargée de l'instruction des filles. Surf. territ. : 133 hect. en terres lab., 66 en prés, 516 en bois. L'hectare semé

en blé peut rapporter 45 hectol., en orge 4, en seigle 3, en avoine 4 1/2. On y élève des porcs, et on y cultive principalement des pommes de terre. Ecart : *Quatre-Vents* et *Bonne-Fontaine*. Lettres par Phalsbourg. Ce village est allemand.

Anc. pop. : 1802, 629 hab., 111 feux; 1822, 830 hab., 156 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Phalsbourg; 1756, juridiction et subdélégation de Phalsbourg, gén. de Vic, parlement de Metz; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Cette commune, formée de la réunion du village de Danne (*Dan, Dam, Danre, Dann*) et du hameau des Quatre-Vents, appartient à la Lorraine jusqu'en 1661, époque où elle fut cédée à la France pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Ses premiers seigneurs étaient les comtes de Lutzelbourg, qui la vendirent à la maison de Lorraine en 1611. Près de Danne sont les ruines d'un château, commencé dans le siècle dernier, et dont les matériaux ont servi à une autre destination.

On a trouvé, dans le courant de 1859, aux environs de Danne, dans les forêts de Grefenstein (Bas-Rhin), une pierre d'environ un mètre de hauteur et de 0,33 c. d'épaisseur, présentant l'aspect d'un cône et d'une pyramide tronqués réunis par leur base et portant des caractères en partie effacés, mais qui semblent indiquer une inscription tumulaire. La pyramide est ornée, du centre au sommet, de trois cordons saillants.

DANNELBOURG (**DENNELBOURG**), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Zorn, au nord des forêts de Linange, à 401 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 16 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 4 S.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Annexe de Henri-dorff. Pop. : 363 hab., 36 élect. cens., 10 cons. mun., 62 feux. Nombre d'enfants : 408 en hiver, 27 en été. L'instruction des filles est confiée à une sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 200 hect. en terres lab., 7 en prés, 77 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 10 hectol., en seigle 10, en orge et en avoine 15. Le principal genre de culture est celui de la pomme de terre; on y élève surtout des vaches. Ecart : *Omenland* et *Bergmattel*. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1710, 2 hab., 3 gar.; 1802, 217 hab., 38 feux; 1822, 300 hab., 30 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lixheim, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Dannelbourg ne date pas, du moins comme village, d'une époque fort reculée, puisque, en 1710, ce n'était qu'un hameau ou même qu'une cense. Dans l'espace d'un siècle, sa population s'est rapidement accrue, et elle s'augmentera sans doute encore par le passage, à proximité du territoire de cette commune, du canal de la Marne au Rhin.

DANUBE, ou **RUISSEAU DE DOMÉVRE**, ou **FONTAINE DE PUISIER**. Sa source est au-dessous de Verdental et son embouchure dans la Vezouse. Dans un cours de 4,700 mètres, il traverse les territoires de Verdental et Domévre.

DARENBACH (**LE**), ruisseau qui passe à Schœfferhoff, canton de Phalsbourg, et se jette dans la Zorn à peu de distance de ce hameau.

DÉDELING (**DEDLING**), petite village de l'ancien évêché de Metz, sur la rive droite de la Petite-Seille, à 42 kilom. N.-E. de Nancy, 12 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Château-Voué. Pop. : 148 hab., 15 élect. cens., 10 cons. mun., 39 feux. Les enfants vont à l'école à Château-Voué. Surf. territ. : environ 127 hect. en terres lab., 22 en prés, 13 en vignes, 11 en chânevières, 6 en vergers. L'hectare semé en blé et en seigle peut rapporter 14 hectol., en orge et en avoine 15; planté en vignes 33. On y élève principalement des porcs, et on y cultive surtout le blé et la vigne. Ecart : *Zimder*, ferme. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 139, hab., 29 feux; 1822, 136 hab., 25 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie d'Haboudange, juridiction, subdélégation et gén. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Dédeling, qui faisait partie du domaine temporel et spirituel des évêques de Metz, était sans doute autrefois d'une bien faible importance : nos Archives n'en font pas mention, et il ne figure pas même dans la division de 1790 : il n'y a pas d'église.

DEHAINVILLE, ferme à environ 1 kilom. N.-O. de Lunéville.

DELME, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur le revers d'une des plus hautes montagnes du département, route royale n.° 55 de Metz à Strasbourg, à 52 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 43 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond. Pop. : 684 hab., 68 élect. cens., 42 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 97 en hiver, 30 en été. L'école des filles est dirigée par une sœur de Portieux. Surf. territ. : 509 hect., 364 en terres lab., 108 en prés, 28 en vignes.

Delme est le chef-lieu d'un des plus considérables cantons du département; il y a justice de paix, bureau et relai de poste, bureau d'enregistrement et des domaines, perception des contributions directes, synagogue pour quelques familles juives.

Anc. pop. : 1802, 574 hab., 82 feux; 1822, 487 hab., 105 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Nomeny; 1756, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Siège d'un archiprêtre, d'abord du domaine des évêques, dio. de Metz, archidiaconé de Vic.

Le village de Delme, chef-lieu d'un ban qui comprenait plusieurs villages, faisait, au XIII^e siècle, partie du domaine des évêques de Metz; Jacques de Lorraine, l'un d'eux, l'avait acquis, vers 1235, d'un nommé Thierry de Thiécourt. Mais cette acquisition n'eut lieu, sans doute, que pour une portion de cette terre, car nous lisons, dans un titre de 1235, que ce même Jacques de Lorraine rend à son neveu, le duc de Lorraine, le fief de Delme, que le duc Maheu, son frère, lui avait donné pour récompense. En 1566, les prélats messins, du consentement du chapitre de la cathédrale, aliénèrent le ban de Delme en faveur de Nicolas, comte de Vaudémont. Depuis lors, il fit partie du duché de Lorraine et du marquisat de Nomeny, jusqu'en 1661, époque où il fut cédé à la France, avec les lieux qui en dépendaient, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace.

L'origine de ce village est ancienne : s'il faut en croire M. Beaulieu, Delme serait *ad Duodecimam*, indiqué par les anciens géographes comme situé sur la voie romaine qui conduisait de Metz à Strasbourg. Le savant archéologue appuie son opinion sur la découverte des débris antiques que le sol de cette commune

fournit, dit-il, en grand nombre. Quoiqu'il en soit, Delme avait, dès le XII^e siècle des seigneurs qui portaient son nom : nous en voyons un (*Theodoricus de Démes*) paraître comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Haute-Seille par Henri, comte de Salm, en 1186. Les autres titres des Archives sont tous des contrats de vente ou d'engagement, qui offrent peu d'intérêt. Lorsque, en 1644, le comte de Grancey eut été forcé de lever le siège de Dieuze, Charles IV vint se poster sur la côte de Delme, et ce fut de là qu'il envoya un courrier à Richelieu pour se plaindre de la guerre que lui faisait la France.

DELME (ROUSSEAU DE). Voyez *Aine*.

DENEUVRE (DANUBRIUM, DANORUM OPUS), bourg considérable de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Meurthe, route départementale n.° 45 de Bourdonnay à Rembervillers, à 58 kilom. S.-E. de Nancy, 28 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 40 de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 1009 hab., 104 élect. cens., 12 cons. mun., 205 feux. Nombre d'enfants : 201 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 969 hect; 296 en terres lab., 86 en prés, 438 en bois. Ecart : *La Rochette, Gueule-du-Loup* ou *la Meule*, et le moulin de *Moncelle*. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1710, 57 hab., 5 gar.; 1802, 473 hab.; 1822, 625 hab., 188 feux. — *Anc. div.* : 1594, chef-lieu d'une prévôté, bail. de Nancy; 1754, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Baccarat, dist. de Lunéville. — *Spir.* : chef-lieu d'un doyenné, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Dès le XIII^e siècle, le bourg de Deneuvre était le chef-lieu d'une prévôté dont, en 1669, les appellations ressortissaient directement à la cour souveraine. Son nom latin (*Danorum opus*) semble le faire remonter à une époque fort éloignée. Au XII^e siècle, quelques seigneurs ayant usurpé la ville et le château de Deneuvre sur l'évêque de Metz, qui en était maître, Pierre de Bar, évêque de cette même église, l'assiégea et le reprit sur eux. En 1274, Laurent, aussi évêque de Metz, faisant sa paix avec le duc Ferri III, remit Deneuvre entre ses mains. En 1291, cette seigneurie fut donnée aux comtes de Blâmont, par les prélats messins,

qui en conservèrent néanmoins la suzeraineté. Enfin, en 1499, Olry de Blâmont, évêque de Toul, dernier mâle et héritier des comtes de Blâmont et de la seigneurie de Deneuvre, en fit don au duc René II, à charge de foi et hommage.

Les Archives contiennent quelques titres curieux relatifs à Deneuvre. En 1317, Henri, sieur de Blâmont permet aux Lombards de s'établir à Deneuvre et d'y exercer leur commerce en lui payant 80 livres de petits tournois noirs par an, et les exempte de toutes tailles, aides, quêtes, coutumes et chevauchées pendant dix ans. Les Lombards, dit Bilistein dans son *Essai sur les duchés de Lorraine et de Bar*, sont des lieux établis par l'autorité du Gouvernement, sous la police des magistrats, pour recevoir le dépôt de bijoux, argenterie, effets et marchandises, en donnant à peu près la valeur courante, moyennant un intérêt pour l'année, pour le mois, pour la semaine. On voit que ces établissements, auxquels les Lombards avaient donné leur nom, et qui se formèrent, à différentes époques, dans plusieurs localités de la province, ne sont rien autre chose que nos monts-de-piété. En 1473, Ferry de Blâmont permit à un juif de s'établir à Deneuvre avec sa famille, et d'y exercer son commerce, moyennant 2 florins d'or par an. Au mois de janvier 1509, le duc Antoine y établit une foire qui devait se tenir le jour de la St.-Vincent. En 1503, l'empereur Maximilien accorda à Olry de Blâmont et à Louis son neveu, tous droits de haute-justice ès ville et ban de Deneuvre. En 1511, une sentence maintint les officiers du château de Deneuvre dans le droit de prendre, en l'absence du seigneur, pour l'afouage du château, du bois vif et du bois mort dans le bois de la Moncelle; en échange de ce privilège dont jouissait le seigneur, il était délivré 4 quartes de vin et 4 douzaines de miches aux forestiers. Au XVI^e et au XVII^e siècle, les ducs de Lorraine engagèrent plusieurs fois la seigneurie de Deneuvre à différents seigneurs. Enfin, un titre de 1603 nous apprend que ce bourg était le siège d'une gruerie.

Nous lisons dans *l'Etat du Domaine*, que le droit de tabellionage et l'office de greffier appartenaient au domaine, ainsi qu'une taille de 3

gros et 2 poules par chaque conduit, et dont cinq arquebusiers étaient exempts. Le droit de charue, de 2 resaux d'avoine, était au roi, qui possédait également le battant à draps, le droit de taverne (10 fr.), l'impôt des tanneurs (10 fr.), et la moitié du droit du sceau qui se posait sur les draps; l'autre moitié appartenait aux compagnons des métiers. Les *bannars* (sergents, forestiers, garde-bois, on les appelait aussi *bandiers* ou *bannavars*), ordinairement au nombre de deux, étaient obligés de faire, au profit du roi, un rapport d'un franc 8 gros, outre les rapports des reprises des *bêtes mesurantes*. Le doynné ou *sergenterie* de Deneuvre était affermé 8 francs en 1622.

Deneuvre était autrefois fortifié de bonnes murailles et de tours, et son château, dont on voyait encore les ruines au siècle dernier, était considérable. Il fut ruiné, avec les autres forteresses de la Lorraine, par ordre de la France, en 1636, et ne fut pas rétabli depuis cette époque. Ce bourg, chef-lieu d'un doynné, appelé la *Chrétienté* de Deneuvre, possédait une collégiale qui y avait été fondée, en 1301, par Henri, sire de Blâmont, et Cunégonde, sa femme, en l'honneur du martyr saint Georges. Elle était desservie par sept chanoines dont la nomination appartenait aux comtes de Blâmont. Plus tard, ce nombre s'accrut avec les biens de la collégiale, et le chapitre fut composé de dix membres : le prévôt, le doyen et huit chanoines. Olry de Blâmont, évêque de Toul, mort en 1506, fut inhumé dans cette église, où l'on voyait son mausolée et sa statue. La collégiale fut supprimée par lettres-patentes du 9 mars 1761, et ses revenus, unis à la grande prévôté de Saint-Dié, firent partie de la dotation du nouvel évêché.

La paroisse de Deneuvre s'étendait sur Baccarat et sur La Chapelle. L'église paroissiale commune a été reconstruite, pendant le règne de Stanislas, sur les ruines du château de Deneuvre, que Léopold avait donné au chapitre.

La prévôté de Deneuvre, qui comprenait six villages ou hameaux, a été supprimée en 1731, et, dès lors, ce bourg a perdu l'importance dont il jouissait. Ses armes sont de gueules à deux barbeaux adossés d'argent, au chef d'argent chargé d'un écu d'azur à une fleur de lys d'or.

Le comte Nicolas de Vaudémont, qui fut

tuteur de Charles III avec la duchesse Christine de Danemarck, faisait sa demeure ordinaire au château de Deneuvre. Il y fit amener le corps du duc François I^{er}, mort à Remiremont en 1545, et on conduisit ce corps, en grande solennité, de Deneuvre à Nancy, où on l'inhuma dans l'église des Cordeliers. Ce fut dans la galerie du château de Deneuvre, le 6 août 1545, qu'eut lieu le concordat entre Christine de Danemarck, douairière du duc Antoine, et le prince Nicolas de Vaudémont, au sujet de la tutelle et administration du duc Charles, de Renée, sa sœur, et de l'enfant dont Christine était enceinte à la mort du duc François.

Un bois qui avoisine Deneuvre a conservé le nom de *Bois de la Prévôté*.

Au mois de mars 1842, en travaillant sur le finage de Deneuvre, lieudit *Derrière-la-Vieille-Eglise*, dans un champ précédemment couvert de broussailles et de débris d'antiques constructions, provenant, soit d'une ancienne église, soit des fortifications détruites durant les dernières guerres de Lorraine, une pauvre femme trouva, à 20 centimètres de la surface du sol, un grand vase en terre rouge, de forme ronde, qui renfermait environ mille pièces d'or et d'argent, des XVI^e et XVII^e siècles, dont quelques-unes de Lorraine, plusieurs de France, à l'effigie de Henri IV, le reste monnaie d'Allemagne, d'Espagne et de Suisse. Le plus grand nombre de ces pièces sont des écus à l'effigie de différents archiducs d'Autriche et de Charles-Quint. Ces dernières sont de la ville de Besançon qui, au XVII^e siècle encore, conservait sur ses monnaies le portrait de cet empereur.

DÉPLAISIR, maison de campagne, à environ 1 kilom. N. de Vandœuvre, dont elle dépend.

DESSELING, village de l'ancien évêché de Metz, entre les étangs de Lindre et du Stock, à 35 kilom. N.-E. de Nancy, 24 N.-O.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 46 N. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 365 hab., 56 élect. cens., 10 cons. mun., 89 feux. Nombre d'enfants : 97 en hiver, 53 en été. Une sœur de Portieux dirige l'école des filles. Surf. territ. : 276 hect. en terres lab., 90 en prés, 45 en bois. L'hectare semé en blé

peut rapporter 42 hectol., en orge et en seigle 48, en avoine 21. On y élève des pores, et on y cultive le blé, l'avoine et les pommes de terre. Moulin à grains et un petit étang. Lettres par Bourdonnaye.

Anc. pop. : 1802, 515 hab., 78 feux; 1822, 525 hab., 75 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cout. de l'évêché; 1790, canton d'Alteville, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Archiprêtre de Vergaville, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'évêque.

Ce village, qui n'offre rien de remarquable, et dont aucun titre ne peut faire préciser l'origine, faisait partie du domaine temporel et spirituel des évêques de Metz, et dépendait, dit Stémer, de la commanderie de St.-Jean-de-Bassel, ordre de Malte.

On retrouve, sur le territoire de Desseling, des vestiges de la grande voie romaine de *Divodurum* à *Argentoratum*.

DESSELING (RUISSEAU DE). Sa source est sous Fribourg et son embouchure dans le Nolveicher. Dans un cours de 5,900 mètres, il traverse les territoires de Fribourg, Desseling et Guermange.

DEUILLE (LA). Voyez *Aroffe*.

DEUILLE (RUISSEAU DU MOULIN DE LA), ou **FENILLO**. Sa source est sur le territoire de Crezilles, où il alimente un moulin, et se perd dans les Bouvades, après un cours de 1,700 mètres.

DEUXVILLE (DUE-VILLE, VILLA BEATÆ VIRGINIS, DEUXVILLE-NOTRE-DAME), village de l'ancien duché de Lorraine, entre les côtes d'Einville et de Léomont, à 28 kilom. S.-E.-E. de Nancy, à N.-N.-O. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 541 hab., 54 élect. cens., 12 cons. mun., 155 feux. Nombre d'enfants : 114 en hiver, 55 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 720 hect.; 578 en terres lab., 59 en prés, 58 en vignes. Moulin à grains, carrière de plâtre. Ecarts : *Friscati*, *St.-Epre* et les censés de *Hainville*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 57 hab., 12 gar.; 1802, 342 hab., 80 feux; 1822, 417 hab., 90 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie d'Einville, bail. de Nancy; 1754, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine;

1790, canton et dist. de Lunéville.—*Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

La commune actuelle de Deuxville est formée de la réunion de deux villages, *Deuville* et *Deuville-Notre-Dame*, qui ne faisaient qu'une même communauté, sous les mêmes seigneurs et juridiction. Son origine est ancienne : la seigneurie ou franc-alleu de Deuxville (*allodium de Deuilla*) fut donnée à l'abbaye de Clairlieu par Bertrade, comtesse d'Amance, en 1149. L'église, appelée Notre-Dame-de-Laoustre, existait encore enasure dans le siècle dernier, avec sept ou huit maisons, de l'autre côté d'un ruisseau qui passe à Deuxville. Elle avait été abolie en 1713, et celle de St.-Epvre transférée à Deuxville. St.-Epvre, ainsi que nous le verrons plus tard, était un village ancien et assez considérable. La seigneurie de Deuxville fut vendue par Charles IV, en 1623, à titre de réachat, à Claude Jamin, conseiller, secrétaire d'état et garde du trésor des chartes de Lorraine. Elle avait appartenu longtemps aux maisons d'Haraucourt et de Lenoncourt, et, par portions, à celles de Pullenoy et de Mity. Le fief du village de St.-Epvre était situé à Deuxville, dans la partie qui portait autrefois le même nom.

L'ermitage Sainte-Anne, qui est aujourd'hui sur le ban de Vitrimont, était autrefois sur celui de Deuxville. L'église a été bâtie il y a un peu plus d'un siècle; mais le chœur, qui était anciennement une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, est d'une époque beaucoup plus reculée.

DIANNE-CAPELLE, village de l'ancien duché de Lorraine, entre l'étang du Stock et celui de Gondrexange, route royale n.° 55 de Metz à Strasbourg, à 65 kilom. E. de Nancy, 12 S.-O.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 12 de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Annexe de Kerprick-aux-Bois. Pop.: 532 hab., 53 élect. cens., 12 cons. mun., 117 feux. Nombre d'enfants: 95 en hiver, 17 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 723 hect.; 366 en terres lab., 113 en prés. Ecart: *Banc-de-Fribourg, Ferme du Tuilier*. Trois petits étangs. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop.: 1710, 17 hab.; 1802, 320 hab., 67 feux; 1822, 490 hab., 85 feux.—*Anc. div.*: 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allema-

gne; 1731, bail. de Fénétrange, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy; droit écrit, usages locaux et ordonnance de Lorraine; 1790, canton et dist. de Sarrebourg.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village, qu'on croit avoir été commencé par Dianne de Dompmartin, est indiqué dans Bugnon comme dépendant de la seigneurie ancienne de la terre de *Brack*. L'auteur de la *Statistique* de 1822 dit que Dianne-Capelle date de 1611. Mais, selon M. Beaulieu, ce village tire son nom d'une *cancell* ou chapelle fermée de barreaux, dans laquelle il y avait quelque image de Diane. Cette déesse, considérée comme la protectrice des cours d'eau, a été longtemps vénérée dans les Gaules, et plusieurs des pratiques du culte qu'on lui rendait sont encore en usage aujourd'hui dans nos campagnes.

DIARVILLE (DIARRI-VILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Beaulong, route départementale n.° 6 de Nancy à Mirecourt, à 59 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 11 S. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop.: 633 hab., 64 élect. cens., 12 cons. mun., 173 feux. Nombre d'enfants: 148 en hiver, 90 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 623 hect. en terres lab., 63 en prés, 55 en vignes, 294 en bois. L'hectare semé en blé, seigle et avoine, peut rapporter 15 hectol., en orge 10; planté en vignes 100. Aucun commerce de bestiaux; tout ce qu'on en élève sert à la consommation. Culture: la vigne et les céréales. Moulin à grains. Lettres par Neuviller.

Anc. pop.: 1710, 61 hab., 17 gar.; 1802, 406 hab., 405 feux; 1822, 500 hab., 124 feux.—*Anc. div.*: 1594, bail. du comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neufchâteau et de Darney, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, dist. de Vézelize, canton de Vaudémont.—*Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul. Pendant huit mois de l'année, la cure était à la nomination de l'évêque, et, si elle devenait vacante pendant les quatre autres mois, le curé était nommé par les chanoines de Remiremont.

Diarville, compris dans les terres du comté de Vaudémont, remonte à une époque assez éloignée: il a été bâti, dit-on, sur les ruines d'un village nommé *Midreville*, détruit au XVII^e siècle. Mais nous verrons tout à l'heure que

cette assertion est dénuée de fondement; ce qu'il y a de certain, c'est que l'église, quoique restaurée à différentes époques, montre encore, dans quelques-unes de ses parties, des détails d'architecture du XI^e siècle. Au commencement du XVI^e siècle, il y eut une guerre sanglante entre le maréchal de La Rothe et le comte de Lignéville; Diarville fut le théâtre d'un grand combat, le village fut brûlé, les archives réduites en cendres, et l'église seule échappa à la destruction. Diarville était le chef-lieu d'une paroisse considérable dont dépendaient Houséville, They, Forcelles et Guigny-sous-Vaudémont.

La taille fixe des habitants de Diarville, sujets de la ville et du château de Vaudémont, était de 20 fr.; le droit de bourgeoisie, 20 fr. pour les étrangers; 12 fr. pour les enfants du lieu, soit fils ou filles. Si quelqu'un venait à être repris de justice, pour crime d'homicide ou de parricide, et qu'il fût mis à mort, la *trahière* de ses biens devait appartenir aux frères de l'exécuté et son corps au Roi, comme comte de Vaudémont, qui avait pouvoir de faire abattre le reste de la maison du mort, à moins que ses héritiers ne la rachetassent. Le maire devait annuellement au Roi ou à son fermier quatre plats de poisson; le droit de taverne était de 10 fr. Il y avait, à Diarville, une haute-justice érigée en faveur de M. Royer, en 1708, et qui fut réunie au domaine par l'édit de 1729.

Nous lisons dans le *Pouillé du Saintois* (manuscrit de la bibliothèque de M. Noël), qu'un village, nommé *Midreville*, composé de 40 à 45 maisons, et situé près de la route de Mirecourt, dépendait anciennement de la cure de Diarville. Il fut pris et brûlé par un parti en 1639; il n'en resta rien. Les biens communaux et ceux des particuliers furent partagés entre les plus hardis de Diarville après cet incendie; on tâcha d'effacer le souvenir de cet événement et on détruisait tous les titres de propriété.

DICHT-MATT (RUISSEAU DE). Il commence à paraître au nord de Phalsbourg, traverse les territoires de Vilsberg et Phalsbourg, où il alimente un moulin, suit un cours de 2,300 mètres, et se jette dans le ruisseau de Keillematt.

DIDLEAU (RUISSEAU DE). Il a sa source à Bécourt, passe sur le territoire de cette com-

mune, où il alimente un moulin, sur celui de Morville, et se jette dans le ruisseau du Grand-Etang, après un cours de 3,200 mètres.

DIEULOUARD (DEI CUSTODIA, DIEU-LEWARD, DESLOVARETH, DESLUARDUM, DEU-LOUWART, DEUS-LOUWART), bourg considérable de l'ancien évêché de Verdun, sur la rive gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, et route départementale n.° 2 de Toul à Pont-à-Mousson, à 21 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 S. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop.: 1,420 hab., 64 élect. cens., 12 cons. mun., 420 feux. Nombre d'enfants: 252 en hiver, 150 en été. Deux sœurs de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 1,768 hect.; 1,072 en terres lab., 146 en prés, 129 en vignes, 235 en bois. Ecart: *Scarponne*, hameau, et la ferme importante de *Jolibois*. Au pied du roc, contre lequel l'ancien château est adossé, jaillit une source tellement abondante qu'elle forme un ruisseau qui fait mouvoir un moulin situé à 4 ou 500 mètres de distance. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop.: 1802, 1,203 hab., 321 feux; 1822, 1,324 hab., 344 feux.—*Anc. div.*: 1756, chef-lieu d'une prévôté, subdélégation de Toul, juridiction et gén. de Verdun; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Chef-lieu d'un doyenné, dio. de Toul.

Le bourg de Dieulouard, que Stémer, en 1756, qualifie de petite ville, a une origine fort ancienne. Selon quelques historiens, elle faisait autrefois partie de la troisième ville du pays des Leucquois (*Scarponne*); selon d'autres, ce bourg et son château s'élevèrent sur une partie de l'enceinte et des débris de *Scarponne*, depuis 997 jusqu'en 1020, sous la domination des évêques de Verdun, alors souverains seigneurs de ce pays. Ce château, construit sur une éminence, faisait suite à la chaîne de rochers escarpés situés à l'ouest de la forteresse centrale de *Serpanne*. Dom Calmet prétend que le château de Dieulouard existait déjà en 980, et qu'il résista au roi Lothaire qui voulait s'emparer de la Lorraine. Ce château, suivant d'autres antiquaires, est celui de *Scarponne*.

Au X^e siècle, les évêques de Verdun devinrent, dit-on, propriétaires de Dieulouard, en vertu d'un traité fait entre eux, les évêques de Metz et de Toul, et Henri l'Oiseleur.

Du temps de Richard de Grandpré, évêque de Verdun, qui siégea depuis 1107 jusqu'en 1113, les habitants de Dieulouard ayant pris un bourgeois de Metz, le retinrent en prison pendant quelque temps. Les Messins, pour s'en venger, vinrent assiéger le château de *Dieuleward*, le prirent et le rasèrent. Il paraît que ce château se rétablit rapidement, car en 1115, il soutint un nouveau siège contre les Messins, qui s'en emparèrent une seconde fois. Vers l'an 1122, Etienne, évêque de Metz, après avoir souffert longtemps les insultes de ceux de Dieulouard, assiégea ce château, le prit et le réduisit en cendres. En 1318, la division se mit entre les bourgeois de Verdun et leur évêque, Henri d'Apremont. Cette discorde alla si loin que ceux des bourgeois qui étaient demeurés attachés au parti du prélat, se trouvant les plus forts, chassèrent les autres de la ville. Le comte de Bar, qui soutenait les bourgeois hostiles à l'évêque, alla assiéger le château de Dieulouard, et en renversa les murs. En 1411, Jean de Sarbruck, évêque de Verdun, engagea au duc de Bar les château et chàtellenie de Dieulouard, avec tous leurs revenus, et ordonna à tous ses sujets, dépendants de cette seigneurie, de rendre service et obéissance au duc et de lui prêter serment comme à leur seigneur. Les ducs de Bar engagèrent, à leur tour, plusieurs fois cette terre; on voit, dans tous les titres d'engagements, que ceux en faveur de qui ils étaient faits, devaient trois semaines de garde au château de Mousson. En 1483, René II, craignant que Jean, bâtard de Calabre, ne voulût s'emparer de la ville et du marquisat de Pont-à-Mousson, fit abattre les châteaux de Dieulouard et de Pierrefort. En 1561, Nicolas Psaume, évêque de Verdun, ayant institué le duc de Guise comte, marchis, gardien et protecteur des biens de son évêché, lui laissa les château, terre et prévôté de Dieulouard, pour être tenus en fief par lui et ses successeurs mâles, en s'en réservant toutefois le ressort et la souveraineté. Ce même prélat qui, en 1548, avait fait hommage à l'empereur Charles V pour le temporel de son évêché, obtint, en 1563, par le crédit de la reine-régente, que le duc de Lorraine modérât les sommes qu'il exigeait pour réprimer les hérétiques qui s'étaient saisis du château de Dieulouard, avaient pillé

et brûlé l'église collégiale de St.-Laurent. On voit que cette forteresse eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent notre province à diverses époques; mais elle se releva continuellement de ses ruines jusqu'au jour où Louis XIV la fit démanteler.

Dieulouard était, comme nous l'avons dit, le siège d'une prévôté qui comprenait encore, en 1788, Scarpone, Loisy, Ste.-Geneviève, Bezaumont, Landremont, Marivaux et Belleville; elle ressortissait au bailliage de Verdun, et, par appel, au parlement de Metz.

Ce bourg possédait aussi une collégiale dont l'évêque de Verdun, Heimont, avait jeté les fondements vers la fin du X^e, siècle, dans un lieu appelé *Gellamont*. En 1028, Conrad, dans son diplôme confirmatif de la fondation du monastère de Gellamont, dit qu'il est situé dans le comté de Scarponne, près du château fort qu'on nomme Dieulouard (*juxtâ castrum quod dicitur Deus-lou-wart, in comitatu Scarponensi*). Mais, comme cette église était sur un fond de la collégiale de Montfaucon, on convint que les ecclésiastiques qui la desserviraient regarderaient l'évêque de Verdun comme leur seigneur temporel, et celui de Toul comme leur diocésain. L'église fut consacrée (1020) sous le titre de St.-Laurent et prit la qualité de collégiale. En 1437, le chapitre de Dieulouard fut uni à celui de Ste.-Croix-de-Pont-à-Mousson; on l'en détacha dix ans plus tard, puis, en 1602, il fut définitivement supprimé et réuni à la Primatiale de Nancy. Des Bénédictins anglais, écossais et irlandais remplacèrent les chanoines, en 1606, et se bâtirent une belle église et un beau monastère, qui furent vendus et totalement détruits en 1789. Le monastère avait conservé le nom de Gellamont. Ces religieux introduisirent à Dieulouard la fabrication et le commerce de la bière; elle jouissait d'une très-grande réputation. Bilistein la signale comme un des principaux produits industriels de la province.

Les évêques de Verdun firent frapper monnaie à Dieulouard: M. de Saulcy, de Metz, numismate distingué, en a édité une de Richerus; elle porte au revers le mot *Dislowart*. On prétend qu'Eric de Lorraine, évêque de Verdun, fit aussi battre monnaie dans ce bourg; mais M. Noël, dit qu'il connaît quatorze monnaies

et jetons de ce prélat, et qu'aucun n'est indiqué comme frappé à Dieulouard. Néanmoins, M. Mansuy, dans sa *Notice sur Serponne*, prétend la papier terrier de la prévôté de Dieulouard, que en 1650, dont une copie est aux Archives de cette commune, établit positivement ce fait. La creuset, qui a été retrouvé, ajoute-t-il, est déposé à la bibliothèque de Nancy.

A la jonction de la route de Toul à celle de Nancy à Metz, on remarque des vestiges d'une voie romaine allant directement aux ruines de Scarpone, en passant dans une partie de la prairie. Cette voie se retrouve au-delà de Scarpone et conduit, à l'est, aux ruines d'un pont près de la Moselle, ce qui pourrait faire présumer qu'elle se prolongeait dans la colline de Ville-au-Val, pour aboutir vers la Seille. Les uns l'appellent la chaussée de Brunehaut, les autres le chemin des Romains. La grande route, qui passe actuellement au pied de la forteresse de Dieulouard, n'y a été tracée qu'en 1727; le chemin des Romains, qui est au levant, très-près des habitations du bourg, et dont il ne reste plus, en cet endroit, que quelques fragments, en tenait lieu pour conduire à Toul. Le chemin pour aller de Pont-à-Mousson à Nancy était sur la rive droite de la Moselle, et sur la voie romaine qui traversait entièrement le ban de Loisy. Ce n'est aussi qu'en 1727 que la route, pour se rendre de Dieulouard à Nancy, a été commencée sur la rive gauche de la Moselle et de la Meurthe.

En 1778, lorsqu'on rétablissait le pont dit de la croix de *St.-Nicolas*, sur la route de Nancy à Dieulouard, on trouva, à environ 100 mètres de ce pont, et sur le revers occidental de ce chemin, un fragment de colonne milliaire de 1 mètre de longueur, avec l'inscription :

M. RCA

AURELI

P. FELIXIA

P. M.

C. II. P. P. C. P.

CMLX.

Selon le P. Lebonnetier, qui rapporte ce fait, cette colonne avait dû être érigée à l'endroit où la voie commençait à décrire une courbe pour entrer à Scarpone, et les chiffres signifiaient les 30 milles indiqués dans les itinéraires de Toul à Scarpone. Mais, selon M. Beaulieu, ces chiffres

CMLX (960) ne pouvaient marquer que la distance *ab urbe milliaris*, ou à partir de la colonne milliaire qui, suivant l'usage, devait se trouver au milieu de Scarpone.

Le château de Dieulouard, ruiné par le comte de Bar, avait été rétabli au XIV^e siècle; les murs avaient été flanqués de tours casematées, avec canonniers, fossés, terrasses, pont-levis et galeries crénelées. Quoiqu'il soit maintenant défiguré, on en reconnaît pourtant encore l'enceinte, et sept tours, dont six rondes et une carrée, datée de 1595. Car il y a des constructions de toutes les époques dans cette vaste forteresse, depuis le XI^e jusqu'au XVII^e siècle. Les fossés avaient, du côté du pont qui les traversait, et qui existe encore, 60 mètres de largeur; ils sont comblés de maisons. Dans l'intérieur, on retrouve le logement du prévôt, les culs de basse-fosse, trois citernes. On montre aussi l'endroit où était le pilori de la justice épiscopale, près de la porte, maintenant sans défense, et au-dessus de laquelle se trouve une statue de la Vierge avec cette inscription : *Sub tuum præsidium*. Les murs anciens ont presque partout de 2 à 3 mètres d'épaisseur; les embrasures sont nombreuses, en batteries couvertes, et paraissent avoir été destinées au feu des arquebuses et des fauconneaux; mais le haut des tours et des murailles étant presque partout détruit, on ne peut pas bien se rendre compte du système de défense.

L'église, qui date du XV^e siècle, est fort belle. Au-dessus de la boiserie du chœur, et surmontée par les arêtes qui soutiennent la voûte, se voient des sculptures remarquables, parmi lesquelles un trophée représentant l'Arche sainte et les attributs du culte de l'Évangile. Les stalles et la chaire sont en bois richement sculpté. Le chœur est à deux étages, dont l'intérieur est souterrain et éclairé par des fenêtres qui semblent dater du XI^e siècle. Cette chapelle, taillée dans le roc, est dédiée à la Sainte-Vierge; c'était autrefois un lieu de pèlerinage; il est toujours révérend et souvent visité par les voyageurs.

A peu de distance de Dieulouard est une croix appelée croix de *Langrepoint*.

Hommes marquants : KRANTZ, né en 1440.

Un de ces capitaines hardis et entreprenants qui se signalèrent pendant les guerres du XV^e

siècle. Déguisé en marchand, et conduisant plusieurs charrettes de tonneaux remplis de soldats, il tenta de surprendre Metz pour le duc Nicolas d'Anjou. Mais n'ayant pas été soutenu à temps par les troupes du duc, il tomba au pouvoir des Messins, qui le massacrèrent. — M. MANSUY (Laurent), mort en 1824, a publié une curieuse *Notice sur Serpanne* (Scarpone). Nous aurons souvent à citer M. Mansuy, lorsque nous parlerons de cette vieille cité romaine, maintenant simple hameau comme perdu dans une île de la Moselle.

DIEULOUARD (RUISSEAU DE). Ce ruisseau, remarquable par l'abondance et la limpidité de ses eaux, sort de dessous le château de Dieulouard ; dans un cours de 700 mètres, il fait mouvoir un moulin, une féculerie et une filature, puis va se perdre dans la Moselle.

DIEUZE (DECIMA), ville de l'ancien duché de Lorraine, non loin de l'étang de Lindre, dans une plaine arrosée par le Verbach, le Spin, et la Seille, routes départementales n.° 5 de Nancy à Landau, et n.° 10 de Dieuze à St.-Avoird, et chemin de grande communication de Dieuze à Morhange, à 45 kilom. N.-E. de Nancy, 20 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond. Pop. : 3,895 hab., 245 élect. cens., 23 cons. mun., 840 feux. Nombre d'enfants : 640 en hiver. 231 en été. Surf. territ. : 409 hect. en terres lab., 192 en prés, 204 en bois. L'hect. semé en blé peut rapporter 24 hectol., en orge 30, en seigle 24, en avoine 32. On y élève surtout des vaches et des porcs, et on s'y livre principalement à la culture des céréales et des pommes de terre. Ecart : *Essard*, ferme.

Dieuze est un chef-lieu de canton ; il y a un collège communal auquel est annexée une école primaire supérieure. Malgré les difficultés qui s'opposent à la formation d'une école de ce genre, en raison du voisinage de Vic et de Château-Salins, M. Dauphin, principal du collège, est déjà parvenu à réunir 50 élèves dans celle qu'il dirige avec un zèle et un talent remarquables. C'est le plus grand nombre qu'on y ait encore vu ; les années précédentes il n'était que de 40 à 45. Dieuze est le siège d'une justice de paix, d'une inspection forestière ; il y a : bureau et relai de poste, brigade de gendarmerie à cheval, bureau d'enregistrement et

des domaines, gîte militaire, synagogue, deux hospices.

Anc. pop. : 1710, 285 hab., 48 gar. ; 1802, 3,114 hab., 730 feux ; 1822, 3,823 hab., 825 feux. — *Anc. div.* : 1594, chef-lieu d'une châtellenie et d'une prévôté, bail. d'Allemagne ; 1751, chef-lieu d'un bailliage et d'une maîtrise, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de district et de canton. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Nos historiens et nos archéologues ne sont pas d'accord sur l'origine de cette ville : les anciens écrivains, lui appliquant le nom de *Decempagi* (dix villages), la font remonter au moins au IV^e siècle. Ils s'appuient sur l'itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne, où l'on voit figurer *Decempagi* parmi les stations de la voie romaine qui conduisait de Vienne (*Augusta Vindelicorum*) à Trèves, en passant par Strasbourg et par Metz. Selon eux, les Huns, conduits par le féroce Attila, ayant pris saint Auctor, évêque de Metz, s'avancèrent jusqu'à Dieuze, où, ayant été frappés de cécité, ils mirent en liberté l'évêque et ceux qu'ils emmenaient avec lui, puis recouvrèrent l'usage de la vue. Grégoire de Tours dit que l'armée des Huns, qui était forte de cinq cent mille hommes, s'étendait depuis Cambrai jusqu'à Dieuze.

Les partisans de ce système s'appuient encore sur la découverte faite, en 1635, dans les ruines d'une maison de Dieuze, d'une plaque de bronze incrustée dans une pierre sépulcrale, sur laquelle on lisait que les citoyens de *Decempagi* avaient érigé ce monument à la mémoire de Caranutius, l'un des quatre officiers préposés à la réparation des chemins.

Mais M. Beaulieu, contrairement à cette opinion, longtemps et généralement admise, soutient que Dieuze n'est pas l'ancien *Decempagi*. Cette dernière opinion est aussi celle de M. Beupré, qui a savamment commenté les recherches de M. Beaulieu. Voici les raisons sur lesquelles s'appuient ces deux antiquaires : *Decempagi*, placé sur une voie romaine entre *Divodurum* (Metz) et *Argentoratum* (Strasbourg), à une distance assez grande de la plus rapprochée de ces deux villes, station militaire des troupes qu'on dirigeait fréquemment, et en grand nombre, vers les bords du Rhin, chef-

lieu de dix bourgs ou villages, dut être une ville assez importante, et il n'est pas supposable qu'elle ait pu disparaître sans laisser la terre couverte des débris de nombreuses constructions. Si donc la vallée supérieure de la Seille, sur la ligne bien connue de cette ancienne route, offrait quelque part des ruines gauloises et romaines répandues sur une étendue considérable, c'était là qu'il fallait chercher *Decempagi* : voilà une première indication ; la seconde était dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne, qui marquent la distance de ce lieu à Metz, d'une part, et à Saverne (*Tabernæ*), de l'autre, en s'accordant sur cette dernière. Or, on n'a jamais trouvé à Dieuze aucun objet antique, et son territoire ne présente aucun vestige de voie romaine, dans la direction de Metz à Saverne. C'est donc ailleurs qu'à Dieuze, continue M. Beaupré, mais à proximité de cette ville, qu'il faut chercher le *Decempagi* de l'Itinéraire d'Antonin, de la table Théodosienne et d'Ammien Marcellin, l'*Oppidum Decempagi* de Paul Diacre. M. Beaulieu croit le trouver, et c'est aussi le sentiment de son commentateur, au milieu de l'étang de Lindre, dans la presqu'île de Tarquinpol, où se retrouve encore bien distincte la trace de la voie romaine de Metz à Saverne indiquée par l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne. Nous verrons, en parlant de Tarquinpol, que les découvertes faites dans ce lieu semblent ne laisser aucun doute à cet égard.

Le plus ancien titre où il soit fait mention de Dieuze est un diplôme de l'an 633, par lequel le roi Dagobert donne à l'abbaye de St.-Maximin, de Trèves, huit *habitants* ou villages qui dépendaient de sa cour royale de *Decima*. Un autre diplôme du roi Arnould, sous la date de 893, confirme cette donation. Ainsi, cette ville n'était encore, au VII^e siècle, comme au IX^e, qu'une habitation royale temporaire qu'on nommait *Decima*. On sait que, sous les rois de la première et de la deuxième race, les demeures royales (*curtis-regia* ou *villa-regia*) étaient ordinairement établies au milieu des champs, et qu'autour d'elles venaient se grouper les habitations des artisans et des serfs chargés d'en faire valoir les dépendances. Telle fut probablement l'origine de *Decima* ou Dieuze, comme

d'un grand nombre de nos bourgs. Un autre motif, l'exploitation des sources salées, devait encore y attirer quelque population, et, dès le VII^e siècle, elle devint le chef-lieu du *Salinensis-Pagus* ou pays Saulnois. Dans le récit que traçait, en 775, Paul Diacre, des affreux ravages que l'armée d'Attila avait commis dans la Gaule-Belgique en 451, cet écrivain ne fait point mention de ce *pagus* ou bourg de *Decima*, qui, sans doute, n'existait pas au V^e siècle, ou qui n'était qu'un hameau sans importance, mais de l'*Oppidum* ou ville forte de *Decempagi*. M. Beaulieu, expliquant ensuite la découverte faite à Dieuze, et dont nous avons parlé, soutient que son authenticité peut être contestée, car le P. Benoît Picard, qui en fait mention, ne fut pas témoin de ce fait, antérieur de 30 ans à sa naissance, et qui, fût-il vrai, ne prouverait pas encore l'origine romaine de Dieuze, car cette pierre, qui a dû être primitivement placée dans un lieu de sépulture aurait pu être transportée de *Decempagi* (Tarquinpol), dans cette ville, pour être employée comme plaque de cheminée ou pour tout autre usage domestique.

Au XI^e siècle, Dieuze avait acquis déjà une certaine importance : la ville et les salines, dit Benoît Picard, ayant été données à l'église de Verdun par l'empereur Henri II, cette donation lui fut confirmée par Conrad-le-Salique, en 1025 ; mais Gothelon et Godefroy, comtes de Verdun, s'en étant attribué la propriété, en 1042, l'empereur Henri III les obligea, en 1047, à en faire la restitution. En 1216, ajoute le même historien, le duc Thiébaud, de voué qu'il était de Dieuze et des salines, en devint propriétaire pour la plus grande partie ; et, quelques années plus tard, le duc Mathieu en donna la jouissance à Jacques de Lorraine, évêque de Metz, à condition qu'après sa mort cette ville retournerait à ses successeurs ducs, qui en seraient hommage aux prélats messins. Il paraît, néanmoins, que le chapitre de la Madeleine de Verdun avait conservé quelques biens et prétentions sur la ville et le ban de Dieuze, car, en 1296, il vendit au duc Ferri III tout ce qu'il pouvait y avoir et prétendre. Mais les ducs de Lorraine ne devinrent bien réellement seuls et uniques maîtres de la ville et des salines de Dieuze, que par les traités des Pyrénées.

nées, de Vincennes et de Riswick (1659 — 1661 — 1697).

En 1517, la ville de Dieuze obtint du duc Jean des lettres patentes d'établissement d'un octroi pour l'entretien de ses murs d'enceinte. Elle est appelée Dieuze dans ce titre, où l'on remarque qu'elle était déjà considérable à cette époque, et que le prince voulait en favoriser l'accroissement.

Le 21 avril 1452, Jean de Calabre, lieutenant du duc René d'Anjou, son père, concéda à cette ville, pour en faire un cimetière, un terrain *touchant les murs de la fermeté de la basse-cour du Chastel* et aboutissant à l'église que l'on reconstruisait alors.

En 1573 et en 1624, les ducs Charles III et Henri II ajoutèrent, par lettres patentes, au nombre des foires dont leurs devanciers avaient autorisé la tenue dans la ville de Dieuze, et il y en eut jusqu'à cinq.

Lorsque, en 1525, les bandes de Luthériens d'Allemagne entrèrent dans notre province, Dieuze fut le rendez-vous général de l'armée des princes lorrains réunis pour disputer aux protestants le passage des montagnes qui séparent l'Alsace de la Lorraine. En 1634, Louis XIII s'empara de Dieuze. L'année suivante, elle fut reprise par les troupes lorraines, sous les ordres du sieur de Marimont; mais les Français y rentrèrent presque aussitôt, et y mirent une garnison nombreuse qui vécut à discrétion chez l'habitant pendant plus de neuf mois.

En 1644, le 25 octobre, cette ville fut attaquée par le comte de Grancey, à la tête de 5,000 fantassins et de 700 chevaux. Mais le commandant de la Tour de Lindres, ayant lâché les écluses de l'étang, l'ennemi eut à peine le temps de se retirer. Elle fut moins heureuse en 1657 : une troupe de soldats, sortis de Luxembourg, s'étant travestis en femmes, se glissèrent dans la ville de Dieuze, s'emparèrent de toutes les portes et forcèrent la garnison à se rendre. Gombervaux, gouverneur de la saline, se défendit pendant trois heures dans sa maison, et ne posa les armes que dans la crainte de la voir incendier.

À cette époque, la misère et la dépopulation étaient à leur comble dans cette malheureuse ville et dans les lieux à l'entour. Un recense-

ment, fait en 1650, avait constaté que plusieurs villages dépendant de la châtellenie étaient sans habitants. Dieuze ne comptait plus que 70 contribuables, et, dans les années suivantes, ce nombre fut réduit à 14.

Cette dépopulation du canton, due aux malheurs de la guerre, est constatée par une déclaration faite, en 1650, des villages de la châtellenie de Dieuze et hautes-justices en dépendant pour la subsistance de la garnison de cette ville.

Pour comble d'infortune, Dieuze et ses environs furent victimes, en 1655, d'un autre fléau. Il est arrivé, le 3 juillet, dit une requête des habitants à la cour souveraine de Lorraine « un orage et tempête de grêle si furieuse, violente et extraordinaire, sur les bans de Dieuze, Ver-gaville, Lindre, Tarquinpol, Blanche-Eglise, Kerprich, Guébestroff et Guéblange, qui, par la violence et grosseur des grelons, a non-seulement rompu les vitres des églises et maisons, saccagé les toitures, mais que plus est gasté, foudroyé et entièrement perdu tous les grains, découpé les herbes des prairies au point d'y mettre la faux et lors que les grains entraient en maturité. Icelle dans un moment a perdu le tout. Le pauvre peuple en est au désespoir; de mémoire d'homme on n'a vu tel orage par grêle qui a assommé des bestiaux de campagne et grandement blessé des personnes. »

On croirait lire les détails de la grêle qui a ravagé les mêmes territoires, le 4 août 1816, année qu'après 27 ans, on appelle encore aujourd'hui, dans ce canton, l'année de la grêle.

L'état de dépopulation, à peu près commun à toute la Lorraine, appela, vers 1663, l'attention du gouvernement français; plusieurs familles de Dieuze, s'établirent dans les villages abandonnés, et, en 1697, on en comptait plus de 40. Leur origine n'était pas encore oubliée dans le canton, longtemps après la réunion de la Lorraine à la France, et les indigènes ne voyaient pas de bon œil ces étrangers, dont l'établissement au milieu d'eux était un souvenir toujours présent des maux innombrables sous le poids desquels nos pères avaient gémi pendant plus de 60 années du siècle précédent. Cette colonisation explique pourquoi la langue allemande n'est

plus parlée dans des localités dont les noms sont allemands, quoique plus ou moins altérés par la prononciation française.

Il paraît que l'usage de la langue française était encore peu répandu à Dieuze vers la fin du XVI^e siècle, car, en 1593, ses habitants refusèrent de recevoir un curé parce qu'il ne parlait pas allemand. En 1603 la justice de cette ville ordonna qu'il ne fût plus plaidé qu'en français à sa barre ; mais, malgré ce règlement, on continua d'y produire, et on y produisait encore en 1632, des actes rédigés en allemand. C'est surtout à cette communauté de langage avec la terre natale du Luthéranisme qu'il faut attribuer les dispositions favorables à l'invasion des Rustauds, qu'avaient manifestées, un siècle auparavant, les paysans des environs de Dieuze.

Dès le XVI^e siècle, les baillis d'Allemagne, dont le siège était à Vaudrevange, avaient établi à Dieuze un lieutenant bailliager dont l'existence est attestée par un grand nombre de monuments judiciaires.

La juridiction du lieutenant-bailliager s'étendait à toutes les causes qui excédaient la compétence des prévôtés, mairies et autres justices de la châtellenie, et elle était devenue de fait un vice-bailliage, par suite de la suppression des assises du bailliage d'Allemagne qui se tenaient à Vaudrevange ; et, lorsqu'en 1683, un édit de Louis XIV supprima ce siège et soumit la prévôté de Dieuze à la juridiction présidiale de Sarrelouis, ce fut en le qualifiant de bailliage de Dieuze, titre sous lequel il était depuis longtemps connu dans le pays. Le lieutenant bailliager de Dieuze reprit ses fonctions après le rétablissement de la maison de Lorraine, mais il dut bientôt après les cesser par suite de l'édit que Léopold rendit, le 31 août 1698, pour la création de nouveaux tribunaux dans ses états.

La police s'exerçait à Dieuze par les gens de justice, à l'assistance du châtelain et du lieutenant bailliager. Le substitut de la châtellenie remplissait les fonctions de ministère public. En 1692, il y eut création d'un siège particulier à l'Hôtel-de-Ville, composé d'un maire royal, de deux conseillers assesseurs et d'un procureur du roi ; ce nouvel établissement dura jusqu'à l'arrivée de Léopold.

Ainsi que nous l'avons dit, Dieuze était le chef-lieu d'une châtellenie et d'une prévôté qui comprenait, en 1696, 32 villages, dont quelques-uns étaient enclavés dans les limites des prévôtés voisines, et réciproquement.

Plus tard, ses limites s'étendirent, et sa juridiction embrassa 50 villages qui ressortissaient antérieurement à Sarreguemines.

Avant 1628, le premier officier de la justice de Dieuze n'avait que le titre de *mayer* ou maire. C'est alors qu'il reçut celui de prévôt.

La prévôté de Dieuze était soumise à la coutume générale de Lorraine, mais l'exemple et la proximité des lieux y avait introduit cette disposition de la coutume de Marsal, qui exemptait une femme mariée de toute réparation pour fait d'injures, et ne la rendait passible que d'une amende et des dépens quand son mari déclarait la désavouer ou affirmait judiciairement l'avoir battue. Toutefois, ce désaveu et cette affirmation ne suffisaient pas à Dieuze, et l'audience était le théâtre où la correction maritale s'exerçait en présence du juge, et il en était dressé acte par le greffier. La correction paternelle y était aussi pratiquée en cas semblable et avec la même solennité.

Il y fut créé, par édit de Stanislas, du mois de juin 1751, un bailliage, que Louis XV, en 1772, rendit présidial. Il était composé du bailli, des lieutenant-général, lieutenant particulier assesseur, six conseillers, avocat du roi, procureur du roi, greffier. La maîtrise des eaux et forêts fut formée, par un édit du mois de décembre 1747, des grueries supprimées de Dieuze, Marsal et St.-Avold. La recette des finances, créée en 1741, comprenait les anciennes recettes supprimées de Dieuze, Marsal, St.-Avold, Insming et Morhange. Les officiers de l'hôtel-de-ville étaient : un maire royal chef de police, deux échevins, un échevin-trésorier, un procureur du roi et un secrétaire-greffier.

Les armes de Dieuze sont de gueules à trois bandes courbées d'argent.

Un plan de cette ville, dans le recueil du sieur de Beaulieu, la représente, vers le milieu du XVII^e siècle, fermée de murailles et entourée de fossés qu'alimentait la rivière de Seille et les ruisseaux de Verbach et du Spin. Le château était entre la ville et la rivière, dans l'emplacement occupé par la maison qui

porte aujourd'hui ce nom, et qui fut longtemps l'habitation de M. de Gomer (voir à la fin de cet article) et de sa famille. La saline avait son enceinte particulière également fermée, mais fortifiée avec plus de soin. La ville avait deux portes, l'une, à l'entrée, près de la saline, l'autre, à l'extrémité, vers Lindre-Basse. Celle-ci se nommait la porte de *Bonne-Fontaine* ou du *Bon-Puits*. C'est près de cette dernière que furent établis, en 1615, la maison de ville et le siège de la justice, dans une maison *proche et contre la muraille de la porte*, et qui venait d'être acquise dans ce but, *n'y ayant à présent aucun lieu pour ce*. L'ancienne salle d'audience, située à la porte de la saline, était sans doute tombée de vétusté, car, en 1590, elle se trouvait, suivant un acte de cette époque, *fort caduque et ruyneuse, et les quatre vents y vantaient*.

Dieuze contenait, en 1778, environ 300 maisons occupées par 500 ménages. La ville fit amener, par une file de tuyaux, en 1776, les eaux d'une source qui est du côté de Vergaville, et qui fournit à plusieurs fontaines. La paroisse s'étendait anciennement sur différents villages des environs : la cure fut unie au chapitre de Dieulouard, en 1504. Il y avait des Minimes, des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, des Sœurs-Grises, des Capucins établis par permission de Stanislas, du 6 janvier 1749 ; deux hôpitaux, celui de St.-Jacques, fondé par Bernard du Fort, grand-prévôt de St.-Dié, le 6 septembre 1713, autorisé par lettres du 15 janvier 1716 ; et celui de St.-Charles, rétabli en 1730.

Le 11 juillet 1661, François de Lorraine, 90.^e évêque de Verdun, mourut dans cette ville.

La contrée formant ce qu'on appelait la chàtellenie de Dieuze, fut souvent, à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, le théâtre des exécutions terribles auxquelles l'accusation de sorcellerie donna lieu alors en Lorraine, et Nicolas Remy a inséré, dans son livre de la *Démonolatrie*, de nombreux extraits d'informations, faites à Dieuze et dans les villages environnants, contre de pauvres maniaques qui se disaient et qu'on croyait en relation avec le diable.

Les Archives n'offrent rien de bien curieux à ajouter à ces renseignements puisés dans la *Notice de Lorraine*, ou dus aux savantes recherches de M. Beaupré. On y voit qu'en 1537, un

seigneur, nommé Isambert de Raville, déclare être devenu homme-lige du duc Raoul à cause de 20 livrées de terre que ce prince lui a assignées sur la saline de Dieuze. Il suit d'un pied-terrier des terres et près du château de Dieuze, fait en 1618 et 1619, que l'arpent de terre de la mesure ancienne portait 218 toises, et la fauchée $\frac{3}{4}$ d'arpent, ou 156 toises ; l'arpent de Dieuze contenait 1 arpent 5 hommées 4 toises 8 pieds, mesure de Nancy, et la fauchée, 1 hommée 8 toises $\frac{3}{4}$ de Nancy. En 1617, le duc Henri avait assigné une rente de 800 francs aux Minimes qui voudraient s'établir à Dieuze ; mais ce projet ne fut pas exécuté.

Nous lisons dans l'*Etat du Domaine* que le greffe de la justice locale, ainsi que ceux de la chàtellenie et du bailliage, appartenaient au Roi. Il lui était dû la moitié de la gabelle des vins, consistant en 2 quarts sur chaque mesure qui se vendait en détail dans la ville de Dieuze. A lui appartenait le droit de *coupel* ou *coupillon* de tous les grains qui se vendaient à la halle ; le droit de bergerie et de vaine pâture. Il prélevait, à son profit, 6 gros barrois par chaque étai de boucher se trouvant sous la halle ; ce droit était ainsi réparti entre les différents corps d'état : les boulangers, 6 gros ; les merciers, drapiers, pelletiers et marchands de linge, 8 gros ; les tanneurs, huiliers, cordiers, maréchaux, cordonniers, 6 gros.

Les numismates se demandent si des tiers de sol d'or, des temps mérovingiens, portant d'un côté le nom du monétaire, de l'autre les mots *Doso vico*, n'auraient pas été frappés dans la résidence royale de *Decima*. Mais on ne peut pas insister sur cette attribution comme sur celle des monnaies de la même époque, sur lesquelles on lit : *Marsallo vico* (Marsal), *Mediano vico* (Moyenvic), *Bodesio vico* (Vic).

Hommes marquants : Musceurs (Volfanges) naquit le 8 septembre 1497. Il était fils d'un tonnelier qui voulait lui faire apprendre son état. Mais, ayant quitté la maison paternelle, il vint à Schelestadt, où il fit ses études, et prit ensuite l'habit de St.-Benoît. Ses talents l'élevèrent bientôt à la charge de prieur. C'est dans cet emploi, et en étudiant la religion protestante, qu'il résolut de l'embrasser. Il abandonna son monastère, épousa une pauvre

femme, nommée Catherine Bart, vint à Strasbourg, où, après avoir travaillé comme manœuvre, il fut fait ministre de la religion réformée. Il parcourut ensuite les divers cantons de la Suisse, se fixa à Berne et mourut étant professeur de théologie dans cette ville, le 29 août 1563. Il écrivit des commentaires, fit des traductions et augmenta, dit l'abbé Bexon, l'amas de ces écrits enfantés à milliers par le délire de l'esprit de secte et de controverse, oubliés pour jamais. — TOUSSAINT (François-Joseph), anobli en 1729 par François III, employé dans différentes négociations, créé baron et devenu conseiller intime et l'un des premiers ministres de l'empereur François I^{er}; il mourut vers 1760. — ROUGEMAITRE, auteur de quelques romans et d'une misérable rapsodie, publiée en 1815, et intitulée *l'Ogre de Corse*. — CROUSSZ (Nicolas-Louis), né en 1746, avocat au parlement de Nancy, puis député à l'assemblée législative, mort à Lagarde en 1793. — Le comte DE FICQUELMONT (Louis-Charles), né en 1780; il émigra en 1791, figura dans l'armée de Condé, passa au service de l'Autriche, s'éleva aux premiers grades militaires, puis devint chambellan, conseiller intime de l'empereur et son ambassadeur à Naples. — FRIAND (Joseph), soldat au 44.^e de ligne, à qui son courage conquiert une place dans les fastes de la grande armée. — DE GOMER (Louis-Gabriel), maréchal-de-camp, inspecteur d'artillerie, inventeur des mortiers qui portent encore son nom; il est mort en 1798.

Joseph Othon *Dhorne*, domicilié à Dieuze, a obtenu un prix Monthyon, de 1,000 fr., pour sa fidélité et son dévouement à son maître, que les malheurs de la révolution avaient réduits à la misère.

Mais Dieuze est moins remarquable encore par les souvenirs historiques qui s'y rattachent que par le magnifique établissement industriel que cette ville possède. Son organisation, sur une vaste échelle, ne remonte pas à une époque très-éloignée, et les premiers titres où il soit question des salines de Dieuze, ne vont pas, ainsi que nous l'avons dit, au-delà du XI^e siècle. Mais alors elles étaient loin d'avoir l'importance qu'elles ont acquise depuis, et que celles de Rosières obtinrent plutôt qu'elles. Avant de dire ce qu'est aujourd'hui cette gigantesque

usine, il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître ce qu'était anciennement l'industrie salifère en Lorraine. « On trafiquait du sel dans cette province, dit D. Calmet (*Dissertation sur les salines*), comme de toute autre marchandise. Les seigneurs particuliers, les chapitres et les abbayes y possédaient des puits salés et des poêles dans lesquels ils faisaient cuire leur sel, puis l'employaient librement à leur usage, à celui de leurs domestiques et de leurs sujets, ou enfin vendaient leur superflu, et en disposaient selon leur volonté. Ces poêles s'achetaient absolument comme un fond de terre. Les rois et les empereurs en accordaient ordinairement aux abbayes, comme d'autres fonds nécessaires à la subsistance de ces communautés, ainsi qu'il paraît par un grand nombre d'anciens titres. La place où l'on faisait cuire le sel se nommait *sessus* ou *sessà*; c'était d'ordinaire un puits accompagné d'une maison pour la demeure de ceux qui travaillaient à faire cuire les eaux et à tirer le sel. La poêle ou la chaudière se nommait *enno*, *inea*, *ino*, *inna*, *inio* ou *patella*, et le droit de tirer de l'eau du puits salé se nommait *jus ciconiæ*, apparemment à cause de la bascule avec laquelle on puisait de l'eau dans le puits, et dont la forme imitait celle d'une cygogne allongeant le cou pour boire. Les rois prenaient certains droits sur ces puits ou fontaines salées, sur le sel que l'on en tirait et que l'on transportait ailleurs. Les seigneurs des lieux où se distribuait le sel recevaient aussi des droits pour l'ouverture du tonneau. »

Le plus ancien document qui puisse nous faire juger de l'antique importance de la saline de Dieuze, est celui dont nous avons parlé tout à l'heure, et par lequel on voit que la saline était, au XVII^e siècle, fermée de murailles comme la ville, mais mieux fortifiée qu'elle.

Au commencement du siècle dernier, la source s'était dérangée et elle était presque perdue. On rétablit le puits en 1709, et, depuis lors, elle n'a cessé de donner en abondance. On y avait fait un bâtiment de *graduation* comme à Rosières; il servit peu: un arrêt du conseil de Stanislas, du 7 octobre 1758, en ordonna la démolition. Les matériaux furent abandonnés à la ville pour en employer le prix à la construction d'une rue nouvelle. La grande

mesure du sel était le muid ; il contenait 16 vaxels, le vaxel 16 pots. Indépendamment des formateurs et ferniers, il y avait, dans les salines de Dieuze et de Château-Salins, des officiers du roi qui avaient différentes fonctions. Le *capitaine-gouverneur* était le chef de la saline, veillait à la conservation des droits du roi, à la formation des sels, constatait l'état des bâtiments et les variations de la source. Le *tailleur* était le second juge : ses fonctions consistaient à faire la réception et la visite des bois, à vérifier le cordelage et l'emploi de ceux qui se consumaient aux salines. Le *trilleur*, troisième juge, était présent au transport des sels dans les magasins, vérifiait le nombre de muids, tenait registre des délivrances, rabattait et trillait sur fer le sel mis dans le vaxel. Le *boutavant*, quatrième juge, était celui qui mettait le sel dans le vaxel en le fouettant avec une pelle légère ; il était présent au partage des sels et tenait registre des délivrances. L'*aide-boutavant* mettait le sel au vaxel par la gauche ; mais il n'était pas juge et ne tenait point de registre ; enfin, le *greffier*. Ce corps de justice était fort ancien et il avait une juridiction très-étendue : les officiers avaient été créés héréditaires en 1725. Les appels de leurs jugements se portaient à la chambre des comptes. Il y avait, dans les salines, des directeurs, receveurs et autres officiers et employés par les entrepreneurs de la formation des sels ; mais ils n'étaient pas de la juridiction. La *réformation* pour l'administration générale des bois affectés aux salines de Dieuze, Château-Salins et Moyenvic, était composée d'un commissaire, de deux subdélégués, d'un procureur du roi, d'un receveur-greffier, d'un greffier-commis et d'un arpenteur. (DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois*.)

Les grandes constructions qu'on a faites à la saline de Dieuze remontent à l'an VI (1795). En 1816, elles étaient à peu près tombées en ruines, et furent remplacées par six grands ateliers élevés en 1817, 18, 19, 20, 21 et 22, avec économie de 22 1/2 pour 100 sur la consommation du combustible. Quant à la fabrication de produits chimiques, elle fut établie dans la saline en 1802.

La compagnie Thonnellier ayant abandonné l'exploitation de la mine de Vic, en raison de

l'eau qui y affluait, fit forer un puits dans la cour même de la saline de Dieuze. Ce puits, commencé le 10 mai 1826, atteignit le sel après avoir rencontré si peu d'eau, qu'une pompe mue à bras d'homme put en faire l'épuisement ; et ce n'est qu'après avoir atteint le sel que l'on établit sur le puits une machine à vapeur, tant pour l'extraction du sel que pour l'épuisement.

Aujourd'hui, l'établissement connu sous le nom de *Saline de Dieuze*, comprend trois établissements distincts : Une saline proprement dite, une fabrique de produits chimiques et une fabrique d'acide sulfurique. Les deux premiers établissements sont situés dans une même enceinte, close de murs et de palissades. L'enceinte du troisième est fermée par des palissades. On communique d'une enceinte à l'autre par une route de 147 mètres de longueur.

La saline de Dieuze, y compris quelques terrains laissés en dehors des clôtures, occupe une superficie totale de 267,487 mètres carrés, ou 26 hectares 74 ares 87 centiares.

Outre les ateliers de fabrication et les magasins de sel et des divers produits chimiques, les bâtiments consistent, notamment : en ateliers de maréchalerie, de charpenterie et de tonnellerie, et en maisons d'habitation servant au logement du directeur et des principaux agents attachés au service de l'établissement. Il existe encore, dans divers bâtiments, de nombreux logements d'employés et d'ouvriers.

Les magasins de la saline de Dieuze peuvent contenir 190,000 quintaux de sel, et 10,000 quintaux de produits chimiques de toute nature.

L'estimation faite, en 1841, des terrains, bâtiments, machines et appareils tenant au sol, et des autres dépendances immobilières de la saline, en a porté la valeur à la somme de 2,514,633 fr. 19 cent. ; et celles des objets mobiliers à 95,421 fr. 59 cent.

Une ordonnance royale, du 12 septembre 1841, a concédé, pour être attachés à cet établissement, tous les gîtes salifères, sources et puits d'eau salée existants dans un territoire de 19 kilomètres carrés. Voici, d'après une note qu'a bien voulu nous transmettre M. le maire de Dieuze, quels sont les produits annuels de cette usine :

1.° Sel fossile (extraction). 160,000 quintaux métriques.

2.° Sel raffiné (fabrication)	280,000.
3.° Acide muriatique.....	30,000.
4.° Soude brute.....	63,000.
5.° Sulfate de soude.....	36,000.
6.° Chlorure de chaux.....	8,000.
7.° Sel de soude.....	18,000.
8.° Cristaux de soude.....	8,000.

La fabrique de produits chimiques rend annuellement :

1.° Acide sulfurique (fabrication)	37,000
quintaux métriques.	
2.° Acide nitrique.....	2,000
3.° Sel d'étain.....	400.

Dieuze possède, outre ses salines, une fabrique de colle forte dont les produits annuels sont de 300 quintaux métriques; un moulin à grains, trois brasseries, deux tanneries, etc.

La saline a débité, année moyenne, du 1.° janvier 1836 au 1.° janvier 1841, pour 5,192,153 francs de marchandises; et les bénéfices opérés, pendant le même espace de temps, sur les ventes, ont dépassé, année moyenne, 2,000,000.

Le sel raffiné se vend principalement dans la Meurthe, la Meuse, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, les Vosges, la Haute-Saône et la Haute-Marne. On en vend, en outre, une certaine quantité dans les Ardennes, la Marne, l'Aube, Paris, en Suisse, dans la Prusse-Rhénane et le pays de Luxembourg. Les verreries, glaceries et cristalleries de la Meurthe et de la Moselle, les fabriques d'indiennes et les blanchisseries du Haut-Rhin et de la Suisse, les papeteries de la Meuse et des Vosges, les fabriques de serblanc, et divers autres genres d'industrie dans la Marne, l'Aube, le Bas-Rhin, le Doubs, la Haute-Saône, à Paris, et enfin dans la Prusse et dans la Bavière-Rhénane, forment les principaux débouchés des produits chimiques de la grande usine de Dieuze.

La saline de Dieuze et ses dépendances ont été aliénées par le domaine, et acquises le 1.° octobre 1842, par M. Riboulet, de Rennes, pour une somme de 6,100,000 fr.; puis, au mois de janvier 1843, revendues par l'adjudicataire à M. le comte de Yurumy.

DOLCOURT (DOLOSACURIA), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de l'Uvry, à 33 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 25 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-E. de Colom-

bey, chef-lieu du canton. Annexe de Selaincourt. Pop.: 256 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 63 feux. Nombre d'enfants: 55 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 619 hect.; 299 en terres lab., 44 en prés, 9 en vignes, 123 en bois. Moulin à grains. Ecart: *St.-Jean-de-Coutances*. Lettres par Colombey.

Anc. pop.: 1710, 26 hab., 3 gar.; 1802, 206 hab., 48 feux; 1822, 202 hab., 50 feux.—*Anc. div.*: 1594, bail. du comté de Vaudémont; 1731, bail. de Vézelize, matt. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Colombey, dist. de Vézelize.—*Spir.*: Ann. de Selaincourt, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Dès le XIV^e siècle, les habitants de ce village étaient sous la loi de Beaumont, car, en 1368, un comte de Vaudémont promet de les y maintenir, conformément à leurs chartes. En 1393, Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, et Marguerite de Joinville, sa femme, confirmèrent les franchises et privilèges des habitants de Dolcourt et Favères, et les quittèrent de toutes rentes d'attelage et de rouage. Cependant ces privilèges leur furent contestés et enlevés dans la suite. Les habitants de ces deux villages, lisons-nous dans un titre de 1556, voulaient user des droits et privilèges de la loi de Beaumont, et se prétendaient exempts des contributions que payaient les autres lieux du comté de Vaudémont; mais, ayant été traduits devant la chambre des comptes, et n'ayant pu produire les chartes qui assuraient ces franchises, le prince Nicolas, régent de Lorraine, repoussant leurs prétentions, les soumit aux mêmes droits que les autres villages du comté, savoir: « qu'ils seront taillables deux fois l'an, payables 2 poules pour chaque conduit; par chacun an les rentes en grains pour les charrués, savoir: la charrue, 2 bichets de blé, froment, et un resal d'avoine; pour les fours banaux, chaque conduit un gros, monnaie de Lorraine, et seront tenus d'aller aux charrois ordinaires et extraordinaires. » On voit, en outre, dans l'*Etat du Domaine*, que le droit de bourgeoisie y était de 40 gros; celui de taverne de 40 fr., et que les habitants devaient garder les portes de Vaudémont chaque jour de foire, et y faire le guet en temps de guerre, lorsqu'ils en étaient requis par le capitaine.

DOLVING (DOLPINGEN), village de l'ancien

duché de Lorraine, sur le Landbach, à droite de la Sarre, à 78 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 6 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 10 S. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop.: 477 hab., 48 élect. cens., 10 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 74 en hiver, 40 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 649 hect.; 329 en terres lab., 70 en prés, 215 en bois. Ecart: *Klemers*, ferme; *St.-Oury*, chapelle. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop.: 1710, 22 hab., 6 gar.; 1802, 419 hab., 84 feux; 1822, 496 hab., 97 feux.—*Anc. div.*: 1594, terre et office de Sareick, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et malt. de Lixheim, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Sarrebourg.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives de Lorraine ne font mention de cette commune.

DOMBASLE (DOMNUS BASOLUS), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Sanon, et près de son embouchure dans la Meurthe, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, chemin de grande communication n.° 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 48 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 E. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop.: 1,437 hab., 110 élect. cens., 12 cons. mun., 265 feux. Nombre d'enfants : 184 en hiver, 110 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 625 hect. en terres lab., 189 en prés, 92 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., seigle 11, avoine 18; planté en vignes 75. On y cultive beaucoup de maïs. Elève de chevaux, vaches et porcs. Carrière de moëllons. Pont de 4 arches sur le Sanon. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop.: 1710, 182 hab., 27 gar.; 1802, 1,407 hab.; 1822, 1,105 hab., 261 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, malt. et gén. de Nancy, cour souv. et cont. de Lorraine; 1790, canton de Rosières, dist. de Nancy. — *Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Dombasle, que Bugnon (1710) qualifie de bourg, date d'une haute antiquité: selon M. Troplong (*Revue de Lorraine*), son nom latin était *Domus pusilla* (petite maison), nom que cet écrivain fait remonter jusqu'au temps de la domination romaine. Quoiqu'il en soit, Dombasle (*Domno-Busilla*) « situé dans

le comté de Scarponne », fut donné à l'abbaye de Gorze par le roi Pépin, en 747.

Il en est parlé, en 1094, sous le nom de *Domnus-basolus*, dans la charte de fondation du prieuré de Saint-Thiebaut, entre Flavigny et Méréville. Dès le XII^e siècle, il avait ses seigneurs particuliers, que l'on voit signer dans différents titres de 1158, 1157 et 1177. C'est l'un d'eux, Vidric, qui fonda, près de Dombasle, dans son propre aléuf, le prieuré de St.-Don ou Dodon. Ce saint, disent nos chroniqueurs, fut martyrisé par les Vandales, sur les bords de la Meurthe, à l'endroit où s'éleva le prieuré dont nous venons de parler. Ce prieuré et ses dépendances furent donnés à l'abbaye de St.-Mansuy, puis unis à la collégiale de Nancy. Selon quelques-uns, saint Don fut inhumé au lieu même où il avait été martyrisé, et il se fit plusieurs guérisons miraculeuses à son tombeau; une femme pieuse y ayant recouvré la vue, érigea une petite chapelle qui subsista jusqu'au temps de Thiéri de Dombasle, qui la rétablit en un état plus décent et la fit consacrer par Pibon, évêque de Toul, vers 1170. Ce prieuré était entièrement détruit au siècle dernier, et une croix indiquait seule l'emplacement qu'il avait occupé. Près de cette chapelle était un ermitage, qui fut également détruit au siècle dernier.

Au XIII^e siècle, les terre et seigneurie de Dombasle passèrent dans la maison de Salm par le mariage d'une dame de Dombasle avec un seigneur de cette famille, puis, en 1420, dans celle de Lucy. La maison de Dombasle, comme descendante de celle de Blâmont, portait de sable à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées, au pied fiché d'argent.

La terre de Dombasle était, au XVII^e siècle, une des plus considérables seigneuries de la province, et appartenait à la famille de Bassompierre; au XVIII^e, elle avait le titre de vicomté. On y voyait deux châteaux, l'un appelé *Florainville*, et l'autre *La Mothe*. Quelques restes de ce dernier subsistent encore: le donjon sert de cave et de resserre à un jardin cultivé dans l'enceinte des murailles; sa construction première est du XI^e siècle, mais il avait été bien des fois restauré avant d'être démantelé. Il y avait aussi, à Dombasle, une seigneurie

rie dite *des Armoises*, qui fut possédée par Claude des Armoises, bailli de l'évêché de Toul, et dont moitié fut vendue au duc de Lorraine en 1585. Ce village jouissait de deux bourses au collège de La Marche, fondées, en 1546, par Vary de Lucy, seigneur de Dombasle.

L'église de Dombasle est ancienne, et, quoiqu'elle ait été défigurée par des restaurations faites à diverses époques, elle est encore remarquable.

Certains biographes désignent Dombasle comme le lieu de naissance de la célèbre tragédienne Raucourt (Saucerote). Mais M. le maire de Dombasle, qui a bien voulu consulter pour nous les registres de l'état civil, n'y a rien trouvé qui confirme cette assertion. Nous nous en rapporterons à la *Biographie* de Michaud, qui fait naître M.^{lle} Raucourt à Nancy.

DOMÈVRE (DOMNUS-APER, DONTVAK-SU-VZORSK), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Vesouse, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, et route départementale n.° 14 de Bourdonnay à Baccarat par Rembervillers, à 55 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 25 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 1,498 hab., 110 élect. cens., 12 cons. mun., 322 feux. Nombre d'enfants : 177 en hiver, 95 en été. Deux sœurs de Portieux. Surf territ. : 1,479 hect.; 801 en terres lab., 183 en prés, 12 en vignes, 302 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter de 13 à 15 hectol., en seigle de 15 à 16, en avoine de 18 à 20 dans les bonnes années; planté en vignes, de 100 à 120, annés commune. Moutons et porcs. Quelques cultivateurs élèvent des chevaux, dont un a déjà obtenu deux primes. Culture principale : céréales, pommes de terre et chanvre. La commune de Domèvre possède deux filatures de coton, deux tissages : un à mécanique, l'autre à bras; une tuilerie, filature de laine avec un foulon, deux moulins à blé à deux tournants. Bureau de charité. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1710, 114 hab., 29 gar.; 1802, 851 hab., 210 feux; 1822, 1,048 hab., 246 feux.—*Anc. div.*: 1594, partie prév. de Blâmont, partie de celle de Lunéville, bail. de Nancy, puis de Lunéville; 1751, bail. et cout. de Blâmont,

malt. de Lunéville, gén. de Nancy; 1790, canton et dist. de Blâmont.—*Spir.*: Doy. de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Domèvre remonte à une époque fort éloignée : en 710, dit D. Calmet, le roi Louis III témoigna, dans un diplôme, que son père, le roi Arnou, ayant donné à un seigneur nommé Hildeman une partie de la seigneurie de Domèvre, et ce seigneur ayant été accusé auprès du roi Louis d'avoir anticipé sur le terrain qui ne lui appartenait pas, le roi Louis confisqua ce qu'avait possédé Hildeman, et donna à Balfride et Renaud toute la seigneurie de Domèvre, avec l'église, les champs, les prés, les eaux, les serfs de l'un et de l'autre sexe. Plus tard, ce domaine passa aux religieux de St.-Maximin, de Trèves, puis fut donné à Bertholde, évêque de Toul, qui, à son tour, en fit don à l'abbaye de St.-Sauveur. Cette abbaye fut transférée à Domèvre en 1569; l'abbé, qui nommait à la cure du village, jouissait de droits quasi-épiscopaux dans certaines paroisses de sa dépendance.

Domèvre, que le président Alix (1594) qualifie de fief, relevait anciennement des évêques de Metz, ainsi que le prouvent différents actes : en 1395, Raoul de Coucy l'engagea au duc Charles III. Néanmoins, il est dit, dans un titre de 1314, qu'un nommé Jean de Borre, chevalier, reprit du duc Ferry tout ce qu'il avait à Domèvre. L'*Etat du Domaine* nous apprend que l'abbé de St.-Sauveur en était seigneur, et, en cette qualité, créait le maire et la justice du lieu, recevait toutes amendes de 5 sous et au-dessous; les autres appartenaient au Roi comme seigneur haut-justicier.

En 1813, une mortalité terrible a décimé ce village : une ambulance y fut ouverte pour recevoir les malheureux soldats échappés à la déroute de Russie; ceux qui y sont morts ont été inhumés dans un lieu dit la *Haie-de-Mignéville*.

On ne voit plus, à Domèvre, que quelques débris informes de sa grande et magnifique abbaye : il n'en reste qu'un pavillon, une cave voûtée, et deux maisons qui ont été vendues et revendues plusieurs fois. Une fontaine, située dans les prés, et qu'on appelle *Fontaine du bon père de Mattaincourt*, passe pour être ferrugineuse. Différentes portions de terre ont aussi conservé de vieilles dénominations : il y

a le pré de l'Huile, celui des Hosties, le champ des Cloches, etc. L'église, de construction moderne, en a remplacé une autre dont on voit encore quelques restes dans le cimetière.

DOMÈVRE-EN-HAYE (**DOMNUS APER**), village de l'ancien duché de Bar, route départementale n.° 4 de Nancy à St.-Mihiel, à 28 kilom. N.-O. de Nancy, 48 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond. Domèvre est chef-lieu de canton. Pop. : 391 hab., 39 élect. cens., 40 cons. mun., 422 feux. Nombre d'enfants : 74 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 846 hect. ; 383 en terres lab., 46 en prés, 52 en vignes, 340 en bois. Lettrés par Noviant.

Anc. pop. : 1740, 34 hab., 4 gar. ; 1773, 56 hab. ; 1802, 282 hab., 81 feux ; 1822, 350 hab., 93 feux. — *Anc. div.* : 1740, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. et maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Malgré son peu d'importance, Domèvre a été choisi pour chef-lieu de canton, à cause de sa position centrale ; il en dépend 27 communes. Son histoire n'offre aucune particularité remarquable : les *Mémoires du Barrois* nous apprennent seulement qu'il y avait une haute-justice et deux seigneurs.

DOMGERMAIN (**DOMNUS-GERMANUS, DOMNIGERMANI VILLA**), village considérable de l'ancien duché de Bar, sur le penchant d'un coteau qui produit de l'excellent vin, à 32 kilom. S.-O.-O. de Nancy, 6 S.-O. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 4,236 hab., 415 élect. cens., 42 cons. mun., 400 feux. Nombre d'enfants : 220 en hiver, 100 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 363 hect. en terres lab., 113 en prés, 223 en vignes, 431 en bois, plus 36 hectares dans le département de la Meuse, 34 en potagers et vergers, 99 en pâture, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter de 14 à 15 hectol., en avoine de 20 à 24 ; planté en vignes de 40 à 50 ; mais, depuis 6 à 7 ans, la plus forte et la meilleure partie du vignoble est ravagée par la pyrole. Porcs, moutons, ânes, vaches, chevaux. Culture principale : la vigne et les légumes. Tuilerie, four à chaux, deux huileries. Ecarts : *Bois-le-Comte*, ferme, autrefois tuilerie jouissant des droits seigneuriaux ; *le Tronc*, fontaine et la-

voir ; *St.-Maurice*, chapelle. Lettres par Toul. *Anc. pop.* : 1740, 93 hab., 32 gar. ; 1802, 1,075 hab., 280 feux ; 1822, 1,116 hab., 294 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel ; 1751, bail. de Commercy, maît. et cout. de St.-Mihiel, gén. de Nancy, cour souv. de Lorraine ; 1790, canton de Foug, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. et dio. de Toul.

Les légendaires donnent à ce village une ancienne et miraculeuse origine. Saint Loup, disent-ils, venait d'être proclamé évêque de Mâcon lorsqu'il passa sur le territoire de Toul, accompagné de saint Germain. La célébrité dont ce dernier jouissait avait attiré à sa suite une foule de peuple. Forcé de s'arrêter pour satisfaire la curiosité des fidèles, il planta en terre un bâton de coudrier qu'il tenait à la main, et se mit à prêcher les assistants. Mais, tout-à-coup, son bâton prit racine et poussa des branches et des feuilles. Les peuples le conservèrent religieusement ; il devint un grand coudrier. Le lieu où s'était opéré ce miracle prit le nom de *à la crosse* ou *à la béquille de St.-Germain*. On croit, ajoute le chroniqueur, que ceci arriva à Domgermain, entre Vaucouleurs et Toul, où l'on vit depuis une abbaye sous le nom de St.-Germain. Quoiqu'il en soit, le village de Domgermain date d'une époque reculée, car il en est fait mention dans la confirmation des biens de l'abbaye de St.-Mansuy par l'empereur Othon, en 965, et dans la charte de fondation de l'abbaye de Ponsay, en 1051.

En 1584, les habitants obtinrent la permission de faire un chemin pour conduire leurs bestiaux au Bois-le-Comte. En 1597, le duc Charles III vendit la seigneurie de Domgermain à Louis de Vigneule, seigneur du Mesnil. L'ancienne église paroissiale, qui était champêtre, était déjà ruinée en 1711, et on faisait le service divin dans une chapelle située au milieu du village ; la nouvelle église n'a été bâtie qu'en 1732. De Domgermain dépendait le prieuré du Val-de-Passey, dont nous parlerons plus tard ; enfin, dit Maillet, il y avait un ban appelé le *ban et fief de Domgermain*.

La commune de Domgermain a été, en 1836, le théâtre d'une rixe déplorable entre les habitants et les autorités du chef-lieu d'arrondissement ; ce conflit, dont une relation circons-

tanciée a été publiée dans les journaux, coûta la vie à plusieurs pères de famille.

DOMJEVIN (*DOMNUS-JOVINUS*), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Vezouse, à 49 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 19 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 539 hab., 56 élect. cens., 12 cons. mun., 146 feux. Nombre d'enfants : 92 en hiver, 19 en été. Surf. territ. : 681 hect. en terres lab., 233 en prés, 41 en vignes, 26 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 14 hectol., en orge 10, en avoine 17. Élève de chevaux, vaches et porcs. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 40 hab., 13 gar. ; 1802, 577 hab., 114 feux ; 1822, 599 hab., 114 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Lunéville, bail. de Nancy ; 1710, prév. de Lunéville ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine et de Blâmont ; 1790, canton de Bénaménil, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le nom latin de ce village semble indiquer une origine payenne, et pourrait faire supposer que les Romains bâtirent un temple à Jupiter sur une des hauteurs voisines. Mais aucun vestige, aucun monument certain ne vient confirmer cette assertion. Les Templiers, dit-on encore, eurent une maison, et l'on découvrit, en 1770, une route pavée, enduite de ciment, qui, du lieu où avait été ce couvent, allait rejoindre la route de Lunéville à Blâmont. Ce qu'il y a de positif, c'est que Domjevin remonte au moins au XIII^e siècle. En 1224, Henri, comte de Salm, déclare qu'il est devenu homme-lige, après l'évêque de Metz, de Mathieu II, et qu'il a repris de lui le ban de Domjevin. Un autre titre de 1248 est conçu dans les mêmes termes. En 1329, les habitants de ce village se mirent sous la sauvegarde d'Isabelle, duchesse de Lorraine, et du duc Raoul, son fils, pendant leur vie seulement, moyennant 2 sols de petits tournois par feu, de cens annuel, et cela du consentement de Henri, seigneur de Blâmont. En 1384, le duc Jean prit les mêmes habitants sous sa protection, moyennant une rente annuelle, par feu, d'un resal d'avoine et d'une poule ; et par femme veuve, d'un demi-resal et d'une poule.

M. Forcombat, ancien curé de Domjevin, a fondé, dans cette commune, une pharmacie pour les pauvres, un presbytère, et a donné une somme destinée à rétribuer une sœur d'école.

DOMMARIE-EULMONT (*DONA-MARIA, DOMMARIE-SUR-BRÉNON*), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Brénon et près de la forêt de Thorey, chemin de grande communication n.° 12 de Toul à Mirecourt, à 37 kilom. S.-S.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 S. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 282 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 9 en été. Surf. territ. : 546 hect. ; 549 en terres lab., 60 en prés, 4 en vignes, 104 en bois. Deux moulins. Écarts : *Eulmont*, hameau ; *Fanoncourt*, ferme. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 30 hab., 13 gar. ; 1802, 271 hab., 60 feux ; 1822, 254 hab., 62 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. et comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Le village de Dommarie, auquel est réuni le hameau d'Eulmont, figure dans la confirmation des biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, par l'empereur Othon, en 965. On voit, par ce titre, que l'église de Dommarie (*ecclesiam de Dond - Marid*) fut donnée au chapitre de Bouxières. En 1471, le duc René y abolit les mains-mortes. Estreval et Thorey étaient des dépendances de Dommarie, où il y avait une haute-justice érigée en faveur de M. de Gourmay, et qui fut réunie au domaine par l'édit de 1729. L'église a été construite en 1616, mais le chœur date d'une époque beaucoup plus éloignée, puisqu'il porte encore des traces d'architecture romane. Le château, devenu ferme, est entièrement désigné ; quelques parties, dont on peut reconnaître l'ancienne destination, malgré leur usage actuel, sont datées de 1621. Le mur extérieur était plus ancien : on y distingue des restes de meurtrières carrées ; mais il est abaissé ; les bâtiments de ferme sont appuyés contre ses débris, et les fossés sont comblés.

DOMMARTEMONT (*DOMNI-MARTINI-MONS*,

MARTIS-MONS), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur le revers de la côte Ste.-Geneviève, à 4 kilom. N.-N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 201 hab., 20 élect. cens., 40 cons. mun., 46 feux. Les enfants vont à l'école à Essey. Surf. territ. : 66 hect. en terres lab., 1 en prés, 31 en vignes et vergers, 28 en terres vaines. L'hectare planté en vignes peut rapporter 65 hectol. L'espèce bovine est l'espèce dominante, et la vigne le principal genre de culture. La commune possède des carrières de pierres de roche très-estimées, et qui servent au pavage de la ville de Nancy. Ecart : *Ste.-Geneviève*, ferme-modèle et institut agricole, dont nous parlerons plus tard ; quelques maisons de campagne. L'église d'Essey est sur le territoire de Dommartemont. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 23 hab., 4 gar. ; 1802, 140 hab. ; 1822, 155 hab., 36 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Dommartemont, aussi appelé *Dompmartemont* dans les anciens titres, était un fief appartenant aux ducs de Lorraine ; il est mentionné, aux Archives, dès le XIII^e siècle ; mais M. Beaulieu lui donne une origine bien autrement ancienne. Selon le savant antiquaire, son nom viendrait de *Mons Martis* (montagne de Mars), à cause d'un camp romain qui aurait existé sur les hauteurs où le village actuel est construit. « Le camp de Dommartemont occupait le plateau d'une colline de forme elliptique dont l'extrémité nord-est vient se joindre à la côte Ste.-Geneviève. On avait creusé sur ce point un large fossé qui faisait sa défense, et dont le relèvement a conservé 40 mètres d'élévation à l'extérieur, sur 3 mètres à l'intérieur. C'est dans ce même fossé que passe le chemin vicinal de Dommartemont à Agincourt par Ste.-Geneviève. On pénétrait dans le camp de Dommartemont par trois entrées, dont la première est un peu sur le côté du relèvement. La seconde est au sud, en face du château d'Essey. Enfin la troisième, qui est ouverte au nord-ouest, servait aux soldats pour aller puiser de l'eau à la fontaine qui jaillit non loin de là. A partir de la première entrée, il règne un escarpement aligné

de main d'homme, qui se prolonge, pendant plus de 200 mètres, dans la direction du sud-est. La pente rapide qui règne autour du camp, et qui était rendue autrefois plus escarpée et plus inaccessible, suffisait sans doute pour sa défense ; peut-être aussi sa crête était-elle couronnée de pieux ou de murailles, mais on n'en trouve aucun vestige. »

DOMMARTIN-LA-CHAUSSÉE (**DOMMARTIN-LES-THIAUCOURT**, ou **SOUS-LES-CÔTES**), petit village de l'ancien duché de Bar, sur un ruisseau qui se jette dans le Mad, aux frontières du département de la Meuse, à 51 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 42 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 N. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Annexe de Charey. Pop. : 111 hab., 11 élect. cens., 10 cons. mun., 32 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 33 en été. Surf. territ. : 271 hect. ; 259 en terres lab., 2 en prés. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 14 hab., 1 gar. ; 1773, 12 hab. ; 1802, 103 hab., 20 feux ; 1822, 87 hab., 25 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Thiaucourt, bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. de Thiaucourt, maît. et cout. de St.-Mihiel, gén. et cour souv. de Nancy. ; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Il est question de ce village dans des titres qui remontent au XIII^e siècle : en 1290, le duc Ferry reconnaît qu'un habitant de Dommartin est son homme-lige moyennant 400 livres ; et, en 1596, une femme de ce lieu se donne au duc de Bar en servitude. En 1640, les habitants obtinrent la permission d'avoir des fours, moyennant une rente annuelle de 7 gros barrois par chaque conduit. Nous voyons, par l'état du domaine, que le roi y était seigneur, haut, moyen et bas justicier, et que les habitants étaient soumis à l'entrecoûrs et à des corvées de charrie et de *fauchache*. En 1773, M. le comte de Gourcy était seigneur, haut, moyen et bas justicier au village de Dommartin.

DOMMARTIN-LES-TOUL (**DOMMUS-MARTINUS**), village de l'ancien évêché de Toul, sur la rive droite de la Moselle, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 22 kilom. O. de Nancy, 2 E. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 534 hab., 55 élect. cens., 12 cons. mun., 155 feux. Nombre d'enfants : 102

en hiver, 26 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 330 hect. en terres lab., 142 en prés, 80 en vignes, 55 en bois. L'hectare semé en blé et orges peut rapporter de 12 à 15 hectol., en seigle 15, en avoine 13; planté en vignes 20 hectol. Vaches et brebis. Principale culture: la vigne. Deux ponts sur la Moselle. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1802, 430 hab., 111 feux; 1822, 496 hab., 131 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Villey-St.-Etienne, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz; régi par le droit Romain et les usages locaux; 1790, canton de Fontenoy, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. et Dio. de Toul.

Ce village remonte à une époque éloignée: la charte du roi Arnou (894), dit le *Pouillé de Toul*, parle de l'église de Dommartin; la cure en fut donnée par ce prince à l'église de Toul. Il en est aussi question dans la fondation de l'abbaye de Poussay, en 1051, et dans une charte de l'évêque Pibon (1105), en faveur de l'église de St.-Gengoult. Nous lisons dans un titre des Archives, sans date, que Théodore de Verbois, écuyer, obtint la permission d'ériger une batterie de poudre à canon sur le ruisseau de ce lieu. On voyait autrefois à Dommartin une belle maison avec une galerie ou colonnade, ornée de figures de pierres sculptées, bâtie par Pierre Gauthier, doyen de la cathédrale de Toul, qui en fit don pour un hôpital destiné aux pauvres de cette ville. Dom Calmet raconte, d'après Herber, un miracle arrivé dans l'église de Dommartin, il ne dit pas à quelle époque. Un cierge étant tombé, pendant la nuit, contre l'autel, incendia les linges qui le couvraient, mais la flamme respecta la boîte sur laquelle était posé le corps du Seigneur, et le voile de soie qui l'enveloppait.

On prétend qu'il a existé, sur la côte qui domine ce village, un temple de Mars; mais on n'en connaît pas l'emplacement dans la forêt qui couvre ce terrain.

Voici comment s'exprime M. Dufresne, dans un article publié par la *Revue d'Austrasie*, au sujet de Dommartin :

« A trois kilomètres de Toul, non loin des bords de la Moselle, on voit l'emplacement d'une *villa*, que la tradition qualifie d'*ancien couvent*, sans en donner aucune solution. Des

débris de tuiles, de briques et de ciment couvrent le sol sur une superficie de près de deux kilomètres, et témoignent d'une vaste construction. Le bâtiment principal paraît avoir été établi sur le versant d'une colline en face de Toul, dans une position très-pittoresque. Il est facile de reconnaître la route ferrée qui conduisait à la *villa*.

» J'ai recueilli sur son emplacement des morceaux de marbre de diverses couleurs, des fragments de peinture à fresque, des briques, des tuiles, des poteries en terre fine et quelques médailles en bronze. On m'a assuré qu'il en avait été trouvé en or; celle que je possède, sont :

» Un Auguste, moyen bronze, ayant pour revers un autel de Lyon;

» Un Néron, moyen bronze, ayant pour revers la fortune de Rome entourée d'une légende gravée à rebours;

» Un Constantin, petit bronze, ayant pour revers un *votiv* dans une couronne.

» Les fondations du *vieux couvent* sont, pour ainsi dire, en exploitation réglée; on en tire journellement des pierres de taille et des moëllons. Un propriétaire de Dommartin en a extrait, il y a vingt ans, un autel quadrangulaire en pierre, qu'il a *utilisé* en montants de porte de grange; les quatre faces étaient décorées de bas-reliefs et d'inscriptions qui ont été *tranchés* sans miséricorde, à l'exception de l'une de ces dernières représentant les bustes de deux sénateurs; ils sont placés sous une arcade, et revêtus des insignes de leur dignité.

» L'or, les marbres, les bas-reliefs, les poteries fines et les peintures à fresque exhumés des fouilles de la *villa de Dommartin* dénotent la demeure d'un riche patricien, et peut-être la résidence d'été du *comes des Leuks*. »

Ce n'est pas seulement sur le territoire de Dommartin, mais dans une vaste étendue de terrain qui enveloppe une partie des bans de Villey et de Gondreville, que l'on trouve des débris romains. Il paraît qu'il a existé là une ville ou une bourgade.

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE, village de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une montagne, sur le ruisseau de l'Amézule, à 9 kilom. N.-N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Laitre-sous-Amance.

Pop. : 123 hab., 12 élect. cens., 10 cons. mun., 25 feux. Nombre d'enfants : 24 en hiver, 8 en été. Surf. territ. : 268 hect. en terres lab., 78 en prés, 36 en bois, 2 en vignes. Trois moulins à grains : le *Grand*, le *Petit* et le moulin *Piroué*, qui, avec la cense de *Monteux*, forme les deux écarts de la commune. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 15 hab., 5 gar.; 1802, 120 hab.; 1822, 100 hab., 21 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie d'Amance, bail. de Nancy; 1731, bail., malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Amance, dist. de Nancy.—*Spir.* : Succursale, puis ann. d'Amance, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le nom de ce village se trouve dans un titre de 1298 : Vautrin de Laitre-sous-Amance, écuyer, reconnaît avoir reçu 50 livres tournois de Ferry, duc de Lorraine, duquel il a repris la grange dite *Montheu*, près Dommartin-sous-Amance, les gagnages et bois en dépendant. Dommartin était anciennement la mère-église d'Amance, de Laitre, de Lay, d'Eulmont, de Blanzey et de Seichamps; ces villages furent affranchis de cette dépendance, en 1076, par Pibon, évêque de Toul. La cure de Dommartin, qui, comme on vient de le voir, remonte à une époque plus éloignée que le titre de 1298, appartenait originellement à l'abbaye de Ste.-Glossinde de Metz. Dommartin, où se voyait encore un château dans le siècle dernier, était, dit-on, autrefois un village considérable qui fut brûlé par les Suédois. Il n'est resté de l'église, après l'incendie, que le chœur, qui sert aujourd'hui de nef et de sanctuaire pour les offices paroissiaux.

DOMNOM, village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Verbach, à gauche du canal de navigation de la Scille à la Sarre, à 36 kilom. N.-E. de Nancy, 31 N.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 11 N.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 358 hab., 36 élect. cens., 10 cons. mun., 68 feux. Nombre d'enfants : 62 en hiver, 14 en été. Surf. territ. : 663 hect.; 510 en terres lab., 98 en prés, 21 en vignes. Moulins, brasserie, tannerie, huilerie, carrières de plâtre et de pierres de taille. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 37 hab., 11 gar.; 1802, 284 hab., 53 feux; 1822, 349 hab., 70 feux.—

Anc. div. : 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bassing, dist. de Dieuze.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Domnom, un des cinq villages qui dépendaient de la mairie de Cutting, faisait anciennement partie de la châtellenie de Dieuze. Les Archives n'en font pas mention, et aucun titre ne peut faire préciser l'époque de son origine. Le territoire de cette commune semble avoir servi de champ de bataille; on en a extrait des ossements, des boucles en fer et en cuivre, des éperons, des colliers faits de grains d'émail bizarrement colorés et de forme irrégulière; des pointes de javelot, des fers de lance, mais surtout de forts couteaux germains nommés *scram-sax* (épée courte). Leur lame, longue de 65 centimètres, est à double cannelure et à un seul tranchant, et la soie, qui entrait dans une poignée en bois, n'a pas moins de 25 centimètres. On en trouve souvent de cette sorte, dit M. Beaulieu, dans les départements de la Meurthe, de la Moselle, des Basses-Alpes, et même en Belgique. Elles ont peut-être appartenu à ces colonies de barbares nommés *Lati*, auxquels les empereurs concédaient des terres, à charge d'un service militaire.

En 1650, par suite des malheurs de la guerre qui avait désolé la province, il ne restait plus à Domnom que deux habitants.

DOMNOM (RUISSEAU DE) OU DE VFVELIN. Il a sa source à Domnom, alimente un moulin sur le territoire de cette commune, et se jette dans le ruisseau de Bassing, après un cours de 2,000 mètres.

DOMPTAIL (DOMNUS-STEPHANUS, DOMPTAIL-EN-L'AIR, DOMPTAIL-SUR-MEXET), petit village de l'ancien duché de Lorraine, à l'extrémité d'une colline très-élevée, à 27 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 18 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 N. de Bayon, chef-lieu du canton. Annexe de Haussenville. Pop. : 414 hab., 11 élect. cens., 10 cons. mun., 26 feux. Nombre d'enfants : 31 en hiver, point en été. Surf. territ. : 316 hect.; 264 en terres lab., 23 en prés, 5 en vignes. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 8 hab.; 1802, 68 hab., 14 feux; 1822, 89 hab., 18 feux.—*Anc. div.* : 1594, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy;

1751, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Succursale du doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Domptail, qu'on appelait aussi *Domstene* ou *Domsterne*, figure dans des titres de l'abbaye de Senones, du commencement du XI^e siècle, sous le nom de *Domnus-Stephanus*, à cause de son patron. Il était autrefois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, ce que prouvent les ruines qu'on a découvertes dans les terrains qui l'avoisinent. Il est vraisemblable, dit M. le curé d'Haussonville, que ce village, comme bien d'autres dans la même contrée, fut à peu près ruiné vers 1635, année où les Suédois pillèrent la ville de St.-Nicolas. Le presbytère fut détruit à cette époque, et n'a pu être relevé. M. Gérard, chanoine de la collégiale de Haussonville, avait obtenu arrêt pour rebâtir cette maison de cure, vers 1720. Entre les deux vallées qui se joignent au pied de Domptail était anciennement une paroisse comprenant, avec cette commune, celles de Haussonville, Romain et Mexet. On a trouvé, il y a plusieurs années, en construisant une maison, un puits encore muré, la margelle environnée de débris, rempli de pierres et de débris de poterie; et, à peu de distance de là, près du mur du cimetière, un monceau d'ossements humains. Le sol du village même est formé de ruines amoncelées, au point que les voitures ne peuvent passer en certains endroits.

A quelques centaines de mètres de Domptail, entre le territoire de cette commune et celui de Haussonville, était une localité du nom de *Mexet* ou *Méchet*. Selon la tradition, ce village, situé entre la route de Nancy à Bayon et à l'embouchure du chemin de Haussonville à St.-Mard, mais en quittant cette route, fut presque entièrement détruit par les Suédois et dépeuplé par la peste et la famine qui suivirent leurs ravages; quelques maisons seulement restèrent debout, puis finirent par disparaître. En construisant une habitation sur cette partie du territoire, il y a environ trois ans, on a trouvé, sur l'emplacement d'une ancienne maison, une cave, dont on a conservé les murs, et d'autres débris qui attestent l'existence d'habitations.

L'église de Domptail, qui renfermait plu-

sieurs chapelles, est entièrement ruinée, néanmoins la tour subsiste encore, mais n'a rien de remarquable.

DONCOURT. C'est le nom d'un village qui existait autrefois entre Aulnoy-sur-Seille et Craincourt, et dont on voit encore maintenant les ruines. Il était fort ancien, puisqu'il en est fait mention dans un titre de 1121. Il appartenait, dans l'origine, à l'abbaye de Longeville, près Metz. On fait remonter sa destruction à l'époque de la condamnation des Templiers, en 1310. Ces chevaliers en étaient sans doute alors possesseurs. Il existe encore aujourd'hui dans le département de la Meuse, un village appelé *Doncourt-aux-Templiers*.

DONJEUX (DOMINUS-JUVINUS), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur le ruisseau St.-Jean, près de la route royale n.° 55 de Metz à Strasbourg, et du chemin de grande communication n.° 13 de Nancy à Delme, à 34 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 11 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 2 S. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Delme. Pop.: 197 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 46 feux. Nombre d'enfants: 45 en hiver, 5 en été. Surf. territ.: 321 hect.; 267 en terres lab., 55 en prés, 10 en vignes, 7 en bois. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1802, 158 hab., 26 feux; 1822, 160 hab., 31 feux.—*Anc. div.*: 1756, baronnie de Viviers, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Delme, dist. de Vic.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Le village de Donjeux faisait, dans l'origine, partie des terres du marquisat de Nomeny, et, par conséquent, du duché de Lorraine; mais, ayant été cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace, il figura, depuis cette époque, parmi les localités du département de Metz. Nous trouvons, dans la charte de fondation de l'abbaye de Vergaville, que le comte Sigeric, son fondateur, lui donne *ecclesiam ad Dominum-Juvinum*, situé dans le comté de *Dextroch*. Nous n'oserions pas affirmer que ce titre se rattache au village dont nous parlons.

En 1729, rapporte D. Calmet, vis-à-vis Donjeux, en un lieu nommé *Brucourt*, où l'on croit qu'il y eut autrefois une ville ou un château, on découvrit en terre un édifice composé de

quatre chambres, dont le plan était de 5^m,498^c en carré, et de 1^m,299^c au dessous du rez-de-chaussée. Ces chambres étaient séparées par des murailles de 0,650^c d'épaisseur.

Ces murs et ceux de tout l'édifice étaient bâtis de pierres de parements, posées par assises réglées, qui n'avaient que 1,478^m cubes en carré, toutes taillées au ciseau ; les parements antérieurs étaient revêtus et enduits d'un ciment extrêmement fin et uni comme une glace ; au lieu de carrelage, c'était un enduit de semblable ciment. Au pied de l'intérieur de ces murs régnait une banquette, élevée au-dessus du sol de l'enduit de 0,369^m, qui se terminait par une gorge, et cette saillie n'avait que 1,478^m de large ; l'enduit était si ferme, qu'il paraissait d'une seule pièce ou un seul carreau.

Le ciment, qui tenait lieu de carreau, avait 1^m,478^m d'épaisseur et le grain très-fin : au-dessous de celui-là, il y avait une autre couche de 2,216^m d'épaisseur, de ciment de gros-sueur commune ; au-dessous de cette couche, une troisième de 0,525^c d'épaisseur, à gros grain ; et, au-dessous, trois lits de pierres de camp, et inclinés en sens contraire, formant un zig-zag.

Chacune de ces chambres était percée, dans le mur de refend, d'une fenêtre carrée de 0,650^c de hauteur, sur 0,487^c de largeur. Celle de la première chambre était à 1 mètre au-dessus du sol de la chambre ; celle de la seconde chambre, à 1^m,462^c au-dessus du sol ; celle de la troisième, à 1^m,299^c au-dessus du sol. Il y a apparence que cet édifice était un *balneum* maison de bains, et que l'eau se communiquait d'une chambre à l'autre par des tuyaux de plomb qu'on y a encore trouvés.

A 2^m,59^c de la chambre la plus basse des quatre, à 0,325^c de distance du mur du bout, il y avait une rangée de sept sièges, distants l'un de l'autre de 0,325^c, et d'inégale grandeur par gradation. A 2^m,599^c au bout de la chambre la plus élevée, était une espèce de four comme nos fours ordinaires, avec une naissance de voûte tout autour, où l'on peut présumer qu'il y avait une chaudière encastrée dans cette maçonnerie. Il y avait un petit aqueduc, sortant du côté de la bouche du four, qui allait joindre la fenêtre la moins profonde. Cette eau sortait de la chaudière, d'où elle se distribuait

dans les chambres, par des tuyaux de plomb. On trouva dans ces bains plusieurs médailles romaines, la plupart à l'effigie de Néron et de Gordien.

Les habitants de Donjeux étaient bannaux du moulin de Fontigny, situé à environ 1 kilom. de Delme et 4 de Vic.

DONNELAY, village assez considérable des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à 45 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 20 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 14 S.-E.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 808 hab., 80 élect. cens., 12 cons. mun., 194 feux. Nombre d'enfants : 179 en hiver, 46 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 926 hect. en terres lab., 176 en prés, 9 en vignes, 30 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter, année commune, 14 hectol., en avoine 24. Culture du blé. Elève des moutons. Ecarts : *Bru* et *Romur*. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 602 hab., 150 feux ; 1822, 800 hab., 162 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et terre de Marsal ; 1756, juridiction de Sarrelouis, subdélégation et gén. de Vic ; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Vic. — *Spir.* : Archiprêtre de Bourdonnay, dio. de Metz.

Le village de Donnelay, qui, comme le précédent, fit d'abord partie du duché de Lorraine, terre et prévôté de Marsal, fut cédé à la France, en 1661 ; il appartenait, dès le commencement du XII^e siècle, à l'abbaye de Neuviller en Alsace ; Jean et Béatrix, seigneur et dame de Fénétrange, en firent l'acquisition en 1461. Cette dame étant devenue veuve, en 1475, abandonna ses biens, dont faisait partie le village de Donnelay, aux chanoines de Fénétrange. En 1571, la cure de Donnelay fut érigée en collégiale, en faveur de ces chanoines, par le cardinal de Guise, et posséda ce titre jusqu'en 1667.

Le roi était seigneur régalien et haut justicier dans ce lieu ; il avait droit aux biens confisqués sur ceux qui étaient condamnés par justice.

On a découvert, dit l'auteur de la *Statistique* de 1822, sur le mont Kakelberg, qui domine le village de Donnelay, des murs souterrains sur un prolongement considérable, et très-solide-ment construits ; une pièce d'argent à l'effigie

de Pharamond, une tombe en pierres de taille, sans inscription apparente ; les ossements d'un homme de haute stature, et des armes rongées par la rouille.

Claude-Simon DE MANDRES, ancien curé de Donnelay, mort sous le consulat, s'est fait connaître par l'invention du cric élyptique et par quelques autres découvertes, au nombre desquelles il faut citer surtout l'ingénieuse application qu'il a faite des machines inventées par lui, à la destruction des roches qui entravaient la navigation de la Marne à Saint-Dizier.

DORDHAL (DOURDAL), château et maison de ferme, à 4 kilom. E. de Lidrezing. Il paraît que cette cense était autrefois une localité plus importante, car nous voyons, dans un titre des Archives, qu'en 1587, l'abbaye de Longeville échangea le village de Coutures-les-Château-Salins, contre celui de *Dordhal*, avec le duc Charles III. Voici ce qu'en dit Durival (1779) : « La seigneurie-haute-justice du Dordhall, diocèse de Metz, a été possédée successivement par l'électeur palatin, par le prince Jacques de Deux-Ponts, et par Marguerite de Deux-Ponts, comtesse de Hanau. Il y a une belle maison seigneuriale, une ferme considérable dans la basse-cour, au milieu de laquelle est une petite église avec un cimetière clos, où se trouvent d'anciennes tombes. Cette chapelle fut fondée, sous l'invocation de St.-Pierre, le 1.^{er} octobre, avec permission du cardinal de Lorraine, évêque de Metz, par N. Collet et Marie Mengin, son épouse, alors seigneurs. Les fontaines du Dordhall forment un petit ruisseau qui se grossit de quelques sources auprès de Guébling, et va se perdre dans le Spin, au-dessus de Vergaville. »

Le Dordhall est qualifié de cense-fief dans le dénombrement de 1710, et il figure, dans celui de 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze.

DORDHAL (REISSKAU DE). Il a sa source sous la ferme de ce nom, traverse le territoire de Guébling, y alimente deux moulins, suit un cours de 4,800 mètres, et se jette dans le Spin.

DORFMUHL, moulin de Haut-Clocher, à 4 kilom. S. de ce village.

DROUVILLE (DEODERICI-VILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, au sud de la forêt de Serres, chemin de grande communication n.^o 49 de Lunéville à Arraye, à 24 kilom. E. de Nancy, 44 N.-N.-O. de Lunéville (Nord),

chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 421 hab., 42 élect. cens., 40 cons. mun., 97 feux. Nombre d'enfants : 66 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 644 hect. en terres lab., 45 en prés, 16 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 45 hectol., en orge et seigle 12, en avoine 20. Elève de chevaux et vaches. Culture du blé, de l'avoine et des pommes de terre. Bureau de charité. Un ancien château. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 62 hab., 6 gar. ; 1802, 342 hab., 79 feux ; 1822, 338 hab., 90 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1710, prév. d'Einvillle, bail. de Nancy ; 1754, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Crévic, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

La terre de Drouville, qui était, suivant un titre de 1323, du franc-alleu de la maison d'Haraucourt, et dont il est fait mention dans plusieurs titres du XIV^e siècle, fut vendue par Charles III, en 1589, à Christophe de Gatinois. Un seigneur de cette famille, Antoine, ancien chambellan du duc Henri, fonda la chapelle castrale, en 1625. Un vicaire, nommé par le seigneur, desservait cette chapelle. Drouville était, vers la fin du siècle dernier, le chef-lieu d'une baronnie.

Au milieu du village de Drouville, et dans un emplacement peu éloigné du cimetière actuel, on trouvait fréquemment, dit M. Beau-lieu, dans un *Mémoire* publié en 1826, des cercueils d'une forme toute particulière. A peu de distance, on remarque des fondations qui paraissent avoir appartenu à un vaste édifice. L'antique tradition du lieu rapporte qu'il se trouvait sur cet emplacement un temple et un cimetière druidiques. D'autres circonstances venaient à l'appui de cette tradition. On avait trouvé, en fouillant le sol, un vase en pierre, creusé en rond et décoré à l'extérieur de sculptures bizarres. Ce vase avait pu servir à contenir l'eau lustrale. Longtemps auparavant on y avait aussi rencontré, outre des fragments de tuiles romaines à rebords, un torse assez bien sculpté, ayant dû représenter un homme nu, tout couvert de longs poils et sans aucune apparence de sexe (symbole de la pureté et de l'excellence des dieux chez les Gaulois et les

Franks). L'étymologie probable du nom du village confirmait encore mieux cette tradition. En effet, le nom de Drouville paraît être formé du celtique *deru* ou *dero*, du grec *drus*, chêne, et du latin *villa*. Ce village, situé au fond d'une vallée, est encore aujourd'hui entouré de belles forêts de chênes. Selon d'autres antiquaires, son nom viendrait simplement de *Druidum villa* (ville des Druides), parce que ces prêtres célébraient leurs mystères dans les bois du voisinage.

Afin de voir si quelque nouvelle preuve viendrait encore à l'appui de ces conjectures, M. Beaulieu fit fouiller l'endroit indiqué, et, à 80 centimètres environ de profondeur, on rencontra des madriers en chêne fort épais, mais presque entièrement pourris, et divers ossements humains confondus avec de la terre et des pierrailles. En continuant la fouille sur le côté, on découvrit un cercueil formé du tronc d'un chêne devenu, par le temps et l'humidité du sol, d'un beau noir d'ébène, ayant 2 mètres 33 centimètres de longueur, sur 2 mètres de circonférence, et recouvert d'un épais madrier du même bois. Dans ce tronc, on avait creusé, au ciseau, une place suffisante pour contenir un corps d'environ 2 mètres de longueur : cette place paraît avoir été faite d'après des mesures prises d'avance sur le défunt, dont les ossements remplissaient toute l'étendue, et qui s'y trouvait comme dans un moule, la tête plus élevée que le corps ; en effet, l'endroit destiné à recevoir la tête n'avait qu'une profondeur de 24 centimètres ; cette profondeur allait en augmentant à l'endroit du cou jusqu'à l'emplacement du corps, où elle était partout de 34 centimètres sur 45 centimètres de largeur, aux épaules, et aux pieds, de 45 centimètres.

On avait pris la précaution d'entourer le cercueil d'une couche d'argile bien battue, d'environ 24 centimètres d'épaisseur, afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans son intérieur, ce qui n'avait pas réussi, car on l'en trouva entièrement plein. Les ossements qu'il contenait étaient assez bien conservés, et d'une couleur noire ; ils appartenaient à un individu du sexe féminin. Les pieds étaient tournés vers l'orient, et les habitants du lieu, qui déterrent souvent de ces cercueils pour les vendre aux ébénistes, ou pour les faire servir d'auges à porcs, assurèrent que tous les corps se trouvaient, près l'un

de l'autre, dans la même position. Du reste, on n'a jamais rencontré, dans les diverses fouilles qui ont été faites, aucune médaille ni inscription qui puisse faire conjecturer à quelle époque ils ont été enfouis. Néanmoins, tout annonce qu'ils sont d'une antiquité très-reculée, et M. Beaulieu pense qu'ils doivent appartenir au commencement du VI^e siècle, c'est-à-dire au temps où les Gaules n'avaient pas encore totalement adopté notre religion.

« L'église de Drouville paraît avoir été primitivement élevée dans des proportions très-vastes, ainsi que l'indiquent les anciennes fondations que l'on voit encore sur la place publique. Elle fut sans doute détruite, ainsi que le village, pendant les invasions des Germains, des Huns, ou durant les guerres désastreuses qui ravagèrent la Lorraine à différentes époques. Plusieurs siècles après, lorsque la tranquillité fut rétablie, on la reconstruisit telle qu'elle est aujourd'hui, mais dans des proportions beaucoup plus petites qu'auparavant. L'ancien clocher, que l'épaisseur de ses murs avait conservé en partie, fut rétabli tel qu'on le voit actuellement. Le nouveau cimetière fut placé à la droite de la nef ; quant à l'ancien, dans lequel se rencontrent les cercueils de chêne, il fut totalement oublié, et bientôt des jardins et des maisons recouvrirent le sol qu'il occupait. » (*Mélanges d'Archéologie.*)

DUFOUR, cense près de la Sarre, indiquée, en 1756, comme étant de la juridiction et générale Vic, subdélégation de Sarrebourg. Elle est appelée *Le Four* sur la carte de l'état-major.

DUHOUSSEY, jolie maison de campagne ou château, sur le territoire et très-près de Bouxières-aux-Dames.

DUNKELBACH (RUISSEAU DE). Il a sa source sous la tête des Noles, traverse le territoire d'Abreschwiler, où il alimente une scierie, suit un cours de 3,500 mètres, et se perd dans le ruisseau de la scierie de Franck-Mühl.

ECLUSE (RUISSEAU DE L') ou DE LA QUEUE-DE-LETANG. Ce ruisseau sort du bois de Vaxy, alimente le moulin de Fonteny dont il traverse le territoire ainsi que ceux de Faxé et d'Oron, suit un cours de 7,400 mètres, et se jette dans la Nied-Française.

ECOT (L'), cense à 1 kilom. E. de Borville, dont elle dépend. On donne aussi vulgairement

ce nom à quelques habitations situées au haut de la côte du Montet, à cause d'un écho remarquable qui y existe.

ECROUVES-ET-GRANDMÉNIL (SCROPULÆ), village de l'ancien évêché de Toul, sur un coteau, à gauche de l'Ingressin, route royale n.º 4 de Paris à Strasbourg, à 29 kilom. O. de Nancy, 5 O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 694 hab., 69 elect. cens., 12 cons. mun., 182 feux. Nombre d'enfants : 128 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 450 hect. en terres lab., 151 en prés, 219 en vignes, 111 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 20, en avoine 35; planté en vignes 80. Moutons, chevaux et vaches. La vigne est le principal genre de culture. Moulins à blé, un à écorce, scierie. Ecart : *Grandménil*, hameau réuni à Ecrouves; *la Concorde*, cense; et les moulins de *la Patte* et de *Choatel*, la fontaine des *Charuettes*, dont l'eau est ferrugineuse. Lettres par Toul. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop.: 1802, 533 hab., 409 feux; 1822, 565 hab., 144 feux.—*Anc. div.*: 1756, châtellenie de Blénod, juridiction, subdélégation et gén. de Toul; 1790, canton de Foug, dist. de Toul.—*Spir.*: Doy. et dio. de Toul.

Le village d'Ecrouves, dont l'origine est très-ancienne, puisqu'il en est parlé dans une charte de Léon IX en faveur de l'église de Toul, de l'an 1051, possède, sur son territoire, une fontaine qui a été autrefois en grande réputation; ses eaux, quoique bien plus ferrugineuses que celles de Passy, sont néanmoins fort agréables à boire; prises à jeun, elles sont laxatives et rafraichissantes. On assure que l'empereur Lothaire, les rois Charles-le-Chaume et Charles-le-Simple les ont prises étant au château de Gondreville. Les pères des deux conciles nationaux tenus à Savonnières-les-Toul, en 859 et 862, en ont aussi fait usage. Il est à présumer qu'Ecrouves doit sa naissance à la renommée de cette fontaine. Quelques habitations se seront élevées dans le voisinage pour donner asile aux visiteurs qui venaient boire de ses eaux, et ces habitations, se multipliant par degrés, auront fini par former un village.

Il paraît, dit l'abbé de Senones, qu'Ecrouves était autrefois un fief relevant des comtes d'A-

premont, ce que prouvent de nombreux actes de reprises passés au XV^e siècle. Cette terre retourna ensuite aux évêques de Toul, à qui elle avait appartenu dans l'origine, et par qui, sans doute, elle avait été engagée, on ignore à quelle époque, aux sires d'Apremont.

L'église d'Ecrouves est remarquable, et sa construction semble remonter à un temps assez éloigné. La tour a servi de lieu de refuge et de citadelle pendant les guerres des partis, au XIV^e et au XV^e siècle. Elle avait alors une entrée très-étroite que l'on voit encore. La nef ne prenait jour que par des fenêtres exigües, en ogive, auxquelles on en a plus tard substitué de nouvelles d'une autre architecture. A la même époque, il avait été établi dans le chœur, derrière l'autel, pour les besoins des habitants retranchés dans l'église, un puits qui existe encore aujourd'hui. La corniche qui règne extérieurement autour de l'édifice, présente des bas-reliefs assez bien conservés, et des figures bizarres et fantastiques.

ECUELLE (SCUTELLA), hameau considérable, mairie de Bouxières-aux-Chênes, à 1 kilom. N. de cette commune. Ecuelle était, en 1594, de la prév. et châtellenie de d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Amance, dist. de Nancy.—*Spir.*: Ann. de Bouxières-aux-Chênes, doy. du Port, dio. de Toul. Ecuelle, qui est indiqué, en 1790, comme dépendant du canton d'Amance, dist. de Nancy, était autrefois la demeure de la famille de Tillon. Il y avait un ermitage et une chapelle où on disait la messe les dimanches et fêtes. La *Statistique* de 1802 qualifie Ecuelle de *village* réuni à Bouxières. Il y a un beau château.

EFFOUREUX, cense à 2 kilom. E. de Bandonviller, dont elle dépend.

EHRINBACH (RUISSEAU D') ou de **LUMEL-BACH**. Il prend sa source dans le département du Bas-Rhin, passe sur le territoire de Garrebou, où il alimente un moulin, sur ceux de Hultenhauzen et de Lutzelbourg, et se jette dans la Zorn après un cours de 3,300 mètres.

EICH (GRAND et PETIT), hameaux dépendant de la commune de Reding, dont ils sont éloignés, le premier de 1 kilom. N., le second de 1 kilom. S. Ces hameaux dépendaient, en 1594, de la terre de Sareick; en 1786, des juri-

diction et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic ; et, en 1790, du canton et du dist. de Sarrebourg. Le Grand-Eich, appelé simplement Eich (Eichen), est désigné, par Stémer, sous le nom de village, et la *Petite-Eich*, de hameau, ne formant tous deux qu'une même communauté avec Reding. Le dernier s'appelait aussi la *Maladerie*, nom qui est resté à quelques maisons dont il est séparé par un pont. Nous en parlerons plus tard.

EICHMATT (RUISSEAU D'). Il a sa source sous Arschewiller, passe sur le territoire de cette commune, sur ceux de Reding et Hommarting, où il fait mouvoir un moulin, et se jette dans la Bièvre après un cours de 8,800 mètres.

EICHTHAL, hameau très-considérable, mairie de Walscheid, à 2 kilom. S. de cette commune, indiqué, dans la division de 1790, sous le nom d'*Enthal*, canton de Walscheid, dist. de Sarrebourg. Au-dessus d'Eichthal, ou vulgairement *Maiendal*, et touchant au ban d'Abreschwiller, on trouve encore des ruines de vieux bâtiments, qui ont fait donner à la colline où elles se trouvent le nom de *Nonembourg* ou *Nou-nembourg*. La tradition veut qu'il ait existé sur cet emplacement une maison religieuse. Nous en avons déjà parlé à l'article *Abreschwiller*.

EINVAUX (ENOLDI-VALLIS, ENVAS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur un coteau, à droite de l'Euron, à 34 kilom. S.-E. de Nancy, 15 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-E.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 381 hab., 38 élect. cens., 10 cons. mun., 104 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 31 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 737 hect. ; 512 en terres lab., 64 en prés, 18 en vignes, 7 en bois. Moulin à grains. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 34 hab., 10 gar. ; 1802, 312 hab., 62 feux ; 1822, 330 hab., 80 feux. — *Anc. div.* : 1394, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Rosières, malt. et gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

La terre d'Einvaux, qualifiée de franc-alléu, et située dans le Chaumontois, fut donnée à l'abbaye d'Etival, en 1114, par l'empereur Henri IV. Au XIV^e siècle, elle appartenait aux

seigneurs de Brémoucourt ; l'un d'eux la vendit au duc Mathieu de Lorraine, en 1317. La même année, il y eut, entre ce prince et Albert de Paroy, un accord relativement à l'entre-cours de leurs sujets d'*Einval* et de Chaumont.

EINVAUX (RUISSEAU D') ou DE FOULIOT. Ce ruisseau a sa source à Belchamps ; il traverse le territoire de cette commune, ceux de Brémoucourt, Méhoncourt et Clayeures, suit un cours de 5,100 mètres, et se jette dans l'Euron.

EINVILLE (HENNALVILLA, AUDANI VILLARE, ENOLDI VILLA AD JARCUM, EINVILLE-AU-JARD), bourg de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite du Sanon, route départementale n.° 7 de Lunéville à Moyenvic, et chemin de grande communication n.° 24 de Sarrebourg à Dombsale, à 32 kilom. E. de Nancy, 7 N. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 1,200 hab., 110 élect. cens., 12 cons. mun., 304 feux. Nombre d'enfants : 220 en hiver, 147 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,697 hect. ; 969 en terres lab., 194 en prés, 20 en vignes, 438 en bois. Deux moulins à grains, brasserie, pont de 3 arches sur le Sanon. Ecarts : *Pessincourt*, la *Borde*, *Remonville*. Lettres par Lunéville. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 166 hab., 24 gar. ; 1779, 200 feux ; 1802, 919 hab., 214 feux ; 1822, 1,010 hab., 249 feux. — *Anc. div.* : 1394, chef-lieu d'une prévôté et châtellenie, bail. de Nancy ; 1751, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Le bourg d'Einville, *ville* ancienne, mais peu considérable, dit Durival, fut, jusqu'en 1751, le chef-lieu d'une prévôté royale dont la juridiction s'étendait sur vingt villages. Le nom de *Jard*, qu'on y ajoutait autrefois, et qui, en hébreu, signifie bois, vient de sa situation près d'une forêt. Son origine est ancienne. S'il faut en croire D. Calmet, la terre d'Einville fut possédée par une nommée Ava (sans doute Eve), abbesse d'un monastère, et sœur du comte Guillaume, fondateur de l'abbaye de Cluni ; elle céda ce dernier lieu à son frère, à condi-

tion qu'elle jouirait d'Einville pendant toute sa vie. Ce transport se fit en 892. En 1114, la terre d'Einville fut donnée, comme celle d'Einvaux, à l'abbaye d'Etival, par l'empereur Henri IV. Dans un titre de 1034, relatif à l'abbaye de St.-Remy, de Lunéville, il est question d'une localité nommée *Odenville*. D. Calmet pense qu'il s'agit d'Einville.

Les premiers duos de Lorraine avaient à Einville un rendez-vous de chasse, qu'ils convertirent plus tard en un château, où naquit Lorre, fille de Mathieu II et de Catherine de Limbourg. En 1339, la chapelle castrale fut transférée et unie au chapitre de la collégiale St.-Georges de Nancy, par l'autorité de Thomas de Bourliémont, évêque de Toul. Après la mort du duc Raoul (1346), la duchesse Marie de Blois, régente de Lorraine, déclara la guerre à ceux de Metz, fit le dégât dans leurs terres et mit le siège devant leur ville : les Messins s'en vengèrent sur Frouard, Rosières-aux-Salines et Einville-au-Jard ; ils abattirent les arbres du parc et y séjournèrent deux jours et deux nuits. En 1488, sous le duc René II, il y eut une érection de gabelle sur les vins vendus en détail à Einville, au profit des habitants dudit lieu, à charge par eux d'entretenir les murs qui enfermaient leur ville. En 1514, le château d'Einville fut donné en donaire, par le duc Antoine, à Renée de Bourbon, son épouse. En 1624, les habitants d'Einville cédèrent au duc Charles III le droit des *chatelliers* de leur église, moyennant un droit de pèche. (Chatellier est synonyme de marguillier, receveur de la fabrique.)

Nous lisons dans une vieille chronique, copiée sur l'original par M. Géneval, curé d'Einville, et ayant pour titre : *Abbregez de toutes les misères arrivées tant en Lorraine depuis le commencement du siècle de fer mil six cents jusqu'à présent qu'à la ville d'Einville seconde ville de ladite province jusqu'à l'année 1698* : « En l'année 1633, la ville d'Einville fut pillée et saccagée par le maréchal de La Force et le duc d'Angoulême, le premier jour et dimanche d'octobre, après y être entrés par force. A la fête de tous les Saints, de la même année, les Cravattes et les Hongrois vindrent en Lorraine, et s'étant campés à Mazière, vindrent à Einville, où, après y être entrez et escaladez les

anciennes murailles, ils y entrèrent et violèrent, pillèrent et massacrèrent tous indifféremment ceux qu'ils trouvèrent... En la même année 1633, Dieu envoya la peste dans le pays, qui y fit un grand dégât et particulièrement à Einville où il se trouva un matin cinquante-deux personnes mortes, qui dans leur lit, qui sur le plancher de leur chambre, tous lesquels furent mis et inhumés dans une grande fosse faite au cymetier dudit lieu, à droite en entrant de la ruelle qui vient de la grande rue audit cymetier, au derrière des deux grandes maisons... »

La duchesse Marguerite de Bavière, après la mort de Charles II, son époux, érigea un hôpital à Einville, qui était de son douaire, et y passa le reste de ses jours dans l'exercice de la charité, « lavant et baignant les pieds des pauvres et des étrangers, les essayant de ses cheveux, et leur donnant libéralement l'aumône. » L'église paroissiale, qui avait été consacrée par Eudes de Vaudémont, évêque de Toul, en 1495, sous l'invocation de saint Laurent, tombait de vétusté ; elle fut reconstruite sous le règne de Stanislas. En 1708, le duc Léopold permit aux Tiercelins de s'établir à Einville, et fut, en quelque sorte, leur fondateur. Il leur abandonna les fossés et autres terrains près de la porte de la ville, la démolition de la grosse tour qui était auprès de la porte d'en haut, et fit bâtir, en 1713, l'église qui était en face de la porte du château. Léopold avait si fort à cœur le rétablissement d'Einville, que, dès le 15 janvier 1705, il avait rendu une ordonnance en faveur de ceux qui y bâtiraient. Stanislas suivit les traces de Léopold, et quoique le bourg d'Einville et le château fussent sur un terrain enfoncé et sans vue extérieure, il en rendit le séjour agréable par une foule d'embellissements, des parterres, des bosquets, une belle galerie, dont on voit les dessins dans le Recueil d'Héré. Stanislas fonda aussi une rente de 100 livres en faveur des pauvres. Le château, regardé comme maison royale, dit Bugnon, n'existe plus. Le parc magnifique qui y appartenait fut vendu et aliéné, avec la garenne et les ménageries, en 1774, à titre d'engagement et sous faculté de rachat perpétuel, à M. Cœur-de-Roi, premier président du parlement de Nancy ; ce parc a été défriché dans ces derniers temps et

vendu en détail. C'est aujourd'hui un vaste enclos de terres bien cultivées.

L'*Etat du Domaine* contient quelques renseignements sur les attributions du prévôt d'Einville, et sur les obligations auxquelles étaient soumis les habitants des villages composant cette prévôté. A l'office de prévôt était attaché le droit de créer un maire, d'avoir un lieutenant, et de percevoir toutes les amendes s'élevant jusqu'à 6 livres. Les habitants du lieu d'Einville, du ban de Bouviller, et des autres villages qui devaient former la compagnie du prévôt, appelée la Bannière, étaient tenus de comparaître en armes et de s'assembler à Einville toutes les fois qu'ils en étaient requis, pour marcher partout où il leur était commandé. Les habitants de Valhey étaient tenus, quand ladite bannière marchait en campagne, de faire le guet aux portes d'Einville, à peine d'être responsables par corps des accidents qui pouvaient advenir par leur défaut. Lorsqu'il arrivait que ceux de Valhey s'acquittaient et faisaient le guet, ceux d'Einville étaient tenus de leur fournir du bois suffisamment pour chauffer et cuire en leur four bannal, pendant une demi-année seulement. Et quand il était nécessaire de commander les habitants, le prévôt requérait le receveur d'Einville de mander aussi ceux de Haraucourt, et celui-ci les avertissait par un sergent du domaine ou messenger; ils devaient comparaître en armes, en la basse-cour du château d'Einville, enseignes déployées; le prévôt les prenait à sa charge et sous sa bannière, et ils étaient obligés de le suivre. Le greffe de la justice particulière d'Einville dépendait du domaine, ainsi que le droit de tabellionage dans toute l'étendue de la prévôté. Les habitants d'Einville devaient au roi une taille de 100 francs, sur laquelle les religieuses du couvent de St.-François de Nancy avaient droit de prendre 25 francs 10 gros. Le droit de tavernage était de 10 francs; celui de passage sur les marchandises traversant les lieux d'Einville, Bauzemont, Hénaménil, Paroy et Xousse, était de 1 gros 8 deniers par chaque char chargé, et, par homme chargé, de 6 deniers. Le droit de pontonage ou de passage sur les ponts, était: pour un char, de 8 deniers; pour une charrette, de 4; pour un piéton, de 2. Une partie des amendes établies sur les bouchers appar-

nait au domaine, l'autre au maître de ce corps de métiers.

Les armes d'Einville sont: coupé de gueules à un alérion d'argent, et d'azur au massacre d'or.

Hommes marquants: Antoine UZIER, Cornmingeois, curé d'Einville-au-Parc, a publié, sous ce titre: *le Triomphe du Corbeau*, un livre dans lequel il cherche, entre autres choses, à venger ses paroissiens de l'épithète de corbeaux ou *Cras*, qu'on leur donnait en raison du grand nombre de ces oiseaux qui peuplaient le parc et les environs d'Einville. Ce livre, fort recherché des bibliophiles, fut imprimé à Nancy, en l'Hôtel-de-Ville, par Jacob Garniels, imprimeur juré ordinaire de Son Altesse, en 1619. Il a été réimprimé, il y a quelques années, par les soins de M. J. Cayon. — HENRY, premier président à la cour d'appel de Nancy, décédé en 1816.

EMBANIE (RUISSEAU DE L'). Il a sa source à l'ouest de Harboué, passe sur le territoire de cette commune, et se jette dans le Vacon, après un cours de 2,000 mètres. Il y a encore un autre ruisseau de ce nom. (Voyez *Bouzal*.)

EMBERMÉNIL, village de l'ancien duché de Lorraine, sur le ruisseau des Amis, chemin de grande communication n.° 16 de Lunéville à Bourdonnay, à 49 kilom. E. de Nancy, 19 N.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop.: 398 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants: 71 en hiver, 45 en été. Surf. territ.: 1,458 hect.; 677 en terres lab., 204 en prés, 4 en vignes, 56 en bois. Ecartes: *Le Chesnois, Mont-Laval, dit la Prise*. Source d'eau minérale. Cette commune repose sur un banc de plâtre qu'on a découvert à environ 20 mètres de profondeur. Un bureau de charité a été formé à Embarménil, en 1844, par suite d'un legs de 1,000 francs, fait par M. Dubois, de Paris, en faveur des pauvres. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1710, 55 hab., 15 gar.; 1802, 276 hab., 80 feux; 1822, 418 hab., 92 feux.—*Anc. div.*: 1594, fief, comté de Blâmont; 1710, prév. et bail. de Lunéville (Nous avons, par erreur, placé quelques localités dans le bailliage de Lunéville en 1594; cette ville, ainsi que nous le verrons plus tard, n'était encore, à cette épo-

que, que le chef-lieu d'une prévôté dépendant du bailliage de Nancy.) 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bénaménil, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Archiprêtre de Marsal, dio. de Metz. Il avait Vaucourt pour annexe.

Emberménil, appelé *Auberménil* dans un titre de 1433, dépendait de la terre d'Ogéville et du comté de Blâmont. Cette localité était sans doute d'une faible importance, car il n'en est pas fait mention dans l'Histoire de Lorraine; les Archives nous apprennent seulement que l'abbaye de Haute-Seille y possédait quelques portions de terres.

On montre, entre Emberménil et Xousse, un endroit où il y eut, dit-on, une maison de Templiers.

C'est dans ce village qu'était curé le célèbre abbé Grégoire lorsqu'il fut député aux états-généraux. Plusieurs articles insérés dans le *Journal du département de la Meurthe*, de l'année 1790, portent pour signature: *Grégoire, curé d'Emberménil*. Il naquit à Vého en 1750. (Voyez ce mot.)

EMBLEVETTE (RUISSEAU D'). Il prend sa source dans le département des Vosges, passe à Magnières, et se perd dans la Mortagne après un cours de 350 mètres.

EMINE (RUISSEAU DE L'). Sa source est sur le territoire de Parey-St.-Césaire et son embouchure dans le Madon. Dans son cours, qui n'est que de 630 mètres, il passe sur les territoires de Parey-St.-Césaire, Houdelmont et Xenilley.

ENCKELGELGRABEN (RUISSEAU D'). Il a sa source au-dessus de Hunskirich, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Vittersbourg, suit un cours de 4,200 mètres, et se perd dans le ruisseau de Rhodes.

ENDENVESSER. (Voyez *Bühl*.)

EPLY (*ESPLY-AUX-DEUX-TOURS*), village de l'ancien évêché de Metz, sur la rive droite de la Seille, frontière du département de la Moselle, à 32 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-O. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 729 hab., 73 élect. cens., 12 cons. mun., 188 feux. Nombre d'enfants : 145 en hiver, 18 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 852 hect. en terres lab., 85 en prés, 40 en vignes, 104 en bois. L'hectare semé en

blé peut rapporter 18 hect., en orge 18 hectol. 67 litres, en seigle 21, en avoine 22; planté en vignes 60. Chevaux, vaches, moutons et beaucoup de volaille. Ecartis : *Preys*, ferme. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1802, 500 hab.; 1822, 570 hab., 155 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Metz; 1790, canton de Morville, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz.

Le village d'Eply, domaine spirituel et temporel des évêques de Metz, paraît avoir été plus considérable autrefois qu'il ne l'est maintenant; il a eu sans doute à souffrir pendant les guerres du XVII^e siècle, car une grande bataille fut livrée dans son voisinage. On croit, par tradition, qu'il y avait anciennement un ou deux couvents; et ce qui semble confirmer cette opinion, c'est qu'on a trouvé des fondations et des tombeaux de pierre, les uns découverts, les autres fermés encore d'un couvercle. Son nom d'*Eply-aux-deux-Tours*, lui vient d'un fort composé de deux tours fortifiées, maintenant en ruines. Ce fort a, dit-on, soutenu un siège contre les Suédois, qui, après s'en être rendus maîtres, l'auront sans doute détruit. L'église est de construction moderne, mais la tour remonte à une époque beaucoup plus reculée.

ERBÉVILLER (*HERBEVILLARE, ERBÉVILLER-LES-RÉMÉRÉVILLE*), petit village de l'ancien évêché de Metz, à la source de l'Amézule, chemin de grande communication n.° 19 de Lunéville à Arraye, à 18 kilom. N.-E.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 15 N. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Annexe de Champenoux. Pop. : 118 hab., 12 élect. cens., 10 cons. mun., 24 feux. Nombre d'enfants : 21 en hiver, point en été. Surf. territ. : 252 hect. en terres lab., 43 en prés, 1 en vignes, 100 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 15 hectol. en orge 17, en seigle 19; planté en vignes 110. Le porc est l'espèce de bestiaux dominante, et les céréales le principal genre de culture. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1802, 85 hab.; 1822, 118 hab., 23 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, parlement de Metz; 1790, canton de Champenoux, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul.

Ce village, qui faisait partie du domaine tem-

porel des évêques de Metz, dépendait, au spirituel, comme on vient de le voir, du diocèse de Toul. L'époque de son origine nous est inconnue, et le seul titre des Archives où il en soit fait mention, est un acte d'accompagnement passé, en 1413, entre Raoul de Coucy, évêque de Metz, et Charles de Lorraine.

ERLING, moulin à 4 kilom. N. d'Hilbesheim. A l'endroit où s'élevait ce moulin il y avait autrefois un village qui fut ruiné, dit-on, pendant les guerres désastreuses qui affligèrent notre province au XVII^e siècle.

ESSEY-LA-CÔTE (ACIACA, HAUT-ESSEY), village de l'ancien duché de Lorraine, à l'extrémité nord-est de la forêt de Charmes, dans un vallon, au pied d'une côte, à 46 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 23 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 40 S. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 264 hab., 26 élect. cens., 40 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 190 hect. en terres lab., 30 en prés, 40 en vignes, 50 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 40 hectol., en orge 8, en seigle 9; planté en vignes 70. Chevaux, bœufs, vaches, moutons et porcs. Ecart : la chapelle de *Ste.-Colombe*. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 5 gar.; 1802, 236 hab., 50 feux; 1822, 257 hab., 60 feux. 1822, 237 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790. — *Spir.* : Ann. de Venezey, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Essey-la-Côte, dont il est parlé dans un acte de vente daté de 1384, dépendait du marquisat de Gerbéviller. Ce village emprunte sa dénomination à une côte pyramidale qui le domine. Cette côte, d'une élévation médiocre et moindre que celle de beaucoup de points du département, offre des circonstances géologiques assez importantes. Le sol y présente, en grande quantité, des roches noires et pesantes, d'origine plutonique, qui sont généralement regardées comme des basaltes, quoiqu'un chimiste habile de Nancy ait publiquement soutenu l'opinion opposée. Beaucoup de personnes pensent que le pic d'Essey est un volcan éteint, ou au moins une saillie des terrains primitifs à travers les terrains secondaires. On croit même

apercevoir, dans certaines anfractuosités, des vestiges de cratères obstrués.

ESSEY-ET-MAIZERAIS (ACIACA IN VEPRIA, ACIACUM, ACIACENSIS, ASCEY, ESSEY-EN-VOIVRE), petit bourg de l'ancien duché de Bar, sur le Mad, route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, origine du chemin de grande communication n.° 3 de Thiaucourt à Arnaville et Essey, à 45 kilom. N.-O. de Nancy, 31 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-S.-O. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 842 hab., 84 élect. cens., 42 cons. mun., 225 feux. Nombre d'enfants : 168 en hiver, 80 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 884 hect. en terres lab., chènesvères comprises, 63 en prés, 140 en vignes, 140 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 4 hectol., en orge 4 hectol. 30 litres, en seigle 3, en avoine 5, planté en vignes 30. Porcs, bêtes à cornes et quelques chevaux. Filature de laine de 50 broches, mue par un cheval. Ecart : *Maizerais*, hameau; *St.-Gybrien*, moulin et chapelle. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 412 hab., 26 gar., avec Maizerais; 1773, 52 hab. avec Maizerais; 1802, 640 hab., 190 feux; 1822, 750 hab., 202 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. du comté d'Apremont; 1710, prév. de Bouconville, bail., de St.-Mihiel; 1751, bail. de Pont-à-Mousson, mait. de St.-Mihiel, gén. de Nancy, cour souv. et cout. de Lorraine; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

Le village d'Essey, au nom duquel on ajoute celui du hameau de Maizerais, appartenait, dans l'origine, à l'abbaye de St.-Mihiel, et l'abbé et les religieux de ce monastère en firent les curés primitifs. Il est question d'Essey dans un titre de 944. Au XIII^e siècle, les curés du lieu étaient seigneurs fonciers de tout le bourg. En 1289, Thibaut, comte de Bar, et Geoffroy, sire d'Apremont, affranchirent leurs villes d'Essey et Maizerais et les mirent à la loi de Beaumont, se réservant leurs fours et leurs moulins bannaux, le marché, les foires, le conduit, le passage, les ostes et chevauchées. (Les *chevauchées* étaient une espèce de ban publié pour défendre son seigneur, comme *oste* pour défendre son pays). « Et tous ceux qui iront à leurs ostes et chevauchées seront le premier jour et la

première nuit aux dépens des seffés, et de là à ceux desdits seigneurs et de celui qui les mènera; excepté que les bourgeois desdits lieux ne doivent servir l'un contre l'autre; ils devront le *terrage* au douzième des terres qu'ils cultiveront, sauf leur franco-courtel....» (Ce titre, auquel nous avons conservé l'orthographe originale, est extrait des Archives de la bibliothèque de M. Noël. Nous y voyons encore que la justice d'Essey fut ôtée au curé de ce lieu par Thibaut, comte de Bar, et Geoffroy d'Apremont, en 1398, à condition d'y mettre gardes, bergers et vachers, sauf que le curé y jouira de la franchise comme devant, sera quitte de toute garde, et aura cent sols de fort, le 1^{er} octobre, sur Essey. Il est question de ce bourg dans beaucoup d'actes de vente ou d'engagement, qui remontent au XIV^e siècle. En 1337, Henri IV, comte de Bar, et Charles, duc de Luxembourg, s'assemblèrent à Essey pour terminer entre eux, à l'amiable, les différends qu'avait occasionnés la garde de la ville de Verdun, que ces deux princes se disputaient. Le traité d'accommodement fut fait et signé au même lieu, en présence de plusieurs seigneurs. En 1359, par suite d'un accord qu'ils firent avec Jean d'Apremont, les habitants d'Essey et de Maizerais obtinrent de pouvoir mener pâturer leurs bêtes grosses et menues aux étangs de *la Rosière*, situés bans de Pannes et d'Essey, et dans l'étang *le Batif*, lieudit les *Communables*. En 1363, ces deux villages furent vendus par Geoffroy d'Apremont à Ulrich de Fénétrange.

Les villages d'Essey, de Maizerais et de Boucoville ne formaient autrefois qu'une même communauté; Essey était le chef-lieu d'un sous-doyenné auquel ressortissaient, entre autres villages, St.-Beaussant, Seicheprey, Flirey, Limey, Lironville et Réménauville. Lorsqu'on érigea l'abbaye de St.-Léopold de Nancy, et que les abbés de Lorraine démembèrent, chacun en particulier, quelque fonds de leur menue, pour augmenter le revenu de cette nouvelle abbaye, l'abbé de St.-Mihiel lui donna Essey-en-Voivre.

Il y avait, dans ce bourg, un château qui appartenait à la famille Du Hautoy, et, autour de l'église, une forteresse destinée à servir de défense aux habitants.

Essey fut érigé en comté, le 29 avril 1724,

et, en même temps, décoré du nom de ville. De ce comté dépendaient Beaumont, Pannes, Benney, Seicheprey, Xivry, Mandres-aux-Quatres-Tours, Sansey, Fréméréville, et quelques autres villages aujourd'hui du département de la Meuse. Le droit de bourgeoisie était de 6 deniers messins, valant 8 deniers barrois, droit dont étaient francs les gens de la justice. Le droit de tenir jeu de quilles dépendait du domaine, et les habitants devaient annuellement 2 gros par chaque jour de vigne.

L'église d'Essey, agrandie en 1742, semble remonter au XIII^e ou au XIV^e siècle. On voit encore les portes de l'ancienne ville et des parties de murailles de l'enceinte.

Hommes marquants : FORCET, premier médecin du duc Charles IV, et ennobli par ce prince. — C'est par erreur qu'on assigne Essey pour lieu de naissance au bénédictin Dom Pierre Strolle (et non Strohol), auteur d'un *Traité sur la Pénitence* et d'un *Recueil des auteurs ecclésiastiques*: Ce religieux, qui fit profession à l'abbaye de St.-Mihiel, en 1714, est né à Nonsard, près Thiaucourt.

ESSEY-LES-NANCY (ACIACUM, ACIACA VILLA, ASCZY), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte Ste.-Geneviève, sur le ruisseau de Grenillon, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 4 kilom. N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 676 hab., 68 élect. cens., 12 cons mun., 178 feux. Nombre d'enfants (avec Dommartemont): 165 en hiver, 100 en été. Sœur de la Doctrine Chrétienne, surf. territ.: 565 hect.; 347 en terres lab., 94 en prés, 59 en vignes, 17 en bois. Percepteur des contributions directes. Ecart: *Bas-Château* et *Haut-Château*. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1710, 78 hab., 11 gar.; 1802, 553 hab.; 1822, 585 hab., 142 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Nancy. En vertu d'un arrêté pris par l'assemblée du conseil du département de la Meurthe, le 24 novembre 1790, Essey devint le siège d'une justice de paix et le chef-lieu d'une assemblée primaire pour les communes de Pixérécourt, Malzéville, St.-Max, Dommartemont, Tomblaine, Pulnoy, Saulkures et Seichamps. — *Spir.*: Doy. du Port, dio. de

Toul, ayant Tomblaine pour annexe et l'ermilage Ste.-Geneviève pour dépendance; 1778, év. de Nancy.

L'origine du village d'Essey remonte à une époque reculée : selon quelques archéologues, il aurait été, au temps de la domination romaine, un *vicus* important, désigné, dans la table Théodosienne, sous le nom d'*Andesina*; mais ceci est une hypothèse à laquelle rien ne paraît donner de vraisemblance, et qui n'est pas admise par nos antiquaires. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est fait mention d'Essey dans un titre de 963 en faveur de l'abbaye de Bonnières. En 1275, Ferry, duc de Lorraine, reconnaît que Walthier d'Essey est son *homme* et tient de lui tout ce qu'il possède à Essey, et lui octroie, en accroissement de fief, la faculté de faire un four à Saulxures. Nous trouvons, sous la date de 1469, une sentence de la justice d'Essey, condamnant un nommé Jean Roussey à être brûlé vif pour crime de bestialité. En 1475, René II confisqua la terre d'Essey sur Balthazard d'Haussonville et Simon Désarmoises, qui avaient embrassé, contre lui, le parti du duc de Bourgogne. En 1529, le duc Antoine donna à Jean d'Haussonville, chevalier, et à Claude de Rivière, seigneurs d'Essey, permission d'élever un signe patibulaire à deux piliers de pierres ou de bois, et d'exercer, par leurs officiers, tous actes de haute justice. Des lettres-patentes de Charles III, délivrées à Quentein Salvète, du village d'Essey, dont le père avait été maître échevin de la ville de Nancy, établissent que les membres du tribunal des Echevins jouissaient de tous les droits et privilèges de la noblesse, et qu'ils pouvaient les transmettre à leurs descendants.

On voit encore, dans ce village, dit M. de Beuzelin, quelques maisons à dessus de portes et de fenêtres en ogives treillées; à deux de ces portes, un écusson sur lequel se trouvent des emblèmes qui indiquaient le métier du propriétaire : à l'une, deux équerres, à l'autre, un fer de moulin et une arbalète.

L'église, par sa construction, appartient à différentes époques : le chœur et une partie des voûtes semblent être des XV^e et XVI^e siècles, tandis que la tour remonterait au XIII^e. Son rez-de-chaussée sert de porche à l'église. Une autre porte est ouverte, dans le mur de

droite, sur le cimetière; au-dessus de celle-ci sont écrits en noir ces mots, cités comme un verset de saint Pierre : « Craignez Dieu, aimez le Roi. » Et, à côté, la déclaration de 93 : « Le peuple français reconnaît l'Être suprême » et l'immortalité de l'âme. » Dans l'intérieur de l'église, on peut lire quelques inscriptions tombales, dont la plus ancienne remonte à 1521. Une autre, datée de 1576, celle du laboureur Pierre Simon, porte un écu chargé d'un soc et d'une serpe.

Après de l'église se trouvent quelques fragments des murailles du vieux château. On prétend qu'un nommé Isaye a apporté à Essey, il y a cent ans environ, les premières pommes de terre cultivées en Lorraine. Mais cette assertion est erronée. Nous avons connaissance d'une déclaration de Léopold, en date du 14 mars de l'année 1719, relative à la dime des pommes de terre, où l'on remarque ce passage : « Depuis quelques années en ça, les habitants de nos villes et villages font plantation de topinambours ou pommes de terre. » Une tradition assez bien établie donne lieu de croire que c'est dans les Vosges que cette plante a été cultivée pour la première fois.

Un des curés d'Essey, M. Thouvenel, a rédigé, au commencement de la révolution, le *Cahier des doléances*. On appelait ainsi les demandes ou représentations contenues dans les cahiers des états-généraux et provinciaux, pour demander le redressement de quelques griefs, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc. Mais ce mot s'appliquait plus spécialement aux cahiers du tiers-état. Les premiers cahiers de doléances, rédigés par les assemblées d'élection, ne remontent qu'au XVI^e siècle. Ces cahiers étaient rédigés par les trois ordres réunis. Leur usage, qui s'était étendu jusqu'aux simples communes, fut supprimé dans les premières années de la révolution.

ESTREPY (*STIRPIACUS*). On a conjecturé, dit D. Calmet, que ce lieu était dans le Saintois, entre Crépey et Germiny, et qu'il y avait là un palais royal dont il ne reste depuis longtemps aucun vestige. On a une charte de Louis-le-Gros, datée de ce lieu, l'an 884. On a prétendu à tort que le nom latin de *Stirpiacus* devait s'appliquer à Crépey. Du reste, il n'y a rien de certain sur la position d'Estrepy, où existait un

château très-considérable. En 1434 et 1435, cette forteresse fut assiégée par Ferri de Savigny, maréchal de Bar, et messire René de Roys, lieutenant du Roi. Elle fut rendue par Charles de Cervoles, seigneur d'Estrepy, puis entièrement détruite.

ETANG (RUISSEAU DE L'). Sa source est à Guinzeling dont il traverse le territoire ainsi que celui de Torcheville, où il fait mouvoir un moulin, suit un cours de 4,300 mètres, et se perd dans le ruisseau des Roses.

ETANG (RUISSEAU DE L'). Il sort de l'étang de Gondrexange et a son embouchure dans la Sarre; son cours est de 10,000 mètres; il passe sur les territoires de Gondrexange, Hertzing, Héming, Imling, et enfin Xouaxange, où il alimente un moulin.

ETANG (RUISSEAU DE L'), Il a sa source dans le bois du Frahaut, suit un cours de 3,460 mètres, et, traversant le territoire de Frolois, va se jeter dans le Madon.

ETANG (RUISSEAU DE L'). Ce ruisseau commence à paraître sur le territoire de Brin et se jette dans la Seille après avoir suivi un cours de 2,500 mètres.

ETANG (RUISSEAU DE L'). Sa source est au-dessus de Leintrey. Il suit un cours de 8,400 mètres, passe sur les territoires de Leintrey, Vého, Reillon, Blémerey, et se jette dans la Vezouse.

ETANG (RUISSEAU DE L'), ou DE ST.-JEAN, ou DE LA FOSSE. Sa source est à Oriocourt, son embouchure dans la Seille. Dans un cours de 14,200 mètres, il traverse les territoires d'Oriocourt (où il alimente un moulin), de Donjeux, de Delme (un moulin), de Puzieux, de Craincourt (deux moulins) et d'Alaincourt.

ETANG BRISTARD (RUISSEAU DE L'). Il sort de la forêt de Mondon, passe sur le territoire de Croismare, puis se perd dans la Vezouse après un cours de 2,400 mètres.

ETANG CONRAD (RUISSEAU DE L'). Il prend sa source sur le territoire de Badonviller, qu'il traverse, suit un cours de 1,000 mètres et va se perdre dans la Blette.

ETANG COURANT (RUISSEAU DE L'). Il a sa source à Gémingotte, passe sur le territoire de Badonviller, et se jette dans la Blette après un cours de 2,500 mètres.

ETANG DE GRAVE (RUISSEAU DE L'). Il sort

de la forêt de Paroy et se jette dans le Sanon, après avoir parcouru une longueur de 5,500 mètres et traversé les territoires de Vaucourt et Xures.

ETANG GUITTVEIHER (RUISSEAU DE L'). Il sort de cet étang, traverse les territoires d'Insming et d'Albestroff, puis va se perdre dans le ruisseau de Rhodes, après un cours de 4,500 mètres.

ETANG DE HELLOCOURT (RUISSEAU DE L'), ou DE LA FONTAINE DU RENARD. Il prend sa source sous Romécourt; dans un cours de 4,600 mètres, il passe sur les territoires de Romécourt, Hellocourt et Mousseuy.

ETANG DE SPADA (RUISSEAU DE L'). Ainsi que le précédent, il sort du bois de Mondon, passe sur le territoire de Moncel-les-Lunéville, suit un cours de 4,000 mètres et se jette dans la Meurthe.

ETANG DE ROME (RUISSEAU DE L'). Il sort de l'étang de ce nom, passe sur les territoires de Royaumeix et de Minorville, suit un cours de 11,400 mètres et se jette dans le ruisseau d'Ache.

ETANGS (RUISSEAU DES). Ce ruisseau, remarquable par l'importance des usines qu'il alimente, a sa source dans les fonds de Toul et un cours de 3,500 mètres. Il passe à Champigneules où il fait mouvoir un moulin, une papeterie et une cartonnerie, et se perd dans la Meurthe derrière ce village. Ce ruisseau fournit assez abondamment de la truite. L'une de ses principales sources se nomme la *fontaine St.-Barthélémy*, dont les eaux limpides, arrosant un site pittoresque, attirent, dans la belle saison, une foule de promeneurs.

ETANGS (RUISSEAU DES). Sa source est à Drouville et son embouchure dans le ruisseau de Rouenne; son cours est de 5,000 mètres. Il traverse les territoires des communes de Drouville et Courbessaux.

ETANGE (RUISSEAU DE L'). Il commence à paraître au-dessus du moulin de ce nom, passe sur le territoire de Bulligny, où il fait mouvoir un moulin, sur celui d'Allamps, où il alimente deux, suit un cours de 6,000 mètres et se jette dans la Deuille.

ETREVAL (GOUDRAY), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Brénon, à 33 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-S.-O.

de Vézélise, chef-lieu du canton. Annexe de Thorey. Pop.: 192 hab., 19 élect. cens., 10 cons. mun., 56 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 236 hect. ; 173 en terres lab., 6 en prés, 48 en vignes, 19 en bois. Moulin à grains. Ecart : *Narmont*. Lettres par Vézélise.

Anc. pop.: 1710, 16 hab., 4 gar.; 1802, 132 hab., 27 feux; 1822, 230 hab., 37 feux.—*Anc. div.*: 1594, bail. et comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézélise, malt. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Vézélise. — *Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul. Etreval dépendait de Thorey, qui était lui-même annexe de Dommarie.

Le village d'Etreval, que nous ne trouvons mentionné dans aucun ancien titre, faisait partie des terres du comté de Vaudémont; René II y abolit les mains-mortes en 1491; il fut érigé en haute-justice, le 22 décembre 1533, par le duc Antoine, en faveur de François de Tavagny, qui y avait fait bâtir un château dès l'an 1512. Cette terre, après avoir appartenu à la maison de Gournay, devint la propriété de Marc de Beauvan, prince de Craon, pour qui Léopold l'érigea en comté, sous le nom de Gournay, le 12 septembre 1724. La maison de Gournay, originaire de Metz, mais qui s'était établie depuis longtemps en Lorraine, s'est éteinte vers la fin du siècle dernier. Elle descendait de Valdus, qui vivait en 970, et a donné cinquante échevins ou chefs à la république messine. Dans la suite, ce village a repris le nom d'Etreval.

On a découvert, dans le siècle dernier, au château d'Etreval, une grotte souterraine dans laquelle était une statue en pierre représentant Mercure. On sait que la montagne de Vaudémont, au pied de laquelle est bâti ce village, était consacrée à Mercure dès les temps les plus reculés.

Le 1.^{er} juillet 1844, pendant qu'on faisait une vente dans une salle du château d'Etreval, le plancher s'éroula, et la foule qui la remplissait descendit à l'étage inférieur; plusieurs personnes furent assez grièvement blessées.

ETREVAL (RUISSEAU DE). Il a sa source à Chaouilley, passe sur le territoire de cette commune et sur celui d'Etreval, et se jette dans le Brénon, après un cours de 3,000 mètres.

ETTERBACH (RUISSEAU D'). Il a sa source à Bickenholtz, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Schalbach, suit un cours de 7,400 mètres, et va se perdre dans l'Isch.

EULMONT (OËMUNT, EUMONTIUM, EUMONT-SUR-AMANCIEULE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur un coteau, à droite de l'Amézule, à 9 kilom. N. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 562 hab., 56 élect. cens., 12 cons. mun., 164 feux. Nombre d'enfants : 107 en hiver, 46 en été. Sœur de Portieux. Bureau de charité. Surf. territ. : 797 hect.; 297 en terres lab., 54 en prés, 97 en vignes, 267 en bois. Source d'eau ferrugineuse. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1710, 83 hab., 21 gar.; 1802, 554 hab.; 1822, 500 hab., 136 feux. — *Anc. div.*: 1594, bail. et prév. de Nancy; 1751, bail., malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Amance, dist. de Nancy. Par arrêté du 24 novembre 1790, Eulmont devint le siège d'une justice de paix et d'une assemblée primaire pour les localités suivantes : Leyr, Ecuelle, Bouxières-aux-Chênes, Moulins, Blanzey, Lay-St.-Christophe, Dommartin et Agincourt. — *Spir.*: Ann. de Lay-St.-Christophe, puis érigé en cure en 1708, doyen du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village est ancien : il en est parlé, dès 1076, dans un privilège accordé par l'évêque Pibon au prieuré de Laitre-sous-Amance; en 1339, les habitants se mirent sous la sauvegarde du duc Raoul. En 1778, il y avait une maison-franche. *L'Etat du Domaine* nous apprend que les habitants payaient au roi, par conduit, pour droit de sauvegarde, 2 sols 6 deniers, et qu'ils étaient obligés au charroi des grains nécessaires au service de l'hôtel du duc de Lorraine, sur l'office de Boulay, depuis Montheu, d'où ceux de Boulay devaient les conduire jusqu'à Nancy. Dom Calmet raconte longuement, dans sa *Notice*, un phénomène singulier arrivé à Eulmont en 1719. Une fille de cet endroit, nommée Marie Virion, âgée de 26 ans, atteinte de catalepsie, resta pendant trois ans huit mois sans boire ni rien manger de solide.

L'église d'Eulmont date de 1518, mais est peu remarquable. Il existe, sur la côte, au nord-est du village, un terrain friche au milieu

duquel s'élève une croix, et qui, suivant la tradition, a servi de cimetière à des pestiférés.

Claude-Léopold GENNETÉ, physicien et mécanicien, né à Eulmont, le 3 janvier 1706, mort au faubourg de Bonsecours de Nancy, le 22 avril 1782, a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Expériences sur le cours des fleuves; Purification de l'air croupissant dans les hôpitaux, les prisons, les vaisseaux, et surtout Connaissance des veines de houille, ou charbon de terre, et leur exploitation.* Nancy, 1774, in-8.°, figures. Genneté prenait la qualité de premier physicien de l'empereur.

EULMONT, hameau réuni à Dommarie, à 4 kilom. O. de cette commune.—*Anc. div.*: 1594, prév. et comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, maît. de Neuschâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelière.

Ce hameau faisait partie des terres du comté de Vaudémont. Nous lisons dans un titre de 1289, que Mathieu d'Eulmont, écuyer, et sa femme, vendent à Henri, comte de Vaudémont, et à ses hoirs, un *homme de corps*. Cette localité avait donc déjà ses seigneurs au XIII^e siècle. En 1491, le duc René II y abolit les mains-mortes. Eulmont, qui fut possédé par M. de Mérygny, dépendait de Dommarie et était de sa haute-justice; il fut réuni au domaine en 1729. Les habitants de ce lieu, ainsi que ceux de Dommarie, Chaouilley, Féocourt, étaient sujets du roi de corps et de cris; leur taille annuelle était de 35 fr. 10 gros 7 deniers. Ils étaient tenus, en temps de guerre, de faire le guet en personne au château de Vaudémont, et, en temps de paix, ils devaient 10 fr. au roi en échange de ce service. Le droit de taverne y était de 10 fr.

On reconnaît, à Eulmont, des lignes de retranchements et diverses fortifications qui sont l'œuvre des Romains. (Voyez *Chaouilley*.)

EURON (L'). Cette rivière a sa source à Reinhaincourt (Vosges), coule du sud au nord-ouest, passe à Saint-Boing, Rozelieures, Clayeures, Frouville, Bayon, Lorey, alimente un moulin dans ces cinq dernières communes, traverse le territoire de St.-Mard, et tombe dans la Moselle, près de Bayon, après un cours de 18 kilom. dans le département.

EUVEZIN, village de l'ancien duché de Lorraine, dans un vallon, sur le Mad, à 45 kilom. N.-O. de Nancy, 31 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop.: 404 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 121 feux. Nombre d'enfants: 85 en hiver, 38 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de bienfaisance. Surf. territ.: 487 hect. en terres lab., 17 en prés, 75 en vignes, 504 en bois, 17 en jardins, chènevières, pâtures et vergers. L'hectare semé en blé peut rapporter de 5 à 6 hectol., en orge de 6 à 7, en seigle de 3 à 4, mais on en sème en petite quantité; en avoine de 6 à 7; planté en vignes de 60 à 75. Chevaux, vaches, porcs; ces derniers sont d'un grand rapport, à cause de la quantité qu'on en élève. Culture des terres avec assez de développement, des vignes avec toute la perfection désirable. Deux moulins à grains. Ecart: *Robertménil*. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop.: 1710, 99 hab., 27 gar.; 1802, 424 hab., 120 feux; 1822, 387 hab., 114 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. du comté d'Apremont; 1751, bail. de Thiaucourt, maît. et cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Archiprêtre de Gorze, dio. de Metz.

Il est question de ce village dans deux titres de 1299, l'un relatif à un don fait à la chapelle d'Euvesin et aux églises de Bouillonville; l'autre renfermant un contrat d'échange. Un titre de 1434 nous apprend qu'il y avait, à Euvesin, des vignes de roture appartenant aux seigneurs et aux gentilshommes. Cette terre fut érigée en comté, le 17 mars 1736, par le duc François III, en faveur de Charles-Gabriel comte de Rosières, d'une maison originaire de Touraine, établie dans le Barrois depuis trois siècles.

Euvesin n'est devenu succursale qu'en 1738; il était auparavant annexe de Bouillonville, desservie alternativement par les curés de cette commune, conjointement avec ceux de Pannes et d'Essey. La cure était à la nomination du seigneur haut justicier, mais sous l'approbation de l'évêque.

FABEMONT. La *Statistique* de 1822 indique, sous ce nom, une montagne située entre Lay-St-Christophe et Nancy. Cette montagne, couverte d'un bois, se trouve près de la ferme de Ste.-Geneviève. La carte de Cassini l'appelle

Flamont, celle de l'état-major, *Flavimont*. Il y eut autrefois un camp romain. « Ce reste de fortification antique, dit M. Beaulieu, est sur le penchant de la côte Ste.-Geneviève, au-dessus de la maison de campagne dite *la Trinité*. C'est une portion de mur faisant angle au sud, et qui n'a plus aujourd'hui (1840) qu'environ 4 mètres 60 centimètres de hauteur, sur 8 mètres de longueur. Il est bâti en *maceria*, ou grosses pierres superposées, sans mortier ni ciment; elles sont grossièrement équarries, et beaucoup d'entre elles ont jusqu'à 2 mètres de longueur. Cette ruine, qui paraît remonter au moins aux premiers temps de la conquête des Gaules par Jules César, était autrefois bien plus considérable, car il en dépendait encore un pan de mur qui se prolongeait au sud-est, le long de la vallée, et qu'on a détruit il y a peu d'années; depuis on a pu reconnaître, au moyen des fouilles qu'on fit sur son emplacement, pour extraire des pierres à bâtir, qu'il y avait eu un autre mur du côté du nord, et qu'ainsi l'édifice n'avait pas été simplement adossé à la muraille, mais qu'il avait formé un parallélogramme isolé, dans lequel il y avait un puits. L'intervalle existant entre les murs était rempli de pierrailles, et ce massif, dont on ne peut apprécier la hauteur primitive, était couronné par une plate-forme qui servait sans doute de point d'observation sur la vallée de la Meurthe. De là on pouvait facilement communiquer, par des signaux, avec les trois camps d'Afrique, de Dommartemont et de Champigneules. » Cette dernière assertion nous fait croire que le véritable nom de cette montagne est Flamémont (*Flammæ mons*), en raison des signaux lumineux qu'on y voyait briller, et qui servaient de correspondance, d'une part avec les camps jalonnés sur les hauteurs qui dominent la vallée de la Meurthe, de l'autre, avec *Decempagi* et le poste militaire du Mont-St.-Jean, près de Moyenvic.

FAERSBACH (RUISSEAU DE), ou DE **TEIGELBACH**. Sa source est à Guntzwiller, son cours de 6,500 mètres et son embouchure dans la Zorn. Il arrose 15 hectares de prairies sur le territoire de Guntzwiller, 12 sur celui de St.-Louis, et 5 sur celui de Henridorff.

FAGNOU, hameau à 2 kilom. S. de Thiauville, dont il dépend. C'était autrefois un petit

village classé, en 1756, dans la châtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et généralité de Vic. Avant la révolution, dit l'auteur de la *Statistique* de 1822, Fagnou était encore une commune distincte. Le *Pouillé de Tou* (1711) semble contredire ces deux assertions, car il n'indique *Fagnoux* que comme cense dépendant de La Chapelle.

FALEMZEY (RUISSEAU DE). Il sort du bois de Rappes, et, dans un cours de 2,805 mètres, baigne 5 hectares de prairies sur le territoire de Gerbéviller. Ce ruisseau a son embouchure dans l'Agne.

FANNONCOURT, métairie et maison de maître, dépendant de Dommarie-Eulmont, à 2 kilomètres S. de cette commune. La cense de Fannoncourt remonte à une époque fort ancienne, et avait sans doute une certaine importance, car des seigneurs de ce nom existaient déjà au XII^e siècle. Vidric de Fannoncourt (*Vidricus de Varnoncourt*) signa, comme témoin, dans la donation faite à l'abbaye de Clairlieu, par Gérard II, comte de Vaudémont, de la grange de *Benevise*. Ce domaine, qualifié de métairie au XVII^e siècle, fut érigé en fief en faveur de M. de Tavagny, et possédé ensuite par M. de Gournay, qui, enfin, le vendit à M. de Vidampierre. De cette métairie dépendait le moulin de *Maillot*.

FAUCHÈES (RUISSEAU DES), dit le **GRAND-RUISSEAU**. Sa source est dans la forêt de Mondon, commune de Laronge, à la fontaine Le Comte, et son embouchure dans la Meurthe; il suit un cours de 5,650 mètres, et passe sur les territoires de Laronge et St.-Clément.

FAUCHIER (RUISSEAU DU). Il a sa source au bois de la Taxonnière, arrose 4 hectares de prairies sur le ban de Moyen, et se jette dans l'Agne après un cours de 5,558 mètres.

FAULX, village considérable de l'ancien diocèse de Lorraine, composé de Faulx-St.-Pierre et Faulx-St.-Etienne, dans un beau vallon appelé Val-des-Faulx, et sur un ruisseau qui se jette dans la Moselle à Cüstines, à 14 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 14 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop.: 914 hab., 91 élect. cens., 12 cons. mun., 233 feux. Nombre d'enfants: 207 en hiver, 145 en été. Sect. de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 716 hect. en terres lab., 142 en prés, 69 en vignes.

585 en bois, 56 en jardins, pâtures et terres vaines. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 16, en seigle 12 hectol. 50 litres, en avoine 48 hectol. 50 litres; planté en vignes 44. Culture dominante : la vigne. On y élève principalement des moutons. Plusieurs sources d'eau ferrugineuse, deux moulins à grains. Perception des contributions directes. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 142 hab., 28 gar.; 1802, 850 hab.; 1822, 891 hab., 204 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Condé, bail. de Nancy; 1751, bail., matt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Custines, dist. de Nancy.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Faulx est formé, comme nous l'avons dit, de la réunion de deux villages désignés, dans la division de 1790, sous les deux noms de *Faulx* et de *Haute-Faulx*, et qui ne faisaient, en 1710, qu'une même communauté. Faulx est très-ancien : il en est parlé sous le nom de *Vadus-Sancti-Petri*, dans la confirmation des biens de l'abbaye d'Etival, par l'empereur Henri IV (1114); et, en 1176, le duc Simon donna la vaine-pâturage sur le ban des deux villages de Faulx à l'abbaye de Bouxières. Vers 1528, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, acquit de Veric le fougien ce qui appartenait à celui-ci dans l'abbacie du Val-des-Faulx. En 1564, *les deux villes de Faulx* et Montenois furent données à vie, par le duc de Bar, à Jean de Salm, sire de Viviers, en récompense des services que ce seigneur lui avait rendus. Il paraît, néanmoins, que cette donation n'eut pas lieu ou ne fut que momentanée, puisque, en 1569, Marie de France, duchesse de Bar, engagea à Pierre de Bar, pour la rançon de son fils, prisonnier à Metz, les terres de Condé, Montenois, Faulx et Malleloy, à charge de prendre son parti et de délivrer le duc.

En 1440, dit D. Calmet, ceux de Metz firent une chevauchée dans le Val-des-Faulx, pour se venger de certains seigneurs lorrains qui avaient fait arrêter et mettre en prison quelques marchands de Metz qu'on avait redemandés aux régents de Lorraine pendant l'absence du duc René I.^{er}, et qu'on avait refusé le rendre. On était sur le point d'entrer en terre, mais les marchands ayant été renvoyés, les hostilités cessèrent aussitôt.

Il y avait, dans le village de Faulx, trois maisons franches, et, sur le ban, un ermitage appelé Saint-Epvre. Voici, sur l'ancienne maison de *Belle-Croix*, quelques nouveaux renseignements que nous devons à l'obligeance de M. de Myon, son propriétaire.

« La franchise fut accordée à cette maison et à toutes les terres qui en dépendaient, le 13 octobre 1545, par Chrestienne de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine, mère du duc Charles III, et par Nicolas de Lorraine, tuteur et administrateur des corps et biens dudit duc. Les lettres patentes expédiées à cet effet disent que ces franchises sont accordées en faveur de messire Dominique Champenois, seigneur de Neuflotte, conseiller de Lorraine et docteur ez droites. Non-seulement, par cet acte, ladite maison devait jouir de toutes les franchises et immunités d'usage, mais il lui était même accordé le *droit d'asyle pendant 40 jours pour tous les délinquants, sauf le crime de lèze-majesté*. Ce droit d'asyle fut supprimé par Léopold, dans les lettres expédiées, le 4 juillet 1725, en faveur d'Antoine Grisot, trésorier et payeur des rentes de Lorraine, qui avait fait l'acquisition de ladite maison, le 14 août 1723. Par ces lettres, du reste, Léopold confirmait les franchises accordées par Chrestienne de Danemarck, en y faisant seulement quelques restrictions.

» Il paraît, d'après différents titres, que le fief qui fut érigé en faveur dudit M. Grisot, sous le nom de fief de Belle-Croix, prit son nom d'une croix fort en vénération dans le pays, qui se trouvait dans le jardin de la maison franche, et sur les ruines de laquelle M. Grisot fit bâtir, vers 1725, une chapelle qui existe encore aujourd'hui, et à laquelle, pour perpétuer la mémoire de ce fait, le propriétaire actuel a donné le nom de *Notre-Dame-de-Belle-Croix*. L'ancienne maison franche, devenue château de Belle-Croix, fut, à ce qu'il paraît, entièrement rebâtie, en 1725, par M. Grisot; c'est aussi à cette époque que semble remonter la réédification de l'église actuelle. Faulx, comme bien d'autres localités, eut à souffrir des ravages des guerres au milieu desquelles disparut une église qui paraît avoir occupé, à la Haute-Faulx, partie plus ancienne du village, un emplacement qu'on nomme *la Vieille-Tour*. »

Le vin de Faulx, lorsqu'il provient de bon plant, est fort bon ; il est à regretter que, dans ce vignoble, comme dans beaucoup d'autres, on ait donné la préférence à la *grosse race* sur le *petit-noir*.

FAVIÈRES (FABARIE, FAVERIE), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de St.-Amon, sur le ruisseau de Rosières, à 35 kilom. S.-O. de Nancy, 28 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 40 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 4,182 hab., 110 élect. cens., 12 cons. mun., 332 feux. Nombre d'enfants : 271 en hiver, 189 en été. Sœur de la Doctrine—Chrétienne. Surf. territ. : 2,949 hect. ; 673 en terres lab., 66 en prés, 18 en vignes, 875 en bois. Moulin à grains, four à chaux, carrière de pierres de taille. Ecart : *St.-Amon*, hameau. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 76 hab., 34 gar. ; 1802, 1,078 hab., 283 feux ; 1822, 1,119 hab., 294 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. du comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, malt. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

S'il faut en croire une ancienne tradition, Favières remonterait à une époque fort éloignée, et les rois Franks y auraient eu une habitation temporaire. On a trouvé, dit l'auteur de la *Statistique* de 1822, à quelque distance du village, d'anciennes fondations d'une épaisseur considérable, et des caves qui annonçaient des bâtiments spacieux ; beaucoup de pièces de monnaie en or et en argent, à l'effigie de Childebart, de l'année 520. Quoiqu'il en soit, et sans s'appuyer sur cette assertion, on peut dire que Favières est ancien, car, dès 1051, il y existait une chapelle ou un prieuré qui fut donné à l'abbaye de Poussay. Ce village faisait partie du domaine des comtes de Vaudémont qui l'aliénèrent, pour partie, à différentes époques. En 1295, lisons-nous dans les Archives, Jean Coin, dit Loison, de Battigny, écuyer, vend à Henry, comte de Vaudémont, un de ses hommes, sa famille et ses biens, à Favières, moyennant 12 livres toulous. En 1340, le duc Raoul, qui avait pris sous sa sauvegarde la ville et les habitants de Favières, renonce à ce droit, en faveur et à la prière du comte de Vaudémont.

Les habitants de ce village, comme ceux de Dolcourt, avaient été mis sous la loi de Beaumont, et, à ce titre, se prétendaient exempts des impôts que payaient les autres localités du comté de Vaudémont. Mais, en 1536, ils furent traduits devant la chambre des Comptes, et n'ayant pu produire les chartes et les titres qui leur assuraient ces franchises, le prince Nicolas, régent de Lorraine, repoussa leurs prétentions et les soumit aux mêmes droits que les autres villages du comté, savoir : « Qu'ils seront taillables deux fois l'an, payables 2 poules pour chaque conduit ; par chacun an les rentes en grains ; pour les charrues, savoir : la charrue, 2 bichets de blé, froment et un resal d'avoine ; pour les fours bannaux, chaque conduit un gros, monnaie de Lorraine, et seront tenus d'aller aux charrois ordinaires et extraordinaires. » Cet arrêt, rendu à Nancy, le 25 avril 1536, se trouve dans un recueil de titres manuscrits faisant partie des Archives du département.

L'Etat du Domaine nous apprend que les habitants de Favières devaient garder les portes de Vaudémont chaque jour de foire, et étaient obligés d'y faire le guet en temps de guerre, lorsqu'ils en étaient requis par le capitaine. Le droit de bourgeoisie était de 40 fr., celui de taverne de 10.

Favières dépendait, au siècle dernier, de la baronnie d'Autrey. Il y avait une église fort ancienne, située au haut du village, mais insuffisante, et on en construisit une nouvelle.

Depuis quelques années, on a découvert, sur le territoire de Favières, une variété de la truffe du Périgord, qui n'en a ni le parfum, ni la couleur noirâtre, mais qui peut remplacer, jusqu'à un certain point, dans nos contrées, ce tubercule si chéri des gourmands.

FAXE (FACHE, FEZONIS-CURTIS), petit village de l'ancien duché de Bar, à gauche de la Nied, près de la forêt de Serre, à 59 kilom. N.-E. de Nancy, 11 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Fonteny. Pop. : 438 hab., 14 élect. cens., 10 cons. mun., 38 feux. Nombre d'enfants (avec Fonteny) : 120 en hiver, 5 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. (avec Fonteny) : 1,553 hect. ; 646 en terres lab., 127 en prés, 242 en bois, 69 ares en vignes. L'hec-

tare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en orge 13, en seigle 14, en avoine 15; planté en vignes 15. Espèce dominante de bestiaux : les moutons. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 16 hab., 1 gar.; 1773, 25 hab.; 1802, 108 hab., 28 feux; 1822, 152 hab., 38 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Château-Salins, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins, sous le nom de *Fachercl.* — *Spir.* : Ann. de Fonteny, dio. de Metz. Il y avait autrefois une église succursale.

Le village de Faxé, qui dépendait, en 1773, de la baronnie et prévôté de Viviers, n'a jamais eu, à ce qu'il paraît, beaucoup d'importance. Il n'en est fait mention dans aucun titre des Archives.

FAYS (RUISSEAU DU). Il a sa source dans le bois de Martin-Bouxures, ban de Hablainville, suit un cours de 3,750 mètres en passant sur les territoires de Hablainville et de Flin, puis se jette dans la Meurthe.

FÉCOCOURT (FECOCURIA, FAUCONCOURT, FÉCOLCOURT), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Brénon, à 37 kilom. S. de Nancy, 38 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 20 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop.: 612 hab., 61 élect. cens., 12 cons. mun., 160 feux. Nombre d'enfants : 125 en hiver, 60 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 407 hect. en terres lab., 52 en prés, 31 en vignes, 187 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 12 hectol., en avoine 27 hectol. 50 lilitres; planté en vignes 66. Chevaux, vaches, brebis et porcs. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 52 hab., 13 gar.; 1802, 453 hab., 128 feux; 1822, 606 hab., 152 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief des bail. et comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézélise, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Vandéleville, dist. de Vézélise. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Le village de Fédocourt, appelé, dans les anciens titres, *Fauconcourt*, remonte à une époque fort éloignée : c'était, dans l'origine, un franc-allen, dont il est parlé dans l'acte confir-

matif de la fondation du prieuré de Deuilly, par Brunon, évêque de Toul (1045), et dans la fondation du monastère de St.-Léon de cette ville (1094). Dans le premier de ces titres, il est question de l'église de Fédocourt. Ce village avait, au XIII^e siècle, des seigneurs particuliers qui portaient son nom; on en voit figurer un dans un titre de 1295. En 1597, Henri de Fauconcourt déclare tenir en fief et hommage de Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, ce qu'il a à Fauconcourt, avec certaine somme d'argent affectée sur Forcelles-St.-Gergonne, Yroncourt, Vandelainville, Battigny, Puxe et Souveraincourt. Une reprise de cette seigneurie avait déjà eu lieu en 1292.

Nous lisons dans les *Coutumes du comté de Vaudémont*, restées manuscrites, que Fédocourt était une haute-justice qui avait été érigée en faveur de M. de Gatinois, conseiller d'Etat, sur la requête du cardinal de Lorraine, par le duc Charles III, le 20 mai 1595. Elle était possédée, en 1722, par M. de Vidampierre, pour qui elle fut unie au comté de Vandéleville.

FENILLON (RUISSEAU DE). Voyez ruisseau du Moulin de la Deuille.

FÉNÉTRANGE (en allemand FINSTRINGEN ou VISTINGEN), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, rive gauche de la Sarre, routes départementales n.° 4 de Nancy à Landau, n.° 5 de Fénétrange à Phalsbourg, et n.° 17 de Sarrebourg à Fénétrange, à 75 kilom. N.-E. de Nancy, 16 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond. Fénétrange est chef-lieu de canton. Pop. : 1,470 hab., 125 élect. cens., 12 cons. mun., 367 feux. Nombre d'enfants : 305 en hiver, 173 en été. Sœur de Saint-Charles. Surf. territ. : 1,448 hect.; 441 en terres lab., 177 en prés, 15 en vignes, 275 en bois. Temple de protestants, synagogue, bureaux de charité, d'enregistrement et des domaines, brigade de gendarmerie à cheval; tuilerie, moulin à grains et à écorces, four à chaux, brasserie, tannerie, carrière de pierres, étang, pont de 5 arches sur la Sarre. Foires, le 7 décembre et le 22 mars. Ecarts : *Fontenoy*, *Broudergarten*, ermitage. Bureau de poste. Cette ville est allemande.

Le canton de Fénétrange, dit M. Boyé dans ses notes statistiques, est traversé du sud au nord par la rivière de la Sarre, qui baigne des

prairies dont les fourrages sont estimés. Les terres sont, en général, d'une qualité médiocre. On cultive la vigne dans quelques communes, mais avec peu de succès et pour la qualité et pour la quantité, parce que la proximité des montagnes ne convient point à cette culture. La population du canton n'a, néanmoins, d'autre industrie que la culture des terres et des vignes. Les maisons, dans certaines communes, sont assez bien construites, mais généralement peu solides, bâties en bois et en terre, et souvent couvertes en chaume. Elles présentent presque toutes un premier étage, ou plutôt, les familles étant communément nombreuses, dans les pièces qui servent ailleurs de greniers, de décharges, se trouvent des lits dans lesquels couchent les enfants ou les domestiques. La grande route de Nancy à Strasbourg, par Dieuze et Phalsbourg, traverse le canton dans toute sa largeur, de l'ouest à l'est. Une route départementale conduit de Fénétrange à Sarrebourg.

Anc. pop. : 1779, 250 feux et 199 maisons ; 1802, 433 hab., 128 feux ; 1822, 1,514 hab., 286 feux. — *Anc. div.* : 1710, chef-lieu d'une seigneurie ; 1751, chef-lieu d'un bailliage, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, régi par le droit écrit, les usages locaux, quelques dispositions de la coutume de Lorraine et les ordonnances de Lorraine ; 1790, canton de Berthelming, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

La ville de Fénétrange, chef-lieu d'une baronnie et d'une des archi-maréchaussées d'empire, remonte à une époque éloignée, car, en 1382, il y avait déjà *chastel, donjon et forteresse*. Selon les uns, c'était une terre libre de l'empire, possédée par une famille qui en portait le nom, et qui, à cause de certains fiefs, et non pour Fénétrange, dont cette famille était souveraine, relevait des évêques de Metz. D'autres soutiennent que Fénétrange était un fief de cet évêché. Quoiqu'il en soit, elle servait de résidence à des seigneurs qui portèrent son nom et se rendirent célèbres dans la province. L'un d'eux, Bernard de Fénétrange, était, disent nos chroniqueurs, un des chevaliers les plus hardis du XIV^e siècle. Ce fut principalement à sa valeur et à celle de cinquante chevaliers qu'il commandait, que la France, après la prise du roi Jean, en 1356, fut redevenue de la déroutée des Anglais. Charles, duc de Normandie, fils du

roi et régent du royaume pendant la détention de son père, n'ayant pas envoyé à Fénétrange 30,000 livres qu'il lui avait promises, celui-ci l'envoya défier, et fit de tels dégâts, pour se venger, qu'on lui envoya aussitôt au-delà de la somme convenue. Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, fit le siège de Liverdun en 1467, et enleva cette ville aux troupes bourguignonnes qui s'en étaient emparées. Des Fénétrange, cette seigneurie passa, par alliance, dans la maison d'Havré, puis dans celle de Croy, enfin aux comtes de Vaudémont, aux ducs de Lorraine, et aux princes de Salm, chacun pour partie.

« La baronnie libre de Fénétrange, dit Durival, était anciennement une des archi-maréchaussées de l'empire : elle fut d'abord à un seul seigneur et se divisa ensuite entre plusieurs. D'où sont venus les noms différents des seigneuries qui la composent. Le bailliage est du diocèse de Metz : on y suit le droit écrit, quelques usages qui se sont introduits, quelques dispositions de la coutume de Lorraine et les ordonnances de Lorraine. La mesure des grains est le resal, qui pèse 224 livres et se divise en huit bichets. Le resal d'avoine comble fait 16 boisseaux, mesure de Paris.

» Le Fénétrange se divise en quatre principales seigneuries : Fénétrange, Bust, Lhor, Munster et Schalbach sont dans la seigneurie *commune*, composée de moitié du *Col-de-Cigne* et de moitié de la *Tête-de-Braque*. Berthelming, Bettborn ou Bettpert, Langatté, Mittersheim, Wiebersweiler, Wolfskirch, dans celle du *Col-de-Cigne* ou *Schwanenhalz*. Berendorff, Haut-Clocher, Hilbescheim et Romelfing dans la *Tête-de-Braque* ou *Brakenkopf*. Capelle, ou Diane-Capelle, forme la nouvelle *Tête-de-Braque*. Metting, Niederstenzel et Postroff sont de la seigneurie appelée *Guerolzech*, autrefois *Nider-Guerolseck*.

» L'ancien bailliage de Fénétrange était composé d'officiers du roi et du prince de Salm ; les appels se relevaient au buffet ou tribunal supérieur, composé de quatre commissaires, trois du roi et un du prince de Salm, et de la partie publique pour les deux. Il fut établi à Nancy après que le prince de Vaudémont, à qui Charles IV avait donné cette terre, en eût fait l'échange avec le duc Léopold, qui n'entra cepen-

étant en jouissance qu'à la mort du prince de Vaudémont. Le buffet de Fénétrange se trouva supprimé et a cessé ses fonctions depuis la convention entre le roi et le prince de Salm-Salm, du 21 décembre 1754, suivant laquelle la baronnie de Fénétrange est à S. M., le prince de Salm ayant eu son indemnité à la gauche de la rivière de Plaine. »

La ville de Fénétrange était entourée de murailles dont une partie est encore debout. Il y avait un vieux château dans lequel était l'ancienne chapelle castrale, et un caveau, sans doute la sépulture ordinaire des seigneurs. Sur son emplacement s'est élevée, dans le siècle dernier, une maison très-considérable. Outre ce château, il y en avait un autre appelé *Altebeau* ou *Château de Salm*, dont, à l'époque où écrivait Durival (1779), on ne voyait plus que quelques ruines. Le faubourg, la partie la plus belle aujourd'hui de Fénétrange, fut bâti vers 1754. En 1757, on construisit un beau pont de trois arches sur la rivière de la Sarre.

Le bailliage était composé du bailli, du lieutenant-général, du lieutenant-particulier-asseesseur, de deux conseillers, de l'avocat-procureur du roi et du greffier. Il était de Dieuze pour les cas présidiaux. Les officiers de l'Hôtel-de-Ville étaient le maire royal, chef de police, deux échevins, l'échevin-trésorier, le procureur du roi, le secrétaire-greffier.

« Il y avait anciennement près de Fénétrange, sur une montagne, continue Durival, le prieuré de St.-Léonard, fondé pour deux Bénédictins, en 1252, par Cuno et Barnecho, frères, seigneurs de la baronnie; ce prieuré était à la collation de l'abbé de St.-Mihiel. Il fut augmenté d'un troisième religieux par Henri, seigneur de Fénétrange, en 1379; il a subsisté jusqu'en 1694.

> Béatrix d'Ogéville, douairière de Fénétrange, Nicolas de Mørsey et Ferdinand de Neuwemberg, ses gendres, fondèrent la collégiale de St.-Pierre de Fénétrange, après le samedi de la Fête-Dieu, de l'an de la Nativité 1475, et lui donnèrent des biens achetés, en 1461, de l'ancienne abbaye de Neuviller en Alsace. L'évêque de Metz confirma cette fondation la même année, et le pape en 1477. Ce chapitre devait être composé des doyen, custos et chantre, de six autres chanoines et quatre vicaires. Il fut ré-

formé par les Ringraßs, sous la doctrine de la Confession d'Augsbourg, en 1565. Les chanoines cédèrent à la force, et quelques-uns se retirèrent, en 1671, avec la permission de l'évêque de Metz, au village de Donnelay. C'est là qu'en 1680, ils recueillirent les statuts du chapitre, au rétablissement duquel contribua beaucoup l'ordonnance du prince de Vaudémont, du 12 août 1667. En 1682, Louis XIV chassa de Fénétrange les ministres luthériens et y réinstalla les chanoines, qui rentrèrent dans leur église et dans une partie de leurs biens. » Cette église, la seule qui fût dans Fénétrange, servait et sert encore de paroisse. Les chanoines en étaient curés primitifs, et le vicaire perpétuel était souvent l'un d'eux. L'église, bâtie en 1444, agrandie en 1498, fut incendiée en 1544, et réparée ensuite par les chanoines. L'autel était posé sur une base d'une seule pierre d'environ quatre mètres et demi de long sur trois de large, et qui paraissait avoir été placée lors de la construction de l'église.

L'hôpital, qui subsiste encore, fut fondé en 1539. Il fut détruit, on ne dit pas à quelle époque, mais Durival nous apprend qu'en 1778, M. Lenoir, curé de Langatte, donna 200 louis pour son rétablissement.

Les Archives et la *Notice de Lorraine* offrent peu de particularités à ajouter à celles qu'on vient de lire; nous voyons seulement, dans l'ouvrage de l'abbé de Senones, qu'en 1534, le bon duc Antoine avait donné Fénétrange à Jean, comte de Salm, pour lui et pour ses hoirs, tant mâles que femelles, excepté la souveraineté, le ressort, l'hommage et la fidélité, l'ouverture et entrée, issue et saillie, forte et faible. Le 4. mai 1649, Charles-Alexandre de Croy étant venu demander au duc Henri la gratification de ces réserves, le prince la lui donna, pour lui et son frère, et leurs descendants mâles et femelles. En 1684, un arrêt de la chambre royale de Metz enjoignit aux vassaux de cette baronnie de faire leurs reprises, et rendre les foi et hommage qu'ils devaient au duc de Lorraine, et de lui fournir leurs aveux et dénombrements quinzaine après, à peine de commise.

Les armes de Fénétrange sont d'azur à une face d'argent. ●

Nous lisons dans un Mémoire manuscrit, rédigé par M. de Rutant, contrôleur-général

(1717), et qui accompagne l'exemplaire de Bugnon qu'a bien voulu nous confier M. le docteur Simonin père : « Il n'y a, à Fénétrange, aucun hôtel-de-ville ; les affaires de la communauté se gouvernent par un haut maire de la ville et de tous les villages dépendant de la seigneurie, à l'assistance d'un bourgmestre et de quatre échevins qui, quand il s'agit d'affaires pour la bourgeoisie de la ville, demandent permission aux officiers des deux seigneurs, après quoi ils convoquent toute la bourgeoisie, et, dans ces assemblées, les officiers ne s'y trouvent que lorsqu'il s'agit de l'intérêt des seigneurs, et, lorsqu'il s'agit de l'intérêt de tout le service, on convoque le maire de chaque village.

> Les affaires contentieuses se décident en première instance par-devant les juges des lieux, l'appel y va ensuite au buffet et par-devant des commissaires établis par les seigneurs et maires et pouvant qualité de juges en dernier ressort. Ces commissaires sont au nombre de quatre, dont trois sont de la part de S. A. R. (le duc), et le quatrième pour le prince de Salm.

> Il y avait autrefois quatre ou cinq seigneurs souverains régaliens : le duc d'Havré, le duc de Croy, le Rhingrave, Salm et Limberg. En 1722, toute la seigneurie appartenait à S. A. R. et au prince de Salm.

> Un bois appartient aux bourgeois de Fénétrange, où ils ont l'usage, leur affouage et marnage sous l'ordre de gruerie, dont ils peuvent faire des ventes pour leurs nécessités communes, sous l'agrément néanmoins des seigneurs.

> La petite gabelle dans la ville est que l'on paie de chaque tonneau, de chaque boisseau un pot, et ce droit est le même, de quelque grosseur que soit le tonneau. Suivant la taxe qui se fait par les jurés du pays, encourt au domaine 2 pots par mesure, 5 fauchées de prés, dont deux sont prises par les baillis, et les trois autres abandonnées aux sergents de ville pour leurs gages.

> Il n'y a pas de charges ordinaires, parce qu'à l'égard du maître d'école et de l'horloge, il est à la charge de la fabrique; le pavé se fait par le bourgeois, chacun endroit soit. Les ponts-et-chaussées ou chemins se réparent par corvées de tous les sujets voisins des chemins à réparer, et les ponts ne sont guère qu'en

bois ronds sur les chemins, et sur la Sarre, à la charge de Fénétrange. Quant aux charges extraordinaires, lorsqu'il y a nécessité, le haut maire lève, par répartition, sur les bourgeois de la ville, une somme modique par cote égale, suivant l'ancien usage. Tous les habitants doivent pour le *Chaf* et pour le four bannal, une prestation en argent, qui a été fixée par le fermier, de concert avec les habitants, et pour les cinq dernières années (de 1712 à 1717), à 50 livres pour les sujets de S. A. R., et 40 pour ceux de Salm.

> Dix-huit villages et la ville ne font pas en tout 600 habitants. Il n'y a lieu de faire aucune imposition d'octroi, parce que comme les villages, et même la ville, sont encore déserts en partie, par le malheur des guerres, on a trouvé qu'il est avantageux de laisser encore quelques années les peuples dans la tranquillité pour, par là, donner lieu au repeuplement et au rétablissement.... >

FENNEVILLER (FANVILLER, FONVILLER ou OFFONVILLE, OFFONIS-VILLA), petit village de l'ancien duché de Lorraine, au pied des Vosges, sur la Verdurette, à 66 kilom. S.-E. de Nancy, 36 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 14 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Annexe de Pexonne. Pop. : 271 hab., 27 élect. cens., 40 cons. mun., 60 feux. Nombre d'enfants : 61 en hiver, 51 en été. Surf. territ. : 135 hect. en terres lab., 38 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en avoine 16. L'espèce bovine est la dominante. Culture du blé, de l'avoine et des pommes de terre. Trois tuileries d'un très-grand rapport. Lettres par Badonviller.

Anc. pop. : 1710, 18 hab., 8 gar. ; 1802, 188 hab., 45 feux ; 1822, 181 hab., 49 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. du comté de Salm ; 1754, bail. de Lunéville, mait. de St.-Dié, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Badonviller, doy. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Fenneviller, qui fut autrefois la mère-église de Badonviller, est, dit-on, l'*Offonis-villa* où Bodon (Leudinus Bodon, appelé aussi Ludelme), 17.^e évêque de Toul, fonda, au VII^e siècle, une célèbre abbaye de filles, dont il est question dans le partage des enfants de Louis-le-Débon-

naire. Cette abbaye, dit D. Calmet, fondée par Bodon, de ses biens paternels, *jure paterno*, ne subsiste plus depuis 5 ou 600 ans; elle était située aux environs de la petite ville de Badonviller, sur la rivière de Plaine, et apparemment au même endroit où l'on voit aujourd'hui un petit village nommé *Fenviller* dérivé d'*Offonvillula*. On ne sait ni par qui, ni à quelle époque elle fut détruite. Bertholde, évêque de Toul (de 995 à 1042), acquit le fief de Badonviller et l'église du même lieu. Il y a donc apparence que dès lors Offonville ne subsistait plus, et que l'église de cette abbaye fut réunie à celle de Badonviller vers l'an 1000. Il est fort vraisemblable aussi que les seigneurs de Badonviller, voulant agrandir et embellir cette ville, détruisirent l'abbaye d'Offonville et en transportèrent les matériaux dans le lieu de leur demeure, et que la mère-église qui était à Fenviller, fut transférée à Badonviller; car la tradition constante est que Fenviller était anciennement la mère-église de Badonviller; < mais, ajoute l'abbé de Senones, on m'a assuré qu'il y avait plus de 300 ans que Badonviller était paroisse, et qu'il y avait un curé, ainsi qu'à Fenviller. > Du reste, les Archives ne parlent pas de cette commune, à laquelle Bugnon attribue les différents noms de *Fanviller*, *Fonviller*, *Offonville*.

FERRIENDAL (*Ferienthall*), cense à 1 kilom. N.-E. de Lidrezing. « La cense de *Ferienthall*, dit l'auteur de la *Description du Barrois*, fut bâtie, en 1751, par le seigneur du Dordhall; elle fut déclarée, par arrêt du conseil de Stanislas, du 8 janvier 1752, fief dépendant du Dordhall. Cette seigneurie est remarquable par de belles eaux et par une carrière abondante d'assez beau marbre. »

FERRIÈRES (*Ferrariæ Fodinae*, *Ferrare*), village de l'ancien duché de Lorraine, divisé en trois parties nommées les *Haute* et *Basse-Ferrières* et les *Baraques*, sur une hauteur qui sépare les vallées de la Moselle et de la Meurthe, chemins de grande communication n.° 4 de Nancy à Bayon, et n.° 41 de Rosières à Crévéchamps, à 21 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 40 S. de Saint-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 284 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 55 feux. Nombre d'en-

fants : 56 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 646 hect.; 468 en terres lab., 65 en prés, 13 en vignes. Moulin à grains. Ecart : les *Baraques*. Lettres par St.-Nicolas.

Presque tout le territoire de cette commune est sur un banc de pierres appelées, par quelques-uns, *calcaire lithographique* (formation secondaire inférieure), et chaque habitant qui veut bâtir, exploite son champ pour avoir des moëllons, cette pierre étant trop dure à tailler et ne pouvant servir qu'à cet usage. Mais ces carrières temporaires ne donnent lieu à aucun commerce et ne s'exploitent que pour les besoins de la localité. Quelques-unes ont été essayées pour la lithographie : la *Vue des environs du château* a même été tirée sur une pierre provenant de ce lieu, mais l'essai n'a pas réussi, la pierre n'étant pas assez compacte pour cet usage.

Anc. pop. : 1710, 24 hab., 3 gar.; 1802, 224 hab.; 1822, 222 hab., 48 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1754, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Rosières, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul. Ferrières, après avoir été, dit-on, la mère-église de Tonnoy, Ville et Coiviller, fut desservie par un vicaire de Tonnoy, et ne redevint succursale qu'à l'époque du rétablissement du culte en France.

L'étymologie du nom de ce village est expliquée diversement; les uns le font venir des mines de fer (*ferraria fodinae*) qui auraient existé dans ce lieu, et dont parle Durival; d'autres, de la grande quantité de pierres qu'on rencontre sur le territoire (*Pierrières*, d'où *Ferrières*). Quoiqu'il en soit, cette localité est ancienne, car, dès le XI^e siècle, il y avait des seigneurs de son nom, et l'on voit l'un d'eux (*Odelricus de Ferreris*) signer comme témoin dans la charte de fondation du prieuré de St.-Thiébaud. Dans un acte de vente, daté de 1320, Ferrières est distingué en *Grande* et *Petite-Ferrières*. Les Pères de Citeaux, qui peuplèrent l'abbaye de Clairlieu, s'établirent d'abord, dit D. Calmet, à Ferrières, proche Rosières-aux-Salines. Ils y étaient en 1160 et 1163, époque où l'on voit Viric abbé de Ferrières. Ils en sortirent vers l'an 1174, et l'on trouve, en 1175 et 1176, le même Viric abbé de Clairlieu.

Le Ferrières, ou plutôt le *Ferraria Fodinae*

dont il est question dans ces anciens titres, est probablement Sexey-aux-Forges, ou peut-être une maison isolée située au-dessous de Chaligny; car le lieu où s'établirent les moines de Cîteaux est appelé Ferrières-sous-Chaligny.

Le château de Ferrières, quoique ancien, n'a rien de remarquable : les réparations successives qui y ont été faites lui ont ôté toute espèce de physionomie. L'église, bien que construite à une époque assez éloignée, n'a rien non plus qui la distingue.

L'auteur de la Statistique de 1822 dit que, il y a un siècle environ, on a remarqué, sur le ban de Ferrières, quelques vestiges d'édifice; on y a vu deux inscriptions, plusieurs urnes, beaucoup de médailles, des armes antiques et des tronçons de colonnes.

FERRIÈRES (RUISSEAU DE), ou **DE LA PRAIRIE-DE-L'ÉTANG**. Sa source est à Ferrières et son embouchure dans la Moselle. Dans un cours de 3,000 mètres, il passe sur les territoires de Ferrières et de Tonnoy, alimente deux moulins et baigne 17 hectares de prairies.

FÉSANDRIE, cense dépendant de Vitrimont, à 1 kilom. de cette commune.

FÉY-EN-HAYE (FAGTUM, FAY-LE-GRAND, LA FAYE-GRISECOURT, FAYS), village peu considérable de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Haye, route départementale n.° 15 de Nancy à Verdun, à 38 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 35 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop.: 220 hab., 22 élect. cens., 40 cons. mun., 60 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 19 en été. Surf. territ.: 706 hect.; 550 en terres lab., 159 en bois, 88 ares en prés. Carrière de pierres de taille. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop.: 1710, 16 hab., 4 gar.; 1802, 148 hab., 36 feux; 1822, 185 hab., 42 feux.—*Anc. div.*: 1594, terre de Pierrefort, bail. de Nancy; 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy, communauté de la terre de Haye, avec Limey et d'autres lieux; 1751, bail. de Pont-à-Mousson, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790 canton de Villers-sous-Preny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Doy. de Preny, dio. de Toul.

Ce village, désigné dans le dénombrement de 1594 sous le nom de *Fay*, n'a jamais eu sans doute une grande importance, car ni l'histoire,

ni les Archives n'en font mention. Le *Pouillé de Toul* nous apprend seulement que le commandeur de Libdo en était patron temporel.

FLAINVAL (FLAINVAUX), petit village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du Sannon, à 23 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 9 N.-O.-O. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Sommerviller. Pop.: 183 hab., 18 élect. cens., 10 cons. mun., 54 feux. Nombre d'enfants : 30 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 361 hect.; 233 en terres lab., 15 en prés, 31 en vignes, 45 en bois. Lettres par Lunéville.

Anc. pop.: 1710, 18 hab., 6 gar.; 1802, 179 hab., 36 feux; 1822, 194 hab., 41 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Crévic, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Ann. de Crévic, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Flainval (Flainvaux ou Flainvault), qui dépendait de la mairie de Crévic, n'a rien de remarquable. Le seul titre des Archives où il en soit fait mention, est un acte de reprise passé en 1613. Il y avait autrefois, sur le ban, un ermitage et une chapelle sous l'invocation de sainte Lucie; cette chapelle servait encore d'église en 1779.

FLAVIGNY (FLAVINIACUM), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, et origine de la route départementale n.° 6 de Nancy à Mirecourt, à 16 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 14 S.-O. de Saint-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 4,228 hab., 115 élect. cens., 12 cons. mun., 329 feux. Nombre d'enfants : 182 en hiver, 170 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 263 hect. en terres lab., 91 en prés, 95 en vignes, 460 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 16, en seigle 15, en avoine 10; planté en vignes 50. Principale culture : vigne, blé, avoine et pommes de terre. Espèce dominante de bestiaux : les porcs. Bureau de charité, brigade de gendarmerie à cheval, relai de poste, école primaire fondée par M. Vincent, curé de la paroisse. Moulin à grains et fabrique de pointes. Pont de 7 arches et de 3 travées sur la Moselle. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 78 hab., 15 gar. ; 1802, 4167 hab. ; 1822, 1070 hab., 288 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cont. de Lorraine ; 1790, canton de Pont-St.-Vincent, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Saintois, archidiaconé de Vitel, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Flavigny, formé de la réunion de plusieurs petits villages appelés autrefois *Ville-Basse*, *Ville-Neuve* et *Couloir* (aujourd'hui, *le Prieuré*, *la Haute*, *la Basse* et *la Neuve*), remonte à une époque fort éloignée : le prieuré existait déjà au X^e siècle ; il avait été fondé par Bérenger, évêque de Verdun, aussi fondateur de l'abbaye de St.-Vanne de cette ville. Bérenger ayant obtenu de l'empereur Othon, en 967, le village de Flavigny, « terre dépendant du fisc royal » le donna à Humbert, abbé de St.-Vanne, qui y fit transporter le corps de saint Firmin, évêque de Verdun, mort en 498. C'est ce qui fait sans doute que Flavigny est appelé St.-Firmin (*Sanctus-Firminus*) dans quelques anciens titres. L'auteur de *l'Histoire de Verdun* raconte les nombreux miracles opérés par la vertu des reliques du saint, durant leur translation de Verdun à Flavigny. Grâce à leur renommée, ce village devint un lieu de pèlerinage célèbre, et les offrandes des pieux visiteurs qui y accouraient en foule, servirent à bâtir l'église et à fonder le monastère du prieuré. Conon, abbé de St.-Vanne, obtint de l'évêque de Toul le revenu des paroisses de Flavigny et de Neuviller, au XII^e siècle ; et, au siècle suivant, Guillaume, aussi abbé de St.-Vanne, fit rendre au prieuré de Flavigny, par l'entremise du duc Mathieu II, les dîmes de Dolvey et de Chaumont, qu'avait usurpées un comte de Flavigny. En 1099, Rodolphe, abbé de St.-Vanne, et, en 1176, une fille du duc Mathieu I^{er}, moururent au prieuré de Flavigny ; cette dernière y fut inhumée. En 1690, la réforme fut introduite dans ce monastère, et il fut uni à la congrégation de St.-Vanne et de St.-Hidulphe, de l'ordre de saint Benoît. Dom Calmet a donné la suite des prieurs de Flavigny, dont quelques-uns, entre autres D. Cellier et D. Vassimont, tous deux nés à Bar, se sont fait connaître par des ouvrages de religion et d'histoire. Nous lisons, dans un titre des Archives, qu'il y eut,

en 1485, « soumission et obligation des habitants des deux villes de Flavigny, au profit du duc de Lorraine, qu'à l'avenir ils doivent prendre droit et ressort, par remède d'appellations, premier aux échevins de Nancy, et lesdits échevins aux droits de l'hôtel-de-ville. »

Le village de Flavigny, un des plus beaux du département, possède un couvent de Dames Bénédictines qui tiennent un pensionnat de jeunes demoiselles. Les bâtiments d'habitation sont modernes, mais l'église est ancienne, et la tour paraît remonter au XII^e siècle. L'église paroissiale n'a rien conservé de curieux ; elle a été entièrement rebâtie il y a quelques années.

La chapelle, ou plutôt l'église du couvent, possédait des vitraux coloriés remontant à une époque reculée : l'un d'eux portait encore le nom de l'artiste qui les avait peints ; il s'appelait *Ruyr*, et était sans doute parent de l'auteur des *Antiquités des Vosges*. On admire encore deux vitraux subsistant à la fenêtre du chœur ; l'un d'eux représente l'effigie du duc Antoine.

FLEISHEIM (FLETZING), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Wesbache, chemin de grande communication n.° 25 de Sarrebourg à Drüling, à 98 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 12 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 15 S.-E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 247 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 47 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 7 en été. Surf. territ. : 291 hect. en terres lab., 89 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter de 10 à 12 hectol., en orge de 14 à 15, en seigle de 12 à 13, en avoine de 18 à 20. Pierres à chaux. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1710, 23 hab. ; 1802, 241 hab., 44 feux ; 1822, 500 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. de Lixheim, maît. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cont. de Lorraine ; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

L'histoire ne rapporte aucune particularité remarquable sur cette commune, seulement la tradition veut qu'elle ait beaucoup souffert de la peste au XVII^e siècle.

FLEURE-FONTAINE (Tillon), cense et belle maison de maître à 1 kilom. E. d'Amance. Le dénombrement de 1710 qualifie cette loca-

lité de cense et lui donne aussi le nom de *Tillon*. Durival n'en parle pas.

FLÉVILLE (FLEVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, à l'extrémité occidentale de la plaine du Vermois, à gauche du Frahaux, à 9 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 O. de Saint-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 321 hab., 32 élect. cens., 40 cons. mun., 83 feux. Nombre d'enfants : 56 en hiver, 30 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 482 hect. en terres lab., 127 en prés, 8 en vignes, 68 en bois. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine peut rapporter 9 hectol. ; planté en vignes 80. On y élève principalement des bêtes à cornes. Bureau de charité. Ecart : *Frocourt*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 35 hab., 15 gar. ; 1802, 316 hab. ; 1822, 340 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, prév. et bail. de Nancy ; 1754, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de St.-Nicolas, dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. de Heillecourt, archidiaconé et doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Le village de Fléville, dont il est, pour la première fois, question dans un titre de 1298, était le chef-lieu d'une seigneurie ayant titre de marquisat. Il était autrefois possédé par une ancienne famille de chevalerie de ce nom, aujourd'hui éteinte, et qui portait : vairé d'argent et d'azur. Cette famille était importante au XV^e siècle : deux de ses membres, Beaudoin et Vary étaient, le premier, abbé de Gorze, le second, bailli d'Allemagne et l'un des conseillers de la régence de Lorraine. Leurs noms figurent dans le traité passé entre les nobles de Lorraine pour la défense du pays, pendant l'absence de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, en 1444. En 1445, Collart, seigneur de Fléville, et ses deux frères, étaient ligués avec le damoiseau de Commercy, qui, à la tête de bandes nombreuses, faisait la guerre à la ville de Metz. Les Messins vinrent alors assiéger le château de Fléville, lui donnèrent l'assaut, ne purent le prendre et se retirèrent après avoir ravagé le territoire. Voici comment la Chronique de Metz raconte cet événement.

Trois cents hommes, bannières et pennons,
Avec seize cents piétons,
En allèrent devant Fléville,

Pour les frotter mieux que d'estrielles :
Revindrent sans plaie ni mechain,
Et allèrent à Château Bréhin,
Qui fut assailli eschellé,
Et puis après ars et brûlé.

Les habitants de Fléville allèrent, à leur tour, porter la guerre sur les terres de leurs ennemis, pendant que sept ou huit soldats de ceux-ci escaladaient par surprise, brûlaient et pillaient le château de Richardménil, qui appartenait à Collart de Fléville.

L'année suivante (1444), Collart parut de nouveau dans le pays messin et attaqua Ars-sur-Moselle ; mais les habitants se retranchèrent dans leur église et s'y défendirent avec tant de courage qu'il ne put les forcer. De là, avec un nouveau renfort de troupes de Commercy, il s'avança jusqu'au pont des Morts, obligea les soldats de Metz à rentrer dans leurs murs, fit enlever, sous leurs yeux, les linges qui séchaient sur les bords de la Moselle, et revint à Fléville. Un traité passé au mois de novembre 1444 mit fin à ces déplorables petites guerres.

Le donjon de la forteresse de Fléville, qui fut assiégé par les Messins, subsiste encore. C'est une haute et forte tour carrée dont les murs ont 3 mètres d'épaisseur, et dont la construction remonte, dit-on, au XII^e siècle. Le reste du château actuel est plus moderne ; il a été bâti en 1533, et se trouve être du petit nombre de ceux qui ne furent pas démolis en 1636, époque où l'on démantela presque tous les châteaux de la Lorraine. Il ne dut sa conservation qu'à Henri II de Beauvau, si connu par ses Mémoires, où se trouvent beaucoup de détails curieux sur la vie du duc Charles IV.

Ce monument, en fer à cheval, est flanqué, à chaque angle, d'une grosse tourelle ; le toit est très-élevé ; un balcon avec balustres règne sur toute la façade qui donne sur la cour d'honneur ; cette façade est entièrement construite en pierres de taille : des pilastres avec des chapiteaux et de grandes lucarnes à faces historiées, en complètent la décoration. Israël Sylvestre a gravé deux vues de ce château. L'ingénieur Bréquin a fait, en 1739, pour le marquis de Beauvau-Fléville, son bienfaiteur, la carte topographique du territoire de Fléville, et on voit ce qu'étaient alors les jardins et le parc

qui tiennent au château. Le parterre et les bosquets furent entièrement changés depuis par la marquise Désarmoises, sur les dessins et sous la conduite de Gervais. Les eaux qui sortaient des fossés du château joignaient un peu plus bas celles venant de Ludres et du Vermois.

La terre de Fléville, indiquée, au XVII^e siècle, dans le Mémoire des intendants de Lorraine, comme une des plus considérables de la province, est entrée, par alliance, dans la maison de Lutzelbourg, branche cadette de celle de Luxembourg, dont elle prit plus tard le nom. Nicole de Lutzelbourg-Fléville, par son mariage avec Claude de Beauvau, vers le milieu du XVI^e siècle, porta cette terre dans la famille de Beauvau, qui la vendit, en 1811, à celle qui en est aujourd'hui propriétaire : sous la Restauration, Fléville a été érigé en majorat.

Sous le rapport religieux, Fléville, ainsi que nous l'avons dit, fut d'abord annexe de Heillecourt ; en 1692 il obtint une chapelle vicariale, et ne fut érigé en succursale que lors du concordat. L'église, partie gothique, partie d'un genre plus moderne, sert de sépulture à plusieurs membres de la famille de Beauvau, et, notamment, à Henri, baron de Beauvau, mort en 1639, auteur d'une *Relation d'un voyage dans le Levant*, publiée pour la première fois à Toul, en 1608, et réimprimée en 1615, à Nancy, avec de nombreuses gravures. On cite encore, comme ayant été inhumés dans l'église de Fléville : Antoine Bernard marquis Désarmoises, lieutenant-général de l'empereur François I^{er}, mort en 1768, à Nancy ; et Louis Engelbert, comte de La Marck, lieutenant-général des armées du Roi, qui mourut au château de Fléville, le 5 octobre 1773.

Le petit village de Fléville s'honore aussi d'une autre illustration : c'est là que mourut, et que fut inhumé, après y avoir vécu 40 ans, le jésuite Guénard, auteur du *Discours sur l'esprit philosophique*, couronné par l'Académie française en 1757. Labarpe, dans son *Cours de littérature*, et l'abbé Maury, dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, parlent de ce discours comme d'un phénomène littéraire ; M. Cousin, lui-même, vient d'en faire un éloge non suspect, dans le *Journal des Savants*, mois de juin 1843. Le *Discours philosophique* a été réimprimé plusieurs fois, in-4.^o, in-8.^o et in-12.

Le P. Guénard avait, en outre, composé un ouvrage étendu où il réfutait certains articles de l'*Encyclopédie*. Les personnes auxquelles il en avait communiqué quelques extraits, le regardaient comme un travail tout-à-fait digne de son Discours, pour la pensée et pour le style. Malheureusement, en 1793, le P. Guénard brûla ses manuscrits, soit qu'il crut ce sacrifice nécessaire à sa sûreté personnelle, soit plutôt qu'il craignit qu'on ne séparât les réponses des objections qu'il avait présentées dans toute leur force, pour mieux les réfuter, et qu'on ne rendit ainsi son ouvrage aussi dangereux qu'il devait être utile. Cette dernière hypothèse est accréditée par le témoignage encore récent de personnes qui l'ont connu, et par la conduite des habitants de Fléville à son égard : en effet, il y était entouré de l'estime et de la vénération de tous, et il y a traversé les temps les plus critiqués sans être l'objet de la moindre persécution.

L'abbé Cérutti a aussi passé plusieurs années à Fléville, c'est là qu'il a composé son *Apologie des jésuites*. Il a dépeint, d'une manière touchante, les soins qu'il donna, pendant son séjour, au nid d'une cigogne, qui ne manquait pas de venir chaque année au château de Fléville. On dit aussi que cet ouvrage a été écrit dans un des appartements du séminaire de Nancy.

FLIN (FELINUM, FLEING, FLINS, FLEIN, FESLINS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Meurthe, à 49 kilom. S.-E. de Nancy, 19 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 E. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop.: 674 hab., 67 élect. cens., 12 cons. mun., 166 feux. Nombre d'enfants : 72 en hiver, 22 en été. Surf. territ. : 628 hect. en terres lab., 144 en prés, 11 en vignes, 321 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en orge 12, en seigle 15, en avoine 17, en pommes de terre 200 ; planté en vignes 22. Porcs, chevaux et bêtes à cornes. Tuilerie avec four à chaux, moulin à grains à trois tournants, avec un pilon de chanvre, filature de laine à la mécanique, plusieurs belles carrières de pierres calcaires. Bureau de charité. Ecart : *Ménil-Flin, Mervaville et Olzé*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 62 hab., 23 gar. ; 1802, 477 hab., 115 feux ; 1822, 521 hab., 135 feux.

—*Anc. div.*: 1594, prév. de Lunéville et d'Azerailles, bail. de Nancy; 1710, prév. de Deneuvre et d'Azerailles, bail. de Nancy; 1754, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Azerailles, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Ann. de Glonville, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Ce village était anciennement, et dès le XIII^e siècle, le chef-lieu d'un doyenné, appelé la *Chrétienté* de Flin, qui fut depuis transféré à Deneuvre. Pierron de Moyen, doyen de la Chrétienté de *Fleing*, figure comme témoin dans un acte passé en 1286. Et il paraît, d'après un titre de 1284, entre Henri, comte de Salm, et Simon, abbé de Senones, que, dans le ban de Senones, les dîmes et les aumônes pour les morts devaient se payer conformément aux us et coutumes du doyenné de la Chrétienté de *Fleing*. En 1289, il y eut une convention entre Henri, prieur de Froville, Guy, prieur de Vandœuvre, et Henri, seigneur de Blâmont et de Deneuvre, pour leurs héritages aux bans de Flin et Mesnil, et la reconstruction du moulin, aux bans de Flin et de Mesnil, sur la rivière de Meurthe. Enfin, en 1515, Ferry, duc de Lorraine, assigne à Henri de Blâmont ce qu'il possède à Flin, c'est-à-dire la haute-justice dépendant de la seigneurie d'Azerailles.

Il y avait à Flin, dans le siècle dernier, une belle maison seigneuriale, et l'on voyait autrefois, sur le ban, au-delà de la rivière, un ermitage ou hôpital de la Madelaine.

Les habitants de ce village étaient soumis aux mêmes redevances que ceux d'Azerailles, à la réserve des doyen et gens de justice.

FLIREY (FLOREGIUM, FLEUREY, FLIREY-EN-HAVE), village de l'ancien duché de Lorraine, routes royale n.° 58 de Metz à St.-Dizier, et départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 58 kilom. N.-O. de Nancy, 25 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 10 S. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop.: 452 hab., 45 élect. cens., 40 cons. mun., 122 feux. Nombre d'enfants: 95 en hiver, 55 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ.: 950 hect. en terres lab., 5 en vignes, 600 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 15, en seigle 10, en avoine 18; planté en vignes 45. Chevaux, vaches et moutons. Lettres par Noviant.

Anc. pop.: 1710, 28 hab., 11 gar.; 1802,

408 hab., 90 feux; 1822, 585 hab., 96 feux.—*Anc. div.*: 1594, terre de Heys, bail. de Nancy; 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1754, bail. de Pont-à-Mousson, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bernécourt, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.*: Doy. de Preny, dio. de Toul.

Flirey, que la Statistique de 1802 nomme aussi *Fleury*, est mentionné dans des titres de 1500 et 1575, qui n'ont, du reste, rien de curieux. Il était compris dans ce qu'on nommait la *Terre-de-Heys* ou *Hayes*.

La tour de l'église de Flirey a appartenu à un ancien édifice en partie détruit, et sur les ruines duquel on a construit la nef et le chœur actuels. Cette tour, dont les murs ont, à la base, une énorme épaisseur, a servi de forteresse et de lieu de refuge aux habitants dans les guerres de la féodalité, et jusqu'au commencement du XVII^e siècle. La tradition rapporte que cette tour, dont, au surplus, les maçonneries portent la trace du feu, a été attaquée, prise et brûlée lors de l'invasion des Suédois.

FLORIMONT, ancien fief, communauté de Nomeny, érigé le 26 août 1722. Florimont est indiqué sous le nom de cense dans le dénombrement de 1802.

FOLIE-EN-L'ILE (LA), cense, aujourd'hui détruite, qui était située dans une petite île de l'étang de Lindre, et dépendait de Tarquimpol.

FONTAINE, ancien fief au village de Manhoué, bailliage de Château-Salins.

FONTAINE A LA SOLLE (RUISSEAU DE LA). Il prend naissance sur le ban d'Amelécourt, où il alimente un moulin; son cours est de 2,800 mètres, et son embouchure dans la Petite-Seille.

FONTAINE-AUX-CHÊNES, maison de ferme à 2 kilom. N. des Métairies-de-St.-Quirin. Elle doit son nom à une fontaine qui sort du creux d'un vieux chêne.

FONTAINE DE GRÉMECEY (RUISSEAU DE LA). Il sort de la forêt de Grémecey, passe sur le territoire de Chambrey, et se jette dans la Seille après un cours de 3,200 mètres.

FONTAINE D'ORMES (RUISSEAU DE LA). Il sort des fontaines d'Ormes, et se perd dans le Saron après avoir parcouru 4,500 mètres. Il baigne hectares de prairies sur le territoire de Dombasle.

FONTAINE MARIOTTE (RUISSEAU DE LA). Ce ruisseau, formé des eaux de la fontaine du même nom, se jette dans le ruisseau de Rhodés après un cours de 2,000 mètres; il passe sur le territoire de Lostroff, où il arrose 8 hectares de prairies.

FONTAINES (RUISSEAU DES). Ce ruisseau, formé par les eaux des fontaines de Beaujardin, arrose 64 hectares de prairies sur le territoire de Vého, et se jette dans le ruisseau de l'Étang après un cours de 2,900 mètres.

FONTENELLE (RUISSEAU DE LA). Sa source est sur le territoire de Lanfroicourt; il passe sur celui de Bey, où il arrose 5 hectares de prairies, et, après un cours de 2,400 mètres, se confond avec le ruisseau du Rupt-des-Bois.

FONTENOY (FONTINIACUM, FONTENETUM, FONTENOT-SUR-MOSELLE, FONTENOY-EN-HAYE, FONTENOY-LES-TOUL), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Moselle, à 48 kilom. O. de Nancy, 40 N.-E. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Gondreville. Pop. : 248 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 57 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 544 hect. ; 346 en terres lab., 55 en prés, 47 en vignes, 100 en bois. Un moulin à grains et un à écorces. Lettres par Toul. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 25 hab., 4 gar. ; 1802, 487 hab., 52 feux ; 1822, 204 hab., 56 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1754, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. et dio. de Toul.

Ce village est très-ancien : Bertholde, évêque de Toul, qui a siégé depuis 995 jusque vers 1020, acquit la terre de Fontenoy de la comtesse Eve, dame et fondatrice du prieuré de Lay. Bertholde donna Fontenoy au chapitre de sa cathédrale. Le bienheureux Jean de Gorze, natif de Vendières, qui mourut au X^e siècle, fut administrateur de la cure de Fontenoy.

Cette terre fut érigée en comté, le 40 avril 1625, par Charles IV et la duchesse Nicole, en faveur du baron d'Igney ; Champigneules y fut uni, le 9 mars 1719, et en fut depuis détaché. Fontenoy appartient ensuite à M. de Viarmes,

puis à François-Christophe le Prud'homme, conseiller d'état, lieutenant des gardes, chambellan et premier maître d'hôtel de Léopold, qui la substitua, de mâle en mâle, à l'aîné de sa maison.

On voit, dans ce village, les ruines d'un château assez vaste, fortifié de murailles et de tours, dont une seule est encore debout. Selon la tradition, les habitants étaient tenus d'aller battre l'eau, pendant la nuit, pour empêcher le coassement des grenouilles. Le château a été démoli il y a à peu près vingt ans.

L'église, composée de deux parties qui remontent à des époques différentes, renferme quelques vitraux colorés qui sont dans un bel état de conservation. Plusieurs pierres et débris de tombes couvrent la chapelle castrale, sépulture des comtes de Fontenoy. Il y a, sur une partie du territoire de cette commune, des restes de constructions que des plantations recouvrent, et qui proviennent, dit-on, d'un ancien couvent.

FONTENOY ou **MELCKESHOF**, maison de ferme à 2 hectom. E. de Fénétrange. En 1779, elle était qualifiée de cense-franche.

FONTENOY-LA-JOUTE (FONTENEIUM, FONTENIACUM, FONTANETUM), village de l'ancien duché de Lorraine, dans un vallon, à l'extrême frontière des Vosges, à 55 kilom. S.-E. de Nancy, 25 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 O. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 678 hab., 68 élect. cens., 12 cons. mun., 185 feux. Nombre d'enfants : 140 en hiver, 46 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,088 hect. ; 650 en terres lab., 85 en prés, 55 en vignes, 282 en bois. Carrière de gypse. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1710, 36 hab., 14 gar. ; 1802, 508 hab., 140 feux ; 1822, 560 hab., 150 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Deneuvre, bail. de Nancy ; 1754, bail. et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Baccarat, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Domptail, doyen. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce lieu, dit D. Calmet, est fort connu dans les titres de l'abbaye de Senones. Dès l'an 1139, le pape Innocent II le mit dans le dénombrement des biens du prieuré du Moniet, dépendant de cette abbaye ; et, dès avant 1190, le

comte de Salm, ayant bâti son château sur le terrain de l'abbaye de Senones, acheta des religieux de ce monastère un pré au ban de Plaine, pour assortir son château, et leur céda, en échange, un pré situé sur le ban de Fontenoy. Du reste, on voit paraître des seigneurs de Fontenoy, en qualité de témoins, dans des titres qui remontent jusqu'au X^e siècle, tous relatifs à des fondations ou à des dotations de monastères. Mais, plusieurs localités de notre département et des départements voisins portant le même nom, il est difficile de préciser à laquelle se rattache l'existence de ces seigneurs.

Quoiqu'il en soit, le village dont nous parlons se trouve mentionné dans différents titres des Archives. En 1445, un différend s'étant élevé entre Mathieu, duc de Lorraine, et Thibault, comte de Bar, ils firent la paix à condition que le comte céderait au duc les fiefs de Neuwiller et de Fontenoy, avec le droit des batailles des gentilshommes entre la Meuse et le Rhin. Depuis cette époque, la terre de Fontenoy passa entre les mains de différents seigneurs : en 1281, une portion en fut vendue à Henri de Blâmont par un nommé Simonin d'Épinal. En 1570, Mathieu, prieur de Marignysous-Deneuvre, donna à Thibault de Blâmont la faculté de *tailler si haut et si bas qu'il voudra* les habitants de Fontenoy, moyennant 15 petits florins durant sa vie, par année d'imposition. Un traité relatif à l'entrecours des sujets de cette seigneurie, eut lieu, en 1436, entre Conrad, évêque de Metz, et Marguerite, dame de Blâmont. (Voyez *Brouville*.)

L'*Etat du Domaine* nous apprend que le roi avait droit d'y créer le maire et les officiers de justice. Les laboureurs devaient annuellement au domaine, pour droit de charrue, 1 bichet de blé et un d'avoine par charrue. Les seigneurs voués avaient les deux tiers des cens en chapons, le reste se partageait par moitié entre le roi et l'abbé de Senones, excepté deux chapons non partageables qui appartenaient au roi.

Il y a, dans ce village, une chapelle dédiée à St.-Pierre. C'est, dit-on, le chœur de l'ancienne église, et sa construction semble remonter au XIII^e siècle.

FONTENY (FONTENEIUM), village de l'ancien duché de Bar, sur un ruisseau qui se jette dans la Nied-Française, près de la forêt dite la Jurée,

à 57 kilom. N.-E. de Nancy, 11 N.-N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 444 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 96 feux. Nombre d'enfants : Voyez *Faxe*, ainsi que pour la surface territoriale et les produits du sol. Moulin à grains. Ecart : *Mesnival*. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 53 hab., 14 gar. ; 1802, 360 hab., 86 feux ; 1822, 429 hab., 94 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. de Château-Salins, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Baronville, dio. de Metz. La cure, composée de Faxe et Laneuveville-en-Saulnois, était à la nomination du prieur de St.-Christophe de Vic.

Ce village dépendait anciennement de la baronnie de Viviers, et, dès le XV^e siècle, en vertu d'une bulle du pape Eugène IV, il s'y établit une confrérie sous la protection de sainte Barbe.

FORCELLES-SAINTE-GORGON (FORCELLE, FORCELLES-SAINTE-GERGONNE), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine, à 52 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 4 S. de Vézélie, chef-lieu du canton. Pop. : 270 hab., 27 élect. cens., 10 cons. mun., 72 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 402 hect. en terres lab., 60 en prés, 44 en vignes, 56 ares 48 cent. en prés. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 14 hectol., en orge 10, en avoine 15, Chevaux et vaches. Lettres par Vézélie.

Anc. pop. : 1710, 26 hab., 11 gar. ; 1802, 183 hab., 51 feux ; 1822, 225 hab., 56 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. du comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézélie, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Vézélie. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Forcelles, qui faisait partie du comté de Vaudémont, est ancien, car, dès le XII^e siècle, il y avait une église et un prêtre desservant. Il a donné son nom à une illustre famille de l'ancienne chevalerie, dont les armes étaient : de sable à neuf trèfles d'argent, 4, 3 et 2. Théodoric de Forcelles paraît comme témoin

dans des actes datés de 1176. Cette famille a subsisté longtemps : Jehan de Forcelles épousa une comtesse de Deuilly, qui descendait des comtes de Vaudémont, et fut tué devant Nancy au service de René II. La terre de Forcelles était une haute-justice qui avait été érigée en faveur d'un seigneur de ce nom, par le comte de Vaudémont Henri IV. La maison de Forcelles l'a possédée jusqu'en 1507, que mourut sans enfants Claude de Forcelles, le dernier de son nom et de ses armes. Elle a passé ensuite dans la maison de Neuflotte. Le 16 décembre 1587, la haute-justice de Forcelles-St.-Gorgon et de Veroncourt fut vendue, par Charles III, au président l'Abbé. Le patronage de la cure fut donné au chapitre de Vaudémont, en 1420, par Geoffroy de Fontenoy, Jean et Henri de Férocourt. En 1425, Jean de Praye et Béatrix, sa femme, donnèrent des lettres pour l'érection et la fondation d'une chapelle, près le village de Forcelles, sur le Haut-Chemin, lieudit en Martinprey (*Grand-Champ*, selon l'auteur des *Coutumes du comté de Vaudémont*). Cette chapelle était déjà ruinée au commencement du siècle dernier. En 1491, le duc René II abolit les mains-mortes dans les deux villages de Forcelles-St.-Gorgon et Forcelles-sous-Gugney.

L'église de Forcelles est petite, la nef moderne ; mais la tour qui s'élève entre la nef et le chœur, et le chœur lui-même, paraissent du XII^e siècle.

Quevilloncourt, aujourd'hui commune distincte, dépendait autrefois de Forcelles.

FORCELLES-SOUS-GUGNEY (**FORCELLE**), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la montagne de Marainville, sur le Beaulong, à 40 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 12 S. de Vézélise, chef-lieu du canton. Pop. : 350 hab., 53 élect. cens., 40 cons. mun., 99 feux. Nombre d'enfants : 64 en hiver, 22 en été. Surf. territ. : 536 hect. ; 363 en terres lab., 61 en prés, 16 en vignes, 51 en bois. Lettres par Vézélise.

Anc. pop. : 1710, 52 hab., 22 gar. ; 1802, 341 hab., 80 feux ; 1822, 399 hab., 86 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. du comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézélise, maître de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Véze-

lise.—*Spir.* : Ann. de Diarville, doy. du Saintois, dio. de Toul. Forcelles a été érigé en succursale en 1827 ; il dépendait auparavant de Gugney.

Ce village, ainsi que le précédent, était compris dans les terres du comté de Vaudémont, et dans ce qu'on appelait le Val-de-Gugney. Après avoir ensuite dépendu du comté de Fresnel, il fut réuni au domaine par l'édit de 1729. Les seigneurs de They, ainsi que le commandeur de Xugney, avaient quelques sujets à Forcelles. Il y avait une chapelle fondée par Jean Noisel, chanoine de la cathédrale de Toul, et dont il ne reste plus aujourd'hui que la tour. Le roi, dit l'*Etat du Domaine*, était seigneur haut, moyen et bas justicier dans tous les villages du Val-de-Gugney ; en cette qualité, il avait seul le pouvoir d'établir en chacun d'eux un officier portier et un mayeur devant lesquels les habitants étaient responsables et justiciables pour tout, depuis la Nativité de Notre-Dame jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, et obligés, pendant ce temps, d'obéir, comparaître et assister à toutes actions et exécutions. Ils devaient deux guets au château de Vaudémont. Le droit de taverne était de 10 fr. ; celui de bourgeoisie de 50 fr. ; mais ceux qui tenaient ferme étaient exempts de ce dernier droit.

Un point du territoire de Forcelles présente une disposition géologique qui n'est point dépourvue d'intérêt : toutes les eaux d'un bassin assez étendu se réunissent dans un autre bassin qui n'est pas éloigné de plus de 10 mètres du chemin de grande communication de Toul à Mirecourt. Elles se précipitent et disparaissent dans un entonnoir naturel qui forme l'entrée de quelque gouffre souterrain. Ces eaux sont, parfois, tellement abondantes, qu'elles laissent des traces, à 2 et 3 mètres de hauteur, sur les arbres de la forêt, quoique l'entonnoir soit assez vaste et offre plus de 4 mètres de profondeur. Cet accident de terrain est d'autant plus digne d'attention, que le sol de ce lieu appartient aux marnes et calcaires du lias, qui offrent rarement des cavités de quelque étendue.

FORÉT (**RUISSEAU DE**). Sa source est à Forcelles-St.-Gorgon, et son embouchure dans le ruisseau de Praye. Dans un cours de 4,600 mè-

tres, il arrose 4 hectares de prairies sur le territoire de Forcelles-St.-Gorgon, et 20 sur celui de Praye.

FORÊT DE BREMONCOURT (RUISSEAU DE LA). Il a sa source à Bremoncourt, dont il traverse le territoire en y arrosant 30 hectares de prairies; il suit un cours de 2,700 mètres et se jette dans le Fouliot.

FORGE - EVRARD (RUISSEAU DE LA). Il sort de la forêt du Grand-Reclos, passe sur le territoire de Neuf-Maisons, et se jette dans la rivière de Plaine après un cours de 2,600 mètres.

FOSSATTE (RUISSEAU DE LA), ou du **VIEIL-ETANG**. Il a sa source aux Deux-Fontaines, ban de Bathclémont, arrose 40 hectares de prairies sur le ban de Bauzumont, passe sur celui de Valhey, et va se jeter dans le Sanon après un cours de 1,450 mètres.

FOSSIEUX (FOUSSEUX, FOUXIEUX), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Seille, à 25 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 14 N.-O.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-O. de Delme, chef-lieu du canton. Pop.: 355 hab., 56 élect. cens., 40 cons. mun., 86 feux. Nombre d'enfants: 82 en hiver, 25 en été. Surf. territ.: 407 hect. en terres lab., 62 en prés, 5 en vignes. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 20 hectol., en seigle 15, en avoine 25; planté en vignes 66. Les moutons sont l'espèce de bestiaux dominante. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1710, 27 hab., 15 gar.; 1802, 272 hab., 65 feux; 1822, 519 hab., 84 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail. de Nomeny, maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de l'évêché; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Dio. de Metz.

En 1527, Liétard de Fossieux se reconnaît homme-lige du duc de Lorraine et en reprend sa maison de Fossieux et 40 *livrées* de terre au même lieu, avec l'étang, le moulin par moitié, 3 jours de vigne et la pêche en la rivière de Seille. (Ces mots *livrées* et *soudées*, si fréquents dans les anciens actes, dit Lemoine (*Diplomatique-pratique*), signifient une somme pécuniaire prise sur une plus grande somme, purement pécuniaire, dont elle doit être distraite. On n'entendait par *livrée* ni une certaine portion de terre, ni par *soudée*

une autre portion de terre plus petite, dont plusieurs font la livrée, puisqu'il n'est fait aucune mention ni d'aucun fonds de terre, ni même d'aucun revenu provenant de quelque domaine ou fonds de terre. « On a donné indifféremment les noms de *livrées* et de *soudées* de terre aux rentes en argent assignées sur des fonds purement pécuniaires, de même qu'à celles qui avaient leur hypothèque sur des domaines et des fonds de terre. » (*Hist. de Bourgogne des Bénédictins.*) « En 1571, lisons-nous dans la *Chronique* du doyen de St.-Thiébaut, fut pris Perin de Fousnel (Fossieux) qui était en la chasse (prison) de la ville, auquel fut coppée la teste le vendredi après feste St.-Luc. » En 1592, Fossieux, avec d'autres villages du ban de Delme, fut engagé par Raoul de Coucy, évêque de Metz, à plusieurs citoyens de cette ville. Mais il parait que l'évêque le racheta bientôt, car, en 1595, il l'engagea au duc de Lorraine en nantissement d'une somme qu'il lui devait,

A peu de distance de Fossieux se voient les ruines d'un village qu'on dit s'être appelé Doncourt. (Voyez ce mot.)

FOUCREY (HAUTE ET BASSE), censes situées au nord de Valhey, la première à 2, la seconde à 4 kilom. de cette commune.

Ces deux censes sont indiquées, sous le nom de Fouquerrey, dans le dénombrement de 1594, comme faisant partie de la prévôté et châtellenie d'Einville, bail. de Nancy; en 1710, elles dépendaient d'une haute-justice, paroisse de Valhey, communauté d'Einville.

FOUDENHOFF, cense à environ 1 kilom. S. de Haut-Clocher, dont elle dépend.

FOUG (FAGUS), bourg de l'ancien duché de Bar, sur le revers d'une côte, près du ruisseau d'Ingressin, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 32 kilom. O. de Nancy, 8 O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 4,484 hab., 125 élect. cens., 12 cons. mun., 428 feux. Nombre d'enfants: 221 en hiver, 156 en été. Sœur de la Doctrine - Chrétienne. Surf. territ.: 575 hect. en terres lab., 50 en prés, 187 en vignes, 1,475 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en orge 24, en avoine 55; planté en vignes 150. On ne cultive pas de seigle. Principale culture: la vigne. Bestiaux:

vaches, moutons, chèvres. Fabrique de chaînes, moulin à grains, four à chaux. Perception des contributions directes. Foires, les 25 février et 25 novembre. Ecart: *Savonnieres*. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1710, 156 hab., 37 gar.; 1775, 490 hab.; 1802, 4,455 hab., 510 feux; 1822, 4,204 hab., 534 feux.—*Anc. div.*: 1710, chef-lieu d'une prévôté, bail. de St.—Mihiel; 1751, bail. de Commercy, mait. de St.—Mihiel, gén. de Nancy, cout. de St.—Mihiel; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Toul.—*Spir.*: Doy. de la Rivière de Meuse, dio. de Toul.

Le bourg de Foug semble dater d'une époque très-ancienne: selon D. Calmet, c'est lui qui est désigné sous le nom de *Faho* ou *Fao in pago Bedensi*, dans un titre donné à l'abbaye de Gorze, en 770, par Angelrame, évêque de Metz, et dans un diplôme de Louis, fils de Louis, roi de Germanie. Quoiqu'il en soit, ce lieu est mentionné, d'une manière certaine, dans des titres qui remontent jusqu'en 1105 et 1165. Le patronage de la cure appartenait à l'abbé de Gorze; mais il fut cédé, en 1265, par un abbé de ce lieu, au chapitre de Brixy; puis, à la suppression de ce chapitre, il retourna aux évêques de Toul et à leur séminaire.

Foug est qualifié, en 1710, de petite ville fermée de murailles à demi-ruinées, autrefois flanquées de tours et de fossés. Elle était, dès le XIII^e siècle, le siège d'une prévôté dont le territoire était considérable; elle renfermait, entre autres terres, la baronnie de Beaufremont, et, en 1670, il en dépendait encore 25 villages. Cette prévôté subsista jusqu'à l'édit du mois de juin 1751.

Henri II, comte de Bar, bâtit le château de Foug, en 1218, sur la montagne au pied de laquelle est situé le bourg. On dit qu'il se servit, pour la construction de cet édifice, des matériaux de l'ancien palais de Savonnieres, qui était dans la plaine voisine. Gérard de Vaudémont, évêque de Toul, écrivit à ce prince pour le prier de renoncer à cette entreprise, lui remontrant que les évêques de Toul, ses prédécesseurs, avaient autrefois employé tout leur crédit pour empêcher qu'on ne construisît des forteresses si près de leur ville épiscopale; que Foug n'étant qu'à une

bonne lieue de Toul, sa garnison, sous prétexte que Toul était terre d'empire, ne manquait pas d'insulter ses marchands qui s'approvisionnaient en France. L'évêque concluait en menaçant le comte d'écrire au roi de France et à l'empereur, et de le frapper d'excommunication s'il poursuivait son entreprise. Mais Henri brava les menaces du prélat toullois, et continua la construction de son château.

Dès l'an 1232, le duc de Lorraine, Mathieu II, assiégea le château de Foug; mais il ne put s'en emparer, et ses troupes furent battues dans leur retraite. Robert, duc de Bar, ayant été fait prisonnier à la bataille de Liigny, en 1568, et emmené prisonnier à Metz, fut obligé d'engager au duc de Lorraine, qui s'était rendu caution pour lui, la ville et le château de Foug. En 1299, Philippe-le-Bel, se rendant à l'entrevue de Vaucouleurs, convenue entre lui et l'empereur Albert, s'arrêta à Foug et y fut complimenté par un envoyé de l'empereur. Le contrat de mariage de René d'Anjou et de Marguerite de Lorraine fut signé au château de Foug, le 20 mars 1419. Enfin, après la défaite de Charles-le-Téméraire sous les murs de Nancy, Olivier de La Marche, fut mené à Foug avec beaucoup d'autres prisonniers de l'armée du duc de Bourgogne.

En 1406, le duc de Bar et les habitants de Toul renouvelèrent leur entrecours au sujet de la ville de Foug. En 1566, il y eut des informations faites contre certaines personnes qui, au mépris des ordonnances du duc de Lorraine, « avaient fait assemblée à Foug pour la prétendue religion. » Le prévôt de Foug étendait sa juridiction jusqu'au faubourg St.—Mansuy de Toul. Lorsqu'on y livrait aux exécuteurs un condamné à mort, on devait crier par trois fois, et à haute voix: « Le prévôt de Foug est-il ici pour recevoir le droit de notre souverain seigneur? » Nous lisons dans une ordonnance rendue par le duc Charles III en 1580: « Voulons que les maître échevin, échevin et justice foncière de Foug auront connaissance, judicature et prononciation des sentences criminelles, à l'assistance du prévôt, si bon lui semble, et à charge de soutenir par eux leurs jugements et sentences. Au cas que d'iceux il y aurait appel, par-de-

vant le bailli de St.-Mihiel ou son lieutenant, le prévôt aura la garde des portes et les échevins le droit de choisir les portiers parmi les habitants, à charge, par ceux-ci, de prêter serment entre les mains du prévôt..... » Les bourgeois devaient annuellement 2 gros 1/2; les hôteliers ayant enseigne pendue 10 fr.; les cabaretiers 5 fr.

Foug a beaucoup souffert pendant les guerres du XVII^e siècle; il était presque entièrement ruiné, lorsqu'en 1633 ou 1634, Louis XIII en fit démolir le château. Il y avait, dans ce bourg, un hôpital et un fief appelé la *Tour d'Asfléville*. L'église, bâtie en 1705, possède un bon tableau représentant le martyr de saint Etienne.

Lemoine, dans sa *Diplomatique-pratique*, a conservé le modèle d'un contrat de mariage passé en 1298. Nous reproduisons textuellement cette pièce curieuse qui montre quelles étaient les formules et le langage du temps :

« Nous Estenes Prévôs de Fou, Matheus et Orrions bourgeois de Fou, gardeour du saeil de la prévôtés de Fou; fasons cognissant à tous, que propre personne estaublis pardavant nous Wauterins de Voy, fils Boquin escuyer, jadit ait tesmoignie et confessey pardavant nous de sa plaine volentes sans coaction et constregnement aucun que il fors de mainburnies (*hors de tutelle*) ait fait convenances à Jehan Bouriois de Liney fils Heycelet qui fut, que tel sunt si comme il est dit c'est à sçavoir, qu'il doit panre par leaul mariage Jehannette fille dudit Jehan Bouriois. Et sont tels les convenances : que lidis Jean Bouriois li done avec Jehannette sa fille dous cent livres (200 liv.) de bons tournois petis; une maison seant dedens le chastel de Liney delès l'escole; une vigne portant dix meuf de vin; neuf jours de terre arable et dous faulciés de preys. Par teil condicion que se il avenoit, que Dex ne velle, que ladite Jehannette morut sans hoirs de son cors, li heritaiges dessus dits revanrois audis Jehan Bouriois ou à son commandement sans delai avec lesdicts dous cent livres; lesquelles dous cent livres lidis Wauterins doit rendre audis Jehan par sa foi corporellement donnée en nos mains, ou à son commandement dedens dous ans après le deceds de ladite Jehannette. Encore est à sçavoir, si comme il est dit, que se lidis Waute-

rins moroit davant ladite Jehannette sans hoirs de son cors, lidis Wauterins pour lesdites dous cent livres qu'il at recues doudit Jehan Bouriois, ou à son commandement, tous ses biens mobles et non mobles, présens et à venir, et tout ce que il tient d'éritage, soit d'alluef, soit de fiés, par tout ou qu'il l'ait et tiengne; et especialement tout ce que il tient d'éritage, soit d'alluef, soit de fiés, à Void et ou finage, pour engaigier, alier, exploier, vendre et despendre, sans enquoison et sans meffaire, pour lesdites dous cent livres, se lidite Jehannette ou lidis Wauterins moroient sans hoirs de leur cors; sauf cen si comme lidis Wauterins dit que jusques après dous ans après le decès de l'un ou de l'autre sans hoirs de leur cors, lidis Jehan Bouriois ne se porroit faire payer, ne rendre lesdites dous cent livres; mais les dous ans passés après le decès de l'un ou de l'autre, si comme il est dit dessus, lidis Jehan Bouriois ou ses commandemens porroient exploier por aulx ou por cui qu'ils vouroient vendre, alier, engager et despendre les choses sa davant obligiées pour lesdites dous cent livres, et pour les costanges, mises et despens, que lidis Jehan Bouriois ou ces commandemens averoient fais en pourchas lesdites dous cent livres. Desquelles costanges, mises et despens, lidis Jehan Bouriois ou ses commandemens, ceroit creus par son simple sairement, sans charge d'autre preuve traire. Et por toutes ces chouses dessus dictes et diviseies, à tenir et accomplir fermement envers ledit Jehan Bouriois ou son commandement, en at lidis Wauterins soumis lui et la sune chouse en la jurisdiction notre signour le comte de Bar, tant comme à ce en tesmoignaige de laqueil chouse pour ce que ferme solt et estable, nous Estenes Matheus et Orrions desus dit à la proiere et à la requête ledit Wauterins avons nous mis lou saeil de ladite prevosté de Fou en ces presentes lettres, saul le droit notre signour le comte de Bar et l'autrui. Ce fut fait l'an de grace mil dous cent quatre vingt et dix evict, en mois d'auril. »

La côte qui domine le bourg de Foug est couronnée par les ruines de l'ancien château dont nous avons parlé, et qui paraît avoir eu de l'importance. On voit encore distinctement beaucoup de parties des maçonneries des mu-

railles et les reliefs des retranchements qui couvraient le château vers le plateau de la côte. Il existe, du côté du village, un puits en partie comblé qui paraît avoir eu une grande profondeur, et fournissait de l'eau aux habitants du château qui venaient y puiser par un souterrain dont on voit encore la porte.

Les armes de Foug sont de sable à la croix de Lorraine d'argent, et sur le tout un écu d'azur chargé de deux barbeaux adossés accompagnés de quatre croix recroisetées, et au pied fiché d'or, côtoyé de quatre croix de Lorraine d'argent.

M. Victor Zienkowitz, à qui nous devons déjà de précieux renseignements sur les travaux exécutés à Arschwiller, a bien voulu nous communiquer les notes suivantes sur le souterrain de Foug :

Le canal de la Marne au Rhin, passant sur le territoire de Foug, a donné lieu à une grande variété de travaux, qui, par leur importance et leur disposition avantageuse, ont fait du village de Foug un des points les plus remarquables du département.

Les travaux les plus intéressants dans cette commune sont : plusieurs écluses, deux gares, une grande destinée à recevoir un certain nombre de bateaux en stationnement, l'autre petite, dite gare d'attente, au passage dans le souterrain ; et surtout le souterrain percé à travers la côte de Foug, et destiné à faire passer le canal du bassin de la Meuse dans celui de la Moselle.

Voici quelques détails sur ce dernier ouvrage d'art :

Structure géologique de terrain traversé par le souterrain.—Le souterrain traverse les bancs des marnes et de roches calcaires de l'assise supérieure du groupe d'Oxford (*Oxford-Clay*) appartenant à l'étage moyen de la formation oolitique (terrain jurassique). Le groupe d'argile oxfordienne présente une structure géologique des plus variables ; c'est une masse de marne qui, à sa partie supérieure, est jaunâtre, un peu sableuse, sans consistance, susceptible de former pâte avec l'eau ; elle renferme des *chailles*, rognons et boules de grosseurs variables disposées par lits, et des bancs de calcaire marneux, gris jaunâtre, qui, soit par l'effet d'une perturbation de l'écorce du globe, soit par l'effet d'af-

faissements produits par des torrents qui ont enlevé les couches sous-jacentes, ont subi une dislocation qui les a fissurés en tous sens ; cette partie se trouve placée presque immédiatement au-dessus de celle dans laquelle est creusée la galerie souterraine ; elle se compose de bancs de calcaire marneux gris bleuâtre, et de bancs ou plutôt de masses de marne endurcie. La partie supérieure du groupe oxfordien est recouvert par l'assise inférieure du calcaire corallien (*Coralray* inférieur), qui forme la côte de Foug et couronne un assez vaste plateau. La structure de cette roche calcaire est fort peu compacte, la stratification des bancs n'est pas bien marquée, c'est une masse oolitique qui a éprouvé un très-fort ébranlement sans être disloquée ; elle est fracturée et présente des fissures et des crevasses dans tous les sens, de manière à se diviser plutôt en éclats qu'en blocs et à permettre très-facilement la filtration des eaux pluviales.

Difficultés présentées, par la disposition du sol, à l'exécution du souterrain.—En parcourant ces quelques lignes sur la structure du terrain, on peut déjà prévoir les obstacles graves et les dangers inévitables que doit présenter l'exécution de la galerie souterraine. 1.° La roche calcaire et la marne étant très-dures, on a été obligé d'employer partout la mine, ce qui produisait des ébranlements, ces blocs n'ayant aucune liaison. 2.° L'argile oxfordienne recevant toutes les eaux du plateau, à travers la masse du calcaire corallien, les versait à son tour en grande abondance dans toute l'étendue de la galerie ; le minimum d'écoulement a été de 500 litres par minute (dans les grandes sécheresses de 1842), et, au printemps de 1843, on en a eu jusqu'à 2,000 litres par minute. 3.° Dans la majeure partie de la galerie, on a rencontré un très-mauvais sol, composé de rognons et de blocs reliés entre eux par une glaise que les eaux détrempeaient continuellement : aussi on a eu de graves et nombreux accidents, notamment deux éboulements, dont l'un, de 28 mètres de longueur, a fini, au bout de six semaines, par mettre à jour la galerie par une cloche ; l'autre de 14 mètres. Les travaux de déblai et de reperçement ont présenté de grandes difficultés, des dangers imminents, et ont exigé des dépenses énormes.

Il fallait un entrepreneur aussi distingué que M. Debains, il fallait ses connaissances, sa grande pratique, son énergie, pour vaincre tous ces obstacles, aggravés encore par le ralentissement des travaux, imposé par notre état financier.

Le chantier de construction de M. Debains, pour l'exécution de ce grand et remarquable travail, peut être cité comme un chantier modèle; on y trouvait une bonne administration, une bonne organisation du travail, une application ingénieuse des machines. On y voyait fonctionner avec avantage le chemin de fer suspendu et mobile, destiné à reprendre et à transporter les déblais du souterrain, arrivés par le chemin de fer fixe; le moule à engrenage servant à transporter les fardeaux d'un chemin sur l'autre, à les élever, les descendre et les décharger dans des voitures, enfin à barder et poser la pierre de taille; la louve à vis, d'un emploi très-économique; le manège avec application d'engrenage de la chaîne ordinaire, d'après le système employé au moule, muni d'un décli et d'un frein pour descendre les fardeaux et modérer la vitesse de la chute à volonté, etc., etc.

Mode d'exécution et dimension du souterrain. — Après l'excavation de la galerie souterraine et son élargissement convenable, on l'a revêtu extérieurement de maçonnerie de moellons, hourdés en mortier de chaux hydraulique. L'épaisseur moyenne de la maçonnerie de voûte est de 1^m40, celle des pieds droits et de la cuvette est de 0,90 à 0,95. La voûte est en plain-cintre, dont l'ouverture est de 8^m. La section du souterrain présente les dimensions suivantes : à la hauteur de la banquette, 8^m; entre les banquettes, 6^m20; au plan d'eau, 6^m06; au plafond, 5^m66; la banquette servant pour le chemin de halage a 1^m40 de largeur, y compris les gonds de corps en fer; l'autre banquette, ayant 0,40 de largeur, est destinée à isoler la voûte et ses pieds droits des murs de cuvette soumis à l'action, et, en outre, à faciliter les réparations partielles qui pourront devenir nécessaires. La longueur du souterrain est de 870^m. Une partie de l'extrados des voûtes du souterrain a été recouverte d'une chappe faite avec de la chaux hydraulique combinée avec le ciment ou la pouzzolane artificielle,

pour préserver la maçonnerie de la filtration des eaux.

Matériaux employés. — La pierre de taille, pour les deux têtes du souterrain, provient des carrières d'Euville (Meuse); les moellons piqués, pour les parements, viennent des carrières près de Troussay (Meuse), et en partie du conglomérat des environs de Foug; les moellons de remplissage de la côte traversée par le souterrain.

La chaux hydraulique, a été fabriquée, en très-grande partie, avec le calcaire oxfordien provenant de la galerie souterraine, le reste a été fabriqué avec le même calcaire exploité sur le territoire de Foug. Le ciment hydraulique provient aussi de la galerie de marne oxfordienne; la pouzzolane a été fabriquée avec de l'argile d'alluvion déposée en bas de la côte, dans l'emplacement de la petite gare. La découverte de ces matières précieuses est due, comme tant d'autres, aux soins infatigables de M. Collignon, ingénieur en chef, dont les vastes connaissances, le dévouement, les services inmeubles rendus au pays sont assez connus et estimés de tout le monde. En parlant du canal en général et du chemin de fer, nous essaierons de présenter l'ensemble des travaux dus à cet habile ingénieur et administrateur.

L'exécution des grands travaux d'art des environs de Foug a contribué beaucoup au bien-être de ses habitants sous le rapport physique et moral; d'abord, une grande quantité de gens du pays ont trouvé de l'emploi dans ces travaux, puis un grand nombre d'ouvriers d'art de différents métiers, venant de la capitale ou des autres grandes villes, ont propagé leur industrie, et, en gagnant de bonnes journées, ont laissé beaucoup d'argent; de plus, leur contact avec les habitants a rendu ces derniers en quelque sorte plus civilisés. Ces avantages seront plus sensibles encore lorsque le canal sera devenu navigable.

Forme du sol. — L'étage moyen du calcaire oolitique (terrain jurassique), qui occupe le territoire de Foug, forme des coteaux assez élevés avec des pentes plus ou moins rapides. La forme et la disposition régulière de ces coteaux caractérisent bien la formation à laquelle ils appartiennent et embellissent le pays. Ils forment des détroits et des vallées rétrécies.

Agriculture. — Les argiles et les marnes de

La partie inférieure des coteaux donnent un sol favorable à la culture de la vigne, du colza et du trèfle; mais le sol des plateaux, qui se repose sur le calcaire, étant souvent très-mince, se mêle à une si grande quantité de fragments de calcaire, qu'il devient presque totalement aride; il y a cependant quelques plateaux recouverts d'assez belles forêts, où le hêtre est l'essence prédominante, d'où vient même le nom du village. Les vallées qui ne sont pas recouvertes par de la grouine présentent d'assez belles prairies et sont propres à la culture de toute sorte de céréales. Le groupe oxfordien renferme des sources très-abondantes.

Richesse minérale. — Le calcaire corallien, qui couronne les hauteurs environnantes, sert à la fabrication de la chaux grasse employée dans le pays, et donne de bons moellons pour les constructions ordinaires; il y a des carrières qui fournissent des moellons de parements nus, et de pierres de taille pour les constructions hors de l'eau, et quand elles n'ont pas besoin d'une taille finie. Le calcaire du groupe oxfordien, dont les affaissements se font voir en plusieurs endroits, fournit une très-bonne pierre hydraulique; la marne bleue, du même genre, donne, après une cuisson convenable, un plâtre excellent; les amas des débris de roches volcaniques (grouine) renferment des banes riches en argile d'alluvion qui donnent une très-bonne terre artificielle.

FOUCREY (RUISSEAU DE). Sa source est à la cense de Foucrey, ban de Valhey. Il part à 4,240 mètres et se perd dans le Sanon après avoir traversé les territoires d'Einville et Valhey, où il baigne 35 hectares de prairies. **FOULCREY,** village assez considérable de l'ancien évêché de Metz, au fond d'une vallée, près du Grand-Breuil, à 66 kilom. E. de Nancy, S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., à 3. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 779 hab., 80 élect. cens., 12 s. mun., 183 feux. Nombre d'enfants : 140 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 1,234 hect.; en terres lab., 163 en prés, 1 en vignes, 1 en bois. Moulin à grains, étang. Ecart : **Bussonville,** ferme. Lettres par Blâmont. **Inc. pop. :** 1710, 86 hab., 11 gar.; 1802, 142 hab., 142 feux; 1822, 746 hab., 165 feux. **Anc. div. :** 1594, comté de Blâmont;

1740, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Blâmont. — **Spir. :** Archiprêtre de Sarrebourg, dio. de Metz.

Le village de Foulcrey, qualifié de franc-alleu dans le *Mémoire* des intendants de Lorraine, et possédant deux seigneuries appelées *Réchicourt* et *Turquestein*, faisait, ainsi qu'on vient de le voir, partie des terres du comté de Blâmont. Aucun ancien titre ne peut faire présumer à quelle époque remonte son origine; on prétend, néanmoins, que son érection en cure est antérieure à 1596.

Il y avait autrefois, sur le ban de ce village, un ermitage, dit de St.-Thiébaud, qui fut habité par des ermites jusqu'à la révolution, et qui a été détruit en 1834 : il se trouve, dans ce lieu, d'énormes monceaux de pierres mélangées de briques et de fragments de tuiles; les terres environnantes s'appellent les *terres de l'Abbaye*, et le chemin qui y conduit le *chemin de l'Abbaye*. Il y a aussi, dans un autre endroit, un monceau de pierres calcinées, et auxquelles se rattache la croyance d'un édifice détruit, car ce lieu s'appelle le *Haut-de-la-Chapelle*. C'était là, dit-on, qu'on enterrait les pestiférés; cette chapelle était dédiée à saint Remy, et la fontaine qui sort de cet endroit est placée sous l'invocation de ce saint. Un autre terrain se nomme le *Clotire*; un autre, les *Templiers*. Ces débris et ces différents noms nous semblent attester l'existence d'anciens monuments qui, selon la tradition, auraient été, ainsi qu'une portion du village de Foulcrey, détruits par les Suédois.

FOULLIOT (RUISSEAU DE). Voyez *Einvaux*.

FOUR, cense dépendant de Turquestein, à 5 kilom. S. de cette commune.

FOURASSE, cense à environ 3 kilom. S.-E. de Lunéville, dont elle dépend.

FOURCHUE-EAU. On donne ce nom à plusieurs scieries situées sur le ban de St.-Sauveur.

FRAHAUX (LE). Ce ruisseau commence à paraître à Ville-en-Vermois, où il fait mouvoir un moulin; il passe ensuite sur les territoires de Fléville et de Lupcourt, arrose 30 hectares de prairies sur celui de Laneuveville-devant-Nancy, et se perd dans la Meurthe.

FRAIMBOIS (FRANIBOSCU), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une petite plaine

environnée de forêts, à gauche de la Meurthe, à 40 kilom. S.-E. de Nancy, 40 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 N. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop.: 579 hab., 58 élect. cens., 12 cons. mun., 446 feux. Nombre d'enfants : 126 en hiver, 31 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 600 hect. en terres lab., 400 en prés, 15 en vignes, 530 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge 18, en avoine 20; planté en vignes 40. Chevaux, vaches et moutons. La principale industrie de cette commune est la fabrication des vans et des corbillons. Lettres par Lunéville.

Anc. pop.: 1710, 71 hab., 25 gar.; 1802, 466 hab., 111 feux; 1822, 484 hab., 120 feux. — *Anc. div.*: 1594, et 1710, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, matt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Aucun titre des Archives ne fait mention de cette commune, qui était comprise dans les terres du marquisat de Gerbéviller; elle fut détruite par les Suédois, et une seule maison resta debout : on la voit encore aujourd'hui; elle est d'une construction basse, antique, et porte le millésime de 1587.

Dans la partie nord-est du canton de Gerbéviller, dit une note rédigée par M. Roussel, principal du collège de Lunéville, la tradition conserve encore le souvenir d'une épidémie terrible qui aurait emporté tous les habitants d'une commune appelée *Vaimbois*, située entre Frambois et les Abouts, et que les Suédois renversèrent entièrement en 1637. On raconte qu'on portait aux malheureux pestiférés des vivres qu'on leur tendait de loin, et qu'un jour on s'aperçut que tout y était mort, en retrouvant intacts les vivres apportés la veille. *Vaimbois* était à environ 1 kilom. N.-O. de Frambois, sur un terrain maintenant en nature de chènevières. Il y a cent ans que l'on n'y voit plus aucun pan de mur debout; mais, depuis, à différentes époques, les fondations, les puits, les pavés, ont fourni aux habitants de Frambois des pierres à bâtir. En 1831, on en retira encore plusieurs mètres carrés. Il y a environ cinquante ans, qu'en déracinant un arbre, on

découvrit des ustensiles de cuisine. En 1798, on trouva plusieurs pièces d'or éparses, et une boîte en fer blanc. Quelques-unes de ces pièces avaient plus de diamètre qu'un écu de 5 fr. et moins d'épaisseur; d'autres étaient d'une forme octogone et représentaient d'un côté un cavalier armé d'une lance; d'autres, enfin, portaient l'effigie de saint Nicolas.

FRAMBOIS. Il y a deux ruisseaux de ce nom, ayant tous deux leur source à Frambois et leur embouchure dans la Meurthe : le premier, dont le cours est de 4,450 mètres, arrose 32 hectares de prairies sur le ban de Frambois; le second, dans un cours de 6,845 mètres, passe sur les territoires d'Hériménil et de Frambois, et y arrose encore 40 hectares de prairies.

FRAISNES-EN-SAINTOIS (*FRANTA*), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une gorge, à l'extrême frontière des Vosges, à 42 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 14 S. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop.: 367 hab., 37 élect. cens., 10 cons. mun., 92 feux. Nombre d'enfants : 23 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 658 hect.; 474 en terres lab., 104 en prés, 10 en vignes, 22 en bois. Lettres par Vézelize.

Anc. pop.: 1710, 49 hab., 8 gar.; 1802, 255 hab., 59 feux; 1822, 355 hab., 80 feux. — *Anc. div.*: 1594, bail. et comté de Vandémont; 1751, bail. de Vézelize, matt. de Neufschâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Vandémont, dist. de Vézelize. — *Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ni l'histoire, ni les Archives ne parlent de ce village. Le duc Charles III le donna, le 17 juin 1594, à Christophe de Bassompierre, en échange de Praye, et l'érigea en haute-justice.

FRANCHEVILLE (*FRANCA VILLA*), village de l'ancien évêché de Toul, sur le Terrouin, à 22 kilom. S.-O.-O. de Nancy, 8 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 10 S. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop.: 400 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 106 feux. Nombre d'enfants : 90 en hiver, 46 en été. Surf. territ. : 835 hect. en terres lab., 146 en prés, 9 en vignes, 61 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge et avoine 20, en seigle 16; mais on en sème très-peu ainsi que de l'orge. On y élève des chevaux qui sont d'une petite espèce. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1802, 393 hab., 115 feux. ; 1822, 407 hab., 105 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Villey-St.-Etienne (pour ce qui dépendait du chapitre), juridiction, subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz ; régi par le droit romain et les usages de Toul ; 1790, canton d'Avrainville, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Villey-St.-Etienne, doy. et dio. de Toul. Ce village remonte à une époque fort éloignée : dans une charte du roi Arnou, de 894, il est parlé de la chapelle de Francheville, dépendant de l'église de Lucey. Au X^e siècle, Charles-le-Simple remporta une victoire éclatante sur les Allemands, entre Francheville et Libdeau ; le lieu qui servit de champ de bataille s'appelle encore *Champ-des-Allemands*.

Bagnon (1710) et Maillet (1773) font mention d'une localité du nom de Francheville, qu'ils qualifient de cense à l'abbaye de St.-Benoît-en-Voivre, bailliage de Thiaucourt, et nous trouvons dans les Archives, layette *La Chamssée*, différents titres où se voit le nom de Francheville : en 1249, Thiébaut, comte de Bar, octroie à l'abbé de Gorze la moitié des terrages de toute la ville neuve qu'il a faite, appelée Francheville. En 1339, Robert, duc de Bar, donna aux habitants de ce lieu des chartes et privilèges ; mais il serait difficile d'affirmer que tous ces titres se rapportent à la commune dont nous parlons.

Quoiqu'il en soit, le village de Francheville, appelé, dans les chartes des évêques de Toul, *franca* et souvent *liberta villa*, était, sans doute, originairement, une terre libre, franche, un franco-alléu. Les archéologues remontent encore plus haut, et prétendent que cette localité, située près de la voie antique qui conduisait de Toul à Scarpone, avait quelque importance dès les premiers temps de l'occupation romaine, et était probablement un poste avancé du camp stationnaire de Jaillon.

Il y a quelques années, une découverte extrêmement curieuse, et qui tend à fortifier l'opinion des antiquaires, a été faite aux environs de Francheville. Dans une plaine rase de champs labourés, où l'on n'avait jamais soupçonné l'existence d'anciennes constructions, un laboureur heurtait, chaque année, du soc de sa charrue, une pierre volumineuse dont la présence l'étonnait. Il fouilla pour l'enlever et

découvrit un bloc sculpté, à quatre faces, ressemblant à un fût de colonne ou à un autel. Chaque face offrait en bosse une figure humaine, à peu près de grandeur naturelle ; mais le bloc était coupé par un joint au-dessus des épaules, et il devenait difficile de reconnaître avec exactitude le sujet de ces reliefs : l'un représentait une divinité vêtue d'une toge ou d'un *peplum* (manteau) : peut-être était-ce Minerve ; l'autre paraît être Bacchus. La troisième face de cette pierre, destinée d'abord à servir d'auge, a été entièrement mutilée. La quatrième, étant tournée vers la terre, doit à cette circonstance une meilleure conservation ; on y voit une figure d'Apollon, de 16 cent. de relief. « Le dieu de la lumière est dans un état de repos absolu ; aucun muscle, aucune veine ne fait saillie sur son corps, dont on admire les élégantes et justes proportions. L'arc redoutable, les flèches meurtrières qui ont porté le coup mortel au serpent Python, pendent à ses épaules, que recouvre une chlamide dont les plis onduoyants retombent ou sont relevés sur le bras droit du dieu. Apollon appuie légèrement sa main gauche sur une lyre : à ses pieds est accroupi le griffon, animal fantastique qui lui était consacré, et dont la tête d'aigle, unie au corps d'un lion, symbolisait à la fois la rapidité de la course ainsi que la puissance du soleil. Ce beau morceau de l'art antique, continue M. Beaulieu, ne ressemble en rien aux grossières ébauches des sculpteurs gaulois ; évidemment il est dû au ciseau de quelque artiste d'un ordre supérieur ayant étudié son art sous le beau ciel de la Grèce ou de l'Italie, et qui, par l'étude des nombreux chefs-d'œuvre que possédaient ces contrées, aura acquis le goût pur et correct ainsi que l'habileté d'exécution dont le bas-relief de Francheville fait preuve. Malheureusement ce dernier est bien dégradé : la tête du dieu, celle du griffon, d'autres parties encore ont disparu ; mais, malgré ces mutilations, le cippe de Francheville est encore le morceau de sculpture le plus curieux que l'on ait découvert dans notre département. Des fouilles faites autour du lieu où on avait trouvé ce cippe, ont amené la découverte d'un squelette, de morceaux de fer oxidé d'une forme indéterminable, et un vase en cuivre. D'autres fouilles, faites postérieurement, ont fait décou-

vrir des fragments de patère et d'autres vases en terre, ainsi qu'une douzaine de monnaies à l'effigie d'Auguste, de Faustine et de Marc-Aurèle. Du reste, on trouve assez fréquemment des monnaies romaines en tous métaux aux environs de Francheville. » L'avis des antiquaires est que le monument dont nous venons de parler est un autel votif.

FRANCK-MUHL (RUISSEAU DE LA SCIERIE DE). Il commence à paraître à la ferme de Gros-Mann et se perd dans la Sarre. Pendant un cours de 11,200 mètres, il fait mouvoir sept scieries sur le territoire de St.-Quirin.

FRANCONVILLE (FRANCONIS-VILLA), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur la pente d'un coteau, à gauche de la Meurthe, à 43 kilom. S.-E. de Nancy, 15 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 O. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Annexe de Moriviller. Pop.: 157 hab., 16 élect. cens., 10 cons. mun., 36 feux. Nombre d'enfants : 21 en hiver, 4 en été. Surf. territ.: 452 hect.; 290 en terres lab., 52 en prés, 6 en vignes, 89 en bois. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop.: 1710, 19 hab., 11 gar.; 1802, 121 hab., 55 feux; 1822, 127 hab., 51 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. et châtellenie de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village remonte à une époque éloignée : nous lisons dans la *Notice de Lorraine*, qu'une nommée Ide, fille d'Odouin de Froville, et femme de Simon d'Haussonville, désirant être inhumée dans l'abbaye de Beaupré, fit don à ce monastère de son franc-alieu de Franconville. Cette donation est de l'an 1175. Du reste, le nom de ce village, comme celui de Francheville, indique assez que cette terre était libre, franche, un franc-alieu.

FRANCOURT (RUISSEAU DE). La fontaine Lagoutte lui donne naissance et il a son embouchure dans la Meurthe; son cours est de 6,400 mètres; il arrose 15 hectares de prairies sur le ban d'Houdemont, 20 sur celui de Fléville, 17 sur celui d'Heillecourt, enfin 36 sur celui de Jarville, où il alimente un moulin.

FRANCS (LES), cense composé de deux ha-

bitations, à 4 kilom. N. de Nomeny, dont elle dépend. Cette localité est ancienne et formait, sans doute, autrefois, une terre assez importante. En 1328, Aubert de Nomeny vend à Liébaud de Nomeny ce qu'il a au finage de *Francs-sous-Toullon*. Il est encore question de ce lieu dans plusieurs titres du XIV^e siècle. La cense des Francs est qualifiée, en 1779, de hameau et seigneurie.

FRAQUELFING, village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la Sarre-Blanche, à 75 kilom. E. de Nancy, 14 S.-S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 4 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe d'Hattigny. Pop.: 234 hab., 23 élect. cens., 10 cons. mun., 60 feux. Nombre d'enfants : 33 en hiver, 42 en été. Surf. territ.: 452 hect.; 249 en terres lab., 84 en prés, 96 en bois. Lettres par Lorquin.

Anc. pop.: 1802, 219 hab., 40 feux; 1822, 258 hab., 48 feux.—*Anc. div.*: 1756, subdélégation de Sarrebourg, juridiction et gén. de Vic; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village, ainsi qu'on vient de le voir, faisait partie du domaine spirituel et temporel des évêques de Metz; l'époque de son origine nous est inconnue, et nous ne savons aucune particularité intéressante qui se rattache à son existence.

FRÉMÉNIL, village de l'ancien évêché de Metz, dans une plaine, sur la Vezouse, à 48 kilom. S.-E. de Nancy, 18 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-O.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe de Domjevin. Pop.: 286 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 69 feux. Nombre d'enfants : 49 en hiver, 27 en été. Surf. territ.: 209 hect. en terres lab., 65 en prés, 102 en bois; mais ces derniers sont situés sur le territoire de Barville. L'hectare semé en blé peut rapporter 10 hectol. 1/2 au plus, en seigle 11 1/2, en avoine 17 1/2. Culture principale : les pommes de terre. Bestiaux : vaches et porcs. Moulin à grains. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1802, 226 hab., 45 feux; 1822, 260 hab., 62 feux.—*Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Fréménil, comme Fraquelming, dépendait du

domaine des évêques de Metz; il n'offre, non plus, rien de remarquable.

FRÉMERY, village de l'ancien duché de Bar, près de la forêt de Serre, sur la rive droite de la Nied-Française, à 41 kilom. N.-E. de Nancy, 14 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 9 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe d'Oron. Pop. : 302 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 444 hect.; 352 en terres lab., 75 en prés, 13 en bois. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 33 hab., 11 gar.; 1773, 41 hab.; 1802, 191 hab.; 1822, 268 hab., 67 feux. — *Anc. div.* : 1710, bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Château-Salins, maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Ann. d'Oron. Dio. de Metz.

Ce village, dit Maillet, possédait une chapelle où le curé d'Oron allait dire la messe et faire l'office. Il y avait une haute justice appartenant à deux seigneurs par portion égale, et une maison plate, en forme de château, à l'un des seigneurs, M. Marien.

FRÉMERY (RUISSEAU DE), ou DE LA **QUEUE-DE-METZ**, ou DU **FAUX-ROUX**. Ce ruisseau baigne 40 hectares de prairies sur le territoire de Frémery, où il prend naissance; il passe sur le ban de Lucy, parcourt 3,500 mètres et se perd dans la Nied.

FRÉMONVILLE (FRAIMONVILLA, FREMONIS-VILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Vexouse, chemin de grande communication n.° 21 de Blâmont à St.-Quirin, à 64 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 54 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 4 N.-E.-E. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 739 hab., 74 élect. cens., 12 cons. mun., 192 feux. Nombre d'enfants : 165 en hiver, 75 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 4,392 hect.; 517 en terres lab., 178 en prés, 648 en bois. Moulin à grains, four à chaux, carrière de moëllons, tuilerie, dont les produits ont figuré dans la dernière exposition de l'industrie à Nancy. Ecarts : *Grande et Petite Voiles*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 55 hab., 13 gar.; 1802, 324 hab., 125 feux; 1822, 656 hab., 148 feux.

— *Anc. div.* : 1594, comté de Blâmont; 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail. de Blâmont, maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Blâmont; 1790, canton et dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Frémonville, à en juger par un titre inséré dans les *Preuves* de D. Calmet, doit remonter à une époque assez éloignée. En 1034, les comtes Herman et Godefroy, ayant introduit des religieuses à l'abbaye de St.-Remy de Lunéville, à la place des religieux qui l'habitaient, leur donnèrent, entre autres biens, six habitations ou fermes au village de Frémonville, avec la cure de ce lieu (*sex mansos cum ecclesiâ ad Framonvillam*). D'autres titres attestent encore l'ancienneté de cette commune. En 1270, lisons-nous dans les Archives, Jean, abbé de St.-Remy de Lunéville; reconnaît, avec ses religieux, avoir vendu leurs moulins et grosses dîmes de Frémonville, à vie, à Thomassin, dit Bourguignon, à sa femme et à son fils, moyennant 40 livres messins, et qu'ils seront quittes de la pension qu'ils leur faisaient de 40 quartes de blé. En 1285, le vendredi après la Purification, Ferry d'Ogévilleur déclare qu'il est devenu homme-lige de Henri, seigneur de Blâmont, pour ce que celui-ci lui a donné à Frémonville.

Ce village était du comté de Blâmont et du marquisat de Granseille. M. le comte de Peindrey, d'une noble famille de Poitou, établie en Lorraine au XVII^e siècle, y possédait un fief appelé la *Tour-de-Frémonville*. Enfin, en 1715, M. Lefebvre, procureur-général de la chambre des comptes de Lorraine, ascensa, au nom du duc, à René-François, comte du Châtelet, les droits utiles et honorifiques de haute, moyenne et basse justice, à Frémonville, Remoncourt, les Breuils, Jambrot et Gondrexon, prévôté de Blâmont, moyennant 700 fr. de cens annuel.

Les habitants de ce lieu, dit *l'Etat du Domaine*, ayant chevaux tirant la charrue, devaient, à la saison des avoines, en donner un quarteron.

Selon l'auteur du *Dictionnaire Statistique de 1838* (M. Grosse, curé de Frémonville), ce village aurait souffert pendant l'invasion des Suédois, au XVII^e siècle: « Le long de la route qui va rejoindre celle de Sarrebourg, on aper-

çoit, dit-il, quelques traces de fondations anciennes, et, dans les champs, on a trouvé des médailles, des pièces de monnaie, des fragments d'armes et de vases antiques. En creusant les fondations de la nouvelle église, en 1828, la pioche rencontra un tombeau composé d'une seule pierre de taille creusée en forme d'auge, et dans laquelle on avait ménagé une petite élévation concave pour y placer la tête. L'ancien château est en partie conservé ; le propriétaire a gardé l'aile du bâtiment la plus curieuse et la plus remarquable, bâtie en style gothique d'un âge reculé.

» M. François Haton, un des administrateurs les plus distingués du pays, a obtenu une médaille du gouvernement pour le courage qu'il a déployé dans une inondation terrible qui a causé de grands dommages à Frémonville.»

FRESNES-EN-SAULNOIS, village de l'ancien duché de Lorraine, puis de l'évêché de Metz, chemin de grande communication n.° 27 de Château-Salins au pont d'Aulnois, à 30 kilom. N.-E. de Nancy, 7 S.-O.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 618 hab., 62 élect. cens., 12 cons. mun., 170 feux. Nombre d'enfants : 110 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 1,290 hect. ; 871 en terres lab., 113 en prés, 208 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 20 hectol. , en orge 25, en avoine 30. Bureau de charité. Moulin et tuilerie. Un télégraphe au N.-E. de cette commune. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 478 hab., 118 feux ; 1822, 545 hab., 125 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton et dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Grémecy, dio. de Metz.

Le village de Fresnes, après avoir fait partie du duché de Lorraine, fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace : c'est pourquoi on le retrouve, en 1756, classé avec les localités du département de Metz. En 1586, intervint un accord entre le duc Charles III et le chapitre de la cathédrale de Metz, au sujet de la juridiction en ce lieu, et elle fut reconnue appartenir au duc de Lorraine. Mais, dans l'*Etat du Domaine*, en 1632, il est dit que ce village appartient aux religieux de St.-Etienne de Metz, et qu'il est sous

la sauvegarde du roi. Les laboureurs étaient soumis à une redevance d'une quarte d'avoine, les manouvriers à celle d'une demi-quarte. Chaque conduit devait, pour un droit appelé la *Signée*, 2 bichets d'avoine et une poule.

Non loin de Fresnes, il existait, dit l'auteur de la *Statistique de 1822*, deux villages appelés *Péricourt* et *Buzoncourt*, qui furent dévastés au XVII^e siècle. Un orage, tel qu'on n'en avait point vu, est tombé sur le village de Fresnes en 1785 ; huit maisons ont été abattues, et onze personnes ont péri.

FRIBOURG (FRIBOURG-L'ÉVÊQUE), village de l'ancien évêché de Metz, entre les étangs de Lindre et de Stock, à 59 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 20 O. de Sarrebourg, 14 N. de Réchicourt-le-Château. Pop. : 588 hab., 59 élect. cens., 12 cons. mun., 136 feux. Nombre d'enfants : 110 en hiver, 35 en été. Sœur de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 1,009 hect. en terres lab., 306 en prés, 346 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol. 50 litres, en orge et seigle 16, en avoine 20. Chevaux, bœufs, vaches et moutons. Carrière de plâtre blanc et gris servant à la construction des bâtiments, une autre carrière dont le plâtre est propre à l'engrais des prairies artificielles. Ecart : *Albecheau, Albin* et *Sainte-Croix*. Lettres par Bourdonnay.

Anc. pop. : 1802, 542 hab. ; 107 feux ; 1822, 523 hab., 130 feux. — *Anc. div.* : 1756, chef-lieu d'une châtellenie de l'évêché de Metz, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Fribourg, qui faisait, de toute ancienneté, partie du domaine des évêques de Metz, était autrefois un bourg où il y avait foires et marchés. On l'appelle Fribourg, dit D. Calmet, parce qu'il était franc de tout subside ; il n'avait aucun ban et était situé sur deux finages, celui de *Méterquin*, où était la mère-église et le château, et sur celui d'un autre village appelé *Binsing*, annexe de Méterquin, dans lequel était une halle, un four bannal et une maison de ville ; ces villages furent ruinés pendant les guerres qui désolèrent la province, mais, néanmoins, leurs églises restèrent debout, et servaient aux habitants de Fribourg qui n'avaient qu'une chapelle dédiée à sainte Marguerite. Ces

deux églises furent détruites au XVII^e siècle, et on en construisit une à Fribourg, située sur les deux bords dont nous venons de parler.

Fribourg était autrefois fortifié, ainsi que l'indiquent les vestiges d'anciens bastions. Il existait avant 1225. En cette année, il fut donné en fief, avec ses dépendances, à Henri, comte de Bar, par Jean d'Apremont, évêque de Metz. On voit, par plusieurs titres des XIV^e et XV^e siècles, qu'il a été souvent échangé ou engagé, et qu'il a fréquemment passé entre les mains de différents maîtres, soit laïcs, soit ecclésiastiques. En 1344, Adémar, évêque de Metz, donna au duc Raoul la chàtellenie de Fribourg en échange de celle de Turquestein. Néanmoins, les évêques de Metz en demeurèrent possesseurs souverains jusqu'en 1566, époque où ils cédèrent ou perdirent cette souveraineté, et ne furent plus que simples usufruitiers du domaine de Fribourg.

Cet ancien bourg était le chef-lieu d'une chàtellenie qui se composait de quatre villages : Fribourg, Languimberg, Azoudange et Rhodes, ainsi que des censes et hameaux qui se trouvaient sur leur finage : la cense et le moulin d'Albin, celui d'Azoudange, Millery et les maisons franches, dites vulgairement les Hautes-Maisons, sur celui de Languimberg, les Bachats, Ste.-Croix, Albechaux, Adelhouse, sur celui de Rhodes. Ces censes sont des démembrements de la chàtellenie de Fribourg, que les évêques en ont détachées en faveur de quelques-uns de leurs officiers.

Il y a apparence que Fribourg ne fut autrefois qu'un château ou maison-forte que les évêques de Metz ou leurs représentants habitaient et où ils tenaient leur cour. On voit encore l'emplacement du château, autour duquel étaient de larges et profonds fossés revêtus de parapets et de ponts-levis. M. de St.-Simon, évêque de Metz, le fit démolir en 1740. Il avait été construit, en 1340, par Pierre, vicaire de l'évêché de Metz. Il y a aujourd'hui un pré sur son emplacement et un cloaque en hiver. Le pavé d'entrée existe encore, et les maisons voisines, construites avec ses débris, s'appellent les *Basses-Cours* ou la *Grande-Maison*.

A l'orient, à 100 mètres environ, s'élevait une espèce de fortification en pain de sucre, entourée de fossés et garnie de parapets, qu'on

voit encore aujourd'hui, et qu'on nomme les *Talbours*. Cette fortification servait de citadelle au château en temps de guerre. Au nord, et immédiatement au bas de cette fortification, était placé le village de Fribourg, environné lui-même d'une ligne de circonvallation en forme de fossés et de parapets. Cette enceinte est encore visible aujourd'hui.

On voit, dans le bois de Fribourg, les traces d'une voie romaine dont la direction fait penser que c'était la grande voie militaire de Metz et de Scarponne à Strasbourg.

Nous avons donné, à l'article Azoudange, quelques passages d'un jugement de la cour souveraine de Colmar, du 26 avril 1746, où sont établis les droits des localités composant l'ancienne chàtellenie de Fribourg. (Voyez *Azoudange*.)

FRICOURT, cense dépendant de Remoncourt. Fricourt, situé dans la chàtellenie de La Garde, diocèse de Metz, était anciennement un prieuré dépendant de l'abbaye de Senones. Il en est fait mention dans une bulle du pape Innocent III, de l'an 1152. Il paraît, d'après d'anciens titres, que l'église ou la chapelle de Fricourt était consacrée en l'honneur de la Vierge-de-Bon-Succès, et que le prieur prenait le titre de gouverneur de la confrérie de Fricourt, quelquefois de prieur de Fricourt ou de curé de Remoncourt. Les curés de Fricourt, dit un titre de 1536, ont toujours été sous la protection et garde des ducs de Lorraine, à cause du comté de Blâmont. Le prieuré, après avoir été environ 200 ans en commande, entra en règle, en 1704, par la résignation qu'en fit M. Beausire à D. Alexandre Blondelot, religieux de Senones. Fricourt, qui était des juridiction, subdélégation et généralité de Vic, possède encore une chapelle.

FRISCATI. Il y a deux localités de ce nom : la première est une maison de campagne à 2 kilom. E. de Deuxville ; la seconde, un moulin à 2 kilom. S. de Vannecourt.

FROCOURT, cense à 2 kilom. O. de Fléville ; elle est indiquée dans le dénombrement de 1710. En 1779, c'était une haute-justice ayant un ban séparé.

FROIDE-FONTAINE. Cette cense tire son nom d'une source qui est auprès, dans un valon, à droite de la Vezouse. Elle est à 2 kilom.

E. de Jolivet, dont elle dépend. Il en est question dans un acte de vente passé en 1606.

FROISEU, maison de ferme à 4 kilom. E. de Marainviller. Elle n'est pas indiquée dans les anciens dénombrements de la province.

FROLOIS (**ACRENIUM**, **AGREA**, **ACRAIGNE**, **ACRAIN**, **GUISE**), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine élevée, à droite du Madon, à 20 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 12 N. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop.: 808 hab., 80 élect. cens., 12 cons. mun., 240 feux. Nombre d'enfants : 165 en hiver, 102 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 540 hect. en terres lab., 80 en prés, 160 en vignes. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 17 hectol., en orge 15, en avoine 14 hectol. 50 litres; planté en vignes 112 hectol. 50 litres. Chevaux et brebis. Moulin à grains. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 138 hab., 33 gar.; 1802, 657 hab., 179 feux; 1822, 733 hab., 196 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Puligny, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dioc. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Frolois date d'une époque assez éloignée: il en est parlé, sous le nom d'*Agrea*, dans un titre de confirmation des biens du prieuré de Flavigny, en 1213. Antoine, comte de Vaudémont, le donna à Guérard de Pfaffenhove, en récompense des services que ce seigneur lui avait rendus. La terre de Frolois, appelée alors *Acraigne*, fut possédée, ou à la fois, ou successivement, par un grand nombre de maîtres, parmi lesquels : Pierre de Pfaffenhove, chanoine de Toul, en 1536; Warry de Lucy, seigneur de Dombasle, en 1548; Perrin d'Haraucourt, seigneur de Chambley; Jean de Beaufort, seigneur de Puligny et Ceintrey, en 1573; Henri de Sainville, la même année; Paul, comte de Salm, baron de Fénétrange, en 1574; Nicolas de Neuflotte, en 1576, pour la partie d'*Acraigne* dite la seigneurie de *Bas-sompierre*; Alexandre Aurillot, en 1612; la même année, Philippe Otto, comte sauvage du Rhin et de Salm, pour les seigneuries de *Bou-lach* et de *Passagard*; Dianne de Dammartin et Elisée d'Haraucourt, en 1613; enfin, Charles d'Haraucourt, en 1661.

En 1718, Léopold érigea cette terre en comté, en faveur d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine-Harcourt, prince de Guise, qui lui donna son nom; elle fut distraite, à cette époque, de la prévôté de Foug. *Guise* ayant été acquis par la maison de Ludres, Stanislas, par lettres-patentes du 20 mars 1757, éteignit le nom de *Guise*, et érigea cette seigneurie en marquisat, ayant prévôté bailliagère, sous le nom de *Frolois*, en faveur de Charles-Louis, comte de Ludres et d'Afrique, marquis de Bayon, seigneur de Richardménil, *Guise* et autres lieux, l'un de ses chambellans. Le marquisat de *Frolois* fut substitué à perpétuité à l'aîné mâle de la maison de Ludres. *Frolois* portait les armes de cette noble et ancienne maison : bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure engrellée de gueules. Il y avait un vieux château dont les dépendances et les avenues s'étendaient jusqu'à la Moselle. On en voit encore aujourd'hui les restes; mais les dépendances ont été transformées en bâtiments d'exploitation et en habitations. Après la révolution, cette commune avait repris son nom primitif d'*Acraigne*.

Frolois était le seul village du bailliage de Nancy soumis à la coutume de St.-Mihiel.

Homme marquant : Jean-Baptiste BREQUIN, savant ingénieur, naquit à *Frolois*, le 10 août 1710. Il s'attacha au marquis de Beauvau-Fléville en 1736, et le suivit en Prusse quatre années plus tard. Il se retira ensuite auprès du prince Charles de Lorraine, et fut, en 1747, capitaine des ingénieurs à Vienne. Il enseigna les mathématiques auprès de l'archiduc Joseph, qui fut depuis empereur; Brequin trouva un secret pour mettre le bois de construction à l'abri du feu.

FROUARD (**FROARDUM**, **FROARDI-ANX**, **FROARDI-DUNUM**), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une côte, sur la rive droite de la Moselle, route royale n.° 37 de Metz à Besançon, à 40 kilom. N.-N.-O. de Nancy (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 898 hab., 90 élect. cens., 12 cons. mun., 242 feux. Surf. territ.: 277 hect. en terres lab., 128 en prés, 59 en vignes, 583 en bois, 50 en vergers, saussaies, terres vaines, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 20, en seigle 16, en avoine 21. Espèce de bestiaux dominante : les moutons.

Tuilerie, moulin sur la Moselle, construit à l'anglaise et composé de cinq tournants ; four à chaux, très-beau pont de 7 arches ; un lavoir couvert au milieu du village. Lettres par Nancy. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 409 hab., 39 gar. ; 1802, 759 hab. ; 1822, 802 hab., 204 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév., châtellenie et bail. de Nancy ; 1751, bail, mait. et géa. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Nancy.—*Spir.* : Archidiaconé du Port, doy. de Dieulouard, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, qualifié encore de bourg à la fin du siècle dernier, est ancien : en 1156, le duc Mathieu donna les dîmes de Frouard et de Champigneules à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames. La châtellenie de Frouard, dit le *Cartulaire de Lorraine* (manuscrit de la bibliothèque de Nancy), ainsi que celles de Neufchâteau, Montfort, Grand et Passavant-en-Vosges, étaient d'ancienneté du duché de Lorraine ; mais, depuis 1220, elles ont été reconnues à foi et hommage des comtes de Champagne, et consécutivement des rois de France, qui y ont exercé tous droits de souveraineté, de ressort et de féodalité jusqu'en 1465, que Louis XI fut contraint d'y renoncer au profit du duc Jean, lors de la guerre du *bien public* ; l'appel allait au bailliage de Chaumont et au parlement de Paris.

En 1250, pendant la guerre de Mathieu II avec Henri II, comte de Bar, une bataille sanglante eut lieu dans les plaines entre Frouard et Champigneules, non loin de ce dernier village.

Les armées s'étant trouvées en présence, le combat fut bientôt engagé ; l'opiniâtreté et le courage le rendirent cruel : tout le monde y fit des prodiges de valeur ; mais l'infanterie lorraine, qui formait l'aile gauche, ayant été enfoncée, l'aile droite, qui n'était composée que de cavalerie, fut mise en déroute et prit la fuite. Le duc, l'épée à la main, voulut en vain rallier ses troupes ; indigné, il jeta son casque à terre, arracha la cravate de son drapeau, et, prenant une épée des mains d'un de ses officiers, nommé Frison, s'avança seul contre les ennemis, et allait être enveloppé, lorsque ce soldat fidèle le couvrit de son corps, et fut tué en criant : « Respectez le sang de mon prince ! »

Haracourt, dans ses *Mémoires*, raconte ainsi cet événement : « En li malencontreuse journée, fut li duc en grande malchance et li chevaucheurs qu'estoient en sa gauche ayant prins l'épouvante s'enfuirent en revers dos ; et li duc, en grande crise et désespoir, ne volit onc porter li pot et harnois de maille qu'avoit sur le corps, mais print lance qu'arracha ez mains d'un sien soudart, et n'en fit à deux et se jeta en bien mittant de l'ennemi que l'enveloppa, et seroit li duc occis d'autant qu'estoit à pied, quand un Messin soudart qu'avoit nom Frisson, posa son corps en avant, baillit sa vie pour celle du duc et chut à ses pieds, criant à tout l'Ost : « *Par Dieu ! gardés de verser li sang qu'est là, sang est pur de mon maitre !* » Le duc, par la perte de ce brave soldat, qu'il honora de ses pleurs, eut le temps de se retirer à Gondreville, dont il fit rompre le pont et où il fut assiégé.

Vers 1255, le village de Frouard obtint des affranchissements du duc Ferry III, et ses habitants, ainsi que ceux de St.-Nicolas, Nancy, Lunéville et Gerbéviller, furent mis sous la loi de Beaumont.

En 1271, le duc Ferry III y fit construire un château, sur un fond dépendant du prieuré de Lay, moyennant une redevance annuelle de 60 sols, à prendre sur le four bannal de Frouard. Ce château fut bâti pour tenir en bride celui de l'Avant-Garde, appartenant au comte de Bar, et celui de Condé, appartenant aux évêques de Metz.

En novembre 1508, Renaud de Bar, évêque de Metz, s'étant ligué avec les comtes de Bar et de Salm, vint mettre le siège devant le château de Frouard. Thiébault assembla aussitôt toutes les troupes qu'il avait dans les environs de Nancy, et marcha aux ennemis. Leur armée, qu'il trouva rangée en bataille dans un vallon situé au-dessous de Frouard, qu'on appelait le champ Saint-Martin, l'effraya ; le bon ordre des troupes et la supériorité du nombre lui persuadèrent qu'il s'était trop avancé ; mais Thiébault, qui joignait l'expérience au génie militaire, fit mettre pied à terre à sa cavalerie et s'empara d'une montagne garnie de pierres ; telles furent les armes avec lesquelles les Lorrains combattirent : les ennemis, accablés par une grêle de cailloux, furent mis en déroute.

La cavalerie, profitant du désordre dans lequel se trouvaient les alliés, remonta à cheval et les poursuivit avec succès : les comtes de Bar et de Salm furent faits prisonniers dans cette confusion, et l'évêque de Metz fut obligé de demander la paix. (*Chévrier.*)

En 1344, Raoul, duc de Lorraine, donna des lettres par lesquelles il évoquait en son conseil les instances de ses hommes et sujets de Frouard, après la décision de leurs échevins, sans qu'ils pussent, à l'avenir, se pourvoir, par appel, autre part que par-devant lui.

En 1348, les officiers du Roi ayant entrepris de cotiser les habitants de Frouard, Châtenoy, Monfort et Neufchâteau, pour contribuer aux charges et besoins du royaume, Marie de Blois, régente de Lorraine pendant la minorité du duc Jean, son fils, en porta plainte à son oncle, Philippe de Valois, roi de France, qui, s'étant fait rendre compte de l'état des choses, donna ordre à ses gens de demeurer en repos, et reconnut ces quatre places franches et exemptes de toutes charges à l'égard du royaume.

L'arrêt de réunion, rendu à Metz, en 1680, ordonna que les habitants et communauté de Neufchâteau, Montfort et Frouard, se pourvoiraient en première instance par-devant le juge de Neufchâteau, comme du passé, et, par appel, à la cour du parlement de Metz. Mais tous ces arrêts de réunion, intervenus depuis 1680, furent cassés et annulés par le traité de Riswick.

En 1350, sous la régence de Marie de Blois, les Messins, pour se venger des dégâts que les Lorrains avaient faits sur leurs terres, entrèrent en Lorraine et ravagèrent tout ce qu'ils rencontrèrent sur leur route ; ils pillèrent le bourg et rasèrent le château de Frouard.

En 1454, sous le règne du duc Charles II, il y eut encore un combat entre Nancy et Frouard, dans lequel beaucoup de monde fut tué de part et d'autre.

Dès 1522, il existait à Frouard une papeterie ; on ignore à quelle époque elle y avait été créée, et quelle fut la qualité de ses produits ; on voit seulement, par les comptes de 1665, qu'elle était ruinée à cette époque.

Le château de Frouard fut démoli, en 1633, d'après les ordres du roi Louis XIII, de même que la plupart des autres châteaux de la Lorraine.

En 1704, Léopold accorda la haute-justice de Frouard à Ferdinand de Lunati-Visconti, et, par patentes du 15 octobre 1708, y créa deux foires franches par année. Enfin, par lettres du 18 janvier 1713, le même prince érigea Frouard en marquisat en faveur de M. de Lunati et de son épouse ; il y avait joint les seigneuries et justices domaniales de Pompey, Saizerais, Marbache, Rosières-en-Haye et Vigneules, rentrées depuis au domaine. M. de Tornielles, comte de Brionne, avait fait planter une belle avenue de tilleuls à côté de la chaussée ; et M. de Lunati avait construit le château moderne, ayant sa chapelle, de belles dépendances et des jardins agréables qui s'étendaient jusqu'à la Meurthe. Ce château, transformé aujourd'hui en maison de ferme, et sans doute celui que Bugnon appelle le *Paquis*, était la demeure ordinaire du comte de Chabot, ancien grand loupvetier de Lorraine et lieutenant-général des armées du roi, qui mourut à Paris en 1780. Au moment de la révolution, ce château appartenait au marquis de Lattier, qui l'a transmis à la comtesse de Rochefort, sa fille.

Le roi, dit l'*Etat du Domaine*, était seigneur haut, moyen et bas justicier à Frouard ; il créait le maire et les officiers de justice, qui connaissaient de tous faits civils et criminels. Les habitants étaient soumis à une redevance appelée droit de *Nappes*. D'après une ordonnance de la cour Souveraine, du 19 juillet 1701, le prévôt de Frouard avait droit de régler les poids et mesures, quand bon lui semblait.

Ainsi que nous l'avons dit, Frouard était, en 1790, le chef-lieu d'un canton ; au mois de novembre de la même année, il devint le point central d'une assemblée primaire pour Champigneules, Marbache et Pompey.

Il existait autrefois, sur la route de Nancy à Frouard, et à environ 1 kilom. du faubourg de ce village, un ermitage sous l'invocation de St.-Jean. Mais les ermites ayant été accusés de détrousser les passants et de commettre d'autres crimes, M. Garodel, curé de Frouard, demanda et obtint, en 1787, la suppression de ce repaire, dont on montre encore aujourd'hui la place, qu'une haie sépare des propriétés voisines. La tradition populaire a conservé, sur ce lieu, d'épouvantables légendes.

Frouard possède un des plus beaux ponts du département; on y traverse la Moselle, qui reçoit la Meurthe à peu de distance de là. Ce pont, commencé en 1781, et terminé en 1792, en a remplacé un plus ancien, situé à un autre endroit, et qui fut presque entièrement détruit par l'inondation du 26 octobre 1778. Par arrêt du conseil, du 22 novembre de cette même année, on y établit un bac, en attendant que le nouveau pont fût construit.

L'église, dédiée à St.-Jean, est du XVI^e siècle, ainsi que l'indiquent les ogives lancéolées du chœur; tout le reste a été défigurée par une récente restauration. Sur la place du village se trouve une croix très-curieuse. L'arbre, de 8 mètres de hauteur, est en trois morceaux de pierre: d'un côté est représenté un Christ, de l'autre un chevalier à casque plat et visière fermée; sa targe, en pointe, est blasonnée d'une croce. Plusieurs auteurs attribuent ce monument à René II, quoique l'armure du chevalier semble indiquer une époque plus reculée. Le château, bâti en 1274 par Ferri III, n'est plus qu'un monceau de décombres. Quelques débris de murailles s'élèvent seuls sur la colline qui domine la Moselle. On voyait aussi, dans ce village, un ossuaire très-curieux.

Les armes de Frouard étaient celles de Lunati: partie coupée d'azur à l'aigle éployée couronnée d'or et de gueules, à trois croissants montants d'argent, 2, 1, et au guivré d'azur couronné d'or.

FROUARD (RUISSEAU DE). Il sort de la forêt de Paroy, ban de Marainviller, passe sur le territoire de cette commune, où il arrose 4 hectares de prairies, et se perd dans le ruisseau des Amis, après un cours de 6,280 mètres.

FROVILLE (FROVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de l'Euron, à 36 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 22 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 4 E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop.: 280 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 60 feux. Nombre d'enfants: 60 en hiver, 40 en été. Surf. territ.: 584 hect.; 437 en terres lab., 120 en prés, 2 en vignes. Deux moulins à grains. Ecart: *Labrouelle*. Lettres par Neuville.

Anc. pop.: 1710, 28 hab., 3 gar.; 1802, 120 hab., 48 feux; 1822, 254 hab., 55 feux.—*Anc. div.*: 1394, fief, prév. et chàtellenie de Rosiè-

res, bail. de Nancy; 1754, bail. de Rosières, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Dès la fin du X^e siècle, il y avait, à Froville, un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluni, fondé, en 1091, par un gentilhomme nommé Odoinus, seigneur du lieu, et augmenté, en 1222, par un seigneur de la Haute-Pierre et de Froville; ce prieuré fut, dans la suite, uni à celui de Relanges. Il est encore parlé de ce village dans la confirmation des biens de l'abbaye d'Etival, par l'empereur Henri IV, en 1114. Comme on le voit, cette localité est ancienne. En 1451, Thiébaud, seigneur de Neufchâtel, accorda aux habitants le droit d'affouage dans les bois morts ou vifs du ban de Châtel-sur-Moselle. En vertu d'une fondation faite par M. Thiéry, grand-doyen de St.-Dié, en 1704, les Jésuites d'Epinal étaient tenus de faire, tous les ans, une mission à Froville.

Il y avait, dans ce village, en 1710, un château et un fief. L'église, à la fois paroissiale et prieurale, subsiste encore en partie.

Le 30 juillet 1779, dit Durival, à 4 heures et demie du soir, une trombe enleva les toitures de 20 maisons, sur 52 qui composaient ce village, en rasa tout le devant d'une jusqu'à terre, et déracina de gros arbres.

GAGÈRE, cense à 1 kilom. E. de St.-Sauveur. C'est aussi le nom d'une scierie assez considérable située sur le territoire et à 5 kilom. S.-E. de Petit-Mont.

GARE-LE-COUP, maison de maître à 1 kilom. S. de Toul. On y voit une chapelle du IX^e siècle, célèbre par les nombreux miracles qui s'y sont opérés. Il s'y trouve quelques fragments de sculpture des XV^e et XVI^e siècles; on y remarquait, il y a quelques années, quatre des groupes qui décoraient autrefois les rentrants de la cathédrale de Toul. Gare-le-Coup fut longtemps un pèlerinage fréquenté; ce n'est plus aujourd'hui qu'un but de promenade et de parties de plaisir.

La légende populaire attribue à un événement miraculeux le nom de cette chapelle, bâtie et entretenue par les bourgeois de Toul: Un chevalier lorrain, de retour de Palestine, où il avait couru de grands dangers, était venu y

rendre grâce à la Vierge. Pendant sa contemplation, un mécréant s'approcha de lui et s'apprêtait à lui trancher la tête, lorsque l'image divine, s'anima subitement et cria au pèlerin : « Gare le coup ! » Le preux se releva aussitôt, sortit de la chapelle et occit le brigand.

GARREBOURG (GARBURG), village de l'ancien duché de Lorraine, sur une montagne des Vosges, au pied de laquelle coule la Sorne et les ruisseaux de Filsback et de Schackeneck, à 401 kilom. E. de Nancy, 15 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 9 S. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 657 hab., 66 élect. cens. 12 cōns. mun., 145 feux. Nombre d'enfants : 95 en hiver, 50 en été. Sœur de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 798 hect. ; 151 en terres lab., 55 en prés. Un moulin à grains. Ecart : *Sparprot*. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande ; le canal de la Marne au Rhin passe sur son territoire.

Anc. pop. : 1802, 840 hab., 96 feux ; 1822, 680 hab., 112 feux.—*Anc. div.* : 1756, juridiction et subdélégation de Phalsbourg, gén. de Vic ; 1790, canton de Walscheid, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Archiprêtre de Phalsbourg, dio. de Strasbourg.

Ce village, compris d'abord dans la prévôté de Phalsbourg, fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace ; il appartenait, en 1756, au roi pour un quart, et au couvent de Marmoutier pour le reste. C'est, dit-on, à ce monastère que Garrebourg doit sa fondation : les religieux attirèrent les premiers habitants dans ce lieu par les droits qu'ils leur accordèrent sur leurs vastes forêts de La Marck ou de St.-Martin. Les habitants avaient le bois de construction et l'affouage, le parcours pour les troupeaux pendant toute l'année, et chacun recevait quatre cordes de bois de travail pour en faire de la marchandise. En échange, la communauté payait annuellement au couvent deux resaux de seigle, autant d'avoine et 27 francs ; de plus, chaque habitant devait deux ou trois jours de corvées. Les religieux leur envoyaient, chaque quinze jours, un de leurs pères pour célébrer l'office divin. La population de ce village s'étant augmentée, l'abbé de Marmoutier demanda qu'un rêtre y fût envoyé. Néanmoins, Garrebourg resta longtemps annexe de Lutzelbourg.

Depuis un certain nombre d'années, la population de cette commune a diminué d'une manière sensible ; cela vient de ce que beaucoup d'habitants, contrariés dans l'exercice de leurs anciens droits d'usage dans les forêts, sont partis pour l'Amérique.

GAS (RUISSEAU DES). Il prend sa source sous le bois de Tincry, passe sur le territoire de Prévocourt, où il arrose 4 hectares de prairies, et se jette dans la Nied-Française après un cours de 2,600 mètres.

GAULAND, moulin, à 4 kilom. O. de Vilcey-sur-Trey.

GELACOURT (GELLACURIA), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Meurthe, près la route royale n.° 59 de Nancy à Schélestadt, à 55 kilom. S.-E. de Nancy, 23 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 4 N. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 258 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 60 feux. Nombre d'enfants : 56 en hiver, 26 en été. Surf. territ. : 380 hect. en terres lab., 50 en prés, 9 en vignes, 22 en bois, 6 en jardins, vergers, chènevières, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol. 50 litres, en orge 12, en seigle 15, en avoine 11. Elève de chevaux et vaches. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1710, 23 hab., 6 gar. ; 1802, 178 hab., 50 feux ; 1822, 227 hab., 55 feux.—*Anc. div.* : 1594, partie de la prév. d'Azerailles, partie de celle de Deneuvre, bail. de Nancy ; 1710, prév. d'Azerailles, bail. de Lunéville ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; il n'est pas indiqué dans la division de 1790. — *Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Dans un traité de paix entre le duc Ferry et Thiébaud, comte de Bar, en 1208, on voit figurer un seigneur nommé Gérard de *Velascourt* (Velacourt, et peut-être Gelacourt). Quoiqu'il en soit, ce village est ancien, car il fut vendu, en 1282, à Ferri III, par Henri de Pierre-Percée. Il en est encore parlé dans un titre de 1500. Enfin, en 1456, Conrade, évêque de Metz, et Marguerite de Lorraine, dame de Blâmont, réglèrent l'entrecours de leurs sujets de différents lieux, et entre autres de Gelacourt, et ils convinrent qu'ils ne pourraient retenir leurs sujets réciproques que dans le cas de mariage. Le duc René II y abolit les mains-mortes en 1491.

L'église de cette commune est de trois époques et porte trois millésimes différents : 1543, 1634 et 1744 ; elle n'a, du reste, rien de remarquable. Azerailles était autrefois annexe de Gelacourt.

GELACOURT (RUISSEAU DE). Il a sa source au bas de Gelacourt, passe sur le territoire de cette commune et sur celui d'Azerailles, puis se jette dans la Meurthe après un cours de 2,500 mètres.

GELACOURT (GELACURIA), petit village de l'ancien duché de Lorraine, dans la plaine et sur le ruisseau de Favières, à 34 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 30 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Annexe de Battigny. Pop. : 135 hab., 14 élect. cens., 10 cons. mun., 34 feux. Nombre d'enfants : 20 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 225 hect. ; 162 en terres lab., 45 en prés, 3 en vignes. Un moulin. Ecart : *Grolot*. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 16 hab., 7 gar. ; 1802, 106 hab., 22 feux ; 1822, 102 hab., 31 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. du comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, matt. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Favières, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Puxe et de Battigny, doy. du Saintois, dio. de Toul. Les maisons du côté de Battigny, jusqu'à la croix, dépendaient de l'église de Battigny, les autres de celle de Puxe.

Ce village, qui n'était encore qu'un hameau à la fin du siècle dernier, était compris dans les terres du comté de Vaudémont ; il fut donné, par le duc Léopold, à M. le comte de Vidampierre, puis réuni au domaine par l'édit de 1729. Il y avait une chapelle dédiée à saint Florentin, bâtie pour la commodité du peuple, qui, au refus du curé de Puxe ou de celui de Battigny, pouvait y faire dire la messe par un autre prêtre.

GELLAMONT, ancienne abbaye de Bénédictins, située près de Dieulouard, à laquelle succéda une collégiale qui fut fondée, vers l'an 1020, par Dudon, prévôt de Montfaucon. L'empereur Conrad, dans son diplôme confirmatif de la fondation du monastère de Gellamont, dit qu'il est *juxtà castrum quod dicitur Deuslou-vart, in comitatu Scarponensi*. Gellamont, dit M. Mansuy dans sa *Notice sur Serpanne*, était précisément l'endroit occupé, dans l'en-

ceinte de Dieulouard, par l'église et le couvent des Bénédictins anglais, écossais et irlandais, établis dans ce bourg, en 1606, par la concession du cardinal de Lorraine, primat de Nancy, et auparavant par un chapitre de chanoines. Les bâtiments de ce couvent et de l'église, qui était fort belle, furent vendus et totalement détruits pendant la révolution.

GELLENONCOURT (GELNONIS-CURIA), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine, à droite de la Rouanne, à 18 kilom. E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-E. de Saint-Nicolas, chef-lieu du canton. Annexe de Drouville. Pop. : 113 hab., 11 élect. cens., 10 cons. mun., 23 feux. Nombre d'enfants : 22 en hiver, point en été. Surf. territ. : 290 hect. en terres lab., 50 en prés, 1 en vignes, 1 en chênevières. L'hectare semé en blé et en avoine peut rapporter 6 hectol. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 12 hab., 1 gar. ; 1802, 100 hab. ; 1822, 95 hab., 21 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et châtelainie d'Einvillie, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Lunéville, matt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Buissoncourt, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; il est indiqué, en 1779, dans le diocèse de Metz.

Le village de Gellenoncourt, dont il est parlé dans un acte de reprise daté de 1509, est qualifié de fief dans le dénombrement de 1594 ; il dépendait anciennement de Drouville, et ne fut érigé en cure qu'en 1601. François de Beaufort, qui en était seigneur, obtint du duc Charles III, le 5 octobre 1588, de changer son nom en celui de Gellenoncourt. Les armes des Gellenoncourt étaient d'or au léopard de gueules. Il y a, dans cette commune, un beau château.

GELLENONCOURT (RUISSEAU DE). Il prend sa source sous Drouville, arrose 38 hectares de prairies sur le territoire de la commune dont il porte le nom, suit un cours de 4,000 mètres, et se perd dans la Rouanne.

GELUCOURT, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à droite du ruisseau de Videlage, à 46 kilom. N.-E. de Nancy, 23 S.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 674 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 155 feux. Nombre d'enfants : 109 en hiver, 23 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 731

hect. en terres lab., 179 en prés, 15 en vignes, 274 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., en orge 31, en seigle 27, en avoine 55; planté en vignes 56. Culture des céréales et des pommes de terre. Espèce de bétail dominante : les porcs. Tuilerie, deux moulins à farine, plusieurs petits étangs. Ecarts : *Kraffel, Videlage, Ormange, St.-Clément*, fermes. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1802, 515 hab., 420 feux; 1822, 654 hab., 441 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. et châtelanie de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1756, juridiction de Sarrelouis, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton et dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Gelucourt, après avoir, dans l'origine, fait partie du duché de Lorraine, fut cédé à la France, en 1661, avec les terres de Marsal, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. A l'extrémité de ce village, il y avait une commanderie de l'ordre de Malte, et une tuilerie appartenant à ces chevaliers. La cense de Gelucourt était distincte du village de ce nom, qui était à un commandeur de Malte. Le plus ancien titre où il soit parlé de Gelucourt est de 1497; mais cette localité doit être beaucoup plus ancienne, et nos archéologues pensent qu'elle a dû être un des *vicus* dont la réunion formait l'*oppidum* de *Decem-Pagi*.

GÉMONVILLE (*GEMONIS-VILLA*), village de l'ancien duché de Bar, près de la forêt de St.-Amond, aux limites du département des Vosges, à 48 kilom. S.-O. de Nancy, 53 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 15 S. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop.: 559 hab., 54 élect. cens., 12 cons. mun., 146 feux. Nombre d'enfants : 154 en hiver, 60 en été. Surf. territ. : 902 hect.; 512 en terres lab., 15 en prés, 221 en bois. Lettres par Colombey.

Anc. pop.: 1710, 47 hab., 24 gar.; 1773, 83 hab.; 1822, 450 hab., 110 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel; 1754, bail. de Vézelize, office de Ruppes, mait. et cout. de St.-Mihiel, gén. de Nancy, cour souv. de Lorraine; 1790, canton de Favières, dist. de Vézelize.—*Spir.* : Ann. d'Aroffe, doy. de Châtenois, dio. de Toul.

Gémonville, que Maillet appelle village d'évêché, est mentionné dans des titres de 1279 et 1292, sans importance. En 1295, Vauthier de

Fauconcourt (Fécocourt) reprend en fief et hommage de Henry, comte de Vaudémont, sa maison (c'est-à-dire son château) de Gémonville et ses dépendances, et déclare que ses hoirs seront hommes-liges du comte. En 1428, Pierre de Beaufremont engagea les ville et ban de Gémonville.

Le ruisseau de Vicherey, qui alimente plusieurs moulins, se perd en terre sous la roue de celui de Gémonville, et ne reparait plus qu'à 5 myriamètres de là, au village de Pierre, où il se jette dans la Moselle.

GENTILLY, charmante maison de campagne, sur le territoire de Maxéville, au pied du chemin qui conduit à ce village. Gentilly fut érigé en fief par le duc Henri II, le 17 octobre 1612, en faveur de Henri Philippe, son valet de chambre. Les appartements étaient décorés de peintures de Pérignon. Cette maison appartient maintenant à M. Edouard Le Petit, qui y a formé une belle collection de *lépidoptères* de notre département, riche en *noctuelles* surtout. On doit à cet habile entomologiste, aussi zélé qu'obligeant, la découverte de très-belles espèces. Son frère, M. Gustave Le Petit, qui habite Maxéville, possède une des plus belles et des plus riches collections ornithologiques connues, en espèces européennes, entièrement préparée par lui-même.

GÉRARDCOURT (*GERARDI-CURIA*), hameau à 2 kilom. O. de Ville-en-Vermois, dont il dépend.—*Anc. div.*: 1594, prév., châtelanie et bail. de Nancy; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de St.-Nicolas, dist. de Nancy.—*Spir.*: Ann. de St.-Hilaire, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Gérardcourt, qualifié de village par Durival (1779), était une des localités composant la mairie du Vermois; il en est parlé dans quelques anciens titres qui n'offrent aucun intérêt. Il possédait une maison forte et seigneuriale appelée le *Fief de la Cour*.

Il y a, dans ce hameau, plusieurs familles d'Anabaptistes, qui sont venues s'y établir il y a environ quarante ans, et s'y sont multipliées.

GERBÉ. Nom donné aux moulins de Ville-en-Vermois et de Lupcourt.

GERBÉCOURT (*GERBÉCOURT-EX-SAULNOIS*), village de l'ancien duché de Lorraine, route

royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 34 kilom. N.-E. de Nancy, 4 N. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Vaxy. Pop.: 281 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 54 en hiver, 18 en été. Surf. territ. : 156 hect. en terres lab., 45 en prés, 10 en vignes, 5 en bois, 16 en vergers, jardins et chènevières. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine, peut rapporter 20 hectol., planté en vignes 100. Principal genre de culture : la vigne. Bestiaux : vaches, porcs et quelques moutons. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 230 hab., 46 feux ; 1822, 262 hab., 57 feux.—*Anc. div.* : 1594, fief, prév. et chàtellenie d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Château-Salins, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village ne faisait autrefois qu'une communauté avec Vaxy ; il appartenait, pour une portion, à l'abbé de Gorze. Les habitants étaient sous la sauve-garde du roi, et lui devaient une redevance annuelle d'un gros et d'une quarte d'avoine, mesure de Metz. Il formait, avec Lubécourt, Putigny, Moivrons et Morville, ce qu'on appelait la mairie du Val-de-Vaxy. Gerbécourt fut cédé au duc de Lorraine en 1718. Il est qualifié, en 1802, de village réuni à Lubécourt.

GERBÉCOURT (RUISSEAU DE). Il a sa source à Gerbécourt, où il alimente un moulin et baigne 50 hectares de prairies ; il passe ensuite sur le territoire de Lubécourt, et, après avoir parcouru une distance de 2,200 mètres, se jette dans la Petite-Seille.

GERBÉCOURT-ET-HAPLEMONT (GERBERTI CURIA, GERBÉCOURT-SUR-MADON), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Madon, à 26 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 N. d'Haroué, chef-lieu du canton. Annexe de Tantonville. Pop. : 215 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 50 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 16 en été. Surf. territ. : 340 hect. en terres lab., 80 en prés, 12 en vignes. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 12 hectol. 25 litres, en seigle 12 hectol. 50 litres ; planté en vignes 50. Principale culture : la vigne et les pommes de terre. Chevaux, vaches, moutons, porcs et chèvres.

vres. Ecart : *Haplemont*, hameau ; *Xavoy*, moulin à grains. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 15 hab., 9 gar. ; 1802, 210 hab., 55 feux ; 1822, 250 hab., 52 feux.—*Anc. div.* : 1594, fief, prév., chàtellenie et bail. de Nancy ; 1751, bail. de Vézelise, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelise.—*Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, qui faisait partie des terres du marquisat d'Haroué, est ancien, mais n'était encore, au XII^e siècle, qu'une simple métairie : le duc Simon, vers 1158, en fit don à l'abbaye St.-Epvre de Toul, et cette donation fut confirmée, en 1151, par le duc Mathieu.

GERBÉVILLER (GERBERTI VILLARE, GERBERT-VILLER), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine, sur la rive gauche de la Mortagne, route départementale n.° 8 de Lunéville à Rembervillers, à 40 kilom. S.-E. de Nancy, 15 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond. Gerbéviller est le chef-lieu d'un canton qui comprend 21 communes. Pop. : 2,196 hab., 160 élect. cens., 16 cons. mun., 664 feux. Nombre d'enfants : 355 en hiver, 165 en été. Sœur de St.-Charles. Surf. territ. : 600 hect. en terres lab., 300 en prés, 280 en vignes, 720 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge, dont on sème peu, et en seigle 12, en avoine 10 ; planté en vignes 44. Elève de bêtes à cornes, chevaux et moutons. Culture de la vigne, du houblon et des céréales. Tuilerie, deux mégisseries, deux moulins ; bonneterie et tissage de miselaine. Ecart : *Mexan* (Grand et Petit), *la Hongrie* et *la Tuilerie*. Foires, les 15 février, 15 mai et 18 octobre. Bureau de charité. Boîte aux lettres.

Anc. pop. : 1710, 306 hab., 80 gar. ; 1802, 2,400 hab., 469 feux ; 1822, 2,405 hab., 571 feux.—*Anc. div.* : 1594, fief, prév. et chàtellenie de Rosières, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Lunéville.—*Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

La ville de Gerbéviller, dont le P. Benoît attribue la fondation à un nommé Gerbert, qui lui aurait donné son nom, doit avoir une origine fort ancienne, car, dès le XII^e siècle, elle servait d'apanage aux cadets de la maison de

Lorraine ; c'est ainsi qu'en 1125 elle fut donnée à Vauthier, fils du duc Simon. En 1179, il y eut une transaction entre Simon II et son frère, Frédéric de Bitche, par laquelle le duc s'engagea à donner à ce dernier le château du fief de *Gilbert-Viller*, pour acquitter les cent livres qu'il devait lui assigner en fonds de terre. Frédéric céda ce château à son fils Philippe. La terre de Gerbéviller fut possédée ensuite par la maison de Wisse et par celle du Châtelet. Après avoir été longtemps une simple baronnie, elle fut érigée en marquisat, le 4 mai 1621, par le duc Henri, en faveur de Charles-Emmanuel de Tornielle, avec une prévôté composée de douze censés ou villages. Ce marquisat appartenait, dès le siècle dernier, à la maison de Lambertye.

Gerbéviller renferme deux églises, dont l'une est l'ancienne chapelle castrale fondée par Jean de Wisse, seigneur de ce lieu, qui mourut en 1489, et y fut inhumé, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille. Cette église fut donnée aux Carmes déchaussés fondés par les seigneurs, le 19 février 1618. Quant à l'ancien château, il a été démoli en 1636. Il y avait aussi des religieuses de la Congrégation, établies en 1672, et un prieuré de St.-Urbain, qui fut uni à la collégiale St.-Georges de Nancy.

Gerbéviller fut une des premières villes de Lorraine qui obtint des affranchissements : par lettres patentes données à Troyes, en 1263, le duc Ferry s'oblige « d'entretenir aux bourgeois de Nancy, du port de St.-Nicolas, de Lunéville, de Gerbéviller et d'Amance, leurs franchises et coutumes, ainsi que ceux de Beaumont en Argonne en jouissent. Et au cas qu'il aille à l'encontre, et que lesdits bourgeois en fassent plainte à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, il vent, octroie et requiert ledit roi qu'il le contraigne à les garder, et qu'il puisse saisir les fiefs qu'il tient de lui, et ses autres biens, jusqu'à ce qu'il ait réparé le tout. »

L'ancienne maison de Gerbéviller portait de gueules à deux barres adossées d'argent, semé de croix pommetées au pied fiché d'argent. Cette maison était l'une des plus puissantes de la province. Un seigneur de ce nom, Philippe, se mit à la tête des nobles révoltés qui voulaient élire un souverain pendant la captivité du duc Thibaut I^{er}, fait prisonnier à Amance

par l'empereur Frédéric II. Il paraît que Philippe n'aspirait à rien moins qu'à poser sur sa tête la couronne ducale.

La ville de Gerbéviller était anciennement entourée de murailles, et l'on voit encore les ruines de deux portes. Le château actuel et les jardins sont très-beaux ; ceux-ci ont été dessinés par le célèbre Louis de Nesle, dit Gervais. On y voit un pavillon en briques, dont l'escalier est un chef-d'œuvre d'architecture. Il y a, sur le territoire, une fontaine dont les eaux ont une vertu contre la fièvre. Près de cette fontaine est une chapelle dédiée à la Vierge.

Hommes marquants : François MARCHEAL, organiste de la paroisse Saint-Epvre de Nancy, savant mécanicien, connu par ses serinettes et par des automates qui exécutaient les mouvements et les sons de la nature, était né à Gerbéviller. Il mourut à Nancy, laissant imparfaits beaucoup d'ouvrages curieux.—Antoine-Joseph POIREL, capucin, né en 1697, mort architecte de Stanislas, à l'âge de 82 ans.—Son oncle, frère Georges MALGLAIVE, a acquis une certaine réputation comme peintre.

GERMINVILLE, hameau dépendant de Lesmenils.

GERMINY (GERMINIACUS, GERMIGNY-AUX-TROIS-CHATEAUX), village de l'ancien duché de Bar, sur le ruisseau d'Ar, dans la vallée du bois d'Anon, à 26 kilom. S.-O. de Nancy, 19 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 605 hab., 61 élect. cens., 12 cons. mun., 164 feux. Nombre d'enfants : 120 en hiver, 70 en été. Surf. territ. : 608 hect. en terres lab., 117 en prés, 34 en vignes, 337 en bois. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 15 hectol., en seigle 10, en avoine 25 ; planté en vignes 65. On y élève principalement des porcs. Moulin et tuilerie. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 134 hab., 30 gar. ; 1773, 153 hab. ; 1802, 580 hab., 150 feux ; 1822, 607 hab., 159 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel ; 1751, bail. de Vézelise, gén. de Nancy, malt. et cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Colombey, dist. de Vézelise.—*Spir.* : Ann. de Crépey, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Le village de Germiny (*Grimaldi vicus*, *Grimaldi vicinum*, dans les titres de l'abbaye de

St.-Epvre de Toul), remonte à une époque éloignée; il y avait trois châteaux que les seigneurs du lieu avaient fait bâtir en 1246. Cette terre a donné son nom à une illustre famille de l'ancienne chevalerie, qui a subsisté pendant plusieurs siècles. En 1310, Hugues de Germiny fut régent de Lorraine pendant l'absence du duc Thiébaud; Henri fut élu évêque de Verdun en 1349. Cette maison s'est éteinte au XV^e siècle, par la mort d'Odot de Germiny, qui fut tué à la funeste bataille de Bulgnéville. Elle portait d'azur à l'écu d'argent mis en cœur.

Germiny, après avoir passé dans les maisons d'Haraucourt et d'Ourches, fut érigé en comté par Léopold, le 8 février 1724, en faveur de Joseph Le Bègne, son garde-des-seaux.

L'église de Germiny, dont quelques ogives à divisions triflées sont du XI^e siècle, renferme deux tombeaux des seigneurs du lieu, du XVI^e siècle. Il ne reste plus du château que le pied d'un immense donjon qui occupait un des angles de l'enceinte carrée, quelques traces des fossés et une partie des trois tours rondes qui défendaient les autres angles. Un château de plaisance avait été construit, au XVIII^e siècle, dans l'intérieur de l'enceinte; il a été démoli, et des maisons particulières se sont élevées sur ses fondements. Derrière ce château existait, il y a quelques années, une tour isolée au milieu d'un préau, et dont les murs, énormément épais, et la grande élévation devaient offrir une retraite assez sûre avant l'invention des armes à feu. Un escalier en spirale conduisait au sommet de cette tour, qui était couronnée de créneaux. Au milieu du rez-de-chaussée se trouvait une ouverture carrée par laquelle on descendait dans une oubliette, où l'on trouva un collier de fer avec une chaîne et des ossements.

GERMONVILLE, village de l'ancien duché de Lorraine, aux limites du département des Vosges, chemin de grande communication n.° 8 de Lunéville à Mirecourt, à 39 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-S.-E. d'Haraucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 302 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 88 feux. Nombre d'enfants : 87 en hiver, 55 en été. Surf. territ. : 303 hect.; 400 en terres lab., 17 en prés, 4 en vignes, 55 en bois. Ecart : *Laveur*. Lettres par Charmes.

Anc. pop. : Elle n'est pas indiquée en 1710;

1802, 260 hab., 30 feux; 1822, 262 hab., 69 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Charmes, bail. de Mirecourt ou des Vosges; 1731, bail. de Charmes, malt. de Darney, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Tantimont, doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Selon la tradition, Germonville a été autrefois très-considérable et a possédé deux châteaux, dont l'un aurait été situé au lieudit *Laveaux-les-Germonville*, l'autre à *Dame-Marie*. On voit encore, dans une maison, une pierre sculptée, servant de couverture à une fenêtre, et qui paraît très-ancienne. Il ne reste, des châteaux, que des débris de fondations. Partout où l'on a fouillé, aux environs du village, on a trouvé des murailles, des monceaux de cendres, de charbon, des fragments de tuiles, de briques, de serrures, un fusil d'une forme toute particulière, à rouage, un chandelier en cuivre, des médailles en or et en argent, des monnaies gauloises et romaines, dont une à l'effigie de l'empereur Commode. Une rue porte le nom de *rue Romaine*; ce nom expliquerait peut-être l'origine d'un chemin empierré qu'on trouve à un mètre de profondeur, sur le territoire de Gripport, dans la direction de Germonville.

GEZONCOURT (JESONIS CURIA, GIZENCOURT), petit village de l'ancien duché de Bar, dans une vallée arrosée par le ruisseau d'Ache, à 26 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 22 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-E. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 239 hab., 24 élect. cens., 10 cons. mun., 61 feux. Nombre d'enfants : 43 en hiver, point en été. Surf. territ. : 353 hect.; 361 en terres lab., 16 en prés, 11 en vignes, 108 en bois. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 13 hab., 4 gar.; 1773, 36 hab.; 1802, 187 hab., 44 feux; 1822, 181 hab., 45 feux. — *Anc. div.* : 1710, bail. de Pont-à-Mousson; 1731, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel, cour souv. de Lorraine; 1790, canton de Dieulouard, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Prey, dio. de Toul.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune; Maillet dit seulement qu'il y avait plusieurs seigneurs et une haute-justice. Cependant l'architecture de l'église semble indiquer une époque assez reculée.

GIBEAUMEIX (GIBBOMAGUS, GIEBOMANUS, GIBOMÉS, GIBEAUMEY), village de l'ancien duché de Bar, aux confins du département de la Meuse, route départementale n.° 18 de Vézelize à Vaucouleurs, à 41 kilom. S.-O. de Nancy, 17 S.-S.-O. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-O. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 433 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 117 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 511 hect. en terres lab., 30 en prés, 3 en vignes, 561 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 10 hectol., en orge et avoine 12, en seigle 8 ; planté en vignes 50. Chevaux, vaches et moutons. Ecart : *la Camardière*. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 50 hab., 8 gar. ; 1773, 26 hab. ; 1802, 315 hab., 98 feux ; 1822, 359 hab., 86 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel ; 1751, bail. de Commercy, maît. de Nancy et de St.-Mihiel, gén. de Nancy, cout. et cour souv. de Lorraine ; 1790, canton d'Allamps, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. d'Uruffe, doy. de la rivière de Meuse, dio. de Toul.

Le plus ancien titre où il soit question de Gibeumeix est un contrat d'échange passé en 1420. Ce village, en partie détruit par les Suédois, possédait un château fort qui, en temps de guerre, servait de refuge aux habitants ; il a été entièrement démoli en 1805. On trouve quelquefois, en labourant, des cercueils en pierre du pays, sur une montagne appelée *Timois*, du côté d'Uruffe. Selon la tradition du pays, il y aurait eu là un hôpital de pestiférés. Le village, ainsi que le château, appartenrent successivement aux maisons d'Haracourt, de Désarmoises et de Raigecourt ; ces dernières y avaient une haute-justice. On voit, dans le chœur de l'église, l'épithaphe d'une dame Désarmoises et celle de Dally, seigneur de Gibeumeix. Dans la chapelle castrale est le tombeau de Léopold de Raigecourt, mort en 1777.

Homme marquant : L'abbé ALLIOT, curé d'Ormes, né en 1799, auteur de plusieurs ouvrages, et, entre autres, de la *Philosophie des Adolescents*, publiée en 1826. M. Alliot connaît, dit-on, onze langues, qu'il parle avec autant de pureté que sa langue maternelle. Ce savant ecclésiastique est aujourd'hui curé dans le diocèse de Versailles.

GIDEVILLE, moulin dépendant d'Albestroff, à 5 kilom. E. de cette commune.

GIMEY (GIMEIX), cense sur le territoire, et à 5 kilom. O. de Sexey-aux-Forges ; elle est indiquée par Durival (1779).

GIRIVILLER (GUERRICI VILLARE), village de l'ancien duché de Lorraine, chemin de grande communication n.° 26 de Bayon à Rembervillers, à 47 kilom. S.-E. de Nancy, 20 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 502 hab., 50 élect. cens., 10 cons. mun., 86 feux. Nombre d'enfants : 41 en hiver, 11 en été. Surf. territ. : 770 hect. ; 439 en terres lab., 78 en prés, 22 en vignes, 205 en bois. Ecart : *Purimont*. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 50 hab., 11 gar. ; 1802, 276 hab., 61 feux ; 1822, 317 hab., 77 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières et de Lunéville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, qui faisait partie du marquisat de Gerbéviller, fut vendu au duc de Lorraine, en 1607. Le seul titre des Archives où il en soit fait mention, est un acte de reprise daté de 1524 ; il y est appelé *Jurivilliers*.

A 45 mètres du village, on trouve une grande quantité de morceaux de tuiles et de briques, et l'on prétend qu'il existe, enfouis sous le sol, des restes de murailles. La tradition veut que ces débris proviennent d'une maison de Templiers.

GIROUÉ, moulin de Battigny, à 1 kilom. N. de ce village. Giroué est mentionné dans le dénombrement de 1710.

GIROUÉ (RUISSEAU DU MOULIN DE). Il a sa source sur le territoire de Favières, où il alimente un moulin, suit un cours de 700 mètres et se jette dans le ruisseau de Velle.

GIROUIN, moulin situé sur le ban et à 1 kilom. S.-O. d'Ecrouves.

GIVRICOURT, village de l'ancien évêché de Metz, sur la rive gauche de la Rodes, frontière du Bas-Rhin, à 65 kilom. N.-E. de Nancy, 41 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-E. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Annexe de Munster. Pop. : 254 hab., 25 élect.

cens., 40 cons. mun., 43 feux. Nombre d'enfants : 24 en hiver, point en été. Surf. territ. : 275 hect.; 160 en terres lab., 30 en prés, 39 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1802, 163 hab., 36 feux ; 1822, 245 hab., 46 feux.—*Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village n'est pas indiqué dans la division de 1790 ; en 1892, ce n'était encore qu'un hameau. Il doit sa fondation au cardinal de Givry, évêque de Metz, qui lui a donné son nom ; en exécution de l'acte d'établissement, les habitants payaient un cens annuel à l'évêché de Metz. Givricourt était anciennement de la châtellenie d'Albestroff.

GLASHUTERTHAL (RUISSEAU DE). Sa source est sur le territoire de St.-Louis, où il arrose 9 hectares de prairies, et il se jette dans la Zorn après un cours de 3,400 mètres.

GLONVILLE (TILLOIS ou DILLONIS VILLA, GLONVILLA, DILLONVILLE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Meurthe, à 52 kilom. S.-E. de Nancy, 22 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-O. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 709 hab., 71 élect. cens., 12 cons. mun., 195 feux. Nombre d'enfants : 136 en hiver, 52 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 1,858 hect. ; 871 en terres lab., 248 en prés, 18 en vignes, 664 en bois. Moulin à grains, carrière de plâtre très-abondante. Ecarts : *Mazerule, Malgrévoivre, Voivre* et *Bonrupt*. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1710, 86 hab., 12 gar. ; 1802, 546 hab., 142 feux ; 1822, 585 hab., 167 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Azerailles, bail. de Nancy ; 1710, même prév., bail. de Lunéville ; 1751, bail et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Baccarat, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Le nom de ce village est rappelé dans plusieurs titres du XIV^e siècle, mentionnés au *Cartulaire de Lorraine*, mais qui n'offrent pas d'intérêt. Une pièce sans date comprend le tiers de Glonville, avec la haute justice, dans la seigneurie d'Azerailles appartenant au duc de Lorraine. On voit, par un titre de 1750, renfermant une requête du curé de ce lieu, que la cure s'étendait sur les trois villages de Glon-

ville, Flin et Vathiménil. L'entrecours des sujets de Glonville fut réglé en 1436. (Voyez *Battigny*.)

Selon la tradition, ce village fut détruit par les Suédois, et rebâti immédiatement. Une ancienne route, qu'on attribue, fort gratuitement peut-être, aux Romains, traversait le finage de cette commune, allant de Deneuvre au château de Moyen.

GOGNEY, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite du Richeval, à 64 kilom. E. de Nancy, 34 N.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 4 N. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 294 hab., 29 élect. cens., 40 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 879 hect. ; 592 en terres lab., 103 en prés, 126 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 12 hectol., en orge 15, en avoine 15. Elève des bêtes à cornes. Culture du blé, de l'avoine et des pommes de terre. Filature de laine qui se meut à bras. Moulin à grains. Ecart : *Salières*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 6 gar. ; 1802, 195 hab., 47 feux ; 1822, 224 hab., 61 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Blâmont ; 1790, canton et dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Il n'est question de ce village dans aucun ancien titre : les Archives contiennent seulement, sous la date du 25 janvier 1721, un ascensement fait au nom de S. A. R., à Marc-Antoine-Honoré, marquis du Châtelet, chambellan du duc, de tous les droits de haute, moyenne et basse justice de Gogney, moyennant 80 francs de cens annuel. Il y avait autrefois, sur son territoire, un ermitage appelé Saint-Thiébaud.

GOGNEY (RUISSEAU DE), ou **DE RICHEVAL,** ou **DE VOISE.** Il sort de l'étang de Hattigny, territoire de cette commune, et fait mouvoir plusieurs usines, un moulin à Richeval, un autre à Gogney, un moulin à tan à Blâmont. Dans son cours, qui est de 15,000 mètres, il arrose 168 hectares de prairies sur le ban de ces quatre communes, et se jette dans la Vezouac.

GONDEVAUX (RUISSEAU DE). Il est formé des eaux de la fontaine du Rupt-du-Fresne, et se perd dans le ruisseau de Poisson après un

cours de 3,350 mètres; il passe sur les territoires de Buligny et Crezilles, et arrose 9 hectares de prairies.

GONDREVILLE (*GONDULPHI VILLA*), bourg de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Moselle, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 19 kilom. O. de Nancy, 5 E. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 1,365 hab., 420 élect. cens., 12 cons. mun., 387 feux. Nombre d'enfants : 265 en hiver, 175 en été. Deux sœurs de Portieux. Bureau de charité. Surf. territ. : 2,498 hect. ; 1,073 en terres lab., 302 en prés, 18 en vignes, 150 en bois. Moulin à grains, carrières de moëllons et de pierres de taille. Ecart : *Charmois* et *Chaufour*. Lettres par Toul. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune. Gondreville a un lit à l'hôpital de Toul.

Anc. pop. : 1710, 112 hab., 52 gar. ; 1802, 1,091 hab., 260 feux ; 1822, 1,200 hab., 305 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, chef-lieu d'une prévôté et chàtellenie, bail. de Nancy ; 1751, bail., matt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Fontenoy, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. et dio. de Toul.

Le bourg de Gondreville doit sa formation à l'une de ces grandes métairies où les premiers rois Franks tenaient leur cour, et qu'ils préféraient aux plus belles villes de la conquête. M. de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, fait dériver le nom de Gondreville de celui de Gondulfe, maire du palais d'Austrasie, de 600 à 612. Ce serait donc, suivant l'auteur que nous venons de citer, sous l'administration de ce haut dignitaire que la *villa regia de Gondulfi* aurait été créée. Le même auteur rapporte que ce lieu s'appelait aussi *Contreville*. Quoiqu'il en soit, il est certain que les rois Franks eurent, à une époque très-reculée, un palais à Gondreville.

En 612, Théodoric, roi de Bourgogne, remporta une victoire complète sur son frère Théodebert, entre Toul et Gondreville. La plaine, théâtre de la défaite des Austrasiens, s'appelle encore aujourd'hui le *Champ-des-Allemands*.

Sous l'épiscopat d'Ermenthéc, 49.° évêque de Toul (690), un comte nommé Hildram s'étant emparé d'une terre de l'évêché, nommée *Ociaca*

villa (peut être Housséville), l'évêque en porta plainte au roi Théodoric III, qui se trouvait dans son palais de Gondreville, et ce prince obligea le comte à restituer le bien qu'il avait usurpé. En 737, le même Théodoric y donna une charte en faveur de l'abbaye de Mürbach, en Alsace.

Cette antique abbaye, dont l'origine se perd dans les temps les plus reculés de notre histoire, est au pied des hautes cimes des Vosges, dans une sous-vallée qui va s'ouvrir dans la magnifique vallée de Guebwiller. Ainsi, sur ce seul point, comme sur tant d'autres en Alsace, on trouve réunis les beautés de la nature, les richesses de l'industrie, les souvenirs, les monuments de l'histoire. De la vieille abbaye, qui pouvait mettre sur pied 1,500 hommes d'armes, et qui tenait sous son domaine féodal la ville de Lucerne, en Suisse, il reste encore les deux tours, au pied desquelles on voit maintenant, là où était le chœur de l'église, l'humble cimetière du village de Mürbach. (Voir l'intéressant ouvrage de M. de Golbéry sur les antiquités de Haut-Rhin.)

Louis-le-Débonnaire, qui habita quelque temps la résidence royale de Gondreville, ordonna à Frotaire, évêque de Toul, d'y faire une galerie qui communiquât du palais à l'église.

C'est dans la chapelle du palais de Gondreville qu'eut lieu, en 863, la réconciliation apparente de Lothaire II avec Theutberge, son épouse, dont il voulait se séparer pour s'unir à Valdrade, sa maîtresse. Cette cérémonie se fit le jour de l'Assomption : le légat du pape, Arsène, célébra la messe pontificalement, et Lothaire et Theutberge y assistèrent en grande pompe, revêtus de leurs habits royaux, et la couronne sur la tête.

En 872, Charles-le-Chauve convoqua, dans son palais de Gondreville, une assemblée générale des évêques et des seigneurs du royaume de Lorraine, qui lui prêtèrent serment de fidélité, en présence de la reine, son épouse, des légats du St.-Siège, et d'Arnold, évêque de Toul.

Au mois de juin de l'année 880, les rois Louis et Carloman, et Charles-le-Gros, roi de Lombardie, se rendirent à Gondreville. Dans cette assemblée, on confirma à Louis, roi de

Germanie, la jouissance entière du royaume de Lorraine.

Enfin, en 885, Charles-le-Gros commit à Gondreville un de ces actes d'atrocité malheureusement trop communs sous les deux premières races de nos rois. Hugues, fils de Valdrade et de Lothaire, premier roi de Lorraine, cherchait depuis longtemps à faire valoir des prétentions sur les états de son père; Charles l'invite à se rendre à Gondreville, sous le prétexte d'une entrevue où l'on examinerait ses droits; mais à peine le malheureux Hugues eut-il mis le pied dans cette résidence royale, qu'on lui arracha les yeux par ordre de l'empereur.

Le duc Mathieu I^{er} bâtit ou rétablit le château de Gondreville vers l'an 1154. Cette terre fut donnée en douaire à Berthe de Souabe, épouse de ce prince. En 1232, il y avait un pont à Gondreville sur la Moselle; le duc Mathieu II, ayant été obligé de lever le siège du château de Foug, se jeta dans Gondreville après en avoir rompu le pont. On y entretint depuis un bac qui était souvent d'une grande ressource avant la construction du pont de Toul; ceux de bois, qu'il a remplacés, étaient exposés à être emportés ou rendus impraticables pendant les inondations, ce qui est arrivé souvent durant le siècle dernier. Le 25 avril 1282, le duc Ferry IV naquit au château de Gondreville. En 1295, Thiébaud reçut en fief du duc Ferry, son père, la terre de Gondreville. Dans la guerre de Charles-le-Téméraire contre la Lorraine, ce prince s'empara de Gondreville et y mit garnison; mais les Lorrains, qui tenaient Fontenoy, harcelèrent tellement les Bourguignons, qu'ils les forcèrent à abandonner ce poste. Le bâtard de Vaudémont fut fait commandant de Gondreville après que René II eut repris Nancy sur le duc de Bourgogne. Un soir, veille de la Toussaint, le bâtard de Vaudémont sort de Gondreville avec ses gens, tombe sur les Bourguignons logés dans le village de Laxou, jette l'épouvante dans le camp du duc Charles, qui faisait, pour la seconde fois, le siège de la capitale, et s'en retourne à Gondreville avec plus de trente chevaux et beaucoup de butin. Le 1.^{er} octobre 1520, le duc Antoine abandonna à Renée de Bourbon, son épouse, Gondreville et ses revenus, parce que cette princesse s'y plaisait et voulait y fixer son séjour.

On lit dans la vie de saint Bernard, que ce saint fit plusieurs miracles à Gondreville.

Gondreville, autrefois qualifié de petite ville, fut, jusqu'en 1751, le chef-lieu d'une prévôté qui dépendait du bailliage de Nancy, et dont la juridiction était assez étendue. Mais tous les lieux qui composaient cette prévôté n'étaient pas généralement renfermés dans ses limites: les uns étaient enclavés dans la prévôté de Preny, les autres dans celles de Nancy et de Pont-à-Mousson, quelques-uns enfin dans le duché de Bar. Par le 19.^e article du traité de Paris, en 1718, le roi fit restitution à Léopold de quatorze villages enclavés dans cette prévôté. (Voyez *Alkain-aux-Bœufs*.)

Par décret du 6 novembre 1715 et lettres-patentes du 11, Léopold céda l'ancien château de Gondreville à Emmanuel-Maurice de Lorraine, prince d'Elbeuf. Par autres lettres du 3 avril 1716, les domaines de Gondreville lui avaient encore été abandonnés. Le prince d'Elbeuf y avait fait bâtir une maison qu'il habitait. Il fit construire, à l'extrémité de ses bosquets, près du bac, entre la chaussée et la rivière, un bel hôpital, sous le nom de St.-Léopold, autorisé par lettres patentes du 1.^{er} août 1726, et dirigé par des frères de la Charité. L'hôpital de Gondreville fut uni, en 1751, à la maison des frères de la Charité, fondée à Nancy, et le prince d'Elbeuf ayant rétrocédé le château à Stanislas, les frères le démolirent, et les terrains devinrent des dépendances de leur hôpital de Gondreville. Il y avait deux fiefs: la *Bergerie* et le *Charmois*.

Les Archives renferment peu de titres à ajouter à cette notice. En 1284, y est-il dit, Vautrin, écuyer, se déclare homme-lige de noble baron Ferry III, duc de Lorraine, pour ce qu'il a à Gondreville, et reconnaît devoir demi-année de garde audit lieu. En 1522, un autre déclare qu'il doit servir le duc Ferry IV comme sergent à cheval, ainsi que ceux de Gondreville, et que, s'il s'en allait ailleurs, le duc pourrait entrer en possession de ses héritages. Enfin, en 1466, Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, affranchit un bourgeois de Gondreville, sa femme et leur survivant, de toutes tailles, corvées, impositions et servitudes, excepté de garde et guet des ville et forteresse, du cri, de la chevauchée, à la condition qu'ils

paieraient par an, en la ville de Vaudémont ou de Vézelize, 10 gros de Lorraine. Nous trouvons aussi un extrait de la redevance en cire payée au duc de Lorraine par ses bourgeois de marche de la prévôté de Gondreville, depuis 1470 jusque 1605.

La nomination du prévôt pour l'administration de la justice, dit l'*Etat du Domaine*, appartenait au roi, à qui la ville devait annuellement 100 francs, monnaie de Lorraine. Le droit de taverne était de 10 francs. Chaque conduit payait une taille de trois poules, à l'exception de dix arbalétriers qui étaient exempts de cette redevance. La création ou plutôt l'organisation de cette milice semble remonter au règne de Charles II. « En 1429, lisons-nous dans les *Coupures de Bournon*, furent demandées faites de privilèges par certains qui furent réunis en compagnies d'arbalétriers, et comme n'avoit encore ordonnance à telle fin que fut aidé en la justice, quant et quant avoit larrons, homicides ou tels autres que fussent en condamnation de mort, iceux portant arbalèstres furent en devoir et obligation que fussent présents ez dites exécutions et donneroient secours, si étoit requérant. »

On a découvert, en 1835, sur le ban de Gondreville, à un mètre de profondeur de la superficie du sol, une vingtaine de sépultures gallo-romaines. Les corps, d'âge et de sexe différents, portaient, au moins la plupart, des bracelets, des armillaires et des colliers; ces corps étaient placés dans des espèces de réduits maçonnés et recouverts en pierres sèches. Ces parures, qui font partie du cabinet de M. Dufresne, à qui nous empruntons cette note, sont en bronze, de formes variées, et ornées d'élégantes ciselures en spirale. La patène qui les recouvre est magnifique; quelques colliers sont composés de jolies petites boules passées dans une verge flexible; d'autres présentent de longues et étroites plaques très-habilement travaillées. M. Dufresne a recueilli, dans ces sépultures, des fibules et des débris de chaînes également en bronze, mais pas une seule médaille; malgré ce manque de documents certains, on peut présumer, en raison de leur perfection artistique, que ces différents objets remontent au temps d'Auguste ou de Tibère. Dans la plaine appelée le *Champ-des-Allemands*, et dont nous

avons parlé, on a trouvé des fers de lance, des pointes de javelot, des débris d'armures et des pièces d'or frappées au coin de Théodebert.

Gondreville était autrefois une localité importante; il était entouré de fossés et de murailles. On remarque très-bien encore, d'un côté surtout, les traces de l'ancienne enceinte. En démolissant ces murailles, on a trouvé des fragments d'armures, des fers de lances et de flèches. L'ancien château s'élevait vers la partie centrale des habitations actuelles. On a découvert des murailles, des souterrains, entre la place publique et la maison d'école. Lorsqu'on a construit ce dernier bâtiment, on a trouvé plusieurs pavés superposés à diverses hauteurs, et dont l'existence se rattachait à plusieurs époques du moyen-âge. Non loin de l'emplacement attribué au château, on reconnaît, dans le lit de la Moselle, les piles et culées en maçonnerie d'un ancien pont démolí depuis longtemps. Il paraît que ce pont communiquait avec une route qui, par la rive gauche de la Moselle, conduisait à Toul, et avec un grand chemin, dit le chemin *Braban*, qui se dirigeait vers le nord-ouest. Au sud de Gondreville est un vaste canton de terres arables et de vignes, qui embrasse une partie des territoires de Gondreville, Villey-le-Sec et même Dommartin, où l'on trouve, en quantité remarquable, des fragments de tuiles, poteries, vases et autres débris de l'époque romaine. M. Henriot, à qui nous devons ces renseignements, a ramassé, près du chemin de Gondreville à Villey, la moitié d'une de ces meules en laves poreuses, tirées des environs de Cologne, dont les Romains se servaient pour moudre leurs blés à bras. Il paraît qu'il a existé, dans ce canton, soit une ville, soit une bourgade, soit de nombreuses habitations, à l'époque de la domination romaine. On remarque encore, à l'entrée de Gondreville, vers Toul, un vaste édifice qui servait d'hôpital pendant la révolution, et qui est, sans doute, l'ancienne maison des frères de la Charité.

L'église actuelle, entièrement rebâtie à neuf sur les ruines de l'ancienne, n'a de curieux que quelques vitraux colorés. Mais les étrangers qui visitent cette église remarquent, non sans un certain dégoût, la statue du patron des vigneronns du village: la figure de ce saint est, sans exagération, d'une laideur repoussante:

la tête ressemble à celle d'une chauve-souris. Les carés de Gondreville ont été jusqu'ici impuissants à faire disparaître du lieu saint cette monstruosité ! Il y a, dans le village, une fontaine dite des *Trois-Saints*, à cause de trois statues mutilées qui s'y trouvent ; cette fontaine est fréquentée par les personnes qui ont des enfants malades. Les archives de la commune renferment une pièce datée du XV.^e siècle, où est relatée l'institution d'une confrérie pour honorer la Conception de la Vierge. Il y avait, dans l'ancien cimetière, une chapelle presbytérale qui fut unie à la cure en l'année 1694.

Les armes de Gondreville sont : Tiercé. 1 en face de Lorraine. 2 d'azur à la bande d'argent chargée d'un corbeau de sable. 3 d'azur à la gerbe d'or, liée de même.

GONDREXANGE, village très-considérable des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, au sud de l'étang de Gondrexange, à 72 kilom. E. de Nancy, 12 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-E. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 4,062 hab., 405 élect. cens., 12 cons. mun., 244 feux. Nombre d'enfants : 200 en hiver, 80 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,142 hect. en terres lab., 289 en prés, 925 en bois, 5 en étangs. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge et avoine 25, en seigle 14 hectol. 15 litres. Elève des chevaux et des bêtes à cornes. Deux moulins à grains, et un étang dont la contenance est de 465 hect. 59 ares 30 cent.; il se peuple de 50 à 60 mille mains de carpes. Ecart : *Ketzling, La Casardière*. Lettres par Lorquin. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune ; il y enlève un des moulins.

Gondrexange se prononce *Gondrechange*.

Anc. pop. : 1802, 709 hab., 463 feux ; 1822, 879 hab., 229 feux. — *Anc. div.* : Avant 1661, prév. de Sarrebourg ; 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg ; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Gondrexange, qui faisait partie du comté de Réchicourt, fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. On attribue sa fondation aux évêques de Metz. Le plus ancien titre où il en soit fait mention

est daté de 1490 : c'est un acte de cession de l'étang.

GONDREXON (prononcez *GONDRECHON*), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur le ruisseau d'Amenoncourt, à 57 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 26 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-O.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe d'Amenoncourt. Pop. : 436 hab., 14 élect. cens., 10 cons. mun., 24 feux. Nombre d'enfants : 30 en hiver, 8 en été. Surf. territ. : 249 hect.; 180 en terres lab., 59 en prés. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 16 hab., 5 gar. ; 1802, 258 hab., 60 feux ; 1822, 119 hab., 25 feux — *Anc. div.* : 1594, bail. du comté de Blâmont ; 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Metz, cout. de Blâmont ; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Reillon, dio. de Metz.

Ce village est assez ancien : en 1596, Jean de Fléville reconnaît que Thiébaud de Blâmont lui a engagé les trois quarts de Gondrexon ; et, en 1420, Henri de Barbas, bailli des Vosges, déclare que Henri de Blâmont peut faire le rachat des ville et bans de Gondrexon, Chazelles, etc., qu'il lui avait engagés pour 200 *vieils* florins. Par lettres-patentes du 16 novembre 1715, le duc Léopold conféra la haute justice et le domaine de Gondrexon au marquis *du Chastellet*. (C'est ainsi qu'il signait son nom, et non *du Châtelet*.)

GOSEMARK (RUISSEAU DE). Voyez *Altroff*.

GONTHAND. La *Statistique* de 1802 indique, sous ce nom, une cense dépendant de Biqueley.

GORGE-SALÉE, ancien fief, communauté de Bernécourt.

GOSSELMING (GOSSELMINGEN), village assez considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Sarre, à 72 kilom. N.-E. de Nancy, 9 N.-N.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 749 hab., 75 élect. cens., 12 cons. mun., 457 feux. Nombre d'enfants : 105 en hiver, 26 en été. Sœur de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ. : 1,006 hect. en terres lab., 162 en prés, 213 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 19 hectol., en seigle 20. Vaches et porcs. Principale culture : le

blé et le seigle. Moulin à grains. Ecart : *Alzinc*. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1710, 34 hab., 15 gar.; 1802, 339 hab., 100 feux; 1822, 716 hab., 140 feux. — *Anc. div.* : 1710, partie terre et office de Sareick, bail. d'Allemagne, partie seigneurie de Fénétrange; 1751, bail. de Lixheim, mait. de Sarreguemines, gén. de Metz, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Les plus anciens titres où il soit question de ce village remontent aux premières années du XIV^e siècle. Nous trouvons dans les Archives, sous les dates de 1354 et 1355, des certificats et déclarations donnés en faveur des dames religieuses de St.-Jean-de-Bassel, de l'ordre de St.-Augustin, portant qu'elles ont toujours eu pleine juridiction à Gosselmingen, et que le *zaffenaire* (schaffner, receveur) de Sarrebourg n'y en a aucun. Il paraît, néanmoins, que le receveur de Sarrebourg continua à faire valoir ses prétentions, car le duc de Lorraine fut obligé, le 8 août 1600, d'enjoindre à cet officier de cesser ses poursuites contre les sujets de la commanderie St.-Jean-de-Bassel, à Gosselming. Enfin, sur les demandes des commandeurs, le duc de Lorraine exempta des aides, pour cinq ans, les sujets de Gosselming (1616). Ce terme fut encore, par grâce spéciale, prolongé d'une année.

En 1490, Vecker, comte de Linange, céda la terre de Gosselming à l'évêché de Metz; et l'on voit, par un titre de 1465, que la cure était à la nomination des seigneurs de Fénétrange. En 1594, elle appartenait, par moitié, au commandeur de St.-Jean et au sieur de Lutzelbourg; ce dernier à cause de la terre de Sareick. Enfin ce village est indiqué, en 1710, dans les lieux de la prévôté de Sarrebourg qui restèrent incorporés à la Lorraine, tandis que les autres furent cédés à la France.

Gosselming était déjà cure en 1575. L'église, bâtie en 1772, fut incendiée en 1808 et reconstruite en 1813. Il y a, dans le chœur, un caveau destiné autrefois à l'inhumation des curés du lieu.

On cite, comme étant né à Gosselming, un hussard du 2.^e régiment, nommé Bour, qui, à l'affaire du 3 fructidor an IV, se précipita dans

les rangs ennemis pour sauver le général Mineur, et périt noblement après être parvenu à le délivrer.

GOSSSELMING, ancienne cense-fief près de village dont nous venons de parler.

GOSSONCOURT. Nom d'un ermitage qui existait autrefois sur le ban de Vannecourt.

GOUTTE - GANICHE (RUISSEAU DE LA). Il sort du bois de Chanal, arrose 15 hectares de prairies sur le territoire de Bourdonnay, 20 sur celui de Lagarde, et se jette dans le Sanon après un cours de 2,700 mètres.

GOVILLER (GOVILLARE), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, au pied du mont d'Anon, qui a tout-à-fait la forme d'un pain de sucre, route départementale n.^o 5 de Verdun à Epinal, origine du chemin de grande communication n.^o 12 de Toul à Mirecourt, à 30 kilom. S.-S.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 O. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 873 hab., 88 élect. cens., 12 cons. mun., 253 feux. Nombre d'enfants : 162 en hiver, 70 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 800 hect. en terres lab., 110 en prés, 60 en vignes, 75 en bois communaux. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 22 hectol., en orge 20, en avoine 32. Elève des chevaux et des bêtes à cornes. Tuilerie et huilerie. Ecart : *Ragon* et *Chanel*. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 69 hab., 27 gar.; 1802, 379 hab., 180 feux; 1822, 780 hab., 205 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. du comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Vitrey, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Le village de Goviller dépendait autrefois du domaine du comté de Vaudémont; il fut érigé en haute justice en faveur de M. le comte Le Bègue. Les sujets de ce lieu, conjointement avec ceux de Vitrey, étaient obligés à la garde de Vaudémont, et payaient, pour cette servitude, 18 francs en temps de paix. En temps de guerre, ils étaient tenus de se trouver, au premier commandement qui leur en était fait, dans la ville de Vaudémont. Ils étaient astreints à faucher et à charroyer les foin du breuil de Vitrey.

Nous lisons dans le volume de chartes dé-

posé aux Archives : « Les habitants de Vitrey et Goviller étaient, de temps immémorial, entremêlés de diverses servitudes : les uns étaient de ban, de contribution et de servitude à part, et les autres de la prévôté d'autres diverses conditions, et il n'y avait que ceux du ban qui fussent contribuables à une rente appelée la *Venairie*, qui était, pour chaque conduit, d'un bichet d'avoine et de 18 deniers, et une autre, dit le *Guet*, de 15 petits florins d'argent et quelque peu de grain. Les habitants demandèrent d'être soumis aux mêmes contributions que les autres villages du comté. Nicolas, comte de Vaudémont, régent de Lorraine, acquiesça à leur demande (1557) ; mais, néanmoins, ils restèrent tenus de payer, par chaque conduit, pour leurs fours, 18 gros, monnaie de Lorraine.

Goviller ne fut érigé en cure qu'en 1795 ; il n'y avait, avant cette époque, que des vicaires résidents. On voit, près du bois d'Anon, à peu de distance du village, une croix appelée *Croix-Rouge-Rose*. La tradition veut qu'il y ait eu, à cet endroit, un cimetière de pestiférés.

Une cérémonie locale, assez singulière, s'observe à Goviller depuis un temps immémorial : la veille du jour des Brandons, à la nuit tombante, les habitants du lieu, munis de flambeaux et de torches, font processionnellement le tour du mont d'Anon. Cette coutume, qui se pratique aussi dans quelques autres parties de la France, est empruntée au paganisme. La longueur et la direction de la marche de Goviller la rend plus remarquable que partout ailleurs.

GRADVANEL (RUISSEAU DE), ou **HARIPRÉ**. Sa source est à Ormes et son embouchure dans le Madon. Dans un cours de 440 mètres, il arrose 30 hectares de prairies sur le territoire d'Ormes-et-Ville.

GRAMONT, cense, à 2 kilom. N. de Bertrichamps, sur le territoire de cette commune. Elle est comprise, en 1756, dans le bailliage de Vic, châtellenie de Baccarat.

GRAMONT, autre cense, sur le ban, et à environ 1 kilom. S. de Merviller.

GRAND-BREUIL (RUISSEAU DU). Sa source est sur le territoire de Juvelize, où il baigne 15 hectares de prairies, et 15 sur celui de Blanche-Eglise ; après un cours de 2,800 mètres, il se perd dans le ruisseau de Videlange.

GRAND-ENFER, ancienne cense et métairie franche, ban de Nomeny, avec maison de laboureur, colombier, terres, prés, etc. Elle n'existe plus.

GRANDE-FONTAINE (RUISSEAU DE LA). Sa source est sur le ban de Bonviller, son cours de 4,950 mètres, et son embouchure dans le Sanon. Ce ruisseau passe sur les territoires de Bonviller, Einville, Raville, Bienville-la-Petite, où il alimente un moulin à blé et arrose 35 hectares de prairies.

GRANDE-GOUTTE (RUISSEAU DE LA). Il sort de la forêt de Paroy, au revers du Haut-de-la-Fête, et forme la limite des territoires de Paroy et de Hénaménil ; il se jette dans le Sanon après un cours de 4,252 mètres.

GRANDE-HAYE, cense seigneuriale existant autrefois sur le territoire de Montreux, près Blâmont. Les habitants étaient exempts de taille.

GRANDES-COTES (RUISSEAU DES). Il sort du bois de la Vervelle, passe sur le territoire de Houdreville, où il alimente un moulin, et sur celui de Houdelmont, où il arrose 40 hectares de prairies, et se jette dans le ruisseau d'Athenay après un cours de 4,600 mètres.

GRAND-ÉTANG (LE). Ce ruisseau sort de l'étang de Foulcrey, suit un cours de 1,700 mètres, et se perd dans le Richeval après avoir baigné 15 hectares de prairies sur le territoire de Gogney.

GRAND-ÉTANG (RUISSEAU DU). Il vient du département de la Moselle et se jette dans la Nied ; son cours est de 3,900 mètres, pendant lequel il arrose 40 hectares de prairies sur le territoire de Morville-sur-Nied.

GRAND-ÉTANG, cense à 7 kilom. E. de Val-de-Bon-Moutier, dont elle dépend.

GRAND-FLIN (RUISSEAU DE). Il est formé par les eaux de la fontaine *au Lait*, forêt de Ste-Barbe ; il suit un cours de 6,250 mètres et se perd dans la Meurthe. Ce ruisseau passe sur le territoire de Thiaville, où il arrose 50 hectares de prairies et fait mouvoir deux moulins.

GRAND-FONTAINE (RUISSEAU DE). Sa source est à Saint-Antoine, ban de Blainville, son cours de 2,500 mètres, et son embouchure dans la Meurthe. Il baigne 25 hectares de prairies sur le territoire de Blainville.

GRANDMÉNIL (MANILE MAGNUM). Ce hameau

dépend d'Ecrouves, dont il est distant de 4 kilom. O. Grandménil était, en 1594, du bailiage d'Apremont; il fut cédé, probablement, aux évêques de Toul, car nous le retrouvons, en 1756, qualifié de village, compris dans la châtellenie de Blénod, juridiction, subdélégation et gén. de Toul; enfin, en 1790, il était du canton de Foug, dist. de Toul. Il en est question, avec Ecrouves, dans des titres du XV^e siècle.

GRAND-PRÉ (RUISSEAU DU). Il sort du bois de Chévremont, ban de Flin, traverse le territoire de cette commune et se jette dans la Meurthe après un cours de 2,400 mètres.

GRAND-PRÉ (RUISSEAU DU), ou DE **DERRIÈRE-LE-FRAMBOIS.** Sa source est à la ferme la Baronne; dans un cours de 4,400 mètres, il traverse les territoires d'Avricourt (20 hectares de prairies), de Moussey (50 hectares), et se perd dans le Sanon.

GRAND-RUISSEAU (LE). Voyez ruisseau des *Fauchées*.

GRAND-RUISSEAU (LE). Il a sa source à Benney, arrose 54 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, passe sur celui de Lemainville, et se jette dans le Madon après un cours de 2,200 mètres.

GRAND-RUPT (RUISSEAU DU). Il a sa source à la Goutte-Dame-Jeanne et se perd dans le ruisseau de l'Etang; il passe, dans un cours de 4,000 mètres, sur le territoire de Leintrey, où il arrose 30 hectares de prairies, et sur celui de Vého, où il en baigne 14.

GRAND-RUPT (RUISSEAU DU). Il a sa source à la ferme de Relécourt, suit un cours de 5,720 mètres, passe sur les territoires de Franconville, où il arrose 18 hectares de prairies, Haudonville (15 hectares), Moriviller (60 hectares), et se jette dans l'Agne.

GRAND-SAUCI, cense à 7 kilom. E. de Vigneules, dont elle dépend.

GRANDSEILLE, hameau et belle maison de maître, sur le territoire et à kilom. O. de Verdental. Grandseille était autrefois le chef-lieu d'un marquisat érigé par Léopold, le 12 mars 1723, en faveur de René-François du Chastellet et de Marie-Catherine de Fléming, son épouse. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1731, bail. de Blâmont, maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout.

de Lorraine; 1790, canton et dist. de Blâmont. *Spir.* : Dio. de Metz.

GRANDS-FINS (RUISSEAU DES). Il vient du département des Vosges, arrose 26 hectares de prairies et alimente deux moulins sur le territoire de Thiaville; il se jette dans la Meurthe après un cours de 3,900 mètres.

GRANDS-PATIS (RUISSEAU DES). Il prend sa source sur le territoire de Barbas, où il arrose 4 hectares de prairies, et se jette dans le Vacon après un cours de 450 mètres.

GRANDS-PRÉS (RUISSEAU DES). Sa source est à Lagny et son embouchure dans le Terrouin; il parcourt une étendue de 10,900 mètres, arrose 10 hectares de prairies sur le territoire de Pagny, 80 sur celui de Bouvron, 55 sur celui de Francheville, où il fait mouvoir un moulin.

GRANDVEZIN (GRANDIS VICINUS, GRAND-ÛRSIN, GRAND-VEXAIN), hameau à gauche du Sanon, à 3 hectom. S. de Crévic, dont il dépend. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Crévic, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Crévic, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. Grandvezin est qualifié, en 1802, de *village* réuni à Crévic. En 1710, il y avait un moulin.

GRANDVILLER, cense dépendant d'Angomont.

GRANGE (RUISSEAU DU BAS DE LA). Il sort du bois d'Ormes, et se jette dans le Madon après un cours de 2,700 mètres; il passe sur les territoires d'Ormes et de Lemainville, arrose 20 hectares de prairies sur le premier, 25 sur le second.

GRANGE-AU-VENT, tuilerie à 2 kilom. O. de Pont-à-Mousson.

GRANGE-FOUQUET, maison de ferme située sur le territoire et à environ 1 kilom. de Vic. Cette cense rappelle le nom de Fouquet de la Route, qui l'a fait bâtir. Il était gouverneur de Marsal lorsqu'il fut, en 1589, massacré par les protestants, devenus maîtres de la place par la trahison de quelques soldats. Il y avait anciennement une exploitation d'eau salée.

GRAVEY, cense, à 2 hectom. O. de Saint-Max. Cette localité n'offre rien de remarquable.

GRÉMECEY, village des anciens duché de

Lorraine et évêché de Metz, au revers d'un coteau d'où sort le ruisseau de Blanche-Fontaine, à 23 kilom. N.-E. de Nancy, 9 S.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Pettoncourt. Pop.: 260 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 67 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, point en été. Surf. territ. : 424 hect. en terres lab., 28 en prés, 4 en vignes et 4 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en orge 14, en avoine 16; planté en vignes 13. Moutons et porcs. Bureau de charité. Lettres par Château-Salins. *Anc. pop.* : 1802, 239 hab., 67 feux; 1822, 264 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : Avant 1661, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1736, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Bioncourt, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village est un de ceux qui furent cédés à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Quoique Bugnon l'indique comme ayant été compris dans la prévôté d'Amance, et, par conséquent, ayant fait partie du duché de Lorraine, nous voyons, par un titre de 1413, qu'Isabelle, vouée d'Epinal, reconnaît tenir en fief et hommage de Raoul de Coucy, évêque de Metz, Vic, Moyenvic, Laneuveville-devant-Delme, Chambrey, Gréntecey et Moncel.

GRENILLON (RUISSEAU DE). Il sort de dessous le bois de La Chasse et se jette dans la Meurthe; son cours est de 5,800 mètres; il passe sur les territoires de Pulnoy, Séchamps, où il arrose 45 hectares de prairies, Essey-les-Nancy (66 hectares), St.-Max (7 hectares).

GRESSON (RUISSEAU DE). Sa source est ban de Cirey; il baigne 89 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, 40 sur celui de Frémonville, suit un cours de 3,800 mètres et se perd dans la Vezouse.

GRÈVE (RUISSEAU DE). Il a sa source sous le mont Toulon et son embouchure dans la Seille, où il se perd après un cours de 2,800 mètres; il arrose 47 hectares de prairies sur le territoire de Lixières, 14 sur celui de Manoncourt, et 21 sur celui de Clémery.

GRIGNON (CHATEAU-GRIGNON), maison située près des murs de la Pépinière de Nancy, du côté de Malzéville.

GRIMONVILLER (GRIMONIS VILLARE), village

de l'ancien duché de Lorraine, à la source du Brénon, limite du département des Vosges, à 44 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 42 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 22 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 285 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 78 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 478 hect.; 339 en terres lab., 44 en prés, 5 en vignes, 28 en bois. L'eau des fontaines de ce village est réputée très-bonne. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 36 hab., 11 gar.; 1802, 234 hab., 54 feux; 1822, 260 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. du comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Vandeléville, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village faisait partie du comté de Vaudémont et avait, dans le siècle dernier, le titre de haute-justice. L'époque de son origine est inconnue, mais elle doit remonter à une époque fort éloignée, si l'on en juge par l'architecture romane de l'église. Grimonviller, après avoir, au XVII^e siècle, possédé une église succursale, fut annexé à Pulney en 1818, puis rétabli en succursale en 1827. Les archives de la commune parlent d'une ancienne chaussée désignée sous le nom de chemin de Vicherey à Diarville, dans la direction de Mirecourt : c'est aujourd'hui le chemin vicinal.

M. BOTTIN, un des premiers qui aient fait paraître des annuaires statistiques de département, notamment du Bas-Rhin et du Nord; et qui a publié des *Mélanges d'Archéologie*, est né à Grimonviller.

GRIPPORT (GUERRICI PORTUS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, chemin de grande communication n.° 8 de Lunéville à Mirecourt, à 40 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 40 S.-E. de Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 532 hab., 53 élect. cens., 12 cons. mun., 144 feux. Nombre d'enfants : 422 en hiver, 70 en été. Surf. territ. : 335 hect. en terres lab., 29 en prés, 55 en vignes, 36 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 16 hectol., en seigle 18; planté en vignes 54. Chevaux, vaches et moutons. Deux fabriques de plâtre et une tuilerie

avec un four à chaux. Lettres par Neuviller.

Anc. pop.: 1710, 27 hab., 6 gar.; 1802, 439 hab., 113 feux; 1822, 504 hab., 122 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et chàtellenie de Charmes, bail. des Vosges; 1751, bail. de Charmes, malt. de Darney, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Chaumont-sur-Moselle, dist. de Vézelize. — *Spir.*: Doy. du Saintois, d'ô. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le seul ancien titre des Archives où il soit fait mention de ce village, qui appartenait autrefois aux seigneurs de Charmes, est daté de 1558, et n'offre aucune importance. En 1715, Léopold céda à Charles, comte de Mitry, les terres et seigneuries de Gripport et Socourt.

L'*Etat du Domaine* nous apprend que le roi était seigneur haut justicier à Gripport, et qu'en cette qualité, il lui était dû 40 fr. par individu tenant taverne. Les habitants étaient taillables deux fois l'an, à volonté. Chaque conduit devait, pour droit de garde héréditaire, un resal d'avoine, ancienne mesure de Charmes, et une poule. Le maire de Gripport devait, au jour du Vendredi-Saint, une poule et 5 œufs; le doyen, 4 poules et 5 poulets; le curé, 2 reaux de blé et autant d'avoine. Le greffe de la mairie dépendait du domaine. La pêche dans la rivière de Moselle appartenait, pour un tiers, au roi, pour le reste à l'église St.-Pierre de Remiremont. Enfin, les habitants étaient tenus de donner 12 deniers de cens annuel pour un droit dit de Ste.-Glossinde.

L'ancienne église de Gripport était à 15 kilom. environ du village, et s'appelait Viacelle (*via cæli*, chemin du ciel). De vieilles traditions, répandues dans plusieurs localités des environs, semblent indiquer que cette église fut autrefois célèbre, et qu'on y venait de fort loin en pèlerinage. Ce qui le prouve, ce sont les noms de *viacelle* donnés à plusieurs sentiers et chemins qui aboutissaient à cet endroit. Ce qu'il y a de certain, c'est que les habitants du village de Favières, distant de 50 kilom. de Gripport, devaient fournir, tous les ans, le jour de Pâques, le pain bénit et un cierge d'une livre à l'église de Viacelle. Pour arriver à cette église, les fidèles des villages situés à l'orient de la Moselle étaient obligés de passer la rivière dans un bateau; le canton où il se trouvait est

encore appelé *la Rame*. Enfin, un chemin que l'on suivait pour transporter, des habitations dépendantes même de Favières, les morts au cimetière qui entourait l'église, est désigné sous le nom de *chemin des Morts*. L'église de Viacelle a été démolie en 1746 et rebâtie à Gripport, où il n'y avait auparavant qu'une petite chapelle; près des ruines de cette église, on a construit, il y a quelques années, une chapelle placée sous l'invocation de saint Léonard, et que visitent les pèlerins qui viennent boire à la fontaine dédiée au même saint. Un ermite habitait près de l'église.

On découvre, dans le village de Gripport, à 1 mètre de profondeur, le long d'un petit ruisseau qui traverse une partie de la commune, un chemin fortement empierré et très-solide-ment établi; on le retrouve à plusieurs endroits, sur la longueur d'un kilomètre, se dirigeant, de l'est au sud-ouest, vers Mirecourt et Germonville, où l'on croit qu'il a existé autrefois deux châteaux. Ce chemin prend à la Moselle et conduit à une hauteur assez considérable, située au sud-ouest de Gripport; on a trouvé, sur cette route, différents objets: une clé, des morceaux d'os ouvragés, des résidus de charbon tels qu'en donnent les forges des maréchaux. On rencontre, dans les champs, des fragments de tuiles et de briques, des monnaies, des médailles, des débris de flèches et de lances; on a découvert un morceau d'une poterie qui paraît très-ancienne, un verrou et un éperon en acier d'un très-beau travail.

Jean-Baptiste FÈVRE, de Gripport, a obtenu, pour prix Monthyon, une médaille de 2,000 fr., en récompense de ses nombreux actes de courage et de dévouement.

GRISCOURT (GRISIACURIA, GRISSECOURT-EX-HAYE), petit village de l'ancien duché de Bar sur le ruisseau d'Ache, à 25 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 25 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-E. de Domèvre, chef-lieu du canton. Annexe de Gezoncourt. Pop.: 175 hab., 18 elect. cens., 10 cons. mun., 50 feux. Nombre d'enfants: 33 en hiver, 12 en été. Surf. territ.: 374 hect.; 254 en terres lab., 20 en prés, 4 en vignes, 67 en bois. Moulin à grains. Lettres par Noviant.

Anc. pop.: 1710, 16 hab., 2 gar.; 1775, 28 hab.; 1802, 165 hab., 39 feux; 1822, 158 hab.,

39 feux. — *Anc. div.*: 1594, terre de Pierrefort, bail. de Nancy; 1740, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel, cour souv. de Lorraine; 1790, canton de Dieulouard, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Ann. de Gexoncourt, doy. de Preny, dio. de Toul.

Ce village remonte à une époque assez éloignée : en 1533, Jean de Marbache, écuyer, reconnaît que lui et ses hoirs doivent tenir en fief et hommage, du comte de Bar, le four de Marbache, la moitié des corvées et rentes avec le moulin de Grisecourt-en-Haye. En 1478, René I^{er}, pour obliger les chanoines de Ste.-Croix de Pont-à-Mousson à chanter les matines et les heures canoniales, auxquelles ils n'étaient pas forcés par leur fondation, leur donna, entre autres biens, la seigneurie de Grisecourt. Il y avait une haute justice.

L'église de ce village est ancienne, mais petite et défigurée; la tour seule a conservé son ancien caractère.

GRISIÈRE, moulin à 2 kilom. S.-E. de Thiaucourt.

GROLOT, moulin dépendant de Gelaucourt, dont il est distant de 1 kilom. O.

GROSROUVRE (GROSSA RUBERA), village de l'ancien duché de Bar, sur le ruisseau d'Ache, près de la route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 35 kilom. N.-O. de Nancy, 18 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Annexe de Bernécourt. Pop.: 171 hab., 17 élect. cens., 10 cons. mun., 56 feux. Nombre d'enfants : 33 en hiver, point en été. Surf. territ. : 300 hect. en terres lab., 34 en prés, 45 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 13 hectol., en orge et avoine 15, en seigle 12. Elève de chevaux et de bêtes à cornes. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 26 hab., 3 gar.; 1773, 26 hab.; 1802, 150 hab., 34 feux; 1822, 147 hab., 42 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. du comté d'Apremont; 1740, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel, cour souv. de Lorraine; 1790, canton de Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Bernécourt, doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Ce village est ancien, car il en est parlé dans

un contrat d'acquêt passé en 1283. En 1428, le conseil du duc René rendit un jugement, entre le prince de Beaumont et le seigneur d'Apremont, par lequel furent réglés les droits des parties sur le four de Grosrouvre, l'entrecours, les hommes et femmes du même lieu, ceux de Bernécourt et d'Hamonville. En 1773, le roi y était seul seigneur.

GROSROUVRE (RUISSEAU DE). Il a sa source à Hamonville; dans un cours de 4,500 mètres, il arrose 10 hectares de prairies sur le territoire d'Hamonville, 5 sur celui de Grosrouvre, où il alimente un moulin, et se jette ensuite dans le ruisseau d'Ache.

GUÉBESTROFF (GEBERSDORFF), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite du Spin, à 48 kilom. N.-E. de Nancy, 23 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 3 N. de Dieuze, chef-lieu du canton. Annexe de Kerprich. Pop.: 108 hab., 11 élect. cens., 10 cons. mun., 20 feux. Nombre d'enfants : 20 en hiver, point en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 376 hect.; 228 en terres lab., 48 en prés, 27 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 7 hab.; 1802, 48 hab., 13 feux; 1822, 78 hab., 14 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune : ainsi que d'autres localités de la châtellenie de Dieuze, elle a eu beaucoup à souffrir pendant les guerres du XVII^e siècle, et, en 1650, il n'y avait plus d'habitants.

GUÉBESTROFF (RUISSEAU DE). Sa source est au moulin La Dame; dans un cours de 2,000 mètres, il arrose 19 hectares de prairies sur le territoire de Guébestroff, 6 sur celui de Guénestroff, où il alimente un moulin, et se jette dans le ruisseau du Spin.

GUÉBLANGE (GUELBEDANGE), village de l'ancien duché de Lorraine, près de l'étang de Lindre, à 44 kilom. N.-E. de Nancy, 21 S.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop.: 338 hab., 34 élect. cens., 10 cons. mun., 82 feux. Nombre d'enfants : 64 en hiver, 18 en été. Surf. territ. : 479 hect.; 292 en terres lab., 87 en prés, 6 en vignes, 48 en bois. Moulin à

grains. Écart : *Sainte-Marie-aux-Bois*, belle maison de ferme construite il y a peu d'années. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1710, 44 hab., 1 gar.; 1802, 305 hab., 63 feux; 1822, 343 hab., 70 feux.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1754, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Cette localité est assez ancienne, car il en est parlé dans un titre de 1396. Quelques ruines et des fossés, encore pleins d'eau, marquent l'emplacement d'un ancien fort à quelque distance du village, au N.-O. Un vieux château seigneurial existe aussi dans cette commune, mais morcelé en plusieurs habitations, et presque entièrement défigurés.

Un canton du finage de Guéblange, entre cette commune et celle de Juvelize, porte le nom de *Ban-d'Hublange*, ce qui semble indiquer, sur ce point, l'ancienne existence d'un village ou d'un hameau.

GUÉBLING (GIBLINGEN, GUÉBLING-PRÈS-BOURGALTROFF), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur la rive droite du Spin, à 52 kilom. N.-E. de Nancy, 27 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 N. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop.: 398 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 95 feux. Nombre d'enfants: 90 en hiver, 47 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ.: 678 hect.; 467 en terres lab., 69 en prés, 45 en vignes, 84 en bois. Deux moulins à grains, carrière de plâtre. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1802, 276 hab., 67 feux; 1822, 327 hab., 86 feux.—*Anc. div.*: 1594, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne; 1756, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton et dist. de Dieuze.—*Spir.*: Archiprêtré de Dieuze, dio. de Metz.

Ce village, érigé en cure depuis un siècle environ, était autrefois, dit-on, annexe d'une commune nommée *Récling*, qui fut détruite pendant les guerres qui affligèrent surtout la partie de la province appelée Lorraine-Allemande. Guébling, ainsi qu'on vient de le voir, était anciennement compris dans le duché de Lorraine, puisqu'il figure dans le dénombrement de 1594; on ne dit pas à quelle époque

il passa dans le domaine des évêques de Metz; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y était en 1756. On vient en pèlerinage prier saint Léger, patron de la paroisse.

GUÉ-DE-LAXAT, cense, à 4 kilom. S.-E. de Xures, dont elle dépend. Elle est indiquée en 1756.

GUÉNESTROFF (GUÉNESTORFF), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Spin, près du chemin de grande communication n.° 29 de Dieuze à Morhange, à 47 kilom. N.-E. de Nancy, 22 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 2 N. de Dieuze, chef-lieu du canton. Annexe de Kerprich-lès-Dieuze. Pop.: 548 hab., 55 élect. cens., 12 cons. mun., 137 feux. Les enfants vont à l'école à Kerprich. Surf. territ.: 244 hect. en terres lab., 46 en prés, 24 en vignes, 109 en bois, 15 en jardins, vergers, chènevières, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en seigle 17, en avoine 16; planté en vignes 66. Chevaux, vaches et porcs. Une partie des habitants s'occupent de la culture de la vigne, les autres sont employés à la saline de Dieuze. Moulin à grains, fabrique de gélatine. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1710, 52 hab., 20 gar.; 1802, 356 hab., 67 feux; 1822, 480 hab., 108 feux.—*Anc. div.*: 1594, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne; 1710, même bail., prév. de Dieuze; 1754, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

En 1285, un différend s'étant élevé entre les abbesse et dames de Vergaville et Renaud de Craincourt, chevalier, Bouchard, évêque de Metz, donna des lettres portant que ladite abbesse doit retenir gens manants à Vergaville *Gunderstorff* (sans doute Guénestroff), et *Zulling* (Zilling).

Il y a, à Guénestroff, une chapelle dotée par la famille Foblant pour y dire la messe tous les dimanches.

GUERMANGE (GUERMINGEN), village de l'ancien duché de Lorraine, à l'ouest de l'étang de Lindre, à 55 kilom. N.-E. de Nancy, 27 N.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 19 N. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop.: 620 hab., 62 élect. cens., 12 cons. mun., 454 feux. Nombre d'enfants: 105 en hiver, 35 en été. Surf. territ.: 1,848 hect.; 487 en terres

lab., 170 en prés, 623 en bois. Moulin à grains, tannerie. Ecart : *Stranhoff, Naker*. Lettres par Bourdonnay.

Anc. pop. : 1710, 49 hab., 5 gar.; 1802, 456 hab., 112 feux; 1822, 510 hab., 111 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, châtellenie et prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Alteville, dist. de Dieuze.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Il est question de ce village dès 1353 : Villalume, chevalier, sire de *Torschwiller* (Torchville), ayant fait le dégât sur les terres de l'évêque de Metz, du comte de Bar et du duc de Lorraine, leur en demanda pardon et mit entre leurs mains ses terres de Torschwiller et sa maison-forte de Guermange, qu'il tenait en fief de l'évêque de Metz. Ce château dépendait seul de l'évêché (bailliage de Vic), le village était lorrain. Il y avait des seigneurs de Guermange au XIII^e siècle; ils portaient de gueules au corps d'or mis en pal. Cette seigneurie fut, dans la suite, possédée par une branche de la maison de Custine.

Mais Guermange remonte beaucoup plus loin que tous les titres que nous avons cités : selon l'opinion généralement admise par nos antiquaires, il aurait été l'un des dix *vici* qui formaient l'*oppidum* ou place forte de *Decem-Pagi*. « Il y avait, dit M. Beaulieu, dans la forêt située entre Guermange et Assenoncourt, traversée par la voie romaine qui conduisait d'*Argentoratum* dans l'intérieur des Gaules, un *castellum* romain, sur l'emplacement duquel on a construit, au moyen-âge, le château de Roumesberg (mont des Romains), dont on ne voit plus aucun débris. La voie traverse ensuite l'étang de Lindre, où elle a conservé le nom de *Kemps*, que les Allemands donnent généralement aux chaussées antiques, et le soc de la charrue en rencontre l'empierrement lorsque l'étang est en culture, puis elle arrive à l'entrée de l'ancienne forteresse de *Decem-Pagi*, où elle se divise en 2 branches, l'une, qui est peu apparente, prend sa direction sur Dieuze, mais on en perd les traces au sortir de l'étang; l'autre, qui va directement à Marsal, passe au-dessous du monticule de Tripoli, traverse le bois de Marzac, se perd dans les champs, repaît auprès du village de Blanche-Eglise, où elle

se perd de nouveau pour se retrouver encore auprès de Marsal. »

GUÉROLDSECK ou GÉROLDZECK. Sur le bord de la Sarre, territoire de Niderstünzel, il a existé jadis un château fort ancien, dont on ne voit plus aujourd'hui que d'énormes restes de murailles; rien n'indique à quelle époque elles ont été élevées ou détruites. Elles ont résisté aux siècles passés et semblent braver encore les siècles à venir. Ce château appartenait à la maison de Géroldzeck, feudataire des ducs de Lorraine. En 1365, Jean de Veschembourg et Eberlin d'Andelache le vendirent à Burchard, seigneur de Fénétrange.

On a vu, à Géroldzeck, dit l'auteur de la *Statistique* de 1822, deux souterrains, l'un passant sous la Sarre, au château du vieux Sarverden, à 40 kilom., et l'autre sur le ban de Fénétrange, à 3 kilom. Des pièces de monnaie à l'effigie de César ont été trouvées dans les ruines du château, ce qui semblerait faire remonter son origine à l'époque de la domination romaine.

GUGNEY (GUGNEUM), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Brénon, frontières du département des Vosges, chemin de grande communication n.° 12 de Toul à Mirecourt, à 40 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 12 S. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 217 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 40 feux. Nombre d'enfants (Gugney et They) : 67 en hiver, 50 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 494 hect. en terres lab., 21 en prés, 11 en vignes, 22 en bois. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 53 hab.; 1802, 204 hab., 45 feux; 1822, 260 hab., 48 feux.—*Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. du comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize.—*Spir.* : Ann. de Diarville, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Gugney, qui faisait partie du comté de Vaudémont, est très-ancien, car il en est parlé, dès 1114, dans une charte de l'empereur Henri V, en faveur de l'abbaye de Moyenmoutier. Il était le chef-lieu d'une espèce de canton appelé le *Val-de-Gugney*, composé de ce village et de ceux de Forcelles et They-sous-Vaudémont. Il fut érigé en haute justice, le 12 août 1744, en

faveur du comte de Cures, et dépendit ensuite du comté de Fresnel, suivant l'acte d'érection de ce comté (1718). Gugney fut réuni au domaine par l'édit de 1729. En 1491, le duc René II y avait aboli les mains-mortes.

Le roi y était seigneur haut, moyen et bas justicier, et, en cette qualité, il avait seul le pouvoir d'y établir un officier portier et un mayeur devant lequel les habitants étaient responsables et juridiciables pour tout, depuis la Nativité Notre-Dame jusqu'à la St.-Martin d'hiver, et obligés d'obéir, comparaitre et assister à toute exécution pendant la durée de ce temps. Ils devaient deux guets à Vaudémont, et 20 francs pour l'exemption qui leur avait été accordée de la bannalité des moulins de Charmes. Le droit de taverne était de 40 francs.

Le chœur de l'église de Gugney, formé probablement d'une ancienne chapelle devant laquelle est une nef toute moderne, doit, par sa construction, remonter au XII^e siècle.

GUIDOURIT (RUISSEAU DE), ou DE VENEY. Il a sa source dans la prairie de Veney, dont il arrose 16 hectares, et se jette dans la Verdurette après un cours de 900 mètres.

GUINDRIMONT, cense, indiquée, dans la Statistique de 1802, comme dépendant de St.-Quirin.

GUINGUETTE, autre cense, à 2 kilom. E. et sur le territoire de Rehainviller.

GUINZELING (GUINSLING), village de l'ancien duché de Lorraine, à 59 kilom. N.-E. de Nancy, 34 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 9 S. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop.: 250 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 58 feux. Nombre d'enfants (avec Molring): 83 en hiver, 23 en été. Surf. territ.: 477 hect.; 244 en terres lab., 85 en prés, 109 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1710, 65 hab., 6 gar.; 1802, 221 hab., 49 feux; 1822, 252 hab., 50 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Metz, cout. de l'Evêché; 1790, canton de Bassing, dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

On fait remonter, nous ne savons d'après quel titre, l'origine de ce village à 1297. Il était de la chàtellenie de Dieuze, et, par suite des malheurs de la guerre, il se trouvait entièrement dépeuplé en 1650.

GUNTZVILLER (GUNTVEILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Niderviller, à 96 kilom. E. de Nancy, 11 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop.: 506 hab., 51 élect. cens., 12 cons. mun., 95 feux. Nombre d'enfants: 63 en hiver, 50 en été. Sœur de St.-Jean-de-Bassel. Surf. territ.: 524 hect.; 269 en terres lab., 94 en prés, 122 en bois. Moulin à grains, carrière de pierres de taille. Lettres par Phalsbourg.

Anc. pop.: Elle n'est pas indiquée en 1710; 1802, 526 hab., 45 feux; 1822, 590 hab., 69 feux.—*Anc. div.*: 1751, bail. de Lixheim, malt. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Niderviller, dist. de Sarrebourg.—*Spir.*: Archiprêtre de Sarrebourg, dio. de Metz.

L'origine de cette commune semble être récente, car il n'en est fait mention dans aucune des anciennes divisions de la province; et l'on dit que son église fut bâtie, en 1720, par dix habitants qui formaient toute la population.

Il y eut, prétend la *Statistique* de 1822, à 6 hectom. S. de Guntzwiller, un village qui fut entièrement détruit au XVII^e siècle.

GYE (GËUM), village de l'ancien évêché de Toul, dans une plaine, sur le ruisseau de Poisson, à 31 kilom. S.-O. de Nancy, 7 S. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Moutrot. Pop.: 261 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 87 feux. Nombre d'enfants: 60 en hiver, 15 en été. Surf. territ.: 360 hect. en terres lab., 60 en prés, 10 en vignes, 48 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 15, en avoine 20. Elève de chevaux. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1802, 148 hab., 58 feux; 1822, 210 hab., 49 feux.—*Anc. div.*: 1756, chàtellenie de Blénod, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz; 1790, canton de Blénod, dist. de Toul.—*Spir.*: Ann. de Blénod, puis de Mont-le-Vignoble, doy. et dio. de Toul.

Il existe à Gye une église qui n'a rien de remarquable, mais qui, cependant, est fort ancienne, et que l'on peut, d'après son architecture, faire remonter au X^e ou au XI^e siècle. Dans une prairie, à peu de distance du village, on a découvert, il y a quelques années, en

creusant un fossé, une épée, garnie en fer, de la forme des dagues espagnoles de l'époque de la Ligue.

HABLAINVILLE (HABLAINVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, derrière la forêt de Mondon, à gauche de la Verdurette, à 54 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 24 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 40 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 504 hab., 50 élect. cens., 42 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants : 90 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 758 hect. ; 611 en terres lab., 92 en prés, 7 en vignes, 2 en bois. Bureau de charité. Ecart : *la Tuilerie du Haut-de-la-Garde*. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1710, 29 hab., 10 gar. ; 1802, 292 hab., 64 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Lunéville ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Baccarat, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, qui faisait anciennement partie d'un ban appelé *ban de la Rivière*, parce qu'il est arrosé par les eaux de la Vezouse, avait pour annexes Burville, Réclonville et Vaxainville ; Pettonville était aussi dans sa dépendance. En 1517, les habitants et communauté d'Hablainville se mirent sous la sauvegarde et protection de Henri, seigneur de Blâmont, avec ceux de plusieurs autres lieux. Il est encore parlé de ce village dans plusieurs titres d'une date postérieure. Chaque charrue y devait un quarteron de blé, autant d'avoine et 4 gros en argent.

HABLUTZ, hameau à 1 kilom. N. d'Ibigny. Il y a une faïencerie dont les produits sont estimés.

HABOUDANGE (HOBLINGEN, GABUNDANGES ou HABUNDANGES), village de l'ancien évêché de Metz, dans une vallée profonde appelée *la Fosse d'Haboudange*, à droite de la Petite-Seille, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 43 kilom. N.-E. de Nancy, 13 N.-N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 511 hab., 51 élect. cens., 42 cons. mun., 123 feux. Nombre d'enfants : 95 en hiver, 20 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 578 hect. en terres lab., 156 en prés, 4 en vignes, 100 en

bois. Chevaux, vaches et moutons. Ecart : *La Montelotte*, ferme. Lettres par Château-Salins. *Anc. pop.* : 1802, 421 hab., 100 feux ; 1822, 498 hab., 121 feux. — *Anc. div.* : 1756, chef-lieu d'une châtellenie, juridiction, subdélégation et gén. de Vic ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Chef-lieu d'un archiprêtre, dio. de Metz.

Haboudange est un ancien fonds de l'église de Metz. Sous l'évêque Thiéry de Bar, vers 1164, le château d'Haboudange servait de repaire à des brigands qui ravageaient les terres de l'évêché. Ce prélat le tira de leurs mains et y bâtit une *belle salle* avec quantité de beaux corps-de-logis. Le château sortit des mains des évêques de Metz, en vertu d'un engagement, et Jacques de Lorraine, évêque de cette ville, de 1238 à 1260, acquit le fief d'Haboudange à son église, et le donna en fief au comte Sigebert d'Alsace. En 1333, il fut engagé par Adémar, évêque de Metz, à Pierre de Bar, sieur de Pierrefort. En 1444, le château fut mis momentanément entre les mains du duc René d'Anjou, et confié à la garde du lieutenant Jacques de Clermont et d'un certain nombre de gens d'armes venus de Normandie.

La châtellenie d'Haboudange comprenait, outre ce village, Dédeling, Obreck, Chanoy, Blanche-Eglise, Hampont, Dalhain, Burthecourt, Bénestroff, Guermange, etc. Il y avait deux châteaux.

On montre encore, à Haboudange, les traces d'un puits d'où l'on a extrait autrefois de l'eau salée.

HABOUDANGE (RUISSEAU, D') ou DU MOULIN. Ce ruisseau, dont la source est à Achain et l'embouchure dans la Petite-Seille, a un cours de 4,000 mètres ; il arrose 12 hectares de prairies sur le territoire d'Haboudange et sur celui d'Achain, où il alimente un moulin.

HADAINVAUX, cense indiquée, en 1710 ; comme dépendant de la paroisse Notre-Dame de Nancy. Ses habitants étaient exempts de taille.

HADOMEY, hameau situé à 3 hectom. S. de Rébérey, dont il dépend. Il est fort ancien, et on doit présumer qu'il fut autrefois plus considérable, car, en 1517, les habitants et communauté de ce lieu, comme ceux d'Hablainville, se mirent sous la protection du comte de Blâmont. En 1594, il était, sous le nom d'*Halo-*

mey, compris dans les prévôté et châtellenie de Deneuvre, bail. de Nancy. Il passa entre les mains des évêques de Metz, on ne dit pas à quelle époque, mais, en 1756, il était de la châtellenie de Baccarat, des juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton et dist. de Lunéville.

HAIE-VAUHIER (RUISSEAU DE LA). Il sort du bois de Blâmont, passe sur les territoires de Gogney et Richeval, et se jette dans le ruisseau de Gogney après un cours de 3,600 mètres.

HAGNEVILLE (HAGNEVILLA, HAGNEVILLE, HAGEVILLE, HENNEVILLE, HIGNEVILLE, HAGNEVILLE-SOUS-BELCHAMPS), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur le ruisseau d'Haigneville, ou du Breuil, près de la route départementale n.º 9 de Lunéville à Charmes, à 52 kilom. S.-E. de Nancy, 19 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 2 N.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Annexe de Brémoucourt. Pop.: 149 hab., 15 élect. cens., 10 cons. mun., 36 feux. Nombre d'enfants: 44 en hiver, 10 en été. Surf. territ.: 284 hect.; 223 en terres lab., 28 en prés, 16 en vignes. Lettres par Neuville.

Anc. pop.: 1710, 21 hab., 8 gar.; 1802, 149 hab., 36 feux; 1822, 162 hab., 34 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief, prév. et châtellenie de Rosières, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. de Rosières, mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Ann. de Brémoucourt, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Ce village est très-ancien: on le trouve qualifié de franc-alleu, en 1097, dans la fondation du prieuré de St.-Jacques, à Neufchâteau, et dans l'acte confirmatif de la fondation de l'abbaye de Belchamps, en 1157. En 1281, Olry, chevalier, sire de Bassompierre, fit foi et hommage-lige au duc de Lorraine pour *Ageville* et Arnaville, et reconnut devoir six semaines de garde au château de Preny. Il est encore parlé d'Haigneville dans plusieurs titres du XV^e siècle, et, entre autres, dans un acte contenant des reprises faites près du duc de Bourgogne, en 1476.

HAINVILLE, cense de Deuville, à 2 kilom. S. de cette commune.

HALIBACH, ermitage existant encore, au siècle dernier, sur le ban de Vannecourt.

HALLOVILLE, petit village des anciens anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à gauche du Vacon, à 59 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 29 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe de Nonhigny. Pop.: 167 hab., 17 élect. cens., 10 cons. mun., 43 feux. Nombre d'enfants: 29 en hiver et autant en été. Surf. territ.: 234 hect. en terres lab., 69 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 13 hectol., en orge et seigle 14, en avoine 16. Elève de bêtes à cornes, chevaux, moutons et porcs. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1710, 11 hab., 2 gar., pour la partie lorraine; 1802, 164 hab., 38 feux; 1822, 172 hab., 40 feux. — *Anc. div.*: 1594, bail. du comté de Blâmont; 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, partie bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Vic et de Nancy, cout. de Blâmont; 1756, partie juridiction de Vic, subdélégation de Sarrebourg; 1790, canton et dist. de Blâmont. — *Spir.*: Dio. de Metz, puis de Nancy.

Ce village semble avoir, dans l'origine, fait entièrement partie du duché de Lorraine; une portion fut, sans doute, vendue plus tard aux évêques de Metz. En 1430, il y eut des différends entre Thiébaud, seigneur de Blâmont, et Jean, seigneur d'Haussonville, à cause de la Haute-Rue d'Halloville et le bois de Walle, où M. de Lenoncourt devait avoir un sergent. On ne dit pas comment ce différend se termina.

On a trouvé, dans un terrain avoisinant l'enceinte du cimetière, des ossements humains groupés ensemble, les uns en pleine terre, les autres dans des cercueils en pierre calcaire, tournés de l'orient à l'occident. On montre, dans l'église, une pierre sur laquelle est gravée la figure d'un religieux que la tradition dit être l'ermite saint Georges, visité par saint Bernard, et qui avait pour chapelle le chœur de l'église.

HALLOVILLE (RUISSEAU D'). Il a sa source sur le territoire d'Halloville, où il arrose 15 hectares de prairies; il suit un cours de 1,700 mètres, et se perd dans le Vacon.

HALMOSE, cense composée d'une tuilerie et de quelques habitations, à 1 kilom. O. des Métaïries-de-St.-Quirin.

HAMMEVILLE (HARDEVAL), village peu con-

aidérable de l'ancien duché de Lorraine, à droite de l'Uvry, près la route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 31 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 3 N.-O. de Vézelise, chef-lieu du canton. Annexe de Vitrey. Pop.: 210 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 54 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 38 en été. Surf. territ.: 544 hect.; 342 en terres lab., 78 en prés, 6 en vignes, 82 en bois. Lettres par Vézelise.

Anc. pop.: 1710, 17 hab., 3 gar.; 1802, 125 hab., 33 feux; 1822, 198 hab., 42 feux. — *Anc. div.*: 1394 et 1710, fief, bail. du comté de Vandémont; 1754, bail. de Vézelise, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Vézelise. — *Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village, que Durival dit avoir été bâti des débris du village de Hardeval, faisait partie des terres du comté de Vandémont; il parait, néanmoins, que les comtes de Bar y eurent, au XIII^e siècle, des sujets et des droits seigneuriaux, car, en 1261, Thiébaud déclare qu'il a affranchi et mis à la *loi de Stenay* ce qu'il a à Hammeville, Saxon, Thorey, etc., excepté ses bois, eaux, fours, moulins, pressoirs et domaines, moyennant le terrage des terres, vignes et autres droits sur les habitants desdits lieux. (Nous avons dit, dans l'introduction, ce qu'était cette *loi de Stenay*.) En 1491, René II abolit les mains-mortes à Hammeville. Cette terre fut érigée en haute-justice, en 1604, par Charles III, en faveur de M. de Malvoisin. Par la suite, elle passa dans la maison de Courtignon par le mariage de M. de Courtignon avec M.^{lle} de Malvoisin, dame de ce lieu. La première de ces familles était une des plus anciennes de Picardie, puisque, en 1347, ses membres furent déclarés gentilshommes. Dès 1594, il y avait à Hammeville une forte-maison ou château.

L'ancienne église, près de laquelle habitait un ermite, était autrefois éloignée du village, et était, dit-on, celle de Hardeval, nom que le *Pouillé de Toul* donne aussi à Hammeville.

HAMONVILLE (HAIMONIS VILLA), très-petit village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de la Reine, sur la rivière d'Ache, à 38 kilom. N.-O. de Nancy, 49 N. de Toul, chef-

lieu de l'arrond., 10 O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Annexe d'Ansauville. Pop.: 117 hab., 12 élect. cens., 10 cons. mun., 34 feux. Nombre d'enfants : 22 en hiver et en été. Surf. territ.: 175 hect. en terres lab., 19 en prés, 87 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 40 hectol., en avoine 18. Chevaux, vaches, moutons et porcs. Lettres par Noviant.

Anc. pop.: 1710, 18 hab., 3 gar.; 1802, 127 hab., 27 feux; 1822, 83 hab., 23 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. du comté d'Apremont; 1751, bail. de Pont-à-Mousson, mait. de St.-Mihiel, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.*: Ann. de Mandres-aux-Quatre-Tours, doy. de Preny, dio. de Toul.

Nous trouvons aux Archives, sous la date de 1488, un jugement rendu au conseil du duc René, entre Pierre de Beaumat et le seigneur d'Apremont, par lequel sont réglés les droits des parties sur le four de Grosrouvre et l'entrecours dudit lieu, les hommes et femmes de Grosrouvre, Bernécourt et Hamonville. Il est encore parlé de ce dernier village dans un acte de reprise passé en 1524.

En 1740, il y avait un moulin-fief, et, en 1740, Remy Tardif obtint des lettres de confirmation pour les terres d'Hamonville, fief d'Ansauville.

On y voit un château du dernier siècle, qui appartient à la famille des Clermont-Tonnerre.

HAMPONT (HUPONCE), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur la rive gauche de la Petite-Seille, chemin de grande communication n.° 44 de Château-Salins à Bouquenom, à 37 kilom. N.-E. de Nancy, 7 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 513 hab., 51 élect. cens., 12 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants : 100 en hiver, 18 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 4,106 hect.; 674 en terres lab., 93 en prés, 49 en vignes, 100 en bois. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1710, 33 hab., 9 gar., pour la partie lorraine, 1802, 115 hab.; 1822, 443 hab., 125 feux. — *Anc. div.*: 1394, fief, prév. et châtellenie de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, partie, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1756, partie, châtellenie d'Haboudange, juridiction, subdéléga-

tion et gén. de Vic; 1790, canton d'Haboudange, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village est ancien : son nom se trouve dans le testament de la comtesse Mathilde de Hombourg, en 1195. En 1198, Jean de Hampont figure comme témoin dans un titre confirmant à l'abbaye d'Epinal trois maisons à faire du sel, qu'elle possédait à Vic. Ainsi qu'Haboudange, il fut engagé, par Adémar, évêque de Metz, à Pierre de Bar, en 1335; et, en 1420, l'Enri Holze de Diebelioh consentit au réachat de l'engagement que lui avait fait Henri de Blâmont de la moitié des villes de Rische, Zuzelanges (Zilling) et Hampont.

On attribue la construction de l'église aux Templiers. Autrefois le chœur et l'autel étaient sous la voûte du clocher; depuis, on a construit un nouveau chœur à l'autre extrémité.

HAN (HAN-SUR-SEILLE), hameau considérable, rive gauche de la Seille, à 5 kilom. E. d'Arraye, avec qui il ne forme qu'une commune, quoiqu'il ne soit qu'à 400 mètres de Manhoué; mais les inondations fréquentes de la Seille rendent parfois les communications difficiles avec ce dernier village. — *Anc. div.*: 1594, prév. du comté d'Apremont; 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Ann. de Manhoué, de Pâques à la Pentecôte inclusivement, dio. de Metz.

Le hameau de Han, à qui son importance pourrait presque faire donner le titre de commune, était plus considérable autrefois qu'aujourd'hui. Il est désigné, dans les anciens titres et les anciennes divisions, sous le nom de ville et de village. En 1554, Vautrin, prévôt de Blâmont, confirme l'acquittement donné par sa femme à André de Sairin, pour les dommages commis par ce dernier en la ville de Han-sur-Seille. S'il faut en croire la tradition, Han, dit M. Dauphin, dans une note qu'il a bien voulu nous communiquer, était situé au confin appelé la *Pierre-à-Han*, et il fut brûlé par les Suédois au XVII^e siècle; on a trouvé, dans ce lieu, plusieurs pièces de monnaie d'or et d'argent, une tête en pierre grossièrement sculptée, du charbon de bois, des ossements, beaucoup de tuiles et quantité de fondations très-difficiles à détruire. La Pierre-à-Han est à peu près à

moitié chemin de Han et d'Arraye; un peu au sud de cette direction, un champ, qui a environ 80 mètres de longueur, était le chemin qui servait à conduire les bestiaux au gué de l'ancien moulin d'Arraye, dont les fondations existent encore.

Le hameau de Han est construit sur un banc de sable estimé aussi bon, pour faire du mortier, que celui de la Meurthe ou de la Moselle. Les ouvriers, dans les excavations qu'ils pratiquent, trouvent souvent, au fond des couches de ce sable, des ossements : on y a découvert récemment, à environ 2 mètres $\frac{1}{2}$ du sol, un squelette tout entier dont les os paraissent bien conservés, mais qui tombaient en poussière à la moindre pression; et, plus récemment encore, à une profondeur d'environ 4^m, une dent qui, au dire d'un de nos plus savants géologues, vient d'un animal antédiluvien. Ce sable, extrêmement pur et fin, couvre une eau dont la fraîcheur et la limpidité sont comparables à celles de l'eau de roche, et qui, en raison de son abondance, suffirait à alimenter une ville populeuse; les pierres et le sable ne manqueraient pas non plus à sa construction. La terre calcaire, dans laquelle ces pierres se trouvent par couches, est très-fertile; ramenée d'une profondeur de plusieurs mètres à la superficie, elle est productive l'année suivante sans engrais.

Dans le confin des *Tomboux*, formant une petite élévation propre à asseoir un camp, non loin du *Pré-Soldat*, sur la rive gauche de la Seille, à 3 ou 400 mètres d'Arraye et dans la direction de Han, on a trouvé des ossements et des armes enfouies; il y a treize ans, des ouvriers, en arrachant des pierres, découvrirent un lieu de sépulture où gisaient beaucoup de cadavres avec leurs armes, piques, sabres, etc.; il y avait aussi des casques et des mors de brides. Un grand nombre de pièces de monnaie ont été trouvées, soit à Han, soit aux environs; elles sont à l'effigie des rois Louis XIII et Louis XIV; l'une est une monnaie de Nancy, du règne de Henri II; une autre du Bas-Empire; mais elles n'offrent rien d'intéressant.

De 1600 à 1790, Han a eu plusieurs seigneurs, parmi lesquels M. Mathieu, grand maître réformateur des eaux et forêts de Lorraine, oncle de notre célèbre agronome, M. Mathieu de Dombasle, qui a fondé, en 1788, pour ré-

tribuer un instituteur, une rente de 7 hectol. et demi de blé. Un autre seigneur de Han, nommé de Toulon, avait aussi fait donation d'une ferme, d'un rapport d'environ 500 francs, à l'époque où le hameau fut reconstruit sur son emplacement actuel, à charge qu'on lui ferait dire une messe à perpétuité, tous les dimanches et fêtes; il fallut aller à l'église de Nomeny pour accomplir cette dernière volonté du testateur. Il y a trois siècles au moins, que les habitants, ayant fait construire une chapelle sous l'invocation de la Vierge, le legs put recevoir son exécution.

La belle terre seigneuriale de Han a été vendue en détail en 1812.

HANGVILLER (**EINGWEILLER**), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Zintzel, près la route royale n.° 61 de Strasbourg à Sarrebrück, frontières du Bas-Rhin, à 105 kilom. N.-E. de Nancy, 20 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 8 N. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Annexe de Lutzelbourg. Pop. : 398 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 89 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver et en été. Surf. territ. : 450 hect.; 237 en terres lab., 75 en prés, 408 en bois. Plusieurs moulins à grains. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 290 hab.; 1822, 370 hab., 72 feux. — *Anc. div.* : 1751, bail. de Dieuze, cout. de Lorraine; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, probablement le même que celui désigné, en 1751, sous le nom d'*Eingweiler*, était compris dans le baillage de Dieuze. Du reste, ni l'histoire ni les Archives n'en font mention.

HANGVILLER (**RUISSEAU D'**). Sa source est au-dessus de Metting et son embouchure dans le Zintzel; dans un cours de 2,700 mètres, il arrose 11 hectares de prairies sur le territoire d'Hangviller, et 35 sur celui de Metting, où il fait mouvoir un moulin.

HANNOCOURT (**HAINONIS CURTIS**), très-petit village de l'ancien duché de Bar, à gauche de la Nied-Française, chemin de grande communication n.° 48 de Château-Salins et Delme à Lesse et Langorff, à 39 kilom. N.-E. de Nancy, 12 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe

de Prévocourt. Pop. : 57 hab., 6 élect. cens., 10 cons. mun., 12 feux. Nombre d'enfants : 20 en hiver, point en été. Surf. territ. : 150 hect. en terres lab., 50 en prés, 1 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 4 hectol., en avoine 5. Chevaux, vaches, brebis, porcs et volailles. Ecart : *Nied*. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1740, 11 hab., 3 gar.; 1773, 15 hab.; 1802, 75 hab.; 1822, 70 hab., 14 feux. — *Anc. div.* : 1740, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Château-Salins, maît. de Pont-à-Mousson, gén. et cour souv. de Nancy, cout. de St-Mihiel; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, qui n'était encore qu'un hameau en 1802, dépendait de la baronnie de Viviers. On lit dans les Preuves de D. Calmet, à la suite du récit du massacre des habitants de *Lezey*, par les Huns, en 936, que Giselle, abbesse de Remiremont, possédait la moitié du revenu d'*Hanoncourt* (*Hainonis curtis*, peut-être Hannoncourt), à condition d'en donner un repas aux religieuses.

HAPLEMONT, hameau à gauche du Madon, à 5 hectom. S.-O. de Gerbecourt, dont il dépend. En 1740, il y avait 11 hab., 4 gar. — *Anc. div.* : 1594 et 1740, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelise, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelise. — *Spir.* : Ann. de Gerbecourt, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce hameau, qualifié de village en 1802, et qui faisait autrefois partie du marquisat d'Haroué, est mentionné dans plusieurs titres du XIV^e siècle; le premier est un acte de reprise de cette seigneurie, en 1333; le second, daté de 1399, est un acte par lequel Elme de Linange engage à Henri d'Ogéville la moitié de ce qu'il possède à Haplemont et dans d'autres lieux.

HARAUCCOURT (**HARACURIA**, **ARALDI CURTIS**, **HARAUCCOURT-LES-SAINTE-NICOLAS**), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Rouanne, à 18 kilom. E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-E. de St-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 829 hab., 83 élect. cens., 12 cons. mun., 220 feux. Nombre d'enfants : 175 en hiver, 60 en été. Sœur de la

Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,247 hect.; 963 en terres lab., 154 en prés, 35 en vignes, 39 en bois. Une brasserie renommée. Ecart : *La Borde*. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 133 hab., 31 gar.; 1802, 669 hab.; 1822, 704 hab., 167 feux.—*Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. d'Einville, bail. de Nancy; 1751, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Buissoncourt, dist. de Nancy.—*Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village est très-ancien : Bertholde, évêque de Toul, qui mourut vers 1020, l'avait acquis du duc Thiéry. Haraucourt a donné son nom à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la province. Dès le XII^e siècle, dit-on, Vauthier, fils du duc Simon I^{er} et seigneur de Gerbéviller, avait épousé Anne d'Haraucourt, à cause de sa beauté extraordinaire. Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun et de Toul (1430 et 1437), a laissé de curieux Mémoires dans lesquels se trouve raconté, entre autres choses, l'emprisonnement du duc Ferry dans la tour de Maxéville. Guillaume d'Haraucourt, si célèbre par ses intrigues et ses disgrâces sous le règne de Louis XI, monta aussi sur le trône épiscopal de Verdun. Enfin, en 1614, Elisée d'Haraucourt était gouverneur de Nancy. Cette maison est depuis longtemps éteinte, et ses biens ont passé dans celle de Thiard; elle portait d'or à la croix de gueules, au franc quartier d'argent, à un lion de sable, armé, lampassé de gueules, couronné d'or. Cimeter : une tête à col de cygne béqué et accolé de gueules, ondé d'or.

L'église d'Haraucourt, dont une tour se voyait encore à la fin du siècle dernier, était située à quelque distance du village; c'est probablement elle qui est désignée dans les anciens titres sous le nom d'*Aracurii monasterium*. Il y eut, dit-on, sur cet emplacement, une maison de Templiers. Le château, autrefois chef-lieu d'une belle terre, est converti en brasserie et maison d'exploitation; il ne reste, de ses anciennes fortifications, que deux tours rondes couvertes d'un toit et terminant les angles de la façade extérieure.

En 1832, le choléra enleva tous les vieillards de cette commune.

Les cartes du XVI^e siècle ne désignent ce

village que sous le nom de *Claude*; il n'en est pas question sous celui d'Haraucourt; nous ne savons d'où vient cette seconde appellation.

Hommes marquants : Jean APPIER HANZELT, mathématicien graveur et typographe, né le 15 novembre 1596, mort en 1647, auteur de la *Pyrotechnie*, qu'il fit imprimer à Pont-à-Mousson en 1630.—Jean-Joseph CHAMAN, né le 24 septembre 1699, mort à Vienne le 8 décembre 1768, était élève des Barilly et des Bibiena de Bologne; il se fit remarquer dans la peinture, surtout en ruines, décorations, architecture.—L'abbé MICHEL, ancien supérieur du séminaire de Nancy, mort curé de la cathédrale de cette ville, le 9 octobre 1842. Ce prêtre, aussi distingué par sa science que par ses vertus, est auteur du *Journal de la déportation des Ecclésiastiques*, journal imprimé pour la première fois en 1796, et réimprimé avec beaucoup de détails en 1840. M. Michel, qui n'était encore que diacre, était au nombre des ecclésiastiques déportés. On lui doit aussi le nouveau *Bréviaire* de Nancy, les livres de chant imprimés en 1823, et le *Musé diocésain*, remarquable par sa belle exécution typographique. M. l'abbé Michel a fourni à l'auteur de la *Biographie de la Lorraine* la plupart des articles qui concernent les ecclésiastiques morts depuis un siècle environ.

HARAUCOURT-SUR-SEILLE (HARAUCOURT, HARAUCOURT-LES-MARSAL), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Seille, route départementale n.° 4 de Nancy à Landau, à 56 kilom. N.-E. de Nancy, 10 S.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrondissement. Pop. : 468 hab., 47 élect. cens., 10 comm. mun., 107 feux. Nombre d'enfants : 63 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 473 hect. en terres lab., 103 en prés, 21 en vignes, 16 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 2 hectol. 75 litres, en orge 4, en seigle 3, en avoine 5; planté en vignes 15 hectol. 50 litres. Chevaux, bêtes à cornes, porcs et moutons. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 44 hab., 7 gar.; 1802, 247 hab., 80 feux; 1822, 350 hab., 65 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. de Marsal, bail. de Nancy; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Marsal; 1790, canton de Marsal, dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Le chroniqueur Richer nous apprend, en ces

termes, que l'abbé de St.-Sauveur obtint en fief tout ce que les seigneurs temporels possédaient au village d'Haraucourt :

« Tout ce aussi que les seigneurs temporels tiennent au village d'Auralcourt, près de Vic, diocèse de Metz, ils l'ont en fief de l'église et monastere de Saint Sauveur, en faisant iceux fidelité à l'abbé dudit lieu, qui sans les seigneurs temporels, toutes et quantes fois que bon luy semblera, pourra creer et instituer audit Auralcourt, un mayeur iuré; et sans autre empeschement. Le passage dudit Auralcourt et du ban adiaçant appartient audit abbé, comme aussi le moulin luy est propriétaire. Il a audit lieu une maison à resserer les biens de la terre, avec ses prés et terres arrables, en laquelle il doit et peut tenir et auoir des troupeaux de brebis et d'autres bestes separement pour les faire paistre par son serniteur, ce que nul autre ne doit et ne peut faire audit lieu de Auralcourt. Aussi y a t il encor plusieurs forests, censés et reuenus annuels et quaternes. Le village de Barbesieux et les habitans dudit lieu sont de telle et semblable condition, comme sont ceux de Domepure, tant en cornées qu'en avtres coustumes, sommaires et monages, et en pastarages et usages ruraux de tout le ban et seigneurie. »

En 1593, il y eut un contrat d'échange entre le cardinal de Lorraine et le duc Charles III, par lequel le premier céda au prince et à ses successeurs, tous les droits de régales, ressort de juridictions et autres qui lui appartenaient à *Haraucourt* et autres lieux, contre d'autres droits appartenant au duc. Les habitans devaient, pour taille, une rente annuelle de deux francs; les droits de bourgeoisie et de taverne étaient de 40 francs. Il y existait un fief appelé *la Maldiné*.

Une voie romaine, sortant de Marsal, se dirigeait vers cette commune. Il y avait autrefois une saline en exploitation sur son territoire.

HARBOUË, village de l'ancien évêché de Metz, à 65 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 35 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond. 5 S.-E. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 604 hab., 60 élect. cens., 42 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 114 en hiver, 35 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 605 hect. en terres lab., 237 en prés, 123 en bois, 15 en jardins,

chenevières et pâturages. L'hectare semé en blé peut rapporter 13 hectol., en avoine 18. Elève de porcs, bêtes à cornes et à laine. Principale culture : blé, avoine et pommes de terre. Fabrique de calicot. Ecart : *Monet*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1802, 509 hab., 124 feux.—*Anc. div.*: 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg; 1790, canton et dist. de Blâmont.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Harboué, dit l'auteur du *Dictionnaire statistique* (1838), est fort ancien; il formait autrefois une partie du domaine temporel de l'abbaye de Domèvre; c'était aussi le chef-lieu d'une prévôté particulière établie par la famille de Poix et de Noailles, pour les immenses propriétés qu'elle possédait dans le pays.

Le prince Marc de Beauvau acquit, vers 1722, la terre d'Harboué ou *Harbouey*, dont la propriété lui fut contestée par François de Lorraine, puis définitivement garantie en 1736.

Ce villagene fit pastoujours partie du diocèse de Metz, car nous lisons dans le *Pouillé de Toul*, article *Harbovay*: Cette paroisse est rentrée sous la juridiction de l'évêque, d'où elle était sortie; elle dépendait du doyenné de Salm.

HARCHOLIN (**HARCHOLIN-DE-CIREY**, ou vulgairement **TRIPUOT**, **FRICHES** et **VENDÉE**), hameau réuni à Cirey, dont il est distant de 5 kilom. N.-E. Nous trouvons, dans les notes statistiques de M. Boyé, les détails suivants sur ce hameau, une des localités les plus curieuses du département :

« Au mois d'octobre 1567, Jean d'Haussonville était propriétaire du vaste domaine de Turquestein. A cette époque, Affrican, son fils aîné, fit le partage de l'immense forêt qui en dépendait, en trois lots égaux, dont un sous le nom de *Marche de Turquestein*, pour la baronnie de ce nom, un second pour la baronnie de St.-Georges, et le troisième pour celle de Châtillon. Ce dernier lot a été subdivisé, les 16 avril et 6 mai 1611, en trois portions, dont une a pris le nom de *baronnie de Harbouey*, une autre de *Cirey*, et la troisième, subdivisée en deux sixièmes, l'un pour la nouvelle baronnie de Châtillon, et l'autre pour celle de Petitmont. La partie dite Harcholin-de-Cirey est échue à la baronnie de ce dernier nom.

» Ces biens privilégiés ne dépendaient, avant

1790, du territoire d'aucune commune ; ce n'est qu'à cette époque que, passibles des contributions publiques, ils furent portés dans les sections et matrices que l'on a été tenu de rédiger alors pour l'assiette de l'impôt. Chaque commune y comprenait les domaines de ses seigneurs respectifs, sans considérer s'ils pouvaient dépendre d'autres bans, comme y étant adjacents ou en ayant fait partie dans des temps plus reculés ; c'est ainsi que la forêt de Harcholin, distante de 5 kilom. de Cirey, y fut imposée, quoiqu'elle en fût séparée encore par les forêts de la princesse de Beauvau, sises à Bertrambois.

» La dame de Mortal, épouse divorcée de M. Sigisbert de Prémont, seigneur de Cirey, émigré, ayant des remplois à exercer sur les biens de son mari, en provoqua le partage en l'an IV, contre la république, alors jouissant de ce bien. A peine entrée en possession du lot qui lui était dévolu, et qui comprenait la forêt des Harcholins, elle se hâta de porter la coignée dévastatrice sur cette forêt, alors une des plus belles, des plus riches et des mieux conservées de la contrée. Bientôt, le sol, resté à nu, fut radicalement essarté et défriché par des malheureux sortis de tous les pays et de toutes les nations, Français, Allemands, Anglais, Polonais, Italiens, Russes, Bohémiens, etc ; ils élevèrent, pour s'y loger, quelques huttes éparées, vrais modèles de l'architecture des premiers temps : ici, placées au penchant d'une colline, ailleurs, sous un rocher, plus loin, dans le fond d'un vallon, mais toujours au centre de leurs exploitations. Leur nombre s'est graduellement accru, des habitants du pays, y ayant fixé depuis leur demeure. C'est sous plusieurs de ces huttes que l'on voit le tableau de la plus hideuse misère : l'homme, la femme, les enfants, à demi-nus, prennent, dans le même coin, leur repos sur un lit de feuilles et de bruyères couvertes de haillons. La fumée s'échappe de ces tristes réduits à travers les branchages qui en forment la couverture. Sous quelques-uns de ces toits, on remarque un contraste bizarre, effet de l'industrie qui se développe de toute part. A côté des grabats, des vases ébréchés, etc, on voit fabriquer des pièces de tissage en coton dont la valeur dépasse celle de la hutte tout entière. Plusieurs de ces malheureux habitants,

uniquement occupés autrefois à cultiver un sol ingrat, ou à mendier un morceau de pain, ont, depuis peu d'années, l'avantage d'être admis dans les ateliers de la verrerie de Cirey, et cette usine est pour eux une école de mœurs et de probité, en même temps qu'elle leur procure de quoi vivre.

» Le sol des Harcholins n'est généralement qu'un sable pur, brûlant, sans profondeur, et chargé de cailloux, si l'on en excepte pourtant la partie occidentale, cultivée en majorité par les habitants de Bertrambois. Les eaux pluviales de ce penchant se réunissent au Rupt-de-Rebas qui serpente à travers le territoire de Bertrambois et prend son embouchure dans la Vezouse. La couche de terre végétale y est formée de sable chargé d'argile, qui convient à la pomme de terre et au seigle, qu'on y cultive.

» Deux vallons, formés par deux collines, composent le revers, qui décline au levant ; le sommet de ces collines n'est légèrement recouvert que d'une couche de cailloux, mêlée de très-peu de sable, où ne végète que la bruyère. Leur penchant n'offre que le sable pur et graveleux, où l'on cultive la pomme de terre et un peu de seigle. On y remarque quatre bouquets de taillis échappés à l'essart, et qui font regretter la destruction de la forêt. A la base des collines et dans le fond des deux vallons, une couche de terre végétale profonde en recouvre la superficie. On y cultive avec avantage le seigle, la pomme de terre, le chanvre et d'assez beaux légumes. Deux sources jaillissent au fond d'un de ces vallons ; elles sont les seules dans tout le Harcholin. Le filet d'eau qui en découle suit un cours sinueux, fertilise la presque unique prairie que l'on y a formée, et se jette ensuite dans la Sarre-Blanche.

» Deux cent trente-un censitaires, tant des Harcholins que de Lafrimbolle et de Bertrambois, cultivent ce territoire, composé de 197 hect. 47 ares 93 cent. qui relevaient de M. Balthelot, de Blâmont, et de 15 hect. 42 ares 77 cent. de M.^{me} la princesse de Beauvau ; 72 huttes et maisons éparées y logent autant de chefs de familles, et présentent une population d'environ 330 âmes. »

HARDEVAL, cense à 1 kilom. O. de Villers-les-Nancy, dont elle dépend. Ce nom d'Hardeval n'était autrefois que celui d'un canton de

terre où il y avait des vignes et des plantations.

HAROUÉ (HARUVIA, HAROUEL, CRAON), bourg de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite du Madon, route départementale n.° 49 de Bayon à Vézelize, à 30 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. Haroué est chef-lieu d'un canton dont dépendent 30 mairies. Pop.: 666 hab., 67 élect. cens., 12 cons. mun., 180 feux. Nombre d'enfants : 105 en hiver, 50 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de bienfaisance. Surf. territ.: 413 hect.; 240 en terres lab., 23 en prés, 18 en vignes, 100 en bois. Moulins à grains. Foires, les 18 mai et 8 novembre. Lettres par Neuveville.

Le bourg d'Haroué est de médiocre importance, la plus grande partie du finage appartenant au prince de Beauvau. Il est situé au pied d'un coteau qui s'étend en pente douce jusqu'à la forêt de la Voivre, domaine du même propriétaire.

Anc. pop. : 1710, 120 hab., 16 gar. ; 1802, 625 hab., 157 feux ; 1822, 600 hab., 160 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy ; 1734, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

La seigneurie d'Haroué, autrefois l'une des terres les plus considérables de la province, fut formée par la réunion des anciennes baronnies d'Ormes et d'Haroué. Le château, qui existait dès le XII^e siècle, et dont on voit encore quelques débris dans les dépendances du château actuel, appartenait, dès l'origine, aux seigneurs d'Erbéville et d'Ogéville ; puis, ces derniers en devinrent seuls possesseurs. Jean d'Ogéville, à qui il échut, le rebâtit, l'augmenta de tourelles, le fortifia de meurtrières et de machicolis ; et comme ce château était un fief mouvant de la châtellenie d'Ormes, Forry, comte de Linange, l'érigea en franc-alleu en faveur de Guy d'Haroué, fils de Jean d'Erbéville. (Note communiquée par M. Bataille, d'Haroué.) Le bourg d'Haroué, qui n'était encore, au XIV^e siècle, qu'un hameau occupé par quelques tenanciers du château, a donné son nom à une illustre famille de l'ancienne chevalerie. En 1383, Guy d'Harouel, chevalier, portait la bannière du comte de Bar à la bataille de Breuil, près Lyon. Un Haroué était prévôt de St.-Dié

en 1434. Cette maison s'est éteinte à la mort d'Isabeau d'Haroué, qui avait épousé Jean de Bassompierre ; par cette alliance, la terre d'Haroué passa dans cette dernière famille. Christophe de Bassompierre y avait fait bâtir un château, qui était magnifique. Le cardinal de Richelieu le fit détruire en partie et les statues qui le décoraient furent mutilées. Haroué fut érigé en marquisat, en faveur de François de Bassompierre, maréchal de France, par lettres du duc Henri, du 28 juillet 1625. Il y avait une prévôté bailliagère seigneuriale, ressortissant à un buffet que le seigneur y possédait aussi, et de là à la Cour souveraine. En dépendaient : Haroué, Afracourt, Benney, Ceintrey, en partie ; Crantenoy, Gerbécourt, Haplemont, Jevoicourt, Lemainville, Lancuveville, Ormes, Ville, St.-Remimont, Herbelmont, Vaudeville, Vaudigny, Voinémont et Xirocourt, en partie. Cette prévôté avait été créée le 24 mai 1756. La baronnie d'Autrey, composée d'Autrey-sur-Brénon, Houdreville et Pierreville, fut unie au marquisat d'Haroué, par arrêt du conseil de Stanislas, du 23 février 1764, et lettres-patentes du 12 mars suivant.

La terre d'Haroué appartient à la famille de Bassompierre jusqu'à la mort du célèbre maréchal de ce nom. Sa succession ayant été abandonnée par sa famille, Geoffroy de Beauvilliers, conseiller au parlement de Rouen, l'un des créanciers du maréchal, vint en Lorraine, en 1664, pour y poursuivre le paiement de ce qui lui était dû par décret sur le marquisat d'Haroué et sur la baronnie de Bassompierre. A peu près à la même époque, Claude Honoré de Boislève, intendant des finances, ayant été entraîné dans la disgrâce de Fouquet, chercha un refuge au château d'Haroué. Désirant acquérir cette terre, mais n'osant le faire en son nom, il prit celui du créancier poursuivant, qui s'en rendit adjudicataire. Cette vente fut annulée par un arrêt qu'obtint le procureur-général, et Boislève, obligé de se masquer sous un nom plus illustre, recourut au marquis de Crussolles, qui en devint fictivement possesseur. A la mort de Boislève, la succession de la seigneurie de Bassompierre donna lieu à un procès qui dura plus de soixante ans. Enfin la terre d'Haroué passa dans la maison de Craon, qui la possède encore aujourd'hui. Par lettres-patentes de

Louis XV, données à Versailles au mois de février 1768, le nom d'Haroué fut éteint et changé en celui de Craon, sous lequel le bourg était encore désigné en 1790.

Pendant la détention du duc René I^{er}, en 1436, Guillaume de Dommartin, seigneur du château d'Haroué, y fut attaqué par le capitaine Fort-l'Épée, qui était au service du comte de Vaudémont; le château fut emporté d'assaut, et les vainqueurs y trouvèrent une quantité considérable de provisions de bouche.

Bassompierre rapporte, dans ses *Mémoires*, qu'un nommé Cliquot, l'un des colonels du duc Charles IV, fut défait, près de sa maison d'Harouel, par les troupes du duc de Weimar. « Au mois de juillet, ajoute-t-il, M. de Hallier ayant ramassé quelques troupes, vint assiéger ma maison d'Harouel, et, après l'avoir fait sommer, et que ceux qui étaient dedans de la part du duc Charles eussent fait refus de se rendre, il la battit avec deux pièces de canon qu'il avait amenées; après avoir enduré soixante et dix coups de canon, ledit sieur du Hallier, à la prière du comte et de la comtesse de Tornielle, qui étaient dedans, il la reçut à composition, le mardi 8. »

Dès 1448, Claude et Thiéry de Lenoncourt, fils de Jeanne d'Haroué, avaient obtenu l'autorisation d'établir dans ce lieu un signe patibulaire.

La maison d'Haroué portait d'argent au lion de gueules, à queue fourchue, armé, lampassé et couronné d'or; ou, selon d'autres, d'or à la bande de gueules côtoyée de neuf billettes de même; les armes de Craon sont lozangé d'or et de gueules.

Le château fort qui y existait dès le XIII^e siècle, a été presque entièrement détruit; on n'en voit plus que quelques ruines dans la ferme, près du château actuel. Mais ce dernier, que le prince de Craon fit bâtir par le célèbre Boffrand, sur l'emplacement du premier, est magnifique. Malgré les dévastations de 93, l'édifice est encore entier; il renferme un grand nombre d'objets d'art et de curiosités. Il faut mettre en première ligne les portraits de Jean de Beauvau, maréchal des camps d'Henri IV, en 1598; de Charles de Beauvau, en 1580, etc., etc. Outre ces portraits, la plupart remarquables sous le rapport de l'art autant que par les personnages qu'ils représentent, on

retrouve encore un petit nombre de tableaux dont quelques-uns appartiennent à l'école flamande. Les salles meublées renferment des tapisseries, dont deux énormes pièces de Flandre qui paraissent de la fin du XV^e siècle. Il reste aussi beaucoup de fauteuils en tapisserie, deux lits en damas, montés sur des estrades, du temps de Louis XIV; des meubles en laque et en nacre, dans l'un desquels se trouve l'épée de cérémonie du maréchal de Beauvau.

L'église, construite en 1598, par Marie-Louise de Radeval, veuve de Christophe de Bassompierre, a été agrandie, en 1731, par le prince de Beauvau-Craon. Marc de Beauvau, prince de Craon, mort le 10 mars 1754, y est inhumé.

Hommes marquants : François de Bassompierre, maréchal de France, célèbre par son esprit, ses ambassades, ses galanteries et les *Mémoires* qu'il composa pendant sa longue détention à la Bastille, était né à Haroué, le 12 avril 1579; il mourut en Brie, dans une maison du duc de Vitry, le 12 octobre 1646. Il avait fait planter à Haroué tout un coteau de plant de Champagne. — Le maréchal-de-camp baron Pougès, né en 1767. Une particularité très-remarquable de la vie militaire de cet officier-général mérite d'être exceptionnellement citée dans cet ouvrage, comme un fait rare et peu connu. M. Pougès fut nommé légionnaire en mars 1804; il était alors lieutenant-colonel du 62.^e régiment de ligne. Elevé au grade de colonel, en février 1805, il conduisit le 26.^e régiment d'infanterie légère, dont il était devenu le chef, du camp de Boulogne aux champs d'Austerlitz, comme faisant partie de la division Legrand, du corps d'armée du maréchal Soult. Le jour de la bataille, le 26.^e léger, sous les ordres du général de brigade Merle, fut détaché de la division pour aller occuper le village de Telnitz, à quelque distance sur la droite, qui était elle-même l'extrême droite des armées françaises, pour y attendre les Russes, l'Empereur présumant qu'ils choisiraient ce point pour le tourner. Déjà les armées étaient aux prises, lorsqu'une colonne de grenadiers russes se présenta, descendant le plateau contre lequel Telnitz est appuyé. L'attaque et la défense, entre les Russes et le 26.^e, furent vigoureuses. Le 26.^e fit des merveilles,

stimulé par la présence du général, de son colonel et de ses autres chefs, qu'il voyait partout où il y avait le plus de danger. Néanmoins, il y eut un instant de fluctuation ; mais, en définitive, l'ennemi fut contenu et l'intention de l'Empereur remplie. Après la bataille, le général Merle fut nommé général de division. Le colonel Pouget, de simple légionnaire, fut, du propre mouvement de l'Empereur, et à l'insu de ses chefs, élevé aux grades d'*officier* et de *commandant* de la Légion-d'Honneur, par deux nominations datées du même jour, 23 décembre 1805.

HARREBERG, village de l'ancienne province d'Alsace, au milieu des forêts de Dabo, à gauche de la Zorn, à 94 kilom. E. de Nancy, 14 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Hommert. Pop. : 316 hab., 32 élect. cens., 40 cons. mun., 64 feux. Nombre d'enfants : 82 en hiver, 20 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 630 hect. ; 144 en terres lab., 27 en bois. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 191 hab., 34 feux ; 1822, 230 hab., 50 feux.—*Anc. div.* : bail. de Dabo, gén. de Strasbourg, régi par le droit écrit ; 1790, canton de Walscheid, dist. de Sarrebourg.—*Spir.* : Dio. de Strasbourg.

Ce village possède une verrerie, établie, en 1725, par deux particuliers auxquels le prince de Linange laissa un canton de forêt à bail emphytéotique. On y a fabriqué primitivement du très-beau verre blanc, des glaces par petites dimensions avec dégrossissage et polissoirs à eau ; il en sort aujourd'hui des verres à vitre très-renommés. Cette usine, dont M. Barrabino est propriétaire, est entourée de 300 hectares de superbes forêts, qui lui sont affectés, et elle renferme plusieurs maisons, magasins, étendages, etc.

Lorsque le château de Dachsbourg, séjour habituel des comtes de ce nom, eût été détruit (1677), ces seigneurs firent bâtir, au commencement du siècle suivant, une maison de plaisance au lieu dit le *Hart-berg*, dépendant de la commune de Hommert. La verrerie qui s'y voit aujourd'hui, et qu'on appelait *Calrshute*, a pris son nom de celui du comte de Linange.

Sur la pente du *Hart-berg*, on voit quelques restes de murailles qui, suivant les habitants,

entouraient autrefois un couvent qui aurait été détruit en même temps que le château de Dachsbourg. Mais il est probable, dit M. Beau lieu, que ce prétendu couvent était réellement plutôt un fort.

HARTZWILLER (*ARTZWEILLER* ou *HARTZWEILLER*), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Hesse, à gauche de la Bièvre, à 85 kilom. E. de Nancy, 10 S. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 731 hab., 73 élect. cens., 12 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 185 en hiver, 40 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 268 hect. ; 220 en terres lab., 18 en prés. Moulin à grains, carrière de pierres de taille. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 519 hab., 1822, 685 hab., 124 feux.—*Anc. div.* : 1751, bail. de Lixheim, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Niderviller, dist. de Sarrebourg.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Cette commune, dont la population est cependant assez considérable aujourd'hui, n'était encore, en 1710, qu'un hameau dépendant de Nitting. Du reste, ni l'histoire, ni les Archives n'en font mention.

HATTIGNY, village de l'ancien évêché de Metz, au nord des forêts des Baronnie, à 75 kilom. E. de Nancy, 16 S.-S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-S.-O. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 620 hab., 62 élect. cens., 12 cons. mun., 144 feux. Nombre d'enfants : 111 en hiver, 54 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,324 hect. ; 692 en terres lab., 245 en prés, 329 en bois. Ecart : *Risholz*, *Bontieu*, *les Eclaires-Boules*, *le Puits-du-Chêne*. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 519 hab., 124 feux ; 1822, 509 hab., 127 feux.—*Anc. div.* : 1756, baronnie de St.-Georges, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg ; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont.—*Spir.* : Doy. de Sarrebourg, dio. de Metz. La cure était à la nomination de l'abbé de Haute-Seille.

Dès le XVI^e siècle, les communes de St.-Georges et Hattigny jouissaient de droits d'usage en bois d'affouage et de maronage, et en grasse et vaine pâture dans les forêts de l'ancienne baronnie de St.-Georges, appartenant à

M.^{me} la princesse de Poix. Une transaction, du 11 janvier 1566, reconnut ces droits, alors que les forêts appartenait à Affrican d'Haussonville. Les ducs de Lorraine, devenus propriétaires de ces forêts, en laissèrent continuer l'exercice; enfin, ils furent consacrés par un arrêt de la cour table de marbre, à Metz, du 11 juillet 1789. Par cet arrêt, les habitants de St.-Georges, Landange et Hattigny, furent maintenus dans leur droit d'affouage en bois mort et mort bois, de grasse et vaine pâture, enfin de maronage, à charge par eux de certaines obligations envers le propriétaire de ces bois.

Entre cette commune et la cense de Bonlieu, qui en dépend, on rencontre les ruines de bâtiments étendus; il ne reste cependant plus sur le sol que des morceaux de tuiles de fabrication romaine; au milieu d'un champ cultivé se voient les traces les plus sensibles de ces bâtiments, que la tradition du pays attribue à une ancienne maison de Templiers. Il y a environ douze ans qu'un ouvrier y a trouvé un morceau de marbre taillé en forme de corniche. Sur ce même emplacement, on a découvert des pièces de monnaie à l'effigie de Constantin et de Constante.

HASMELMATT (RUISSEAU DE). Il a sa source à la poste de Phalsbourg, passe sur le territoire de cette ville et sur celui de Danne, et se jette Zintzel, après un cours de 5,400 mètres.

HATTON. Voyez *Atton*.

HAUDONVILLE (HAUDONIS VILLA), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Mortagne, près la route départementale n.° 8 de Lunéville à Rembervillers, à 40 kilom. S.-E. de Nancy, 13 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 1 N.-O. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Annexe de Gerbéviller. Pop.: 168 hab., 17 élect. cens., 10 cons. mun., 44 feux. Nombre d'enfants: 25 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 788 hect.; 409 en terres lab., 162 en prés, 1 en vignes, 167 en bois. Ecarts: *La Garenne, les Bordes*. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop.: 1710, 29 hab., 15 gar.; 1802, 159 hab., 32 feux; 1822, 169 hab., 32 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. de Lunéville, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de

Gerbéviller, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

L'existence de cette petite commune n'offre aucune particularité remarquable.

HAUDONVILLER. Voyez *Croismare*.

HAUSSONVILLE (HESSONIS VILLA, HOSSENVILLE, HASSONVILLE), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Moselle, près le chemin de grande communication n.° 4 de Nancy à Bayon, à 25 kilom. S.-E. de Nancy, 18 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 N. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop.: 608 hab., 60 élect. cens., 12 cons. mun., 160 feux. Nombre d'enfants: 80 en hiver, 45 en été. Surf. territ.: 1,417 hect.; 862 en terres lab., 91 en prés, 56 en vignes, 32 en bois. *Moulin* à grains. Lettres par Neuville.

Anc. pop.: 1710, 66 hab., 9 gar.; 1802, 459 hab., 110 feux; 1822, 503 hab., 115 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. de Rosières, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Ann. de Dompetail, doyen du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village d'Haussonville, autrefois chef-lieu d'une baronnie importante, qui, de la maison d'Haussonville, passa dans celle de Moisy de Cleron de Saffre, a une origine fort ancienne: Varin d'Haussonville figure, comme témoin, dans une donation faite à l'abbaye de Beaupré par Drogon de Nancy, en 1176. Pendant les guerres qui eurent lieu pour la succession au duché de Lorraine, sous le règne de René I^{er}, Antoine, comte de Vaudémont, brûla le village d'Haussonville. Il y avait une collégiale sous l'invocation de saint Claude, composée d'un prévôt, de quatre chanoines et d'un vicaire, et un petit hôpital destiné à recevoir les pauvres voyageurs; ils avaient été fondés, en 1433, par Jean d'Haussonville, de Châtillon, de Turquestein, chevalier et sénéchal de Lorraine, et Hermenson d'Autel, son épouse, qui les dotèrent de biens considérables. La cure de Saffais et celle de Vigneuley y furent unies par bulles du 15 mars 1486.

La maison d'Haussonville, qui tirait son nom de ce village, était une des plus anciennes et

des plus illustres de la province, branche de celles de Nancy et de Lenoncourt ; elle portait d'or à la croix de gueules frettée d'argent ; support, deux cygnes au naturel ; cimier, un cygne d'argent, courbé, membré et becqué de gueules. Le premier seigneur de ce nom vivait au XII^e siècle.

On voit, près de ce village, les restes de deux chemins ; l'un, dit des *Saumiers*, ayant actuellement son extrémité la plus rapprochée d'Haussonville, sur le chemin de grande vicinalité de Bayon à Nancy, s'écarte de ce chemin qu'il laisse à l'ouest, et aboutit, en se dirigeant vers le nord, au chemin d'Haussonville à Saffais, à l'angle N.-O. du bois de *Lebaumont*, après avoir traversé le territoire de cette commune, sur une étendue d'environ 1 kilom. On suppose que ce chemin servait autrefois aux voituriers qui allaient chercher du sel aux salines de Rosières. Il partait du village ruiné de *Méchet*, et passait à quelque distance de la vieille route qui le traverse ; là il est absorbé dans les propriétés de Méchet, sur une étendue d'au moins 2 kilom.

L'autre chemin, appelé la *Voie-de-Port*, a donné son nom à une partie d'un vignoble. Il était très-fréquenté, dit-on, par les pèlerins qui se rendaient à St.-Nicolas, et ce qui confirme cette tradition, c'est que l'hôpital, fondé en 1435 par messire Jehan d'Haussonville, est dit être en un lieu très-passant et que l'on devait y recevoir les pauvres et misérables personnes, les pèlerins, etc. Ce chemin était à une petite distance du chemin actuel de Saffais et de l'ancien chemin de Barbonville, dont il se séparait en décrivant une ligne brisée, sur une longueur de près de 500 mètres. Dans certains endroits, il est assez large, dans d'autres, ce n'est qu'un sentier.

L'église est composée de deux parties : l'une qui date de la fondation du chapitre, en 1435 ; l'autre, de 1719, a été reconstruite par M. Gérard, chanoine et curé d'Haussonville, l'ancienne nef ayant été brûlée, en 1635, pendant les guerres qui ravagèrent la province, et durant lesquelles le village lui-même fut ruiné.

Les bâtiments du chapitre, que l'on distingue encore, ont été appropriés à des habitations, et n'offrent rien de curieux.

L'ancien château d'Haussonville subsiste en-

core en grande partie et sert d'habitation aux fermiers du comte : ce qui en reste est remarquable. Il était entouré de fossés que remplissaient sans doute les eaux pluviales descendant quelquefois en abondance des terres situées au-dessus du village.

Hommes marquants : M. l'abbé HUBERT, curé d'Haussonville, est auteur de plusieurs opuscules dictés par des idées philanthropiques. — M. HUSSON, éleveur de chevaux distingué, a obtenu plusieurs prix dans les courses départementales. — Enfin, M. TÉTARD, aussi d'Haussonville, est l'inventeur d'un bandage herniaire pour les chevaux, qui a obtenu de très-bons résultats et a valu à son auteur les mentions les plus honorables.

HAUSSONVILLE (RUISSEAU D'). Il est formé des eaux de la fontaine d'Haussonville ; il passe sur le territoire de cette commune, où il arrose 19 hectares de prairies et se jette dans le Maxel après un cours de 1,500 mètres.

HAUSSONVILLE, ferme, sur le territoire et à 1 kilom. N. d'Ibigny.

HAUT-CHATEAU, écart d'Essey-les-Nancy, à 4 hectom. N. de cette commune. C'est là que se trouvent, sur une hauteur, l'église du village et les ruines de l'ancien château. (Voyez *Essey*.)

HAUT-CLOCHER (HUTERDORFF), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Landbach, chemin de grande communication n.° 17 de Sarrebourg à Dieuze, à 86 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 6 N.-O. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 542 hab., 54 élect. cens., 12 cons. mun., 107 feux. Nombre d'enfants : 400 en hiver, 45 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 619 hect. en terres lab., 119 en prés, 231 en bois. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine, peut rapporter 12 hectol. Vaches, porcs, chevaux et moutons. Ecart : *Sarreling*, *St.-Oury*, *Foudenhoff*, *Sellenmühl* et *Dorfsmühl*. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 391 hab., 86 feux ; 1822, 475 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : 1710, seigneurie de Fénétrange ; bail. d'Allemagne ; 1751, bail. de Fénétrange, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux ; 1790, canton et dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Aucun titre ne peut nous faire préciser l'époque de l'origine de cette commune; les habitants, à ce qu'il paraît, prétendaient jouir du droit d'affouage dans les forêts de la chàtellenie de Fribourg; mais un jugement de la cour souveraine de Colmar, du 16 avril 1746, les déboute de leurs prétentions. Il existait autrefois, dans l'enceinte du cimetière, actuel, une église gothique que l'on a démolie, vers 1770, pour construire la nouvelle.

HAUT-D'ARBRE, cense à 1 kilom. N. de Badonviller, dont elle dépend.

HAUT-DE-LA-TOUR (RUISSEAU DU). Il a sa source sur le territoire d'Harboué, arrose 6 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, 8 sur celui de Nonhigny; il suit un cours de 3,700 mètres et va se jeter dans le Vacon.

HAUTE - BARVILLE, HAUTE - BRIN, HAUTE - FERRIÈRES, HAUTE - LINDRE. Voyez *Barville, Brin, Ferrières et Lindre.*

HAUTE-COTE (LA), ferme nouvellement bâtie dans un bois défriché dépendant de la commune de Bouxières-aux-Chênes, à environ 5 kilom. de ce village, 3 de Lanfroicourt, à l'extrême limite du territoire de ces deux communes, sur le chemin de grande vicinalité de Delme à Nancy.

HAUTE-GÜEISSE, nom donné à quelques habitations dépendant des Métairies de St.-Quirin, à 2 kilom. N. de cette commune.

HAUTE-KEKIN, cense à 2 kilom. N. de Vâisse.

HAUTES - BRUYÈRES (RUISSEAU DES). Sa source est au col de Trondes; il passe sur le territoire de cette commune, et se perd dans les marais de Lay après un cours de 1,400 mètres.

HAUTE-SEILLE (ALTA SYLVA, HAUTE-SYLVE), petit hameau situé sur les bords de la Vezouse, à 2 kilom. O. de Cirey. Il est composé de 21 maisons et 18 ménages, et, quoique dépendant de Cirey, il a conservé son ban à part, consistant en terres et prés seulement. La tuilerie qui est un peu au-dessus, et la maison de ferme dite *la Vigne*, qui se trouve à une distance de près d'un kilomètre, sont parties de cet écart, où il y a une espèce de foire le dimanche après la Saint-Bernard.

C'est là que s'élevait autrefois la grande et ma-

gnifique abbaye de Bernardins qu'Agnès de Langstein, comtesse de Salm, et ses deux fils, Henri et Sterman, avaient fondée en 1140, dans un endroit que l'on appelait *Tanconville*. Cette abbaye, ainsi qu'il est mentionné dans un titre de 1575, n'était d'aucun diocèse, assise au détroit du comté de Salm; elle a toujours été, après Dieu, sous la garde de ces seigneurs. Néanmoins, en 1257, le duc Ferry la prit sous sa sauvegarde et protection, ce qui fut renouvelé plus tard par les ducs Charles et Jean de Calabre. En 1576, l'abbaye de Hesse fut unie à celle de Haute-Seille. Le 18 novembre 1749, le pape Benoît XIV donna au roi Stanislas et, après sa mort, à ses successeurs, les rois de France, un bref de nomination à la dignité d'abbé de ce monastère.

Il ne reste plus aujourd'hui, du couvent, brûlé pendant la révolution, que les engrangements, la maison du portier et une partie du portail de l'église, servant d'entrée à un jardin potager. Tout le reste est converti en terres et prés qu'entourent encore les hautes et vieilles murailles qui formaient autrefois l'enceinte. On distingue, parmi ces ruines, des cloîtres et des restes de cellules. L'église, comme tous les édifices conventuels, était très-longue et avait le choeur tourné à l'orient. Le couvent était au sud de l'église; au nord, l'abbaye, dont il ne reste plus qu'une chétive portion de voûte; la maison abbatiale, qui était très-belle, avait été reconstruite sous le règne de Stanislas. Saint Bernard visita, dit-on, le monastère de Haute-Seille, et il est encore, dans les environs, l'objet d'une vénération particulière.

HAUT-FOUX, cense à 3 kilom. S. de Badonviller, dont elle dépend.

HAYE. On appelait ainsi une terre ou canton de la prévôté de Gondreville, composée des villages de Remenoville, Limey, Flirey, Fey-en-Haye, Mamey, Montauville, Maidières et Regniéville. La terre de Haye était, dès 1594, une des subdivisions du bailliage de Nancy.

HAYE-DES-ALLEMANDS (LA), petit village de l'ancien évêché de Metz, à gauche du Richeval, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 66 kilom. E. de Nancy, 18 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-E. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Annexe de St.-Georges. Pop. : 133 hab., 13 élect.

cens., 10 cons. mun., 29 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 432 hect. ; 56 en terres lab., 3 en prés, 64 en bois. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 92 hab., 22 feux ; 1822, 140 hab., 35 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg ; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. d'Ibigny, dio. de Metz.

Ce village ne semble pas avoir une origine très-ancienne : en 1756, ce n'était encore qu'un hameau faisant une seule communauté avec Ibigny.

HAYE-DES-FÉES. On nomme ainsi un ancien chemin conduisant de Tarquinpol à Marsal. M. Beaulieu lui attribue une origine romaine, et M. Dupré en fait remonter la construction aux temps de la domination franke. Mais M. Beaupré rattache simplement le nom de cette ancienne voie aux vieilles superstitions de notre province. *Haye*, dans le langage des habitants de la Lorraine, s'emploie souvent dans l'acception de *bois* : un bois habité ou fréquenté par des fées, suivant une tradition superstitieuse, existait sans doute autrefois entre Marsal et Blanche-Eglise ; de là ce nom de *Haye-des-Fées* qu'il aura reçu et transmis au chemin qui le traversait ou le longeait.

HAYE-DU-GUÉ, cense sur le territoire et à 2 kilom. N.-E. de Bertrichamps.

HAYRGET-GREBEN (RUISSEAU DE). Il a sa source à Bermering, arrose 20 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, et se jette dans l'Albe après un cours de 2,800 mètres.

HAZELBOURG (HASELBERG, HAZEMBOURG), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, au milieu des forêts de Dabo, à 98 kilom. E. de Nancy, 14 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 11 S.-S.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 588 hab., 59 élect. cens., 12 cons. mun., 125 feux. Nombre d'enfants : 73 en hiver et en été. Surf. territ. : 610 hect. ; 103 en terres lab., 46 en prés, 1 en bois. Ecart : *Schachenek*. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 439 hab., 96 feux ; 1822, 686 hab., 112 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre et seigneurie de Phalsbourg ; 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic ; 1790, canton de

Walscheid, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, après avoir fait partie du duché de Lorraine, fut cédé à la France, en 1664, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Son origine est inconnue, et son histoire n'a rien de remarquable ; mais il présente quelques particularités archéologiques curieuses. Près d'Hazelbourg, on voit encore quelques parties assez bien conservées d'une de ces chaussées que les Romains construisirent, sous les règnes de Vespasien et des deux Antonins, pour faciliter le passage des Vosges ; celle-ci se dirigeait de Saverne vers Lyon, en passant par le bourg de Lorquin ; elle offrait de faciles débouchés aux vallées de Dabo, de Walscheid, d'Abreschwiler, et de tout le versant occidental des Vosges. En 1820, on a détruit un *dolmen* situé sur le Bollerstein, montagne élevée entre Dabo et Hazelbourg ; ce monument était le seul qui subsistât encore à cette époque en Lorraine. Les habitants de Hazelbourg croient que cette pierre servait de table à manger à un général dont l'armée campait près de là. Enfin, à la cense de Schachenek, située à une petite distance d'Hazelbourg, on voit les ruines et les fondements d'une ancienne église ; la pierre baptismale est très-bien conservée.

HÉDIVAL, cense à 1 kilom. S. de Pattigny, dont elle est séparée par la Petite-Seille. Durival la qualifie de hameau et seigneurie ayant un château avec sa chapelle en titre. Elle dépendait, en 1710, de la prévôté d'Amance et ne faisait qu'une communauté avec Vaxy.

HEIGERST. Le dénombrement de 1710 indique, sous ce nom, une localité ruinée située anciennement près de St.-Louis.

HEILLE, hameau, chef-lieu de la mairie des Métairies de St.-Quirin. Il y a, sur le territoire de ce hameau, une chapelle à Notre-Dame de Lhor, où il vient des pèlerins tous les samedis de l'année.

HEILLECOURT (HALDUFLEURTIS, HEILLECURIA, HAILLECOURT, HECOURT), village de l'ancien duché de Lorraine, sur un coteau au bas duquel coulent, à l'ouest, une fontaine ferrugineuse, et, au sud, le ruisseau venant de Houdemont, près la route royale, n.° 37 de Metz à Besançon, à 5 kilom. S. de Nancy (Ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 312 hab., 31 élect.

cens., 10 cons. mun., 82 feux. Nombre d'enfants: 51 en hiver, 30 en été. Surf. territ.: 364 hect.; 233 en terres lab., 56 en prés, 12 en vignes, 30 en bois. Ce bois, connu sous le nom de *Bois bannal*, vient d'être défriché et converti en terres arables. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1710, 20 hab., 9 gar.; 1802, 257 hab.; 1822, 264 hab., 76 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Nancy.—*Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. Il a pour annexe Jarville et tous les écarts qui dépendent de cette commune.

Le village d'Heillecourt, autrefois chef-lieu d'une haute justice et d'une paroisse considérable, possédait un château seigneurial, détruit en 1690 et reconstruit à la moderne; il n'en reste plus qu'une aile, qui sert de maison de campagne. Les archives de la mairie renferment un titre concernant Heillecourt, qui date du règne du duc Ferry III.

La terre d'Heillecourt fut possédée successivement par Michel Bouvet, président de la chambre des comptes de Lorraine, et l'un des ministres des ducs Charles III et Henri II; et par Antoine de Choiseul.

Le 5 janvier 1477, le duc René ayant quitté le village de Laneuveville, conduisit ses troupes derrière le bois de Jarville. L'armée avait passé le ruisseau d'Heillecourt: une pluie du soir en avait recouvert la glace, dit la chronique, d'une légère couche d'eau, que les plus mal chaussés reçurent dans leurs souliers. On fit halte, de l'autre côté, dans une plaine spacieuse; là, Vautrin de Wisse avertit le duc que l'on était fort près des Bourguignons.

L'église d'Heillecourt paraît remonter au XIV^e ou au XV^e siècle: on y voyait autrefois les écussons de la famille de Bouvet, peints sur les vitraux, qui subsistent encore en grande partie, bien que la chapelle castrale, à laquelle ils servaient d'ornements, ait disparu, il y a environ trente ans, pour agrandir la nef. On rencontre, dans cette église, quelques anciennes tombes, une, entre autres, dans le chœur, d'un sieur Alba, mort le 4 octobre 1553. Le père du maréchal Ney, vieillard décédé à l'âge de 96 ans, est inhumé dans le cimetière, vis-à-vis de la porte d'entrée de l'église.

Le roi de Pologne avait fondé, en faveur des pauvres malades de ce village, une rente perpétuelle de 100 livres de France, qui a été éteinte en 1793. Stanislas, lors de son séjour à la Malgrange, a porté le dais à la procession de la Fête-Dieu, à Heillecourt. Ce dais, de soie verte, qui existe encore aujourd'hui, est un don de la piété du prince. La paroisse possédait aussi d'autres ornements dus à sa munificence; devenus vieux et hors d'usage, ces respectables débris ont été vendus, en 1832, au profit de la fabrique.

On voyait, dans la tour de l'église, il y a dix ans, une cloche sortie, en 1482, des ateliers de Toussaint, de St.-Dizier, village près Nancy.

L'auteur de la *Description de la Lorraine et du Barrois*, ouvrage précieux, et qui nous a été d'une grande utilité, M. Nicolas Lutton Darival, né à Commercy, le 12 novembre 1713, est mort à Heillecourt, le 21 décembre 1795. Il habitait, avec son frère, une jolie maison de campagne qui est actuellement la propriété de M. Boulanger, ancien commandant du génie et maire d'Heillecourt.

Cette paroisse a pour curé M. l'abbé Marchal, l'un de nos plus zélés bibliophiles, qui a bien voulu concourir à la collaboration de notre *Statistique*.

HELLERING (HEILGRING), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Briche, frontières du Bas-Rhin, à 76 kilom. N.-E. de Nancy, 10 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop.: 396 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 82 feux. Nombre d'enfants: 82 en hiver, 48 en été. Surf. territ.: 269 hect. en terres lab., 57 en prés. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 15 hectol., en orge et seigle 14. Chevaux et bêtes à cornes. Principale culture: blé, avoine et pommes de terre. Moulin à grains. Un temple protestant. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop.: 1710, 25 hab., 8 gar.; 1802, 288 hab., 50 feux; 1822, 337 hab., 60 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lixheim, maît. de Sarreguemines, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Aucune particularité remarquable ne se rattache à l'existence de cette commune.

HELLOCOURT (La Broc), très-petit village de l'ancien évêché de Metz, à 51 kilom. E. de Nancy, 28 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 22 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Annexe de Maizières. Pop. : 32 hab., 5 élect. cens., 10 cons. mun., 5 feux. Surf. territ. : 360 hect. ; 84 en terres lab., 46 en prés, 76 en bois. Plusieurs petits étangs. Lettres par Sarrebourg. Le canal de la Marne au Rhin passe sur une portion du territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1802, 47 hab., 6 feux ; 1822, 52 hab., 6 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic. Il n'est pas indiqué dans la division de 1790. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, qui ne peut être, vu son peu d'importance, considéré que comme un hameau, porte aussi le nom de *La Broc*. Nous ne savons rien sur l'époque de son origine. Par un jugement de la cour royale de Colmar, du 16 avril 1746, le propriétaire du fief d'Hellocourt, conformément à un titre de 1594, fut maintenu au droit d'affouage, grasse et vaine pâture dans les bois de la chàtellenie de Fribourg : son droit d'affouage fut fixé à vingt cordes de bois ; mais il fut débouté de ses prétentions relativement au droit de maronage.

On a trouvé, dit-on, aux environs de cette commune, des débris d'armures, qui sembleraient indiquer qu'un combat y a eu lieu.

Le dernier propriétaire d'Hellocourt est M. le général baron Grandjean, une des illustrations militaires de notre pays, député de la Meurthe en 1820, mort à Nancy, en 1828. Il avait été fait comte en 1823.

HEMBOURG (RUISSEAU DE), ou DU ROSSOT. Il sort de la forêt de Réchicourt, arrose 50 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, 25 sur celui d'Avricourt, 4 sur celui de Mousse, et se jette dans le Sanon après un cours de 5,200 mètres.

HÉMING (HEMINGEN, HOMING), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, routes royales n.° 4 de Paris à Strasbourg, n.° 55 de Metz à Strasbourg, origine du chemin de grande communication n.° 20 d'Héming aux Verreries-de-St.-Quirin, à 76 kilom. E. de Nancy, 9 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-N.-O. de Lorquin, chef-lieu du

canton. Pop. : 412 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 86 feux. Nombre d'enfants : 54 en hiver, 13 en été. Surf. territ. : 280 hect. en terres lab., 90 en prés. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en avoine 14. Elève de chevaux. Brasseries, tanneries, four à chaux. Lettres par Lorquin. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1802, 224 hab., 44 feux ; 1822, 269 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, prév. de Sarrebourg ; 1756, juridiction et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic ; 1790, canton de Lorquin, dist. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Héming, après avoir, dans l'origine, fait partie du duché de Lorraine, fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Du reste, ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune.

HÉMONT, nom d'un village ruiné, autrefois annexe d'Athienville. C'est très-probablement la cense d'Hincourt.

HÉNAMÉNIL, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Sanon, près du chemin de grande communication n.° 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 37 kilom. E. de Nancy, 12 N.-N.-E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 697 hab., 70 élect. cens., 12 cons. mun., 170 feux. Nombre d'enfants : 111 en hiver, 50 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 750 hect. en terres lab., 180 en prés, 20 en vignes, 80 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter de 10 à 15 hectol., en orge et seigle de 12 à 14, en avoine de 14 à 16. Ecart : *Bonneval*, ferme. Un moulin à grains. Lettres par Lunéville. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 64 hab., 12 gar. ; 1802, 494 hab., 110 feux ; 1822, 557 hab., 123 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. d'Einville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Einville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village d'Hénaménil date d'une époque assez éloignée. En 1283, des difficultés, dont on ne dit pas quel fut le résultat, s'élevèrent entre le duc de Lorraine, Ferry III, et Poinssi-

gnon, dit le Truand, citoyen de Metz, au sujet de l'hommage que ce dernier devait au duc pour la seigneurie d'Hénaménil. En 1318, le même Poinsignon, qui avait rendu hommage à Ferry, reconnu que ce prince lui avait donné, et à Jean, son fils, en héritage, la moitié d'Hénaménil et ses dépendances, avec faculté d'y construire une maison forte qu'ils tiendraient ligement du duc. Les démolitions de ce fort se voyaient encore, près de l'église, à la fin du siècle dernier. Enfin, on apprend, par un traité d'accompagnement passé en 1326, que le duc avait à Hénaménil les fiefs des gentilshommes, la garde des prêtres et des clercs.

La seigneurie d'Hénaménil était partagée en trois hautes justices ayant chacune ses officiers: la première appartenait au roi; la seconde était la seigneurie de Holvése, et la troisième celle de Montjoie. Les trois seigneurs avaient droit de créer un maire et des officiers de justice; mais il n'y avait qu'un signe patibulaire, construit sur le ban d'Hénaménil, aux frais et du commun accord des trois seigneurs hauts-justiciers. Si quelque forain (étranger) était arrêté et constitué prisonnier à Hénaménil, pour quelque cas que ce pût être, et condamné à une amende, elle appartenait, pour une moitié, au roi et au seigneur de Montjoie, et, pour l'autre moitié, au seigneur de Holvése. S'il s'agissait d'un crime entraînant confiscation, l'amende se partageait de la même manière. Lorsqu'il y avait à juger un criminel, sujet de l'une ou de l'autre des seigneuries, le maire du roi devait occuper le premier rang, et, après lui, le maire de la seigneurie dont le coupable était sujet, et qui devait prononcer la sentence. Cette dernière prérogative appartenait aux gens de justice du roi lorsque le criminel était un vagabond. L'office de maire s'affermait ordinairement au profit du domaine. La cure était dans la première des trois seigneuries; la personne du curé et tout ce qui dépendait du bénéfice de la cure, était sous l'autorité, protection et sauvegarde du roi, qui pouvait, lorsque le bénéfice devenait vacant, se saisir de la maison et des biens de la cure, et s'en mettre en possession. Chaque conduit devait 8 deniers de rente, chaque cheval 12.

Le 26 janvier 1736, il y eut des lettres d'inféodation d'un ban situé à Hénaménil, en faveur de Nicolas-Joseph Lefebvre, premier président de la cour des comptes, lui conférant le droit d'ajouter à son nom celui de Holvése.

HÉNIN (HÉNING), ferme considérable, à 2 kilom. E. de St.-Louis. Elle figure parmi les localités de la prévôté de Sarrebourg cédées à la France en 1661.

HENNAMÉNIL ou HERMAMÉNIL. C'était le nom d'un ban particulier, haute-justice domaniale, du comté de Blâmont, n'ayant point d'habitants, et cultivé par ceux des environs; les maisons qui y étaient ont été depuis longtemps détruites.

HENNOT. Durival indique, sous ce nom, un hameau situé très-près de Bouxières-aux-Chênes et dépendant de la même paroisse. Cette localité ne figure ni sur la carte ni dans aucune statistique.

HENRIDORFF, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur le revers d'une montagne, à 99 kilom. N.-E. de Nancy, 14 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop.: 680 hab., 68 élect. cens., 12 cons. mun., 151 feux. Nombre d'enfants: 119 en hiver, 36 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 731 hect.; 356 en terres lab., 84 en prés. Lettres par Phalsbourg. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop.: 1802, 440 hab., 74 feux; 1822, 619 hab., 119 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Phalsbourg; 1756, juridiction et subdélégation de Phalsbourg, gén de Vic; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spér.*: Dio. de Metz.

Ce village est un de ceux qui furent cédés à la France en 1661; son histoire n'offre rien d'intéressant. Henridorff fut érigé en cure en 1784.

HÉRANGE (HÉRING), village peu considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la Brièche, route départementale n.° 5 de Fénétrange à Phalsbourg, à 98 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 12 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 8 O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop.: 223 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 42 feux. Nombre d'enfants: 35 en hiver, point en

été. Surf. territ.: 272 hect.; 167 en terres lab., 88 en prés. Carrière de moëllons. Un étang. Lettres par Phalsbourg.

Anc. pop.: 1710, 23 hab., 3 gar.; 1802, 152 hab., 28 feux; 1822, 197 hab., 34 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne; 1734, bail. de Lixheim, maît. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Hérange, dit Bugnon, avait titre de baronnie. Par l'article 97 du traité de 1718, le roi se déporta d'un quart qu'il croyait lui appartenir au lieu d'Hérange, et en laissa jouir souverainement le duc de Lorraine et ses successeurs.

Le portail de l'église porte le millésime 1565.

HERBAS (RUISSEAU DE L'). Il commence à paraître au-dessus de Bertrambois, arrose un moulin et baigne 40 hectares de prairies sur le territoire de cette commune et 88 sur celui de Cirey, et se perd dans la Vezouse après un cours de 9,000 mètres.

HERBAVILLE, cense située au milieu des bois, territoire d'Angomont.

HERBÉMONT (HERBELMONT, BELMONT), hameau à 7 hectom. O. de St.-Remimont, dont il dépend.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy, avec 4 hab., 3 gar.; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézelize.—*Spir.*: Ann. de St.-Remimont, doy. de Vittelet, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce hameau, autrefois qualifié de village, et faisant partie du marquisat d'Haroué, est assez ancien : en 1599, il fut engagé par Elme, comte de Linange, à Henri d'Ogéville. Il en est encore question dans un titre de 1541.

HERBÉVILLER (HERBERTI-VILLARE, HERBÉVILLER-LAUNOY), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur la Blette, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 51 kilom. S.-E. de Nancy, 21 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop.: 602 hab., 60 élect. cens., 12 cons. mun., 140 feux. Nombre d'enfants : 124 en hiver, 62 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ.: 812 hect.; 492 en terres lab., 157 en prés, 112 en bois. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1802, 484 hab., 115 feux; 1822, 624 hab., 130 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief,

bail. et comté de Blâmont; 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont.—*Spir.*: Doy. de Salm, dio. de Toul.

Ce village, d'abord du duché de Lorraine, puis de l'évêché de Metz, était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie assez importante. Il a donné son nom à une ancienne famille qui portait d'azur à la croix d'argent, cantonnée de vingt fleurs de lys d'or, chaque canton chargé de cinq fleurs de lys mises en sautoir.

Le nom de la commune d'Herbéville se trouve dans un grand nombre de titres des Archives : en 1260, l'abbaye de Hesse obtint « la moitié des dîmes et noales ez choses contentieuses hors de la paroisse de Helberwilre. » En 1538, Jean d'Herbéville déclare qu'il est devenu homme-lige du duc de Lorraine, après le sire de Blâmont, pour son moulin, son bois et sa vigne d'Herbéville. Enfin, en 1404, Henri de Barbay (Barbas), écuyer, se reconnaît homme-lige du duc Charles II pour Herbéville. Cette terre fut cédée depuis aux évêques de Metz, mais on ne dit pas à quelle époque.

Dès 1594, il y avait un château. Le nom de *Launoy*, que les anciens auteurs ajoutent à celui d'Herbéville, vient d'un château situé dans le voisinage, et qui existait au XVI^e siècle; il fut probablement détruit pendant les guerres du siècle suivant. Herbéville possède un très-beau château.

HÉRIMÉNIL (HERIMANILE, HARIMÉNIL), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Meurthe, à 34 kilom. S.-E. de Nancy, 4 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 10 N. de Gerbéville, chef-lieu du canton. Annexe de Rehainviller. Pop.: 490 hab., 49 élect. cens., 10 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants : 108 en hiver, 40 en été. Surf. territ.: 537 hect. en terres lab., 158 en prés, 512 en bois, 14 en jardins, vergers, chenevières, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter de 12 à 15 hectol., en orge 10, en seigle 12, en avoine 15; planté en vignes 75. Elève de chevaux, bêtes à cornes et porcs. Ecartes : *Les Abouts*, *Martinbois*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop.: 1710, 40 hab., 14 gar.; 1802, 266 hab., 70 feux; 1822, 377 hab., 88 feux.—*Anc. div.*: 1594, fief, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville;

1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Lunéville. — *Spir.*: Ann. de Rehainviller, doy. du Port, dio. de Toul.

Hériménil remonte à une époque très-reculée : Folmar, comte de Lunéville, fondateur de l'abbaye de Beaupré, donna à cette abbaye la terre d'*Harmer-masnil* (Hériménil). Le nom de ce village se trouve encore dans des actes de reprises passés en 1612 et 1622.

Homme marquant : Le P. HERMAN, connu sous le nom de frère Laurent de la Résurrection, est auteur de beaucoup d'écrits mystiques qui avaient rapport à la fameuse affaire du quiétisme. Il mourut à Paris en 1694. C'était, dit Fénelon, un homme grossier par nature et délicat par grâce.

HERMELANGE, village de l'ancien duché de Lorraine, à l'embouchure de la Rouge-Eau et de la Sarre-Blanche, où ces deux rivières forment la Sarre proprement dite, à 80 kilom. E. de Nancy, 12 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 2 N.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe de Nitting. Pop.: 259 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 50 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 5 en été. Surf. territ. : 155 hect. en terres lab., 97 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en seigle 14, en avoine 20. Principale culture : le blé, l'avoine et les pommes de terre. Bêtes à cornes. Moulin à grains et pilon d'écorces. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 257 hab., 55 feux; 1822, 224 hab., 52 feux.—*Anc. div.* : 1751, bail. de Lixheim, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg.—*Spir.* : Dio. de Metz.

« On se rappelle, dit l'auteur de la Statistique de 1822, avoir vu les ruines d'anciennes tours et d'un temple, et l'on voit encore des restes de redoutes; on y a trouvé des débris d'armes. »

HERTZING, village de l'ancien évêché de Metz, sur le ruisseau de Gondrexange, près de la route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 75 kilom. E. de Nancy, 11 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-E.-E. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Annexe de Héming. Pop. : 504 hab., 50 élect.

cens., 10 cons. mun., 71 feux. Nombre d'enfants : 64 en hiver, 15 en été. Surf. territ. : 160 hect.; 122 en terres lab., 25 en prés. Lettres par Lorquin. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1802, 255 hab., 50 feux; 1822, 289 hab., 69 feux.—*Anc. div.* : 1756; juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, non plus que le précédent, n'offre rien de curieux. Son nom allemand est *Herren-Singen* (victoire des seigneurs) : ce nom lui fut donné, sans aucun doute, en mémoire d'un événement dont la tradition n'est pas arrivée jusqu'à nous.

HESSE, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à droite de la Sarre, chemin de grande communication n.° 22 de Sarrebourg à Abreschwiller, à 84 kilom. E. de Nancy, 6 S. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 784 hab., 78 élect. cens., 12 cons. mun., 176 feux. Nombre d'enfants : 125 en hiver, 36 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 1,284 hect.; 505 en terres lab., 267 en prés, 432 en bois. Moulin à grains. Pilon d'écorces. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop. : 1802, 126 hab.; 1822, 650 hab., 150 feux.—*Anc. div.* : 1594, terre et seigneurie de Sarrebourg; 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Hesse n'a de remarquable que son église, seul reste de son ancienne abbaye. Cette abbaye avait été fondée, au commencement du XI^e siècle, par le comte Hugues de Dachsbourg, en faveur de sa petite-fille Serberge, nièce de saint Léon, qui en fut la première abbesse. Ce pape vint visiter ce monastère en 1049; mais il fut négligé et même abandonné par les religieuses, lors de la guerre qui eut lieu pour la succession de la comtesse Gertrude. En 1277, il était presque détruit, et les religieuses s'étaient retirées au village de Bussange, où le comte de Linange leur avait donné un terrain pour y bâtir. Dans la suite, elles revinrent à Hesse, et reconstruisirent la nef de leur église dans de plus vastes proportions.

Le 8 mai 1452, elles résignèrent leur monastère entre les mains des comtes de Dachsbourg et de Linange, leurs protecteurs, qui l'unirent au chapitre de Saint-Etienne de Sarrebourg. Il passa, en 1482, aux chanoines réguliers de Vindelsheim, puis, en 1576, il fut incorporé définitivement à l'abbaye de Haute-Seille, dont les religieux en ont desservi l'église, devenue paroissiale, jusqu'en 93. A cette dernière époque, on y voyait encore le tombeau de Serberge.

Il est dit, dans la bulle de Léon IX, que l'abbaye de Hesse est dédiée à la Sainte-Vierge, à saint Martin et à saint Laurent, et le pape ordonne que nul ne célèbre la messe à l'autel qu'il a consacré lui-même, s'il n'est archevêque ou évêque du diocèse, ou bien prêtre semainier de l'abbaye. Ce monastère, qui tenait du comte Hugues le droit de frapper monnaie, avait reçu des comtes de Linange beaucoup de donations et privilèges, et, en 1496, le duc René II l'avait pris sous sa sauvegarde et protection.

En 1312, le duc Ferry ayant eu la guerre avec Jean, comte de Dachsbourg, et Louis, comte de Béhicourt, il les combattit entre Hesse et Lorquin, avec tant de valeur, qu'il mit leurs soldats en fuite.

Ainsi que nous l'avons dit, l'église de Hesse est une partie d'un vaste et antique édifice. Il est présumable que la nef actuelle n'est qu'une des branches du transept qui formait l'ancienne église. Ses colonnes, ses arceaux en plein cintre, tout dénote l'architecture du X^e ou du XI^e siècle. Cet édifice est un des plus remarquables en ce genre qui existent dans le département de la Meurthe. En grattant et lavant une des murailles latérales, on a découvert l'inscription suivante, placée là, sans doute, en mémoire de la peste qui a désolé ces contrées au commencement du XVII^e siècle :

« In memoriam beneficiorum accepti à Deo propter luem pestiferam extinctam, anno Domini MDCXI. »

Les environs de la commune de Hesse paraissent avoir été anciennement très-peuplés, si l'on en juge par les nombreuses ruines qu'on y rencontre. La mesure dite *Thiénan*, placée sur une éminence, était autrefois un bâtiment considérable. On y a trouvé un fût de colonne en terre cuite. On attribue aux Templiers un autre édifice dont on voit les ruines au canton de *Marjac*.

En défrichant un terrain, près du village, on a découvert une statue équestre. La tête du cheval était sur place, mais séparée du corps. Le cavalier était couvert d'une cuirasse, et avait sur la tête une espèce de cornette ou bonnet en mailles; mais son visage était à nu. Les bras et les jambes n'ont pas été retrouvés.

HESELBROUNN-GRABEN (RUISSEAU DE), ou DE LUTZELBOURG. Ce ruisseau, dont la source est près de Phalsbourg, arrose 10 hectares de prairies sur le territoire de cette dernière commune, 5 sur celui de Dannelbourg, et 2 sur celui de Lutzelbourg, où il fait mouvoir une huilerie; il se jette dans la Zorn après un cours de 4,600 mètres.

HETTERT, hameau à environ 2 kilom. S. de Dabo, dont il dépend.

HEYERSBERG. Voyez *Saint-Louis*.

HEYERSTHAL, cense dépendant de Saint-Louis, à 1 kilom. O. de cette commune.

HEYS ou **HAYE**, forêt royale, une des plus considérables du département, située entre Toul et Nancy, entre le cours de la Moselle et celui de la Meurthe, et aboutissant à peu de distance du confluent des deux rivières. Il en est parlé dans des titres fort anciens: le duc Simon I.^{er} permit aux habitants de Dommartin de prendre du bois dans la forêt de *Heis*, en satisfaction d'un meurtre commis par les habitants de Gondreville, et pour lequel ces derniers avaient été interdits.

C'est dans les bois de Heys que le duc Ferri III fut enlevé et, de là, conduit prisonnier à Maxéville; c'est là aussi qu'en 1293, il battit les bourgeois de Toul. Cette forêt, qui devait être autrefois très-considérable, fut donnée par le duc Mathieu, en 1225, à Odon, évêque de Toul. Voici la charte de donation :

« Nous, Mathieu, duc de Lorraine et marquis, savoir faisons à tous ceux qui ces présentes verront, que voulant mettre fin au différend que nous avons avec notre très-révérend père Odo, par la grâce de Dieu, évêque de Toul, ainsi qu'avec son diocèse et l'église de Toul, touchant la forêt de Heys qui est devant Liverdun, de l'autre côté de la Moselle, laquelle forêt est abornée et limitée comme il suit :

> A savoir, depuis la borne près le vieux port de Pompey, jusqu'à celle qui est au pied

du Lesta dudit Pompey, et de là jusqu'à celle de la Tromelle, et depuis celle-ci jusqu'à la borne qui est contre le chemin des Pèlerins de Champigneule et près Liverdun, et de là jusqu'à celle qui est contre le chemin de St.-Barthélemy, et de celle-ci jusqu'à celle du champ Magis, puis jusqu'à celle qui est entre le val Ste.-Marie et le val de Serres, et depuis cette borne, en suivant la vallée basse jusqu'à la Moselle, et de là jusqu'à Liverdun ;

» De l'avis et consentement de notre frère Renauld, nous avons légitimement concédé et concédons en tous droits d'usage, perpétuellement et à titre d'aumône, pour le salut de notre âme et celui de nos prédécesseurs et successeurs, audit évêque et à ses successeurs ainsi qu'à l'église de Toul, ladite forêt de Heys, ensemble tous les droits que nous avons tant sur cette forêt et le cours de la Moselle, que sur les terres, prés, eaux, cours d'eau, hommages, rentes et dépendances du tout, ainsi qu'il se contient entre les susdites bornes ;

» Sauf tous droits de propriété de nos vassaux, en tant qu'ils en auraient eu entre lesdites bornes au temps que cette présente paix a été faite ;

» De laquelle donation nous avons publiquement et solennellement investi et fait investir par notre susdit frère Renauld, sur l'atelier du saint protomartyr Etienne, tant le susdit évêque et son diocèse, que l'église de Toul.

» En foi de quoi nous avons délivré les présentes au susdit évêque de Toul, et les avons corroborées par l'apposition de notre sceau.

» Fait l'an de l'Incarnation 1225, le sixième jour avant les ides d'août (8 août). »

En 1467, pendant que Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, était occupé au siège de Liverdun, que tenaient les Bourguignons, le bailli de Versigne, de la comté de Ferrette, vint à passer par les bois de Heys ; les Lorrains l'attaquèrent, et lui enlevèrent sa bannière « ouvrée richement » qui vint décorer Saint-Georges.

HILBESHEIM (HILBISCHEIM), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Briche, à 86 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 7 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 13 S.-E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 589 hab., 59 élect. cens., 12 cons. mun., 111 feux. Nombre d'en-

fants : 106 en hiver, 25 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 753 hect. ; 437 en terres lab., 93 en prés, 78 en bois. Deux moulins à grains. Lettres par Sarrebourg, Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 436 hab., 90 feux ; 1822, 485 hab., 90 feux.—*Anc. div.* : 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. de Fénétrange, malt. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cont. de Lorraine ; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spr.* : Dio. de Metz.

Ce village, dont l'origine paraît assez ancienne, possédait autrefois, dit-on, une abbaye dont on ne voit plus aucun vestige. Hilbesheim fut érigé en cure vers 1692. A 600 mètres environ, au nord-ouest de la commune, à l'endroit où sont un moulin et quelques habitations isolées, il y avait anciennement un village nommé *Ehrling*, qui fut détruit par les Suédois. Ses ruines sont encore visibles ; on y trouve, entre autres choses, un tronc de tilleul d'une grosseur extraordinaire. On montre aussi, à l'ouest de la Briche, les ruines d'un vieux château fort.

HINCOURT, cense située très-près du village d'Athienville. Cette localité, qui fut sans doute autrefois plus importante, et qui est encore qualifiée de hameau en 1778, est rappelée dans tous les anciens dénombremens de la province : 1594 et 1710, prév. d'Einville, bail. de Nancy ; 1790, canton d'Arracourt, dist. de Château-Salins. En 1710, il y avait 5 hab. et 1 gar. Elle est indiquée, à cette époque, comme dépendant de Maixe. Il est question d'Hincourt dans un titre de 1562.

HIRTZTHELL, cense à 2 kilom. de Walscheid.

HOEVILLE (OHEVILLA, OHEVILLE), village de l'ancien duché de Lorraine, au sud des bois de Bezange, à 26 kilom. E. de Nancy, 15 N. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 385 hab., 39 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 86 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 851 hect. ; 457 en terres lab., 74 en prés, 6 en vignes, 264 en bois. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 49 hab., 10 gar. ; 1802, 322 hab., 67 feux ; 1822, 301 hab., 85 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie d'Amance,

bail. de Nancy; 1710, mêmes prév. et bail.; 1751, bail. de Lunéville, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Einville, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Hoëville, dont le nom s'écrivait autrefois *Ohéville*, est assez ancien, car, dans un titre de 1296, il est question de la forteresse de ce lieu. En 1298, cette terre fut vendue à Simonin de Damelevières, qui la céda au duc Ferry, en 1303. En 1319, des reprises de la forte maison d'Hoëville furent faites au duc de Lorraine. Enfin, en 1463, le roi René affranchit les habitants de ce lieu.

HOEVILLE (RUISSEAU D'). Sa source est à Hoëville, il passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Courbessaux, suit un cours de 4,700 mètres et se jette dans le ruisseau des Etangs.

HOFF (HOLHOFF, HOLFF), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur la rive droite de la Sarre, route départementale n.° 17 de Sarrebourg à Fénétrange, à 87 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 2 N. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 592 hab., 59 élect. cens., 12 cons. mun., 121 feux. Nombre d'enfants : 406 en hiver, 30 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 947 hect.; 435 en terres lab., 173 en prés, 84 en bois. Ecarts : *La Maladriz*, *St.-Roch*. Moulin à grains, tuilerie, brasserie, huilerie, four à chaux; un télégraphe à l'ouest, près de la forêt dite *Hérenvald*. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 478 hab., 80 feux; 1822, 430 hab., 81 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne; 1756, juridiction et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic; 1790, canton et dist. de Sarrebourg.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Hoff, après avoir fait partie du domaine des évêques de Metz, fut vendu au duc de Lorraine, en 1537, par le chapitre de la cathédrale de cette ville. Il fut sans doute ruiné au XVII^e siècle, car Bugnon le qualifie de métairie bâtie sur les ruines du village; elle fut donnée, par le duc Léopold, à M. le baron de Hennin, par arrêt du 16 juillet 1721. Néanmoins, Hoff se retrouve compris, en 1756, dans les localités du département de Metz.

Non loin de cette commune est une fontaine près de laquelle s'élevait autrefois une chapelle, maintenant détruite; le lundi de la Pentecôte, on y voit venir encore une assez grande affluence de pèlerins.

HOLVESE ou **HOLVELSE**. Nom d'une ancienne seigneurie au village d'Hénaménil.

HOMMARTING (OMERTINGEN), village considérable des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur le ruisseau du même nom, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 94 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 9 E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 874 hab., 87 élect. cens., 12 cons. mun., 161 feux. Nombre d'enfants : 148 en hiver, 23 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. ferrit. : 544 hect. en terres lab., 270 en prés, 167 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge et avoine 18, en seigle 14. On y élève surtout des bêtes à cornes. Bureau de charité et relai de poste faisant écart. Carrière de grès rouge et gris, moulin à grains, étang. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande. Le canal de la Marne au Rhin passe sur son territoire.

Anc. pop. : 1802, 606 hab., 108 feux; 1822, 750 hab., 115 feux.—*Anc. div.*: 1594, terre de Sareick, bail. d'Allemagne; 1756, juridiction et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic; 1790, canton de Niderviller, dist. de Sarrebourg.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Un fait historique important donne à ce village une certaine célébrité : en 1335, un différend s'était élevé entre le duc Raoul et l'archevêque de Trèves, au sujet de certains fiefs dont le prince refusait de faire hommage au prelat; déjà les hostilités avaient commencé, lorsqu'on s'interposa entre les parties, qui signèrent, à *Homerting*, un traité assurant leurs droits respectifs. Hommarting fut cédé à la France en 1661.

Au nord de cette commune est situé un hameau qu'on appelle la *Poste de Hommarting*. En 1756, ce hameau, que Stémer nomme *Hau-martin*, consistait dans la poste aux chevaux et dans deux maisons de particuliers, dont l'une dépendait de Brouviller.

Les travaux du chemin de fer de Paris à Strasbourg, en ligne directe, ont dû commencer à recevoir leur exécution, dans notre département, sur la ligne de Hommarting à Phalsbourg.

HOMMARTING (RUISSEAU DE), ou DE LANGST. Sa source est à la poste de Hommarting et son embouchure dans l'Eichmatt; il suit un cours de 4,700 mètres, arrose 15 hectares de prairies sur le territoire de la commune dont il porte le nom, et 42 sur celui de Réding.

HOMMERT (HOMMERT), village de l'ancienne province d'Alsace, sur un plateau vaste et élevé, à gauche de la Zorn, à 94 kilom. E. de Nancy, 14 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 638 hab., 64 élect. cens., 12 cons. mun., 131 feux. Nombre d'enfants: 77 en hiver, 42 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 348 hect.; 145 en terres lab., 38 en prés, le reste en bois. Plusieurs maisons isolées, une brasserie, une carrière de pierres de taille. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop.: 1802, 502 hab., 91 feux; 1822, 665 hab., 120 feux.—*Anc. div.*: prév. bailliagère de Dabo, régi par le droit écrit; 1790, canton de Walscheid, dist. de Sarrebourg.—*Spir.*: Dio. de Strasbourg, puis de Metz.

Le village de Hommert, dont l'origine est inconnue, faisait partie de l'ancien comté de Dabo. Ses environs offrent peu d'antiquités, si ce n'est cependant un amas considérable de ruines à deux cents pas des habitations. Ce sont les débris d'un château qui a été détruit, il y a environ trois siècles, et l'on distingue encore l'emplacement qu'occupaient ses deux enceintes. En défrichant un ravin, situé près de ces ruines, on a trouvé plusieurs fers de flèche, et un petit buste en bronze, dont il est difficile de préciser l'origine.

Le plateau, au milieu duquel est situé Hommert, est terminé, à l'orient, par une pelouse triangulaire dont deux côtés sont bordés de rochers presque inaccessibles: le troisième côté est défendu par un mur, au milieu duquel il y avait une porte. Cette fortification est connue dans le pays sous le nom de *Schantz*, et a dû être d'une grande importance comme position militaire; elle fut souvent occupée pendant les guerres du XVI^e et du XVII^e siècle, et l'on trouve dans son enceinte des lames de sabre, des morceaux d'obus, etc.

De l'autre côté du vallon sont les restes d'un autre fort d'observation appelé *Heiden-Schloss* (château payen).

HOTTÉE-DU-DIABLE. On appelle ainsi un monticule dont est flanqué le mont St.-Michel (voyez ce mot); près Toul. Ce nom lui fut donné à la suite d'une mésaventure diabolique dont la tradition s'est conservée jusqu'à nous. On raconte, dit M. Dufresne, que le diable paria contre saint Michel d'enlever le monticule en une seule nuit et en trois *hottées*. L'enjeu était une bastonnade que le chef de la milice céleste était chargé, on ne dit pas à quelle occasion, d'administrer au prince des ténèbres. Celui-ci, plein de confiance dans sa force, se met à l'œuvre et fait sa première charge; mais la bretelle de la hotte infernale se rompt et confond l'orgueil de Satan, qui, songeant aux coups qui l'attendent, se sauve au sommet de la côte; il y fatigua l'archange de tours et détours dont les traces forment un labyrinthe inextricable, connu sous le nom de *Tour-du-Diable*.

HOUBE, hameau considérable, aux limites du Bas-Rhin, à 5 kilom. E. de Dabo, dont il dépend.

HOUELMONT (HOLDEMONTIEN), village de l'ancien duché de Lorraine, sur un coteau, à 23 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. 7 N. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop.: 246 hab., 25 élect. cens., 40 cons. mun., 45 feux. Nombre d'enfants: 52 en hiver, 40 en été. Surf. territ.: 385 hect.; 320 en terres lab., 10 en vignes, 44 en prés. Lettres par Vézelize.

Anc. pop.: 1710, 52 hab., 15 gar.; 1802, 497 hab., 45 feux; 1822, 280 hab., 54 feux.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Pulligny, dist. de Vézelize.—*Spir.*: Doy. de Saintois, dio. de Toul.

Houelmont est très-ancien: le patronage de sa cure fut donné, en 965, par l'empereur Othon, à l'abbaye de St.-Vanne de Verdun. Du reste, ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune. Le roi y était seigneur haut justicier, et le droit de bourgeoisie était de 20 francs.

HOUEMONT (HULDINIMONS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le penchant d'une côte, près de la route royale n.° 57 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 6 kilom. S. de Nancy (Ouest), chef-lieu du

canton et de l'arrond. Annexe de Vandœuvre. Pop. : 283 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 63, feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 15 en été. Surf. territ. : 362 hect. ; 133 en terres lab., 44 en prés, 52 en vignes, 72 en bois. Trois moulins à grains. Ecart : *Montauban, La Ronchère*. Lettres par Nancy,

Anc. pop. : 1710, 22 hab., 2 gar. ; 1802, 200 hab. ; 1822, 220 hab., 52 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail. de Vézélise, malt. de Neuschâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Nancy — *Spir.* : Doy. du Port. dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village remonte à une époque fort reculée ; il en est parlé dans la fondation du prieuré de St.-Thiébauld, en 1094. Dès 1176, on voit un seigneur de Houdemont figurer, comme témoin, dans une charte pour l'abbaye de Clairlieu. Un titre de 1353, nous apprend que le duc avait la retenue de tous les ménages, et que le prévôt d'Outre-Moselle, son lieutenant, avait le droit de prendre 2 sols forts sur ceux qui étaient bourgeois du duc. En 1379, Didier de Monstervel, seigneur de Herdemont, Hardemont ou Houdemont, ayant exercé des ravages dans le pays, le duc Jean attaqua la forteresse de ce seigneur et s'en empara ; il la lui rendit ensuite sous la promesse que Didier ne causerait plus, à l'avenir, aucun dommage au duc.

Houdemont fut érigé en baronnie, le 20 mai 1719, en faveur d'Antoine de Soreau. Il y avait un château et une chapelle fondée en 1610, par la demoiselle Mouchotte. Pendant la peste de 1711, Léopold s'y retira avec sa cour, et y séjourna pendant six semaines.

Le village de Houdemont n'offre rien de remarquable ; toutes les constructions sont modernes. Cependant l'église, de la simplicité la plus évangélique, dépouillée de sculptures et autres ornements qui puissent faire date, doit être fort ancienne, autant qu'on peut en juger par les seuls caractères appréciables, l'arc doubleau du chœur et les baies des fenêtres. L'arc doubleau, en plein cintre, nu, sans reliefs, ni moulures ; les baies de fenêtres exigües et cintrées en demi-circonférences, sembleraient faire remonter cet édifice au X^e ou au XI^e siècle.

Le château de Houdemont est un édifice mo-

derne, construit par le duc Léopold, pour y cacher, dit-on, sa maîtresse, M.^{me} de Soreau, dont il était excessivement jaloux. Nous ne donnons ce fait que comme une tradition dont l'authenticité est démentie par les biographes de Léopold.

On y remarque un salon et plusieurs pièces richement décorées. Le salon a été restauré, assez récemment par M. de Fienne, ancien propriétaire. Mais le plafond, peint à fresque, offre une immense rosace et des rinceaux dorés qui datent de la construction première. Les murs sont aussi décorés d'arabesques et de reliefs très-riches, de la même époque. Plusieurs pièces présentent aussi de semblables plafonds. Toutes ces peintures méritent l'attention des connaisseurs, sous le point de vue du genre et celui de la conservation.

L'ancien parc a été bouleversé et modernisé. On remarque, sur le pallier de l'escalier d'honneur, une peinture à fresque qui présente la perspective de l'avenue et de l'entrée du château, tels qu'ils existaient primitivement. Ce tableau a le mérite de reproduire une perspective détruite et d'offrir une comparaison, avec l'état actuel, ce qu'on trouve rarement.

On doit regretter un tableau, lacéré et à peu près détruit, qui représentait Léopold à cheval, venant visiter M.^{me} de Soreau, au château de Houdemont présenté en dernier plan.

A droite du chemin qui conduit de Houdemont à Chavigny, presque au sommet de la côte, sous le bois, on trouve une grande quantité d'ossements humains. On ne possède aucun indice à ce sujet. Peut-être quelque combat a-t-il été livré en cet endroit, peu éloigné du camp romain de la côte d'Afrique.

HOUDREMONT (RUISSEAU DE) ou DE PONCEL. Il a sa source sous le télégraphe de Château-Salins, dans un cours de 6,500 mètres, il passe sur les territoires de Coutures et de Chambrey, et se jette dans la Seille.

HOUDREVILLE (AUDRIACAVILLA), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du Brénon, à 25 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 3 N. de Vézélise, chef-lieu du canton. Pop. : 801 hab., 80 élect. cens., 12 cons. mun., 215 feux. Nombre d'enfants : 150 en hiver, 70 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 4,033 hect. ; 668 en terres lab.,

73 en prés, 97 en vignes, 404 en bois. Ecart : le moulin de *Préle*. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 73 hab., 30 gar. ; 1802, 666 hab., 191 feux ; 1822, 848 hab., 201 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. du comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neuschâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Houdreville, qui faisait partie du comté de Vaudémont, est mentionné dans plusieurs titres qui remontent au XIV^e siècle, mais qui n'offrent aucune importance. En 1420, le duc René permit à Thiéry de Leuoncourt, son féal conseiller et chambellan, de construire à Houdreville un hôpital qui appartiendra, sa vie durant, au fondateur, puis retournera aux habitants du lieu, qui auront droit d'y nommer tous les ans un gouverneur franc et exempt de toutes tailles, subsides, impositions, rançons, guets, corvées, chevauchées et armées. En 1443, Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, affranchit Jean Poiré, de Tramont, et sa femme, qui venaient demeurer à Houdreville, de tous traits, tailles et servitudes, moyennant une pinte de cire pesant 3 livres. Enfin, en 1494, le duc René abolit les mains-mortes dans ce lieu. Chaque conduit devait un bichet de blé.

Houdreville, après avoir appartenu à différents seigneurs, fut érigé en baronnie, le 4 novembre 1720, en faveur de Marc de Beauvau, marquis de Craon et d'Haroué.

HOUE. Le dénombrement de 1710 indique, sous ce nom, une cense dépendant d'Hablainville.

HOUSSELMONT (HOUSSELMONT), très-petit village de l'ancien évêché de Toul, route départementale n.° 48 de Vézelize à Vaucouleurs, à 39 kilom. S.-O. de Nancy, 49 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 O. de Colombey, chef-lieu du canton. Annexe d'Allamps. *Pop.* : 47 hab., 5 élect. cens., 40 cons. mun., 13 feux. Les enfants vont à l'école à Allamps. Surf. territ. : 96 hect. en terres lab., 3 en prés, 49 en vignes, 6 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 20, en avoine 30 ; planté en vignes 50. Chevaux, vaches et brebis. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1802, 40 hab., 8 feux ; 1822, 57 hab., 9 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction,

subdélégation et gén. de Toul ; régi par le droit écrit et les usages de Toul ; 1790, canton d'Allamps, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de la rivièrre de Meuse, dio. de Toul.

Housselmont, qualifié de franc-allen appartenant à la maison de Ligniville, était une haute justice. Du reste, cette localité n'offre rien d'intéressant.

HOUSSEVILLE (HULGIOLI-VILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, frontières du département des Vosges, près de la route départementale n.° 6 de Nancy à Mirecourt, à 38 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 40 S.-S.-O. de Haroué, chef-lieu du canton. Annexe de Diarville. *Pop.* : 422 hab., 42 élect. cens., 10 cons. mun., 113 feux. Nombre d'enfants : 97 en hiver, 6 en été. Surf. territ. : 534 hect. ; 404 en terres lab., 72 en prés, 5 en vignes, 22 en bois. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 61 hab., 15 gar. ; 1802, 345 hab., 78 feux ; 1822, 449 hab., 113 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, bail. du comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neuschâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Diarville, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village remonte à une époque très-éloignée : c'est probablement de lui dont il est fait mention, sous le nom d'*Ociaca villa*, en 690. Il est dit qu'un comte, nommé Hildram, s'empara de cette terre, appartenant à l'évêché de Toul, et que le roi Théodoric III la fit restituer à son légitime possesseur. Il est aussi parlé d'Housseville dans la charte de fondation du prieuré de St.-Thiébaud, en 1094. C'était une haute justice dépendant du comté de Vaudémont, et les habitants ressortissaient, pour toutes actions personnelles, civiles et criminelles, à la prévôté dudit comté. Le droit de taverne y était de 10 francs. Les marquis d'Haroué en étaient seigneurs, conjointement avec le duc de Lorraine. Il y a une ancienne chapelle dédiée à saint Georges.

HUBLANGE. Nom d'un ban séparé et sans habitants, existant autrefois près de ceux de Marsal et de Blanche-Eglise.

HUDIVILLER (HUEDUVILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 22 kilom. S.-E. de Nan-

cy, 8 0. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe d'Anthelupt. Pop. : 313 hab., 31 élect. cens., 10 cons. mun., 77 feux. Nombre d'enfants : 74 en hiver, 38 en été. Surf. territ. : 298 hect. ; 176 en terres lab., 32 en prés, 27 en vignes, 8 en bois. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 25 hab., 9 gar. ; 1802, 188 hab., 37 feux ; 1822, 244 hab., 44 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail. de Rosières, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Crévic, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Lunéville, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, l'un de ceux composant la mairie de Crévic, est mentionné dans quelques anciens titres, où l'on voit qu'il appartenait aux seigneurs de Dombasle ; du reste, son histoire ne présente rien d'intéressant.

On a trouvé, dans un lieu dit à *la Pute*, quelques cercueils figurés par quatre faces de murailles en maçonnerie et renfermant des ossements desséchés avec des débris de lances, d'épées et de casques rouillés.

HUDEVILLER (RUISSEAU D'), ou DE PORTIEUX. Il a sa source sur le territoire d'Hudiviller ; suit un cours de 1,100 mètres et se jette dans la Meurthe.

HULTENHAUSEN, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur une montagne entourée de forêts, frontières du Bas-Rhin, à 104 kilom. E. de Nancy, 19 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 485 hab., 49 élect. cens., 10 cons. mun., 93 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 23 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 429 hect. ; 81 en terres lab., 26 en prés. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande ; le canal de la Marne au Rhin passe sur son territoire.

Anc. pop. : 1802, 370 hab., 66 feux ; 1822, 516 hab., 90 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre et seigneurie de Phalsbourg ; 1786, juridiction et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic ; cout. de la Petite-Pierre ; 1790, canton de Walscheid, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : dio. de Strasbourg.

Hultenhausen, après avoir fait partie du duché de Lorraine, fut cédé à la France, en 1661,

pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. C'est de la montagne sur laquelle est bâti ce village, dit Stémer, que sortait anciennement la source dont les eaux coulaient sur la place d'armes de Phalsbourg ; ces eaux s'y rendaient par quatre tuyaux de fer qui traversaient la rivière de Zorn. On a trouvé, dit le même auteur, dans les forêts de cette commune, différentes idoles et statues de pierre. Il y a aussi quantité de pierres ramassées, que la tradition attribue à des camps romains.

Il y a deux ans, on a trouvé un monument romain renfermant un vase d'argile contenant des cendres et des ossements d'hommes. Il existe encore, aux environs, des anciens fragments d'une localité connue dans le pays sous le nom de la *ville de Charlemagne* ; il y a des caves voutées dans les forêts, des statues en pierre, d'hommes et de femmes, et quelques débris de temples. Selon une ancienne tradition, un couvent de filles s'élevait sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le presbytère.

HUMBEPAIRE (HUMBERPRÉS), hameau à 3 kilom. S.-E. de Baccarat. Humbepaire dépendait de la châtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic. Au spirituel, il était annexe de La Chapelle, paroisse de Deuivre. En 1342, il se livra, près de cet endroit, une bataille entre les gens de Metz et ceux du duc de Lorraine, ceux de Bertrichamps et ceux de Ravon, où, dit la chronique, « il y eut plusieurs meurtres et brûlements et autres dommages. »

HUNSKIRICH (HUNKIRCHEN, HONSKIRICH), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Rode, frontières du Bas-Rhin, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bonquenom, à 70 kilom. N.-E. de Nancy, 47 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 E. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 532 hab., 55 élect. cens., 12 cons. mun., 124 feux. Nombre d'enfants : 83 en hiver, point en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 656 hect. ; 378 en terre lab., 135 en prés, 107 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1802, 390 hab., 83 feux ; 1822, 520 hab., 110 feux. — *Anc. div.* : 1594, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et maît. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Al-

bestroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Hunskirich, *église des chiens*. Cette singulière étymologie est ainsi expliquée : Un seigneur des environs avait un chenil considérable près de l'emplacement duquel on construisit les premières maisons et l'église du hameau, qui est devenue l'église du village actuel. De là on a désigné le village par cette appellation, provenant de l'ancienne destination de l'emplacement.

Ni l'histoire ni les archives ne font mention de cette commune.

HUREAU. Le dénombrement de 1756 indique, sous ce nom, une cense située près de Marimont, dépendant du baillage de Vic.

HUVILLER. Voyez *Jolivet*.

IBIGNY, village de l'ancien évêché de Metz, à droite du Richeval, à 68 kilom. E. de Nancy, 19 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-E. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 258 hab., 24 élect. cens., 10 cons. mun., 58 feux. Nombre d'enfants (voyez *Haye-des-Allemands*). Surf. territ. : 461 hect. en terres lab., 95 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en seigle 11, en avoine 16. Chevaux, vaches, bœufs et moutons. Une tuilerie et la faïencerie de *St.-Louis*. Ecarts : *Hablutz* et le *Ruisseau-des-Oiseaux*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 166 hab., 50 feux ; 1822, 225 hab., 44 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cout. de l'Evêché ; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, auquel on ajoute le nom du hameau d'Hablutz, qui en dépend, faisait partie, comme on vient de le voir, du domaine temporel et spirituel des évêques de Metz. Ni l'histoire, ni les Archives ne nous apprennent rien sur son origine ; il fut érigé en cure en 1856 ; il était, auparavant, annexe de St.-Georges. Henri II, roi de France, y logea en 1552.

IBIGNY (RUISSEAU D'). Il a sa source au hameau d'Hablutz et se confond avec le ruisseau d'Igney. Dans un cours de 2,500 mètres, il passe sur les territoires de Richeval et d'Ibigny, où il baigne 9 hectares de prairies.

IBING. Voyez *Kraftel*.

IBRICK ou HIBRICH, hameau réuni à Vir-

ming. Il n'est séparé de cette commune que par des jardins et un petit ruisseau sur lequel se trouve un pont de communication, auquel ce hameau doit son nom. *Brücke, Brick*, en allemand, signifie pont, et *Uberdierick*, de l'autre côté du pont, et par contraction *Ibrick*. Ce hameau renferme 60 feux.

IGNEY (IGNY), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une côte, près la route départementale n.° 15 de Bourdonnay à Rembervillers, à 65 kilom. E. de Nancy, 25 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-S.-O. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Annexe d'Avricourt. Pop. : 157 hab., 16 élect. cens., 10 cons. mun., 39 feux. Nombre d'enfants : 25 en hiver, 7 en été. Surf. territ. : 470 hect. ; 558 en terres lab., 37 en prés, 44 en bois. Ecart : *Chénois*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 15 hab., 11 gar. ; 1802, 138 hab., 32 feux ; 1822, 150 hab., 50 feux. — *Anc. div.* : 1594, comté de Blâmont ; 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville ; 1751, bail. et cout. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy ; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village d'Igney, dont il est fait mention dans plusieurs titres qui remontent au XIII^e siècle, faisait partie du comté de Blâmont. En 1596, les trois quarts de cette seigneurie furent engagés par Thiébaut de Blâmont à Jean de Fléville. Il y avait une maison-fief.

« En 1805, dit l'auteur de la *Statistique* de 1822, il s'est formé, sur le territoire d'Igney, quantité d'excavations dont une pourrait passer pour un gouffre, et qui s'est opérée dans le bois de cette commune ; il y fut jeté des arrêtes de chanvre, et l'on en vit une partie sortir à la fontaine d'Avricourt, éloignée d'un kilomètre, et à celle d'Autrepierre, distante de 7 kilomètres. »

L'église d'Igney possède une couronne en bois doré qui servait à orner, dit-on, le trône de Stanislas, et que ce prince a donnée à M. de Bussen, seigneur du lieu.

IGNEY (RUISSEAU D'), ou de REPAIX. Il prend sa source sous Igney, arrose 15 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, 24 sur celui de Repaix, 5 sur celui de Blâmont, et se jette dans le ruisseau de Gogney après un cours de 5,800 mètres.

ILE-DE-LA-FOLIE. (Voyez *La Folie*.)

IMLING (IMMELING), ou **TROIS-FONTAINES**, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur la rive droite de la Sarre, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 82 kilom. E. de Nancy, 3 S.-S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond. et du canton. Pop. : 664 hab., 66 élect. cens., 42 cons. mun., 140 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 16 en été. Surf. territ. : 645 hect.; 422 en terres lab., 160 en prés. Ecart : *Zarixin*, deux moulins et une forge. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop. : 1802, 437 hab., 87 feux ; 1822, 340 hab., 110 feux — *Anc. div.* : 1594, fief, prév. de Sarrebourg ; 1756, juridiction et sub-délégation de Sarrebourg, gén. de Vic, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Dès 1594, un château s'élevait sur le sommet de la côte qui domine le village ; il fut détruit à l'époque de la révolution. Imling, après avoir fait partie du duché de Lorraine, fut cédé à la France en 1664.

En 1552, Henri II, roi de France, séjourna au château d'Imling, et y reçut une députation de la ville de Strasbourg. Ce château, par sa position naturelle, doit avoir été un poste important, voisin des ruines d'un village que l'on dit avoir existé sous le nom de *Galba*. Le grand nombre d'ossements humains, découverts dans l'une de ses pentes, prouve qu'il a été le théâtre de grands combats.

INGRESSIN (s.). Ce ruisseau, appelé, dans les anciens titres, *Angruxia* et *Ingrechie*, a sa source au Val-de-l'Ane ; il alimente un moulin sur le territoire de Fong, 3 sur celui de Choloy, 1 sur celui d'Ecrouves, un moulin et une scierie sur celui de Toul, et fournit de l'eau à un établissement de bains de cette ville. Il se jette dans la Moselle après un cours de 10,600 mètres.

INSMING (HASMINGLE VILLA, HASMINGIA, ASMINGE, ASMINGE, AMANGE), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, frontières du département de la Moselle, chemins de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, et n.° 15 de Dieuze à Insming, à 68 kilom. N.-E. de Nancy, 43 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 N. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 872 hab.,

87 élect. cens., 42 cons. mun., 165 feux. Nombre d'enfants : 106 en hiver, 40 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 721 hect.; 485 en terres lab., 168 en prés, 13 en bois. Foires, le 26 juillet et le 14 septembre. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 65 hab., 50 gar. ; 1802, 797 hab., 161 feux ; 1822, 863 hab., 166 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie de Dieuze et de Morsperg, bail. d'Allemagne ; 1710, chef-lieu d'une prévôté, même bail. ; 1751, bail. de Dieuze, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Albestroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Insming était autrefois, dit D. Calmet, une petite ville entourée de murailles et d'assez larges fossés ; les murs furent entièrement détruits vers le milieu du siècle dernier. Quant au village, les Suédois le brûlèrent et le ruinèrent entièrement. Bruland, juge et officier du duc Charles IV, s'y était renfermé avec les archives de la ville et celles des localités environnantes. Il avait fait murer tout le bas de la tour, dont les murs avaient, au rez-de-chaussée, 4 à 5 mètres d'épaisseur ; il y existait une espèce de puits sec dans lequel on descendait pour gagner un chemin souterrain, par lequel on pouvait sortir la nuit pour aller chercher les provisions nécessaires. Cette tour fut si bien défendue que, malgré diverses tentatives qu'ils firent pour s'en rendre maîtres ou y mettre le feu, les Suédois furent obligés d'en lever le siège.

Insming, dont l'origine est ancienne, puisque des seigneurs de ce nom existaient déjà au XIII^e siècle, possédait un prieuré desservi par des clercs ou des chanoines que leur conduite en fit expulser.

Thierry II, comte de Bar, donna, vers 1100, à l'abbaye de St.-Mihiel, ce prieuré, qui fut réuni à l'abbaye par bulles du 27 août 1749, confirmées par lettres-patentes de Stanislas, du 10 novembre suivant.

Nous lisons dans un titre de 1274, que Burcharde de Geroltzech déclare être devenu homme-lige, et avoir repris tout ce qu'il a à Insming, du duc de Lorraine, et lui devoir trois semaines de chevauchées et le service de 80 hommes contre ses ennemis, excepté l'évêque de Metz.

Il y avait anciennement, à Insming, un tri-

bunal appelé *Maire-Cour* ou *Mère-Cour*, composé de sept maires et dix-huit échevins, qui s'assemblaient dans la cour du prieuré, autour d'un gazon, et jugeaient définitivement et sans appel les affaires dépendant de cette *Maire-Cour*. Le maître du cloître ou du prieuré présidait toujours ces assemblées, privilège dont le maire du prince ne jouissait qu'une fois l'an. La mairie d'Insming s'étendait sur neuf villages. Ces petits sièges furent supprimés par édit du mois de juillet 1694. On y rendait la justice civile, et la mairie de Dieuze, convertie en prévôté depuis 1628, connaissait des affaires criminelles. Sous le règne de Léopold (1698), Insming devint le chef-lieu d'une prévôté formée de localités dépendant auparavant de la prévôté de Dieuze : ces localités étaient enclavées dans les terres de cette dernière prévôté et dans celles des châtellenies d'Hinquezange et d'Albestroff. La prévôté d'Insming était du haut-conduit de Salins-l'Étape. Mais, par édit du 13 juillet 1720, les prévôté et grueries d'Insming furent unies à celles de Sarralbe.

Le duc Henri II établit des foires à Insming, le 1.^{er} juin 1624.

Il existait anciennement, hors du village, une chapelle qui fut détruite par les Suédois, et sur l'emplacement de laquelle on éleva une croix en pierre. L'église paroissiale a été rebâtie par D. François Chastel, prieur d'Insming.

INSVILLER (EMSWILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du canal de navigation de la Seille à la Sarre, à 65 kilom. N.-E. de Nancy, 38 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-S.-E. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 614 hab., 64 élect. cens., 42 cons. mun., 98 feux. Nombre d'enfants : 400 en hiver, 9 en été. Sœur de St.-Jean. Un étang. Ecart : *Viberdorff*. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1802, 431 hab., 402 feux ; 1822, 538 hab., 87 feux. — *Anc. div.* : 1773, bail. de Fénétrange, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux ; 1790, canton d'Angviller, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Doy. de Sarralbe, dio. de Metz.

Ce village, classé à tort dans l'évêché de Metz, remonte à une époque assez éloignée : en 1535, Perrin de Torsweiler promet à Jean, comte de Sarrebruck et à Valéran, comte de

Deux-Ponts, de préserver Insviller de tout dommage de guerre. Il fut cédé au roi, par le prince de Nassau, le 15 février 1766, et mis au bailliage de Fénétrange par lettres-patentes du mois d'août 1773. Il ressortissait nûment au parlement de Nancy, suivant lettres-patentes du 29 mai 1775.

INSVILLER (RUISSEAU D'), ou DE MUHL-VEIHER. Il sort du bois de Hamesbille, arrose 9 hectares de prairies sur le territoire de Loudfesing, 18 sur celui d'Insviller, et se jette dans le ruisseau de Rhodes après un cours de 4,500 mètres.

ISCH (RUISSEAU DE L'). Sa source est dans le Bas-Rhin, son embouchure dans la Sarre, et son cours de 3,400 mètres ; il baigne 32 hectares de prairies sur le territoire de Postroff, où il fait mouvoir un moulin.

JAILLON (GAVILLO, GAVOLONGIS, GAVOLONIGIS, JAILLONUM), village de l'ancien évêché de Toul, à droite du Terrouin, près la route départementale n.° 2 de Toul à Pont-à-Mousson, à 22 kilom. N.-O. de Nancy, 12 N.-N.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-S.-E. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 293 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 94 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 747 hect. ; 459 en terres lab., 39 en prés, 41 en vignes, 126 en bois. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1802, 232 hab., 68 feux ; 1822, 292 hab., 74 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Liverdun, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz ; 1790, canton d'Avrainville, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Le village de Jaillon, sur le territoire duquel passait la voie romaine conduisant de Toul à Metz par Scarpone, est riche en souvenirs qui remontent jusqu'aux premiers temps de notre histoire. Sur l'éminence qui domine la vaste plaine appelée encore aujourd'hui de *Késér* ou de *César*, existait un camp romain destiné à couvrir les villes de Toul et de Scarpone. « Autant qu'on en peut juger, dit M. Beaulieu, ce camp présentait un parallélogramme irrégulier qui allait en s'élargissant jusqu'au village de Jaillon. Trois de ses côtés étaient défendus par des fossés et des remparts en terre, dont on voit encore des traces à l'ouest. Le quatrième côté, qui regarde l'est, l'était seulement par

son escarpement, ou, du moins, si quelque construction en couronnait le bord, on n'en voit plus aucun reste. La profondeur du fossé paraît avoir été originairement de 10 mètres environ, et l'on peut reconnaître la ligne de son relèvement dans le village de Jaillon, du côté du nord.

< Le fossé, dit de l'*Étang*, séparait le camp en deux parties, dont la moins considérable portait le nom de *Grandes-Ecuries*; c'était probablement un ouvrage détaché où logeait la cavalerie. La route communale, appelée *Chemins des Romains*, traversait le camp dans toute sa largeur et allait rejoindre la grande route conduisant de Toul à Scarppone.

> Le camp de Jaillon, à en juger par son étendue et la profondeur de ses fossés, était un établissement à demeure, important par sa force et son étendue. On a trouvé, dans son enceinte, un grand nombre de médailles impériales en bronze, la plupart à l'effigie de Posthume; des urnes cinéraires et des ossements humains. >

En 1840, M. Dufresne fit faire quelques fouilles sur le ban de Jaillon, et il obtint une lance en fer, un bracelet en verre, huit bracelets, quatre colliers et une fibule en bronze. On découvrit, en outre, plusieurs médailles : une monnaie leuquoise, petit bronze; revers : un sanglier; un Alexandre-Sévère, en argent; revers : l'Espérance debout, et pour légende, *spes publica*; un Maxime d'Aza, moyen bronze; revers : *genio populi romani*; enfin, plusieurs Constantin, Constance et Valence, petit bronze.

Mais, à part ces restes de la période gallo-romaine, d'autres titres prouvent l'ancienneté du village de Jaillon : son église fut donnée, en 1065, par Odon, évêque de Toul, aux chanoines de St.-Gengoulst de cette ville. En 1291, il y eut un échange entre Conrad, évêque de Toul, le frère Renaud, du Pont-à-Jaillon, et les frères de l'hôpital St.-Jean, de bois situés sur le ban d'Avrainville. Et, en 1296, un habitant de Frouard donna quelques biens à la maison de l'hôpital de St.-Jean, au Pont-à-Jaillon. C'est sans doute cet hôpital qui devint l'ermitage St.-Jean, dont parle D. Calmet, et qui appartenait au commandeur de Libdeau.

JALLAUCOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Seille, chemin de

grande communication n.° 15 de Nancy à Delme, à 26 kilom. N.-E. de Nancy, 11 O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 517 hab., 52 élect. cens., 12 cons. mun., 130 feux. Nombre d'enfants : 118 en hiver, 58 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 833 hect.; 508 en terres lab., 61 en prés, 3 en vignes, 216 en bois. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 66 hab., 25 gar.; 1802, 429 hab., 115 feux; 1822, 500 hab., 112 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie d'Amanche, ban St.-Pierre, bail. de Nancy; 1710, mêmes prév. et bail.; 1751, bail. de Château-Salins, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Dio. de Metz.

En 1559, est-il dit dans un titre des Archives, Jallaucourt, franc-alleu d'un seigneur de Bezange, fut vendu à Jean, duc de Lorraine. En 1496 et 1499, la taille des habitants était d'un florin par conduit. Le greffier ou clerc-juré de Jallaucourt avait puissance de recevoir tous actes judiciaires qui étaient exécutoires dans le district de la seigneurie (1593).

JAMBON, moulin au ban de Lemainville.

JAMBROT, cense à 4 kilom. E. de La Garde. Jambrot est qualifié de sief en 1756; il était de la châtellenie de La Garde.

JARVILLE (JARCIVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Meurthe, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 5 kilom. S.-S.-E. de Nancy (Ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Heillecourt. Pop. : 492 hab., 49 élect. cens., 10 cons. mun., 125 feux. Nombre d'enfants : 39 en hiver, 27 en été. Surf. territ. : 255 hect.; 115 en terres lab., 57 en prés, 5 en vignes. Ecart : *Les Malgranges*, *Belle-Croix*, *Sauvageon*, le *Pont de Jarville*, les *Quatre-Vents*, le *Moulin* et la *Tuilierie Hachotte*. Fabriques de draps, de broderies et de vinaigre. Lettres par Nancy. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 50 hab., 8 gar.; 1802, 278 hab.; 1822, 352 hab., 82 feux. — *Anc. div.* : 1594, sief, prév., châtellenie et bail. de Nancy; 1710, mêmes prév. et bail.; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Nancy.—*Spir.* : Ann. d'Heil-

court, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, mentionné seulement dans un acte de reprise de 1514, est devenu célèbre depuis le XV^e siècle, époque où il servit de théâtre à la mémorable bataille de Nancy. Ce fut derrière le bois de Jarville que fit halte l'armée lorraine et suisse, et que le duc René tint conseil, avec les principaux capitaines, sur l'ordonnance du combat. Tout le monde sait quelle fut l'issue de cette journée. On lit, dit Lionnais, dans le registre des patentes de 1478 à 1486, à la date du 23 octobre 1484 : « Permission à frère Jean Villey de Sesse d'ériger une chapelle avec une maisonnette pour sa demourance, près du ruz de la *Croix de Jarville*, et clore de murailles le lieu où les Bourguignons furent morts et ensevelis à la journée de Nancey, pour y faire cimetière et prier pour les trespassez ; laquelle chapelle, en octroyant ladite permission, fut nommée et intitulée Notre-Dame de Bonsecours. » Dom Calmet prétend que ce fut Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, qui fit fermer ce cimetière, en 1525, et planter une croix avec les vers suivants, qui apprenaient cette particularité :

Mil quatre cent soixante et seize advint,
 Que CHARLES Duc de Bourgogne icy vint,
 Cuidant Nancy surprendre à force d'armes,
 Veille des Rois, qu'on départ le gâteau ;
 Il fut occis en passant un ruisseau,
 Et la plupart de ses hommes de guerre
 Furent occis et seurent sur la terre
 Du pieux RENÉ qui, vertueusement,
 Obtint sur eux glorieuse victoire,
 Dont les corps sont cy gissans ; en mémoire
 De ce conflit, RENÉE DE BOURBON,
 Noble Princesse ayant vouloir très-bon,
 Femme du très-illustre Duc ANTOINE,
 Fils de RENÉ, noble Duc de Lorraine,
 A fait bâtir le cimetière et la Croix,
 L'an mil cinq cent avec vingt et trois :
 Priez à Dieu que par sa sainte grace,
 Aux trespassez pardon et mercy fasse. Amen.
 Durival dit que le duc René II avait fait construire, en 1498, la chapelle dont nous venons de parler. Elle fut dédiée, ajoute-t-il, par l'évêque de Toul, sous le nom de Notre-Dame de la Victoire et des Rois ; mais le peuple l'appela la *Chapelle des Bourguignons*. Un Prêtre

la desservait. La vue de cette chapelle a été gravée par Israël Sylvestre. La duchesse Renée de Bourbon fit clore le cimetière des Bourguignons, en 1523. Le duc Henri donna la chapelle aux Minimes, par ses lettres du 18 octobre 1609. Charles IV, par autres lettres du 16 juin 1629, permit aux Minimes d'y construire une nef. Cette dernière devint l'église de *Bonsecours*.

C'est à Jarville que le duc Charles IV, en revenant de la chasse, fut pris d'une maladie extraordinaire, à la suite de laquelle la petite vérole se déclara. Ce prince fut obligé de séjourner au château de Jarville, jusqu'à sa guérison.

Vers 1787, MM. Marmod, de Blâmont, fondèrent, à Jarville, une teinturerie pour les cotons rouges, qui jouissait d'une grande réputation. Ils firent creuser, dans le jardin attenant à leur manufacture, un puits artésien d'environ 60 mètres de profondeur. L'eau de ce puits a un goût saumâtre et ne paraît propre à aucun emploi ; sert aujourd'hui d'ornement à un rocher factice d'où elle semble sourdre naturellement. MM. Marmod avaient inventé une machine à l'aide de laquelle ils retiraient les barreaux de la sonde, qui se cassaient.

Il y avait à Jarville une maison-fief. Le château est détruit en partie : on voit encore un arc-boutant de la chapelle castrale qui servait d'église aux habitants du lieu. Un Minime de Bonsecours la desservait.

JAULENDEZ (RUISSEAU DE). Il sort de l'étang de Paroy, arrose 14 hectares de prairies sur le territoire d'Emberménil, 10 sur celui de Lancuveville-aux-Bois, et se perd dans le ruisseau des Amis après un cours de 3,600 mètres.

JAULNY (JAUNIACCS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Math, chemin de grande communication n.° 3 de Thiaucourt à Arnaville et Essey, à 47 kilom. N.-O. de Nancy, 58 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 3 N.-N.-E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 500 hab., 50 élect. cens., 10 cons. mun., 154 feux. Nombre d'enfants : 112 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 356 hect. en terres lab., 42 en prés, 51 en vignes, 259 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 9 hectol., en orge et avoine 12. Vaches, brebis, moutons et porcs. Moulin à grains. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 47 hab., 40 gar. ; 1802, 400 hab., 98 feux ; 1822, 393 hab., 409 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Preny, bail. de Nancy ; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

Il est, pour la première fois, question de ce village dans un acte de reprise daté de 1357. En 1504, une partie de cette seigneurie fut vendue au duc René II ; elle appartient depuis à la famille Désarmoises.

Le village de Jaulny et le château qui le couronne, situés sur un coteau abrupt au pied duquel coule le Rupt-de-Math, offre un site extrêmement pittoresque. Le château, assez moderne, a été dégradé à la révolution et n'offre plus rien de remarquable. Il appartient à la famille du brave général Curély, enfant du peuple, qui n'a dû qu'à son mérite personnel et à son courage sa fortune militaire.

JEANDELAINCOURT, village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la Seille, à 22 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 399 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 44 en été. Surf. territ. : 436 hect. ; 264 en terres lab., 64 en prés, 49 en vignes, 46 en bois. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1802, 362 hab. ; 1822, 401 hab., 88 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, parlement de Metz, cout. de l'Évêché ; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Ann. de Moivrons, dio. de Metz.

Dans la confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Mansuy, par le pape Léon IX, en 1050, il est question de l'église d'un lieu nommé *Godelincourt* : ne serait-ce pas Jeandelaincourt ? Quoiqu'il en soit, ce village est ancien, puisque des seigneurs de Jeandelaincourt existaient dès le milieu du XIV^e siècle, ainsi qu'on le voit par un titre des Archives. En 1573, une sentence du marquisat de Nomeny maintint les habitants de cette ville et ceux de Jeandelaincourt dans le droit de vendre les bois par égale portion, pour subvenir aux réparations des murailles de Nomeny.

JEAN-SIMON, maison de ferme dépendant des Métairies-de-St.-Quirin, à 2 kilom. O. de cette commune.

JÉRICO-LE-VIEUX, très-belle maison de maître ou petit château, avec un jardin d'agrément fort remarquable, sur la rive droite de la Meurthe, ban de Malzéville. Deriva la qualifie de *maison ancienne*, mais le titre le plus reculé que nous connaissons remonte à 1670. A cette époque, ce château (car tel est la qualification qu'on lui donne) appartenait à Pierre Lefebvre, lieutenant de la prévôté de Nancy, par qui il fut vendu à messire Jean d'Avesnes, chevalier, seigneur de Maize, Jeanne-Marie de Gombervaulx et Marie de Taillesumier, qui la revendirent, le 4 avril 1701, à maître Nicolas Leroux, maître de l'hôtellerie du Luxembourg. On peut lire, dans le *Nobiliaire de Lorraine*, de longs détails sur les familles de Gombervaulx et Taillesumier. Depuis cette époque, Jéricho a appartenu successivement à maître Richard, conseiller-maître des comptes de Lorraine (1718) ; à Nicolas Richard (1750) ; à Antoine de Bacourt (1790) ; enfin à M. Larché (1820), qui l'a vendue à M. Chenut, propriétaire actuel. On voit, à Jéricho, derrière la maison, une galerie remarquable ayant 40 mètres de longueur, et qui était autrefois terminée par une chapelle gothique. Le 8 août 1829, il se donna, dans cette galerie, un banquet patriotique auquel assistaient 200 citoyens de Nancy, et qui, par les circonstances dans lesquelles il eut lieu, fut presque un événement politique.

JEVONCOURT (Juvoncourt), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Madon, frontières du département des Vosges, à 37 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Haroué, chef-lieu du canton. Annexe de Xirocourt. Pop. : 153 hab., 15 élect. cens., 10 cons. mun., 32 feux. Nombre d'enfants : 38 en hiver, 28 en été. Surf. territ. : 328 hect. ; 272 en terres lab., 28 en prés, 5 en vignes, 7 en bois. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 12 hab., 7 gar. ; 1802, 80 hab., 24 feux ; 1822, 103 hab., 23 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Xirocourt, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Jean de Gugney, natif de Jevoncourt, fut annobli par René II, le 20 janvier 1482. En 1562, les habitants de ce lieu furent exemptés du droit de passage à Nomexy, à charge d'entretenir le pont de Xirocourt. Enfin, le 7 septembre 1699, Nicolas-François Maillet, de Gugney, fit ses reprises pour le fief de Jevoncourt. Ce village faisait partie du marquisat d'Haroué.

JEZAINVILLE (JEUZAINVILLA, JEUZAINVILLE, GEZAINVILLE), village des anciens duché de Bar et de celui de Lorraine, sur le ruisseau d'Ache, à 25 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop.: 673 hab., 67 élect. cens., 42 cons. mun., 97 feux. Nombre d'enfants : 115 en hiver, 82 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. M. Thouvenin, ancien curé de Jezainville, a donné une rente annuelle de 300 fr. pour l'entretien d'une sœur, et 50 fr. pour l'écolage des pauvres. Surf. territ. : 150 hect. en terres lab., 100 en prés, 150 en vignes, 250 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en orge 22, en seigle 20, en avoine 25 ; planté en vignes 50. Principale culture : la vigne. On y élève surtout des brebis. Deux moulins à grains. Ecart : *Maison-Haute*. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop.: 1710, 77 hab., 10 gar.; 1775, 125 hab.; 1802, 606 hab.; 1822, 622 hab., 161 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief, partie du bail. d'Apremont, partie de la terre de Pierrefort, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Doy. de Preny, dio. de Toul.

Le village de Jezainville, compris dans les terres du marquisat de Pont-à-Mousson, est rappelé dans des titres assez anciens : en 1279, Thibault, comte de Bar, déclare qu'il ne doit mettre hors de ses mains, ni ses successeurs, les hommes et femmes de corps qu'il a à Jezainville, et leurs hoirs, soit par échange, soit autrement. En 1550, Jacques d'Espiniaux reconnaît que tout ce qu'il tient à Jezainville est mouvant en fief de Geoffroy, sire d'Apremont. Il y avait, dans ce village, une justice foncière appelée *la Cour-en-Haye*, et un fief érigé pour Louis le Gastelier, le 22 avril 1709. Nous trouvons, sous la date de 1614, un acte de reprise

de moitié de la seigneurie de la Cour-en-Haye : « sise ex-villages de Jezainville et Jezoncourt. »

Après la peste de 1632, ce village était tellement dépeuplé, que le prêtre qui desservait la paroisse ne portait plus le titre de curé ; il ne le reprit qu'en 1667. Une croix en pierre, qui s'élève à 3 kilom. de la commune, indique l'emplacement d'un ancien cimetière de pestiférés.

JOLIVELLE, cense, indiquée, en 1710, comme dépendant de Regniéville.

JOLIVET (HUVILLARE, HUVILLER, VIVILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Vezouse, à 32 kilom. S.-E. de Nancy, 2 N.-N.-E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 530 hab., 53 élect. cens., 42 cons. mun., 125 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 14 en été. Surf. territ. : 534 hect. en terres lab., 140 en prés, 25 en vignes. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 12 hectol. 1/2, en avoine 17 ; planté en vignes 77. Le vin est un des meilleurs de l'arrondissement de Lunéville. L'espèce bovine y est la plus nombreuse. Moulin sur la Vezouse, composé de six tournants dont quatre pour les grains, un pour une huilerie, l'autre pour moudre l'écorce. Ecarts : *Champel*, *Froidefontaine*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop.: 1710, 64 hab., 17 gar.; 1802, 297 hab., 81 feux; 1822, 369 hab., 94 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Lunéville. — *Spir.*: Ann. de Lunéville, doyen. du Port, dio. de Toul.

Ce village, appelé *Huviller* dans les anciens titres, date d'une époque assez éloignée : il en est fait mention dans un acte de reprises daté de 1390. En 1422, le duc Charles II, voulant récompenser les services que lui avait rendus Henri Bayer de Boppard, chevalier, seigneur de Magnières, lui accorda la faculté de nommer chaque année deux prud'hommes à Huviller, pour être gardes et bangards de son château dudit lieu. Huviller fut presque entièrement détruit par les Suédois. Stanislas ayant acheté cette terre, fit du château une maison royale qu'il embellit beaucoup et appela *Joh-*

cet, nom qui fut ensuite donné au village. Ce château, démoli en 1806, faisait, sous l'Empire, partie d'une sénatorerie. Il a été gravé, dans un cadre de petite dimension, par un artiste lorrain dont le nom n'est pas connu.

JOSAIN, l'un des hameaux dont la réunion forme la commune d'Ancerville.

JOSIN. La Statistique de 1802 indique, sous ce nom, une cense dépendant de St.-Maurice.

JOYARD, moulin de Vilcey-sur-Trey, à 4 kilom. O. de cette commune. On prétend que cette cense est bâtie sur l'emplacement d'un ancien village, du nom de *Blaincourt*, détruit au XVII^e siècle. Aucun ancien titre ne fait mention de cette localité.

JOYARD (RUISSEAU DE). Il prend sa source à Fey-en-Haye, et se perd dans le Trey. Dans un cours de 3,400 mètres, il passe sur les territoires de Fey-en-Haye et de Vilcey-sur-Trey, où il alimente un moulin.

JUMÉCOURT, ancienne maison de campagne, située à Amance, érigée en fief le 22 mai 1750, et dont le propriétaire avait le droit de troupeau à part. Ce fief a passé dans la maison Hanus, dont un des membres, officier d'artillerie, portait le nom de Jumécourt. Il fut reçu à l'Académie de Nancy et présenta à cette société savante un *Mémoire sur la résolution analytique des équations de tous les degrés*. La maison de Jumécourt existe encore, mais n'a rien de remarquable.

JUVELISE, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur une hauteur, à 40 kilom. N.-E. de Nancy, 17 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 11 S.-E.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 406 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 73 en hiver, 20 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 759 hect., 394 en terres lab., 92 en prés, 3 en vignes, 37 en bois. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 331 hab., 71 feux ; 1822, 410 hab., 101 feux. — *Anc. div.* : Avant 1661, prév. de Marsal, bail. de Nancy ; 1736, juridiction de Sarrelouis, subdélégation et gén. de Vic ; 1790, canton de Marsal, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Bourdonnay, dio. de Metz. La cure était à la nomination des abbayes de Salival et de Senones.

Juvelise, dont il est parlé dans un contrat

d'échange entre le cardinal de Lorraine et le duc Charles III (voyez *Donnelay* et *Harau-court*), fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Les habitants de ce village étaient soumis à une taxe particulière, appelée la *Petite-Taille*, qui était de 12 francs. Le droit de bourgeoisie était de 10 francs.

On voit, sur le territoire de Juvelise, un calvaire placé près du chemin qui conduit à Marsal, avec deux statues en pierre, fort bien conservées, l'une de la Vierge, l'autre de saint Jean. Ce calvaire, fondé par M. Bonneval, curé de Blanche-Église, et par sa sœur, ancienne religieuse du couvent de Marsal, fut renversé pendant la Terreur, puis réparé en 1806. Il y avait autrefois, dans le cimetière, une chapelle qui servait d'église paroissiale ; elle couvrait un caveau dont on retrouve encore les vestiges.

JUVÉCOURT, chapelle à 4 kilom. S.-E. de Paroy, dont elle était autrefois la mère-église, ainsi que de Coincourt et de Bures. Il y avait, avant la révolution, une espèce de foire assez fréquentée.

JUVILLE, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, confins du département de la Moselle, à 39 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 20 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-N.-O. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 374 hab., 57 élect. cens., 10 cons. mun., 92 feux. Nombre d'enfants : 66 en hiver, 11 en été. Surf. territ. : 505 hect. en terres lab., 50 en prés, 34 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 13 hectol., en orge 15, en avoine 20. On y élève surtout des porcs. Carrière de pierres de taille. Ecart *Chevillon*, ferme. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 579 hab. ; 1822, 412 hab., 84 feux. — *Anc. div.* : Avant 1661, bail. de Pont-à-Mousson ; 1756, juridiction et gén. de Metz, subdélégation de Vic, cont. de l'Évêché ; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz. La cure était à la nomination des seigneurs de St.-Vincent.

Ce village fut un de ceux cédés à la France en 1661.

On a découvert, sur la côte dite de Delme, ban de Juville, des espèces de citernes, mais formées, à ce qu'il paraît, par la nature. On

croit, d'après quelques vestiges, qu'il y a eu une voie romaine, dans la direction de Metz à Strasbourg, et traversant les bans de Juville, Moncheux, Xocourt, etc. Des découvertes d'ossements, de pièces de monnaie et de tronçons d'armes, font croire que cette partie de la côte a été le théâtre d'une bataille. D'autres débris et de vieilles murailles semblent indiquer l'existence, en ce lieu, d'anciennes habitations.

Il y avait, à Juville, avant la révolution, une maison appartenant aux Bénédictins de St.-Vincent de Metz, qui y étaient seigneurs hauts justiciers, et, en cette qualité, tenaient tous les ans des plaids annaux et recevaient l'hommage de chaque habitant. On voit encore la prison et les restes de la potence.

Il existe, à Moncheux, annexe de Juville, quoique du diocèse de Metz, une ancienne chapelle de Ste.-Catherine, et, sous les murs, un puits aux eaux duquel on attribuait la vertu de faire revivre les enfants morts sans baptême. Cette chapelle, d'une architecture gothique, était très-fréquentée. Elle n'est plus aujourd'hui qu'une simple habitation.

L'église de Juville est moderne, mais la tour date d'une époque plus reculée; elle dépendait, sans doute, de l'ancienne église.

JUVRECOURT, village de l'ancien évêché de Metz, sur le penchant d'une côte, à 33 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 42 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-E.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 258 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 64 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, point en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 468 hect. en terres lab., 85 en prés, 7 en vignes, 30 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge 12, en seigle 18, en avoine 20; planté en vignes 80. Chevaux, bœufs, vaches, moutons et porcs. Moulin à grains. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 266 hab., 56 feux; 1822, 285 hab., 67 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'Évêché; 1790, canton d'Arracourt, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Ann. d'Arracourt, dio. de Metz.

Ce village, domaine temporel et spirituel des évêques de Metz, a donné son nom à une illustre famille. M. le comte de Juvrecourt, gentilhomme lorrain, chambellan de l'empereur

d'Allemagne, et colonel de ses gardes, mourut à Florence, le 18 octobre 1751, sans laisser d'enfants.

M. Justin Lamoureux possède, dans sa riche et curieuse collection d'autographes, des lettres patentes d'Henri de Verneuil, évêque de Metz, naturel d'Henri IV, scellées et signées, du 10 février 1622, par lesquelles il reconnaît avoir expressément exempté les habitants de Juvrecourt de la juridiction du maire et de la justice de la ville de Vic, et signalement (notamment, particulièrement) des plaids annaux où ils étaient obligés de répondre cy-devant.

L'église de Juvrecourt paraît dater d'une époque assez reculée : il y a quelques années, on voyait, sur un des vitraux, le millésime 1545. Il existe, dans ce village, un château bâti au XVIII^e siècle.

KEILLEMATT (RUISSEAU DE). Il a sa source au village de Berling, suit un cours de 4,600 mètres, et se jette dans le Haspelmat. Il baigne 10 hectares de prairies sur le territoire de Berling, 15 sur celui de Phalsbourg, 20 sur celui de Vilsberg, où il alimente un moulin.

KÉKIN, cense dépendant de la commune de Vuisse; elle est indiquée, en 1718, sous le nom de *Haute-Kékin*, cense et tuilerie.

KERPRICH-AUX-BOIS (KERPRICH), village de l'ancien duché de Lorraine, près de l'Évêché et de la forêt de Stock, à 82 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 8 O. de Sarrebourg, chef-lieu de canton et de l'arrond. Pop. : 400 hab., 4 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 65 en hiver, 6 en été. Surf. territ. : 407 hect. en terres lab., 150 en prés, 166 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en seigle 12, en avoine 17. Chèvres, vaches, moutons et porcs. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop. : 1710, 26 hab., 4 gar.; 1802, 60 hab., 60 feux; 1822, 395 hab., 100 feux. — *Anc. div.* : 1710, terre et office de Sarrebourg, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lixheim, malt. de Sarreguemines, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune; elle tire son nom des forêts qui l'environnent.

KERPRICH-LES-DIEUZE (KERPRICH).

lage de l'ancien duché de Lorraine, sur le Spin, chemin de grande communication n.° 29 de Dieuze à Morhange, à 45 kilom. N.-E. de Nancy, 20 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 3 N.-O. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop.: 469 hab., 47 élect. cens., 40 cons. mun., 96 feux. Nombre d'enfants (avec Guéneistroff): 177 en hiver, 77 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 648 hect.; 237 en terres lab., 92 en prés, 18 en vignes, 40 en bois. Sources salées sur le territoire. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1710, 27 hab., 3 gar.; 1802, 263 hab., 62 feux; 1822, 358 hab., 70 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1754, bail. et mait. de Dieuze, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Dieuze. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village fut compris, dit-on, par Dagobert, dans le nombre des métairies et hameaux qu'il donna à l'abbaye de St.-Maximin de Trèves. On lui attribuerait alors le nom de *Cresiacum* ou de *Kanis*, exprimés dans ce titre: la donation de Dagobert comprend huit localités dépendant de sa cour royale de *Decima* (*hec loca ad regiam curtem que dicitur Decima pertinent*).

En 1605, les habitants de Kerprich obtinrent la réduction de la somme de 11 francs 8 gros sur le jet de l'aide ordinaire. En 1726, cette terre fut érigée en baronnie, par Léopold, sous le nom de *Kiekler*, en faveur de Henri-Joseph de Kiekler, fils d'un conseiller d'état à la cour Souveraine de Lorraine. Le premier membre de cette famille, originaire de Franconie, était veau en Lorraine à la suite de Louis, comte de Linange, qui le fit premier officier et châtelain du comté de Réchicourt: ce seigneur mourut à la fin du XVI^e siècle. La généalogie de cette maison se trouve dans le *Nobiliaire de Lorraine*. Il y avait, à Kerprich, un fief dont nous parlerons tout à l'heure. C'est à Kerprich que se trouve l'église qui sert aux habitants de Guéneistroff et de Guébestroff.

KERPRICH (RUISSEAU DE), ou DU PRÉ-ST.-PIERRE. Il a sa source au-dessus du moulin de Kerprich, en alimente un sur le ban de Guéneistroff, et se jette dans le Spin après un cours de 2,300 mètres.

KETZING, ferme, à 2 kilom. S.-E. de Gon-

drexange, dont elle dépend. Elle était, en 1756, des juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg.

KIRKINGEN, cense, indiquée, en 1710, comme faisant partie de la seigneurie du Dorball.

KIRSBERG, fief au village de Kerprich-les-Dieuze, érigé, le 4 juillet 1736, en faveur de Jean-Nicolas Klein, avocat à la cour Souveraine, annobli le 4 février 1721.

KOLPLATZ, cense, mairie de Walscheid, à 2 kilom. de cette commune.

KOURTZERODES, hameau, à 2 kilom. environ de St.-Jean. En 1736, il faisait partie de la seigneurie de Bourscheidt, juridiction et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg.

KRAFTEL (CLAUSTRIACUM, CROFTHAL, KRAUFTHAL, IBING), cense, à 1 kilom. E. de Gelucourt, dont elle dépend. Kraftel était une abbaye fondée, dit-on, par saint Sigebaud, évêque de Metz, qui a gouverné cette église depuis l'an 707 jusqu'en 742. D'autres ne font remonter sa fondation qu'au XII^e siècle. Cette abbaye fut entièrement ruinée, il y a plus de deux siècles, par les luthériens, qui en prirent les revenus pour fonder le collège St.-Marc, à Heidelberg. En 1623, Frédéric, roi de Bohême, vendit au duc de Lorraine les terre, seigneurie, hauteur et juridiction de Lixheim et *Craffthel*. Cette terre est aussi appelée *terre d'Ibing* dans une sentence contradictoire du bailliage de Sarrelouis (29 mars 1700). Kraftel est qualifié de fief dans un acte de vente, du 7 juillet 1704. Nous trouvons, sous la date du 22 juillet 1717, un acte de foi et hommage au roi des terre et seigneurie de *Krafftel* et ban d'Ibing, avec ses dépendances, située dans la route réglée par le traité fait par S. M. avec le duc de Lorraine, et dans le ressort du bailliage et siège de Sarrelouis. Vers 1730, il y avait procès entre l'ordre de Malte, auquel appartenait la commanderie de Gelucourt, et la dame de Vauchoux, propriétaire de *Krafftel*, qui prétendait que ce lieu et ses dépendances formaient un ban distinct et séparé de Gelucourt. Cette dernière faisait valoir, entre autres moyens, une déclaration des anciens de ce village, en date du 28 mai 1706, portant qu'ils ont toujours oui dire

qu'il y avait eu autrefois une abbaye ayant son ban particulier, sous la dénomination d'Ibing, alias *Kraffetel*. Ce lieu, qualifié de cense, était, en 1756, de la juridiction de Sarrelouis, subdélégation et gén. de Vic.

KREMSWILLER. Le dénombrement de 1756 indique, sous ce nom, une cense dépendant de Brouviller, juridiction et subdélégation de Phalsbourg, gén. de Vic.

KUHBURG, petit hameau dépendant de Dabo, dont il est distant d'environ 2 kilom.

KUTZELING, cense, mairie de Lidrezing, à 1 kilom. E. de cette commune.

LA BARAQUE, petit hameau dépendant de la commune de Bey, dont il est éloigné de 2 kilom. S.

LA BARAQUE, moulin de Fréménil, à 1 kilom. N. de cette commune.

LA BARAQUE, écart, à 1 kilom. S.-O. de Veney.

LA BARAQUE-DU-HAUT-D'ARVAUX, écart sur le ban et au nord de Charmes-la-Côte.

LA BARONNE, ferme, sur le territoire, et à 1 kilom. N.-O. d'Avricourt. La *Statistique de 1822* lui donne le double nom de *la Solitude*. C'était anciennement un fief. Elle figure dans le dénombrement de 1756, bail. de Vic.

LABBÉ, scierie importante, située au nord de Raon-les-Leau; elle est au pied du Donon et sur la rivière de Plaine; selon la *Statistique de M. Michel*, elle exploite 48,000 de planches.

LA BELLE-CHARMILLE, maison dans les bois, à l'est de Val-et-Châtillon.

LA BELLE-ÉTOILE, cense, à 5 hectom. S. de Croismare.

LA BELLE-ÉTOILE, écart de Neuves-Maisons, au S. de cette commune.

LA BERGERIE, ferme, sur le territoire et à l'est de Manonviller.

LA BERGERIE, écart, près du village de Parux.

LA BERGERIE, ancien fief au village de Gondreville.

LA BIQUOTTE, ferme au S.-O. de Gibeau-meix.

LA BLAIZIÈRE, ferme, au S. de Bulligny, près du bois de la Dame.

LA BONNE-FONTAINE, chapelle, au N. du hameau de Quatre-Vents, commune de Danne.

LA BORDE, ferme, au S. de Nomeny. C'était autrefois un fief.

LA BORDE. Cense à 2 kilom. O. d'Einville; elle est indiquée dans le dénombrement de 1710.

LA BORDE, ferme, ban d'Haracourt, à 9 kilom. N.-O. de cette commune. C'était une cense-fief en 1710; et le *Pouillé de Toul* (1771) la qualifie de hameau. La Borde avait son ban séparé.

LA BORDE ou **ST.-PIERRE.** Nom d'une ancienne léproserie fondée, au XIII^e siècle, par la piété des abbés de Saint-Mansuy et des bourgeois de Toul. Il y a plus d'un siècle qu'elle fut supprimée; il n'en resta que la chapelle. Le *Pouillé de Toul*, qui en fait mention, ne dit pas quel emplacement elle occupait. Il existe, aux archives, des lettres de René, roi de Sicile (6 juin 1502), contenant l'accord fait entre les officiers de Fong et les échevins et officiers de Toul, sur le différend né entre eux au sujet du lieu dit *la Borde*, comme dépendant de Saint-Mansuy-les-Toul, et ressortissant en la haute justice de Fong, et sur un conflit de juridiction relativement à des particuliers qui avaient tué un lépreux du nom de Nicolas Paulrier, et qui avaient été emprisonnés à Toul. Il fut arrêté qu'ils devraient être revendiqués par les officiers de Fong.

Le nom de *La Borde*, donné à plusieurs localités de notre département, signifiait, dans l'origine, des baraques en planches dans lesquelles on plaçait les lépreux avant de les enfermer dans les hôpitaux; plus tard on appliqua ce nom aux léproseries en général.

LA BOULAYE, ferme, à 2 kilom. E. de Peronne, dont elle dépend.

LA BOUZULE, cense à 2 kilom. E. de Neuvelotte. Elle est indiquée dans le dénombrement de 1710. Il est dit, dans l'*Etat des Domaines*, que le gagnage de la Bourule était sous la sauve-garde du roi, et que les habitants payaient une taxe de 4 gros 8 deniers. Cette cense appartenait autrefois aux chevaliers de Malte, et il y avait une chapelle à Saint-Jean-Baptiste, qui fut détruite avant la révolution. Le fermier de la Bouzule devait, pour la déserte de ce lieu, une rente annuelle de 50 livres au curé de la Neuvelotte.

LA BREHATTE, cense indiquée, en 1778

et en 1802, comme dépendant de Laneuvelotte. Elle n'existe plus.

LA BREHEUX, cense de Bertrichamps, à 2 kilom. E. de cette commune. Elle figure, en 1756, parmi les localités du bailliage de Vic.

L'ABREUVOIR, maison d'auberge, au S. de Chanteheux.

LA BRETTE, ferme, au S. de Tarquinpol. Elle est indiquée, en 1710, sous les deux noms de *la Breyette* et *la Brette*.

LA CAMARDIÈRE, (Voyez *Camardière*).

LA CANARDIÈRE, ferme, à 2 kilom. N. de Gondrexange et près de l'étang de ce nom. Elle est indiquée en 1756, bail. de Vic.

LA CARPE, ferme, sur le territoire de Haiedes-Allemands.

LA CHALADE, un des hameaux dont la réunion a formé le village d'Aingeray. (Voyez ce mot.)

LACHAPELLE (CAPELLA), village de l'ancien évêché de Metz, sur la rive gauche de la Meurthe, extrêmes frontières du département des Vosges, à 65 kilom. S.-E. de Nancy, 35 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E. de Baccarat, chef-lieu de canton. Pop. : 335 hab., 54 élect. cens., 10 cons. mun., 81 feux. Nombre d'enfants : 76 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 1,016 hect. ; 156 en terres lab., 40 en prés, 734 en bois. Moulin à grains et cinq maisons isolées. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1802, 216 hab., 50 feux ; 1822, 289 hab., 70 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, gén. et parlement de Metz, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Baccarat, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Deneuvre, doy. du même nom, dio. de Toul.

Ce village, qualifié seulement de hameau en 1802, dépendait, ainsi qu'on vient de le voir, pour le temporel, des évêques de Metz, pour le spirituel, du diocèse de Toul. En 1394, Thiébaud, seigneur de Neuschâtel, donna son dénombrement au duc de Lorraine pour ce qu'il possédait à Lachapelle et dans d'autres lieux. Jean de Bayon en parle aussi dans sa *Chronique*.

LACÉE (RUISSEAU DE). Il sort du bois de la Voivre, passe sur le territoire de Xeulley, où il arrose 40 hectares de prairies, suit un cours de 3,850 mètres, et se jette dans le Madon.

LA CHANCELIERE (RUISSEAU DE). Il est formé par les eaux des fontaines de Nientapré, territoire de Vaxainville, et se jette dans la Verdurette après un cours de 1,000 mètres.

LA CHARBONNIÈRE, cense dans les bois qui avoisinent Cirey, à 2 kilom. E. de cette commune.

LA CHARMILLE, maison de ferme, à 5 kilom. S. de St.-Quirin, dont elle dépend.

LA CHÈVRE, écart, dans le bois de Ménéilla-Tour.

LA CHIQUE, écart, sur le territoire et à l'est de Bertrichamps.

LA COMBELLE, cense, sur le territoire de Pexonne, dont elle est distante de 2 kilom. E.

LA CONCORDE, ferme, à 1 kilom. O. d'Ecrouves, dont elle dépend.

LA COTE, belle maison de maître, sur le territoire et à environ 1 kilom. de Nancy.

LA COTE-DU-MOULIN, écart, au S.-E. de Pierre-Percée.

LA COUR, ancien fief sur le ban de Vitrey (1710).

LA COUR, ancienne maison-forte au village de Laneuveville-les-Nancy.

LA COUR, ferme de St.-Remy-aux-Bois.

LA COUR, autre ferme, sur le territoire et au N. de Borville. Cette métairie appartenait en partie au seigneur de Bayon (1714).

LA CRAYÈRE, maison de ferme sur le ban et à environ 2 kilom. N. de Rosières-aux-Salines. Elle est qualifiée de cense-fief en 1778, sous le double nom de *La Crayère* et *la Crayeuve*. « Depuis 1770, dit Durival, on y fait de très-bon plâtre. Il y avait une chapelle érigée en titre de bénéfice sous l'invocation de saint Nicolas et de sainte Gertrude, unie à celle de Notre-Dame, érigée en la paroisse de Rosières. » Il y a, entre cette commune et la ville de Rosières, plusieurs carrières de plâtre assez considérables.

LA DEUILLE, moulin de Montrot.

LA FOLIE, cense située sur le territoire d'Ogéville. Nous lisons dans les Archives, sous la date de 1288, que Henri de Blâmont déclare tenir en fief et hommage de Thiébaud, comte de Bar, la maison de La Folie, jusqu'à 200 livres de tournois, pour laquelle il est devenu son homme-lige.

LA FOLIE. (Voyez *Folie-en-l'Île*.)

LA FOLIE-GOMIEN, cense ban de Nancy.
LA FOLIE, cense, indiquée, en 1740, ban de Rehainviller, près Adoménil. Elle n'existe plus.

LA FOLIE, écart, au N.-E. de Nomeny.

LA FOLIE, autre écart, sur le territoire de Chaudeney.

LA FORÊT, cense, au S. de Bertrambois. Elle est indiquée dans le dénombrement de 1756.

LA FORGE, ferme, au S. d'Imling. Stémer l'appelle aussi *Sarixin*, nom qui, dit-il, lui vient d'un village qui existait sur son emplacement, et qui est tombé en ruine. Sarixin ou Zarixin est encore aujourd'hui le nom d'un moulin situé entre La Forge et Imling.

LA FORGE, moulin de Battigny, situé à 2 kilom. E. de cette commune.

LA FORGE, ferme, sur le territoire et au N.-E. de Xouaxange.

LA FOSSE, moulin de Craincourt.

LA FOURASSE, écart, mairie de Bures, à 1 kilom. 5 hectom. O. de cette commune.

LA FOURASSE, écart, au S. de Lunéville.

LA FOURASSE, tuilerie, à 1 kilom. E. d'Amance.

LAFRIMBOLLE ou **LAFRIMBONNE** (**LANSFERBORNE**), village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la Sarre-Blanche, chemin de grande communication n.° 21 de Blâmont à St. Quirin par Cirey, à 74 kilom. S.-E. de Nancy, 20 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 10 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe de Bertrambois. Pop. : 876 hab., 88 élect. cens., 42 cons. mun., 178 feux. Nombre d'enfants : 452 en hiver, 85 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,072 hect. ; 164 en terres lab., 112 en prés, 469 en bois. Ecarts : *St.-Michel*, ferme, et plusieurs habitations isolées. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 120 hab., 21 feux ; 1822, 141 hab., 52 feux.—*Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, gén. de Metz, cout. de l'Evêché.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Lafrimbolle, dépendant autrefois de Turquestein, n'est pas indiqué dans la division de 1790, et n'est qualifié que de hameau en 1802. Néanmoins, cette localité est ancienne. En 1248, Mathieu, duc de Lorraine, déclare que

Ferry de Salm, sire de Blâmont, est devenu son homme-lige, qu'il lui a rendu le fief de *Lanferborne*, qu'il tenait ligement de lui, et qu'il lui a donné, en *accroissance*, le fief de Frisonviller. Comme on le voit, cette terre semble avoir appartenu anciennement aux ducs de Lorraine ; mais on ne dit pas à quelle époque elle devint la propriété des évêques de Metz.

Lafrimbolle, comme les Harcholins, offre un curieux mélange de races d'hommes venues de différentes contrées. (*Voyez les Harcholins.*)

L'église de cette commune, qui passait pour la plus ancienne du canton, et qui vient d'être rebâtie à neuf, en style ogival, renferme un tombeau que l'on croit être celui d'un seigneur de Turquestein. Une pierre sépulcrale porte le millésime 752 ou 952.

LA GAGÈRE. (*Voyez Gagère.*) Nous avons omis de dire que cette cense figure dans le dénombrement de 1756, bail. de Vic.

LAGARDE, village considérable de l'ancien évêché de Metz, dans une plaine, sur la rive droite du Sanon, chemins de grande communication n.° 46 de Lunéville à Bourdonnay, etc. 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 49 kilom. E. de Nancy, 26 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 20 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 805 hab., 81 élect. cens., 42 cons. mun., 175 feux. Nombre d'enfants : 461 en hiver, 75 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 898 hect. en terres lab., 465 en prés, 50 en vignes, 805 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge 20, en seigle 18, en avoine 30 ; planté en vignes 100. Bêtes à cornes et moutons. Principale culture : les céréales. Tuilerie et deux moulins à grains. Ecarts : *Martincourt*, *Gué-de-Laxat*, *Malgré-Xousse* et *Jambrot*. Lettres par Bourdonnay. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1802, 570 hab., 142 feux ; 1822, 739 hab., 168 feux. — *Anc. div.* : 1756, chef-lieu d'une chàtellenie, juridiction, subdélégation et gén. de Vic ; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Archevêtré de Marsal, dio. de Metz. La cure était autrefois desservie par un prémontré de Salival.

Lagarde, situé dans le Saunois ou comté de Salins, appartenait, dans l'origine, aux comtes

de **Salm**, possesseurs d'une partie du Chaumonmontois. C'est une localité très-ancienne. Adémar de Montil, évêque de Metz, de 1527 à 1564, bâtit la forteresse de Lagarde. Elle fut engagée depuis, car Thiéry Bayer de Boppart, qui occupa le trône épiscopal de 1565 à 1585, fut obligé de la racheter. En 1569, dit la *Chronique de St.-Thiébaud*, la maison de la Garde de les Vy (Vic), fut abattue par ceux de Metz. Ces évêques, en vertu du traité de Munster, reconnaissaient le roi pour souverain de cette châtellenie. Mais, pour les villages qui en dépendaient, ils furent cédés aux ducs de Lorraine ou acquis par eux depuis le milieu du XV^e siècle. La châtellenie de Lagarde comprenait vingt villages ou hameaux.

Selon la tradition, il y a eu, non loin de ce village, une abbaye de femmes; mais il n'en reste aucun vestige. On a trouvé, dans un terrain situé au nord de Lagarde, des armes et des ossements, ce qui fait présumer que cet endroit servit à un champ de bataille. Une croix, dominant la hauteur qui sépare Xures de la commune dont nous parlons, indique l'emplacement de l'ancienne église, qui était dédiée à saint Martin; de là le nom de Dommartin, donné à cette côte. Il y avait à Lagarde un château fortifié, transformé maintenant en habitations, mais dont on voit encore quelques restes; la trace des fossés est apparente vers le nord.

L'étang de Lagarde a été supprimé à la révolution.

LA GARDE-DE-DIEU, ferme, à 2 kilom. N.-E. de Bourgaltroff.

LA GARDE-DE-DIEU, maison d'auberge, au N. de Liocourt.

LA GARENNE, ferme, sur le territoire et à 2 kilom. S. d'Haudonville.

GARENNE (RUISSEAU DE LA). Sa source est près de cette ferme; il passe sur le territoire de Haudonville, où il arrose 4 hectares de prairies, et se jette dans l'Agne après un cours de 2,165 mètres.

LA GARENNE, cense, à 1 kilom. S. de Nancy. Elle dépendait, en 1710, de la paroisse St.-Sébastien, et ses habitants étaient exemptés de taille. La Garenne, qui a donné son nom à l'un des faubourgs de Nancy, était autrefois une promenade publique très-belle et très-fréquentée.

Il y avait un bois coupé par des allées que parcouraient, aux jours de fête, une foule de promeneurs. Les officiers du régiment du Roi y avaient fait construire un kiosque et un jardin anglais près duquel ils allaient jouer aux barres. Il existait autrefois, dans le faubourg de la Garenne, une fabrique de chandelles considérable, et dont les produits étaient très-renommés.

LAGNEY (LATINIACUM), village considérable de l'ancien évêché de Toul, dans une plaine qu'arrosent les ruisseaux des Grands-Prés et du Terrouin, à 34 kilom. O. de Nancy, 40 N.-N.-O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 707 hab., 80 élect. cens., 12 cons. mun., 227 feux. Nombre d'enfants: 186 en hiver, 66 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de charité. Surf. territ.: 540 hect. en terres lab., 200 en prés, 200 en vignes, 88 en bois, 20 en chènevières. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en avoine 25; planté en vignes 60. Principale culture: la vigne. On y élève surtout des porcs. Lettres par Toul.

Ce village se fait remarquer par la propreté de ses rues et le parfait état de ses chemins vicinaux, qui sont tous achevés.

Anc. pop.: 1802, 754 hab., 188 feux; 1822, 754 hab., 195 feux. — *Anc. div.*: En 1594, il était compris parmi les villages du chapitre de Toul qui étaient sous la sauvegarde du duc et de la prévôté de Gondreville; 1756, prév. de Villey-St.-Etienne, juridiction; subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz; 1790, canton de Lucey, dist. de Toul. — *Spir.*: Doy. et dio. de Toul.

Nous lisons dans un manuscrit curieux contenant des *extraits de différents diplômes, chartes, etc.*, recueillis par F. Vuillemin, archiviste de la province (1776), qu'à la suite d'un différend survenu entre le curé et les habitants de Lagny, une sentence, rendue par le conseil de l'Archidiaconé de Toul, le 24 mai 1453, condamna ces derniers, « sous peine d'excommunication et obligation de tous leurs biens, à administrer pain et vin pour chanter et célébrer à toujoursmais le service divin audit lieu. » Et le *Cartulaire de Lorraine* contient une requête des doyen et chapitre de l'église de Toul, au duc de Lorraine, pour être maintenus comme régaliens dans les villages de Lucey et de La-

gney. On ne dit pas si le duc fit droit à cette demande.

Sur le territoire de Lagney, entre ce village et celui de Bouvron, il existe une cavité naturelle, appelée le Trou-des-Fées, où se précipitent, pour ne plus reparaître, toutes les eaux d'un petit vallon. Cet accident géologique a cela surtout de remarquable qu'il existe dans les marnes du lias qui forment le sol inférieur de ce terrain. En construisant une chaussée, en 1844, on a trouvé, près de Lagney, une médaille en or de Charles IV (d'Espagne). L'église de ce village, dont le chœur est ancien, possède quelques vitraux coloriés.

LA GRANDE-HAIE, écart, à l'E. de Nonhigny.

LA GRANDE-VOILE, écart situé au sud et très-près de Richeval.

LA GRANGE, cense, à 2 kilom. 7 hectom. de Rosières-aux-Salines. Elle est indiquée dans le dénombrement de 1710.

LA GRANGE, ferme, sur le territoire et au S.-O. de Vic. Cassini indique un puits d'eau salée en regard de La Grange, sur l'autre rive de la Seille.

LA GRANGE-EN-HAIE, maison de ferme au N.-O. de Preny. Nous trouvons dans les Archives, à la date de 1260, un titre où il est dit que Geoffroy d'Aine a repris de Thibaut, comte de Bar, sa maison de La Grange, et se déclare son homme-lige.

LA GRAVIÈRE, moulin de Barville.

LA GRÈVE, nom de l'un des faubourgs de Gondreville.

LA GRIZIÈRE, ferme, au S.-E. de Thiaucourt.

LA GUINGUETTE, tannerie, sur le territoire et au S. d'Hermelange.

LA HAUTE-BURTHECOURT, l'une des belles fermes qui font partie du vaste domaine de M. Thouvenel; elle est au S. de Burthecourt.

LA HONGRIE, ferme, à 2 kilom. E. de Gerbéviller.

LA HORGNE, écart, au N. de Jeandelaincourt.

LA HUTTE, cense, à 1 kilom. N. de Lafrimbolle.

LA HUTTERIE, cense, à 1 kilom. S. de Pary-St.-Césaire. Elle était autrefois cense-

fief, dépendant d'Houdelmont, et appartenant à M. de Mortal, seigneur de ce lieu.

LAITRE, hameau, à 2 hectom. N. de De-neuvre; il en était autrefois un des faubourgs.

LAITRE, un des hameaux qui, avec celui de Pallon, ont composé le village d'Arnaville.

LAITRE-SOUS-AMANCE (LATHIA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le revers de la côte d'Amance, à 12 kilom. N.-E. de Nancy, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 514 hab., 34 élect. cens., 10 cons. mun., 92 feux. Nombre d'enfants: 44 en hiver, 15 en été. Surf. territ.: 510 hect.; 294 en terres lab., 155 en prés, 48 en vignes. Ecarts: *Boutangrogne*, *Neuve-Maison*. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1710, 53 hab., 15 gar.; 1802, 362 hab.; 1822, 338 hab., 99 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. et châellenie d'Amance, bail. de Nancy; 1710, mêmes prév. et bail.; 1751, bail., malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1770, canton d'Amance, dist. de Nancy.—*Spir.*: Ann. de Dommartin, puis d'Amance, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le prieuré de Laitre fut commencé, dans les premières années du XI^e siècle, par Thierry, duc de Bar, et achevé par la comtesse Sophie, sa petite-fille, qui en fit dédier l'église par Pibon, évêque de Toul, en 1076, et lui donna des biens considérables, avec la chapelle du château d'Amance. Ce prieuré fut uni à l'abbaye de St.-Mihiel, en 1592.

Le village de Laitre, selon D. Calmet, s'appelait anciennement Ste.-Marie-sous-Amance, parce que son prieuré était dédié à la Vierge. Il y avait, dès le XIII^e siècle, une léproserie ou hôpital de lépreux, appartenant au duc de Lorraine; un canton s'appelle encore aujourd'hui *Corvée des Malades*. Ces léproseries étaient très-nombreuses en Lorraine; nous en parlerons longuement à l'article des *Trois-Maisons*.

Outre le prieuré, il y avait un oratoire de saint Jean-Baptiste, appartenant à la commanderie du Vieil-Aître de Nancy.

L'église de Laitre, qui était celle du prieuré, dont les bâtiments sont entièrement détruits, est peut-être un des plus curieux monuments que nous possédions. Quoiqu'elle ait été restaurée dans le siècle dernier, le portail, d'un beau style, a échappé à la mutilation; il est

décors, dans tout son pourtour, de sculptures bien conservées. On y remarque surtout un bas-relief qui représente le Christ donnant la bénédiction à deux anges, et deux personnages en adoration. On aperçoit encore, dans l'église, la porte des moines, bien qu'elle soit murée. Elle est au nord, contre l'usage habituel, qui la mettait, ainsi que le cloître, au midi de l'église, dans presque toutes les maisons religieuses.

LAIJUS. Nom d'un fief existant autrefois au village d'Athienville (1740).

LALENCE, ancien ermitage situé près de Bures (1740).

LALOEUF, village de l'ancien évêché de Toul, formé des trois hameaux de *Velle, Puxce* et *Souveraincourt*, sur un plateau qui sépare le ruisseau d'Uvry du Brénon, chemins de grande communication n.° 9 de Nancy à Vicherey, et n.° 12 de Toul à Mirecourt, à 35 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-O.-O. de Vézelise, chef-lieu du canton. Pop. : 514 hab., 51 élect. cens., 12 cons. mun., 147 feux. Nombre d'enfants : 106 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 835 hect. en terres lab., 148 en prés, 3 en vignes, 66 en bois. L'hectare semé en blé, seigle et avoine, peut rapporter 10 hectol., en orge 8. Chevaux, bœufs et vaches. Lettres par Vézelise.

Anc. pop. : 1822, 512 hab., 125 feux.

Le nom de Lalœuf ne se donnait autrefois qu'à un ban qui comprenait les trois hameaux de Velle, Puxce et Souveraincourt, dont la réunion a formé la commune actuelle de Lalœuf. Les anciennes divisions seront indiquées quand nous parlerons de ces hameaux. Le comte Henri II de Vaudémont avait établi, au ban de Lalœuf, une féauté supérieure où se portaient les appels des autres mairies. Du reste, le nom de ce village, désigné dans les anciens titres sous le nom d'*Alœuf*, semble indiquer que c'était une terre franche et allodiale.

LA MADELAINE, ancienne chapelle existant autrefois près de Château-Salins; elle avait été fondée le 24 avril 1527, et était desservie par des chanoines.

LA MADELAINE, ancien ermitage, territoire de St.-Nicolas.

LA MADELAINE, maison de ferme, sur le territoire de Laneuveville-devant-Nancy. Bu-

gnon la qualifie de cense-fief, et Durival de métairie, appelée aussi *Malterue*, située, dit-il, « sur le ruisseau du Merle, près de l'ermitage de la Madelaine, à un quart de lieue de St.-Nicolas, du côté de Laneuveville. C'est là que furent établies, en 1293, les Dames-Prêcheresses de Nancy, sur un terrain donné par Jean-le-Jaloux, bourgeois du Port. » Lionnois rapporte que ce particulier, ayant obtenu du duc Ferry l'autorisation d'établir à St.-Nicolas un couvent de religieuses de l'ordre de St.-Dominique, abandonna tous ses biens à ces religieuses, qui devaient s'établir en-deçà du ruisseau de Morlée de Port, et vers la Neuveville (*as Serours Pracherasses que doivent estre au leu qui est estaubliz par desai lou rui Marlai de Port, par devers la Neue-Ville*). On sait, ajoute Lionnois, que, parmi le peuple, *ru* et *rui* signifient un ruisseau. Celui dont il est question s'appelait *Marlei* ou *Merlai*, dont on a fait *Merleru* ou *Marleru*.

LA MADELAINE, ermitage avec une chapelle ayant titre de prieuré, existant sur le territoire de St.-Nicolas. Cet ermitage dépendait du prieuré de Varangéville; il y avait, à l'autel, une épitaphe portant la date de 1409. La proximité de ce lieu avec celui dont nous avons parlé précédemment, les a fait quelquefois confondre : Bugnon le place sur le ban de St.-Nicolas, et Durival sur celui de Laneuveville.

LA MADELAINE. Bugnon indique encore, sous le nom de la Madelaine, une cense, ban de Nancy, paroisse St.-Sébastien, dont les habitants étaient exempts de taille. Cette cense, n'est autre que la ferme située au faubourg St.-Pierre, et appelée encore *la Madelaine* : presque tous les terrains sur lesquels est bâti ce vaste faubourg appartenaient à cette ferme. Il y eut, dit Durival, une léproserie, puis une chapelle bâtie en 1478; elle était ancienne et détruite en partie à la fin du siècle dernier. La maison de ferme s'écroula en 1764; les Dames-Prêcheresses la firent rétablir à neuf en la reculant d'alignement avec les autres maisons; elle fut incendiée, le 29 octobre 1771, puis ensuite rebâtie.

Le jour de la bataille de Nancy, les capitaines bourguignons, chargés des dispositions du combat, rassemblèrent l'armée entre *la Madelaine* et le village de Jarville.

LA MADELAINE, ancien ermitage, ban de Mehoncourt, paroisse d'Einvaux.

LA MADELAINE, cense existant en 1710, et ayant son ban particulier, appelé *Ban-du-Mesnil*, près de la Meurthe, vis-à-vis le village de Flin. Le *Pouillé de Toul* dit qu'il y avait un ermitage ou un hôpital.

LA MADELAINE, écart, au S. de Laneuveville-en-Saulnois.

LA MAIRIE, moulin, au S.-E. de Petitmont.

LA MAISON-DU-DIABLE, écart de Lunéville.

LA MAISON-NEUVE-DE-LA-TRANCHÉE. Stémer appelle ainsi une maison que l'évêque de Metz avait fait construire, en 1750, au milieu de la tranchée d'Azoudange, ban de Languimberg. Elle fait peut-être aujourd'hui partie de ce qu'on appelle les *Hautes-Maisons*. Elle était du bail de Vic.

LA MAISON-ROUGE, maison de ferme, à 4 kilom. N. de Jolivet. Une autre cense de ce nom est indiquée, en 1756, comme située sur le ban de St.-Quirin.

LA MALADRERIE, ou **LA MALADRIE**, hameau situé à 4 kilom. E. de la commune de Hoff. M. Bennat y avait établi une fabrique de *rustiques figulines* pour l'ornement des parcs, jardins, etc.

LA MALDINÉ, ancien fief au village d'Haraucourt-les-Marsal.

LA MALGRANGE (LA GRANDE), maison de campagne sur le territoire et à 4 kilom. S. de Jarville. Il est question de la Malgrange, sous le nom de *Valgrange*, dans un titre de transaction de la maison du Chastelet, à la date du 11 juillet 1464; son nom se trouve fréquemment aussi dans le récit du chroniqueur qui a raconté la bataille de Nancy. Cependant, au dire de Lionnois, elle était anciennement appelée *Pavillon-sans-Soucy*. En 1563, le duc Charles III acquit de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, le pavillon et *maison neuve de la Malgrange-les-Nancy*, pour la somme de 50,000 francs de lorraine. Selon Durival, il n'existait d'abord, en cet endroit, qu'un pavillon ou maison de campagne dont la vue sert de fond au portrait de Callot, gravé par de Ruet. Henri II y fit bâtir un château pour Catherine de Bourbon, son épouse, qui y faisait

faire les exercices de la religion réformée. Au mois de mars 1603, Henri IV vint y rendre visite à la princesse, sa sœur, et chercher à dissuader le duc de rompre son mariage, ainsi que le demandait la cour de Rome. Léopold fit commencer à la Malgrange, en 1711, sur les dessins du célèbre Boffrand, un château beaucoup plus magnifique que le précédent. En 1715, l'électeur de Bavière étant venu à Nancy, et n'ayant pas, dit-on, approuvé les projets de construction de Léopold, les travaux furent discontinués. Stanislas fit démolir ce château en 1756, et depuis, à différentes reprises, fit bâtir la Malgrange moderne, gravée en plusieurs planches dans le *Recueil d'Héré*. Le roi de Pologne, qui y passait une partie des étés, fit faire par François Richard, habile horloger, les tableaux mouvants de la salle à manger. André Joly, de St.-Nicolas, avait peint presque tous les appartements de la Malgrange.

A la clôture de la mission qui eut lieu à Nancy en 1739, Stanislas avait fait planter une croix sur la chaussée qui conduisait de Nancy à Flavigny. Une allée vaste, pratiquée dans le bois, garnie de part et d'autre de charmillies, et ornée de douze chapelles, peintes par Provençal, et représentant les divers traits de la Passion, avaient fait de ce lieu un pèlerinage fréquenté. Le prince avait fait bâtir aux Capucins, près du château, une maison avec une chapelle pour deux prêtres et un frère, qui devaient y dire, tous les vendredis, une messe et réciter, au pied de la croix, les litanies de la Passion. Mais, après la mort de Stanislas, le maréchal de Stainville étant devenu usufruitier du château et des dépendances, en sa qualité de commandant de la province, fit enlever et transporter la croix sur la chaussée de St.-Nicolas, au bas de l'avenue, d'où elle a disparu en 1830, et démolir tous les bâtiments élevés par le roi de Pologne pour les usages de la cour; il ne conserva qu'une partie de celui de la reine, *l'aile du commun du côté de l'entrée du château*. M. de Stainville avait fait clore le bois, où il entretenait un haras assez considérable. La Malgrange fut ensuite occupée par le marquis de Choiseul. Il y a trente ans environ qu'elle fut convertie en une maison de santé: il y a aujourd'hui un pensionnat.

On appelle *Petites-Malgranges* plusieurs

belles maisons de campagne qui dépendaient du château de la Malgrange, les unes, sous le nom de *Logement du concierge*, les autres sous celui de *Logement de M. le duc d'Osolinski*. Les bâtiments de la ferme de M. Monnier servaient d'écuries au château, et la belle propriété où est établie la nouvelle maison de santé, n'était qu'une simple habitation de jardinier. Excepté une partie de cette dernière propriété, qui est sur le territoire d'Heillecourt, la grande et les Petites-Malgranges sont de la commune de Jarville.

LAMATH (LA MAIX, MAIXE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Mortagne, route départementale n.º 9 de Lunéville à Charmes, à 33 kilom. S.-E. de Nancy, 7 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-N.-O. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Annexe de Xermaménil. Pop. : 246 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants : 65 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 220 hect. en terres lab., 55 en prés, 4 en vignes, 140 en bois. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine, peut rapporter 12 hectol. ; planté en vignes 45. Culture des céréales et des pommes de terre. Chevaux, bœufs, vaches et porcs. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 16 hab., 3 gar. ; 1802, 157 hab., 52 feux ; 1822, 238 hab., 49 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et châtellenie de Rosières, bail. de Nancy ; 1751, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; Lamath n'est pas indiquée en 1790. — *Spir.* : Ann. de Mont, doy. du Port, dio. de de Toul.

Ce village, qualifié seulement de hameau dans le siècle dernier, dépendait du marquisat de Gerbéviller. Du reste, les Archives n'en font pas mention.

On a trouvé, entre Lamath et Gerbéviller, un grand nombre de boulets et de pièces de monnaie espagnoles. En creusant des caves, on a retiré beaucoup de cadavres, les uns très-enfoncés en terre, les autres presque à la surface du sol.

LA MÉNAGERIE, écart au N. de Lunéville. C'était autrefois la maison de campagne du duc Osolinski, grand-maître de la maison du roi de Pologne. Elle s'appelait anciennement *Mussey*, et fut érigée en fief, le 14 décembre 1705, pour

J.-B. Alliot. Ce fief était composé de la Tour-des-Allemands et des terrains voisins.

LA MENELLE, écart, au S.-E. de Pierre-Percée.

LA MEULE, fabrique d'alènes très-renommée, à 1 kilom. de Badonviller.

LA MEULE, ou **GUEULE-DU-LOUP**, ferme à 1 kilom. S. de Deneuvre, dont elle dépend.

LA MOTHE. C'est le nom d'un des anciens châteaux qui existaient au village de Dombasle, et dont il reste encore quelques débris (Voyez *Dombasle*).

LA MOUSSIÈRE, écart, ban de Magnières.

LA MOUTELOTTE, cense, sur le territoire et à 2 kilom. S.-E. d'Haboudange.

LANCHEY (RUISSEAU DE). Il sort du bois de Martin-Bouxures, ban d'Hablainville, passe sur le territoire de Flin, et se jette dans la Meurthe après un cours de 2,150 mètres.

LANDANGE, village de l'ancien évêché de Metz, près de la route royale n.º 4 de Paris à Strasbourg, à 72 kilom. E. de Nancy, 15 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 4 O. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 425 hab., 43 élect. cens., 10 cons. mun., 49 feux. Nombre d'enfants (avec Neuf-Moulin) : 75 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 484 hect. ; 348 en terres lab., 99 en prés. Moulin à grains. Lettres par Lorquin. Le canal de la Marne au Rhin passe à l'extrémité du territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1802, 316 hab., 47 feux ; 1822, 385 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, parlement de Metz, cout. de l'évêché. 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. *Spir.* : Dio. de Metz.

On fait remonter l'origine de ce village au XV^e siècle ; mais nous ne connaissons pas les titres sur lesquels on s'appuie. En 1826, Landange fut presque entièrement ruiné par un incendie.

LANDBACH (RUISSEAU DE). Sa source est sous le village de Languimberg et son embouchure dans la Sarre. Dans un cours de 17,400 mètres, il passe sur les territoires de Languimberg, Langatte, Haut-Clocher, où il baigne 60 hectares de prairies et alimente deux moulins, Dolving, (24 hect.), Gosselming (10 hect.).

LANDECOURT (LANDECURIA), village de l'an-

ancien duché de Lorraine, dans un petit vallon, à 35 kilom. S.-E. de Nancy, 13 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 9 N.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Annexe d'Einviaux. Pop. : 254 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 66 feux. Nombre d'enfants : 46 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 581 hect.; 347 en terres lab., 61 en prés, 17 en vignes, 122 en bois. Moulin à grains. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 33 hab., 9 gar., 1802, 229 hab., 54 feux; 1822, 245 hab., 66 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et chàtellenie de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, mail. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Landécourt remonte à une époque très-éloignée, puisque l'on voit un seigneur de ce nom (*Theobertus de Landecort*) signer, en qualité de témoin, dans la charte confirmative de la fondation de l'abbaye de Beaupré, en 1137; et, en 1270, un chevalier fait ses reprises, pour cette terre, de Thibaut, comte de Bar, et se déclare son homme-lige.

Il y avait, dans ce lieu, un prieuré de l'ordre de St.-Benoît, fondé, vers 1100, par un nommé Bencelin. Ce seigneur, à son retour de la Terre-Sainte, ayant obtenu du pape la permission de bâtir une église, la construisit à Landécourt, lui octroya de grands biens, de riches ornements, et la donna à l'abbaye de St.-Epvre pour y entretenir une communauté de religieux. Pibon, évêque de Toul, qui avait consacré cette église, l'affranchit de tous cens et redevances, voulut qu'elle ne dépendît que de l'abbé de St.-Epvre, et que lui seul eût le droit de la mettre en interdit pour quelque violence qui pût s'y commettre.

Par arrêt du conseil, du 3 septembre 1756, il fut permis aux religieux de Beaupré d'établir une ferme ayant son ban séparé, dans les essarts, sur le territoire de Landécourt.

LANDREMONT, village de l'ancien évêché de Verdun, au pied d'une côte, à droite de la Natagne, à 22 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Annexe de Ville-au-Val. Pop. : 312 hab., 31 élect. cens., 10 cons. mun., 68 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 45 en

été : Surf. territ. : 551 hect.; 297 en terres lab., 45 en prés, 19 en vignes, 166 en bois. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1802, 224 hab.; 1822, 308 hab., 68 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Dieulouard, juridiction et gén. de Verdun, subdélégation de Toul; 1790, canton de Belles, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Verdun.

On distingue encore, aux environs de ce village, quelques lignes indiquant la place où s'élevait le camp d'Attila lorsque ce barbare vint attaquer la ville de Scarpoene.

LANEUVELOTTE (*NOVA VILLOLA, NEUVLOTTE*), village de l'ancien duché de Lorraine, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône, à Sarguemines, à 41 kilom. N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 222 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun. 55 feux. Nombre d'enfants : 34 en hiver, 48 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 905 hect.; 556 en terres lab., 138 en prés, 2 en vignes, 195 en bois. Ecart : *La Bouzule, Voirincourt*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 36 hab., 19 gar.; 1802, 232 hab.; 1822, 224 hab., 52 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et chàtellenie d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail., mail. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Champenoux, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Les plus anciens titres où il soit question de ce village (sous le nom de *Neuflotte*) sont de 1546 et 1664; ils n'offrent aucun intérêt. Lanouvelotte était annexe de Laitre, mais l'éloignement de ce lieu et les débordements fréquents de l'Amézule, qui interceptaient les communications, le firent, en 1606, ériger en cure, qui était à la nomination du seigneur.

Un usage religieux et particulier s'observe dans cette commune et dans quelques autres du voisinage : le jour de Pâques, à trois heures du matin, un grand nombre de fidèles se réunissent dans l'église, au son des cloches, pour y chanter les louanges de Dieu : cette cérémonie s'appelle *la Résurrection*.

On voit, dans cette commune, les restes d'un château devenu ferme; les tours sont conservées, mais abaissées et coiffées de toits modernes; la

porte est rustiquée comme au commencement du XVII^e siècle; les fossés sont convertis en jardins, et les murs servent d'appui à des espaliers. L'église, construite en 1587, a été bénite par M. Christophe de la Vallée, évêque de Toul; et consacrée, en 1626, par M. Christophe de Gournay, suffragant de Toul; à côté du chœur, se trouve l'ancienne chapelle des seigneurs, sous laquelle est un caveau qui leur servait de sépulture. Cette chapelle n'a rien de remarquable.

LANÉ, LAUNÉ ou L'ANNÉE, moulin et tuilerie, ban de Villers-les-Nancy. Cette cense figure dans le dénombrement de 1710.

LA NEUVE-GRANGE, moulin dépendant de Bertrambois, au N.-O. de cette commune. Il existait déjà en 1756.

LANEUVEVILLE-AUX-BOIS, village de l'ancien duché de Lorraine, sur le ruisseau des Amis, chemin de grande communication n.° 46 de Lunéville à Bourdonnay, à 45 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 15 N.-E.-E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 597 hab.; 60 élect. cens., 12 cons. mun., 162 feux. Nombre d'enfants : 402 en hiver, 70 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 760 hect. en terres lab., 250 en prés, 5 en vignes, 900 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., en seigle 20, en avoine 25; planté en vignes, 80. Bêtes à cornes et moutons, Tuilerie. Ecart : *St.-Georges*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 57 hab., 9 gar.; 1802, 445 hab., 126 feux; 1822, 574 hab., 144 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1754, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de Bénaménil, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Il est fait mention de ce village dans un titre daté de 1278 : Cette année, les habitants de Laneuveville reconnaissent devoir à Henri de Blâmont 13 deniers toulois et 100 quartes d'avoine, mesure de Deneuvre, payables dans quatre ans. Il est encore parlé de Laneuveville dans une transaction passée entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine, en 1571. Comme on le voit, cette commune est assez ancienne, mais elle n'a rien de remarquable.

LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG (LA PETITE-FOUG), village de l'ancien duché de Bar, à 34 kilom. O. de Nancy, 40 kilom. N.-O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 416 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 114 feux. Nombre d'enfants : 82 en hiver, 45 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 4 hect. en terres lab., 18 en vignes, 27 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 15, en avoine 22; planté en vignes 60. On s'y occupe surtout de la culture de la vigne et de l'élevé des moutons. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 18 hab., 6 gar.; 1773, 22 hab.; 1802, 394 hab., 88 feux; 1822, 415 hab., 100 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel; 1754, bail. de Commercy, mait. et cout. de St.-Mihiel, gén. de Nancy; 1790, canton de Lucey, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Foug, doy. de la rivière de Meuse, dio. de Toul.

Dans la confirmation des biens de l'abbaye de St.-Mansuy, par l'empereur Othon, en 965, il est question de l'église d'un lieu appelé *Neuvia villa*. C'est peut-être Laneuveville.

Ce village dont le territoire est extrêmement borné, ne faisait autrefois qu'une communauté avec Foug; il en fut détaché, en 1414, par Robert, duc de Bar, sous le nom de *la Petite-Foug*, ce qui fit qu'en 1434, on sépara les deux paroisses. Le curé de Foug recevait une rente annuelle de 6 petits florins valant 40 gros la pièce, pour célébrer la messe les dimanches et fêtes à Laneuveville. Cette redevance fut abolie, en 1617, par M. de Porcelet, évêque de Toul. Le roi, dit Maillet, était seul seigneur dans ce lieu.

LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON, village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Moselle, route départementale n.° 49 de Bayon à Vézélise, à 32 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 364 hab., 56 élect. cens., 10 cons. mun., 102 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 36 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 575 hect.; 426 en terres lab., 58 en prés, 26 en vignes, 51 en bois. Lettres par Neuwiller.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 8 gar.; 1802, 286 hab.; 80 feux; 1822, 410 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de

Nancy; 1751, bail. de Vézélise, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézélise. — *Spir.* : Ann. de Roville, doy. du Saintois, dio. de Toul, 1778, év. de Nancy.

Ce village, dont la cure fut donnée, avec une partie des dîmes, à l'abbaye de St.-Epvre, par le duc Simon II, en 1185, était compris dans les terres du marquisat d'Haroué. En 1421, le duc de Lorraine engagea, sous réserve de foi et hommage, le tiers de Laneuveville à Huguenin, bâtard de Belmont. En 1446, le duc Jean donna en fief une partie de cette terre à Henri d'Ogéville; enfin, en 1558, elle fut rachetée par le duc de Lorraine.

LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY (NOVAVILLA), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Meurthe, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg; à 7 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-O.-O. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 821 hab., 82 élect. cens., 12 cons. mun., 200 feux. Nombre d'enfants : 110 en hiver, 56 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de charité. Surf. territ. : 1,228 hect.; 805 en terres lab., 288 en prés, 25 en vignes, 6 en bois. *Ecarts* : *La Madelaine*, *Montaigu* et *Sainte-Valdrée*. Lettres par St.-Nicolas. Le canal de la Marne-au-Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 72 hab., 19 gar.; 1802, 620 hab.; 1722, 725 hab., 402 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de St.-Nicolas, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

S'il faut en croire nos archéologues, l'existence de Laneuveville se rattacherait à la période gallo-romaine. « Bien que ce village soit d'origine moderne, dit M. Beaulieu, il exista néanmoins, sur son emplacement, un *vicus* romain assez important. Il commençait au bord de la Meurthe, et paraît avoir occupé, non-seulement toute l'étendue du village actuel, mais encore une partie des terrains qui s'étendent à droite de la route actuelle de Nancy à St.-Nicolas. C'est là qu'il était traversé par la voie romaine qui conduisait de cette dernière ville à Toul, par le camp d'Afrique. Une partie de

cette route, celle qui conduit de St.-Nicolas à Ludres, est encore quelquefois fréquentée; on la nomme *Chemin des marchands de vin*; l'autre partie est abandonnée depuis un temps immémorial. On a trouvé, à une faible profondeur, dans le canton dit *au Bdtiment*, des tuiles à rebords, des fondations de murs, des canaux, etc. Dans les vignes qui sont auprès de la rivière, on rencontre souvent des fragments de poterie rouge d'un grain très-fin et d'une forme élégante; et j'ai vu dans une maison du village de larges carreaux en terre cuite, provenant d'un bain romain. Il y avait, au canton appelé *la queue de l'Etang*, un petit temple ou oratoire consacré à Mercure, et l'on a trouvé, dans ses substructions, en 1825, une figurine de ce dieu, en bronze argenté et d'un bon style. Le *vicus* romain a été probablement détruit au V^e siècle, lors des invasions des barbares. Longtemps après, ses débris ont servi à bâtir un village vers le sud, dans un endroit maintenant planté d'arbres, et dont le sol est mélangé de tuiles modernes, de pierrailles et de fragments de mortier. Ce village ayant encore été renversé pendant les guerres qui dépeuplèrent la Lorraine, et qui durèrent près de trois siècles, on le reconstruisit tel qu'il est aujourd'hui, mais sur un point plus rapproché de la rivière que n'était l'ancien. »

M. Beaulieu croit qu'il faut placer l'*Andesina* de la table Théodosienne au lieu qu'occupe aujourd'hui en partie le village de Laneuveville. Enfin, dit-il, « dans ce village, à Pierrefitte, et dans beaucoup de communes de la Lorraine, il y a des cantons qui ont conservé les noms de *Haute-Borne*, *Haute-Pierre*, *Pierre-Fichée*, *Pierre-Levée*, etc.; ils sont un témoignage irrécusable des dolmens et des menhirs qui s'élevaient jadis en ces lieux. » leurs souvenirs remonteraient ainsi jusqu'à l'époque celto-gauloise.

Quoiqu'il en soit, le village actuel de Laneuveville est assez ancien : dès 1317, il fut vendu au duc Mathieu par Guillaume de Dampierre. En 1508, dit D. Calmet, il se livra, près de ce lieu, une bataille entre Thiebaut II et Henri, comte de Vaudémont. En 1564, quarante mille aventuriers, qu'on appelait Bretons, ayant pénétré en Lorraine, Jean I^{er}, aidé des troupes de l'empereur Charles IV, les attaqu

et les battit entre Laneuveville et St.-Nicolas. Enfin, en 1477, René II, après avoir quitté St.-Nicolas pour venir combattre le duc de Bourgogne qui assiégeait Nancy, fit halte à quelque distance de Laneuveville, et y arma chevaliers plusieurs gentilshommes de Lorraine et d'Allemagne. Après sa victoire, considérant les maux que ce village avait eu à souffrir pendant la guerre de la Bourgogne contre la Lorraine, et les grands services que ses habitants lui avaient rendus, René, par une charte signée au château de Lunéville, le 15 janvier 1477, les exempta, pendant douze ans, de toutes les tailles, traits, aides, subsides ordinaires et extraordinaires, imposts et impôts, pour quelque cause que ce pût être. En 1630, les mêmes habitants se rachetèrent de la redevance en paille qu'ils devaient au duc de Lorraine, moyennant un cens annuel de 50 francs par quartier. En 1655, Louis XIII et le cardinal de Richelieu, venant assiéger Nancy, établirent leur quartier-général à Laneuveville, et c'est là que Charles IV ratifia, le 2 septembre, le traité passé à Charbon entre lui et le cardinal, qu'il appelait *son âne rouge*.

Le pont de Laneuveville fut emporté dans la grande inondation du mois de juillet 1770, et reconstruit, un peu plus bas, en 1776. Ce village, où M. de Bouzey, primat de Nancy, avait fait bâtir un château à la moderne, possédait cinq fiefs, et, sur son ban, deux ermitages : *Montaigu* et *Ste.-Valdrée*.

Nous lisons dans l'*Etat du Domaine*, que le roi y était seigneur haut-justicier, que chaque conduit devait une poule par an, et que le droit des nappes des cabaretiers, de même que celui de troupeau à part, appartenaient au roi. (Le droit de troupeau à part, dans la ci-devant province de Lorraine, fut aboli par lettres-patentes du 3 novembre 1789.) Il y avait un moulin au bas de l'étang de Laneuveville, ainsi que l'indiquaient autrefois la chaussée et quelques vestiges, et que le prouvent, aujourd'hui, le nom de *Queue-de-l'Etang* donné à un canton de terre; cet étang appartenait au domaine pour moitié; mais, lorsqu'il fut supprimé, le roi, en vertu d'un traité fait par le duc de Lorraine avec les religieux de Clairlieu, eut seul le droit d'y bâtir. L'église de Laneuveville date du XII^e ou du XIII^e siècle. On a

assigné à tort ce village comme lieu de naissance à la célèbre Alberte d'Ernécourt, dame de St.-Balmont. Cette héroïne naquit à Neuville-en-Verdunois.

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS (DEVANT-DELME), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à 52 kilom. N.-E. de Nancy, 8 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 412 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 86 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 15 en été. Surf. territ. : 504 hect. en terres lab., 54 en prés, 77 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 20 hectol., en orge, seigle et avoine 15. Porcs, moutons et veaux. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 505 hab., 81 feux; 1822, 430 hab., 87 feux. — *Anc. div.* : Avant 1661, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1756, juridiction et gén. de Metz, subdélégation de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Delme, dio. de Metz. Ann. de Fonteny jusqu'en 1826.

Ce village fut un de ceux cédés à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace; il dépendait de la baronnie de Viviers. En 1443, Isabelle, vouée d'Epinal, reconnut qu'elle tenait en fief de Raoul de Coucy, évêque de Metz, *Laneuveville-devant-Demes*, et plusieurs autres terres.

LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN, village de l'ancien évêché de Metz, sur la rive gauche de la Sarre-Blanche, à 75 kilom. E. de Nancy, 12 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 2 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe de Lorquin. Pop. : 207 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 46 feux. Nombre d'enfants : 30 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 224 hect., 84 en terres lab., 62 en prés, 60 en bois. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 92 hab., 27 feux; 1822, 176 hab., 32 feux. — *Anc. div.* : 1736, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Laneuveville était du domaine temporel et spirituel des évêques de Metz; les Archives n'en parlent pas. Les maisons les plus anciennes ne portent pas de millésime antérieur à 1600.

On a trouvé, il y un an environ, près de ce village, en creusant des conduits, des fondements de murailles bâties de belles briques carrées, larges et unies par un ciment très-solide; des pièces de monnaies du Bas-Empire et de l'évêché de Metz. Ces débris de constructions semblent appartenir à la période gallo-romaine.

LANFROICOURT (*LANFROICOURT*), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Seille, chemins de grande communication n.° 43 de Nancy à Delme, et n.° 49 de Lunéville à Arraye, à 21 kilom. N.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 14 S.-E. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 320 hab., 32 élect. cens., 10 cons. mun.; 96 feux. Nombre d'enfants : 41 en hiver, 7 en été. Surf. territ. : 329 hect. en terres lab., 73 en prés, 4 en vignes, 188 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 14 hectol. 62 litres, en orge et avoine 26; planté en vignes 53. Culture des céréales et du chanvre. Elève des brebis, vaches et porcs. Moulin à grains. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 48 hab., 10 gar.; 1802, 270 hab.; 1822, 283 hab., 81 feux. — *Anc. div.* : 1394 et 1710, fief, prév. et chàtellenie d'Amance, bail. de Nancy; 1731, bail. mait. et gén. de Nancy; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Ann. de Bey, dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune.

LANGATTE, village important de l'ancien duché de Lorraine, sur le Landbach, près de l'étang du Stock, chemin de grande communication n.° 17 de Sarrebourg à Dieuze, à 85 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 7 N.-O.-O. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 787 hab., 79 élect. cens., 12 cons. mun., 156 feux. Nombre d'enfants : 136 en hiver, 25 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 1,293 hect.; 700 en terres lab., 173 en prés. Tuilerie, brasserie, huilerie, carrières de pierre à chaux. Ecart : *Albechau*, la *Maison-de-Pêche*. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 612 hab., 112 feux; 1822, 792 hab., 136 feux. — *Anc. div.* : 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne; 1731, bail. de Fénétrange, mait. de Sarregue-

mines, gén. de Nancy, régi par le droit écrit et les usages locaux; 1790, canton et dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Archiprêtre de Sarre-Union, dio. de Metz. En 1745, Diane-Capelle était encore son annexe.

Aucun ancien titre ne peut servir à déterminer l'époque de l'origine de cette commune : il s'y pratique deux usages religieux particuliers : le 3 novembre, chaque habitant fait porter à l'église, dans un panier, du pain, du sel, du blé et de l'avoine que le célébrant bénit avant la messe, et dont on fait manger ensuite aux hommes et aux animaux. Le jour de l'Assomption, les enfants viennent à l'église portant d'énormes bouquets de feuilles et de fleurs, qu'ils font bénir, et qu'on place après dans les maisons.

Le 3 septembre 1790, dit le *Journal du département de la Meurthe*, un violent orage éclata sur la commune de Langatte : la foudre atteignit et parcourut à l'extérieur le chaume dont une grande partie des toitures de ce village étaient couvertes : 26 maisons furent entièrement dévorées par les flammes, ainsi que la totalité des grains, tous encore en gerbes, des foins et autres denrées qu'elles renfermaient.

A l'extrémité de l'étang du Stock, ancienne propriété du maréchal Lobau, et près de la maison de pêche, s'élève une tour qui commande l'étang et s'appelle *Tour-du-Stock*.

LANGMATH, cense à 5 kilom. O. de St.-Louis.

LANGSTEIN (*Voyez Pierre-Percée*).

LANGUIMBERG, village de l'ancien évêché de Metz, sur une hauteur, près de la route royale n.° 35 de Metz à Strasbourg, à 59 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 18 O. de Sarrebourg; chef-lieu de l'arrond., 13 N. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 775 hab., 78 élect. cens., 12 cons. mun., 191 feux. Nombre d'enfants : 130 en hiver, 18 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 362 hect. en terres lab., 180 en prés, 16 en bois, 30 en vergers, jardins, etc. Bêtes à cornes et porcs. Lettres par Bourdonnay.

Anc. pop. : 1802, 521 hab., 88 feux; 1822, 660 hab., 163 feux. — *Anc. div.* : 1736, chàtellenie de Fribourg, subdélégation de Sarrebourg. juridiction et gén. de Vic; 1790, canton de Fribourg, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

L'église est surmontée d'une tour carrée portant un télégraphe. A 3 kilom. au midi de Languimberg, il existait autrefois un couvent qui fut bâti et ruiné on ignore à quelle époque, ainsi qu'une vieille tour appelée *Tour-de-Nidrequis*, sans doute une des dépendances d'un ancien village du même nom, situé à 2 kilom. N.-O., que les Suédois ruinèrent, dont on voit encore quelques traces, et sur l'emplacement duquel on a trouvé, vers 1820, des ossements humains et des débris considérables de vieilles constructions. Il y a encore un champ appelé le *Camp-des-Suédois*. Les habitants de Nidrequis vinrent s'établir à Languimberg, où il n'y avait encore que quelques maisons éparées, et y construisirent une chapelle sous l'invocation de saint Adelphe. En 1733, cette chapelle fut convertie en église.

LANGVEYER (RUISSEAU DE). Il prend sa source dans l'étang de Gemeinveyer, passe sur le territoire de Niderstinzell, et se jette dans la Sarre après un cours de 8,000 mètres.

LANSBRONN (RUISSEAU DE). Sa source est dans le département de la Moselle et son embouchure dans l'Albe; il suit un cours de 3,000 mètres, arrose 30 hectares de prairies et alimente un moulin sur le territoire de Virming.

LANSQUENET, métairie, à 5 kilom. de Réchicourt-le-Château, dont elle dépend.

LA PAPETERIE, écart, au N. de Jexainville.

LA PAPETERIE, cense sur le ban de St.-Nicolas.

LA PATTE, moulin d'Ecrouves, au S. de cette commune.

LA PETITE-POLOGNE, écart, à 4 kilom. S. de Moncel-les-Lunéville.

LA PETITE-ROSIÈRES, manufacture de coton, mairie de Rosières-aux-Salines, dont elle est éloignée de 4 kilom. 5 hectom. N.-E. Elle est qualifiée de hameau en 1754.

LA PETITE-VOILE, écart, au S. d'Hatigny.

LA PILLE, cense, à 5 kilom. S. de Pexonne, dont elle dépend.

LA PIBOURTTE, moulin, au S.-O. de Froville.

LA PLANTATION, écart, sur le territoire de Rosières-aux-Salines.

LA POINTE-DES-CRAS (*des Corbeaux*),

écart, à 2 kilom. S.-E. de Moncel-les-Lunéville.

LA RAPPE, ferme, à 4 kilom. N. de Croismare. Elle est indiquée, en 1710, sous le nom de *les Rappes*, cense et tuilerie.

LA RAPPE, écart, à l'E. de Bertrichamps.

L'ARBRE-VERT, maison d'auberge située ban de Croismare.

LA RIGOLOTTTE, écart, territoire d'Angomont, au N.-O. de cette commune.

LA ROCHELLE, cense, à 4 kilom. O. de Bonviller. Elle est, en 1710, sous le nom de *la Roche*, qualifiée de cense-fief.

LA ROCHOTTE, maison de ferme, à 4 kilom. S.-O. de Deneuvre. *La Rochette*, dit Durival, était autrefois une chapelle de la Madeleine, sur le rocher, avec un logement pour l'ermitte qui la gardait, et qui se logea ensuite dans une grotte naturelle située au-dessous de l'ermitage. Suivant la tradition, cette grotte servit de retraite au comte de Moret, fils naturel d'Henri IV, après la bataille de Castelnaudary, en 1632. (On dit la même chose de l'ermitage de St.-Péreguin, près de Poinson, en Bourgogne.) Le célèbre Jamerai Duval, qui fut conservateur des médailles du cabinet de Vienne, s'étant égaré la nuit au milieu des bois, y trouva un asile, et y fut accueilli par l'ermitte (1709). Cette grotte étant devenue inhabitable par l'ouverture des roches, Duval, dans un voyage qu'il fit en Lorraine en 1752, fit construire auprès un bel ermitage et acheta des terres dont la culture occupait les ermites; qui vivaient de leur travail. L'ermitage a été gravé dans les œuvres de Duval; quelques exemplaires ont été tirés à part; M. J. Lamoureux en possède un.

LA ROCHOTTE, moulin, sur le territoire et à 8 hectom. O. de Pierre.

LA RONCHÈRE, maison de campagne, à 2 hectom. N. d'Houdemont.

LARONXE (*La Ronze*), village de l'ancien évêché de Metz, près de la route royale n.° 59 de Nancy à Schélestadt, à 44 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 44 de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de St.-Clément. Pop.: 629 hab., 63 élect. cens., 42 comm. n., 155 feux. Nombre d'enfants: 145 en hiver, 16 en été. Surf. territ.: 682 hect.; 399 en terres lab., 128 en prés, 122 en bois. Lettres par Lunéville.

Anc. pop.: 1802, 370 hab., 90 feux; 1822,

400 hab., 100 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Moyen, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton d'Azerailles, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de St.-Clément, doy. de Salm, dio. de Toul.

Laronxe, qualifié de hameau en 1710, de village en 1756, puis encore de hameau en 1822, dépendait, au temporel, des évêques de Metz, au spirituel, du diocèse de Toul; il était compris dans ce qu'on appelait le ban de St.-Clément. En 1509, Laronxe fut donné, en accroissement de fief, par le duc Ferry, à Henri de Blâmont; et, en 1595, il fut compris dans le contrat d'échange passé entre Charles III et le cardinal de Lorraine. (Voyez *Chenevières*.)

LA ROTTE-A-MONCELLE, cense, territoire et à 3 kilom. O. de La Chapelle, dans la forêt de Ste.-Barbe. Elle appartenait autrefois à l'abbé de Haute-Seille. Le *Pouillé* l'appelle *Roto-Moncel*.

LA ROULETTE, écart, au N.-E. de Phalsbourg.

LA RUE, cense, mairie de Brin. Elle est qualifiée de fief en 1710.

LA SOLITUDE, écart, à l'E. de Bertrichamps.

LATTE (RUISSEAU DE LA). Il a sa source à Fresnes-en-Saulnois, où il alimente un moulin, passe sur les territoires de Jallaucourt (un moulin, 10 hect.), Malaucourt (un moulin, 30 hect.), Fossieux (20 hect.), Aulnois (4 hect.), Ajoncourt (6 hect.), et se jette dans la Seille après un cours de 16,500 mètres.

LA TAXONNIÈRE, ferme, sur le territoire de Vathiménil, près du bois de la Taxonnière.

LA TOUR, ancien fief au village de St.-Georges. Ce fief fut érigé en vertu de lettres-patentes du duc Charles (1665), en faveur de Claude Roussel. Le domaine de La Tour avait été affranchi dès 1607, en faveur de Claude Brimblin, de St.-Georges.

LA TRINITÉ, écart à 2 kilom. E. de Malzéville. Le 20 mars 1619, Henri, duc de Lorraine, « affranchit une contrée, tant en bois, taillis, friche, appelée *Bois de la Goutte*, située dans de Malzéville et de St.-Max, dont son cousin, Henri de Lorraine, dit *le duc Eric* (ce prince fut évêque de Verdun), avait hérité par testament de Georges Desheux, son aumônier; et autorise ledit Eric à construire et

ériger sur cette contrée une maison d'habitation avec chapelle pour sa dévotion, un four pour y cuire le pain, un pressoir pour y pressurer le raisin, une vollière ou colombier jusque de six vingt nids, même d'y tenir 6 bêtes rouges et 25 bêtes blanches; il affranchit les dites constructions de tous cens quelconques, sols, traits, tailles, aydes généraux, ordinaires et extraordinaires, subsides, contributions, emprunts et impositions, charrues, corvées de bras et char et autres débets, droitures, redevances, droit de prévôté, barrière, et généralement de toutes charges, suggestions, servitudes, prestations réelles et personnelles dont ces autres sujets de Malzéville et St.-Max lui sont ou pourraient être attenues. »

Toutes ces constructions posaient à l'aspect du midi au-dessous du bois dit de *la Goutte* nommé aujourd'hui de *l'Hôpital*. Il y a quinze à vingt ans, en faisant des fouilles, le propriétaire a trouvé un puits; on y voit encore des restes de constructions, un angle d'édifice construit en pierres énorme s. C'est probablement de l'époque de ces constructions que date le nom de *la Trinité*, puisqu'auparavant on appelait ce canton bois de *la Goutte*.

Ce canton est aujourd'hui connu sous le seul nom de *la Trinité*; on y voit, au-dessous de l'emplacement de la chapelle construite par le duc Eric, une maison ou vendangeoir, qui n'est remarquable que par une superbe fontaine; il existe encore, à deux cents mètres environ, une cense habitée par une famille de cultivateurs; cette cense a été formée de terrains défrichés de 1820 à 1830, par M. Chenut, propriétaire du château de Jéricho, à qui nous devons ces renseignements; enfin, à peu de distance de la cense, on aperçoit un ermitage relevé par le même propriétaire sur d'anciens fondements dont nous ne connaissons pas l'origine.

LA TUILE, moulin de Vendières.

LA TUILERIE, écart, au N. de Merviller.

LA TUILERIE, maison de maître, à 5 hectom. O. de Gerbéviller.

LA TUILERIE, ferme, au S.-O. de Chavigny.

LAUNOY ou LANNOY. Nom d'un ancien château qui existait non loin d'Herbéviller. On trouve dans les Archives, sous la date de 1478, un dénombrement de Marguerite de Chambley.

dame de Paroy et de *Lannoy*, à Ferry de Blâmont, de la forte-maison de Lannoy et d'Herbéviller.

LA VACHERIE, écart, au N.-E. de Gerbéviller.

LA VERMILLIÈRE, cense ou métairie, indiquée, en 1740, comme dépendant de Battigny.

LA VIGNE, cense, à 3 kilom. O. de Cirey.

LAXAVEURE ou XAVEURE, cense, à 5 kilom. S. de Badonviller.

LAXOU (prononcez Lachou), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, à droite de l'ancienne route de Toul à Nancy, à 4 kilom. S.-O.-O. de Nancy (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 1,014 hab., 102 élect. cens., 12 cons. mun., 200 feux. Nombre d'enfants : 175 en hiver, 115 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 350 hect. en terres lab., 60 en prés, 150 en vignes, 210 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en orge 20, en seigle 15, en avoine 24 ; planté en vignes 165. Principale culture : la vigne. Vaches et porcs. Ecart. : *Maréville, Ste-Anne, Champ-le-Bœuf, les Baraques* (en partie). Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1740, 84 hab., 42 gar. ; 1802, 752 hab. ; 1822, 720 hab., 208 feux. — Anc. div. : 1394 et 1740, prév. et bail. de Nancy ; 1731, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Nancy. — Spir. : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy. C'était anciennement une paroisse dépendant de St.-Epvre de Nancy, et qui fut érigée en cure indépendante en 1593.

Le village de Laxou, qui possédait deux seigneuries, *Lenoncourt* et *Ludres*, paraît être d'une origine assez ancienne. Il fut brûlé, vers 1306, par le comte de Vaudémont, pendant la guerre que fit ce seigneur à Thiébaud II, duc de Lorraine. En 1590, le duc Jean accorda aux habitants de Laxou leur usage des bois pour bâtir, et leur affouage dans certaines contrées de la forêt de Heys, en payant, par chaque conduit, 2 quarterons de bonne avoine à la recette de Nancy. Tandis que Charles-le-Téméraire faisait, pour la première fois, le siège de cette ville, le bâtard de Vaudémont, qui était à Gondreville, sortit de ce bourg, le jour de la Toussaint, avec quatre cents hommes, auxquels il

fit prendre une écharpe blanche, afin qu'ils pussent se reconnaître dans l'ombre, et traversa le bois de Heys jusque derrière Laxou, où logeait un détachement de Bourguignons. A minuit, les Lorrains tombèrent sur les ennemis, depuis la rue de la Fontaine jusqu'au bas du village. Ils en tuèrent un grand nombre, et, s'ils avaient commencé par le quartier qui est au-dessus de l'église, dit le chroniqueur, pas un Bourguignon n'eût échappé ; mais ceux de ce quartier sonnèrent la cloche en poussant des cris : l'alarme se communiqua au camp du duc, et l'on courut aussitôt, avec des torches, vers l'endroit d'où la surprise paraissait venir. On crut que René lui-même arrivait avec des troupes, et l'on n'approcha qu'à mi-chemin de Laxou, dans la crainte d'éclairer les assaillants. Aussi le bâtard se retira, emmenant plusieurs prisonniers, trente chevaux harnachés et un bagage considérable. Durant le second siège de Nancy, ce fut encore de Laxou que descendirent, afin de pénétrer dans la ville assiégée, plusieurs gentilshommes lorrains, parmi lesquels Suffren de Baschi, maître d'hôtel du duc René. Ils réussirent dans leur projet, excepté Suffren, qui fut pris par les Bourguignons et pendu.

Lorsqu'en 1516, Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, vint de Paris à Nancy, pour y faire son entrée solennelle, le peuple de Laxou vint au-devant d'elle et l'emmena au village, chantant et dansant. On y avait préparé trois ou quatre maisons des plus propres, avec des loges de verdure. La duchesse s'y reposa avec les dames et demoiselles de sa suite : on lui servit une collation, « force tartes et gâteaux, pommes, poires et autres choses à la villageoise. La princesse prit plaisir à leur bonne volonté, et, en reconnaissance, leur accorda l'exemption d'une ancienne servitude qui les obligeait de venir, la nuit des noces des ducs, battre l'eau de la mare qui était où est à présent la Carrière, pour empêcher que le cri des grenouilles n'interrompît leur sommeil. »

Un titre sans date porte qu'il y eut sentence rendue aux Assises de Nancy, au sujet d'un habitant de Laxou, que se disputaient le titulaire de la seigneurie de Lenoncourt et le commandeur du Vieil-Aître. En 1621, le duc Henri donna la haute-justice de Laxou à Melchior de La Vallée, doyen de St.-Georges.

Plusieurs anciennes maisons de ce village portent des croix de Malte sculptées sur leur façade, particularité qui doit être attribuée au voisinage de la commanderie de St.-Jean et aux droits seigneuriaux qu'y exerçaient les commandeurs de ce lieu. Quelques-unes ont des portes et des fenêtres en ogives triflées; sur l'une d'elles on voit une coignée, indiquant la demeure d'un bûcheron. L'église, quoiqu'ancienne, a été tellement restaurée, qu'elle ne présente plus aucun intérêt.

LAXOU (RUISSEAU DE). Sa source est à Laxou; il fait mouvoir un moulin et arrose 7 hectares de prairies sur le territoire de cette commune; après un cours de 1,600 mètres, il se jette dans le ruisseau de St.-Thiébaud.

LAY-SAINT-CHRISTOPHE (LAYUM), village fort considérable de l'ancien duché de Lorraine, à droite de l'Ameaule, chemin de grande communication n.º de Nancy à Lay-St.-Christophe, à 8 kilom. N. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 4,005 hab., 404 élect. cens., 42 cons. mun., 285 feux. Nombre d'enfants : 172 en hiver, 94 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 422 hect. en terres lab., 64 en prés, 103 en vignes, 404 en bois. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 12 hectol., en seigle 10, en avoine 15; planté en vignes 123. Principale culture : la vigne. Elève de chevaux, vaches et moutons. Scierie à la mécanique mue par l'eau, four à chaux, tuilerie et tannerie. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 402 hab., 35 gar.; 1802, 905 hab.; 1822, 975 hab., 249 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1754, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Amance, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village, divisé en *Haute et Basse-Laye*, qui ne forment qu'une commune, remonte à une époque très-reculée, car c'est au château de Lay (*in castro Laiensi*), situé dans le Chaumontois, et appartenant héréditairement à sa famille, que naquit, en 580, saint Arnou, qui fut la tige des rois de France de la seconde race, et évêque de Metz, en 644. Mugnes, comte de Chaumontois, étant mort en 946, la comtesse Eve, son épouse, et Odalric, son fils, don-

nèrent au monastère de St.-Arnou de Metz, en 950, le château de Lay, avec toutes ses dépendances, afin qu'on y exercât l'hospitalité envers les pauvres et les étrangers. En 969, quelques religieux furent envoyés à Lay et y transportèrent le corps de saint Cloud, fils de saint Arnou; « et il était très-convenable, dit un historien, que là où l'on n'entendait auparavant que le bruit des armes et des assemblées de noblesse, fût introduit le culte divin, et que ce lieu, honoré par la naissance de saint Arnou, fût rendu vénérable par les reliques d'un autre saint. » Il est dit, dans l'acte de donation de la comtesse Eve, que les habitants pourront prendre du bois mort pour leur chauffage et leurs autres besoins, en payant certaines redevances ou en faisant des corvées pour le prieuré de Lay. La terre de Lay, comme on le voit encore par ce titre, était un franco-alléu. C'est probablement à cette époque que fut bâti le prieuré, et que s'éleva une modeste église, remplacée bientôt par une autre plus belle et plus grande, qui fut consacrée, en 1093, par Fibbon, évêque de Toul. Ce prieuré, après avoir été abandonné par les religieux, l'espace de douze ans, sous la régence de Marie de Blois, usurpé, vers 1572, par le moine Pierre Fort, ainsi que le reste de la seigneurie de Lay, possédé en bénéfice par plusieurs membres de la famille de Lenocourt, fut cédé à la congrégation de St.-Yvette et de St.-Hidulphe pour le desservir. D. Calmet en était prieur en 1715. Les jésuites l'obtinrent dans la suite, puis furent remplacés par les prêtres de la congrégation de la Mission (1747), qui en restèrent possesseurs jusqu'en 1793, époque où il fut démembré.

Les Archives ne renferment que deux titres à ajouter à cette notice : en 1299, Jean de Lay, chevalier, se reconnaît homme-lige du duc Ferry, et reprend de lui trois jours de vignes au ban d'Amance; et, en 1339, le duc Basoul prend les habitants sous sa sauvegarde et protection, moyennant une redevance de 4 sols vieux de petits tournois, et promet de les soutenir et garder leurs franchises si l'abbé de St.-Arnou ou le prieur de Lay voulaient les surcharger.

Nous lisons, dans la *Notice de Lorraine*, l'extrait suivant des titres de Ste.-Glossinde, de Metz, relativement au village de Lay :

« En tout le ban de Laye, nul ne peut faire ni avoir troupeau, ni tenir bergerie, que madame, et doivent tenir leurs bêtes à la corde; toutes marches et toutes reprises de vestures (repandre un héritage, reconnaître qu'on le tient d'un autre) d'héritage, se doivent faire et mettre par la justice de madame, et doit chaque reprise et marché deux septiers de vin, dont le maire a moitié et l'échevin l'autre; tous métiers de ladite ville se doivent faire par la justice madame au Chauçy (le Saussy, canton près la ville de Metz) de Metz, madame y peut et doit faire audit ban, s'il lui plaît, son four, son moulin et son pressoir; si madame avait métier d'aucun héritage qui lui fut bien séant, elle le peut prendre et mettre avec le sien, en rendant la valeur à celui à qui appartiendrait l'héritage, au dire de prud'homme. »

Il reste encore quelques ailes des bâtiments du monastère, qui ont été converties en habitations, et, entre autres, une petite salle voultée à laquelle on aperçoit quelques traces indéchiffrables de peinture. Mais il ne subsiste plus rien de la belle église qu'avait bâtie Antoine, prieur de Lay. L'église paroissiale, construite vers le XII^e siècle, et qui possède des reliques de saint Cloud et de saint Christophe, est en partie défigurée, mais l'architecture extérieure du chœur est fort remarquable. C'est probablement de cette église qu'il est parlé dans une charte datée de 1150, par laquelle Henri, évêque de Toul, confirme les biens du prieuré; et dans une autre, de 1205, par laquelle Mathieu, évêque de Toul, unit à l'abbaye de St.-Arnou et au prieuré de Lay l'église de Saint-Christophe de Lay, avec toutes ses dépendances, et leur confirme, avec le droit de patronage, celui de nommer un curé, à condition que cette église restera toujours soumise à l'évêché de Toul.

On montre encore aujourd'hui une chambre qu'on prétend être celle où naquit saint Arnou; mais il faudrait, pour donner foi à cette tradition, supposer que, sur le local primitif, a été élevé celui qui existe actuellement, et dont la coupole indique le droit de justice que le prieur d'Éumont et de Lay exerçait dans ce dernier lieu. Le pèlerinage à St.-Christophe est fréquenté pour et par les épileptiques. Le presbytère est construit sur l'emplacement de l'ancien château.

Par sa situation pittoresque et la beauté de ses eaux, le village de Lay est un des plus agréables des environs de Nancy. Aussi beaucoup d'habitants de cette ville y possèdent des maisons de campagne.

LAY-SAINT-REMY (LAYUM), village de l'ancien duché de Bar, limite du département de la Meuse, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 34 kilom. O. de Nancy, 10 O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 407 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants: 55 en hiver, 31 en été. Surf. territ.: 379 hect.; 189 en terres lab., 57 en prés, 56 en vignes, 13 en bois. Relai de poste. Lettres par Toul. C'est la première commune du département de la Meurthe sur le territoire de laquelle passe le canal de la Marne au Rhin.

Anc. pop.: 1710, 28 hab., 6 gar.; 1802, 296 hab., 83 feux; 1822, 278 hab., 76 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel; 1751, bail. de Commercy, mait. et cout. de St.-Mihiel, gén. de Nancy; 1790, canton de Foug, dist. de Toul.—*Spir.*: Doy. de la rivière de Meuse, dio. de Toul.

Ce village est ancien, car, dès le XI^e siècle, la cure de St.-Vaast, de Toul, était unie à celle de Lay-St.-Remy, dont la paroisse était desservie par un vicaire. Le curé de ce lieu jouissait, dit-on, d'une prérogative étrange, et qui peint parfaitement les mœurs du moyen-âge: il avait le droit de marier les enfants sans le consentement de leurs parents, « boites aux jambes, pistolets sur l'autel et cheval à la porte. »

Il y a, à environ 20 mètres de l'église, une fontaine, dite Fontaine de St.-Léger, qui a servi et sert encore, mais beaucoup moins qu'autrefois, à des usages superstitieux. Lorsqu'une personne est malade, on prend un linge à son usage et on en touche les reliques du saint, puis on se rend à la fontaine et on étend ce linge sur l'eau; s'il surnage, le malade est sauvé; dans le cas contraire, il doit mourir.

LÉAVAL, ferme, à 2 kilom. S.-O. de Sanzey. Léaval, ou plutôt *Léonval*, comme elle est indiquée dans les anciens dénombrements, était autrefois une cense-fief, érigée, le 7 août 1756, en faveur d'Eugène-Nicolas Noël. Léon est l'anagramme de Noël.

LE BATIMENT, ferme, au S. et près de Millery.

LEBEUVILLE (**LEBEUVILLA**, **LABEUVILLE**), village de l'ancien duché de Lorraine, sur un coteau, à 38 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 514 hab., 51 élect. cens., 40 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 13 en été (avec Leménil-Mitry). Bureau de charité. Surf. territ. : 500 hect. en terres lab., 60 en prés, 15 en vignes, 64 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 21 hectol., en orge 16, en seigle 24, en avoine 14 ; planté en vignes 65. Elève de poulains. Lettres par Neuwiller.

Anc. pop. : 1710, 12 hab., 10 gar. ; 1802, 274 hab., 81 feux ; 1822, 316 hab., 80 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. de Châtel, bail. des Vosges ; 1751, bail. de Châtel, mait. d'Epinal, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézelièze.—*Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Lebeuville est ancien, puisque, en 957, la cure de ce lieu fut donnée à l'abbaye de St.-Epvre par Arnoult, seigneur de Bainville. Dans le partage fait, en 1291, entre les deux frères, Henri et Jacques de Vaudémont, Lebeuville échut à ce dernier. En 1562, Robert, duc de Bar, vendit à Jean Lallement tout ce qu'il possédait à Lebeuville. En 1485, cette terre fut confisquée sur Gaspard de Raville, qui avait suivi le parti du duc de Bourgogne, et elle fut donnée, par René II, à Jean de Brou, dit Vaudémont, son maître d'hôtel. Vers 1538, quelques habitants de Lebeuville ayant outragé le sergent du bailli de Châtel, demandèrent grâce à Charles III, et obtinrent de ce prince la permission de rentrer dans leur village. En vertu d'une sentence rendue par-devant le même duc, en 1560, les habitants de Lebeuville furent déclarés être et devoir continuer à être sujets au bailliage de Châtel. Ils étaient alors sous la souveraineté d'Elisabeth de Neufchâtel, qui jouissait du droit de nommer à la cure. Le curé devait au domaine, pour un droit particulier, 1 resal, 2 pots et 2 chopines de froment ; le droit de taverne était de 10 francs.

Quelques-unes des croyances superstitieuses, que la civilisation n'a pu encore détruire, se sont conservées dans cette commune, ainsi que

dans beaucoup d'autres de notre département, dans une certaine classe de la population. Ainsi, bien des gens ne lâcheront pas une bête ni troupeau le samedi ou le vendredi ; si une pie se montre en hiver près du village, c'est signe de mort dans la famille de celui qui aura eu le malheur de l'apercevoir.

Dans les champs situés entre cette commune et celle de Leménil-Mitry, au lieu vulgairement appelé *Garonne*, on a trouvé des fragments de tuiles, de briques et de la ferraille. La tradition populaire veut qu'il y ait eu anciennement des habitations dans cet endroit. On y a remarqué des restes de murailles.

LE BOLHUX. Nom donné, dans les anciennes statistiques, à une cense située ban de Vathiménil. La carte de l'état-major l'indique sous le nom du *Rolhieu*, comme ferme ruinée. Cette cense que le P. Benoit appelle *Roiëlheu*, dépendait, au spirituel, de Glonville, et appartenait à l'abbaye de Beaupré.

LE BREUIL, ferme située au S. de Roxelieures.

LE CHASTE, ancienne seigneurie existant autrefois au même village.

LE CHATEAU, ferme, au nord et près de Maizières (Toul).

LE CORROSSE, ferme au N. de Merviller.

LE FOUR, écart, dans les bois, au S. de Lafrimbolle.

LE GRAND-RETOUR, scierie, dans les bois, à l'E. de Val-et-Châtillon.

LE HALLARUPT, ferme au S. et très-près de Roxelieures.

LE HASARD, écart, au S.-E. de Croismare.

LE HASARD, moulin, au N. de Lanœuvre-les-Lorquin.

LEINTREY, village de l'ancien duché de Lorraine, dans un beau vallon qui coupe celui de la Vezouse, à 54 kilom. E. de Nancy, 2^e N.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 654 hab., 62 élect. cens., 42 cons. mun., 157 feux. Nombre d'enfants : 121 en hiver, 35 en été. Surf. territ. : 1,542 hect. ; 927 en terres lab., 243 en prés, 2 en vignes, 178 en bois. Ecart : *Siraucourt* ou *Serol*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 68 hab., 40 gar. ; 1802, 377 hab., 114 feux ; 1122, 652 hab., 154 feux.

Anc. div. : 1594, bail. du comté de Blâmont; 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail. et cout. de Blâmont, maît. de Lunéville; 1790, chef-lieu du canton, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, ainsi qu'on vient de le voir, faisait partie du comté de Blâmont. Le seul titre des Archives où il en soit parlé, est un accord entre Conrad, évêque de Metz, et Marguerite de Lorraine, dame de Blâmont, par lequel ils réglent l'entrecours de leurs sujets de différentes seigneuries, et, entre autres, de celle de *Leintrey*. (Voyez *Brouville*.)

On dit que, dans certains cantons du finage de cette commune, on a trouvé des murailles à la profondeur du soc de la charrue, une cave voûtée, des instruments de culture, pioches, bèches, hoyaux; et, dans une vigne, un pot, des plats et des assiettes en étain. L'église a été construite en 1747; mais le chœur est beaucoup plus ancien.

LE JARD, écart dépendant de la commune d'Amance.

LEMENVILLE (LEMANI-VILLA), village de l'ancien duché Lorraine, près de la forêt de Benney, à 24 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 N. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 408 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 99 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 50 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 474 hect.; 348 en terres lab., 64 en prés, 21 vignes, 7 ares en bois. Moulin à grains. Lettres par Neuville.

Il y a un château qui ne paraît pas ancien; il appartenait, avant 1789, à M. de Marcol.

Anc. pop. ; 38 hab., 7 gar.; 1802, 345 hab., 88 feux; 1822, 442 hab., 400 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine, 1790, canton de Craon, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Voinémont, doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. Avant la révolution, il y avait un vicaire résident.

Le plus ancien titre où il soit question de ce village, est un acte d'engagement daté de 1403. En 1558, les habitants de ce lieu obtinrent la permission de prendre pour leur usage le bois mort en la forêt de *Tenevumont*, prévôté de La Marche. Lorsque le duc René amena de France

les troupes que Louis XI lui avait données pour auxiliaires, il les fit loger à Haroué, Ormes et Lemainville.

LE MÊNIL, écart, à l'ouest de Marbach. C'était autrefois un fief, appartenant aux prémontrés de Pont-à-Mousson.

On y voyait une chapelle qui renfermait des tombes détruites avant 89. Depuis longtemps on n'y disait plus la messe; c'est maintenant une bougerie. Au-dessus de la porte en cintre de la maison, est un colombier, et, sur la face d'entrée une pierre surmontée d'une niche carrée, en dehors, et qui diminue par degrés dans son intérieur. Cette pierre est couronnée d'une corniche qui redescend de manière à former un demi-lozange dans l'intérieur duquel est le millésime 1444, et au-dessous cette inscription : « Nous, fondateur de cette petite maison, déclarons à ceux q nos armoiries icy verront, que icelle est en une sainte garde et protection. » Ces armoiries se trouvent aujourd'hui sur le manteau de la cheminée de cette maison.

LE MÊNIL, ancien fief au village de Leménil-Mitry.

LEMÊNIL-MITRY (MANSILE, MÊNIL-DEVANT-BAYON, ou MÊNIL-LA-GRENADE), très-petit village de l'ancien duché de Lorraine, dans une vallée, à gauche de la Moselle, à 36 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Annexe de Lebeuville. Pop. : 80 hab., 8 élect. cens., 10 cons. mun., 15 feux. Les enfants vont à l'école à Lebeuville. Surf. territ. : 343 hect.; 220 en terres lab., 48 en prés, 59 en bois. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1802, 96 hab., 18 feux; 1822, 80 hab., 15 feux. — *Anc. div.* : 1710, bail. de Châtel, 1751, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézelize. *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village était anciennement de la paroisse de Bainville, mais il fut érigé en cure en 1604. Il y avait une ancienne église qui a été entièrement détruite, on ne dit pas à quelle époque. Le château appartient aux comtes de Mitry, et le propriétaire actuel vient d'y faire bâtir une chapelle. La tradition prétend que la terre de Leménil était un franc-alleu, et que les seigneurs avaient le droit d'y battre monnaie.

Cette assertion aurait besoin de preuves. En creusant une cave, dans l'ancien cimetière, on a trouvé quelques pièces d'or et d'argent et trois cercueils, dont un en pierre.

LEMONCOURT, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à gauche du ruisseau de St.-Jean, chemin de grande communication n.° 15 de Nancy à Delme, et n.° 27 de Château-Salins au pont d'Aulnois, à 29 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 11 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 4 S. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 240 hab., 24 élect. cens., 10 cons. mun., 58 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 44 en été. Surf. territ. : 531 hect. ; 413 en terres lab., 56 en prés, 68 en bois. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 203 hab., 48 feux ; 1822, 240 hab., 50 feux. — *Anc. div.* : Avant 1664, bail. de Nomeny ; 1756, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic ; cout. de St.-Michel ; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, quoique cédé à la France en 1664, est indiqué par Durival comme faisant partie du domaine de Lorraine, marquisat de Nomeny. En 1592, il fut, avec différentes autres localités composant le ban de Delme, engagé à plusieurs citoyens de Metz, par Raoul de Coucy, évêque de cette ville. En 1708, la haute, moyenne et basse justice de ce lieu fut vendue, par le duc de Lorraine, à Paul Protin, conseiller d'état, et maître des requêtes de son hôtel. L'église de Lemoncourt date d'une époque très-reculée.

LE MONET, ou **LE MONIET**, appelé aussi le *Prieuré de Saint-Christophe-le-Voué*, ancien prieuré situé près de la ville de Denneuvre. (Voyez *Baccarat*.) Il avait été fondé par le cardinal Tieuvain et Bercher, abbé de Senones ; il fut réuni à cette abbaye.

LE MONTET, cense, mairie de Vandœuvre, au haut d'une côte à laquelle elle a donné son nom, à droite et à très-peu de distance de la route de Nancy à Neufchâteau.

Le Montet est qualifié, en 1710, de château-fief et cense ayant son ban particulier. Il y existe une ancienne chapelle et un écho remarquable. La situation pittoresque de ce lieu y attire beaucoup de promeneurs. La vue en a été gravée par Pérelle. La légende de cette gra-

vure le qualifie de village. Le Montet était, dit-on, un franc-alleu.

LE MONTHEU, ferme, ban de Dommartinsous-Amance. Elle est qualifiée, en 1751, de cense haute-justice.

LE MOULINET, cense sur le territoire de Deuxville.

LE MOULNOT, ferme de Sommerviller.

LÉNING (**LEYNINGEN**, **LÉNING-ALTROFF**), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de l'Albe, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 62 kilom. N.-E. de Nancy, 57 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-O. d'Altroff, chef-lieu du canton. Pop. : 501 hab., 50 élect. cens., 12 cons. mun., 102 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 22 en été. Surf. territ. : 667 hect. ; 375 en terres lab., 405 en prés, 452 en bois. Tuilerie, moulin à grains, brasseries ; brigade de gendarmerie à cheval. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 59 hab., 9 gar. ; 1802, 396 hab., 81 feux ; 1822, 492 hab., 97 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, chàtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne ; 1710, prév. de Dieuze, du même bailliage ; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Altroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, que nous trouvons mentionné dans un titre de 1453, était autrefois un franc-alleu : il y avait deux châteaux dont on voit à peine quelques débris.

LÉNING (**RUISSEAU DE**), ou **DE RESGRÉMY**, sa source est dans le département de la Moselle et son embouchure dans l'Albe ; il suit un cours de 2,500 mètres, arrose 26 hectares de prairies et alimente un moulin sur le territoire Le Léning.

LENONCOURT (**LENONIS - CURIA**, **LENONCURTIS**), ou **LENONCURIA**, village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Rouanne, à 11 kilom. E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-N.-E. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 521 hab., 52 élect. cens., 12 cons. mun., 158 feux. Nombre d'enfants : 82 en hiver, 55 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de charité. Surf. territ. : 692 hect. en terres lab., 421 en prés, 29 en vignes, 219 en bois, 42 en jardins, vergers et chenevrières.

L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., 50 litres, en orge et en avoine 20, en seigle 15; planté en vignes, 85. Culture des céréales et de la vigne. Elève des porcs et des moutons. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 68 hab., 11 gar.; 1802, 458 hab.; 1822, 479 hab., 121 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Buissoncourt, dist. de Nancy. Par suite d'une délibération de l'assemblée du conseil du département de la Meurthe, le 24 novembre 1790, Lenoncourt devint le chef-lieu d'une assemblée primaire pour Réméréville, Cercueil, Geloncourt, Buissoncourt, Haraucourt, Bosserville, Art-sur-Meurthe, Velaine-sous-Amance. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, ér. de Nancy.

Le village de Lenoncourt a donné son nom à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la province; selon les uns, elle tire son origine d'Odelric de Nancy, frère de Gérard d'Alsace (1069); selon d'autres, de Drogon de Nancy, ministre et confident du duc Simon I^{er}. On ignore, dit D. Calmet, à quelle époque les seigneurs de Nancy échangeaient cette seigneurie contre celle de Lenoncourt; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne portèrent ce dernier titre que vers le XIII^e siècle. La maison de Lenoncourt, qui a fourni à l'église des évêques, des archevêques et des cardinaux, porte d'argent à la croix engrelée de gueules. Robert de Lenoncourt fut évêque de Metz, puis archevêque de Rheims et mourut en 1331; Louis de Lenoncourt, grand veneur de Lorraine, fut tué au siège de Stenay, en 1395; Jean de Lenoncourt, grand maître de la garde-robe du duc Léopold, mourut à Nancy en 1763. La terre de Lenoncourt vint aux Soublet d'Heudicourt par le mariage de l'héritière de Lenoncourt de Serres, et fut ensuite acquise, vers la fin du siècle dernier, par le marquis d'Adhémar.

Les Archives renferment quelques titres où il est fait mention de ce village : En 1251, Renaud, comte de Castres, sire de Bitche, reconnaît tenir ligement de Catherine, duchesse de Lorraine, et de Ferry, son fils, tout ce qu'il a à Lenoncourt, Saulxures et Marsal. En 1294,

Ferry de Rosières échangea avec le duc Ferry ce qu'il possédait à Rosières et en la saline de ce lieu, contre ce que le duc avait à Lenoncourt. Enfin, en 1545, Gérard de Nancy, chevalier, seigneur de Lenoncourt, reconnu tenir de Raoul sa maison forte (château) de Lenoncourt, la ville et le ban, « ligement, devant tous, aidable et réceptable à tous les besoins du duc, et après lui les hoirs. »

La chapelle castrale, qui renferme plusieurs tombes, recouvre un caveau où sont déposées les dépouilles mortelles des anciens seigneurs de Lenoncourt; mais leurs écussons et leurs armoiries ont été mutilés à l'époque de la révolution.

Une voie romaine, qui suivait probablement les rives de la Meurthe et de la Moselle jusqu'à Scarppone, passait sur le territoire de cette commune.

LENONCOURT, ancienne seigneurie à Laxou. (Voyez ce mot.)

LÉOMONT (LEONIS MONS), maison de ferme, autrefois hameau, sur la montagne du même nom, à 1 kilom. N. de Vitrimont, dont elle dépend. Cette cense, qui n'a plus rien de remarquable aujourd'hui, est célèbre par les souvenirs qui s'y rattachent. Selon la tradition du pays, Diane avait un temple sur la montagne de Léomont, sous les ombrages d'un bois sacré (*lucus*). Ce bois était encore debout au commencement de ce siècle, époque où il fut défriché. On trouva, sous les racines d'un vieux chêne, un glaive en bronze et une plaque de même métal, sur laquelle était gravée une inscription. Au XII^e siècle, un prieuré s'éleva sur cette colline; il dépendait de l'abbaye de Senones et cessa d'exister en 1499. Ses biens, avec d'autres démembrés de la mense abbatiale de Senones, servirent à fonder, en 1734, une maison régulière au Ménil, près Lunéville. A l'époque où écrivait Durival (1778), le cloître était encore debout, avec une belle citerne au milieu. Au pied de la colline jaillissait une fontaine, qui, dès le siècle dernier, était déjà presque ensevelie sous les terres. On trouva, autour de cette source, un grand nombre de médailles romaines, la plupart du haut empire, et deux espèces de médailles en plomb, représentant la déesse Diane; sur l'une, elle est figurée tenant de la main gauche un lièvre, et

de la droite un *pedum* ou bâton recourbé à ses extrémités, et ayant un chien couché à ses pieds; sur l'autre médaille, elle a le casque en tête et porte comme Minerve la lance et le bouclier. Les fouilles qu'y firent les Bénédictins, anciens propriétaires de Léomont, amenèrent la découverte d'une petite clochette (*tintinnabulum*), et de jambe, des bras en airain (*appensa*), monuments votifs, suspendus, autour de la fontaine, par les malades guéris par la vertu de ses eaux ou, d'après la superstition payenne, par la protection toute puissante de la déesse.

LÉOPOLDVALD, cense, à 5 kilom. E. de Bouxières-aux-Chênes dont elle dépend. En 1716, Nicolas Rolin, auditeur des comptes de Lorraine, échangea deux maisons contre un canton de bois dit *la Candale*, ban de Bouxières, avec faculté de l'essarter et y bâtir maisons qui seraient nommées *Léopoldvald*, érigées en haute, moyenne et basse justice, avec le droit de pâture es bois voisins, en la prévôté et gruerie d'Amance.

LE PAQUIS, l'un des châteaux de Frouard (Voyez ce mot).

LE PAVILLON, ferme et maison de maître, à 1 kilom. N. de Malzéville. On le trouve indiqué en 1710.

LE PLANCIEU, cense, mairie de Villers-lès-Nancy, à 1 kilom. S. de cette commune.

LE POINT-DU-JOUR, maison de campagne entre Dommartemont et St.-Max.

LE PONT, ferme au N. de Merviller.

LE PRÊTRE, scierie sur le territoire de Raon-lès-Leau.

LE PRIEURÉ. (Voyez Flavigny).

LE PUIITS-DU-CHÊNE, cense, ban et à 3 hectom. S. d'Hattigny. C'est sans doute celle que la carte de l'état-major appelle *ancienne tuilerie*.

LE RAYEUX, ou **SAINT-URBAIN**, ferme, au N.-O. de Rosières-aux-Salines. La carte ne l'indique que sous le nom de *St.-Urbain*.

LE RECLUS, cense, à 7 hectom. S.-O. de Vandœuvre. C'était autrefois un ermitage célèbre dans nos environs. Pierre Séguin, né à Senlis en 1588, ayant renoncé au monde pour se vouer aux exercices de la pénitence, se retira d'abord à l'ermitage de Sainte-Marguerite, près de Tomblaine; puis, Antoinette de Lor-

raine, duchesse de Clèves, lui en ayant fait construire un autre près de Vandœuvre, lieudit alors à la *Fontaine d'Auzécourt*, il y fut conduit processionnellement, le 11 juin 1605. Le nouvel ermitage prit alors le nom de *Sainte-Marie-des-Anges*, ensuite de *Sainte-Marie-du-Reclus*. Les princes et princesses de Lorraine y venaient souvent visiter le pieux anachorète. Son exemple ayant inspiré à quelques ermites le désir de se fixer près de lui, il leur fit bâtir, à trente pas de son ermitage, une cellule qui prit le nom de *St.-Pierre*. Séguin avait rédigé, pour les Reclus, une règle qui ne fut pas approuvée par l'évêque de Verdun. Le solitaire, après avoir passé trente-huit ans dans sa retraite, y composant, dit-on, des traités fort dévots, mourut le 22 mars 1636, à l'âge de 77 ans. Lionnois donne de grands détails sur le séjour que fit Séguin dans son ermitage, et la vie de ce saint homme fut écrite par son neveu, M. Séguin, procureur du roi en l'élection de Senlis.

LE ROND-PRÉ, écart, au S. de Laneuveville-lès-Lorquin.

LES ABOUTS. (Voyez *Abouts*.)

LE SAURUPT (*SAURUPT-LA-NEUVE*), maison de campagne à 5 hectom. S. de Nancy. C'était autrefois un fort et une maison de plaisance, qui avait fait donner son nom à la porte St.-Nicolas et au bastion qui en est voisin. Ce fort, dont les restes des fossés se voient encore, et sur l'emplacement duquel existe une maison et des jardins, avait été bâti, vers 1533, par Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, en un lieu appelé la *Vieille-Nancy*, au bois *Sorrupt*. Le Saurupt a servi de maison de plaisance à nos ducs jusqu'en 1671, époque où le maréchal de Créquy le fit démolir ainsi que beaucoup d'autres châteaux appartenant à des gentilshommes lorrains. C'est de la maison du Saurupt que sortit Charles IV, le 7 mars 1626, pour faire son entrée solennelle à Nancy.

Nos ducs avaient encore une autre maison de plaisance appelée Saurupt, et qu'on nomma depuis *Saurupt-la-Vieille*. Il était situé plus près de Villers, mais on ignore le lieu précis qu'il occupait. C'est entre Nancy et ce château que les seigneurs assemblés décernèrent la régence à Marie de Blois pendant la minorité de son fils. (*En la plaine ques proche de Nancy*,

entre la susdite ville et certain chastel qu'a nom *Saurupt*.) Et ce fut dans ce même *chastel* que logea la châtelaine de Vendières, Alix de Champé, la *gentille* et séduisante maîtresse du duc Raoul. Il y a très-longtemps que ce château n'existe plus.

On raconte que, pendant l'occupation de Nancy par les troupes de Charles-le-Téméraire, Jean de Vaudémont, qui s'était embusqué dans le bois de Solru, tomba sur une troupe bourguignonne qui escortait une caravane de marchands, et la tailla en pièces près du village de Jarville.

LE SAUVAGE, cense, au N. d'Ommeray, près de la route de Metz à Strasbourg.

LE SAUVOIS, château, à gauche de la route de Nancy à Metz, sur le territoire de Maxéville. C'était, en 1586, ainsi qu'on le voit par d'anciens titres, un vivier appelé la *Maison du réserroir*; en 1710, il est qualifié de maison franche dépendant de la paroisse de St.-Sébastien de Nancy.

LES BACHATS, moulin, à 1 kilom. S. de Rhodes; indiqué dans le dénombrement de 1756.

LES BARAQUES, hameau touchant à Ferrières.

LES BARAQUES-DE-LUDRES, maisons d'auberge, à l'angle du chemin qui, de la grande route de Nancy à Epinal, conduit au village de Ludres. Ces maisons n'existent que depuis 1820 environ.

LES BARAQUES, hameau, mairies de Lator et de Champigneules, sur la route de Nancy à Toul.

L'origine de ces habitations remonte au règne de Léopold. Avant 1705, la route de Nancy à Toul était une des plus dangereuses de la province, à cause du passage dans le bois de Heys; il s'y commettait fréquemment des vols et des assassinats. Un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque publique de Nancy, et qu'on attribue à un carme du couvent de cette ville, contient, à ce sujet, une anecdote relative au duc Léopold. « Ce prince passait en chaise de poste dans un des fonds de la forêt de Heys, ayant à côté de lui M. de Bavillier, son ingénieur et maître de mathématiques des princes, ses enfants. Tout-à-coup trois ou quatre voleurs arrêtent le cocher et demandent la bourse ou la vie. M. de Bavillier, pour se dé-

barrasser d'eux, allait leur donner tout ce qu'il avait, lorsque le courrier qui précédait la voiture, ne l'apercevant plus derrière lui, revient sur ses pas et voit qu'elle est arrêtée. Alors, mettant la bride de son cheval entre ses dents, il prend ses deux pistolets et fond sur les brigands qui, le voyant si déterminé, croient qu'il y a d'autres postillons derrière lui, lâchent prise et se retirent, laissant la chaise continuer son chemin. Pendant tout ce débat, le bon prince dormait tranquillement, et, seulement le lendemain M. de Bavillier lui apprit le péril qu'ils avaient couru. » Ce fut apparemment en conséquence de cette attaque, dit l'auteur que nous citons, que Léopold fit faire au fond de la vallée, du côté de Nancy, la levée qui la traverse, ayant 25 ou 30 picds de hauteur, soutenue par deux murs et bordée de deux landrages. C'est probablement aussi à cette époque qu'il faut rapporter l'élargissement du même chemin taillé dans le roc, comme il était encore du côté de Nancy en 1765. Dans le principe, on s'était contenté de faire, comme dans les autres forêts, de grandes tranchées, de 33 ou 40 toises de chaque côté du chemin. Mais ces précautions étaient inutiles, parce que les voyageurs placés dans le fond ne pouvaient être aperçus que du bord de la colline. Ensuite, on avait établi des ponts qui communiquaient d'un côté à l'autre de cette colline; on les voit indiqués sur une médaille gravée par Saint-Urbain. C'est pour ce motif qu'on a donné à cet endroit le nom de *Ponts-de-Toul*.

Les travaux que fit exécuter Léopold, et qu'acheva Stanislas, nécessitèrent la construction de baraques pour les ouvriers qui y étaient en grand nombre, car trente-deux communautés travaillaient, par corvées, au comblement de la vallée. Un bâtiment plus considérable que les autres servait à y dire la messe le dimanche. Quand les travaux furent terminés, on détruisit les baraques et on construisit, à leur place, deux maisons d'auberge. Sans le manque d'eau, on y aurait, dit-on, bâti un village.

LES BARAQUES-DU-BOIS-DE-CHÊNE-D'EN-HAUT, écarts, au S. de Danne-et-Quatre-Vents.

LES BARAQUES-DU-BOIS-DE-CHÊNE-D'EN-BAS, censes, au S. et très-près de Lorquin.

LES BORDES, cense, à 5 kilom. S. de Ba-donviller.

LES BORDES, écart au N.-O. de Pierre-Percée.

LES BORDES, cense, mairie d'Haboudange, à 2 kilom. O. de cette commune.

LES BORDES, cense indiquée, en 1710, comme dépendant de Gerbéviller.

LES CARMES, ancien nom d'un des faubourgs de Lunéville, appelé maintenant faubourg de Nancy.

LES CARMES ou **LES FERMIERS-DES-CARMES**, cense existant autrefois entre Vic et Bezange-la-Grande. Elle appartenait, sans doute, aux Carmes établis à Vic.

LES ÉCLAIRS-BOULES, cense, à 1 kilom. S. d'Hattigny.

LES FRANCS. (Voyez *Francs*.)

LES GLACIÈRES, écart à droite de la route d'Einviller à Lunéville. L'auteur des *Promenades dans l'arrondissement de Lunéville* dit qu'elles ont été comblées par les cadavres des prisonniers russes parmi lesquels régnait une épidémie. Une glacière nouvelle a remplacé les anciennes.

LES GRANDES-FRICHES, ferme, au N.-O. de Landange.

LES GRANDS-MOULINS, moulins et foudon de draps situés à l'extrémité du faubourg St.-Catherine de Nancy, sur la rivière de Meurthe. La chronique de Lorraine parle d'un nommé Nicolas des Grands-Moulins qui, pendant le premier siège de Nancy par Charles-le-Téméraire, narguait sans cesse les Bourguignons par une fenêtre de la grande tour, dont l'artillerie faisait de forts ravages parmi les assiégeants. Ces moulins datent d'une époque très-reculée, car ils furent donnés à l'abbaye de Clair-lieu dès le temps de sa fondation, c'est-à-dire vers le milieu du XII^e siècle. Ils furent enlevés à cette époque par Jacques de Lorraine, évêque de Metz, et par Renaut, comte de Castres, frères du duc Mathieu. Ferry III les rendit à l'abbaye en 1257.

LES GRANDS-MOULINS, moulins de Toul.

LES GRANDS-MOULINS, moulins de Lunéville; ils ont sept tournants et sont établis sur la Meurthe. Ces moulins datent du règne de Léopold.

LES HAUTES-MAISONS, ferme, à 2 kilom. S. de Languimberg, sur la route royale de Metz à Strasbourg.

LES-MENILS, village de l'ancien duché de Bar, aux limites du département de la Moselle. chemin de grande communication n.° 30 de Pont-à-Mousson à Fauquemont, à 55 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-N.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop.: 525 hab., 53 élect. cens., 12 cons. mun., 126 feux. Nombre d'enfants: 65 en hiver, 40 en été. Surf. territ.: 4,084 hect.; 626 en terres lab., 160 en prés, 53 en vignes, 220 en bois. Ecarts: *Xon*, *Norroy* et *Geminville*. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop.: 1710, 68 hab., 20 gar.; 1802, 490 hab.; 1822, 515 hab., 125 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Morville-sur-Seille, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village, formé des trois hameaux de *Xon*, *Norroy* et *Geminville*, était autrefois annexe de St.-Martin de Pont-à-Mousson. Il en est question dans un acte d'échange entre Robert, duc de Bar, et Thiébaud Bataille, citain de Metz, en 1585. Nous lisons ce qui suit, dans un titre malheureusement sans date: « C'est à savoir de Hameville, Soixon (sans doute Xon), le Norroy, que le maire de la centaine de Pont-à-Mousson tient trois fois par an, au lieu du Pont, en le cimetièrre de St.-Martin, des redevances dues par les hommes desdits Mesnils, Hameville, Soixon. »

La voie romaine qui conduisait de Metz à Scarponne passait près de ce village, et l'on en distingue, dans un bois, des restes assez bien conservés.

LES MAISONS-ROUGES, écart, au S. et très-près de Mittelbronn.

LES MOISES, scierie dans les bois, au N.-E. de St.-Sauveur.

LES NEUF-CHAMPS, écart, au N.-O. de Pierre-Percée.

LES NEUF-FONTAINES, écart dans les bois, au N. de Lafrimbolle.

LES QUATRE-FERS, cense, au N.-O. de Manoncourt-sur-Seille.

LES RAPPES, cense dépendant, en 1710,

du village de Remoncourt; ses habitants étaient exempts de taille.

LES RAYEUX, cense indiquée, à la même époque que la précédente, comme située sur le ban d'Amenoncourt.

LES RECOURTS. *Stémer* désigne, sous ce nom, trois censes situées sur le territoire de Lezey; elles existent encore et s'appellent les *Haute et Basse-Recourt*, fermes, et le moulin de Recourt. Ces deux fermes avaient un ban séparé et formaient, avec le moulin, une haute justice appartenant à l'abbaye de Salival. On trouve, au lieu dit *La Chapelle*, des tuiles carrées avec un petit rebord, et extrêmement dures. On n'a aucune donnée sur cette chapelle. Outre celle-là, il y en avait une autre dédiée à saint Remy, à la sortie du village. Le canton porte encore ce nom.

LESSALIÈRES, ferme, à 1 kilom. N. de Gogery. C'est sans doute la même qui est indiquée, en 1710, sur le territoire de Frémonville. Cette cense fut affranchie par Charles III, le 9 décembre 1595.

LESSART, cense, sur le ban et à 1 kilom. S. de Dieuze.

LESSE, village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Nied-Française, limites du département de la Moselle, chemin de grande communication n.° 18 de Château-Salins et Delme à Lesse et Langdorff, à 47 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 21 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 414 hab., 41 élect. cens., 40 cons. mun., 90 feux. Nombre d'habitants : 70 en hiver, 17 en été. Surf. territ. : 500 hect. en terres lab., 80 en prés, 300 en bois. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 15 hectol., en seigle et avoine 18. Elève de chevaux. Culture de blé, de l'orge et de l'avoine. Moulin à grains, carrière de pierres de taille. Ecart : *Outremont*. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 4 gar. ; 1802, 391 hab. ; 1822, 450 hab., 94 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. de Château-Salins, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le plus ancien titre où il soit fait mention

de cette commune est daté de 1555; c'est un acte de reprise fait par Aubert de Lesse à Edouard, comte de Bar, de la haute et basse justice de ce lieu. Il y a deux châteaux : le *Haut* et le *Vieux*, dont l'un appartenait à M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche.

LESSE (RUISSEAU DU PETIT-MOULIN DE). Il est formé par les eaux de la fontaine de Lesse, alimente un moulin sur le territoire de cette commune, et se jette dans la Rotte après un cours de 800 mètres.

LES TANNERIES, faubourg de Nancy, centre d'une industrie importante, et que son nom indique assez. Ce faubourg, qui, depuis quelques années surtout, a pris des développements considérables, où on a construit un magnifique abattoir, et que traverse le canal de la Marne au Rhin, n'était anciennement composé que de quelques baraques en planches destinées à mettre à l'abri des injures de l'air les ouvriers et leurs marchandises. Ce n'est que depuis le percement de la porte Ste.-Catherine, sous le règne de Stanislas, qu'on a vu s'y élever des habitations. Ce faubourg, grâce au chemin qui longe les murs de la Pépinière, et sur lequel cette promenade doit bientôt s'ouvrir, et aux travaux de canalisation qui s'y opèrent, est appelé à une grande prospérité. Le faubourg s'appelait, pendant la révolution, faubourg des *Volontaires nationaux*, parce qu'il était voisin des magnifiques casernes construites par Stanislas, dans lesquelles étaient logés les volontaires nationaux.

LES TROIS-MAISONS, écart, à l'E. de Dannelbourg.

LES TROIS-MAISONS. Le village de St.-Dizier, remplacé depuis par les faubourgs de Boudonville et des Trois-Maisons, ayant été ruiné, la première fois, lors du siège de Nancy par Charles-le-Téméraire, la seconde, par le duc Charles III, à l'approche de l'armée allemande, il ne resta dans ce lieu que trois maisons, d'où est venu le nom du faubourg dont nous parlons. Sous le règne du duc Léopold, on y bâtit une église dédiée à saint Fiacre, qui fut desservie d'abord par un prêtre de l'Oratoire de Nancy, puis, par un prêtre séculier. Jusqu'en 1771, les filles de la Charité de la paroisse Notre-Dame prirent soin des pauvres

de ce faubourg ; mais, en 1779, M. le chanoine de Ravelin fit bâtir une belle maison où s'établirent les sœurs de Saint-Charles, chargées d'instruire les enfants et de visiter les malades. Par un règlement fait le 10 juillet 1584, le duc Charles III arrêta que les habitants de ce faubourg seraient soumis aux mêmes gouverneur, lois, police et règlements que ceux de Nancy, sauf et réserve que, pour la juridiction ordinaire, ils continueraient d'avoir leurs maire et officiers de justice ; qu'ils feraient une communauté séparée de Nancy. Dans cette espèce de charte, publiée par Lionnais (*Histoire de Nancy*), il est question de l'hôpital des Trois-Maisons. C'est sans doute celui de St.-Julien, qui y fut provisoirement transféré, de la Ville-Vieille, pendant qu'on lui construisait les nouveaux bâtiments qu'il occupe encore aujourd'hui.

Voici, sur le lieu dont nous parlons, une particularité qui n'est pas dépourvue d'intérêt ; elle peint les mœurs du moyen-âge, et des usages bizarres généralement peu connus : ces détails sont extraits des *Coupures de Bournon* et des *Mémoires* de Florentin Thiriat :

« En l'an 1543, fut un grand débat entre Monseigneur (le duc) et Monsieur l'Evêque de Toul à l'occasion de certaine femme du nommé Jean Blin, du village de Saint-Dizier. Le susdit Jean Blin étant tombé en léproserie, avoit, ainsi qu'estoit d'usage, été conduit en maladerie, où il demeura environ huit mois. Jeanne, sa femme, pendant ce temps, avoit pris nouveau mari, et Monsieur l'Evêque en vouloit dire qu'auroit, du ladite Jeanne avoir d'icelui permission. La chose portée aux Assises du lundi de février, fut dit et jugé par Messieurs de la Chevalerie, que Jeanne étoit bien et dument mariée en secondes noces, parce qu'icelle prouvoit qu'avant qu'elle eut pris autre mari, elle avoit délivré à Jean Blin, en sa maladerie, un linceuil blanc, deux chaises de bois, un pot de fer, une aiguière d'étain et un petit chaudron, tandis que, par la loi, on ne devoit fournir que ledit linceuil, tous autres ustencilles de ménage n'étant qu'à sa volonté. Ledit Jean Blin formoit la prétention d'avoir part en maison et jardin qu'il avoit acquêté pendant son union avec Jeanne ; mais il fut décidé à cet égard : que ladreux conduit en ladrerie à l'as-

sistance de son Pasteur, avec porteurs de croix, de torches des morts et au son de cloche tintante, étoit réputé mort et mis en terre ; par-tant, que sa femme veuve et relicte, avoit droit à tout bien qu'elle auroit eu, si celui cy fut mort dans son lit.

» Sur ce fut répliqué au nom du dit Jean Blin : Qu'encore qu'il eut été conduit avec prières et cérémonies de mort en la maladerie, cependant avoit on péché en quelque forme, puisqu'on ne lui avoit point fourni, comme le prescrit la loi, des castagnettes et des gants, mais seulement de sa bouteille et écuelle de bois.

» Il fut redit : Que castagnettes et chaises de bois étoient choses que devoient fournir Messieurs les Bourgeois de Saint-Dizier, que si advenoit effet quelconque en succession que ne seroit directe, il ne pourroit hériter ; et il fut même ajouté que Monseigneur de Toul n'avoit pas droit d'empêcher la validité du second mariage, en tant que quand ledit ladre mourroit et laissoit meubles et ustencilles en sa cellule, iceux advenoient pour le tout à Monsieur son Pasteur pour son droit de son Eglise. »

Comme il nous arrivera souvent, dans le cours de cet ouvrage, de parler des léproseries qui existaient autrefois en Lorraine, nous donnons les formalités étranges généralement usitées lors de la séparation des ladres.

« La journée quant on les veult recevoir, ilz viennent à l'Eglise, et sont à la messe, laquelle est chantée du iour ou autrement, selon la dévotion du curé, et ne doit on point chaacter des morts si comme aucuns curés l'ont accoustumé de faire, et le dimanche précédent le dict service, son curé le doit annoncer au prosne à son peuple, et l'amonestant de y assister et de prier Dieu pour le malade. Auquel service le malade doit estre séparé des autres gens et doit auoir son visage couvert et ambrunche comme iour des trépassés. Et ne doit point aller à l'offrande : mais les autres vont offrir pour lui. Après la messe, le curé doit avoir une pelle en sa main, et avec icelle pelle, doit prendre de la terre du cymetière, trois fois, et mettre sur la tête du ladre en disant : Mon amy, cest signe que vous estes mort quant au monde, et pour ce ayez patience en vous. Cela fait le curé avec la croix et l'eau benoiste

le doit mener à sa borde comme par manière de procession. Et quant il est à l'entrée de ladite borde, le curé le doit consoler en disant : Mon amy, dorésnavent demeurez cy en paix en servant Dieu deuostement ; et ne vous desconfortez point pour quelque pauvreté que vous ayez : car vous aurez tousiours bonne part à toutes bonnes prières, saint seruice, suffrages et oraisons qui se feront en l'Eglise : Priez Dieu aussi deuostement qu'il vous doit grace de tout souffrir et porter patiemment. Et si ainsi le fâictes, vous accomplirez vostre purgatoire en ce monde et gangnerez paradis.

» Puis le curé luy commande ce qui s'ensuit : Mon amy, gardez-vous d'entrer en maison nulle autre que en vostre borde ne de y coucher de nuyt, et si ne deuez entrer en moulin quelconque. Vous ne regarderez en puis ne en fontaines. Vous n'entrerez plus en nul iugement. Vous n'entrerez plus en l'Eglise tandis qu'on fera le seruice. Quand vous parlerez à aucune personne, vous yrez au-dessous du vent. Semblablement quand vous rencontrerez aucunes personnes, vous vous mettez au-dessous du vent. Quant vous demanderez l'aumosne, vous sonnerez vostre tartelle. Vous ne yrez loing de vostre borde sans auoir vestu vostre habillement de bon malade. Vous ne deuez boire à aultre vaisseau que au vostre et ne puyseriez en puyes ne fontaines, sinon en verres. Vous aurez tousiours deuant vostre borde une escuelle fichée sur une petite croix de bois. Vous ne passerez pont ne planche où il y ait appuye sans auoir mis vos gans. Vous ne deuez aller nulle part hors que vous ne puissiez retourner coucher le soir en vostre borde, sans congié ou licence de vostre curé du lieu. Et si vous allez loing de hors par licence, comme dict est, vous n'yrez point sans auoir lettres et approbation de vostre curé ou de ses supérieurs. A doncques le curé luy donne la bénédiction et le laisse en paix. »

LES VALETTES (HAUTE et BASSE), hameaux, à 2 kilom. N. d'Abreschwiller, dont ils dépendent. Il y eut, dit-on, dans ce lieu, un temple à Mercure ; mais les ruines de ce monument n'existent plus ; ses débris ont été enlevés pour construire une maison. (Voyez *Basse-Valette*.)

LETANCHE, moulin de Thorey ; il est indiqué en 1710.

LETANG, moulin, situé au S. de Raville.

LE TRONC, fontaine et lavoir, ban de Domgermain.

LÉTRICOURT, village de l'ancien duché de Bar, sur le revers d'une côte, à gauche de la Seille, près du chemin de grande communication n.° 28 de Pont-à-Mousson à Nomeny et au pont d'Aulnois, à 23 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 E. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 464 hab., 46 élect. cens., 10 cons. mun., 107 feux. Nombre d'enfants : 84 en hiver, 6 en été. Surf. territ. : 727 hect. ; 390 en terres lab., 86 en prés, 20 en vignes, 82 en bois. Lettres par Nomeny.

Anc. pop. : 1710, 99 hab., 12 gar. ; 1802, 349 hab. ; 1822, 390 hab., 95 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. de Nomeny, maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz.

Ce village a donné son nom à une noble famille de la province, qui existait dès le XIV^e siècle, et qui portait d'argent à la face de sable, surmonté en chef d'un léopard de gueules. En 1573, la terre de Létricourt fut vendue au chancelier de Rennel, et passa ensuite dans la maison de Mahuet. Le 15 août 1708, Léopold y érigea un fief, sous le nom de *Fief-Richard*, pour Marc-Antoine de Mahuet, et lui abandonna une partie de l'ancien château.

L'église paroissiale de ce lieu était anciennement au milieu de la campagne, et les habitants d'Aulnois y venaient à la messe : cette église est entièrement démolie, et le terrain sur lequel elle s'élevait est planté en vignes. Près de là est une fontaine, sous l'invocation de saint Remy, à l'eau de laquelle on attribue la vertu de guérir les enfants malades. Quant à l'église actuelle, ce n'était, dans l'origine, qu'une chapelle dédiée à saint Clément ; elle fut bâtie, dit-on, aux frais des seigneurs de Létricourt et des religieux Antonistes de Pont-à-Mousson.

On voit encore, sur l'emplacement qu'il occupait, l'angle d'un mur, seul reste de l'ancien château, détruit, dit-on, par les Suédois.

LETTIMBACH (RUISSEAU DE). Il sort de la forêt de St.-Quirin, passe sur le territoire de

Vaspeviller et se jette dans la Sarre-Rouge après un cours de 2,400 mètres.

LEUCONTE, petit hameau, à 2 kilom. E. d'Angomont.

LEUMONT, cense, sur le territoire et à 1 kilom. N.-N.-O. de Romain. Elle est indiquée, en 1710, sous le nom de *Levémont*, métairie, ban d'Haussonville.

LEUTENBACH, verrerie, à 5 kilom. E. de St.-Quirin. Nous parlerons de ce magnifique établissement à l'article *St.-Quirin*.

LE VAL, petit hameau, commune de Lafrimbolle.

LE VERBOIS, cense, indiquée, en 1710, ban de Nancy, paroisse Notre-Dame.

LE VINOT, hameau, à environ 1 kilom. O. de Bouxières-aux-Chênes.

LEY, village de l'ancien évêché de Metz, près la route royale n.° 53 de Metz à Strasbourg, à 41 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 18 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Annexe de Lezey. Pop. : 546 hab., 35 élect. cens., 10 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants : 56 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 612 hect. ; 490 en terres lab., 94 en prés, 78 ares en vignes. Ecart : *Saléaux*. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 194 hab. ; 1822, 285 hab., 66 feux.—*Anc. div.* : 1756, châtellenie de Lagarde, juridiction, subdélégation et gén. de Vic ; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune ; tout ce que l'on sait, c'est que les dîmes de la cure furent données à l'église ou plutôt à la collégiale St.-Pierre de Fénétrange, fondée en 1474.

On trouve à peine quelques débris de l'ancien château, qui appartenait à MM. de Remberviller.

LEYR (*LAYUM*, *LAYÉE*, *LAYER*, *LÉIR*), village assez considérable de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une côte élevée qui domine ce village et celui de Lay-St.-Christophe, à 14 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 14 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 745 hab., 75 élect. cens., 12 cons. mun., 180 feux. Nombre d'enfants : 110 en hiver, 48 en été. Surf. territ. : 4,074 hect. ; 655 en terres lab.,

155 en prés, 70 en vignes, 444 en bois. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 70 hab., 52 gar. ; 1802, 655 hab. ; 1822, 792 hab., 190 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Castines, dist. de Nancy.—*Spir.* : Archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz.

Ce village, dit D. Calmet, était un des plus anciens fonds de l'abbaye de Ste.-Glossinde de Metz ; néanmoins, les ducs de Lorraine en étaient seigneurs pour portion, car, en 1246, lisons-nous dans les Archives, « le duc Mathieu déclare avoir quitté à Cunon, de Nancy, tout ce qu'il avait à *Layer*, sauf ce qui appartient à Ste.-Glossinde, qui demeure en tel point qu'il était, et ne pouvoir aussi y retenir aucun homme ni s'y accroître. » Comme nous trouverons plusieurs localités appartenant à cette abbaye, il est bon de faire connaître les droits que l'abbesse de Ste.-Glossinde y exerçait. Ces passages, où l'on trouvera l'explication d'anciennes coutumes et d'anciens mots, sont extraits textuellement de la *Notice de Lorraine* :

« Madame l'abbesse de sainte Glossinde, ou sa justice, tient ses plaids-anneaux tous les ans, trois fois, quand elle le requiert. Le ban et détroit de Layer lui appartenant, et ne le tient que de Dieu et de madame sainte Glossinde ; les hommes de ladite ville tiennent leurs héritages à cens et redevances, comme il appartient ; l'abbesse fait et défait le mayeur d'un des hommes de la ville, en sa chambre à Metz, ou ailleurs où il lui plaît : y fait tous les échevins, et le maître échevin ne peut ôter les échevins de leur vie, s'ils n'ont commis faute.

» L'abbesse, le maire et le maître échevin élisent le grand-doyen, et doit être fait au breu (*Brolium*, prairie où l'on tenait les assemblées), madame, le jour du breu ; les portierens (ceux qui tiennent des héritages relevant d'un seigneur), qui tiennent des quartiers servant l'abbesse, font le petit doyen de l'un d'eux, le jour du breu ; et à leur défaut madame le fait tel qu'il lui plaît ; les forestiers et les gardes sont élus et assis par la justice madame, et n'y a que ceux de madame ; toutes pargies (amendes pour dégâts faits dans les héritages) et tous autres gages pris, doivent être mis en la maison

de madame et jugés par sa justice ; toute haute justice est déterminée par celle de madame , et quand il convient juger un criminel, la connaissance appartient à la justice de madame, et le juge ; et quand il est jugé, le maire le doit rendre aux voués un pied dans la cour madame, et l'autre dehors (pour montrer que le juge séculier n'exerce que comme député de l'abbesse), le chaînon au col ; et les voués en doivent faire justice au ban, suivant qu'il est jugé. S'il le convient pendre, ils doivent le pendre à un poirier, et s'il convient faire autre justice, ils la doivent faire audit ban, et n'en peuvent avoir rachat d'or ou d'argent ; ne peut aussi le voué dresser nul gibet audit ban, pour tant qu'ils n'y ont héritage.

> Madame doit tenir quatre personnes franches en la ville de Layer, savoir : le mayeur, le maître échevin et les deux doyens ; excepté que le maire, le maître échevin et le grand-doyen doivent de trois en trois ans un muid de sel aux voués. Les maires doivent faire avoir us (usage, maison , logement) aux voués, s'ils viennent en ville et le doit loger au plus beau de ses chastels.... Les voués peuvent lever la taille deux fois l'an ; à Pâques, d'argent, et à la saint Remi, de vin ; ce qu'ils doivent faire courtoisement, de sorte que les bourgeois la puissent souffrir et porter, et ne peuvent lesdits voués s'accroître (se faire de nouveaux droits) davantage que des tailles....

> Qui tient héritage audit lieu doit les plaids trois fois l'an, savoir : le premier lundi après la saint Hilaire, le lundi après les octaves de Pâques, et à la mi mai, et dure chaque plaid trois jours. Le premier plaid est pour les moissons (gardes des moissons, les messiers), le second pour la ville, le troisième pour les étrangers et forains.

> Quiconque est maire, il doit par an à madame et à celles qui viennent avec elle, un fournement de trois pastes (repas) pléniers, comme à tel jour appartient ; lui a trois chevaliers, et si le quatrième vient, de part Dieu soit, et ce jour il doit douze deniers au queu (cuisinier) madame, et six deniers à sa demoiselle, et ce paste fait, la justice doit regarder s'il est bien fait, et s'il y avait à redire, le maire en demeurerait en danger et serait refait, et la table de madame doit être servie de bon

vin, autre que du pays. Il doit fournir de foin et avoine les chevaux de madame le jour qu'il fait son paste. Chaque gaingnier (qui tient gagnage, fermier) de la ville doit la corvée trois fois l'an, savoir : en carême, en sommarts (au printemps) et en vain (en automne, l'arrière saison), et madame doit à chaque charrue de corvée deux pains....

> Le maire doit tous les ans en l'hôtel du mayeur un fournement (un repas) au mayeur et à toute sa famille, et y doit être le prestre et son clerc, et le guet et ses garçons, les sept échevins, les deux doyens et le pannetier, et le maire y peut mener un homme ou deux, et doit le grand-doyen un mas de bœuf (un morceau) convenable, acheté par un échevin (peut-être un esevin, une pièce de monnaie ayant pour empreinte un saint Etienne), tant qu'il peut manger, et doit bon vin et bon pain au bureau qui doit être d'une quarte de vain, que le pannetier doit faire cuire et porter en l'hôtel du mayeur, et ce qui en défraudra, le maire le doit suppléer ; et s'il y en a de reste, il appartient au maire. Le maître échevin doit avoir une écuelle de bœuf pour sa femme, telle comme une des échevins et une paire et une quarte de vin ; le prêtre doit au manger huit pièces de chandelles de cire ; le maire doit étraigner (commander) ses échevins pour adresser les censes qu'il doit lever, et le doyen aussi, et doit le doyen au partir du manger quatorze deniers.

> Le ban doit être mis par la justice et le conseil de madame, et quand il est mis, toutes sortes de gens le doivent tenir, prestres, clercs, chevaliers, écuyers et bourgeois. Tous les habitants qui tiennent de la corvée de *Domenge-Champs*, ceux qui ont leurs maisons doivent loger chacun un cheval de madame, et lui doivent fournir un coussin, s'il se trouve en leur maison, et encore battre les grenouilles, si elles faisaient du bruit à madame quand elle est au lit.

> Tous ceux qui sont de *Frand-Xamey*, doivent garder les prisonniers en la maison de madame quand ils y sont, et on leur doit mettre en telle manière qu'ils en puissent rendre compte, et doivent aussi champir (peut-être se déclarer champion, combattre pour l'abbesse) pour madame s'il est besoin, et qu'il y eut

homme qui le put faire, ils doivent aussi chacun son trainel (train, ses domestiques, son train) en la maison de madame à Metz s'il est besoin ; tous bourgeois qui charient de chars ou charettes, doit mener en la maison de madame de son breu, une voiture, comme pour lui ; chacun des huit quartiers doit encore un faix (un fagot, un faisceau d'osier) doizier au wain-tens, pour relier les vaisseaux madame devant la vendange. Le petit doyen doit faire les messages et les commandemens des seigneurs du lieu. »

Il y a, sur le territoire de cette commune, un canton où l'on a souvent découvert des restes de constructions. La tradition veut qu'il y ait eu, dans cet endroit, un village nommé *Jarros*. Au midi de ce canton était l'ancienne église avec son cimetière, détruits il y a environ 60 ans. C'est de cette époque à peu près que date la construction de l'église actuelle.

LEZEY (*ALTZEY, ALZEY, LIETZEIS*), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, route royale n.° 55 de Metz à Strasbourg, à 39 kilom. N.-E. de Nancy, 15 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-E.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 306 hab., 30 élect. cens., 40 cons. mun., 74 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 743 hect. ; 544 en terres lab., 153 en prés, 3 en vignes. Moulin à grains, sources d'eau salée, un télégraphe au N.-O. Ecart : *Récourt* (Haute et Basse). Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 258 hab., 41 feux ; 1822, 250 hab., 46 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, prév. d'Einville, bail. de Nancy ; 1756, juridiction de Sarrelouis, gén. et subdélégation de Vic ; 1790, canton de Marsal, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village date d'une époque très-éloignée : l'histoire raconte que ses habitants furent massacrés par les Huns, lors de l'invasion de ces barbares dans nos contrées. Lezey appartenait à l'abbaye de Remiremont, et Giselle, abbesse de ce lieu, vers 934, ordonna, du consentement de son chapitre, que la moitié des revenus de la seigneurie d'*Alzey* serait employée à « faire mémoire » des habitants de ce village qui avaient été mis à mort par les étrangers ; de plus, elle remit à ses sujets de ce lieu la moitié des services qu'ils lui devaient. Vers 1180, la

cure de Lezey fut cédée à l'abbaye de Salival par Agnès, abbesse de Remiremont. Les autres titres où il est question de cette commune offrent peu d'intérêt. Elle fut cédée à la France en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace.

Lezey possédait deux châteaux qui furent détruits par les Suédois, et dans les ruines desquels on a trouvé des armes, des monnaies et des médailles. Le village était anciennement plus considérable qu'aujourd'hui, à en juger par les restes d'habitations éparses, qu'on rencontre sur son territoire.

Une exploitation d'eau salée existait autrefois sur le territoire de Lezey, Il y avait un puits, qui fut découvert au milieu du siècle dernier, après avoir été longtemps fermé ; l'eau s'étant trouvée bonne, dit Stémer, on eut dessein de la faire parvenir, par deux files de corps, à la saline de Rosières.

L'HOPITAL, ferme, au-dessous du bois du même nom, à 1 kilom. N. de Malzéville.

LHOR, village de l'ancien duché de Lorraine, presque entièrement entouré de forêts, à gauche du canal de navigation de la Seille à la Sarre, à 61 kilom. N.-E. de Nancy, 56 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 S. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 527 hab., 53 élect. cens., 12 cons. mun., 142 feux. Nombre d'enfants : 86 en hiver, point en été. Surf. territ. : 558 hect. ; 328 en terres lab., 105 en prés. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1802, 469 hab., 91 feux ; 1822, 555 hab., 90 feux. — *Anc. div.* : 1740, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. de Fénétrange, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, régi par le droit écrit et les usages locaux ; 1790, canton d'Angviller, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

L'existence de cette commune n'offre aucune particularité remarquable.

LHOR, ferme, au S. des Métairies-de-St-Quirin. Il y a une chapelle où l'on vient en pèlerinage.

LHOR (*RUISSEAU DE*). Sa source est près de la chapelle de Lhor ; il passe sur les territoires de Niderhoff et Laneuveville-les-Lorquin, et se jette dans la Sarre-Blanche après un cours de 5,000 mètres.

LIBDEAU (*LIBERUM DONUM, LIBIDUS, LIBDON*).

ferme, à 5 kilom. N. de Toul. La cense de Libdeau, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, remonte à une époque très-éloignée, puis qu'il en est parlé, dès 882, dans une charte de saint Gérard, pour l'abbaye de St-Mansuy, de Toul. Sous les règnes de Louis VI et de Charles-le-Simple, il s'y donna deux batailles considérables. Le lieu où se donna la première porte encore le nom de *Champ-des-Allemands*. En 1342, nous apprend un titre des Archives, la maison de *Libdos* eut beaucoup à souffrir des courses des gens du duc de Bar et de plusieurs autres seigneurs. Cette cense, au dire de Stémer, était composée de trois maisons de ferme; ses biens formaient, avec ceux de la cense de Xugney, le domaine d'une commanderie qui s'appelait commanderie de Libdos et de Xugney; l'hôtel du commandeur était à Toul.

La cense de Libdeau, dit M. Bataille, de Toul, à qui nous devons cette note, dans un pays plat, fertile et boisé, offre un intérêt, tout particulier, parce qu'elle a appartenu d'abord aux Templiers jusqu'en 1307, puis aux chevaliers de Malte, et qu'on y voit une chapelle dont les restes rappellent la splendeur religieuse de ces ordres. L'église, encore debout, d'une architecture svelte, date du XII^e siècle, et présente, pour restes d'ornements, une sculpture au-dessus de sa porte d'entrée où l'on voit une vierge encensée par deux anges et une rosace qui était d'un effet gracieux et riche par la teinte de ses vitraux. Le chœur, coupé par un grand mur, servait anciennement de sépulture aux chevaliers. Dans l'intérieur de l'église, sous de larges dalles, des XV^e et XVI^e siècles, on voit encore plusieurs tombes renfermant des dépouilles qui n'ont point appartenu à ces chevaliers; une, entre autres, consacrée à la famille de l'admodiateur, du nom du propriétaire actuel, dont les ascendants, depuis 500 ans, ont été chargés de l'administration de la ferme. Dans les combles, comme pièce de curiosité, et ayant échappé aux orages révolutionnaires, se trouve encore suspendue la cloche dont le son appelait au service divin les fidèles qui venaient recevoir la bénédiction du grand-commandeur officiant chaussé de l'éperon, ceint de l'épée, et dont les armes à feu étaient posées sur l'autel. Cette cloche, baptisée sous l'invocation de la Vierge, et qui est là depuis

plusieurs siècles, porte en lettres gothiques le verset *Ave Maria gratia plena*. On n'y voit aucun millésime.

Le père du propriétaire actuel a reçu le dernier soupir de l'avant-dernier grand commandeur, qui s'est tué à Libdeau renversé par son cheval, et les adieux du dernier chef de cette commanderie, à qui la révolution de 89 a fait fuir, pour ne plus les revoir, les lieux qu'il avait édifiés par ses vertus et ses qualités. Celui qui fut tué à Libdeau, fut enterré dans un caveau de son hôtel de la commanderie, à Toul, et nous le supposons être messire Léopold, le prudhomme de Fontenoy, chevalier, grand-croix et grand hospitalier de Malte, commandeur de Xugney et Libdeau, puisqu'il visitait souvent cette propriété, grand rendez-vous de chasse, où il tenait nombreuse et joyeuse compagnie, vers 1784. L'église a été dévastée par la bande révolutionnaire envoyée de Paris, aidée par des démagogues de Toul, qui, à leur retour, brûlèrent, sur la place de la Liberté, les chartes, papiers et documents relatifs à ces ordres militaires et religieux.

Ainsi qu'on a déjà pu le voir, les Templiers eurent de nombreux établissements dans notre province, et les premiers ducs de Lorraine leur accordèrent de grands privilèges. En 1217, Thiébaud « pour le salut de son âme et de celle du feu duc Ferry, son père, donna aux frères Templiers demeurant en sa terre, tel usuaire qu'ils prendront en ses forêts pour brûler et réédifier leurs maisons, la paxon pour leurs porcs et pâture en toute sadite terre, et toutes les fois que le grand maître Templier de Lorraine viendra en sa cour, il aura la dépense de 40 hommes et 4 montures. »

LIDREQUIN (LINDREKING, LINDERKING), très-petit village de l'ancien duché de Lorraine, dans une vallée boisée, sur la rive droite de la Petite-Scille, chemin de grande communication n.^o 29 de Dieuze à Morhange, à 45 kilom. N.-E. de Nancy, 15 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Conthil. Pop.: 83 hab., 8 élect. cens., 10 cons. mun., 16 feux. Nombre d'enfants (voyez *Conthil*). Surf. territ.: 196 hect. en terres lab., 48 en prés, 78 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol. 50 litres, en orge et seigle 17 hectol. 50 litres, en avoine 20. Il n'y a que

62 arcs de vignes, d'un très-faible rapport. Principale culture : blé et avoine. Elève de chevaux. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1710, 48 hab., 17 gar.; 1802, 43 hab., 14 feux; 1822, 60 hab., 12 feux.—*Anc. div.*: 1710, partie prév. de Dieuze, partie comté de Morhange, bail. d'Allemagne; 1754, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune.

LIDREZING, village de l'ancien duché de Lorraine, à la source du Spin, à 47 kilom. N.-E. de Nancy, 17 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 10 N. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 527 hab., 35 élect. cens., 10 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 69 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 449 hect. en terres lab., 62 en prés, 8 en vignes, 250 en bois. Porcs et bêtes à cornes. Moulin à grains. Ecart : *Kutzeling, Ferendhal, Dordhal*. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1802, 220 hab., 47 feux; 1822, 207 hab., 60 feux.—*Anc. div.*: 1710, comté de Morhange, bail. d'Allemagne; 1754, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Cette commune, qui n'a rien de remarquable, possède, sur son territoire, une carrière de marbre, et une de grès dur et ferrugineux, qui ne sont pas exploitées.

LIMEY (*LIMAIUM, LIMAY*), village de l'ancien duché de Lorraine, route royale n.° 58 de Metz à St.-Dizier, à 56 kilom. N.-O. de Nancy, 28 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-S.-E. de Thiaucourt, chef-lieu de canton. Pop. : 316 hab., 52 élect. cens., 10 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants : 51 en hiver 26 en été. Surf. territ. : 800 hect. en terre lab., 10 en prés, 168 en bois. L'hectare semé en blé, orge et avoine peut rapporter de 10 à 12 hectol., chevaux, vaches, moutons et porcs. L'agriculture a fait, depuis quelques années, de notables progrès dans cette commune. Lettres par Noviant.

Anc. pop.: 1710, 25 hab., 15 gar.; 1802, 222 hab., 51 feux; 1822, 274 hab., 66 feux.—*Anc. div.*: 1594, terre de Heys, bail. de Nancy;

1710, même bail., prév. de Gondreville; 1751, bail. de Pont-à-Mousson, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bernécourt, dist. de Toul.—*Spir.*: Doy. de Prey, dio. de Toul.

Ce village est ancien : dans la confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Mansuy, par le pape Léon IX, en 1050, il est question de l'église de Limey (*ecclesia de Limeis*).

L'église, qui remonte au XIV^e siècle, est très-petite; la voûte a été refaite au XVI^e siècle; on y remarque un assez bon tableau de l'école italienne, qui est certainement d'un maître; il représente Jésus-Christ se faisant reconnaître par saint Thomas.

LINDRE-BASSE, village de l'ancien duché de Lorraine, près de l'endroit où la Seille sort de l'étang de Lindre, à 48 kilom. N.-E. de Nancy, 23 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 3 S.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 479 hab., 48 élect. cens., 10 cons. mun., 105 feux. Nombre d'enfants : 115 en hiver, 50 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 365 hect. en terres lab., 90 en prés, 540 en bois, 236 en étang. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge et seigle 14, en avoine 15 : culture des céréales et des pommes de terre. Elève de chevaux, bêtes à cornes et porcs. Moulin à grains, carrière de moellons, sources d'eau salée. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1710, 57 hab., 18 gar. (avec Lindre-Haute); 1802, 60 hab., 16 feux; 1822, 555 hab., 77 feux.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Lindre, dont le nom, selon l'abbé de Senones, vient de *Linter*, barque, marais, date d'une époque assez éloignée, puisqu'il en est fait mention dans un acte de reprises daté de 1265. En 1269, Simon, seigneur d'Eberstein, et Valran, son frère, se reconnaissent hommes-liges du duc Ferry pour le château de Lindre. Dès le XIV^e siècle, il y avait, dans ce lieu, une saline dont les produits étaient considérables, car, en 1448, on voit Jean Wisse de Gerbéviller vendre au duc Charles II le village de *Teckemphal* (Tarquinpol) et deux étangs voisins, moyennant la jouissance, pendant trois ans, de la

moitié du duc en la saline de Lindre. Il semble résulter d'un titre de 1544, que cette saline, dont l'autre moitié appartenait au comte de Deux-Ponts, avait été établie vers le milieu du XIV^e siècle. En 1493, René II fit, avec Simon Vecker, l'un de ces comtes, un échange important pour lui et ses successeurs ducs la moitié du puits salé et de la saline de Lindre. On ne dit pas à quelle époque cette saline fut supprimée.

Au commencement du XVII^e siècle, Lindre était le chef-lieu d'une mairie composée des cinq villages de Basse-Lindre, Haute-Lindre, Zommange, Angviller et Tarquinpol. Le roi, dit l'*Etat du domaine*, était seigneur haut justicier dans les deux villages de Lindre. Il avait le droit de prendre annuellement sur la gabelle des vins qui se vendaient en broches, à Basse-Lindre, 7 deniers, monnaie de Lorraine, sur chaque mesure de vin. Il lui était dû un droit pour chaque char chargé de marchandises passant sur la chaussée de l'étang. Le grand étang et les deux autres plus petits lui appartenaient, ainsi que les moulins, affermés, en 1666, pour trois années, 176 resaux de blé et 1 bichet et demi de blé, mesure de Nancy.

La commune de Lindre est voisine du grand étang qui porte le même nom, et dont M. Masson, de Nancy, est propriétaire. Voici les détails qu'il vient de publier lui-même sur cette magnifique exploitation : « Le domaine de Lindre, sur lequel est établie la plus vaste et la plus productive manufacture de poissons d'eau douce qui existe en France, se compose de terres, de prés, de bois et de neuf étangs qui contiennent ensemble 936 hectares. La superficie du grand étang de Lindre est de 671 hectares; sa profondeur moyenne est d'au moins 5 mètres, et sa contenance d'environ 20 millions de mètres cubes d'eau; il est alimenté par quelques ruisseaux et par les sources abondantes qui surgissent dans son bassin. Le trop plein fait marcher le moulin placé au bas de la digue, et la surabondance des eaux s'échappe par un déversoir. C'est la réunion de ces deux canaux qui donne naissance à la Seille. En hiver, ses eaux abondantes couvrent les riches et vastes prairies de la vallée qu'elle arrose, et les fertilisent par leurs dépôts limoneux. A l'approche des moissons, s'il survient un cataclysme, aux

millions de mètres cubes d'eau que cet étang contient déjà, il peut, à l'aide de vannettes disposées à cet effet, en ajouter quelques millions encore; il les empêche de se précipiter, le même jour, à la même heure, sur les champs; il ne les laisse ensuite échapper que par un écoulement partiel et lent, et il sauve ainsi les récoltes d'une vaste contrée, qui, sans cet utile réservoir, eussent été ravagées par l'inondation. Il lui est aussi imposé l'obligation de fournir les eaux nécessaires à la défense des places de Metz et de Marsal. L'administration de la guerre attache tant d'importance à ce moyen de défense, que des études sont faites pour construire des forts destinés à empêcher une armée d'invasion de s'emparer des écluses de cet étang...

> Mon antique manoir, bâti sur la chaussée, était destiné à la défandre; les murs ont 3 mètres 50 cent. d'épaisseur, et les vassaux qui relevaient de cette châtellenie étaient tenus de venir y monter la garde et de s'y réunir en armes en temps de guerre. (Le manoir dont parle M. Masson est, sans doute, ce qu'on appelait autrefois la *Tour de Lindre*. Le commandant de cette tour ayant lâché les écluses de l'étang pendant le siège de Dieuze par le comte de Grancey, les eaux se répandirent en telle abondance dans les fossés et dans la campagne, que les assiégés furent forcés de se retirer. En 1663, les troupes françaises occupaient ce poste important, dont Charles IV réclama vainement l'évacuation.)

> Etant alternativement deux ans en eau et un an en culture, l'étang de Lindre fournit d'abondantes récoltes en poissons et en produits agricoles. On ne connaît pas le nom du sage et philanthrope administrateur à qui l'on doit cette belle création, dont l'existence est à peu près ignorée... Cet étang est le seul, en Lorraine, qui produise l'ablette; il s'y multiplie sans le concours du propriétaire, et il est assez abondant pour fournir à chaque pêche, 100 à 150 kilogrammes d'écaillés, qui sont livrées aux fabricants de perles de Paris... La carpe de Lindre donne lieu à une observation fort remarquable et peut-être phénoménale, c'est qu'à poids égal, elle est d'un quart plus petite que celle des autres étangs; aussi a-t-elle la chair plus ferme et plus compacte; elle est plus vi-

vace, supporte mieux le transport, et passe sans danger de l'étang dans les réservoirs des poissonniers... On trouve, à Lindre, beaucoup de carpes qui sont privées de la faculté de se reproduire, et que les gastronomes désignent sous le nom de *carpeaux*; elles ont la chair plus délicate et plus épaisse sur le ventre que les carpes fécondes. » Nous renvoyons, pour plus de détails, au *Mémoire de M. Maçon*; on y verra combien cet intelligent propriétaire a su améliorer son domaine, et le rendre fertile, non seulement comme étang, mais comme terrain cultivé. Du reste, l'étang de Lindre semble avoir joui depuis longtemps d'une grande réputation. Aulbéry, secrétaire du duc Henri II (1617), en parlait en ces termes, dans sa *Vie de saint Sigisbert*: « Entr'autres étangs, il y en a un qui mérite bien le nom de lac, ayant une journée de circuit, qui s'appelle de Lyndre, auquel se nourrissent des carpes de grandeur énorme et d'un goût extrêmement agréable, dites communément *carpes aux miroirs*, pour raison de leurs écailles grandes et luisantes et représentant forme de miroirs. »

LINDRE-HAUTE, petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur une éminence, près de l'étang de Lindre, à 48 kilom. N.-E. de Nancy, 23 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 3 E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Annexe de Lindre-Basse. Pop.: 145 hab., 15 élect. cens., 10 cons. mun., 32 feux. Nombre d'enfants: 21 en hiver, point en été. Surf. territ.: 130 hect. en terres lab., 42 en prés, 62 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 13 hectol., en orge et seigle 14, en avoine 15. Culture des céréales et des pommes de terre. Chevaux, bêtes à cornes et porcs. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1802, 200 hab., 56 feux; 1822, 126 hab., 22 feux.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Dieuze. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village est aussi ancien que le précédent, et il paraît même qu'il fut, dans l'origine, le siège de la paroisse de Lindre-Basse; ce qu'il y a de certain, c'est que, jusqu'en 1684, il servit de résidence au curé. Lindre-Basse n'avait qu'une chapelle avant 1752, époque où il est

seulement question de son église. Le village de Lindre-Haute eut beaucoup à souffrir pendant les guerres du XVII^e siècle, car, en 1650, il ne comptait plus d'habitants.

Dans un pré situé entre Zommange et Lindre-Haute, au-delà de la grande cornée de l'étang, on retrouve des tronçons d'une des voies romaines qui rayonnaient autour de *Decempagi*, et qui était encore très-apparente dans l'étang de Lindre, en 1740. Il est permis de présumer que les deux villages de Lindre étaient, au temps de la domination romaine, deux des *vicus* dont la réunion formait *Decempagi*.

LINNEN-MUHL, moulin de Virming. Son nom signifie moulin non bâti en pierre, parce que le bâtiment est en bois.

LIOCOURT, village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, au pied de la côte de Delme, près la route royale n.° 53 de Metz à Strasbourg, à 34 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 18 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-O. de Delme, chef-lieu du canton. Pop.: 304 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 62 feux. Nombre d'enfants: 50 en hiver, 40 en été. Surf. territ.: 312 hect.; 252 en terres lab., 23 en prés, 9 en vignes. Carrière de moellons. Ecart: la *Garde-de-Dieu*. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1802, 177 hab., 50 feux; 1822, 335 hab., 66 feux. — *Anc. div.*: Avant 1661, ban de Delme, marquisat de Nomeny; 1756, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins.—*Spir.*: Ann. de Juville, archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz.

Le plus ancien titre où il soit fait mention de cette commune est de 1392; à cette époque Liocourt fut engagé, par l'évêque Raoul de Coucy, à plusieurs citoyens de Metz. En 1661, il fut cédé à la France pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Enfin, en 1708, la haute, moyenne et basse justice de ce lieu fut vendue, par le duc, à Paul Protin, chevalier, conseiller d'état et maître des requêtes en son hôtel. Les habitants de Liocourt, qui étaient bannaux du moulin de La Fosse, devaient une rente annuelle de 40 francs pour la permission qui leur avait été accordée de faire vain-pâturer leurs bêtes en la côte de Delme.

LIRONVILLE (LIRONIS - VILLA), village de

ancien duché de Bar, à gauche du Math, à 33 om. N.-O. de Nancy, 25 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-S.-E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 280 hab., 28 élect. m. 40 cons. mun., 79 feux. Nombre d'habitants : 58 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 10 hect. en terres lab., 12 en prés, 2 en vignes, 223 en bois. Culture du blé. Elève de bestiaux laitiers. Ecart : *St.-Jacques*, ferme, le moulin de *Heymonrupt*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 24 hab., 4 gar. ; 1773, 43 hab. ; 1802, 258 hab., 62 feux ; 1822, 250 hab., 25 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-lousson, gén. de Nancy, coat. de St.-Maurice ; 1790, canton de Bernécourt, dist. de Pont-lousson.—*Spir.* : Doy. de Preney, dio. de Toul.

Ce village est ancien, car il en est question dans un acte de vente daté de 1290. Le moulin de Heymonrupt, anciennement prieuré, puis ermitage, dépend de Lironville ; le roi était seul seigneur dans ce village.

LIVERDUN, bourg de l'ancien évêché de Toul, sur une côte escarpée que baigne la Moselle, à 16 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 20 N.-O. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 13 S.-E. de Mézières-en-Heys, chef-lieu du canton. Pop. : 3 hab., 405 élect. cens., 12 cons. mun., 25 feux. Nombre d'habitants : 195 en hiver, 62 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Bureau de charité. Surf. territ. : 2,556 hect. ; 545 terres lab., 72 en prés, 151 en vignes, 890 en bois. Moulin à grains. Pierres de taille de bonne qualité. Ecart : une maison de maître anciennement construite sur le bord de la Moselle. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1802, 925 hab., 280 feux ; 1822, 925 hab., 250 feux. — *Anc. div.* : 1756, chef-lieu d'une prévôté, juridiction, subdélégation de Toul ; 1790, canton d'Avrainville, dist. de Toul.—*Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Liverdun, situé sur une montagne à pic dont la Moselle baigne les pieds, et qu'entoure presqu'entièrement un épais rideau de forêts ; Lincolne, avec ses murs noircis par le temps, ses tours de tours qui semblent prêts à rouler dans la vallée, offre un des sites les plus

pittoresques du département, autant par sa situation riante et agreste, que par la physionomie tout-à-fait moyen-âge qu'il a conservée. Cette bourgade était autrefois une position importante : aussi les Romains, après eux les Franks, puis les évêques de Toul la fortifièrent-ils avec soin : ces derniers en firent le chef-lieu d'une de leurs prévôtés et châtellenies. Cette prévôté fut réunie au bailliage de Toul en 1645. Le bourg, ou plutôt la ville, car c'est ainsi que Liverdun fut qualifié, par déclaration de Louis XIII, en 1556, était bâti plus bas que le château ; celui-ci, du lieu qu'il occupait d'abord, et qui n'est pas encore déterminé, fut transféré sur le plus escarpé du rocher, à l'endroit où l'on en voit maintenant les ruines.

Quoique l'on ne sache pas la date précise de l'origine de Liverdun, il est certain que ce bourg remonte à une époque très-éloignée. Il existait, sans aucun doute, du temps des Romains qui l'avaient fortifié pour défendre le passage de la Moselle. La découverte de monnaies romaines et d'un petit buste de Minerve ne laissent nulle incertitude à cet égard. On voyait autrefois, dit M. Beaulieu, au-dessous de Liverdun, un pont en pierre qui joignait les deux rives de la Moselle, et que l'on croit généralement avoir été construit au moyen-âge, sur les fondations d'un pont romain. A peu de distance de cet édifice, et dans un ravin de la forêt qui borde la rive droite de la rivière, on a trouvé des vestiges de forges ou fonderies.

Dès l'an 362, le nom de Liverdun devint populaire, et se rattacha à l'établissement du christianisme dans nos contrées. Saint Eucaire, martyrisé près de Pompey par les ordres de l'empereur Julien, porta lui-même, dit la légende, son chef à Liverdun, où il fut inhumé, et dont il devint plus tard le patron.

On voit encore aujourd'hui, dans l'église de ce bourg, mais entièrement caché par l'escalier qui conduit aux orgues, le tombeau de saint Eucaire : le saint, coiffé de la mitre et revêtu des habits épiscopaux, ce qui semble confirmer l'opinion de ceux qui l'ont fait évêque de Gran, est couché sur une pierre au-dessus de laquelle on lit l'inscription suivante en lettres gothiques assez bien conservées :

L'Ami de Dieu, et vrai martyr Eucaire,

Jadis de Gran évêque débonnaire,
Noble du sang de Baccil réal,
L'an de salut trois cent soixante-deux égal,
Par Julien, jadis empereur des Romains,
Dit l'Apostat, pour ses faits inhumains,
Fit mettre à mort par Vandres et par payens,
Vingt-deux cents chevaliers chrétiens,
Près de Pompein, au lieu qu'on dit Aux-Tombes;
Des dessusdits le benoit S. Eucaire
Était guidon, miroir et exemplaire.
Par grâce de Dieu son chief il apporta
A Liverdun, comme sa vie le témoigne.
Duquel le corps las quelq... aultre...
Jesus nous doit en paradis la place.

On lit au-dessus du tombeau, mais en caractères plus modernes, cette ligne : *Omne quod excellens opvs et sublime futurum é (est)*.

Dagobert, devenu roi d'Austrasie par la cession que lui en avait faite Clotaire II, augmenta considérablement les biens de l'église de Toul : il accorda à l'évêque Teudefrid les châteaux de Vicherey et de Void, la forteresse de Liverdun, la maison de Royalmeix, le bourg de Blénod, et un grand nombre de villages et de terres qui formèrent depuis le domaine de l'évêché et celui du chapitre de la Cathédrale.

Le roi Arnould renouvela à l'évêque Arnald le privilège de Dagobert, par lequel il était défendu à qui que ce fût de construire ni forteresse, ni château, dans l'étendue des quatre lieues qui formaient le ban royal de Toul, à l'exception de la forteresse de Liverdun, qui était le boulevard de cette cité, et un lieu de paix, qui avait résisté au siège et à la fureur des Vandales, et où était honoré le saint martyr Eucaire.

Ce titre établit l'ancienneté de Liverdun ; il est aussi une preuve de l'importance dont jouissait déjà cette ville lors de l'invasion des Barbares dans le pays des Leukes.

Il paraît que cette forteresse, ruinée en partie durant les guerres qui désolèrent la Lorraine sous le règne des prédécesseurs de Mathieu I^{er}, avait été presque abandonnée par les évêques de Toul et servait de refuge aux bandits de la province et aux proscrits de l'évêché de Verdun. Pierre de Brixey, qui avait succédé, en 1167, à Henri de Lorraine sur le trône épiscopal de Toul, sentant de quelle importance était pour lui la forteresse de Liver-

dun, résolut de la rétablir. Mais ne trouvant pas la situation du château tout-à-fait convenable, il le rebâtit plus loin, fit creuser un puits dans la ville et y fonda (1188), en l'honneur de saint Eucaire, une collégiale qu'il composa d'un prévôt, d'un doyen et de quatre prébendes, et à laquelle il accorda de nombreux privilèges. Cette fondation fut confirmée par le pape Luce III, à la demande des chanoines. Dans les titres d'établissement de la collégiale de Liverdun, ce bourg y est appelé *antiquissimum castrum*.

Pierre de Brixey, qui avait obtenu, en 1168, de l'empereur Frédéric Barberousse, le droit de frapper monnaie à Liverdun, donna, en 1178, aux habitants de ce lieu, qu'il appelle un délectable séjour, une charte d'affranchissement. Ce document, précieux en ce qu'il est antérieur à la loi de Beaumont, a été trouvé dans les Archives de M.^{me} de Nonancourt de Volkrange, et récemment publié par la *Revue d'Austrasie*. Ce fut probablement dans le sac de Liverdun, en 1467, qu'un sire de Volkrange s'empara de ce titre, qui était enfermé, avec plusieurs autres, dans un coffret en chêne. La charte, en latin, est traduite en français dans la *Revue* à laquelle nous l'empruntons ; on y remarque les passages suivants :

« Pierre, par la grâce de Dieu, humble érêque des Leukes, à tous tant présents que à venir, vivant dévotement en Jésus-Christ, savoir faisons que ce privilège en témoignage de vérité et pour confondre à tout jamais l'astuce des faussaires, afin que, dans la suite des temps, la liberté et les droits octroyés par nous Pierre, évêque de Toul, à la ville de Liverdun, ne s'éteignent point dans les ténèbres de l'oubli, et que nonobstant les menées tortueuses des méchants, ils demeurent à l'avenir fermement établis. Comme l'antique et noble château de Liverdun, depuis de longues années détruit et ruiné de fond en comble, se trouvait réduit à une pauvre villette, et que nous aspirions à sa reconstruction, favorisés par la conjoncture des temps, nous avons ensu, à la gloire de Dieu et du saint protomartyr Etienne, et pour le plus grand accroissement de la splendeur et de la sûreté de tout le diocèse, réédifié et rebâti le susdit château de nos propres deniers et avec un art merveilleux, et c'est ainsi que s'est

réalisé notre long désir. Afin donc que ce délectable séjour s'accrût et s'augmentât de jour en jour par l'abondance de toutes choses et le nombre de ses habitants, nous avons donné et concédé à ceux-ci, tant présents que à venir, cette constitution que nous avons corroborée par le présent écrit et par le serment de nos hommes, tant clercs que chevaliers. En conséquence, nous voulons et ordonnons, de l'avis des prud'hommes, que cette liberté et ces droits soient ainsi réglés : Chaque maison payera annuellement douze deniers toulous. — Les manans du château seront leurs jours bannaux d'is et exigibles, en champs, prés et vannes. — Nul chevalier, serviteur ou vilain, ne pourra élever de force un objet donné en gage à quelqu'un; mais le détenteur du gage devra le garder pendant quarante jours, et ce terme passé, il pourra en disposer à sa volonté. — Celui qui aura frappé quelqu'un, payera cinq sols. — Celui qui aura versé le sang, donnera quinze sols. Celui qui aura mutilé quelqu'un d'un membre, donnera cinquante sols, et celui qui aura commis un meurtre, payera cent sols. — Celui qui aura été vaincu en duel, donnera cent sols et une obole, et si c'est un duel pour cause de félonie, le corps du vaincu et tous ses biens seront au pouvoir et à la merci de l'évêque. — Si les murs du château ont besoin de réparations, elles seront faites par la commune, qui gardera bien et fidèlement le château. Les évêques de Toul seront maîtres du pont qui est sous le château, et ne le donneront en fief à nul chevalier ou autre que ce soit. Nous voulons aussi, pour le salut de notre âme et celui de tous les évêques de Toul et de quiconque aura volontairement contribué à la reconstruction du pont et du château, que les pèlerins passant sur le pont soient exempts du péage. — Il sera permis à chacun de soutenir et d'aider son ami et son voisin dans son bon droit. »

Les habitants de Liverdun obtinrent encore, à différentes époques, de nouvelles franchises des évêques de Toul : Mathieu de Lorraine, en 1302, et Thomas de Bourlémont, en 1337, augmentèrent les privilèges que leur avait accordés Pierre de Brixey. Ces deux chartes ont également été publiées dans la *Revue d'Austrasie*.

Roger de Marcey, 50.^e évêque de Toul, qui mourut à Liverdun en 1252, reçut sa sépulture

dans l'église de cette ville. Gilles de Sorcy établit un marché à Liverdun en novembre 1224, et ce prélat fit faire une châsse précieuse où il enferma les reliques de saint Eucaire. La translation de ces restes vénérés eut lieu en présence de ce qu'il y avait de plus distingué dans le diocèse : le duc de Lorraine, Ferri III, et Marguerite de Navarre, son épouse, y assistèrent en grande pompe, avec toute la noblesse du pays. Cette cérémonie se fit le 27 du mois d'avril 1261. Mais, en 1387, l'armée protestante étant entrée dans Liverdun, des soldats s'emparèrent du superbe reliquaire qui couvrait les os du bienheureux martyr, arrachèrent les plaques d'argent qui le couvraient, et le brûlèrent ensuite avec ce qui y était renfermé.

Durant l'espace d'interrègne qui sépara les deux évêchés de Gilles de Sorcy et de Conrad Probus, les partisans de Gauthier de Beaufremont, qui était son compétiteur, concurremment avec Jean de Lorraine, armèrent leurs vassaux et s'emparèrent des forteresses de Liverdun, de Brixey et de Maizières; mais le duc de Lorraine marcha bientôt contre eux et leur reprit les forteresses de l'évêché. Conrad Probus, étant en guerre avec les bourgeois de Toul, fut obligé de se retirer dans sa forteresse de Liverdun. Sous l'évêque Thomas de Bourlémont (1330-1353), Isabelle d'Autriche, régente de Lorraine, s'était emparée du château de Liverdun et l'avait fait ruiner pour se venger des ravages que les troupes de l'évêque de Toul avaient faits en Lorraine. Quelque temps après, Thomas de Bourlémont fit, avec Henri IV, comte de Bar, un traité par lequel il lui céda cette forteresse, à charge d'en réparer les fortifications. Le comte y fit aussitôt entrer des troupes, qui y travaillèrent avec tant de diligence, qu'au bout de six semaines la place se trouva en état de défense, et dès lors la garnison barisienne se mit à faire des courses sur les terres de Lorraine. Le duc Raoul, devenu majeur, entra en guerre avec le même Henri, comte de Bar. Il fit parler à l'évêque, le menaça, l'intimida et l'obligea à renoncer au traité qu'il avait fait avec le comte et à en passer un autre avec lui. L'évêque fit sortir par stratagème les troupes barisiennes qui étaient dans Liverdun et y fit entrer celles de Raoul; mais ces dernières n'y demeurèrent pas long-

temps. L'évêque traita une seconde fois avec le comte de Bar et introduisit les soldats de ce prince dans Liverdun, après en avoir tiré les Lorrains par artifice. Ces variations continuelles du prélat déplurent même à Henri, qui s'accommoda avec le duc de Lorraine et demanda à l'évêque la restitution des frais de la guerre qu'il avait suscitée entre lui et Raoul, et Thomas de Bourlémont fut obligé de payer six mille livres au comte.

Ce même évêque accorda au monnoyeur Chandrin le droit de frapper toutes sortes de monnaies blanches à son coin, à Liverdun, et même au coin des seigneurs et des évêques étrangers, lui défendant seulement de contre-faire celles du roi de France et du duc de Lorraine. Thomas de Bourlémont fit construire la tour de Liverdun. Henri de Ville-sur-Ilion, évêque de Toul (1409-1436), fit réparer la forteresse de Liverdun, que le temps avait en partie détruite, et la mit en tel état qu'on la tenait pour imprenable. Ce prélat mourut dans cette ville, le 12 mars 1436, et fut inhumé dans l'église, près du grand autel, entre la chapelle de saint Pierre et le tombeau de sainte Aphronime. Louis d'Haraucourt, aussi évêque de Toul (1437), fortifia, à grands frais, le château de Liverdun, dont il restaura la maison épiscopale, à laquelle il ajouta de nouveaux ouvrages.

Guillaume Filastre (1451), ayant voulu réduire les bourgeois de Toul, que n'avait pu dompter son prédécesseur, fut obligé de chercher un asile dans le château de Liverdun, où il transféra son officialité, obligeant, par les censures, les officiers de ce tribunal d'y faire leur demeure. Il bâtit à Liverdun un lieu propre à garder les chartes de la manse épiscopale.

Les Etats assemblés à Nancy ayant refusé de reconnaître l'élection d'Antoine de Neufchâtel, jeune prince âgé de douze ans, et qui montrait une vocation très-équivoque pour l'épiscopat, il s'en suivit des hostilités. Thiébaud de Neufchâtel, père du jeune prélat, entra dans Liverdun, dont son fils lui avait ouvert les portes, et y mit une garnison bourguignonne qui fit des courses dans les environs et prit le château de Condé. Le conseil de Lorraine envoya contre lui le maréchal de Fénétrange. Celui-ci amassa

du monde, prépara de l'artillerie, fit fortifier la ville et le château de Frouard, puis vint faire le siège de Liverdun. Le château était bien fortifié, muni de toutes sortes de provisions et pourvu de tout ce qui était nécessaire pour une longue et vigoureuse résistance. Il était défendu par Rolin de Castres, châtelain de Châtel. Mais, malgré la défense des assiégés, la ville fut emportée après six semaines, le 16 septembre 1467. La garnison, forte de 400 hommes, demeura prisonnière de guerre et fut envoyée à Nancy; les habitants furent chassés de leur ville, leurs murailles détruites et le château rasé. Liverdun, devenu *ville champêtre*, comme dit la chronique, fut abandonné au pillage, et les soldats y mirent le feu, qui gagna bientôt les archives de l'évêché; le maréchal arriva trop tard pour arrêter l'incendie, et ne put sauver qu'un tiers des papiers, qu'il fit porter dans l'église de St.-Georges, à Nancy. Philippe de Vigneules rapporte qu'en 1482, il se donna, au Champ-à-Seille, près Metz, un terrible combat entre un soudoyeur de cette ville et un Liverdunois: malgré leur courage et leur adresse, les champions se retirèrent sans que l'un d'eux eût pu être désarmé.

Le château de Liverdun ne fut pas rétabli depuis sa ruine par le maréchal de Fénétrange. Le roi Louis XIII avait ordonné qu'on fortifiât ce lieu, mais on n'a ni achevé ni entrete- nus ses fortifications.

Pendant les guerres qui désolèrent l'Europe sous les règnes de François I^{er} et de Charles-Quint, Hector d'Ailly, évêque de Toul (1525-1552), mit la forteresse de Liverdun entre les mains du duc Antoine, afin d'empêcher que les troupes de France ne s'en emparassent, et Philbert d'Haraucourt en fut nommé gouverneur. En 1632, Louis XIII étant venu à Liverdun pour y passer la Moselle, car il n'y avait pas alors de pont à Frouard, il y signa, avec les plénipotentiaires de Charles IV, le 26 juin, un traité que le duc rompit presque aussitôt. Lorsque, après le traité des Pyrénées, ce prince eût été remis en possession de ses états, la chevalerie lorraine réclama les privilèges dont elle avait été dépouillée. Afin de délibérer plus librement, les chevaliers s'assemblèrent à Liverdun, *ville indépendante de la Lorraine*, et créèrent des syndics et des promoteurs pour

agir au nom de tous. Enfin, en 1703, le dernier coup fut porté à la puissance de Liverdun. Son chapitre était toujours demeuré très-faible, et les évêques de Toul, en vertu des ordonnances du concile de Trente, avaient jugé à propos de le supprimer et d'en unir les revenus à leur séminaire de Toul. Le parlement de Metz, par différents arrêts, confirma la suppression de cette église collégiale. Les chanoines se pourvirent au conseil du roi, qui, par arrêt du 15 octobre 1738, cassa les arrêts du parlement de Metz; mais M. de Bissy, évêque de Toul, eut le crédit de faire confirmer la suppression dudit chapitre et de le réunir à son séminaire. Cette suppression donna lieu à des réclamations nombreuses de la part des chanoines, et à des plaintes violentes contre l'évêque, qu'ils accusèrent de différents méfaits, et lui imputèrent, notamment, d'entretenir des concubines. M. Noel possède, dans sa riche collection, les mémoires volumineux rédigés à cet effet, et présentés au roi. On y lit, entre autres choses, un passage où il est dit que Pierre de Bixey n'a pas été le fondateur, mais seulement le bienfaiteur du chapitre, qui existait antérieurement à son épiscopat. On ne connaît pas les réponses qui furent faites par l'évêque.

Tel est le dernier événement qui se rattache à l'histoire de Liverdun. Mais cette ville, quoiqu'ayant perdu son importance, n'en est pas moins restée une des plus curieuses et des plus fréquentées de notre département, surtout depuis l'exécution des travaux du canal de la Marne au Rhin.

Parmi beaucoup de maisons dont le style architectural est du XV^e siècle, on remarque celle qui a conservé le nom de *Maison du gouverneur*; elle est située près de la porte d'en haut, à droite, en entrant dans Liverdun. A gauche de cette même porte, est une tour en ruines; c'était là, dit-on, que s'élevait le château fort; il y avait un puits qui n'a été comblé que depuis quelques années. Les deux portes sont encore debout: elles portaient, comme écusson, un filet et un fusil, pour indiquer que la ville jouissait du double droit de chasse et de pêche, ces emblèmes existaient également sur le sceau de la ville. L'église, dont la construction remonte au XIII^e siècle, a été entièrement défigurée: on y voit, cependant, quelques objets

curieux: le tombeau de saint Eucaire, dont nous avons déjà parlé; les stalles du chœur, et, dans la sacristie, un morceau de sculpture extrêmement remarquable, et généralement inconnu, qui semble remonter à l'époque de la Renaissance. Il est à désirer que ce monument artistique soit tiré de la poussière où il git ignoré pour venir décorer un pan des murs de l'église.

La maison de cure, dont le portail, bas et massif, est surchargé d'enjolivures, renferme quelques médaillons en plâtre, du règne de Louis XV. On y voyait autrefois plusieurs fauteuils qu'on disait avoir appartenu au roi de Pologne. Le cimetière était anciennement dans le jardin qui avoisine l'église: nous y avons trouvé une pierre tumulaire chargée d'une inscription en lettres gothiques, en partie mutilée et où on lit assez distinctement le mot *pre-vost* et le millésime 1400.

M. Bataille, dans sa *Notice sur Toul*, raconte qu'une personne, faisant déblayer des ruines à Liverdun, pour la construction de sa maison de campagne, trouva un passage enfoui sous des débris dont le luxe et le style attestaient la richesse et la puissance des anciens propriétaires de cette demeure féodale, et découvrit, dans un caveau dont la grille était oxidée par le temps, trois squelettes assis, la tête supportée par un collier en fer et les reins serrés par des chaînes attachées à la muraille. Sur un des blocs de pierre servant d'escabeau à ces malheureux, on voyait gravés ces mots: *Intravi in cast. liber. dun. quat. cal. janu. 1171*. On prétend que ces squelettes étaient ceux d'un des fils du duc Mathieu et de ses écuyers, qui disparurent durant les guerres de ce prince contre la ville de Toul.

En montant à Liverdun, on rencontre, à droite, une chapelle dédiée à Notre-Dame-du-bel-Amour; elle avait été érigée en titre par M. du Saussay, évêque de Toul. Plus haut, au-dessus de Liverdun, sur le chemin de Saizerais, est une grande croix en pierre, portant un bas-relief informe, qui représente, d'un côté, un homme à cheval semblant porter sa tête sur sa poitrine, et de l'autre, Jésus-Christ entre les deux larrons; à cette croix est, autant qu'il nous a été possible de le distinguer, le millésime 1289; on l'appelle *croix de St.-Eucaire*.

Au pied du bourg, près du nouveau pont établi sur le chemin de Pompey à Liverdun, est encore une autre croix en pierre, chargée de plusieurs millésimes; elle n'offre rien d'intéressant. Dans le cimetière, situé un peu plus loin, sur la même route, est une loge en maçonnerie servant d'ossuaire : on y voit deux informes statues en pierre, qui paraissent anciennes, et un buste en bois représentant un personnage coiffé de la mitre et revêtu des habits épiscopaux.

En remontant la Moselle, on fait remarquer plusieurs endroits auxquels se rattachent d'anciennes légendes : le *Trou-des-Fées*, excavation naturelle; la colline du *Saut-du-Cerf*, et le vallon dit *Vaux-de-M'selle* (Moselle); on prétend qu'il existait, dans ce lieu, un village nommé *Sohet*; il y a encore un puits creusé au-dessus du vallon. De Liverdun dépendait autrefois un ermitage sous l'invocation de St.-Nicolas, appartenant au commandeur de Libdeu. Enfin, on a découvert récemment, dans la forêt *Natrou*, ban de Liverdun, une vaste enceinte de murailles entourées de fossés, et embrassant une étendue de 100 mètres. Dans l'intérieur et presque vis-à-vis une ouverture pratiquée dans ce mur, sont des ruines qui proviennent, sans doute, d'anciennes habitations, et qui ont encore 2 et 3 mètres de hauteur au-dessus du sol.

Ainsi que nous l'avons dit, les évêques de Toul firent frapper monnaie à Liverdun; on en connaît de trois types : deux de ces pièces, retrouvées à Charmes en 1838, et éditées par le savant M. Rollin, sont attribuées à Pierre de Brixy; l'une a au recto une porte à herse de forteresse, avec la légende *Petrus*, et au verso un poisson placé entre les deux syllabes, *lib-dun* (*Liberdunum*); l'autre pièce, qui aura sans doute suivi ou accompagné la reconstruction du château, et qui a eu peut-être pour usage principal le paiement de la journée des ouvriers, représente, au droit, l'évêque Pierre, tête découverte, tonsurée et papillottée, ornée des parures pontificales, et particulièrement du super-huméral affecté au siège de Toul. Les mains, ceintes d'une draperie, élèvent ensemble deux longues clés. *Petrus* forme la légende. Au revers, paraît un château fort élevé, avec la légende *novi-castris*. (*Mémoire sur quelques*

monnaies lorraines inédites des XI^e et XII^e siècles.) Un autre type, que l'on rencontre dans les cabinets des curieux, porte bien distinctement au revers le mot Liverdun, mais le droit, peu lisible, ne permet pas d'indiquer à quel évêque il appartient. (Voir, pour plus de détails, la *Notice sur Liverdun* publiée, en 1842, par l'auteur de cette *Statistique*.)

Un autre intérêt que celui des souvenirs historiques se rattache encore au bourg de Liverdun.

Nulle part les travaux du canal de la Marne au Rhin n'ont pris un développement plus considérable que sur le territoire de cette commune, déjà si remarquable par la disposition pittoresque de ses côtes et par les charmes du paysage qui se déroule aux yeux du spectateur du haut de ses vieilles murailles. Il semble que nos ingénieurs se soient plus à embellir encore ce *faubourg de Nancy* et à donner un nouvel attrait aux curieux qui ne cessent de visiter ses beaux sites et les bois qui les environnent.

D'après le projet de M. Brisson, le canal devait traverser la Moselle dans le voisinage d'Angerey; mais des considérations qui se rattachent à la défense du territoire, ont fait changer le tracé et maintenir le canal sur la rive gauche de la Moselle, en l'attachant aux flancs découpés des roches du calcaire oolithique, qui resserrent cette partie de la vallée sur une longueur de 5 kilomètres en amont de Liverdun. Il a fallu passer sous cette ancienne place par une galerie souterraine percée à plus de cinquante mètres au-dessous du village et arriver à cette galerie, de deux côtés, par des tranchées d'une profondeur effrayante, dont les talus présentent jusqu'à 40 mètres d'escarpement.

Indépendamment de ce souterrain et de l'admirable pont-canal qui traverse la Moselle au-dessous de Liverdun, d'autres ouvrages d'art se font aussi remarquer : ce sont plusieurs aqueducs sous le canal, une écluse avec un pont en pierre, et une maison élégante pour un éclusier de première classe, deux ponts en charpente, un pont ellipsoïdal en pierre entre le souterrain et le pont-canal, deux gares, en amont et en aval de Liverdun.

Souterrain. — Le souterrain a été percé au

travers des bancs du calcaire ferrugineux appartenant à l'étage inférieur de la formation oolithique (terrain jurassique), au-dessous duquel se trouve immédiatement le banc de minerai de fer oolithique exploité sur plusieurs points du département, puis la formation du lias. Ces bancs calcaires, d'une excessive dureté, ont subi sur place, par l'effet d'une des perturbations de l'écorce du globe, une dislocation qui les a fissurés en tous sens, et cette division en blocs isolés a rendu l'excavation du souterrain aussi difficile que dangereuse. Sans doute, on n'avait pas là, comme dans les souterrains de Foug et d'Arscheviller, une grande masse d'eaux pour augmenter les difficultés de l'excavation ; mais le peu de consistance du sol supérieur rendait indispensable l'emploi d'un système de blindage très-couteux et surtout la plus grande célérité dans les travaux de percement et dans le revêtement de la voûte en maçonnerie. C'est ce qu'avait compris M. Collignon, ingénieur en chef, auteur du projet ; il voulut que, sur ce point, rien ne ralentît les travaux. Grâce à la prodigieuse activité qui fut développée, en dix-huit mois la voûte se trouva entièrement terminée, sans accidents graves, sur une longueur de 390 mètres, et, lorsque les événements politiques de 1840 amenèrent, en 1844, cette diminution de crédits qui a entravé tous les travaux du canal, on put sans inconvénient suspendre l'achèvement du souterrain de Liverdu ; les difficultés étaient surmontées, et ce qui restait à faire pouvait plus tard s'exécuter sans danger.

Les hommes d'art seuls peuvent comprendre toutes les dépenses qu'occasionne une si grande célérité ; mais les amis de l'humanité doivent féliciter le savant ingénieur qui dirigeait ces travaux, d'avoir, par ce moyen, rendu moins dangereux le percement, et d'avoir évité ainsi ces accidents qui compromettent la vie des travailleurs et rendent si difficile l'achèvement du travail.

Le souterrain de Liverdu a 500 mètres de longueur entre les deux têtes ; son épaisseur moyenne en maçonnerie est de 0^m90. La voûte est en plein cintre dont l'ouverture est de 8^m. La section du souterrain présente les dimensions suivantes : à la hauteur de la banquettes, 5^m ; entre les banquettes, 6^m20 ; au plan d'eau,

6^m06 ; au plafond, 5^m66, la banquettes servant pour le chemin de halage a 1^m40 de largeur, y compris les garde-corps en fer ; l'autre banquettes, ayant 0,40 de largeur, est destinée à isoler la voûte et ses pieds droits des murs de cuvette soumis à l'action, et, en outre, à faciliter les réparations partielles qui pourront devenir nécessaires. Les deux têtes de ce souterrain sont construites en pierre de taille d'Euville ; à celle d'aval, deux escaliers en pierre lui donneront un caractère monumental. Les revêtements de la voûte sont en moellons tirés du souterrain même ou des tranchées, piqués, ciselés avec soin et hourdés en mortier composé d'excellente chaux hydraulique de Ste.-Valdrée. Les pieds droits de la voûte sont taillés dans le roc, sans revêtement, sauf dans les parties où il s'est rencontré des fissures considérables ou du mauvais sol. Les parois de la cuvette sont revêtus d'un parement de maçonnerie, pareil à celui de la voûte. Le radier, dans les parties remplies de fissures, sera en béton ; les banquettes sont en pierre de roche, tirée aussi du souterrain, grossièrement taillée.

A l'issue du souterrain, le canal entre dans une tranchée courbe et très-profonde, creusée dans une vallée rétrécie par deux côtes assez élevées, sur les flancs desquelles se trouvent, d'un côté, un chemin communal, et, de l'autre, un chemin d'exploitation. Là, encore, la disposition du terrain et la mauvaise nature du sol ont rendus indispensables des revêtements d'une forte épaisseur. Le glissement du terrain, sur une assez grande étendue, survenu après l'exécution d'une partie de la tranchée, ne permet pas de s'en tenir, comme on l'avait essayé, à des talus rapides protégés par de simples perrés.

Pont-Canal. — Par cette tranchée, qui a 400 mètres de longueur, le canal est ramené sur la Moselle, et la traverse au moyen d'un pont en pierre, de 136 mètres d'ouverture, qui le soutient à 10 mètres au-dessus des plus basses eaux de la Moselle. Avant de décrire ce monument, qu'il nous soit permis de regretter, avec tous ceux qui ont pu admirer l'ancien projet de M. l'ingénieur en chef Collignon, que des considérations stratégiques, ou peut-être une prudence exagérée,

l'aient fait écarter par le conseil des ponts et chaussées, et forcé son auteur à lui enlever ce caractère de hardiesse et d'élégance qui en aurait fait le monument le plus remarquable de notre province.

Tel qu'il est, le pont-canal de Liverdon suffirait seul à la gloire d'un ingénieur. Il était difficile de déguiser plus heureusement la grande hauteur des murs nécessaires à l'encaissement du canal, et qui forment, au-dessus des arches, des tympans d'une proportion trop forte. Cette disproportion est détruite au moyen d'un cordon en pierre qui sépare les arches du pont des murs de la cuvette. Entre ce cordon et celui qui couronne le pont-canal, des pilastres divisent la façade de cette partie du pont et en rompent la monotonie. Peut-être faut-il regretter que la nécessité de se raccorder avec les piles du pont n'ait pas permis de donner à ces pilastres un peu plus de légèreté et un peu plus de mouvement, sans dénaturer le caractère de sévérité et de grandeur que devait conserver le monument.

La longueur totale du pont est de 475 mètres (les culées comprises), sa largeur est de 40 mètres 60 centimètres. Il se compose de douze arches, toutes en plein cintre, dont dix de 43 mètres de diamètre et deux petites arches latérales de 3 mètres, par lesquelles se fera la circulation sur les deux rives de la Moselle, au-dessous du canal. Les banquettes servant de chemin de halage ont 2^m05 de largeur; elles portent des dés en pierre, dans lesquels sera scellé un élégant garde-corps en fer. Les dimensions de la cuvette du pont sont : à la hauteur des banquettes, 6^m,50, au plafond, 6^m,08. La profondeur est de 2^m,40. Les piles ont été fondées sur un massif de béton coulé à sec; elles sont revêtues en pierres de taille d'Euville; le fond de la cuvette et ses parois intérieurs sont en béton, composé de gravier et de mortier très-hydraulique fait avec de la chaux de Ste.-Valdrée, du sable siliceux et de la pouzzolane artificielle. La surface de ce béton est recouverte d'une chappe en mastic minéral composé d'asphalte provenant des mines du Val-de-Travers, qui a été garantie par une seconde couche de béton et revêtue d'une maçonnerie en moellons piqués.

La précision avec laquelle sont exécutés tou-

tes les parties de ce monument prouve que l'entrepreneur, M. Mombron, en a compris l'importance, et que les ouvriers les plus habiles en tout genre y ont été employés.

M. Zeiller, ingénieur des ponts et chaussées, chargé des travaux de la 2.^e subdivision du canal de la Marne au Rhin, a eu ici, comme au souterrain, une foule d'immenses obstacles à vaincre. Pendant qu'on jetait les fondements du pont, les pluies continuelles de 1844 ont amené treize crues extraordinaires, qui ont détruit presque chaque fois les ouvrages préparatoires et suspendu les travaux; ce n'est qu'à force d'énergie, de persévérance et d'études profondes, que ce savant et modeste ingénieur a vaincu ces difficultés. Il a fallu créer un matériel considérable et, avec une vigilance continuelle, épier en quelque sorte les instants où les eaux baissaient pour recommencer les travaux et les pousser activement. Tous ces obstacles surmontés, rien ne paraissait encore, il semblait que tout restait à faire; et, lorsque de tous les points des environs, la population est venue assister à la pose de la première pierre du pont, préoccupés de l'importance d'un canal dont le prompt achèvement nous était promis, charmés des détails de cette fête si pittoresque, où, malgré l'inclémence du temps, s'est manifesté le goût et le génie artistique de nos ingénieurs, nous avons à peine vu le résultat de tant d'efforts, et nous n'avons pu apprécier tout ce qu'il a fallu de savoir et d'habileté pour l'obtenir. Il en est ainsi de toutes les œuvres du génie; le travail ne s'y laisse pas deviner, et ceux qui admireront ce monument achevé, sa masse imposante et ses détails d'une beauté sévère, ne pourront se faire une idée des trésors de science et d'étude qui y sont cachés, tant les combinaisons leur en paraîtront simples, tant est convenable l'ensemble du pont, et son exécution parfaite.

La première pierre du pont-canal de Liverdon a été posée, le 22 septembre 1844, par M. Teste, ministre des travaux publics, en présence des autorités civiles, ecclésiastiques et militaires du département. Le procès-verbal de la cérémonie et la médaille commémorative ont été placés dans la culée, du côté de Liverdon.

La médaille est en bronze, d'une belle exé-

ent; elle présente d'un côté la tête du Roi et de l'autre cette inscription :

CANAL

DE LA MARNE AU RHIN

LOI DU 3 JUILLET 1838

PONT - CANAL DE LIVERDUN

LA PREMIÈRE PIERRE

DE CE MONUMENT A ÉTÉ POSÉE

LE 22 SEPTEMBRE 1844

LOUIS - PHILIPPE I

ROI DES FRANÇAIS

J.-B. TESTE MINISTRE DES TRAV. PUBL.

A.-V. LEGRAND SOUS-SECRET. D'ÉTAT

LUCIEN ARNAULT

PRÉFET DE LA MEURTHE

COLLIGNON ING. EN CHEF.

Tous ces travaux, que nous avons essayé de décrire, ce souterrain, ces énormes tranchées, ces ponts, ces aqueducs, cette écluse, cette élégante maison, ce pont-canal, enfin toutes ces constructions, qui, autrefois, auraient exigé un siècle d'efforts, quatre ans à peine ont suffi à leur achèvement.

Matériaux qui ont servi à la construction.—

Ainsi que nous l'avons indiqué, les matériaux employés à ces travaux sont : pour le pont-canal et les assises principales des ponceaux, pour les deux têtes du souterrain et de l'écluse, la belle pierre des carrières d'Euville (Meuse); pour le surplus, des moëllons piqués extraits du souterrain et des tranchées, ou choisis dans les meilleurs bancs des carrières de Liverdun. Le sable provient des anciens attérissements de la Moselle; les cailloux, pour le béton, du lit de la rivière; la chaux hydraulique, qui est d'une excellente qualité, a été fournie par les chauxfours établis, pour les travaux du canal, à Ste.-Valdrée, sur le territoire de Laneuveville-devant-Nancy. La pouzzolane artificielle, pour la cuvette du pont-canal, son radier et celui de l'écluse, a été fabriquée à Liverdun avec les argiles mêlés de sables que la Moselle a déposés sur ses bords. Cette matière a été cuite dans un four à feu continu avec de la braise des chauxfours de Ste.-Valdrée.

Forme du sol. — Le territoire de Liverdun est occupé par l'étage inférieur du calcaire oolithique (terrain jurassique), appelé ordinairement oolithe ferrugineuse. Il y constitue des coteaux assez élevés formant des plateaux bien étendus,

dont les pentes sont généralement rapides et escarpées, c'est ce qui rend le pays très-pittoresque; les vallées y sont resserrées.

Agriculture. — Le sol est, en grande partie, peu favorable à l'agriculture. Les côtes rocailleuses reçoivent la culture de la vigne, qui est souvent dégradée par des grandes averses; dans les parties inférieures de ces côtes, la luzerne, le sainfoin et d'autres plantes fourragères réussissent bien. Le colza et les pommes de terre prospèrent dans les vallées. Les plateaux, malgré leur aridité, sont recouverts de très-beaux bois, dont l'essence dominante est le chêne et le hêtre; dans ces bois, le botaniste peut faire une belle moisson de plantes rares.

Les sources abondantes, dans quelques endroits de la vallée, sont très-rares dans d'autres.

Richesse minérale.—Les bancs supérieurs du calcaire peuvent donner de la chaux grasse, bonne pour les constructions ordinaires, des moëllons de remplissage, et même quelques tailles pour les portes et fenêtres; les bancs calcaires, appelés *roche rouge*, donnent, assez bons moëllons de parements et de la pierre qui ne demande pas une taille finie; cette roche est assez résistante à la gelée, cependant moins que celle de mêmes bancs des environs de Nancy. Les bancs inférieurs du calcaire marneux donnent une chaux maigre, peu hydraulique; le banc de minerai de fer oolithique, que l'on a rencontré dans la tranchée et dans le souterrain, et dont on voit les affleurements sur la rive gauche de la Moselle, est assez riche et peut être exploité avec avantage. Les marnes durcies de la partie supérieure, de la formation du lias, peut donner un assez bon ciment après une cuisson convenable. Les anciens attérissements de la Moselle renferment de très-beau sable siliceux, convenable pour les constructions et qui est exploité seulement depuis le commencement des travaux du canal; le lit de la Moselle fournit de bons cailloux et du sable; cette rivière a déposé, sur ses bords, une glaise brunâtre mêlée de sable siliceux très-fin, de carbonate de chaux et d'un peu de matière organique. Cette glaise, après une calcination convenable, donne une très-bonne pouzzolane artificielle. (Note communiquée par notre zélé collaborateur, M. Zienkovicz.)

LIXHEIM ou **LIXHEIM-LA-VILLE** (Luchisin, Leokesance, Lixin, Luxheim, Luxen), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, remarquable par la régularité de ses rues, sur la Briche, route départementale n.° 5 de Fénétrange à Phalsbourg, à 96 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 44 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 40 O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 4,080 hab., 405 élect. cens., 42 cons. mun., 249 feux. Nombre d'enfants : 150 en hiver, 67 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 418 hect. ; 205 en terres lab., 72 en prés, 434 en vignes, 890 en bois. Temple protestant et synagogue. Foires, le 15 juin et le 29 octobre. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1740, 93 hab., 8 gar. ; 1802, 4,000 hab., 203 feux ; 1822, 4,000 hab., 200 feux. — *Anc. div.* : 1740, chef-lieu d'une prév., bail. d'Allemagne ; 1751, chef-lieu d'un bail., maint. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le nom de cette ville, dit D. Calmet, vient sans doute de *luxa* ou *lixa* (eau) : cette étymologie paraît fondée, car toutes les maisons du côté bas de la rue de la Monnaie sont bâties sur pilotis, et, en creusant la terre, on trouve, à une profondeur de plus d'un mètre, des fragments de roseaux, ce qui atteste l'existence d'un marais. Il se fonda, dans ce lieu, à une époque très-reculée, une abbaye qui était considérable ; car dès 1142, « le prieur de *Luchisin* avait sous lui un grand nombre de moines convers et de femmes dévotes qui étaient en odeur de sainteté. » Néanmoins, on ne fait pas remonter l'origine de Lixheim au-delà du XVII^e siècle. En 1608, Frédéric V, prince palatin, ayant obtenu du pape Clément VIII, en échange de domaines qu'il possédait aux environs d'Heidelberg, les biens de l'abbaye de Lixheim, fit bâtir la ville sur le territoire de cette abbaye, et y donna refuge à tous ceux qui avaient embrassé, comme lui, la religion calviniste ; il leur accorda de nombreux privilèges et leur distribua la plus forte partie des biens qu'avaient possédés les religieux. Il leur fit bâtir un temple, qui fut détruit à la révocation de l'édit de Nantes. Voici quelques extraits de la charte octroyée,

le 22 février 1608, à ceux qui consentiraient à s'établir dans la ville de Lixheim : « Leur est accordé le libre exercice de la religion réformée, et, pour cela, Frédéric leur accorde l'église du cloître qu'il promet d'entretenir en bon état. Il entretiendra un maître d'école sachant l'allemand et le français ; néanmoins, à l'égard de leurs enfants, et suivant la coutume, ils feront leur devoir envers ledit maître d'école. — Ils auront le droit d'élire leur bourguemestre et leurs juges, tous nés français, mais sachant les deux langues, ainsi que le greffier. Dans la suite, ceux des autres nations pourront également être élus, pourvu qu'ils aient qualité et sachent les deux langues. — Leur est accordé le libre exercice de la religion réformée, et si, dans la suite, ils doivent être chassés à cause de leur religion, on leur rendra tout ce qu'ils ont déboursé pour la construction de leurs maisons et pour l'achat des terres. — Ils seront affranchis, à perpétuité, de toute corvée, servitude, et exempts de contributions pendant les premières vingt années. Pourront les bourgeois s'imposer extraordinairement pour les besoins de la ville et faire payer le droit de bourgeoisie. — Le comte s'engage à faire achever les remparts, à faire construire les portes et ponts-levis, un grand conduit d'une porte à l'autre pour l'écoulement des immondices, à faire établir une fontaine sur la place du Marché, à faire achever les maisons de la grande rue, dont les moindres réparations seront à la charge des habitants et les grandes à la charge du comte, qui aidera cependant les habitants pour la main-d'œuvre ; mais, en compensation, on leur cède la gabelle et toutes les amendes qui ne passeront pas cinq florins. — Ceux qui voudront, dans la suite, bâtir dans la grande rue, seront obligés d'élever leurs maisons à trois étages. Dans les autres rues, ils pourront les élever à deux étages seulement, paieront un *batz* pour le rachat de l'emplacement — Leur seront accordés gratis, pierres, sable, bois de construction, et ils pourront établir un four à chaux dans lequel ils feront douze cuitées par an, et pour cela on leur accordera des forêts du comte le bois sans redevance... — Leur sera accordé un pâtis à perpétuité et le bois de chauffage gratis pendant vingt ans... — Enfin, pour rendre

la ville de Lixheim plus florissante, on lui accorde, outre le marché de chaque semaine, quatre grandes foires pendant lesquelles ils pourront prendre du *Standgeld* (argent que les marchands ont coutume de payer pour les places). » En 1623, Frédéric vendit Lixheim et ses dépendances au duc Henri II, qui, l'année suivante, les donna en apanage à Henriette de Lorraine, épouse du prince de Phalsbourg. Celui-ci aida l'empereur Ferdinand II à réprimer les troubles qui s'étaient élevés en Allemagne, et obtint, pour récompense, l'érection de la terre de Lixheim en principauté immédiate du saint empire. La ville, dit Durival, était assez régulière, d'environ 300 toises de long sur 200 de large, et fortifiée de six bastions. La princesse Henriette, devenue veuve, s'attacha, en particulier, à agrandir la principauté de Lixheim et à y attirer des habitants; elle y fit frapper monnaie. A sa mort et à celle de son troisième époux, François de Grimaldi, la principauté de Lixheim passa à un neveu de ce seigneur, par la protection de la France, sous la réserve qu'elle serait reversible à la Lorraine à défaut d'enfants mâles; ce qui arriva en 1702. François de Grimaldi avait établi des Tiercelins à Lixheim (1657), dans une maison située près de l'église paroissiale, à la place des pères de l'Oratoire qui avaient abandonné leur fondation faite par la princesse Henriette. En 1707, Léopold fit de Lixheim le siège d'une prévôté, qui fut mise sur le pied des autres prévôtés de Lorraine, à l'exception de quelques privilèges qui lui furent conservés. Enfin, Stanislas, par son édit de 1751, y créa un bailliage composé du bailli, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant-particulier-asseesseur, de deux conseillers, d'un avocat procureur du roi et d'un greffier. Ce bailliage, dont la juridiction s'étendait sur 25 villages ou hameaux, ressortissait à Dieuze pour les cas présidiaux; il était régi par la coutume de Lorraine. La mesure des grains y était le *firsel*, du poids d'environ 480 livres, comme le resal de Nancy, mais divisé en six boisseaux. Ce bailliage était, tout entier, depuis 1738, du diocèse de Metz; auparavant il y avait un commissaire apostolique. On raconte, à ce sujet, que l'évêque de Metz ayant voulu, un jour, entrer dans la ville pour exercer sa juridiction, les habitants lui ser-

mèrent les portes, que le prélat fit forcer par la garnison de Phalsbourg. Les membres de l'Hôtel-de-Ville de Lixheim étaient un maire royal chef de police, deux échevins, un échevin-trésorier, un procureur du roi, un secrétaire-greffier. En 1778, la ville comptait 150 maisons et environ 150 feux. Elle possédait encore une partie de ses anciens murs et ses deux portes; mais ses fortifications étaient démolies.

Ainsi que nous l'avons dit, la princesse Henriette de Lorraine fit frapper des monnaies à Lixheim: l'une, de 1653, porte, d'un côté, les armes pleines de Lorraine, avec la couronne ducale, et ces mots autour: *Moneta nova Lixhensis*; et, au revers, une croix fleuronnée, avec un alérion au centre, et autour cette légende: *Sit nomen domini benedictum*; les autres pièces sont de 1654: l'une est de cuivre avec cette légende: *Hen. a lot. prin. Phal. et Lix.*; et, sur le revers, des fleurs de lys sans nombre avec le lambel à trois pendans, et cette inscription: *Dovble tournois 1654*. La seconde est d'argent avec ces mots: *Henr. a loth. prin. Phal. et Lix.* Au revers les armes pleines de Lorraine avec ces mots autour: 1654 *Moneta nova Lixei cvsa*. La troisième est aussi d'argent avec la même effigie et la même inscription, et sur le revers un alérion couronné, avec ces mots: *Moneta nova Lixei Cvsa*. La quatrième, où l'effigie de la princesse ne se voit pas, porte l'écusson chargé de fleurs de lys sans nombre, entre deux H à côté, et cette inscription: 1655. *Henr. a loth. prin. Phal. et Lix*; et, sur le revers, une croix avec deux couronnes, et les deux fleurs de lys entre les croisons, et cette inscription: *Sit nomen domini benedictum*.

Lixheim n'était, dans l'origine, comme on a pu le voir, qu'une vaste abbaye: les anciens fondements de cette maison religieuse traversent le cimetière catholique, et on les rencontre fréquemment en creusant la terre. Le couvent des Tiercelins existe encore et n'a subi que peu de changements. Les protestants l'ont acheté, et en ont fait leur temple, la demeure de leur ministre et de leur instituteur. On y remarque un très-bel escalier, plusieurs cellules encore intactes, et, dans l'ancien réfectoire, un beau tableau représentant le Christ. Sur le flanc de Lixheim est un canton appelé

Graeven-ort, *Grafen-ort*, lieu ou demeure du comte; on y découvre des restes de fondations assez étendus pour donner à croire qu'il y avait là un château. Des fragments de colonnes en pierre, des chapiteaux, des cercueils en pierre, aussi trouvés à cet endroit, semblent confirmer cette assertion. Les noms d'autres cantons du finage paraissent indiquer que ces lieux servaient de théâtre à un champ de bataille: un pâtis s'appelle *Krick-vasen* ou *Krieg-vasen*, que l'on traduit par *voirie* ou gazon de guerre; tout près est le *Krick* ou *Kricg-Vald*, forêt de guerre; et le *Reitervald*, forêt des cavaliers. Il y a aussi le *Galgen-Platz*, endroit de la potence, etc., etc.

Un ancien manuscrit, malheureusement brûlé, contenait, dit-on, de curieux détails sur les atrocités commises par les Suédois dans la ville de Lixheim, sur les catholiques. Les soldats pénétraient dans les maisons pour s'enquérir de la religion de leurs propriétaires, et lorsqu'ils trouvaient des catholiques, ils les immolaient sans pitié et les enterraient dans leurs propres demeures. Des cadavres ont, en effet, été trouvés dans des caves et des écuries. Une légende fantastique rapporte de la manière suivante la destruction de l'abbaye: Il y avait, dans ce monastère, un certain docteur Faust, qui, de son vivant, avait fait un pacte avec le diable; il revint après sa mort, et faisait, chaque nuit, un si épouvantable tapage, que les religieux furent forcés d'abandonner leur maison; et personne ne voulant l'acheter, on la détruisit. Aussi, lorsque il y a cinquante ans environ, on trouva, dans le quartier de l'abbaye, une énorme tête en pierre, on ne manqua pas de l'attribuer au docteur Faust. Ce docteur Faust n'est que l'enchanteur Jean Faust, si célèbre en Allemagne, et dont l'histoire rajeunie a servi merveilleusement le génie de nos romantiques.

Quelques anciennes superstitions se sont aussi conservées dans la contrée: ainsi, le mois des Avants y est regardé comme le mois des revenants; bien des personnes ne sortiraient pas de chez elles la nuit du jour des Ames, dans la crainte de rencontrer un esprit; les mercredis et les vendredis sont considérés comme jours fatals. Dans certaines maisons, on conserve tous les œufs du Vendredi-Saint pour les faire manger aux personnes qui les habitent afin qu'elles soient préservées de la

fièvre pendant toute l'année; d'autres conservent ces mêmes œufs pour les faire couvrir dans l'espoir d'avoir des poules changeant tous les ans de couleur; on croit aux prédictions des devins et des bohémiens, et on fait usage de mille remèdes superstitieux pour les maladies.

Les armes de Lixheim sont d'or au lion de gueules, couronné de même, la queue passée en sautoir, tenant entre ses pattes trois roses au naturel, feuillées et tigées de même. Le plan de Lixheim se trouve dans le Recueil de Tassin.

LIXIÈRES, village de l'ancien duché de Bar, au pied du mont Toulon, chemin de grande communication n.º 6 de Nancy, à Faulquemont par Nomeny, à 22 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Serrières. Pop. : 280 hab., 28 élect. cens., 40 cons. mun., 59 feux. Nombre d'enfants : 61 en hiver, 6 en été. Surf. territ. : 440 hect. en terres lab., 60 en prés, 8 en vignes, 427 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 45 hectol., en orge 48, en avoine 20; planté en vignes 85. On y cultive aussi du colza et des pommes de terre. Chevaux, vaches et pores. Ecart : *Froux*. Lettres par Nomeny.

Anc. pop. : 1710, 25 hab., 6 gar.; 1775, 25 hab.; 1802, 142 hab.; 1822, 288 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail, et comté d'Aprémont; 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1754, bail. de Nomeny, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St-Mihiel; 1790, canton de Belleau, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, que Maillat qualifie de haute justice, n'est mentionné dans aucun ancien titre; il y avait un vicaire résident et une maison forte appartenant au seigneur. On trouve, dans les Archives, la charte d'affranchissement des habitants de Lixières; mais il s'agit d'une localité qui dépendait du bailliage de Briey.

LOISY, village de l'ancien évêché de Verdun, à l'ouest et au pied de la côte Ste.-Geneviève, à 25 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-S.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 420 hab., 42 élect. cens., 40 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 46 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 361 hect.; 438 en terres lab., 45 en prés; 51

en bois. Ecart : *St.-Firmin*, un moulin à grains. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1702, 292 hab. ; 1822 404 hab., 80 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Dieulouard, subdélégation de Toul, juridiction et gén. de Verdun ; 1790, canton et dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Ann. de Scarpone, dio. de Metz.

Il est question de ce village dans un titre qui remonte au XIV^e siècle : en 1560, Robert, duc de Bar, confirme les lettres de gagière de Jean de Salm à Jean le Gronais, de tout ce qu'il a à Loisy. D. Calmet parle d'un ermitage de *St.-Blaise* ou du *Convers*, qui existait autrefois sur le ban de cette commune, et où l'on croit qu'il y eut une maison de Templiers. Un canton de terre a conservé le nom de *Cour-Chevalier*.

Au IV^e siècle, lorsque les Germains pénétrèrent dans les Gaules et vinrent attaquer Scarpone, ils campèrent près de Loisy. Il reste encore, sur le ban de cette commune, quelques traces de leur camp, dans un endroit où l'on pouvait découvrir les villes de Scarpone, de Metz et de Toul. Cet emplacement a reçu le nom de *Croix Mattirion* ou des *Martyrs*, à cause d'une croix en pierre, qu'on y avait élevée en mémoire de ceux des chrétiens de l'armée de Jovinus qui perdirent la vie dans le combat que ce général livra aux Germains, et dans lequel il les vainquit. Cette croix a été détruite en 1795. Un siècle après l'événement dont elle rappelait le souvenir, Attila vint camper, à son tour, sur les hauteurs qui avoisinent Scarpone. Une ligne en terrasse, faisant partie de ces travaux, suivait le chemin de Loisy ; une autre passait au-dessus du vignoble de cette commune, lieudit en *Falloun*, et se prolongeait au-dessous des terres de Marrau, jusqu'au vignoble de Bezaumont. Il existe, sur le territoire de Loisy, deux contrées qu'on nomme les *grandes* et les *petites enseignes*, dénominations qui rappellent évidemment le séjour de troupes en cet endroit.

LOMBARDS (MAISONS DES), ancien fief situé au village de Custines.

LOMBART, ancienne cense-fief existant autrefois à l'entrée du village de Lagarde.

LONGEAU (LONGA AQUA), ferme, à 5 kilom. N. de Toul. Cette cense, qui a été sans doute

autrefois plus considérable, est mentionnée dans des titres fort anciens : il en est question, en 1106, dans la confirmation, par le pape Pascal II, des privilèges de l'abbaye de St.-Mihiel. En 1188, Pierre de Brixey fit don à la collégiale de Liverdun de deux fauchées de prés à Longeau. En 1281, Conrard, évêque de Toul, confirma la vente faite par Raoul, dit Choffeis, chevalier, demeurant à Liverdun, à l'abbé et au couvent de St.-Mansuy de Toul, de la forêt de *Longue-Eaue* ; en 1284, frère Conrard, de l'ordre des frères Mineurs, consentit à ce que l'abbé et les religieux de St.-Mansuy pussent faire un étang et plusieurs maisons, granges et moulins, au lieu appelé *Longue-Eaue*. Cette cense dépendait de la prévôté de Thiaucourt, et ses habitants étaient exempts de taille.

LONGEAU (RUISSEAU DE). Il commence à paraître à Bruley, arrose 50 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, suit un cours de 11,400 mètres et se jette dans le ruisseau des Grands-Prés.

LONGS-PRÉS (RUISSEAU DES), ou de VAXY. Il prend sa source au moulin de Domèvre, passe sur le territoire de Puttigny et sur celui de Vaxy, où il fait mouvoir un moulin, et se jette dans le ruisseau de Puttigny, après un cours de 2,400 mètres.

LORETTE, ferme, à 4 hectom. N. de Varangéville. C'était autrefois une chapelle en titre, fondée, le 10 septembre 1542, par Nicolas Hauzelin, receveur de Lorraine, « sur le ban de la Petite-Varangéville, au lieu dit le *Haut-de-Metz*. » La collation devait en être donnée à un prêtre né à St.-Nicolas.

LOREY (LOREIUM, LOREA, LOREY-LES-BAYON), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Moselle, à 29 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 22 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 N. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 250 hab. ; 25 élect. cens., 40 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 552 hect. ; 314 en terres lab., 73 en prés, 24 en vignes, 39 en bois. Moulin à grains. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 11 gar. ; 1802, 498 hab., 48 feux ; 1822, 218 hab., 48 feux. — *Anc. div.* : 1594, comté de Chaligny, bail. de Nancy ; 1710, même bail., prév. et comté de Chaligny ; 1751, bail. de Rosières, maît. et gén.

de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Cette localité est très-ancienne, car on voit un seigneur de Lorey (*Rodulfus de Lored*), paraître comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Clairlieu, en 1176, par Gérard II, comte de Vaudémont. En 1298, Jean de Choiseul et Jean de Toul partagèrent ce qu'ils avaient à Lorey et dans d'autres lieux. En 1501, le duc de Lorraine céda à Jean de *Germiny* (Germiny) ce qu'il possédait à Lorey. En 1485, cette terre fut engagée par René II à Guillaume Oudinet. Enfin, en 1637, ce village, avec ses appartenances et dépendances, fut affermé pour 200 francs.

On remarque, dans l'église de Lorey, quelques vitraux peints bien conservés.

L'ORME, ferme, territoire de Neuwiller.

LORO (RUISSEAU DE). Sa source est dans le département des Vosges et son embouchure dans l'Euron. Dans un cours de 9,900 mètres, il passe sur le territoire de St.-Remy-aux-Bois, où il baigne 40 hectares de prairies, sur ceux de Loro-Montzey (un moulin et 40 hect.), Villacourt (8 hect.), et Froville (8 hect.).

LORO-MONTZEY (LORONUM, LERO), village de l'ancien duché de Lorraine, dans un vallon arrosé par le Loro, à 39 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 26 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-S.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop.: 428 hab., 43 élect. cens., 40 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants: 62 en hiver, 44 en été. Bureau de charité. Surf. territ.: 460 hect. en terres lab., 130 en prés, 15 en vignes, 139 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 40 hectol.; planté en vignes 80. Elève de chevaux. Ecart: *Montzey* et *Sabemey*. Lettres par Neuwiller.

Anc. pop.: 1710, 35 hab., 18 gar.; 1802, 350 hab., 80 feux; 1822, 432 hab., 96 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief, bail. de Châtel; 1710, prév. de Châtel, bail. des Vosges; 1751, bail. de Châtel, mait. d'Epinal, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Doy. d'Epinal, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Loro et Montzey forment deux localités distinctes, réunies pourtant quant à l'administration civile: ces deux villages font une seule

succursale; mais c'est à Loro que se réunissent, pour la célébration du culte, les habitants de Montzey. Loro avait son ban particulier; il est question de ce lieu dans un acte de reprises daté de 1452. Quant à Montzey, son nom figure dans des titres assez anciens; il fut vendu, en 1321, par Jacques de Bremoncourt, à Maheu de Lorraine, écuyer. Et, en 1607, une partie de cette seigneurie fut vendue au duc de Lorraine.

LORQUIN (VILLA LORQUINGIS, LORKEING, LORQUIN), bourg considérable de l'ancien évêché de Metz, sur la rive gauche de la Sarre-Blanche, chemin de grande communication n.° 20 d'Épinal aux Verreries de St.-Quirin, à 78 kilom. E. de Nancy, 40 S.-S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond. Lorquin est chef-lieu de canton. Pop.: 1,374 hab., 120 élect. cens., 12 cons. mun., 342 feux. Nombre d'enfants: 149 en hiver, 210 en été. Trois Sœurs de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 873 hect.; 541 en terres lab., 207 en prés, 62 en bois. Moulins à grains et à écorce, tanneries et brasseries. Foires, 26 février, 28 mai, 17 septembre, 18 octobre, 24 décembre. Ecart: *Zuffald*, château. Boîte aux lettres.

Anc. pop.: 1802, 1,200 hab., 268 feux; 1822, 1,550 hab., 254 feux.—*Anc. div.*: 1756, subdélégation de Sarrebourg, juridiction et gén. de Vic, cout. de l'Evêché; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Sarrebourg.—*Spir.*: Archiprêtre de Sarrebourg, dio. de Metz.

Le canton de Lorquin, dit M. Boyé, comprend une portion du versant de la chaîne méridionale des montagnes des Vosges et se prolonge un peu dans la plaine. Des forêts immenses, notamment de sapins, couvrent la partie élevée de ce canton, ainsi que les ravins et les gorges étroites dont le terrain est sillonné. Les rivières de la Sarre et de la Vezeuse, et des ruisseaux assez forts qui les alimentent, prennent leur source au milieu de ces forêts et traversent le canton, la première du sud-est au nord, la seconde de l'est à l'ouest. Ces rivières font mouvoir, dans les vallées, de nombreuses scieries pour la confection des planches, dont il se fait un commerce considérable; ces planches, au moyen du flottage par ces rivières et par celles dans lesquelles elles se jettent, sont transportées au loin. Indépendamment des plan-

es et des bois de construction, ces vastes forêts alimentent des usines à feu importantes, entre autres les verreries de St.-Quirin, de Ciry, de Soldathenthal, et les forges d'Abreschiller. Les terres arables, dans les montagnes, sont en petite quantité et ne produisent qu'à peine d'engrais et de culture. Les fonds des vallées arrosées par les sources de la Sarre et de la Vezouse, forment des prairies qui exigent des soins continuels et qui produisent, à la vérité, beaucoup de foin, mais aigre, de mauvaise qualité, et auquel les bestiaux ont de la peine à s'habituer. La partie nord-ouest du canton, qui est dans la plaine, est agricole. Comme dans la montagne, les terres sont blanches, d'un grain sec, peu végétal; elles ne produisent aussi qu'avec beaucoup de soins, de l'avoine et d'engrais, et leurs productions sont insuffisantes pour les besoins des habitants. La culture des terres, quoiqu'elles soient exploitées en petite tenue, ne peut occuper qu'une petite partie de la population, qui est généralement active et laborieuse. Le surplus est employé à l'exploitation des bois et surtout dans les importantes usines qui, lorsque les travaux avancent bien, répandent une grande aisance dans le canton. Les communications à travers les montagnes sont difficiles. Dans les communes de la plaine, les maisons sont bien construites, mais moins grandes et moins propres que celles de la montagne; celles-ci sont spacieuses, bien bâties; leur construction est peu coûteuse, les pierres étant sur place, et les matériaux étant pris gratuitement, par suite de concessions anciennes, dans les forêts de l'Etat. Lorquin date d'une époque fort reculée, et il est même qu'on peut faire remonter son histoire jusqu'à la période gallo-romaine: les nombreux fragments de tuiles et de briques et de lignes serpentantes, que l'on retrouve partout dans la maçonnerie des Romains, semblent confirmer cette assertion. Quoiqu'il soit, au XII^e siècle, Lorquin, qualifié de village, possédait un prieuré dépendant de l'abbaye de Senones, fondé par Bénéclin de Turstein, et par Mathilde, sa femme, en 1128. Le village, comme toutes les communes environnantes, était autrefois allemand, et peut-être son étymologie viendrait-elle de *Lerichen*, qui, dans le mauvais idiôme allemand du

comté de Dabo, signifie vallée de l'alouette. Près de Lorquin est une forêt qui porte encore le nom de *Cambreholde* (*Kammer-Holtz*), qui veut dire bois de la chambre ou du château.

Les archives de Lorraine ne renferment aucun titre où il soit fait mention de cette commune, et Stémer dit seulement que Lorquin était, en 1756, un bourg, chef-lieu de la baronnie de ce nom, où résidaient ses officiers, ainsi que ceux des baronnies de St.-Georges et de Turquestein; il était renommé par ses marchandises, et il s'y débitait les grains nécessaires à la subsistance des habitants des montagnes qui séparent le pays d'Alsace.

Mais si l'histoire garde le silence sur cette localité, les curieuses découvertes qu'on y a faites lui donnent, en revanche, un certain degré d'intérêt. Nous empruntons les renseignements qu'on va lire à une note rédigée par M. le curé de Lorquin. « Il existe, dit-il, peu d'antiquités remarquables aux environs de cette commune. On distingue un reste de voie romaine pavée en pierre du pays, dans la forêt qui est entre Lorquin et Hattigny, où elle traverse obliquement et dans une direction du nord au sud, le grand chemin de Lorquin à Hattigny; elle a 4 mètres et demi de largeur; elle est pavée en pierres du pays; au nord, elle est recouverte par la forêt, et, au sud, elle a été détruite par l'exploitation d'une carrière, et, plus loin, par les travaux des champs. On pourrait croire, par sa direction, qu'elle allait du côté de Fraquelting, où l'on a découvert, cette année, des monuments romains très-curieux, savoir: une voûte souterraine faite de larges briques carrées, juxtaposées et dont les angles reposent sur de petits piliers de briques plus petites, carrées et superposées, recouvertes d'une couche épaisse de ciment; des fondements de murailles, des tuyaux quadrangulaires et percés d'ouvertures sur leurs côtés, en terre cuite, comme celle dont on se servait pour la confection des briques; on pourrait également croire que la voie dont nous parlons allait du côté des Vosges, ou au Donon. Elle ne porte aucun nom dans le pays, et aucune tradition ne s'y rattache.

Sur le territoire de Lorquin, au nord de la commune, du côté de la Sarre, dans un pré appelé le Rhô, on a trouvé de nombreux dé-

bris d'arcs, de lances, de casques du moyen-âge que l'on croit provenir d'une bataille qui fut donnée, au commencement du XIV^e siècle, par Ferry III, aux comtes de Dachsbourg et de Réchicourt. M. le docteur Marchal, de Lorquin, possède un sabre-poignard trouvé dans ce canton, ainsi qu'un petit cylindre creux en fer et percé d'une lumière près de sa base, fermé à l'une de ses extrémités et terminé par une vis, qui semble être un petit canon de pistolet qui devait s'implanter par la vis dans une crosse.

On rencontre, presque à chaque pas, aux environs de Lorquin, des fragments de tuiles romaines qui portent à croire que de vastes établissements y ont été construits autrefois. A l'est et à un demi-kilomètre de Lorquin, est un canton dit la *Haute-Ville*, où l'on a découvert de ces débris romains, et on assure qu'il existe dans le sol des restes de murailles et même des voûtes de caves au-dessous des champs cultivés et qu'il importerait d'ouvrir. Suivant une tradition populaire, ces ruines seraient celles de Lorquin, que l'on croit avoir été détruit pendant les guerres du moyen-âge et reconstruit ensuite sur un nouvel emplacement, c'est-à-dire sur celui qu'il occupe aujourd'hui; mais rien ne vient à l'appui de cette tradition, et il est plus vraisemblable de reconnaître dans ces ruines celles d'un établissement romain, car les tuiles recourbées à angle droit et les briques recouvertes de stries serpentantes, que l'on y a souvent découvertes, ne peuvent que confirmer cette hypothèse.

On a trouvé souvent des pavés souterrains, différents objets en fer, un vase en terre cuite; on assure même avoir découvert, en creusant une cave, un squelette armé de toutes pièces.

Il y a quelques maisons anciennes à Lorquin; plusieurs sont de 1600; on y remarque de grandes fenêtres divisées par des croisillons en pierre; deux d'entr'elles ont des tourelles à escaliers tournants; ordinairement le chiffre du millésime est placé sur un écusson de la forme d'un cœur; une de ces maisons porte le millésime de 1078; ces chiffres se trouvent tracés sur le milieu d'une vieille poutre en chêne qui sert de couronnement à une porte de grange; la façade semble avoir subi plusieurs modifications; il est probable que cette vieille poutre provient d'une cons-

truction plus ancienne et qui a précédé celle dans laquelle elle se trouve aujourd'hui.

Il existe à Lorquin, sous une place découverte, une cave spacieuse très-ancienne et abandonnée; on croit que cette cave était une dépendance d'anciennes halles démolies, il y a un siècle, pour établir sur leur emplacement l'église actuelle. La voûte de cette cave est garnie de quelques stalactites longs, cylindriques et creux.

On a trouvé quelques pièces d'argent ou de cuivre à l'effigie de plusieurs empereurs du Bas-Empire; de grandes et belles pièces de Philippe III d'Espagne, un archiduc Léopold bien conservé. Il y a quinze ans que M. Gillot, ancien curé de Lorquin, a trouvé, en faisant creuser dans une partie du jardin attenant à son presbytère, un pot en terre cuite contenant une grande quantité de petites pièces d'argent dont plusieurs étaient à l'effigie de Ferry II, duc de Lorraine. On a trouvé aussi une pièce de Henry, comte de Settin, duc de Poméranie. On a découvert à Laneuville, quelques pièces de Bas-Empire et d'autres de l'évêché de Metz. La plupart de ces pièces font partie d'une fort belle collection que forme M. Lhuillier, pharmacien à Lorquin, et dans laquelle on remarque, entr'autres pièces rares et précieuses, une pièce d'or gauloise et un tiers de sou mérovingien bien conservé. M. le docteur Marchal possède aussi une riche collection.

Avant la révolution de 1789, une partie de la population de Lorquin était encore imbuë de superstitions et de croyances plus ou moins bizarres aux revenants, aux sorciers et à un être fantastique appelé Sauterêt, auquel on attribuait toutes sortes de sorts, le bon ou mauvais état de la santé des animaux domestiques. On attribuait aussi à certaines personnes fameuses le pouvoir de se transformer ou en loups qu'on appelait loup-garou, d'autres la puissance de soustraire le lait des vaches d'un village à un autre; on les avait vues recevoir ce lait dans un seau en traçant le crinail de la cheminée; on pouvait reconnaître le voleur au moyen de certains sortilèges qui étaient le secret de quelques familles privilégiées; on faisait chauffer du lait de la vache à laquelle on le soustrayait et l'on prétendait frapper le voleur à coups de couteau en plongeant cet instrument dans le lait bouillant; ou bien on

mit rougir au feu le soc de charrus et après avoir fait sur ce soc certains signes ou dit certaines paroles, on le frappait de coups qui devaient encore, croyait-on, retomber sur le voleur. On croyait aussi aux sorts ou influences malfaisantes jetées sur une maison, lesquelles rendaient malades ou faisaient périr tous les animaux; on croit encore pouvoir, par certains signes et par certaines paroles, guérir quelques maladies.

On cite, comme étant nés à Lorquin, les généraux Thiéry et Brice.

LOSTROFF, village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du canal de navigation de la Seille à la Sarre, à 57 kilom. N.-E. de Nancy, 52 N.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 11 S. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 283 hab., 28 élect. cens., 40 cons. mun., 63 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 492 hect. ; 217 en terres lab., 65 en prés, 5 en vignes, 4 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1740, 24 hab. ; 1802, 205 hab., 55 feux ; 1822, 266 hab., 60 feux.—*Anc. div.* : 1594, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne ; 1710, partie prév. de Dieuze, partie seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et maît. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Angviller, dist. de Dieuze.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Lostroff, dont l'origine nous est inconnue, eut beaucoup à souffrir pendant les guerres qui désolèrent la Lorraine au XVII^e siècle ; en 1650, il n'y avait plus qu'un seul habitant. Nous trouvons, sous la date de 1708, un certificat du sieur Tham ou Xham, portant que n'y a ni maire ni échevins à Lostroff pour s'occuper des affaires, le seigneur d'Ibain a demandé à la communauté et fait élection, par pluralité des voix, de Laurent Romain pour maire, Jean Fauconnier et Jacques Muller pour échevins ; et un autre certificat portant que le maire et les habitants de Lostroff se soumettent à payer les droits égaux, moyennant que ledit village jouira de certains droits et privilèges, comme exemption de la subvention, à liberté de prendre du sel à Fénétrange, etc.

LOUDREFING (LUTREFING, LUDREFINGEN), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du canal de navigation de la Seille à la Sarre,

route départementale n.° 4 de Nancy Landau, à 64 kilom. N.-E. de Nancy, 53 N.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 12 S. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 796 hab., 80 élect. cens., 12 cons. mun., 152 feux. Nombre d'enfants : 159 en hiver, 45 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 529 hect. en terres lab., 171 en prés, 1,448 en bois, 22 en jardins, vergers, etc. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en orge 14, en avoine 16. Culture du blé et des pommes de terre. Bêtes à cornes et porcs. Un étang. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 35 hab., 3 gar. ; 1802, 386 hab., 126 feux ; 1822, 650 hab., 133 feux.—*Anc. div.* : 1594, fief, châtellenies de Dieuze et de Morsperg, bail. d'Allemagne ; 1710, même bailliage, prév. de Dieuze ; 1751, bail. de Dieuze et de Fénétrange, maît. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine et droit écrit ; 1790, canton d'Angviller, dist. de Dieuze.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Il est question de Loudrefing dans des titres qui remontent à 1425, mais qui n'ont aucune importance. En 1490, Vacker, comte de Linange, donna à l'évêque de Metz la moitié du comté de Réchicourt et sa part à *Londresfinghen*, Morsperg, Turquestein, etc. Ce village, encore appelé *Loderfingue* dans un titre de 1579, était de la mairie de Marimont.

LUBÉCOURT (LEBEYCOURT), petit village de l'ancien duché de Lorraine, dans le val de Vaxy, à droite de la Petite-Seille, près la route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 55 kilom. N.-E. de Nancy, 3 N. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe d'Amelécourt. Pop. : 215 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 47 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 15 en été. Surf. territ. : 129 hect. en terres lab., 52 en prés, 6 en vignes, 2 en bois. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine peut rapporter 15 hectol. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : En 1710, elle est comptée avec Vaxy ; 1802, 112 hab., 25 feux ; 1822, 152 hab., 50 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et châtellenie d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Château-Salins, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Lubécourt, qui ne faisait autrefois qu'une communauté avec Vaxy, fut cédé au duc de Lorraine en 1718. En 1873, les grasses et menues dîmes de Lubécourt furent vendues au duc Charles par l'abbé de Metloch. Selon la tradition, dit l'auteur de la *Statistique* de 1822, ce village fut entièrement détruit par les Suédois; on a trouvé, sous terre, d'anciens murs dont la découverte semble venir à l'appui de cette assertion.

LUCÉY (LUCIACUS), village très-considérable des anciens duché de Lorraine et évêché de Toul, à 31 kilom. O. de Nancy, 7 N.-N.-O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 924 hab., 92 élect. cens., 12 cons. mun., 250 feux. Nombre d'enfants: 211 en hiver, 100 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de charité. Surf. territ.: 500 hect. en terres lab., 35 en prés, 235 en vignes, 366 en bois, 50 en chènevières. L'hectare semé en blé peut rapporter de 14 à 15 hectol., en avoine 20; planté en vignes de 45 à 50. Principale culture: la vigne. Elève de porcs. Quatre moulins à grains et une tuilerie. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1802, 780 hab., 218 feux; 1822, 888 hab., 221 feux. — *Anc. div.*: 1594, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1756, prév. de Villey-St.-Etienne, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, régi par le Droit écrit et les usages locaux; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Toul.—*Spir.*: Doy. et dio. de Toul.

Ce village, qui se trouve compris dans le dénombrement de 1594, sans doute à cause d'une cession momentanée faite par les évêques de Toul, est une des plus anciennes localités de notre département: il fut acquis, vers 605, par l'évêque Endulanus, et cette acquisition fut confirmée par Théodebert II, roi d'Austrasie. Le nom de Lucey se retrouve encore dans la confirmation des biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames par l'empereur Othon (965), et dans une charte de Léon IX en faveur de l'église de Toul (1051). Jean Robert, doyen de Toul, obtint du pape Paul II l'union de la cure de Lucey au doyenné de Toul. Un titre, sans date, qui se trouve au *Cartulaire de Lorraine*, contient une requête du doyen et du chapitre de cette église, au duc de Lorraine, par laquelle ils demandent à être maintenus comme régaliens au village de Lucey.

On lit, dans les titres de Sainte-Glossinde: «Ceux de Lucey ont entre-cours à Malcourt, Sans-Viller, au Val de Faulx, à Bouxières et ailleurs, aux bans joignans, sans distinction de condition serve, et eux sur eux, tel à l'un comme à l'autre, et y peuvent aller franchement avec leurs biens sans empêchemens de seigneurs. La cour et la maison de madame à Lucey sont des anciennes gardes de Condé, et si madame avait des prisonniers en sa maison, de qui elle ne fut pas assurée, elle doit mander au maire de Faulx qu'il les vienne prendre et les mener au château de Condé, et les doit ramener toutes fois qu'il plaît à madame, en payant les dépenses. S'il se trouveraient mouchettes (mouches à miel, abeilles) en pastis (ou enfouis dans des champs, meys, avières, des fourrières) sur le chemin ou souferesse, inadame y aurait moitié et celui qui les aurait trouvées l'autre moitié, et si on les trouvait en soiches (dans le tronc d'un arbre, une souche), et qui la trouverait la doit couper et madame lui doit faire amener derrière son hôtel; qui que ce soit qui soit maire, il doit rendre compte tous les ans, à madame, des deux tiers de deux quartes de froment et de seize deniers, et le grand doyen de l'autre tiers pour la chandelle sert sulpis.»

LUCY, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Nied-Française, à 41 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 16 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 9 N.-N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop.: 607 hab., 61 élect. cens., 12 cons. mun., 160 feux. Nombre d'enfants: 140 en hiver, 20 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ.: 506 hect. en terres lab., 61 en prés, 1 en vignes, 150 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 18 hectol., en avoine 20. Elève de porcs. Moulin à farine, fabrique de plâtre, blanchisserie de cire. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1710, 56 hab., 11 gar.; 1802, 456 hab.; 1822, 523 hab., 139 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et châtellenie d'Amance, bail. de Nancy; 1754, bail. de Château-Salins, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Archiprêtre de Morhange, dio. de Metz. La cure fut d'abord à la nomination de l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, puis à celle de la Primatiale de Nancy.

Le village de Lucy, appelé aussi *Lucey* dans quelques anciens titres, remonte à une époque assez éloignée : en 1239, Guy, seigneur de Bar-sur-Aube, quitte à Maheu, duc de Lorraine, tout le fief de Lucy. En 1452, les habitants de ce lieu, « dépendant de St.-Martin-devant-Metz, » se mettent sous la protection du duc de Lorraine. La terre de Lucy a donné son nom à une ancienne maison, aujourd'hui éteinte, et qui portait d'argent à trois lions de sable, armés, lampassés, allumés et couronnés d'or. Vari de Lucy, seigneur de Dombasle, se signala, au XVI^e siècle, par ses libéralités envers ses sujets pauvres. Il fonda, pour deux enfants de Dombasle ou de Rosières, deux bourses au collège de La Marche, et il donna des sommes considérables pour d'autres œuvres de bienfaisance.

LUCY (RUISSEAU DE), ou DU MOULIN. Sa source est à la ferme d'Outremont et son embouchure dans la Nied; il suit un cours de 5,500 mètres, et passe sur le territoire de Lesse, y baigne 40 hectares de prairies, sur celui de Lucy, où il arrose 40 hectares et alimente un moulin.

LUDBRE, ancienne seigneurie au village de Laxon.

LUDRES (LUDERA), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte d'Afrique, à 9 kilom. S. de Nancy (Ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 470 hab., 47 élect. cens., 40 cons. mun., 128 feux. Nombre d'enfants : 104 en hiver, 67 en été. Sœurs de la Doctrine-Chrétienne et de St.-Charles. Surf. territ. : 817 hect.; 405 en terres lab., 74 en prés, 57 en vignes, 455 en bois. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1740, 53 hab., 17 gar.; 1802, 340 hab.; 1822, 394 hab., 90 feux.—*Anc. div.* : 1594 et 1740, prév. et chàtellenie de Nancy, bail. de cette ville; 1754, bail., malt. et gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de St.-Nicolas, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village, dont une famille, de nom et d'armes, de l'ancienne chevalerie, encore existante, porte le nom, est mentionné dans des titres qui remontent au XIII^e siècle : en 1288, Jean de Bures, écuyer, et Melinette, sa femme, demeurant à Ludres, déclarent que pour 60 livres de petits tournois, reçues de Henri, comte de

Vaudémont, ils sont devenus, lui et ses hoirs, ses hommes-liges, et tiennent de lui tout ce qu'ils ont au ban de Ludres. En 1607, Charles III donna à Henri, seigneur de Richardmémil et de Ludres, la haute-justice de ce dernier lieu.

La maison de Ludres, ou plutôt de Frolois, célèbre dans notre pays, est originaire de Bourgogne, et vint s'établir en Lorraine vers le milieu du XIV^e siècle; elle porte bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure engrelée de gueules. En 1380, Jean de Ludres fut fait sénéchal de Lorraine par le duc Charles II; en 1467, Didier de Ludres était conseiller du duc Jean; enfin, en 1483, Ferry de Ludres fit un traité avec la ville de Metz, et lui rendit, à charge de réciprocité, les prisonniers qu'il lui avait faits. Enfin, Charles-Louis, comte de Ludres et d'Afrique, fut chambellan de Stanislas; il mourut à Nancy, en 1783, et son corps fut porté en l'église de Ludres, au tombeau de ses ancêtres. On voyait, dans cette église, un beau mausolée du ciseau de François Chassel.

Dans le siècle dernier, le village de Ludres fut le théâtre d'un événement, dont le souvenir est encore vivant parmi nous, quoique le plus souvent dénaturé par la tradition populaire. Jean-Baptiste Marchal, curé de ce lieu, fut brûlé comme « étant atteint et convaincu d'avoir séduit et corrompu, par des attouchements illicites et infâmes, quantité de jeunes garçons, ses paroissiens, de même que des hommes, notamment les trois frères, et des écoliers qu'il avait sous sa conduite, en qualité de maître de langue latine; d'avoir, et immédiatement devant et après ces crimes, célébré le saint sacrifice de la messe, et d'avoir commis et consommé par violence l'abominable crime de sodomie, en diverses manières et sur plusieurs personnes, pour réparation de quoi, ledit Jean-Baptiste Marchal est condamné à être conduit dans un tombereau, au-devant de l'église Primatiale, par l'exécuteur de la haute justice, où, étant tête nue et rasée, nu en chemise, à genoux, la corde au cou, et tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, il fera amende honorable et déclarera que méchamment il a commis les différents crimes dont il est convaincu, qu'il s'en repent et en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice; ce fait, ledit Jean-Baptiste Marchal être con-

duit sur la place de Grève de cette ville, et de suite attaché à un poteau planté à cet effet sur un bûcher, pour, après y avoir été étranglé, son corps y être brûlé, consumé et réduit en cendres... »

Tels sont les termes de l'arrêt rendu, le 1.^{er} août 1757, par la Cour de Nancy, quoique l'évêque de Toul eût réclamé le coupable comme devant être jugé par un tribunal ecclésiastique; tout ce que le condamné obtint, fut de subir son arrêt à Ludres. Il semble, néanmoins, que, malgré l'arrêt motivé du tribunal, l'opinion publique, surtout parmi les habitants de Ludres, se prononça en faveur du curé, dont on fit le martyr d'une vengeance particulière; c'est pour cela que l'endroit où il fut supplicié est encore aujourd'hui continuellement couvert de petites croix en bois. M. François, vicaire de St.-Epvre, qui assista le condamné à ses derniers moments, a tracé le récit de sa mort dans quelques pages, restées manuscrites, qui ont pour titre : *Lettre de M. François, etc., à M. Drouais, évêque de Toul, touchant la mort édifiante de M. J.-B. Marchal, curé de Ludres, du 4 août 1757.*

Il existe, à Ludres, un hospice, sous l'invocation de sainte Thérèse, fondé, par M. le marquis de Ludres, en 1854, pour y recueillir trente-deux pauvres de différentes communes. L'ancien château seigneurial, reconstruit à la moderne, n'a conservé que deux tourelles et son enceinte de fossés. On y remarque, outre le jardin, une belle galerie de tableaux renfermant les portraits de tous les membres de la famille de Ludres.

Sur la hauteur qui domine ce village et celui de Messein, existait anciennement un camp romain destiné à défendre le passage de la Moselle. « Ce camp, dit M. Beaulieu, était divisé en deux parties inégales, dont l'inférieure, qui présente une surface inclinée de 118 mètres carrés, a conservé le nom de *Vieux-Marché*. Ce nom fait connaître la coutume qu'avaient adoptée les Romains, aux IV^e et V^e siècles, de loger dans un lieu fortifié, mais en dehors de leurs camps, soit les vivandiers et goujats suivant l'armée, soit les marchands du pays qui venaient y vendre des provisions et y établir une espèce de foire qui, peut-être, aura continué de se tenir, au même lieu, sous la domina-

tion des Franks. La partie du camp qui occupe le plateau de la montagne se nomme aujourd'hui *cité ou camp d'Afrique*. Les deux divisions du camp sont traversées par un chemin d'exploitation, qui paraît être le même que celui dont se servaient les Romains. Il pénètre dans les retranchements, au nord, par la porte Prétorienne, en ressort, au sud-est, par la porte Décumane, et se dirige sur Ludres en traversant le *Vieux-Marché*. C'est par là que les soldats sortaient, soit pour aller chercher du fourrage, soit pour puiser de l'eau à la fontaine qui jaillit d'un rocher, à peu de distance. Avant d'entrer dans le camp, on distingue, dans le fossé intérieur, sur la droite, des *tumulus*, sépultures de quelques soldats romains dont on a retrouvé les ossements accompagnés de fragments d'une poterie extrêmement grossière. Non loin de ces tombes, en suivant le même fossé, il y a plusieurs carrés en maçonnerie: ce sont les restes des cabanes que les habitants de Ludres et de Messein construisirent, en 1815, pour se mettre à l'abri des invasions des alliés. Sur la gauche de la porte Prétorienne, et en entrant dans le camp, il y a plusieurs tertres artificiels en pierraille, dont le plus grand pouvait servir à y placer la tente du préteur, qui devait toujours être la plus rapprochée de l'ennemi. Plus loin, on remarque des lignes de pierres amoncelées allant dans diverses directions, et qui formaient les divisions intérieures dont on ne peut maintenant se rendre compte. »

M. Beaulieu croit, contrairement à un passage de D. Calmet, que ce camp n'était pas entouré de murailles, mais seulement de pieux (*sudes*), destinés à protéger le soldat contre les traits ennemis, tout en lui permettant de lancer les siens par les intervalles... Les deux parties du camp d'Afrique présentent, en totalité, une surface de 1,200 mètres carrés, ce qui a pu suffire, à la rigueur, pour une légion.

On a trouvé, en fouillant le sol, des mors de cheval, d'une grandeur extraordinaire, divers objets en fer dont on ne peut deviner l'usage, des fragments de poterie, un lion en bronze doré et une seule médaille, un Marc-Aurèle en moyen bronze, qui provient du *Vieux-Marché*.

Une tradition locale veut qu'il y ait eu un souterrain, conduisant du camp au village de

Messein, et dont l'entrée aurait été bouchée vers le milieu du siècle dernier. Mais ce prétendu souterrain n'était peut-être qu'un affaïssissement intérieur et naturel du sol, comme celui qui est sur la pelouse voisine du camp, et que l'on appelle *Trou du Taureau* ou *Fosse de Charlemagne*, ou bien une de ces crevasses communes dans les roches calcaires de nos contrées.

Le camp d'Afrique est un des plus beaux et des mieux conservés qui soient en France ; quant à l'origine de son nom, elle est encore inconnue : quelques-uns prétendent qu'il fut donné à la montagne sur laquelle ce camp était placé, par la famille de Ludres, qui possédait, dit-on, en Bourgogne, une montagne qu'elle appelait *Mont-Afrique* ; mais l'opinion la plus satisfaisante est celle qui attribue ce nom à quelque légion qui aurait séjourné longtemps en Afrique avant de venir en cantonnement dans nos contrées.

« On arrivait au camp d'Afrique, continue M. Beaulieu, par une voie romaine qui partait de St.-Nicolas, passait auprès de Laneuveville et arrivait en ligne droite, par Ludres, à l'entrée du camp ; de là elle décrivait une courbe, traversait le plateau et la forêt, et allait aboutir à Toul. Une partie de cette voie, celle qui conduit de St.-Nicolas à Ludres, est encore quelquefois fréquentée : on la nomme le *Chemin des Marchands de vin*. Quant à l'autre partie, elle est abandonnée depuis un temps immémorial. »

LUDVICH-MUHL, scierie au S.-E. de Walscheid.

LUNÉVILLE (LUNÆ VILLA, LUNARIS VILLA, ville de l'ancien duché de Lorraine, la première du département après Nancy, et qui faillit l'emporter sur cette dernière lors de la fixation du chef-lieu, sur la Vezouse, routes royales n.° 4 de Paris à Strasbourg, n.° 59 de Nancy à Schélestadt ; routes départementales n.° 7 de Lunéville à Moyenvic, n.° 8 de Lunéville à Remberviller, et chemin de grande communication n.° 19 de Lunéville à Arraye. Lunéville est sous les 24.° 10' 6" de longitude, 48.° 55' 33" de latitude, à 50 kilom. S.-E. de Nancy. Pop. fixe : 42,285 hab., et avec la population flottante, 46,418, 592 élect. cens., 7 cons. mun., 3,897 feux. Nombre d'enfants :

1,359 en hiver, 1,221 en été. Sept sœurs de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,633 hect. ; 760 en terres lab., 337 en prés, 58 en vignes, 91 en bois, 101 en jardins potagers, 58 en vergers, 70 en houblonnières. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 10 hectol. Foires aux bestiaux, quatre d'un jour chacune : lundi gras, 23 avril, 24 juin, 1.° octobre. Deux ponts sur la Vezouse, un étang appelé étang de *Mondon*. Ecart : *Charles-Vue*, la *Fourrasse*, les censes de *Déchainville*, les *Grands-Moulins*, *Mesnil*, hameau ; *St.-Léopold*, les moulins de *Xerbéviller*, la *Ménagerie*, *Méhon*, ferme ; quatre faubourgs : de *Nancy*, d'*Einville*, de *Viller* et d'*Alsace*.

« L'arrondissement de Lunéville, dit M. Guérard, maire de cette ville, dans une note intéressante qu'il a bien voulu nous transmettre, se compose de six cantons et de 145 communes, dont la population totale est de 89,179 individus, compris la population flottante de Lunéville. Cette population, généralement sage, économe et laborieuse, attachée aux principes d'ordre, de religion et de stabilité gouvernementale, est occupée principalement aux travaux agricoles, les seuls qui, avec le métier de la guerre, plaisent à l'homme né dans le pays. Jusqu'à présent, on ne s'est pas trop livré, dans l'arrondissement, aux grandes entreprises commerciales et industrielles : à part la grande et belle industrie de Baccarat, qui se trouve en des mains puissantes, toutes les autres ne s'exercent guère que dans des limites à compromettre rarement la fortune des familles. Cependant, quoique limitée, l'industrie du pays commence à enlever trop de bras à l'agriculture, et a contribué à rompre le contrat antique qui liait, par une réciprocité de services, le cultivateur et le journalier. Cette circonstance a contribué à élever le prix de la journée de travail au-delà des facultés de la production agricole. De là, l'obligation, dans toutes les fermes, de se pourvoir de machines pour remplacer les bras.

» Le démembrement de la grande propriété, poussé à l'extrême sur plusieurs points de l'arrondissement, a fait descendre l'aisance dans toutes les classes des citoyens. Grâce à la bonté du pain, que l'on doit principalement aux perfectionnements des moulins, à l'abondance des pommes de terre et des autres légumes, res-

source première dans les années de rareté des grains, à la vaccine, aux logements mieux construits, et aux mesures de salubrité prises partout par l'autorité administrative, la santé des habitants de l'arrondissement s'améliore tous les jours, et les accidents d'épidémie et de difformité physique disparaissent successivement. Aujourd'hui, nonobstant les nombreuses exemptions prononcées par la loi, il ne faut plus deux conscrits pour en trouver un propre au service militaire. On sait que, dans les contrées exclusivement adonnées à l'industrie, il en faut souvent quatre pour en trouver un bon.

» Au point de vue agricole, l'arrondissement de Lunéville est celui, des cinq du département, qui se trouve le mieux placé pour verser l'excédant de ses produits sur les marchés avantageux de Raon et de Rembervillers. A partir du sud-est, et en revenant vers le nord-ouest, les zones des terrains de grès bigarrés, du muschelkalk, des marnes irisées et du lias inférieur, couvrent la surface de l'arrondissement. Les torrents diluviens ont coupé transversalement ces terrains, et ont déposé, au fond des vallées, de vastes attérissements, dont la base est principalement siliceuse. Dans les petites cultures, qui sont établies sur ces attérissements, la production du pain et de la viande, nonobstant l'élévation actuelle du prix et du loyer de la terre, et la présence de la garnison de Lunéville, est en voie de prospérité, et se maintient en équilibre, appuyée qu'elle est sur un approvisionnement puissant et rarement compromis, des fourrages naturels et artificiels; et même, dans les fermes, d'un seul gazon, qui se trouvent dans ces mêmes terrains, l'éducation du gros bétail, toutefois quand il est employé aux labours, se fait encore avec bénéfice, par la combinaison de l'approvisionnement des fourrages avec les ressources du régime pastoral. Cette combinaison diminue le produit brut de la terre, mais assure un produit net plus certain. Sur les plateaux d'argile marseuse de l'arrondissement, la production du pain se soutient au prix de trop grands frais d'exploitation, et celle de la viande y est insuffisante. La nécessité y fait rétablir, comme dans le surplus du département, les troupeaux de bêtes à laine, qu'un

instant d'hérésie agricole avait condamnées. La réflexion a fait sentir que, même dans les pays de division de la propriété, la production du pain ne pouvait se soutenir sans engrais, et qu'une agriculture qui ne produisait pas de viande manquait à la principale de ses obligations.

» Les principaux traits de l'agriculture, à signaler dans l'arrondissement, sont l'établissement des récoltes sarclées dans toutes les cultures, et l'alternat de la culture de la luzerne avec la vigne. C'est seulement dans les vignes défrichées que la luzerne est en plein rapport dans nos pays, et qu'elle est de durée. »

Lunéville, comme chef-lieu d'arrondissement possède un tribunal de première instance composé du président, de trois juges et de trois juges-suppléants; deux justices de paix, un tribunal de police correctionnelle, un receveur-particulier, un inspecteur, un sous-inspecteur, un garde-général forestier, deux arpenteurs, un conducteur des ponts-et-chaussées, un agent-voyer, un inspecteur et un receveur des domaines, un contrôleur des contributions directes, un entrepôt de sel, un de tabac, un vérificateur des poids et mesures, une garnison de cavalerie et un camp d'instruction sous le commandement d'un maréchal-de-camp, une brigade de gendarmerie, une garde nationale formant un bataillon, une compagnie de sapeurs-pompiers, etc., etc.; un marché aux grains, le plus important du département, qui se tient le mercredi, un octroi municipal, un bureau de bienfaisance, un comité de vaccine, une société philharmonique, un hôpital considérable sous l'invocation de saint Jacques, une maison d'orphelins, dite le *Coton*, un asile des vieillards des deux sexes, fondé par le prince d'Hohenlohe, M. Renard, curé, et l'association des dames de Charité; un oratoire protestant, une synagogue fondée, en 1785, par une réunion des plus riches israélites de Lunéville, bibliothèque publique récemment établie, société d'agriculture, caisse d'épargne, Mont-de-Piété, dépôt de mendicité, salle d'asile, qui a été ouverte le 1.^{er} janvier 1835, dans une maison qui dépend de l'hôpital; il y en a encore une autre au faubourg de Nancy. Il existe, à Lunéville, un collège qui jouit d'une haute réputation. Avant

1789, cet établissement était dirigé par les chanoines-réguliers; supprimé en 1794, rétabli en 1805 par M. Guerrier, auteur des *Annales de Lunéville*; un pensionnat y fut attaché. Ce collège, dirigé tour à tour par D. Jérôme, par l'abbé Perrin, par M. Henriot, est aujourd'hui confié aux soins de M. Roussel, qui a imprimé aux études une puissante impulsion. Les autres établissements d'instruction publique sont : six écoles primaires communales et neuf privées, dont une avec pensionnat de demoiselles. Ces écoles sont sous la surveillance d'un comité communal d'instruction. Il y a aussi une école de musique et une feuille hebdomadaire dite les *Petites Affiches*, etc.

Industrie. — La faïencerie de Lunéville jouit, depuis longtemps, d'une grande réputation : cette industrie s'y établit vers la fin du règne de Léopold, par un nommé Jacques Chambutte; en 1731, le duc François III lui accorda des privilèges. En 1748 et 1749, on y fit les premiers essais de la terre de pipe, en présence de Stanislas, de Voltaire et de la marquise du Châtelet. Le roi de Pologne, content de l'expérience, confirma et augmenta les privilèges de Chambutte, dont l'établissement prit le nom de manufacture royale. Après la mort de Stanislas, Paul-Louis Cyllé, son sculpteur ordinaire, obtint, en 1768, le privilège d'une nouvelle manufacture et la permission d'employer la terre de Lorraine et la terre de pipe à tous ouvrages. Cyllé mit à jour beaucoup de morceaux de sculpture remarquables. Lunéville possède aujourd'hui trois faïenceries; sa faïence brune étant avantageusement connue depuis longtemps à cause de sa solidité au feu, est demandée dans un rayon de plus de cent lieues, malgré l'augmentation du prix auquel elle revint après un trajet aussi long, et malgré la concurrence des poteries de même nature qui se fabriquent dans les localités où celles de Lunéville s'expédient. La fabrique des poêles de M. Marchal, Carré et Everat, qui ne date que d'une époque récente, commence néanmoins à rivaliser avec les fabriques de Paris et de Strasbourg, qui, jusqu'à présent, avaient eu le monopole pour ce genre de produits. M. Keller, propriétaire d'une faïencerie, a obtenu une médaille d'or à l'exposition des produits de l'industrie, en 1827. Nous devons placer

aussi en première ligne, parmi les branches d'industrie de Lunéville, la ganterie, qui y fut introduite par un nommé Molard, de Grenoble, et dont les produits ont obtenu des médailles aux expositions de Paris; la brasserie, la fabrication des cheminées de tôle, justement renommée; viennent ensuite les manufactures de broderie, les usines à plâtre, les fabriques de peignes, de papiers peints, de cartes à jouer, les blanchisseries de toile, les filatures de coton à la mécanique, les fabriques de bas au métier, etc., etc.; mais l'industrie la plus importante de Lunéville est celle de ses cultures maraichères dont les produits si variés approvisionnent toutes les villes des Vosges, et même Nancy. L'industrie des houblons a mis en valeur à Lunéville et assaini des terrains autrefois marécageux et improductifs.

Edifices remarquables. — Outre la charmante promenade du *Bosquet*, on admire, à Lunéville, le château, dont une partie sert de logement aux princes lorsqu'ils séjournent à Lunéville, le reste de casernes; l'église St.-Remy, bâtie, vers le milieu du siècle dernier, par Romain, sur le terrain de l'ancienne abbaye; le bâtiment de la place du Collège; le pavillon neuf de l'Orangerie, le Manège couvert, un des plus vastes de France, et où 200 cavaliers peuvent manœuvrer; enfin la chapelle funéraire érigée dans le cimetière par le prince d'Hohenlohe, et la salle de spectacle.

Il existe, à Lunéville, beaucoup de collections curieuses appartenant à des particuliers : nous citerons la collection des fossiles, de M. Perrin; le cabinet d'histoire naturelle de M. Sauxerotte; celui de M. Castara; celui d'ornithologie, de minéralogie et de géologie de M. Guérard, et enfin le riche cabinet de M. Gailardot, fils du célèbre médecin de ce nom.

Le nom ancien de Lunéville (*Luna villa*, *Lunaris villa*) se rattache, suivant l'opinion généralement admise, aux souvenirs du paganisme, et vient du culte qu'on rendait à Diane (la lune) près de la fontaine et dans le bois sacré de Léomont. Lorsqu'on fortifiait Lunéville, en 1589, on découvrit deux statues en pierre, dont l'une figurait un homme tenant à la main une espèce d'enseigne sur laquelle était ayant sur la tête un croissant renversé, dont

les pointes arrivaient jusque sur ses épaules. Un minéralogiste distingué, M. Gaillardot, fait dériver le nom de Lunéville du gypse qu'on trouve en immenses couches sur son territoire, et auquel les anciens peuples donnaient le nom de Lune parce qu'il a le pâle éclat de cet astre.

Quoiqu'il en soit, cette ville est ancienne, car, dès le X^e siècle, elle donnait son nom à des seigneurs qui portaient le titre de comtes. L'un d'eux, Folmar, surnommé le Vieux, construisit, en 999, l'abbaye de St.-Remy; et Oda, sœur d'Adalbéron, évêque et comte de Metz, y bâtit sur le pont, près du château, un hôpital en l'honneur de saint Georges; cet hôpital fut ensuite transféré dans un autre terrain, et donna naissance à la commanderie de Saint-Georges. Les moines de St.-Remy furent expulsés à la mort de Folmar III, et remplacés par des religieuses, qui furent chassées à leur tour en 1135; les chanoines réguliers (ordre de St.-Augustin), qui leur ont succédé, sont restés dans l'abbaye jusqu'à l'époque de la révolution.

Sous le règne de Gérard d'Alsace, les comtes de Lunéville restèrent des seigneurs indépendants, et Folmar IV porta le double titre de comte de Lunéville et de Metz. Le partage de sa succession donna lieu, entre ses héritiers, à des démêlés qui ne se terminèrent que par l'intervention de plusieurs seigneurs. En 1243, pendant la détention de Thiebaut I^{er}, Hugues, comte de Lunéville, tenta d'usurper la souveraineté ducale; mais le retour de Thiebaut renversa ses projets ambitieux. Néanmoins, sous Mathieu II, il renouvela ses prétentions; mais ayant été vaincu par le duc, ils s'accordèrent ensemble, et Hugues lui céda son comté de Lunéville, en échange d'autres domaines et d'une somme d'argent considérable. Ainsi finit l'indépendance de ce petit état dont les souverains avaient, par leur puissance, effrayé plus d'une fois les successeurs de Gérard d'Alsace.

En 1263, Ferry III mit les habitants de Lunéville sous la loi de Beaumont. En 1303, les nobles s'étant soulevés contre le duc pour en arracher de nouveaux privilèges, Thiebaut marcha contre eux et les battit sous les murs de Lunéville. Quelque temps après, les Templiers ayant été pros crits, les vastes propriétés qu'ils possédaient à Viller, et leur maison de Lunéville furent confisqués et passèrent aux abbayes

et aux Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem. C'est à peu près à 1310 qu'on fait remonter l'époque où cette ville reçut quelque agrandissement. Le duc Raoul ayant échangé avec Burinck des Ristes, dernier descendant de cette famille puissante, la seigneurie d'Einville contre le moulin et le château de Lunéville, fit construire, dans l'intérieur de ce dernier, une chapelle en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Antoine.

Depuis cette époque jusqu'à la guerre de la Bourgogne contre la Lorraine, il n'est pas question de Lunéville dans l'histoire; néanmoins, cette ville s'était considérablement agrandie, et passait pour une des plus importantes de la province.

Pendant que la capitale était au pouvoir des Bourguignons, et que Charles-le-Téméraire était allé combattre les Suisses, les capitaines lorrains reprenaient une à une les places conquises par les ennemis. Le 14 août 1476, après avoir réuni leurs forces, qui pouvaient se monter à 4,000 hommes, ils vinrent mettre le siège devant Lunéville, dont les défenseurs, au nombre de 400, Bourguignons, Picards et Italiens, firent une vigoureuse résistance, mais enfin furent forcés de capituler. L'année suivante, les habitants de Lunéville, commandés par le capitaine Malhorti, de Rosières, combattirent bravement dans les rangs de l'armée lorraine, le jour de la bataille de Nancy.

En 1494, René II et la duchesse Philippe de Gueldres fondèrent les religieuses de Ste.-Elisabeth ou sœurs grises, auprès du château; mais, en 1712, Léopold les transféra à l'entrée du faubourg de Viller. Ce couvent est aujourd'hui converti en un bâtiment renfermant l'hospice et le Mont-de-Piété. En 1510, le duc Antoine établit, à Lunéville, quatre foires qui avaient lieu à la St.-Pierre, à la St.-Georges, à la Division des Apôtres et à la St.-Remy. En 1514, il fut donné des statuts à la compagnie des arquebusiers de Lunéville. En 1544, il y eut « confirmation, par le duc François, des lettres, ordonnances, constitutions et appointements de feu Charles de Lorraine, aux bouchers de Lunéville, portant défense aux taverniers de tuer chair quelconque, sinon pour usage seulement. »

En 1587, lorsque les protestants d'Allema-

gne envahirent la Lorraine pour aller secourir leurs co-religionnaires de France, le baron d'Haussonville, colonel de l'infanterie lorraine, qui avait fait à la hâte quelques fortifications à Lunéville, fit si bonne contenance que les ennemis n'osèrent attaquer cette place. Les fortifications consistaient alors en un carré de murailles flanquées de six tours. Trois angles de ce carré existent encore, marqués par la tour Blanche, qui se voit près des grandes boucheries; la tour d'Epinal, dont il existe des vestiges dans le jardin, près des bains chinois, et la tour Blampin, qui est dans la cour des anciennes casernes, sur la place St.-Jacques. Les deux tours qui défendaient la porte de Chanteheux, et la tour de Bourgogne, sont enterrées sous les Bosquets, non loin de la terrasse qui domine le rocher. En 1658, Lunéville fut environnée d'une seconde enceinte en terre, défendue par sept bastions et deux ouvrages à cornes qui protégeaient le pont de la porte St.-Nicolas, située au bas de l'aile droite du château actuel. Il y avait encore trois autres portes : celle d'Allemagne, sur la place de la Comédie, et la double porte, à la hauteur de l'hôtel de la sous-préfecture; celle d'Epinal, en face de la rue Neuve, près du collège; plus tard, elle prit le nom de porte de la Brèche, parce que c'est par là que les Français entrèrent dans Lunéville; la double porte était vers le milieu de la rue Neuve, enfin la porte Joly, dans la Grande-Rue, au bas de la petite rue du Temple.

En 1610, le duc Henri fit bâtir, sur l'emplacement de l'ancien château, qui était entouré de hautes murailles flanquées de tours, un château fortifié, qui devint le plus beau de la province. Le 26 octobre de la même année, les Minimes s'établirent sur un ancien hôpital que ce prince leur avait donné. Leur église était en face de l'aile gauche du château; Léopold l'avait fait peindre à fresque cent ans après sa construction. C'est dans le château, bâti par le duc Henri, que Charles IV reçut l'ambassadeur de Richelieu, qui demandait la rupture du mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine; et c'est là aussi que se consumma l'union du cardinal Nicolas-François avec la princesse Claude. Lunéville fut occupé alors par le maréchal de la Force, puis par les impériaux que commandait le célèbre Jean de

Vert, pris par les troupes de Charles IV, puis emporté de vive force par l'armée française. Le marquis de Ville et le commandant de Froville, qui s'étaient retirés dans le château avec une partie de la garnison, furent faits prisonniers et emmenés à Vincennes, et leurs soldats envoyés aux galères. Louis XIII ordonna de raser les fortifications, et Lunéville eut à souffrir des cruautés des Suédois, auxiliaires des Français, et de la famine, qui, jointe à la peste, décima sa population. De nouvelles calamités vinrent encore assaillir les habitants de cette ville. Charles IV ayant repris les armes, les troupes françaises inondèrent de nouveau le pays, et Louis XIV fit raser le château de Lunéville afin qu'il ne servit plus de refuge aux soldats lorrains.

En 1629, les religieuses de la Congrégation s'établirent à Lunéville avec l'autorisation de Charles IV. Leur maison, qui était à la porte Joly, fut transférée, en 1671, dans la Grande-Rue, et leur église, commencée en 1719, à l'aide des bienfaits de Léopold, fut achevée en 1722. La maison de ces religieuses est transformée en habitations particulières. L'établissement des Capucins, qui ont donné leur nom à la rue qu'ils habitaient, date de 1635; leur couvent est démoli, ainsi que celui des Minimes, qui, après avoir servi d'auberge, a été affecté à une manufacture de gants.

Lunéville commença seulement à renaître lors de l'avènement de Léopold au trône. En 1702, il vint y fixer son séjour. Cette ville alors n'offrait, pour ainsi dire, qu'un monceau de ruines; ses murailles étaient renversées, et l'ancien château, détruit en partie en 1678, était rasé. Léopold fit élever les deux grands corps-de-logis au-dessous desquels sont les écuries; il fit aussi bâtir la grande aile qui est à gauche, en entrant dans les jardins, et qui lui servit de logement ainsi qu'au roi de Pologne. Construit d'après les dessins du célèbre Boffrand, son architecte, le magnifique palais qu'on voit actuellement devint sa résidence ordinaire; la chapelle qu'avait fondée Raoul fut reconstruite en petit sur le modèle de celle de Versailles. Ce château était accompagné de magnifiques bosquets, ornés de fort belles statues dues au ciseau de Nicolas Renard. L'ancien château était beaucoup moins consi-

dérable : il ne comprenait que les deux petites ailes entre la chapelle et le grand bâtiment qui donne entrée et qui a vue sur les bosquets. M. Justin Lamoureux possède un tableau représentant la façade de l'aile gauche de ce château. Lunéville, devenu le siège de la cour et du gouvernement, fut bientôt agrandi ; des ponts en pierre remplacèrent les ponts de bois de la Vezouse, et les masures qu'on avait bâties sur les ruines des remparts firent place à de belles habitations. Des privilèges ayant été accordés à ceux qui construisaient, on vit s'élever les faubourgs de Nancy, de Villers et de Ménéil ; l'église des Carmes et celle des religieuses de la Congrégation furent fondées, ainsi que l'école des sœurs, et Léopold rétablit, en le mettant sous la protection de saint Jacques, l'hôpital qui avait été ruiné pendant les guerres. C'est dans cet hôpital que Denis Rivard, de Neufchâteau, appelé à Lunéville par Léopold, fit un si grand nombre d'opérations de la taille. Lunéville fut visité par plusieurs princes, et Léopold, pour donner à cette ville un nouvel éclat, y institua une sorte d'académie qui compta, parmi ses membres, les hommes les plus distingués de la province et qui devint un point central d'instruction pour ceux qui cultivaient les beaux arts. Il y eut de plus une académie d'équitation et d'exercices militaires. C'est aussi, à dater du règne de Léopold que Lunéville devint le siège d'un bailliage important.

En 1394, il n'y avait qu'une prévôté et châtellenie dépendant du bailliage de Nancy. L'office et la création du prévôt, dit *l'Etat du Domaine*, appartenaient au roi ; la taille ordinaire due au domaine était de 112 francs. Il paraît, d'après le compte de 1642, que le duc de Lorraine établit à Lunéville un sceau, « à condition qu'il serait mis dans un coffre pour ce ordonné, et qu'il serait à la charge du receveur dudit lieu, sous plusieurs clés, l'une desquelles serait entre les mains des gardes, et l'autre en celles du fermier, qui serait tenu de faire sceller les contrats. Appartenait au roi le droit de sceau et de tabellionage des contrats de mariage, donations, échanges, francs-ports, dans toute l'étendue de la prévôté. Le droit de visa des lettres qui se scellaient dudit sceau, avec la première clé du coffre qui le renfermait, appartenait au do-

maine. Le droit de passage de Lunéville à Einville était prélevé au profit du roi, ainsi que la centième de toutes les bêtes rouges, excepté les chevaux. » Suit l'énumération des droits perçus sur la vente des chevaux, des draps, parmi lesquels sont spécifiés ceux venant de St.-Mihiel, et les chartes constitutives des différents corps de métiers.

Il y eut ensuite, à Lunéville, un bailliage dont la juridiction ne s'étendait que sur la prévôté de Lunéville et sur celle d'Einville. Par édit du mois d'août 1698, Léopold attribua la prévôté d'Einville au bailliage de Nancy et augmenta celui de Lunéville des prévôtés d'Azerailles, Blâmont et Deneuvre. Un édit postérieur y réunit celle du comté de Salm. Le 12 mars 1709, ce prince créa un lieutenant de police, et, le 7 mars 1726, un lieutenant-général de police de la ville, cour et suite. Il faisait partie des membres de l'hôtel de ville.

Sous le règne de Stanislas, la prospérité de Lunéville ne fit que s'accroître ; des fêtes magnifiques y furent données pendant le séjour de Louis XV ; l'on y vit venir Montesquieu, Voltaire, M.^{me} du Châtelet, et beaucoup d'autres illustrations. Le 4 novembre 1741, la recette des finances fut composée des anciennes recettes de Lunéville, Einville, Blâmont, Châtel-sur-Moselle, Azerailles, Deneuvre et Remberviller. En 1747, la maîtrise des eaux et forêts fut formée des grueries supprimées de Lunéville, Einville, Blâmont, Azerailles et Deneuvre. La municipalité était composée d'un maire royal chef de police, d'un lieutenant de maire et de police, de deux échevins, d'un échevin trésorier, d'un secrétaire greffier et d'un huissier. L'édit de 1751 y créa un bailliage considérable, dont les officiers étaient : un bailli, un lieutenant-général, un lieutenant particulier, un assesseur, six conseillers, un avocat du roi, un procureur du roi, un greffier. Ce bailliage, qui comprenait environ cent villages ou hameaux, ressortissait au présidial de Nancy, pour les cas de l'édit ; la plupart des localités qu'ils renfermait étaient régies par la coutume de Lorraine et dépendaient du diocèse de Toul. Lors de l'érection du diocèse de Nancy, Lunéville en devint le second archidiaconé. La mesure du blé, dans l'étendue du bailliage de Lunéville, était le resal, comme dans le

bailliage de Nancy ; mais le resal d'avoine était divisé en huit bichets.

L'ancienne église paroissiale, très-ancienne, obscure et enfoncée, dit Durival, fut démolie en 1745, et son emplacement converti en une place publique qu'on appela St.-Jacques, du nom du patron. La nouvelle église, commencée, il y avait longtemps, à peu de distance de l'ancienne, et au centre de la ville, fut achevée sous le règne de Stanislas et par les libéralités de ce prince. Elle fut consacrée par l'évêque de Toul, le 20 octobre 1745. La célèbre marquise du Châtelet est inhumée dans le caveau. Cette belle église est celle de l'abbaye de St.-Remy, fondée, en 999, par Folmar-le-Vieux, comte de Lunéville. En 1724, la ville commença sa maison de Charité sur une vieille maison qui appartenait autrefois à la commanderie de St.-Georges. La maison des orphelins, dont Stanislas fut le bienfaiteur, fut autorisée par ses lettres-patentes du 5 septembre 1762. Il y avait aussi, à Lunéville, une aumône publique et une maison de force et de travail. Enfin les écoles chrétiennes y furent fondées en 1750 et 1756, pour l'instruction gratuite des pauvres enfants. Cette fondation fut détruite en 1790, et ne s'est relevée qu'en 1822. Stanislas établit aussi une académie de quarante-huit cadets gentilshommes, moitié lorrains et moitié polonais. Leur hôtel était vis-à-vis celui des Pages, dans l'île, entre Lunéville et le faubourg des Carmes. L'aile droite du château fut brûlée le 7 février 1755. La même année, on décora la place Neuve d'une superbe fontaine qui, malheureusement, n'existe plus. Stanislas mourut à Lunéville le 25 février 1766, et, avec lui, s'éteignit, pour longtemps, la splendeur de cette ville.

Nous nous contenterons d'indiquer sommairement les principaux événements qui s'y accomplirent depuis cette époque. En 1768, le gouvernement y envoie la gendarmerie de la reine ; la présence de cette troupe ranime l'activité et attire quelques étrangers de distinction, entre autres Christian VII, roi de Danemarck : la gendarmerie fut logée dans le palais où était né l'empereur François I^{er} et la plupart des enfants de Léopold, palais auquel on avait, pour l'approprié à cet usage, fait subir de grands changements. Marie-Antoinette y vint le 16 mai 1770 ;

l'archiduc Maximilien en 1775 ; l'empereur Joseph II, le 13 avril 1777. Dans la nuit du 25 au 26 octobre 1778, la Vezouse et la Meurthe se débordent : plusieurs maisons et une partie du pont des Carmes sont renversés. En 1783, le comte de Provence, puis le prince de Condé viennent inspecter la gendarmerie. En 1787, on achève le manège, un des plus beaux de France ; Le creux en donna le plan, et il fut exécuté par les sieurs André et Pierron. En 1790, Lunéville devint le chef-lieu d'un district qui comprenait neuf cantons. Au mois d'août de la même année, des troubles graves eurent lieu au sujet de l'affaire de Nancy, et plusieurs citoyens périrent dans diverses rencontres avec la garnison de cette dernière ville. Le 30 vendémiaire 1798, on célèbre, au Champ-de-Mars, les funérailles du général Hoche. En 1801, Lunéville, que Bonaparte avait traversé après le traité de Campo-Formio, devint le lieu où se réunirent, pour conférer de la paix, Joseph Bonaparte et le comte de Cobenzel, plénipotentiaire autrichien. Cette paix, célèbre sous le nom de *paix de Lunéville*, fut signée, le 9 février 1801, dans un hôtel de la rue d'Allemagne. Afin d'accélérer les communications entre Lunéville et Paris, la ligne télégraphique passait par la première de ces villes : le télégraphe était sur le donjon du château. En 1804, on rétablit le collège, qui fut installé, en 1812, dans la maison des Chanoines. En 1809, on rend les honneurs funèbres, dans l'église paroissiale, au corps du maréchal Lannes tué à Essling. En 1813, incendie d'une aile du château, elle fut réparée en 1814. Lunéville fut traversé par l'armée du duc de Bellune, puis occupé par les alliés ; visité ensuite par le comte d'Artois et le duc de Berri. Le 26 juin 1815, nouvelle occupation par les alliés, qui achevèrent de ruiner la ville, mais d'une autre manière que les Suédois l'avaient fait dans le XVII^e siècle. Le 9 juin 1816, une partie du château de Lunéville fut affectée au logement du prince de Hohenlohe, dont la famille répandit de si nombreux bienfaits sur la classe pauvre de Lunéville. En 1824, le gouvernement français ayant résolu d'établir des camps sur différents points de la France, jeta les yeux sur Lunéville et y envoya 5,000 hommes de cavalerie pour s'exercer à de grandes manœuvres.

vres dans la vaste plaine qui l'avoisine. Lunéville a dû sa prospérité à cet établissement : le séjour des princes, attirait un grand nombre d'étrangers, qui donnaient de l'impulsion à son commerce et à ses industries de luxe. Le premier commandement supérieur du camp de Lunéville fut dévolu d'abord au prince de Hohenlohe, et ensuite au général Mermet. En 1828, lors de son voyage dans les départements de l'Est, le roi Charles X séjourna à Lunéville et inspecta le camp de manœuvre qui y était réuni. Mais c'est depuis 1830 surtout que les camps de Lunéville furent fréquentés; des fêtes magnifiques y furent données par les ducs d'Orléans et de Nemours, dont les noms seront toujours chers aux habitants de Lunéville. Au mois de juin 1831, le roi des Français, Louis-Philippe, allant à Strasbourg, traversa Lunéville, accompagné de ses deux fils aînés. Les armes de Lunéville sont d'or à la bande d'azur, chargée de trois croissants montant d'argent.

Quelques ducs de Lorraine firent battre monnaie à Lunéville. M. Beaupré possède un denier d'argent sur lequel on lit assez distinctement le nom de cette ville; il est probable que cette pièce, absolument inédite et inconnue jusqu'ici, a été frappée par Mathieu II, après l'acquisition qu'il fit du fief de Lunéville. On trouve encore une monnaie frappée à Lunéville par le duc Jean I^{er} (1360); elle est excessivement rare.

Hommes marquants : Charles CHÉRON, né à Lunéville, le 29 mai 1655, fils d'un orfèvre-joaillier du duc Charles IV; il alla à Rome, fut graveur du pape, revint à Paris, où Louis XIV le fit son graveur de médailles, avec pension et logement au Louvre, où il mourut en 1699. On cite, parmi ses ouvrages, une très-belle médaille du duc Charles V.—Claude DUMENIL DE LA TOUR, peintre, qui vivait à la même époque, excellait à représenter les nuits.—Dom Philippe Collart, dit François, né en 1579, mort à Verdun en 1635, prieur de l'abbaye de St-Airy, de cette ville. Il acquit une haute réputation de science et de vertu, et laissa quelques ouvrages de piété. — Paul-Gabriel ANTOINE, dit le Né-crologue, jésuite naquit en 1679, et mourut en 1733, recteur de l'Université de Pont-à-Mousson. Il a laissé plusieurs ouvrages de théo-

logie.—Louis de Nestle, dit GERVAIS, né en 1702, mort à Vienne, directeur et dessinateur des jardins de l'empereur. On lui doit la création des jardins de Lunéville, Haroué, Gerbéviller, etc.—Jean GIRARDET, né le 13 décembre 1709, mort à Nancy, le 28 septembre 1778. Il était d'origine hollandaise. Après avoir fait ses études au collège de Lunéville, pris le petit collet, étudié le droit à Pont-à-Mousson, été cornette de cavalerie, il vint à Nancy étudier le dessin et la peinture sous le célèbre Claude Charles. Girardet travailla beaucoup à la galerie des Médicis, à Florence, et, de retour d'Italie, se fit près du roi de Pologne, qui l'aimait beaucoup. Cet artiste, qui a fait de nombreux élèves, était très-versé dans l'histoire, le costume de tous les temps et de tous les peuples : son tombeau, que ses amis lui élevèrent, est à l'église St-Sébastien, de Nancy, où Girardet a peint le beau salon de l'Hôtel-de-Ville.—Jean-Nicolas JADOT, né le 22 janvier 1710, mort en 1761. Il fut architecte du duc François III, directeur-général des bâtiments de ce prince en Toscane, passa au service de l'impératrice, qui le fit agréger à la noblesse des Pays-Bas. Il a laissé à Vienne beaucoup de monuments, qui attestent son génie, et dirigé à Nancy la restauration de la chapelle Ronde.—La marquise de BOUFLERS-CRAON, née en 1711, morte à Paris en 1787 : elle fut, par son esprit et son amabilité, l'un des plus beaux ornements de la cour de Stanislas.—CHARLES-ALEXANDRE DE LORRAINE, né en 1712, mort en 1780, fut grand-maître de l'ordre Teutonique, feld-maréchal, gouverneur des Pays-Bas, et acquit la renommée d'un sage et habile guerrier.—Charles-Just, duc DE BEAUVAU, prince de Craon, né en 1720. Entré dans la carrière militaire à l'âge de treize ans, à vingt, colonel des gardes de Stanislas, en 1742, il défendit Prague contre le prince Charles de Lorraine, fut fait commandant d'une division militaire en 1777, gouverneur de la Provence en 1782, maréchal de France en 1784. Il avait été reçu à l'Académie française en 1771. Le duc de Beauvau mourut en 1795. — Nicolas GUIBAL, né le 29 novembre 1725, peintre distingué, qui s'attacha au duc de Wurtemberg, son protecteur, et ne quitta pas ce prince. — Le comte Joseph DE FERRARIS, né en 1726, mort à Vienne en 1807. Il se distingua dans la carrière des ar-

mes, et devint, en 1777, directeur-général de l'artillerie des Pays-Bas. — Le chevalier de Boufflers, né en 1737, mort à Paris en 1815, membre de l'Assemblée constituante, de l'Académie française et de celle de Berlin. On n'oubliera jamais que c'est à Boufflers, alors membre de l'Assemblée constituante, que les auteurs et les artistes sont redevables de ce rapport célèbre qui a assuré leur droit de propriété sur les œuvres de leur génie. Poète aimable, Boufflers fut encore orateur très-éloquent, dans son discours de réception à l'Académie, dans son *Eloge de Barthélemy*, etc., etc. Boufflers joignait aux dons de l'esprit le mérite du talent et de la raison. — François Dumont, peintre distingué, né en 1730, fut élève de Girardet et acquit de la célébrité comme miniaturiste; il fit plusieurs fois le portrait de la reine Marie-Antoinette. — Sonnet, né en 1754, mort à Paris en 1842, officier de la marine, membre de l'Académie de Nancy, et de plusieurs autres Sociétés savantes, fut collaborateur de Buffon; il publia plusieurs ouvrages d'agriculture et d'histoire naturelle et fut, de 1790 à 1793, rédacteur du *Journal du département de la Meurthe*. — Charles Mangeot, né en 1765, se signala sur différents champs de bataille et parvint au grade d'adjutant-général. — Saccarotte (Nicolas) célèbre chirurgien, correspondant de l'Institut, né le 10 juin 1741, mort à Lunéville le 15 janvier 1814, a publié divers ouvrages estimés. — Sébastien Castara, chirurgien habile, émule de Rivard et excellent, comme lui, dans les opérations de la taille; il mourut à Lunéville en 1813. — Charles Gaillardot, né en 1774, médecin et naturaliste distingué, a laissé plusieurs Mémoires sur la médecine et l'histoire naturelle. M. Gaillardot est mort en septembre 1853. Enfin le baron Haxo, lieutenant-général du génie, qui s'est illustré dans les guerres de la révolution, est né à Lunéville en 1774. C'est à Lunéville qu'est mort, le 25 mai 1809, le dernier abbé régulier du célèbre monastère lorrain de Beaupré.

(Une partie de nos notes sur Lunéville a été puisée dans l'*Histoire* de cette ville, par M. Marchal, avocat.)

LUPCOURT (LUPECURIA, LUPUS CURTIS, LUPCOURT-AN-VERMOIS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Frahaux, à 12 kilom. S.-

S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-O. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop.: 300 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants: 46 en hiver, 25 en été. Surf. territ.: 81 hect. en terres lab., 6 en prés, 9 en vignes, 22 en bois. Elève de chevaux. Ecart: *Bédon* et *Gerbé*. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop.: 1710, 51 hab., 15 gar.; 1802, 216 hab.; 1822, 293 hab., 62 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév., châtellenie et bail. de Nancy; 1754, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de St.-Nicolas, dist. de Nancy. — *Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le plus ancien titre où il soit fait mention de ce village est daté de 1584; c'est une requête de l'abbé de Domèvre, tendant à obtenir l'exercice de la justice dans ce lieu. Les habitants devaient 3 gros de rente pour la permission d'avoir des fours dans leurs maisons. Lupcourt, qui était de la mairie du Vermois, fut érigé en comté par Léopold, le 2 janvier 1719, en faveur de Charles-Ignace de Mahuet. Les armes de ce seigneur étaient: Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable, accompagnée de trois croix fleurdelysées d'or. Aux 2 et 4 d'azur, à 3 besans d'or, au chef d'argent, chargé d'un léopard de gueules, armé, lampassé et allumé de sable. M. le comte de Lupcourt fit bâtir le château, que ses fils embellirent beaucoup. La justice de ce comté, formée des seigneuries réunies de Lupcourt, Azelot, Ville-au-Vermois, St.-Hilaire, Manoncourt, Burthecourt et Xandronviller, était composée du prévôt, du procureur d'office, du greffier et de deux sergents. La première église de Lupcourt était ancienne, bien voûtée, mais trop petite. On la démolit au mois d'août 1782 pour la reconstruire à neuf, en conservant la tour. Il y avait, à Lupcourt, deux maisons-fiefs et seigneuriales. Ce village est bâti presque tout entier sur des débris d'anciennes constructions romaines.

Nous complétons ici ce qui concerne la cense de Bédon, dont nous avons parlé précédemment. Cette cense fut distraite de Lupcourt au XII^e siècle, sous le duc Mathieu I^{er}, mort en 1176, et donnée aux religieux de Clairlieu. A l'époque de la donation, le lieu de Bédon (*Bel-lum donum*), n'était qu'un désert. Le curé de

Lupcourt (*Ricardus presbyter de Lochort*), son frère Théodore, chevalier (*Theodorus miles*), et tous les paroissiens de Lupcourt (*omnes parrochiani*), firent don de ce lieu à l'abbaye de Clairlieu, afin d'y bâtir une grange (*ad construendam grangiam*). Cette ferme qui, depuis la révolution, a été la propriété de plusieurs particuliers, se composait, en 1789, soit de la première donation du XII^e siècle, soit de différentes autres donations successives, de 300 jours de terres arables, de 100 fauchées tant près que pâquis, et de 500 arpents de bois. On voyait, dans l'ancienne maison de ferme, une chapelle qui subsiste encore aujourd'hui, et il existe, dans un fond, au milieu des prés, une fontaine dont l'eau se gèle presque toute l'année.

Une étrange superstition s'est conservée chez quelques habitants du village de Lupcourt : ils ne boiraient pas de l'eau de la nuit, parce que, disent-ils, les âmes du purgatoire s'y sont lavées.

LUTZELBOURG (LUCEBOURG, LUCELBOURG), village des anciens duché de Lorraine et province d'Alsace, entouré de forêts, sur la rive droite de la Zorn, à 104 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 19 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop.: 611 hab., 61 élect. cens., 12 cons. mun., 116 feux. Nombre d'enfants : 140 en hiver, point en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 577 hect., 54 en terres lab., 50 en prés, le reste en bois. Moulins à grains et à huile. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande. Le canal de la Marne au Rhin passe sur son territoire.

Anc. pop. : 1802, 412 hab., 70 feux ; 1822, 480 hab., 95 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre et seigneurie de Phalsbourg ; 1756, juridiction de Phalsbourg, subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic ; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Strasbourg.

Lutzembourg, qualifié, en 1594, de château ruiné et village prévôtal, fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Son origine est ancienne. Il est souvent parlé dans notre histoire, dit D. Calmet, du château de Lucebourg et des seigneurs de cette maison, qui sont quelquefois dénommés de *Lutzelembourg*, de *Luxembourg*, de *Lutzbourg* ou de Lutzembourg. Cette famille, ancienne et illustre, et qui avait une origine

commune avec les comtes et les ducs de Luxembourg, s'est éteinte au XII^e siècle, selon Darival, et au XV^e, selon l'abbé de Senones : ses armes étaient d'or au lion d'azur, écartelé et vairé ; ou autrement, d'argent au lion de gueules, la queue noire et passée en sautoir.

Il est fait mention du château de Lucebourg dans la vie d'Etienne de Bar, évêque de Metz, mort en 1163.

Hugues, fils de Folmar, comte de Metz, possédait le fief de Lucebourg. Après la mort du comte Hugues, Mathieu, duc de Lorraine, s'en était emparé, et le possédait par le seul titre de la force. Etienne de Bar, évêque de Metz, s'étant remis dans les bonnes grâces de l'empereur Frédéric Barberousse, employa la faveur de ce prince, et ses propres forces, pour rentrer en possession de ce fief. Il fit rebâtir le château de Lucebourg, qui était tombé en ruines, et en fit présent à son église cathédrale. (*Firmavit castrum nobile Lucelbore*). Cette forteresse (*Turris in medio castris Lutzelembourgsita*), ayant été usurpée par le comte de Sarverden, Thierrri de Lorraine, évêque de Metz, mort en 1181, la reprit sur lui, et la rendit à l'évêché de Metz.

Le château de Lucebourg fut vendu à l'évêque de Metz, en 1297, par François, archiduc de l'église de Metz et prévôt de l'église de Strasbourg, avec le château de Turkestein, puis entièrement cédé au comte de la Petite-Pierre, avec la permission du duc, seigneur de ce dernier.

En 1409, le château de Lutzembourg fut engagé à Charles II par l'évêque Raoul de Coucy. Il se passa diverses négociations au sujet de la terre de Lucelbourg, jusqu'à ce que les ducs de Lorraine en eurent le haut domaine et des villages en dépendants. Mais, ainsi que nous l'avons dit, en 1661, par le traité de Vincennes, le duc Charles IV céda, au roi Louis XIV, Phalsbourg et les dépendances de Lutzembourg, pour former le chemin que le roi s'était réservé pour le passage de ses troupes en Alsace ; et, par le traité de 1718, il a été arrêté que Lutzembourg demurerait à perpétuité à la France, moyennant un équivalent qu'on a donné à la Lorraine.

Le château de Lutzembourg, où le comte de Sarverden fut détenu prisonnier en 1159, s'éle-

vait sur la crête d'une montagne qui domine une profonde vallée; on voit encore deux tours et quelques restes de remparts. En 1836, quelques découvertes assez curieuses ont été faites à Lutzelbourg; mais elles présentent peu d'intérêt pour l'histoire.

MACHET, scierie, à 5 kilom. de St.-Sauveur; on y fabrique environ 15,000 planches par année.

MAD ou **MATH**, ou **RUPT-DE-MATH**. Ce ruisseau, appelé anciennement *Maticus fluvius*, ru de *Maid*, ou *Mas*, a sa source dans le département de la Meuse et son embouchure dans la Moselle, près d'Arnaville. Dans son cours, qui est de 29,600 mètres, il baigne 172 hectares de prairies et fait mouvoir un grand nombre d'usines: un moulin sur le territoire de St.-Beaussant, 3 sur celui d'Essey-et-Maize-rais, 2 sur celui d'Euvezin, un moulin et un foulon à Bouillonville, 3 moulins à Thiaucourt, un à Jaulay et un à Rembercourt, un moulin et un pilon d'écorce à Bouillonville, enfin, 2 moulins à Arnaville.

MADIN ou **MADINE** (LE), petit ruisseau qui prend aussi sa source dans le département de la Meuse; il fait mouvoir un moulin et arrose 4 hectares de prairies sur le territoire de Pannes, 11 sur celui de Bouillonville, et se jette dans le Math après un cours de 1,900 mètres.

MADON (LE), La rivière du Madon a sa source à Vioménil, département des Vosges, et son embouchure dans la Moselle, à Pont-St.-Vincent; elle suit un cours de 36,750 mètres et baigne 366 hectares de prairies; elle passe sur les territoires de Bralleville, où elle alimente un moulin, de Germonville, Jevoncourt, Xirocourt (un moulin), Vaudigny, Afracourt, Vaudeville, Haroué (un moulin), Ormes-et-Ville, Gerbécourt (un moulin), Lemainville (un moulin), Voinémont, Ceintrey (un moulin), Autrey, Pulligny, (un moulin), Pierreville, Frolois (un moulin), Xeuilley (2 moulins), Bainville (un moulin à farine, un à écorce et une huilerie), Pont-St.-Vincent (un moulin).

MAGNIÈRES (MANERIA), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, dans un beau vallon, sur la rive droite de la Mortagne, route départementale n.° 8 de Lunéville à Rembervillers, et chemin de grande communication

n.° 26 de Bayon à Rembervillers, à 50 kilom. S.-E. de Nancy, 23 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-E. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 749 hab., 97 élect. cens., 12 cons. mun., 212 feux. Nombre d'enfants : 106 en hiver, 62 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,157 hect.; 502 en terres lab., 244 en prés, 31 en vignes, 316 en bois. Ecart : *Montfort*, un moulin à grains. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 102 hab., 25 gar.; 1802, 620 hab., 115 feux; 1822, 719 hab., 183 feux : *Anc. div.* : 1594 et 1710, sief, prév. et chàtel-lenie de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Azerailles, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Magnières, autrefois qualifié de bourg, formait une seigneurie considérable qui fut possédée par les premières familles de Lorraine.

Henri sire de Blâmont l'acquit en 1289, de Poincignon, fils de Varri voué d'Epinal. En 1303, le même Henri de Blâmont acquit d'Alex, dame de Beaumont, et de Jean son fils, tout ce qu'ils avaient au même lieu, pour cent sols de Nantois. Il échangea l'année suivante avec Thiébaud duc de Lorraine, ce qu'il possédait à Contrexéville contre ce qui appartenait au duc à Magnières.

Le même comte Henri assigna pour douaire à Jeanne de Blâmont, sa fille, en la mariant avec Burnike sire de Ristes, la maison forte et la ville de Magnières, à condition qu'ils le recevront lui et les siens dans leur chàteau, toutes les fois qu'il en aura besoin (1322).

Néanmoins les comtes de Blâmont ne possédaient la terre de Magnières qu'à titre de sief relevant des ducs de Lorraine. Le même Henri de Blâmont, dont nous venons de parler, reprit du duc Ferri en 1312, la forte maison de Magnières, avec ses dépendances et voulut que son fils aîné en fit de même.

En 1407, Eyge, comte de Kibourg, seigneur de Magnières, fit foi et hommage au duc de Lorraine, de tout ce que Jeanne, comtesse de Kibourg, sa femme, possédait au lieu de Magnières, notamment le chàteau et forteresse, et la moitié de ladite ville.

La terre de Magnières est passée à la maison

de Franc, ancienne dans le Mâconnais, par le mariage de Gaspard, de Franc comte d'Anglure, brigadier des armées du roi, avec M.^{lle} Marie-Françoise de Bildestein, dernière héritière de sa maison, par qui cette terre était possédée. Elle appartient ensuite à M. le comte de Franc d'Anglure, son fils, chambellan du duc Léopold, et capitaine de ses gardes.

D'autres titres des Archives, qui ne sont pas cités par D. Calmet, et dont l'un est daté de 1286, font voir que Magnières appartient encore, pour quelques portions, à d'autres seigneurs que ceux dont nous venons de parler. La seigneurie de Magnières fut érigée en comté, par Stanislas, le 29 avril 1765, en faveur de Dominique O'Eguerti, avec union d'une partie de Dompetail et de la haute voirie de Rembervillers. Il y avait, à Magnières, devant la Halle, un hôpital dit de St.-Antoine, un château fort, un fief, et, sur le ban, l'ermitage de Montfort ou *Monfort*, aujourd'hui ferme.

MAIDIÈRES (MADERIA, MADERIE, MADIÈRE, MADIÈRES, MAIDIÈRES-SOCS-MOUSSON), village des anciens duchés de Lorraine et de Bar, près de la forêt de Puvencelle, route royale n.° 58 de Metz à St.-Dizier, à 52 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 O. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Annexe de Montauville. Pop. : 547 hab., 55 élect. cens., 40 cons. mun., 92 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 6 en été. Surf. territ. : 478 hect., 85 en terres lab., 60 en vignes. Deux moulins à grains, une tuilerie. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 41 hab., 45 gar. ; 1775, 55 hab. ; 1802, 250 hab. ; 1822, 276 hab., 71 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre de Heys, bail. de Nancy, 1710 prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751 bail et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton et dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

Ce village est ancien, car, dès le XI^e siècle, il existait des seigneurs portant son nom ; l'un d'eux, *Boson de Maderid*, figure, comme témoin, dans un titre concernant le château de St.-Mihiel.

Madières, dit D. Calmet, appartenait anciennement à l'évêque de Liège, qui en avait la seigneurie et nommait à la cure. Hugues, évê-

que de Liège en 1227, échangea le village et l'église de Madières (d'autres titres disent la *cour* de Madières et ses appartenances), excepté les dîmes et les fondations faites dans l'église. avec Jean d'Apremont, évêque de Metz, contre d'autres domaines. Henri, comte de Bar, forma pendant assez longtemps opposition à cet échange, parce qu'il était, par droit héréditaire, voué de Madières. Il saisit donc ce village, et le retint pendant plus d'un an ; après quoi il signa un accommodement avec l'évêque.

En 1264, Thiébaud, comte de Bar, affranchit et mit au *droit de Stenay* tout ce qu'il possédait à Madières, excepté ses bois, eaux, fours, moulins, pressoirs et domaines, moyennant le terrage des terres, vignes et autres droits sur les habitants de ce lieu. En 1651, Charles IV vendit la haute justice de ce village à Collignon Niten, seigneur de Jouy.

Il y avait, à Madières, deux paroisses, l'une qui avait pour patron saint Pierre-aux-Liens, l'autre saint Remy ; cette dernière fut unie à la collégiale de Ste.-Croix. Le roi, dit Maillet, était seul seigneur haut et moyen justicier dans ce lieu. La justice foncière appartenait à deux seigneurs partiaires. Le château et ses dépendances, avec la haute, moyenne et basse justice, étaient à M. de Millet. Il y existait, en outre, un fief appelé *Bassenoble*.

MAIDIÈRES (RUISSEAU DE). Il sort du bois de Pouillot, alimente deux moulins sur le territoire de Madières, un moulin et un pilon d'écorces sur celui de Montauville, où il arrose 60 hectares de prairies, une fabrique de sucre sur celui de Pont-à-Mousson, et se jette dans la Moselle après un cours de 4,400 mètres.

MAILLY (MANELLI, MAILLEY, MALY), village de l'ancien duché de Bar, sur la rive droite de la Seille, chemins de grande communication n.° 6 de Nancy à Faulquemont, n.° 24 de Sarrebourg à Dombasle, et n.° 19 de Lunéville à Arraye, à 52 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 4 N. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 479 hab., 48 élect. cens., 40 cons. mun., 115 feux. Nombre d'enfants : 109 en hiver, 56 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 640 hect. ; 344 en terres lab., 69 en prés, 4 en vignes, 190 en bois. Ecarts, deux maisons isolées et moulin à grains à deux tournants. Lettres par Nomeny. Le ter-

ritoire de Mailly est très-fertile en blé de semence, et l'on en exporte jusqu'aux environs de Bar.

Anc. pop. : 1710, 14 laboureurs, 50 manouvres; 1773, 65 hab.; 1802, 422 hab.; 1822, 485 hab., 113 feux. — *Anc. div.* : 1394, fief, bail. du comté d'Apremont; 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Nomeny, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cont. de l'évêché; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. *Spir.* : Archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz.

Mailly, appelé dans les anciens titres, *Mailley* et *Maly*, date d'une époque assez reculée. Il y existe, dit M. le curé de cette commune, un château dont la fondation remonte au XII^e siècle, et dont l'intérieur est aujourd'hui habité par M. le comte de Morville. Les Archives de la commune et celles de la fabrique ont été tellement négligées ou dépouillées pendant la révolution, qu'on n'y trouve pas même souvent les documents nécessaires. Bien que les papiers du château aient été visités et pillés à la même époque, on y rencontre cependant quelques originaux précieux, sinon par leur importance, du moins par leur ancienneté. On y voit plusieurs titres portant la date de 1340, un, entre autres, mentionnant que l'abbé de St-Symphorien de Metz était chargé de l'entretien de la nef de l'église et de la fourniture des bêtes mâles à la communauté de Mailly. Ajoutons ici deux autres titres des Archives : le 20 juillet 1404, Jean de Vy, citain de Metz, confesse tenir en fief de Jean d'Autel, seigneur d'Apremont, tout ce qu'il tient en la ville et ban de *Mailley*; et, en 1511, Robert de Coincourt confesse avoir repris et avoue tenir en fief de Hesse, comte de Linange, seigneur d'Apremont, le dixième en la terre, ville et seigneurie de *Maley*. On trouve également, dans les titres du château, de nombreux dénombrements de la population, surtout depuis la fin du XVII^e siècle. Ces titres prouvent que Mailly était, dès le XIII^e siècle, un franc-alléu; que son seigneur exerçait les droits de haute, moyenne et basse justice, qu'il était aussi seigneur de Jallaucourt et Oriocourt. Les Josserrand, les Baudoché et autres pareiges de Metz ont longtemps possédé cette seigneurie, qui passa, dans le commencement du XVI^e siècle,

à la maison du Buchet. On retrouve plusieurs règlements utiles pour les mariages et l'administration de la justice, donnés par les seigneurs de cette maison, qui s'est fondue dans celle de Gournay. Les Custine ont possédé Mailly dans le XVII^e siècle; la famille de Carles en fut un instant propriétaire, et le vendit, en 1720, au baron de Mahuet, fils du ministre de Léopold, pour qui cette terre fut érigée en comté, le 14 juillet 1728, avec droit d'en porter le nom. La seigneurie de Ressaincourt (aujourd'hui du diocèse de Metz), qui avait été jointe au domaine de Mailly, en fut retirée par une ordonnance de la Régente, du mois d'août 1730. Depuis cette époque, les descendants, par les femmes, de la famille de Mahuet, ont conservé la possession de la terre de Mailly, qui, cependant, fut séquestrée pendant la révolution, par suite de l'arrestation de l'aïeul de cette famille, M. le baron de Vissec de Latude, et d'un jugement porté contre lui par le tribunal révolutionnaire.

L'ancien château fortifié de Mailly est habité. On y voit trois tours fort anciennes, en bon état de conservation, dont les fenêtres sont oblongues, simples; au-dessus de la porte d'entrée, on remarque la place du blason des anciens seigneurs de ce lieu. Ce château fut plusieurs fois pris et brûlé pendant les guerres qui désolèrent la province; les fossés sont convertis en jardin potager. En 1789, le propriétaire du château était le baron de Maquet de Coyviller, à qui on doit une fondation en faveur des indigents.

On assure qu'il existait autrefois à Mailly, sur la côte qui se nomme *Haut-de-Chenevry*, un prieuré de Prémontrés, qui aurait été détruit, sous le règne de René II, par les troupes du duc de Bourgogne, et dont les biens auraient été réunis à ceux de l'abbaye de Gorze; on en retrouve encore quelques fondations en fouillant la terre.

A l'extrémité du bois du ban de Mailly se trouve un chêne connu sous le nom de *Chêne-à-la-Vierge*, à raison d'une image de la Vierge placée dans une niche creusée dans le tronc de l'arbre. Ce chêne, couvert de petites croix qu'y déposent les passants, est en grande vénération dans la contrée, et l'on y vient en pèlerinage.

La maison de Mailly portait de gueules à trois maillets d'or.

MAINBERMONT, cense, à 6 hectom. N. de Mehoncourt. Bugnon indique deux localités appelées Mainbermont; l'une, celle dont nous venons de parler, était de la paroisse d'Einvieux; l'autre, près et de la paroisse de Lunéville.

MAISON-HAUTE, petit bameau, à 1 hectom. O. de Jezainville.

MAISON-ROUGE, cense, à 2 kilom. S. de Saxon.

MAIXE (**MAXIA**, **MAXE**, **MACHE**, **MAGE**, **MAXE-LES-EINVILLE**), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite du Sanon, à 25 kilom. E. de Nancy, 7 N.-N.-O. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 442 hab., 44 élect. cens., 40 cons. mun., 425 feux. Nombre d'enfants: 67 en hiver, 45 en été. Surf. territ.: 933 hect.; 662 en terres lab., 84 en prés, 47 en vignes, 75 en bois. Lettres par Lunéville. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop.: 1710, 76 hab., 20 gar.; 1802, 460 hab., 404 feux; 1822, 423 hab., 108 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, même bail, prév. d'Einvieux; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Crévic, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le seul titre des Archives où il soit fait mention de Maixe, est un acte de cession d'une partie de cette seigneurie au duc de Lorraine, par Antoine de Gastinois, à qui elle appartenait (1622). Pierre Petit, seigneur de *Maixe-les-Einvieux*, dont il prit possession le dernier mai 1567, était conseiller-contrôleur en l'hôtel du duc de Mercœur.

Nous lisons dans l'*Etat du Domaine*, que le sergent du roi devait prendre annuellement, pour S. M., 4 gros 8 deniers sur l'hôtel de l'église de Maixe, en reconnaissance de ce que le roi était seul collateur et voué de la cure dudit Maixe. Lorsque cette cure venait à être vacante, le roi ou ses fermiers devaient se saisir de la maison et des biens qui en dépendaient jusqu'à ce qu'il ait plu à S. M. de pourvoir au remplacement du curé. Un prêtre distingué par sa naissance et par sa piété, et dont M. l'Enfant,

curé de Favières, a publié la vie, M. Antoine Gabriel de Manesty, mort supérieur de la congrégation des sœurs de la Doctrine-Christienne, est né à Maixe, en 1740.

MAIXET ou **MÉCHET**, ancien village ruiné, près de Domptail. (Voyez ce mot.)

MAIZE, ermitage existant autrefois sur le ban de Vannes.

MAIZERAIS (**MAISREY-ST.-GIBRIEN**), bameau réuni au village d'Essey. Maizerais, qualifié, en 1594, de fief dépendant du bailliage d'Apremont, a une origine assez ancienne. Etienne de Bar, qui vivait en 1163, le donna aux religieux de St.-Remy de Reims, qui y transportèrent le corps de saint Gibrien. Philippe de Guedres, épouse de René II, y fonda une chapelle dont elle donna le patronage au couvent de Ste.-Claire de Pont-à-Mousson. D'autres fondations pieuses enrichissent encore cette chapelle, qui fut un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

MAIZIERES, village très-considérable de l'ancien évêché de Metz, route royale n.° 55 de Metz à Strasbourg, et route départementale n.° 15 de Bourdonnay à Rembervillers, à 51 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 28 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 22 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop.: 1,361 hab., 120 élect. cens., 42 cons. mun., 350 feux. Nombre d'enfants: 282 en hiver, 90 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ.: 4,300 hect. en terres lab., 252 en prés, 4 en vignes, 217 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., en orge 25, en seigle 19, en avoine 32. Elève de chevaux. Bureau de charité, brigade de gendarmerie à cheval et gîte militaire. Un moulin à 4 kilom. O. de la commune, cinq carrières de plâtre et autant d'usines. Ecart: *Begnesholtz, Xirxanges, Petit-Paris, Braidedebourg*. Lettres par Vic.

Anc. pop.: 1802, 1,204 hab., 278 feux; 1822, 1,139 hab., 295 feux. — *Anc. div.*: 1736, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village faisait partie du domaine temporel et spirituel des évêques de Metz, et dépendait de la châtellenie de Lagarde. La justice de Maizières s'étendait sur Vidlange et la cense de St.-Clément. Du reste, nos Archives at

font pas mention de cette commune, qui est l'une des plus considérables du département.

MAIZIÈRES (**MAZERIE**, **MASERIARUM**, **MAIZIÈRES-LES-TOUL**), village de l'ancien évêché de Toul, sur un ruisseau qui se jette dans le Madon, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 18 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 18 S.-E. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 573 hab., 57 élect. cens., 12 cons. mun., 164 feux. Nombre d'enfants: 120 en hiver, 60 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 516 hect. en terres lab., 152 en prés, 60 en vignes, 539 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 6 hectol., en orge et avoine 5; planté en vignes 77. Moulin à grains. Lettres par Pont-St.-Vincent.

Anc. pop.: 1802, 504 hab., 443 feux; 1822, 539 hab., 146 feux.—*Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Toul; 1790, canton de Biqueley, dist. de Toul.—*Spir.*: *Doy.* du Saintois, dio. de Toul.

Maizières, autrefois chef-lieu d'une chàtellenie dont dépendaient Bainville et Xenille, a une origine fort ancienne: le patronage de sa cure fut donné, en 1050, par Léon IX, au chapitre de Portas. Son nom se retrouve encore, en 1094, dans un privilège de Pibon pour l'abbaye de St.-Léon de Toul. Cet évêque permit les mariages entre les sujets de Maizières et de Marthemont; mais si, est-il dit dans cette chartre, « la femme de Marthemont couche la première nuit de ses noces au même lieu, elle paiera les ceps audit lieu, en quelque lieu qu'elle aille demeurer, excepté à Maizières. » Giles de Sorcy, évêque de Toul (de 1253 à 1272), fit bâtir le château de Maizières, qu'il rendit très-fort, et qui fut brûlé, en 1347, par Erard de Thelod et Pons d'Haraucourt, seigneurs d'Acraigne, sous l'épiscopat de Thomas de Bourlémont. Le successeur de ce prélat, Bertrand de la Tour d'Auvergne, mit des troupes à Maizières pour le défendre contre les aventuriers qui désolèrent la province en 1354. Henri de Ville fortifia le château de Maizières, que ses successeurs lui avaient légué dans un déplorable état de dégradation. Pendant les guerres qui signalèrent l'avènement d'Antoine de Neufchâtel au trône épiscopal de Toul, son père mit garnison bourguignonne à Maizières.

Mais Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, s'étant présenté devant cette place, elle fut forcée de se rendre après un siège de six jours. Enfin, en 1587, Maizières fut brûlé par le duc de Bouillon, et son château, réparé après cet incendie, détruit au XVII^e siècle. On en voit à peine quelques débris derrière les maisons qui bordent la route et forment la principale rue du lieu.

On trouve encore, à Maizières, quelques restes du moyen-âge: « Ici, dit M. le curé de Blénod (*Notice sur Maizières*, publiée par la *Revue d'Austrasie*), est une petite fenêtre antique ornée d'un double treille; là est une porte basse surmontée d'un fronton à ogive. Dans le tympan de ce fronton sort un écusson bien conservé, portant perpendiculairement une crose épiscopale: ce sont les armes d'Antoine de Neufchâtel... Au-dessus d'une petite porte qui s'ouvre, tout au fond du château, vis-à-vis la porte principale, on voit bien des armoiries épiscopales d'époque moderne; l'écu est orné de la crose et de la mitre, surmonté de la couronne de comte, puis du chapeau, duquel s'échappent, de chaque côté, des glands symétriques; mais les signes héraldiques sont totalement enlevés, en sorte qu'il n'est pas même possible de former de raisonnables conjectures sur les dernières améliorations faites au castel que tant d'importants personnages ont possédé. »

MALAUCCOURT, village de l'ancien évêché de Metz, à droite de la Seille, à 25 kilom. N.-E. de Nancy, 13 O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 S. de Delme, chef-lieu du canton. Pop.: 444 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 111 feux. Nombre d'enfants: 76 en hiver, 5 en été. Surf. territ.: 705 hect.; 595 en terres lab., 82 en prés, 6 en vignes. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1802, 347 hab., 90 feux; 1822, 413 hab., 97 feux.—*Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village, dont aucun ancien titre ne fait mention, formait, dit Stémer, une mairie particulière dépendant de la chàtellenie de Vic.

Près de Malauccourt sont les ruines d'une chapelle et d'un village appelé *Vrecourt*, qui fut détruit par les Suédois.

MALAUROPT. (Voyez *La Madelaine.*)

MALGRÉ-COLLE, cense, à 1 kilom. S. de Nitting, dont elle dépend.

MALGRÉ-VOIVRE, cense, à 2 kilom. S.-O. de Glonville.

MALGRÉ-XOUSSE, cense, à environ 2,500 mètres de Lagarde; elle est composée d'une belle maison d'exploitation, et ses terres sont d'un seul gazon. Elle dépendait, ainsi que le village sur le ban duquel elle est située, du temporel et du spirituel des évêques de Metz.

MALLELOY (RUISSEAU DE). Il sort du bois de La Fourasse, passe sur le territoire de Nomeny, et se jette dans la Seille après un cours de 4,000 mètres.

MALLELOY, village de l'ancien duché de Lorraine, dans le Val-des-Faulx, à droite de la Moselle, à 14 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 14 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Custines. Pop.: 333 hab., 53 élect. cens., 10 cons. mun., 79 feux. Nombre d'enfants: 71 en hiver, 36 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ.: 180 hect. en terres lab., 24 en prés, 50 en vignes, 138 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 30 hectol., en orge 25, en avoine 35; planté en vignes 50. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1710, 59 hab., 17 gar.; 1802, 245 hab.; 1822, 500 hab., 70 feux.—*Anc. div.*: 1594, mairie de Condé et Val-des-Faulx, bail. de Nancy; 1710, même bail., prév. de Condé; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Custines, dist. de Nancy.—*Spir.*: Ann. de Custines, dio. de Metz.

En 1569, Marie de France, duchesse de Bar, engagea Malleloy, avec d'autres terres, pour la rançon de son mari détenu prisonnier à Metz. C'est le seul titre où il soit fait mention de ce village, qui remonte, comme on vient de le voir, à une époque assez éloignée. La seigneurie de Malleloy fut érigée en comté, le 19 mai 1724, en faveur d'Edmond Collignon, conseiller d'Etat et chambellan de Léopold.

MALNOY. Nom d'une ancienne localité située aux environs de Nomeny, et qui fut détruite au moyen-âge. On a trouvé, sur l'emplacement qu'elle occupait, plusieurs cercueils en pierre et un grand nombre de monnaies romaines. Il est question de Malnoy ou *Mannoy* dans un titre de 1392.

MALZÉVILLE (MALZEVILLA, ASPERA VILLA, MARGÉVILLE, MARZÉVILLE, MARJAINVILLE, MARCHAINVILLE-LES-NANCY), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte Ste.-Geneviève, sur la rive droite de la Meurthe, chemin de grande communication n.° 7 de Nancy à Lay-St.-Christophe, à 2 kilom. N. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 1,640 hab., 133 élect. cens., 16 cons. mun., 340 feux. Nombre d'enfants: 209 en hiver, 105 en été. Deux sœurs de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de charité et association de dames charitables pour porter des secours aux malades indigents. Surf. territ.: 185 hect. en terres lab., 52 en prés, 106 en vignes, 35 en bois, 120 en friches, pâquis, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en orge et avoine 30, en seigle 16; planté en vignes 20. On s'y livre principalement à la culture de la vigne et des arbres fruitiers; on y cultive aussi beaucoup de légumes, surtout des haricots et des pois, que l'on récolte de très-bonne heure. Le sol est favorable à la culture des vignes, dont une partie est plantée de petite race. Nos anciens ducs faisaient, dit-on, grand cas du vin de Malzéville. La côte au pied de laquelle est bâtie ce village, était entièrement stérile il y a cinquante ans; aujourd'hui, grâce aux efforts de deux cultivateurs éclairés, M. Besval d'abord, puis M. Turck, elle produit de très-belles récoltes. Les vaches sont les seuls bestiaux qu'on y élève, mais elles ne sont pas en nombre suffisant pour la population et pour les engrais si nécessaires à la fertilité du territoire; il y a très-peu de chevaux. Etablissements industriels: Une fabrique de produits chimiques, dirigée par MM. Berbain et Xardel; elle occupe, toute l'année, 40 ouvriers; il s'y fait du noir d'os pour la clarification des sirops et la fabrication du cirage, et du noir volatil pour la peinture; du bleu de Prusse, du sel ammoniac, du bleu soluble en tablettes et liquide, pour l'azurage du linge; enfin des boutons d'os de toute sorte. Cet ensemble de fabrication nécessite l'achat des débris de matières animales, os, chutes de cornes, ergots de bœuf, etc.; du jour au lendemain, ces débris peuvent être transformés en produits commerciaux. Les propriétaires de cette usine ont obtenu une médaille de

bronze à l'exposition départementale de 1843. Malzéville possède encore deux brasseries et des carrières de pierres dites de roche, qui s'emploient pour le pavage. De 1839 à 1842, la population de Malzéville s'est augmentée de 500 âmes. Ecarts : *Jéricho, le Pavillon, l'Hôpital, la Trinité*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 162 hab., 24 gar.; 1802, 927 hab.; 1822, 1,101 hab., 300 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév., châtellenie et bail. de Nancy; 1751, bail., malt. et géo. de Nancy, cout. de Lorraine, 1790, canton et dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Malzéville est ancien : on prétend qu'il fut donné à l'abbaye d'Epinal, par Thierry, évêque de Metz, en 1005. Mais cette assertion est erronée, car Thierry mourut en 984 et eut pour successeur Adalbéron, qui vécut jusqu'en 1005. Nous trouvons seulement que le duc Simon donna, vers 1137, à l'abbaye de Bozières, une partie des dîmes de *Margéville* et d'*Angécourt* (Aginécourt). En 1494, une partie de cette seigneurie fut échangée contre celle de *Monteux-sous-Amance*.

Nous trouvons, dans les extraits de différents diplômes, chartes, etc., recueillis par F. Vuillemin, archiviste de la province, les titres suivants :

« L'an 1482, le 24 novembre, deux heures avant midi, sont comparus sous l'orme et devant la fontaine les habitants de Malzéville, d'une part, et le gros Thouvenin et Alison, sa cousine, neveu et nièce du feu Martin, lesquels Thouvenin, arbalétrier de Frouart, et Alison, requérèrent et demandèrent aux deux maires et à tous les habitants dudit lieu si eux-mêmes étaient serfs et s'ils oyèrent oncques dire si leurs ancesseurs fussent oncques serfs et de serve condition, et si les héritages situés audit Malzéville le sont : sur quoi fut dit par les deux maires et autres que tous les hommes et habitants dudit Malzéville, de quelque état qu'ils soient, ni leurs ancesseurs, ni leurs héritages ne sont ni ne furent oncques serfs et de serve condition, mais que ladite ville de Malzéville est la plus franche ville champêtre du duché de Lorraine, pourtant qu'ils ont tels privilèges qui leur sont été donnés par un seigneur jadis duc de Lorraine, qu'ils ne paient ni ne doi-

vent point de poignet ni de vente à Nancy ni en toutes les bonnes villes du duché de Lorraine et avec ce peuvent vendre, engager, changer, aliéner et faire toute leur volonté et plaisir par-devant et en la présence de tous les seigneurs dudit Malzéville de tous héritages quelconques qu'ils ont et peuvent avoir en ladite ville, ban, finage et confinage d'icelles sans ce que les seigneurs dudit lieu et aucuns d'eux y ait que voir ne que connaître, ne qu'ils y puissent mettre nul débat ne empêchement quelconque, et aussi ladite ville est propre chambre d'un duc de Lorraine, en ait telles franchises et libertés, us et coutumes que la propre ville de Nancy en ait, rien excepté ne réserve, et avec ce peuvent tous les hommes de quelque état qu'ils soient, quelque part qu'ils soient demorans, de tous héritages quelconques faire leur plaisir et volonté; et encore peuvent tous lesdits habitants aller demorer en tous pays où bon leur semble et jouir paisiblement de tous héritages qu'ils pourroient avoir en ladite ville de Malzéville, ban, finage et confinage d'icelle, sans que les seigneurs dudit lieu y ayent que voir ne que connaître, ne que ils y puissent mettre nuls débats et empêchement quelconques. Jhnes de Nanceys.

» Acquet de 2 francs de cens, ascensement de 2 francs, de Nicolas Laurent, demeurant à Malzéville, pour les dames Prêcheresses de Nancy, sur une maison, usuaires et appartenances d'icelle, seise à Malzéville, lieudit en My-la-ville, et sur un jour et demi de vigne séant audit lieu banlieu dit au Chanfour (23 juin 1543). »

On voit, par un autre titre daté de 1671, que les impôts de Malzéville furent adjugés à un nommé Martin Poinssotte, dudit lieu, comme plus haut metteur, à la somme de 1,005 francs pour, par lui ou son commis, pendant trois années, lever les droits desdits impôts à raison de 6 deniers par franc sur les denrées et marchandises qui se vendront ou achèteront audit lieu pendant lesdites années, provenant du cru et con cru dudit lieu, comme aussi du pot de vin, bière et autre boisson...

Le village de Malzéville est réuni au faubourg des Trois-Maisons par un pont de treize arches, établi sur la Meurthe. Ce pont a été construit sous le règne de René II, en 1498.

A gauche, en allant de Nancy à Malzéville, sur le parapet de la première arche au-dessus du lit de la rivière, il y avait une pyramide quadrangulaire, au haut de laquelle était placée une statue de grandeur naturelle, représentant le Sauveur du monde. Sur sa base était un cadre de pierre, au-dessus duquel se voyait l'écu gravé de Lorraine, et dans l'intérieur du cadre cette inscription en lettres gothiques :

L'an mil v.^e et ung, tesmoing ce condicile,
Feu très-victorieux René, roi de Sicile,
Très-amé Prince et Duc de Lorraine et Barrois

Fit ce Pont ériger pour affranchir charrois,
Tout homme et bestial qui tributaire estoit
A la Nef que cy-près pour son tribut guettoit ;
Tant eust le bien public recous, chier
Qu'on ne le pourrait dire ou par escript
couchier.

L'on tient René pour mort, en ce disant,
langue erre ;

Car sans fin l'on vit son nom par sa triomphant
guerre.

O Dieu doux et clément sauve son esprit !
Prince qui Dieu seul crainct, à jamais ne périt.

Sire doncq qui les preulx nudz de vices au
ciel armes,

Accepte pour René nos prières et nos larmes.

Lionnois reproduit la note suivante tirée de l'inventaire du trésor des Chartres. « Marché fait les 19 et 21 décembre 1499, en présence de René II, duc de Lorraine, du bâtard de Calabre, des seigneurs de Valengin, sénéchal de Lorraine etc., à Jean Wautier et Jacob son frère, maçons, pour faire un pont de pierre sur la rivière de la Meurthe à l'endroit de Malzéville, et ce pour la somme de 4,600 francs de Lorraine, et 40 francs de vin, dont ils recevront 600 francs comptants, 400 francs à Pâques, 460 francs à la Pentecôte, et les 200 francs restants, quand le pont sera achevé ; promettant lesdits maçons d'accomplir ledit pont pour la saint Remy suivante, et s'y obligent en donnant sûreté. »

Ce pont, dont Louis XIII fit sauter deux arches, lorsqu'il vint assiéger Nancy, en 1633, souffrit beaucoup des inondations de 1717 et 1744, qui emmenèrent deux de ses arches. En 1764, dit Durival, une partie de ce pont tomba

dans la Meurthe. Après la construction des ponts d'Essey, il avait été décidé que celui de Malzéville serait démoli. Les habitants de ce village prévoyant le dommage qu'ils en souffriraient, s'offrirent de faire à leurs dépens les réparations nécessaires pour en conserver l'usage ; ce qui leur fut accordé.

Les seigneurs de Malzéville étaient haut-justiciers, et les condamnés subissaient leur peine dans le village, où il existait un signe patibulaire. Il y avait aussi, autrefois, une halle au blé où se tenait un marché chaque semaine. Elle est tombée en ruines depuis une vingtaine d'années seulement. Malzéville possédait aussi un fief qui avait été érigé en faveur de Claude de Sabourel, le 16 janvier 1603, et qui fut transféré sur une autre maison, le 31 juillet 1704, en faveur de M. d'Hoffelise.

On lit dans l'*Etat du domaine*, que le roi était seigneur haut-justicier au village de Malzéville, avec création des maire, maître échevin, échevins et clercs jurés. Le *cri de la feste* se faisait au nom de S. M., qui avait droit de prendre seule la première *danse*, à l'égard de laquelle tous sujets étaient obligés. La taille ordinaire était de 26 francs 8 gros par an. Les *arantés*, c'est-à-dire les particuliers qui n'étaient point natifs dudit lieu et qui y demeuraient devaient à Pâques et à la St.-Remy, par moitié, trois gros par an. Appartenait au roi un muid de vin sur la dimerie des vignes du ban de Malzéville, ainsi que le droit de *gauge*. C'était au nom de S. M. que le maître échevin établissait un gageur. La taille de chaque habitant était de 3 poulles par an, outre un droit de *nappes*.

L'église de Malzéville, qui date d'une époque assez éloignée, a été en partie défigurée par de modernes restaurations ; cependant elle a conservé ses fenêtrures, qui sont du XV^e siècle. Le célèbre Bourdaloue y a prêché l'Avent et le carême de 1633 à 1636.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un manuscrit intitulé : *ANNALES DOMUS PROBATIONIS PROVINCIAE FRANCIAE SANCTI-NICOLAI* (Bibliothèque de M. l'abbé Marchal) : *Anno 1663... Nocturni nostri pro more in scholis ad pueros, singulis hebdomadis... in pagis ad rusticos per quadragesimam de christiand vita rectè instituendū verba habuere. Inter alios UNUS ALIQUIS, tanto ardore tantòque vi de rebus divinis dixit ad populum ut*

ad P. Rectorem delegatus fuerit vir nobilis qui
SOMNE TOTIUS PARCIE gratias egerit... Dans
 une note pour le géographe Bugnon, et signée :
Tribolet, recteur du Noviciat des Jésuites de
 Nancy (même bibliothèque), on lit ce qui suit :
 Le P. Bourdaloue a fait son troisième an de
 noviciat à Nancy. Ces deux citations d'auteurs
 contemporains du célèbre prédicateur, appuient
 d'une manière incontestable la tradition rap-
 pelée par Durival et Lionnois.

Une seule maison du village a conservé des
 dessus de portes et de fenêtres en ogives.

MALZEY. (Voyez *Molzey*.)

MAMEY (MAMMETTES, MAMÈS), village de
 l'ancien duché de Lorraine, dans la plaine dite
 Labaye, à 30 kilom. N.-O. de Nancy, 26 N.
 de Toul, chef-lieu de l'arrond., 8 N. de Do-
 mèvre, chef-lieu du canton. Annexe de Mar-
 tin-court. Pop. : 391 hab., 39 élect. cens., 40
 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 68 en
 hiver, 20 en été. Surf. territ. : 524 hect. en
 terres lab., 5 en prés, 4 en vignes, 209 en bois.
 L'hectare semé en blé peut rapporter de 8 à 10
 hectol., en orge de 10 à 12, en avoine de 12 à
 15. Bêtes à cornes et porcs. Culture principale :
 la pomme de terre. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 58 hab., 1802, 260 hab.,
 60 feux; 1822, 300 hab., 76 feux. — *Anc. div.* :
 1394, terres de Heys et de Pierrefort, bail. de
 Nancy; 1710, prév. de Preney, bail. de Nancy;
 1731, bail. et maît. de Pont-à-Mousson, gén.
 de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de
 Dieulouard, dist. de Pont-à-Mousson. —
Spir. : Doy. de Preney, dio. de Toul.

Ce village est assez ancien : en 1334, Gérard,
 sire d'Haraucourt, reconnaît tenir d'Edouard,
 comte de Bar, ce qu'il a en la ville de *Mamey-*
à-Hays, et doit un mois de garde à Pont-à-
 Mousson. Un procès ayant eu lieu entre les
 officiers de Pont-à-Mousson et la dame de
 terre, dame de Pierrefort et de Mamey, et
 Claude de Freneau, aussi dame de Pierrefort,
 au sujet de deux bourgeois du Pont retirés à
 Mamey, il y eut, en 1604, départ de cour, or-
 donnant que ces deux sujets demeureront à la
 dite dame sans aucune retenue au duc de juridic-
 tion, de haute, moyenne et basse justice, à
 charge qu'à l'avenir si quelqu'un des siens va
 résider au Pont, elle en perdra la subvention
 et ne prétendra sur lui aucun droit de retenue.

Mamey dépendait de la mairie de Pierre-
 fort.

MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS (MAN-
 DRES), village de l'ancien duché de Bar, à la
 source de l'Ache, à 40 kilom. N.-O. de Nancy,
 24 N.-N.-O. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 12
 O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 452
 hab., 43 élect. cens., 40 cons. mun., 135 feux.
 Nombre d'enfants : 65 en hiver, 45 en été.
 Surf. territ. : 1,024 hect. ; 464 en terres lab.,
 80 en prés, 2 en vignes, 418 en bois. Lettres
 par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 41 hab., 13 gar. ; 1773, 70
 hab. ; 1802, 450 hab., 106 feux ; 1822, 415
 hab., 109 feux. — *Anc. div.* : 1710, chef-lieu
 d'une prévôté, bail. de Pont-à-Mousson; 1731,
 bail. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, maît.
 et cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de
 Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de
 Preney, dio. de Toul.

Le village de Mandres, autrefois qualifié de
 bourg, chef-lieu d'une gruerie, date d'une épo-
 que fort reculée : en 1049, le patronage de sa
 cure fut donné, par Léon IX, à l'abbaye de
 St.-Maur. Les Archives renferment un grand
 nombre de titres dans lesquels il est question
 de ce village. En 1322, Jean Watterin de Jal-
 lon de Beaumont, écuyer, fait ses reprises pour
 ce qu'il possède à Mandres. En 1339, Jean
 d'Apremont reconnaît tenir en fief de son frère
 Geoffroy la forte maison avec la terre et sei-
 gneurie de Mandres-en-Voivre. En 1341, Jean
 d'Apremont, chevalier, seigneur de Mandres et
 de Forbach, promet de rendre et remettre ès
 mains de Henri, comte de Bar, la forte maison
 de Mandres, toutes et quantes fois que lui ou
 ses hoirs en seront requis, pour s'en servir con-
 tre ceux qui lui feraient la guerre, excepté le
 sire d'Apremont, dont elle est mouvante. En
 1356, la comtesse de Bar ayant aidé Jean d'A-
 premont à faire le retrait de cette seigneurie,
 qu'il avait engagée à Ferry de Ludres, Jean, en
 reconnaissance, et jusqu'au remboursement de
 la somme à lui prêtée, s'oblige d'aider ladite
 comtesse de toute sa personne et de toutes ses
 terres, contre tous, et en particulier contre
 Hugues de Bar, évêque de Verdun, et Henri de
 Bar, son frère. En 1360, le même Jean d'A-
 premont permet que cette forteresse soit rendable
 et réceptable à toujours à Adémar, évêque de

Metz, et à ses successeurs. En 1397, Robert de Bar donne à Henri de Blâmont, en reconnaissance des grands ouvrages qu'il avait faits en la forteresse de Mandres, la somme de 4,000 fr. d'or et de poids, avec les 4,500 florins et les douze vingt francs, pour laquelle somme il tenait en gage ladite seigneurie, et lui donne de plus, par grâce, le surplus, montant à la concurrence de 6,000 fr. de France; et pour cette somme il lui engage, à lui et à ses hoirs, cette forteresse, ban et finage, à charge de foi et hommage.

On voit, par des titres de 1490 et 1572, que les Prêcheurs du couvent de Toul avaient droit, depuis une époque très-reculée, à une redevance d'un muid de froment sur les greniers de Mandres.

En 1458, dit D. Calmet, Baudouin de Fléville, qui était du conseil de régence de Lorraine, pendant l'absence du roi René I^{er}, accompagné de Vencelin de La Tour, de Henri de La Tour et de Ferri de Savigni, maréchal de Lorraine, à la tête de six cents chevaux, mit le siège devant Mandres, qui appartenait au seigneur de Blâmont; mais les assiégés firent une si brave résistance, que les assiégeants, après huit jours de siège, furent obligés de se retirer à l'approche du comte de Blâmont, qui venait au secours de la ville avec quelques troupes.

Olry de Blâmont, évêque de Toul, faisait sa demeure ordinaire à Mandres-aux-Quatre-Tours, dont il était seigneur. Il fit cession de cette seigneurie, et de ses autres terres, au duc de Lorraine René II, et y mourut le 3 de mai 1506.

En 1579, Charles III permit aux habitants de Mandres d'avoir chez eux des petits fours, moyennant une redevance annuelle de 8 gros par conduit. Le même prince, en 1595, régla les jours d'audience pour les officiers de Mandres, Sivry et Marvoisin. En 1610, la seigneurie de Mandres fut donnée, par le duc Henri, avec les villages dépendant de cette prévôté, à Louis de Guise, baron d'Ancerville. En 1621, le même duc Henri fit donation à Marguerite de Gonzague, son épouse, en cas qu'il vint à décéder le premier et qu'elle ne se remariât point, des prévôté, terre et seigneurie de Mandres.

François de Mauljean, gentilhomme lorrain,

colonel de cavalerie pour le service du duc Charles IV, s'étant jeté, en 1655, dans le château de Mandres-aux-Quatre-Tours, avec dix-huit hommes d'armes, s'y défendit avec tant de valeur et d'adresse contre plusieurs attaques des ennemis, qu'il rusait à chaque instant, qu'il obligea le général français à mettre le siège devant cette petite forteresse. Il tint ferme pendant plusieurs jours : se voyant enfin hors d'état de résister plus longtemps, ayant usé toutes ses provisions de guerre et de bouche, il se rendit au général, après en avoir obtenu une capitulation honorable.

Mandres fut, jusqu'en 1751, le siège d'une prévôté dont la juridiction s'étendait sur sept villages du Barrois; il possédait un fief érigé, le 17 mars 1703, en faveur de Georges Gélée du Chénois, exempt des gardes du corps de Léopold, et un château flanqué de quatre tours. Ce château, que Dagobert avait donné aux évêques de Toul, est entièrement détruit; une seule des quatre tours qui avaient donné leur nom au village, et que le prince de Guise fit démolir, sort encore de terre; le reste n'est plus qu'un amas de décombres coupé par des jardins et des maisons. Une habitation moderne, avec quatre tourelles, a été bâtie à l'entrée du village; mais il ne faut pas la confondre avec l'ancien château.

L'église est moderne; mais un petit portail à plein cintre, supporté par des colonnettes à chapiteau roman, a été conservé de l'ancienne: auprès est un vase en fonte, de la forme d'une cloche renversée, avec des anses, et à pieds de lion; il sert de bénitier et paraît être d'un travail très-ancien. Les armes de Mandres sont celles du duché de Bar, cantonnées de quatre tours d'argent.

MANÉE, ferme, à 2 kilom. N. de Turquestein.

MANGONVILLE, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, à 55 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrondissement, 40 E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Annexe de Roville. Pop. : 261 hab., 26 élect. cens., 40 cons. mun., 72 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 51 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 584 hect.; 255 en terres lab., 18 en prés, 24 en vignes, 14 en bois. Moulin à grains. Lettres par Neuville.

Anc. pop.: 1710, 12 hab., 2 gar.; 1802, 134 hab., 27 feux; 1822, 254 hab., 56 feux.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézélise, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézélise.—*Spir.*: Ann. de Roville, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Les Archives ne font pas mention de ce village; tout ce que nous savons, c'est que le chapitre de Bouxières en était seigneur.

MANHOUE, village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Seille, chemin de grande communication n.° 13 de Nancy à Delme, à 22 kilom. N.-E. de Nancy, 14 O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 341 hab., 34 élect. cens., 10 cons. mun., 87 feux. Nombre d'enfants: 80 en hiver, 55 en été. Surf. territ.: 400 hect. en terres lab., 80 en prés, 5 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en orge 12, en seigle 13, en avoine 11. Elève de chevaux. Moulin à grains. Lettres par Château-Salins. On passa la Seille sur un pont, tout près de ce village.

Anc. pop.: 1710, 40 hab., 13 gar.; 1802, 260 hab., 69 feux; 1822, 310 hab., 73 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. et bail. de Nomeny; 1751, bail. de Château-Salins, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de l'évêché; 1790, canton de Bioncourt, dist. de Château-Salins.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Le nom de ce village ne se trouve dans aucun titre des Archives; il y avait trois fiefs.

Vers 1650, les habitants de Manhoué, au nombre de 21 alors, firent une ligue avec ceux de Fossieux, d'Aulnois et de Craincourt, pour se défendre contre les partisans qui ne cessaient de les rançonner; mais le chef de ceux-ci en eut avis, et le partisan Hache vint inopinément à Manhoué, fit prisonniers les quatre principaux habitants, et les emmena à Luxembourg, pour avoir refusé de lui payer 400 patagons. Après avoir subi une longue captivité et payé cette somme, les quatre habitants de Manhoué, devenus libres, intentèrent un procès à ceux de Fossieux, d'Aulnois et de Craincourt, qui furent condamnés, par la Table de marbre de Metz, à payer chacun leur part des 400 patagons, de la rançon et des dommages qu'avait causés aux prisonniers leur

détention. Le père de M. Dauphin, à qui nous devons cette note, possédait toutes les pièces de ce procès.

Il y a trois ans, qu'un habitant de Manhoué fit construire une cave sous sa chambre: l'excavation allait être terminée, lorsqu'on trouva un squelette avec son armure complète, sabre, pique, cuirasse, casque, etc. On présume que ce squelette est celui d'un cavalier suédois, sur lequel les habitants se sont vengés et qu'ils ont enterré profondément chez eux pour mieux cacher les traces de leur vengeance.

On a trouvé aussi, près d'un lieu appelé *Four-à-Chaux*, des sépultures, des sabres, des pots de terre et un cercueil en pierre rempli d'ossements.

Manhoué possède un vieux château qui est habité, et l'on voit, sur le territoire de ce village, les ruines d'une ancienne chapelle, où furent, dit-on, enterrés des Huguenots; elle était sous l'invocation de saint Hubert, et l'on y conduisait les chiens malades. Une des branches de la grande voie romaine, qui allait de Strasbourg à Metz, passait sur le ban de Manhoué, se dirigeant vers Scarponne.

Jean-Baptiste Guérin, de Manhoué, connu dans l'ordre des Tiercelins sous le nom de Père Colombar, était au nombre des ecclésiastiques qui furent déportés avec M. l'abbé Michel, ancien curé de la Cathédrale.

MANONCOURT-EN-VERMOIS (**MANNONIS CURTIS**, **MANICOCURTIS**), village de l'ancien duché de Lorraine, près du chemin de grande communication n.° 4 de Nancy à Bayon, à 15 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop.: 278 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 63 feux. Nombre d'enfants: 67 en hiver, 29 en été. Surf. territ.: 565 hect. en terres lab., 52 en prés, 15 en vignes, 28 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 13 hectol., en orge et avoine 22, en seigle 12; planté en vignes 90. Chevaux, vaches, porcs, bêtes à laine. Culture des céréales. Ecart: *Moulin-aux-Vents*. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop.: 1710, 28 hab., 4 gar.; 1802, 207 hab.; 1822, 250 hab., 54 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Rosières, dist. de Nan-

cy.—*Spir.*: Ann. de St.-Hilaire, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Manoncourt, dépendant du comté de Lupcourt, est très-ancien : il en est parlé dans la charte par laquelle l'abbesse Eve fit don de la seigneurie de Cluni à son frère, en 862. Il y avait une église succursale de celle de St.-Hilaire, et l'on y voyait un monument portant la date de 1544. En 1665, Charles IV érigea en fief une maison, gagnage et dépendances, situés dans ce village, appartenant à Francisque Strosse, ancien gentilhomme de la maison de la reine de Danemarck. Cette maison avait été bâtie sur l'emplacement de l'ancien château. Le 21 janvier 1702, Joseph Humbert de Tonnoy fut admis, par le duc Léopold, aux foi et hommage du fief de Manoncourt, qui passa depuis en la possession de Sondini, ou Sonnini, liquoriste de la cour de Lorraine, dont est issu le célèbre voyageur et naturaliste Sonnini, lequel ajoutait à son nom celui de Manoncourt; on doit à cet auteur, outre les différents ouvrages auxquels il a travaillé ou qui lui sont propres, la rédaction d'un journal qui a paru à Nancy en 1790-95, sous des titres divers.

M. l'abbé Garo, ancien curé de Manoncourt, a trouvé, sur une hauteur voisine de ce village, au milieu de débris d'habitations ruinées par un incendie, des monceaux de tuiles, des haches, des clés romaines et une Minerve casquée en bronze.

MANONCOURT-EN-VOIVRE (**MANNONIS CURIA, MANONCOURT-SUR-TERROUIN**), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Terrouin, à 52 kilom. N.-O. de Nancy, 14 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 4 S. de Domèvre, chef-lieu du canton. Annexe d'Avrainville. Pop.: 272 hab., 27 élect. cens., 40 cons. mun., 72 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 1,055 hect.; 623 en terres lab., 125 en prés, 21 en vignes, 242 en bois. Ecart : *Boyet*. Un moulin à grains. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1740, 21 hab., 9 gar.; 1802, 182 hab., 43 feux.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, prévôté de Gondreville, bail. de Nancy; 1731, bail. de Pont-à-Mousson, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Royau-meix, dist. de Toul. — *Spir.*: Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Ainsi que le précédent, ce village date d'une époque fort éloignée, car il en est question dans une charte de l'évêque Frottaire, de 856, et dans la confirmation de la fondation du prieuré de Deully, par Brunon, évêque de Toul (1043). Manoncourt possédait déjà, à cette époque, deux chapelles. En 1515, Edouard, comte de Bar, quitte au duc Ferry les gardes de Manoncourt, « se réservant seulement le droit d'avoine, qu'il a de commandise. » Enfin, nous trouvons, sous la date de 1600, une déclaration du prieur et des religieux de St.-Epvre de Toul, au sujet d'un moulin qu'ils ont fait construire en la terre et seigneurie de Manoncourt. Ce village était compris dans les localités de la prévôté de Gondreville qui furent rendues au duc de Lorraine en 1718.

L'auteur de l'*Histoire de Toul* rapporte que l'évêque saint Gérard, qui voulait réprimer les exactions commises par les seigneurs sur les serfs des campagnes, étant allé au village de Manoncourt, y fut cerné dans sa maison par Odelric, l'un de ces seigneurs, et fut obligé, pour échapper à la mort, de lever l'excommunication qu'il avait prononcée contre lui.

La ferme de Boyet, qui dépend de cette commune, fut anciennement un ermitage, puis une cense appartenant à l'abbaye de St.-Epvre de Toul.

MANONCOURT-SUR-SEILLE, village de l'ancien duché de Lorraine, près du chemin de grande communication n.° 6 de Nancy à Faulquemont, à 25 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 3 S.-S.-O. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Clémery. Pop. : 512 hab., 51 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 41 en été. Surf. territ. : 382 hect.; 315 en terres lab., 42 en bois, 1 en vignes. Moulin à grains. Ecart : Trois maisons isolées. Lettres par Nomeny.

Anc. pop.: 1710, 35 hab., 6 gar.; 1802, 250 hab.; 1822, 279 hab., 64 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Nomeny; 1731, même bail., mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de l'évêché; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Les plus anciens titres où il soit parlé de ce village remontent au XIV^e siècle; il fut engagé, en 1566, par Philippins de Chavinot à

Simon de Jeandelincourt. De 1366 à 1395, les évêques de Metz en étaient, sans doute, devenus possesseurs, car nous voyons, à cette dernière époque, Raoul de Coucy l'engager au duc de Lorraine en nantissement d'une somme qu'il lui devait. La seigneurie de Manoncourt, après avoir appartenu à la famille de Bressey, fut vendue, le 12 septembre 1761, à Philippe Pascal de Marcol, qui en était propriétaire en 1789.

L'ancien château, qui existait encore vers la fin du siècle dernier, a été converti en maison de ferme ; les fragments qu'il en reste ne présentent aucun intérêt.

On a trouvé, sur le territoire de Manoncourt, il y a quinze ou vingt ans, un cercueil en pierre dans lequel étaient un squelette et un ossement. Il existe au moulin de Brionne, écart de Manoncourt, une petite chapelle très-ancienne autour de laquelle on a trouvé un cimetière où des cadavres étaient posés les uns sur les autres. Il y a une fontaine, à l'eau de laquelle on attribue la vertu de guérir la fièvre, et où l'on va en pèlerinage le jour de l'Annonciation de la Vierge.

MANONVILLE (MANNONIS VILLA, MENOVILLILLA), village de l'ancien duché de Bar, sur le plateau d'Ache, route départementale n.º 4 de Nancy à St.-Mihiel, à 30 kilom. N.-O. de Nancy, 20 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., N.-O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 507 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 3 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 568 hect. en terres lab., 68 prés, 32 en vignes, 235 en bois, 4 en jar- dins. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 ctol., en orge 17, en seigle 10, en avoine 22 ; moitié en vignes 30. Elève de chevaux, bêtes à cornes et à laine. Culture des céréales, des légumes de terre et de la vigne. Moulin à eau, carrière de pierres calcaires, pont de quatre arches sur l'Ache. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 33 hab., 19 gar. ; 1773, 30 hab. ; 1802, 286 hab., 64 feux ; 1822, 262 hab., 74 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et baill. de Pont-à-Mousson ; 1731, baill. et maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Bernécourt, dist.

de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Ce village est très-ancien : le patronage de sa cure fut donné, en 1103, à l'église St.-Gengoult de Toul, par Pibon, évêque de cette ville. En 1262, il y eut partage et accompagnement entre le duc de Bar et le chapitre de St.-Gengoult, pour le village de Manonville. En 1353, Kannier de Manonville reprit d'Edouard, comte de Bar, la moitié de cette seigneurie, pour laquelle il devait six semaines de garde à Mousson. En 1437, Perrin de Manonville était seigneur de ce lieu. Manonville était, en 1773, une haute justice et avait trois seigneurs ; le curé y percevait la dime en vin sur tout le finage.

MANONVILLER, village des anciens duchés de Lorraine et évêché de Metz, dans une plaine, à droite de la Vezouse, à 43 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 13 E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 383 hab., 38 élect. cens., 10 cons. mun., 102 feux. Nombre d'enfants : 62 en hiver, point en été. Surf. territ. : 697 hect. ; 522 en terres lab., 102 prés, 8 en vignes, 7 en bois. Moulin à grains. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 17 gar. ; 1802, 302 hab., 60 feux ; 1822, 515 hab., 73 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Lunéville, baill. de Nancy ; 1710, prév. et baill. de Lunéville ; 1751, baill. et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1736, châtellenie d'Herbéviller, juridiction, subdélégation et gén. de Vic (pour onze maisons) ; 1790, canton de Bénaménil, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ainsi qu'on vient de le voir, Manonviller faisait, à la fois, partie de l'évêché de Metz et du duché de Lorraine ; l'église et la maison curiale étaient comprises dans cette dernière portion, ainsi que toutes les terres qui dépendaient du village. Il y avait anciennement un prieuré.

MARAINVILLER (MARIANI VILLARE, MARIENVILLER, MERANVILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Vezouse, route royale n.º 4 de Paris à Strasbourg, et chemin de grande communication n.º 16 de Lunéville à Bourdonnay, à 59 kilom. S.-E. de Nancy, 9 E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton

et de l'arrond. Pop.: 732 hab., 73 élect. cens., 42 cons. mun., 194 feux. Nombre d'enfants : 450 en hiver, 60 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Bureau de charité. Surf. territ.: 4,702 hect.; 786 en terres lab., 333 en prés, 7 en vignes, 389 en bois. Ecarts : *Rohay*, *Froiseu*, *Beaulieu*; moulin à grains. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 43 hab., 13 gar.; 1802, 577 hab., 125 feux; 1822, 677 hab., 150 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1754, bail. et maît. de la même ville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bénaménil, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1268, la terre de Marainviller fut vendue, du consentement du duc de Lorraine, à Henri, sire de Blâmont, par l'abbé et le couvent de Belchamps. En 1510, Guillaume, abbé de ce monastère, ayant reçu pour convers dans son couvent un sujet du sire de Blâmont, de Marainviller, sans le consentement de ce seigneur, promit de ne plus le faire.

MARAI DE LAY (RUISEAU DES). Il a sa source à Lay-St.-Remy et son embouchure dans la Meurthe; il suit un cours de 2,300 mètres, arrose 50 hectares de prairies et alimente un moulin sur le territoire de Lay-St.-Remy.

MARBACHE (MERBAGIUM, MERBACHE et MERBECH), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, et route départementale n.° 4 de Nancy à St.-Mihiel, à 15 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 675 hab., 67 élect. cens., 42 cons. mun., 195 feux. Nombre d'enfants : 443 en hiver, 24 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 4,079 hect.; 494 en terres lab., 16 en prés, 85 en vignes, 544 en bois. Relai de poste. Ecart : *Le Ménil*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 39 hab., 16 gar.; 1802, 503 hab.; 1822, 620 hab., 154 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, terre et prév. de l'Avant-Garde, bail. de Nancy; 1754, bail, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Frouard, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Le village de Marbache date d'une époque très-reculée : en 1063, l'évêque de Toul, Odon,

en donna l'église aux chanoines de St.-Genoul, à qui cette donation fut renouvelée, en 1105, par l'évêque Pibon. On voit, par un contrat de vente, daté de 1281, que Marbache relevait, à cette époque, de Thibaut, comte de Bar. En 1287, Fouques et Jean de Morey vendirent à Ascelin du Pont-à-Mousson, prêtre et curé de Blénod, tout ce qu'ils pouvaient avoir à Marbache et sur le ban de ce village, moyennant 100 livres tournois. En 1365, Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, vendit à Robert, duc de Bar, les châteaux, forteresses et villes de Pompey, *Marbaiche*, les deux Saizeris et Rosières. En 1434, René donna *héréditablement*, à Henri, bâtard de Bar, la terre de Marbache, les châteaux de Condé et l'Avant-Garde. Il y avait, à Marbache, un fief appelé *Le Ménil*.

Les habitants de ce village étaient soumis à une redevance de 8 francs, au lieu de la garde qu'ils devaient faire au château de l'Avant-Garde, et à une autre de 2 francs 5 gros pour l'exemption de la bannalité et la permission de cuire leur pain. Il y avait, en outre, un droit de *pois et polettes*. Chaque bateau touchant terre sur le ban de Marbache devait 40 blancs. Le droit de taverne était de 40 francs.

On a trouvé, il y a plusieurs années, en piochant, près de l'ancien chemin de Frouard à Marbache, les ossements de dix ou douze cadavres avec des pierres rangées autour, à peu près vis-à-vis l'ancien château de Condé. En 1810, en construisant une maison près de la nouvelle route de Nancy à St.-Mihiel, on a trouvé des cercueils en pierre, percés à chaque extrémité, dans lesquels se trouvaient des ossements intacts, bien à leur place, des cadavres ayant à côté d'eux un christ en cuivre, cloué sur une petite croix en bois noir, et une Vierge en plâtre, d'environ cinq centimètres de longueur, bien conservés. A côté de ces cercueils étaient des ossements renfermés entre des pierres murées.

En 1823, de l'autre côté de la route, assez près de ces tombeaux, en faisant une fondation, les maçons ont rencontré, à 2 mètres de profondeur, un pavé en dalles; sur quelques-unes étaient gravées des lettres. Des femmes de Marbache possèdent des petites vierges en os, portant une couronne cranelée, percées au sommet, de la longueur de 5 centimètres.

L'église a été construite en 1825; l'ancienne, qu'on a démolie à côté, avait été reconstruite en 1739; son clocher a subsisté jusqu'en 1857.

La *Statistique* de 1802 donne le nom de *Petit-Marbache* à la partie du village qui est située sur la route, et où est établi le relai de poste.

MARCAIRERIE, polissoir appartenant à la verrerie de St.-Quirin, à 1 kilom. O. de Vasperviller. C'était autrefois une papeterie.

MARÉVILLE (MARAINVILLE), hospice d'aliénés, à 1 kilom. S. de Laxon, dont il dépend, et à 5 O. de Nancy. Nous lisons dans une pièce ayant pour titre : *Mémoire des bois* : « Sur la requête présentée au roi et à son conseil royal des finances, par les Frères des écoles chrétiennes de Maréville, près Nancy, expositive que le feu roi Stanislas voulant, pour l'intérêt public, former une maison de correction à l'instar de celle de St.-Yon, de Charenton, de St.-Lazare, etc., choisit un bâtiment connu sous le nom de Maréville, qui avait servi, dans le siècle dernier, d'hôpital aux pestiférés. Cet hôpital avait été fondé, en 1605, par la dame Fériet, dans le temps que la peste ravageait la Lorraine. Cette fondation, pieuse dans son origine, était administrée par les présidents et procureurs-généraux des compagnies souveraines; elle était protégée par les ducs de Lorraine, entre autres par les ducs Charles et Henri, qui affectèrent, à perpétuité, pour son chauffage, 40 arpents de bois au canton de la Fourasse, joignant le même hôpital; ces 40 arpents de bois furent séparés du surplus du canton et abornés dans tout leur contour. La peste ayant cessé en Lorraine, cet hôpital fut transformé en manufacture, et fut confié à des négociants de Nancy, qui la montèrent sous la protection du souverain, parce que le duc régissant s'était réservé le droit d'y placer un certain nombre de pensionnaires, sous une modique pension; ces mêmes négociants-directeurs, pendant toute leur manutention, jouirent des 40 arpents de bois affectés au chauffage de la maison par les ducs Charles et Henri. En 1740, cette manufacture passa sous la direction de l'Hôtel-de-Ville de Nancy; soit négligence, soit défaut de connaissance ou d'intérêts de la part de ces nouveaux administrateurs, le bénéfice ne répondit pas au travail; la manufacture

languissait en 1749, lorsque le roi Stanislas se déterminà à en faire une maison de correction. Il choisit les suppliants pour en être les directeurs, par contrat du 29 juillet 1749. Ce prince donna toutes les maisons, cours, bâtiments, terrains, enclos, jardins, circonstances et dépendances qui formaient anciennement l'hôpital des pestiférés pour lesdites maisons, bâtiments, emplacement, servir de maison de correction et de pensionnat libre, sous la conduite des Frères des écoles chrétiennes. »

Maréville a été administré par les Frères jusqu'en 1793, époque à laquelle une notable partie de l'établissement a été incendiée. Au départ de ces religieux, qui eut lieu alors, l'hospice a toujours eu la même destination, et a été administré successivement, jusqu'en 1815, par des régisseurs, auxquels ont succédé des receveurs-économés, sous l'autorité d'une commission administrative. Au 1.^{er} janvier 1815, un directeur remplaça ces fonctionnaires, et fut lui-même remplacé, au 1.^{er} janvier 1818, par des sœurs de la congrégation de St.-Charles, qui ont conservé l'administration de l'établissement jusqu'au 1.^{er} janvier 1842. A cette époque, Maréville a été réorganisé sur les bases posées par la loi du 30 juin 1838. Il est aujourd'hui exclusivement consacré au traitement de l'aliénation mentale. Il est administré par un directeur responsable, secondé par un receveur-économe, sous la surveillance d'une commission spéciale. Le service de santé est confié à un médecin en chef, secondé par un adjoint, un pharmacien et un interne. Les sœurs Hospitalières sont chargées, comme par le passé, des soins à donner aux malades, quoiqu'elles n'aient plus aucune administration.

Dans un intéressant rapport adressé à M. le préfet de la Meurthe, par M. Archambault, médecin en chef de Maréville, nous trouvons les notes statistiques suivantes :

La population de Maréville, au 1.^{er} janvier 1842, était de 291 hommes, 235 femmes; total, 526.

Il résulte du relevé général des entrées annuelles, de 1794 à 1841, à Maréville, que le chiffre des admissions, en 1842, n'est surpassé que par celui des années 1838 et 1839. D'un autre côté, l'augmentation du nombre des admissions s'accroît progressivement à partir de

1808, où l'on ne trouve que 41 admissions, jusqu'en 1840, où l'on en compte 439. En 1844, il n'y en eut que 98 ; mais cette diminution tient à des circonstances administratives qui rendirent, pour cette année, les admissions beaucoup moins nombreuses.—Le nombre des hommes admis en 1842 dépasse d'une petite quantité celui des femmes, résultat analogue à celui que fournissent 2,997 entrées relevées sur les registres de Maréville, de 1794 à 1841, et qui donnent 4,749 hommes et 4,278 femmes.—Sur les 147 admissions de 1842, on compte 67 malades dont l'espèce d'aliénation mentale est naturellement incurable ; la proportion, sans être très-favorable, l'est cependant beaucoup plus que celle que présente la population primitive qui, sur 526 aliénés, donne 402 espèces incurables...—Si l'on compare les formes de l'aliénation mentale chez les malades entrés en 1842, on remarque que les idiots appartiennent tous, moins un, au sexe masculin, et que, chez les femmes, la démence simple est deux fois plus fréquente que chez les hommes, tandis que le chiffre de la démence avec paralysie générale est, au contraire, plus élevé de moitié chez ces derniers.—Le tableau des admissions donne 87 entrées dans les mois chauds, c'est-à-dire en mars, avril, mai, juin, juillet et août, tandis que l'on n'en compte que 60 pour les six autres mois de l'année. — Le maximum des entrées, en 1842, tombe entre vingt et trente ans pour les deux sexes, 27 hommes, 17 femmes ; viennent ensuite les périodes de quarante à cinquante ans, 19 hommes, 14 femmes, et de trente à quarante ans, 17 hommes, 14 femmes ; au-dessous de vingt ans, on ne trouve que 9 admissions, ou plutôt 5 seulement, si l'on défalque les idiots et les épileptiques.—Les tableaux relatifs à l'état civil présentent 559 célibataires, et seulement 143 individus mariés.—Les tables présentent 293 aliénés habitant la campagne, et 267, les villes.—Chez les 147 malades admis en 1842, les professions se trouvent réparties dans l'ordre suivant : Professions mécaniques, 21 hommes, 16 femmes ; total, 37. Professions libérales, 18 hommes, 4 femmes, total, 22. Professions aratoires, 12 hommes, 7 femmes ; total, 19. Gens de peine, domestiques, 6 hommes, 10 femmes ; total, 16. Professions incon-

nues, 9 hommes, 14 femmes ; total, 23. Sans professions, 3 hommes, 15 femmes ; total, 18.— Le nombre des décès, en 1842, s'est élevé à 67 (33 hommes, 34 femmes). Ils ont principalement porté sur les formes incurables de la folie. Dans cette catégorie, la démence, la démence avec paralysie générale, et l'épilepsie donnent le chiffre de 49, l'idiotie et l'imbecillité celui de 7, tandis que la manie et la lycémanie n'y comptent que pour 7, et que les 4 derniers décès appartiennent à des individus non classés. — Les décès, sous le rapport de l'âge, ont eu lieu dans l'ordre suivant : Avant 20 ans, 2 femmes. De 20 à 30, 5 hommes, 1 femme ; total, 6. De 30 à 40, 5 hommes, 5 femmes ; total, 8. De 40 à 50, 7 hommes, 6 femmes ; total, 13. De 50 à 60, 7 hommes, 5 femmes ; total, 12. De 60 à 70, 5 hommes, 10 femmes ; total, 15. Au-dessus de 70, 1 homme, 3 femmes ; total, 4. Age inconnu, 2 hommes, 5 femmes ; total, 7.

L'église de Maréville est surmontée d'un dôme assez remarquable.

MARIMONT (MERSPRICH, MORSBERG, MORSBERG, MORESPERG, MORSBERG), village de l'ancien duché de Lorraine, à la source du Spin, chemin de grande communication n.° 45 de Dieuze à Insming, à 35 kilom. N.-E. de Nancy, 51 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-S.-O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 183 hab., 18 élect. cens., 10 commun., 45 feux. Nombre d'enfants : 56 en hiver, point en été. Surf. territ. : 499 hect. ; 544 en terres lab., 43 en prés, 3 en vignes, 97 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge, 20, en seigle 17, en avoine 25 ; planté en vignes 40. Chevaux, bêtes bovines et ovines. Culture des céréales et des plantes légumineuses. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 25 hab., 4 gar. ; 1809, 149 hab., 34 feux ; 1822, 248 hab., 45 feux. — *Anc. div.* : 1594, chef-lieu d'une châtellenie, bail. d'Allemagne ; 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1754, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bassing, dist. de Dieuze. — *Spir* : Dieuze de Metz.

Le village de Marimont, appelé communément *Morsperg* dans les anciens titres, date d'une époque éloignée : en 1266, le comte de

de Linange déclare tenir en fief et hommage du duc Ferry tout ce qu'il a au château de *Morsperg*. En 1269, Simon, seigneur d'Eberstein, et Valran, son frère, se reconnaissent hommes-ligés du même duc Ferry et reprennent de lui le château de *Moresperg*. En 1297, cette terre fut échangée contre la seigneurie de Bitche. Enfin, en 1386, le quart de la seigneurie de Marimont fut vendu au duc Charles III. La mairie de ce lieu se nommait la *mère-cour*, et, en 1605, elle étendait sa juridiction sur les cinq villages de Cutting, où il paraît que depuis elle fut transportée, Bassing, Donnont, Guinzeling et Loudrefing, et prétendait avoir sa coutume particulière. En 1609, Didier Bertrand, qui était seigneur de Marimont, obtint du duc Henri la permission de porter le nom de ce lieu.

Au XIII^e siècle, pendant la guerre que le duc Ferry III avait avec les Messins, il se livra, près de *Morsperg*, un grand combat dans lequel le duc fut vaincu, et Jean de Choiseul fait prisonnier.

Le château de Marimont, qu'entourait une double enceinte, est maintenant tout-à-fait démolí; il n'en reste que quelques vestiges.

Marimont a été érigé en succursale en 1859; il n'y avait, avant cette époque, qu'un vicaire résident. Près du village, existait, sous l'invocation de saint Antoine, un ermitage maintenant détruit; on allait autrefois en pèlerinage à la fontaine qui l'avoisinait.

MARIMONT (PETITE-MARIMONT), hameau, sur le penchant d'une côte, à 1 kilom. N. de Bourdonnay, dont il dépend. Bugnon l'appelle *Petite-Marimont*, et le qualifie de village avec un château, dépendant du comté de Rébicourt. Il y a un télégraphe.

MARIVAUX, ferme dépendant de la mairie de Bezaumont, dont elle est éloignée de 2 hectom. N. La ferme de Marivaux, dit l'auteur de la *Statistique monumentale*, était une maison fortifiée appartenant aux Bénédictins de Dieulouard. Les fossés sont comblés, et il ne reste que deux tours des quatre de l'enceinte; le donjon, flanqué de deux tourelles aux angles, est mieux conservé. L'intérieur a cependant été changé quand les moines, d'un lieu de défense, en ont fait une maison d'habitation; mais ils n'ont pas touché au parapet de la plate-forme,

avec des trous pour verser la poix bouillante sur les assiégeants. On doit probablement la conservation de ces curieux restes du moyen-âge à ce que ce petit castel fut abandonné comme forteresse et conservé par les religieux comme maison de plaisance, à l'époque où il aurait dû subir inévitablement les transformations nécessitées par les nouveaux moyens d'attaque et de défense.

MARNOEL (MARNOVEL), cense, à 4 kilom. E. d'Azerailles. Le 2 mai 1708, elle fut érigée en haute justice, et, le 9 août de la même année, le duc de Lorraine céda, par échange, au P. Parisot, supérieur des jésuites de St.-Nicolas, la haute, moyenne et basse justice de la *maison franche* de Marnovel. Le *Pouillé* l'appelle *Maire-Noël*.

MARON (MARONUM), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Moselle, chemin de grande communication n.º 40 de Flavigny à Maron, à 15 kilom. S.-O. de Nancy (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 711 hab., 71 élect. cens., 12 cons. mun., 198 feux. Nombre d'enfants : 134 en hiver, 95 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1875 hect. $\frac{1}{4}$ en terres lab., 29 en prés, 88 en vignes, 323 en bois. Moulin à grains. Lettres par Pont-St.-Vincent.

Anc. pop. : 1710, 70 hab., 39 gar. ; 1802, 760 hab.; 1822, 720 hab., 200 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1754, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Pont-St.-Vincent, dist. de Nancy. — *Spir.* : Douy du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Maron, qui dépendait du comté de Chaligny, remonte à une époque assez éloignée : en 1379, les habitants de ce lieu se mirent sous la sauve-garde du duc de Lorraine, à charge de lui payer annuellement 2 sols par ménage. En 1448, Pierre de Beaufremont déchargea Philippe de Lenoncourt de ce qu'il avait perçu et exigé des terres de Ruppes, Maron et Messein, qui lui avaient été données par René I^{er}, et confisquées par ce duc pour avoir fabriqué de la fausse monnaie dans son château de Ruppes. Maron fut érigé en cure en 1677; il était, auparavant, annexe de Chaligny.

MARSAL (MARSALLUM), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine marécageuse.

geuse couverte de sources d'eau salée, qu'arrose la Seille, à droite et près de la route départementale n.° 1 de Nancy à Landau, à 36 kilom. N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 1,196 hab., 110 élect. cens., 12 cons. mun., 520 feux. Nombre d'enfants : 205 en hiver, 81 en été. Sœur de St.-Charles. Surf. territ. : 695 hect. en terres lab., 275 en prés, 37 en vignes. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 22 hectol., en seigle 20, en avoine 28; planté en vignes 45. Chevaux et bêtes à cornes. Fabrique d'huile à brûler. Ecarts : *Villers-Betnach*, *Bourache*; moulin à grains, deux maisons isolées; plusieurs sources d'eau salée. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1710, 314 bab., 32 gar. ; 1802, 900 hab., 228 feux; 1822, 935 hab., 225 feux. — *Anc. div.* : 1710, chef-lieu d'une prév., bail. de Nancy; 1754, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Marsal; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

« L'origine de Marsal, dit M. Dupré (*Mémoire sur les antiquités de Marsal et de Moyenvic*), se perd dans la nuit des temps et paraît remonter aux premiers siècles de la monarchie, si l'on pouvait accorder quelque authenticité au témoignage de Wassebourg qui, dans sa *Chronique*, rapporte qu'Ambron, fils de Clodion, roi des Franks, fit construire un château à Marsal vers le milieu du V^e siècle. Ce n'est qu'à la naissance des lettres, dans le VIII^e siècle, qu'on recueille enfin quelques notions certaines.

» Le premier document authentique sur Marsal est une donation faite, par testament, l'an 709, à l'abbaye de St.-Mihiel, par le comte Wulfoald, son fondateur. Les termes de cette fondation n'indiquent pas seulement qu'il existait à Marsal une source salée, mais bien un établissement productif, des bâtiments, des chaudières, des terrains, en un mot une saline déjà ancienne. Le second titre est de 777. C'est un testament par lequel Fulrad, abbé de St.-Denis, chapelain du palais de Charlemagne, donne *patellas ad sal faciendum in vico Bodatio seu Marsallo*. (*Bodatus*, selon D. Calmet, vient de l'ancien allemand *Boden* et *Bude*, que l'on a traduit par *Botta* ou *lacu-*

na, marais.) Le troisième titre, de 844, fait encore mention de Marsal pour ses salines: par cet acte, le roi Lothaire dispense l'abbaye de Munster en Alsace d'un droit de péage sur les sels qu'elle tirait de Marsal. Un quatrième enfin, une bulle du pape Pascal II, datée de 1106, confirme la donation faite à l'abbaye de St.-Mihiel en 709. Quant à l'importance de cette saline, on peut en juger par l'exportation de ses produits en Alsace dès l'an 844, puis, par divers traités de paix et d'échange des temps plus récents, et enfin par son inféodation, en 1551, par le cardinal de Lorraine, moyennant 50,000 livres et 400 muids de sel en faveur de l'évêché de Metz. »

Richerius, moine de Senone, raconte, dans sa *Chronique*, avec une grande naïveté, l'histoire d'une prétendue sainte, nommée Sybille, qui vivait à Marsal du temps de l'épiscopat de Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1260), et qui prétendait avoir communication avec le ciel, d'où les anges descendaient pour lui apporter sa nourriture. La fourberie de Sybille, qui entretenait un commerce criminel avec un prêtre, fut reconnue, et on l'enferma dans une prison, où elle mourut bientôt. En 1275, Laurent, successeur de l'évêque dont nous venons de parler, ayant eu la guerre avec le duc Ferry III, fut fait prisonnier aux environs de Marsal, et le duc s'empara de cette ville. L'année suivante, le même évêque ayant recommencé la guerre contre Ferry, on fit la paix par la médiation de deux cardinaux, et, pour assurance du traité et de la parole de l'évêque, on donna au duc des otages de Vic et de Marsal.

En 1569, trois gentilshommes lorrains et quelques soldats déguisés en laboureurs, s'étant saisis d'une des portes de Marsal, à la pointe du jour, entrèrent dans la ville et la pillèrent. Le duc Jean ayant reçu la nouvelle de la prise de cette ville, en eut une grande joie, qui fut malheureusement de courte durée, car Thierry Bayer de Boppart, évêque de Metz, qui était alors à Vic, en ayant été averti, pria son beau-frère, Jean, seigneur de la Pierre, d'aller au secours de la place. Celui-ci entra dans la ville avec ses soldats, par une fausse porte, inconnue aux Lorrains, les tailla en pièces, et en prit soixante-dix, qu'il fit conduire prisonniers au château de Vic. Les vainqueurs donnèrent, par déri-

sion, à cet événement, le nom de *Joie de Marsal*, et l'on en fit un proverbe pour désigner une joie de courte durée.

En 1552, le roi Henri II se rendit maître de Marsal, et le cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz, en fit augmenter les fortifications, l'année suivante, aux dépens du roi. En 1589, Fouquet de la Route étant gouverneur de Marsal, quelques-uns de ses soldats livrèrent cette place aux Huguenots, qui le firent périr. Son épitaphe se voit dans l'église de Marsal. Les protestants, maîtres de cette ville, commirent tant de désordres dans le pays, que le duc Charles III fut obligé d'assiéger Marsal. Il s'en rendit maître, et y fit de nouvelles fortifications. Pendant l'occupation de cette ville par les protestants, le duc Charles rendit une ordonnance qui défendait à ses sujets, sous peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté, d'avoir aucune fréquentation et aucun commerce avec ceux de Metz et Marsal.

Jusqu'alors cette ville était demeurée en propriété aux évêques de Metz, en vertu de la cession qui leur en avait été faite par Jacques de Lorraine, évêque de cette ville, en 1260; mais depuis la conquête qu'en fit le duc Charles III, ce prince, considérant son importance, en fit l'acquisition près du cardinal de Lorraine, son fils, évêque de Metz, le 14 décembre 1595.

Par un traité de paix fait en 1594, entre le roi Henri IV et le duc Charles III, à St.-Germain-en-Laye, il fut arrêté, dans l'article 3, que le duc et ses successeurs jouiraient de Marsal en toute propriété, en récompensant l'évêque de Metz au profit de l'évêché.

En 1620, le duc Henri II fit travailler aux fortifications de Marsal. Sur la fin de décembre 1651, le roi Louis XIII fit investir cette place par le duc de la Force. Au commencement de l'année suivante, le duc Charles IV, par le traité qu'il fit à Vic avec le roi Louis XIII, le 10 janvier 1652, promit de remettre Marsal entre les mains du roi, qui, de son côté, s'engageait à rendre la place au duc au bout de trois ans, lui laissant cependant la jouissance des domaines qui en dépendaient.

En 1641, par un autre traité passé entre le duc Charles IV et le cardinal de Richelieu, il fut convenu que Marsal serait rasé avant d'être

remis au duc, et ne pourrait jamais être fortifié : mais le roi s'étant saisi de la Lorraine, Marsal ne fut point démoli.

Enfin, par un nouveau traité passé en 1663, le duc promit de remettre au roi, dans trois jours, la ville de Marsal en l'état où elle se trouverait, « pour être par sadite majesté disposé de cette place ainsi que bon lui semblera; et au cas qu'il la fasse démolir, le duc jouira, ainsi que du passé, de la ville de Marsal, du domaine et des salines : et si elle la conserve en l'état où elle est, elle donnera au duc un dédommagement à sa satisfaction. » Mais le roi s'étant saisi de la Lorraine en 1670, Marsal suivit le sort des autres places du pays, et le roi la fit démolir en 1681. La paix de Risvick (1677) ayant rétabli le duc Léopold dans ses Etats, le roi fit, en 1699, relever les fortifications de Marsal; le duc y conserva le domaine, comme il avait été réglé par le traité de Marsal, de l'an 1663.

Il paraît que les salines de Marsal subsistèrent jusqu'au XVII^e siècle; à cette époque, la source fut abandonnée, et, dans le siècle suivant, on chercha à la perdre entièrement. Demange Lepée, gouverneur des salines de Marsal, fut annobli le 16 novembre 1559.

Il y avait, dans cette ville, une collégiale fondée, en 1222, par Clémence, abbesse de Neumoutier, pour un prévôt-curé et sept chanoines. Cette collégiale, dite de St.-Léger, fut supprimée, en 1775, et ses biens unis au chapitre de la collégiale de Vic, sous la dénomination de St.-Etienne. Il y avait aussi des religieuses de la Congrégation, fondées en 1655; des Capucins qui s'y établirent en 1650, puis transportèrent leur maison à Dieuze en 1749, ne conservant, à Marsal, que leur hospice. Ce dernier subsiste encore.

Marsal fut, jusqu'en 1751, le siège d'une prévôté royale dont la juridiction s'étendait sur cette ville et les villages d'Haraucourt, St.-Médard, et Bathelémont. Le corps de l'Hôtel-de-Ville était composé du maire royal chef de police, d'un échevin, d'un échevin trésorier, d'un procureur du roi et d'un secrétaire-greffier. Marsal avait sa coutume particulière, homologuée par le duc Charles IV, le 15 mars 1627; elle régissait Marsal, Juvelise, St.-Médard et Haraucourt. Cette coutume contenait, en matière d'injures, mais quand elles

avaient été proférées par une femme mariée, une disposition singulière : la femme était exemptée de toute réparation et passible seulement d'une amende et des dépens quand son mari déclarait l'avoir désavouée ou affirmait judiciairement l'avoir battue. Par une autre disposition, le procureur du roi avait la juridiction tutélaire sur les nobles seuls.

Nous lisons dans l'*Etat du Domaine* que le roi était seigneur régalien, souverain, haut-justicier, moyen et bas à Marsal, et qu'en cette qualité, lui appartenaient toutes épaves, confiscations, amendes, etc. Le prévôt jouissait, à titre d'office, d'une redevance de 3 gros sur chaque appointment, sentence et proclamation, arrêt réel et personnel qui se faisaient par-devant lui. Le greffe, la prévôté, le droit de sceau et de tabellionage appartenaient au roi, ainsi que les droits pour la réception des maîtres des différents corps de métiers, savoir : pour un marchand, 11 francs ; pour un boulanger, 15 ; un cordonnier, 15 ; un boucher, 12. Le droit de bourgeoisie était de 3 gros, celui de taverne de 12 francs. Chaque boulanger devait aussi 3 gros pour permission de cuire dans son four. Le roi seul pouvait faire de la bière dans toute l'étendue de la prévôté. Il y avait, à Marsal, une gabelle, appelée la *Grosse-Gabelle*, sur les vins et boissons, pour laquelle il était dû à S. M. 600 francs barrois. Outre cette gabelle, il y en avait une autre sur les hôteliers, cabaretiers et autres marchands de vin en détail, sauf deux des meilleurs et principaux hôteliers, dont l'un pouvait être affranchi par le roi, l'autre par le maître échevin. Les habitants ne pouvaient mettre du vin en perce sans en avoir préalablement fait la déclaration aux officiers de justice. Outre les droits dont nous venons de parler, il y en avait d'autres sur les forains et les étalageurs de la halle, sur les grains, sur le passage des bestiaux, sur les huches à mettre le poisson. Il était dû sur le moulin de Marsal, aux Bénédictins de Metz, 14 chapons, ou 12 francs 8 gros. Enfin les habitants devaient 40 francs au roi pour droit d'entrée du maître des basses-œuvres dans leur ville.

On trouve, au nord de Marsal, dit M. Dupré les traces d'une voie militaire qui se dirigeait de Divodurum sur *Pons Saravi* (Sarrebouurg),

et dont Tarquinopol paraît avoir été l'une des stations fortifiées, afin d'assurer le passage des marais de la Seille. Les médailles du haut empire qui s'y rencontrent avec celles des successeurs de Constantin, ne permettent pas de douter que ce poste n'ait conservé son importance pendant toute la durée de l'empire, et que cette voie militaire ne soit l'une des plus anciennes de la Gaule. Elle était directe pour se porter du centre à la frontière des deux Germanies, et dut être très-fréquentée lors des premières guerres que Gallien eut à soutenir contre les usurpateurs qui occupaient les rives du Rhin.

Parvenue à Marsal, la voie romaine avait à traverser non pas seulement la Seille, mais les marais profonds qui, aujourd'hui encore, s'étendent sur ses rives et occupaient jadis, sur une largeur de plus de mille mètres dans cet endroit, la partie basse de la vallée. Le trajet n'aurait pas été sans difficulté, mais un ouvrage unique en son genre, immense dans ses proportions, extraordinaire, malgré sa simplicité, et peut-être par cette simplicité même, avait recouvert ces marais inabordables d'une surface solide qui, de part et d'autre, les rattachait à la terre ferme. Cet ouvrage, c'est le briquetage de Marsal, que M. Beaulieu appelle, avec plus d'exactitude, le briquetage de la Seille. car, il n'est pas, comme nous allons le voir, restreint aux environs de cette ville.

Qu'on se figure, dit M. Beaulieu, une couche composée de morceaux d'argile cuits au four, et auxquels on a donné, en les pétrissant avec la main, les formes les plus diverses. Ils sont droits ou courbes, cylindriques ou triangulaires, coniques ou parallépipèdes. Les plus grands ont de 28 à 50 centimètres seulement, et cette couche, dont l'épaisseur moyenne est de 1 mètre 75 centimètres, et dont aucun ciment n'agglomère les matériaux, se maintient depuis des siècles à la surface d'un marais avec une si grande solidité qu'on n'a pas hésité à construire une place forte au-dessus... Il se trouve non-seulement à Marsal, mais encore à Moyenvic, à Vic, à Burthecourt et à Salonne, et ses parties réunies peuvent être évaluées à une superficie de 350,000 mètres carrés et à une masse cube de 400,000 mètres. Nous lisons dans la *Sauvagère* qu'au dessus de cette

superficie, il s'est formé, par succession de temps, un second marais qui doit sa formation à la vase qui s'y est déposée par les inondations, les herbes aquatiques qui y ont végété, leur pourriture annuelle, etc., de façon qu'il y a aujourd'hui deux marais; celui du dessous est une vase extrêmement gluante, et qui n'a point de fond; le second marais, qui s'est formé au-dessus du briquetage, a communément sept, huit, neuf, dix et jusqu'à onze pieds d'épaisseur.

La Sauvagère considère le briquetage de la Seille comme un ouvrage des Romains destiné à servir d'assiette à un camp, dont l'accès devait être défendu par son isolement au milieu des eaux stagnantes de la Seille. Une armée nombreuse a dû y être employée, et le but de ceux qui ont établi ce poste de grande importance était sans doute de tenir en respect toute une nation vaincue, de se maintenir sur son territoire, et de se rendre maîtres de toutes les communications entre Metz et Strasbourg. La Sauvagère fonde son opinion sur la découverte faite à Marsal même de fourneaux à fondre du cuivre, bâtis sur le briquetage et rencontrés à une profondeur de 22 pieds avec un vase d'une terre rougeâtre vernissée, au fond duquel on lisait en caractères romains : *Cassius F.* Autour de ces fourneaux se trouvaient en grande quantité des parcelles de cuivre jaune et rouge « apparemment pour des armes offensives à l'usage des Romains qui se servaient ordinairement de cuivre au lieu de fer. »

Selon M. Dupré, ancien directeur de la saline de Moyenvic, qui publia, en 1829, le *Mémoire* que nous avons déjà cité, le briquetage de la Seille n'est point l'œuvre des Romains; c'est dans le moyen-âge, vers les premiers siècles de la monarchie française, qu'il faut en chercher l'origine.

Le but de cette construction a été de servir d'assiette à un établissement militaire, tel qu'un camp retranché, placé au milieu des marais de la Seille pour en défendre le passage, de rendre accessibles, de conserver et de protéger les sources salées, richesses du pays, et de poser une base solide sur laquelle la population attachée à leur exploitation pût se grouper autour d'elles, construire et s'élever au-dessus des inondations annuelles de la vallée.

Mais M. Beaulieu et son savant commentateur, M. Beaupré, reportent l'origine du briquetage aux derniers temps de la période celtogauloise. Ils considèrent l'habitation des Gaulois sur les bords de la Seille comme démontrée par leurs monnaies autonomes et les pointes de javelots en silex qui ont été recueillies sur la colline Saint-Jean, dans les champs de Tarquinpol et aux environs. S'il pouvait subsister quelque doute à cet égard, il serait levé par la découverte, en 1838, de squelettes trouvés au nombre d'une vingtaine, à cent mètres environ de la place de Marsal, dans le nouveau lit qu'on creusait à la Seille. Ces squelettes, dont les ossements étaient bien conservés, avaient les pieds tournés vers l'orient et les bras croisés sur la poitrine; ils portaient au cou des torques (colliers faits d'une seule pièce) en bronze, et des anneaux de même métal ceignaient leurs bras et leurs jambes.

Les armes de Marsal sont : écartelé de gueules et d'or.

« Les rois d'Austrasie, dit M. Noël, ont frappé monnaie à Marsal; on en connaît plusieurs titres sous le nom de *Marsalovico*; la terminaison *vico* et le commencement du mot, peu lisible, ont trompé quelques numismates, qui ont supposé ces pièces frappées à Moyenvic. Les évêques de Metz ont souvent fait battre monnaie à Marsal. D'après M. de Saulcy, le plus ancien de ces prélats serait Hériman, élu en 1073. Mais, depuis son épiscopat, ses successeurs, Adémar, Théodoric de Coucy et autres, frappèrent aussi, à Marsal, des monnaies dont les exemplaires ne sont pas très-rares. » Au mois d'avril 1843, on a trouvé, à Noviant-sur-Moselle, un pot renfermant 400 médailles lorraines, parmi lesquelles quatre jolies petites monnaies inédites, frappées à Marsal, entre les années 1415 et 1437, par Conrad Bayer de Boppard, 78.^e évêque de Metz.

Marsal a eu beaucoup à souffrir du bombardement du 30 juin au 1.^{er} juillet 1815; mais, dans ces dernières années, des réparations importantes ont été faites à ses fortifications, une caserne couverte et une porte ont été construites, un fort élevé entre la route et Marsal, et un autre se bâtit en ce moment du côté de la chaussée de Tarquinpol.

Des plans et perspectives de Marsal se trou-

vent dans l'Atlas de Tassin et dans le Recueil de Beaulieu. Une vue de cette ville a aussi été gravée par Israël Sylvestre et une autre par Sébastien Leclerc, d'après une tapisserie du cabinet du Roi, à Versailles; cette dernière porte le titre de *Reddition de Marsal*.

Les ouvriers du génie militaire viennent récemment de trouver à Marsal une inscription très-curieuse, mais que, malheureusement, on n'a pas encore fait connaître. On prétend qu'elle remonte au règne de Tibère; tout ce que nous savons, c'est qu'elle renferme les deux mots : *Vicani Maroslenses*, pour *Marsollenses*, transposition dont les inscriptions gallo-romaines offrent d'assez fréquents exemples. Cette inscription est peut-être de nature à jeter un nouveau jour sur l'origine de Marsal.

MARTHECHAMP, tuilerie, à 3 kilom. E. de Méréville.

MARTHEMONT (*MARTINI MONS*), petit village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de la Voivre, à 22 kilom. S.-S.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 42 N.-N.-O. de Vézelize, chef-lieu du canton. Annexe de Théلود. Pop. : 93 hab., 9 élect. cens., 10 cons. mun., 27 feux. Nombre d'enfants : 22 en hiver, point en été. Surf. territ. : 216 hect. ; 142 en terres lab., 32 en prés, 13 en vignes, 40 en bois. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 15 hab., 5 gar.; 1802, 108 hab., 25 feux; 1822, 120 hab., 29 feux.—*Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Puligny, dist. de Vézelize.—*Spir.* : Doy, du Saintois, dio. de Toul.

Marthemont, malgré son peu d'importance, est une localité fort ancienne : il est parlé de son église dans la charte de fondation de l'abbaye de St-Léon de Toul, en 1091, par Pibon, évêque de Toul; et, la même année, cet évêque, accordant de nouveaux privilèges à l'abbaye qu'il venait de fonder, permit les mariages entre les habitants de Maizières et de Marthemont. (*V. Maizières*.) L'auteur de l'*Origine de la maison de Lorraine*, dit que Sèhère, abbé de Châtenois, ayant reçu de Pibon et de Hugues, comte d'Hasbourg, une terre appelée *Martemont*, la mit sous la protection de Théodoric, fils du duc Gérard (1091).

MARTHEMUHL ou **MATHEMUHL**, moulin, à 2 kilom. O. de Sarrebourg; il est composé de trois tournants et d'un pilon d'écorce.

MARTHIL, village de l'ancien duché de Lorraine, à la source de la Nied-Française, à 44 kilom. N.-E. de Nancy, 14 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 16 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 637 hab., 67 élect. cens., 12 cons. mun., 160 feux. Nombre d'enfants : 140 en hiver, 30 en été. Seur de Portieux. Surf. territ. : 600 hect. en terres lab., 40 en prés, 3 en vignes, 150 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., en orge 16, en seigle 13, en avoine 20; planté en vignes 55. Chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs. Culture des céréales et des pommes de terre. Trois moulins à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 92 hab., 15 gar.; 1802, 520 hab., 115 feux; 1822, 625 hab., 128 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et matt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Haboudange, dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Ann. de Château-Bréhain, archiprêtre de Morhange, dio. de Metz.

Les Archives ne font pas mention de ce village, mais le chœur de l'église, qui paraît dater d'une époque reculée, donne à penser que son origine est assez ancienne. Marthille ou *Marthil*, faisait partie du comté de Morhange; il y existait un ermitage appartenant aux Bénédictins de Metz : la chapelle, dite de St-Jean, existe encore, et l'on y dit la messe trois fois l'année.

MARTINBOIS, ferme, à 5 kilom. S. d'Hériménil. Il est question de ce lieu dans un titre de 1157, relatif à l'abbaye de Beaupré; elle lui appartenait dans le siècle dernier.

MARTINCOURT (*MARTINI CURTIS*), village de l'ancien duché de Lorraine, dans un vallon, à droite de l'Ache, à 29 kilom. N.-O. de Nancy, 24 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 6 N. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 315 hab., 32 élect. cens., 10 cons. mun., 64 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 26 en été. Surf. territ. : 592 hect. en terres lab., 49 en prés, 4 en vignes, 360 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 8 hectol., en orge et avoine 9, en seigle 6; planté en vignes 15.

Chevaux, bœufs, moutons et porcs. Ecarts : *Pierrefort, St.-Jean, Nanzeville*; trois moulins à grains. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 60 hab.; 1802, 260 hab., 16 feux; 1822, 293 hab., 65 feux.—*Anc. div.* : 1594, terre de Pierrefort, bail. de Nancy; 1710, même bail., prév. de Prency; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Dieulouard, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.* : Ann. de St.-Jean, doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

En 1506, Pierre de Bar reprit ligement de son frère le château et forteresse de Martincoart. En 1515 et 1525, il y eut encore d'autres reprises de cette terre. En 1778, il n'y avait encore qu'une chapelle qui dépendait de St.-Jean-Pierrefort. M. Michel dit que la tradition populaire attestait l'existence d'une maison de Templiers, à l'est-nord de Martincoart.

On voit, à Martincoart, les restes d'un château fort très-considérable, qui dominait toute la contrée : ses créneaux et ses meurtrières indiquent assez son ancienne destination.

MARTINCOURT, cense, à 2 kilom. O. de Lagarde. C'était autrefois une cense-fief relevant de l'évêché de Metz.

MATTECOURT, ferme, à 1 kilom. E. de St.-Remy-aux-Bois.

MATTEXEY (**MATTEXEIUM, METTEXEY, METCHEY**), village de l'ancien duché de Lorraine, entre l'Euron et la Mortagne, chemin de grande communication n.° 26 de Bayon à Rembervillers, à 47 kilom. S.-E. de Nancy, 20 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Annexe de Seranville. *Pop.* : 198 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 54 feux. Nombre d'enfants : 36 en hiver, 15 en été. Surf. territ. : 286 hect. en terres lab., 24 en prés, 15 en vignes, 91 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter de 12 à 13 hectol., en avoine 18; planté en vignes, 180. Chevaux et vaches. Culture du blé, de l'avoine et de la vigne. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 20 hab., 7 gar.; 1802, 176 hab., 58 feux; 1822, 208 hab., 50 feux.—*Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières; bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Luné-

ville.—*Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune.

MATTIRION. C'est le nom d'une côte, ban de Loisy, où il reste encore quelques traces du camp des Germains. Une croix, élevée en l'honneur des chrétiens qui périrent dans le combat que Jovinus livra aux Germains, fit appeler ce lieu *Croix-Mattirion* ou des Martyrs. (V. *Loisy*.)

MAUCHÈRE (**RUISSEAU DE**). Il a sa source à Montenoy, passe sur le territoire de cette commune, sur celui de Faulx, où il alimente un moulin et arrose 50 hectares de prairies, sur ceux de Malleloy (60 hectares), de Custines où il fait mouvoir deux moulins, et se jette dans la Moselle après un cours de 7,600 mètres.

MAUVAIS, scierie, ban de St.-Sauveur.

MAXEL (**RUISSEAU DE**). Sa source est à Haussonville; il baigne 19 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, suit un cours de 4,600 mètres et se jette dans l'Euron.

MAXÉVILLE (**MAXEVILLA, MARCHAINVILLE, MARCHÉVILLE, MARCHAINVILLE-LES-NANCY**), village de l'ancien duché de Lorraine, entre deux montagnes couvertes de forêts, à droite de la route royale n.° 57 de Metz à Besançon, à 2 kilom. N.-N.-O. de Nancy (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. *Pop.* : 512 hab., 51 élect. cens., 12 cons. mun., 141 feux. Nombre d'enfants : 65 en hiver, 35 en été. Surf. territ. : 585 hect.; 35 en terres lab., 46 en prés, 68 en vignes, 355 en bois. Ecarts : *Gentilly, le Sauvais, St.-Sébastien*; quelques habitations isolées sur la route de Metz. Lettres par Nancy. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune. Maxéville, par sa situation agréable et par sa proximité de Nancy, est un but de promenade très-fréquenté, et beaucoup de personnes de la ville y possèdent de jolies maisons de campagne.

Anc. pop. : 1710, 62 hab., 12 gar.; 1802, 350 hab.; 1822, 597 hab., 90 feux.—*Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., mait. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Nancy.—*Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Maxéville, appelé, dans les anciens titres,

Marchainville (village du marquis, ou aux marches, aux limites de la ville), et en patois *Mahinville*, remonte à une époque assez éloignée. Il en est parlé dans des titres du XII^e siècle. La maison de Lénoncourt y possédait des terres qu'elle tenait de la générosité des ducs de Lorraine; cette seigneurie, après lui avoir appartenu, fut ensuite partagée à titre d'héritage, d'où vient qu'il y eut plusieurs châteaux. Ce village était considérable, et l'on estime qu'avant la peste de 1630, il y avait plus de 900 habitants.

Vers l'an 1298, pendant la guerre qui eut lieu entre le duc Thiébaud II et le comte de Vaudémont, celui-ci, étant entré en Lorraine avec 600 hommes, brûla le village de Maxéville. C'est dix ans à peu près avant cet événement que Ferry III, qui, par les affranchissements donnés aux serfs de ses Etats, s'était attiré la haine des seigneurs, fut enlevé par ces derniers dans les bois de Heys, et amené prisonnier dans la tour de Maxéville. Ce fait historique, que quelques historiens avaient rejeté comme une fable, a été éclairci par M. Beaupré, dans une brochure très-intéressante, où se trouve reproduit un passage curieux des *Mémoires* du célèbre Louis d'Haracourt. M. Beaupré, après avoir établi l'authenticité de l'emprisonnement de Ferry III, a cherché à déterminer l'emplacement qu'occupait la fameuse tour où le duc fut détenu par Andrian Désarmois, et que les bourgeois de Nancy rasèrent complètement. Voici comment s'exprime, à ce sujet, notre savant bibliophile :

« Deux seigneuries distinctes, dit-il, se partageaient, au XVIII^e siècle, le village de Maxéville. L'un des seigneurs habitait cette vaste maison qu'on appelle encore aujourd'hui le *Château*, et qui, située au bas du village, se nommait le *Château-Bas*. La résidence de l'autre paraît avoir occupé l'emplacement d'une autre grande maison située un peu plus haut dans le village et adossée au côté septentrional.

> Le Château-Bas, propriété de M.^{me} de Rochefort, dont le père, M. de Lattier, en a fait l'acquisition, il y a environ 45 ans, paraît avoir été reconstruit vers 1750 : quelques-unes de ses parties ont néanmoins conservé des traces de l'architecture du siècle précédent. La

porte principale, ouverte sur le grand chemin qui aboutit à la route de Metz à Nancy, près de l'ancienne chapelle Saint-Sébastien, donne entrée sur une vaste terrasse, au-dessous de laquelle se développe en pente un jardin d'une belle étendue. A gauche est la maison de maître; à droite, près du grand chemin et derrière un double rang de tilleuls, s'élève une tour ronde, assez spacieuse, dont l'unique étage servait naguère de colombier, et dont le rez-de-chaussée est un caveau qui a dû être autrefois une prison seigneuriale. Son aspect ne permet pas d'en reporter la construction au-delà d'une centaine d'années; mais elle était jadis, au dire d'habitants âgés qui le savent de leurs pères, environnée de murs en ruines, au pied desquels on voyait encore béantes les ouvertures d'anciens souterrains, que les décombres n'avaient pas entièrement comblés. En abordant la tour du côté du sud-ouest, on s'aperçoit que l'escalier qui sert à y monter repose entièrement sur un mur très-épais, probablement celui d'une ancienne tour ronde, dont les restes encore debout, mais de hauteur inégale, ont, dans la partie intérieure de leur contour, servi d'assises à l'édifice actuel. La maison forte, dont elle défendait sans doute un des angles, dominait par sa situation, quoique peu élevée, la route de Metz à Nancy. De ses murs, on voyait à découvert, dans tout son trajet, l'ancien chemin, et c'était probablement le seul par lequel on parvenait de la route à Maxéville. Ce chemin, qui existe encore aujourd'hui, s'embranchant avec la route en formant un angle droit, et pénètre dans le village entre l'église et des jardins qui ont dû être autrefois des dépendances du Château-Bas. Cette position, que devaient fortifier, d'une part, l'abaissement du sol vers le bassin de la Meurthe, et de l'autre des fossés alimentés par les sources abondantes de la gorge de Maxéville, convenait parfaitement au *chastel d'un très-hault, très-puissant et très-redouté seigneur de la duché de Lorraine* au XIII^e siècle.

> On voit, dans les dépendances de l'habitation de M. de Haldat, jadis le siège de l'autre seigneurie, une tour carrée, dont les murs, au-dessous du sol, renferment un caveau qui a été vraisemblablement la prison des vaisaux de cette seigneurie. Ces murs très-épais semblent

avoir appartenu à une construction bien plus ancienne que la tour dont ils forment la base ; mais ils sont, comme elle, disposés sur quatre faces. » C'est pourquoi on doit supposer plutôt que le *Château-Bas* servit de prison au duc Ferry.

L'église de Maxéville, continue M. Beaupré, est remarquable par sa situation à mi-côte, assez loin du village. Elle s'élève isolée sur une espèce de terrasse qui domine au loin la vallée de la Meurthe, et autour de laquelle des restes d'anciens fossés semblent indiqués par une dépression de terrain, prolongée de l'ouest au sud, là précisément où des fossés pouvaient être nécessaires à la défense d'une maison forte dont cette terrasse eût été l'assiette. C'est peut-être un reste de vieux château que cette tour servant aujourd'hui de clocher, et dont les fenêtres bilobées appartiennent à une architecture plus ancienne que les ogives par lesquelles le jour pénètre dans l'église ? »

On voit, dans cette église, les armes de Lorraine, celles avec les alérions une fois, les autres composées une fois, ce qui est un hommage rendu aux ducs ; mais les armes des Lenoncourt se retrouvent partout où on a pu les placer, à la voûte, sur les pilastres, sur les vitraux. Ce qui fait penser que c'était la chapelle d'un château auquel elle était adossée. Il y a, dans le chœur, des vitraux colorés, provenant en partie du couvent d'Ormes. Sur le vitrail sont les armes de Lorraine, des croix dentelées, le barbeau de Bar, et le bouquet de pensées rappelant la devise : *Plus penser que dire*. Une tombe, sans date, porte le nom de Richard Désarmoises. La pierre du baptistère, de la forme d'une coupe de grande dimension, et ornée de sculptures gothiques, semble remonter à une époque reculée. Le tableau de St.-Martin, qui décorait l'église, avait été peint par Girardet et donné par Jean Lamour.

Le chemin vicinal de Maxéville à Champigneules passe, au dire de quelques personnes, pour une ancienne voie romaine ; cette tradition pourrait être appuyée par la découverte de vestiges d'un camp romain dans le bois qui domine ce chemin et le vallon de Champigneules. Ce chemin s'appelle *Chemin de la Justice*, à cause des fourches patibulaires qui se trouvaient à son extrémité.

On a trouvé, dit M. le curé de Maxéville, à qui nous empruntons ces notes, enfouies au milieu des bois, à la profondeur d'un pied, des médailles d'Antonin, Marc-Aurèle, Commode, Faustine, Lucile ; 600 médailles en petit bronze, du règne de Gallien, et de plusieurs des trente tyrans qui ont paru dans les Gaules ; une monnaie d'or espagnole à l'effigie de Philippe-le-Beau et de Jeanne-la-Folle ; une autre portant l'inscription : *Karlus* d'un côté, et de l'autre *rex Paris*.

C'est une tradition, dans le village, qu'une bataille s'est donnée dans le canton dit le *Haut-de-l'Orme*. On n'y rencontre que d'anciens vestiges d'habitations enfouies, des murs de 2 mètres d'épaisseur, ce qui atteste l'existence d'un château qu'on appelle vulgairement le *Château du Haut-de-l'Orme*.

Il existait, dans cette commune, au XVII^e siècle, quelques usages assez bizarres. A chaque enterrement, le curé avait trois pains ; à Pâques et à la Pentecôte, deux tartes de la femme dont l'enfant avait été baptisé le premier avec l'eau nouvellement bénite ; une tarte de celle qui avait reçu le chapeau de fleurs au Saucy, le dernier jour des Rogations ; aux mariages, une paire de gants et le repas. Le curé devait, à Pâques, une pinte de vin par ménage, et une chopine aux veuves. Un canton de Maxéville porte le nom de *Côte-le-Prêtre* ; c'était, dit-on, sur cette montagne, voisine du village, que l'on déposait les pestiférés en attendant leur mort, et que le prêtre venait leur apporter les derniers secours.

MAZELURE, ferme, ban de Gelacourt. La cense de *Mazellerie*, dit le *Pouillé*, appartenait à l'abbaye de Moyennoutier. Elle est appelée *Mazerule* dans un titre de 1282. (V. *Azerailles*.) Il y a une espèce de chapelle où quelques personnes vont encore en pèlerinage.

MAZEROT (RUISSEAU DE). Il est formé des eaux de la fontaine Berthe, passe sur les terroirs de Fontenoy et de Glonville, et se jette dans la Meurthe après un cours de 6,400 mètres.

MAZERULES (MACERIOLE), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Seille, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 18 kilom. N. - E. de Nancy, 14 S.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 408 hab., 41

élect. cens., 10 cons. mun., 102 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 27 en été. Surf. territ. : 564 hect. en terres lab., 50 en prés, 6 en vignes, 125 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 20 hectol., en orge 24, en seigle 25, en avoine 30 ; planté en vignes 100. Porcs et brebis. Moulin à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 6 gar. ; 1802, 280 hab., 70 feux ; 1822, 440 hab., 92 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, châtellenie et prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bioncourt, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Ann. de Champenoux, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy ; érigé en cure le 15 février 1844.

Le plus ancien titre où il soit question de ce village remonte au XV^e siècle : le 8 avril 1411, ses habitants se mirent sous la sauvegarde de Charles II, seigneur haut justicier, moyennant une redevance d'un resal d'avoine et d'une poule, à la St.-Martin et à Noël, et, pour les veuves, d'un demi-resal et d'une poule. Ceux de Mazerules devaient garder les portes d'Amance lorsque la bannière était dehors. Le 5 septembre 1631, la terre de Mazerules fut vendue, avec faculté de réachat perpétuel, par le prince Charles de Lorraine, à Claude de Mazerules, l'un de ses conseillers d'Etat, pour la somme de 6,000 francs barrois.

On prétend que le nom de ce village lui vient d'un hôpital de lépreux ou *mazels*, qui y existait autrefois.

MÉDÉRATT-MUHL (RUISSEAU DE). Sa source est à Dabo, où il alimente un moulin, puis se jette dans la Zorn après un cours de 4,000 mètres.

MÉDREVILLE, cense, près de Ste.-Anne, sur le chemin de Nancy à Laxou.

MÉHON, ferme, à environ 1 kilom. N. de Lunéville. Elle fut érigée en fief par le duc Charles III, le 30 juin 1598, en faveur de Claude de Malvoisin. Il y avait autrefois une chapelle.

MEHONCOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte de Montreuil, à 31 kilom. S.-E. de Nancy, 16 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 380 hab. ;

38 élect. cens., 10 cons. mun., 89 feux. Nombre d'enfants (avec Romain) : 75 en hiver, 33 en été. Surf. territ. : 786 hect. ; 529 en terres lab., 70 en prés, 20 en vignes, 124 en bois. Ecart. : *Belchamps, Mainbermont*. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 25 hab., 12 gar. ; 1802, 294 hab., 58 feux ; 1822, 505 hab., 71 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, prév. de Lunéville, bail. de Nancy ; 1710, prév. et bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Dor. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Mehoncourt fut de la paroisse de Belchamps jusqu'en 1731, époque où Jacques Le Marquis, chanoine régulier, en fut nommé curé. Nous trouvons, sous la date de 1604, des lettres reversales de Thierry de Lemainville, abbé de Belchamps, sur l'érection des ceps et carcan, et autres droits de haute justice à lui accordés aux lieux de Mehoncourt et Haigneville, sur des sujets distincts et séparés de diverses seigneureries esdits lieux, pour mutilation de membres, et sans préjudice des exécutions capitales des hautes justices du duc. Un titre de 1707 nous apprend que, par suite d'une donation qui leur avait été faite, les religieux de Belchamps étaient tenus de chanter annuellement, le 5 novembre, une messe des morts, les obsèques, de faire sonner les grosses cloches, etc., pour le repos de l'âme des seigneurs de Mehoncourt. Par un arrêt de la chambre des Comptes, du 22 mai 1738, il fut défendu à l'abbé de Belchamps de se qualifier de seigneur de Mehoncourt, « sauf, si bon lui semble, de prendre la qualité de haut, moyen et bas justicier ; son maire demeurera sujet aux corvées seigneuriales et ne pourra étendre sa seigneurie sous le toit ; fait aussi défense audit abbé et à ses successeurs d'autoriser, en aucun cas, aucune vente, donation et échange, par la communauté dudit lieu, des bois, pâquis, terres, etc. »

Il y avait, à Mehoncourt, un fief, et, sur le ban, une cense du même nom, et l'ermitage de *la Madelaine*.

MÉNIL, cense, territoire de Marbach. C'était autrefois un fief.

MÉNIL (**MÉNIL-LES-LUNÉVILLE**), hameau, à droite de la Meurthe, à 6 hectom. S. de Lunéville. Ce hameau est ancien : en 1237, Ferry, duc de Lorraine, fit, d'un commun accord avec les abbé et couvent de St.-Remy de Lunéville, un four bannal à *Mesnil*, dont ils devaient partager les profits par moitié. Il y eut encore, vers cette époque, un accommodement d'un autre duc Ferry avec Burniques de Ristes. (V. *Chanteheux*.) Les habitants de ce lieu, ainsi que ceux de Viller, étaient sujets, avec ceux de Lunéville, à toutes aides ordinaires, à garder ou faire garder sentinelle au château de cette ville, vider et nettoyer les immondices d'icelui, lorsqu'ils étaient commandés par le châtelain du château, et lorsque la cour passait par Lunéville et y séjournait, ils étaient tenus de fournir des lits et des draps aux écuyers. Outre les droits de passage et de péage, ils devaient encore trois poules pour rente de feu.

Le *faubourg* de Ménil, dit Durival, formait une espèce de village. Il y avait un beau prieuré de Bénédictins, qui dépendait anciennement de l'abbaye de Senones. Ce prieuré avait été transféré à Léomont, en 1755 ; mais les religieux, ayant acquis le *seigneur* du Ménil, s'y réinstallèrent en 1757. Il n'y avait qu'une simple chapelle dans l'intérieur de leur maison.

MÉNIL, cense, à 2 kilom. E. de Prévocourt. Cette cense, classée, en 1790, dans le canton de Morville, dist. de Pont-à-Mousson, figure dans les anciennes divisions de la province. Chaque conduit faisant labourer y devait, pour droit d'assise, 4 gros 4 deniers barrois et une poule. Il y avait un droit de *rouage*, par lequel chaque charrette chargée de vin, qui sortait du *Mesnil*, devait 2 blancs, et le char un gros.

MÉNIL-FLIN, hameau et relai de poste, dépendant de Flin, à 5 hectom. N.-E. de cette commune. Dès 1289, il y eut une convention entre Henri, prieur de Froville, Guy, prieur de Vandœuvre, et Henri, comte de Blâmont, pour leurs héritages aux bans de Flin et *Mesnil*, et la construction d'un moulin es-dits bans, sur la rivière de Meurthe. Le nom de ce hameau se trouve encore dans un titre de 1504. Ménil et Flin formaient une mairie qui portait pour nom. Le *Pouillé de Toul* qualifie Ménil de village ayant une église. Chaque conduit avait 2 gros et les femmes veuves 1 gros, sur

lesquels les officiers de Lunéville et d'Azerailles en prenaient 8.

MÉNIL-LA-TOUR (**MANSILE AD TURRIM, MÉNIL-LES-TOUL**), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Toul, sur le revers d'un coteau au pied duquel passe le Terrouin, route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 55 kilom. N.-O.-O. de Nancy, 41 N. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe d'Andilly. Pop. : 575 hab., 58 élect. cens., 40 cons. mun., 95 feux. Nombre d'enfants : 67 en hiver, 52 en été. Surf. territ. : 881 hect. ; 447 en terres lab., 79 en prés, 1 en vignes, 515 en bois. Pont de trois arches sur le Terrouin. Ecarts : *la Folie* ; moulin à grains, tuilerie. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1802, 260 hab. ; 1822, 500 hab., 68 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. d'Aspremont ; 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz, droit romain et usages locaux ; 1790, canton de Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. d'Andilly, doy. et dio. de Toul.

Ce village, avant d'être compris parmi les localités de l'évêché de Toul, fit, sans doute, partie du duché de Lorraine, puisqu'il figure dans le dénombrement de 1594. On ne dit pas à quelle époque eut lieu cette transmission. Ménil était un franc-alleu ; il est classé, en 1756, parmi les hautes justices appartenant à des laïcs. Le seigneur de ce lieu, dit Stémer, était autrefois baron et pair de l'évêché de Toul ; il jugeait, avec l'évêque et le seigneur de Seraumont, les causes et les vassaux de l'évêché. La maison de Ménil-la-Tour portait d'argent à trois chevrons de gueules, accompagnés de neuf hermines. Cette terre appartenait très-longtemps à la famille de Cherissey, dont une branche en prit le nom au XVII^e siècle, et s'éteignit dans les Aspremont, les Serocourt et les La Vallée-Rarecourt-Pimodan.

Dans la confirmation de la fondation du prieuré de Deully, par Brunon, évêque de Toul (1045), il est question d'un village de Ménil et de son église. Mais il est difficile de préciser à laquelle des localités du nom de Ménil on doit rapporter ce titre.

MÉNILLOT (**MANILLOTUM, MÉNILLOT-LES-CROIX**), village de l'ancien évêché de Toul, sur l'Ingressin, route royale n.° 60 de Metz à Or-

léans, à 50 kilom. O. de Nancy, 6 S.-O.-O. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Choloy. Pop.: 346 hab., 55 élect. cens., 10 cons. mun., 98 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 5 en été. Surf. territ. : 25 hect.; 1 en terres lab., 44 cent. en prés, 16 hect. en vignes. Lettres par Toul. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop.: 1802, 268 hab.; 1822, 312 hab., 75 feux. — *Anc. div.* : 1736, prév. de Villey-St.-Etienne, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz, droit romain et usages locaux; 1790, canton de Foug, dist. de Toul.—*Spir.*: Doy. et dio. de Toul.

Ce village est ancien, car il en est question dès le XI^e siècle : c'était alors une chapelle appartenant à l'abbaye de St.-Sauveur, qui la céda au chapitre de Toul pour la cure et les dîmes de Bezaumont. En 1580, les habitants de ce lieu, « sujet du chapitre de St.-Etienne de Toul, » obtinrent de Claude de France, duchesse de Lorraine, les droits d'usage et d'affouage dans les bois de Choloy, à charge par eux de payer annuellement, par conduit, à la recette de Foug, 6 gros, monnaie de Lorraine.

MÉNIL-SAINT-MARTIN, écart, à 2 kilom. E. de Benney. La carte de l'état-major lui donne le nom de *Ménil-Thomassin*. C'était, dit Durival, une cense haute justice, communauté de Crévéchamps, au comté de Chaumont-sur-Moselle; elle était encore village en 1612, et il y avait une église-mère de celle de Benney. Le ban de Ménil-St.-Martin a été fort diminué par les ravages et le changement du lit de la rivière. Il ne restait plus, vers la fin du siècle dernier, que quelques vestiges de l'église de ce lieu. Il est question de Ménil-St.-Martin dans un titre de 1571, époque où il fut vendu à Jean d'Ogéville. Les habitants de cette cense étaient exempts de taille.

MÉNIL-SAINT-MICHEL, écart, aussi sur le territoire et à 5 kilom. N.-E. de Benney. Elle est mentionnée dans le dénombrement de 1710.

MENNE (SAINTE), chapelle, à 3 kilom. S.-O. de Blénod-les-Toul. Cette chapelle, dit M. l'abbé Guillaume dans sa *Notice sur Blénod*, à laquelle adhère un corps de bâtiments qu'occupe le gardien et dont une partie a été détruite, avait été réédifiée par l'évêque des Hazards,

comme le témoignent ses armoiries sculptées au-dessus de plusieurs portes. Elle existait antérieurement, et, s'il faut en croire certains chroniqueurs, elle devait être fort ancienne déjà, quand elle fut rétablie et mise à neuf par le soixante-douzième pontife de Toul.

On prétend que les reliques de sainte Menne ont été trouvées à l'endroit même où est construite la chapelle. Elles furent déposées avec honneur, et les miracles qui s'opérèrent, par les mérites de la sainte, y auraient attiré un grand concours de pèlerins.

A quelques pas de la chapelle, sort de terre une source d'eau limpide et abondante, à laquelle on prête une origine miraculeuse. Suivant une tradition, elle jaillit sous le bâton de sainte Menne, suivant une autre, sous l'épée de Charlemagne. L'ermitage de Sainte-Menne, propriété de M. Guérier de Dumast, est le but d'un pèlerinage annuel; on y voit plusieurs beaux morceaux de sculpture qui datent du XIV^e ou du XV^e siècle.

MÉRÉVILLE (MEREVILLA, AMERELLI VILLI), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Moselle, à 14 kilom. S. de Nancy (Ouést), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 295 hab., 50 élect. cens., 10 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 32 en été. Surf. territ. : 834 hect.; 190 en terres lab., 68 en prés, 15 en vignes, 434 en bois. Ecart. : *Marthechamp* et *St.-Thiébaud*. Four à chaux, tuilerie. Lettres par Pont-St.-Vincent.

Anc. pop.: 1710, 28 hab., 3 gar.; 1802, 215 hab.; 1822, 270 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Pont-St.-Vincent, dist. de Nancy.—*Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

L'auteur du *Pouillé du Saintois* dit que le château de Méréville fut bâti, en 1246, par Erard d'Haussonville, au-dessus du village, près des bois, à l'endroit où l'armée du duc Thiébaud II fut battue et mise en déroute par celle d'Henri, comte de Vaudémont; il fut ruiné en 1309, et il n'en reste plus aucun vestige, non plus que d'une chapelle qui se trouvait à 50 mètres de l'église. La collation de la cure de Méréville fut donnée par le duc Raoul,

en 1340, au chapitre de St.-Georges de Nancy. Il y avait aussi, dans ce lieu, un prieuré de St.-Thiébaud, fort ancien, dont nous parlerons plus tard. Jacob d'Haraucourt vendit, pour 15,000 francs, la terre de Méréville qu'Henri d'Haraucourt, son frère, racheta en 1612. Du reste, ce village date d'une époque fort reculée, car il en est question dès le XI^e siècle.

MÉRIGNY, château, à 3 kilom. O. de Saulxures-les-Vannes. Ce château, appelé aussi *Marigny*, appartenait, vers la fin du siècle dernier, à M. Baillivy de Méréigny.

MERVAVILLE (*MIRABILIVM VILLA*), cense, à 2 kilom. S. de Flin. Mervaville était, dans l'origine, un prieuré dépendant de l'abbaye de Senones, que Cunégonde, dame de Viviers, avait fondé au commencement du XII^e siècle, qui fut entièrement terminé, en 1242, par Catherine de Limbourg, duchesse de Lorraine et unie, vers 1753, au prieuré de Breuil, près Commercy. Autour de ce prieuré était un village qui fut probablement détruit pendant les deux sièges du château de Moyen, en 1634 et 1659. On croit que le nom de Mervaville vient de *mirabilium villa*, à cause des nombreux miracles qui s'y opérèrent par les mérites de la Vierge, à qui le prieuré était dédié. L'église, qui en était très-belle, tomba en ruines en 1758, et il n'en resta que le chœur. Le chroniqueur Richer raconte que frère René, prieur de Mervaville, « bastit la plus grande partie de l'église Nostre-Dame, excepté la chancelerie; il fit sacrer par le vénérable Gillon, euesque de Toul, le grand autel à l'honneur de la Vierge Marie, et bénir le cimetière; aussy fit-il environner la cour d'un bon mur. » Mervaville, qualifié de hameau dans le siècle dernier, était de la chàtellenie de Moyen, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton d'Azerailles, dist. de Lunéville. Mervaville était du diocèse de Toul.

MERVILLER, village considérable de l'ancien évêché de Metz, route départementale n.° 15 de Bourdonnay, à Rembervillers, à 39 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 29 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 782 hab., 78 élect. cens., 12 cons. mun., 185 feux. Nombre d'enfants : 176 en hiver, 64 en été avec le hameau de Crévilles). Sœur de Por-

teux. Surf. territ. : 621 hect. en terres lab., 163 en prés, 115 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 9 hectol., en orge et seigle 10, en avoine 8. Chevaux, vaches et porcs. Ecart : *Créviller*, *Grammont*, *la Ferme-du-Pont*; carrière de pierres de taille et de grès. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1802, 593 hab., 125 feux; 1822, 689 hab., 169 feux. — *Anc. div.* : 1756, chàtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, parlement de Metz, cout. de l'évêché; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Brouville, dio. de Metz.

Aucun ancien titre ne fait mention de cette commune. En 1729, il y eut une transaction entre l'abbé de Senones et le curé de Brouville au sujet des dîmes noyales et des rapportages des *termincs* de Merviller. On appelait ainsi certaines terres dont le finage n'était pas déterminé, et dont les dîmes se partageaient entre l'abbé de Senones et les curés de Brouville et de Vacqueville; elles étaient situées à l'extrémité du ban de ces trois villages.

MESNIVAL, ferme, à environ 2 kilom. S. de Fonteny. Elle existait en 1710.

MESSEIN (*MESSANA*, (*MESSINIUM*), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte d'Afrique, sur la rive droite de la Moselle, chemin de grande communication n.° 10 de Flavigny à Maron, à 12 kilom. S. de Nancy (Ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 262 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 66 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 506 hect.; 185 en terres lab., 98 en prés, 42 en vignes, 85 en bois. Ecart : *St.-Joseph*. Lettres par Pont-St.-Vincent.

Anc. pop. : 1710, 18 hab., 3 gar.; 1802, 272 hab.; 1822, 273 hab., 68 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Pont-St. Vincent, dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. de Chaligny, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. Il y avait un vicaire résident.

Ce village, dit M. Beaulieu, est bâti sur l'emplacement d'un *vicus* romain qui paraît avoir eu quelque importance, car on y a trouvé des restes de tours, des fragments de colonnes, des parties d'enduit peint à fresque, des pote-

ries et des tuiles à rebords. Peut-être servait-il de cantonnement aux troupes durant ces hivers longs et rigoureux dont se plaignaient tant les Romains établis dans les Gaules.

En 1264, il y eut sentence arbitrale de Renaud de Bar, par laquelle il fut interdit au comte de Vaudémont de pouvoir bâtir des maisons dans ce lieu. La terre de Messein avait été donnée à Pierre de Beaufremont par René I^{er}, qui la retira à ce seigneur pour crime de fabrication de fausse monnaie. Il y avait autrefois, à Messcin, une maison seigneuriale. Le bel ermitage de Saint-Joseph, que le célèbre Jamerai Duval fit reconstruire, en 1759, était situé sur le territoire de Messein; le noviciat des Ermites de la congrégation saint Antoine, y avait été transféré.

MÉTAIRIES-DE-ST.-QUIRIN, village de l'ancien évêché de Metz, entre la Sarre-Blanche et la Rouge-Eau, à 85 kilom. E. de Nancy, 17 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 40 S.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe de St.-Quirin. Pop. : 410 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 83 feux. Nombre d'enfants : 58 en hiver, 14 en été. Sœur de la Doctrine - Chrétienne. Surf. territ. : 956 hect.; 293 en terres lab., 159 en prés, le reste en bois. Ecarts : *Heille, Lhor, Courtegain, Rouge-Eau, Jean-Simon, Cubelot, la Haute-Gueisse, la Fontaine-aux-Chênes, le Rond-Pré, Halmoze*; moulin à grains, tuilerie, four à chaux, carrière de pierres de taille. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1822, 282 hab., 45 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cont. de l'évêché; canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Cette commune est formée de la réunion de plusieurs censes et hameaux dont presque tous les habitants sont employés dans les manufactures voisines. A Halmoze ou *Halmos*, l'une de ces censes, il existe une usine importante appartenant à M. Bajolet, de Lorquin; on y fabrique annuellement 200,000 tuiles et briques et 50,000 pièces de faïence.

METTING, village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Zintzel, route royale n.° 64 de Sarrebourg à Sarrebrick, à 105 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 20 N.-E. de Phalsbourg,

chef-lieu de l'arrond., 9 N.-N.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 517 hab., 52 élect. cens., 12 cons. mun., 109 feux. Nombre d'enfants : 76 en hiver, 57 en été. Surf. territ. : 520 hect.; 295 en terres lab., 127 en prés, 67 en vignes. Moulin à grains. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 570 hab., 66 feux; 1822, 560 hab., 75 feux. — *Anc. div.* : 1751, bail. de Fénétrange, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire ni les Archives ne font mention de cette commune.

METZING, hameau avec un moulin, à 2 kilom. S. de Riche. Il est qualifié de village dans les anciens dénombrements de la province. — *Anc. div.* : 1594, seigneurie de Pattelage, bail. d'Allemagne; 1751, comté de Morhange, bail. et mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz. Ce hameau n'offre rien de remarquable.

MEURTHE (LA). La Meurthe (*Murtha, flumen Murthum*), qui donne son nom à notre département, a deux sources principales, l'une dans le Valtin, montagne des Vosges, près de Gérardmer; l'autre au Montanben, l'une des Hautes-Chaumes. Ces deux sources se joignent entre Clairgoutte et Anould, dans l'arrondissement de St.-Dié. C'est au-dessous de Raon-l'Étape que la Meurthe entre dans le département. Elle y suit un cours d'environ 76 kilom. et passe à Baccarat, Lunéville, Rosières, St-Nicolas, très-près de Nancy, et va se perdre après dans la Moselle à quelque distance au-dessus du pont de Frouard. Elle coule sur un fond de gravier, et ses eaux sont limpides jusqu'à sa jonction avec la Vezouse, qui commence à en altérer la pureté; elle devient encore plus bourbeuse quand le Sanon s'y est réuni. Son lit a une largeur moyenne de 80 mètres, sur une pente déduite de 4 cent. par 100 mètres. Ses rives sont élevées presque partout depuis 1 jusqu'à 2 mètres au-dessus des eaux moyennes, et sa profondeur commune est de 80 cent.; mais, dans quelques parties, elle présente des basses et des gués qui rendent la navigation difficile et quelquefois impossible. La Meurthe

offre un grand avantage pour le commerce en raison du flottage des bois des Vosges, qu'elle transporte dans le bassin de la Moselle. Elle est navigable depuis le pont de Malzéville jusqu'à son confluent dans cette dernière rivière, au lieu dit la *Gueule-d'Enfer*, territoire de Frouard : deux bateaux inexplosibles font le service de Nancy à Metz et de Metz à Nancy. Le vallon de la Meurthe, qui offre des sites variés et pittoresques, a de 400 à 800 mètres de largeur ; il est bordé de coteaux chargés de vignes et couronné, presque partout, par des forêts. Malheureusement les pluies qui tombent dans les montagnes rendent cette rivière sujette à des débordements subits qui causent quelquefois de grands ravages. On cite, entre autres, ceux des 25 et 26 octobre 1778, du 22 décembre 1824 et du 29 octobre 1854. La Meurthe reçoit, dans son cours, un grand nombre de ruisseaux et quelques rivières, parmi lesquelles, la Plaine, la Vezouse, la Blette, la Mortagne, le Sanon, etc.

MEXEY ou **MÉCHET**, ancien village situé près de Domptail, et qui fut entièrement détruit. En 1712, il n'y restait que six habitants. Mexey était encore, en 1778, le nom d'un ban séparé ; c'est maintenant celui d'un ruisseau. (Voyez *Domptail*.)

MEZAN (**GRAND ET PETIT**), ferme, moulin à grains et foulon, sur le territoire de Gerbéviller.

MICHAUX, moulin, à 7 hectom. E. de Thailley-aux-Groseilles.

MIGNÉVILLE (**MÉGINEVILLE**), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur la Blette, à 55 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 25 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 N. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 344 hab., 34 élect. cens., 40 cons. mun., 72 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 52 en été. Surf. territ. 570 hect. en terres lab., 48 en prés, en vignes, 86 en bois, en orge 16. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en avoine 12. Chevaux, vaches et porcs. Culture des céréales et des pommes de terre et de la betterave. Le sol est très-propre à la luzerne, qui est d'une grande utilité pour les bestiaux. Moulin à grains. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 160 hab., 36 feux ; 1822, 260 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail.

et comté de Blâmont ; 1756, juridiction, sub-délégation et gén. de Vic ; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village fut compris d'abord dans le duché de Lorraine, puis dans l'évêché de Metz : les Archives n'en parlent pas.

L'église a été construite dans le milieu du siècle dernier. Au sud, à 6 ou 700 mètres du village, est un lieu appelé la *Haie-du-Château*, où l'on trouve les ruines d'une espèce de tour carrée, dont les côtés, qui paraissent réguliers, ont 16 à 17 mètres de longueur. On n'en voit plus que les fondations assez bien conservées. La tradition prétend que c'était une maison de Templiers. Il existe, au nord du village, une fontaine où venaient autrefois boire les fiévreux pour obtenir leur guérison.

MILBERT, cense, à 2 kilom. N.-E. de Romécourt ; elle figure, sous le nom de *Milberg*, dans le dénombrement de 1756.

MILLERY, village de l'ancien duché de Lorraine, entre deux montagnes, à droite de la Moselle, à 18 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 13 S.-S.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 497 hab., 50 élect. cens., 10 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants : 86 en hiver, 46 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 749 hect. ; 391 en terres lab., 38 en prés, 58 en vignes, 41 en bois. Moulin à grains. Ecart : le *Bdtiment*, ferme. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 84 hab., 22 gar. ; 1802, 500 hab. ; 1822 ; 471 hab., 114 feux. — *Anc. div.* : 1594, châtellenie et mairie de Condé, bail. de Nancy ; 1710, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Belleau, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

En 1558 ; Henri, comte de Bar, donna en aumône à l'église de Metz ce qu'il avait à Millery et Autreville. Nous voyons, par un titre sans date, que le châtelain de Condé-sur-Moselle, prétendait que chaque laboureur de ces deux lieux devait à sa recette une quarte d'avoine, et les manœuvres une demi-quarte ; cette redevance était appelée *l'avoine de la porte de Condé*.

Le temple de St.-Pieger, bâti, dit-on, en 1200, par les Hospitaliers de Libdeau, au village de

Millery, est entièrement détruit, comme les autres maisons que ces religieux possédaient à Jezainville, Champé, Landremont, et à l'ancien ermitage de St.-Blaise, situé sur le territoire de la commune dont nous parlons, et maintenant détruit. L'ancienne église paroissiale, bien que d'une extrême simplicité, n'était pas sans intérêt; elle avait été aussi bâtie par les Hospitaliers, dont la croix se voyait au-dessus de la porte. On y conservait une cloche sur les parois de laquelle était un chevalier en costume de l'ordre, avec ces mots : *Ave Maria*. Cette église a été remplacée par une nouvelle, construite en 1839.

On voyait autrefois, près de Millery, un ancien chemin qui communiquait du Pays Messin et du Saulnois à ce village.

MINORVILLE (MINULFI VILIA, MINORVILLA, MINORVILLE-ST.-GENGOULT), village de l'ancien duché de Bar, sur le ruisseau d'Ache, près du bois de la Keine, à 31 kilom. N.-O. de Nancy, 18 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 3 O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 366 hab., 37 élect. cens., 10 cons. mun., 115 feux. Nombre d'enfants : 42 en hiver, 32 en été. Surf. territ. : 1,263 hect.; 884 en terres lab., 423 en prés, 3 en vignes, 189 en bois. Moulin à grains. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 64 hab., 14 gar. ; 1773, 90 hab., 1802, 360 hab., 95 feux; 1822, 365 hab., 102 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de de St.-Mihiel; 1790, canton de Royaumeix, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Ce village est ancien : son église fut donnée, en 1063, par Udon, évêque de Toul, à l'église St.-Gengoult de cette ville.

L'église de Minorville, d'un ancien ordre militaire, était tout à la fois édifice religieux et de défense. Elle est encore entourée d'un mur d'enceinte; l'abside est à créneaux, maintenant cachés par le toit, et soutenus par des contreforts. La porte, enfoncée sous un porche, est surmontée d'une croix de Malte en partie grattée. Le mur d'enceinte était défendu par un fossé à peu près comblé. Vers le milieu du XIV^e siècle, sous le règne du roi Jean, on vit s'élever en France beaucoup de ces édifices religieux

et militaires. « Les habitants d'un grand nombre de villes non fermées creusaient des fossés autour de leurs églises, en crénelaient les tours et les clochers, qu'ils munissaient de pierriers et de balistes, et y construisaient des guérites où l'on plaçait des guetteurs chargés de sonner de la trompe ou de mettre les cloches en branle du plus loin qu'ils verraient reluire une armure. A ce signal, les villageois quittaient les travaux des champs; femmes, enfants sortaient de leurs chaumières, et tous couraient se réfugier dans l'église, où ils se défendaient avec l'énergie du désespoir. » (*Histoire de France*, par H. Martin.)

MISSELHOFF, ferme, à 2 kil. N. de Bébing.

MISSISSIPI, écart, près de l'étang de Mondon, sur le territoire et à 2 kilom. S.-E. de Moncel-les-Lunéville. Elle fut érigée en fief, le 10 mars 1724, en faveur de Sylvestre, marquis de Spada. Il en dépendait une vaste étendue de terres.

MITRY, ferme, à environ 4 kilom. E. de Rosières-aux-Salines.

MITTELBRONN, village considérable des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, route départementale n.° 3 de Fénétrange à Phalsbourg, à 102 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 17 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 2 O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Pop. : 794 hab., 80 élect. cens., 12 cons. mun., 173 feux. Nombre d'enfants : 133 en hiver, 50 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 545 hect. en terres lab., 161 en prés, 201 en bois, 41 en jardins, vergers, chènevières, etc. L'héctare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 15 hectol., en avoine 20. Chevaux, bœufs, vaches et moutons. Culture des céréales et des pommes de terre. Tannerie, deux carrières de grès. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 360 hab., 115 feux; 1822, 668 hab., 136 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre et seigneurie de Phalsbourg; 1736, juridiction et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic, cout. de la Petite-Pierre; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Archiprêtré de Phalsbourg, doyen de Saverne, dio. de Strasbourg.

Aucun ancien titre ne fait mention de ce village; il fut cédé à la France, en 1661, pour

l'établissement de la route de Metz en Alsace. De 1680 à 1689, les Capucins de Phalsbourg et un vicaire de ce lieu remplissaient les fonctions de curé à Mittelbronn.

MITTERSHEIM (MITTERS, MIDERCA), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, route départementale n.° 1 de Nancy à Landau, à 67 kilom. N.-E. de Nancy, 25 N.-N.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-O.-O. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop.: 1,090 hab., 103 élect. cens., 12 cons. mun., 247 feux. Nombre d'enfants: 208 en hiver, 51 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 1,799 hect.; 497 en terres lab., 208 en prés, le reste en bois. Moulin à grains, étang. Lettres par Fénétrange. Cette commune est allemande.

Anc. pop.: 1802, 746 hab., 157 feux; 1822, 975 hab., 224 feux. — *Anc. div.*: 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Fénétrange, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux; 1790, canton d'Angviller, dist. de Dieuze. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Un titre, daté de 1664, dit que la dame Marie-Claire de Croy, duchesse d'Havré et de Croy, etc., a bâti une église à Mittersheim à ses sujets catholiques. Cette ancienne église, dont s'emparèrent les Luthériens, n'existe plus; la nouvelle a été bâtie en 1786.

MITTERSHEIM (RUISSEAU DE). Il sort de l'étang de Gross-Mühlveyer, arrose 100 hectares de prairies sur le territoire de Mittersheim et se jette dans le Naubach après un cours de 500 mètres.

MOINCE (RUISSEAU DE). Il a sa source à St.-Jore (Moselle), suit un cours de 6,900 mètres, arrose 15 hectares de prairies sur le territoire de Raucourt, 20 sur celui d'Eply, et se jette dans la Seille.

MOIVRON (MOIVERON), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à 20 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop.: 481 hab., 48 élect. cens., 10 cosm. mun., 137 feux. Nombre d'enfants: 72 en hiver, 17 en été. Surf. territ.: 200 hect. en terres lab., 61 en prés, 55 en vignes, 52 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter de 18 à 20 hectol., en orge de 20 à 22, en avoine de 24 à 25;

planté en vignes 100. Vaches, chevaux et porcs. Ecart: *Rupt et Chantraine*. Lettres par Nancy.

Anc. pop.: 1802, 470 hab.; 1822, 485 hab., 129 feux.—*Anc. div.*: 1594, prév. d'Amancc, bail. de Nancy; 1756, juridiction de Metz, sub-délégation et gén. de Vic, cout. de l'Evêché; 1790, canton de Custines, dist. de Nancy.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village, compris d'abord dans le duché de Lorraine, est encore un de ceux qui furent cédés à la France en 1661. Son territoire était traversé par une des branches de la voie romaine qui allait de Strasbourg à Metz; cette branche s'appelait *chemin Saulnaire* ou *chaussée Brunehaut*.

MOLRING (MOLLERINC), très-petit village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte de Maumont, à 58 kilom. N.-E. de Nancy, 55 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 S. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Annexe de Guinzeling. Pop.: 90 hab., 9 élect. cens., 10 cons. mun., 21 feux. Nombre d'enfants (V. *Guinzeling*). Surf. territ.: 522 hect.; 87 en terres lab., 28 en prés, le reste en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1710, 55 hab., 13 gar.; 1802, 95 hab., 20 feux; 1822, 94 hab., 20 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne, 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bassing, dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune. Ses habitants étaient exempts de taille.

MOLZEY (MOLISIACCUM, MALZEY). Le village de Molzey, situé à peu de distance d'Angeray, était une des plus anciennes localités de la province. En 794, Charlemagne donna, en toute propriété, à l'évêque Bornon, le village de Molzey; en 974, saint Gérard en fit don à l'abbaye de St.-Mansuy de Toul. On ne dit ni l'époque, ni la cause de la destruction de Molzey; il y a seulement trente ans environ qu'il a été entièrement détruit, et que le dernier habitant l'a abandonné; on y voit encore quelques vestiges d'habitations et la trace des rues. A côté du lieu où existait ce village, est une côte à pic couronnée par un château fort, et au pied de laquelle était un moulin démoli depuis

un siècle ; cette montagne a conservé le nom de *Côte-du-Château*. En 1710, Molzey, ne comptait que 5 habitants ; il dépendait de la prévôté de Gondreville. Il figure encore dans le dénombrement de 1751.

Plus loin qu'Aingeray, dans un canton appelé le *Vaux-Toussaint*, était, dit-on, un village nommé *Vieil-Aingeray*, nom qu'a conservé le chemin qui conduit à cet endroit.

MONBOIS, maison de campagne, à 1 kilom. N.-O. de Nancy, faubourg de Boudouville. Il y avait autrefois une chapelle et de belles dépendances. Monbois fut érigé en fief, par Stanislas, le 30 juin 1764, en faveur de François-Thimothée Thibault, procureur-général de la chambre des Comptes de Lorraine, qui l'avait bâtie ; elle devint ensuite la propriété de M. Pelet de Bonneville, conseiller-clerc au parlement de Nancy et grand-chantre de la cathédrale de Toul.

MONCEL, village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la Seille, route royale n.º 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 49 kilom. N.-E. de Nancy, 41 S.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 740 hab., 74 élect. cens., 42 cons. mun., 174 feux. Nombre d'enfants : 139 en hiver, 40 en été. Deux Sœurs de Portieux. Surf. territ. : 588 hect. en terres lab., 550 en prés, 20 en vignes, 895 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 48 hectol. 75 litres, en orge 47, en seigle 20, en avoine 48 ; planté en vignes 420. Chevaux et bêtes à cornes. Culture des céréales. Moulin à deux tourrants, moulin à tan. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 500 hab., 418 feux ; 1822, 578 hab., 440 feux.—*Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic ; 1790, canton de Bioncourt, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Sornéville, dio. de Metz.

En 1443, Isabelle, vouée d'Épinal, déclare tenir en fief et hommage de Raoul de Coucy, évêque de Metz, Moncel et plusieurs autres lieux. Il est encore question de Moncel dans une transaction passée entre le duc de Lorraine et l'évêque de Metz, en 1471.

MONCEL-LES-LUNÉVILLE (**MONCEL-SUR-LA-MEURTHE**), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Meurthe, près de

la forêt de Mondon, route royale n.º 59 de Nancy à Schélestadt, à 34 kilom. S.-E. de Nancy, 4 S.-E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Lunéville. Pop. : 522 hab., 52 élect. cens., 10 cons. mun., 68 feux. Nombre d'enfants : 48 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 580 hect. en terres lab., 200 en prés, 1,160 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 48 hectol., en orge 45, en seigle 23, en avoine 30. Chevaux et moutons ; l'espèce bovine y est la dominante. Culture des céréales et des pommes de terre. Deux tuileries. Ecart : *La Petite-Pologne, Beaupré, Soussy, Desnœuds, la Pointe-des-Cras, Mississipi, St.-Georges, Maison-de-Briques*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 22 hab., 2 gar. ; 1802, 277 hab., 68 feux ; 1822, 240 hab., 46 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. de Lunéville, bail. de Nancy ; 1710, prév. et bail. de Lunéville ; 1751, bail et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Lunéville.—*Spir.* : Ann. de Chanteheux, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village est ancien, car il en est question dans un titre de 1157, concernant l'abbaye de Beaupré. En 1296, Liébaut, sire de Bessroimont, déclare que son fils a acquis la vouerie de Moncel, en accroissement des siefs qu'il tenait du duc de Lorraine. En 1543, Jeanne de Blâmont admodie au duc Raoul tout ce qu'elle possède à Moncel. Enfin, en 1538, Warins, convers de l'abbaye de Haute-Seille, vendit à Thiébaut, sire de Blâmont, les droits et actions qu'il avait en la maison de Moncel. L'église de ce village a été reconstruite en 1838.

MONCEL (**RUISSEAU DU**). Il a sa source sous Réchicourt-la-Petite et son embouchure dans la Seille ; il suit un cours de 48,000 mètres, et passe sur les territoires de Réchicourt, où il fait mouvoir un moulin, Juvrecourt (un moulin), Arracourt (un moulin), Bezange-la-Grande (deux moulins), Moncel (un moulin), et Pettoncourt.

MONCELLE (**LA**). Ce ruisseau sort du département des Vosges, passe sur les territoires de Lachapelle et de Deneuvre, alimente un moulin sur le territoire de la première de ces communes, et se jette dans la Meurthe après un cours de 2,800 mètres.

MONCHOIX, cense, à 1 kilom. O. de St.-Germain.

MONCOURT, village de l'ancien évêché de Metz, sur une hauteur, à 42 kilom. E. de Nancy, 49 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 13 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop.: 339 hab., 34 élect. cens., 40 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants: 50 en hiver, 5 en été. Surf. territ.: 526 hect. en terres lab., 66 en prés, 4 en vignes, 26 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en orge 22, en seigle 15, en avoine 24; planté en vignes 60. Espèce bovine. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop.: 1710, 277 hab., 68 feux; 1822, 300 hab., 65 feux.—*Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'Evêché; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Château-Salins.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village n'offre rien de remarquable.

MONDON, forêt et bel étang, à 5 kilom. de Lunéville, à droite de la Meurthe. Les censes de Mississippi, la Fourasse, St.-Georges, Pierrot, Desneux et Pointe-des-Cras, groupées autour de l'étang ou situées dans le bois, formaient, dit Durival, une communauté sous le nom de *Censes de la forêt de Mondon*.

MONET, cense, à 5 hectom. N. d'Iharboué. Elle figure dans la division de 1756.

MONPLAISIR, écart, à 1 kilom. N. de Vandœuvre. Il y a existé autrefois une sucrerie.

MONPLAISIR, maison de campagne, à 5 hectom. S. de Charey.

MONREPENTIR, cense, à 1 kilom. E. de Bouxières-aux-Chênes.

MONSAUCOURT, maison de campagne, à 1 kilom. S. de Nancy.

MONT (**MONTES**, **MONTIS**, **MONTIACUM**, **MUNCK**, **MONTY-SUR-MEURTHE**), village de l'ancien duché de Lorraine, au confluent de la Meurthe et de la Mortagne, chemin de grande communication n.° 5 de Nancy à Rembervillers, à 29 kilom. S.-E. de Nancy, 7 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-N.-O. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop.: 361 hab., 56 élect. cens., 40 cons. mun., 102 feux. Nombre d'enfants: 72 en hiver, 52 en été. Surf. territ.: 827 hect.; 400 en terres lab., 87 en prés, 13 en vignes, 270 en bois. Ecart: *Mortagne*. Lettres par Lunéville.

Le territoire de Mont, et surtout celui de Mortagne, dans la partie rapprochée du confluent des deux rivières, sont assis sur une immense carrière dont on extrait, depuis longtemps, des pierres calcaires fort recherchées, et d'une excellente qualité pour toutes sortes de constructions. A une distance très-rapprochée, on extrait un sable fossile d'une grande pureté et qui forme un mortier d'une qualité excellente; cependant, sa belle couleur rouge fait qu'il est plus généralement employé pour embellir les allées des jardins. Là aussi se trouvent les argiles nécessaires à la confection des faïences de Lunéville. Ces carrières, qui fournissent des matériaux résistant à l'action de l'air et de l'eau, ont été surtout, et sont encore aujourd'hui, pour la science géologique, une mine inépuisable de richesses: on y a trouvés des ossements de toute espèce, dents, écailles de poissons, vertèbres, mâchoires, des lézards gigantesques, enfin des fossiles appartenant à tous les règnes.

Anc. pop.: 1710, 33 hab., 11 gar.; 1892, 275 hab., 70 feux; 1822, 308 hab., 68 feux.—*Anc. div.*: 1594, fief, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. de Rosières, matt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. Mont était, avant le concordat, la résidence d'un doyen, dont l'autorité s'étendait sur les paroisses de Lamath et Xermaménil.

Le village de Mont, qui dépendait du marquisat de Blainville, et tire probablement son nom de la hauteur sur laquelle il est bâti, remonte à une époque fort éloignée: un seigneur de ce nom (*Odelricus de Munch*) figure comme témoin dans la charte de fondation du prieuré de St.-Jacques à Neufchâteau (1097); un autre (*Warinus de Montiac*), dans la donation du prieuré d'Insming à l'abbaye de St.-Mihiel (1102); enfin, il est question de ce village dans une charte de l'empereur Henri V, en faveur de l'abbaye de Moyennoutier. La cure de Mont fut donnée, en 1338, par Burnique de Ristes, chevalier, à l'abbaye de Lunéville; et, en 1345, la veuve de ce seigneur admodia la terre de Mont au duc Raoul. Ce village eut beaucoup à souffrir pendant les guerres du XVII^e siècle;

il fut brûlé et entièrement détruit par les Suédois, en 1635; les habitants qui eurent le bonheur d'échapper, se retirèrent où ils purent trouver un asile. Mont fut totalement dépeuplé, et ses terres demeurèrent sans culture. Au retour de Léopold, quelques étrangers et des enfants des anciens habitants de ce lieu relevèrent ses ruines, et le repeuplèrent insensiblement.

A un kilomètre de Mont, au lieu dit le *Coinieg*, était autrefois une maison de Templiers, qui, comme toutes celles appartenant aux chevaliers de cet ordre, fut détruite en 1311; elle n'offre guère que des décombres et quelques vestiges de murailles à fleur du sol, sur lequel s'élève un petit bois qui les cache en partie. Ce bois s'appelle encore *Bois des Templiers* ou du *Coinieg*. Il y a quarante ans, le propriétaire trouva, en faisant une fouille, une statue en métal, bien conservée. Les uns prétendent que c'était la figure de Blédo, fondateur de Blainville, d'autres, qu'elle représentait le fondateur même de l'ordre.

Il existe, dans la commune, une maison, dite le *Château*, habitée, avant 1789, par M. Desfours, seigneur de Mont, titre dont jouissaient également M. Legrand, baron de Chambrey, et M. de Bourcier, comte de Morville. Cette maison n'est plus qu'une ferme présentant à peine quelques traces d'une habitation seigneuriale, et dans laquelle on remarque seulement une cheminée antique, chargée de briques carrées, recouvertes d'émail, lesquelles représentent divers personnages allégoriques, et dont la superposition s'élève jusqu'au lambris. Le contre-feu qui est dans la cuisine porte le millésime 1614; les noms du seigneur et de sa femme, ainsi que leurs armoiries, y sont parfaitement conservés.

- **MONTAGNE (RUISSEAU DE LA)**. Il a sa source sous Morey, où il alimente un moulin, passe sur le territoire de Millery, et se jette dans la Moselle après un cours de 2,400 mètres.

MONTAIGU, l'une des belles maisons de campagne des environs de Nancy, à 1 kilom. O. de Laneuveville, dont elle dépend. Cette maison a été bâtie vers 1760. Les Augustins de Nancy y avaient une chapelle où l'on voyait, sur le mur intérieur, l'inscription suivante : « Cy-gît le cœur de frère Raphaël Hanzelin,

fondateur de la chapelle de Notre-Dame de Montaigu, qui décéda le VII août 1639, âgé de LXVII ans. » Son propriétaire actuel, qui est israélite, a respecté l'extérieur de cette chapelle, qui subsiste encore.

MONTAUBAN, autre maison de campagne, à 5 hectom. S. de Houdemont. Elle appartient à M. le baron Bucquet, fils du général de ce nom.

MONTAUVILLE, village des anciens duchés de Lorraine et de Bar, à gauche de la Moselle, route royale n.° 58 de Metz à St-Dizier et route départementale n.° 15 de Nancy à Verdun, à 34 kilom. N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 40 de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 543 hab., 54 élect. cens., 12 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 110 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 1,619 hect.; 297 en terres lab., 1 en prés, 63 en vignes, 360 en bois. Moulin à grains, pilon d'écorces, carrière de pierres de taille. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 38 hab.; 1773, 65 hab.; 1802, 435 hab.; 1822, 459 hab., 119 feux. — *Anc. div.* : 1594, terres de Heys et de Pierrefort, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et mait. de la même ville, gén. de Nancy, cont. de St-Michel; 1790, canton et dist. de Pont-à-Mousson. *Spir.* : Ann. de Maidières, doy. de Prey, dio. de Toul.

En 1306, Pierre de Bar fit ses reprises de son frère pour 30 livrées de terre au ban de Montauville. En 1343, les habitants de ce lieu obtinrent la permission de construire un four dans leurs maisons, moyennant 40 blancs par an sur chaque conduit. En 1631, le duc Charles IV vendit la haute justice de ce lieu à Colignon Niten, seigneur de Jouy.

MONT-D'ANON, montagne d'une forme parfaitement ronde, au pied de laquelle est bâti le village de Goviller. Nous avons dit, à l'article de cette localité, quelles cérémonies empruntées au paganisme se pratiquent encore aujourd'hui autour du Mont-d'Anon. Cette montagne était autrefois couronnée d'un bois de vieux hêtres, qui furent coupés en 1779.

MONTDIDIER (HAUT-BOIS, DREASSAC).

petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur une hauteur, à droite de l'Albe, à 61 kilom. N.-E. de Nancy, 36 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-O.-O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Annexe de Vahl. Pop. : 465 hab., 17 élect. cens., 10 cons. mun., 36 feux. Nombre d'enfants : 35 en hiver, 9 en été. Surf. territ. : 50 hect. en terres lab., 46 en vignes, 45 en bois. Bœufs, vaches et porcs. Culture de la vigne et des céréales. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 48 hab. ; 1802, 425] hab., 24 feux ; 1822, 468 hab., 30 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; il n'est pas indiqué en 1790. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Par lettres patentes du 10 décembre 1628, Louis de Lorraine, prince de Phalsbourg, ascense à Claude Thiébaud, chevaucheur des salines, demeurant à Marsal, 543 arpents et demi à prendre dans un bois appelé Obersterkerpenvalt, dépendant du franc-allé de la seigneurie de Frey-Altroff, et dans un canton des bois communaux de Frey-Altroff, appelé Didersberg, cédé au prince par les habitants de ce village, à charge par ledit Thiébaud de faire bâtir et ériger un village de vingt maisons et vingt sujets, à la montagne du Didersberg, le plus près que se pourra de la fontaine trouvée dans le bois d'Obersterkerpenvalt. Ce village devra être appelé du nom de Didersberg ou Mont-Didier. Les habitants jouiront des mêmes droits et franchises que ceux de Frey-Altroff et seront du corps de leur communauté, etc. Thiébaud devra, en outre, payer par an, à la recette de Frey-Altroff, la somme de 600 francs. Telle fut l'origine de Montdidier, dont les habitants étaient, en 1721, en procès avec ceux de Frey-Altroff, au sujet de leurs bois et pâturages.

MONFORT. Nom d'un ancien fief existant au village de Jezainville.

MONTENOY (MONTENOY-AU-VAL-DES-FAULX), village de l'ancien duché de Lorraine, dans le Val-des-Faulx, à 15 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 14 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 246 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 61 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 43 en été. Surf. territ. : 398 hect. ;

192 en terres lab., 22 en prés, 47 en vignes, 144 en bois. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 34 hab., 6 gar. ; 1802, 220 hab. ; 1822, 260 hab., 48 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, châtellenie de Condé, bail. de Nancy ; 1751, bail., malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Custines, dist. de Nancy. — *Spir.* : Dio. de Metz.

En 1369, la terre de Montenoxy, avec celle de Condé-sur-Moselle, fut engagée par Marie de France, duchesse de Bar, pour la rançon de son époux. Cinq années auparavant, cette princesse l'avait donnée à Jean de Salm, sire de Viviers, de qui, sans doute, elle l'avait rachetée depuis. Il y eut, en 1587, un procès instruit par la justice de Condé contre deux habitants de Montenoxy convaincus d'avoir nuitamment forcé la maison du forestier de la gruerie de Condé ; le tribunal des échevins de Nancy prononça une sentence qui condamnait l'un des coupables à être battu de verges sous le custode (prison) ; quant à l'autre, il s'était évadé. En 1619, les habitants de Montenoxy obtinrent de ne plus être obligés de porter leurs raisins aux pressoirs de Faulx-St.-Pierre, à charge de payer, par jour de vigne, 4 gros au duc de Lorraine. Enfin, en 1633, cette terre fut vendue, par Charles IV, à Anne Bardin, seigneur de Conrission. Il y avait une maison franche.

MONTFORT, ancien ermitage près de Magnières. Cet ermitage, sous l'invocation de Notre-Dame, était le chef-lieu de la congrégation des ermites de St.-Jean-Baptiste.

MONTIGNY (MONTINIACUS), village de l'ancien évêché de Metz, sur la Blette, routes départementales n.° 13 de Bourdonnay à Baccarat, et n.° 16 d'Ogéville à Allarmont, à 57 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 27 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 11 N.-N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Annexe de Mignéville. Pop. : 263 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 68 feux. Nombre d'enfants : 56 en hiver, 26 en été. Surf. territ. : 406 hect. en terres lab., 202 en prés, 2 en vignes. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 16 hectol., en seigle 14, en avoine 10 ; planté en vignes 44. Elève de chevaux. Mûlin à grains. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 160 hab., 36 feux ; 1822,

248 hab., 50 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, parlement de Metz, cout. de l'Evêché; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Ce village, ancien domaine de l'abbaye de Moyennoutier, date d'une époque assez éloignée : en 1363, il fut engagé par Thiébaud de Blâmont à François d'Herbéville. En 1436, Conrad, évêque de Metz, et Marguerite de Lorraine, dame de Blâmont, réglèrent l'entrecours de leurs sujets de Montigny et autres lieux. (*Voyez Brouville*).

On croit, d'après la découverte, aux environs de ce village, de pierres qui semblent avoir servi à des constructions, que les Templiers eurent une habitation dans ce lieu.

MONTJOIE, nom d'une ancienne seigneurie qui existait au village d'Hénaménil.

MONT-LAVAL, ferme, à 2 kilom. N. d'Emberménil.

MONT-L'ÉTROIT (**MONS-IN ANGULA**, **MONS-INTRARIO**, **MONT-L'ÉTROIS**, **MONT-LA-TROYE**), village de l'ancien évêché de Toul, près de la forêt de Vannes, à la limite du département des Vosges, à 43 kilom. S.-O. de Nancy, 25 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 11 S.-O.-O. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 247 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 72 feux. Nombre d'enfants : 42 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 365 hect. en terres lab., 33 en prés, 155 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 12 hectol., en orge 10, en avoine 15. Elève de chevaux. Moulin à grains. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1802, 197 hab., 44 feux ; 1822, 250 hab., 58 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Brixey, juridiction, subdélégation en gén. de Toul, parlement de Metz, droit écrit et usages locaux ; 1790, canton d'Alamps, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Neufchâteau, dio. de Toul.

Ce village, où il y avait une chapelle fondée, au XV^e siècle, par un doyen du chapitre de Brixey, fut bâti, dit-on, proche d'un cimetière public ; c'est pourquoi on l'appelait anciennement *Mons in atrio*. Du reste, aucun titre n'en fait mention. Stémer lui donne le nom de *Mont-la-Troye*. Nous ignorons quelle peut être l'étymologie de ce nom.

MONT-LE-VIGNOBLE (**MONS-VIGNOSTS**, **MONT-LE-VINOT**), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une côte, à 34 kilom. S.-O. de Nancy, 10 S. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 247 hab., 25 élect. cens., 10 cons. mun., 158 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 120 hect. en terres lab., 26 en prés, 89 en vignes, 36 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 14 hectol. Chevaux et vaches. Culture du blé, de l'avoine et de la vigne. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 60 hab., 25 gar. ; 1802, 446 hab., 120 feux ; 1822, 460 hab., 116 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Gondreville, bail. de Commercy, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Blénod, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. et dio. de Toul.

Au XI^e siècle, Mont n'était qu'une chapelle qui dépendait de Blénod, mais le village paraît avoir, dès cette époque, joui déjà d'une certaine importance ; il faisait partie des domaines de Thiery II, ainsi que le prouve un titre de 1079, dans lequel il est appelé *Muntz*. En 1241, Henri, seigneur de Sorcy, reconnaît avoir fait hommage-lige au duc Mathieu et devoir tenir de lui tout ce qu'il possède en la ville de *Monts*, pour raison de quoi il doit garder pendant quarante jours la ville de Gondreville. En 1298, le duc Ferry III échangea Fléville contre Xirocourt et *Mont-le-Vinot*. Enfin, en 1417, le duc Charles II donna cette terre à Ferry de Ludres.

Les seigneurs de ce lieu, dit *l'Etat du Domaine*, « ont tel droit que le jour de la Saint-George, l'échevin et le sergent, à l'assistance d'un commis de ville, allant reconnaître le chemin depuis le bout du village jusqu'à certaine prairie, lorsqu'ils trouvent du manquement, les défaillants sont amendables de 6 gros. Lesdits de la justice sont tenus, les trois premiers dimanches du mois d'avril de chaque année, de faire la recherche depuis le bout du village jusqu'à un chemin qui descend de la montagne, pour reconnaître s'il y a quelque porte des maisons ouvertes où l'on puisse voir le jour pour entrer le bétail, et lorsqu'il s'en trouve, le propriétaire est amendable envers le seigneur, pour la première fois, de 1 denier,

pour la seconde, de 2, et pour la troisième de 6 gros. Au jour de la St.-Martin d'hiver, lesdits de la justice sont tenus de faire visite en une certaine prairie pour reconnaître si les fossés pour écouler les eaux sont bien vidés, sinon le propriétaire est amendable de 6 gros. Chaque jour de terre ensemencé doit une gerbe de grain; chaque fauchée de pré, 3 mailles. Les habitants doivent, pour droit de vendanger, 4 gros 9 deniers... »

MONTREUIL, ancien château depuis longtemps ruiné; il était sur une éminence, à 1 kilom. de l'abbaye de Belchamps et 5 de Bayon.

C'est là qu'est né Albéron ou Adalberon (de la maison de Monstrol ou Montreuil) chanoine et archidiacre de Toul et de Verdun, ensuite primicier de l'église de Metz. Il succéda, en 1151, à Méginhère, archevêque de Trèves. Ce prélat avait fondé, sur la propriété de sa famille et de ses deniers, le prieuré de Belchamps (voyez ce nom). On peut lire dans les *Sacra antiquitatis monumenta*, du R. P. Hugo, deux lettres fort curieuses qu'écrivit à Adalbéron, Hugues Métel de Toul, compagnon d'enfance de l'archevêque de Trèves : ces lettres sont la VI^e et la XXX^e du recueil. Voyez aussi histoire et ouvrages de Hugues Métel par le marquis de Fortia. On ne conçoit pas comment ce prince de l'église, dont la vie et la mort furent constamment édifiantes, a mérité le blâme que déverse sur sa personne le chroniqueur Jean de Bayon dans son chapitre LXX^e auquel nous renvoyons le lecteur. Dom Calmet n'a pas mentionné Adalberon dans sa Bibliothèque lorraine.

MONTREUX, village de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine, à 64 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 34 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-S.-E. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe de Nonhigny. Pop. : 258 hab., 24 élect. cens., 40 cons. mun., 64 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 372 hect. ; 212 en terres lab., 84 en prés, 69 en bois. Moulin à grains. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1740, 22 hab., 3 gar. ; 1802, 215 hab., 43 feux ; 1822, 250 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. de Blâmont ; 1740, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de

Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont.—*Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul. ; 1778, év. de Nancy.

Cette commune n'a rien de remarquable.

MONTREUX (RUISSEAU DE), ou du Bois-Couppé. Il a sa source sur le territoire de Montreux, passe sur celui de Nonhigny et se jette dans le Vacon après un cours de 2,800 mètres.

MONT-RICHARD, belles maisons de campagne, à 2 kilom. O. de Pont-à-Mousson. Charles IV avait érigé ce domaine en fief, au mois de mars 1644, sous le nom de *l'Isle-Richard*; ce nom fut changé en celui de Mont-Richard par arrêt du conseil des finances, du 10 février 1753, et lettres de Stanislas, du 14 du même mois. Ce domaine fut érigé en haute justice, le 14 mai 1764, en faveur de Jacques-Marc-Antoine de Mahuet.

MONTZEY, hameau considérable, sur le ruisseau de Loro, à 7 hectom. S.-E.-E. de Loro-Montzey. Il était, en 1710, de la prév. de Châtel, bail. des Vosges, et comptait 33 hab. et 18 gar. Il dépendait de Loro pour le spirituel, mais il était le chef-lieu de l'administration civile; ces deux localités ne forment qu'une commune sous le nom de Loro-Montzey. En 1321, Jacques de Brémencourt, écuyer, vendit à Mabeu de Lorraine tout ce qu'il avait à Montzey; en 1607, une partie de cette seigneurie fut vendue au duc de Lorraine. Il paraît qu'une portion de ce hameau dépendait de la prévôté de Rosières, car nous lisons dans *l'Etat du Domaine*, que les habitants de ce lieu, qui étaient sous cette dernière prévôté, devaient, par chaque conduit, 8 gros et une poule, et les cabaretiers 10 francs.

MORAINVILLER. Nom d'un ancien village, depuis longtemps ruiné, qui dépendait du marquisat de Gerbéviller.

MORAINVILLER (RUISSEAU DE), ou du MOULIN DE MEZAN. Il a sa source à Morainviller; il passe sur les territoires de Rémenoville, Gerbéviller, Haudonville, alimente un moulin sur le territoire de ces deux dernières communes, et se jette dans la Mortagne après un cours de 7,900 mètres.

MOREY (RUISSEAU DU MOULIN DE). Il a sa source sous Morey et son embouchure dans la Natagne, où il se jette après un cours de 800 mètres.

MOREY, village de l'ancien évêché de Verdun, à gauche de la Natagne, chemin de grande communication n.° 6 de Nancy à Faulquemont, à 19 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-S.-O. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop.: 238 hab., 24 élect. cens., 10 cons. mun., 46 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 25 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 200 hect. en terres lab., 40 en prés, 12 en vignes, 34 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 10 hectol., en orge 13, en avoine 14; planté en vignes 60. Vaches, brebis, porcs et une grande quantité de volailles. Moulin à grains. Lettres par Nomeny.

Anc. pop.: 1802, 186 hab.; 1822, 267 hab., 52 feux. — *Anc. div.* : 1756, subdélégation de Toul, juridiction, gén. et cout. de Verdun; 1790, canton de Belleau, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.*: Dio. de Verdun.

Dès le XV^e siècle, il est question des seigneurs de Morey; l'un d'eux était voué d'Epinal en 1468. Louis d'Harancourt possédait cette terre avant d'être évêque de Verdun. Le 28 mars 1588, Antoine d'Arquelle, seigneur de Morey, donna ses reversalés de la cession à lui faite, par le duc Charles, de tous les sujets de retenue qui appartenaient audit duc, tant pour le présent que pour l'avenir, au village de Morey, ban de Ste.-Marie, en échange de quoi ce seigneur céda au duc les sujets de retenue qui lui appartenaient en la ville et les villages de la prévôté du Pont-à-Mousson, et consentit, en outre, que lesdits sujets ou tous autres qui, par la suite, pouvaient sortir de la seigneurie de Morey pour aller demeurer en ladite ville du Pont ou villages de la prévôté, fussent sujets du duc en tous droits de haute, moyenne et basse justice, et en toute hauteur de juridiction.

Le moulin à vent de Morey est construit sur un cône pyramidal nommé Blaine; il était entouré de lignes circulaires qui s'étendaient jusqu'à Morey. La côte boisée au-dessus de ce village a été fortifiée par des fossés et son sommet aplani. On attribue ces ouvrages de défense aux troupes d'Attila.

MORIVILLER (MORIVILLARE), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une vallée, à 37 kilom. S.-E. de Nancy, 16 S. de Lunéville,

chef-lieu de l'arrond., 6 S.-O. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 342 hab., 34 élect. cens., 40 cons. mun., 92 feux. Nombre d'enfants : 65 en hiver, 20 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 723 hect.; 497 en terres lab., 73 en prés, 31 en vignes, 88 en bois. Ecart : *Relécourt*. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop.: 1710, 53 hab., 40 gar.; 1802, 290 hab., 75 feux; 1822, 350 hab., 87 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Ann. de Franconville, doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune; elle fut érigée en cure en 1801.

MORTAGNE (LA), ou **AGNE** (MORTASIA). Cette rivière a sa source à Vanémont, département des Vosges; elle entre dans celui de la Meurthe près de Magnières, et se perd dans la Meurthe non loin d'un hameau auquel elle a donné son nom. La Mortagne suit, dans le département, un cours de 20 kilomètres, du sud au nord; elle passe sur les territoires de Magnières, où elle alimente un moulin, de Vallois (un moulin), de Moyen (un moulin), de Gerbéviller (un moulin), d'Haudonville, Lamath, Xermaménil (un moulin), et enfin de Mont. L'eau de cette rivière, qui coule sur un gros gravier, est très-froide et un peu âcre; elle est susceptible de flottage. La largeur de son lit varie de 40 à 50 mètres, et celle du vallon où elle coule, de 300 à 600. Les coteaux qui l'environnent n'ont, au plus, que 60 à 80 mètres. Le pays qu'arrose cette rivière formait anciennement un comté (*comitatus Mortisna*) que possédait, en 966, le comte Regimbolde.

MORTAGNE (MORTAGNE-SUR-MEURTHE), hameau, à l'embouchure de la Mortagne dans la Meurthe. Il est qualifié, en 1594, de fief, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, petit village, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Lunéville.—*Spir.*: Ann. de Mont, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy. Il y avait, en 1710, 15 habitants.

Il est question de Mortagne dans un acte de

reprises daté de 1315. En 1421, il fut engagé, par Charles II, à Jehan de Fléville, écuyer, bailli d'Allemagne.

On a trouvé, sur le territoire de Mortagne, un couvercle en pierre d'une nature autre que celle des carrières circonvoisines, scellé de deux anneaux en fer, percé dans la partie supérieure, exempt de toute lésion, du poids d'environ 40 à 50 kilogrammes.

MORTAUVE (LA MORTEAU, MORTAWE), cense, à environ 3 kilom. S. de Rosières-aux-Salines. Elle fut affranchie, le 16 décembre 1415, et érigée en fief, par Stanislas, le 12 mars 1765. Au mois de juillet 1729, on découvrit, près de Morteau, à peu près à 3 mètres de profondeur, plus de mille fers de flèche, tous de cuivre fonda, et des fers de lances de même métal.

MORVILLE-LES-VIC (MORVILLE-LES-GORZE, MORVILLE-EN-SAULNOIS), village de l'ancien évêché de Metz, dans une vallée, à 34 kilom. N.-E. de Nancy, 4 E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 377 hab., 38 élect. cens., 10 cons. mun., 81 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 5 en été. Surf. territ.: 667 hect. en terres lab., 20 en prés, 22 en vignes, 80 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter de 10 à 12 hectol., en orge et seigle 8, en avoine 10; planté en vignes 50. Chevaux, vaches, moutons et porcs. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 299 hab., 67 feux ; 1822, 353 hab., 73 feux.—Anc. div. : 1756, terre de Gorze, subdélégation de Vic, juridiction et gén. de Metz, cont. de l'évêché; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Château-Salins.—Spir. : Dio. de Metz.

Nous empruntons, tout entière, à M. le curé de Morville l'intéressante notice qu'il a bien voulu nous adresser sur cette commune :

« Morville-les-Vic est situé sur un plateau très-élevé, mais légèrement dominé par deux versants assez allongés pour renfermer, dans presque toute sa totalité, la partie des terres labourables de son ban. L'un de ces versants est au nord-est, et le commencement d'une grande forêt couvre son sommet. Sur celui de l'autre versant, au sud-ouest, se trouvent les restes d'une ancienne route se dirigeant de Château-Salins à Moyenvic. Elle a été abandonnée depuis que, il y a environ soixante

ans, on en a construit une nouvelle plus rapprochée du village. Tout ce plateau est un terrain secondaire, pierreux et uniforme, d'une bonne qualité. Il contient, comme ceux de ce genre, une multitude de fossiles. A l'extérieur, se trouvent les griffes, les encrinittes, les bélemnites et autres. Il renferme, pour ainsi dire, sans aucune interruption, des bancs de pierres calcaires et d'autres très-propres pour la bâtisse; et dans les parties les plus basses, qui se sont conservées dans leur état primitif, plus de 40 bancs sont superposés les uns sur les autres; des stalactites y sont communes; des ammonites, d'une très-grande dimension, s'y font remarquer; les nautilus, les plagiostomes-géants, et enfin bien d'autres espèces s'y trouvent. Je possède même la moitié d'un *hippodum ponderosum*, fossile très-rare, ainsi que des *ludus-vanhel* qui se sont rencontrés sur le penchant d'une de nos côtes, où s'étaient opérés des éboulements.

> Ces carrières, que l'on exploite même pendant l'hiver, pour peu que le temps le permette, occupent quelquefois jusqu'à 30 ou 40 ouvriers, à cause de la quantité de routes qui sont à la portée de Morville. La proximité de plusieurs villes, et d'autres circonstances rendant les bras trop rares dans la commune pour l'exécution de tous les ouvrages, les femmes sont obligées, la plupart du temps, de faire le travail des vignes.

> On comprend déjà que, depuis longtemps, notre territoire a éprouvé bien peu de variations; aussi y trouve-t-on de ces flèches en silex cranelées, espèces de javelots, dont se servaient les Celtes, ces anciens habitants de nos contrées. Il y en avait encore naguère une certaine quantité, car plusieurs habitants m'ont assuré qu'ils s'en étaient servis assez souvent pour allumer de l'amadou. J'en possède plusieurs échantillons, ainsi que de tous les divers genres de pétrifications de notre terrain.

> Une ancienne tradition s'est toujours conservée dans le village qu'une route romaine traversait son ban. Ce qui fait juger qu'elle est fondée en raison, c'est qu'une suite de terrains communaux, de la largeur à peu près d'une route, avec ses berges et ses fossés, se suivent les uns les autres, sans aucune interruption, dans toute la longueur du ban, en sorte que

l'on en pourrait faire très-facilement le tracé, et qu'à Morville, et dans les titres, on appelle ces portions la *route des Romains*. Je me rappelle qu'un ancien habitant de la commune m'assura avoir vu les ruines d'un pont sur la Seille, à une certaine distance de Marsal, vers lequel, disait-il, cette route se dirigeait.

> Cette direction que je donne à la route romaine la fait bien réunir à la route actuellement en usage du côté de Château-Salins, mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en quittant notre territoire, elle laisse à sa droite Moyenvic et la route qui y conduit, et se dirige vis-à-vis la côte de St.-Jean, devant Marsal, où il y eut un camp romain. La Sauvagère a décrit cette route, qui, selon M. Beaulieu, était la véritable voie antique de *Decem-Pagi* à Metz.

> J'ai découvert jusqu'à présent des débris de tuiles romaines épars sur cinq points différents. Deux de ces anciennes ruines sont dans des jardins attenants aux maisons du village, et les trois autres côtoient un chemin (de Morville à Vic) et se dirigeant jusqu'à demi-hauteur du versant sud-ouest. Il y a trois ou quatre ans qu'un carrier a extrait les fondations d'un ancien bâtiment qui se trouvait sur la plus éloignée de ces ruines.

> Le canton où a existé ce bâtiment se nomme *le Rampant*. Ce nom m'a fait soupçonner que, dans d'autres temps, il pouvait signifier *rempart*, d'autant plus que la pente est trop douce dans cette partie pour avoir provoqué ce nom de rampant, et qu'on a remarqué, à une distance assez peu éloignée de cet emplacement, une certaine étendue d'un terrain brûlé assez profondément, à environ 70 centimètres au-dessus du sol, ce qui semble indiquer des vestiges d'anciens bivouacs. Un autre canton, nommé *les Cachettes*, a toujours passé pour un lieu où l'on reléguait les pestiférés. On y a trouvé d'anciennes armes et des squelettes humains. Il y en avait un qui était dans la position d'un homme à genoux.

> Le village de Morville est bâti très-irrégulièrement. Bien des terrains renfermés dans son enceinte et dans les jardins qui l'entourent, sont remplis de décombres qui ne dépassent pas les bornes d'un village. On disait, avant la révolution, *Morville de* ou *les Gorze*

(c'est ainsi que l'appelle Stémer), et, dans les anciens titres, on ajoutait, *en Sannois*.

> Le plus ancien des titres et écrits que je possède est le registre d'un tabellion qui se qualifiait aussi de garde-des-sceaux du Val de Vaxy et de Morville. Il y est dit que Charles, cardinal de Lorraine, qui avait habité Vic, possédait le moulin de Morville. Ce qui me reste de ce registre commence à l'année 1614 et continue jusqu'en 1620. J'y ai remarqué : 1.° que le journal de terres labourables et le jour de bois se vendait 50 francs, et celui de vignes, 100 francs ; 2.° que les titres de nobles se donnaient aux personnes de condition, de messieurs aux abbés chefs de couvents, de messires aux curés, et d'honorables hommes aux maires et aux échevins de la justice ; 3.° que, déjà, il y avait une haute justice à Morville. Cette haute justice a toujours continué d'y exister jusqu'à la révolution. Des caisses remplies des registres de cette justice se trouvent encore à la commune. Les premiers sont de 1722, tandis que ceux de l'état civil commencent en 1686. Ce qui, entre autres preuves, établit que c'était une haute justice, c'est le titre imprimé à la tête de plusieurs cahiers (toutes les feuilles étaient timbrées), et portant : < Registre pour > servir à l'enregistrement des actes judiciaires > et causes de la haute justice de Morville de Gorze, par nous, N..., avocat de la cour, > juge gradué de ladite justice. >

> Les abbés de Gorze étaient les seigneurs hauts justiciers de Morville. On disait : *Terres et seigneurie de Morville de Gorze en Sannois*. Un contrat, à la date de 1745, porte qu'il a été passé par la justice de Morville, sous le sceau de l'archevêque de Reims, en son abbaye royale de Gorze. Il y avait aussi un seigneur voué qui portait les titres de Monsieur de Morville, seigneur d'Hédival.

> Neuf employés étaient chargés de la garde du ban et de la police ; on les nommait *forestiers* et *bangards*, trois pour la surveillance des terres, trois pour celle des deux cantons de vignes, deux pour la chasse, les bois, eaux et forêts, et un pour la police du village. Ils formaient une milice ayant à sa tête un capitaine. Dans le dénombrement annuel qui se faisait des habitants de la commune, j'ai toujours vu figurer des *bourtriés*, *abertriés* et

enfin *halbartriés*. Ces arbalétriers, qui étaient ordinairement au nombre de quatre et quelquefois de six, avaient un sergent pour chef. Un grand drapeau blanc et vert était suspendu dans notre église. J'ai trouvé l'état des dépenses qu'il avait occasionnées : elles se portent à la somme de 70 francs. Il était destiné à une compagnie formée d'habitants de cinq communes. Morville y tenait le premier rang et était entré, pour sa part, dans presque la moitié de la dépense. Les autres communes étaient Hampton, Vaxy, Hédival et Salival. Le capitaine résidait à Morville. Je n'ai encore pu découvrir quelle était la destination de cette compagnie, qui m'a paru avoir été formée vers le milieu du dernier siècle.

» L'abbaye de Gorze tirait les dîmes on-ème sur toutes les récoltes, y compris les vignes. M. Saar, curé de Morville, décédé en 1782, avait obtenu de les faire partager avec la seigneurie, qui ne jouissait auparavant que de la portion congrue. Un procureur d'office de Vic, argué par le procureur fiscal général des domaines de l'abbaye de Gorze, venait, tous les ans, à la St.-Martin, pour réviser les opérations de la justice de Morville, et faire rentrer le montant des amendes et des droits de l'abbaye sur les transactions; c'est ce que l'on appelait *plaid-annaux*. A l'époque de la fête patronale, tous les laboureurs étaient convoqués pour faire la déclaration de leurs bêtes tirant-chevaux et bœufs; les poulains de deux ans accomplis étaient du nombre. Dans des siècles antérieurs, cette déclaration s'étendait sur les vaches, brebis et chèvres. Ils payaient, pour chaque bête de somme, une redevance de deux bichets de blé et d'autant d'avoine. Si un cheval avait trop peu de valeur, son propriétaire déclarait l'abandonner au seigneur, et, par conséquent, ne le comptait pas dans le nombre des autres. Tous les habitants, sans exception pour les veuves, devaient également se présenter, à la même époque, devant les juges de justice et délivrer, pour chaque métronome, deux bichets d'avoine et deux poules. Cette redevance d'une quarte de blé pour un jour de terre, était encore affectée à une partie des terrains non affermés, comme les chènevières, etc. D'autres étaient chargés du droit de chapons. Un terrain, près du

village, se nomme encore aujourd'hui le *Jardin des quatre chapons*. Enfin, un petit pré formait le tiers denier représentant la part de l'abbaye dans les terrains communaux.

» Le seigneur voué possédait, à Morville, des terres qui étaient exemptes de toutes charges. Il avait droit de colombier. »

MORVILLE-SUR-NIED, village de l'ancien évêché de Metz, limites du département de la Moselle, à 42 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 19 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 10 N. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 515 hab., 51 élect. cens., 12 cons. mun., 147 feux. Nombre d'enfants : 101 en hiver, 14 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 564 hect.; 428 en terres lab., 76 en prés, 39 en bois. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 535 hab.; 1822, 526 hab., 107 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction de subdélégation et gén. de Metz, cout. de l'évêché; 1790, canton et dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire ni les Archives ne font mention de cette commune.

MORVILLE-SUR-SEILLE (MAURIVILLA), village de l'ancien duché de Bar, sur la rive gauche de la Seille, à 32 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-E.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 373 hab., 37 élect. cens., 10 cons. mun., 99 feux. Nombre d'enfants : 71 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 391 hect. en terres lab., 112 en prés, 7 en vignes, 24 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 15, en seigle 10, en avoine 20; planté en vignes, 72. Four à chaux. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 37 hab., 8 gar.; 1802, 312 hab.; 1822, 347 hab., 76 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mibiel; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Morville est très-ancien : ce village, qualifié de franc-alleu situé dans le comté de Salins, fut donné, en 958, à l'abbaye de St.-Arnou, par le comte Regimbaud, qui le tenait par suite d'héritage. Dans ce titre, inséré aux preuves de l'*Histoire de Metz* par les Béné-

dictins, Morville est appelé seulement *Maurivilla*; mais les quelques lignes qui le précèdent le nomment positivement *Morville-sur-Seille*. En 967, Jean, abbé de St.-Arnou, affranchit les habitants de ce lieu moyennant certaines redevances et corvées. Cette charte est dans un ancien cartulaire de l'abbaye de St.-Arnou. En 1323, Morville-sur-Seille fut donné par Edouard, comte de Bar, avec Bouvron, à Henri de Cherisey, chevalier, en considération de ses services et de ceux que le comte attendait encore de lui. Les descendants d'Henri et les Cherisey-Nouroy, seigneurs de Port-sur-Seille, sont qualifiés seigneurs de Morville dans de nombreux actes. (Archives du château de Cherisey.) En 1437, Erard du Val et les religieux de St.-Arnou consentent à ce que les habitants de leur ville de Morville se mettent sous la protection de Jean, duc de Calabre et de Lorraine, en lui payant annuellement, à la St.-Martin, une quart d'avoine, une poule et 12 deniers de Metz, pour leurs ménages et charruées. En 1604, l'abbé de St.-Arnou consentit à la cession faite par les trois états de la ville de Metz, des droits et souveraineté, ressort et juridiction sur le village de Morville.

Il y avait, dans ce lieu, les deux fiefs de *St.-Gorgon* et *Fourchaovine*.

MOSCE ou **MONZE**, moulin, près du hameau de Scarponc. Il existait autrefois deux hameaux appelés la Grande et la Petite-Mosce, qui furent, dit M. Beaulieu, abandonnés et détruits au commencement du XIV^e siècle; le moulin est construit sur l'emplacement de la Grande-Mosce. Ces deux hameaux semblent avoir anciennement fait partie de Scarponc; on y a trouvé beaucoup de tuiles et de monnaies antiques.

MOSELLE (L^a). Cette rivière, appelée anciennement *Mosella* ou *Mosulla*, et *Obrincus*, d'après Ptolémée, a ses trois sources dans les Vosges; elle entre dans le département de la Meurthe à Gripport, passe à Bayon, Neuville, Flavigny, Pont-St.-Vincent, Toul, Liverdun, Frouard, Pont-à-Mousson et enfin à Arnaville. Son cours est de 120 kilom. du sud au nord dans le département de la Meurthe; elle reçoit l'Euron, le Madon, l'Ingressin, le Terrouin, la Meurthe, l'Ache et le Math. Dans sa partie

supérieure, la Moselle n'a aucun lit déterminé; elle erre dans un large vallon, et chaque débordement cause de grands ravages. Dans sa partie inférieure, qui comprend l'arrondissement de Toul et celui de Nancy, la largeur réduite de son lit est de 150 mètres, et la profondeur moyenne de ses eaux de 2 mètres. La Moselle, qui sert au flottage depuis le XV^e siècle, est navigable depuis Frouard, d'où elle conduit jusque Trèves les bateaux à vapeur qui partent de Nancy. A partir de Frouard jusqu'à la sortie de notre département, elle baigne un vallon riant et fertile qu'animent, de chaque côté, des sites pittoresques, des montagnes couronnées par les ruines de vieux châteaux. Vauban avait proposé de réunir la Moselle à la Meuse par le ruisseau d'Ingressin, mais ce projet, renouvelé sous la régence du duc d'Orléans et sous le règne du duc Léopold, n'a pas reçu d'exécution.

Au temps de la domination romaine, le cours supérieur de la Moselle, depuis la petite ville de Bayon jusqu'à Metz, était défendu par quatorze points fortifiés: les forts de Sion et de la côte Lebel, les camps de Romain et d'Afrique. Toul, le camp de Jaillon, Aingeray, Liverdun, Scarponc, Mousson, étaient autant de positions destinées à protéger les marchandises que l'on transportait sur la rivière, ou à défendre son passage contre les fréquentes invasions des barbares. Durant la période austrasienne, le pays arrosé par la Moselle (pays de Mosellan) avait le titre de duché.

Canal de jonction de la Saône à la Meuse, à la Moselle et à la Meurthe. — Nous avons parlé, dans la première partie de la *Statistique* (tome 1, page 97), d'un projet de jonction de la Saône à la Meuse, à la Moselle et à la Meurthe. Voici, sur cette importante question, quelques nouveaux renseignements qui nous ont été communiqués trop tard pour trouver place dans l'Introduction, mais que leur intérêt ne nous permet pas de passer sous silence:

Le projet d'une ligne navigable de la plus haute importance pour les départements de l'Est, est maintenant soumis aux enquêtes: c'est celui de la jonction de la Saône à la Meuse, à la Moselle et à la Meurthe.

Le réseau navigable que l'on ouvre au nord

de la chaîne des Vosges, composé du canal de la Marne au Rhin et de ses trois embranchements par les vallées de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre, entraîne naturellement un complément indispensable, consistant dans sa jonction avec les lignes navigables du midi. A ce moyen, non seulement les départements de l'Est jouiront enfin, sur toutes les directions, de ces communications économiques qui ont une si grande influence sur la richesse publique, mais les départements du Midi seront réunis à ceux du Nord, et l'on pourra échanger les produits de ces départements, de même que les arrivages de la Méditerranée, contre ceux qui affluent dans les ports septentrionaux de la France, de la Belgique et de la Hollande. Dès cette époque, une ère nouvelle, inconnue et féconde, commencera pour ces contrées.

Les études faites dans ce but par M. l'ingénieur en chef Lacordaire sont complètes et sont le fruit d'un immense travail : elles comprennent deux projets principaux entre lesquels il s'agit de choisir, et ces projets sont accompagnés de nombreuses variantes.

Le premier projet joindrait la Saône à la Meuse et à la Moselle, par deux canaux différents, à partir du col de Senonges, point du faite qui sépare ces deux rivières de la Saône, et sous lequel serait établi un bief de partage de 15,745^m. de longueur. De Cendrecourt, sur la Saône à ce bief de partage, le canal aurait un développement de 51,385^m. ; et de ce même bief jusqu'à Mauvage où l'on joindrait le canal de la Marne au Rhin, qui de là descend dans la Meuse à Void, le développement du canal serait de 69,110^m. ; en sorte qu'entre Cendrecourt et Mauvage, le canal présente, pour la jonction avec la Meuse, une longueur de 156,240^m. Ce dernier versant de la Meuse descendrait dans le bassin de cette rivière par le Vaire, jusqu'à Gouécourt, d'où l'on irait passer la Meuse à Domremy pour la suivre jusqu'à Vauconleurs et franchir ensuite la chaîne qui la sépare de la Moselle, vis-à-vis le bief de Mauvage. Un embranchement pour la haute Meuse descendrait de la forge de Bazouilles sur la Meuse, passerait par Neufchâteau et irait joindre la ligne précédente dans le bassin de Coussey.

Ces deux branches du canal, de même que

celle de la Moselle, dont il va être parlé, seraient alimentées par les eaux de la Moselle, prises à Pouxoux, au-dessus de l'embouchure de la Vologne. Cette prise d'eau serait navigable et la navigation prolongée jusqu'à Remiremont. Entre cette ville et le bief de partage de Senonges, le développement de la rigole alimentaire et navigable serait de 69,045^m.

La ligue où le versant de la Moselle descendrait de la rigole alimentaire près du village des Forges et suivrait le vallon de l'Avière jusqu'à Nomexy, vis-à-vis Châtel-sur-Moselle, franchirait cette rivière sur un pont-canal à Charmes, se développerait sur sa rive droite en passant derrière Bayon, couperait le faite séparatif de la Meurthe au col du Corbeau, entre Haussonville et Damelevière, et remonterait à Dombasle sur la Meurthe, le canal de la Marne au Rhin, qui la conduirait dans la Moselle, à Frouard. Cette ligne comprend, entre les Forges et Dombasle, une longueur de 61,620^m. , et la jonction de la Saône à la Moselle, entre Cendrecourt et Dombasle, aurait une longueur totale de 164,183^m. La ville de Lunéville serait rattachée à cette ligne par un embranchement alimenté par la Meurthe.

L'exécution de ce projet est estimée à la somme totale de 72 millions.

A ce projet se rattache une variante qui consisterait à descendre le long de la Meuse, depuis Domremy jusqu'à Pagny-sur-Meuse.

Le second projet opérerait la jonction de la Saône avec la Meuse et avec la Moselle, par le Madon, affluent de cette dernière rivière, et dont le cours est voisin de celui du Vaire, que la Meuse suit dans le premier projet.

Le second projet est commun avec le premier depuis Cendrecourt sur la Saône jusqu'au-dessus de Darney, d'où il se dirige à droite pour franchir, par un souterrain, le faite séparatif du Madon qu'il suit jusqu'auprès de son embouchure dans la Moselle, au-dessus de Pont-St.-Vincent. De ce point, un embranchement, se développant de niveau, va passer la Moselle sur un pont-canal près de Méréville, dans la direction du petit affluent de cette rivière qui descend à l'aval de Richardménin; on prolonge ensuite le plafond du canal au même niveau dans ce vallon et à travers le faite séparatif de la Meurthe, au moyen d'un petit souterrain à

la sortie duquel on descend entre Fléville et Lupcourt dans le ruisseau d'Urpont, affluent de celui de Frabaut qui conduit à Laneuveville, par un très-beau vallon, et là le canal venant de la Saône joindrait celui de la Marne au Rhin, à 5 kilom. de Nancy, après un développement total de 429,150^m depuis Cendrecourt.

Le second embranchement de ce projet quitte leur tronc commun au même point, au-dessus de Pont-St.-Vincent, et descend la vallée de la Moselle jusqu'à Toul, où il joint aussi le canal de la Marne au Rhin. Entre Cendrecourt et Toul, la longueur totale est de 437,545^m.

On pourvoira à l'alimentation, dans ce projet, par quelques eaux vives et surtout par des réservoirs, et on pourrait toujours, au besoin, ou si on le jugeait plus convenable, recourir à la Moselle et réaliser ainsi et en même temps la rigole navigable du premier projet.

Non compris cette rigole, les dépenses du second projet sont estimées 36 millions et ne pourraient, en aucun cas, atteindre 40,000,000.

Si l'état de nos finances permettait de mettre le premier projet à exécution, et si les avantages incontestables qu'il présente sur le second, étaient, sinon plus en rapport avec l'excédant de la dépense, du moins plus nécessaires, plus indispensables dans la vue du système général de la navigation intérieure du royaume, même en ayant égard au complément utile qu'il est à même d'apporter à l'alimentation du bief de partage de Mauvage, du canal de la Marne au Rhin, il faudrait, sans contredit, lui accorder la préférence. Par l'extension de ces lignes navigables, il vivifie une bien plus grande étendue de pays, et même il satisfait mieux à la pensée des instructions qui ont prescrit les études.

Mais il faut se représenter que ce premier projet comprend plus de 43,000^m de longueur en souterrain, tandis que le second n'en compte que 4,520, que l'appréciation des dépenses de ces travaux importants, difficiles et chanceux, accompagnés de longues et profondes tranchées, est presque toujours suivie de mécomptes qui se traduisent en augmentations plus ou moins considérables de dépenses, que l'appréhension de ces fâcheuses conséquences augmente avec la longueur même des travaux de cette nature, en sorte qu'il y a lieu de craindre que le chif-

fre de 72 millions ne soit de beaucoup dépassé.

On est obligé de reconnaître encore que le premier projet se développe sur toute son étendue considérable dans la vallée du Vaire et de la Meuse, à travers des terrains ooliques formation fissurée, absorbante, perméable de sa nature, qui, malgré des travaux coûteux pour rendre les canaux étanches, ne parvient pas toujours, ou ne parvient qu'à la longue à conserver ses eaux à l'abri des filtrations et des pertes, tandis que le second projet parcourt, dans la vallée du Madon, des terrains incomparablement plus rassurants et préférables sous ce rapport important.

Il faut se rappeler aussi que le projet du canal de la Marne au Rhin qui ne devait coûter que 45 millions et qui en coûtera bien davantage, n'a pu obtenir l'approbation des chambres qu'à grand-peine et accompagné du canal latéral à la Garonne qui faisait la part des départements méridionaux. Or, si on présentait isolément aux chambres, dans l'intérêt des départements de l'Est, un projet dont la dépense monterait par aperçu à une somme aussi considérable que 72 millions, il faudrait s'attendre à des réclamations, à une opposition redoutable de la part des députés des autres départements, qui ne manqueraient pas de représenter que nos contrées sont déjà favorisées par le canal de la Marne au Rhin, par ses embranchements qu'il faut faire ou achever, et par le chemin de fer à peine commencé de Paris à la frontière d'Allemagne. Nous serions assez heureux d'obtenir l'approbation du second projet qui satisfait suffisamment à lui seul aux relations commerciales et des ports du Nord et du Midi de la France, les seuls départements que nous pussions appeler à notre aide dans cette question, capitale pour nos contrées, et qu'on aventurerait peut-être si l'on tenait obstinément au premier projet. On reprochera à ce premier projet de donner lieu à trop de dépenses pour deux lignes si rapprochées, tandis que le second opère la jonction par un vallon affluent de la Moselle et contigu à celui du Vaire par lequel le premier descend dans la Meuse. Les études de M. Lacordaire ont fait connaître que le col du Madon présentait, sous tous les rapports de hauteur et de nature du sol.

plus de facilités et d'avantages que ceux correspondants à la Meuse ou à la Moselle ou plutôt à leurs autres affluents.

Ce deuxième projet réalise, comme le premier, l'avantage de se rattacher au canal de la Marne au Rhin, indépendamment de la jonction à Toul, en un point plus rapproché du canal des houillères de la Sarre, et qu'il fût facile d'atteindre.

Plusieurs avantages sont attachés à cet embranchement : à son moyen, les houilles de la Sarre pourront se répandre dans la partie sud-ouest de la Meurthe, dans les Vosges, dans la Haute-Saône et le sud-est de la Haute-Marne sans être assujetties au détour de Frouard, Toul et Pont-St.-Vincent ; les transports commerciaux des mêmes départements, soit avec le Bas-Rhin d'une part, soit avec le Midi de l'autre, pour les céréales et les provenances méridionales, seront affranchis du même détour, et le canal comptera sur ses rives Nancy, la première grande ville depuis celles de la Saône-Inférieure.

Ce canal de jonction de la Saône à la Moselle ajoute une nouvelle et immense importance à la navigation dans la Basse-Moselle : il est, en conséquence, très-désirable que cette navigation soit établie dans des conditions propres à en faire profiter le pays jusqu'à bien.

Quant au projet de Cendrecourt à Dombasle par le Corney, la Moselle et l'embranchement qui franchit le faite de cette rivière à la Meurthe au col du Corbeau, on ne peut le présenter qu'accompagné de la jonction séparée de la Saône avec la Meuse et participant par conséquent aux inconvénients reprochés au premier projet. Il y en a encore un autre qui consiste dans un allongement du parcours de la ligne navigable qu'il rejette un peu trop à l'est. Mais cet inconvénient serait compensé par son rapprochement du canal des houillères.

En résumé, nous estimons que, par des considérations de prudente réserve dans l'intérêt du trésor public et du succès de ce projet si important de jonction des lignes navigables du Midi à celles du Nord de la France par les départements de l'Est, il y a lieu de préférer la ligne de la Saône à la Meurthe, à la Moselle et à la Meuse, telle qu'elle est présentée par M. l'ingénieur en chef Lacordaire.

MOSELLY: (*Voyez Chaudeney.*)

MOUACOURT (MOMONIS CURTIS, MOACOURT), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Sanon, près du chemin de grande communication n.° 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 45 kilom. E. de Nancy, 18 N.-E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Paroy. Pop. : 512 hab., 31 élect. cens., 10 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants : 59 en hiver, 23 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 333 hect. en terres lab., 122 en prés, 4 en vignes, 53 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge et seigle 19, en avoine 22 ; planté en vignes 66. Bœufs, vaches et porcs. Culture des céréales et des pommes de terre. Ecart : *Champcourt*. Lettres par Lunéville. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune, où il doit s'exécuter des travaux assez importants.

Anc. pop. : 1710, 20 hab., 6 gar. ; 1802, 241 hab., 58 feux ; 1822, 203 hab., 51 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. d'Einville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bénaménil, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, détruit pendant les guerres de la Bourgogne contre la Lorraine, puis renouvelé il y a deux siècles environ, remonte à une époque assez éloignée, car il en est question dans une charte de l'empereur Henri IV en faveur de l'abbaye de Senones. Les habitants de ce lieu étaient exempts de taille.

MOUKENHOFF, ferme, à 2 kilom. S. de Bühl.

MOULIN (RUISSEAU DU). Il a sa source à Houdemont, où il alimente un moulin ; il suit un cours de 3,200 mètres et se jette dans le ruisseau d'Heillecourt.

MOULIN (RUISSEAU DU). Sa source est à Maréville et il se perd dans le ruisseau de St.-Thiébaud, après un cours de 1,400 mètres. Il passe sur les territoires de Laxou et Villers, et alimente un moulin dans cette dernière commune.

MOULIN DES CHAMPS (RUISSEAU DU). Il sort du bois de St.-Jean-Fontaine, passe sur le territoire de Moyenvic où il alimente un moulin et arrose 10 hectares de prairies, et,

après un cours de 4,800 mètres, il se perd dans la Seille.

MOULIN DE ST.-JEAN (RUISSEAU DU), ou **DE LA VIEILLE-EGLISE**. Ce ruisseau sort de la forêt du Petit-Clos, fait mouvoir un moulin sur le territoire de Bertrichamps, et se jette dans la Meurthe après un cours de 4,000 mètres.

MOULIN DE VAUDRECOURT (RUISSEAU DU). Sa source est à la ferme de Vaudrecourt et son embouchure dans le ruisseau de la Prêle; il suit un cours de 2,700 mètres, alimente un moulin et baigne 18 hectares de prairies sur le territoire d'Arracourt.

MOULINET (RUISSEAU DU). Sa source est à Deuxville, où il alimente un moulin; il passe sur le territoire de Maixe et se jette dans le Sanon après un cours de 4,000 mètres.

MOULINS (RUISSEAU DES). Il a sa source à Jeandelincourt, arrose 25 hectares de prairies sur le territoire de cette commune, 40 sur celui de Nomeny, et se jette dans la Seille après un cours de 5,200 mètres.

MOULINS DE BOUXIÈRES (RUISSEAU DES). Il sort du bois de la Falisière, alimente deux moulins sur le territoire de Bouxières-aux-Dames, passe sur celui de Lay-St.-Christophe, et se jette dans la Meurthe après un cours de 4,400 mètres.

MOULINS (MOLENDINUM), hameau considérable, à 2 kilom. S. de Bouxières-aux-Chênes. Ce hameau, autrefois qualifié de village et de succursale, semble remonter à une époque aussi éloignée que le village dont il dépend. Blanzey était son annexe.

MOULINS (RUISSEAU DE). Sa source est au-dessus du hameau de Moulins et son embouchure dans l'Amezule; dans un cours de 4,200 mètres, il alimente deux moulins sur le territoire de Bouxières-aux-Chênes et deux sur celui de Dommartin-sous-Amance.

MOULNOT, moulin de Crévic, à 2 kilom. S. de cette commune.

MOULNOT (RUISSEAU DU). Sa source est sous Anthelupt, son cours de 5,800 mètres et son embouchure dans le Sanon.

MOULON, cense, à environ 4 kilom. N. de Vendières. Cette cense, autrefois seigneuriale, était un fief qui fut érigé en haute justice par lettres-patentes du 5 janvier 1717.

MOULON (RUISSEAU DE). Il a sa source sous Preny, alimente un moulin sur le territoire de cette commune, passe sur ceux de Pagny et de Vendières, et se jette dans la Moselle après un cours de 5,400 mètres.

MOUSSEY, village de l'ancien évêché de Metz, à la source du Sanon, route départementale n.° 15 de Bourdonnay à Baccarat, et chemin de grande communication n.° 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 62 kilom. E. de Nancy, 25 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 O. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop. : 615 hab., 62 élect. cens., 12 cons. mun., 147 feux. Nombre d'enfants : 121 en hiver, 46 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 766 hect.; 494 en terres lab., 152 en prés, 59 en bois. Lettres par Blâmont. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1802, 470 hab., 108 feux; 1822, 539 hab., 141 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Archiprêtre de Bourdonnay, dio. de Metz.

Le plus ancien titre où il soit question de cette commune est de 1629; c'est une vente de bois faite par les habitants au duc de Lorraine. L'ermitage St.-Blaise, qui dépend aujourd'hui de Réchicourt-le-Château, dépendait anciennement de Moussey. Il paraît qu'une portion de ce village faisait partie du comté de Salm, car il est désigné, en 1710, parmi les localités comprises dans la prévôté de Salm.

MOUSSON (MONS-JOVIS, MONTIO, MONSIO, MONTIACUM, MONÇON), village de l'ancien duché de Bar, sur une côte qui domine la ville de Pont-à-Mousson, à 52 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Annexe de Pont-à-Mousson. Pop. : 209 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 52 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 573 hect.; 492 en terres lab., 41 en prés, 20 en vignes, 298 en bois. Ecart : *Lachapelle*. Source d'eau ferrugineuse. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 44 hab., 47 gar.; 1775, 59 hab.; 1802, 185 hab., 48 feux; 1822, 229 hab., 48 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et

baill. de Pont-à-Mousson; 1751, baill. et maill. de la même ville, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton et dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Mousson, bâti sur une montagne de 100 mètres de hauteur, d'où l'on découvre une vaste étendue de pays, et même la ville et la cathédrale de Metz, à 32 kilomètres de distance, remonte à une époque très-reculée : quelques anciens historiens croient que son nom vient de *Mons Jovis* (montagne de Jupiter), parce que ce dieu y avait un temple. Selon le P. Lebonnetier, le fort de Mousson aurait été la citadelle du camp romain qui s'étendait dans la plaine, à droite de la Moselle, entre le village d'Atton et l'étang d'Arbone, où l'on dit que les Germains furent taillés en pièces. Mais, suivant toute apparence, dit M. Beaulieu, la destination de cette forteresse fut seulement de garder le passage de la rivière, sur laquelle il existait sans doute un pont à l'endroit où l'on en voit un aujourd'hui. La grande voie militaire qui conduisait de Toul à Scarponne et de Scarponne à Metz, passait près de Mousson, où l'on peut voir encore les restes d'un fort qui servait à défendre l'entrée de la vallée; il est situé à l'angle des bois de Fay, et on le désigne, dans le pays, sous le nom de *Redoute-le-Renard*. Après les Romains, les Franks occupèrent la forteresse de Mousson, qui joua un certain rôle dans les guerres du moyen-âge. « Il est parlé de Mousson, dit M. Mansuy (*Notice sur Serpanne*), dans deux diplômes de l'empereur Othon, de 933 et 943, par lesquels il confirme les biens et privilèges de l'abbaye de Gorze, parmi lesquels est un franc-allou situé au *Mont-Jupiter*, qu'Augilrant, évêque de Metz, avait donné à cette abbaye. Mousson était une des principales défenses du Serpennais et un des ouvrages avancés de la forteresse centrale de Serpanne. L'art y ajouta une porte en terrasse dont peut-être les Romains furent les premiers fondateurs. Elle fait face, au levant, à leur chemin qui commençait à Metz et conduisait à Serpanne. »

Vers 1085, Sophie, comtesse de Bar, fit bâtir, dans son château de Mousson, une chapelle où l'évêque de Metz permit qu'on plaçât des fonts baptismaux. En 1113, l'empereur Henri V

ayant assiégé et fait prisonnier, dans son château de Bar, le comte Renaud I^{er}, vint mettre le siège devant le château de Mousson, que défendait Gilette ou Giselle, épouse du comte. L'empereur ayant trouvé une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, fit dresser une potence devant la forteresse, menaçant d'y faire attacher Renaud si la comtesse ne rendait pas la place. Mais, dans la nuit même, Giselle étant accouchée d'un fils, les assiégés répondirent à l'empereur qu'ils avaient maintenant un prince, et qu'il pouvait faire ce qu'il voudrait de son prisonnier. Renaud ne fut pas mis à mort, et son fils, qui lui succéda en 1149, porta le nom de Hugues de Bar. Renaud I^{er} avait fondé le prieuré de St.-Michel sous le château de Mousson et lui avait donné la chapelle de St.-Ciriaque, qui était dans le château. Ce prieuré appartenait à l'abbaye de St.-Mihiel; le cardinal Charles de Lorraine l'en fit distraire, à la fin du XVI^e siècle, pour fonder un séminaire au diocèse de Toul. En 1261, Thibaut, comte de Bar, affranchit et mit au droit de Stenay tout ce qu'il possédait à Mousson. En 1476, René II et Charles-le-Téméraire étaient en présence sous le château de Mousson. René voulait combattre, mais les Allemands de son armée, dit une chronique du temps, répondirent « que bataille ne donnoient par tel jour qu'estaient esté occis les innocents. »

Le château de Mousson fut détruit par les ordres de Louis XIV; néanmoins, quelques pans de murs, d'une certaine élévation, sont encore debout et couronnent la crête de la montagne sur laquelle le village est construit.

On suit encore le contour des deux enceintes qui rendaient le fort presque imprenable. Le village se répand entre la première et la seconde enceinte; quelques maisons offrent des débris de sculptures du XV^e siècle; une d'elles a été conservée dans une ancienne église du XIII^e siècle. Les vestiges de cette église subsistaient encore dans le siècle dernier, et l'on voyait, dans le chœur, un monument du XV^e siècle, bien conservé. La chapelle castrale, qui est dans la première enceinte, et qui sert maintenant d'église au village, est bien plus ancienne. Dans une des chapelles se trouvent des fonts baptismaux très-remarquables; ils sont décorés de figures représentant des bap-

tèmes, et parmi eux celui du Christ; ces figures sont grossièrement sculptées dans le style et avec les costumes de XI^e siècle pour tous les personnages qui ne sont pas enveloppés d'un linceul ou nus, afin de recevoir le baptême d'après l'usage primitif. Un guerrier est représenté couvert de mailles et avec le casque en pointe des Normands; les ecclésiastiques sont seuls vêtus à la longue. Ces fonts, d'une seule pierre, sont supportés par 12 têtes d'animaux. On prétend, ainsi que nous l'avons dit, qu'ils furent mis dans cette église en 1085, lors de la construction de la chapelle par la comtesse Sophie.

« Les eaux minérales de Mousson, dit Durival, estimées par Charles Le Pois, ont eu de la réputation. Elles étaient autrefois très-fréquentées, et ont été salutaires à beaucoup de malades. Le cardinal de Richelieu, passant par Pont-à-Mousson en 1632, but de cette eau, qu'il trouva meilleure que celle des Forges. Il en emporta avec lui et s'en trouva bien. Cette fontaine minérale étant en mauvais état par son mélange avec l'eau de pluie qui en diminuait la vertu, Léopold la fit rétablir dans sa pureté. Ce fut le sujet d'une thèse soutenue devant l'Université de Pont-à-Mousson, le 5 décembre 1718. Charles-Guillaume Pacquette, médecin du duc, la traduisit et l'inséra dans sa *Dissertation des eaux minérales de Pont-à-Mousson*, imprimée à Nancy par Cusson, en 1719. Ces eaux contiennent un sel fossile cristallisé dans la terre jaune de la montagne; chaque pinte d'eau donne 15 grains de sel fixe et presque autant de sel volatil. On les ordonne contre les maladies chroniques, telles que la mélancolie hypocondriaque, la jaunisse, les pâles couleurs... » Le 12 novembre 1842, des ouvriers, en faisant des fouilles, ont découvert, dans les ruines de l'ancienne forteresse, une citerne qui contenait de l'eau d'un mètre environ de hauteur.

Il y avait autrefois, près de Mousson, un ermitage, et l'on croit qu'il y eut, dans les environs, un établissement de Templiers.

MOUTROT (MUTTONIS VILLA, MOLLENI VILLA, MOLLONVILLE, LE MOUTROT), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur le ruisseau de Poisson, chemin de grande communication n.° 1 de Toul à Colombey, à 35 kilom. S.-O. de

Nancy, 9 S. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 212 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 68 feux. Nombre d'enfants: 55 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 726 hect.; 480 en terres lab., 75 en prés, 10 en vignes, 83 en bois. Moulin à grains. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1802, 185 hab., 48 feux; 1822, 188 hab., 48 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de Bicqueley, dist. de Toul.—*Spir.*: Doy. et dio. de Toul.

Le village de Moutrot, il y a quelques années encore presque inconnu, est traversé maintenant par un beau chemin de grande communication qui conduit de Toul à Colombey, et dont se sert le roulage de Lyon à Metz. Ce chemin suit, en partie, le tracé de l'ancienne chaussée romaine qui se dirigeait de Langres sur Metz. Lors de sa construction, on a rencontré, en différents endroits, les restes de la voie romaine, et l'on a pu examiner le système de construction employé alors. L'épaisseur de la chaussée était d'environ un mètre; elle était composée de pierres en laves d'assez mauvaise qualité (calcaire millaire), et posées sur champ sous un angle d'à peu près 30 degrés par lits, les angles changeant de direction à chaque couche.

« Moutrot, dit M. l'abbé Guillaume, curé de Blénod, qui a bien voulu nous adresser cette notice, paraît avoir été plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Il a changé de nom et de position. Autrefois on l'appelait *Mollonville*, et il se trouvait assis plus à l'ouest, mais non loin de son emplacement actuel. Quelques-uns affirment, d'autres ne veulent pas qu'il existe encore en sous des restes d'anciennes constructions. Mais ce qui est incontestable, c'est que le cimetière actuel, qui longe la route romaine, a pour entrée une porte en pierres de taille, à plein cintre, ayant environ deux mètres de hauteur, autant de largeur à la base, et que l'on prétend être la porte de l'ancienne église. Les moellons que l'on tire du sol, en fouillant la terre pour les fosses, attesteraient assez des débris de précédentes constructions. S'il faut ajouter foi aux traditions conservées dans le pays, *Mollonville* aurait été détruit pen-

dant les guerres que se firent entre elles la Lorraine et la France, en même temps que le village de *Barisey-la-Planche*, qui se trouvait tout près de *Barisey-la-Côte*, et dont il ne reste plus aucune trace. Toutefois, en déblayant des décombres, on a trouvé un boulet de canon.

> Les archives de *Moutrot* ont été détruites par un incendie, on ne dit pas en quelle année ; il est probable que c'est à l'époque de la révolution de 1792. A l'angle septentrional et dans l'enceinte du cimetière, s'élève une chapelle dédiée à saint Elophe, patron de la paroisse, qui versa son sang pour la foi catholique, près de *Solimariaca*, maintenant Soulosse, du temps de l'empereur Julien. Au-dessus de la porte, qui sert à la fois de fenêtre et d'entrée, on lit le millésime 1727. Cependant cette chapelle est de plus ancienne date, puisque, dans l'intérieur, on voit, engagé dans le mur, un petit monument funèbre portant la date du 3 août 1637. L'église de *Moutrot* a largement hérité des débris des églises de *Toul*, dépouillées ou démolies par le vandalisme révolutionnaire. On y admire trois autels de fort bon goût et d'un marbre précieux, plusieurs tableaux de grande dimension, entre lesquels la guérison de l'aveugle-né, peint à Bruxelles, en 1756, par un nommé N.-E. de Pery. Ce tableau passe, avec justice, pour un véritable chef-d'œuvre.

> A peu de distance, au levant de *Moutrot*, sur la rive du bois et dans le ruisseau des *Bouvades*, on remarque un trou appelé en patois lorrain le *Poteu de Diane*, c'est-à-dire le *Trou de Diane*. Ce trou, en forme d'entonnoir, que les terres, roulées par l'eau, comblent insensiblement, avait jadis une effrayante profondeur. Il a, maintenant encore, environ quinze mètres de profondeur, et dix ou douze de diamètre à l'orifice. On prétend que les eaux qui le remplissent, au temps des pluies et à la suite des orages, tombent dans un courant qui va s'échapper, à 5 kilomètres de distance, au pied de l'antique chapelle de *la Rochotte*. Plusieurs affirment que l'existence de ce conduit souterrain a été constatée, à plusieurs reprises, par l'expérience de canards, qui, jetés au fond du trou, seraient sortis pleins de vie à la grotte si pittoresque et si poétique

qui rend délicieux le paysage de *Valcourt*. Les dépôts successifs d'alluvions ne permettraient plus, aujourd'hui, de renouveler l'épreuve. Cependant l'existence d'un canal, à une grande profondeur, entre *Moutrot* et le village de *Pierre*, n'a rien d'extraordinaire ; elle est même rendue toute croyable par les *Trous de Sainte-Reine*, qui s'ouvrent, à gauche de la Moselle, sur la rive du bois, vis-à-vis de *Pierre*, et qui s'enfoncent, dit-on, jusqu'à une faible distance de *Gondreville*. >

MOYEN (MEDIUM, MODIUM, MEDIANUM, ARX MEDIA, MOÏN), village très-considérable de l'ancien évêché de Metz, sur le revers d'une côte baignée par la *Mortagne*, route départementale n.° 8 de *Lunéville* à *Rembervillers*, à 46 kilom. S.-E. de *Nancy*, 19 S.-S.-E. de *Lunéville*, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-E.-E. de *Gerbéviller*, chef-lieu du canton. Pop. : 4,204 hab., 115 élect. cens., 12 cons. mun., 383 feux. Nombre d'enfants : 211 en hiver, 91 en été. Sœur de la *Doctrine-Chrétienne*. Surf. territ. : 2,356 hect. ; 1,160 en terres lab., 228 en prés, 111 en vignes, 760 en bois. Moulin à grains. Lettres par *Gerbéviller*.

Anc. pop. : 1802, 950 hab., 240 feux ; 1822, 1,195 hab., 300 feux. — *Anc. div.* : 1756, chef-lieu d'une chàtellenie, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché, parlement de Metz ; 1790, canton d'*Azerailles*, dist. de *Lunéville*. — *Spir.* : Doy. de *Deneuvre*, dio. de *Toul*.

Ce village, autrefois chef-lieu d'une chàtellenie et célèbre par son château fort, remonte à une époque éloignée. Il en est parlé, comme dépendant de l'abbaye de *Senones*, dans un diplôme de l'empereur *Henri V*, de l'an 1111 ; dans une bulle du pape *Calixte II*, de l'an 1123, et dans une chartre d'*Etienne de Bar*, évêque de Metz, de l'an 1124. *Jean*, évêque de cette ville (1224), acquit tout ce que les abbé et religieux de *Senones* possédaient à *Moyen*, en terres, en bois, en serfs, en eaux, avec le ban ou la seigneurie, à l'exception du droit de patronage et des dîmes qui leur appartenaient. C'est, sans doute, vers cette époque, que les évêques de Metz, devenus possesseurs de *Moyen*, en firent le chef-lieu d'une de leurs chàtellenies. L'un d'eux, *Conrad Bayer* de *Boppart*, commença à bâtir, vis-à-vis du village, sur une

hauteur, le château de **Moyen**, vers l'an 1444. On remarque que les bourgeois d'Epinal, qui appartenaient alors à l'évêque de Metz, y étaient commandés, et y venaient travailler par corvée. Les seigneurs des environs en murmuraient; l'évêque ne s'en mit pas en peine, et nomma ce château *Qui qu'en grogne*, pour marquer le mépris qu'il faisait de leurs discours: il unit à la chàtellenie de **Moyen** le ban de **Saint-Clément**, qu'il avait acheté du chapitre de sa cathédrale.

Le château de **Moyen** était carré, avec une grande enceinte fortifiée de cinq tours placées aux côtés du nord et de l'orient; le corps du château était environné de fossés et de murs bien solides, non pas toutefois en pierres de taille; il était fortifié de six grosses tours rondes; la basse-cour était en dehors avec les écuries. Le village de **Moyen** en était éloigné d'environ cent pas; les jardins étaient en dehors de la forteresse. La perspective et le plan de ce château, gravés par **Cochin**, se trouvent dans le **Recueil de Beaulieu**. **George de Bade**, évêque de Metz, mourut au château de **Moyen**, le 11 octobre 1484. En 1634, ce château fut assiégé par le maréchal de **La Force**, dans l'espérance d'attirer le duc **Charles IV** en campagne: le château se rendit faute d'eau au bout de six jours; la garnison en sortit avec armes et bagages. Les soldats lorrains, mal payés et mal disciplinés, continuaient cependant à désoler le pays, sans distinction d'amis ou d'ennemis. Ils attaquèrent et reprirent ce château en 1636, et se servirent de ce lieu comme d'une forteresse, pour exercer plus hardiment leurs ravages dans la province. En 1639, du **Hallier**, gouverneur de Nancy, pour réprimer ces désordres, alla assiéger le château de **Moyen**. **Thouvenin**, capitaine du régiment de **Saint-Baslemon**, y était enfermé avec seulement cent hommes. Le siège fut commencé le 1.^{er} août 1639, et le château ne fut pris que le 15 septembre de la même année (la gravure citée plus haut porte que le château fut pris par du **Hallier** en 1644): on y tira plus de 4,000 coups de canon. Quelque temps après, cette forteresse fut démolie, ainsi que la plupart des châteaux de la Lorraine; elle n'a pas été rétablie depuis cette époque.

MOYENVIC (**MEDIUS VICUS**, **MEDIANUS VICUS**,

MOYENVIC-AUX-SALINES), bourg de l'ancien évêché de Metz, dans une vallée qu'arrose la **Seille**, routes départementales n.^o 1 de Nancy à Landau, et n.^o 11 de **Vic** à **Château-Salins**, à 32 kilom. N.-E. de Nancy, 8 S.-E. de **Château-Salins**, chef-lieu de l'arrond., 3 E. de **Vic**, chef-lieu du canton. Pop.: 4,252 hab., 115 élect. cens., 12 cons. mun., 346 feux. Nombre d'enfants: 196 en hiver, 120 en été. Deux sources de la **Doctrine-Christienne**. Surf. territ.: 1,038 hect.; 635 en terres lab., 189 en prés, 44 en vignes. Ecart: **Saint-Jean**. Moulin à grains, sources d'eau salée Poste aux lettres.

Anc. pop.: 1802, 4,550 hab., 390 feux, 1822, 4,450 hab., 396 feux.—*Anc. div.*: 1756, chàtellenie, juridiction, subdélégation et gen. de **Vic**, cout. de l'évêché; 1790, canton de **Vic**, dist. de **Château-Salins**.—*Spir.*: **Doy. du Port**, dio. de **Toul**; 1778, év. de Nancy.

Moyenvic, anciennement qualifié de ville, remonte à une époque fort reculée; il doit son existence et son développement aux salines qui y existaient, d'une manière certaine du moins, dès le IX^e siècle. Dans une charte datée de 856, l'évêque **Frotaire** donne à l'abbaye de **St.-Epvre**, de **Toul**, deux maisons à **Moyenvic**, dans lesquelles on fabriquait du sel. En 945, une charte d'**Othon-le-Grand** cite les salines de **Moyenvic** comme fort anciennes. En 958, la donation à l'abbaye de **St.-Epvre**, dont nous venons de parler, fut confirmée par une autre charte d'**Othon**. En 982, **saint Gérard**, évêque de **Toul**, fit don à l'abbaye de **St.-Mansuy** d'une église ou d'un prieuré (*cella*) située à **Moyenvic**. Cette donation fut confirmée, en 1050, par le pape **Léon IX**. En 1065, **Udon**, aussi évêque de **Toul**, établit, dans la même ville, des chanoines près de **St.-Gengoult**, dont il avait ordonné la restauration par une charte qui leur concédait une chaudière à fabriquer du sel et les bâtiments nécessaires à cette fabrication (*apud Medianum Vicum, incam unam salis cum sesso*). D'autres titres prouvent que les mêmes chanoines en étaient encore en possession en 1102 et 1106. **Moyenvic** paraît avoir été, dès le XII^e siècle, une place forte destinée à conserver les salines, et à défendre le passage de la **Seille** au point de réunion de plusieurs vallées. Dans un titre de 1120, cette ville est appelée *Munitio in loco palustri sitam*. « **Moyenvic**, dit

M. Dupré, dans son savant *Mémoire sur les antiquités de Moyenvic et de Marsal*, passa, on ne sait comment ni à quelle date précise, à l'évêché de Metz, sur lequel il avait été usurpé par un seigneur voisin qui l'avait fortifié, lorsque, l'an 1120, Etienne de Bar, 52.^e évêque de Metz, le reprit et le ruina. On est porté à penser que Moyenvic n'avait pu se relever de ses ruines que longtemps après cet acte de rigueur de l'évêque Etienne, car Richerius, qui vivait un siècle plus tard, nous apprend que Frédéric, prieur de Xures, voulant sans doute faire disparaître les traces de ce désastre, fit réparer les salines avec plus de solidité. On peut aussi en conclure que la collégiale de St.-Gengoult avait conservé, sans interruption, la propriété de sa part dans la saline. Un siècle plus tard encore, en 1346, les chanoines l'affermèrent à l'évêché de Toul, puis, quelques années après, aux religieux de la Crête, aux religieux et abbé de Notre-Dame-de-Vaux, moyennant la modique redevance de 5 muids de sel. Enfin, en 1380, ils la cédèrent à l'évêché de Metz. » De 1661 à 1670, la saline de Moyenvic ne fut pas rétablie; elle ne le fut qu'en 1673 ou 1674; elle pouvait se fournir indistinctement des bois de Lorraine.

Thierry Bayer de Boppart, évêque de Metz, fit fermer de murailles la ville de Moyenvic. En 1342, les bourgeois de ce lieu signèrent une trêve avec le duc Raoul, et, en 1344, un traité de paix avec Adémar, évêque de Metz. Les Messins la prirent et y mirent le feu en 1418, puis la brûlèrent une seconde fois en 1430. En 1526, Moyenvic était encore fermé de murs. Il fut fortifié régulièrement, en 1627, par le duc Charles IV et l'empereur. L'exhaussement du sol dans certains endroits indique l'emplacement des bastions, et l'un des ouvrages avancés dépassait la réunion des routes de Strasbourg et de Lunéville. Les troupes de l'empereur étant entrées en Lorraine en 1630, sous le commandement du colonel Gratz, occupèrent les villes de Vic et Moyenvic. En 1631, la garnison allemande devenant incommode aux possessions de la France, Louis XIII fit assiéger Vic et Moyenvic par le maréchal de la Ferté. La première de ces villes fut prise sans résistance; Moyenvic, où commandait le baron de Mercy,

se défendit tant qu'il put, mais fut forcé de capituler, le 27 décembre 1631. Le roi demeura donc maître de Moyenvic, et cette place lui fut définitivement cédée à la paix de Munster, en 1648, par l'empereur et les Etats de l'empire. Après que Marsal fut tombé au pouvoir des Français, on fit raser les fortifications de Moyenvic, comme d'une place inutile. Le duc Charles IV, en 1661, fut rétabli dans ses Etats, en cédant Moyenvic. Les salines du même lieu, que les ducs de Lorraine avaient acquises de l'évêque de Metz, dès l'an 1571, furent cédées au roi par le traité de Vincennes, en 1661.

Le corps de l'Hôtel-de-Ville était, en 1756, composé d'un maire royal, de deux échevins, d'un syndic, d'un greffier, électifs, et d'un receveur des deniers patrimoniaux, titulaire. Ces officiers étaient chargés de l'administration des revenus de la ville, et en composaient en même temps la chambre de police; ils avaient encore à leur suite un commissaire de police et un messenger de ville. L'exercice des officiers électifs ne durait que deux ans. Quant aux officiers de la saline, ils étaient à peu près les mêmes que ceux de la saline de Château-Salins. (Voyez ce mot.)

L'établissement connu sous le nom de saline de Moyenvic, est situé à l'aspect nord-est de la commune de ce nom. L'enceinte en est close, sur la plus grande partie de son périmètre, par des fossés; la clôture du surplus est formée par des murs ou par les bâtiments eux-mêmes. Cette saline occupe, y compris un terrain de 340 mètres carrés, longeant extérieurement l'un des fossés de clôture, une superficie totale de 118,057 mètres carrés. La saline de Moyenvic fut abandonnée, en 1834, par la compagnie des salines, qui jugea à propos de concentrer à Dieuze la fabrication du sel dans le département de la Meurthe; les poêles, fourneaux, appareils et ustensiles servant à l'exploitation en furent enlevés; depuis, l'établissement est resté en chômage. Cette usine, qui était autrefois une source de prospérité pour la commune qui la possédait, a été vendue, le 29 avril 1843, pour une somme de 235,000 francs. Avant la révolution, la ferme générale administrant les salines; il y avait, dans l'intérieur de l'usine, une chapelle desservie par un aumônier.

M. Degeneste, de Metz, possédait un monétaire des rois d'Austrasie portant *Mediano Vico*.

Au milieu du bourg actuel de Moyenvic, et autrefois hors de son enceinte, se trouvait une chapelle fondée par un nommé Jean Ravenel ; elle est devenue l'église paroissiale. Le portail et la tour ont seuls été conservés de l'ancien édifice. La tradition veut que saint Gondibert, évêque de Sens, fondateur de l'abbaye de Senones, ait fait sortir de cette abbaye une colonie de religieux pour les établir à Moyenvic. Elle porte même que ce saint fut enterré dans l'église prieuriale, aujourd'hui ruinée, et qu'il avait consacré lui-même en l'honneur des saints Pient, Agent et Colombe, qui furent, selon quelques-uns, martyrisés dans ce lieu au VII^e siècle.

On trouve, aux environs de Moyenvic, ce fameux briquetage de la Seille dont nous avons parlé à l'article *Marsal*, et, à 1,500 mètres environ, sur la rive gauche de la Seille, le tertre artificiel du Chatry. (Voyez ce mot.)

Le plan et la perspective de Moyenvic sont représentés, en deux endroits, dans les *Recueils* de Tassin et de Beaulieu. Ainsi que nous l'avons dit, cette ville avait été fortifiée à différents époques : des deux portes principales, un arceau subsistait encore, à l'ouest, vers Vic, et se trouvait dans le mur de la prison de ville ; il a été démoli il y a une vingtaine d'années. La saline avait ses fortifications intérieures et extérieures enclavées dans celles de la ville, et, en 1716, ses deux portes étaient encore crénelées. Le plan de la saline, de 1716, un autre, sans date, mais plus ancien, nous apprennent qu'elles étaient déjà envahies en partie par la culture, et que les maçonneries avaient disparu. Le dernier plan, de 1761, n'en indique plus de vestiges, et aujourd'hui tout se réduit à quelques mouvements du sol. Des fossés profonds et vaseux où la Seille pénétrait, en faisaient la principale force.

Sur une petite éminence, d'environ 200 mètres carrés, située vers l'est, et dont le canon pouvait dominer les routes de Dieuze et de Château-Salins, se trouvait une redoute dont l'entrée se reconnaît vers le sud. L'éloignement progressif des limites de la France vers l'Alsace et le duché de Deux-Ponts fit

négliger l'entretien des fortifications de Moyenvic.

Outre la rencontre de médailles isolées, gauloises ou romaines, sur divers points du territoire de Moyenvic, on y trouve aussi des monnaies modernes. L'une des plus importantes découvertes de ce genre fut faite, en 1819, dans les vignes du canton des *Plantes*, au-dessous de St.-Jean : c'était, dit M. Dupré, un dépôt d'environ une livre et demie de monnaies en argent, du XVI^e siècle, au coin de François I^{er}, d'Henri II, de François II, de Charles IX et de divers princes de la maison de Brandebourg ; quelques-unes d'Italie et d'Espagne.

MUHLGRABEN (RUISSEAU DE) ou DE LA NAUBACH. Sa source est dans l'étang de Loundrefing ; il passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Mittersheim, et se jette dans la Sarre après un cours de 10,500 mètres.

MULCEY, village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Seille, près de la route départementale n.° 4 de Nancy à Landau, à 39 kilom. N.-E. de Nancy, 15 S.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-O. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 482 hab., 48 élect. cens., 10 cons. mun., 112 feux. Nombre d'enfants : 94 en hiver, 22 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 826 hect. ; 416 en terres lab., 206 en prés, 6 en vignes, 128 en bois. Deux moulins à émail. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 47 hab., 7 gar. ; 1802, 459 hab., 88 feux ; 1822, 419 hab., 104 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Mulcey est ancien, car, dans un titre de 1543, il est parlé du curé de ce lieu. En 1516, le duc Ferry et Burnique de Ristes consentirent à ce que Godman, de Dieuze, rachetât tous les héritages de Mulcey, qui avaient été engagés audit duc par Godman de Torwiller. Les habitants de ce lieu devaient au roi, sur le dimage des biens de leur vignoble, 10 mesures de vin, et ils étaient soumis à toutes corvées.

MULCEY (RUISSEAU DU MOULIN DE). Il sort de la forêt de Bride, fait mouvoir les deux mou-

lins de Mulcey et se jette dans la Seille après un cours de 4,100 mètres.

MULWEYER, étangs sur les bords de Lou-drefing et de Mittersheim.

MUNIKENHOFF ou **MUNICKOHOFF**, cense, ancienne seigneurie, à 2 kilom. de Walscheid. Cette seigneurie fut cédée, par échange, à M. Gérard, prêtre de Sarrebourg, et faisait partie de la seigneurie d'Insviller, suivant les arrêts du conseil, des 14 mars 1775 et 16 mai 1777.

MUNSTER (**VALD-MUNSTER** ou **MUNSTER-AUX-BOIS**, **MUNSTER-LORRAINE**, **LE PETIT-ST.-NICOLAS**), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Rode, à 64 kilom. N.-E. de Nancy, 40 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-E. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop.: 706 hab., 71 élect. cens., 12 cons. mun., 123 feux. Nombre d'enfants : 153 en hiver, 9 en été. Sœur de Saint-Jean. Surf. territ. : 659 hect. ; 349 en terres lab., 157 en prés. Brasserie. Foires, les 9 mai et 6 décembre. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1802, 448 hab., 99 feux ; 1822, 585 hab., 141 feux. — *Anc. div.* : 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne ; 1751, bail de Fénétrange, bail. de Sarreguemines, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux ; 1790, canton d'Albestroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Munster est remarquable par son église, l'un des plus beaux et des plus anciens monuments religieux de la province. Voici à quelle occasion elle fut construite. Vilhem, comte de Torswiller, étant assiégé dans son château, avec son épouse, Giselle de Morsperg, par les comtes de Dachsbourg et de Réchicourt, et se voyant sur le point de tomber au pouvoir de ces seigneurs, sortit pendant la nuit de la forteresse et se jeta, à cheval, dans l'étang qui en baignait le pied. Mais son coursier perdit haleine et le comte aurait péri, si un chien qui l'accompagnait ne l'eût tiré par la grenouillère de sa botte et guidé vers le rivage. Vilhem avait fait vœu, au milieu du péril, d'élever une église à St.-Nicolas s'il était sauvé.

Fidèle à sa promesse, le comte de Torswiller, avec le secours de l'archevêque de Cologne et la libéralité des ducs de Lorraine,

immortalisa sa délivrance par l'érection de cette superbe église, dite du Petit-Saint-Nicolas, qui s'élève majestueusement sur une éminence, au milieu de l'humble village de Munster. Les deux tours de ce bel édifice ont 51 mètres 55 centimètres de long en œuvre, sur 16 mètres 50 centimètres de large et à peu près autant de haut. L'architecture en est sévère et gothique à la fois. La première pierre de ce pieux monument, qui servit de modèle aux plus belles églises de la Lorraine, entre autres à l'église monumentale de Saint-Nicolas-de-Port, avait été posée vers l'an 1327. Le comte y fonda une collégiale de douze chanoines, qu'il dota très-richement. Vis-à-vis la porte, du côté méridional, se trouve un large mausolée en relief, sur lequel reposent le comte et la comtesse, fondateur et fondatrice, avec le chien qui mord à la botte du seigneur. Avant la révolution, on y voyait un écu facé et déchiqueté avec cette inscription : *Hic jacet Wilhelm, Dominus Torschwillensis et miles, anno MCCCXXXV*. La collégiale de Munster fut unie, dans le XVI^e siècle, à celle de Vic, par le cardinal de Lorraine, et les évêques de Metz affectèrent, à l'entretien de sa belle église, des biens fonds d'un revenu annuel de six à sept mille livres (douze à quatorze mille francs).

MUSSEY, fief érigé à Lunéville, le 14 décembre 1705, en faveur de J. B. Alliot ; il était composé de la Tour-des-Allemands et des terrains voisins ; ce fut depuis la Ménagerie.

NABÉCOR. On appelle ainsi plusieurs censes et maisons de campagne situées sur le territoire de Nancy. Nabécor est désigné sous le nom de *Nobezcort* sur un ancien plan de cette ville.

NABLOTTE (**GRANDE ET PETITE**), censes, sur le territoire de Badonviller.

NAKER, écart, ban de Guermange.

NANCEUIL, ancienne cense de la terre de Pierrefort.

NANCY (**NANCEIUM**), ville capitale de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine riante et fertile arrosée par la Meurthe, routes royales n.° 4 de Paris à Strasbourg, n.° 57 de Metz à Besançon, n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, et chemin de grande communication n.° 7 de Nancy à Lay-St.-Christophe, à 440 kilom. E. de Paris, 30.° 50' 16" de longi-

étude du méridien de cette ville, et au 40.^o 42' de latitude équatoriale. Chef-lieu du département. Pop. : 55,901 hab., 1,350 élect. cens., 56 conseillers municipaux. Surf. territ. : 1,405 hect.; 292 en terres lab., 212 en prés, 127 en vignes, 121 en bois. Ecartés : *Auxonne, Beauregard, Bellevue, Boudonville, Buthegnémont, Cœur-en-Côte ou la Chatte, la Chiennerie, la Côte, la Garenne, la Villette, Châteaueu-Grignon, Monbois, Monsaucourt, Nabécor, Notre-Dame-des-Anges, St.-Charles, St.-Jean, Sainte-Marie, Saurupt, Turique*, et beaucoup d'autres maisons de campagne plus récemment construites.

Nancy, siège de la préfecture, dans une des salles de laquelle se réunissent les membres du conseil général, envoie deux représentants à la chambre des députés; il possède : une cour royale dont la juridiction s'étend sur les trois départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges; bureau de consultations gratuites, dont le doyen des avocats est président; tribunal de première instance, tribunal et chambre de commerce, conseil de prud'hommes, trois justices de paix, trois commissaires-priseurs; évêché, trois paroisses et trois dessertes; recette générale, directions des contributions directes et indirectes, des domaines; payeur du département, deux receveurs-percepteurs, bureau de garantie des monnaies; ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef de la 2.^o division du canal de la Marne au Rhin, agent-voyer en chef. Nancy est le chef-lieu de la 22.^o légion de gendarmerie; il y a une garde nationale composée de 3 bataillons, compagnie de sapeurs-pompiers, régiment de cavalerie et d'infanterie; trois hospices civils, sous la surveillance d'une commission administrative; maison des Orphelines; trois maisons de charité pour secours et distribution de remèdes à domicile; deux sociétés bienfaitrices pour le soulagement et le mariage des pauvres, hospice départemental, avec un cours théorique et pratique d'accouchement, Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, comité central de vaccine; académie, collège royal, comité supérieur d'instruction primaire, inspecteur des écoles primaires du département, commission d'examen pour l'admission des instituteurs, école royale forestière,

école normale, institut de sourds-muets, cours gratuits de dessin et de chant, Société des Sciences, Lettres et Arts, Société d'Agriculture qui publie, sous le titre de *Bon Cultivateur*, un recueil mensuel, très-répandu et très-estimé; bibliothèque publique, jardin des plantes, cabinet d'histoire naturelle, musée, cinq journaux, une feuille d'annonces, une revue mensuelle; mont-de-piété, caisse d'épargne, dépôt de mendicité, maison de correction, d'arrêt, de justice, trois commissaires de police, etc., etc. Il se fait à Nancy, tous les deux ans, des expositions d'art et d'industrie, des expositions semestrielles d'agriculture et d'horticulture, des courses annuelles de chevaux, etc. Foire aux bestiaux, le 12 février (deux jours) et 11 novembre (deux jours); foire annuelle, du 20 mai au 10 juin.

Voici l'état Statistique de l'instruction publique dans notre ville : 3,702 enfants en été, 3,705 en hiver; sur ce nombre 355 garçons sont instruits en payant, 1,076 le sont gratuitement par des laïcs, 670 par les frères de la Doctrine-Chrétienne et de Sion; 965 filles sont instruites gratuitement par quatre sœurs de St.-Charles, une de la Doctrine-Chrétienne et une de St.-Vincent-de-Paul; 650 fréquentent les divers pensionnats ou externats de demoiselles. Dans cette énumération, sont compris les enfants qui fréquentent l'école primaire supérieure annexée au collège royal; mais il faut y ajouter, pour compléter le nombre de ceux qui participent aux bienfaits de l'éducation, les élèves du collège et ceux de l'institut des sourds-muets.

Nancy possède, en outre, cinq asiles communaux et un asile privé. Le premier, ouvert le 3 mars 1836, a dû sa fondation à des souscriptions volontaires. Le général Drouot, dont le nom se trouve mêlé à toutes les œuvres de bienfaisance, a donné une somme de 854 francs, et a, de plus, affecté une rente de 250 francs à l'entretien des asiles. Une commission de surveillance, composée de personnes éclairées et généreuses, délègue toutes les semaines quelques-uns de ses membres pour visiter ces maisons, consacrées à la première éducation des enfants pauvres. On veille à ce qu'ils soient pourvus de tout ce qui leur est nécessaire; on les habilte au moyen des dons charitables. En-

viron 600 enfants fréquentent les salles d'asile de Nancy, dont la dernière doit, en grande partie, sa fondation à la bienfaisance de M.^{me} la duchesse d'Orléans. Une nouvelle salle d'asile doit encore s'ouvrir bientôt à la Ville-Vieille, où il existe aussi un ouvroir où les jeunes filles pauvres peuvent venir apprendre l'état qui leur convient.

L'école normale primaire de Nancy, fondée, en 1833, sous les auspices de M. de Caumont, alors recteur de l'académie, a reçu, depuis l'époque de sa création, 405 jeunes gens, en qualité d'élèves-maitres. Une école d'application, fréquentée par 150 à 200 enfants de la ville, est annexée à l'école normale. C'est là que les élèves-maitres sont formés à la pratique de leur profession. Depuis 1840 deux salles sont affectées à cette école : dans l'une, les leçons se donnent d'après la méthode de l'enseignement mutuel; dans l'autre, d'après la méthode de l'enseignement simultané.

L'école de médecine de Nancy qu'une ordonnance récente (17 octobre 1843) vient de mettre au rang des écoles préparatoires, possède tous les moyens matériels nécessaires pour donner à ses élèves une instruction complète. Les études anatomiques y sont assurées; elle a même, à cet égard, des ressources suffisantes pour plus de cent élèves; aussi, depuis son origine, les cours d'anatomie et les dissections n'y ont jamais été suspendus. Le jardin botanique et les collections d'histoire naturelle de la ville ont été mis à la disposition du professeur chargé de l'enseignement des sciences naturelles. Elle possède un beau laboratoire de chimie et une riche collection de produits chimiques. Cent trente lits sont affectés, à l'hospice St.-Charles, au service des cliniques médicale et chirurgicale. Les élèves suivent en outre, à la maison de Secours, une clinique d'accouchements où sont reçues annuellement environ 120 femmes enceintes; dans ce même hôpital ils étudient en même temps certaines affections spéciales telles que les maladies cutanées et celles qui sont propres aux enfants en bas âge. Si, avec des moyens d'instruction aussi importants, cette école n'a pas pris jusqu'ici plus de développement, c'est que, abandonnée à ses propres ressources, plutôt tolérée que soutenue par le gouvernement,

elle avait encore à subir les effets d'une législation qui semblait avoir pour but d'en éloigner les étudiants au profit des facultés. Cependant, depuis sa fondation, elle a compté, année moyenne, vingt-deux élèves; elle a pu, jusqu'à ces dernières années, lutter avec avantage contre les autres écoles du même ordre, et, en 1838, elle occupait encore parmi elles le septième rang. Mais du moment où toutes les écoles les plus voisines ont été réorganisées conformément aux dispositions protectrices de l'ordonnance du 13 octobre 1840, une lutte sérieuse n'était plus possible, et notre école, devenue la dernière des institutions médicales de France, était destinée à succomber, si, cette année, le conseil municipal de Nancy ne s'était imposé des sacrifices considérables pour convertir son école secondaire en école préparatoire de médecine et de pharmacie. Dès cette année, les inscriptions qu'elle délivrera à ses élèves seront comptées à l'égal de celles prises dans les facultés. Toutes les écoles réorganisées depuis trois ans ont vu le nombre de leurs élèves s'augmenter; plusieurs d'entre elles sont placées dans des villes moins importantes et moins fécondes en sources d'instruction que Nancy; celles de l'Ouest sont groupées en grand nombre dans une circonscription très-resserrée, et cependant il n'en est aucune qui, en 1843, compte moins de 26 élèves; quelques-unes en ont cent ou dépassent même ce nombre. On peut rigoureusement conclure de ces faits que l'école médicale de Nancy, jouissant maintenant des mêmes avantages que ses rivales, reprendra bientôt parmi elles le rang qu'elle occupait autrefois.

Commerce et industrie. — Nancy, qui se fait remarquer tout d'abord par l'élégance de ses magasins, le bon goût de ses étalages, possède un grand nombre d'industries, dont quelques-unes lui sont propres, et dont les autres, quoique communes avec celles des localités environnantes, ont pris, dans ces dernières années, des développements remarquables. Les expositions publiques, dont notre département est redevable à la Société royale des Sciences, Lettres et Arts, révèlent les efforts constants que font nos industriels pour s'élever à la hauteur du progrès général. Parmi les industries qui ont été signalées dans ces expositions, se trou-

vent : la confection des instruments de physique et de mathématiques, des lampes, des balances, des machines diverses, des toiles métalliques, des cheminées de cuivre ; la reliure, la serrurerie ; la fabrication des jupons piqués en laine et en coton, des serviettes damassées, des cardes ; la fabrication des ornements d'architecture, des cadres ornés et dorés, des corsets orthopédiques, des fleurs artificielles, des gants, etc. ; la passerie, la tapisserie, la chapellerie, la lutherie, l'arquebuserie, l'ébénisterie, la menuiserie, la fonderie des cloches, la gravure, la lithographie, l'imprimerie, à laquelle de grands perfectionnements ont été apportés ; et, pour se rattacher à cette industrie, une fonderie en caractères, dont les produits ont été signalés plusieurs fois à nos expositions. Nous possédons une fabrique d'instruments aratoires perfectionnés, que notre savant agronome, M. Mathieu de Dombasle, a transportée de Roville où elle avait existé pendant vingt ans ; une usine à gaz qui a pris de grands développements ; enfin beaucoup de magasins de mode et de lingerie dont les articles sont confectionnés avec beaucoup de goût et d'élégance ; une fabrique de chapeaux de paille.

Outre ces établissements, nous possédons des manufactures importantes : sept fabriques de draps, parmi lesquelles celle de M. Gaudchaux-Picard se fait remarquer par des produits spéciaux, tels qu'alpagas et draps moirés, qui peuvent rivaliser avec Elbeuf, et dont les derniers ont le mérite de l'invention ; étoffes chinoises, zébrées, en mosaïque, etc., dont la confection exige des métiers perfectionnés, et qui, sous les noms de draps écossais, draps de classe, damiers, tartans, cachemires, etc., peuvent satisfaire à tous les goûts et à tous les besoins, et que la modicité de leur prix met à la portée de toutes les fortunes (*Rapport sur les expositions de 1838 et 1843.*) ; deux filatures de laine ; six fabriques de bonneterie de laine, qui ont une certaine importance ; six teinturerie en bleu pour les cotons, une en rouge, établie sur une grande échelle avec de notables perfectionnements, et dont les produits, très-remarquables, sont exportés dans la plus grande partie de la France ; nous avons six fabriques de toiles de coton, un tissage situé à Bonsecours dont les croisés, les percales, les ma-

dapolames peuvent rivaliser avec les produits de ce genre dont la réputation est le mieux établie.

Dans une pétition, récemment adressée à M. le préfet, la chambre consultative des arts et métiers de Nancy réclame l'établissement, dans notre ville, de deux marchés aux laines, où se vendraient les toisons des moutons de la race de Dishley, dont le nombre s'est augmenté considérablement, grâce au zèle et aux soins éclairés de nos éleveurs.

Nous avons dix fabriques d'huiles, une de ouate, une de papiers peints ; cette dernière industrie, dirigée par MM. Huin et Hyrvoix, consiste principalement dans la confection des papiers marbrés ordinaires et fins à l'usage des relieurs ; elle est la seule en France qui fasse, dans ce genre, les sortes qui ont valu à l'Allemagne une si haute réputation pour les papiers de reliure. Les directeurs de cet établissement ont obtenu, en 1840, un brevet d'importation, puis de perfectionnement, pour les papiers glissés au feu. Depuis, ils ont ajouté à leur fabrication celle des papiers de couleur en qualités fines, à l'usage des cartonniers et des confiseurs, ainsi que les papiers à fleurs, appelés indiennes. Enfin, ils fabriquent les papiers imitant les maroquins chagrinés, etc., pour les relieurs de luxe ; cette usine occupe constamment 50 ouvriers. Nous avons trois fabriques de vermicelle et de pâte, façon d'Italie, dont les produits peuvent rivaliser avec ceux de la France et de l'étranger ; trois amidonneries, etc., etc. Parmi ces derniers genres d'industrie, il faut signaler la manufacture de MM. Grandœury frères, qui a obtenu à Paris une mention spéciale, et à laquelle de nouvelles machines vont donner un plus grand développement.

M. Simonin possède une fabrique de carbonate de magnésie et de sulfate de magnésie (sel de Sedlitz). L'extension qu'a pris cet établissement, dont les produits sont d'un fréquent usage en pharmacie, nous affranchit du tribut que nous payions jadis à cet égard à l'Angleterre. Son chlorure de soude est d'un prix tellement modique, malgré les améliorations apportées à sa fabrication, que M. Simonin trouve à placer à Paris la plus grande partie des produits de ses ateliers.

Nous devons parler maintenant de la broderie, qui est encore une de nos belles et de nos principales branches d'industrie. Son établissement dans notre ville ne remonte pas au-delà de l'année 1798, et, en 1808, trois maisons seulement s'en occupaient. Grâce à la vogue que ses premiers succès obtinrent à la cour de l'impératrice Joséphine, la broderie de Nancy acquit bientôt une grande réputation. Des maisons nouvelles se créèrent, la concurrence stimula l'industrie, et l'art du dessinateur vint lui prêter son aide. On dessina d'abord au crayon sur les étoffes, ensuite on se servit de planches gravées, puis M. Révol, de Paris, appliqua le procédé du ponçage à la broderie, et on dut à M. Barthelémy l'invention d'une ingénieuse machine à piquer; on fit des points divers, des points d'armes, du plumetis, de la broderie en relief, inventée par M. Nô; etc., etc. On compte aujourd'hui, à Nancy, cinq maisons produisant de 2 à 300,000 fr.; 10, de 100 à 200,000; 15, de 75 à 100,000; 20, de 75 à 50,000; et 150 au-dessous de 50,000. Le salaire moyen des ouvrières est de 60 cent.; le nombre des personnes employées à la broderie est d'environ 40,000. Cette industrie, répandue dans toutes nos campagnes, a des débouchés à Paris, dans le midi de la France, en Belgique, en Allemagne, à la Havane, en Amérique, aux Etats-Unis, où, avant 1837, on en exportait pour 2,000,000 de francs. Malheureusement, le centre de ce commerce si important semble vouloir se déplacer en faveur de Paris, et Nancy restera comme entrepreneur seulement. Les matières premières se tirent : la mousseline de Tarare, le nansouck de St.-Quentin, et la batiste de Valenciennes. Ces tissus sont employés dans les proportions suivantes : 0,75 de mousseline, 0,20 de nansouck, 0,05 de batiste.

La vente des grains est devenue, depuis quelques années, pour Nancy, une branche de commerce importante; mais, pour que cette industrie prenne tous les développements dont elle est susceptible, il est à désirer que la vente des céréales ait lieu d'une façon plus commode et plus régulière. C'est pour ce motif qu'on sollicite, en ce moment, l'établissement d'une halle sur le modèle de celles qui existent à Strasbourg et dans quelques villes des départements voi-

sins. La régularisation de la vente, la construction de greniers où les cultivateurs pourraient déposer leurs denrées en cas de non vente, produiraient, pour Nancy, des avantages considérables; on y verrait venir, pour donner de l'activité à notre ville et une impulsion nouvelle à son commerce et à ses différentes industries, les riches propriétaires qui envoient leurs grains dans des localités souvent fort éloignées.

Si le projet de jonction de la Saône au canal de la Marne au Rhin à Dombasle reçoit son exécution, notre ville est appelée à un brillant avenir commercial. « Dorénavant, lisons-nous dans un lumineux rapport adressé au conseil général, les villes de Metz et de Nancy, qui, presque tous les ans, expédient déjà à Gray une portion de l'excédant des récoltes de leurs départements, malgré le prix élevé du transport par terre, verraient se régulariser et se développer ce commerce dont la prospérité importe à un haut degré à notre agriculture. Ces deux villes, devenues les grands entrepôts des grains des rives de la Meuse, de la Sarre, de la Moselle et de la riche partie des bords du Rhin comprise entre Mayence et Cologne, seraient en mesure de fournir une large part de l'alimentation de nos provinces méridionales. En échange, nous recevions les cotons d'Egypte, les savons de Marseille, l'huile, le vin, l'alcool, les fruits secs de tout le Midi, les garances d'Avignon, et notre ville, admirablement placée pour distribuer, dans un rayon très-étendu, les produits qui afflueraient de toutes parts dans son sein, les répartirait, soit dans la Champagne, par le canal de la Marne au Rhin, soit dans la Meuse, les Ardennes et la Belgique par la Meuse, si on la rendait navigable à partir de Pagny, soit dans le département de la Moselle, les provinces Rhénanes, la Hollande et même encore la Belgique, par la Moselle, la Sarre et le Rhin; soit dans l'Alsace, le duché de Bade et la Suisse par le canal de la Marne au Rhin; soit dans les Vosges, la Haute-Saône et tout le midi de la France, par le canal de la Saône à celui de la Marne au Rhin. Par sa position, et indépendamment de la jonction de la Moselle avec la Saône, Nancy, qui se trouvera mis en communication avec presque toutes les contrées que nous venons de nommer, devien-

dra nécessairement, dans un avenir prochain, un point central de commerce avec l'intérieur et l'extérieur, dont l'importance est dès aujourd'hui facile à apprécier. Les capitaux y abondent ; elle est la ville la plus considérable après Metz qu'aucune ligne navigable allant du midi au nord puisse rencontrer depuis Lyon ; elle l'emporte même de beaucoup sur Metz par sa position plus centrale et l'avantage qu'elle a sur cette ville d'être traversée par le canal de la Marne au Rhin. »

L'arrondissement dont Nancy est le chef-lieu est borné au nord par le département de la Moselle, à l'est par les arrondissements de Château-Salins et de Lunéville, au sud par le département des Vosges et à l'ouest par l'arrondissement de Toul. Il se compose de 8 cantons et de 187 communes, dont la population totale est de 140,899 individus, savoir : 68,012 du sexe masculin et 72,887 du sexe féminin. Les habitants ont conservé les mœurs de l'ancienne Lorraine : ils sont généralement économes, laborieux, soumis aux lois. Une partie de ce caractère s'est toutefois conservée moins intacte dans les villes, et notamment à Nancy, où la classe ouvrière est très-peu prévoyante. Le nombre des protestants est de 830 celui des israélites de 1,233, celui des anabaptistes de 131 ; le reste de la population est catholique.

L'instruction publique est en progrès dans l'arrondissement : il y existe 194 écoles de garçons, 83 de filles, 25 classes d'adultes et 8 salles d'asiles qui, réunies aux 75 écoles privées, procurent l'instruction à 22,294 élèves. Grâce à l'école normale de Nancy, le personnel des instituteurs s'améliore chaque année et il est à désirer qu'une mesure législative élève leur traitement de manière à les mettre à l'abri du besoin. L'école des sourds-muets, dirigée par un habile professeur, produit les meilleurs résultats et réunit à un haut degré toutes les conditions pour obtenir un jour le titre d'école royale.

Tous les genres de culture sont en usage dans l'arrondissement de Nancy. Les cantons les plus fertiles en blé sont ceux d'Haroué, Vézelise et Nancy. Les deux premiers approvisionnent principalement les marchés des Vosges ; une portion de celui de Nancy appro-

visionne Metz, l'autre portion, ainsi que les 5 autres cantons, approvisionnent les marchés de Nancy. Le surplus des quantités nécessaires à la consommation du département de la Meurthe, des Vosges et de la Moselle est transporté par le roulage jusqu'à Gray d'où on l'envoie par eau jusqu'à Lyon et au-delà.

La superficie de l'arrondissement, d'après les opérations cadastrales, est de 143,865 h. 95 c., savoir : contenance imposable 129,493 h. 29 c., contenance non imposable 16,672 h. 64 c. Les terrains cultivés peuvent se diviser ainsi qu'il suit : céréales, 26,825 h., prairies artificielles, 12,606 h., vignes, 7,030 h., bois, 53,302 h., plantes oléagineuses et prairies artificielles, 5,140 h., pommes de terre, 4,590 h. et jachères, 14,836 h.

Depuis quelques années, l'industrie a fait de grands progrès dans l'arrondissement, et le commerce y a pris autant de développement que les circonstances le comportent. On y compte des filatures, des tissages et des teintureries de laine et de coton, une papeterie montée à l'anglaise, des féculeries de pommes de terre, des vermicelleries, des amidonneries, des fabriques de draps, des tanneries, un grand nombre de fabriques de broderies et une quantité de tuileries et de briqueteries.

L'arrondissement est traversé, dans une grande partie de sa longueur, par la Meurthe et la Moselle ; la Seille coule dans le canton de Nomeny, et il existe, le long de ces cours d'eau, des prairies considérables et d'une grande fertilité.

Il est également traversé par 4 routes royales, 8 routes départementales et 13 chemins de grande communication. Depuis 1837, la voirie vicinale a fait de tels progrès dans notre département, qu'il est toujours cité l'un des premiers dans le rapport adressé annuellement au roi par M. le ministre de l'intérieur. Ces résultats sont dus au talent, au zèle et à la persévérance de M. le préfet secondé des agents-voyers, dont l'organisation ne laisse rien à désirer.

Les habitants étant mieux logés et mieux nourris qu'autrefois, leur santé s'améliore tous les jours, et les cas d'épidémie, qui étaient assez fréquents, sont devenus extrêmement rares. Quant aux difformités physiques, elles dimi-

nuent sensiblement et n'existent plus que dans quelques localités. Les vaccinateurs de l'arrondissement s'occupent de leur mission avec un zèle digne d'éloges ; les vaccinations se sont élevées, en 1842, à 2,076. Il n'est mort aucun enfant de la petite vérole.

Il existe dans l'arrondissement 3 hospices départementaux, un à Maréville, deux à Nancy. Le premier, qui est destiné aux aliénés, est commun à cinq départements, les deux autres sont affectés, l'un aux enfants abandonnés, l'autre aux traitements des maladies syphilitiques et catanées ainsi qu'aux maladies contagieuses qu'on ne traite pas dans les autres hospices. On y reçoit également les filles enceintes qui sont dans leur neuvième mois de grossesse. Plusieurs départements y envoient leurs malades. Il y existe en outre deux hospices privés d'aliénés, l'un à St.-Nicolas et l'autre à la Malgrange, commune de Jarville, et 7 hospices civils ; savoir : trois à Nancy et un dans chacune des villes de Pont-à-Mousson, St.-Nicolas, Rosières-aux-Salines et Vézelize.

Nancy, auquel on donne pour étymologie le mot celtique *Nant* (mare, marais), est peut-être l'une des moins anciennes localités du département. On y chercherait en vain quelques débris des périodes gallo-romaine ou austrasienne, elle n'offre aucun monument de l'antiquité. La tradition ne fait pas remonter son origine au-delà du XI^e siècle, sous les premiers ducs héréditaires ; elle n'était alors qu'une forteresse ou château entouré de murs, situé sur le territoire du village de Saint-Dizier, aujourd'hui les Trois-Maisons et Boudonville, et sur l'emplacement des rues actuelles de la Source et de la Monnaie. L'épouse de Thiéry I^{er} est déjà qualifiée, en 1070, de duchesse de Nancy (*ducissa de Nanceio*). Du reste, il paraît que Nancy était déjà une forteresse importante, car Simon, vainqueur au combat de Makeren des troupes confédérées de l'archevêque de Trèves, de l'évêque de Metz et du comte de Bar, se retira dans le château de Nancy, où ses ennemis étaient venus l'assiéger ; mais la forteresse résista à leurs attaques, et Simon put reprendre l'offensive. Ce prince, qui y avait fixé sa résidence, y commença des agrandissements qui furent continués par Mathieu, son fils.

Nancy, ou plutôt les maisons qui environnaient le château, fut brûlé par un officier de Thiébaud I^{er}, et par les ordres du duc, que l'empereur venait assiéger dans Amance. Sous Ferry III (1254), le château de Nancy était qualifié de palais (*palatium*), et une portion en fut donnée par ce prince aux Dames-Prêchereuses, qui s'y établirent. Par lettres-patentes datées de Troyes (1265), Ferry III s'engagea d'entretenir aux bourgeois de Nancy leurs franchises et coutumes, « ainsi qu'en jouissent ceux de Beaumont en Argonne. » Sous Thiébaud II, dit Florentin de Thierriat dans ses Mémoires, le roi de France, Philippe-le-Bel vint à Nancy (1305), où furent joustes, coursiers et luteurs, avec grand nombre de ménestrels, fêtes, feux, ornements et simulacres de guerre, dont fut le roi en grande joie et satisfaction. »

Ferry IV (1312), vainqueur des comtes de Dachsbourg et de Réchicourt, les força à venir à Nancy lui rendre l'hommage qu'ils lui refusaient.

A l'avènement du duc Raoul (1329), Nancy comprenait déjà les rues de la Source et des Maréchaux ; ce prince l'entoura de murailles, le fit paver et embellir, et, abandonnant l'ancien palais habité par ses prédécesseurs, en éleva un autre sur le terrain actuel de la Petite-Carrière. Ce même prince, pour donner encore plus d'éclat à sa capitale, y fonda, en 1339, sous l'invocation de la Vierge Marie et de saint Georges, une collégiale qui fut longtemps une église princière. Jean I^{er}, inquiet par les Messins et menacé d'un siège, fit élever (1380) les tours de la Craffe au-dessus de la porte de ce nom, et renferma les Bourgets (les deux rues des Bourgeois) dans l'intérieur de la ville. Sous son règne, Saint-Epvre n'était encore qu'un oratoire ; l'hôpital Saint-Julien, situé alors près de la fontaine de la Grande-Rue, et la petite collégiale Saint-Michel, étaient fondés. L'enceinte de la ville se composait, sous le règne de Charles II (1390-1434), des places du Châtel et de Saint-Epvre, des rues de la Boudière (Grande-Rue), des Comptes et de tout ce que ces rues enveloppaient ; des rues du Moulin, Derrière-Saint-Epvre, de la Cour, de la Grenouillère, de Roubonneau, de la Boucherie, des Etuves et des ruelles Saint-Jean et de l'Étang. Les marais

infects qui environnaient la ville commencèrent à se dessécher, et Charles, après la victoire de Champigneules, remportée sur le duc d'Orléans, le duc de Bar, l'évêque de Verdun, les comtes de Nassau, de Salm et de Saarwerden, le damoiseau de Commercy et quelques autres seigneurs, renferma ses prisonniers dans les tours de la Craffe. La *Chronique de Lorraine* raconte que Jeanne-d'Arc fut amenée à Nancy par le capitaine Baudricourt, et présentée à Charles II, qui lui donna un harnais et un cheval et la fit armer. Sous les ducs René I^{er}, Jean et Nicolas, Nancy ne prit que peu de développements; et ce n'était encore, sous le glorieux règne de René II, qu'une forteresse à laquelle on pouvait à peine donner le nom de ville.

Voici quel était à peu près l'aspect de cette ville lorsque le duc de Bourgogne vint, pour la première fois, en faire le siège (octobre 1476). On ne voyait, à la place de la Ville-Neuve, que des maisons isolées avec des arbres et des jardins. Nancy était renfermé tout entier dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Ville-Vieille. Il avait, comme de notre temps, la forme d'un carré long, et si l'on excepte la place Carrière, occupée alors par une mare pleine de roseaux, où coassaient des grenouilles, on peut dire que généralement il n'a pas beaucoup changé d'aspect. La Grande-Rue, où s'élevaient l'église St.-Georges et le Palais-Ducal, coupait la ville dans sa longueur et se terminait au nord, du côté de Metz, par la porte de la Craffe ou Notre-Dame, telle qu'on la voit encore avec sa voûte sombre et ses deux tours. La même rue aboutissait au midi à la porte St.-Nicolas, également flanquée de tours jumelles, et située sur cette ligne de maisons qui fait suite à la porte Royale, vis-à-vis les bâtiments de la Comédie, dans la rue de la Pépinière. La muraille de défense s'étendait le long de la place de Grève, tournait à l'angle de la rue de la Pépinière, passait devant la place Carrière, et, faisant un nouvel angle vers l'entrée de la Pépinière, suivait la direction de la Terrasse pour se replier de nouveau et former le quatrième côté, au milieu duquel s'ouvrait la porte Notre-Dame. Mais Nancy avait d'autres issues que les deux portes principales : on communiquait encore avec la campagne par une poterne pratiquée

dans le mur, au couchant, vers le débouché actuel de la rue de la Monnaie, sur la place de Grève. Un autre passage avait été ménagé, à l'orient, derrière le Palais-Ducal, ou, comme on disait, *derrière la Cour*.

L'enceinte de fortifications était flanquée de plusieurs tours désignées chacune par leur nom : les angles en avaient de beaucoup plus fortes que les autres : on distinguait particulièrement une tour énorme, construite à celui des angles que figure aujourd'hui le coin de la rue de la Pépinière et de la place de Grève. En suivant le mur, du côté de cette place, on voyait encore la tour Soratte, la tour du Terreau, qui s'élevait derrière la place Notre-Dame et l'Arsenal. Un fossé peu profond bordait partout le pied des remparts; et en avant du fossé, régnait, comme première ligne de défense, un mur détaché que l'on appelait *barbacane*.

Trois faubourgs formaient les avenues : au midi, le faubourg St.-Nicolas occupait, quoique sur un développement moins considérable, l'emplacement de la rue qui en a conservé le nom : au nord, le village de St.-Dizier commençait à la porte Notre-Dame et renfermait les Trois-Maisons et Boudonville : enfin, le faubourg St.-Thiebaut couvrait de ses habitations l'espace voisin de la place St.-Jean.

Ainsi que nous venons de le dire, ce fut le 25 octobre 1476 que le duc de Bourgogne vint mettre le siège devant Nancy. Pour mieux assurer la défense, on avait abattu une partie des faubourgs, coupé les arbres des environs, élevé deux boulevards de terre en face des deux portes St.-Nicolas et Notre-Dame. Le duc établit son quartier au faubourg St.-Thiebaut, près de la Commanderie de St.-Jean; les autres capitaines déployèrent leurs tentes, à gauche, vers le faubourg St.-Nicolas, et, à droite, depuis la Commanderie jusqu'à Malséville. Il n'entre pas, dans notre plan, de raconter le détail de ce siège : Nancy, malgré une vigoureuse défense, manquant d'hommes et de vivres, fut obligé de capituler le 27 novembre, et, le 30, le duc de Bourgogne y fit son entrée triomphale par la porte Notre-Dame, se readit à St.-Georges, y prêta le serment accoutumé et laissa son cheval aux chanoines. Le lendemain de Noël, il convoqua les Etats dans la

grande salle du Palais, et, entre autres promesses pompeuses qu'il fit aux trois ordres, il dit « qu'il voulait bâtir à Nancy un palais pour sa demeure, dans le dessein d'y finir ses jours : qu'il désirait d'agrandir la ville jusqu'au quai de Tomblaine vers le midi; que Nancy étant, pour ainsi dire, au centre de ses vastes états, il y établirait une cour souveraine pour la justice, les aydes, trésors et finances; qu'il y serait plus à portée qu'en aucun autre lieu, pour recevoir les remontrances de ses sujets. » Au dire des historiens, Charles avait l'intention de faire de notre ville la capitale du royaume de Bourgogne. Mais ces magnifiques espérances devaient rapidement s'évanouir : peu après Nancy retombait au pouvoir de son prince légitime, et, le 5 janvier 1477, il voyait rapporter dans ses murs le cadavre de celui qui, l'année précédente, y était entré en triomphateur. Telle est l'époque la plus brillante de l'existence guerrière de Nancy : ses habitants déployèrent le plus héroïque courage. Aussi, pour récompenser ses fidèles et vaillants sujets, René leur accorda-t-il une charte honorifique, où l'on remarque les passages suivants :

« Et cependant, nostre dict cousin de Bourgogne eust fait amas de grand nombre d'autres gens d'armes tirés de ses fiedz, en nostre pays mist son siège de nouveau avec grande et puissante artillerie devant nostre dicte ville, laquelle il trouva mal fournie de vivres, ad cause de la briefveté du temps depuis le jour que l'avions recouvrée jusqu'à ce que il la réassiégea, j'aois que (quoique) de nobles gens et de bons et loyaux bourgeois elle fust compétamment garnie, en s'efforçant par toute manière, tant d'artillerie que d'autres engins s'en approcher, et auculnement la subjuguier et soustraire de nostre obéissance, toutefois par bonne, vertueuse et vaillante résistance qu'il y trouva, fust ledict siège continué tant et sy longuement que tous les vivres commencèrent à faillir, et force fust aux dictz nobles bourgeois, lesquels aymoient mieux mourir que nous laisser, et retourner à luy, de manger chairs de chevalz, de chats, de rats, chiens et autres telles choses pour le soustnement de leurs vies, dont longuement ilz se soutiendrent, et jusques à ce que par l'ayde de Dieu nostre créateur, et de la bonne assistance que nous

frent nos dictz alliex, tant le duc d'Autriche, cité de Strasbourg, comme les communaultez de Switz et aultres, nous levasmes ledict siège des mains de nos dictz ennemis, dont grande occision fust faict d'eulx, et entre lesquels fust trouvé nostre dict cousin de Bourgogne, deslivrasmes nos bons et loyaux serviteurs, subjectz et bourgeois ainsy assiégés et contrainctz de famine et d'aultre grande povreté en nostre dicte ville de Nancy, et par conséquent remismes à nostre obéissance nostre dict pays, dont louange, honneur et graces soient toujours rendus à Dieu nostre benoist créateur. Sçavoir faisons que nous ayant regard et considération à la grande, bonne et parfaicte loyauté que nous ont en ce démontrée nosdictz bourgeois et subjectz, ausy que présentement ilz se sont chargés de nostre consentement et auctorité, de réachepter de leurs propres deniers les tailles ordinaires accoustumées du temps de nos prédécesseurs ducs de Lorraine, d'estre levées sur les taillables de ladite ville, et lesquelles estaient assignées à certaines églises de nostre dicte ville, c'est à savoir de saint Georges, de l'hospital du fauxbourg et des dames prescheresses pour les deniers dudict réachapt estre mis et convertiz par lesdictes esglises en remploy de pareilles censes, afin que les décorations et services ordonnez par nosdictz prédécesseurs sovent toujours continuez. Nous, désirant telle et si grande et parfaicte loyauté et amour de nos ditz bourgeois et subjectz estre continues en mémoire perpétuelle, à leur honneur et exaltation, avons de nostre propre mouvement, bien advisez et certioez de nostre fait, comme toujours bien recolans de la dicte loyauté, dont assez ne nous pourrions louer, iceulx nos subjectz bourgeois, résidans et habitans de nostre dicte ville de Nancy, qui de présent y sont, et qui pour l'advenir estre et venir y pourront, affranchiz et exemptez, et par ces présentes affranchissons et exemptons perpétuellement et à tousjours, pour nous et tous nos hoirs ducs de Lorraine, du surplus de ladite taille ordinaire à nous due, ensemble de tous et quelzconques, aultres droictz, traictz, tailles, aides, charges, ban, vin, et tous aultres impostz faictz et à faire, ordinaires et extraordinaires pour quelconque cause et occasion que ce soit ou puisse estre, tant en nostre dicte

ville comme par tout ailleurs en nostre dict duchié, réservé du guet et garde des murailles et des portes, aussy des estalages, poids, rouages et aultres menuz usaynes auxquelles nous n'entendons point par ce préjudicier aucunement. Sy donnons en mandement, etc. »

Ces privilèges furent confirmés aux habitants de Nancy par les ducs Antoine et Charles III. Les chartes confirmatives existent aux Archives du département.

René II créa à Nancy la première organisation municipale, bâtit l'église des Cordeliers et augmenta le palais qu'avait fondé Raoul. S'il faut en croire Bexon, Henriquez et Chévrier, ce fut sous le règne de ce prince que l'imprimerie s'établit à Nancy; mais M. Beaupré, dans ses savantes *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine*, ne fait pas remonter au-delà de 1572, sous le règne de Charles III, le premier monument typographique sorti des presses de notre ville. C'est un volume petit in-8°, de 93 feuillets, ayant pour titre : *Le Parnasse des poëtes françois modernes, contenant leurs plus riches et graues Sentences; Discours, Descriptions et doctes enseignements. Recueillies par feu Giles Corrozet Parisien. A Nancy, par I. Ienson, Imprimeur de Monseigneur le duc de Lorraine*, etc. (Ce volume, très-rare, fait partie de la collection de M. Gillet.)

Mais Nancy, malgré les développements qu'il avait pris sous René II, n'était encore, pour ainsi dire, qu'une ville ébauchée, car, au mois d'avril 1516, lorsque Renée de Bourbon fit son entrée solennelle dans sa capitale « fut ordonnance qu'en les rues où ils devoient passer, les pavés fussent mis à point, ce que n'avoit on fait depuis plus de quarante ans en avant. » Le duc Antoine (1508 — 1544) fit continuer la construction du palais, bâtit la salle des Cerfs et l'élégante *Porterie*, le plus beau reste d'architecture moyen-âge que nous possédions. C'est dans ce palais, dont Callot nous a laissé une vue prise du côté des jardins, que séjournèrent Louis XIV et la reine avec leur suite (1673), et où ils se trouvèrent aussi bien ou mieux logés qu'au Louvre. C'est aussi dans une partie de ce bâtiment, maintenant détruite, qu'était la salle de parade destiné à l'érection du catafalque des souverains.

Ce n'est bien véritablement qu'à dater du règne de Charles III, que Nancy prit rang parmi les villes importantes. Ce prince, après avoir reconstruit, sous la direction d'Orphée de Galéan, les fortifications de la Ville-Vieille, qu'avait mutilées la formidable artillerie du duc de Bourgogne, fit élever la Chapelle-Ronde et jeta, près de la ville ancienne, les fondements d'une nouvelle ville qui devait rivaliser un jour, par l'élégance, avec les plus belles cités du royaume. Les mares infectes qui environnaient le palais devinrent, sous le nom de Rue-Neuve, une arène où vinrent jouter nos preux. Quarante ans suffirent à la construction de la Ville-Neuve, défendue par d'imposantes fortifications. A côté de ces embellissements matériels, on vit les arts, les lettres et les sciences commencer à fleurir dans la capitale de la Lorraine; et, vers 1620, sous Henri II, Nancy, pour nous servir du portrait qu'en a tracé la plume brillante d'un écrivain moderne (M. Guerrier de Dumast), « Nancy, heareux et florissant, atteignit un très-haut point de splendeur. Capitale de la Lorraine et du Barrois, résidence de ducs royaux qui, n'étant vassaux de la France, ni de l'Allemagne, ne relevaient que de Dieu et de leur épée, Nancy renfermait, à côté d'une noblesse illustre, vertueuse et justement considérée, une bourgeoisie laborieuse et intelligente. La religion et les mœurs y brillaient du plus pur éclat; les arts y étaient cultivés avec ardeur; l'industrie s'y développait dans une foule de manufactures. Au dedans, on admirait les rues tirées au cordeau, chose encore si peu commune à cette époque; au dehors, quatorze bastions gigantesques, décorés d'ornements en sculpture et liés par de longues courtines, formaient la ligne de son enceinte, que protégeaient des ouvrages avancés. »

Aulbéry, secrétaire de Henri II, donne, dans sa *Vie de saint Sigisbert*, ouvrage ridicule et ampoulé s'il en fut, une description bien autrement pompeuse de Nancy, en racontant le séjour que fit Charles VII dans cette ville, « qui, de tout temps, a servi d'aimant pour attirer et retenir les seigneurs étrangers qui, ne pensant que passer, ont esté retenus par le mescy quelle force secrette, aiants franchy les mers, les Alpes et les monts Pyrenez pour venir recognoitre à l'œil ce que la renommée

donnoit de gloire aux princes de Lorraine par toute la terre. » Racontant ensuite les joutes et les tournois qui eurent lieu à Nancy pour fêter le roi de France, Aulbéry ajoute : « De tels combats au lieu d'en naître ruine a esté aggrandie la réputation de cette *désirée et désirable* ville, iusques a faire sortir en effect ce proverbe : *Que qui avoit maison à Nancy avoit chasteau en Lorraine*. Les princes, jaloux de ceste renommée, l'ont embellie à dinerses reprises. Enfin, elle a été aggrandie et fortifiée à la roialle, et rendue en son enceinte le parangon des plus fortes et plus belles qui se soient oncques venues, par le grand Charles III... »

En 1564, il devait se tenir à Nancy, le 25 mars, une conférence entre tous les rois chrétiens catholiques ou leurs représentants, afin d'y conclure une ligue générale pour l'extirpation des hérésies. Mais ces conférences, vivement réclamées par le cardinal de Lorraine, n'eurent pas lieu. En 1589, les princes lorrains, le cardinal de Bourbon et les autres seigneurs de la Sainte-Union, assemblés à Nancy chez le duc de Lorraine, dressèrent une remontrance au roi Henri III, dans laquelle ils le priaient de se joindre plus ouvertement à eux et de se faire réellement chef de la ligue pour exterminer l'hérésie ; de chasser de son conseil aussi bien que de la cour et de priver de leurs charges tous ceux que les *princes catholiques* lui désigneraient comme mal affectionnés à la religion ; de faire recevoir et observer le concile de Trente, sauf les droits des chapitres, abbayes, etc. ; d'ériger, dans chaque province au moins, un tribunal de l'inquisition ; d'accorder de nouvelles places de sûreté aux chefs de la Sainte-Union ; de confisquer et faire vendre tous les biens des hérétiques, et de frapper de fortes amendes les suspects d'hérésie (*Hist de France*, par H. Martin.) Nancy était devenu, comme on le voit, un centre de réunion pour les chefs de la Ligue.

Toute la splendeur dont cette ville avait brillé sous le règne de Charles III et d'Henri II, s'évanouit sous celui de Charles IV. En butte aux armes de la France, que son imprudence avait attirées contre lui, ce prince vit sa capitale au pouvoir des ennemis, qui ne la lui rendirent (1663) qu'appauvrie, démantelée, dépeuplée par la famine et la peste, et si déserte, disent les his-

toriens, qu'à la Ville-Vieille même, l'herbe y croissait comme dans les champs. Charles IV fut obligé, le 11 août 1664, de publier des lettres-patentes par lesquelles il accordait des privilèges à tous ceux qui viendraient s'y établir.

Nancy ne se releva de ses misères et de ses ruines qu'à l'avènement de Léopold (1697). La noblesse fut rappelée dans ses murs, des privilèges lui furent accordés, ses biens en partie rendus, et elle fut bientôt en état de faire construire de toutes parts de magnifiques hôtels. Les sciences, les arts, le commerce se ranimèrent. La ville, auparavant déserte, se peupla de maisons et d'habitants, des fabriques, des manufactures s'y fondèrent, une académie de peinture et de sculpture y fut créée, des maisons religieuses s'y établirent, la prévôté, le bailliage et le conseil de ville reçurent une nouvelle organisation, et Nancy devint bientôt méconnaissable. Siège de la Cour Souveraine, d'une chambre des Comptes, d'une Primatie, etc., on y comptait, en 1709, 14,820 bouches.

Sous Stanislas, cette ville devint une des plus belles de l'Europe. Des rues, des places, des monuments de tout genre vinrent l'embellir, en même temps que les artistes y furent recherchés et protégés. Une académie, dont le nom rappelle celui de son fondateur, une université, un collège de médecine et de chirurgie, des établissements de bienfaisance, une bibliothèque publique, un jardin botanique, etc., etc., y furent fondés. Il y existait, d'après ce que raconte Andreu de Bilibstein, un grand nombre de manufactures de draps, de pluches unies et ratinées, de serges, cadis, et autres petites étoffes du pays ; manufacture privilégiée de tapisseries du pays ; de bas de laine, de chapeaux communs, de rubannerie en laine et en fil ; corderies, teintureries, brasserie, tanneries, marquetterie ; fabrication de bougies et de flambeaux, d'orgues, de turlutaines, de statuettes en terre et de figures en bois ; imprimerie, distillerie, savonnerie, fabrique de boules d'acier vulnérable (cette dernière industrie a conservé sa réputation), etc., etc.

Depuis la mort de Stanislas et son incorporation à la France, Nancy, pressuré par les gouverneurs français, n'offre point, dans son histoire, de faits saillants, si ce n'est la malheureuse affaire du 31 août 1790, occasionnée par la ré-

volte de soldats des trois régiments que l'armée de Bouillé vint réduire au devoir. Il est difficile, au milieu des relations nombreuses qu'on nous a laissées de cet événement, de discerner l'entière vérité. Néanmoins, tous les historiens se sont plus à consigner le noble et courageux dévouement du jeune Désilles, officier au régiment des chasseurs du roi. Ce fait, resté populaire parmi nous, est représenté dans un beau dessin de Le Barbier, gravé par Laurent. Mais, sous le rapport intellectuel et matériel, notre ville n'a cessé, de faire des progrès qui se continuent chaque jour. A la révolution, les maisons religieuses, qui occupaient des quartiers tout entiers, furent détruites ou changèrent de destination; mais plusieurs de nos monuments eurent à souffrir du vandalisme des Marseillais, dont les bandes pénétrèrent dans la ville. A partir de cette époque, Nancy, devenu chef-lieu de département, n'a plus été le théâtre que de quelques rares solennités, parmi lesquelles, la fête de la Fédération (14 juillet 1790) dans la prairie de Nancy; l'inhumation, dans le caveau des Cordeliers, des ossements de nos princes (1826), l'inauguration de la statue de Stanislas (1831) et celle du monument élevé à Léopold dans l'église des Cordeliers, en novembre 1840.

La ville, autrefois divisée en quartiers, l'est maintenant par sections: deux à la Ville-Vieille et six à la Ville-Neuve; les bourgeois formaient anciennement une milice et les plus notables parvenaient aux emplois de major et de capitaine; cette milice n'était point permanente, mais lorsque la ville était sans garnison, elle y faisait le guet ou patrouille et montait la garde. Sa dernière organisation, avant la révolution, est du 8 mai 1762. En général, dans les villes fermées, la garde des portes et clôtures appartenait aux bourgeois; c'était une charge qui leur était imposée dans les chartes même des affranchissements. L'organisation et le service de cette garde étaient réglés par les échevins et conseils de ville, et ne pouvaient avoir rien de régulier, variant comme les besoins du moment. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël.) Il y avait aussi anciennement une compagnie d'arquebusiers.

Le bailliage de Nancy, dont la juridiction était très-étendue lorsque la Lorraine était par-

tagée seulement en trois bailliages, était régi par les coutumes générales du duché, à l'exception de Frolois, qui était sous la coutume de St.-Mihiel; la mesure des grains était le resal; celui de froment pesait environ 180 livres; le resal d'avoine faisait 14 boisseaux de la mesure de Paris; le resal était divisé en 4 bichets, le bichet en 42 pots, le pot en 2 pintes, la pinte en 2 chopines, la chopine en 2 setiers, le setier en 3 verres. La mesure de vin contenait 18 pots de 4 chopines chacun. Le bailliage de Nancy avait été créé président par l'édit de juin 1772; les bailliages de Lunéville, Blâmont, Pont-à-Mousson, Nomeny, Vézelize et Rosières ressortissaient à ce président. Thierry de Nancy-Lenoncourt portait le titre de bailli de Nancy en 1261. Il y avait aussi une maîtrise des eaux et forêts créée par Stanislas en 1747, et qui comprenait dans son ressort les grueries supprimées de Nancy, Chaligny, Rosières, Gondreville, Val-des-Faulx, l'Avant-Garde, Amance et Château-Salins. En 1790, Nancy devint le chef-lieu du 61.^e département de la république, et d'un district composé de neuf cantons. L'assemblée du département alternait entre Nancy et Lunéville.

La population de Nancy, en 1698, était de 1,745 chefs de famille et 470 veuves ou filles; en 1733, de 49,643 âmes; la consommation d'une année était de 3,402 bœufs, 9,073 veaux, 11,863 moutons; en 1738, la population était de 49,831 âmes, naissances 4,019; morts, 625, mariages 194; cette année on y a consommé 2,509 bœufs, 5,058 veaux, 9,549 moutons. Mais pour concourir à cette consommation, la garnison, dont on ne donne pas le nombre était comprise; en 1730, il y avait 4,505 chefs de familles, 6 familles juives et 1,432 chefs de familles pauvres, en tout 5,443 chefs de familles. En 1739, 5,846 feux; en 1766, 26,989 âmes, dont 150 ecclésiastiques, 547 religieux, 1,039 religieuses; en 1777, 29,468 âmes, y compris les communautés religieuses, d'hommes 558, de femmes 631; 1802, 30,524 hab.; 1822, 29,554 hab., 8,575 feux. Il y a de fortes raisons de croire que le chiffre de la population donné par Thiébaud dans son *Dictionnaire Statistique* (1802) est erroné, car alors Nancy, sous le rapport de l'importance administrative et du classement des villes pour la perception des

impôts indirects, eût été rangé dans un ordre supérieur à celui qu'il occupait.

C'est du règne de René II, ainsi que nous l'avons dit, que date la création de la première organisation municipale à Nancy. Ce prince, voulant mettre bon ordre dans sa capitale et en régler la police, choisit quatre des principaux habitants auxquels il en confia l'administration, et mit à la tête de ce conseil un président avec le titre de prévôt, et un lieutenant du prévôt. Les quatre élus s'appellèrent les *quatre de ville*. D'après l'ordonnance rendue par René, le 12 juin 1497, ces officiers devaient exercer leur charge pendant un an ; après ce terme, les bourgeois en choisissaient quatre autres que le duc pouvait accepter ou auxquels il pouvait en substituer quatre, à sa volonté. Leurs attributions portaient principalement sur le commerce des grains et sur la vente des denrées. Il existait, au sujet de cette vente, un droit étrange appelé droit de *havage*, accordé par les prédécesseurs de René à l'exécuteur des hautes œuvres, et qui l'autorisait à percevoir quelques deniers sur tous ceux qui apportaient des denrées au marché. Malgré l'ancienneté de l'établissement de ce droit, les marchands ne s'y soumièrent jamais sans murmurer. Il y eut, à ce sujet, diverses transactions avec le bourreau, qui réclama toujours le maintien du singulier privilège qui lui était accordé. En 1666, il obtint de Louis XIV des lettres patentes qui le lui confirmèrent. Le duc Léopold l'abolit et le remplaça par un traitement annuel, qui fut payé jusqu'en 1767, que Pierre Rheine et Laurent Koch se pourvurent en France, et obtinrent, le 1.^{er} octobre, des lettres patentes qui rétablirent leur droit de prélever la dime et de *marquer ceux qui y auraient satisfait*. (Le maître des hautes œuvres et ses valets imprimaient sur l'épaule de ceux qui avaient payé une marque avec de la craie.) Une sentence du bailliage confirma ces lettres-patentes, et malgré les réclamations du procureur-syndic de l'Hôtel-de-Ville, le parlement les maintint, par un arrêt du 25 janvier 1768. Peu après cependant, les marchands ayant menacé de ne plus apporter de denrées en ville et ayant tenu parole, le droit de havage fut supprimé, et ils n'eurent plus à se soumettre à cette obligation regardée justement par eux comme infamante.

On voit, par cette ordonnance de 1497, que la garde de chaque porte, que surmontait une horloge et un beffroi, était confiée à trois habitants et à un portier ; que la juridiction des quatre de ville s'étendait sur les différents corps de métiers ; ils devaient « faire courir le *ruz* (ruisseau de Boudonville) venant des fossez prez de la grande tour parmi la ville, trois jours la semaine. »

Suivent d'autres articles relatifs au guet de nuit, à la taxe que les hôteliers devaient imposer aux voyageurs, etc. Les quatre de ville étaient obligés aussi de faire faire à la ville toutes les réparations nécessaires, à charge par eux de rendre compte de l'emploi des deniers publics, etc.

La forme d'administration municipale créée par René subsista jusqu'en 1594, sauf quelques modifications apportées par Christine de Danemarck, régente des Etats de Lorraine pendant la minorité de son fils. On voit, par un règlement que fit cette princesse, le 31 mars 1547, qu'il était défendu aux boulangers d'acheter du blé « par action secrète avec les marchands et vendeurs, avant les dix heures du matin, afin que le peuple en puisse être premièrementourny, et avant que l'enseigne armoriée du duc ait été enlevée du marché. » Ce dernier usage a subsisté jusqu'à l'occupation de Nancy par les troupes françaises.

Charles III, par une ordonnance du 7 janvier 1594, créa une chambre de conseil de ville composée de douze notables bourgeois, « d'entière réputation et bonne expérience, sans exception de leur condition de nobles, francs et officiers, » chargés de veiller aux intérêts de la ville. Six de ces officiers sortaient de charge à la fin de l'année et étaient remplacés par six autres. Charles III, par un règlement du 8 février 1598, réduisit à sept le nombre des douze du conseil de ville.

Ce prince établit aussi des hiérarchies parmi les membres de ce conseil. Le gouverneur, représentant du duc, y avait la préséance ; après lui le prévôt, puis les autres conseillers.

Charles III fixa, en 1570, le droit de bourgeoisie, dans sa capitale, à 12 livres, dont un tiers pour lui et les deux autres tiers pour la ville. Plus tard ce droit fut augmenté, et porté enfin à la somme de 60 livres.

Henri II, par un règlement du 4 mai 1611, ordonna que le nombre des bourgeois faisant partie du conseil serait augmenté d'un huitième conseiller, choisi, comme les autres, parmi les plus notables de la ville.

Charles IV ne fit aucun changement au mode d'administration de la ville, il ne rendit qu'une ordonnance fixant la préséance des membres du conseil.

Sous Léopold, le conseil de ville reçut une nouvelle organisation. Ce prince, afin d'établir une égalité parfaite entre tous les membres qui le composaient, supprima l'office de président et ordonna qu'à l'avenir l'Hôtel-de-Ville serait composé de neuf conseillers et d'un substitut de son procureur-général, savoir : de l'un de ses conseillers d'état, d'un conseiller de sa cour Souveraine, d'un auditeur de sa chambre des Comptes de Lorraine, du prévôt de Nancy, d'un conseiller du bailliage de cette ville, d'une personne noble et de trois notables bourgeois, « lesquels conseillers, dit l'ordonnance, exerceront la place pendant trois années, et icelles » expirées, il sera, par S. A. R., procédé à une » nouvelle administration, de trois ans en trois » ans, en y laissant néanmoins quelques anciens. »

Voici quelles étaient les attributions des lieutenants-généraux de police : « Ils jugent, tantex villes que faubourgs et ban de Nancy, de tout ce qui concernera la sûreté desdites villes, nettoisement des rues et places publiques, des édifices et élévations qu'il conviendra donner aux faces de bâtiments, des fontaines, ruisseaux, pavés, provisions pour la subsistance et boucheries, ont la visite des halles, boulangeries, foires, marchés, hôtelleries, auberges, maisons garnies, cafés et autres lieux publics ; ont l'inspection sur les opérateurs et matrones publiques, charlatans, bateleurs, crieurs de chansons, etc. ; puissent fairent serrer dans la renfermerie, ou punir et exposer au pilori les mendiants valides, vagabonds, filles de vie libertine et scandaleuse, sans aveu et sans domicile, faire l'étalement des poids, balances, mesures de marchands, artisans, revendeurs, revendeuses, cabaretiers, et vendant du vin en lesdites villes et ban d'icelles, et généralement l'exécution de tous les édits, déclarations, arrêts et règlements, etc. »

Le pilori, que le peuple nommait *jalande*, était une espèce de cage ronde, de six pieds de haut sur trois pieds de diamètre, garnie de gros barreaux de bois, soutenue par un pivot comme celle des écureuils. On y mettait quelquefois jusqu'à trois et quatre filles que les écoliers, en sortant du collège, faisaient tourner sans cesse au point de leur faire vomir le sang. Cet instrument de justice était placé sur l'ancienne Esplanade, à peu près à l'endroit où est aujourd'hui la statue de Stanislas. Sous ce prince, les troupes françaises ajoutèrent à la *jalande* un cheval de bois dont la partie supérieure était fort aiguë, et sur lequel, après le pilori, elles faisaient monter ces libertines pour les exposer à la risée publique près de la Porte-Royale, et, à la garde montante, on les conduisait sur la Carrière, portant sous leur bras, ayant les épaules nues, deux faisceaux de verges ou baquettes de saules, dont les soldats, rangés en haie, se servaient pour les frapper, selon le nombre de tours auxquels elles étaient condamnées.

En 1731, sous François III, l'Hôtel-de-Ville était composé d'un président, d'un conseiller-auditeur en la chambre des Comptes, d'un lieutenant-général de police, de six conseillers, de deux assesseurs premiers commis, d'un procureur-syndic et d'un secrétaire.

« Sous Stanislas, dit Durival, alors lieutenant-général de police, la justice en la chambre était gratuite, et l'Hôtel-de-Ville ayant été mis sous l'autorité du chancelier-intendant, les membres des deux cours ne furent plus remplacés, en sorte que le lieutenant-général de police se trouva à la tête de son corps. A la mort de Stanislas, dit le même historien, l'Hôtel-de-Ville était composé du bailli de Nancy, du lieutenant-général de police, d'un conseiller pour la noblesse, de quatre conseillers pour le tiers-état, d'un conseiller-trésorier, d'un assesseur premier commis, d'un procureur-syndic, d'un secrétaire-greffier, de deux commis, de douze commissaires de police, de sept sergents de ville et de dix archers du guet. L'édit de Fontainebleau, du mois d'octobre 1772, qui unit, dans toutes les autres villes, la municipalité à la police, les sépara dans la seule ville de Nancy. »

Louis XV, par l'édit dont nous venons de

parler, créa, à titre d'office et de finances, des maires royaux de police, des procureurs du roi, des secrétaires-greffiers, des huissiers audien- ciers et des sergents. Les lieutenants-généraux de police, les procureurs du roi, les secrétaires, les huissiers et les sergents formèrent, dans toutes les villes de ses états, des sièges parti- culiers. Les lieutenants-généraux de police eurent rang, séance et voix délibérative dans les bailliages royaux après le lieutenant-général civil ou celui qui présidait. Les appels de leurs jugements, comme ceux des Hôtels-de-Ville, étaient portés aux parlements de leur ressort, en vertu de lettres patentes du 30 mars 1768. Cet ordre subsista jusqu'en 1790, époque de la création de la municipalité par l'assemblée na- tionale.

Depuis 1616 jusqu'en 1722, les conseillers municipaux eurent le droit de faire frapper des *jects d'argent* pour distribuer entre eux, « afin de s'en servir, non seulement en leur chambre, mais encore pour, par ce petit émolument et hono- raire, convier toujours tant plus lesdits du con- seil et officiers d'icelui à volontairement subir et exercer les charges auxquelles ils sont appe- lés au corps dudit conseil, pour contribuer à ce que toutes choses soient bien et dûment poli- cées et ordonnées en ladite ville. » Les con- seillers, à leur entrée en fonctions, recevaient deux bourses, l'une aux armes de la ville d'un côté, et de l'autre aux armes de conseiller ou à son chiffre, brodée en argent et soie sur un fond de satin bleu, remplie de 60 jetons d'ar- gent, et une autre de cuir, remplie de 60 je- tons en bronze. Cet usage a existé jusqu'au règne de Stanislas, pendant lequel on a subs- titué aux jects une somme d'argent équivalente.

A plusieurs époques, les bourgeois de Nancy obtinrent de la reconnaissance de leurs ducs, quelques privilèges. Nous avons vu ceux dont ils furent appelés à jouir sous René II : Charles III leur permit de construire, en leurs maisons et granges, *des pressoirs, soit à pierre, soit à bras*, pour y pressurer les marcs de leurs ven- danges seulement et non de celles des autres bourgeois, à peine de privation de ce bénéfice et privilège contre ceux qui les y auraient porté pressurer, de confiscation des marcs, aînes et vins. Ils purent aussi avoir un four dans leur

maison et y cuire le pain à leur usage, ce qui les dispensait de recourir aux fours banaux, espèce de dîme qu'on prélevait, au profit du prince, sur les bourgeois. Les fermiers des fours banaux recevaient, pour la cuite de cha- que resal de blé en pâte, 6 gros 20 sols et 2 deniers de monnaie de France, et ils étaient tenus de bien cuire le pain des bourgeois, *bien saisonné et rassi*, à peine de leur payer leur pain avec dommages et intérêts.

Le duc Henri, pour favoriser les habitants de sa bonne ville de Nancy, donna des lettres- patentes, le 2 juin 1618, par lesquelles il leur accorda le droit de pêcher en la rivière de Meurthe, depuis Frouard jusqu'à St.-Nicolas, *avec treuilles, supplots et lignes, et de vendre leurs pêches*. Ce privilège fut restreint sous le règne de quelques-uns des successeurs de ce prince.

Les revenus de Nancy, sous le règne de nos ducs, provenaient de la taxe imposée sur pres- que toutes les marchandises qu'on y importait ; sur les bestiaux tués dans la ville et dans les faubourgs, sur les boissons de différentes es- pèces, sur les boutiquiers étalant ou vendant marchandises sur la place publique, sur la mouture des grains aux moulins de Nancy, etc. « Léopold, dit M. Noël, s'étant fait rendre compte des revenus de la ville, et les ayant trouvés insuffisants pour subvenir à diverses dépenses, comme l'éclairage pendant la nuit, l'établissement de la Renfermerie, etc., établit en faveur de Nancy des droits d'octroi. Des lanternes devaient être mises dans les rues fré- quentées, à 10 toises l'une de l'autre, et dans les rues peu fréquentées, à 16 toises ; elles de- vaient contenir une chandelle d'un quarteron. Avant cet établissement, on ne pouvait fré- quenter les rues la nuit sans se faire éclairer. Les bourgeois portaient des lanternes ; les ano- blis et les magistrats de la cour se faisaient précéder de valets qui portaient des torches allumées ; les chevaliers et grands seigneurs ti- trés se faisaient précéder de deux torches, d'où vient qu'aux hôtels on trouvait aux portes des uns un éteignoir, et aux portes des autres deux. » Jusqu'en 1756, les propriétaires fu- rent chargés de l'entretien et de la construc- tion des pavés devant leurs maisons. Les dé- penses extraordinaires occasionnées par l'érec-

tion de la statue de Louis XV, obligèrent Stanislas à augmenter les impôts, ce qui n'empêcha pas qu'en moins de dix à douze ans, les dettes de la ville s'accrurent de 350,000 livres.

Un règlement de police, du 22 janvier 1757, força chaque particulier à supprimer les anciennes gouttières de ses toits et à y substituer des corps-pendants de ferblanc qui descendaient jusqu'au rez-de-chaussée pour décharger dans les rues les eaux pluviales, sur une pierre de 18 pouces de diamètre; les *chanlates* furent ainsi abolies.

L'*Etat du Domaine* renferme quelques particularités curieuses sur les charges et les droits des domaines, prévôté et office de Nancy. « Tous nouveaux entrants doivent payer 40 fr. pour droit d'entrée; le maître cordonnier, chaque année, à la St.-Jean-Baptiste, 6 gros; chacun reçu maître cordonnier 20 fr. (S'il était trouvé chez les cordonniers de la marchandise mauvaise, on la distribuait aux pauvres et aux hospices, et ils payaient une amende.) Chaque individu vendant souliers 10 fr. Les tanneurs et marchands de cuir ne doivent pas en vendre qui ne soit sec et bien, sous peine d'amende; les cuirs doivent être marqués à la marque pour ce ordonnée. Chacun reçu tanneur ou corroyeur doit 12 fr. 6 gros; et pour les bouchers 50 fr., dont 20 fr., par an pour le droit de visite des porcs qui se vendent dans la ville. Les couteliers et maréchaux doivent 4 fr. pour ceux qui se font recevoir maîtres; les fils paient moitié. Les compagnons dudit métier ont pouvoir de faire élire, le jour de St.-Eloy, un d'entre eux, qui sera maître juré et assermenté pour entendre au fait et gouvernement dudit métier, régler les contestations, etc., et faire payer l'amende à ceux qui seraient trouvés à mal faire. Le maître ainsi élu pourra choisir, par le consentement desdits compagnons, deux regardants et un doyen qui auront le regard sur tous les ouvrages de fer ou d'acier qui se vendent ez foires et marchés de la prévôté de Nancy. Nul ne pourra dresser ou tenir forge à Nancy ou faubourgs, pour ouvrages de fer ou d'acier, qu'il ne paie 4 fr. moitié à S. M. et moitié à la confrérie de St.-Eloy. Les fils de maîtres paieront moitié.

> Le han de la maîtrise de pelletier est de 3

petits florins; l'élection du maître, qui devait visiter les marchandises, appartenait aux membres du corps de métier. (Les lettres de han, droits de *han* ou *ham*, étaient des lettres de maîtrise, ou plutôt le droit d'exercer en telle maison, en tel lieu de la foire son industrie mercantile. Les lettres de han, sous le duc Raoul, se payaient 60 sols, somme très-considérable pour ces temps, et qui suppose que les maîtres étaient puissamment riches.) Le droit d'étalage par semaine est fixé ainsi qu'il suit, bouchers et boulangers, 3 deniers, cordonniers et tailleurs, 3 mailles. Dépend du domaine du roi le *coche d'eau* de Nancy à Metz. Le droit de la fabrication de la bière appartient au domaine. (Ce droit était affermé, en 1665, moyennant une somme annuelle de 18,000 fr.) Chaque boulangier doit par an 3 livres de cire. » Par le compte de 1665, il fut reconnu que l'office de *maire des chatis* ou *roi des Ribauds* était engagé à un particulier de Bar.

Un arrêt du 7 septembre 1753, fixa le droit de bourgeoisie à 60 livres. Les droits domaniaux consistaient, entre autres, dans le droit de *Cafouse*, qui s'exerçait sur les marchandises au-dessus du poids de 25 livres, excepté les fruits et poissons; le droit de vente des bois sur la rivière, d'un gros 8 deniers par écu du prix de la vente, outre le droit de ville; le plat du souverain, qui consistait en un poisson par chaque marchand, quatre fois l'année; le droit de mettre enseigne, de 14 fr.; celui de lever, 10 fr.; celui de mettre nappe, 5 fr.; celui d'étalage, de 3 deniers par semaine pour chaque boucher, et, pour l'année, de 9 gros 12 deniers.

Nous avons dit que les ducs de Lorraine possédaient un atelier monétaire à Nancy. Parmi les pièces remarquables frappées dans cette ville, il en existe deux de la duchesse Berthe, trouvées à Charmes en 1858, et qui ont été éditées par le savant M. Rollin.

« La première représente un buste de face, tête voilée de profil tourné à gauche; au-dessus du voile, on aperçoit six pointes de la couronne. Dans la droite est placée la fleur de chardon défendue par deux feuilles; dans un champ à gauche, sous une étoile à deux pointes, paraît un insecte, espèce de scorpion, qui se porte sur la fleur. La main gauche est étendue sous le sein gauche. La demi-légende

placée sous le grénétis est circulaire et porte A PICA. Au revers est une croix grecque à branches légèrement vairées (en forme de clochette), cantonnée diagonalement de deux besants : entre deux grénétis la légende circulaire *Nancei*. La seconde, dont le revers est le même, porte, au côté droit, un buste de profil tourné à gauche, tête voilée et couronnée; dans sa droite un sceptre terminé en trèfle; la gauche appliquée sur le cœur; légende sous le grénétis *Ber-ta*. Ces monnaies furent frappées, sans doute, pour rappeler la protection qu'avait trouvée le duc Simon dans la forteresse de Nancy, pendant la guerre que lui firent le comte de Bar, l'évêque de Metz et l'archevêque de Trèves. C'est de cette époque (1155) que date la résolution prise par nos ducs d'acquiescer Nancy et d'en faire le séjour de la cour ducal. Berthe, douairière du duc Mathieu I^{er}, profita de ces souvenirs, ajoute M. Rollin, pour tenir haleine l'esprit belliqueux des Lorrains : elle exposa à tous les yeux, en le plaçant dans sa main sur la monnaie d'argent, le type vaillant de Nancy, la fleur de chardon défendue par ses deux feuilles, avec la devise en langue romane et résultant des deux légendes *Nancei a pica*. (Il a été constaté, avec raison, que cette légende fut en langue romane.) Cette devise s'adresse aux ennemis présents et futurs du duché; elle équivaut à *Souvenez-vous de Nancy qui punit l'insulte!* au « *Ne mi toquez, il poinct* » de Philippe de Gueldres; à notre *Non inultus premor* actuel, à la devise proverbiale : « Qui s'y frotte s'y pique. » Cette explication de M. Rollin fait remonter la devise de Nancy au-delà de la seconde moitié du XII^e siècle, et non, comme quelques personnes le croient, au siège de la capitale de la Lorraine par le duc de Bourgogne. Cette assertion est émise dans un petit volume manuscrit que possède M. Noël, et qui renferme quelques pièces bizarres de poésie.

On trouve plus ou moins facilement des pièces frappées par tous les successeurs de Mathieu I^{er}, jusqu'à la cession de la Lorraine à la France. La plus ancienne médaille ou jeton frappée à Nancy, remonte au règne de René II. Les armes de Nancy sont d'argent au chardon tige, arraché et verdoyant, arrangé de deux feuilles piquantes au naturel, à la fleur pur-

purine, et en chef les armes de la maison de Lorraine. Ce privilège de surmonter ses armes de celles de ses ducs, fut accordé à Nancy, par le duc Charles III, en considération de ce que les bourgeois de cette ville ont toujours gardé inviolablement et de tout temps la foi qu'ils doivent à leur prince. Sous le règne de Stanislas, Nancy, pour plaire à ce prince, avait pris pour devise : *Aculei mei acuti in corda inimicorum regis*.

MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES DE LA VILLE-VIEILLE.

COLLÉGIALE ST.-GEORGES. — Sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la *Petite place Carrière*, s'élevait anciennement la collégiale St.-Georges, fondée, en 1339, par le duc Raoul. Vingt chanoines y étaient attachés, et le duc s'était réservé l'honneur, pour lui et ses successeurs, d'être le premier d'entre eux. Les ducs officiaient en tête des autres chanoines, revêtus des habits sacerdotaux, et portant par-dessus le baudrier et l'épée. Louis XV et Louis XVI réclamèrent l'exercice de cette prérogative bizarre, en la Primatiale, lorsque la collégiale St.-Georges eût été incorporée à cette église. A leur avènement au trône, les ducs de Lorraine venaient à St.-Georges prêter serment, sur les Evangiles, de conserver sous leur protection et d'exempter de toute juridiction le prévôt, les chanoines, les chapelains et les clercs de cette collégiale, et de tenir et garder les libertés et franchises des Etats du pays. Ensuite, le prévôt prêtait, pour lui et les ecclésiastiques, serment de fidélité au prince; et le bailli, la main sur son épée, prêtait le même serment pour la noblesse et pour le peuple. Cette cérémonie achevée, on entra dans l'église et on chantait le *Te Deum*. Les ducs laissaient en présent au prévôt le cheval sur lequel ils avaient fait leur entrée à Nancy. Un privilège extraordinaire dont jouissaient, dit-on, les membres du chapitre, était le droit d'asile dans leurs maisons.

Le duc Raoul, lors de la fondation de St.-Georges, avait attaché au cloître de cette église la confrérie des *Merciers*. (On entendait, par ce mot, tous les genres de commerce.) Les maîtres merciers de chaque commerce de Nancy, de St.-Nicolas et de Rosières, devaient se

réunir dans le cloître de St.-Georges et choisir cinq d'entre eux, deux de Nancy, deux de St.-Nicolas, et le cinquième indistinctement. Le prévôt ou doyen de St.-Georges choisissait le roi des marchands entre ces cinq élus, ce qu'il faisait en touchant d'un bâton celui qu'il préférait, et il lui remettait ce bâton. Cette remise constituait le roi des Merciers. Celui-ci avait pour lieutenants deux merciers de Nancy et deux de St.-Nicolas ; chaque maître mercier devait annuellement à *Monsieur saint Georges* un cierge de deux quarts de cire ; le roi, un cierge de sept livres. La qualité de roi des Merciers, ou super-intendant du commerce, a fréquemment procuré la noblesse. Le premier roi des Merciers fut maître Jean de Maron, le mercier, demeurant à Ceintrey. Il y avait aussi, dans l'église collégiale de St.-Georges, une confrérie de la Très-Sainte-Trinité, pour la rédemption des captifs ; et c'était dans cette église que se célébrait annuellement la fête commémorative de la victoire de Nancy.

Le chapitre de St.-Georges, qui devint très-nombreux, compta dans son sein des gentils-hommes des premières maisons de Lorraine. Léopold l'annoblit en 1698, et, quarante-quatre ans plus tard, Stanislas le supprima pour le réunir à celui de la Primatiale. La collégiale, dont l'intérieur était peu spacieux, mais qui ne manquait pas de grâce, et dont le portail gothique supportait deux jolies colonnes, servait de sépulture à plusieurs ducs et duchesses de Lorraine, et à un grand nombre de seigneurs. Le duc René y avait fait élever au duc de Bourgogne un superbe monument, remarquable par sa grandeur et sa richesse, et avait enrichi l'église d'un os de la cuisse de saint Georges, enchâssé en argent dans un carreau de pareil métal. Stanislas, fit démolir la collégiale fondée par Raoul, afin de pratiquer une entrée sur la place Carrière. Et, comme si tous les monuments rappelant quelque page glorieuse de nos annales devaient disparaître, on a enlevé, de la Grande-Rue, le pavé noir placé devant la maison où avait été rapporté de l'étang St.-Jean, et étendu sur son lit de parade, le corps du duc de Bourgogne.

PALAIS DUCAL. — A droite de la collégiale, à laquelle il communiquait par une galerie, s'élevait le Palais-Ducal dont les ruines élégantes

attestent l'antique splendeur. Ce fut le duc Raoul qui en jeta les premiers fondements ; René l'acheva et l'habita. Ce fut dans ce palais, en partie détruit par l'artillerie du duc de Bourgogne, que, le soir même de la bataille de Nancy, René fit son entrée, à la lueur des flambeaux, sous un arc-de-triomphe fait avec les ossements des animaux de toute espèce dont s'étaient nourris les habitants. Les ducs Antoine et Charles III l'agrandirent en l'embellissant ; Louis XIV y logea en 1673. Léopold voulut en faire un édifice plus moderne, qui ne fut pas achevé, et Stanislas le fit démolir, à l'exception de la salle des Cerfs, construite par le duc Antoine, et de la face qui donne sur la Grande-Rue. Cette salle, qui ordinairement servait de salle des pas perdus et de communication aux appartements du palais, était ainsi nommée parce qu'on y déposait les bois des cerfs que les ducs avaient tués à la chasse, et auxquels les arbalétriers et arquebusiers de garde au château appendaient leurs armes. La salle des cerfs servait aussi à la tenue des États, et c'était là que le duc tenait sa cour et recevait les ambassadeurs ou la prestation de foi et hommage de ses principaux vassaux. Cette salle communiquait à la cour du palais par un escalier magnifique, et d'une pente si douce que les chevaux et les voitures même pouvaient y monter. Cet escalier existe encore.

L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par Stanislas, la bibliothèque publique et le trésor des chartes, autrement archives, furent, à leur origine, placés dans la salle des Cerfs. On demande, mais inutilement, depuis quelques années, qu'un *Musée lorrain* soit établi dans cette salle.

Le Palais-Ducal, dans la cour duquel se célébrait anciennement la naïve cérémonie des Brandons, à laquelle assistaient les ducs eux-mêmes, sert aujourd'hui de caserne à la gendarmerie. (M. Noël a donné, dans le 5.^e numéro de ses *Mémoires*, une curieuse description de la fête nationale des *Brandons*.) La seule porte de ce palais qui ait encore un reste de l'architecture du moyen-âge, est celle qui est située non loin de la petite place Carrière. Le peuple l'appelait porte Masco, parce que sous cette porte était placée la huche de l'ours du duc Léopold, nommé Masco. Depuis René II, les ducs de Lorraine se

soumirent à l'usage, tant soit peu bizarre, d'avoir un ours à leur cour, en reconnaissance, dit-on, du service que le canton de Berne, qui porte l'effigie de cet animal dans ses armes, rendit à ce prince, en engageant les Suisses à lui fournir des secours contre le duc de Bourgogne.

ÉGLISE DES CORDELIERS.—A la place où s'élève l'église des Cordeliers était une hôtellerie appelée la *Licorne*, que René acheta en 1477, voulant avoir près de son palais un monument qui perpétuât le souvenir de la mémorable victoire qu'il venait de remporter sur Charles-le-Téméraire. Le couvent appartenait à la chapelle. Enrichie par René, agrandie par Charles III, embellie par Léopold, cette église devint une des plus belles de Nancy; des tableaux représentant l'histoire de tous les papes de l'ordre de Saint-François décoraient ses murailles, et, dans le réfectoire du monastère, était une Cène d'un travail magnifique, encore existante, et que l'on attribue au fameux Léonard de Vinci. Lors de l'abolition des ordres religieux en France, le couvent et la chapelle furent spoliés et fermés; rouverts par Louis XVIII, l'église reprit sa destination, et le monastère devint une école des Frères de la Doctrine-Christienne; il appartient aujourd'hui à l'école normale. L'église renferme encore quelques tombeaux placés dans des chapelles latérales, et qui ont été restaurés il n'y a pas longtemps. On y remarque, sous deux arcades latérales, ceux de l'immortel graveur Callot, de Thiébauld de Neufchâtel, de Philippe de Gueldres, d'Henri III, comte de Vaudémont, et d'Isabelle de Lorraine, sa femme; d'Antoine, comte de Vaudémont et de Marie d'Harcourt; enfin, à droite, près du sanctuaire, le magnifique mausolée du duc René II et celui du cardinal de Vaudémont. En face, est la statue du célèbre duc Charles V et le monument élevé, le 15 novembre 1840, au duc Léopold.

L'église des Cordeliers ne renfermait primitivement que les cendres des ducs de Lorraine morts depuis René II. Ce prince y avait, ainsi que nous venons de le dire, son tombeau particulier. La suppression de la collégiale de St.-Georges, en 1743, de celle de Vaudémont, en 1760-1762, permit de réunir, dans un caveau commun, les restes de quelques princes

de la maison de Lorraine. En 1772, il se fit encore un transport, de l'église du Noviciat des Jésuites aux Cordeliers, des dépouilles mortelles de plusieurs princes et princesses de la maison de Lorraine, et, depuis la restauration de la Chapelle-Ronde, en 1826, la piété envers les morts, autant que les souvenirs historiques, rapportent, dans la même enceinte sacrée, tous les débris de tombeaux, répandus çà et là, à Stulzbronn, à Beaupré, à Clairlieu, etc., etc., pour en faire comme une histoire monumentale de la Lorraine ancienne.

A côté de l'église des Cordeliers, et sur l'emplacement des maisons qui la séparent du Palais-Ducal, était une rue qui conduisait à la porte St.-Louis, ouverte à l'endroit par où Louis XIII avait fait son entrée dans Nancy. Une vue de cette porte a été gravée par Israël Sylvestre; elle portait un dôme fort élevé. On y communiquait aussi, à l'intérieur de la ville, par l'impasse de l'Opéra, et, à l'extérieur, par les chemins qu'on rencontre derrière la Pépinière. La porte St.-Louis fut démolie par Louis XIV, en 1661.

CHAPELLE-RONDE. — A gauche, dans le chœur de l'église des Cordeliers, est l'entrée de la Chapelle-Ronde. Cette chapelle, dédiée à Notre-Dame-de-Lorette, et destinée à servir de sépulture aux princes de la maison de Lorraine, avait été commencée par le grand duc Charles, dans les dernières années de sa vie, et ne fut reprise et continuée avec une magnificence vraiment royale qu'en 1733, par l'empereur François IV, dernier duc héréditaire de Lorraine; Stanislas mit la dernière main à ce superbe monument. On déposa dans le caveau, en 1744, les princes morts depuis 1590, et depuis, on ne l'ouvrit que pour y descendre, en 1773, la princesse Charlotte, abbesse de Remiremont; et, en 1780, le prince Charles, son frère, gouverneur des Pays-Bas, tous deux enfants de Léopold. La Chapelle-Ronde, comme tous les édifices religieux que possédait Nancy, a été victime des fureurs révolutionnaires. On a restauré depuis ce que le vandalisme avait mutilé. Sur l'entablement, qui fait le tour de la chapelle, s'élèvent sept différents cénotaphes en marbre noir, séparés par des colonnes qui sont aussi de marbre; près de chacun d'eux sont des statues représentant des génies qui

portent tous une pièce de l'armure de la vieille chevalerie ; au-dessous de cet entablement sont les portraits des princes dont on voit les cénotaphes chargés d'inscriptions. On remarque, dans la Chapelle-Ronde, un magnifique autel en marbre blanc qui supporte une Vierge et deux anges adorateurs, et sur le devant duquel est un curieux bas-relief représentant le Christ au linceul. A l'entrée de cette chapelle est un monument de la plus haute antiquité : c'est le tombeau et la statue de Gérard 1^{er}, comte de Vaudémont, et d'Hadvige de Dachsbourg, son épouse.

TOURS ET PORTES NOTRE-DAME.—A l'extrémité de la Grande-Rue est la porte Notre-Dame, originellement de la Craffe, du nom de l'ingénieur qui la construisit ; c'est un des plus anciens monuments de la Ville-Vieille. Selon des historiens, elle existait, avec ses tours, avant le règne de Jean I^{er}, et ce fut dans ses prisons que Charles II renferma les prisonniers faits à la bataille de Champigneules, en 1407. Le duc Henri II fit sculpter sur le fronton de la porte une image de l'Annonciation, ce qui fit changer le nom de la Craffe en celui de Notre-Dame. Avant la construction de la Ville-Neuve et de la porte St.-Nicolas, les ducs faisaient leur entrée à Nancy par la porte Notre-Dame. C'est de ce côté que Charles-le-Téméraire, lorsqu'il fit le siège de Nancy, pressait le plus vivement les assiégés, et c'est aussi par là qu'il fit son entrée triomphante dans la ville vaincue. Au-dessus de cette porte et sur sa longue voûte s'élevaient les deux tours appelées aussi tours Notre-Dame. Ces tours, servent aujourd'hui de prison militaire.

La seconde porte Notre-Dame, sous le pavillon de la Citadelle, date du règne de Charles III, ce que prouve une inscription qu'on y lisait encore en 1790, et qui portait ces mots *Carolo Magno duce. MDXCVI*. Les emblèmes qui décoraient cette porte étaient, dit-on, du ciseau du célèbre Drouin ; ils ont disparu à l'époque de la révolution.

CITADELLE.—La Citadelle, contiguë aux tours et aux portes Notre-Dame, est un monument de l'usurpation de Louis XIII, qui la fit construire pour dominer la ville et pour y garantir la sécurité des troupes françaises qui y étaient en garnison. Cette portion, fortifiée isolément,

ne permettait plus aux habitants de sortir de la Ville-Vieille par ce côté. Le pavillon, qui servait de logement au gouverneur et à l'état-major de la ville, se voit encore au-dessus de la seconde porte. La caserne et son corps-de-garde sont occupés par un détachement de la garnison.

PLACE SAINT-ÉPVRE.—La place Saint-Epvre, la plus ancienne de la Ville-Vieille, fut destinée d'abord à être une halle aux poissons, mais ce privilège lui fut enlevé lorsque la Poissonnerie s'établit à la Ville-Neuve. Elle servit ensuite aux foires et aux marchés, qui s'étaient tenus, dans l'origine, sur la place des Dames, puis elle ne devint plus qu'une place de second ordre, et une espèce de bazar pour les fripiers. La fontaine primitive, placée au centre, fut faite par René, qui l'environna d'un vaste bord hexagone de pierres de taille avec un grillage élevé, et fit placer au-dessus sa statue équestre qui fut renversée pendant la révolution. Une statue nouvelle y a été replacée.

ÉGLISE ST.-ÉPVRE.—C'est sur cette place qu'est située l'église St.-Epvre, moins remarquable par la beauté de son architecture que par son ancienneté.

Au XIII^e siècle, Saint-Epvre n'était encore qu'un simple oratoire sous l'invocation de ce saint évêque de Toul, et ce ne fut qu'en 1456 que Jean de La Vallée, chanoine de la collégiale St.-Georges, jeta les fondements de la nouvelle église. Jusqu'à son érection en cure, par le concordat du 19 octobre 1595, elle n'était qu'une succursale, alternativement de Notre-Dame, première cure, et de St.-Georges, paroisse de la cour. Elle était desservie par un vicaire perpétuel qui était toujours un chanoine de St.-Georges. Depuis 1794, époque à laquelle Notre-Dame et les Cordeliers furent fermés, St.-Epvre est devenu la seule paroisse pour la Ville-Vieille, et sa circonscription comprend une nombreuse population.

On y voit, derrière le maître-autel, une superbe Cène en marbre blanc, sculptée par le célèbre Drouin, au-dessus de laquelle des vitraux peints représentent Jésus sur la croix, et une fresque, généralement et faussement attribuée à Léonard de Vinci. On montre encore, à l'extérieur de l'église, une fenêtre à laquelle on pendit les soldats bourguignons prisonniers

à Nancy, en expiation du supplice de Chiffon, maître d'hôtel du duc René, que Charles-le-Téméraire fit accrocher au gibet.

EGLISE NOTRE-DAME. — Cette église, située sur la place à laquelle elle a donné son nom, était primitivement hors de l'enceinte de la ville; elle n'y fut renfermée qu'en 1550, lorsque la population s'augmenta, et que Nancy s'agrandit de tout le quartier compris entre la rue Saint-Michel et les portes Notre-Dame. Le prieuré de ce nom, sous l'invocation de saint Benoît, avait été fondé dans un champ près de Nancy, en 1110, par le duc Thierry; il fut érigé en cure en 1212. Dans la suite, cette cure passa des Bénédictins aux Ambrosiens, et de ceux-ci aux Oratoriens. Sous son premier titre, elle fut supprimée et réunie à la primatiale de Lorraine, pour faire partie de sa dotation, en 1605. Comme cure, elle a subsisté jusqu'à la réduction des paroisses, en 1790, époque à laquelle elle a été réunie à la cure de St.-Epvre. L'église Notre-Dame, basse et obscure comme la plupart de celles de cette époque, avait été construite sur le modèle de Saint-Germain-des-Près; son architecture n'avait de remarquable que le portail intérieur. Cette paroisse possédait une belle Assomption de Belange. Un grand nombre d'épithaphes et de monuments funèbres décoraient son enceinte. C'est là qu'avaient été inhumés le duc François II et Christine de Salm, père et mère de Charles IV; un comte de Beauvau, une comtesse de Lenoncourt, les comtes d'Hoffelize, de Vitrimont, etc. Cette église a été démolie en 1793.

L'ARSENAL. — L'arsenal, près de l'ancienne église Notre-Dame, fut construit à l'époque de la minorité de Charles III, pendant la régence de sa mère, Christine de Danemarck, de concert avec Nicolas, comte de Vaudémont et régent de Lorraine. On prétend qu'il a été l'un des plus beaux de l'Europe et le mieux fourni de munitions et d'instruments militaires. En 1661 et 1673, on en a fait sortir toute l'artillerie de Lorraine, pour la transférer à Metz, d'après les ordres de Louis XIV. La fameuse coulevrine, de 22 pieds de long, chef-d'œuvre des Chaligny, y fut comprise, et le tout embarqué au Crône, sur la Meurthe. On entrait dans l'arsenal par deux grandes portes cintrées qui existent encore, mais dont les belles sculptures ont été muti-

lées ou entièrement détruites en 1795, époque où l'arsenal a été converti, partie en vaste hangar, partie en munitionnaire.

CHAPELLE ST.-MICHEL. — La rue St.-Michel, qui servait de limites à la Ville-Vieille, lors de l'avènement du duc Antoine, en 1508, possédait, avant 1793, une chapelle qu'un chevalier, nommé Jean de Nancy, avait fondée en 1550. Ses desservants eurent d'abord le titre de chapelains et usurpèrent ensuite celui de chanoines. Mais ne pouvant subvenir aux frais de leur établissement, ils le cédèrent, en 1655, à une confrérie de pénitents blancs, créée à Nancy par Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine, et généralement composée d'artisans. Les pénitents de toute couleur étaient alors fort répandus dans notre ville. L'église ou plutôt la chapelle St.-Michel n'avait rien de remarquable; les membres de cette confrérie étaient chargés de conduire les condamnés au supplice.

EGLISE ET COUVENT DES DAMES-PRÉCHERESSES. — A l'extrémité de la rue qui conduit de la place des Dames à la place Lafayette, à droite, étaient l'église et le couvent des Dames-Précheresses; elles s'étaient établies à Nancy dans les dernières années du XIII^e siècle, dans une des ailes du palais, qui leur avait été concédée par le duc Ferry. Leur église, petite et obscure, mais très-solidement bâtie, était curieuse par le grand nombre d'épithaphes et de tombeaux qui la décoraient. Marguerite de Navarre, épouse du duc Ferry, son fondateur, y eut, dit-on, sa sépulture. A l'époque de l'abolition des ordres religieux en France, le monastère et l'église devinrent une propriété nationale, qui servit d'abord de maison d'arrêt pour les détenus politiques, puis fut vendue et convertie en une vaste maison et un jardin, nommé depuis jardin d'Amerval. La première porte St.-Nicolas se trouvait sur le prolongement de la rue des Dames, à laquelle elle avait donné son nom.

HÔTEL DE LA MONNAIE. — Cet hôtel, situé dans la rue de la Monnaie, et appelé autrefois *Antiquum Palatium*, fut la résidence de nos premiers ducs. Sous le règne de Ferry II, une aile de ce palais servait déjà à une espèce d'atelier monétaire, où se frappaient de petites pièces d'argent. Léopold fit démolir l'ancien palais

pour agrandir la Monnaie, et y plaça la ohambre des Comptes.

Cet hôtel servit quelque temps de siège à la cour prévôtale des Douanes; le tribunal de première instance, qui l'occupe aujourd'hui, y a été installé au mois de novembre 1821. Les audiences de la police correctionnelle y ont lieu, et une partie des bâtiments sert de prison.

Le célèbre Saint-Urbain, qui a gravé la plupart des médailles et des monnaies de Lorraine, habita cet hôtel et y mourut le 10 janvier 1738. A côté de la Monnaie était l'antique hôtel de Clairlieu, qui existait déjà sous le règne de René II, et dont on voit encore la façade, qui n'a rien de remarquable.

PLACE CARRIÈRE.—Cette place, qui fait l'admiration de tous les étrangers par la régularité et le bon goût des maisons qui la décorent, fut longtemps une mare infecte, voisine du palais des princes, ce qui les incommodait beaucoup, surtout à cause du cossement des grenouilles. Aussi, par une singulière corvée, qui peint parfaitement les ridicules exigences de la féodalité, les habitants de Laxou étaient tenus de venir battre cette mare pendant les premières nuits des noces de nos ducs. Pendant la minorité du duc Charles III, Christine de Danemarck et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, tuteurs de ce prince, firent dessécher la mare qui avoisinait leur palais et y construisirent une rue, qu'on appela Rue-Neuve, et qui servait d'arène pour les tournois, courses et jeux de bague, dans le goût de ce siècle.

Un grand nombre d'hôtels, appartenant à la première noblesse de Lorraine, s'étendaient de chaque côté de la Rue-Neuve. On y voyait ceux des comtes de Salm, de Spada, de Bassompierre, et l'hôtel de Rennel, dans lequel fut déposé le corps du duc de Bourgogne après la défaite de Nancy. L'hôtel de Salm ayant été incendié en 1683, le duc Léopold en donna le terrain au prince de Craon qui y fit construire un hôtel magnifique, que Stanislas acheta en 1751 pour y loger les cours souveraines et les autres justices inférieures. Mais cette place, malgré la beauté des hôtels qui la décoraient, était loin d'être régulière. Stanislas, pour lui donner cette régularité, fit élever, dans toute son étendue, de grands et beaux bâtiments uniformes, et sur l'emplacement de l'ancien chà-

teau démolí, il fit bâtir le magnifique palais qui termine la Carrière, à laquelle il est réuni par un fer à cheval surmonté d'une galerie haute de vingt-cinq à trente pieds, ornée de pilastres, colonnes, statues, vases, etc. L'ancien palais construit par Léopold, et qui a été démolí par Stanislas, pour y substituer l'hôtel actuel de la Préfecture, était d'une architecture plus belle que n'est celle du bâtiment moderne; ce dernier édifice fut d'abord destiné à l'intendance, mais après la mort du roi de Pologne, M. de Stainville, commandant en Lorraine, y fit placer le gouvernement, réservant pour l'intendance le pavillon oriental de la place Royale, près de l'Hôtel-de-Ville. Ce n'est que depuis la suppression de la 4^e division militaire, dont le quartier-général était à Nancy, que ce palais, qui était occupé par le général divisionnaire et ses bureaux, a été rendu à sa destination primitive. Stanislas ayant donné aux négociants de la ville de Nancy une somme de 100,000 francs pour les garantir des chances qu'ils pouvaient courir dans leurs spéculations, et y ayant ajoaté, quelque temps après, une seconde donation de 40,000 francs, ces négociants achetèrent l'hôtel situé à gauche de la Carrière, en entrant par la Porte-Royale, et y firent construire le superbe bâtiment de la Bourse, dans lequel devaient se traiter toutes les affaires relatives au commerce.

Stanislas avait établi, près de la salle des séances de la cour souveraine, une chambre des consultations, où des avocats, nommés et payés par lui, donnaient gratuitement leurs avis aux pauvres et à tous ceux qui se trouveraient dans le cas de porter des affaires par appel à la cour souveraine, avis sans lequel l'appel ne saurait être reçu.

Il y avait aussi un bureau de Miséricorde, fondé pour procurer aux prisonniers les soulagemens dont ils avaient besoin, et consulter leurs affaires ainsi que celles des indigents de la province avec les avocats et les procureurs de la Miséricorde, qui les plaidaient et les poursuivaient gratuitement dans toutes les juridictions. Ce bureau était composé d'un maître de la confrérie, de deux conseillers qui étaient renouvelés tous les ans, de plusieurs avocats et de deux procureurs.

Dans une des salles du bâtiment de la Con-

ciergerie, réservée à la cour royale, on voit la fameuse tapisserie trouvée dans la tente du duc de Bourgogne après la bataille de Nancy. « Cette précieuse tapisserie ne fut pas, dit M. Noël, ainsi que l'avance Lionnois, donnée à la cour souveraine par Charles IV ; elle n'était point sortie du garde-meuble de la couronne et faisait partie nécessaire des ornements de la fête des Rois, et, à ces solennités qui eurent lieu sous le règne de Léopold, elle fut exposée aux murs extérieurs du Palais-Ducal. Lors du départ de François III pour la Toscane et du déménagement du garde-meuble de la couronne, il est naturel qu'on ait remis à la ville de Nancy les trophées de son ancienne gloire. La cour, à cette époque, siégeait dans l'hôtel-de-Ville même. Lors de la destruction de cet hôtel, cette tapisserie fut réléguée au Palais de Justice, où là, divisée et coupée, on la fit servir à orner les appartements moins fréquentés : la chambre de la Tournelle (chambre criminelle qui siégeait toujours à huis-clos, et qui était appelée *Tournelle*, parce que chaque conseiller de la cour en faisait partie à tour de rôle). Avant la réunion de la cour criminelle à la cour royale, on avait établi devant cette tapisserie des armoires et des layettes pour servir de greffe à la cour criminelle, maintenant ces armoires et layettes sont enlevées. »

LA PÉPINIÈRE.— Cette immense promenade, plantée de grands arbres, et qui longe le derrière des maisons de la Carrière, est composée d'une Terrasse et d'un vaste jardin. Il ne lui manque que de l'air et une perspective plus étendue. C'est encore à Stanislas que nous en sommes redevables, car elle fut construite par un arrêt de son conseil des finances, du 26 avril 1765. A sa place s'élevait autrefois le superbe bastion des Dames, que l'on démolit et dont on combla les fossés.

Au mois d'avril 1787, le célèbre Blanchard y donna, pour la première fois, aux habitants de Nancy, le spectacle de l'ascension d'un ballon. A l'extrémité de la Terrasse, là où un escalier tournant conduit à la cour des écuries supplémentaires de la cavalerie, s'élevait autrefois l'ancienne porte Saint-Louis, construite par Louis XIII et qui fut démolie en 1661, en même temps que les fortifications.

PLACE DE GRÈVE, COURS D'ORLÉANS. — Les

bastions de Salm et de Danemarck occupaient jadis l'espace compris par la place de Grève et le cours d'Orléans, nivelés sur les ruines des remparts et le comblement des fossés qui, à cet endroit, défendaient la ville. Le nom de Grève lui a été donné parce qu'elle servait aux exécutions capitales. C'est à la place où avaient lieu les exécutions que s'élève le Château d'eau.

Une ordonnance de police, du 2 juin 1799, a établi sur la place de Grève le marché au bois, à la paille et au foin, qui s'y tient trois fois par semaine.

PORTE NEUVE. — Cette porte a été construite, en 1785, d'après les ordres du maréchal de Stainville, alors gouverneur de la Lorraine, pour célébrer la naissance du Dauphin et l'alliance de la France avec les Etats-Unis ; on l'appela d'abord porte Saint-Louis.

Une exergue latine, rappelant l'année de la naissance du Dauphin et la paix cimentée par son père, fut gravée dans un médaillon de marbre noir placé sur le fronton de la porte, du côté de la place de Grève. On remarque, à l'extérieur, deux très-jolis bas-reliefs, dont un représente la bataille de Nancy, sculptés par le célèbre Schunken. Les armes de Stainville et l'inscription dédicatoire disparurent en 1791 de cette porte qui, un an auparavant, avait été témoin d'un des plus sanglants épisodes de la funeste journée du 31 août.

Parmi les autres édifices remarquables que possédait autrefois la Ville-Vieille, nous devons citer la belle salle de l'Opéra, bâtie par Léopold dans la rue de ce nom, et qui sert aujourd'hui de caserne à la cavalerie ; l'hôtel Lunsti Visconti, rue St.-Pierre, dont une partie fut détruite et jointe à l'hôtel du comte de Rouvrois, premier président de la cour souveraine ; cet hôtel était orné de belles sculptures, dont un des plus riches fragments a été acheté par un de nos compatriotes et transporté dans sa maison de campagne (Voyez *Sauvageon*) ; l'hôtel de Moï, sur la place Notre-Dame, transformé en lavoir ; les hôtels d'Haussonville et de Mérigny, dans la Petite rue Notre-Dame, ce dernier bâti en 1596, ainsi que l'indique un millésime placé dans le mur qui fait angle sur la rue St.-Michel ; l'hôtel des Loups, bâti dans la rue de ce nom, par M. de Curelles, grand loupveter de Lorraine ; l'hôtel de Vioménil, sur

la place Lafayette nivelée sur son emplacement; l'hôtel du receveur général de Lorraine, rue des Comptes, et celui de la famille Caillot, à l'angle de cette même rue; ceux de Costines, de Salles, d'Haussonville, de Bassompierre, sur la place des Dames, où était aussi le tribunal des échevins, dans une maison appelée autrefois le Change, et qui fait un rentrant sur cette place, au côté oriental. Ce tribunal, dont l'origine ne nous est pas connue, et qui subsista jusqu'en 1634, était proprement le parlement ou tribunal souverain du prince; tous les procès dont était appel y ressortissaient, et, en matière criminelle, aucune justice ne pouvait mettre à exécution sa sentence sans l'avis des maître échevin et échevins de Nancy, qui confirmaient même les sentences rendues par le tribunal suprême des Assises de l'ancienne chevalerie, et en avaient « la résolution et la prononciation. » Ce corps des échevins, dit Guinet, était composé de gradués, personnes excellentes et bien choisies, intelligentes en matières criminelles et civiles; et cela ne coûtait rien. Les membres jouissaient de « toutes franchises, libertés, privilèges, exemptions, prérogatives et immunités de noblesse, » droits qu'ils transmettaient à leurs descendants. Le tribunal des échevins fut ensuite transféré sur la place Mengin, dans le local de l'Hôtel-de-Ville.

MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES DE LA VILLE-NEUVE.

PLACE STANISLAS. — La place Stanislas est tout entière l'œuvre de Léopold et de Stanislas. Cette partie de la ville qui fait l'admiration des étrangers, n'était, avant le règne de ces princes, qu'une esplanade ou vaste place informe, entre les fortifications de la Ville-Vieille et le côté méridional de la rue de la Poissonnerie. Le côté oriental de la place, c'est-à-dire l'hôtel de l'Evêché et de l'ancienne Préfecture, la place et la rue d'Alliance, les rues Sainte-Catherine et des Champs, était occupé par les fortifications.

Stanislas ayant résolu, en 1750, d'élever, dans la capitale de ses états, une statue à la gloire de Louis XV, son gendre, acheta les bâtiments qui s'étaient déjà élevés sur l'ancienne Esplanade; il fit élever l'Arc-

de-Triomphe et traça le plan de la place qui porte aujourd'hui son nom. Pour l'embellir encore, il fit percer les rues Stanislas, d'Alliance, de l'Evêque, des Champs et de la Congrégation, bâtit la porte Sainte-Catherine, et reculer l'enceinte de la ville.

Les travaux furent confiés exclusivement à des artistes lorrains, et, grâce à leur zèle, ces grands ouvrages furent exécutés avec tant d'ordre et d'économie, qu'ils ne coûtèrent que 3,711,280 livres 16 sous 8 deniers au cours de France. La place Royale, qui dut son nom à la statue de Louis XV, érigée au milieu de son enceinte, est fermée de tous côtés par de superbes grilles en fer, forgées par le célèbre Lamour. Elle est encadrée par cinq beaux pavillons. Le côté de la place qui fait face à l'Hôtel-de-Ville est formé de maisons ayant la même hauteur et la même architecture, et au-dessus desquelles règne un balcon en pierres orné de sculptures; elles sont réunies au pavillon de la Comédie et à celui de l'Evêché par une grille en fer, au milieu de laquelle sont deux fontaines, la première de Neptune et la seconde d'Amphitrite.

PORTE ROYALE. — La Porte Royale appelée aussi l'Arc-de-Triomphe, a été construite pour remplacer l'ancienne porte St.-Nicolas, située dans la direction de la rue des Dames. entre cette rue et celle que l'on établit depuis sous le nom de rue d'Amerval. Ce fut Louis XIV qui la fit bâtir en 1675; elle était posée plus du côté du Palais que de l'autre côté de la place: les Français lui donnèrent le nom de Porte Royale, mais les Lorrains l'appellèrent Porte Neuve. C'est ainsi qu'elle est désignée par Léopold dans ses lettres-patentes. Elle était à peu près de la profondeur de la porte St.-Georges, ornée de belles sculptures faites par Césard Bagard; elle contenait de vastes salles dans lesquelles on montait par un escalier extérieur. Ce fut là que Léopold établit son académie des Beaux-Arts. Cette Porte Neuve a été démolie par Stanislas, qui a élevé à sa place l'Arc-de-Triomphe qu'on voit aujourd'hui.

Le côté de cette porte qui fait face à la place, de la même architecture que celui qui regarde la Carrière, est couronné par un attique, que terminait le médaillon de Louis XV, en

marbre blanc, qui fut détruit pendant la révolution. Des trophées d'armes et des inscriptions à la gloire du genre de Stanislas décorent cet Arc-de-Triomphe, dont la plupart des ornements ont été brisés.

On montait autrefois à la plate-forme qui surmonte l'Arc-de-Triomphe par deux escaliers en pierre, qui furent démolis en 1816. Ce fut le 26 novembre 1755 qu'eut lieu l'inauguration de la statue de Louis XV au milieu de la Place Royale. Ce monument, œuvre de Barthélemy Guibal et de Paul-Louis Cillée, était en bronze et très-remarquable.

Le piédestal, en marbre, était orné de quatre bas-reliefs en bronze. Le premier, représentant le mariage de Louis XV avec la fille de Stanislas ; le second, la paix conclue à Vienne en 1756 ; le troisième, la prise de possession de la Lorraine ; et le quatrième, la fondation de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres. Aux quatre angles du piédestal étaient quatre grandes statues assises sur un socle de marbre, représentant la Prudence, la Justice, la Valeur et la Clémence. Des fêtes magnifiques furent célébrées à Nancy. Au lieu d'eau, les fontaines de la place donnèrent des flots de vin, et, du balcon de l'Hôtel-de-Ville, des poignées d'argent furent jetées au peuple. Lors de la révolution, la statue de Louis XV dut être renversée en vertu d'un arrêt de la municipalité. Plus de trois cents citoyens rédigèrent et signèrent une protestation adressée au conseil de ville. Leur opposition à cet acte de vandalisme fut sans résultat ; cependant les membres de la municipalité décrétèrent que la statue ne serait pas brisée, et que l'on se contenterait de l'enfouir dans une vaste fosse creusée près de son piédestal. Ce projet fut en effet mis à exécution ; mais les Marseillais, à leur arrivée à Nancy, la déterrèrent, et, après l'avoir mutilée, en envoyèrent les débris à la Monnaie de Metz. En l'an VIII, le piédestal, qui n'avait pas été renversé, fut destiné à porter une colonne départementale, qui devait être érigée à la mémoire des défenseurs de la patrie, par un arrêt du préfet (M. Marquis), du 29 ventôse. La première pierre en fut posée solennellement le 25 messidor suivant. Mais le monument ne fut pas achevé.

Sous l'Empire, une nouvelle statue remplaça celle de Louis XV. Elle était taillée en pierre

et représentait le génie de la France. Cette statue, qui avait été destinée d'abord à rappeler les traits de Napoléon, fut défigurée à la rentrée des Bourbons, et c'est de cette mutilation que provint la disproportion de ses différentes parties. Elle subsista jusqu'en 1834, époque à laquelle elle fut remplacée par celle de Stanislas.

L'inauguration en eut lieu, le 6 novembre 1834, au milieu des députations nombreuses envoyées des trois départements qui avaient concouru, par leurs souscriptions, à l'érection de la statue, dont M. Jacquot, notre compatriote, fut le sculpteur, et qui fut coulée à Paris. M. Lucien Arnault, préfet de la Meurthe, et M. Justin Lamoureux, président de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts, prononcèrent, à cette cérémonie, deux discours remarquables, qui firent une vive impression.

Sur le piédestal en marbre blanc qui porte la statue, sont gravées différentes inscriptions.

Du côté qui regarde l'Arc-de-Triomphe et la Carrière, on lit :

A STANISLAS LE BIENFAISANT

LA LORRAINE RECONNAISSANTE.

1834.

MEURTHE.—MEUSE.—VOSGES.

Du côté de l'Hôtel-de-Ville :

STANISLAS LESZCZYNSKI,

ROI DE POLOGNE,

duc de Lorraine et de Bar.

1737 — 1766.

Enfin, sur les deux faces tournées vers les rues Stanislas et Ste.-Catherine sont énumérées toutes les fondations utiles et philanthropiques faites par Stanislas.

HÔTEL-DE-VILLE. — Le plus grand et le plus beau des pavillons qui décorent la place Stanislas, est le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, qui en occupe à lui seul un des côtés. L'avant-corps du centre porte sculptées les armes du roi de Pologne, et au-dessous celles de la ville, avec le seul écarton et sa devise : *Non inultus premor*. La ville de Nancy, sous la figure d'une femme, semble soutenir l'écu de ces armes. Tout le long de la façade de ce pavillon règne un vaste balcon, qui a vu tour à tour s'appuyer sur sa balustrade, et Bonaparte, à son retour d'Italie, et Charles X, et Louis-Philippe.

L'intérieur de l'édifice, dont l'architecture est l'œuvre de Joly, artiste né à St.-Nicolas,

renferme de beaux appartements. On y remarque surtout le grand salon, appelé salon de l'Académie, parce qu'il a été fait pour la Société royale, décoré de peintures à fresque du célèbre Girardet, et représentant, sous des figures allégoriques, quelques-unes des fondations de Stanislas.

C'est dans la partie du pavillon de l'Hôtel-de-Ville, située du côté de la rue des Dominicains, que se trouve l'entrée du Musée.

Bien longtemps avant que ce Musée n'existât, le duc Léopold en avait donné la première idée en établissant, ainsi que nous l'avons dit, au-dessus de la Porte Royale, une école de peinture et de sculpture.

Mais cette institution si utile tomba en décadence à la mort de son fondateur, et on ne voit pas que, sous Stanislas, elle ait été remise en vigueur. Enfin, pendant la révolution, la municipalité décréta que les tableaux enlevés dans la démolition des églises et des monastères seraient réunis et placés dans un local préparé pour cet usage. Telle est l'origine du Musée. Sous l'Empire, la Restauration, et depuis la révolution de juillet, il s'est enrichi de toiles nouvelles. On lui donna d'abord une salle du collège, de là il fut transporté à l'Université, de l'Université au pavillon de la Comédie, et, enfin, il y a quinze ans, le conseil municipal vota les fonds nécessaires à sa translation à l'Hôtel-de-Ville. Trois grands salons lui furent réservés et convenablement appropriés à leur nouvelle destination. Le premier est appelé salon de Laocoon, le second d'Apollon, et le troisième de Diane, à cause des statues qui les décorent. Les écoles italienne, flamande et française y ont des représentants. On y voit des tableaux d'André del Sarte, de Léonard de Vinci, du Guide, du Feti, d'André Sacchi, du Pérugin, du Parmesan, de Caravage, de Carrache et des copies de Paul Véronèse, faites par Claude Charles, peintre lorrain.

Dans l'école flamande, on remarque surtout une magnifique *Transfiguration*, de Rubens, de belles toiles de Jordaens, de Pierre Breughel, de Van-Dick, une *Peste de Milan*, par Gaspard de Crayer, les *Apprêts du martyre de saint Sébastien*, par Koeberger.

Enfin, l'école française y est représentée par Le Moine, Carle Venloo, Pierre Mignard, qui

a fait le portrait de la célèbre Marie-Isabelle de Ludres; Jean Meunier, Philippe et Jean-Baptiste Champagne, Guillaume Bourguignon; de superbes paysages de Claudot, et un beau portrait d'un prince de Commercy, que l'on attribue à Wandermeule.

En statues, le Musée possède un *Groupe de Laocoon*, un *Amour Grec*, une *Vénus de Médicis*, un *Apollon du Belvédère*; une superbe statuette équestre de Charles III, coulée par les Chaligny, fondeurs lorrains; le buste de Léopold et celui du fameux statuaire Falconet, si connu en Russie par sa statue équestre de Pierre-le-Grand.

Depuis quelques années, le Musée s'est enrichi encore de plusieurs œuvres d'artistes contemporains, parmi lesquelles le buste admirable de Grégoire, offert à la ville de Nancy par le célèbre sculpteur David. Sur la cheminée du troisième salon est un sabre d'honneur, donné, le jour de l'abdication, par l'empereur, au général Drouot, qui a voulu en faire don à sa ville natale, en y joignant une mèche des cheveux du grand homme, et la croix qu'il portait pendant les deux dernières années de son règne.

Le vaste bâtiment occupé par la Comédie et le café de ce nom, renferma d'abord les salles du collège de médecine, puis celles du Musée. Le second étage fut occupé par le secrétaire de ce collège, ensuite par le directeur du Musée.

Le théâtre, avant d'occuper cet emplacement, fut situé dans une des salles de la Poissonnerie (1732), puis après, dans la magnifique salle de l'Opéra, reconstruite sous le règne de Léopold et décorée par Jacques Provençal; enfin, en 1755, on le transféra dans le bâtiment qu'il occupe aujourd'hui, plus convenable que tout autre par sa situation au centre de Nancy.

PALAIS EPISCOPAL ET ANCIEN HÔTEL DE LA PRÉFECTURE. — Ces deux pavillons forment la troisième face de la place Stanislas. Sous Léopold, l'emplacement du premier était occupé par de mauvaises baraques en planches qui furent démolies pour la construction d'une maison habitée par un hôtelier. Lorsque Stanislas eut tracé le plan de la nouvelle place, il acheta ce bâtiment et y fit élever un pavillon qu'il destina à l'hôtel des Fermes. Enfin, un décret de 1805 l'affecta à la demeure des évêques diocésains, qui l'ont occupé depuis 1809.

Le second pavillon, appelé maintenant l'École de Musique, servit longtemps d'emplacement aux jardins de l'hôtel de Gerbévillers. M. Alliot, intendant de la maison du roi, l'acheta, sous le règne de Stanislas, le décora magnifiquement, et en fit don à ce prince pour y loger l'intendant de la province. Pendant la révolution, il servit de logement à l'administration départementale, créée en 1790, qui l'occupa jusqu'en l'an VIII, qu'il fut destiné au logement du premier préfet, M. Marquis, de St-Mihiel, député à l'assemblée constituante. Dans la suite, et après que la préfecture eût été transférée dans l'hôtel du Gouvernement, il s'y établit une école de chant. Le dernier pavillon, appelé Jacquet, du nom de celui qui le fit bâtir, n'a rien de remarquable.

CASERNE SAINTE-CATHERINE. — Quoiqu'élevé par les ordres de Stanislas, ce gigantesque bâtiment a été construit aux frais de Nancy et de la province, auxquels il a coûté plus de 300,000 livres de France. Les plans en furent jetés par Richard Mique, directeur-général des bâtiments du roi de Pologne, et exécutés par Louis-Joseph Mique, architecte de l'Hôtel-de-Ville. La première pierre en a été posée le 14 juillet 1764. Le bas-relief du fronton, qui représente Stanislas environné des arts, est de l'invention de Girardet et du ciseau de Sontgen. C'est dans cette caserne que se réunirent, pendant la révolution, les volontaires nationaux dont furent formés les bataillons de la Meurthe, qui, dans toutes les actions, se firent remarquer et se couvrirent de gloire.

PORTE SAINTE-CATHERINE. — Stanislas fit élever cette porte, dont la première pierre fut posée le 7 juillet 1762, en honneur de son épouse, Catherine Opalinska, reine de Pologne. Elle fut ensuite changée de place, démolie et reconstruite à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui, le 22 mars 1770. C'est un arc-de-triomphe, d'architecture dorique, surmonté d'un fronton, et orné de bas-reliefs et de trophées d'armes.

PLACE D'ALLIANCE. — Cette place, remarquable par la beauté et la régularité des bâtiments qui l'encadrent, a été construite aussi sous le règne de Stanislas, sur l'emplacement du potager de la cour. On la nomma d'abord place Stanislas, puis elle prit le nom de place d'Al-

liance, lorsqu'on eut établi, au milieu de son enceinte, la belle fontaine qui la décore. Cette fontaine, élevée où devait être placée la statue du roi de Pologne, rappelle l'alliance des maisons de Bourbon et d'Autriche, cimentée par le traité passé, le 1.^{er} mai 1756, entre Louis XV et l'impératrice Marie-Thérèse ; alliance représentée par deux mains unies, dont l'une porte l'écu de France et l'autre celui d'Autriche.

JARDIN BOTANIQUE. — C'est aux sollicitations de M. Bagard, premier président du collège royal de médecine, près du roi de Pologne, que Nancy est redevable de cette utile fondation. Il fut commencé en 1738, et a eu pour directeurs, depuis cette époque jusqu'à nos jours, des savants, célèbres non-seulement en Lorraine, mais encore dans tout le royaume.

Le jardin botanique actuel est tenu avec soin, et l'on y cultive environ 3,000 espèces de plantes. Une partie de l'école de botanique est classée d'après la méthode naturelle et l'autre partie d'après le système sexuel de Linné, de sorte qu'on peut y étudier avec facilité ces deux modes de classification. Les serres sont vastes et l'on y a réuni un assez grand nombre de végétaux exotiques rares. On a établi, dans la serre chaude, un thermo-siphon et ce mode de chauffage, donne, depuis plusieurs années, les meilleurs résultats. Tous les ans le directeur du jardin et le professeur d'histoire naturelle de l'école de médecine, font chacun, dans ce jardin, un cours public de botanique.

HÔPITAL ET EGLISE SAINT-JULIEN. — Cet hôpital avait été fondé à la Ville-Vieille, près de la fontaine de la Grande-Rue, en 1335, par un prêtre, nommé Vernier, qui le dota. Charles III lui conféra, par son ordonnance du 8 mai 1829, le droit de percevoir la moitié des francs-vins de tous les contrats qui se passeraient à Nancy et dans les faubourgs, et, en outre, d'avoir le meilleur habit de toutes les personnes au-dessus de sept ans qui décèderaient dans ladite ville.

En 1590, le même prince transféra cet hôpital où nous le voyons et ajouta à ses bienfaits, en 1591, celui de 30 resaux de blé, mesure de Nancy, que St.-Julien devait prendre sur les greniers du duc. Par ordonnance du 7 janvier 1594, il nomma deux intendants pour en surveil-

ler l'administration. Dans l'origine, cet hôpital était destiné aux vieillards infirmes, aux pauvres souffreteux et aux orphelins que la religion et la pitié adoptaient. Henri II l'enrichit par ses libéralités, et les princes qui régnèrent après lui suivirent son exemple. Stanislas y fit ajouter vingt-quatre lits pour les enfants des deux sexes. Ils y restaient jusqu'à l'âge de quatorze ans, et, lorsqu'ils en sortaient, une somme de 500 fr. était remise aux garçons et une de 500 aux filles. Stanislas fit aussi augmenter les bâtiments.

Aujourd'hui, cet hôpital, qui fut presque entièrement spolié pendant la révolution, est destiné uniquement à des vieillards infirmes.

Porte St.-Georges. — Cette porte a été élevée en février 1606, Elisée d'Haracourt étant gouverneur de Nancy. On la désigna d'abord sous le nom de Porte-Neuve ou porte des Moulins, nom qu'elle conserva jusqu'en 1608. Son plan, dressé par le fameux Richier, de St.-Michel, fut mis à exécution par Nicolas Drouin. Le fronton est surmonté d'une statue équestre de saint Georges, de chaque côté de laquelle sont deux figures, dont l'une soutient une corne d'abondance et l'autre une épée. On déblaie en ce moment cette porte des affreuses masures qui en obstruaient l'intérieur, et on vient d'y ouvrir deux portes latérales.

LA CATHÉDRALE. — La première pierre de cette église, dont le chœur devait être tourné vers la porte St.-Georges, fut posée, par Charles III, le 1.^{er} juillet 1607. Mais ces fondations demeurèrent hors de terre jusqu'au règne de Léopold, qui les fit arracher, en 1703, pour commencer l'église actuelle, dite Cathédrale-Primatiale, depuis son érection en évêché. Son plan fut dressé sur l'église St.-André-du-Val de Rome, et, le 3 septembre, l'abbé de Nay, grand-doyen du chapitre, en bénit la première pierre, posée par le prince François de Lorraine, avec les cérémonies accoutumées. L'ouvrage, continué sans interruption jusqu'en 1707, demeura suspendu faute de numéraire; mais, en 1716, le prince Charles, primat, étant mort, Léopold sollicita la vacance de cette dignité pendant quelques années, afin d'en employer les revenus à la continuation des travaux. Ils reprurent donc l'année suivante, et, en 1721, le second ordre était terminé. On posa la toiture en 1721; les

tours furent achevées en 1723, les flèches en 1726. En 1742, la Primatiale avait coûté 745,205 liv. Stanislas unit à son chapitre celui de St.-Georges, par lettres-patentes du 10 septembre 1742, et, le 1.^{er} novembre de la même année, on y commença les offices, après la bénédiction du sanctuaire par M. de Bouzey, grand-doyen.

Son architecture, toute moderne, est d'une froide et monotone régularité, hors la façade, qui est décorée de quelques ornements. Au milieu de ses colonnes accouplées est un vitrail, coupé dans le milieu, supportant un fronton où sont les armes pleines de Lorraine avec la croix ducale, les deux aigles pour supports, la croix de Lorraine pendant à leur cou. L'intérieur est également peu remarquable.

Au-dessus du portail est un jeu d'orgues complet, qui y a été placé en 1757 et 1758. Enfin, la chapelle des congréganistes est ornée de trois beaux tableaux de Girardet. Dans les deux dernières chapelles, près de la grille qui sépare la nef du sanctuaire, sont les statues des quatre docteurs de l'Eglise, qui ornaient le tombeau du cardinal de Vaudémont aux Cordeliers; elles sont du fameux Nicolas Drouin.

Le dôme de la Cathédrale est décoré d'une peinture à fresque, de Claude Jacquart, représentant un ciel ouvert.

Dans le chœur, sont deux grands tableaux de Charles, célèbre peintre lorrain, l'un représentant le couronnement de saint Sigisbert, et l'autre un banquet de pauvres servis à table par ce pieux roi. Dans le fond, au-dessus du trône épiscopal, sous un dôme soutenu par des colonnes de marbre veiné, et éclairé par le faite, est une belle statue de la Vierge, sculptée par Bagard. Les autres antiquités que renfermait la Cathédrale en ont disparu pendant la tourmente révolutionnaire; elle a été dévastée, on l'a dépouillée de ses ornements et on en a fait un temple de la Raison. Peu s'en est fallu qu'elle ne fût adjugée, pour un million, à un acquéreur de biens nationaux.

Depuis l'époque de sa fondation, la Primatiale de Nancy a vu dix-sept prélats se succéder sur son siège; ce furent: le prince Charles de Lorraine, cardinal légat du Saint-Siège dans les duchés de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg; Antoine de Lenoncourt, abbé de

Beaupré, prieur de Lay ; Charles de Lorraine, abbé de Gorze, fils naturel du duc Charles III ; le duc Charles V ; Louis-Alphonse de Lorraine, chevalier d'Harcourt ; Charles de Lorraine, électeur de Trèves, évêque d'Osnabruck et d'Olmultz, grand-prieur de Castille ; François de Beauvau, fils du prince de Craon ; Antoine de Choiseul-Beaupré, qui mourut cardinal ; Louis de Sabran ; François de Fontanges, officier de la Légion-d'Honneur, qui fut, dans la suite, archevêque de Bourges et de Toulouse, élu député aux États-Généraux pour le clergé de la sénéchaussée de cette ville ; rentré en France, après l'émigration, il fut nommé évêque d'Autun, en conservant toutefois le titre d'archevêque ; Anne-Louis-Henri de Lafare, député du clergé aux États-Généraux, en 1789, cardinal-archevêque de Sens et d'Auxerre ; Louis-François Lalande, prêtre oratorien, élu évêque constitutionnel du département de la Meurthe en 1793, député à la Convention nationale et après membre du conseil des Cinq-Cents ; l'abbé Nicolas, ancien curé de Tantonville, professeur de belles lettres à l'École centrale de la Meurthe, nommé évêque par un concile de prélats constitutionnels, tenu à la cathédrale de Paris ; Eustache d'Osmond, commandeur de la Légion-d'Honneur, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St.-Lazare de Jérusalem, ex-aumônier de Louis Bonaparte, ancien évêque de Comminge ; après avoir été onze ans évêque de Nancy, il fut nommé par l'empereur à l'archevêché de Florence, qu'il quitta trois années après pour venir reprendre l'épiscopat de Nancy, où il mourut en 1823 ; il a été inhumé dans une des chapelles de la Cathédrale ; Benoit Costaz, baron de l'empire, nommé par le gouvernement à l'évêché de Nancy pendant l'absence de M. d'Osmond ; Charles-Auguste-Marie-Joseph de Forbin-Janson ; M. Donnet, évêque de Rose, coadjuteur de Nancy, appelé à l'archevêché de Bordeaux ; enfin M. Menjaud, évêque de Joppé et coadjuteur de Nancy.

LES ORPHELINES. — Cette maison, destinée à recevoir, nourrir et élever les jeunes filles nées en loyal mariage, orphelines de père ou de mère, a été fondée, à Nancy, par la dame Françoise-Catherine Croiset, dame d'Heillecourt, veuve de Zénobi Vireau, seigneur de Sombreuil, et autorisée par lettres-patentes du

duc Léopold, du 20 janvier 1745. Cette institution fut supprimée en 1794, mais Louis XVIII la rétablit, le 9 septembre 1818, et elle fut rouverte le 19 mars 1819.

HOSPICE ST.-STANISLAS. — Avant la fondation de la Ville-Neuve, ce vaste bâtiment était une maison de campagne appartenant à Antoine de Lenoncourt, second primat de Lorraine, mort en 1636. En 1602, il en disposa en faveur des Jésuites, dont le Noviciat était à St.-Nicolas-de-Port, et leur fit construire, en 1604, une belle église. Les Jésuites occupèrent cette maison jusqu'en 1678, époque de leur suppression en Lorraine. Leur collège y fut transféré de la rue St.-Roch, en 1768, et confié, sous la principalité de l'abbé Lionnois, à des prêtres séculiers, remplacés ensuite par les chanoines réguliers qui y restèrent jusqu'à la suppression de leur congrégation, en 1791. Les bâtiments demeurèrent quelque temps sans destination ; pendant la guerre, on y établit une ambulance, et ils eurent alors à souffrir de grandes dégradations. Cette mesure ayant cessé, on y réunit, en 1806, après la réorganisation des hôpitaux, les orphelines, les enfants trouvés et abandonnés, et la maison prit le nom d'*Hospice général des enfants trouvés*, changé depuis en celui d'*Hospice St.-Stanislas*.

PORTE SAINT-NICOLAS. — Cette porte a été construite en 1608. Sa face extérieure a conservé sa primitive architecture ; mais une partie de ses anciens ornements a été détruite. Le frontispice du côté de la ville a été renouvelé dans un goût plus moderne en 1761, à l'occasion du passage des princesses Adélaïde et Victoire, petites-filles de Stanislas, lorsqu'elles allaient aux eaux de Plombières.

C'est par la porte Saint-Nicolas que les ducs de Lorraine entraient solennellement dans la capitale de leurs états, et c'est avant de la franchir qu'ils prêtaient serment de maintenir les droits et privilèges de leurs nouveaux sujets. Le côté gauche de la rue de la Salpêtrière, faisant suite à la porte St.-Nicolas, était autrefois une sorte d'Esplanade où venaient s'exercer les troupes.

L'UNIVERSITÉ. — Ce bâtiment, où s'établit l'Université de Pont-à-Mousson, transférée à Nancy par Louis XV, fut commencé au mois de septembre 1770, et terminé en 1778. Dans cet

intervalle, les facultés s'étaient installées dans les salles du collège, qui venait d'être transféré de Saint-Roch au Noviciat des Jésuites, et, deux ans après (1770), au palais de la Bourse, sur la Carrière, où elles restèrent jusqu'à l'entier achèvement de l'hôtel qu'elles devaient occuper. L'Ecole centrale, qui succéda à l'Université, y avait été établie en l'an IV, et y fut supprimée en l'an X.

Ce magnifique bâtiment, le principal ornement de la rue Stanislas, renferme, outre le logement et les bureaux du recteur de l'académie, les salles destinées à l'école de médecine, la bibliothèque publique dont une salle sert aux réunions de l'Académie, et le grand salon dans lequel ont lieu les cérémonies universitaires, les expositions des objets d'art et des produits de l'industrie et quelques solennités artistiques.

ACADÉMIE DE NANCY. — C'est à Stanislas, que Nancy doit la fondation de son Académie (1750). Cette société commença d'abord par tenir ses séances dans la salle des Cerfs, au Palais-Ducal, puis ensuite dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. Dès sa naissance elle a compté parmi ses membres les hommes les plus marquants de la Lorraine. Elle a eu pour secrétaires perpétuels le chevalier de Solignac, élève de Fontenelle, associé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, et à celles de Berlin, Rome, Lyon, etc.; M. de Sivry conseiller au parlement de Nancy, et Jean François Coster, littérateur distingué. C'est l'Académie qui, sur la proposition d'un de ses membres, M. Thibault, lieutenant-général de police, a décerné à Stanislas le surnom de Bienfaisant. Dissoute en 93, l'Académie de Nancy n'a été réorganisée qu'en 1801, sous le nom de Société royale des Sciences, Lettres et Arts.

COLLÈGE ROYAL DE MÉDECINE DE NANCY. — Le collège royal de médecine fut établi à Nancy, par lettres-patentes de Stanislas, en 1752. Son premier président fut M. Bagard, médecin du roi de Pologne, auquel succédèrent MM. Cupers, Desvillers, Harmant et Lallemand. Non content d'avoir fondé un établissement aussi utile dans la capitale de ses états, Stanislas voulut lui-même en rédiger les réglemens et statuts. Les quatre officiers de ce collège étaient électifs, le président et les deux conseillers pour trois

ans et le secrétaire était perpétuel. Par une ordonnance du 27 avril 1757, Stanislas, désirant étendre les avantages de la fondation de ce collège aux autres villes de ses états, en leur procurant des médecins dont la capacité fût constatée par les épreuves que le collège jugerait nécessaires, voulut que ces médecins fussent présentés aux officiers municipaux par les membres du collège de médecine de Nancy, qui devait juger s'ils étaient capables de remplir dignement la charge qu'ils sollicitaient.

COLLÈGE ROYAL DE CHIRURGIE DE NANCY. — Lorsque Stanislas fonda le collège de médecine, les chirurgiens sollicitèrent l'établissement d'une école de chirurgie. Leur demande resta d'abord sans résultat, et ce ne fut qu'en 1770, qu'ils virent se réaliser le vœu qu'ils formaient depuis si longtemps. Le collège royal de chirurgie de Nancy, organisé à l'instar de ceux des autres grandes villes du royaume, fut composé de cinq professeurs qui se partageaient entre eux le cours complet des études.

En 1786, il fut établi à Nancy un cours gratuit d'accouchement, sous la protection du gouvernement et sous l'inspection de l'évêque de Nancy et de l'intendant de Lorraine. Ce cours était destiné à l'instruction de quinze sages-femmes de la province, qui y étaient admises sur les certificats des curés de leurs paroisses, des maires et des gens de justice des lieux. Elles y étaient instruites, nourries et logées gratuitement pendant tout le temps que durait leur cours. Après l'examen qui le terminait, les trois plus instruites recevaient des prix et les autres des brevets de capacité. Les pharmaciens de Nancy avaient, dès 1624, formé une maîtrise dont le chef était nommé par voie d'élection. Après trois ans d'apprentissage, les aspirants de toute la province subissaient un examen devant les pharmaciens, en présence des médecins. Le 8 mai 1764, les pharmaciens de Nancy firent d'eux-mêmes une délibération par laquelle ils s'engagèrent à fournir, sans rétribution, aux pauvres malades de la campagne seulement, sur les certificats des curés, tous les remèdes prescrits par les ordonnances de la chambre des consultations du collège royal de médecine. Chaque apothicaire portait à son tour cette charge charitable pendant deux mois de l'année.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE NANCY. — Après la suppression des universités, par le décret du 8 août 1798, quelques médecins attachés aux hôpitaux continuèrent, par des cours particuliers, l'enseignement médical établi en Lorraine en 1572. Cet enseignement donna naissance à l'école secondaire de médecine (ordonnance royale du 27 juillet 1822). Enfin, le 13 octobre 1840, les écoles secondaires furent remplacées par des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Celle de Nancy, comme nous l'avons dit plus haut, a été créée par ordonnance du 17 octobre 1843. La séance d'installation a eu lieu, le 2 novembre, en présence de M. le préfet, des membres du conseil municipal, etc.

Dans la salle de chimie et dans l'amphithéâtre d'anatomie sont les portraits de la plupart des médecins célèbres qui naquirent ou se distinguèrent en Lorraine. Parmi eux se trouvent les deux Le Pois, qui acquirent une si brillante réputation.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE. — La bibliothèque publique, fondée par Stanislas en 1754, occupe le premier étage du bâtiment de l'Université. A sa formation, elle avait été placée dans la salle des Cerfs, au Palais-Ducal, d'où elle fut transférée à l'Hôtel-de-Ville (1763); ce n'est qu'en 1778 qu'on lui assigna un local à l'Université. Cette bibliothèque, qui s'est enrichie des débris des bibliothèques des maisons religieuses fermées à la révolution, et de celles des émigrés, possède, outre un très-grand nombre de livres et de manuscrits curieux, des machines, gravures, monnaies et médailles extrêmement précieuses. Elle a des manuscrits du XII^e siècle, des ouvrages imprimés en 1484 et 1500, et un camée romain inappréciable, l'un des plus beaux qui soient connus. On y voit un magnifique portrait de Stanislas, du pinceau de Girardet.

C'est aussi dans le bâtiment de l'Université que se trouve le cabinet d'histoire naturelle de la ville de Nancy. Ce cabinet présente deux genres de collections; les unes sont départementales, les autres sont générales: 1^o les collections départementales sont destinées à présenter toutes les productions d'histoire naturelle, appartenant aux trois règnes de la nature, qui se rencontrent dans le département de la

Meurthe. La collection des oiseaux est déjà presque complète; celles des mammifères, des reptiles et des poissons sont commencées, et chaque année elles s'augmenteront au moyen des fonds alloués à cet effet par le conseil municipal. MM. Mathieu et de Saint-Florent s'occupent à former la collection des insectes du pays, et le conservateur est déjà parvenu à réunir une bonne partie des mollusques qui se rencontrent dans le département. L'herbier de la Meurthe renferme déjà environ 600 plantes; le docteur Godron se propose d'y déposer les échantillons de plantes qui lui ont servi pour composer la Flore de Lorraine. La partie géologique des collections départementales renferme déjà un assez grand nombre d'échantillons curieux et rares; on y remarque plusieurs dents d'éléphants fossiles trouvés dans des fouilles faites à Boudonville; une série de 32 vertèbres de sauriens trouvés aux environs de Pont-à-Mousson, et que l'établissement doit à la générosité de M. le docteur Lamoureux. 2^o les collections générales comprennent la minéralogie, la géologie, les coquilles et les madrépores. La collection de minéralogie se compose d'environ 600 échantillons. La collection générale de géologie renferme déjà une belle série de roches des Vosges; une collection nombreuse d'échantillons du bassin de Paris, un assez grand nombre de végétaux fossiles, des terrains houillers, etc. La collection générale de coquilles est riche et se compose d'environ deux mille espèces qui ont été données en grande partie par M. Beaulieu. La collection des madrépores est jusqu'ici peu nombreuse, et cependant renferme déjà quelques espèces rares.

COLLÈGE ROYAL. — C'est dans le monastère de la Visitation et des Minimes réunis qu'on plaça le Lycée, substitué par la loi du 11 floréal an X, à l'École centrale du département. Ce nouvel établissement eut pour premier proviseur Etienne Mollevaut, ancien bâtonnier des avocats au parlement de Nancy, second maire de cette ville, ex-conventionnel, mort en 1815. Le Lycée fut remplacé, en 1814, par le collège royal, élevé, il y a quelques années, au rang de collège de seconde classe.

TEMPLE PROTESTANT. — Le temple protestant est l'ancienne église des Prémontrés: ces reli-

gieux commencèrent à s'établir à Nancy vers 1635. Leur église fut érigée en prieuré en 1661. Cette congrégation a la gloire d'avoir compté parmi ses supérieurs (1700-1713) le savant Père Hugo, né en 1667, d'une famille noble de Saint-Mihiel, abbé d'Etival, historiographe et conseiller du duc Léopold, évêque de Ptolémaïde, mort en 1755. En 1759, la nouvelle église fut bâtie telle que nous la voyons aujourd'hui et placée sous l'invocation de saint Joseph. Le monastère fut vendu pendant la révolution et converti en une manufacture de draps. Enfin, l'église, longtemps fermée, fut destinée à servir au temple protestant qu'un décret impérial venait d'accorder à la ville de Nancy. Le 12 juillet 1807 eut lieu l'inauguration de la nouvelle église et l'installation de son premier pasteur, en présence d'une foule immense qu'une autre solennité réunissait encore, car ce jour on célébrait par des actions de grâces la prise de Dantzick et la mémorable victoire de Friedland. L'église protestante de Nancy a eu longtemps pour pasteur M. Cuvier, que son mérite autant que ses vertus, ont fait appeler au consistoire de Paris.

HOPITAL SAINT-CHARLES. — L'emplacement sur lequel est bâti cet hospice fut longtemps occupé par une manufacture de cuivre en table, fils de laiton et autres ouvrages, dont Charles III avait autorisé l'établissement par lettres patentes du 4 avril 1598. Ce ne fut qu'en 1626 que Charles IV ayant ordonné l'établissement à Nancy d'une maison pour y recueillir les enfants pauvres, M. de Stainville, grand doyen de la primatiale, offrit de les placer dans cette manufacture, dont les bâtiments lui appartenaient. Outre trois cents jeunes garçons, qui devaient y être entretenus, logés et nourris, on y recueillait encore un grand nombre de malades. En 1628, le duc Charles IV rendit une ordonnance par laquelle, afin de pourvoir aux besoins des pauvres, il établit une aumône publique et défendit de mendier et de donner aux mendiants sous des peines assez fortes; il mit une imposition sur tous les vins et bières qui entreraient dans Nancy, pour être employée à l'aumône publique; et, en 1631, il donna cette aumône aux hospices Saint-Charles et Saint-Julien. Pendant les guerres qui désolèrent la Lorraine, on mit à Saint-Charles les malades des

troupes françaises, et on transféra les enfants à Saint-Julien, où ils restèrent jusqu'après l'évacuation de Nancy. L'hôpital Saint-Charles, qui s'enrichit en 1709 par la réunion de l'hôpital Saint-Roch, est aujourd'hui tenu avec le plus grand soin, et donne, par sa propreté, une idée de l'hospice de la Pitié, de Paris. Un certain nombre de lits sont de fondation, les autres appartiennent à la ville. On y reçoit tous les malades, excepté les scrophuleux, syphilitiques, dartreux, psoriques et cancéreux. Il y a quatre salles pour les hommes et trois pour les femmes, elles renferment ensemble 115 lits.

Les malades sont soignés par un médecin et un aide de chirurgie, un chirurgien en chef et un chirurgien adjoint. Deux cliniques, interne et externe, y sont établies pour les élèves qui suivent les cours de l'école de médecine, et qui sont chargés du service de la clinique chirurgicale. A l'hôpital attient une chapelle dans laquelle fut inhumé M. de Ponze, envoyé du prince Charles de Lorraine près du duc Léopold, son frère.

QUARTIER ST.-JEAN et HÔPITAL MILITAIRE. —

Ce vaste bâtiment fut construit par les soins de Léopold, en 1699, pour y loger les gardes-du-corps et les chevaliers légers de sa garde. C'est pour cette raison qu'il fut appelé hôtel de la Gendarmerie. L'hôpital militaire, établi d'abord, en 1733, vis-à-vis l'Université, fut transféré, en 1768, près de la porte St-Jean, à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui.

L'espace compris par cet hôpital, une partie des rues situées derrière la caserne de la cavalerie, cette caserne elle-même et la place Saint-Jean, formaient ce qu'on appelait le faubourg Saint-Thiébaud, avant la construction de la Ville-Neuve. C'est dans ce faubourg que Charles-le-Téméraire prit ses logements au second siège de Nancy. La chapelle attenante à l'hôpital militaire se trouvait dans le bastion St.-Thiébaud. C'était, suivant l'auteur du Mémoire manuscrit sur Nancy, un petit oratoire ouvert sur le devant, grillé, au pied duquel se trouvait une fontaine où les fébricitants allaient boire pour la fièvre. Mais lorsqu'on fit les boulevards et l'étang avec les moulins, tout cela fut ruiné et le moulin, qui autrefois était bien éloigné de la ville, fut enfermé dans les

remparts. Elisée d'Harancourt, gouverneur de Nancy, le fit bâtir tout à neuf et fermer en façon de chapelle l'an 1617 ; il y avait un autel et on y pouvait dire la messe.

Les bâtiments occupés aujourd'hui par le mont-de-piété et la caisse d'épargne, construits sur le bastion Saint-Thiébaud, servaient jadis à une manufacture de draps, qui fut longtemps la plus considérable de Nancy.

PLACES DU MARCHÉ et MENGIN. — Ces deux places, autrefois réunies en une seule, sur laquelle le duc Henri voulait faire élever une statue équestre à Charles III, et Stanislas la statue de Louis XV, servaient, avant l'établissement de la place de Grève, aux exécutions capitales. Le premier qui y endura le supplice fut un nommé Clément, reconnu coupable d'avoir attenté aux jours du duc Henri. L'ancien Hôtel-de-Ville était situé sur l'emplacement qu'occupe la place Mengin. Stanislas, par arrêt de son conseil, du 3 octobre 1751, ayant ordonné la démolition de cet hôtel, qui masquait entièrement l'église Saint-Sébastien, on nivela sur ses ruines la place dont nous parlons, et à laquelle M. Mengin, lieutenant-général du bailliage de Nancy, qui y avait un hôtel, donna son nom, et fit bâtir en même temps les boutiques Mengin, pour détruire le mauvais effet que produisait le mur latéral de sa maison. On planta des arbres sur la place Mengin, et on y établit la foire annuelle de la ville de Nancy, transférée depuis sur la Carrière. Le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, premièrement construit par Jean Vincent, trésorier-général de Lorraine (1593, 94 et 95) était le plus bel hôtel de la Ville-Neuve. En 1600, il fut acheté par la ville qui y plaça les sièges de justice, savoir : du bailliage, des échevins, de la prévôté et de la gruerie, avec la conciergerie et le marché, y ajoutant les halles avec la tour et son horloge, ce qui était auparavant à la place des Dames-Prêcheresses de la Ville-Vieille. Plus tard, Léopold y mit encore la cour souveraine, la chambre des comptes et l'Hôtel-de-Ville. En 1733, on y bâtit des prisons. C'est devant ce palais que se faisaient, du temps de nos anciens ducs, les réjouissances publiques. L'ancien Palais de Justice est représenté dans une fort belle estampe qui fait partie du livre intitulé : *Triomphe de Charles*

IV, gravée par Sébastien Leclerc, et que l'on trouve quelquefois séparément.

EGLISE SAINT-SÉBASTIEN. — Cette église est située sur la place dont nous venons de parler. Elle fut primitivement bâtie (1593) dans la rue du Moulin (Ville-Neuve), et érigée en paroisse par le concordat du 19 octobre de la même année. Alors elle reçut du duc Charles III les reliques de son patron. Ce fut en 1603 que l'on commença à y célébrer les offices. Devenue, en 1719, trop petite pour la population, on jeta les fondements de l'église actuelle dont la première pierre fut en posée le 29 juillet 1720, et elle fut construite d'après les dessins et sous la direction de Jean-Nicolas Jennesson, architecte, né à Nancy. Elle fut achevée en 1734, et bénite le 15 septembre. En 1793, elle fut convertie en un magasin de paille et de soin, jusqu'à ce qu'elle eût été rendue au culte catholique. Le portail est décoré de sculptures et de bas-reliefs du ciseau de Meny. Le sculpteur Bagard et les peintres Jean Leclerc, et Claude Charles ornèrent l'intérieur. Le plus beau monument que renferme cette église est le mausolée de Girardet que lui élevèrent les artistes lorrains. Il y avait une confrérie de la Miséricorde, érigée en la paroisse Saint-Sébastien, sous l'invocation de saint Yves et de saint Nicolas, et dont faisaient partie les avocats, procureurs, greffiers et sergents. Cette confrérie avait obtenu le droit de quête dans les églises, les dimanches et jours de fête, pour le soulagement des pauvres prisonniers. La quête se faisait par les avocats-stagiaires, qui, revêtus de leur robe, suivaient le quêteur ou la quêteuse de l'église. La confrérie de St.-Yves n'existe plus depuis la révolution.

C'est sur la paroisse St.-Sébastien qu'est né, en 1786, Czerni-George, hospodar ou prince de Servie ; il s'appelait Henri Georges et mourut au mois de juillet 1817.

MAISON DE SECOURS. — Cette maison, anciennement appelée maison du Refuge, fut fondée, dans les premières années du XVII^e siècle, par M.^{me} de Ranfaing, pour servir d'asile aux filles libertines ; elle fut érigée en monastère par le cardinal de Lorraine, et la première messe fut dite dans l'église le 16 avril 1631.

La maison de Secours est un hospice départemental, affecté exclusivement au département

de la Meurthe. Il y a environ 240 lits; on y reçoit les hommes, les femmes et les enfants atteints de maladies syphilitiques, dartreuses, cancéreuses et scrofuleuses, ceux dont la position exige une opération, et les femmes à la fin du huitième mois de leur grossesse. Le service médical y est fait par un médecin principal, un adjoint et une maltresse sage-femme; un nombre limité d'étudiants en médecine y est reçu. Il s'y fait tous les deux ans un cours d'accouchement pour les élèves sages-femmes du département.

Il nous reste à indiquer sommairement les autres édifices ou établissements remarquables que possédait autrefois Nancy: Le manège couvert et la manufacture de tabac, rue de l'Equitation. Les produits de cette manufacture, dont la Restauration priva notre ville, furent distingués à l'exposition du Louvre, en 1806. Dans cette même rue fut établie la première brasserie de Nancy. — A l'angle de la rue de la Douane et de la petite rue de la Boucherie, était le jeu de paume, l'un des plus beaux et des meilleurs de l'Europe, dit Lionnois. — La Salpêtrière dans la rue de ce nom; vis-à-vis étaient plusieurs beaux hôtels, entre autres celui de la marquise de Boufflers. — Les boucheries, rue Raugraff, établies en 1610. Le premier et le second étage de cette maison étaient occupés par une manufacture de tapisserie dont les produits jouissaient d'une grande réputation. — La Douane ou Poids-le-Roi, dont le bâtiment renfermait les pressoirs et fours bannaux de la ville. — L'hôtel des ambassadeurs, rue Saint-Georges, près de l'angle de la rue du Pont-Mouja. — La maison des Frères dans le cul-de-sac des Minimes. Cette congrégation avait été appelée et établie à Nancy par Stanislas, en 1749. — Les Halles, placées primitivement, par Charles III, près de l'ancien Hôtel-de-Ville, et transférées dans la rue de l'Esplanade en 1732. L'hôtel qui a conservé leur nom fut construit, en 1750, par un nommé Corneil Dubois, fermier des Halles. Avant le règne de Charles III, les grains se vendaient, comme toutes les autres denrées, au marché de la Ville-Vieille, sous les arcades de la place St.-Epvre. — L'ancien Mont-de-Piété, établi par Charles IV, en 1630, dans la maison de la rue St.-Dizier, connu sous le

nom de maison *Henrion-Berthier*. — La Poissonnerie, qui servit successivement de Marché aux poissons, de salle de comédie, de magasin à blé, de renfermerie pour les filles libertines, de bangar pour le matériel des pompiers, et qui est remplacé aujourd'hui par un vaste bâtiment et de beaux magasins. — Les casernes bâties par Léopold, dans la rue de Grève, où il établit, en 1727, la maison de force, de correction et de travail. En 1776, le roi de France en confirma l'établissement sous le nom de Dépôt de mendicité, auquel le peuple donna le nom de Tonderie, parce que les filles et les vagabonds qu'on y renfermaient étaient tondues en y entrant. — L'ancien palais épiscopal (hôtel de l'Evêché) construit par Antoine de Lenoncourt, second primat de Lorraine, en 1609, et qui passait pour un des plus beaux hôtels de la ville; il fut vendu, à la révolution, comme propriété nationale. La bibliothèque du chapitre était dans l'autre bâtiment situé à gauche de la Cathédrale. Le cloître des chanoines était dans la rue à laquelle ils ont donné leur nom. — Le jeu de Maille dans la rue des Fabriques; etc., etc.

ANCIENNES MAISONS RELIGIEUSES DE LA VILLE-NEUVE.

Les Religieux de la Charité, Frères de St.-Jean de Dieu, établis par Stanislas, avaient un hôpital et un monastère au côté occidental de la rue Ste.-Catherine, peuplée seulement depuis 1758; ils furent supprimés en 1790.

Les Dames de la Congrégation, établies à Nancy, depuis 1618, par les soins du Bienheureux Pierre Fourrier de Mattincourt, et sous la protection d'Antoine de Lenoncourt, second primat de Lorraine, avaient, dans la rue de la Constitution, un couvent et une église qui furent supprimés en 1790, aliénés et transformés en une vaste hôtellerie, connue sous le nom de *Petit-Paris*.

Le couvent des *Tiercelins*, dans la rue de ce nom, y avait été transféré de Notre-Dame-des-Ange à Nancy, en 1643; il fut supprimé en 1790, et converti en une filature de coton.

La rue des Dominicains renfermait, avant la révolution, un couvent d'hommes et un de femmes: les Sœurs Grises et les Dominicaines.

Les Sœurs Grises ou *Religieuses hospitalières de Ste.-Elisabeth* devaient leur établissement à Nancy au duc René II, qui leur donna, en 1495, l'hôpital Notre-Dame, fondé pour y recevoir les pauvres passants infirmes et autres personnes misérables de l'un ou de l'autre sexe. Cet hôpital fut desservi d'abord par des ecclésiastiques et administré par un gouverneur qui en régissait les biens et en justifiait l'emploi à la chambre des comptes du prince. Pendant les deux sièges de Nancy, cette maison eut beaucoup à souffrir et fut reconstruite presque entièrement par Pierre de Blaru, auteur de la *Nancéide*, à qui le duc en avait confié le gouvernement. Le couvent de ces religieuses, supprimé en 1790, était situé à peu près vis-à-vis la rue de l'hôpital St.-Julien ; le portail, que des plaisants ont nommé *la première merveille de Nancy*, a été gravé par Collin ; il n'avait de remarquable que son extrême simplicité, pour ne rien dire de plus. On peut voir, à ce sujet, la brochure intitulée

Suite des Mémoires de l'Académie de la ville-nouve de Nancy. L'église était petite, mais assez bien décorée ; elle possédait une superbe *Assomption* du pinceau de Claude Charles, entourée d'un beau paysage peint par Claudot, et une statue de la Vierge sculptée par Adam.

Les religieux de St.-Dominique, appelés indistinctement Jacobins ou Dominicains, s'établirent à Nancy, en 1642, par la protection et les libéralités de François de l'Hôpital, comte de Rosnay, seigneur Du Hallier, qui était gouverneur, pour la France, des ville et citadelle de Nancy. Pendant les guerres qui désolèrent la Lorraine, sous le règne de Charles IV, ces religieux ouvrirent un cours de philosophie et de théologie, que le duc Léopold fit fermer pour rendre aux Jésuites le privilège de l'enseignement public. Le couvent des Dominicains était bâti sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Casino.

L'*Hospice des Chanoines réguliers*, dont l'établissement avait été autorisé par Léopold en 1715, était à l'angle des rues de la Hache et du faubourg St.-Nicolas. Ils n'avaient qu'une chapelle, et quittèrent leur maison pour aller habiter le collège lorsque l'instruction publique leur fut confiée.

La maison des *Dames du St.-Sacrement* était

autrefois dans la rue St.-Dizier, du côté de la porte St.-Nicolas, sur le terrain où l'on vient de percer la rue Drouot : presque tous les bâtiments qui sont à droite et à gauche de cette rue faisaient partie du monastère de ces dames, et la fontaine qui a été transportée de la rue Saint-Dizier dans la nouvelle rue, portait le nom de *Fontaine des Dames*. Leur communauté, assez nombreuse, composée de filles très-respectables auxquelles Stanislas avait confié un pensionnat de jeunes demoiselles nobles, qu'il avait fondé à l'instar de la maison de St.-Cyr, jouissait d'une réputation méritée, que justifiait encore la protection spéciale du roi. Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, fille du duc Charles III, morte à Paris le 7 janvier 1648, avait construit cette maison, dans le but d'en faire une abbaye sous la règle de St.-Benoît, projet qui ne reçut pas son accomplissement. C'est dans le cloître de ce monastère que Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, épousa clandestinement, en 1631, Marguerite de Lorraine, coadjutrice de Remiremont, sœur de Charles IV.

Le couvent des *Capucins*, qui s'étendait le long de la rue de Grève et descendait jusqu'à la rue St.-Nicolas, avait seulement son église et sa porte d'entrée principale sur la rue St.-Dizier. Ces religieux avaient été établis à Nancy, en 1592, par Charles, cardinal de Lorraine ; leur couvent avait été rebâti, en 1615, par Eric de Lorraine, évêque de Verdun, et, plus tard, par Léopold et Stanislas, en 1721 et 1745.

En 1808, les *Sœurs de la Charité* ou *Vatelottes* s'établirent dans l'ancienne maison des Capucins. L'église St.-Nicolas, devenue paroisse depuis 1791, dépendait autrefois de ce couvent.

Le carré compris entre la petite rue des Carmes, les rues St.-Dizier et St.-Georges, renfermait autrefois les bâtiments du *Collège de Nancy* et la *paroisse St.-Roch*.

C'est en l'an 1612, sous le règne du duc Henri que fut fondé ce collège, à la demande de Nicolas Bourgeois, maître échevin de Nancy. Les lettres-patentes qui autorisent sa création, sont du 10 mai de cette année. L'instruction y fut confiée aux Jésuites. L'église St.-Roch, qui leur appartenait primitivement, fut destinée, en 1731, à servir de paroisse, St.-Sébastien ne pouvant plus suffire à la population

de la Ville-Neuve. Elle avait été construite en 1645; c'était un monument de la piété de Jean de Porcelets de Maillane, évêque de Toul, mort en 1624, et qui avait été aussi le fondateur du collège. Le portail principal de cette église, remarquable par la singularité de son architecture, était sur la rue St.-Jean; il était en marbre tiré des carrières de la côte Sainte-Catherine, près de Nancy. Le plafond du sanctuaire et de la nef était enrichi d'une magnifique peinture représentant divers traits de la vie de saint Ignace de Loyola, du pinceau de Claude Charles. On y voyait aussi huit superbes tableaux faits par Jean Leclerc, peintre lorrain, et le mausolée de M. de Maillane, sculpté par César Bagard. Le premier curé de la paroisse St.-Roch fut M. de Tervenus, docteur en théologie. Supprimée en 1790, cette église, devenue propriété nationale, fut vendue ainsi que les bâtiments qui en dépendaient.

Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le collège étaient autrefois les deux couvents des *Minimes* et de la *Visitation*.

Les pères *Minimes* avaient été fondés par Christophe de Bassompierre, en 1592. Leur église, grande et belle, avait été construite en 1613; elle fut démolie pendant la révolution.

Les religieuses de la *Visitation*, instituées par saint François de Sales et M.^{me} de Chantal, furent établies à Nancy, en 1638, par le marquis d'Haracourt, conseiller d'Etat, chambellan du duc Charles III et sénéchal de Lorraine. L'église, fermée en 1792, fut dès-lors destinée au Musée, et l'on y recueillit tout ce que Nancy possédait de plus précieux en statues, en tableaux et en monuments; on y transporta les mausolées de Stanislas et de la reine de Pologne, celui du cardinal de Vaudémont, et le médaillon en marbre de Jean de Porcelets, évêque de Toul. Une inscription, gravée sur le portail, annonçait sa destination. A cette époque, le principal corps-de-logis était occupé par le pensionnat établi près de l'École centrale, sous la direction de M. Jean-François Michel, membre de l'Académie de Nancy, mort en 1808. L'église des Dames de la *Visitation* sert maintenant de chapelle au collège.

Deux maisons religieuses occupaient un des côtés de la rue St.-Joseph : les *Petites-Carmé-*

lites et les *Prémontrés*. Nous avons parlé de ces derniers à l'article du Temple protestant. Le monastère des *Petites-Carmélites* avait été fondé en 1635. Dans l'origine, ce n'était qu'un petit couvent, et une chambre servait de chapelle. En 1716, ces religieuses firent agrandir leur maison et bâtir une assez belle église qui eut Bétaut pour architecte, et dont Provençal peignit la voûte. Les *Petites-Carmélites* furent supprimées en 1792. Leur église existe encore aujourd'hui et sert de magasin à fourrage.

Les Pères de Notre-Dame du Mont-Carmel de la Congrégation de saint Elie, vulgairement appelés les *Carmes déchaussés*, avaient une maison dans la rue des Carmes; ils s'étaient établis à Nancy, en 1645, avec l'autorisation du duc Henri II. Marguerite de Gonzague, duchesse de Lorraine, posa la première pierre de leur église, qui fut bénite le 30 août 1692 et dédiée à Notre-Dame de Lorette et à saint Joseph. La maison et l'église de ces religieux avaient été construits sur l'ancienne place de la Licorne et comprenaient presque toute l'île des bâtiments renfermés entre la grande et la petite rue des Carmes et celle de la Poissonnerie. L'église et le couvent furent vendus en 1792 et devinrent des maisons de particuliers.

Quatre maisons religieuses de femmes, ayant chacune une église, occupaient autrefois la plus grande partie de la rue des Quatre-Eglises; c'étaient, outre la Maison du Refuge, dont nous avons déjà parlé, les *Annonciades*, les *Carmélites* et les *Tiercelines*.

Les *Annonciades*, dont l'église et le monastère, situés vis-à-vis la maison du Refuge, ont entièrement disparu, s'étaient établies à Nancy, vers 1646, sous la protection de François de Fresnel, capitaine des gardes du duc de Lorraine.

La maison des *Tiercelines*, séparée de celle des *Annonciades* par la rue de Grève, avait été fondée, en 1620, par Charles Bowet et la dame Le Poignant, son épouse.

Les *Grandes-Carmélites*, voisines des dames du Refuge, furent installées à Nancy environ vers l'an 1648. Leur église, ayant la forme d'une rotonde, était plus élégante que celles dont nous venons de parler; Bétaut en avait été l'architecte et Provençal en avait peint le dôme.

L'abbaye de St.-Léopold, l'une des plus célèbres de la Lorraine, occupait une partie de la rue des Ponts. L'origine de cette maison religieuse remonte au règne du bon duc Henri, qui obtint du pape Paul V l'érection d'une abbaye de Bénédictins dans la Ville-Neuve de Nancy (1616). La première pierre de l'église fut posée en 1626. Mais ce n'est, à proprement parler, que du règne de Léopold que date sa véritable existence. Pour reconnaître les bienfaits de ce prince, les Bénédictins placèrent leur maison sous l'invocation de saint Léopold. Les fondements de la nouvelle église furent jetés en 1701, et M. Begon, évêque de Toul, la consacra en 1734. Cette église était la plus belle de Nancy, après la Primatiale. Aujourd'hui la maison est occupée par les religieuses de la Visitation, et, sur l'emplacement de l'ancienne église, on a construit une chapelle élégamment décorée mais d'une architecture qui n'a rien de remarquable. Pendant la révolution, la maison de St.-Léopold avait été vendue comme propriété nationale et on y avait établi une faïencerie. Le célèbre dom Calmet fut fait abbé *manuel* ou *révocable* de ce monastère, en 1748.

La *Communauté des Prêtres*, établie dans la rue de ce nom, fut fondée à Nancy par Nicolas Lenoir, homme aussi religieux que bienfaisant. Deux ecclésiastiques, entretenus à ses frais, étaient chargés d'aider le curé de St.-Sébastien dans l'exercice de son ministère, à l'époque des fléaux qui accablaient la Lorraine sous le règne de Charles IV. Plus tard, le nombre de ces prêtres fut porté jusqu'à huit.

Les Augustins, dans la petite rue de la Bourcherie, s'étaient établis vers 1632. Leur église et leur couvent, démolis pendant la révolution, servent à une maison de roulage.

Enfin, à l'angle de la rue du Moulin et de l'Équitation, il y avait une chapelle appartenant à une congrégation de Pénitents blancs, et établie sur l'emplacement de la première église St.-Sébastien. Cette chapelle a été détruite en 1792. Il y avait aussi une chapelle dédiée à Ste.-Anne, dans la rue qui a conservé ce nom.

La plus grande partie de ces monuments religieux a été détruite, et il n'en reste d'autre souvenir qu'une estampe gravée en 1790 par

Harpin, qui a pour titre : *Civitas Nancianæ monumenta sacra*. Elle représente, en petit, le portail des Grandes et Petites-Carmélites, celui de St.-Roch, des Dames du Saint-Sacrement et la vue de l'abbaye de St.-Léopold.

Il existe un grand nombre de plans de Nancy publiés à différentes époques. Le plus ancien, ayant un texte français et latin, et orné de deux magnifiques cartouches, est de Claude de La Ruelle et porte la date de 1611; le 2.^o se trouve dans l'Atlas de Tassin (1631); le 3.^o est de 1646, sans nom d'auteur (chez Antoine de Fer); le 4.^o, accompagné de texte et d'un paysage, est de 1661 (Paris, chez N. Bérey); le 5.^o fait partie de l'Atlas de Beaulieu; le 6.^o, sans date, indiquant les fortifications démolies par le traité de Riswick, les fossés comblés, etc.; le 7.^o, sans date, destiné sans doute à accompagner l'*Essai sur la ville de Nancy*, par Bilistein; le 8.^o, de Belprey (1754), avec les nouveaux édifices du roi de Pologne; un 8.^o, sans nom d'auteur, et qui doit être à peu près de la même époque; ceux de Mique (un grand et un petit); un plan général de Nancy (1758); enfin, différents plans modernes (1822, 1828, etc.), parmi lesquels on doit citer, comme extrêmement remarquable, celui de M. Chatelain, sur lequel les édifices se trouvent en relief.

Des vues partielles ou générales de Nancy ont aussi été publiées par différents artistes : on trouve, dans le *Triomphe de Charles IV*, les vues de l'ancien Hôtel-de-Ville, du Palais-Ducal et de la Carrière, dessinées par de Ruët; une vue de la collégiale St.-Georges, par Sébastien Leclerc et par Callot; une vue du portail des dames de Ste.-Elisabeth, de la foire aux cerises à St.-Jean, de la caserne Ste.-Catherine, de la Carrière, de la place Royale et de la place d'Alliance, par Collin; on doit à Israël Sylvestre, outre une vue générale de Nancy, les vues des églises des Capucins et des pères Jésuites, des portes St.-Nicolas, St.-Georges, St.-Jean, de la chapelle des Bourguignons, etc.; une suite de vues de Nancy, par Harpin, entre autres l'*Enterrement de Mgr. Mardi-Gras*, etc. On peut voir, par les dessins des anciennes portes de Nancy, que ces monuments étaient très-remarquables; peu de villes en France en possédaient d'aussi beaux en ce genre. Plusieurs artistes contemporains ont aussi dessiné

des vues de Nancy ; nous citerons , entre autres , MM. Chatelain et Thorelle.

Nous parlerons , plus tard , dans leur ordre alphabétique , des derniers faubourgs de Nancy : St.-Pierre , St.-Georges , etc.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES. — Il y a , à Nancy , beaucoup d'amateurs possédant de riches et curieuses collections : nous croyons devoir placer au premier rang celle de M. Noël ; nul , jusqu'à présent , n'a possédé une aussi grande quantité de manuscrits et d'ouvrages imprimés concernant l'histoire de Lorraine. Parmi ses manuscrits , il s'en trouve des XI , XII^e et XIII^e siècles , et beaucoup des siècles suivants. A cette bibliothèque , M. Noël a joint des monnaies , médailles et jetons , des sculptures , peintures et gravures , œuvres d'artistes lorrains ou se rattachant à l'histoire du pays. — Viennent ensuite les belles collections dans le même genre , de M. l'abbé Marchal de M. Gillet , substitut du procureur du roi , de M. Beaupré , cette dernière remarquable par les livres curieux et rares qu'elle renferme , et celle de M. Vagner , professeur à l'école forestière. — M. le baron de Vincent possède une des plus belles et des plus nombreuses collections de monnaies qui existent en France. — M. le comte de Gastaldy a réuni un grand nombre de monnaies qui se distinguent surtout par la beauté et la rareté. — M. Balbâtre possède une fort belle collection de monnaies romaines. — La bibliothèque de M. le docteur Simonin père est la plus considérable en livres de médecine et de chirurgie. — M. le marquis de Villeneuve-Trans possède une collection très-considérable d'autographes , parmi lesquels on remarque une suite complète de lettres émanées des Guises — M. Justin Lamoureux a une bibliothèque remarquable par le choix des ouvrages historiques auxquels il a joint une curieuse collection d'autographes , dans laquelle figurent quelques uns de nos grands écrivains : Bossuet , Fénelon , Montesquieu , Voltaire , etc. M. Lamoureux possède , en outre , des écrits de presque toutes nos célébrités contemporaines. — Le savant M. de Haldat , correspondant de l'institut , a formé un fort beau cabinet de physique ; enfin M. Butte aîné doit être cité pour son cabinet de curiosités en tout genre. — M. de Luxer , président du tribunal civil , a une belle collec-

tion de lépidoptères (papillons) d'Europe et exotiques. Il a fait connaître parmi ces derniers plusieurs espèces nouvelles et rares. Il possède aussi une riche collection de coquilles , remarquable par la beauté et la fraîcheur des sujets , et un grand nombre d'objets curieux. — M. Mathieu , professeur d'histoire naturelle à l'école forestière , a une collection d'insectes de tous les ordres , particulièrement des espèces propres à nos départements de l'Est. Déjà il a enrichi notre Faune de beaucoup d'espèces qui n'avaient jamais été remarquées dans nos localités. M. Mathieu réunit au zèle et à l'amour de la science toutes les qualités d'un habile naturaliste , il s'occupe avec ardeur à rassembler toutes les productions d'histoire naturelle de notre département , qui , sans doute , lui devra un jour la publication d'une Faune complète. — M. Gustave-Mayer , ayant séjourné fort longtemps aux îles Maurice et Bourbon , en a rapporté de très-beaux lépidoptères , oiseaux , etc. , etc. Il a atteint , comme préparateur , le dernier degré de perfection. On peut en juger par tous les articles montés et préparés par lui pour le cabinet d'histoire naturelle de la ville et de l'école forestière. — M. Vautrin , directeur de l'école supérieure au collège de Nancy , ne reculant devant aucun sacrifice pour enrichir les belles collections qu'il a formées. — M. le docteur Lamoureux a une collection très-riche de géologie , fossiles , minéraux , etc. — M. Guibal , juge de paix du canton Ouest de Nancy , savant aussi modeste qu'éclairé , connu par plusieurs publications utiles , s'occupe avec ardeur de tout ce qui a de rapport à la géologie , conchylologie , etc. , etc. , de nos départements ; il possède une fort belle collection. Nous citerons enfin , parmi les autres collections intéressantes , la collection géologique de l'école forestière , formée par les soins de M. de Léonard , le plus célèbre géologue d'Allemagne ; l'école forestière possède aussi une collection des animaux de France et un beau jardin botanique , riche en arbres et arbustes ; M. Soyer-Willemet a un herbier très-riche en plantes d'Europe ; celui de M. Monnier en plantes de la Nouvelle-Hollande , de l'île Maurice , du cap de Bonne-Espérance , du Sénégal , de l'Égypte , de l'Arabie , de l'île de la Trinité , du Brésil , du Chili , des Etats-Unis. Les herbiers de M. Suard , pharma-

cient, et de M. le docteur Godron, sont riches en plantes lorraines.

Personnages marquants : — *Jean* (1561-1636) et *François CUNY* (1597-1681), fondateurs habiles, élèves et émules des Chaligny, qui illustrèrent aussi notre ville. — *Florent DROUIN* (1258), membre de l'Académie de sculpture de Paris, à qui l'on doit la *Cène* de l'église St.-Epvre, les bas-reliefs de la porte Notre-Dame, la statue de saint Georges, sur la porte de ce nom, etc. — *Nicolas DROUIN* (1590-1649), architecte et sculpteur, a fait quelques statues et des mausolées pour les églises de plusieurs maisons religieuses. — Les deux *Le Pois*, médecins du duc Charles III. *Antoine*, célèbre aussi comme antiquaire, mourut à Nancy en 1578; *Nicolas*, son frère en 1590; ils acquirent tous deux une haute réputation de savoir. — *Charles DE CHAMPEL* (1575-1633), fils de Nicolas, également connu sous le nom de *Piso*, se distingua aussi dans la médecine. — *Thierry BELANGE* (1594-1638), peintre distingué, qui décora de ses tableaux la plupart des églises de nos maisons religieuses. — *Jacques CALLOT* (1594-1636), graveur immortel, la plus belle de nos gloires artistiques, et dont le patriotisme égala le talent. La collection des gravures de *Callot* se compose d'environ 4,500 morceaux en tout genre; cette collection est très-estimée, et il est fort difficile de la rendre complète. — *George ALLEMAND*, peintre distingué, qui a fait beaucoup de tableaux pour les églises de Paris. Il était né à Nancy au commencement du XVII^e siècle. — *Jean* et *Etienne RACLE*, le premier, mort en 1670, grava les monnaies de Charles IV. Ils se distinguèrent dans la gravure en creux. — *HARDY*, dont le fils fut graveur du duc Léopold, travailla aussi aux monnaies de Charles IV; il est mort en 1669. — *François GUINET* (1605-1681), avocat célèbre, à qui ses talents et son équité valurent l'amitié du duc François II, et qui a laissé plusieurs ouvrages dont on trouvera l'indication dans la *Bibliothèque lorraine* de D. Calmet. — *Jean-Baptiste COLLIGNON* (1609-1637), graveur, élève de *Callot*, a terminé plusieurs estampes de son maître; ses paysages sont estimés. — *Louis MALMBOURG* (1610-1686), jésuite, a publié vingt-sept ouvrages, dont douze historiques, maintenant à peu près oubliés. — *Jean*

Mousin, médecin attaché à la cour de Charles III, auteur de quelques ouvrages, et entr'autres d'un *Discours sur l'ivresse* (1635). — *Charles CHASSERL* (1612), graveur distingué, dont le fils, Remy-François, né à Metz en 1666, fut professeur à l'Académie de peinture de Nancy. — *Louis DE BERMAN* (1624), élève de Claude Gelée, acquit une certaine réputation dans la peinture. — *Israël SYLVESTRE* (1624-1691), graveur d'un grand talent, dont quelques ouvrages rappellent ceux de *Callot*. Il a laissé plus de 700 pièces, parmi lesquelles de très-jolies vues de Nancy et des monuments de cette ville. — *Ferdinand DE ST.-URBAIN* (1654-1738), graveur distingué, membre de presque toutes les académies; on lui doit, notamment, la suite des médailles de tous les ducs et duchesses de Lorraine, depuis Gérard d'Alsace jusqu'à François III, et quelques autres médailles de plus grand module, représentant plusieurs événements du règne de Léopold. — *César BAGARD*, dit le *Grand-César* (1659-1709), sculpteur d'un grand mérite, à qui nous devons, entr'autres ouvrages, les beaux ornements de la Porte-Royale. — *Toussaint*, son fils, mort en 1712, se distingua aussi dans l'art qu'avait illustré son père. — *Antoine* et *Charles-Joseph BAGARD*, médecins des ducs Léopold et Stanislas. Le second (1696-1722) était président-doyen du collège de médecine de Nancy; il créa le jardin botanique de cette ville et laissa plusieurs ouvrages estimés. — *Claude* (1610) et *François SPIERRE* (1643-1681), fils d'un pauvre cordonnier de Nancy, acquirent une grande réputation, le premier dans la peinture, le second dans la gravure. Les ouvrages de ce dernier sont extrêmement recherchés. — *Charles HERBEL* (1656-1686), célèbre peintre d'histoire et héraut d'armes de Lorraine. — *Claude CHARLES* (1661-1747), recteur et professeur de peinture et de sculpture à l'Académie de Nancy, a laissé un grand nombre de tableaux très-remarquables, dont deux, représentant des traits de la vie de saint Sigisbert, décorent le chœur de notre Cathédrale. — *Jacob-Sigisbert ADAM*, sculpteur célèbre, né en 1670 et mort en 1747; il s'est distingué dans son art, et a laissé trois fils qui acquirent, comme lui, une grande réputation: *Lambert-Sigisbert*, né à Nancy en 1700, mort en 1739, membre des Académies de St.-Luc, à

Rome, de Bologne et de Paris, dont les sculptures décorèrent Paris et Versailles; *Nicolas-Sébastien* (1707-1778), auteur du mausolée de la reine de Pologne, qui se voit dans l'église de Bonsecours; *François-Gaspard* (1710-1759), qui fut premier sculpteur du roi de Prusse. — *Joseph* PROVENÇAL (1679-1749), qui a peint la voûte de l'église de Bonsecours, et a fait beaucoup de tableaux estimés. — *Charles* PROVENÇAL, s'adonna aussi à la peinture et décora la belle salle de l'Opéra, construite par Léopold (1709). — *Claude* JACQUARD (1736), élève de Claude Charles, a laissé, entre autres peintures, celle du dôme de la Cathédrale de Nancy. — *Françoise* ISSEMBOURG D'ARPCOURT DE GRAFFIGNY, (1697-1758), auteur de plusieurs ouvrages pleins de grâce, d'esprit et de sentiment : *Cénie*, pièce en cinq actes, et les *Lettres d'une Péruvienne* sont ses deux chefs-d'œuvre; ce dernier a été traduit en italien. — *Joseph-François* BARBE, horloger célèbre, à qui on doit le troisième ordre placé entre les deux tours de la Cathédrale de Nancy. — *François-Antoine* CHÉVRIER, né au commencement du XVIII^e siècle, avocat au barreau de Nancy, auteur d'un grand nombre d'ouvrages dans lesquels respire toute la causticité d'un esprit satirique. Son *Histoire de Lorraine*, malgré les erreurs qu'elle renferme, est la plus agréable à lire de celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour; on y rencontre beaucoup d'anecdotes intéressantes extraites des Mémoires contemporains, qui jettent un certain charme dans son récit. Ses *Hommes illustres* sont moins l'œuvre d'un biographe consciencieux que celle d'un critique amer et injuste. On peut en dire en dire autant de certaines parties de son *Histoire de Lorraine*. Chévrier, bien que déchargé par le parlement de Nancy des condamnations que le bailliage avait prononcées contre lui, passa en Hollande pour y publier ses pamphlets avec moins de risques. — *Bernard* de WILLEMEN (1702-1765), chanoine de la Primatiale, très-versé dans l'histoire de Lorraine, auteur de la *Dissertation historique et chronologique sur la suite des médailles des ducs et duchesses de Lorraine, etc., etc.*, faussement attribuée à D. Calmet. — *André* de BILISTEIN, conseiller de commerce en Russie, a publié : *Essai sur ville de Nancy, Essai sur les*

duchés de Lorraine et de Bar (1762), etc., etc. — *Etienne-François* DE CHOISEUL, duc de STAINVILLE (1719-1785), ministre d'état sous Louis XV, a laissé deux volumes de Mémoires. — *Henri Antoine* REGNARD DE GIRONCOURT (1719-1786), et son fils, *Alexis Léopold*, se sont fait connaître par leurs études sur l'histoire du pays; le dernier, né à Epinal en 1750 et mort à Nancy, a laissé plusieurs ouvrages manuscrits. — *Henri* HOFFMANN (1760), littérateur et journaliste distingué, l'un des écrivains qui placent si haut le *Journal des Débats* ou de l'Empire. — *Nicolas-Médard* AUDINOT, d'abord directeur d'un théâtre de marionnettes, fondateur du théâtre de l'Ambigu, et auteur d'un opéra comique intitulé : *le Tonnelier*. Audinot est mort en 1801. — *Charles* PALISSOT (1780-1844), qui se fit remarquer par ses talents précoces dans la poésie, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques, membre de la représentation nationale et du conseil des Cinq-Cents. — *Charles-François* DE ST.-LAMBERT, auteur du poème des *Saisons*, membre de l'Institut, né à Nancy en 1717 et mort à Paris le 9 février 1803. On l'a souvent confondu, dans l'indication du lieu de sa naissance, avec un de ses frères puînés, *Charles-Henri*, né à AÛRACOURT. — *Françoise-Marie-Antoinette* SAUXEROTTE (1756-1815), connue sous le nom de RAUCORA, acquit une grande réputation dans l'art dramatique; elle était fille de François Sauxerotte, comédien de province, et d'une femme attachée au service domestique de la maison de Stanislas; elle fut tenue sur les fonts baptismaux par M.^{me} de Graffigny. — *Drouot* (1770), lieutenant-général d'artillerie, la plus belle et la plus pure gloire dont notre ville s'honore. — M.^{me} DE VALNOZ, née de SIVRY (1778), s'est fait remarquer pour son talent poétique; ses productions ont eu un grand succès. Nous devons mentionner encore, parmi nos concitoyens illustres, le général HUGO, père de Victor Hugo, fils d'un menuisier; le général LIÉBAUT, fils d'un parfumeur; les deux généraux GRANDJEAN, l'un fils d'un machiniste, l'autre d'un avocat; le général JACOPIN, fils d'un marchand de faïence; l'abbé *Bowier*, dit LYONNOIS, auteur de l'*Histoire de Nancy*; *Clodios*, sculpteur; *François* et *Collin*, graveurs; *Coster*, premier commis des finances, connu par ses travaux historiques; *Henry*, traducteur esti-

mé d'un grand nombre d'ouvrages anglais; **LA FLIE**, célèbre chirurgien; **Jean LAMOUR**, serrurier artiste; les dessins de ses grilles, gravés par Collin, forment un recueil volumineux; **GARDEL**, célèbre chorégraphe; **Israël HENRIET**, peintre et graveur; **JEANROY**, médecin praticien renommé; **Rose DE MITRY**, l'une de nos muses lorraines; **MORY D'ELVANGE**, numismate distingué; **Hugues D'HANCARVILLE**, célèbre antiquaire; **François-Thimothée TRIBAULT**, juriconsulte, etc., etc.

Nous n'ajouterons pas à cette longue énumération les noms de nos contemporains illustres : ils n'appartiennent pas encore à l'histoire. Nous terminerons cette liste en citant les noms moins célèbres de ceux qui ont obtenu des prix Monthyon : **Marie Pétot** (1828, médaille d'or de 600 fr.); **Louise Rebière et Barbe Calame** (1832, même médaille); et **Marguerite Vanez** (1836, médaille de 4,000 fr.).

Travaux du canal de la Marne au Rhin aux environs de Nancy.—Les travaux du canal s'étendent actuellement, aux environs de Nancy, sur une longueur de 10,363 mètres et se divisent en deux lots. Le premier, qui est complètement achevé, sur une longueur de 3,024 mètres, est compris entre la limite nord de la commune de Maxéville et le chemin de Malzéville. Le deuxième, en cours d'exécution, sur une longueur de 7,337 mètres, s'étend du chemin du Malzéville au Gros-Chêne (commune de Laneuveville).

Nous ne trouverons pas ici, comme à Arschwiller, à Foug, et surtout à Liverdun, de ces travaux gigantesques qui frappent par les difficultés de leur exécution ou par leurs proportions monumentales. Cependant, ici, comme dans des travaux plus importants; on trouve encore légèreté et le goût de nos ingénieurs. Aux abords d'une des plus belles villes de France, ils ont su donner à leurs ouvrages d'art une variété et une élégance en rapport avec les beautés de tout genre qui rendent si remarquables la capitale de l'ancienne Lorraine.

Dans la partie achevée, on voit déjà combien le canal, avec ses courbes élégantes, ses talus gazonnés, ses plantations régulières et ses ponts si variés, ajoutera au pittoresque d'une campagne déjà si belle. On y trouve cinq aqueducs établis perpendiculairement à l'axe du canal,

deux aqueducs bnis et à puisard, un dallot, un pont fixe pour le service des exploitations particulières, un pont biais suspendu pour le service du chemin des prés; une gare de déchargement de 22^m56^c de largeur à la ligne d'eau, pour le service du village de Maxéville.

Le deuxième lot comprend deux écluses de trois mètres de chute, une à Jarville, l'autre à Laneuveville; deux maisons éclusières; huit aqueducs sous le canal, dont deux avec conduits en fonte destinés à syphoner, deux à puisard et deux avec déversoirs; deux ponts tournants pour le service du chemin de Malzéville et des Tanneries; trois ponts suspendus, l'un en face de la rue des Tiercelins, l'autre au Tapis-Vert, le troisième au Gros-Chêne, pour le service de la commune de Laneuveville; un pont en pierre sur l'écluse de ce village, une passerelle suspendue, vis-à-vis la grille de la Pépinière; un pont en fonte pour le service de la route royale n.° 74; quatre gares de déchargement pour Malzéville, Bonsecours, de Jarville et Laneuveville; deux bassins pour l'usage de la ville de Nancy : le bassin de Ste.-Catherine, placé entre le faubourg de ce nom et la route royale n.° 74, et le bassin de St.-Georges, établi au sud de la même route.

La largeur du canal est de 10 mètres au plafond, et 14^m80^c au plan d'eau. La hauteur d'eau du canal est fixée à 1^m60^c entre le plafond et le plan d'eau; cette hauteur est portée à 2^m60^c dans toute la partie du canal comprise entre le chemin de Malzéville et le pont suspendu des Tiercelins. Le biez de Nancy est réglé à 194^m40^c au-dessus du niveau de la mer au Havre.

Les gares et les bassins ont de 100^m à 300^m de longueur, sur 25 à 52^m de largeur. Ils sont entourés de murs de quais, garnis d'une ligne de croisillons de sauvetage. Les quais ou terreplein de débarquement, établis au pourtour des bassins, ont une largeur suffisante pour faciliter la circulation (de 20 à 37^m de largeur).

Nous ne pouvons porter un jugement bien détaillé sur les ouvrages d'art encore inachevés; d'ailleurs, leur description nous entraînerait hors des limites qui nous sont prescrites. Les obstacles, les difficultés de tout genre résultant de la nature du sol, du voisinage de la Meurthe et des besoins d'une grande cité, seront, nous

en avons la confiance, surmontés avec bonheur par l'habile et savant ingénieur M. Zeiller, au zèle duquel nous avons déjà eu occasion de rendre hommage en parlant des travaux de Li-verdun.

Matériaux qui ont servi à la construction des travaux d'art du canal. — Pour les maçonneries de pierres de taille des ponts, des aqueducs et des écluses, on a pris le calcaire corallien (coral-rag) des carrières d'Euville (Meuse); pour les sommiers des aqueducs, revêtements intérieurs, recouvrements de murs de quais et des dallots, et, en général, parements vus de tous les ouvrages qui n'ont pas demandé de taille finie, on a pris la roche rouge du calcaire oolithique inférieur provenant des carrières des environs de Nancy; les moellons de remplissage, selon les ouvrages, ont été pris dans ces dernières carrières, dans la *roche rouge* ou du *balin* (bancs supérieurs dans les mêmes carrières); les graviers pour les bétons et le sable pour les mortiers proviennent du lit de la Meurthe; la chaux hydraulique provient de la cuisson du calcaire à gryphiées (lias) des carrières de Ste.-Valdrée (commune de Laneuveville); les asphaltes pour les chappes des aqueducs et des ponts, proviennent des mines de Seyssel ou du Val-de-Travers; la fonte pour les tuyaux de conduite pour les aqueducs et siphons, a été fournie par l'usine de Thuzey, près Vaucouleurs (Meuse); les fontes pour les ponts et autres ouvrages, proviennent des fonderies de Dammarie, près Ligny (Meuse); la fonte dure, pour les contre-poids, a été prise au haut-fourneau de Chavigny (Meurthe); enfin, les fers destinés à être ouvrés sont tirés des forges de Longuyon (Moselle).

Forme du sol. — Le terrain occupé par la ville de Nancy et ses environs, appartenant à deux formations bien différentes, présente une forme de sol assez variable. Ainsi, du côté O. et N.-O., l'étage inférieur de la formation oolithique présente des plateaux élevés avec des pentes plus ou moins rapides; des côtés N.-E., E. et S.-E., la formation liassique présente des mamelons arrondis avec des pentes douces et évasées. Les alluvions anciennes de sables, de graviers, de cailloux roulés et des argiles jaunes, recouvrent le lias, au-delà de Laneuveville, depuis Heillecourt, Vandœuvre, St.-

Jean, Nancy, se dirigent dans la vallée de la Meurthe, où, avec des alluvions modernes de sables, de graviers, de limons vaseux et des *éboulis*, elles forment une plaine assez vaste.

Agriculture.—Les plateaux élevés de l'oolithe sont peu favorables à l'agriculture, cependant il y en a qui, à force de soins, commencent à produire certaines céréales, du colza et du sainfoin; ces plateaux sont, en grande partie, couverts de beaux bois. Sur leurs pentes, la vigne, la luzerne, le sainfoin réussissent bien. La formation liassique, par sa composition de terres fortes et fertiles, par sa forme de sol et par sa nature, est très-favorable à l'agriculture; toutes les céréales, les plantes oléagineuses et fourragères y viennent parfaitement; les arbres y acquièrent beaucoup de vigueur et la vigne y prospère. Sur des alluvions sablonneuses, les pommes de terre, le seigle et certains légumes réussissent très-bien; les alluvions argileuses sont très-favorables à la culture du froment; la vallée de la Meurthe présente des prairies magnifiques. Les montagnes oolithiques étant partout ici assises sur le terrain imperméable du lias, produisent une grande quantité de sources dont l'eau excellente alimente les fontaines de Nancy et de ses environs.

Richesse minérale. — Il y a peu de contrées qui possèdent un sol aussi riche en bons matériaux de construction que Nancy et ses environs. Nous essaierons d'indiquer les produits principaux de chaque formation citée plus haut. 1° L'étage inférieur de la formation oolithique présente, aux environs de Nancy, trois *assises*. L'assise supérieure, qui renferme le calcaire à *poly-pier*, donne de très-bons matériaux pour l'entretien des routes. C'est dans cette assise qu'on trouve ces pierres cavernieuses, rougeâtres, de formes différentes, qui servent pour faire des roches artificielles et des loges dans les jardins d'agrément. Les carrières principales de cette pierre sont sur les côtes du Montet, de Villers-les-Nancy, de Laxou et de Malzéville.

L'assise moyenne constitue les bancs calcaires appelés *balin*; elle donne de très-belle pierre de taille facile à travailler, mais, malheureusement, elle a le défaut d'être plus ou moins *gélisse*; cependant, elle résiste bien dans tous les ouvrages hors de l'eau. Cette assise fournit de

très-bons moellons de remplissage, des pierres de taille pour des escaliers, jambages, bandeaux de portes et fenêtres, et en général, toute la taille connue dans le pays sous le nom de *carreaudage* ; elle fournit aussi la pierre pour les monuments funèbres. La pierre de cette assise donne une très-bonne chaux grasse qui sert pour les constructions ordinaires, et doit être employée de préférence par les teinturiers, savonniers, tanneurs. On exploite cette pierre à Villers-les-Nancy, à Laxou, et sur la côte de Malzéville ; sur cette dernière côte, les crevassees et les fissures, dans ces calcaires, sont remplies de minerai de fer hydraté pisolithique d'une excellente qualité, que l'on a exploité pour le haut-fourneau de Chavigny ; il est à regretter que ce minerai soit peu abondant. L'assise inférieure présente le calcaire connu dans le pays sous le nom de *roche*. Elle y est de deux espèces : la *roche rouge* et la *roche grise* ; la roche rouge n'étant pas gelisse, est d'une grande utilité pour la construction des ouvrages hydrauliques, et elle est employée à toutes parties des constructions, comme moellons ordinaires, comme moellons de parements vus, comme libages des fondations ; on l'emploie aussi pour les sommiers des aqueducs pour les pavés de la ville de Nancy, pour des bornes, cassis, cheneaux ; elle donne même des pierres d'un grand appareil, quand elles n'ont pas besoin d'une taille très-fine ; pour recouvrement de murs de quai, etc., etc. ; elle est bonne aussi pour rechargement des routes. Les meilleures carrières de cette pierre sont à Ste.-Geneviève (commune de Dommarthemont), Malzéville, vallon de Boudonville, Buthegnémont (côte de Toul), côte de Chèvre (commune de Laxou), Maréville (enceinte), et Villers-les-Nancy. 2.° La formation du lias présente deux assises dont la supérieure forme, en général, une masse de marne qui, à sa partie supérieure, est grise ou jaunâtre, très-plastique, sans aucune stratification ; la partie inférieure est grise après la dessiccation, noire fraîchement tirées, schisteuse, assez dense, disposée par couches et se divisant comme de l'ardoise ; exposée à l'air, elle tombe en poussière et peut former pâte avec l'eau. C'est cette marne que l'on emploie pour la fabrication des fourneaux et des ouvrages de poterie ordinaire, pour celle

des briques et tuiles aux environs de Nancy ; il y a, dans le rayon de cette ville, seize tuileries, qui fabriquent annuellement 3,040,000 briques et 2,095,000 tuiles creuses et plates ; malheureusement, cette fabrication demande encore de grandes améliorations, car la marne, renfermant une grande quantité de fragments calcaires et des coquilles fossiles, fait que les tuiles et les briques éclatent et se cassent après leur cuisson, à cause de la chaux produite par ces fragments calcaires et par les fossiles. Il faut aussi que les briques et tuiles faites avec cette marne soient cuites à une très-forte chaleur, pour qu'elles gagnent une couleur blanchâtre, autrement elles ne résistent pas à la gelée, elles se divisent par éclats. Un autre inconvénient que présentent ces produits, c'est qu'ils gauchissent après la dessiccation et la cuisson, et deviennent, par conséquent, inabsorbants, ne se liant pas bien avec le mortier, et ne résistent pas au feu. Cette marne donne aussi, après le pétrissage convenable, un très-bon corroi pour les étanchements. Près de la Poudrière, à l'endroit nommé Jéricho, on a trouvé des bancs de calcaire marneux donnant un bon ciment hydraulique, qui, par sa qualité, équivaut au ciment de Pouilly ; il durcit sous l'eau en quelques minutes ; dans cet endroit, on trouve aussi du minerai de fer carbonaté argileux (sideron), du sulfure de zinc (blende), et du silicate de zinc.

L'assise moyenne de la formation liassique constitue le calcaire à gryphées (*Pierre à chaux grise*). Ce calcaire fournit des dalles pour couvrir les conduits, les jambages des portes et fenêtres pour les maisons de la campagne, de très-beaux pavés noirâtres, mais il faut que, pour ce dernier usage, il soit extrait bien avant son emploi, pour qu'il perde son eau de *carrière* (de cristallisation), et même il faut le prendre dans des bancs supérieurs ; il donne aussi d'excellents matériaux pour l'entretien des routes, mais son emploi principal est pour la fabrication de la chaux hydraulique, d'une qualité inestimable. Depuis le commencement des travaux du canal de la Marne au Rhin, la qualité de chaux provenant de ce calcaire est irrévocablement constatée, et on doit aux soins de MM. les ingénieurs Collignon et Zeiller, que le préjugé sur la préférence de la chaux de

Metz sur celle des environs de Nancy, est détruit; c'est par leurs efforts que l'on a construit des fours à chaux modèles à Ste.-Valdrée (commune de Laneuveville), où on a établi une fabrication soignée et économique; on a fait, dans cet établissement et sous les yeux de ces ingénieurs, des expériences sur le calcaire provenant des différentes carrières placées dans la proximité de la ligne du canal. Ces expériences ont été faites dans le but de constater le degré d'hydraulicité des différents bancs dans les diverses carrières. Voilà les principaux résultats de ces recherches pour les carrières des environs de Nancy.

Les bancs supérieurs des carrières de Ste.-Valdrée, Jarville, Ville-en-Vermois, St.-Flin (commune d'Art-sur-Meurthe) et Frolois, donnent une chaux éminemment hydraulique; elle durcit sous l'eau du quatrième au sixième jour, après l'immersion; la chaux des bancs inférieurs durcit au bout de sept à dix jours. Les carrières d'Art-sur-Meurthe, Bosserville, Tomblaine et Richardmémil donnent une chaux qui durcit sous l'eau du huitième au quatorzième jour, après l'immersion. Les trois fours de Ste.-Valdrée fournissent annuellement, pour les travaux du canal, 1,200 mètres cubes de chaux. Les seize tuileries, citées plus haut, en fabriquent 7,841 mètres cubes, tant pour les constructions de la ville de Nancy que pour celles des villages voisins.

Le grès infraliasique (lias sandstein), qui se trouve à St.-Flin et au-dessus de Varangéville, sert pour nettoyer les vases métalliques; mêlé avec l'argile d'alluvion, il donne une pâte pour maçonner les fours, pour faire des briques demi-réfractaires, de beaux carreaux de parquets et des foyers.

Les deux formations dont nous avons déjà parlé renferment une grande quantité de coquilles fossiles univalves et bivalves rares, des polypiers, des bois pétrifiés remplacés par la matière calcaire, charbonneuse ou piriteuse. (Voir le *Mémoire sur le terrain jurassique du département de la Meurthe*, par M. Guibal.)

3.° Les alluvions anciennes fournissent du bon sable pour le pavage et pour la fabrication des mortiers, des cailloux pour l'entretien des routes et même pour les pavés des rues de la ville de Nancy; les argiles, qui sont d'une

couleur jaune ou marbrée, donnent d'excellents carreaux — briques pour des carrelages, des briques ordinaires qui supportent bien les changements de température, des briques demi-réfractaires si cette argile est mêlée avec du sable siliceux; ces briques n'ont pas l'inconvénient de se gauchir pendant la dessiccation et la cuisson; elles sont happantes et adhérentes au mortier et ne sont pas gelisses; elles ne demandent pas une très-haute température pour leur cuisson, et si les tuiliers comprenaient bien leur intérêt, ils emploieraient cette argile de préférence à marne du lias. Les principaux dépôts de ces argiles sont: près de la Malgrange, au pied de la côte du Montet (Mont-Plaisir), à la Chiennerie et à St.-Jean; le lit de la Meurthe fournit du très-beau sable, du gravier et des cailloux. (Note communiquée par M. Victor Zienkowitz.)

NANZEVILLE, cense, à 2 kilom. E. de Martincourt. Elle appartenait, en 1710, à M. le marquis d'Eudicourt.

NARBONNE (RUISSEAU DE). Il sort du bois du Juré, arrose 30 hectares de prairies sur le ruisseau d'Atton, et se jette dans la Moselle après un cours de 6,300 mètres.

NARMONT, cense, à 10 kilom. O. d'Étrelval.

NATAGNE (LE). Ce ruisseau a sa source près de Bratte et son embouchure dans la Moselle; il suit un cours de 11,100 mètres, et passe sur les territoires de Bratte, Sivry (un moulin), Belleau, Morey, Ville-au-Val (un moulin), et Bezaumont (un moulin).

NÉBING (NEBINGER), village de l'ancien duché de Lorraine, chemin de grande communication n.° 15 de Dieuze à Insming, à 58 kilom. N.-E. de Nancy, 34 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-S.-O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop.: 438 hab., 44 élect. cens., 40 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants: 90 en hiver, 17 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ.: 726 hect.; 441 en terres lab., 85 en prés, 17 en vignes, 147 en bois. Moulin à grains. Lettres par Dieuze. Cette commune est moitié allemande et moitié française.

Anc. pop.: 1710, 25 hab., 8 gar.; 1802, 334 hab., 85 feux; 1822, 445 hab., 91 feux. *Anc. div.*: 1594, fief, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne; 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mail. de

Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bassing, dist. de Dieuze. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Les Archives ne font pas mention de cette commune : ainsi que la plupart des localités composant la châtellenie de Dieuze, elle eut beaucoup à souffrir des guerres du XVII^e siècle, et, en 1650, on n'y comptait plus que trois habitants.

NEUFCHÈRE ou **NEUCHÈRE**, cense, à 1 kilom. E. de Chicourt. C'était autrefois une haute justice ayant une chapelle de la Vierge, succursale d'Oron ; le ban était cultivé par les habitants de Villers et de Chicourt. La *Statistique* de 1802 indique aussi, sous le nom de *Neuchère*, une cense dépendant de Bertrambois.

NEUF-MAISONS, village de l'ancien évêché de Metz, sur la Verdurette, à 62 kilom. S.-E. de Nancy, 32 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-E.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 725 hab., 72 élect. cens., 12 cons. mun., 175 feux. Nombre d'enfants : 151 en hiver, 82 en été. Surf. territ. : 2,162 hect. ; 571 en terres lab., 145 en prés, 256 en bois. Ecarts : *Cœur*, *Chèrepère* ; deux moulins à grains, une scierie et une forge. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1802, 520 hab., 102 feux ; 1822, 378 hab., 142 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Vacqueville, dio. de Metz.

L'auteur de la *Statistique* de 1838 dit que ce village, qu'il appelle *Nova-Domus*, est un ancien fonds qui appartenait aux évêques de Metz et dépendait de leur seigneurie de Vacqueville. Cependant l'orthographe du nom français de cette commune semble devoir faire supposer plutôt que, dans l'origine, elle ne se composait que de neuf habitations, d'où lui sera venu son nom, qu'elle aura conservé après son agrandissement.

Il existe, au milieu de la forêt du *Grand-Clos*, territoire de Neuf-Maisons, des restes d'une de ces enceintes sacrées au milieu desquelles se célébraient les rites du polythéisme romain lorsqu'il eut remplacé le druidisme : c'est, dit M. Beaulieu, un cercle de pierres au-

quel on arrive par deux longues avenues bordées de pierres amoncelées et alignées. Dans l'intérieur de ce cercle, dont le diamètre est d'environ 50 pas, on a trouvé plusieurs fragments de bas-reliefs très-dégradés, mais sur lesquels on distingue cependant encore la partie supérieure du corps d'un homme couvert d'une draperie, une jambe et un pied sculptés en relief dans une niche, un piédestal sur lequel sont deux griffes ; le corps d'un lion, un vautour. Dans un lieu, dit la *Vieille-Eglise*, il existe beaucoup de fondations couvertes par l'herbe d'une prairie. Dans d'autres endroits, on a trouvé des cercueils en pierre renfermant des ossements.

NEUF-MOULIN, très-petit village de l'ancien évêché de Metz, chemin de grande communication n.° 20 d'Héming aux Verreries de St.-Quirin, à 74 kilom. E. de Nancy, 12 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 O. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe de Landange. Pop. : 73 hab., 7 élect. cens., 10 cons. mun., 17 feux. Nombre d'enfants (avec *Landange*). Surf. territ. : 492 hect. ; 150 en terres lab., 55 en prés. Lettres par Lorquin. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1802, 54 hab., 16 feux ; 1822, 67 hab., 17 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg ; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Ann. de Landange, dio. de Metz.

Ce village, qualifié encore de hameau en 1802, n'offre rien d'intéressant. On a trouvé, cette année, sur son territoire, avec des tuiles à côtés recourbés, un plat long de 28 centimètres, en cuivre ; sa forme est élégante, ses bords ornés d'arabesques ; on remarque, dans le fond, un poisson ciselé. Cet objet fait partie de la curieuse collection de M. le docteur Marchal, de Lorquin, à l'obligeance duquel nous devons cette note, ainsi que celle relative aux antiquités de Lorquin.

NEUF-MOULIN, cense, à 1 kilom. E. de Brouville.

NEUF-MOULIN (RUISSEAU DE). Sa source est à Hattigny, il suit un cours de 9,900 mètres, passe sur les territoires d'Hattigny, Aspach, St.-Georges, Landange (un moulin), Neuf-

Moulin, arrose 81 hectares de prairies et se jette dans le ruisseau de l'Étang.

NEUF-VILLAGE, petit village de l'ancien duché de Lorraine, à 61 kilom. N.-E. de Nancy, 56 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Annexe de Vahl. Pop. : 181 hab., 18 élect. cens., 10 cons. mun., 44 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, point en été. Surf. territ. : 42 hect. en terres lab., 17 en prés, 29 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en orge 22, en avoine 25. Chevaux, vaches, porcs et brebis. Lettres par Dieuze. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1710, 46 hab., 1 gar. ; 1802, 400 hab., 20 feux ; 1822, 452 hab., 29 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Altroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, dont l'origine ne semble pas très-ancienne, était tellement dépeuplé en 1650, qu'il ne comptait, avec Vahl, que deux habitants.

NEU-HOFF, ferme, à 2 kilom. S. de Bühl.

NEU-MUHL (RUISSEAU DE). Sa source est à la ferme de Moukenboff ; il suit un cours de 850 mètres, alimente un moulin et arrose 12 hectares de prairies sur le territoire de Bühl, puis se jette dans la Bièvre.

NEUSTAD-MUHL, moulin sur la Zorn, au pied de la montagne du Bollerstein ; son nom, qui signifie moulin de la nouvelle ville, semble indiquer qu'il existait dans les environs un village qui a été abandonné et détruit.

NEUSTAD - MUHL (RUISSEAU DE). Il a sa source sous la montagne de Hoube, fait mouvoir deux scieries sur le territoire de Dabo, passe sur celui de Hommert, et se jette dans la Zorn après un cours de 8,600 mètres.

NEUVE-MAISON, ferme, à 5 hectom. O. de Laitre-sous-Amance. Cette cense, dit Durival, est un ancien franc-alléu ; elle fut érigée en fief par Charles III, le 4.^{or} février 1608, en faveur de Georges Maimbourg.

NEUVES - MAISONS, village considérable de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Moselle, route royale n.^o 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 12 kilom. S.-S.-E.

de Nancy (Ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 819 hab., 82 élect. cens., 12 cons. mun., 235 feux. Nombre d'enfants : 153 en hiver, 65 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 69 hect. en terres lab., 12 en prés, 100 en vignes. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 20 hectol., en orge 25, en avoine 50 ; planté en vignes 90. Elève de pores ; culture de la vigne. Lettres par Pont-St.-Vincent.

Anc. pop. : 1710, 40 hab., 21 gar. ; 1802, 650 hab. ; 1822, 699 hab., 200 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et comté de Chaligny, bail. de Nancy ; 1751, bail., mait. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Pont-St.-Vincent, dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. de Chaligny, doy. et dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, que le *Pouillé de Toul* qualifie, en 1711, que de hameau assez considérable, faisait partie du comté de Chaligny. Il y avait un prieuré et un hôpital qui fut uni à la maison des Bénédictins du Pont-St.-Vincent, du consentement du duc Charles IV, à la prière de Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont.

Les habitants de Neuves-Maisons payaient, à la volonté du prince, une taille qui fut fixée, en 1669, par la chambre des comptes, à 120 francs. Ils étaient également soumis à des corvées qui furent converties en redevances pécuniaires : ils devaient, pour chaque charrue, 7 gros 8 deniers, plus 12 poules par année. Chaque boulanger devait aussi, pour permission d'ouvrir un four dans sa maison et y cuire du pain, une rente annuelle de 12 francs. En 1637, les moulins de Neuves-Maisons, appartenant au roi, étaient affermés moyennant une somme de 120 francs.

L'ancienne maison du prieuré sert aujourd'hui de cure ; l'église a été convertie en un habitation, et il ne reste rien de ses dépendances et de ses bâtiments que deux statues moyen-âge placées dans des niches pratiquées à l'extérieur. L'église actuelle a été construite vers la fin du siècle dernier.

NEUVILLER-LES-BADONVILLER (NOTRE-VILLARE, NEUVILLER-BAN-LE-MOINE), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur la Blette, à 61 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 51 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'ar-

rond., 15 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 373 hab., 37 élect. cens., 10 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 41 en été. Surf. territ. : 379 hect. en terres lab., 112 en prés, 42 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 19 hectol., en orge 21, en seigle 23, en avoine 25. Elève de la race bovine ; culture des céréales. Quatre moulins à farine, dont deux à deux meules, quatre pilons de chanvre et un moulin à émail. Lettres par Badonviller.

Anc. pop. : 1802, 530 hab., 70 feux ; 1822, 535 hab., 92 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. et comté de Salm, bail. de Lunéville ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux ; 1756 (pour une portion), juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg ; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont.—*Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul, et dio. de Metz, pour une portion ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, ainsi qu'on vient de le voir, était mi-partie de la Lorraine et de l'évêché de Metz, de la seigneurie d'Angomont ou Ban-le-Moine ; c'était là qu'était la mère-église de Bréménil. En 1529, les habitants de Neuville se mirent sous la protection de Henri, sire de Blâmont, à charge de lui payer 12 messins par an, 100 livres tournois et 40 quartes d'avoine d'entrée. L'église de ce lieu fut brûlée en 1653 et reconstruite en 1666.

NEUVILLER, cense, au sud et sur le territoire de Bouxières-aux-Chênes.

NEUVILLER-SUR-MOSELLE (NOVUM VILLARE, CHAMONT-SUR-MOSELLE), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, à 29 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 11 N.-E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 587 hab., 59 élect. cens., 12 cons. mun., 176 feux. Nombre d'enfants : 116 en hiver, 60 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 638 hect. ; 263 en terres lab., 49 en prés, 11 en vignes, 118 en bois. Foire, le 16 juin. Bureau de poste.

Anc. pop. : 1710, 53 hab., 10 gar. ; 1779, 90 feux ; 1802, 490 hab., 117 feux ; 1822, 582 hab., 127 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév., châtellenie et bail. de Nancy (le prieuré était des prév. et châtellenie de Rosières) ; 1710, prév.

et bail. de Nancy ; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton (sous le nom de *Chaumont-sur-Moselle*), dist. de Vézélie. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Neuville date d'une époque fort reculée : son prieuré fut fondé, en 1116, par Renaud III, comte de Toul, qui le fit unir à l'abbaye de St.-Vanne, de Verdun, auquel les dimes de Neuville, Crévéchamps, Lorey et Vaudeville furent données, en 1153, par Henri de Lorraine, évêque de Toul. Le château fut bâti, en 1170, par Odon d'Ogéville, dont les descendants possédèrent cette terre jusqu'en 1400, époque où Henri d'Ogéville, dernier de son nom et de ses armes, mourut, ne laissant de Jeanne de Joinville, sa femme, qu'une fille, nommée Béatrix, qui épousa Jean, comte de Salm, à qui échat cette terre. Les seigneurs de Neuville jouissaient sans doute d'une certaine prépondérance, car on les voit figurer comme témoins dans un grand nombre de titres : Vidéric de *castro de Noviller* dans un privilège de l'évêque Pibon pour l'abbaye St.-Léon de Toul ; Olic de *Noviller* (1157), dans la charte confirmative de la fondation de l'abbaye de Belchamps ; Ulric de *Novovillari* dans des lettres de Mathieu, duc de Lorraine, en faveur de l'abbaye de Clairlieu (1172) ; Isonsamys de *Neuvilleir* (1186), dans une donation faite à l'abbaye de Haute-Seille par Henri, comte de Salm, etc. En 1269, Jean de Choiseul céda au duc Ferry et à ses hoirs la part que Renaud de Bar tenait à Neuville. Les Archives renferment encore d'autres titres des XV^e et XVI^e siècles, mais qui sont sans importance. Pendant la guerre de Charles-le-Téméraire contre la Lorraine, Neuville fut occupé par une garnison bourguignonne.

Stanislas acheta la terre et seigneurie de Neuville-sur-Moselle, le 17 décembre 1749, de Nicolas-Léopold, prince de Salm-Salm, et l'érigea en comté, le 22 décembre de la même année, avec prévôté bailliagère composée du prévôt chef de police et gruyer, du procureur d'office et du greffier. Elle ressortissait directement au parlement de Nancy ; les cas royaux et privilégiés appartenaient seuls au bailliage. Le 15 février 1754, le roi de Pologne fit cession de cette terre à M. Chaumont de la Galazière, son chancelier et garde-des-sceaux, qui avait

fourni les deniers de l'acquisition. Roville-devant-Bayon fut uni à ce comté le 18 février 1754. La chapelle seigneuriale, qui tenait au chœur de l'église du prieuré, fut bâtie en 1768. L'ancien château, ou plutôt un des anciens châteaux, car, en fouillant le sol, on trouve les débris de trois maisons fortes qui y furent successivement construites, situé à l'extrémité du village, du côté de Nancy, au pied de la montagne du *Plessis*, était solidement bâti pour la défense et flanqué de plusieurs tours : l'abord en était difficile, et les bâtiments construits sur une haute terrasse ; on y travaillait en 1555 ; il y avait des colonnades, des sculptures, grand nombre d'armoiries et une chapelle castrale. Le bois couronnant la montagne à laquelle s'appuyait le château était anciennement appelé la *Héronnière*, parce que les hérons s'y retiraient ; on le nomma ensuite bois *Plessis* (de plaisir), parce qu'il était planté et renommé dans le pays pour sa beauté. MM. de La Galaisière détruisirent le vieux château et en élevèrent, sur les anciens fondements, un autre qu'ils embellirent par toutes sortes d'ornements. En 1774, ils firent construire, dans la seconde cour, une nouvelle chapelle castrale. Enfin, Louis XVI, par lettres-patentes du 15 mai 1776, ordonna que le comté de Neuwiller-sur-Moselle serait dorénavant appelé comté de *Chaumont-sur-Moselle*.

Les armes de Neuwiller étaient d'argent au mont de sable enflammé de gueules.

Antoine Mirbeck, né à Neuwiller, le 31 octobre 1754, mort à Mangonville le 31 juillet 1773, était comme l'athlète Protophanès dont parle Pausanias : au lieu de côtes, il avait un seul os qui régnait depuis l'épaule jusqu'aux petites côtes dites bâtarde. Nicolas Mirbeck, excellent peintre, élève de Girardet et ami de Greuze, naquit aussi à Neuwiller, le 13 avril 1758.

NICÉVILLE ou **NIXÉVILLE**, ancien fief au village de Seicheprey, érigé par arrêt du conseil, du 31 mars 1753.

NIED (LA). La Nied, *Nide* ou *Nid* (*Nida*, *Nita*), rivière qui donnait autrefois son nom au pays qu'elle arrose, et qu'on nommait *Nitensis Pagus* et *Nitachova*, se divise en deux branches appelées *Nied-Française* et *Nied-Allemande* ; cette dernière ne coule que dans le

département de la Moselle. La Nied-Française, qui commence à paraître à Marthil, suit, dans le département, un cours de 20,600 mètres et se jette dans la Moselle ; elle passe sur les territoires de Prévocourt, Morville-sur-Nied, Baudrecourt (2 moulins), St.-Epvre, Marthil (3 moulins), Villers-aux-Oies (un moulin), Bréhain (un moulin), Chicourt, Château-Bréhain, Oron (un moulin), Frémery (un moulin), Hannocourt et Lucy ; elle arrose 417 hectares de prairies.

NIED, cense, à 1 kilom. E. d'Hannocourt.

NIEDERHOFF (**NIDERHOPFEN**, **NIDREHOF**), village de l'ancien évêché de Metz, sur la rive droite de la Sarre-Blanche, à 76 kilom. E. de Nancy, 15 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 681 hab., 68 élect. cens., 12 cons. mun., 157 feux. Nombre d'enfants : 90 en hiver, 21 en été. Surf. territ. : 529 hect. ; 135 en terres lab., 150 en prés, 258 en bois. Moulin à grains, carrière de pierres de taille. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 415 hab., 401 feux ; 1822, 600 hab., 80 feux.—*Anc. div.* : 1751, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Ann. de Fraquelung, dio. de Metz.

Cette commune n'offre rien de remarquable. On montre, dans un bois qui n'en est pas éloigné, un terrain formant enceinte et présentant l'aspect d'un retranchement.

NIEDERHOFF (**RUISSEAU DE**). Sa source est à la ferme de Bonlieu ; elle passe sur les territoires d'Hattigny, Fraquelung, Niederhoff, et se jette dans la Sarre-Blanche après un cours de 5,400 mètres.

NIDERSTEINZEL (**STEINZEL**, **NIDERSTINSELLE**, **STEINSEL-BAS**, **ESTHEINSELLE**), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, rive gauche de la Sarre, route départementale n.° 4 de Nancy à Landau, à 78 kilom. N.-E. de Nancy, 19 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 N. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 840 hab., 85 élect. cens., 12 cons. mun., 184 feux. Nombre d'enfants : 170 en hiver, 59 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 1,295 hect. ; 394 en terres lab., 157 en prés, 22 en vignes. Moulin à grains, tuilerie, plu-

sieurs étangs. Lettres par Fénétrange. Cette commune est allemande.

Anc. pop.: 1802, 644 hab., 144 feux; 1822, 788 hab., 151 feux. — *Anc. div.*: 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Fénétrange, maît. de Sarreguemines, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux; 1790, canton de Berthelming, dist. de Dieuze.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village possédait autrefois un château ou forteresse dont on voit encore quelques débris sur le bord de la Sarre; le château de *Steinzel* ou *Estheinselle*, et ses dépendances, fut vendu, en 1565, par Jean de Veshenbourg et Eberlin d'Andelache, à Burchard, seigneur de Fénétrange, moyennant une somme de 1,800 florins. En 1587, Folmar de Guérolzech déclare que les gens du duc de Bar et ceux de l'évêque de Metz ayant pris et gagné la forteresse de *Steinzel* sur leurs ennemis, ledit Folmar y a la moitié qu'il a rendue par certaines lettres de *bourkefride* sur ce faites.

NIDERVILLER, village considérable des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, chemin de grande communication n.° 23 de Sarrebourg à Walscheid, à 90 kilom. E. de Nancy, 6 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 922 hab., 92 élect. cens., 42 cons. mun., 496 feux. Nombre d'enfants: 455 en hiver, 55 en été. Deux Sœurs de St.-Jean. Surf. territ.: 241 hect. en terres lab., 172 en prés, 652 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 46 hectol., en seigle 15, en avoine 25. Bêtes à cornes et porcs. Blé, seigle, avoine et pommes de terre. Manufacture de cailloutage, tuilerie et moulin à grains. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande; le canal de la Marne au Rhin passe sur son territoire.

Anc. pop.: 1802, 670 hab., 128 feux; 1822, 800 hab., 150 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief, terre et seigneurie de Sarrebourg; 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cout. de l'évêché; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Niderviller, qui faisait, dans l'origine, partie du duché de Lorraine, fut cédé à la France, en 1661, avec les autres localités de la prévôté de Sarrebourg. Il y avait un château seigneurial,

maintenant détruit, et qui appartenait au général de Custine qui périt sous la hache révolutionnaire en 1795. Niderviller n'a rien d'intéressant sous le rapport historique, mais il possède une manufacture de terre de pipe dont les produits sont très-renommés. Cette manufacture existe depuis le commencement du siècle dernier; elle appartenait aux seigneurs de Niderviller, dont le dernier était le général Custine, et elle était alimentée par leurs propres forêts. On y a toujours fabriqué de très-belle faïence. En 1765, le propriétaire fit venir de Saxe des ouvriers en porcelaine, et établit avec assez de succès ce genre de fabrication dans sa manufacture; on y continua, en outre, celle de la faïence jusqu'en 1785; mais on lui substitua alors celle de la terre de pipe imitant la poterie anglaise. En 1789, il y avait 150 ouvriers à Niderviller. Depuis cette époque jusqu'en 1829, cette manufacture avait pris les plus grands développements, pour la fabrication des porcelaines blanches, peintes, dorées, sous la direction de M. Lanfroy père, membre du conseil général du département. Plusieurs artistes distingués, attachés à l'établissement, ont permis au propriétaire d'ajouter à sa fabrication celle des figurines en biscuit et en porcelaine, qui sont encore aujourd'hui fort recherchées. Il existe, dans cette manufacture, cinq fours pour la terre de pipe. M. Dryander, le propriétaire actuel, a changé et entièrement renouvelé cette usine, qui marche maintenant dans le genre anglais. On y trouve toutes espèces de cailloutage et une sorte de terre fine qui égale en beauté les plus belles porcelaines.

NIDERVILLER (RUISSEAU DE). Il sort de la forêt de Hesse, baigne 41 hectares de prairies sur le territoire de Niderviller et se jette dans l'Otterbach après un cours de 5,600 mètres.

NIOS, cense indiquée dans le dénombrement de 1710 comme dépendant d'Hannocourt.

NITTING (NIETTING, NUTING), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Rouge-Eau, chemin de grande communication n.° 22 de Sarrebourg à Abreschwiller, à 81 kilom. E. de Nancy, 10 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop.: 482 hab., 48 élect. cens., 40 cons. mun., 114 feux. Nombre d'enfants: 72 en hiver, 48

en été. Surf. territ. : 886 hect. ; 216 en terres lab., 493 en prés, 439 en bois. Ecart : *Malgré-Colle*, *Chapui*; moulin à grains, huilerie, four à chaux, carrière de pierres de taille. Lettres par Lorquin.

Anc. pop.: 1710, 17 hab., 4 gar.; 1822, 317 hab., 72 feux.—*Anc. div.*: 1710, terre de Sa-reick, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lix-heim, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg.—*Spir.*: Doy. de Lorquin, dio. de Metz.

Nitting, qui appartenait, dans le siècle dernier, à la maison de Saintignon, s'est, au dire de la tradition, élevé sur des débris d'habitations fort anciennes, dont une, échappée à la destruction, est attribuée aux Templiers.

M. Poirot, ancien maire de Nitting, a laissé, sur ce village et sur le pays d'alentour, des notes manuscrites fort intéressantes qui ont servi plus d'une fois à l'auteur de l'*Archéologie de la Lorraine*.

NOLWEIHER, moulin, à 3 kilom. O. de Bisping, dont il dépend.

NOLWEIHER (RUISSEAU DE). Il a sa source au-dessus de Bisping, alimente le moulin dont nous venons de parler, passe sur le territoire d'Angviller, sur celui de Guermange, où il fait aussi mouvoir un moulin, suit un cours de 8,600 mètres, et se jette dans la Seille.

NOMENY (NOMENIUM, NOMENY-EN-SAULOIS), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, rive droite de la Seille, route départementale n.° 44 de Nancy à Metz, chemins de grande communication n.° 28 de Pont-à-Mousson à Nomeny et au pont d'Aulnois, n.° 6 de Nancy à Faulquemont, à 28 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. Nomeny est le chef-lieu d'un canton comprenant 50 communes. Pop. : 1,547 hab., 120 élect. cens., 12 cons. mun., 563 feux. Nombre d'enfants : 291 en hiver, 177 en été. Trois Sœurs de la Doctrine-Chrétienne. Salle d'asile établie en 1845, pensionnats de garçons et de filles. Bureau de charité. Surf. territ. : 4,190 hect. en terres lab., 187 en prés, 45 en vignes, et jardins, 506 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 20 hectol., en orge 22, en avoine 25; planté en vignes 123. Ecart : *Laborde*, *les Francs* et plusieurs maisons isolées. Tanneries, teintureries,

moulin à grains; pont de sept arches sur la Seille. Bureau de poste.

Anc. pop.: 1710, 258 hab., 40 gar.; 1779, 300 feux; 1802, 1,530 hab.; 1822, 1,216 hab., 340 feux.—*Anc. div.*: 1710, chef-lieu d'un bail. et d'une prév.; 1751, chef-lieu d'un bail, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de l'évêché, de St.-Mibiel et de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.*: Siège d'un archiprêtre, dio. de Metz.

La ville de Nomeny était autrefois une chàtellenie possédée par les évêques de Metz, et avait des dépendances considérables; quelques terres en furent ensuite détachées, et une partie du territoire resta aux ducs de Lorraine qui y faisaient exercer leur justice par des juges-gardes évêchois. Cette ville remonte à une époque fort éloignée. D. Calmet rapporte que l'évêque Adalbéron II, étant tombé malade près de cette ville au mois de mai 1005, s'y fit transporter, et delà à Metz, où il mourut huit mois après. En 1507, l'évêque de Metz reconnaît que le voué de Nomeny doit avoir le tiers audit ban sur la taille et les hommes. La vouerie de cette ville passa successivement entre les mains d'un grand nombre de seigneurs. En 1551, Adémar, évêque de Metz, désirant accroître les biens de son évêché, sollicita et obtint de Jean et de Thibaut, seigneurs voués de Nomeny, leur agrément pour former et fortifier cette ville et leur accorda, en échange de cet octroi, des lettres de sauvegarde avec toute la justice haute, moyenne et basse au ban de Nomeny, et l'ouverture des portes de la ville en tout temps. Adémar fit donc fortifier Nomeny; il entourait cette ville d'une enceinte en murs épais, flanquée de tours, qui subsiste encore en partie; en 1590, Thiéry Bayer de Boppart, aussi évêque de Metz, fit construire, sur la hauteur qui le domine, un château, l'un des plus forts de la contrée, où ses successeurs établirent souvent leur résidence. En 1450, l'évêque Raoul de Coucy engagea la ville et la seigneurie de Nomeny, pour un tiers, au comte Antoine de Vaudémont, et, pour deux tiers, au duc Charles II. Ce dernier étant mort en 1451, René I^{er}, son successeur, entretenit une garnison à Nomeny. Cette place fut assiégée, en 1451, par des aventuriers dont les chefs, parmi lesquels

Robert de Baudricourt, le damoiseau de Commercy, etc., avaient échappé au désastre de Bulgnéville; mais l'entreprise de ces seigneurs échoua complètement, et, pour se venger de cet échec, ils dévastèrent les environs. En 1453, René rendit à Conrad Bayer, 77.^e évêque de Metz, les terre et seigneurie de Nomeny. En 1465, George de Bade, successeur de ce prélat, choisit Nomeny pour y présider des conférences dans lesquelles il voulait réconcilier son chapitre avec l'autorité municipale de Metz. En 1473, une peste étant survenue à Metz, décida la cour ecclésiastique à se retirer à Nomeny, où, le 24 avril 1474, fut signé un traité entre le duc de Lorraine et l'évêque de Metz. En 1522, Jean, cardinal de Lorraine, 80.^e évêque de Metz, engagea les ville, château et seigneurie de Nomeny au comte Guillaume de Furstemberg. Le rachat en fut fait par Jean d'Haussonville, seigneur d'Essey, dont les héritiers cédèrent leurs droits, du consentement du cardinal Jean de Lorraine, à Nicolas, comte de Vandémont. Par suite de cet arrangement, le prince Charles, cardinal de Lorraine, administrateur du temporel de l'évêché de Metz, par lettres du 6 juillet 1554, de l'agrément de la cour de Rome et du consentement du chapitre de la cathédrale, érigea Nomeny en fief mouvant de son évêché, en faveur de Nicolas, comte de Vandémont. Ce prince habita Nomeny pendant plusieurs années. La princesse Louise, sa fille, qui épousa Henri III, roi de France, y fut élevée. La même année 1554, il y eut acte de protestation relativement à la première place en l'assemblée des Etats de l'évêché de Metz, tenue à Vic, par Jean, comte de Nassau et de Sarbrück, et ses frères, contestée par le comte de Vandémont, se disant premier vassal à cause de son château de Nomeny. Le 22 octobre 1561, la cour impériale de Spire prononça la désunion des terres du marquisat de Nomeny. Le 9 juin 1567, Maximilien II approuva l'aliénation faite par le cardinal de Lorraine en 1554, et érigea Nomeny en marquisat et principauté d'empire. Depuis cette époque, les marquis de Nomeny eurent rang et séance, en qualité de princes, dans les diètes de l'empire. En 1569, Maximilien, par nouvelles lettres confirmatives, octroya au fils et successeur du comte de Vau-

démont l'usage des droits de régales, inféodations des justices, fiefs, etc., à charge de prêter serment de fidélité aux évêques de Metz, de fournir les subsides demandés par l'empire, et de faire ressortir les appellations par-devant les officiers du bailliage de Vic. En 1574, Louise de Lorraine, fille de Nicolas, duc de Mercœur, céda à Emmanuel-Philippe de Lorraine, son frère paternel, tout ce qu'elle pouvait prétendre sur le marquisat de Nomeny, pour 150,000 francs. En 1578, ce prince unit et incorpora la justice locale de Nomeny à la justice de son bailliage du marquisat. Le 15 juillet 1612, le duc Henri acheta de Marie de Luxembourg, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, fils de Nicolas de Lorraine, comte de Vandémont, les terre et seigneurie de Nomeny, ainsi que la mairie et les villages du ban de Delme, annexés au marquisat de Nomeny en 1561. Ce prince attribua la reconnaissance de ses appellations à la chambre des Comptes de Lorraine, et en fit donation à Marguerite de Gonzague, son épouse, au cas de survivance de cette princesse. On voit, par une lettre de l'empereur à Didier d'Altel, envoyé du duc de Lorraine (27 septembre 1615), que le marquisat de Nomeny, « séparé de l'évêché de Metz par la diète de Spire, en 1561, avait été taxé à 5,000 hommes de cavalerie et 12,000 d'infanterie. Cependant, sur les instances de l'envoyé du duc, ce dernier fut taxé, tant pour le marquisat que pour le duché de Lorraine, à 24,000 florins du Rhin. » En 1661, une partie des localités formant le marquisat fut cédée à la France. Le 1.^{er} septembre 1663, Louis XIV signa à Nomeny le célèbre traité qui laissait à Charles IV l'usufruit seulement de son duché. En 1669, la France, voulant faire cesser la guerre que se faisaient le duc de Lorraine et l'Electeur palatin, fit occuper Nomeny par le maréchal de Créqui. La guerre s'étant allumée entre la France et l'empire, le duc Charles V, qui commandait les Impériaux, vint camper, en 1677, sur la rive droite de la Seille et appuya sur Nomeny la gauche de son armée qui s'étendait jusqu'au fort d'Eply, séparé par la Seille de Morville où le maréchal de Créqui avait le gros de ses forces. Le duc Léopold étant rentré dans ses Etats à la paix de Riswick, les contestations qui subsistaient avec la France

furent réglées par le traité de Paris, du 21 janvier 1718. L'article 14 remit au duc le marquisat de Nomeny et tous les droits de suprême domaine que la France pouvait avoir acquis sur cette contrée ; mais l'article 18 obligea le duc de Lorraine à prêter foi et hommage aux évêques de Metz, Toul et Verdun, pour les terres et fiefs situés dans ces Etats, qui pouvaient provenir du temporel des évêchés.

L'édit du 12 septembre 1718 supprima le bailliage de Nomeny, qui avait été établi par l'édit du 31 août 1698, et le remplaça par une prévôté dont les appels étaient portés au bailliage de Nancy. Jusqu'à cette époque, le ressort du marquisat de Nomeny avait été attribué, en même temps que celui d'autres domaines, qui, originellement, ne faisaient pas partie de la Lorraine, à la chambre des Comptes de Lorraine. Le principe que les lois et ordonnances n'avaient force de loi que dans le ressort des parlements auxquels elles avaient été adressées, donne de l'intérêt à l'examen des juridictions sous lesquelles chaque localité s'est trouvée placée par suite des aliénations qui en ont été faites et des actes diplomatiques qui ont réglé son sort. Stanislas, par l'édit du mois de juin 1751, rétablit le bailliage de Nomeny et le composa d'un bailli, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant-particulier-asseesseur, d'un conseiller, d'un avocat procureur du roi et d'un greffier. Les cas présidiaux allaient à Nancy. Ce bailliage était du diocèse de Metz, régi par les coutumes de l'évêché et celles de St.-Mihiel ; une seule commune était sous la coutume de Lorraine. La mesure des grains y était, la quartre ; celle de froment pesait environ 110 livres et se divisait en quatre bichets qui se mesuraient ras ; la quartre d'avoine faisait huit boisseaux et demi de Paris. Le corps de l'hôtel-de-ville était composé du maire royal chef de police, de trois échevins, d'un échevin-trésorier, d'un procureur du roi et d'un secrétaire-greffier. Il y avait, à Nomeny, des Minimes et des religieuses de la Congrégation qui s'y étaient établies en 1628, et un hôpital auquel le duc de Mercœur, en 1574, et la duchesse, sa femme (1614), firent plusieurs donations. Des casernes y furent construites en 1742, en exécution d'un arrêt du conseil de Stanislas, du 29 avril 1741. On comptait, à Nomeny, un fief, dit *Fief-Ro-*

bert, et sept maisons franches. Les armes de cette ville sont : d'azur à la croix d'or croisetée et recroisetée en chef.

Nous lisons dans l'*Etat du Domaine* qu'il était dû au roi, par la ville et les villages de la châtellenie de Nomeny, une taille ordinaire de 500 francs. Il existait, de plus, un droit, appelé l'*aide des Francs*, établi sur les personnes franches de Nomeny, et dont la fixation était à la volonté de S. M. Le droit de sceau et de tabellionage appartenait au roi, et les acquéreurs de biens immeubles étaient soumis à une redevance de 12 gros par 100 pour le droit de sceau, et, pour celui de tabellionage, de 6 gros pour le premier cent et de 3 pour les autres. Les offices de portiers appartenait au roi, et, au domaine, celui de chastrerie des bestiaux et de *reffleur* ou dépouilleur des bestiaux dans toute l'étendue de la châtellenie. Chaque boulanger ou pâtissier établi dans la ville ou les villages qui en dépendaient devait 14 gros ; celui qui se faisait recevoir tailleur d'habits, 20 gros, et 10 gros pour les fils de maître. Cette somme se partageait par moitié entre le roi et les compagnons du métier. Les pelletiers étaient soumis à un droit pareil. Ce droit était réparti de la manière suivante entre les autres corps de métiers : boulangers, 6 francs et moitié pour les fils de maîtres ; bouchers, 30 gros ; tisserands, 20 ; cordonniers et tanneurs, 6 francs, et seulement 40 gros pour ceux qui déclaraient ne vouloir travailler qu'en cuir rouge ; ciriers, 40 gros ; huilliers, maréchaux et serruriers, 6 francs ; tonneliers et chapeliers, 5. Le droit de contumace et celui de troupeau à part appartenait au roi, qui percevait aussi les deux tiers de la menue dime, dont le reste était aux chanoines de la cathédrale de Metz. Tout laboureur ayant charue devait, pour chacune, six journées de travail ou 3 francs ; enfin, il y avait un droit sur chaque propriétaire de maisons et granges.

On a trouvé, sur les territoires de Nomeny, Rouves et Raucourt, une chaussée recouverte de terre à une épaisseur d'environ 18 centimètres. Elle part des ruines de l'ancienne ville de *Malnois*, située sur le ban de Nomeny, et détruite pendant les guerres du moyen-âge ; elle passe dans les lieux dits *Petite-Valon* et *Grande-Valon*, et se dirige sur St.-

Jure (Moselle), où elle joint la nouvelle route de Metz, construite sur les débris de cette ancienne voie romaine qu'on appelle maintenant le *Chemin Saumard*.

La tradition rattache à cette chaussée l'existence de l'ancienne ville de Malnois ; elle aurait, dit-on, été construite pour faciliter les communications entre cette ville et Metz.

On a trouvé, sur l'emplacement de Malnois, des fragments de poterie, des pots en terre rougeâtre, des chandeliers de terre cuite, peints, les uns en vert, les autres en noir, des tuiles et des briques entières ou par morceaux, d'une pâte très-fine et d'une extrême dureté ; des médailles, une quantité considérable de monnaies romaines et lorraines, à l'effigie de René et d'Henri, et des débris d'armes ; des puits, des fragments d'anciennes murailles, des cercueils en pierre, isolés, renfermant des ossements humains.

Les deux couvents que possédait Nomeny ont été détruits ; quelques fragments des bâtiments conventuels servent aujourd'hui d'habitation, mais il ne reste rien des églises ni des cloîtres.

L'église de la ville est un mélange d'architecture du XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècle. Elle renferme quelques tableaux assez remarquables, un groupe de statues anciennes représentant l'ensevelissement de Jésus-Christ, un grand nombre de pierres tumulaires, dont la plus ancienne est de 1548, et un caveau sépulcral pratiqué sous le chœur.

Le château, qui avait été bâti par Thierry Bayer de Boppard, est détruit et sert de carrière de pierres à tous les environs ; ses débris ont déjà servi à bâtir le pont et plus de la moitié des habitations particulières ; des quatre grosses tours, il ne reste que les débris de trois ; l'une était circulaire, les autres à angles rentrants à l'intérieur, et semi-circulaires à l'extérieur ; des escaliers paraissent partout dans l'épaisseur des murs, sur la face interne ; les embrasures sont grandes, et on voit qu'elles ont toutes été destinées, dès l'origine, au service de bombardes et autres gros engins de guerre.

Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, fils du prince Nicolas et d'Anne de Savoie, naquit au château de Nomeny, le 2 avril

1559. Son tombeau est dans l'église des Cordeliers de Nancy. La famille du P. Fourier est originaire de Nomeny.

NONENBOURG, cense, à 2 kilom. de Walscheid. Quelques-uns prétendent que son nom lui vient d'un ancien couvent de nonnes, qui existait dans ce lieu ; mais il est plus probable qu'il y eut autrefois un fort.

NONHIGNY (NOHEIGNY), village de l'ancien duché de Lorraine, à 60 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 30 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-S.-E. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 360 hab., 36 élect. cens., 10 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants : 72 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 577 hect. ; 525 en terres lab., 155 en prés, 67 en bois. Ecart : *Bois-de-la-Grange*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 186 hab., 49 feux ; 1822, 289 hab., 61 feux.—*Anc. div.* : 1594, fief, bail. et comté de Blâmont ; 1710, prév. et principauté de Salm, bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Lunéville, mait. de St.-Dié, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux ; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Montreux, et dépendant, comme ce village, de l'abbé d'Etival qui y exerçait une juridiction quasi-épiscopale ; 1778, év. de Nancy.

Le plus ancien titre où il soit fait mention de cette commune est daté de 1401 ; c'est une donation par Henri de Barbay à Olry de Blâmont de 3,000 écus à prendre sur Herbéviller, *Noheigny* et *Monsteruel* (Montreux).

Il existe, à 4 kilom. environ de ce village, près de la ferme dite la Grande-Haie, une chapelle où l'on voit venir, de loin en loin, quelques pèlerins. Elle n'a rien d'antique et n'est pas entretenue. Il y a, à Nonhigny, une fontaine d'eau minérale, dont le pavé intérieur et les tablettes latérales sont en marbre. La tradition en fait remonter la construction jusqu'aux Templiers.

NORROY (NOGARETUM, NOGAVEDUM, NOGARDUM, NORROY-SOUS-PRENY, NORROY-DEVANT-LE-PONT), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Moselle, à 35 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-N.-O. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 788 hab., 79 élect. cens., 12 cons. mun., 225 feux. Nombre d'enfants : 165 en hiver, 53 en été. Deux Sœurs de la Doc-

trinc-Chrétienne. Bureau de charité. Surf. ter. rit. : 588 hect. ; 208 en terres lab. , 3 en prés , 407 en vignes, 488 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle peut rapporter 42 hectol., en avoine 45. Les vignes sont le principal genre de culture : le vin qu'on y récolte est un des meilleurs des environs, surtout celui du canton de *Salé*, bien exposé et planté de petits noirs de Bourgogne. Ce vin, délicat et léger, rivalise avec ceux de Thiaucourt, de Pagny et autres vins de la Moselle en réputation. Lettres par Pont-à-Mousson. On construit en ce moment, sur un ruisseau qui traverse une partie du territoire de Norroy, un moulin à blé ; il en existait un sur le même emplacement, ainsi qu'une tuilerie très-ancienne.

Anc. pop. : 1710, 416 hab., 31 gar. ; 1802, 626 hab., 180 feux ; 1822, 674 hab., 195 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Preny, bail. de Nancy ; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Villers-sous-Preny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

Le village de Norroy, dit *M.* le maire de cette commune, à qui nous devons une partie de ces renseignements, est très-ancien : il existait sans doute du temps de la conquête des Gaules par César, et en même temps que Mousson et Preny. On en juge par une grande quantité de médailles et d'outils romains qu'on a trouvés, surtout dans ses carrières, exploitées à ciel ouvert depuis plus de 2,000 ans ; ce sont elles qui ont fourni une grande partie des pierres qui ont servi à la construction de Scarponne, de l'aqueduc de Jouy, etc., etc., et, dans des temps plus modernes, du pont de Frouard et des principaux bâtiments de Nancy et de Metz, ce qui prouve sa qualité supérieure. On a trouvé, dans ces carrières, il y a plusieurs années, quatre colonnes cannelées sans chapiteaux, d'une très-belle exécution, mais qui ont été malheureusement brisées par les ouvriers, qui en ignoraient la valeur, et converties en moellons ; deux autels dédiés à Jupiter et à Hercule. En 1827, on en a découvert un troisième, consacré à Hercule Saxanus, qui a été conservé et envoyé au Musée de Nancy par M. Lefebvre de La Forêt, alors maire de la commune de Norroy, et à qui l'Académie lorraine

a décerné une médaille en bronze. D'après les prévisions de M. le comte d'Allonville, savant archéologue et autrefois préfet du département, il doit encore se trouver dans ces carrières, qu'il a explorées en 1828, un quatrième autel, mais dont on ne devra la découverte qu'au hasard, car, faute de fonds, l'exploitation de ces carrières est presque entièrement abandonnée.

D. Calmet donne les inscriptions que portaient les deux autels trouvés à Norroy en 1729 et 1749. Sur le premier on lisait :

I.O.M. ET HER-
CVLI. SAXA. SACRVM.
P. TALPIDIVS CLEMENS.
LEG. VIII. AVG. CVM. MIL. LEG.
EIVS V. S. L.L.M.

(A Jupiter très-bon et à Hercule Saxanus. Publius Talpidius Clemens, tribun de la VIII^e légion. Auguste, avec les soldats de sa légion, ont rendu les vœux librement et avec justice.)

Voici la seconde inscription :
HERCVLI.SAXANO.ET IMP.VESPASIANO.
AUG. ET TITO. IMP. ET DOMITIANO.
CESARI. M. VIBIVS. MARTIALIS. VII.
LEG. X. ET COMMILITONES. VEXILLI.
LEG. EIVSDEM.

QVI. SVNT. SVB CVRA EIVS.
V. S. L. M.

Un diplôme de l'empereur Othon I^{er}, de 960, confirmant les biens de l'abbaye de St.-Pierre-aux-Nonnains, de Metz, fait mention de Norroy et le désigne ainsi : *Nogavedum in pago Scarponensi*. En 1293, Isabelle, abbesse de ce couvent, donna des lettres portant que les gens de Thibaut, duc de Lorraine, seigneur de Preny, prenaient sur les ville et habitants de *Nourroy* plusieurs grosses redevances ; que, pour y remédier, ils conviennent que dorénavant ledit duc y prendra les cry et chevauchée, un guet, deux *chais* de vin du meilleur, deux muids de blé et deux poules par conduit, annuellement.

Pendant le siège de Metz par Charles-Quint, le château de Norroy fut pris et saccagé par les troupes de l'empereur. Il existe encore un chemin communal qui conduit à Preny, et qui porte le nom de *Chemin des Espagnols*. Au mois de février 1590, les Messins prirent de force la tour de l'église, qui était fortifiée, suivant l'usage du temps, et enlevèrent une

cloche avec laquelle, dit Durival, on sonne à Metz la retraite bourgeoise ; elle est dans le clocher de l'église Ste.-Croix. Les Suédois ont aussi pillé et dévasté ce village, et on a trouvé plusieurs fois de l'argent dans des pots de fer qui étaient enfouis en terre ; le château a été démoli et a formé depuis plusieurs maisons de ferme et autres.

Louis de Guise, prince de Phalsbourg, échangea, en 1620, la haute justice de Norroy avec Jeanne de Marcoisy, abbesse de St.-Pierre, contre des redevances en grain et vin que lui payaient les habitants, à condition que le prince aura le tabellionage à Norroy, au ressort de Preny ; que les habitants feront guet et garde à Preny, seront tenus à la réparation des fossés, aux corvées de chariots et de bras pour le service du seigneur de Preny, sauf le charroi d'affouage du capitaine, dont ils seront exempts ; seront tenus de se trouver à Preny au son de la cloche, d'aller à la chasse *ad nutum* dudit seigneur, pour tous lesquels cas ils seront juridiciables du prévôt de Preny ; le prince aura la collation de la cure et les deux tiers des dîmes.

Il se trouve, sur le territoire de cette commune, une fontaine d'eau ferrugineuse à laquelle les habitants ont donné le nom de *Rouge-Eau*, et dont l'usage est recommandé par les médecins dans plusieurs maladies. Des naturalistes et des mineurs instruits croient que les montagnes qui avoisinent Norroy renferment des mines de fer et des bancs considérables de charbon de terre ; il arrive souvent qu'en piochant, les vigneron ramènent, à la surface, du charbon qui brûle très-bien ; cette circonstance vient à l'appui de leurs conjectures. A la fin de l'hiver de 1817, les habitants de Norroy furent éveillés, au milieu d'une nuit, par un bruit épouvantable dont ils furent très-effrayés ; ils n'en connurent la cause qu'au jour, où ils virent, avec étonnement, qu'un éboulement considérable de terre avait eu lieu. Une partie du territoire paraissait avoir été le théâtre d'un tremblement de terre : des chemins, des vignes, des arbres, avaient été transportés en entier à des distances considérables et avaient poussé d'autres terres devant eux ; on n'apercevait à leur ancienne place que des rochers nus et de larges et profondes crevasse ; on a attribué cet événement aux grandes

pluies tombées pendant les années 1816 et 17, lesquelles ayant pénétré la terre végétale, ont trouvé un lit de terre argileuse sur lequel elles ont glissé, entraînant avec elles, jusqu'au bas de la colline, toute la terre qu'elles avaient imbibée. Depuis cette époque, il y a eu, pendant plusieurs années, des éboulements partiels moins désastreux ; il a fallu, pour réparer ce bouleversement, toute la patience, l'intelligence et l'amour du travail dont sont, heureusement, doués les paysans lorrains ; aujourd'hui, il n'y paraît plus, mais ils en conserveront longtemps le souvenir.

Norroy était, avant la révolution, une seigneurie considérable qui appartenait à la comtesse de Cherseuil, abbesse de St.-Louis de Metz, qui y possédait, entre autres droits féodaux, celui de haute justice.

Il reste à peine quelques restes du camp romain qui était sur la pelouse de Norroy et descendait jusqu'au village. L'extrémité septentrionale était bornée par des rochers exploités en carrières.

L'église de cette commune, construite en 1615 et agrandie en 1756, est une des plus belles et des plus vastes des villages du département.

Norroy est le lieu de naissance du médecin JADELOT, né en 1738 et mort en 1795, qui fut médecin de l'hôpital St.-Charles membre de l'Académie de Nancy, et qui a laissé plusieurs ouvrages estimés.

NORROY, hameau considérable qui dépend de Lesménils, et où se trouve l'église de ce village.

NORROY, scierie, à 4 kilom. N. de St.-Sauveur.

NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION, ancien ermitage existant autrefois sur le ban de Vandœuvre.

NOTRE-DAME-DE-GRACE, ermitage, autrefois ban de Crévéchamps.

NOTRE-DAME-DES-ANGES, maison de campagne, à 4 kilom. O. de Nancy ; ce fut là que s'établirent d'abord les Tiercelins de cette ville.

NOUVEAU-LIEU, cense, à environ 5 kilom. S.-O. de Rosières-aux-Salines. Cette cense, autrefois hameau, était une haute justice dépendant de la Primatie de Nancy, avec maison

seigneuriale, pressoir et de belles fontaines. Celle appelée *la Potrasse*, dit Durival, est minérale. Il y avait aussi, sous l'invocation de saint Antoine, une chapelle desservie par un prêtre qui se qualifiait de curé. De 1696 à 1719, les curés de Burthecourt, Rosières, Saffais, Tonnoy, ou les capucins de Rosières et de St.-Nicolas vinrent y célébrer les offices.

NOVIANT-AUX-PRÉS (**NOVIENTUM**), village de l'ancien duché de Bar, route départementale n.° 4, de Nancy à St.-Mihiel, à 33 kilom. N.-O. de Nancy, 22 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 402 hab., 40 élect. cens., 40 cons. mun., 408 feux. Nombre d'enfants : 43 en hiver, 27 en été. Surf. territ. : 1,419 hect.; 845 en terres lab., 28 en prés, 6 en vignes, 188 en bois. Deux foires : les 1.^{er} juillet et 18 novembre. Bureau de poste.

Anc. pop. : 1710, 58 hab., 15 gar.; 1773, 80 hab.; 1802, 350 hab., 85 feux; 1822, 400 hab., 408 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et mait. de la même ville, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Bernécourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Le village de Noviant est ancien, car un seigneur de ce nom figure dans un titre de 1174, relatif à l'abbaye de Haute-Seille. En 1239, Henri, comte de Bar, donna à l'abbaye de St.-Benoît-en-Voivre, en aumône, toute la dime de *Noviant-en-Hey*, « pourquoi les religieux s'obligent de fournir des hosties faites de bon froment, par tous les diocèses de Metz, Toul et Verdun, quand ils en seront requis. » En 1313, Bertrand de Tremblecourt, seigneur de Noviant, construisit dans ce lieu une chapelle qui fut augmentée plus tard par la famille de Beauvau. Dans un titre de 1574, Noviant est appelé *Nouveau-aux-Prés*. Le château fut reconstruit vers 1750. L'hôpital, fondé à une époque inconnue, fut supprimé par M. du Saussaie, évêque de Toul. La terre de Noviant fut érigée en marquisat par Louis XIII, le 13 novembre 1642. Cette érection fut confirmée par le duc Léopold, le 7 avril 1722, et ce prince y créa une prévôté. D'autres lettres de confirmation furent aussi données par Stanislas.

Le P. Anne-François de Beauvau, jésuite distingué, naquit à Noviant le 26 août 1617.

OBERSTINZEL (**ZTINZELLE**), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Sarre, route départementale n.° 17 de Sarrebourg à Fénétrange, à 75 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 7 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 8 S. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Annexe de Bettborn. Pop. : 316 hab., 32 élect. cens., 40 cons. mun., 64 feux. Nombre d'enfants : 46 en hiver, 9 en été. Surf. territ. : 307 hect.; 290 en terres lab., 78 en prés, 89 en bois. Ecarts : *Sarreck*, *Moulling*; tuilerie, four à chaux. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1710, 23 hab., 7 gar.; 1802, 310 hab., 66 feux; 1822, 384 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, terre de Sareick, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lixheim, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Cette commune n'a rien d'intéressant.

OBRECK, petit village de l'ancien évêché de Metz, sur la Petite-Seille, à 38 kilom. N.-E. de Nancy, 8 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe d'Hampon. Pop. 180 hab., 18 élect. cens., 40 cons. mun., 39 feux. Nombre d'enfants : 36 en hiver, point en été. Surf. territ. : 317 hect.; 252 en terres lab., 61 en prés, 6 en vignes. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 139 hab., 32 feux; 1822, 135 hab., 44 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie d'Haboudange, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton d'Haboudange, dist. de Vic. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Les habitants de ce lieu devaient annuellement au roi 3 gros 4 deniers, 6 quarts d'avoine et 6 poules.

OCHEY (**ORCADE**, **OLCNEY**, **OXYEY**), village de l'ancien duché de Lorraine, à 26 kilom. S.-O. de Nancy, 14 S.-S.-E. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 511 hab., 51 élect. cens., 12 cons. mun., 152 feux. Nombre d'enfants : 75 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 1,806 hect.; 850 en terres lab., 53 en prés, 10 en vignes, 882 en bois. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 59 hab., 19 gar.; 1802

420 hab., 87 feux; 1822, 414 hab., 128 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelise, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bicqueley, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. et dio. de Toul.

Ce village remonte à une époque fort éloignée : il en est question dans une charte de Conrad-le-Salique, datée de 1033; mais, à cette époque, il n'y avait encore qu'une chapelle dépendant de Colombey. Le P. Benoit dit, dans son *Origine de la maison de Lorraine*, que le duc Théodoric II, fils aîné de Gérard d'Alsace (1070-1115), posséda le village d'Ochey, et que Renaud III, comte de Toul, étant sur le point de faire le voyage de la Terre-Sainte, engagea au duc Théodoric le village d'Ochey en Sain-tois, l'an 1096, pour 40 livres, monnaie de Toul, et le comte, à son retour, retira cette terre. Le village d'Ochey est peut-être, selon D. Calmet, l'*Ursuwachus* dont il est parlé dans une charte de l'évêque Frotaire, de 836.

Le 7 avril de cette année (1845), au canton dit du *Haut-de-la-Croix*, point culminant du territoire de cette commune, position qui domine la route départementale n.° 3 et la route royale n.° 74, qui le coupent à environ 500 mètres du point dont nous parlons, d'après les indications d'un cultivateur qui, en labourant, avait trouvé une grande quantité de monnaies romaines en cuivre à l'effigie de Vespasien, Néron, Adrien, on fit fouiller le sol et l'on ne tarda pas à rencontrer des traces bien visibles d'anciennes constructions; toutes les fondations qui restaient furent mises à nu, mais les recherches ne furent pas heureuses, car on ne trouva pas la plus petite pièce de monnaie, seulement on vit la pierre refouillée qui avait porté les monnaies trouvées; cette pierre était posée à l'angle du seuil d'une porte qui conduisait à un corridor.

Bientôt toutes traces de maçonnerie disparurent et on ne rencontra plus que des fragments de tuiles et des tessons de poterie romaines. Les habitants d'Ochey prétendent qu'il y a sur ce point des caves considérables et profondes, et que plusieurs fois déjà on en a découvert les traces. Il est constant qu'il y a eu là des constructions romaines, mais que déjà les ruines ont été remuées; il est facile de

s'en convaincre par la grande quantité de pierres provenant de maçonneries, qui couvrent la surface du sol, par la présence de ces pierres à des profondeurs que n'atteint pas la charrue, et enfin par celle des terres végétales mêlées à la grève fossile qui forme la masse du sol d'Ochey.

L'église de ce village présente encore quelques fragments du XV^e siècle, mais totalement défigurés.

La maison d'Ochey portait d'or à deux lions léopardés de gueules.

OCHEY (RUISSEAU D'). Il a sa source à Domgermain, arrose 40 hectares de prairies sur le territoire de cette commune et se jette dans le ruisseau de la Queue, après un cours de 3,900 mètres.

OGÉVILLER (OGÉVILLARE, OGIÉVILLER, ORGEVILLER, AUGÉVILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Verdurette, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, et route départementale n.° 16, d'Ogéville à Allarmont. à 49 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 49 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrondissement, 41 S.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 544 hab., 54 élect. cens., 42 cons. mun., 140 feux. Nombre d'enfants : 408 en hiver, 27 en été. Surf. territ. : 353 hect.; 259 en terres lab., 62 en prés. Moulin à grains, pont de deux arches sur la Verdurette. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 55 hab., 11 gar.; 1802, 400 hab., 116 feux; 1822, 540 hab., 127 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. de Blâmont; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Mignéville, doyen de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ogéville, autrefois chef-lieu d'une baronnie, existait déjà au XII^e siècle, car il en est parlé, en 1159, comme appartenant à l'abbaye de Senones, dans une bulle du pape Eugène III. Le premier seigneur de ce nom, dit D. Calmet, est Conon d'Ogéville, qui vivait en 1189. C'est dans ce village que René II, marchant au secours de sa capitale, rejoignit l'armée des Suisses, ses alliés, et se vit à la tête de quatorze ou quinze mille hommes. En 1572, il y eut discussion pour savoir si la terre d'Ogéville était fief d'empire ou relevait du duché de Lor-

raine; elle fut reconnue dépendre de la juridiction de Lunéville. En 1575, un arrêt du conseil souverain de Lorraine, rendu contre les seigneurs d'Ogéville et d'Emberménil, les condamna à rendre foi et hommage au duc Charles III. Ogéville possédait un hôpital dont la chapelle servit aux offices paroissiaux, lorsque l'église eût été incendiée en 1635. Cet hôpital fut uni à celui de Lunéville sous le règne de Léopold. Quant à l'ancien château-fort qui dominait la vallée, il n'en reste que deux tours en ruines. Déjà, dans le siècle dernier, ses propriétaires, les princes Rhingraf, l'avaient abandonné et il tombait de vétusté. La maison d'Ogéville, d'ancienne chevalerie, portait d'azur à la bande d'argent munie de trois coquilles de sable et cotoyée de neuf billettes d'or, 4, 4 et 3, 1.

HERMANN, abbé de St.-Epvre, renommé pour son éloquence et ses vertus, et que le clergé du diocèse de Toul députa au concile de Constance, était né à Ogéville dans le XV^e siècle.

OGNÉVILLE, village de l'ancien duché de Lorraine, chemin de grande communication n° 9 de Nancy à Vicherey, à 50 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 S. - O. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 262 hab., 26 élect. cens., 10 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants : 49 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 412 hect.; 502 en terres lab., 45 en prés, 42 en vignes, 23 en bois. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 20 hab., 4 gar.; 1802, 180 hab., 42 feux; 1822, 254 hab., 57 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. et comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize; mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Vézelize. — *Spir* : Ann. de Vézelize, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village, qualifié encore de hameau dans le siècle dernier, faisait partie du domaine du comté de Vaudémont; il ne fut réuni au domaine ducal que par l'édit de 1729. M. de Bissy, évêque de Toul, l'avait joint à la cure de Vézelize, néanmoins, les curés de Vitrey et d'Hammeville y allaient dire la messe de trois en trois mois. M. Begon, aussi évêque de Toul, y plaça un vicaire amovible; Ognéville fut

érigé en succursale en 1827. Le duc René II y avait aboli les mains-mortes en 1491. Il y avait un fief érigé, le 29 mai 1736, en faveur de Henri de Pont. La taille ordinaire des habitants était de 4 gros par conduit. Ils étaient, en outre, taillables deux fois par année, à volonté, et sujets à tous charrois, corvées ordinaires et extraordinaires. Le droit de bourgeoisie était de 30 francs.

Depuis longtemps les habitants de ce village avaient rencontré, avec le soc de la charrue. des traces de constructions romaines, et, sur le penchant d'un coteau qui encaisse le ruisseau du Brénon, canton qui paraît avoir conservé un nom romain, *la Tarpe*, on a trouvé dernièrement, en arrachant des pierres, plusieurs tombeaux faits de pierres plates placées de manière à former un cercueil, mais sans maçonnerie. Ces tombeaux sont à un mètre l'un de l'autre et à peu de profondeur. Près d'un squelette d'enfant, on a découvert une bague en argent ornée d'une pierre gravée. M. Beaulieu possède une urne en terre et un poignard assez bien conservés, provenant du même endroit. Il y avait autrefois, dans ce lieu, une vigne qui a été défrichée et qui s'appelait *la vigne du cimetière*. On trouve, dans le rayon de 2 kilomètres, des vestiges de constructions romaines.

Il y a sur le finage d'Ognéville, une fontaine qui est un but de pèlerinage, et où se font encore quelques pratiques superstitieuses imitées du paganisme.

OLZÉ, ferme, à 1 kilom. N. de Flin.

OMELMONT (OMELI-MONS, AMELMONT, OLMEMONT), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Brénon, route départementale n° 12 de Nancy à Vézelize, à 26 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 N.-N.-E. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 201 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 47 feux. Nombre d'enfants : 54 en hiver, 48 en été. Surf. territ. : 466 hect. en terres lab., 69 en prés, 8 en vignes. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 18 hectol., en orge; en avoine 20; chevaux, vaches et moutons. Culture du blé et de l'orge. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 42 hab., 5 gar.; 1802, 150 hab., 54 feux; 1822, 195 hab., 45 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, bail. et comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. de

Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Houdreville, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village, qui faisait partie de la seigneurie de Tantonville, est appelé *Amelmont* dans un titre de 1597. Un laboureur, nommé Joseph Marchard, en fit bâtir l'église à ses frais, dans le siècle dernier, et donna, avec Joseph Huins, un fonds de 4,000 livres de France pour former une rente de 200 francs au vicaire. Le curé de cet endroit pouvait prendre une gerbe de blé de chaque monceau lorsqu'elles étaient en nombre impair. M. Féron, procureur du duc, y possédait un franc-allou, et il y avait un fief érigé, le 21 mai 1732, en faveur de Charles, comte d'Ourches.

OMMEREY, village de l'ancien évêché de Metz, près de l'étang du même nom, à 44 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 21 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 15 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop. : 481 hab., 48 élect. cens., 10 cons. mun., 130 feux. Nombre d'enfants : 90 en hiver, 26 en été. Surf. territ. : 1,008 hect.; 741 en terres lab., 139 en prés, 52 en bois. Ecart : *Varansailles*, *Boyet*. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 450 hab., 95 feux; 1822, 475 hab., 128 feux. — *Anc. div.* : 1736, châtellenie de Lagarde, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Vic, dio. de Metz.

Aucun ancien titre n'indique l'époque de l'origine de cette commune. Dans un champ appartenant de temps immémorial à la fabrique, on voit une croix en pierre érigée, dit-on, sur l'emplacement de l'ancienne église et du cimetière. Un cercueil en pierre y a été trouvé en 1810. Il existe aussi, dans cette commune, un pèlerinage à saint Marcel, où l'on vient prier pour obtenir la guérison des enfants.

OMMEREY (RUISSEAU DE), ou de **NARD**. Sa source est à Bourdonnay; il passe sur les territoires de cette commune, de Ley, de Donnelay (un moulin), Javelise, Lezey, (un moulin), Xanrey, Moyenvic, Marsal, arrose 404 hectares de prairies et se jette dans la Seille.

ONZE-FONTAINES, moulin de Blénodles-Toul, à 3 kilom. O. de cette commune.

Près de cette cense, il existe une tourbière que l'on a exploitée pendant quelque temps, et qui est maintenant abandonnée.

OREVAUX (RUISSEAU D'). Il a sa source à Crantenoy et son embouchure dans le Madon; il suit un cours de 3,800 mètres en passant sur les territoires de Crantenoy, Vaudeville et Haroué.

ORIOCOURT, petit village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, au pied de la côte de Delme, à 30 kilom. N.-E. de Nancy; 10 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 4 S.-S.-E. de Delme, chef-lieu de canton. Annexe de Laneuveville. Pop. : 152 hab., 15 élect. cens., 10 cons. mun., 25 feux. Nombre d'enfants : 23 en hiver et en été. Surf. territ. : 453 hect.; 225 en terres lab., 74 en prés, 117 en bois. Moulin à grains et four à chaux. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 156 hab., 26 feux; 1822, 157 hab., 26 feux. — *Anc. div.* : Avant 1661, bail. de Pont-à-Monsson; 1736, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Delme, dist. de Vic. — *Spir.* : Ann. de Donjeux, dio. de Metz.

Cette localité est ancienne : un seigneur de ce nom (*Paulus de Oriocourt*) signe comme témoin au testament de la comtesse Mathilde, pour l'abbaye de Salival, en 1195. D'autres titres, des XIV^e et XV^e siècles, font aussi mention d'Oriocourt. Ce village fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace.

ORMANGE, ferme à 2 kilom. S. de Gelucourt; elle est comprise, en 1736, parmi les localités du département de Metz; elle était, avant 1661, de la prévôté de Dieuze.

ORMES-ET-VILLE (OLME, ORMES-SUR-MADON), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Madon, à 25 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 N. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 454 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 81 en hiver, 21 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 1,248 hect.; 662 en terres lab., 198 en prés, 20 en vignes, 349 en bois. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 56 hab., 7 gar.; 1802, 370 hab.; 1822, 411 hab., 90 feux — *Anc. div.* :

1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Craon, dist. de Toul. — *Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

La cure de ce village fut donnée, en 1067, par Udon, évêque de Toul, à l'abbaye de St.-Epvre de cette ville. En 1179, la ville d'Ormes fut donnée pour apanage à Ferry de Bitche, par le duc Simon, son frère; et, en 1229, Alix, sœur de Ferry, ayant renoncé à toutes ses prétentions sur le duché de Lorraine, le duc Mathieu II lui céda le bourg et le fief d'Ormes avec ses appartenances et dépendances. En 1242, Ferry, comte de Linange, déclare qu'il est homme-lige du duc Mathieu et en a repris ligement le château d'Ormes et ses dépendances. En 1282, Ferry, aussi comte de Linange, assigne en douaire à Jeanne d'Apremont, sa future épouse, le château, la chàtellenie et les dépendances d'Ormes. En 1339, Raoul met aux mains d'Adémare, évêque de Metz, le fief et la chàtellenie d'Ormes tenus par Ferry, comte de Linange, pour le posséder jusqu'à ce que le comte ait réparé les dommages faits sur les terres de Fribourg. En 1438, Antoine, comte de Vaudémont, ayant appris que les seigneurs lorrains voulaient attaquer le château de cette ville, marcha contre eux et les défit entre Ormes et Charmes; et, huit jours après, il vint brûler les faubourgs d'Ormes. La seigneurie d'Ormes fut portée dans la maison de Linange par une princesse de la maison de Lorraine; elle passa ensuite dans la maison d'Haraucourt, dont un membre y fonda, en 1479, un couvent de religieuses hospitalières de Ste.-Elisabeth. L'église fut consacrée par Jean de Sorcy, suffragant de Toul, en 1471.

Ormes, après avoir été le chef-lieu d'une baronnie considérable dépendant du marquisat d'Haroué, est aujourd'hui un village sans importance. C'est à peine si l'on voit quelques débris de l'ancien château fort, que les comtes de Vaudémont détruisirent au XV^e siècle. Il n'en reste plus que quelques fossés et des souterrains, plus huit têtes de satyres, qui décèlent une main de maître et servent d'ornements extérieurs à la maison d'un propriétaire qui les a découvertes en jetant les fondations de son bâtiment. Dans l'église paroissiale est une cha-

pelle servant de sacristie, appelée la chapelle des Princes, dont les cintres, cachés par les boiserries du chœur, sont couverts de sculptures; la voûte de cette chapelle est décorée de huit médaillons, dans l'un desquels est la tête de Jésus-Christ. Cette église, d'un ensemble assez beau, a un portail garni de sculptures; les portes, le chœur, les stalles, au nombre de vingt-sept, présentent de jolies sculptures, qui n'ont pu échapper toutes au vandalisme révolutionnaire. Elle possède aussi quelques tableaux venant de l'église du couvent. Celle-ci subsiste encore, mais transformée en hangar: les bâtiments conventuels sont devenus des maisons d'habitation.

Charles de Lenoncourt, baron d'Ormes, sénéchal de Lorraine, lieutenant-général de Charles III au siège de Jametz, mourut sans postérité. Voici son épitaphe, rapportée par Aulbéry, et assez bizarre pour être conservée:

A Lenoncourt, le nom non court,
Fit sentir que c'estoit d'envie:
Icy en git le corps sans vie,
Mais sans mort, partout le nom court.

Le célèbre abbé Alliot a été longtemps curé d'Ormes.

ORON, village des anciens duché de Bar et évêché de Metz, rive droite de la Nied-Française, à 41 kilom. N.-E. de Nancy, 15 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 9 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop.: 496 hab., 50 élect. cens., 40 cons. mun., 115 feux. Nombre d'enfants: 85 en hiver, 8 en été. Surf. territ.: 426 hect. en terres lab., 64 en prés, 34 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge 20, en seigle 18, en avoine 22. Porcs et brebis. Culture des pommes de terre et du chanvre. Moulin à grains, four à chaux. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1710, 3 hab. manœuvres; 1775, 5 hab. (pour la partie barisienne); 1802, 330 hab.; 1822, 377 hab., 110 feux. — *Anc. d'or.*: 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1731, bail. de Château-Salins, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel (pour la partie barisienne); 1756, juridiction, subdélégation et gén. du Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Vic. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Cinq maisons seulement de ce village de-

pendaient de la baronnie de Viviers et étaient du duché; le reste appartenait à l'évêché de Metz; c'est dans cette dernière portion qu'était l'église. Du reste, Oron n'a rien de remarquable.

ORVILLE (RUISSEAU D'). Il passe sur les territoires de Benney et Lemainville, et se perd dans le Madon à 1 kilom. de ce dernier village.

OTTERBACH (RUISSEAU D'). Il a sa source à Brouderdorff, passe sur le territoire de cette commune, sur ceux de Niderviller et de Bühl, et se jette dans la Bièvre après un cours de 6,200 mètres.

OURCHES. (Voyez Cercueil.)

La noble et illustre famille d'Ourches, qui possédait de grands biens dans notre province, eut pour premier représentant connu en Lorraine, Lambirin d'Ourches, dont nous avons parlé; celui-ci descendait des sires de Joinville et épousa l'héritière d'Ourches, à condition d'en porter le nom et les armes. Aubert d'Ourches, qui avait épousé une parente du capitaine Baudricourt, parut, comme témoin, dans le procès de Jeanne d'Arc. C'était lui qui conduisait les hommes d'armes que la Lorraine fournissait à la France. Pendant l'invasion des Suédois, le jeune d'Ourches fut caché, comme un second Moïse, au milieu des joncs qui croissaient dans les fossés du château; il eut deux fils, l'un dit de Tantonville, l'autre de Cercueil; sa fille épousa le marquis de Choisy. Le d'Ourches dont nous venons de parler fut colonel—propriétaire d'un régiment de son nom, avec lequel il forma le premier régiment de carabiniers en France; il devint lieutenant-général des armées du roi. Son fils, d'Ourches de Tantonville, fut premier chambellan du comte de Provence et ses enfants eurent la survivance de sa charge. La maison d'Ourches porte d'argent au lion de sable, lampassé, allumé et couronné de gueules.

OUTREMONT (OTTEMONT, OULTREMONT), cense considérable, d'un seul gazon, divisée en deux corps de ferme, avec une maison d'exploitation pour chaque fermier. Elle est distante d'environ 2,500 mètres de la commune de Lesse, sur le ban de laquelle elle est située; elle ne dépend de cette commune que depuis la première révolution. C'était, avant cette époque, une propriété seigneuriale ayant une

haute justice; elle était de la communauté de Thicourt et de la prévôté d'Amance. Outremont avait un ban distinct et séparé de ceux des communes voisines, cela résulte évidemment d'un abornement de ladite terre, exécuté, en 1699, par arrêt de la Cour souveraine de Lorraine, en présence de commissaires et arpenteurs nommés par ladite Cour, ainsi qu'à l'assistance des maires de toutes les communes voisines, contradictoirement assignés à cet effet. Au mois d'avril 1211, l'évêque de Toul, comme seigneur de Brisois, donne la propriété d'Outremont à l'abbaye de Ste.-Croix, nommée plus tard de St.-Eloy, de l'ordre des Prémontrés. En janvier 1395, jour de la St.-Vincent, un sieur Némery Baudouche, seigneur suzerain, faisait don à la chapelle de Notre-Dame d'Outremont de deux quartes de blé à prendre, chaque année, sur les revenus de ses terres de Lesse, attesté par l'officiel de Metz, le 20 février 1410. Cette chapelle n'existe plus aujourd'hui. L'abbaye de Ste.-Croix ou de St.-Eloy, établie à Metz, ayant été supprimée par le pape Grégoire XIV, en 1594, il fut érigé à la place un collège à Metz pour l'instruction de la jeunesse. Ce collège, auquel avaient été abandonnés tous les biens de ladite abbaye, fut régi par des personnes du clergé séculier jusqu'en 1621, que l'évêque de Metz le confia aux pères Jésuites. Le 8 août 1597, Henri IV, étant au camp devant Amiens, écrivait au duc de Lorraine pour lui demander de faire réserve de la terre d'Outremont, en faveur du nommé Chéneau, abbé, et de ses religieux, de l'ordre des Prémontrés, pour y faire leur résidence à perpétuité. Mais déjà, depuis le 5 juin 1595, le cardinal de Lorraine, alors évêque de Metz, avait, au détriment du collège de cette ville, disposé de la terre d'Outremont en faveur du séminaire qu'il avait établi à Pont-à-Mousson. Ce n'est qu'en 1657 que les Jésuites, à qui était alors confié ledit collège, parvinrent à récupérer cette cense, avec l'assistance du pape et du roi de France. A la suppression des Jésuites, en 1767, le collège de Metz et ses biens furent donnés aux Bénédictins.

PACQUIS, scierie considérable, à 7 kilom. E. de Raon-lès-Leau.

PADOUX, cense, à 2 kilom. S. de St.-Nicolas. Il y avait autrefois une chapelle.

PAGNEY-DERRIÈRE-BARINE (PARGNEUM RETRÒ BARISNAM, PARGNEY, PARGNEY-SOUS-BARINE), village assez considérable de l'ancien duché de Bar, à 28 kilom. O de Nancy, 4 N.-O. de Toul, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 669 hab., 67 élect. cens., 12 cons. mun., 214 feux. Nombre d'enfants : 112 en hiver, 30 en été. Surf. territ. : 420 hect. en terres lab., 50 en prés, 192 en vignes, 172 en bois, 23 en chenevières. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge et en avoine 20. Vaches et porcs. Culture de la vigne. Ecarts : *Val-des-Nonnes, Voizelle*. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 64 hab., 18 gar. ; 1773, 67 hab. ; 1802, 590 hab., 183 feux ; 1822, 672 hab., 184 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel ; 1751, bail. de Commercy, gén. de Nancy, mait. et cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Lucey, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Bruley, doy. et dio. de Toul.

Le nom de Pagny ne se trouve dans aucun ancien titre. Pierre de Brixey donna aux chanoines de Liverduin *vineas in Barisno*, ce qui signifie des vignes au village de Barine ou sur la montagne de ce nom. Il est dit, dans l'*Etat du domaine*, que tous les ecclésiastiques ayant des vignes au ban de Pagny devaient annuellement au roi 6 deniers tournois vieux pour droit de vendanger. La création des maire, lieutenant, greffier et sergent pour l'administration de la justice, appartenait au roi. Le droit de taverne était de 2 francs.

PAGNY-SUR-MOSELLE (PATERNIACUM, PARNIACUM, PARNIEUM, PARGNEY-SOUS-PRENY), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte de Prency, chemin de grande communication n° 2, de Pont-à-Mousson à Metz, par Arnaville, à 41 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 11 N. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 1,019 hab., 102 élect. cens., 12 cons. mun., 270 feux. Nombre d'enfants : 463 en hiver, 85 en été. Surf. territ. : 543 hect. en terres lab. et chenevières, 127 en prés, 136 en vignes, dont les produits sont très-renommés, 84 en bois, 46 en jardins, vergers, terres vaines, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 13 hectol., en orge 18, en seigle 15, en avoine 20 ; planté en vignes 50, année moyenne.

Moutons et porcs. Culture de la vigne et des céréales. Fabrique de clés qui se meut au moyen d'une roue hydraulique ; elle est établie depuis 1838 et emploie une douzaine d'ouvriers ; six machines à battre les grains ; deux moulins à farine. Foires les 27 février et 17 septembre. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 154 hab., 50 gar. ; 1802, 950 hab., 245 feux ; 1822, 933 hab., 218 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Prency, bail. de Nancy, 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Prency, dio. de Toul.

Ce village est fort ancien : il en est parlé dans la confirmation de la fondation de l'abbaye de Ste.-Marie-aux-Bois sous Prency par Mathieu I^{er}, en 1138. En 1180, Ferry III confirma la seigneurie de *Pargney* à Aubert de Pargney, chevalier. En 1529, les habitants et communauté de Pargney donnèrent des lettres par lesquelles il consentirent à payer annuellement les *pas* (lettres de pas, sauf-conduit) que ceux qui seront maires de la centaine de Pargney donneront au seigneur de ladite centaine, et que tous les profits que les maires peuvent avoir en ladite centaine appartiendront à ladite communauté. En 1534, la cure de Pagny fut unie à l'abbaye de Ste.-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson. En 1618, Collignon Richard, seigneur de Jouy en partie, fit cession de la seigneurie foncière du ban St.-Gergone sis au village de *Pagny*, à Louis de Guise, comte de Boulay, moyennant la concession dudit prince à l'érection en fief de la maison dudit Collignon à Pagny. Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, vendit la terre de Pagny à Dominique Richard, le 25 août 1632. Le 1^{er} septembre 1728, le chapitre de la cathédrale de Metz, les abbé, prieur et religieux de l'abbaye Ste.-Marie de Pont-à-Mousson, en leur qualité de gros et menus décimateurs de Pagny, obtinrent un arrêt ordonnant que les propriétaires de vignes sur le ban de Pagny fussent tenus de faire avertir les dîmeurs une heure avant de tirer leur vin, pour venir percevoir la dime qu'ils devaient payer à la *Togues*. Pagny, où il y avait trois fiefs, eut une prévôté royale jusqu'à l'édit de 1751.

Au mois d'octobre 1842, en labourant une contrée de terres situées vers la Moselle, entre cette rivière et Pagny, on découvrit un couvercle en pierre qui devait appartenir à une tombe; on fouilla à cet endroit, et bientôt un tombeau en pierre de taille, d'un seul morceau, fut mis à nu; on leva ce qui restait du couvercle, et un squelette bien conservé apparut alors. Près du tombeau, on trouva une ancienne hache d'armes et un fragment de statue représentant, dit-on, le soleil.

Quelques jours après, de nouvelles fouilles ayant été faites, on découvrit un autre tombeau en pierres brutes mises de champ, sans fond, dans lequel un squelette bien conservé était renfermé; la tête de ce squelette était séparée du tronc et déposée vers la région du sacrum, ce qui semblerait indiquer que l'homme avait été décapité d'abord. La partie du sol où sont situés ces tombeaux passe dans le pays pour un ancien cimetière. Un fait certain, c'est que la Moselle s'est toujours portée de ce côté, et qu'elle a envahi cette partie de territoire, abandonnant les terres de la rive droite, et qu'alors il ne serait pas étonnant que cet ancien cimetière n'ait entièrement disparu, emporté par la Moselle. Aucunes médailles ni antiquités n'ont été trouvées lors de ces dernières fouilles. Un buste de Minerve avait été découvert, à une autre époque, sur le territoire de Pagny.

Pagny a vu naître le mécanicien *Bernard Joreux*, mort en 1778; et le comte DE SERRE, ministre sous Louis XVIII, qui mourut en 1824.

PAGNY (RUISSEAU DE). Il a sa source sous Preny, alimente deux moulins sur le territoire de Pagny et se jette dans la Moselle après un cours de 6,900 mètres.

PALLON, hameau considérable réuni au village d'Arnaville. (Voyez ce mot.)

PANNES, village de l'ancien duché de Bar, sur le Madin, route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 45 kilom. N.-O. de Nancy, 31 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-O. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 414 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 101 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 50 en été. Surface territ. : 550 hect. en terres lab., 75 en prés, 40 en vignes, 17 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol.,

en orge et en avoine 15; planté en vignes 30. Chevaux, bêtes à cornes et à laine. Tuilerie. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 29 hab., 7 gar.; 1772, 29 hab.; 371 hab., 83 feux; 1822, 380 hab., 96 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Thiaucourt, bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Thiaucourt, gén. de Nancy, mait. et cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Il est question de ce village dans un contrat d'échange sous la date de 1299. En 1536, les habitants d'Essey et Maizerais obtinrent de Jean d'Apremont la permission de faire pâturer leurs bêtes aux étangs de la Rosière, situés ban de Pannes. Le 15 février 1726, Léopold y érigea un fief en faveur de Marie-Madeleine de la Ruelle, veuve d'Adrian de Cuménil. Le roi y était seigneur haut, moyen et bas justicier, et tous les sujets de ce lieu étaient justiciables pour toutes sortes d'actions en matières civiles et criminelles excédant 10 francs, par-devant le prévôt de La Chaussée et le majeur dudit lieu. Il y existait un droit appelé la *taille des hommes*, de 12 francs barrois.

Pannes est traversé par une ancienne voie romaine qui partait du camp de Montsec, passait sur le plateau élevé du village et se dirigeait sur le camp romain d'Hattonchâtel, laissant, dit-on, à droite un embranchement allant à Metz. On a trouvé, à différentes époques, dans ce village et aux environs, beaucoup de fragments de poteries, des tuiles à rebords, des monnaies romaines, des vases, des urnes antiques, des figurines en terre, dont deux, entre autres, représentant, l'une Vénus, la seconde Hygie. Sur le plateau qui domine la commune, on trouve beaucoup de citernes qui paraissent avoir été des *silos* romains. Un curieux rapport sur les antiquités trouvées à Pannes en 1828, a été inséré dans les *Mémoires* de l'Académie de Nancy.

PANTAU (RUISSEAU DE). Sa source est au Val-des-Nonnes, il passe sur les territoires de Pagny-dérrière-Barine et Ecrouves, où il alimente un moulin et se jette dans l'Ingressin après un cours de 5,400 mètres.

PAPETERIE (LA), section importante de la commune de Cirey; il y avait autrefois une papeterie considérable.

PAQUIS (RUISSEAU DES). Il a sa source sous le bois de Trémolot et son embouchure dans le Brénon; son cours est de 3,200 mètres, et il alimente un moulin sur le territoire de Férocourt.

PARÉY-SAINTE-CÉSAIRE (PARETUM, PARI-TUM), village de l'ancien duché de Lorraine, à 24 kilom. S.-S.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-N.-O. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 597 hab., 40 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 401 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 165 hect. en terres lab., 40 en prés, 40 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 14 hectol., en orge et seigle 9, en avoine 21. Ecart : *La Hut-terie*; tuilerie, four à chaux. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 48 hab., 10 gar.; 1802, 542 hab., 80 feux; 1822, 549 hab., 95 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, partie du bail. de Vaudémont, partie des prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Puligny, dist. de Vézelize. *Spir.* : Ann. de Houdreville, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ainsi qu'on vient de le voir, ce village faisait à la fois partie du domaine du comté de Vaudémont et de celui du duché de Lorraine; il fut érigé en cure en 1715. Les habitants de ce lieu étaient « sujets à la bannière du comte et obligés de se trouver sous elles de toutes les expéditions. » Ils étaient soumis à toutes corvées et charrois. Celui qui voulait s'établir dans ce village devait payer 50 francs. Le droit de taverne était de 10 francs. Le duc René II abolit les mains-mortes à Paréy, en 1491.

PAROY (PAREIUM, PARREDUM, PARADEIUM, PARROY, PARROIS, PARROYE), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Saron, chemin de grande communication n° 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 45 kilom. E. de Nancy, 48 N.-E. de Lunéville (sud-est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 765 hab., 77 élect. cens., 12 cons. mun., 175 feux. Nombre d'enfants : 468 en hiver, 65 en été. Surf. territ. : 1,764 hect.; 558 en terres lab., 181 en prés, 6 en vignes, 590 en bois. Ecart : *Juvicourt*; moulin à grains, tuilerie, four à plâtre. Lettres par Lunéville. Le canal de la Marne

au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 99 hab., 16 gar.; 1802, 154 hab., 1822, 700 hab., 156 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. d'Einville, bail. de Nancy; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Einville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Archiprêtre de Marsal, dio. de Metz.

Ce village date d'une époque très-reculée, car, dès 1100, nous voyons un seigneur de Paroy signer comme témoin dans la charte de fondation du prieuré de Landécourt; et, en 1157, Simon de Paroy figure dans la confirmation de la fondation de l'abbaye de Belchamps. La terre de Paroy fut vendue au duc de Lorraine, en 1558, par Catherine d'Haraucourt, femme de Théodore de Sauls. La maison de Paroy, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la province, est depuis longtemps éteinte; elle portait de gueules à trois lions d'or et la bordure engrelée de même. Le nouveau château, qui a remplacé celui qui fut ruiné par ordre de Louis XIII, n'a rien de remarquable. La cense de Juvicourt, anciennement *Genicourt* ou *Giricourt* était autrefois un ermitage, mère église de Paroy.

PARUX (HAUTE ET BASSE-PARUX), village de l'ancien duché de Lorraine, divisé en haut et bas, au pied des Vosges, à 68 kilom. S.-E. de Nancy, 27 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 17 S.-O. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 462 hab., 46 élect. cens., 10 cons. mun., 105 feux. Nombre d'enfants : 90 hiver, point en été. Surf. territ. : 458 hect.; 207 en terres lab., 151 en prés, 75 en bois. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 16 hab., 2 gar.; 1802, 275 hab., 65 feux; 1822, 560 hab., 90 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et comté de Salm, bail. de Lunéville; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Cette commune est composée de deux hameaux désignés séparément dans les anciens titres : l'un d'eux, *Parux-la-Haute*, fut détruit au XVII^e siècle, et, en 1710, il commençait à se rétablir et n'était pas encore cotisé. En

1494, Wary de Luxembourg, seigneur de Parux, bailli de Metz, décharge et exempte les sujets de la Haute-Parux, fief de Blâmont, du droit de morte-main. En 1545, Jean Jacquot, abbé de St.-Sauveur, vend à Nicolas de Luxembourg la Haute-Parux-les-Saint-Sauveur. En 1720, il y eut ascensement de deux étangs en nature de prés, sis ban de Parux, à Etienne Masson, maire en la haute justice de la Grande-Haye (Voyez ce mot), office de Blâmont. Enfin, en 1726, le duc de Lorraine céda à René-François du Châtelet, baron de Cirey, les village, domaine, haute, moyenne et basse justice de Parux, pour être unis à son marquisat de Grandseille.

PÉNAL, ancienne cense au-dessus de Jéricho.

PÈRELE (RUISSEAU DE LA). Il a sa source sous le mont St.-Michel, arrose 15 hectares de prairies sur le territoire de Toul et se jette dans le ruisseau de Longeau après un cours de 5,800 mètres.

PESINCOURT (PESIN-CURTIS), cense, à 2 kilom. E. d'Einville. Cette localité est très-ancienne, car il en est question dans un titre de 1054, relatif à l'abbaye de St.-Remy de Lunéville. Cette cense avait autrefois son ban séparé.

PETIT-BAN-DE-FRIBOURG, cense sur le territoire et à 1 kilom. E. de Dianne-Capelle.

PETIT-BOEUF (RUISSEAU DU). Il sort de la fontaine du même nom, passe sur le territoire d'Amelécourt et se jette dans la Petite-Seille après un cours de 5,400 mètres.

PETITE-SEILLE (LA). Cette rivière a sa source dans le département de la Moselle et son embouchure dans la Seille; son cours est de 25,900 mètres; elle passe sur les territoires de Riche, Haboudange (un moulin), Burlioncourt (un moulin), Dédeling, Putigny, Obreck (un moulin), Hampont, Lubécourt, Amelécourt, Château-Salins (un moulin), Salone (un moulin). La Petite-Seille arrose 444 hectares de prairies.

PETITE-VERDURETTE (LA). Ce ruisseau a sa source à Neuf-Maisons; il alimente un moulin et une forge sur le territoire de cette commune, passe sur celui de Vacqueville, où il baigne 95 hectares de prairies et se jette dans la Verdurette après un cours de 7,000 mètres.

PETIT-INGRESSIN (LE). La source de ce ruisseau est au Val-de-Passey et son embouchure dans l'Ingressin; il suit un cours de 8,100 mètres, passe sur le territoire de Cholley, puis sur celui d'Ecrouves, où il fait mouvoir quatre moulins.

PETIT-MARBACHE, faubourg de Marbache, traversé par la route de Nancy à Pont-à-Mousson.

PETIT-MONT, village considérable de l'ancien évêché de Metz, à 69 kilom. S.-E. de Nancy, 24 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 14 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 907 hab., 91 élect. cens., 12 cons. mun., 212 feux. Nombre d'enfants : 170 en hiver, 100 en été. Sœurs de la doctrine chrétienne. Surf. territ. : 1,759 hect.; 408 en terres lab., 274 en prés, 1,019 en bois. Ecart : *Gagère*, une scierie, trois moulins à grains. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 576 hab., 125 feux; 1822, 755 hab., 158 feux. — *Anc. div.* : 1756, subdélégation de Sarrebourg, juridiction et gén. de Vic., cout. de l'évêché; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Cette commune, toute moderne, n'a de remarquable que sa charmante situation au sommet d'une montagne élevée, d'où l'on découvre une vaste étendue de pays. Il y a sur le territoire de Petit-Mont, une fontaine appelée *Fontaine du Bon-Père*, parce que, dit-on, le B. P. Fourier s'y est arrêté.

PETIT-PARIS. On appelle ainsi quelques bâtiments situés sur le territoire de Maizières et qui servaient de chantiers à la saline de Moyenvic.

PETTING, cense, territoire de Bermering.

PETTONCOURT, village de l'ancien évêché de Metz, sur la rive droite de la Seille, à 22 kilom. N.-E de Nancy, 10 S.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 284 hab., 28 élec. cens., 10 cons. mun., 66 feux. Nombre d'enfants : 76 en hiver, point en été. Surf. territ. : 484 hect.; 50 en terres lab., 79 en prés, 18 en vignes, 69 en bois. Moulin à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 217 hab., 55 feux; 1822, 370 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic., cout.

de l'évêché; 1790, canton de Bioncourt, dist. de Vic.—*Spir.*: Archiprêtré de Grémecey, dio. de Metz.

« On prétend, dit l'auteur de la *Statistique* de 1822, que Pettoncourt date d'une époque très-reculée : des fouilles ont fait découvrir, il y a peu d'années, des débris d'édifices en marbre, artistement travaillés, des paillettes et une croix d'or, des pierreries, des grains de chapelet et une boucle de baudrier. »

PETTONVILLE (*PETULUM-VILLARE*, *BETONVILLE*), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Verdurette, à 55 kilom. S.-E. de Nancy, 25 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 11 N. de Baccarat, chef-lieu du canton. Annexe d'Hablainville. Pop.: 208 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 50 feux. Nombre d'enfants : 46 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 235 hect. en terres lab., 28 en prés, 4 en vignes, 66 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 40 hectol. en orge 8, en avoine 9; planté en vignes 35. Chevaux, bœufs, vaches, porcs et moutons. Moulin à grains, pilon de chanvre et usine à plâtre. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1710, 10 hab., 6 gar.; 1802, 125 hab., 22 feux; 1822, 192 hab., 40 feux. — *Anc. div.* : 1710, terre d'Ogéville, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. d'Hablainville, doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village, qualifié seulement de hameau dans le siècle dernier, était autrefois, selon l'abbé de Senones, un lieu considérable; il y a même apparence que c'était le chef-lieu du ban de la Rivière. Il en est parlé dans le titre de Childéric II en faveur de l'abbaye de Senones, en 661; c'est le seul village dont le nom soit exprimé dans cet ancien titre sous le nom de *Petulum-Villare*. Il est encore rappelé dans les années 1151 et 1164; l'abbaye y possédait une maison franche et divers autres droits; il y avait aussi une ancienne chapelle dédiée à saint Urbain.

PEVANGE, petit village de l'ancien duché de Lorraine, aux confins du département de la Moselle, à 46 kilom. N.-E. de Nancy, 16 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de

l'arrond. Annexe d'Achain. Pop. : 103 hab., 10 élect. cens., 10 cons. mun., 25 feux. Nombre d'enfants : 25 en hiver, point en été. Surf. territ. : 189 hect.; 153 en terres lab., 24 en prés. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 6 hab., 3 gar.; 1802, 87 hab., 18 feux; 1822, 104 hab., 22 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. du comté de Morhange, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et maît. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Cette localité n'a rien de remarquable; elle avait autrefois une cure; maintenant il n'y a plus qu'une chapelle où se trouve le distique latin que voici :

Te virgo sacra colit, colit ordo profanus,
Te Christi matrem colica turba canit.

PEXONNE (*PERSONNA*, *PÉCHONNE*), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied des montagnes des Vosges, à la source de la Verdurette, à 71 kilom. S.-E. de Nancy, 41 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop.: 838 hab., 84 élect. cens., 12 cons. mun., 212 feux. Nombre d'enfants : 141 en hiver, 61 en été. Surf. territ. : 1,342 hect.; 416 en terres lab., 115 en prés, 70 en bois. Faïencerie, moulin à grains, carrière de pierres de taille. Ecart : *la Pille*, *la Combelle*, *la Boulaye*, *Salmonrupt*. Lettres par Badonviller.

Anc. pop. : 1802, 620 hab., 176 feux; 1822, 655 hab., 166 feux. — *Anc. div.* : 1710, principauté de Salm, bail. de Lunéville; 1751, bail. de Lunéville, maît. de St.-Dié, gén. de Nancy. droit écrit et usages locaux; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le plus ancien titre où il soit fait mention de cette commune remonte au XIII^e siècle: en 1270, Pexonne fut engagé par Henri, comte de Salm, à Pierron de Pierre-Percée, pour 100 livres messins. Il entra, au XVIII^e siècle, dans le domaine du duché. La faïencerie de Pexonne ou *Paxonne* était qualifiée de cense-franche et dépendait du comté de Salm, tandis que le village était de la principauté.

PHALSBOURG (*AMERSHAUEN*, *ACKERSHAUSEN*, *PHALSBURGUM*), ville des anciens duché de

Lorraine et évêché de Metz, routes royales n° 4 de Paris à Strasbourg, et n° 1 de Strasbourg à Sarrebrück, et route départementale n° 5 de Fénétrange à Phalsbourg, à 104 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 19 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond. Pop. : 3,540 hab., 230 élect. cens., 23 cons. mun., 1,007 feux. Nombre d'enfants 540 en hiver, 317 en été. Trois sœurs de St.-Jean. Bureau de charité. Surf. territ. : 559 hect. en terres lab., 365 en prés, 104 en bois, dont 102 appartiennent à l'Etat, 20 en jardins, 88 en vergers et jardins plantés, 42 en terres vaines. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge 15, en seigle 20, en avoine 35. Culture des céréales. Race bovine et quelques bêtes à laine. Une distillerie, deux brasseries, deux fours à chaux, deux tuileries et deux excellentes carrières de pierres de taille, dont l'exploitation est en pleine activité. Brigade de gendarmerie à cheval. Foires : les 19 mars et 19 août; elles durent chacune trois jours. *Ecarts* : *Trois-Maisons*, *Bois-le-Chêne*, *Buchelberg*, et quelques habitations isolées (ces écarts sont allemands). Bureau de poste. On fabrique à Phalsbourg de l'eau de noyaux, renommée dans toute l'Europe.

Phalsbourg est le chef-lieu d'un canton qui comprend 26 communes, et dont toute l'industrie consiste dans quelques moulins alimentés par la Zorne et des sources ou des cours d'eau de peu d'importance. Phalsbourg est considéré comme place de guerre de 3.^e classe; il possède un collège communal, auquel est annexée une école primaire supérieure récemment créée, et qui réunit déjà plus de cinquante élèves. Le collège a été fondé, en 1806, par M. le baron Parmentier, qui avait obtenu pour cet objet du premier consul la concession du couvent des Capucins; ce collège a joui jusqu'en 1814 d'une réputation méritée par de brillants succès. MM. Bruat, gouverneur des îles Marquises, Reibel, directeur des travaux maritimes de Cherbourg, Urich et Doré, ingénieurs en chef; Gudin, colonel de lanciers, et une foule d'autres élèves distingués dans d'autres carrières sortaient de ce collège, qui, placé depuis deux ans sous la direction de M. Perrot, reprend son ancienne prospérité. On remarque encore dans cette ville une très-vaste église construite par Louis XIV en 1740 (en 1661, la population

de Phalsbourg était presque toute protestante); l'ancien couvent des Capucins, dont les bâtiments sont occupés par le collège; un hôpital, deux beaux corps de casernes, un vaste arsenal, l'hôtel du Gouvernement, l'Hôtel-de-Ville, de belles halles et une fontaine, chef-d'œuvre hydraulique, qui prend sa source à Hültenhausen, éloigné de près de 8 kilomètres de Phalsbourg. Cette source descend dans le vallon de Lutzelbourg, traverse la rivière de la Zorne et remonte presque perpendiculairement la montagne sur laquelle est bâti Phalsbourg. C'est encore à M. le baron Parmentier que cette ville doit ce bienfait de l'Empereur, qui a chargé le génie militaire de l'établissement de cette fontaine; elle a coûté plus de 120,000 francs.

Anc. pop. : 1802, 3,400 hab., 540 feux; 1822, 3,467 hab., 626 feux. — *Anc. div.* : 1594, chef-lieu d'une terre et seigneurie; 1756, chef-lieu d'une prévôté, gén. de Vic, cout. de la Petite-Pierre; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Sarrebourg, puis de Metz.

La ville de Phalsbourg était, en 1594, le chef-lieu d'une principauté qui dépendait du duché de Lorraine; elle était presque toute composée de châteaux et de villages qui avaient fait partie de l'ancienne seigneurie de Lutzelbourg; elle fut cédée à la France par le traité de 1661. Son origine, du moins comme ville, ne remonte pas au-delà de XVI^e siècle. L'empereur Maximilien I^{er}, mort en 1519, voyant que ce poste était important pour le passage des montagnes des Vosges et pour la communication entre l'Alsace et la Lorraine, permit qu'on y bâtit une ville, « n'y ayant auparavant qu'un village et une tour. » Les princes palatins exécutèrent le projet de l'empereur et donnèrent à cette ville le nom de Phalsbourg, ou *ville du Palatin*. George-Jean, comte palatin de Veldens, tenait encore sa cour à Phalsbourg en 1582. Cette ville, dit D. Calmet, était alors défendue par un ancien château et par des fortifications qui, dans leur temps, passaient pour bonnes. Le 25 novembre 1646, l'empereur Ferdinand III donna au comte de Guasco, mari d'Henriette de Lorraine, veuve du prince de Phalsbourg, le titre de prince d'empire. Les fortifications actuelles de Phalsbourg sont l'œuvre du célèbre Vauban, qui les éleva par ordre

de Louis XIV. Au commencement du XVIII^e siècle, cette ville arrêta une armée ennemie déjà maîtresse de la Basse-Alsace, et, en 1814 et 1815, elle résista courageusement aux efforts des alliés. Son ancien château fut incendié en 1713. Le plan de cette ville se trouve dans le Recueil de Beaulieu et dans l'Atlas de Tassin. M. Parmentier, ancien maire de Phalsbourg, avait fait des recherches sur l'origine et l'accroissement de cette ville.

Voici, d'après Stémer (1756), quelques détails sur la prévôté et sur l'ancienne administration municipale de Phalsbourg.

«Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire royal, d'un lieutenant de maire et de deux échevins alternatifs; d'un troisième échevin dont l'office s'acquiert par la voie d'élection, et cet officier n'exerce qu'une année; d'un procureur, d'un avocat du roi, d'un contrôleur et d'un secrétaire-greffier, tous créés en titre d'office. Il y a encore onze conseillers-maires, et douze conseillers-échevins. Ces officiers composent ensemble le conseil de la ville, et délibèrent, avec les officiers de police, sur toutes les affaires qui regardent l'administration des biens et revenus de cette ville. La garnison ordinaire est de deux bataillons et de deux escadrons. Le corps du génie a pour chef un directeur des fortifications, un ingénieur en chef et plusieurs ingénieurs ordinaires. Il y réside aussi un commissaire ordinaire des guerres, un lieutenant d'artillerie.»

Hommes marquants : DARQUIER, lieutenant-colonel, mort à Vittoria en 1812. — DUPÉLIN, général, mort pendant la guerre de Russie. — PORTY, colonel, mort en l'an VIII, auprès de la Tour-d'Auvergne. — GÉRARD, lieutenant-général, né en 1771. — Le comte LOBAU, maréchal de France, né en 1770, mort en 1858. — MUNIER, lieutenant-général, mort en l'an IX. — NEVINGER, lieutenant-général, mort en 1808. — ROTTEMBOURG, lieutenant-général, né en 1769. — Enfin les généraux LAUTHIER DE XAINTRAILLES, LAMOUR-FOISSAC et SOYE, le colonel HERREMANN, et beaucoup d'autres officiers distingués qui acquirent une haute réputation militaire.

La ville de Phalsbourg s'est constamment, ainsi qu'on le sait, fait remarquer par l'esprit militaire de ses habitants, aussi l'empereur

a toujours eu pour elle une bienveillance particulière; il se plaisait à l'appeler la *pépinière des braves*; elle compte encore aujourd'hui sous les drapeaux plus de cinq officiers supérieurs, une trentaine de capitaines et un nombre considérable de lieutenants et sous-lieutenants.

PHILIN (FLIN, PHELING), petit village de l'ancien duché de Bar, sur la rive droite de la Seille, à 55 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-E. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Thézey. Pop.: 444 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 54 feux. Nombre d'enfants : 51 en hiver, 8 en été. Surf. territ.: 200 hect. en terres lab., 50 en prés, 70 en bois. L'hectare semé en blé, orge et avoine peut rapporter 12 hectol., en seigle 19. Chevaux, vaches, moutons. Lettres par Nomeny.

Anc. pop. : 1710, 41 hab.; 1773, 9 hab.; 1802, 110 hab.; 1822, 137 hab., 55 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Nomeny, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Dès 1280, il y avait des seigneurs de Phlin: Gérard, fils de Jean, fit ses reprises du comté de Bar, le 10 septembre 1553, pour trente livrées de terre, et se reconnut son homme-lige après l'évêque de Metz. Henri de Cherisey, fils d'Androuin, mort en 1575, ayant épousé Alix de Phlin, et Cherisey ayant été détruit en 1567, dans les guerres de Pierre de Bar, il alla s'établir à Phlin, dont il fit ses reprises, pour la totalité, en 1401. De ses enfants, Jean, l'aîné, épousa Perette de Thézey et fut seigneur de Cherisey et Thézey; c'est de lui que viennent les marquis de Cherisey. Bertrand, un des plus jeunes, fut seigneur de Phlin, dont il prend souvent le nom. La seigneurie de Phlin, après avoir appartenu à différents seigneurs, dont on peut voir la suite dans une notice publiée par M. Em. d'Huart dans la *Revue d'Austrasie* (juillet 1845), fut acquise, en 1719, au prix de 110,000 livres de Lorraine, sur M.^{me} de La Gardière, par Charles Le Duchat de Rurange, qui la transmitt à ses fils, par qui elle fut vendue à M. de Domgermain. Cette belle terre est aujourd'hui d'une valeur de 7 à 800,000 francs. M. Charles de Domgermain entretient le vieux manoir de Phlin avec une grande intelligence

de l'époque ogivale ; il y a conservé un donjon très-remarquable.

Il existait à Phlin, avant l'invasion suédoise, dit M. d'Huart, un prieuré dépendant de l'abbaye de Ste.-Marie-aux-Bois, ordre de Prémontré ; il avait succédé à une léproserie dont, sous le nom d'*hôpital*, on retrouve des traces dans les archives de M. de Domgermain.

PIERRE (PETRA, PIERRE-LA-TRÈCHE), village de l'ancien évêché de Toul, sur un coteau dont le pied est baigné par la Moselle, à 26 kilom. S.-O.-O. de Nancy, 6 S.-E. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 488 hab., 49 élect. cens., 10 cons. mun., 159 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 1,278 hect. ; 195 en terres lab., 56 en prés, 4 en vignes, 397 en bois. Ecart : *La Rochotte* ; moulin à grains, carrière de mollons. Lettres par Toul.

Anc. pop.: 1802, 420 hab., 110 feux ; 1822, 432 hab., 116 feux.—*Anc. div.*: 1756, châtellenie de Blénod, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, droit romain et usages locaux, parlement de Metz ; 1790, canton de Bicqueley, dist. de Toul.—*Spir.*: Ann. de Bicqueley, doy. et dio. de Toul.

Le village de Pierre, auquel les carrières qui l'avoisinent ont fait donner son nom, date d'une époque très-reculée : en 836, l'évêque Frotaire donna aux religieux de St.-Epvre, de Toul, la pêche pour deux nuits à Pierre ; et, en 922, le roi Charles-le-Simple confirma la pêche de ce lieu à l'évêque de Toul. Pierre était, dans l'origine, la mère-église de Bicqueley, dont, plus tard, il devint l'annexe. On dit qu'en 1815, Pierre fut traversé par près de 70,000 Prussiens et Bavares.

Le moulin de la Rochotte (voir ce mot), situé près de ce village, était autrefois un prieuré dédié à saint Nicolas ; il avait été fondé, sur la fin du XI^e siècle, par Lutulphe, doyen de l'église de Toul. L'évêque Pibon en fit la dédicace, et il fut uni à l'abbaye de St.-Léon, en 1537, par le pape Paul III. De Pierre dépendaient aussi la ferme des *Gémels*, que les comtes de Toul avaient donnée à l'abbaye de Clairieu ; la ferme de *la Trêche*, et l'ermitage de *St.-Reine*, bâti sous un rocher, sur le bord de la Moselle. Nous avons parlé, à l'article *Chauleury*, des *Trous de St.-Reine*.

« En 1835, dit M. Dufresne (*Revue d'Australie*), un entrepreneur de travaux sur la Moselle ayant fait l'acquisition d'un terrain connu de temps immémorial sous la dénomination de *Champ-au-Cercueil*, y fit ouvrir une carrière. Ce champ est situé derrière le village de *Pierre* et occupe le sommet d'un plateau environné d'anciennes fortifications. A peine eut-on débarrassé le sol à un mètre de profondeur, que l'on découvrit 15 à 20 squelettes portant à leurs côtés une épée et un poignard. Ils étaient rangés autour d'un cercueil orienté de l'est à l'ouest, fait d'une seule pierre et en forme de bahut, mais plus large à une extrémité qu'à l'autre ; son couvercle, également d'une seule pierre et légèrement bombé, lui était assujéti par des agrafes en fer, scellées en plomb. Le cercueil renfermait les restes d'un guerrier, jeune encore, à en juger par la force et la beauté de ses dents ; il avait sur la poitrine un anneau de bronze, d'un décimètre de diamètre, et à l'index de la main droite, une bague en argent d'un travail assez grossier ; elle était ornée d'un onyx sur lequel était gravé un Apollon ou un Mercure, le bras étendu vers un autel. Près du mort reposaient une épée et un poignard en fer. Leurs lames, à un seul tranchant, étaient passées dans des anneaux à crochet, que Montfaucon appelle *boucles gauloises*. Ces anneaux, de forme ovale, tenaient par des charnières à de longues plaques en fer, damasquinées en argent et fixées par quatre clous à tête ronde aux fourreaux de l'épée et du poignard. Ce tombeau est probablement celui d'un chef franc, environné de ses leudes, morts, selon l'usage, en couvrant de leurs corps le maître qu'ils s'étaient donné et auquel ils ne pouvaient survivre sans honte. »

PIERREFORT, écart de Martincourt, à 3 kilom. S. de cette commune. Pierrefort, qui n'est plus aujourd'hui qu'une maison de ferme considérable, était déjà, en 1594, le chef-lieu d'une terre dont dépendaient seize villages ou hameaux. En 1710, il comptait 20 laboureurs et 50 manœuvres et était compris dans la prévôté de Preny, bailliage de Nancy ; enfin, en 1779, il était du bailliage de Pont-à-Mousson, mais était encore le chef-lieu d'une terre assez importante. Le château de Pierrefort avait été bâti, en 1514, par Renaud de Bar, évêque de

Metz, pour Pierre de Bar, son frère. Il devait être, avant l'emploi de l'artillerie, une forteresse imprenable; mais sa position à mi-côte lui ôta, par la suite, de son importance militaire. En 1570, le duc de Lorraine, les bourgeois de Metz et Brocard de Fénétrange vinrent mettre le siège devant Pierrefort, dont la garnison ravageait le pays. Mais, après trois semaines d'un siège inutile, ils se retirèrent comme frappés d'une terreur panique. En 1572, la garnison de Pierrefort vint faire des courses jusqu'aux portes de Metz. La Chronique en vers raconte ainsi cet événement :

Mil trois cens soixante et douze,
Ainsi que malheureté se houze (se chausse),
Vindrent ceux de Pierrefort bien long,
Brusler la Horgne-au-Sablon.

Par un jour de saint Sacrement,
Vindrent courir très apprement,
Devant la porte on Champapanne,
Despoillèrent aux dances les Dames.

Mais ceulx de Metz briefs et exprès,
Accoururent fierement après,
Dont farent abbatu ferme et fort
Avant qu'ils vinsent à Pierrefort.

Tous furent tués et noyés,
N'en fallut que sept prisonniers
Qu'on ramena chevestre (licol, corde) au col,
Leur monstrant qu'ils avoient esté fol.....

Le château de Pierrefort passa successivement des ducs de Bar au comte de Deux-Ponts, puis à celui de Nassau-Sarbruck, enfin à René d'Anjou, duc de Lorraine. Le duc de Bourgogne s'en empara et l'unit à son duché de Luxembourg. Mais, en 1474, René II l'assiégea, l'emporta, y mit le feu, rasa les portes et le donjon. Enfin Louis XIII le fit détruire en 1656. Mais, malgré les démolitions qui s'y sont succédées depuis cette époque, on y trouve encore toute une face flanquée de deux tours, et les débris des autres ouvrages qui défendaient la première enceinte; la seconde est détruite. Dans le bâtiment de face, en partie reconstruit au XVI^e siècle, mais presque sans ornement, est une inscription reproduisant la devise de René II: *A jamais*. Dans la cour, se trouve un pigeonier colossal, supporté par sept colonnes; son importance en fait presque un monument; la plupart des parties encore debout semblent du XV^e et du XVI^e siècle.

La maison de Pierrefort portait d'or à un lion issant de gueules.

François-Xavier BREVÉ ou BRATÉ, avocat à la Cour souveraine, naquit à Pierrefort, le 8 novembre 1694, et mourut à Nancy, le 31 octobre 1736. C'est à lui qu'on doit l'établissement des conférences des jeunes avocats. Outre deux ouvrages de jurisprudence, il a publié, sous le titre d'*Amusements*, des pièces tant en prose qu'en vers. La poésie est au-dessous du médiocre, mais on trouve, dans ce recueil, un précis intéressant de la guerre des Rustauds et l'histoire de la Sybille de Marsal, dont nous avons parlé. Cet ouvrage est assez rare.

PIERRE - PERCÉE (LANGSTEIN), village de l'ancien duché de Lorraine, sur une hauteur à gauche de la rivière de Plaine, à 69 kilom. S.-E. de Nancy, 39 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop.: 463 hab., 46 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants: 81 en hiver, point en été. Surf. territ.: 41 hect. en terres lab., 50 en prés, 224 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 46 hectol., en avoine 15. Bœufs, vaches et porcs. Les trois quarts des habitants sont occupés dans les forêts. Moulin à grains, scierie. Ecarts: *Virhagot*, *Lagu* et plusieurs habitations isolées. Lettres par Raon-l'Étape (Vosges).

Anc. pop.: 1802, 319 hab., 56 feux; 1822, 349 hab., 65 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. de Salm, bail. de Lunéville; 1751, hameau dépendant de Badonviller, et des mêmes juridictions.

Pierre-Percée, appelé d'abord Langstein, changea de nom que lorsqu'on eût percé la roche à coups de marteau pour y creuser un puits. Le château, bien antérieur au village, fut bâti, dit-on, par les comtes de Salm, sur le rocher de Langstein, à l'imitation de tous les châteaux flanqués de tours que les princes faisaient construire pour leur sûreté personnelle. Ses fortifications, autant que son assiette, le rendaient à peu près imprenable, car Étienne de Bar, évêque de Metz, fut obligé, pour le réduire (1465), de le tenir assiégé pendant plus d'un an et de bâtir à l'entour trois forts. Ce n'est qu'il le battait en brèche. Au XII^e siècle, ce château ne portait encore que le nom de Langstein, et, en 1140, Agnès de Salm, fondatrice

de l'abbaye de Haute-Scille, ne se qualifie que de dame de Langstein. En 1258, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, acquit le château de Pierre-Percée et ses dépendances, et, depuis lors, les comtes de Salm en firent hommage aux prélats messins. Le château, l'un des plus forts de la contrée, fut détruit, dit-on, au XVII^e siècle, et le puits est maintenant en partie comblé par des pierres. Quant au village, il s'est formé petit à petit, au pied du rocher, de maisons éparses dont la réunion a produit la commune de Pierre-Percée, riche en bois communaux, et possédant aujourd'hui une jolie petite église. A peu de distance de l'ancien château, et sur la même ligne de montagnes, on trouve encore les faibles restes du château de *Damegaulle*, qui était probablement une dépendance de Pierre-Percée. Les ruines de cette dernière forteresse ont été dessinées sur les lieux et peintes par Claudot, en 1782. M. Docteur, membre titulaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, a publié, sur Pierre-Percée, son lieu natal, un roman historique qui ne manque pas d'intérêt, mais où l'on trouve quelques exagérations.

PIERREVILLE (PÉTRA-VILLA), petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Madon, à 22 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 N. de Vézelize, chef-lieu du canton. Annexe d'Autrey. Pop. : 458 hab., 46 élect. cens., 40 cons. mun., 36 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 287 hect.; 244 en terres lab., 46 en prés, 45 en vignes. Ecart : *La Folie*. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 45 hab., 5 gar.; 1802, 424 hab., 50 feux; 1822, 438 hab., 55 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1754, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Pully, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village est ancien, car il en est parlé, en 1094, dans la fondation du prieuré de St-Thiébaud. Le patronage de la cure et les dîmes de Pierreville furent donnés par Marie de Blois à Yautrin de Pully en considération des services que ce seigneur lui avait rendus en l'aidant de ses deniers à soutenir une guerre. Cette donation fut confirmée, en 1338, par Phi-

lippe de Ville, évêque de Toul. Il y avait un fief dans ce village.

PIROUEL ou **PIROUÉ**, moulin, à 5 hectom. N. de Dommartin-sous-Amance.

PIXERÉCOURT (PORCHEREI CURTIS, PIXERECURIA, PORCHERIA, PORTERRACI-CURTIS, PERCHERICOURT), très-petit village de l'ancien duché de Lorraine, sur le revers d'une côte, à droite de la Meurthe, à 6 kilom. N. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Lay-St.-Christophe. Pop. : 75 hab., 8 élect. cens., 10 cons. mun., 15 feux. Nombre d'enfants : 41 en hiver, point en été. Surf. territ. : 190 hect.; 144 en terres lab., 38 en prés, 22 en vignes, 16 en bois, moulin à grains. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 8 hab., 4 gar.; 1802, 98 hab.; 1822, 77 hab., 15 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1754, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. de Bouxieres-aux-Dames, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Selon quelques antiquaires, ce petit village aurait été, dans l'origine, un de ces établissements agricoles que les Romains fondaient sur le bord des rivières. Mais, en n'admettant pas même cette version, Pixérécourt date encore d'une époque assez éloignée puisque, en 1150, son église fut donnée au prieuré de Lay-St.-Christophe, par le duc Simon. Il en est encore parlé dans un acte de reprises daté de 1342.

PIXERÉCOURT (RUISSEAU DE). Il a sa source à Pixérécourt, dont il alimente le moulin, et se jette dans la Meurthe après un cours de 1,500 mètres.

PLAINÉ (PLANIA). La Plainé, une des rivières flottables qui coulent dans le département, a sa source au pied du Donon et se perd dans la Meurthe près de Raon-l'Étape, après un cours de 24 kilom. Elle coule sur le gravier et on en tire un grand nombre de petits canaux qui fertilisent le vallon qu'elle arrose. Cette rivière formait les limites de la principauté de Salm et du bailliage de Lunéville, depuis la convention de 1751.

PLAINÉ-DE-VALSCH (BLAINDEVALSCH, PLAINDEVALCHE, PLEINDEVALCHE), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Bièvre, chemin de grande communication n.° 23 de

Sarrebourg à Walscheid, à 9 kilom. E. de Nancy, 9 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Brouderdorff. Pop. : 421 hab., 42 élect. cens., 10 cons. mun., 89 feux. Nombre d'enfants : 71 en hiver, 50 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 157 hect. en terres lab., 84 en prés, 226 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en orge et avoine 20. Chevaux, vaches, chèvres et porcs. Blé, seigle, avoine et pommes de terre. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Plaine-de-Valsch, que Durival classe parmi les localités du baillage de Lixheim, n'est pas mentionné dans les anciennes Statistiques de la province, avant 1822; à cette époque, il comptait 404 hab. et 72 feux. Ce village est remarquable par sa magnifique verrerie, l'un des beaux établissements industriels de la province. Voici quelques détails sur cette intéressante manufacture.

En 1707, les comtes de Lutzelbourg déterminèrent quelques principaux ouvriers des verreries voisines à former un établissement dans leurs domaines; ils leur concédèrent, à bail emphytéotique, l'exploitation des cinq sixièmes de la forêt de Lutzelbourg et bans voisins, formant environ 2,000 arpents d'ordonnance. C'est à l'association de ces ouvriers qu'est dû l'établissement de la verrerie de Plaine-de-Valsch. En 1832, cette usine était dans le plus déplorable état. En 1833, M. le baron de Klinglin en étant devenu propriétaire, la releva comme par miracle, et, aidé par M. de Fontenay, la fit marcher dans une voie rapide de progrès. « Il y a quelques années, lisons-nous dans le rapport du jury central (exposition de 1839), cette verrerie livrait au commerce de la gobeletterie commune et se classait parmi nos verreries les plus ordinaires; mais aujourd'hui elle a pris rang parmi nos établissements les plus importants. Il a fallu étendre sa production, et la verrerie de *Valétrysthal* a été fondée. Les produits de ces deux verreries consistent en verre commun, en cristal sans plomb, en verre peu fusible, en gobeletterie colorée et décorée. Le cristal sans plomb est un produit créé par cette verrerie et adopté par le commerce; c'est un verre sans plomb, en effet, dont la fabrication est très-soignée, auquel on

donne les formes du cristal, soit par le soufflage, soit par le moulage de la taille, et qui entre dans la consommation à 20 p. 100 au-dessous du prix du cristal lui-même. A la vérité, il n'en a jamais l'éclat, mais il est plus léger et plus solide. En modifiant ses compositions, la verrerie de Plaine-de-Valsch est parvenue à livrer régulièrement au commerce un verre dur et peu fusible, parfaitement approprié aux besoins de la chimie et d'un grand secours pour les expériences délicates dont elle s'occupe. Les tubes de cette verrerie sont, en particulier, l'objet d'une consommation importante et sont, jusqu'ici, demeurés sans rivaux. C'est à l'aide d'un verre analogue bien affiné que cet usine est parvenue à fournir au commerce une gobeletterie capable de recevoir des couleurs de moufle. Elle peut rivaliser, à cet égard, avec les verreries de la Bohême. Enfin, c'est encore à la verrerie de Plaine-de-Valsch que l'on doit les premiers essais et les premiers succès en ce qui concerne la fabrication de la gobeletterie colorée à deux couches; non-seulement elle a été la première à s'en occuper, la première à réussir, mais elle ne le cède à aucune des verreries qui l'ont suivie dans cette route, pour la pureté des nuances et pour la légèreté des formes. » Le jury central a décerné une médaille d'or à la verrerie de Plaine-de-Valsch, dont les produits ont aussi été signalés plusieurs fois, avec de grands éloges, dans nos expositions départementales. La majeure partie de ses produits se vend en France, le reste est exporté en Amérique.

POINT-DU-JOUR, maison de campagne à 2 hectom. de St.-Max.

POISSON (RUISSEAU DE). Sa source est à Bulligny et son embouchure dans les Bouvades: il suit un cours de 6,500 mètres, en passant sur les territoires de Bulligny, Crézilles et Motrot. Ce ruisseau a un affluent dont la source est aussi à Bulligny.

POMPEY (POMEANIA VILLA, POMPAIUM, POMPANIUM, PONT-PAING, POMFAN, POMPAGE, POMPAYE; M. de Pixérécourt, dans ses *Souvenirs*, le nomme aussi *Pompeiopolis*), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'une montagne couverte de forêts, à gauche de la Moselle, près de la route royale n.° 57 de Metz à Busançon, à 11 kilom. N.-O. de Nancy

(Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 536 hab., 60 élect. cens., 12 cons. mun., 161 feux. Nombre d'enfants : 92 en hiver, 55 en été. Surf. territ. : 110 hect. en terres lab., 57 en prés, 77 en vignes, 252 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 19 hectol., en orge 15, en seigle 20, en avoine 18 ; planté en vignes 85. Culture de la vigne. Ecart : *St.-Eucaire*. Lettres par Nancy.

M. de la Salle, l'un de nos éleveurs les plus distingués, a établi, sur le plateau de la montagne qui domine Pompey, un superbe haras dont les chevaux ont obtenu plusieurs prix aux courses départementales.

Anc. pop. : 1710, 112 hab., 36 gar. ; 1802, 490 hab. ; 1822, 507 hab., 150 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre de l'Avant-Garde, bail. de Nancy ; 1710, siège d'une prévôté, bail. de Nancy ; 1751, bail., malt. et gén. de Nancy, cont. de Lorraine ; 1790, canton de Frouard, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

Le village de Pompey date d'une époque très-reculée : son église fut donnée, en 965, par l'empereur Othon, à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames. Il en est encore parlé dans d'autres titres de 1065, 1105, 1106, 1146 et 1188, qui n'ont rien d'intéressant.

Sur la montagne qui domine Pompey s'élevait autrefois le château de l'Avant-Garde, qui a joué un grand rôle dans le moyen-âge et a été le chef-lieu d'une baronnie dont dépendaient Marbache, Pompey et les deux Saizerais, et d'une prévôté dont les officiers résidaient à Pompey. Ce château fut bâti, on ne dit pas à quelle époque, par un comte de Bar, pour dominer la seule route qui conduisit alors de Saint-Mihiel à Nancy (il n'y avait pas de pont à Frouard), et tenir en échec le château de Condé, appartenant aux évêques de Metz, et le château de Frouard, appartenant aux ducs de Lorraine. En 1406, le duc de Lorraine et celui de Bar entrèrent en guerre au sujet du château de l'Avant-Garde, qui avait été mis en garde entre les mains du roi de France par le marquis du Pont, fils du duc de Bar, à qui ce château appartenait. Le duc de Lorraine assiégea, prit et rasa la forteresse de l'Avant-Garde, qu'il fit ensuite rétablir à la suite d'une nouvelle guerre avec le duc de

Bar. En 1438, le duc René I^{er} donna la seigneurie de l'Avant-Garde à Henri, bâtard de Bar. Depuis le règne de ce prince, cette forteresse, qui avait été confiée jusqu'alors à des seigneurs barrisiens, le fut à des seigneurs lorrains. Après avoir été plusieurs fois engagée, elle fut enfin détruite par les ordres de Louis XIII, et Pompey devint, de nom et de fait, le chef-lieu de la prévôté. Chaque conduit de laboureur devait annuellement au roi trois journées de corvées avec ses charrues, ou 9 gros d'argent pour chaque charrue. Ils étaient encore sujets à deux autres corvées, l'une pour le foin, l'autre pour les fumiers. Tous les conduits manouvriers devaient une journée de corvée. Les habitants donnaient annuellement 5 fr. 4 gros, au lieu de la garde et du guet qu'ils étaient obligés de faire au château de l'Avant-Garde ; et un franc pour permission de cuire dans leurs fours et être exempts de la bannalité. Chaque laboureur ayant vigne devait 3 pintes de vin. La rivière et la pêche appartenaient au roi depuis Frouard jusqu'à la jonction des deux rivières. Le bac était en partie au roi, en partie aux dames de Bouxières. Les revenus de ce bac paraissent avoir été assez considérables, car, en 1316, Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, acquit la neuvième partie de la nef de *Pompain*, chargée de 4 sous 2 deniers de cens annuel dû au chapelain de la chapelle. Il est question de cette *nef grant* dans un titre de 1243. Il y avait à Pompey un fief nommé *Silloncourt*.

La maison de l'Avant-Garde portait échiqueté d'or et de sable.

S'il faut en croire la tradition, c'est près de Pompey que saint Eucaire fut martyrisé par les ordres de Julien. On voit au-dessous de ce village, dit D. Calmet, au lieu où l'on croit que le saint évêque de Gran souffrit le martyre, un ermitage avec une chapelle, au-dehors de laquelle, près de la porte, on lit deux inscriptions, l'une latine, l'autre française, toutes deux en lettres gothiques, et apparemment du XIII^e ou du XIV^e siècle ; voici l'inscription française :

Pour l'amour du Créateur,
Ici en cest lieu, et à l'entour,
Nobles Barons, chevaliers,
Et champions de la foi,

De la vie éternelle ayant soif,
Desquels le miroûr et exemplaire
Était Monsieur S. Eucaire,
Par Vandales, Sarrasins et payens,
Étant avec l'Apostat Julien;
Vingt-deux cent par nombre,
Sont ici mis en comble,
En l'an trois cent soixante-deux,
Le X de la Calende de May.

Le nom de l'ermitage est resté à une espèce de mesure isolée dans les champs, et servant d'écurie ou d'abri aux bestiaux qui paissent çà et là dans la campagne environnante.

POMPEY (RUISSEAU DE). Il a sa source dans le département de la Moselle, passe à Raucourt, Rouves, Eply, Baudrecourt, St.-Epvre, et se jette dans la Seille après un cours de 5,800 mètres.

PONCÉ (PONSEY), cense, à 5 kilom. N.-E. de Pont-à-Mousson, qualifiée de fief en 1710. Elle appartient, dit-on, aux chevaliers de Malte.

PONT, ferme, à 4 kilom. N. de Merviller.

PONT-A-MOUSSON (MUSSI-PONTUM, PONT-ST.-ANTOINE), ville de l'ancien duché de Bar, au pied de la côte de Mousson (Barrois lorrain), sur la Moselle, routes royales n.° 57 de Metz à Besançon, n.° 58 de Metz à St.-Dizier, chemins de grande communication n.° 2 de Pont-à-Mousson à Metz, et n.° 28 de Pont-à-Mousson à Nomeny, à 50 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. Pont-à-Mousson est le chef-lieu d'un canton composé de 27 mairies. Pop. : 7,151 hab., 388 élect. cens., 23 cons. mun., 1,925 feux. Nombre d'enfants : 1,052 en hiver, 948 en été. Deux sœurs de la Doctrine-Chrétienne et une de la Nativité. Surf. territ. : 2,159 hect.; 786 en terres lab., 401 en prés, 272 en vignes, 286 en bois. Bureau et relai de poste. Foires de deux jours, les 24 avril et 9 septembre. Ecarts : *Bellaire, Grange-au-Vent, Montrichard, Poncé, St.-Michel, Vitrey*, plusieurs habitations isolées et maisons de campagne. — Pont-à-Mousson possède un petit séminaire, un collège communal, une école supérieure, deux salles d'asile, une caisse d'épargne, un comice agricole, une bibliothèque publique qui renferme plusieurs ouvrages précieux ; il y a : bureau d'enregistrement et des domaines, percepteur des contributions directes, contrôleur des contributions indirectes, etc., etc.

Commerce et industrie. — Outre quelques poteries de terre, des tanneries, brasseries, huilerie, imprimerie, lithographie, etc., Pont-à-Mousson, malgré la perte de ses fabriques de sucre indigène, possède encore trois branches de commerce très-importantes : la houille, le sapin et les céréales. La houille vient de la Prusse, des houillères de Soulsback ; Dattwillers, St.-Imbert et Louisenthal ; ces trois premières mines sont des houilles de forge, et la dernière est propre au chauffage des fourneaux et usines à vapeur. Elles arrivent toutes directement par bateaux de Sarrebruck à Pont-à-Mousson, et sont destinées à approvisionner toutes les forges de la Marne, de la Saulx et de la Meuse ; le commerce en est considérable : il en arrive près de 25 à 30 millions de kilos par an. Le transport de ces houilles se fait par voiture jusqu'aux forges. Le sapin des Vosges est aussi un objet de commerce important pour Pont-à-Mousson ; il arrive en flottes derrière les habitations des marchands de bois, et cette marchandise est dirigée par eau et par voiture sur divers points. L'échantillon de Paris, par exemple, est expédié sur Bar, de Bar à St.-Dizier, et de cet endroit il est flotté pour Paris directement. Ce même sapin sert même quelquefois à transporter des fers à Paris ; dans ce cas il est flotté *gratis*. Quant à l'échantillon de province, ce que l'on nomme planche ordinaire, il est tiré de la Meuse, de la Champagne, des Ardennes et de la basse Moselle. Ces derniers départements tirent également des bois de construction de sapin de cette ville, où l'on trouve toujours des magasins très-bien approvisionnés. La troisième branche d'industrie consiste dans les céréales. Pont-à-Mousson étant placé au milieu de la Seille, de la Haye et des plaines de la Voivre, est à même de recevoir une masse de grains et de légumes. La Seille fournit des grains et légumes en quantité, et leur qualité les fait toujours rechercher. Le blé, principalement, est récolté en grande quantité et sa qualité le fait rechercher pour semence, même par des villes lointaines, dans la Meuse, jusqu'à Révigny près Vitry, les Vosges et la Côte-d'Or, jusqu'à Graye et Dijon, ainsi que dans d'autres départements encore plus éloignés. Pont-à-Mousson est donc l'endroit préféré pour la semence de Seille. Cette même

contrée produit de très-belles lentilles dites larges espèces Gallardon ; tous les ans elles sont recherchées par la maison Bonette, de Pont-à-Mousson et la maison Brion, de Metz, qui en font des expéditions dans la capitale. Les pois y sont aussi de belle qualité et presque toujours emplettes pour être dirigés sur Paris et Graye, cette dernière ville surtout, qui a un très-grand débouché dans le midi. Les colzas se cultivent aussi avec avantage et en grand nombre, l'écoulement en est facile. La Haye et la Voivre, voisines de Pont-à-Mousson, alimentent cette place et les environs de blé de commerce et d'une forte quantité d'avoine ; ce dernier article est même souvent spécial.

Anc. pop. : 1710, 1,288 hab., 281 garc. ; 1766, 1,700 chefs de famille, 84 cordonniers, 15 perruquiers, 30 tailleurs d'habits, etc. ; 1773, 1,900 hab. ; 1779, 1,400 maisons habitées par environ 4,300 feux ou ménages ; 1802, 6,790 hab. ; 1822, 7,014 hab. et 1,900 feux. — *Anc. div.* : 1710, chef-lieu d'un bail. et d'une prév. ; 1754, chef-lieu d'un bail. et d'une mait., gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, chef-lieu de district dont dépendaient ces cantons. — *Spir.* : partie du doy. de Preney, dio. de Toul ; partie du dio. de Metz.

Cette ville tire son nom du beau pont de pierre qu'on y voit sur la Moselle et qui partage la ville en deux parties, dont l'une était du diocèse de Metz, l'autre de celui de Toul. Quant au nom de Mousson, que l'on ajoute à celui de Pont, il vient du village bâti au sommet de la montagne qui domine la ville. En 1583, pendant les discussions qui s'élevèrent dans l'Université de Pont-à-Mousson, entre les professeurs en droit et les jésuites, les premiers voulaient que cette ville s'appelât en latin *Pons-Camassionis*, *Pons-Camisionis*, les autres *Ponti-Mussum*. Le duc Charles III ordonna qu'à l'avenir on dirait *Ponti-Mussum* et non *Mussi-Pontum*. Cette dernière variante est cependant celle qui est restée le plus en usage, témoin la dénomination de *Mussipontains* donnée aux habitants de cette ville. Néanmoins, on trouve sur quelques livres imprimés à Pont-à-Mousson, *Pons-ad-Monticulum*, *Pons-ad-Motionem*. Ce qui est entre la montagne de Mousson et la rivière est appelé Ville-Haute ; le reste est désigné sous le nom de Ville-Basse.

Si l'on devait ajouter foi au récit fabuleux consigné dans les *Annales de Metz*, Pont-à-Mousson devrait sa naissance à une de ces colonies de Troyens fugitifs auxquels on attribue la fondation de quelques villes de nos contrées. Mais les plus anciens monuments authentiques ne font pas remonter l'origine de cette ville au-delà du IX^e siècle. Sous le roi Zuindebold (896) et sous le roi Louis III (905), il est parlé, dans des titres des archives de Toul, de la ville du Pont, sous le camp de Monçon (*villa Pontis sub castro Montionis*), comme étant de la dépendance du château de Gondreville.

Selon M. Mansuy (*Notice sur Serpanne*), tout le terrain sur lequel Pont-à-Mousson est bâti, des deux côtés de la Moselle, dépendait du comté de Serpanne appartenant en toute souveraineté à l'évêque de Verdun. L'inféodation, dans le X^e siècle, de la montagne de Mousson, par cet évêque, au comte de Bar, a donné naissance à la ville dite *Vieille*, construite à l'endroit où il n'y avait avant qu'une cense appelée *Villapontus*. Le prieur Lebonnetier appelle Pont-à-Mousson « ville nouvelle bâtie sur le terrain de l'évêque de Verdun, dans le pays de Serpanne où elle est enclavée et dont elle fait partie. » Quant au pont qui réunit les deux portions de la ville, les uns en attribuent la construction aux Romains, qui avaient un camp fortifié sur la montagne de Mousson ; et Pierre de Blaru l'appelle le pont de César ; d'autres prétendent qu'on ne doit en faire remonter la fondation qu'aux comtes de Bar. Quoiqu'il en soit, il y avait, dès le XI^e siècle, ainsi qu'on vient de le voir, un pont en cet endroit sur la Moselle, et un bourg ou village ou simplement une cense au pied du château de Mousson. Renaud I^{er}, comte de Bar, qui s'était retiré dans ce château, fonda, près de la ville de Pont-à-Mousson, un prieuré qu'il dédia à saint Michel et qu'il donna à l'abbaye de St.-Mihiel (1106). En 1229, les Messins, ligués avec le duc de Lorraine, rompirent le pont de Maldières (sans doute celui de Pont-à-Mousson), pour empêcher le comte de Bar de pouvoir communiquer avec son château de Mousson. Dans un accord passé entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, en 1250, il est parlé d'un endroit appelé le *Pont-de-Monçon* et de la forteresse. En 1232, le duc Ma-

thieu alla brûler la *petite ville du Pont* que l'on bâtissait en deçà et au couchant de la Moselle, pour se venger du comte de Bar qui s'était ligué contre lui avec les Messins. En 1263, Thiébaud II, comte de Bar, augmenta considérablement cette nouvelle ville du Pont et y attira les habitants des villages de *Tirey, Blénod, Rods, Rup* ou *Rieux* et de *St.-Laurent-le-Vieil*, dont l'église était à un quart de lieue de la ville. Il leur concéda des places pour bâtir des maisons, leur donna des exemptions et privilèges, et leur accorda des franchises suivant la loi de Beaumont. Les lettres d'affranchissement portent que le lieu où ces nouveaux habitants s'établirent sera appelé la *Neuve-Ville-au-Pont*. St.-Laurent a eu longtemps la préention d'être, à l'encontre de St.-Martin, qui a été érigée en une cure cantonale lors du concordat, la principale paroisse de Pont-à-Mousson. Cette dernière paroisse est composée des anciens habitants du village de Tirey (Voyez ce mot). Celle de Ste.-Croix-en-Rupt était sur l'emplacement qu'occupèrent depuis les Carmes déchaussés, hors de la ville, vers le nord. Celle de St.-Jean, du côté du midi, était autrefois la paroisse de Blénod.

Le 13 mars 1335, l'empereur érigea en marquisat et principauté d'empire la terre et seigneurie de Pont-à-Mousson, en faveur de Robert, comte de Bar, et accorda à ce prince le privilège de porter l'étendard de l'aigle impériale que l'on avait coutume de porter dans les cérémonies sur la tête de l'empereur; le tout à charge d'en faire hommage à ce dernier et de recevoir de lui les bannières et étendards qui sont les marques de sa dignité. Et, le 21 décembre 1356, le même empereur accorda à la ville de Pont-à-Mousson les droits de ville et cité d'empire, sans déroger aux droits, juridiction et revenus du marquis du Pont.

Vers 1356, la duchesse Yolande de Flandres, mère et tutrice de Robert, comte de Bar, adressa une requête à l'empereur, pour se plaindre des duretés exercées par les créanciers de son fils sur ses sujets du marquisat, « que l'on arrêtait, emprisonnait, chargeait de chaînes, tourmentait par la faim et par d'autres peines, quoiqu'ils ne fussent pas de condition servile, comme s'ils étaient responsables des dettes du duc de Bar, marquis du Pont, leur

seigneur. » L'empereur, par lettres données le 26 décembre 1356, en présence d'un grand nombre de gentilshommes et de prélats, défendit, sous peine de cent marcs d'argent, de saisir à l'avenir les biens, d'arrêter et d'emprisonner les personnes des sujets du marquis du Pont, surtout de ceux qui n'étaient point de condition servile, qui étaient affranchis et *abonnés* avec leur seigneur, et de les maltraiter sous prétexte des dettes de leur maître. On voit jusqu'où allait la servitude au temps de la féodalité. En 1440, la duchesse Isabelle de Lorraine, épouse de René I^{er}, voulant aller en pèlerinage à Pont-St.-Antoine, fut arrêtée par les Messins, qui lui enlevèrent ses hardes et ses bahuts. En 1468, la ville de Pont-à-Mousson ayant refusé les aides et secours que le duc Jean demandait pour continuer la guerre en Catalogne et faire son voyage en Bretagne, le prince ordonna à Simon Bouquet, prévôt du Pont, de faire sur la ville un jet de 800 florins d'or, à 17 gros et demi-pièce, et de le faire exécuter par contrainte. En 1475, René II reçut à Pont-à-Mousson les renforts que lui envoyaient les villes d'Alsace, et tint avec ses principaux seigneurs un conseil où l'on délibéra sur les mesures à prendre pour résister au duc de Bourgogne, qui marchait sur la Lorraine. Mais bientôt après, le duc de Bourgogne vint attaquer cette place et s'en rendit maître après un siège de huit jours. René entra dans la même ville, au mois d'octobre 1476, et fut forcé de la quitter presque aussitôt, à cause de la désertion des Suisses. Le lendemain Charles-le-Téméraire y rentra. En 1477, René confirma la pension faite par le duc Nicolas, son prédécesseur, de 15 quartes de blé et une queue de vin à Antoine, salpêtrier à Pont-à-Mousson, à cause de son habileté à façonner les poudres et salpêtres. En 1490, il confirma les privilèges des maires-jurés portant la potence et bannière de monsieur saint Antoine. En 1497, le même prince accorda des exemptions de passage aux citains de Pont-à-Mousson pour toutes sortes de vivres, denrées et marchandises qui se distribuaient audit Pont, pour leur défruit tant seulement. En 1512, le duc Antoine y établit, pour quatre années, une gabelle dont les deniers devaient être employés aux réparations nécessaires à la cité.

Volcyr, qui écrivait en 1530, sous le règne du bon duc Antoine, donne, dans ses *Singularités du Parc d'honneur* (le duché de Lorraine), la description suivante de Pont-à-Mousson : « Le Pont-à-Mousson que l'on nomme ville et cité, laquelle est divisée en deux villes fermées par l'eange et decours de Mézelle, rivière belle et fertile, dont en l'une desdictes villes, du costé d'Allemagne reposit en grande révérence, quelque part et portion des reliques dignes et précieuses de monseigneur saint Anthoine de Viennoys, père et patron des anachorètes, en une église de structure sump tueuse et magnifique, avec l'hospital où les povres desmembrez sont journellement substen tes et nourris. Et même l'hostel et maison de la commanderie, réparée par le dernier abbé de l'ordre, savoir : sieur Théode de saint Chamont, chef de conseil es duchez de Bar et Lorraine. Sur l'autre bort de ladicte rivière est fondée l'église collégiale Sainte Croix avec le couvent Sainte-Claire et plusieurs autres belles églises parrochiales. Ensemble le palais et court que le feu bon roi René second fist de nouveau bastyr sur ladicte rivière, sans pré térer que le pont fort ancien, ruyné en partie pendant le déluge et inondation dernière, estoit réputé et tenu pour un chef-d'œuvre en Gaule-Belgique. Joint que en la summité du mont, environné de vignoble et labourage, y a ville fermée, chasteau fort et prieuré, estant assis par grant commodité et distance de cinq lieues de Metz, Vic, Toul et Nancy.

Plus loin, Volcyr raconte que le duc Antoine étant venu à Pont-à-Mousson, « le maistre voirrier (verrier) fit présent au prince d'un crucifix mis sur une grande croix de voirre, en grosseur de la cuisse d'ung homme, accoustré si richement de couleur, que l'on estait aveuglé de la beauté et leur. » Ce passage fait connaître l'état où en était l'industrie verrière dans notre pays.

Mais ce qui rendit Pont-à-Mousson célèbre et lui donna un renom que n'obtint aucune autre ville de la province, ce fut l'Université qu'y fonda Charles III, en 1572, et qui fut transférée à Nancy en 1768. Cette Université, dont les chaires furent confiées aux hommes les plus distingués dans les sciences, acquit rapidement une grande renommée, et, en 1578, elle était, au dire

de Pantaléon Thévenin, « jà tant célèbre et florissante qu'il n'y avoit académie en Allemagne, ny ceste ancienne et fameuse Université de Cologne mesme, ny en France (excepté celle de Paris), qu'en fréquence de bonnes leçons, tant en humanité et philosophie que théologie et loix, et affluée de disciples, tant du pays et du lieu que d'Allemagne et autres régions circonvoisines, elle ne surmonte et ne désavance. » Charles III et le cardinal de Lorraine lui accordèrent une haute protection. En 1603, l'Université de Pont-à-Mousson comptait au-delà de 1,500 élèves venus d'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Angleterre et de l'Irlande. Aussi, sur les plaintes portées par l'Université de Paris, qu'alarmait une telle rivalité, le parlement de cette ville enjoignit aux Français qui étudiaient à Pont-à-Mousson de rentrer dans leur patrie pour achever leurs études. Une ordonnance royale, dans le même sens, suivit de près cet arrêt. Il paraît que des mesures sévères avaient été prises pour maintenir la paix entre les bourgeois et les écoliers de l'Université : par une ordonnance du 25 mars 1584, Charles III défendit à tous ses sujets et écoliers du Pont de porter des armes, la retraite sonnée, sous peine, aux sujets, de 20 francs d'amende et de confiscation de leurs armes, et aux écoliers, de confiscation d'armes et d'emprisonnement ; en outre, de ne pas aller par la ville, après la retraite, sans chandelle.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de rendre compte des discussions qui s'élevèrent, à plusieurs reprises, au sein de cette Université, entre les professeurs de droit et de médecine et les Jésuites et dans lesquelles le duc de Lorraine fut forcé lui-même d'intervenir.

Les bienfaits immenses produits par la création de cette Université ne se bornèrent pas à la seule ville de Pont-à-Mousson. Avant sa fondation, il n'y avait point d'avocats établis près des tribunaux en Lorraine ; chacun pouvait plaider sa propre cause ou la faire plaider par qui bon lui semblait. A partir de 1574, on exigea que tous les conseillers aux bailliages fussent licenciés en droit. Une ordonnance de 1592 affranchit les membres et suppôts de l'Université de Pont-à-Mousson de toutes gardes aux portes et murailles, sauf le cas imminent de guerre.

La fin du XVI^e siècle vit s'accroître encore, par d'autres établissements, la prospérité de cette ville : l'imprimerie s'y créa, et, de 1583 à 1599, plusieurs ouvrages sortirent des presses de Martin et Etienne Marchand et Melchior Bernard. Les productions des presses mussipontaines acquirent de la réputation, et sont encore recherchées aujourd'hui par les bibliophiles. Enfin, le 13 août 1574, Charles III affranchit les deux foires du Pont, qui se tenaient chaque année, le jour de la saint Antoine et de la Décollation de saint Jean-Baptiste ; et, en 1579, le même prince établit dans cette ville quatre foires franches, générales et publiques, qui attirèrent un grand concours de marchands, par suite de la protection et des privilèges qui leur furent accordés, à quelque nation et religion qu'ils appartenissent. Au XVII^e siècle, Pont-à-Mousson possédait une branche de commerce importante. Nous lisons dans le *Mémoire des intendants* : « Depuis quelques années, on a trouvé, à Pont-à-Mousson, le moyen de faire des eaux-de-vie du marc des raisins ; ce commerce s'est répandu dans les localités voisines et y a produit de grands profits. »

Le 7 septembre 1580, une tragédie de *Jeanne d'Arc*, par Fronton-du-Duc, professeur à l'Université, fut représentée pompeusement à Pont-à-Mousson, en présence du duc Charles III et de sa cour. Le P. Abram a laissé manuscrite l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson : elle est en latin.

En 1615, le duc Henri donna des lettres-patentes portant statuts et règlements pour les maîtres et compagnons tisserands de Pont-à-Mousson, avec faculté d'ériger une confrérie en l'église paroissiale de St-Jean, sous l'invocation de sainte Lucie.

Pont-à-Mousson, dit D. Calmet, se gouverna d'abord selon les lois de Beaumont en Argonne, et ensuite selon celles de Stenay ; il y eut un maire et sept échevins que l'on choisissait annuellement, et, en outre, une sorte de sénat perpétuel composé de quarante jurés. Ce gouvernement subsista jusqu'à l'érection de cette ville en cité impériale. Alors elle fut régie par un échevin et dix-huit conseillers qui étaient élus par le tiers-état, au milieu d'une petite place publique nommée l'*Atrée-St.-Antoine* (parvis ou cimetière St.-Antoine), située entre

la maison de ces religieux et l'église St.-Croix. Nous trouvons, dans le recueil de chartes déposé aux Archives, les renseignements suivants sur l'administration municipale de Pont-à-Mousson, et l'explication du mot de *centaine*, qu'on a généralement mal interprété.

Il y avait, dans cette ville, un maître échevin, 7 jurés, 18 conseillers de justice « pour l'administration de la justice et celle de la chose publique, la connaissance de toutes actions tant criminelles, civiles, réelles, que personnelles, de toutes personnes qui viennent ou soient demeurants audit lieu, fors et réservé une certaine condition de gens, nos hommes de corps et sujets, qui, auparavant ladite érection, étaient demeurants en icelle cité, venu d'autres nos seigneuries de nos duchés de Lorraine et Barrois, nommés les *sujets de la Centaine*, répondant à un mayeur nommé le mayeur de la centaine, qui avait connaissance d'iceux en première instance, et un prévôt. » Les bourgeois de la centaine étaient soumis à de plus fortes impositions et servitudes que les bourgeois de la cité. Ces distinctions et le partage de la justice occasionnant des troubles, le duc René voulut « que dorénavant ils fussent tous régis, traités et gouvernés ensemble, sans séparation ou division nulle, comme ci-après : Les maître échevin et prévôt auront conjointement et ensemble la garde de notre cité ; iront de jour et de nuit visiter les murailles, assésir les guets, et tout ce qui concerne la sûreté de la ville ; le maître échevin, les 7 jurés et les 18 conseillers devront rendre la justice aux gens de la centaine comme aux franchises gens de la cité, sans qu'il y ait dorénavant de mayeur. Le prévôt aura seul la connaissance des régales et hauts-chemins, l'exécution de la justice, etc. Voulons que tous les demeurants hors de ladite cité ayant accoutumé répondre aux échevins et conseillers, demeurant sujets et répondants devant ledit prévôt, avec les mêmes servitudes et redevances que les gens de la prévôté. Ils fourniront échelle en la justice ; elle se fera par les charpentiers de la cité, pour laquelle fournir ils auront, par les mains du prévôt, la somme de 12 gros pour leurs peine et salaire. » Cette pièce est datée du 18 septembre 1497.

Ce mode de gouvernement fut supprimé lors que Pont-à-Mousson fut tombé, comme le resté

de la Lorraine, sous la domination de la France; et Léopold, à son retour dans ses Etats, laissa l'administration de cette ville telle qu'il l'avait trouvée.

En 1710, ainsi que nous l'avons dit, Pont-à-Mousson était le chef-lieu d'un bailliage dont dépendaient trois prévôtés : celles de Pont-à-Mousson, Thiaucourt et Mandres. Celle de Bouconville, qui en faisait anciennement partie, fut attribuée au bailliage de St.-Mihiel par l'édit du mois d'août 1698. En 1625, la prévôté de Pont-à-Mousson ressortissait encore aux Grands-Jours de St.-Mihiel. Le bailliage de Pont-à-Mousson était des diocèses de Metz et de Toul; il était régi par les coutumes de Lorraine et de St.-Mihiel, à part Manoncourt-sur-Seille, qui était sous la coutume de l'évêché de Metz. La mesure était la quarte pesant, en froment, environ 152 livres; elle se divisait en quatre bichets, celle d'avoine en six. Depuis l'édit de juin 1751, le siège du bailliage était composé du bailli, du lieutenant-général, du lieutenant-particulier, de l'assesseur, de six conseillers, de l'avocat du roi, du procureur du roi et du greffier. Il ressortissait au présidial de Nancy pour les cas de l'édit. La maîtrise des eaux et forêts avait été formée par l'édit de Stanislas, du mois de décembre 1747, des anciennes grueries de Pont-à-Mousson, de Pagny-sous-Preny et de Nomeny. Le corps de l'hôtel-de-ville était composé du maire royal chef de police, de trois échevins, d'un échevin-trésorier, du procureur du roi et du secrétaire-greffier. La recette des finances était formée des anciennes recettes de Pont-à-Mousson, Pagny et Nomeny, supprimées par l'édit du 4 novembre 1741.

Pont-à-Mousson possédait plusieurs hôpitaux. Le premier était celui que Renaud I^{er}, comte de Bar, avant l'an 1147, disait subsister depuis longtemps *juxtâ pontem sub monte*. C'est sur l'emplacement de cet hôpital que s'établirent primitivement les Jésuites. Le second hôpital fut fondé et bâti, en 1257, par Thibaut II, comte de Bar, entre Maidières et Pont-à-Mousson, dans ce qu'on appelle la *Neuve-Ville du Pont*, à l'occident de la Moselle, vis-à-vis l'église de Ste.-Croix. Le troisième hôpital était situé sur la paroisse de Ste.-Croix-en-Rupt; il était dédié à Jésus circoncis, et quatre religieux de

St.-Lasare en avaient la direction. Ces hôpitaux, établis dans une ville aussi petite que Pont-à-Mousson, étaient, sans doute, destinés à recueillir les pèlerins qui venaient prier dans l'église de St.-Antoine pour être délivrés de la maladie appelée *feu sacré, feu infernal*, ou bien encore *feu St.-Antoine*. On attribue l'accroissement de la ville au concours de ces pèlerins et à sa situation favorable au commerce.

Outre ces hôpitaux, il y avait, à Pont-à-Mousson, un grand nombre de maisons religieuses dont nous allons donner l'énumération.

La *Collégiale de Ste.-Croix* fut fondée par Thibaut II, comte de Bar (1260), en souvenir d'une éclatante victoire qu'il avait remportée. L'église était auprès du pont; c'était la première et la plus ancienne de la Ville-Neuve. Thibaut n'en avait fait bâtir que le chœur; Ioland d'Anjou l'acheva en 1450, et René I^{er} l'érigea en collégiale. Le chapitre était composé du prévôt et de cinq chanoines.—L'*abbaye de Ste.-Claire*, ou couvent des Claristes, était au bord de la rivière, au-dessous du pont, entre la maison de St.-Antoine et le monastère des Capucins. Elle fut fondée par sainte Collette, avec l'autorisation de Charles II; mais les bâtiments ne furent achevés qu'en 1444, par René d'Anjou. Les religieuses y entrèrent le 21 septembre 1477. Philippe de Gueldres, épouse de René II, y prit le voile, en 1519, et y mourut en odeur de sainteté, en 1547. La statue en marbre de cette princesse a été acquise par la commission des antiquités, qui l'a fait placer dans l'église des Cordeliers, à Nancy. L'église de Ste.-Claire renfermait aussi le cœur de Louis de Lorraine, tué au siège de Naples en 1558.—Le *Petit Séminaire* fut fondé, en 1580, par Pierre du Châtelet, évêque de Toul, pour huit écoliers étudiant au collège de l'Université; Charles III l'autorisa en 1600. Le nombre des étudiants fut ensuite réduit à quatre.—Le monastère des *religieuses de la Congrégation*, bâti au bord de la Moselle, commença en 1604, et les lettres d'érection furent données par l'évêque de Toul, le 25 juin 1623. L'église et le monastère furent agrandis et reconstruits en 1683 et 1684. Il y avait, dans cette maison, une école pour l'instruction des jeunes filles.—L'*abbaye de Ste.-Marie*, ordre de Prémontré, située d'abord dans un vallon, non loin de Preny, fut

transférée à Pont-à-Mousson, vers 1606, dans l'endroit où fut le couvent des Minimes, sur la demande de ses religieux qui, dès 1500, possédaient à Pont-à-Mousson une église appelée le Séminaire de St.-Nicaise. Paul V et l'évêque de Toul consentirent à cette translation, mais à condition que le monastère resterait du diocèse de Toul. Les cloîtres furent construits en 1608 et l'église consacrée en 1609. Elle fut rebâtie, en 1705, avec plus de magnificence, et consacrée de nouveau en 1716. On y voyait un excellent tableau représentant le pape Alexandre VII porté par douze sbires. Ce tableau se voit au Musée de Nancy. Le monastère, construit depuis l'église, était vaste et magnifique; il fut entièrement consumé par un incendie, le 25 janvier 1771. Le feu n'épargna que l'église, et on ne put sauver qu'une partie de la bibliothèque, qui était riche et nombreuse. Il y avait, dans cette abbaye, pour tous les Prémontrés de la province, un noviciat qui avait été fondé, le 25 septembre 1636, par M. Havi, prêtre, né à Pont-à-Mousson. C'était la première et principale maison de la réforme. Sous l'Empire, les bâtiments des Prémontrés avaient été donnés à la Légion-d'Honneur, pour y établir un pensionnat en faveur des orphelins des chevaliers de cet ordre; mais ce projet ne fut pas mis à exécution, et les Prémontrés furent donnés au diocèse qui y établit un petit séminaire existant encore aujourd'hui. La restauration de la maison et de l'église se fit sous la direction du chef d'escadron Vaudeville, qui, après 25 ans de service dans les armées de la république et de l'empire, venait d'embrasser l'état ecclésiastique. Ce brave officier est mort à St.-Nicolas, son lieu natal. C'est le 12 novembre 1814 qu'a eu lieu la première entrée du Petit-Séminaire, qui fut fermé encore pendant plusieurs années après la révolution de juillet. — Les *Capucins*, fondés par le cardinal de Lorraine, furent reçus dans la ville en 1607; ils avaient, derrière leur maison, située au bord de la rivière, un quai destiné à la défendre contre les fréquents débordements de la Moselle. — Les *Carmes mitigés* s'établirent à Pont-à-Mousson vers 1611, et furent confirmés par Louis XIV, en 1685. Leur église subsiste encore en partie; on y a établi un pressoir. — Les *Carmes déchaussés*,

établis par Jean de Porcelet, évêque de Toul, et par lettres du duc Henri (10 janvier 1617), se placèrent d'abord où furent depuis les chanoines réguliers; on les transféra ensuite sur la côte de Rupt, où ils occupèrent l'ermitage de St.-François. Leur église était grande, belle et régulière. — Les *Annonciades des dix vertus*, au nombre de trois religieuses d'abord, s'établirent à Pont-à-Mousson sous la protection d'Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, avec la permission des magistrats (1625) et celle de l'évêque de Toul (1625); cette autorisation fut confirmée par le duc Charles IV, en 1628. Les *religieuses de la Visitation* s'établirent dans cette ville en 1626; leur monastère fut achevé en 1628, et l'église consacrée l'année suivante. Plusieurs dames de la plus haute noblesse du pays prirent l'habit dans cette maison. Les bâtiments de la Visitation servent à un pensionnat de demoiselles. — Les *Carmélites* vinrent se fixer à Pont-à-Mousson, sous la protection de Charles IV, suivant les lettres de ce prince, du 21 août 1627; leur maison était près d'un des angles de la place. Leur église, qui servit de sépulture à Anne-Elisabeth, princesse de Vaudémont, souveraine de Commercy, morte en 1714, était petite, mais bâtie solidement et avec goût. On voyait encore, il y a quelques années, dans une écurie construite sur l'emplacement de ce monastère, un très-beau bas-relief représentant une crèche. Ce curieux morceau de sculpture a été récemment vendu et déplacé pour la cathédrale de Toul: c'est M. Delalle, curé de cette paroisse, qui en a fait l'acquisition de ses deniers. — Les *chanoines réguliers de St.-Augustin* commencèrent leur établissement à Pont-à-Mousson dans une église et une maison presque bâties, près de la Moselle, du côté de Nancy; ils en prirent possession sur des lettres que Charles IV leur accorda en 1627. Cette maison était le noviciat de la congrégation du Sauveur, et il y avait une école gratuite pour les enfants. Les chanoines ayant cédé leur maison et ses dépendances, Louis XVI leur accorda, au mois d'août 1776, l'église et la maison qu'occupaient précédemment les Jésuites. En 1777, l'ancienne église et la maison des chanoines furent abandonnées aux officiers municipaux pour être vendues au profit de la ville. En 1782, des maisons se construisaient

sur leur emplacement.—Les *Minimes* vinrent s'établir à Pont-à-Mousson au mois d'octobre 1632. Leur maison n'était pas nombreuse, et leur église n'avait rien de remarquable. Les Antonistes, dépossédés par les Jésuites, dans la première année de l'érection de l'Université, s'établirent sur la rive gauche. Leur maison, qui faisait face à la rivière, avait été rebâtie au commencement du règne de Léopold. Elle était chargée de quatre gentilshommes étudiants, à la nomination du souverain. Lors de la suppression de l'ordre de St.-Antoine, les biens et les charges de cette maison furent réunis à l'ordre de Malte. Toutes ces maisons religieuses ont été fermées à la révolution, vendues et transformées en habitations.

L'église St.-Laurent, qui sert de paroisse à la portion la plus considérable de la ville, et qui a remplacé l'ancienne église de St.-Laurent-le-Vieil, située près de Maidières, a été construite par Charles III et le cardinal de Lorraine. Elle est vaste et spacieuse, mais laide et sans régularité. On y remarque un beau tableau, du XVII^e siècle, à vantaux, représentant le baptême du Christ, la résurrection de Lazare, la guérison des aveugles à la piscine et la Transfiguration.

L'église St.-Martin, paroisse de la ville-haute, s'est élevée sur l'emplacement de l'ancienne commanderie générale de St.-Antoine, dite de Liège, qui avait sous sa juridiction d'autres commanderies subalternes. C'est le plus ancien établissement de la ville. L'église, bâtie vers la fin du XIII^e siècle, fut reconstruite, dans le XIV^e, aux frais de l'ordre. En 1575, les Jésuites en furent mis en possession, ainsi que de toutes ses dépendances, et les Antonistes se transportèrent de l'autre côté de la rivière, dans l'hôpital qui prit alors le nom de St.-Antoine. Le collège des Jésuites était le plus beau de la province et le plus nombreux : Grégoire XIII, par sa bulle de 1572, l'avait fixé à soixante-dix pères, dont quatre professeurs de théologie, trois régents de philosophie, etc. Il y avait un séminaire et des boursiers. Après la suppression des Jésuites, ce collège fut conservé par lettres-patentes de Louis XV, du 4 août 1768 ; et, par celles de Louis XVI, du 26 septembre 1777, il fut composé comme celui de Nancy. En 1782, il était aux Chanoines

réguliers, et il y avait une partie des élèves de l'école royale militaire établie en 1776, et de laquelle sont sortis tant de sujets distingués. Ses bâtiments sont aujourd'hui affectés au collège, et l'église sert à la paroisse St.-Martin. Elle est remarquable par son architecture. Tout l'extérieur de l'édifice est en style ogival fleuri ; à l'intérieur, qui, à l'exception de la voûte, a conservé un caractère plus ancien, on remarque plusieurs tableaux que l'on attribue à Claude Charles. La tradition veut que Jacquemin de Commercy ait été l'architecte de cette église ; mais il est plus exact de dire que, comme à la cathédrale de Toul, il dirigea simplement les travaux d'achèvement et soigna la décoration extérieure.

Indépendamment du badigeonnage de l'intérieur de l'église, de la destruction des tombeaux de Louis d'Anjou, marquis du Pont et fils de René I^{er}, du général des Antonins, le R. P. de Saint-Chaumont, de la substitution presque universelle des armes de la société de Jésus à celles des Antonins, et, plus tard, de l'enlèvement du jubé, vandalisme qui est le fait des pères recteurs de l'Université de Pont-à-Mousson, il faut encore attribuer à ces religieux d'avoir interrompu les nefs latérales pour y construire des chapelles et ainsi fait succéder des tableaux aux ogives qui formaient le pourtour du sanctuaire. Une partie de ces destructions faites par les Jésuites, est relatée dans un procès-verbal à la date du 12 juin 1603, que nous a communiqué M. Bastien, curé de St.-Martin.

Il existe, dans une des chapelles de cette église, un monument curieux et généralement inconnu : c'est une table en pierre, cachée par une boiserie, et qui couvre les statues d'une femme et d'un guerrier revêtu d'une cotte de mailles. Ce mausolée, enlevé sans doute de la chapelle en style ogival simple, placée vis-à-vis celle qui le renferme aujourd'hui, pourrait bien être celui du comte Tibaut, fondateur de l'église St.-Martin, et de son épouse.

Le château ou *maison forte* de Pont-à-Mousson, dont on attribue la construction à René II, était sur la rive gauche de la Moselle. En 1777, on acheva de le ruiner. Son emplacement et les bâtiments qui restaient furent abandonnés à la ville par lettres-patentes du mois de février

1777, pour y construire des casernes capables de loger un régiment de cavalerie : ces casernes sont celles qui subsistent actuellement. Les troupes ont commencé à s'y loger en octobre 1782. L'Auditoire et l'Hôtel-de-Ville faisaient face à la place publique. Un incendie consuma une partie de cet édifice, le 29 novembre 1781. Le greffe du bailliage est la geôle furent brûlés avec tous les papiers qu'ils renfermaient. Les archives de Pont-à-Mousson étaient enfermées dans une tour dite la tour St.-Antoine; il y avait une porte fermée de trois cadenas et trois clés, dont l'une était entre les mains du maître l'autre en celles des dix-huit conseillers, et la troisième en celles du commandeur de St.-Antoine.

Le Pont, qui sert à communiquer d'un côté de la ville à l'autre, fut plusieurs fois détruit, puis reconstruit. En 1567, lors de l'arrivée des troupes protestantes, le duc d'Anjou en fit abattre deux arcades pour empêcher la jonction des armées du prince Casimir et du prince de Condé. Ces arcades furent rétablies en maçonnerie sous le duc Charles III (1580). Dans le marché passé à Gondreville, le 21 octobre de cette année, avec Antoine Grata, maître entrepreneur, on parle de la construction et non de la réparation du pont de *sept arcades en maçonnerie*, moyennant 18,020 francs barrois. Les eaux en ayant renversé d'autres en 1640, on les rétablit en bois, puis Léopold les fit remplacer par des arcades en pierre. Il y avait une tour à chaque extrémité du pont. Ces deux tours furent détruites par arrêt du conseil de Stanislas, du 9 mai 1759.

A la fin du siècle dernier, Pont-à-Mousson avait encore ses anciens murs, et quelques vieilles tours. On en voit encore maintenant des débris. La porte qui donnait accès dans la campagne, du côté des Prémontrés, fut aussi conservée en grande partie. Mais cette ville n'a jamais été fortifiée régulièrement, et le peu de fortifications qu'elle possédait ont été rasées par le maréchal de Créqui, en 1670. Perelle a gravé, dans les Conquêtes de Louis XIV, la vue et la perspective de cette ville, prise du bas de la rivière; cette perspective est encore dans les plans de Beaulieu. Monsson et les autres parties de cet agréable vallon y sont représentés.

Outre le corps de casernes, dont nous avons parlé, on remarque, à Pont-à-Mousson, la place entourée d'arcades, sur laquelle est l'Hôtel-de-Ville; le Petit-Séminaire, vaste bâtiment situé sur la Moselle, et d'où l'on découvre une plaine très-étendue. Ce bâtiment, autrefois couvent des Prémontrés, à conservé, en très-grande partie, sa physionomie primitive; l'église en est simple, mais grande et régulière.

Les armes de Pont-à-Mousson sont de gueules, au pont d'argent de cinq arches, flanquée de deux tours carrées d'argent, sur la rivière de Synople, à l'écusson mouvant des armes du duché de Bar, l'écu bordé d'or.

Hommes marquants : Etienne LE BOURGEOIS, abbé de St.-Vanne en 1417, fondateur de l'église de ce monastère. — Laurent PILLADIS, chanoine de St.-Dié, a écrit, en 1544, sous le titre de *Rusticiados* (la Rusticiade), un poème latin sur la guerre des Rustauds. — Jean BARCLAY, né en 1582, mort en 1621, fils du savant professeur en droit Guillaume Barclay. Il écrivit, à dix-neuf ans, un commentaire sur Stace; deux ans après, l'*Euphormion*, pièce satirique dirigée contre les ennemis de son père. Mais l'ouvrage qui mit le comble à la réputation de Barclay fut l'*Argenis*, roman politique et allégorique. Jean, ayant quitté la France, passa en Angleterre, où Jacques I^{er} lui confia plusieurs négociations; enfin le pape Paul V l'attira près de lui, et il mourut à Rome, à l'âge de 59 ans. — Nicolas BAYON, docteur en théologie, auteur de plusieurs commentaires sur des matières religieuses, imprimés en 1622. — Charles-Antoine PILLEMENT (1658-1720), doyen de la faculté de droit de Pont-à-Mousson, mort avocat-général à la cour souveraine de Lorraine. — François RICHARD, jésuite, mort missionnaire à Négreput, en 1579, a laissé plusieurs ouvrages de religion et la relation des missions dans l'île Ste.-Irène. — François ROYOT, professeur célèbre, doyen de la faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson. — Pierre BEAUREGARD, jésuite (1751-1804), orateur distingué. — Enfin, nous citerons, parmi les contemporains célèbres, le maréchal DUROC, duc de Frioul, les généraux DE LA BAROLIÈRE, HARDY, BOURCIER, DE NICEVILLE, FAVIER, JACQUINOT, FRIRION; l'adjudant-général LAVELLAIRE, le colonel JACQUINOT; COLOMBEL, membre de l'As-

semblée nationale ; **TROUVENEL**, médecin distingué, mort député de la Meurthe ; **MALLARME**, célèbre conventionnel, — et l'abbé **LALLETTE**, professeur de mathématiques, qui a donné un si grand nombre de sujets distingués au génie, etc. — **Claude-Nicolas ROMAIN**, prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson, est l'auteur d'une traduction en vers français de la *Nanacéide* : ce travail est resté manuscrit.

M. Couteau possède une belle collection d'oiseaux, insectes, coquilles, etc.

PONT-DE-BONSECOURS. On appelle ainsi plusieurs habitations situées près de Jarville.

PONTS-DE-TOUL. (Voyez *Les Baraques*.)

PONT-SAINT-VINCENT (**PONS-SANCTI-VINCENTI CONFLANS, VILLE-NEUVE, PONT-ST.-VINCENT, PONT-LA-MONTAGNE**), bourg de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte Ste.-Barbe, sur la rive gauche de la Moselle, près du confluent de cette rivière et du Madon, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 14 kilom. S.-S.-O. de Nancy (Ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 862 hab., 86 élect. cens., 12 cons. mun., 275 feux. Nombre d'enfants : 155 en hiver, 100 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de charité. Surf. territ. : 666 hect. ; 76 en terres lab., 60 en prés, 95 en vignes, 182 en bois. Bureau de poste. Outre quelques usines, consistant en moulin, taillanderie, tannerie, huilerie, Pont-St.-Vincent est remarquable par son ponts de 9 arches sur la Moselle ; une carrière voisine, à présent abandonnée, en a fourni la pierre. Ce pont, commencé en 1752, a été achevé en 1756. Il n'y avait primitivement qu'un pont de bois. Foires : les 1.° avril et 30 septembre.

Anc. pop. : 1710, 155 hab., 34 gar. ; 1802, 970 hab. ; 1822, 1,060 hab., 335 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. du comté de Chaligny, bail. de Nancy ; 1751, bail., mait. et gén. de cette ville, cout. de Lorraine ; Pont-St.-Vincent était le siège de la gruerie de Chaligny ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Nancy. Par suite d'une délibération du conseil du département de la Meurthe, du 24 novembre 1790, il fut établi à Pont-St.-Vincent une assemblée primaire pour les communes de Flavigny, Richardménil, Méréville, Ludres et Messcin. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Le bourg de Pont-St.-Vincent, primitivement nommé *Conflans*, à cause du confluent de la Moselle et du Madon, remonte à une époque assez éloignée : en 1176, Gérard II, comte de Vaudémont, donna aux religieux de Clairlieu le passage sur tout le ban de Conflans. Dans une lettre de Riquin, évêque de Toul (1108-1126), qui confirme les biens de St.-Vincent de Metz, il est fait mention du Pont sur la Moselle (*Pontem supra Mosellam*), dépendant de cette abbaye. En 1213, Hugues, comte de Vaudémont, affranchit les serfs qui viendraient habiter la Neuve-Ville qu'il bâtit dans la plaine de Conflans. Cette ville fut brûlée par Ferry II, et se releva de ses ruines sous Henri III comte de Vaudémont, qui lui donna le nom de Pont-St.-Vincent. Par lettres faites sous le scel de la cour de Toul, le mercredi après les octaves de la Trinité 1314, Vichard d'Acraignes, écuyer, et Jeanne, sa femme, reconnaissent avoir mis en gage en la main de noble homme et seigneur Henry, comte de Vaudémont, et à Isabelle, sa femme, la quartie partie du *pontnage* du Pont-St.-Vincent, moyennant la somme de 30 livres de bons petits toulois. On appelait pontnage le droit que le seigneur levait sur les marchandises qui passaient les rivières par des bacs ou par des ponts.

En 1521, Henri permit à plusieurs Lombards de s'établir à Pont-St.-Vincent. En 1562, Henri V, comte de Vaudémont, confirma les droits et privilèges accordés, au mois d'avril 1213, par Hugues, à la ville de Conflans et à ses habitants, qu'il mit à la loi de Beaumont. Cette charte, datée du 28 août, a cela de particulier qu'elle accorde des friches, tandis qu'ordinairement les seigneurs ne concédaient que des parties de bois. La copie de ces chartes se trouve dans un volume déposé aux Archives du département. En 1568, Marie de Luxembourg, veuve de Henri III, donna une nouvelle confirmation de ces franchises. Mais le comte Antoine voulut les supprimer, prétendant que ces chartes étaient supposées, les sceaux de ses prédécesseurs y manquant. Néanmoins, des raisons d'état les lui firent confirmer en 1458. En 1408, Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, et Marguerite de Joinville, sa femme, donnèrent des lettres par lesquelles ils pardon-

naient à certains habitants de Pont-St.-Vincent qui avaient bâti derrière leurs maisons sans permission. En 1476, pendant la guerre du duc de Bourgogne contre la Lorraine, ce bourg tomba au pouvoir de Charles-le-Téméraire ; il y mit une garnison qui fut forcée de se replier sur Nancy, effrayée des progrès des seigneurs qui, pendant que René II se couvrait de gloire sous les murs de Morat, lui reconquérèrent son duché. En 1485, par acte passé à Paris, le 20 juillet, René II engagea les places, villes, terres et seigneuries de Pont-St.-Vincent et Lorrey, avec toutes leurs dépendances, à Guillaume Oudinet et à Marguerite de Ville, sa femme, pour 3,000 francs, ordonnant aux maire, justice et habitants de les reconnaître pour seigneurs et de leurs prêter serment de fidélité. Le 29 janvier 1515, le duc Antoine donna, à titre de gagère, à Louis de Stainville, sénéchal du Barrois, les chastel, villages, terres et seigneuries de Pont-St.-Vincent et Lorrey. Ce titre, fort honorable pour le sire de Stainville, énumère les actions qui lui ont valu cette récompense. En 1509 (24 novembre), le même duc Antoine avait accordé au comte Oswalt de Thierstein la faculté de pouvoir acheter cette seigneurie des mains d'Eusseline de Montjoie, qui les tenait en gagère pour 3,300 fr. de Lorraine. En 1587, pendant les guerres de la Ligue, les princes protestants d'Allemagne ayant envahi la Lorraine à la tête de 30,000 hommes, prirent Sarrebourg, brûlèrent les faubourgs de Blâmont, et vièrent, près de Pont-St.-Vincent, offrir la bataille aux ducs de Lorraine et de Guise, dont l'armée était bien inférieure en nombre. Ayant traversé le Madon, ils attaquèrent les premiers postes ; mais les princes lorrains, gagnant la hauteur, évitèrent d'en venir aux mains, et le duc de Guise, à la tête de 400 chevaux, fit une superbe retraite en présence de l'ennemi, qui se préparait à l'envelopper. Le duc Charles III (1562), voulant récompenser le prince Nicolas de Vaudémont, qui avait gouverné la Lorraine pendant sa minorité et en son absence, réunit le Pont-St.-Vincent au comté de Chaligny, et l'érigea en comté princier, le plus seigneurial du duché de Lorraine. Le 2 mai 1620, le comte de Vaudémont reprit de son frère, le duc Henry, le Pont-St.-Vincent, à cause des foi, hommage et

serment de fidélité qu'il lui devait. Le droit de bourgeoisie, dans la ville de Pont-St.-Vincent, était de 1 gros 4 deniers. Les droits de scel, tabellionnage, pêche, etc., etc., appartenaient à Sa Majesté. Nous lisons dans un rapport adressé à la chambre des Comptes, en 1764, que la ville de Pont-St.-Vincent était frappée d'un droit, appelé *terrage*, qui obligeait les laboureurs à donner au domaine la sixième gerbe, ce qui leur faisait une diminution considérable et leur rendait la culture odieuse. Il paraît, du reste, qu'à cette époque, les produits du sol étaient peu considérables dans cette commune, et qu'une partie des terres y était inculte. De 1730 à 1740, le produit en nature d'un jour de terre semé en blé fut communément de 2 resaux et un demi bichet ; de 1740 à 1750, de 6 bichets 1/2, ainsi que de 1750 à 1760.

On prétend que l'église de ce bourg remonte à une époque fort reculée et qu'une inscription, autrefois placée dans le chœur, portait le millésime de 947, date de sa construction. Au XVI^e siècle, le chœur fut ajouté ; une autre restauration y fut faite en 1621. La tour est de 1615, sans ornements. Dans une des deux chapelles, du XVI^e siècle, se trouve un renforcement dans lequel devait être un groupe de statues ; quelques-unes, très-mutilées, se trouvent dans le coin opposé : l'une est une Vierge en pierre colorée ; l'autre, un personnage qui tient à la main un bonnet ; il a sur l'épaule un chaperon à la bordure duquel on lit : VNVM CREISE ; les costumes sont de la fin du XV^e siècle. Cette église, assez insignifiante du reste, renferme un petit tableau de l'Adoration des Mages, qui est certainement d'un bon maître de l'école allemande. Les pierres tumulaires ne sont pas très-anciennes ; sur l'une se voit le millésime 1585. Dans le cimetière sont quelques tombes armoriées, des XV^e et XVI^e siècles. Par une ancienne redevance, le prieur de Pont-St.-Vincent devait héberger, pendant 24 heures, l'abbé de St.-Vincent de Metz, avec 12 hommes et autant de chevaux, lorsqu'il passait dans ce lieu.

Il y avait, à Pont-St.-Vincent, un fief appelé *St.-Blaise* et un prieuré de Bénédictins, qui avait été fondé, en 1632, par Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont. Il appartenait

depuis aux Jésuites du Noviciat de Nancy, et tout son revenu était uni à l'abbaye de Saint-Léopold, de la même ville; il est maintenant détruit et remplacé par une ferme. Il ne reste plus rien non plus de l'ancien château, qui fut ruiné par les ordres de Louis XIII. Dans le siècle dernier, on voyait encore les portes et une partie des murs qui entouraient le bourg. Il existe, à Pont-St.-Vincent, une maison de campagne appelée la *Maison-Franche de la Tournelle*, avec colombier, pressoir, etc. Elle a appartenu à M. le comte de Riocourt, à qui le roi, par arrêt de son conseil, du 4 mars 1785, avait accordé, par ascensement, les droits utiles et honorifiques dans toute l'étendue du ban de Pont-St.-Vincent, une justice locale pour la police, etc. Ce fief a été érigé en majorat par M. Monnay, ancien commissaire ordonnateur des guerres.

PORT-SUR-SEILLE, village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la Seille, à 51 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 8 km. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Annexe de Morville-sur-Seille. Pop.: 440 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 107 vx. Nombre d'enfants: 60 en hiver, 10 en été. Surf. territ.: 657 hect.; 559 en terres lab., 5 en prés, 22 en vignes, 195 en bois. Lettres à Pont-à-Mousson.

Anc. pop.: 1802, 370 hab.; 1822, 398 hab., 1 feux.—*Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 90, canton de Morville-sur-Seille, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Les titres les plus anciens où il soit parlé de village ne remontent pas au-delà du XIV^e siècle: en 1334, Lallemand de Domart, écuyer, connaît tenir en fief d'Edouard, comte de Bar, ce qu'il a à Morville-sur-Seille, Champey Port-sur-Seille. En 1585, Edouard, comte de Bar, pour récompenser les services de Jean Gillon, maître échevin de Metz, lui donna et ses hoirs tous les hommes, femmes et enfants qu'il avait à Port-sur-Seille.

C'est au vieux château de Port-sur-Seille, et les tours dominant la vallée, que fut signé, toute la chevalerie lorraine, le traité du 29 mai 1440, entre le roi de Sicile, duc de Lorraine, et l'évêque Conrad Bayer de Boppard. Philippe de Nouroy ayant été fait prisonnier à

la bataille de Bulgnéville, dut engager le tiers, par indivis, des château et forteresse de Port-sur-Seille aux Messins, pour en avoir l'argent de sa rançon, que lui fit obtenir son cousin Jean de Cherisey. Un traité fut passé à cet effet, le 14 août 1451.

Il y a, dans les chapelles de l'église, dix grandes tombes très-remarquables, et plusieurs inscriptions de la famille de Nouroy, éteinte dans une branche de la maison de Cherisey, au XIV^e siècle. Celle-ci a relevé le nom de Nouroy en conservant les armes de Cherisey, et, par le mariage d'Henriette de Nouroy avec Louis d'Ernéeourt, au commencement du XVII^e siècle, a fait passer la terre de Port-sur-Seille dans cette dernière maison, d'où elle vint aux Raigecourt, aux Ludres, aux Gournay, et enfin à M. le comte de Rosières, qui la vendit il n'y a pas longtemps. Les tombes les mieux conservées sont celles d'Antoine de Cherisey-Nouroy, mort en 1547; de Claude de Cherisey-Nouroy, mort en 1540, et d'Antoinette de Bassompierre, sa femme, morte en 1550; de Philippe de Cherisey-Nouroy; de Marguerite de Cherisey-Nouroy, dame de Remiremont, morte en 1595; d'Anne de Nouroy. Celles de Madelaine de Boppard, mariée à Philippe de Nouroy; de Georges de Nouroy, qui épousa Marguerite de Jussey, et de Bernard de Cherisey-Nouroy, qui, ayant épousé Perette Baudouche, fut tué dans une joute à Metz, en 1548, sont plus ou moins mutilées.

Le territoire de Port-sur-Seille était traversé par une voie romaine partant de la station du mont Hiéracle et aboutissant à Scarpone.

PORTE SAINT-JEAN. On appelait ainsi autrefois les maisons construites hors de la porte St.-Jean de Nancy, et qui forment maintenant un des faubourgs de cette ville.

PORTIEUX (PORTESSIEUX, PORTEXIEUX), cense à environ 2 kilom. E. de Rosières-aux-Salines. Dès 1594, il y avait une jumenterie dont il est parlé dans un arrêt de la chambre des Comptes de Lorraine, du 22 juillet 1662, rendu au profit des habitants d'Hudiviller, au sujet de leurs pâturages. Portieux, qualifié plus tard de maison-fief, est peut-être, dit Durival, le *Portesen* que Thiébaud II donna, par son testament, à Jacquemin le Barbier.

PORTIEUX (RUISSEAU DE). Il a sa source à

Tudiviller, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Rosières-aux-Salines, et se jette dans la Meurthe après un cours de 4,600 mètres.

POSTROFF, village de l'ancien duché de Lorraine, sur l'Isch, frontière du Bas-Rhin, à 80 kilom. N.-E. de Nancy, 17 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop.: 469 hab., 47 élect. cens., 40 cons. mun., 31 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 51 en été. Surf. territ.: 500 hect.; 342 en terres lab., 59 en prés, 59 en bois. Moulin à grains. Lettres par Fénétrange. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 334 hab., 79 feux ; 1822, 437 hab., 76 feux.—*Anc. div.* : 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. de Fénétrange, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux ; 1790, canton de Berthelming, dist. de Dieuze.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune. Il y avait, à Postroff, dit Durival, quelques sujets de Nassau-Sarwerden, qui furent cédés au roi en 1766.

POUDRERIE, ancien magasin à poudre, à 1 kilom. O. de St.-Max. On l'appelait autrefois Poudrerie St.-Léopold, et elle dépendait de la paroisse St.-Sébastien.

POULOT (RUISSEAU DE), ou de XURES. Il sort du bois du Haut-de-la-Croix, passe sur le territoire de Xures et se jette dans le Sanon après un cours de 300 mètres.

PRAYE (PRÉ, PRAYE-SOUS-SION, PRAYE-SOUS-VAUDÉMONT), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte de Sion, à 34 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 S. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 604 hab., 60 élect. cens., 42 cons. mun., 173 feux. Nombre d'enfants : 122 en hiver, 50 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 870 hect.; 585 en terres lab., 79 en prés, 20 en vignes, 147 en bois, 41 en jardins, vergers, etc. L'hectare semé en blé, seigle et avoine peut rapporter 15 hectol., en orge 12. Elève de chevaux. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 42 hab., 11 gar.; 1802, 430 hab., 126 feux ; 1822, 525 hab., 133 feux. *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. et comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, mait. de

Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize.—*Spir.* : Ann. de Sion, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village remonte à une époque fort éloignée : dans deux titres, l'un de 1091, l'autre de 1176, il est question d'un seigneur et d'un curé de ce lieu. En 1491, René y abolit les mains-mortes. En 1591, Charles III échangea le village de Fresnes contre celui de Praye avec M. de Bassompierre, afin de terminer les différends qui s'élevaient journallement entre les officiers du comte de Vaudémont et les abbé, prieur et religieux de St.-Léon de Toul, au sujet d'une prétendue haute justice de la rue du Ham, à Fresnes. Praye n'avait, dans l'origine, qu'une chapelle construite pour la commodité du peuple ; l'église fut bâtie, en 1731, par les ordres d'Elisabeth-Charlotte, régente de Lorraine, et dédiée à saint Gérard. Les habitants de ce lieu devaient 9 francs pour l'exemption du guet au château de Vaudémont. Le droit de bourgeoisie était de 40 francs, celui de taverne de 10. Celui qui se mariait payait 20 francs.

Quelques usages bizarres se pratiquent à encore à Praye lors de certaines cérémonies : les femmes mettent régulièrement onze sous dans le plat avec l'anneau conjugal ; autrefois on faisait aussi bénir en même temps un Christ en or, que le chantre ou le maître d'école allait, dans l'église même, passer au cou de la mariée. Aux enterrements ou aux premiers services, quand l'enterrement s'est fait sans messe, on porte à l'offrande une bouteille de vin et un morceau de pain.

PRAYE (RUISSEAU DE). Sa source est à Praye ; il passe sur le territoire de cette commune et sur celui de St.-Firmin et se jette dans le Madon après un cours de 5,500 mètres.

PRÉ-AU-BOIS (RUISSEAU DE). Il a sa source sous St.-Germain et son embouchure dans la Moselle ; il suit un cours de 2,900 mètres et passe sur les territoires de St.-Germain et Bainville-aux-Miroirs.

PRÉ-BARBIER, ferme à 2 kilom. S. de Badonviller.

PRÉ-LALLEMAND (RUISSEAU DE). Sa source est sous Manoncourt ; il passe sur le territoire de cette commune et sur celui de St.-Nicolas.

et se jette dans le ruisseau de St.-Nicolas après un cours de 8,900 mètres.

PRÈLE, moulin à 5 kilom. S. de Houdreville.

PRÈLE (RUISSEAU DE LA). Sa source est sur le territoire d'Arracourt; il alimente un moulin à Réchicourt-la-Petite et se jette dans le Moncel après un cours de 1,500 mètres.

PRÉMONT. Nom d'un ancien fief au village de Thélod.

PRÉNY (PRISNEICM, PRIGNEY, PRINY, PERNY), village de l'ancien duché de Lorraine, sur une côte escarpée, à 41 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 11 N.-N.-O. de Pont-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 384 ab., 58 élect. cens., 10 cons. mun., 115 feux. Nombre d'enfants : 53 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 512 hect. en terres lab., 19 en prés, 60 en vignes, 818 en bois, 9 en jardins, vergers, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 9 hectol., en orge 12, en seigle 6, en vigne 16; planté en vignes 80. Chevaux, vaches, porcs, moutons et poules. Moulin à aïns. Ecart = *Tantecourt*. Lettres par Pont-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 46 hab., 28 gar.; 1802, 0 hab., 86 feux; 1822, 422 hab., 107 feux. — *nc. div.* : 1594 et 1710, chef-lieu d'une prév. châtelainie, bail. de Nancy; 1751, bail. et aut. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, ut. de Lorraine; 1790, canton de Pagny, t de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : chef-lieu n doy., dio de Toul.

Prény, aujourd'hui village peu considérable, eut un grand rôle dans le moyen-âge. Chef-lieu d'un doyenné ecclésiastique important et de prévôté qui était le centre d'un commerce vif, surtout en bois et en vins, cette ville, c'est ainsi qu'on le qualifiait, possédait une forteresse redoutable qui servait de boulevard à la Lorraine du côté du pays Messin et Barrois. Le duc Mathieu I^{er} ayant déclaré la guerre à Etienne de Bar, évêque de Metz, vers 1200, ce prélat vint mettre le siège devant Prény, et il allait s'en rendre maître lorsqu'il fut empêché par le comte de Bar, son frère. Il est dans un titre de 1251, que le duc Mathieu étant au lit de mort, déclara que quand le duc de Lorraine allait à Prény, les hommes de Pargny devaient une fois l'an *proseigner*

geline, et encore faire garde une fois au château dudit lieu. En 1286, Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, investit ce château avec 4,000 fantassins et 1,000 cavaliers, mais ne put s'en rendre maître. En 1436, René I^{er}, prisonnier du duc de Bourgogne, engagea à ce prince la forteresse de Prény comme garantie de sa rançon. En 1444, Collart de Sauley, seigneur de Prény, ayant arrêté sept soudoyeurs de Metz, les Messins vinrent faire des courses jusqu'au pied de sa forteresse et y firent quelques prisonniers. En 1636, Louis XIII fit démolir le château qui avait tant de fois résisté à de si formidables attaques. Ce château, dit l'auteur de l'*Histoire de Pont-à-Mousson*, était « un carré flanqué de hautes et fortes tours liées entre elles par d'épaisses murailles, et des galeries souterraines creusées dans le roc vif. A l'une des extrémités de ces constructions, qui formait le château proprement dit, s'élevait un second édifice entouré de fossés, flanqué également de tours sur l'une desquelles était placée la fameuse cloche nommée *Mande-Guerre*. Cette tour, la plus grosse, porte encore aujourd'hui ce nom. Ce pâté de bâtiments, qu'on appelait le donjon, contenait la chapelle castrale et les grands appartements. On remarque une ruche immense dans l'une de ces tours, où l'on pénétre par une issue pratiquée nouvellement dans l'épaisse muraille; les prisonniers y étaient descendus par une ouverture à la voûte supérieure. Une place d'armes, les logements de la garnison, les bâtiments où se réfugiaient les paysans de la seigneurie en temps d'invasion, occupaient l'espace compris entre le donjon et le château, dont un double rang de fossés et trois fortes portes complétaient les moyens de défense. »

Avant la révolution, on lisait encore sur la Mande-Guerre le cri des ducs de Lorraine :

Ils criaient Priny, Priny!

L'enseigne au riche duc Ferry!

Marchis entre les trois royaumes.

L'enceinte de cette vaste forteresse est difficile à suivre au milieu des décombres. Plusieurs époques de constructions s'y distinguent : d'abord une grosse tour carrée dont la bâtisse semblerait avoir eu pour modèle celle des aqueducs de Jouy; un puits d'une grande profondeur et de vastes souterrains. On retrouve encore les

fragments de six autres tours attenant aux murailles qui entouraient le vieux donjon; à droite de cette enceinte est une porte où l'on voit la coulisse de la herse, et auprès, un bâtiment orné extérieurement d'un petit cloître en arcades; ce bâtiment avait un système de défense indépendant de celui du donjon. Ces ruines, qui, de loin, offrent encore un aspect imposant, sont dans un état de délabrement complet. La chapelle castrale, dont il est déjà parlé en 960, a été détruite en 1795, et l'église du village en 1827.

Les armes de Prény étaient d'or à la bande de geules chargée de trois alérions d'argent.

Le droit de bourgeoisie à Prény et dans les villages dépendant de cette prévôté était de 14 francs barrois. Les gens de la justice de ce lieu étaient obligés de donner annuellement au fermier du domaine deux rentes, l'une appelée *la Vathe*, de 10 gros 15 deniers, l'autre appelée *la Pièce*, de 6 francs, 8 gros, 8 deniers. Les taverniers payaient 10 francs barrois. Chaque chariot de vin sortant du village devait 6 deniers; chaque charrette 3.

René CHARLES, docteur en médecine, professeur de la faculté de Besançon, et *Nicolas FRANÇOIS*, supérieur des Prémontrés de Nancy, qui vivaient au XVIII^e siècle, sont nés à Prény.

PRÉS-ST.-THIÉBAUT (RUISSEAU DES). Il sort de la forêt de Faulx, passe sur les territoires de Bezange-la-Grande et Sornéville et se jette dans le ruisseau d'Athieville après un cours de 5,600 mètres.

PRÉ-SOUS-LE-RUPT (RUISSEAU DU) OU DU PUIITS. Il a sa source dans la forêt de Paroy et son embouchure dans le Sanon; il suit un cours de 5,600 mètres en passant sur les territoires de Sionviller et d'Hénaménil, où il alimente un moulin.

PRÉS (RUISSEAU DES). Sa source est à Azelot, son cours de 5,800 mètres, son embouchure dans le Frahau; il passe sur les territoires d'Azelot, Lupcourt et Ville.

PRESLE (RUISSEAU DE LA). Sa source est au-dessus de Chavigny et son embouchure dans la Moselle, où il se jette après un cours de 4,000 mètres; il alimente une forge sur le territoire de Chavigny, et un bocard sur celui de Neuves-Maisons.

PRÉS-ORY (RUISSEAU DES). Il a sa source près de la Voivre, de Blénod; il passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Gye, et se jette dans le Blarin après un cours de 4,000 mètres.

PRÉVILLE (PRIVILLE), autrefois maison de campagne, érigée en fief, le 4 mai 1725. C'est maintenant le cimetière général de Nancy.

PRÉVOCOURT, village de l'ancien duché de Bar, à gauche de la Nied, à 58 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 17 N.-O. de château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Pop.: 292 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 68 feux. Nombre d'enfants 45 en hiver, point en été. Surf. territ.: 668 hect.; 401 en terres lab., 102 en prés, 125 en bois. Tuilerie. Ecart: *Ménil*. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1710, 58 hab., 11 gar.; 1775, 57 hab.; 1802, 258 hab.; 1822, 277 hab., 65 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1754, bail. de Château-Salins, malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Archiprêtre de Delme, dio. de Metz.

Ce village, ainsi que plusieurs autres composant le ban de Delme, fut engagé, en 1392, par Raoul de Coucy, évêque de Metz, à plusieurs citoyens de cette ville. Il dépendait de la baronnie de Viviers. On voit, sur le territoire de cette commune, une fontaine dite de *St.-Claire*, à l'eau de laquelle on attribue la vertu de guérir plusieurs maladies et principalement celles des yeux. Un peu au-dessus de cette fontaine existait autrefois une chapelle dédiée à sainte Claire, où l'on célébrait l'office divin avant la construction de l'église de Prévocourt. Cette chapelle est tombée en ruines, et le terrain sur lequel elle était bâtie a été aliéné.

PREY, cense, à 4 kilom. N. d'Eply. Plusieurs mesures, au couchant, font présumer, dit M. Michel, que Prey a pu être autrefois un village. Cette assertion se rapporterait à l'opinion que nous a suggérée un titre de 1188, où il est dit que Pierre de Brixey donne au chapitre de Liverdun des vignes *ad Preaman*. Ce mot latin ne pourrait-il pas s'appliquer à la localité dont nous parlons?

PRIEURÉ, maison de ferme à l'est de Baccarat.
LA PRISE (RUISSEAU DE). Sa source est à la

ferme de Mont-Laval ou de la Prise; il passe sur le territoire d'Emberménil et se jette dans le ruisseau des Amis après un cours de 1,750 mètres.

PROCHEVILLE. Nom d'un ancien fief qui était situé ban de Pont-à-Mousson.

PULLIGNY (PULLINEUM), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, rive droite du Madon, à 22 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 9 N. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop.: 855 hab., 86 élect. cens., 12 cons. mun., 40 feux. Nombre d'enfants : 245 en hiver, 400 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 920 hect.; 485 en terres lab., 72 en prés, 97 en vignes, 192 en bois. Moulins à grains, foulon. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 149 hab., 7 gar.; 1802, 855 hab., 239 feux; 1822, 900 hab., 215 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Pulligny, dont l'origine est ancienne, a donné son nom à une maison de l'ancienne chevalerie, qui a subsisté avec éclat pendant plusieurs siècles. Jean de Pulligny fit bâtir le château de ce lieu en 1187. Vauthier de Pulligny eut, entr'autres enfants, Jehan, qui était doyen de la cathédrale de Toul, en 1545. Ce même Vauthier prêta 1,200 livres à Marie de Blois pour l'aider à subvenir à ses nécessités. Isabelle de Pulligny épousa, au XIII^e siècle, Jacques de Lorraine, petit-fils du duc Ferry. Une Jeanne de Pulligny a fondé le couvent des Cordeliers de la Chapelle-aux-Bois. Cette noble maison portait d'azur au lion d'argent, armé et lampassé d'or. Vers 1506, le duc Thiébaud étant entré en guerre avec le comte de Vaudémont, lui livra bataille près de Pulligny et fut blessé. Il paraît que les cadets de la maison de Vaudémont prenaient quelquefois le surnom de Pulligny.

Ce village, où il y avait, dit Durival, plusieurs maisons de gentils hommes, est rempli de constructions qui remontent aux XV^e et XVI^e siècles. Le château est entièrement détruit; on n'y peut plus reconnaître que la trace des fossés. Sur la place se trouve la fontaine, qui a servi sans doute de modèle à celle de Vézeli-

lise : l'eau coule par quatre becs pratiqués dans les bouches de quatre têtes accolées à un ballon à huit côtes, de forme allongée, placé au sommet d'un pied à huit pans, au milieu d'une auge en pierre aussi octogone : les têtes sont en bas-relief, peu saillantes, et d'un caractère oriental qui paraîtrait appartenir au XII^e siècle. Il serait pourtant singulier qu'un monument aussi fragile ait duré si longtemps. Pulligny avait autrefois un hôpital, et, sur son ban, l'ermitage ou oratoire de *Savignon*. L'église renfermait un grand nombre de chapelles fondées à différentes époques.

PULNEY (PULNEUM, PULNEI, PULGNEY), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Brénon, à 37 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 39 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 21 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 275 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 82 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 40 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 435 hect., 247 en terres lab. 51 en prés, 17 en vignes, 93 en bois. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 35 hab., 5 gar.; 1802, 349 hab., 67 feux; 1822, 340 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, bail. et comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Vandeléville, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

On prétend que ce village est très-ancien. C'est peut-être de lui qu'il est question, sous le nom de *Purnes*, dans la confirmation des biens de l'abbaye de St.-Mansuy de Toul, par le pape Léon IX, en 1050. Pulney était une haute justice. En 1711, le comte d'Haussonville et le marquis de Lenoncourt en étaient seigneurs; ils pouvaient y établir, pour avoir soin de leurs droits, une personne avec la qualité de prévôt, mais n'ayant aucune juridiction et ne pouvant exercer aucune fonction de justice. Selon la tradition, il existait, près de la chapelle située au penchant de la côte, un ermitage fort ancien; la fontaine qui coule dans le voisinage a conservé le nom de *Fontaine de l'Ermité*. On reconnaît, au-dessus de Pulney, des lignes de retranchements de diverses fortifications qui attestent le passage des Romains.

PULNOY (PULNETUM, PULLENOY), petit village de l'ancien duché de Lorraine, à 7 kilom. S.-

E.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Seichamps. Pop. : 124 hab., 12 élect. cens., 10 cons. mun., 29 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 571 hect. ; 233 en terres lab., 62 en prés, 1 en vignes, 64 en bois. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 12 hab. ; 1802, 80 hab., 20 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine, 1790, canton de Champenoux, dist. de Nancy. — *Spir* : Ann. de Seichamps, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village renfermait, en 1710, deux maisons seigneuriales et deux maisons-fiefs. Le seul titre des Archives où il en soit fait mention est un acte de reprises daté de 1625. Les de Rutant en étaient seigneurs dans le siècle dernier.

PURIMONT, ferme, à 2 kil. S. de Giriviller.

PUTTIGNY, village de l'ancien duché de Lorraine, dans le val de Vaxy, à 36 kilom. N.-E. de Nancy, 6 N.-N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 280 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants : 43 en hiver, 9 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 740 hect. ; 567 en terres lab., 155 en prés, 4 en vignes. Ecart : *Hédival* ; un moulin à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 251 hab., 61 feux ; 1822, 250 hab., 70 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Château-Salins, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Archiprêtre de Baronville, dio. de Metz.

Ce village, qui ne faisait qu'une communauté avec Vaxy, n'est mentionné dans aucun ancien titre. Suivant la tradition, dit l'auteur de la *Statistique* de 1822, il y aurait existé une maison de Templiers, et il occuperait l'emplacement du village de *Vétrincourt*, détruit par les Suédois. « On assure que ce village, probablement le même que celui indiqué dans d'anciens titres sous le nom de *Vitrincourt*, a réellement existé, mais qu'il se trouvait à environ un kilomètre de Puttigny, dans un canton que l'on nomme la *Vieille-Eglise*, parce qu'en effet l'église seule de Vitrincourt était restée debout

et servit, jusqu'en 1756, de paroisse à Puttigny. En considérant le terrain, on distingue aisément l'enceinte de cet ancien village par la multitude de décombres qui couvrent le sol. Le P. Benoit rapporte, dans son *Histoire de Toul*, que Vitrincourt fut donné par le comte Reginbaud à l'abbaye de St.-Arnou de Metz, en 957. On découvre encore, dit M. le curé de Morville, à qui nous devons cette note, d'autres débris d'anciens bâtiments dans les environs de Puttigny. Le canton où ils se trouvent se nomme le *Couvent-des-Moines*. C'est probablement ce que la *Statistique* appelle la maison des Templiers. Les Archives de Puttigny ont malheureusement été détruites en 1710 ; on y aurait trouvé, sans doute, des documents relatifs à cet ancien monastère. »

A deux kilomètres, au sud de Puttigny, il existe une chapelle qui a remplacé un ancien ermitage ; on vient encore, mais rarement, en pèlerinage à Ste.-Ursule et à la fontaine qui l'avoisine, dont les eaux ont, dit-on, la vertu de guérir les enfants malades.

PUTTIGNY (RUISSEAU DE), ou de VOIS-SIEUX. Sa source est à Vannecourt ; il alimente un moulin sur le territoire de cette commune et sur celui de Puttigny et se jette dans la Petite-Seille après un cours de 5,200 mètres.

PUXE (PUSIS, PUXE-EN-SAINTOIS), l'un des hameaux formant la mairie de Lalouf. (Voyez ce mot.) Il était autrefois le chef-lieu du ban de ce nom et Battigny était son annexe. En 1710, Puxe, Velle et Souveraincourt comptaient 43 hab. et 18 gar. Hugues V, comte de Vaudémont, donna à l'église de Belval, en 1123, les deux tiers des grosses et menues dîmes de Puxe. Il fonda aussi, la même année, sur le finage de ce lieu, près de Gelaucourt, sur le chemin de Favières, un prieuré pour six religieux de St.-Benoît, lieudit aux *Six-Maisons*, sous l'invocation de saint Benoît. Ce prieuré subsista pendant plusieurs siècles et fut pillé, brûlé et réduit en cendres pendant les guerres de René I^{er} et d'Antoine de Vaudémont ; il ne fut pas rétabli, et ses revenus furent unis plus tard à la maison des Bénédictins de Nancy. Puxe était du domaine du comté de Vaudémont ; il fut réuni à celui du duché par l'édit de 1729.

Le portail de l'église remonte, dit-on, au

XII^e siècle; il est très-remarquable par son architecture mauresque. Les chapiteaux sont romans; un seul est orné de figures: c'est un homme et une femme dans les bras l'un de l'autre, tandis qu'un oiseau aussi grand qu'eux les dévore.

PUZIEUX (PUIZIEUX, PUXIEUX), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz au pied de la côte de Delme, à 54 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 15 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 2 O. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Xocourt. Pop.: 362 hab., 36 élect. cens., 10 cons. mun., 73 feux. Nombre d'enfants: 75 en hiver, 48 en été. Surf. territ.: 644 hect.; 506 en terres lab., 45 en prés, 8 en vignes, 3 en bois. Ecart: *Belle-fontaine*. Lettres par Delme.

Anc. pop.: 1802, 351 hab., 75 feux; 1822, 590 hab., 77 feux. — *Anc. div.*: Avant 1661, bail. de Nomeny; 1756, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins.—*Spir.*: Dio. de Metz.

Puzieux fut cédé à la France en 1661. Dès 1592, il avait été engagé, par Raoul de Coucy, évêque de Metz, à plusieurs citoyens de cette ville. On trouve, dans les environs de ce village, des monnaies impériales et des tuiles à rebords dont la fabrication romaine n'est pas douteuse.

QUATRE-VENTS, hameau considérable, à 2 hectom. N.-E. du village de Danne. En 1756, il y avait dix-neuf maisons ou baraques.

QUATRE-VENTS, maison d'auberge, à 7 kilom. E. de Rosières-en-Haye.

QUEUE-DE-MONT (RUISSEAU DE LA). Il prend sa source à Charmes-la-Côte, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Toul, où il fait mouvoir un moulin à plâtre, et se jette dans la Moselle après un cours de 6,200 mètres.

QUEVILLONCOURT (CUEVILLONCOURT), très-petit village de l'ancien duché de Lorraine, à 50 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 S.-S.-E. de Vézelize, chef-lieu du canton. Annexe de Forcelles-St.-Gorgon. Pop.: 83 hab., 8 élect. cens., 40 cons. mun., 20 feux. Nombre d'enfants: 22 en hiver, point en été. Surf. territ.: 288 hect.; 200 en terres lab., 31 en prés, 1 en vignes, 37 en bois. Lettres par Vézelize.

Anc. pop.: 1710, 40 hab., 6 gar.; 1802, 53 hab., 13 feux; 1822, 68 hab., 16 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, bail. du comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neuschâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Vézelize. — *Spir.*: Ann. de Forcelles, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village, qualifié seulement de hameau au commencement du siècle dernier, n'est mentionné ni dans l'histoire, ni dans aucun ancien titre.

RAGON, cense à 3 hectom. S. de Goviller. En 1669, Charles IV donna l'étang de Ragon à Charles Mortal.

RANZEY, ferme à 1 kilom. N.-O. d'Athienville. On voit, à quelque distance, au nord de Ranzey, une fontaine connue sous le nom de *Fontaine des Moussees*, dont la profondeur est, dit-on, indéterminable. Ranzey est indiqué en 1751, comme fief dépendant du village de Serres.

RAON-LES-LEAU (RAON-LES-LOS, RAON-LES-L'EAU), village de l'ancien duché de Lorraine, près du Donon et de la rivière de Plaine, route royale de Schirmeck à Strasbourg, à 84 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 53 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 23 S.-E.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop.: 394 hab., 39 élect. cens., 40 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants: 45 en hiver, 40 en été. Surf. territ.: 64 hect. en terres lab., 32 en prés, 1,476 en bois. Elève de la race bovine. Presque tous les habitants sont employés dans les forêts, qui sont la principale ressource du pays; aux scieries et aux forges de Framont. Brasserie renommée. Ecarts: *Pacquis, St.-Pierre, Labbé, Leprêtre*, et d'autres scieries isolées. Lettres par Raon-l'Etape (Vosges).

Anc. pop.: 1802, 495 hab., 36 feux; 1822, 280 hab., 55 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont. — *Spir.*: doy. de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

< Le nom de ce village, dit M. le maire de Raon, qui nous a transmis ces renseignements, vient de ce qu'il est situé entre deux petites rivières; la moitié de la commune est dissémi-

née sur le revers sud d'une montagne et comprend plusieurs écart, six scieries.

» Le site est pittoresque, entouré de hautes montagnes dont les chaînes s'étendent jusqu'à Raon-l'Étape, à 50 kilomètres; la rivière de Plaine y prend sa source au pied du Donon, baigne la charmante vallée de Celles, et va se jeter dans la Meurthe à Raon-l'Étape. En 1258, la princesse Agnès, comtesse de Salm, fondatrice de l'abbaye de Haute-Seille, fut enterrée au cimetière qui existe encore au milieu du village, par Isembaut, ermite de Lamaix. Cette princesse mourut, par suite des blessures qu'elle reçut dans un combat avec les gens de l'évêque de Metz, sur un rocher dit la *Pierre-à-Cheval*, dans des retranchements dont on voit aujourd'hui les vestiges. Les troupes ennemies occupaient tous les environs, et pour inhumer son corps en terre sainte, on fut obligé de traverser toutes les forêts pour arriver au village de Raon-les-Leau avec une bien faible escorte.

» Ce village fut détruit par les guerres et la peste que les Suédois y apportèrent, et l'église fut rebâtie, en 1719, sur le même emplacement que celui occupé d'abord par les moines de Domèvre. »

RAPTIN, Moulin, à 1 kilom. O. de Richeval.

RAUCOURT (RAULECOURT), village de l'ancien évêché de Metz, à droite de la Seille, route départementale n° 14 de Nancy à Metz par Nomeny, à 55 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 N. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 416 hab., 42 élect. cens., 10 cons. mun., 106 feux. Nombre d'enfants : 86 en hiver, point en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 410 hect. en terres lab., 85 en prés, 6 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 14; en seigle 15, en avoine 16. Vaches, chevaux, porcs et moutons. Lettres par Nomeny.

Anc. pop. : 1802, 291 hab.; 1822, 392 hab., 100 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Metz, cout. de l'évêché; 1790, canton de Morville, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

En 1232, Gaucher, comte de Rethel, déclara tenir Raucourt et sa chàtellenie en fief et hommage de Thiébaud, comte de Bar. En 1352, les habitants de *Raulecourt* s'obligèrent à payer

une taille annuelle de 40 francs au comte de Vaudémont pour être sous sa sauvegarde. Ce village dépendait du marquisat de Nomeny.

RAVILLE (RAVILLA, RAVILLE-SUR-SANON), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Sanon, à 55 kilom. E. de Nancy, 7 N. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe d'Einville. Pop. : 488 hab., 19 élect. cens., 10 cons. mun., 47 feux. Nombre d'enfants : 36 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 245 hect. en terres lab., 48 en prés, 18 en vignes. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 58 hab., 6 gar.; 1802, 160 hab., 40 feux; 1822, 155 hab., 40 fem. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. d'Einville, bail. de Nancy; 1751, bail. et mait. de Lanéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Einville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le plus ancien titre où il soit question de ce village est un acte de 1411. Claude de Raville fut abbé de Senones en 1564 et mourut en 1588. Il fit coadjuteur son neveu, Jean Lignarius, qui introduisit la réforme dans cette abbaye, en 1618. Avant la révolution, Raville était une paroisse desservie par les Chanoines réguliers.

RAYEUX (TES). Nous complétons ici ce que nous avons dit précédemment de cette cense (Voyez *Le Rayeux*). En 1410, le duc Charles, en raison des bons services de Carlot de Duilley et de ses prédécesseurs, lui permit de bâtir sur ses héritages, maison, grange et bergerie, en la crouvée appelée *Rayeul*, près Rosières, ban dudit lieu, lui permit d'y tenir bestiaux et troupeaux et lui affranchit lesdits héritages.

RÉCHICOURT-LA-PETITE, village de l'ancien évêché de Metz, à 59 kilom. E. de Nancy, 16 S.-S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Annexe de Bezange-la-Petite. Pop. : 203 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 40 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 545 hect.; 471 en terres lab., 45 en prés, 1 en vignes. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 476 hab., 52 feux; 1822, 482 hab., 56 feux. — *Anc. div.* : 1756, chàtellenie de Vic, juridiction, subdélégation et gén. de cette ville, cout. de l'évêché; 1790,

canton d'Arracourt, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ni l'histoire ni les Archives ne font mention de cette commune.

RÉCHICOURT-LE-CHATEAU (Rixange, Rixingen), bourg de l'ancien évêché de Metz, à 68 kilom. E. de Nancy, 20 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond. Pop.: 1,008 hab., 101 élect. cens., 12 cons. mun., 246 feux. Nombre d'enfants : 216 en hiver, 90 en été. Deux sœurs de la Doctrine-Christienne. Surf. territ.: 2,545 hect.; 925 en terres lab., 215 en prés, 1,283 en bois. Recette de l'enregistrement, perception des contributions directes, etc.; moulin à grains, tuilerie, briqueterie, étang; foires : les 3 février et 6 septembre. Ecarts : *St.-Blaise, Lansquenet*. Lettres par Blâmont.

Réchicourt est le chef-lieu d'un canton qui comprend 18 communes. Les usines que renferme ce canton consistent en deux ou trois tuileries, une faïencerie et environ huit moulins qui, étant alimentés par les eaux des étangs, souffrent beaucoup dans les années de terrage, aussi sont-ils de peu d'importance et insuffisants pour les besoins des populations.

Anc. pop.: 1802, 700 hab., 162 feux; 1822, 900 hab., 200 feux. — *Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Blâmont. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Réchicourt était autrefois le chef-lieu d'un comté considérable et son origine paraît fort ancienne, car on fait remonter au VIII^e siècle la construction des deux châteaux dont on y voit encore quelques ruines. Mais le seul titre certain que l'on possède ne remonte qu'à 1254. C'est un échange entre Thierry, comte de Réchicourt, et les frères Guy de Baronville, chevaliers du Temple. Jean d'Apremont, élu évêque de Verdun en 1297, était fils d'un comte de Réchicourt. Cette seigneurie fut possédée, au XIII^e siècle, par la famille de Marimont, de qui elle vint aux comtes de Linange. En 1586, le château fut vendu au duc Charles III, pour un quart, moyennant 50,000 florins. En 1635, Charles IV s'étant retiré au château de Réchicourt pour y conférer avec Louis de Sarimonta, ambassadeur d'Espagne, y tomba malade, à cause des pestiférés qui s'y trouvaient, et

aussi, dit-on, par suite du chagrin qu'il éprouva de n'avoir pu livrer bataille aux généraux français. S'il faut en croire la tradition, Réchicourt, à l'époque de l'invasion des Suédois, était une ville importante, comptant une nombreuse population; elle était divisée en Ville-Haute et Ville-Basse, et les villages d'Avricourt et de Moussej lui servaient de faubourgs. On a découvert, en effet, depuis trente ans, à un kilomètre autour de son enceinte actuelle, des caves, des fondations de murs et des débris nombreux d'habitations. En 1628, 1629 et 1650, cette ville fut dévastée, à quatre reprises différentes, par les Suédois, qui y commirent beaucoup d'actes de cruauté; le château fut abandonné. Le 10 juin 1667, Adolphe-Jean, duc de Deux-Ponts, ordonna à tous intendants-gouverneurs et officiers du roi de s'abstenir de tous attentats et impositions sur le comté de Réchicourt, acquis par ledit duc, le 7 avril 1667, comme vrai fief dépendant immédiatement du Saint-Empire et reprenant seulement, comme arrière-fief, de l'évêché de Metz. Les ducs de Richelieu étaient seigneurs de Réchicourt dans le siècle dernier.

On a trouvé, en 1806, sur le Haut-du-Mont, une pierre paraissant avoir servi à surmonter la porte d'une église, et sur laquelle était le millésime 930. C'est en cet endroit qu'était l'ancienne église de Réchicourt; en 1820, il y avait encore une croix en pierre, maintenant détruite. Tout le monde connaît la légende miraculeuse de Conon de Réchicourt, qui, ayant été fait prisonnier par les infidèles, invoqua saint Nicolas et se trouva tout-à-coup transporté miraculeusement à la porte de l'église de St.-Nicolas-de-Port, où l'on montre encore les chaînes que Conon y déposa en témoignage de sa délivrance.

M. Marquis, curé de Réchicourt, mort en 1781, s'est distingué par son zèle à rétablir la pureté des mœurs parmi ses paroissiens. Il institua, de ses propres deniers, dans la commune dont il était pasteur, une Rosière, à l'instar de celle de Salency. Il a publié un livre, devenu assez rare : *Le Prix de la rose de Salency, avec le véritable esprit de celle de Réchicourt-le-Château*. Metz, 1780, in-8.^o avec une gravure.

RECLONVILLE (RECLONVILLA), village de

l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Verdurette, à 50 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 20 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 11 S.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe d'Ogéville. Pop.: 220 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 52 feux. Nombre d'enfants: 48 en hiver, 14 en été. Surf. territ.: 152 hect. en terres lab., 20 en prés, 3 en vignes. Les 74 hect. de bois appartenant à cette commune sont situés sur le territoire de Buri-ville. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en seigle 8, en avoine 18. Porcs, bêtes à cornes et quelques chevaux pour la culture. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1710, 14 hab., 15 gar.; 1802, 154 hab., 26 feux; 1822, 209 hab., 56 feux.—*Anc. div.*: 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont.—*Spir.*: Ann. d'Hablainville, doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Il n'est question de ce village que dans un titre de 1554, qui n'offre aucun intérêt.

RÉCOURT (HAUTE et BASSE), fermes, territoire de Lezey. On trouve, à la Haute-Récourt, quelques débris d'une ancienne chapelle dont le nom du patron est même inconnu. Ces deux fermes avaient un ban séparé: la Haute et Basse et le moulin de Récourt formaient une haute justice particulière appartenant à l'abbaye de Salival.

RÉDING (REDINGEN, REIDING), village considérable des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à 90 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 5 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 877 hab., 88 élect. cens., 12 cons. mun., 195 feux. Nombre d'enfants (avec les hameaux qui dépendent de Réding): 185 en hiver, 45 en été. Deux Sœurs de St.-Jean. Surf. territ.: 627 hect. en terres lab., 252 en prés, 204 en bois. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 15 hectol., en seigle 20, en avoine 24. Bêtes à cornes et moutons. Culture du blé, de l'avoine et des pommes de terre. Tuilerie et deux moulins. Ecart: *Eich* (Grand et Petit). Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop.: 1802, 675 hab., 119 feux; 1822, 874 hab., 218 feux. — *Anc. div.*: 1756, juri-

dition et subdélégation de Sarrebourg, gén. de Vic, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Archiprêtre de Sarrebourg, dio. de Metz.

Réding, comme d'autres localités de la prévôté de Sarrebourg, fut cédé à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Il existait, dit-on, dans ce lieu, plusieurs couvents qui furent détruits à l'époque de l'invasion des Suédois.

RÉDING (RUISSEAU DU MOULIN DR). Il a sa source à Réding, où il alimente un moulin. et se jette dans l'Eichmatt après un cours de 5,000 mètres.

REGNÉVILLE (RAGNERII VILLA, REGNIÉVILLE-EX-HEYS), village de l'ancien duché de Lorraine; route départementale n.° 15 de Nancy à Verdun, à 58 kilom. N.-O. de Nancy, 55 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Annexe de Fey-en-Haie. Pop.: 538 hab., 54 élect. cens., 18 cons. mun., 86 feux. Nombre d'enfants: 80 en hiver, 16 en été. Surf. territ.: 851 hect.; 609 en terres lab., 194 en bois. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop.: 1710, 26 hab., 6 gar.; 1802, 237 hab., 55 feux; 1822, 255 hab., 60 feux.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. de Preney, bail. de Nancy; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Villers-sous-Preney, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Ann. de Limey, doy. de Preney, dio. de Toul.

Ce village, qui faisait partie des terres de Heys et de Pierrefort, remonte à une époque assez éloignée: en 1283, il fut acheté par Jacquemin du Pont. Regniéville a été érigé en cure par ordonnance du 15 février 1845.

REGNICOURT. Nom donné, dans les anciens titres, au hameau de Bénicourt, commune de Clémery.

REHAINVILLER (REHAINVILLARS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de la Meurthe, route départementale n.° 8 de Lunéville à Rembervillers et chemin de grande communication n.° 5 de Nancy à Rembervillers, à 55 kilom. S.-E. de Nancy, 3 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-N.-O. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop.: 449 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 107 feux

Nombre d'enfants : 90 en hiver, 45 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 344 hect. en terres lab., 100 en prés, 4 en vignes, 80 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge et avoine 20, en seigle 17; planté en vignes 77. Bêtes à cornes. Culture du blé, de l'avoine et des pommes de terre. Tuilerie. Ecarts : *Adoménil, Vexofontaine, Guinguette*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 45 hab., 15 gar.; 1802, 201 hab., 75 feux; 1822, 487 hab., 84 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1710, prév. et bail. de Lunéville; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1315, il y eut un accord entre Burnekins de Ristes, seigneur de Rehainviller, et les habitants de ce lieu, au sujet des redevances que payaient ces derniers : on lit dans cette transaction :

« Que chaque habitant lui paiera par an cinq imaux d'avoine, trois poules et deux deniers, et les veuves seulement trois imaux, deux poules et un denier; chaque feu payera 52 deniers par an; que ledit Burnekins aura un four bannal audit lieu, auquel ils payeront de dix-huit pains un : au moyen de cette redevance, le même Burnekins doit leur assigner quatre cens arpens de bois, en la contrée des *Rappes*, entre la mêlée de *Mortenne* et le ruisseau de l'endroit, pour la pâture de leurs bestiaux; leur doit encore fournir ledit Burnekins par chacun feu quatre chars de *farains*, l'un à prendre pendant l'octave de la Pentecôte, et celui qui ne les aura pas pris dans ce temps n'y pourra retourner; l'autre à la St.-Martin, le troisième à Noël, et le dernier aux *burres*. »

RÈRÉRAY (RÈRÈRÉ), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à 55 kilom. S.-E. de Nancy, 25 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 9 N. de Baccarat, chef-lieu du canton. Annexe de Brouville. Pop. : 524 hab., 52 élect. cens., 10 cons. mun., 78 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 245 hect. en terres lab., 48 en prés, 18 en vignes, 25 en bois. Ecarts : *Hado-mey, Chenesière*. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1802, 290 hab., 50 feux; 1822,

312 hab., 64 feux.—*Anc. div.* : 1594, prév. et châtellenie de Deneuvre; 1756, châtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton d'Ogéviller, dist. de Blâmont.—*Spir.* : Dio. de Toul.

Ce village, dont les Archives ne font pas mention, appartenait d'abord au duché de Lorraine, puisque nous le trouvons dans le dénombrement de 1594; on ne dit pas à quelle époque il passa dans le domaine de l'évêché de Metz.

REILLON (ROLON), petit village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du Leintrey, à 55 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 25 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 9 O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe de Blémerey. Pop. : 179 hab., 18 élect., cens., 10 cons. mun., 40 feux. Nombre d'enfants : 58 en hiver, point en été. Surf. territ. : 1,650 hect. en terres lab., 70 en prés, 2 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en avoine 15; planté en vignes 55. Bêtes à cornes. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 21 hab., 5 gar.; 1802, 160 hab., 51 feux; 1822, 190 hab., 40 feux.—*Anc. div.* : 1594, fief, bail. et comté de Blâmont; 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1751, bail. et cout. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

En 1596, Thiébaud de Blâmont engagea à Jean de Fléville, écuyer, les trois quarts du village de *Rolon* et d'autres lieux. Il y avait autrefois une église paroissiale dont dépendaient Chazelles et Gondrexon.

REIMELING, moulin, à 2 kilom. O. de Sarrebourg.

RELAINCOURT ou **RELÉCOURT**, ferme, territoire de Moriviller.

REMBERCOURT (REMBENTI-CURIA, RAMBUCOURT, REMBERCOURT-SUR-MATH, REMBERCOURT-AUX-GROSELLES), village de l'ancien duché de Bar, sur le Mad, chemin de grande communication n° 5 de Thiaucourt à Arnville et Essey, à 50 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 41 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-N.-E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Annexe de Jaulny. Pop. : 429 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 115 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, point en été. Surf. territ. : 504 hect.; 175 en

terres lab., 14 en prés, 49 en vignes, 187 en bois. Moulin à grains, carrière de pierres de taille. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 56 hab., 29 gar. ; 1775, 85 hab. ; 1802, 575 hab., 405 feux ; 1822, 560 hab., 404 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Thiaucourt, bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. de Thiaucourt, maît. et cout. de St.-Michel, gén. de Nancy ; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

En 1552, Vauthier, sire de Beffroimont, donna son dénombrement pour le château, la ville, le ban et le sinage de *Rambucourt*. Par lettres datées du mois de novembre 1546, Jean, abbé de Ste.-Marie-aux-Bois, déclare que Mahieu de Bouillonville a reconnu en sa présence tenir en fief de Geoffroy, seigneur d'Apremont, les manoirs, héritages, terres arables, etc., qu'il possède au ban de Rembercourt. En 1571, Thihaut de Blâmont racheta la moitié de ce village ; en 1427, Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, acquit de Thibaut de Blâmont ce que celui-ci possédait à Rambucourt. Il y avait, dans ce village, deux fiefs, l'un érigé en 1720, l'autre en 1750. Enfin, en 1588, Thierry des Armoises reprit du duc de Lorraine ce qui lui était échu à Rembercourt-aux-Grosailles. En 1749, la dame le Gournay avait la haute, moyenne et basse justice de ce lieu.

RÉMÉNAUVILLE (REMENALDI-VILLA, RÉMÉNAUVILLE-EN-HEYS), village de l'ancien duché de Lorraine, à 38 kilom. N.-O. de Nancy, 52 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 215 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 55 feux. Nombre d'enfants : 66 en hiver, 31 en été. Surf. territ. : 800 hect. en terres lab., 2 en prés, 167 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 8 hectol., en orge et avoine 12. Vaches et porcs. Ecarts : *Ansoncourt*. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 18 hab. ; 1802, 250 hab., 52 feux ; 1822, 187 hab., 39 feux. — *Anc. div.* : 1594, terres de Heys et de Pierrefort, bail. de Nancy ; 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Pont-à-Mousson, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-

Mousson. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

En 1553, Guyot de Verdon, chevalier, reconnaît avoir repris en fief et hommage de Geoffroy, seigneur d'Apremont, sa maison d'Aunay et tout ce qu'il avait à *Remenville*.

REMENOVILLE (ROMONOLDI-VILLA, REMNOVILLA, REMENOVILLE-LES-GERBÉVILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, à 45 kilom. S.-E. de Nancy, 18 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-S.-O. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 317 hab., 52 élect. cens., 10 cons. mun., 116 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 546 hect. ; 528 en terres lab., 99 en prés, 21 en vignes, 156 en bois. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 7 gar. ; 1802, 255 hab., 52 feux ; 1822, 287 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1752, bail. de Lœuville, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Remenville, qui dépendait du marquisat de Gerbéviller, est très-ancien, car il en est fait mention dans une charte de l'empereur Henri V (1114) en faveur de l'abbaye de Moyemoutier. En 1287, Bouchard, évêque de Metz, reconnaît pour son homme-lige Pierre, chevalier, seigneur de *Removille*, moyennant cent livres de messins qu'il doit assigner sur sa terre. En 1324, Philipins de Remenville et Gervais, son frère, écuyers, se reconnaissent hommes-liges du duc de Lorraine et en reprennent *Remenville*, *Moranville* et *Jurivilliers* (Girivilliers). Par un acte du mois de janvier 1565, Jean Visse, seigneur de Gerbéviller, donna en ascencement aux habitants de Remenville et de *Mouronviller* une forêt que la commune de Remenville possède encore. Un état des habitants dressé en 1650, comprend 76 feux pour Remenville et 40 pour Moranviller, ce qui donnerait une population bien supérieure à celle d'aujourd'hui. Le seigneur de Gerbéviller et l'abbé de Moyemoutier étaient seigneurs haut-moyens et bas justiciers à Remenville ; les plaids-annaux étaient tenus alternativement par chacun d'eux, et la justice était rendue en commun par les officiers de la prévôté de Gerbé-

viller. Le village de Remenoville était obligé de fournir deux hommes pour la garde de la porte St.-Pierre de la ville de Gerbéviller pendant les exécutions. Le village de Moranviller, mentionné dans tous les anciens titres avec Remenoville, et situé entre cette commune et celle de Giriviller, fut, dit-on, détruit par les Suédois. Il y a un demi-siècle qu'on y voyait encore un grand nombre de masures ; depuis sa destruction, son territoire a été réuni à celui de Remenoville.

A un kilomètre environ de Remenoville, au milieu de la campagne, se voit un monticule fait de main d'homme, sur lequel on dit qu'il existait un moulin à vent. On a déterré au cimetière de ce village une croix en pierre sur laquelle on lit une inscription, qui remonte à 1022. Il y a aussi, sur le territoire de cette commune, deux chapelles dans lesquelles on dit quelquefois la messe ; mais qui ne présentent rien d'intéressant. Enfin, près de Remenoville, on a trouvé des vestiges d'eausalée ; en 1796, les sieurs Viller et Marcot de Nancy y firent sonder dans l'intention d'y établir une saline, mais ils abandonnèrent leur projet.

REMENOVILLE. Il y avait autrefois une cense de ce nom, qui dépendait d'Einville.

RÉMÉRÉVILLE (REMERICIVILLA), village de l'ancien évêché de Metz, à la source de la Rouenne, chemin de grande communication n.° 19 de Lunéville à Arraye, à 19 kilom. E. de Nancy, 42 N.-N.-E. de St.-Nicolas, chef-lieu de canton. Pop. : 482 hab., 48 élect. cens., 40 cons. mun., 116 feux. Nombre d'enfants : 112 en hiver, 31 en été. Surf. territ. : 740 hect. en terres lab., 112 en prés, 6 en vignes, 416 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en orge 23, en seigle 12, en avoine 23 ; planté en vignes 88. Chevaux, vaches et porcs. Culture des céréales et des pommes de terre. Moulin à grains, une tuilerie et un four à chaux qui fournissent abondamment aux besoins de la consommation dans un rayon de plus d'un myriamètre. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1802, 590 hab. ; 1822, 454 hab., 401 feux. — *Anc. div.* : 1786, juridiction, subdélégation et gén. de Vic. cout. de l'évêché ; 1790, canton de Champenoux, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul.

Réméréville était, dès le XIV^e siècle, le chef-

lieu d'une mairie composée de Buissoncourt, d'Erbéville, Cercueil et Beaufort, qui fut donnée, le 14 décembre 1591, par le duc de Lorraine, à l'évêché de Metz, en échange de Marsal. Ce village date d'une époque assez éloignée : par un accord passé entre Ferry III et Laurent, évêque de Metz, en 1274, Réméréville fut rendu à l'évêque. Il est encore question de ce village, dans un grand nombre de titres des XIV^e et XVI^e siècles, mais qui sont sans intérêt.

REMEY, écart de Thiaville.

REMICOURT, château, à 1 kilom. E. de Villers-les-Nancy. Ce château, autrefois qualifié de fief, est ancien ; car on trouve dans les archives un acte de reprises de la grange et du château de Remicourt, en 1270. Par lettres-patentes de 1466, le duc Jean affranchit les manans du château de Remicourt de tous frais, tailles, impositions, etc., avec pouvoir d'y établir toutes sortes de troupeaux en telle quantité qu'il leur conviendra, et en cas de reprises, les décharge d'amendes en payant les dommages. En 1477, le duc René confirma tous les privilèges accordés à Vautrin de Bayon par son prédécesseur, en faveur de Jeannon l'Arbalétrier, à qui ce fief avait été vendu par Vautrin. En 1559, le duc Antoine donna le château de Remicourt à Jean de Beurges, contrôleur et auditeur des comptes de Lorraine. On peut voir, dans le *Nobiliaire de Lorraine*, article *Thelot*, les noms de plusieurs seigneurs de Remicourt. Ce fief était possédé en dernier lieu par le président Pierre de Sivry, qui avait formé à Remicourt un des premiers jardins anglais qu'on ait vus en Lorraine. M.^{me} de Vanoz habite ordinairement ce château pendant l'été.

REMONCOURT (REMONCOURT-DEVANT-LA-GARDE), village de l'ancien duché de Lorraine, à 35 kilom. E. de Nancy, 25 N.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 N.-N.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe de Xousse. Pop. : 228 hab., 23 élect. cens., 40 cons. mun., 48 feux. Nombre d'enfants : 36 en hiver, point en été. Surf. territ. : 319 hect. en terres lab., 154 en prés, 45 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 8 hectol. Chevaux, vaches et moutons. Ecarts : *Belcourt*, *Fricourt*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 49 hab., 2 gar. ; 1802, 157

hab., 33 feux; 1822, 184 hab., 38 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. et comté de Blâmont; 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville; 1731, bail. et cout. de Blâmont, matt. de Lunéville, gén. de Nancy; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le plus ancien titre où il soit question de Remoncourt est daté de 1314; c'est une lettre de Ferry, dit le Truant, de Hénamenil, écuyer, par laquelle il reconnaît qu'il est homme-lige de Mathieu de Blâmont et qu'il a repris de lui 25 soldées de terre à messains sur la taille de Remoncourt. Ce village avait autrefois une église dépendant du prieuré de Fricourt; elle fut séparée en 1668 et érigée en vicairie perpétuelle.

REMONCOURT (RUISSEAU DE) OU DE REMI-MONT. Sa source est derrière le village de Xousse, il passe sur les territoires de Remoncourt, Xousse, Lagarde, et se jette dans le Saron après un cours de 5,700 mètres.

REMONVILLE, ferme, à 2 kilom. O. d'Einville.

RENAUD, ancienne cense-fief près de Seicheprey.

RENDEZ-VOUS, écart dans la forêt de Parroy, à 1 kilom. S.-O. d'Hénamenil.

RENDEZ-VOUS, cense, à 2 kilom. N. de Damelevières.

RÉNING (RENINGEN), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de l'Albe, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 68 kilom. N.-E. de Nancy, 43 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 3 N. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 300 hab., 50 élect. cens., 10 cons. mun., 71 feux. Nombre d'enfants : 49 en hiver, 24 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 180 hect. en terres lab., 46 en prés, 400 en bois. L'hectare semé en blé, seigle et avoine peut rapporter 15 hectol. Chevaux et vaches. Lettres par Dieuze. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1710, 18 hab., 9 gar.; 1802, 275 hab., 61 feux; 1822, 520 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. d'Insming, bail. d'Allemagne; 1731, bail. et matt. de Sarreguemines, gén. de Nancy, coutume de Lorraine, 1790, canton d'Albestroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Archiprêtre de Morhange, dio. de Metz

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune.

RENTING (RINTING, RENTING, RENTENC, ROETHAL), hameau, à 2 kilom. N. de Bébing. Sur l'emplacement de ce hameau s'élevait, avant la révolution, une maison de religieuses de l'ordre de St.-Dominique. Son dernier directeur, Henry Beck, a laissé, en 1780, une notice de ce monastère. Elle nous a été communiquée par M. Collin, ancien curé de Xouaxange; écrite en allemand, elle a été traduite en français et présente tous les caractères d'une parfaite véracité. Nous en avons extrait ce qui suit : Au commencement du XIV^e siècle, trois veuves arrivèrent de la Souabe à Renting; elles obtinrent un bref d'Innocent VI en 1356. Douze prélats, tant archevêques qu'évêques, les avaient déjà autorisées à former une communauté. Plus tard, les trois veuves, avec quelques compagnes qu'elles s'étaient adjointes, demandèrent la permission au pape Sixte IV de commencer un monastère dans le Val de Renting, lieu dit Robrthall (vallée du Roseau), diocèse de Metz, à une lieue de Sarrebourg. Elles postulèrent l'ordre de St.-Dominique : le pape confirma leur demande en 1474. Son successeur, Innocent VIII, donna son approbation par des privilèges et des indulgences accordés en 1483. Ces femmes pieuses élevèrent d'abord de leurs propres mains une petite maison, mais les comtes de Linange, qui étaient seigneurs de ces lieux, vinrent à leur secours. Les titres de fondation qu'ils leur accordèrent sont au nombre de six. Le premier est de 1478, par Hamman et Wecker, frères, comtes de Linange et Réchicourt; le 2.^e est de 1479, par le seigneur George de Renting; le 3.^e, de 1483, par Hamman et Wecker, déjà nommés; le 4.^e, de 1486, par le seigneur Henry de Lutzelbourg; le 5.^e, par les mêmes Hamman et Wecker, frères, dans lequel il est dit que les religieuses sont au nombre de quarante; le 6.^e, enfin, est de 1503, par le seul Hamman, après la mort de son frère. Toutes ces lettres sont dans l'idiôme allemand, et les biens que ces différents seigneurs ont donné aux religieuses y sont exactement spécifiés.

La légende raconte que quelques jeunes pâtres de Xouaxange trouvèrent dans les bois, aux environs de Renting, une statue de la Ste-

Vierge. Provisoirement placée dans l'église de la collégiale de Sarrebourg, elle fut rapportée au couvent des dames prêcheuses de Renting et placée dans l'église qu'elles venaient de bâtir. C'est devant cette image que les jeunes garçons de Xouaxange venaient, tous les ans, le mardi gras, chanter les litanies avec d'autres prières et recevoir de la reconnaissance des religieuses dominicaines une réfection honnête, pour prix de la découverte qu'avaient faite d'abord, de cette statue, quelques jeunes gens de Xouaxange, leurs prédécesseurs à la garde du bétail. A l'époque de l'invasion des Suédois en Lorraine (1655), le R. P. directeur, Jacques Tonquer et quelques religieuses furent massacrés par ces farouches luthériens, dans le grand jardin du monastère, où était, en 1780, le jardin appelé *des mouches à miel*. Les ducs de Lorraine ont aussi accordé leur haute munificence à la maison de Renting. Les religieuses possédaient, entre autres, une lettre de protection de Charles II, de 1421. Elles en avaient aussi de René II, d'Antoine et du duc François I^{er}. Celle de 1565, du duc Charles III, accorde aux religieuses, pour tout leur bétail, le droit de pâturage sur le sinage de Fribourg, qui, comme on sait, est éloigné de 10 kilomètres du monastère de Renting; le même droit fut confirmé en 1605; et, de plus, il fut accordé, pour chaque année, un muid de sel à prendre à la saline de Dieuze.

RENTING (RUISSEAU DE). Il sort du bois de Renting, suit un cours de 2,700 mètres, et se jette dans le ruisseau de l'Étang après avoir passé sur les territoires de Barchain et Héming.

REPAIX (REPAS, REPEL), village de l'ancien duché de Lorraine, route départementale n.º 13 de Bourdonnay à Baccarat, à 65 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 53 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 3 N. de Blâmont, chef-lieu du canton. Annexe de Gogney. Pop. : 225 hab., 22 élect. cens., 10 cons. mun., 44 feux. Nombre d'enfants : 42 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 581 hect. en terres lab., 49 en prés, 20 en bois, 15 en jardin et chénevières. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en seigle, 17, en avoine, 19. Chevaux, vaches, porcs et moutons. Culture du blé, du seigle, des prairies artificielles et des pommes de terre. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. 1710, 26 hab., 6 gar. ; 1802, 95 hab., 25 feux ; 1822, 184 hab., 35 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. et comté de Blâmont ; 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville ; 1751, bail. et cout. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy ; 1790, canton et dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Aucune particularité remarquable ne se rattache à l'existence de cette commune.

REPENTIR, cense, à 7 hectom. N. de Vandœuvre.

RÉQUIVAL (RUISSEAU DE). Sa source est sous le château de Réquival (Vosges) et son embouchure dans la Plaine; il suit un cours de 4,400 mètres et fait mouvoir quatre scieries sur le territoire de Raon-les-Leau.

RHODES (RORN), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, près de l'étang de Stock, à 65 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 16 N.-O.-O. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 414 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 111 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, point en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 590 hect. en terres lab., 175 en prés, 682 en bois, dont 571 de forêts royales, 242 en étangs, 18 en jardins, vergers, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en seigle 18, en avoine 28. Chevaux et vaches. Ecartis : *Les Bachats, Adelhouse, Ste.-Croix*. Tuilerie, four à chaux. Lettres par Sarrebourg.

Anc. pop. : 1802, 541 hab., 79 feux ; 1822, 582 hab., 90 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne ; 1710, même bail., prév. de Lixheim ; 1751, châtellenie de Fribourg, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Fribourg, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, compris d'abord dans le duché de Lorraine, puis dans l'évêché de Metz, s'est formé de la réunion de deux hameaux indiqués, en 1710, sous les noms de *Grand* et *Petit Roth*. On porte l'époque de la fondation de Rhodes, dit M. Michel, à l'année 1500. Selon la tradition, il y avait autrefois, près de Rhodes, un monastère de religieux, qui fut incendié, on ne dit pas à quelle époque. L'emplacement qu'il occupait se nomme encore aujourd'hui le *Champ-Chrétien*. On prétend aussi que

la nouvelle église a été bâtie sur les ruines d'un autre édifice fort ancien qui fut aussi détruit par le feu.

RHODES (RUISSEAU DE). Ce cours d'eau, d'une certaine importance et d'un cours de 48,000 mètres, a sa source à Niderstein-Veïher et son embouchure dans l'Albe; il passe sur les territoires de Loudrefing, Lostroff, Lhor, Insviller, Munster, Givricourt, Vibersviller et Hunskirich, baigne 302 hectares de prairies et alimente le moulin de Vibersviller.

RHONE (LE PETIT), ruisseau rapide qui prend sa source au dessus de Saffais, traverse le territoire de Rosières près des censes de Cuite-Fève, St.-Urbain et Xoudailles, et, parvenu sur le ban de St.-Nicolas, passe à Padoux et va alimenter l'usine de la Petite-Rosières, située à quelques pas de St.-Nicolas, quoique dépendant de Rosières-aux-Salines. Ce ruisseau se nomme *la Petite-Rosières*, dans son trajet sur le ban de St.-Nicolas.

RICHARDMÉNIL (RICARDIMANSILE), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, chemin de grande communication n.° 40 de Flavigny à Maron, à 45 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 13 S.-O. de St.-Nicolas. chef-lieu du canton. Annexe de Flavigny. Pop.: 278 hab., 28 élect. cens., 40 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants: 47 en hiver, 49 en été. Surf. territ.: 225 hect. en terres lab., 45 en prés, 14 en vignes, 401 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 41 hectol., en orge 9, en seigle 43, en avoine 10; planté en vignes 40. Moutons, vaches et porcs. Ecart: *Laveau*; four à chaux, tuilerie. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop.: 1710, 28 hab., 6 gar.; 1802, 498 hab.; 1822, 230 hab., 65 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., maît. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine; 1790, canton de Pont-St.-Vincent, dist. de Nancy. — *Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Richardménil, qui appartenait à la famille Désarmoises, puis à celle de Ludres, est mentionné, pour la première fois, dans des titres qui remontent à la fin du XIV^e siècle. En 1442, il fut pris par Jean de Châlons et quelques bourgeois de Metz.

Sept hommes armés, de la cité,

En Lorraine prendront un châtel
Qu'on appelle Richard Maigni,
Bruslé, pillé et desfourni.

Le château de Richardménil, dont les jardins s'étendaient sur la rivière et dont la chapelle castrale était en titre, a été démoli il y a une vingtaine d'années et remplacé par une belle maison de maître. C'est dans l'ancien château que le duc Charles IV fiança, en présence du curé de Richardménil, Isabelle, comtesse de Ludres, chanoinesse de Poussay.

La maison de Richardménil portait de sable au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.

RICHARVILLE, scierie, à 7 kilom. S. de Turquestein.

RICHE (RISTA, RISSK, RISCHE, RICHTZ), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Petite-Seille, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 44 kilom. N.-E. de Nancy. 14 N.-N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe d'Haboudange. Pop.: 350 hab., 55 élect. cens., 40 cons. mun., 68 feux. Nombre d'enfants: 86 en hiver, 17 en été. Surf. territ.: 430 en terres lab., 110 en prés, 1 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter de 30 à 25 hectol., en orge de 16 à 20, en seigle de 48 à 20, en avoine de 25 à 50; planté en vignes de 20 à 50. Chevaux, vaches et brebis. Moulin à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1710, 54 hab., 6 gar.; 1802, 242 hab., 55 feux; 1822, 277 hab., 58 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et maît. de Dieube, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze. — *Spir.*: Archiprêtre d'Haboudange, dio. de Metz.

On croit, avec beaucoup d'apparence, dit D. Calmet, que c'est de ce lieu que la maison de Ristes, autrefois très-célèbre en Lorraine, tirait son nom et son origine. Ces seigneurs ont possédé une partie de la ville de Lunéville. On voit figurer un seigneur de Riche (*Haymo de Rich*) dans une donation faite à l'abbaye d'Imming, en 1102. Au XIII^e siècle, Henri, comte de Bar, prit et rasa le château de Riste, au diocèse de Metz, parce qu'il causait de grands maux dans le pays. En 1420, la moitié de ce village fut rachetée par Henri de Blâmont, qui

l'avait engagée à Henri de Diebelisch. Les anciens monuments font voir que ce lieu était autrefois considérable. Dans le siècle dernier, il y avait une place nommée la *Rue-aux-Huiles*, et on montrait un vaste emplacement qui formait, dit-on, l'enceinte d'un couvent de *Bénédictines*. On y découvrit même des cercueils qui renfermaient les dépouilles de deux de ces religieuses. A l'époque dont nous venons de parler, M. de Montluc en était seigneur haut justicier. La mairie de Riche, qui comprenait les villages de Sotzeling et Lidrequin, faisait anciennement partie du comté de Morhange.

RICHE (RUISSEAU DE), ou du MOULIN DE RHODES. Ce ruisseau a sa source au-dessus de Pévange et son embouchure dans la Petite-Scille, où il se jette après un cours de 2,700 mètres; il passe sur les territoires de Pévange et de Riche et alimente un moulin dans cette dernière commune.

RICHEVAL, village de l'ancien évêché de Metz, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 67 kilom. E. de Nancy, 19 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Annexe de St.-Georges. Pop.: 228 hab., 23 élect. cens., 10 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants (voir *Haie-des-Allemands*). Surf. territ.: 281 hect. en terres lab., 59 en prés, 12 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en seigle 10, en avoine 15. Chevaux, vaches, bœufs et moutons. Ecart: le moulin *Raptin*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop.: 1802, 228 hab., 45 feux; 1822, 185 hab., 56 feux. — *Anc. div.*: 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cout. de l'évêché; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Blâmont. — *Spir.*: Dio. de Metz.

RICHEVAL (RUISSEAU DE). Il a sa source dans les étangs d'Ibigny et d'Hattigny, il passe sur le territoire de Richeval et se jette dans la Vezouse après un cours de 11 kilomètres.

RIOLLE. Nom d'un ancien château bâti par M. de Riolle, à gauche de la Moselle, près de la chapelle de St.-Laurent-le-Lévite, ban de Pont-à-Mousson. Des lettres-patentes du roi, données au mois de juin 1780, à Jean-François Trouard de Riolle, maire royal à Pont-

Mousson, érigèrent en titre et qualité de fief, sous la dénomination de Riolle, les château, héritages et enclos qui lui appartenaient sur le ban de Pont-à-Mousson.

RIONVILLE (HAUTE et BASSE), censes, à 5 hectom. E. d'Arracourt.

RISHOLZ, cense considérable, sur le territoire et à 2 kilom. O. d'Hattigny.

RITTERWALD, ferme, ban de Schneckenschuch.

ROBERT, ancien fief, communauté de Nomeny.

ROBERT-MÉNIL, ferme, à 3 kilom. S. d'Euvezin. C'était autrefois un fief qui avait été érigé le 20 janvier 1709.

ROCHOTTE (RUISSEAU DE LA). Sa source est au moulin du même nom; il passe sur le territoire de Pierre, et se jette dans la Moselle après un cours de 1,560 mètres.

RODALBE (RODALBEN), village de l'ancien duché de Lorraine, à la source de l'Albe, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 54 kilom. N.-E. de Nancy, 24 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 14 S.-O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop.: 561 hab., 56 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants: 63 en hiver, 12 en été. Surf. territ.: 1,055 hect.; 579 en terres lab., 86 en prés, 540 en bois. Moulin à grains, tuilerie, four à chaux, étang. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1710, 50 hab., 7 gar.; 1802, 580 hab., 67 feux; 1822, 427 hab., 96 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. du comté de Morhange, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Les deux rivières de Rhode et d'Albe ont donné leur nom à ce village, qui, du reste, n'offre rien d'intéressant. Il faisait partie du comté de Morhange.

RODTHOFF, cense, indiquée encore en 1802 comme dépendant de Bühl.

RODERBAN. On appelait ainsi un ban séparé entre Vibersviller et Munster.

ROGÉVILLE (ROGERIVILLA), village de l'ancien duché de Bar, à droite de l'Ache, à 24 kilom. N.-O. de Nancy, 20 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 4 E. de Domèvre, chef-lieu du

canton. Annexe de Villers-en-Haie. Pop.: 239 hab., 24 élect. cens., 10 cons. mun., 66 feux. Nombre d'enfants : 43 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 695 hect. ; 474 en terres lab., 8 en prés, 8 en vignes, 179 en bois. Moulin à grains. Lettres par Noviant.

Anc. pop.: 1710, 22 hab., 15 gar.; 1773, 28 hab.; 1802, 210 hab., 44 feux; 1822, 226 hab., 54 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et mait. de la même ville, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihel; 1790, canton de Dieulouard, dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.*: Ann. de Villers-en-Haie, doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

En 1521, Robert, comte de Bar, avait la garde de Rogéville, et Raoul du Pont en était seigneur; en 1561, Robert, aussi comte de Bar, affranchit le châtelain de Mousson de la garde des hommes de Villers-en-Heys et Rogéville et lui céda tous les profits qu'il pouvait y avoir; en 1562, Jean de Brou et Ferry de Lunders étaient seigneurs de Villers et Rogéville. Il y avait, dans ce dernier village, une maison-fief appartenant aux héritiers de M. Bourcier de Villers, et, sur le territoire, un petit ban séparé appelé le *ban St.-Paul*.

En 1780, en creusant les fondations de l'église actuelle de Rogéville, on a trouvé des cercueils en pierre qui renfermaient des vases en terre rouge et brune, des épées et des poignards en fer. En 1856, une nouvelle découverte de tombeaux anciens eut lieu sur le territoire de cette commune.

« Ils étaient, dit M. Dufresne, construits en pierres sèches. Chaque réduit renfermait un squelette, des vases en terre rouge ou noire, une épée et un poignard en fer à lame courte, large, épaisse et passée dans la *boucle gauloise*; toutes ces lames n'avaient qu'un tranchant. Au cou d'un des squelettes était appendu un collier en verroterie assez grossièrement travaillé, portant une médaille, moyen bronze, de l'empereur Gratien. Les grains du collier, au nombre de vingt, de diverses formes et de diverses couleurs, étaient enfilés dans une chaînette en cuivre et entremêlés de vertèbres de serpent, emblème de la prudence, et de cinq petites massues en corne, emblème de la force. C'était, sans doute, le signe distinctif d'un chef de ces tribus frankes que Constance-Chlore avait

vaincues vers la fin du III^e siècle, et établies dans l'intérieur de la Gaule; ou de ces Franks-Saliens, à la solde de Rome, qui firent triompher Gratien, dans les plaines de l'Alsace, d'une formidable invasion d'Allemands (577).

ROGNETTE (RUISSEAU DE LA). Sa source est sur le territoire de Blémery et son embouchure dans le ruisseau de l'Etang, où il se perd après un cours de 2,400 mètres.

ROHAY (ROHEY), ferme, ban de Marainviller; elle figure dans le dénombrement de 1710.

ROMAIN (ROMAIN-LES-MEHCOURT), très-petit village de l'ancien duché de Lorraine, à 29 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 16 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 N. de Bayou, chef-lieu du canton. Annexe de Mehcourt. Pop.: 88 hab., 9 élect. cens., 10 cons. mun., 13 feux. Nombre d'enfants (voir *Mehcourt*). Surf. territ. : 176 hect. en terres lab., 20 en prés, 5 en vignes, 42 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 20 hectol., en orge 15, en seigle 18; planté en vignes 15. Chevaux, vaches et moutons. Ecart : *Leumont*. Lettres par Neuville.

Anc. pop.: 1710, 11 hab., 11 gar.; 1802, 67 hab., 15 feux; 1822, 68 hab., 17 feux.—*Anc. div.*: 1594 et 1710, fié, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville.—*Spir.*: Ann. de Domptail, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Romain n'est qualifié, en 1751, que de hameau dépendant de Rosières. Néanmoins, d'anciens souvenirs se rattachent à l'existence de ce village. S'il n'est pas, ainsi que son nom porterait à le croire, d'une origine antique, il est cependant probable qu'il y avait autrefois un camp sur les hauteurs qui le dominent, car on y voit un trou large et profond qui a été creusé de main d'homme pour se procurer de l'eau. Souvent, on y trouve aussi des tombeaux renfermant des colliers et des armes.

ROMÉCOURT, très-petit village de l'ancien évêché de Metz, près de l'étang de Gondrexange, à 55 kilom. S.-E. de Nancy, 20 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 N. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Annexe d'Azoudange. Pop. : 69 hab., 7 élect. cens., 10 cons. mun., 8 feux. Nombre d'enfants (avec *St.-Georges*). Surf. territ. : 527 hect. : 217 en terres lab., 80 en prés, 40 en bois.

Ecart : *Milbert*; une tuilerie et un étang. Lettres par Bourdonnaye.

Anc. pop. : 1802, 54 hab., 8 feux; 1822, 63 hab., 9 feux. — *Anc. div.* : 1736, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton de Fribourg, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Romécourt, dit la *Statistique* de 1822, date de 1564; mais on ne dit pas sur quel titre s'appuie cette assertion. Ce village était cure avant la révolution.

Moussin, auditeur de la chambre des Comptes de Bar, frère de Jean Moussin, médecin du duc Henri, fut seigneur de Romécourt.

ROMELFING (ROMELFINGEN), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Sarre, près de la route départementale n.º 17 de Sarrebourg à Fénétrange, à 78 N.-E. de Nancy, 13 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 3 S. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 651 hab., 65 élect. cens., 42 cons. mun., 166 feux. Nombre d'enfants : 105 en hiver, 50 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 1,068 hect.; 396 en terres lab., 124 en prés. Moulin à grains, deux étangs. Lettres par Fénétrange. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 513 hab.; 1822, 590 hab., 118 feux. — *Anc. dic.* : 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Nancy. Droit écrit et usages locaux; 1790, canton de Berthelming, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire ni les archives ne font mention de cette commune.

ROMÉMONT, maison de ferme et château, à 1 kilom. N. de Buissoncourt. La terre de Romémont appartenait, dans le siècle dernier, à M. de Bissy. Il y avait une chapelle, sous le titre de l'Annonciation, fondée par M. Michel Bouvet, président de la chambre des Comptes de Lorraine, et Agnès de Beaufort, sa femme, le 14 janvier 1609.

ROMENY, ferme, ban de Claycures.

ROMUR, cense, à 1 kilom. O. de Donnelay.

ROND-PRÉ, maison de ferme dépendant des Métaïries de St.-Quirin.

RORBACH (RORBACH-LE-PETIT, HET-RORBACH), petit village de l'ancien duché de Lorraine,

chemin de grande communication n.º 17 de Sarrebourg à Dieuze, à 55 kilom. N.-E. de Nancy, 31 N.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 11 N.-E.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Annexe de Cutting. Pop. : 191 hab., 19 élec. cens., 10 cons. mun., 44 feux. Nombre d'enfants : 24 en hiver, point en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 104 en terres lab., 56 en prés, 21 en bois, 48 en étangs, vergers et jardins. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine peut rapporter 15 hectol. Chevaux, bœufs, porcs et brebis. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 4 hab., 4 gar.; 1802, 140 hab., 33 feux; 1822, 157 hab., 41 feux. — *Anc. div.* : 1594, chàtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne; 1710, même bail, prév. d'Insming; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Angviller, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village eut tellement à souffrir pendant les guerres du XVII^e siècle, qu'en 1650 on n'y comptait plus un seul habitant.

ROSES (RUISSEAU DES). Sa source est sur le territoire de Vého, il passe ensuite sur celui de Domjevin et se jette dans le ruisseau de Chazal après un cours de 1,500 mètres.

ROSES (RUISSEAU DES). Il sort de la forêt de Molring; dans un cours de 10,000 mètres, il passe sur les territoires de Molring, Torcheville (un moulin), Albestroff, Munster, Nébing, et se perd dans le ruisseau de Rhodes.

ROSIÈRES-AUX-SALINES (ROSARIE-AD-SALINAS), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, au pied d'un coteau qui la sépare de St.-Nicolas, vers le point où le bassin de la Moselle se trouve le plus rapproché de celui de la Meurthe, chemin de grande communication n.º 5 de Nancy à Rembervillers et n.º 11 de Rosières à Crévéchamps, à 18 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-E.-E. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 2,503 hab., 170 élect. cens., 16 cons. mun., 650 feux. Nombre d'enfants : 511 en hiver, 178 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne; synagogue. Surf. territ. : 2,884 hect.; 1,148 en terres lab., 556 en prés, 244 en vignes, 591 en bois. Ecart : la *Crayère*, la *Grange*, *Xoudailles*, *Nouveau-Lieu*, *St.-Urbain*, *Cuite-Fève*, ancienne commanderie de Malte; la *Petite-Ro-*

sières, où se trouve une filature; *Portieux*, *Morteau* ou *Mortauve*, autrefois maison franche; la cense *Mitry*. Presque tous ces écarts avaient des chapelles. Haras royal. Foires: les 9 mai et 1^{er} septembre. Lettres par Saint-Nicolas.

Rosières se trouve partagé en trois parties par deux bras de la Meurthe; un troisième passe à environ 4 kilom. nord de la ville; 9 ponts, dont 3 en bois sur la chaussée allant à Lunéville, servent à l'écoulement des eaux pendant les inondations. Le territoire de Rosières est un des plus fertiles du département, à raison des diverses variétés de sols qu'on y rencontre; toutes les céréales, toutes les plantes et les arbres cultivés en Lorraine y réussissent parfaitement. On y cultive la vigne en grand, et les vins, surtout ceux de plant du pays, sont fort estimés. Les fourrages sont excellents, mais pas assez abondants; un système d'irrigation bien entendu et d'une facile exécution, doublerait bientôt les produits. La plaine présente d'anciennes tourbières cultivées, d'une admirable fécondité; le reste est un sol d'alluvion riche et fertile. Sur les coteaux, on trouve les marnes irisées, le calcaire lithographique; à peu de profondeur, d'immenses carrières de gypse en pleine exploitation, et, au-dessous, de vastes bancs de sel gemme.

Anc. pop. : 1710, 481 hab., 86 gar.; 1802, 2,564 hab.; 1822, 2,564 hab., 567 feux.—*Anc. div.* : 1594 et 1710, chef-lieu d'une prévôté et châtellenie, bail. de Nancy; 1751, chef-lieu d'un bail, mait et gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, chef-lieu d'un canton, dist. de Nancy.—*Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Quoiqu'on ignore l'époque précise de sa fondation, il est certain que cette ville est très-ancienne : des seigneurs de ce nom existaient déjà au commencement du XII^e siècle, car on voit l'un d'eux (*Walfridus de Roseris*) signer comme témoin dans la charte de fondation du prieuré de Landécourt, en 1100. En 1155, Drogon, descendant d'Odelric, frère de Gérard d'Alsace, tige de la maison de Lenoncourt, fit, avec Mathieu I^{er}, un échange par lequel il lui donna Nancy, qu'il possédait en propre, pour le château et la châtellenie de Rosières, Lenoncourt, le ban de Moyen et Haussenville.

Rosières, à cette époque, était peu considérable et ne consistait qu'en une maison forte et un bourg sans importance. En 1551, le duc Raoul permit à plusieurs familles de Lombards de s'établir à Rosières en temps de guerre, et les affranchit de toutes tailles, à condition de lui payer annuellement 80 livres de petits tournois. En 1550, pendant la guerre que Marie de Blois, régente de Lorraine, fit à la ville de Metz, les Messins firent invasion en Lorraine, pillèrent et brûlèrent Rosières et rasèrent ses deux maisons fortes. Ils revinrent encore vingt-un ans après, ruinèrent une moitié de la ville et ne partirent qu'au bout de douze jours. En l'année 1592, « sur grande plainte portée à Monseigneur par Messieurs de l'ancienne chevalerie, que mondit seigneur à leur grand préjudice et de leurs droits, accordait dans ses terres droit de bourgeoisie à leurs vassaux, fut promis par Monseigneur le 17 septembre de ne plus recevoir en bourgeoisie les sujets de ses vassaux à charge de réciprocité. » La ville de Rosières fut seule exceptée de ce règlement, et on put y recevoir en bourgeoisie toute manière de gens qui s'y présentaient pour y demeurer, et les serfs des seigneurs y devenaient, par le seul fait de leur résidence, francs hommes ou bourgeois du duc. De là sans doute, et peut être aussi de sa constitution municipale, cette expression de *république de Rosières*, employée dans des titres des XIV^e et XV^e siècles, et qui ne doit s'entendre que dans le sens de bourgeoisie. Deux ans auparavant, les droits du duc avaient été réglés en ces termes dans l'assemblée des Etats : « Et » salines de Rosières sera pris le sel pour la » maison de Monseigneur avant tout autre et » en suivant pour Messieurs les baillis de Nar- » cy et des Vosges. En sel vendu adviendra à » Monseigneur deux parts du prix. » En 1551, Guillaume de Lamarche en Barrois fonda à Paris le collège de Lamarche et y établit 6 bourses, 4 pour Lamarche, où il était né, et 2 pour Rosières, dont il avait été longtemps curé; il était assigné à chaque élève 7 sols 6 deniers par semaine. Rosières se distingua beaucoup pendant l'occupation de la Lorraine par les Bourguignons. A la première invasion, la terreur des armes de Charles-le-Téméraire soumit sur-le-champ toutes les villes de Lorraine;

Rosières fut de ce nombre, et Campobasse en fut nommé gouverneur. Dans une sortie, il prit les troupeaux de Nancy qui paissaient près de la Madelaine (aujourd'hui faubourg St.-Pierre de Nancy). Lorsque Campobasse suivit Charles en Suisse, il fut remplacé par Vautrin de Wisse; mais bientôt Rosières se rendit au bâtard de Vaudémont et aux seigneurs lorrains confédérés, qui, en l'absence de René II, voulaient affranchir le pays du joug de l'ennemi. Malhortie fut nommé gouverneur de Rosières et se montra le plus courageux et le plus acharné adversaire des Bourguignons. Son premier acte d'hostilité fut de faire pendre un messager que le duc de Bourgogne envoyait à M. de Bièvre, gouverneur de Nancy. Au retour de Charles en Lorraine, Malhortie saisit un grand convoi que la garnison de Rembervillers envoyait au camp bourguignon devant Nancy. Averti par un paysan de Tonnoy, il se rendit la nuit dans ce village, massacra près de 400 ennemis et leur prit 140 chevaux. Ce hardi coup de main irrita le duc de Bourgogne, mais ce qui acheva de l'exaspérer, ce fut le massacre des Bourguignons logés à St.-Nicolas. Le capitaine Malhortie et la garnison de Rosières les surprirent la nuit de Noël; beaucoup s'étaient réfugiés dans l'église, mais la sainteté de l'asile ne leur fut d'aucun secours; les portes furent enfoncées, et les ennemis égorgés jusque sur l'autel du saint. Charles, transporté de fureur à cette nouvelle, partit secrètement du camp de Nancy avec une partie de son armée. Il s'arrêta près de la Justice, à peu de distance de Rosières; ses gens descendirent la côte, croyant entrer dans la place sans coup férir, mais Malhortie fit une sortie vigoureuse et les repoussa. Comme on était en hiver, et que les eaux inondaient la campagne autour de la ville, Charles fut obligé, malgré lui, de lever le siège: « Par St.-Georges, dit-il, je vois bien que je ne la peux avoir pour le présent, retournons devant Nancy, et mez que j'ai de ladite Nancy jolissance, de tous ces aventuriers j'en ferai vengeance. » A la bataille de Nancy, Malhortie et la garnison de Rosières étaient à l'avant-garde. Rosières souffrit beaucoup pendant les guerres du XVII^e siècle. On voit encore, à quelque distance de la ville, un terrain où l'on enterra tous ceux des habitants qui moururent

de la peste. Les remparts furent démolis par ordre de Louis XIII, en 1655.

L'affranchissement de Rosières date du règne de Ferry III. Des titres de 1444 font mention de la franchise des bergeries de ce lieu. René II, après sa victoire devant Nancy, ratifia les lettres que ses prédécesseurs avaient accordées aux habitants de Rosières, « voulant et ordonnant que tous ceux qui ont entrecours et contremand à Rosières-aux-Salines et autres lieux soient tenus de les garder suivant la coutume. » Il existe encore des lettres-patentes de Charles III, accordant franchise de charges et d'impôts aux maisons contiguës aux tours et aux remparts, à condition que les propriétaires seraient chargés de l'entretien d'une partie des fortifications.

Mais Rosières ne dut véritablement qu'à ses salines son ancienne importance. Ces salines ne remontent cependant pas à une époque très-éloignée, car les premiers titres qui en font mention ne vont pas au-delà du XII^e siècle. Elles appartinrent d'abord à la maison de Lenoncourt; mais en 1284, 1291, 1294, 1296 et 1301, le duc Ferry II acquit des divers membres de cette famille ce qu'ils possédaient à Rosières en hommes, femmes, maisons, forteresses et saliers, et leur donna différentes terres en échange. Depuis lors, les ducs de Lorraine en furent seuls possesseurs; elles leur rapportèrent jusqu'à 100,000 écus par an. En 1546, Raoul assigna la dot de sa sœur Marguerite sur un poêle de la saline de Rosières. En 1484, on cessa de les exploiter par disette de bois; mais, en 1565, la duchesse douairière Christine de Danemarck les rétablit et fit mettre sur la grande portes ses armes, et l'inscription suivante: « Très-haute, très-excellente, très-puissante princesse, Christine, par la grâce de Dieu, reine née de Dannemark, Suède, Norvège, des Goths, Vandales, Sclavons, etc., l'an 1565, le premier jour de février, a fait ériger de fond en comble cette présente saline, à l'avancement du bien public de Lorraine, laquelle avait été déserte 79 ans auparavant. » Il y avait alors neuf poêles et une machine ingénieuse pour tirer l'eau. On lit dans le *Mémoire* des intendants de Lorraine, rédigé au XVII^e siècle, que, quoique la saline de Rosières possédât la moins bonne eau, c'était cependant celle d'où il sor-

tait le plus de marchandises, aidée qu'elle était des bois des Vosges, conduits et flottés à bois perdu sur des ruisseaux qui y descendent des montagnes, et celle dont le débit et le transport étaient le plus facile, à cause des rivières de Meurthe et de Moselle qui conduisaient les sels dans le pays et au dehors. On y faisait tous les ans 6,000 muids de sel (le muid était d'environ 360 livres). En 1607, les salines du duc de Lorraine rapportaient 703,282 francs barrois, de 8 sols 6 deniers. Comme le degré de salure s'y affaiblissait continuellement, Stanislas fit construire un bâtiment de graduation, d'une immense longueur, où l'eau s'évaporait en passant à travers des fagots d'épines. Enfin, le conseil des finances, par mesure d'économie, supprima, en 1760, cet établissement si utile à la ville. Un sondage, pratiqué à Rosières en 1821, a fait reconnaître un banc de sel gemme très-étendu ; la proximité du canal et du chemin de fer rendrait cette exploitation fort productive. Après la suppression de la saline, on chercha à utiliser les bâtiments en y envoyant une compagnie d'infanterie. En 1768, on y établit un dépôt d'étalons supprimé en 1789. Les Français ayant pris, en 1795, le haras du duc de Deux-Ponts, on l'envoya à Rosières, où il est resté depuis. C'est un des plus beaux établissements de ce genre et un des trois haras royaux de France; le site en est très-pittoresque.

Rosières était, en 1710, le chef-lieu d'une prévôté qui dépendait du bailliage de Nancy, et comprenait, outre un grand nombre de villages, hameaux et censes, le marquisat de Gerbéviller, l'une des plus belles terres titrées du duché de Lorraine. Nous voyons par l'état des charges de la prévôté de Rosières, en 1652, que les habitants étaient sujets annuellement aux corvées envers le domaine et devaient 16 deniers au roi pour chaque conduit; pour chaque cheval vendu, 4 gros 8 deniers. Il y avait aussi un droit sur les bêtes de boucherie, sur les planches, grains, légumes, etc. Les boulangers tenant étal devaient 6 gros et autant pour permission de cuire; le droit de taverne était de 40 francs. Chaque corde de bois flottant sur la Moselle devait 6 gros. Il existait à Rosières, d'après la permission du duc de Lorraine, un maître des cordonniers qui prélevait un droit sur ceux qui voulaient entrer dans ce corps de

métier, à la communauté duquel appartenait une portion du droit prélevé par le maître. Cette prévôté fut supprimée en 1751, et Rosières devint le chef-lieu d'un bailliage composé d'un lieutenant-général, d'un lieutenant-particulier-asseesseur, de deux conseillers, d'un avocat procureur du roi et du greffier. Ce bailliage comprenait trente-deux communautés et ressortissait au présidial de Nancy. Il était régi par la coutume générale de Lorraine, et, lors de l'érection de l'évêché de Nancy, toutes les localités qui le composaient y furent comprises. La mesure des grains était le resal de Nancy. La municipalité était composée du maire royal, chef de police, de trois échevins, d'un échevin receveur, d'un procureur du roi et d'un secrétaire greffier. Après la suppression des bailliages, Rosières devint, en 1790, le chef-lieu d'un canton et le siège d'une justice de paix qui fut transportée à St.-Nicolas en l'an IX. Depuis cette époque, cette ville a sensiblement décréu; aucune construction nouvelle ne s'y élève, et la population tend chaque jour à diminuer.

Rosières portait d'azur, à une épée d'argent emmanchée d'or, mise en pal, la pointe en haut et côtoyée de deux roses d'argent.

Cette ville ne possède presque plus rien de ses anciens monuments; tous ont à peu près été détruits par les guerres, pendant l'invasion française. La partie de la ville comprise entre les deux bras de la Meurthe, renferme beaucoup de maisons bâties aux XV^e et XVI^e siècles. On voit encore les ruines de deux tours et d'une portion de rempart, longue d'environ 100 mètres, qui sert de mur de clôture à des jardins particuliers; il existe aussi une porte parfaitement conservée, surmontée d'un donjon qui renferme l'horloge. L'hospice civil, destiné aux vieillards indigents des deux sexes, fut fondé dans le XV^e siècle. René II autorisa son établissement par lettres du 12 août 1457. On a rassemblé, dans cet hôpital, quelques débris de sculpture échappés à la ruine du couvent des Cordeliers, et parmi lesquels on remarque un beau Christ, du XV^e siècle, de grandeur naturelle, la couronne d'épines sur la tête, et portant gravée sur son manteau cette devise : *Ung Dieu, un roy, un foy, un bay*. L'ancienne église paroissiale et le cimetière se

trouvaient dans l'enceinte de l'hôpital ; il reste de cette église plusieurs statues, qui, par leur travail, indiquent une époque où l'art était encore dans l'enfance. La nouvelle église paroissiale, reconstruite en 1744 et 1745, sur la place publique, par l'architecte Claude-Nicolas Mique, est un beau morceau d'architecture doctique ; les boiseries, d'une excellente exécution, proviennent de l'abbaye de Belchamps. Sur la place, on voit une fontaine monumentale d'assez bon goût. L'Hôtel-de-Ville, qui sert aussi de maison d'école, a été bâti en 1718. Il y avait autrefois deux couvents, l'un de Bénédictins et l'autre de Cordeliers. Le premier fut un prieuré de la Vierge et des saints Innocents, fondé, en 1624, par Bonaventure Renel, en faveur des Bénédictins réformés de St.-Vanne et de St.-Hidulphe ; il leur donna, pour l'établir, une maison située entre le château et la saline. Un doyen de la Primatiale et les abbés de Moyenmoutier leur firent encore d'autres donations. Il y avait trois religieux, dont l'un portait le titre d'administrateur. Les Cordeliers furent fondés par les ducs de Lorraine au commencement du XVII^e siècle. Ils étaient au nombre de trois. Leur maison, reconstruite en 1674, appartenait auparavant aux Récolets. Enfin, il y avait à Rosières, un fief appelé *Bas-sompierre*, dont nous avons parlé précédemment. On doit au graveur Israël Sylvestre la vue et perspective de l'une des anciennes portes l'entrée de Rosières.

On a trouvé, en 1845, dans les vignes, vers le sommet du coteau qui domine Rosières, à l'ouest, lieu dit à St.-Simon, des vestiges d'une ancienne construction, plusieurs monnaies en bronze de Domitien et d'Antonin et une agrafe antique du même métal. Deux années auparavant, le défrichement d'un petit bois dit le bois de Pont-de-Prenel, situé au nord, quelque distance de St.-Urbain, dont il dépend, avait mis au jour des débris de tuiles romaines, indices d'une ancienne habitation. En outre, on remarque, au sud de cette cense, les vestiges d'une ancienne chaussée qui se dirigeait à Rosières vers les hauteurs de Sandronville. Ce sont les seules découvertes d'antiquités romaines qui aient été faites jusqu'à présent sur le territoire de cette ville, et encore l'origine de la chaussée est-elle incertaine.

Le nombre des personnes affligées du goître et atteintes du crétinisme, jadis si considérable, diminue de jour en jour à Rosières et dans le canton, qui ne pouvait autrefois, en raison de ces maladies, fournir son contingent à la conscription.

ROSIÈRES-EN-HAIE (ROSARIE, ROSERIE-EN-SEPIBUS, ROCERES), village de l'ancien duché de Bar, près des routes départementales n.° 2 de Toul à Pont-à-Mousson et n.° 4 de Nancy à St.-Mihiel, à 21 kilom. N.-O. de Nancy, 17 N.-N.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop.: 531 hab., 53 élect. cens., 40 cons. mun., 88 feux. Nombre d'enfants : 56 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 4,074 hect.; 745 en terres lab., 8 en prés, 5 en vignes. 288 en bois. Ecart: *Quatre-Vents*. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 45 hab., 46 gar. ; 1802, 260 hab., 71 feux ; 1802, 284 hab., 74 feux.—*Anc. div.* : 1594, terre de Pierrefort, bail. de Nancy ; 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. et maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy ; 1790, canton d'Avrainville, dist. de Toul.—*Spir.* :

Ce village est très-ancien : on lit dans la confirmation des biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames par l'empereur Othon (965), que l'église de Rosières avait été donnée à cette abbaye. Il est encore parlé de Rosières, dans une charte de Henri, évêque de Toul (1146) et dans le titre de fondation de la collégiale de Liverdun par Pierre de Brixey (1188). En 1456, René I^{er} donna à Henri, bâtard de Bar, ce qu'il avait à Rosières, jusqu'au paiement de 500 florins ; et, en 1608, Louis de Guise, baron d'Ancerville, fit ses reprises pour la terre de Rosières, que le duc de Lorraine lui avait donnée. Le roi, dit l'*Etat du Domaine*, y avait la création des maires et gens de justice qui pouvaient tenir les plaids ordinaires, tous les jeudis, pour juger les difficultés qui survenaient. Chaque charrue entière devait deux assises, 2 bichets de blé, 5 d'avoine, 7 blancs d'argent et 5 poules. Il y avait, à Rosières, un fief appelé *Cropello*, érigé le 27 mars 1716, éteint le 15 février 1725, et rétabli le 26 février 1756. Près du village était l'ermitage de *Saint-Nicolas*.

Le territoire de Rosières-en-Haie était tra-

versé par une voie romaine allant de Scarponne à Toul.

ROTTE (RUISSEAU DE LA). Il prend sa source dans le département de la Moselle, passe sur les territoires de Lesse et de Chénois et se jette dans la Nied après un cours de 3,200 mètres.

ROTTERBACH. Le dénombrement de 1710 indique, sous ce nom, un village ruiné qui était près de St.-Louis.

ROUAUX (RUISSEAU DES). Sa source est au Grand-Pré et son embouchure dans le ruisseau de Viterne; il suit un cours de 2,000 mètres et passe sur les territoires de Viterne et Maizières.

ROUENNE (RUISSEAU DE), ou **PISSOTTE.** Il a sa source au-dessus de Réméréville, passe sur le territoire de cette commune, où il alimente un moulin, sur ceux de Courbessaux, Gellenoncourt, Buissoncourt, Haraucourt, Lenoncourt (un moulin), Varangéville, St.-Nicolas, et se jette dans la Meurthe après un cours de 15,000 mètres.

ROUGE-EAU (LA), ou **SARRE-ROUGE.** Cette rivière, qui alimente plusieurs usines importantes, a sa source dans les bois de St.-Quirin; elle passe sur les territoires d'Abreschviller, Barville, Nitting, et se jette dans la Sarre à Hermelange, après un cours de 24 kilomètres.

ROUGE-EAU, lameau, à 5 kilom E. des Métairies-de-St.-Quirin.

ROUGE-MOITRESSE, ou **MOITRESSE-AUX-BOIS,** ancienne cense, indiquée, en 1779, comme dépendant de la communauté de Bühl.

ROUVES, village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Seille, route départementale n.° 14 de Nancy à Metz par Nomeny, à 50 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 N.-O. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Nomeny. Pop. : 229 hab., 23 élect. cens., 10 cons. mun., 61 feux. Nombre d'enfants : 51 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 568 hect.; 504 hect. en terres lab., 46 en prés, 2 en bois. Lettres par Nomeny.

Anc. pop. : 1710, 17 hab., 5 gar.; 1802, 180 hab.; 1822, 217 hab., 51 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Nomeny; 1751, bail. de la même ville, maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, can-

ton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Autrefois Rouves était un franc-alleu dont la seigneurie, qui était haute justice, appartenait aux ducs de Lorraine. Le duc Henri II l'avait cédée, pour un temps, à M. le comte de Bressey, seigneur de Manoncourt, lequel y avait des officiers qui connaissaient des causes dont les appellations étaient portées au bailliage de Nomeny.

Il y a, près de ce village, une chaussée recouverte de terre, à environ 18 centimètres d'épaisseur; elle se dirige sur le territoire de Raucourt, qu'elle traverse, et prend la direction de Metz, en passant sur l'emplacement de l'ancien village de Malnoy. Elle s'appelle *route romaine*. Le long de cette ancienne chaussée, au lieu dit *l'Hôpital*, on a trouvé des débris de bâtiment, des tuiles, des briques, entières ou par morceaux, d'une pâte très-fine et d'une extrême dureté, des monnaies et des médailles. Il existe une chapelle au milieu du village, et, sur son ban, une fontaine fréquentée par les malades, surtout par ceux qui sont atteints des humeurs froides. On y va en pèlerinage le jour de la fête de St.-Quirin. L'usage est d'en emporter de l'eau.

ROVILLE (ROVILLA, ROVILLA-DEVANT-BAYES), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche de la Moselle, route royale n.° 57 de Metz à Besançon, à 52 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 11 E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 562 hab., 56 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 86 en hiver, 70 en été. Surf. territ. : 180 hect. en terres lab., 56 en prés, 16 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol. en orge 17, en seigle 16, en avoine 20; planté en vignes 70. Elève de vaches. Moulin à grains. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 24 hab., 5 gar.; 1802, 204 hab., 41 feux; 1822, 228 hab., 46 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Dio. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Bien que les Archives ne fassent pas mention de ce village, il paraît qu'il remonte à une époque éloignée : l'église primitive, située à mar-

côte, entre Mangonville et Roville, était très-ancienne. Elle a été ensuite transportée à Roville, où il y avait aussi une maison seigneuriale. Cette commune dépendait du comté de Marainville.

Roville, quoiqu'étant une localité de peu d'importance, a acquis une grande réputation par l'existence de l'institut agricole que notre savant et célèbre agronome, M. Mathieu de Dombasle, avait fondé, en 1822, grâce au zèle éclairé de M. Alban de Villeneuve, préfet de la Meurthe. Cet utile établissement, qui a servi de point de départ à l'instruction agricole à en France, s'est malheureusement fermé après l'expiration du bail de vingt ans que le propriétaire, M. Bertier, un de nos agronomes les plus distingués, avait consenti à M. de Dombasle. Plus de 400 élèves sont sortis de l'institut de Roville et sont aujourd'hui répandus sur tous les points de la France et dans les pays étrangers. Les *Annales agricoles de Roville*, journal d'agriculture publié sous la direction de M. de Dombasle, ont joui d'une réputation méritée. Nous terminerons cet article par quelques notes qui nous ont été transmises par M. Cardot, ancien professeur à l'institut de Roville.

« En 1770, trois communes du département de la Meurthe eurent le bon esprit de s'associer aux vues de M. l'intendant de la Galaizière, en consentant à une nouvelle division de leur territoire, dont le but était de réunir en un seul morceau toutes les parcelles que possédait un propriétaire dans la même binc ou section. Roville est celle de ces trois communes qui a su le mieux profiter de la réunion de son territoire en maintenant la nouvelle division. Aujourd'hui encore, ainsi qu'on peut le voir par son plan cadastral, le territoire de Roville se trouve sillonné de chemins de division bien dirigés, et chaque champ, d'une largeur uniforme, aboutit à l'une de ses extrémités et quelquefois à toutes les deux sur un de ces chemins. Tous les sillons dont se compose ce territoire portent un numéro de la série établie par le nouveau remembrement et ont la même largeur. Si l'on aperçoit quelques subdivisions (car elles sont rares), c'est toujours dans un sillon longeant un chemin, où ont été placés les propriétaires dont l'unique parcelle ne pouvait former l'é-

quivalent d'un sillon entier de la nouvelle distribution; d'où il résulte que chaque propriétaire peut entrer dans son terrain sans passer sur ceux d'autrui, qui comme le sien ne peuvent subir de servitude. Aussi entend-on souvent les habitants de cette commune s'applaudir de n'avoir rien à démêler entre eux pour limites ou anticipations. Ils peuvent se féliciter aussi de n'être point assujettis à l'ancien usage des cultures par saisons, car leurs assolements sont tellement variés, que le droit de parcours et de vaine pâture y est entièrement tombé en désuétude.

> Ce ne sont pas là tous les avantages qui peuvent résulter d'une réunion de territoire. Par suite d'une réunion, le morcellement est arrêté tout juste au degré passé lequel il ne pourrait plus qu'être nuisible, le territoire réuni étant constitué de manière à ce qu'il ne puisse y avoir un plus grand nombre de propriétaires que de sillons. Lorsqu'un héritage tombe à un héritier, le partage doit être fait par unités de sillons et jamais par fractions; s'il se trouve des impairs, ils doivent être vendus en communauté comme le serait une maison indivise.

> Il existe à Roville une école gratuite d'enseignement mutuel fondée sous les auspices des ducs d'Orléans et de Nemours. >

ROVILLE, village détruit, dont les ruines se voyaient encore, au siècle dernier, sur le territoire de Vandelville.

ROYAUMEIX (REGALIS HORTUS, REGIA MANSIO, ROIAUMEIX, ROUAUMEIX), village de l'ancien évêché de Toul, près de la route départementale n.° 3 de Verdun à Epinal, à 36 kilom. N.-O. de Nancy, 12 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-S.-O. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 426 hab., 43 élect. cens., 10 cons. mun., 121 feux. Nombre d'enfants : 100 en hiver, 50 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 2,156 hect.; 431 en terres lab., 86 en prés, 13 en vignes, 198 en bois. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1802, 535 hab., 92 feux; 1822, 372 hab., 93 feux. — Anc. div. : 1756, prév. de Liverdon, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Toul. — Spir. : Ann. d'Andilly, doy. et dio. de Toul.

« Il y a apparence, dit D. Calmet, que le nom de ce village vient de *Regius hortus* ou *Regia mansio*, et que c'était une maison de plaisance des rois d'Austrasie de la première race, sa situation étant très-avantageuse pour la chasse. On y a trouvé quantité de médailles antiques qui font juger que ce lieu était habité par les Romains. » Quoiqu'il en soit, il est question de Royaumeix dans plusieurs titres des XIII^e et XIV^e siècles. En 1517, Gobert, seigneur d'Apremont, déclare que Lambert de Rembercourt a vendu à Arnould de Voy (Void), pour 80 livres de petits tournois, tout ce qu'il a à Royaumeix. En 1405, les habitants de ce lieu se mirent sous la protection de Jean d'Autel, seigneur d'Apremont, moyennant une redevance annuelle de 12 deniers par chaque conduit.

Eu creusant de petits fossés sur la pelouse, entre Andilly et Royaumeix, sur le chemin qui va de l'une à l'autre commune, on a trouvé, il y a environ quatre ans, à près de 25 centimètres de profondeur, les ossements d'une dizaine de squelettes. Dans le courant de 1841, le propriétaire d'un champ qui aboutit sur ce chemin, voulant ouvrir une carrière, a trouvé, à environ 50 centimètres de profondeur, une fosse carrée-longue, contenant les ossements de huit squelettes dont les têtes, qui paraissaient bien conservées, tombèrent en pièces quand on voulut les prendre. Tout à côté, il y en avait encore deux ensemble, et trois autres un peu plus loin, à 25 ou 30 centimètres de profondeur seulement. Il semblerait que ce terrain a été jonché de cadavres à une époque fort reculée, car ces ossements paraissent très-vieux. On a trouvé aussi à la même place une hache, une lame et une sorte de baïonnette, plate d'un côté, arrondie de l'autre. Un reste de chaussée, large de trois mètres, qui existe entre Bouvron et Andilly, passe pour une chaussée romaine qui conduisait de Royaumeix à Toul. Cependant il aurait dû y avoir un pont pour traverser une vallée étroite et profonde au-dessus d'Andilly, et on n'en connaît aucun vestige. Les forêts de Royaumeix appelées encore *forêts de la Reine*, tirent leur nom, à ce qu'on prétend, de la reine Brunehaut. L'ancienne église de Royaumeix a été démolie et on en a construit une nouvelle en 1829.

ROZELIEURES (ROSALICE, ROSOLLE, ROSLORIS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive droite de l'Euron, chemin de grande communication n.° 26 de Bayon à Rembervillers, à 45 kilom. S.-E. de Nancy, 21 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 11 S.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 650 hab., 65 élect. cens., 12 cons. mun., 157 feux. Nombre d'enfants : 155 en hiver, 55 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 400 hect. en terres lab., 150 en prés, 140 en vignes, 180 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 16 hectol., en avoine 18 ; planté en vignes 45. Chevaux, vaches, moutons et porcs. Ecart : *Bassompont*. Moulin à grains. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 86 hab., 23 gar. : 1802, 625 hab., 140 feux ; 1822, 638 hab., 158 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spér.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ainsi que le précédent, ce village date d'une époque très-éloignée : il faisait partie du comté de Mortagne, et il est déjà question de son église en 966. C'était un franc-alleu, ainsi qu'on le voit dans la confirmation de la fondation de l'abbaye de Belchamp (1157). En 1212, Simon de Parroy donne à l'abbaye de Beaupré son moulin de Rozelieures ; et, en 1220, il fait don à la même abbaye de tout son alleu de ce lieu.

RUISSEAU-DES-OISEAUX, cense, à 2 kilom. N. d'Ibigny.

RUPT (RUPT-LES-MOIVRON), hameau, à 1 kilom. N. de Villers-les-Moivron, dont il dépend. Nous trouvons, sous la date de 1664, un acte de reprises de la terre de Rupt par Nicols Morquin, contrôleur des douanes et fortifications de Nancy. Ce hameau, qualifié, par Durival, de seigneurie, château, ferme, était alternativement et pour une année, de la paroisse de Moivron et de celle de Villers-les-Moivron. La maison de Rupt portait d'argent à trois écussons de gueules, 2 1.

RUPT (RUISSEAU DE). Il a sa source près de Charey, passe sur les territoires de Xammes, Charey, Rembercourt, Jaulny, et se jette dans

le Rupt-de-Math après un cours de 5,900 mètres.

RUPT-BLANC, hameau, à 10 kilom. S. de Turquestein.

RUPT-DES-BOIS (RUISSEAU DU). Sa source est sous le hameau d'Ecuelle et son embouchure dans la Seille; il suit un cours de 6,900 mètres, en passant sur les territoires de Bouxières-aux-Chênes (un moulin) et de Bey.

RUPT-DES-DAMES, scierie à 2 kilom. S. de Turquestein.

RUVRY (RUISSEAU DE). Il sort du bois de Jacob, passe sur le territoire de Pulligny et se jette dans le Madon après un cours de 2,800 mètres.

SABEMEIX, cense, à 4 hectom. S. de Loro-Montzey.

SAFFAIS (SAFFEJUM, SAPHEZ), petit village de l'ancien duché de Lorraine, chemin de grande communication n.° 11 de Rosières à Crévéchamps, près du chemin de grande communication n.° 4 de Nancy à Bayon, à 22 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. 10 S. de St-Nicolas, chef-lieu du canton. Ann. de Ferrières. Pop. : 173 hab., 17 élect. cens., 10 cons. mun., 10 feux. Nombre d'enfants : 38 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 348 hect. en terres lab., 22 en prés, 8 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge et avoine 10, en seigle 11; planté en vignes 75. Chevaux, vaches et bœufs. Lettres par St-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 20 hab., 5 gar.; 1802, 90 hab.; 1822, 137 hab., 35 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Rosières, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Saffais est ancien : il en est parlé dans la fondation du prieuré de St-Thiébauld, en 1094. En 1290, Jean de Choiseul et Jean de Toul partagèrent ce qu'ils avaient à Saffais. En 1475, le duc de Bourgogne assit son camp sur les hauteurs qui dominent ce village avant de venir faire le siège de Nancy. Sur le territoire de Saffais, s'étendaient les dépendances d'une métairie à l'ordre de Malte, appelée *Culte-Fève*, et que nous avons indiquée parmi les écarts de Rosières parce que ses bâtiments sont sur le ban de cette ville.

C'est à Saffais qu'est né, en 1752, d'un pauvre instituteur, le célèbre FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, poète, historien, auteur dramatique, agronome, politique, qui joua un grand rôle pendant la révolution et sous l'empire, et fut successivement juge de paix, administrateur du département des Vosges, député à l'assemblée législative, ministre de l'intérieur, membre du directoire, puis du sénat, comte et grand-officier de la Légion-d'Honneur; il est mort à Paris en 1827. M. Justin Lamoureux a publié une savante et curieuse notice sur la vie et les ouvrages de François de Neufchâteau; il y fait connaître, pour la première fois, la véritable date et le lieu de naissance de cet auteur, sur lesquels, jusqu'alors, on n'avait pas été d'accord.

SAINT-AMAND, hameau qui, avec St-Georges, forme la commune de Saizerais.

SAINT-AMON, petit hameau, dans la forêt de ce nom, territoire de Favières. On fait remonter l'origine de ce hameau à une époque très-reculée : saint Amon, évêque de Toul, qui vivait au IV^e siècle, se retira dans la forêt où il est bâti, pour s'y livrer à la prière et à son goût pour la solitude, et y construisit un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, qu'il consacra lui-même, et auquel il ajouta, dans la suite, plusieurs cellules pour loger les membres de son clergé qui venaient partager avec leur évêque les douceurs de sa retraite. Dans le siècle dernier, l'ermitage de St-Amon subsistait encore, et la piété publique y entretenait, par ses aumônes, des ermites qui perpétuaient le souvenir du saint. On voyait, près de la chapelle, un puits qu'Amon y avait fait creuser, et dont l'eau guérissait, dit-on, de la fièvre. « Saint-Amon, dit la *Statistique* de 1822, appartenait, avant la révolution, aux chevaliers de Malte : les anciens assurent y avoir vu, les jours de pèlerinage, jusqu'à vingt mille personnes. Ce hameau était autrefois plus considérable : les troupes alliées en incendièrent les habitations en 1814. Il se trouve, à côté de St-Amond, une roche sous laquelle il y a une cavité très-profonde : des curieux, qui y ont pénétré à plus de 20 mètres, rapportent que, par intervalle, on voit des vides en forme de chambres où un homme peut facilement se tenir debout. »

SAINT-ANTOINE, maison de ferme, à environ 1 kilom. S. de Blainville.

SAINT-ANTOINE, ancien fief en la ville de Rosières, érigé le 18 mars 1722.

SAINT-ANTOINE, ancien ermitage, ban de Lunéville.

SAINT-ANTOINE, ancienne cense, communauté de Serres.

SAINT - BAUSSANT (**SANCTUS - BAUSANUS**, **SAINT-BAUSSONNE**, **BELSAM**), village de l'ancien duché de Bar, à droite du Math, à 44 kilom. N.-O. de Nancy, 27 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-S.-O. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 242 hab., 24 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 891 hect.; 585 en terres lab., 72 en prés, 1 en vignes, 194 en bois. Moulin à grains, four à chaux. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 36 hab., 6 gar.; 1775, 140 hab.; 1802, 230 hab., 65 feux; 1822, 262 hab., 59 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. du comté d'Apremont; 1710, prév. de Bouconville, bail. de St.-Mihiel; 1751, bail. de Pont-à-Mousson, mait. et cout. de St.-Mihiel, gén. de Nancy; 1790, canton de Bernécourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Prency, dio. de Toul.

Ce village est ancien : dès le XII^e siècle il existait des seigneurs de son nom; l'un d'eux, *Wirinus de Belsam* figure comme témoin dans la donation du prieuré d'Insming à l'abbaye de St.-Mihiel. En 1289, Thibaut, comte de Bar, et Geoffroy, sire d'Apremont, affranchirent conjointement et mirent à la loi de Beaumont le village et les habitants de St.-Baussant. Plusieurs autres titres des XIV^e et XV^e siècles montrent que cette terre fut engagée plusieurs fois par les comtes de Bar à différents seigneurs. St.-Baussant fut érigé en baronnie, le 9 octobre 1723, en faveur de Jean-Baptiste Thierry de St.-Baussant, conseiller au parlement de Metz et lieutenant-général au bailliage de St.-Mihiel. Il y avait deux siefs et une maison seigneuriale, et, sur le territoire, une chapelle sous l'invocation de saint Claude, dont on voit encore les ruines.

SAINT-BLAISE, petite chapelle et maison, à 5 kilom. de Réhicourt. On y vient des environs acquitter différents vœux. Saint Blaise

est surtout invoqué dans ce lieu pour obtenir la guérison des animaux malades.

SAINT-BLAISE, ancien ermitage, appelé aussi *du Converse*, existant autrefois ban de Loisy. On croit que ce fut une maison de Templiers. Le 22 avril 1489, le duc René donna ce lieu à frère Giles de Berlemont, du tiers-ordre de St.-François, pour y demeurer avec deux de ses confrères, dont l'un devait être prêtre, l'autre laïc, pour y habiter comme ermites et non pour y bâtir un couvent.

SAINT-BLAISE, ou **TOUR-SAINT-BLAISE**, ancien fief au village de Pont-St.-Vincent.

SAINT-BOING (**SANCTUS-BONIS**), village de l'ancien duché de Lorraine, à la limite du département des Vosges, à 44 kilom. S.-E. de Nancy, 25 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 300 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 82 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 14 en été. Surf. territ. : 815 hect.; 489 en terres lab., 100 en prés, 25 en vignes, 170 en bois. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 6 gar.; 1802, 250 hab., 66 feux; 1822, 290 hab., 74 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. de Châtel; 1751, bail. de Châtel. mait. d'Epinal, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. d'Epinal, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de St.-Boing, appelé par corruption *Sambois*, n'est mentionné dans aucun titre bien ancien; nous lisons seulement dans une pièce datée du 14 décembre 1538, que les habitants payaient, pour droit d'affouage et de pâturage, une rente appelée *fouetterie*.

SAINT-CHARLES, cense, à 1 kilom. S. de Nancy, au pied de la côte du Montet. M. Grandœury, propriétaire de St.-Charles, y a créé récemment un beau et vaste *chalet militaire* destiné au casernement de la cavalerie. Cet établissement peut recevoir cent cinquante chevaux; il y a aussi des logements pour les officiers et pour les soldats. Bâti sur un sol élevé quoiqu'en plaine, et situé à deux cents mètres du champ de manœuvres, il réunit la salubrité à la commodité. Quant aux exigences du service militaire intérieur, M. Grandœury a cherché à les satisfaire entièrement. Le chalet militaire de St.-Charles réunit tous les accessoires que

réclame sa destination, tels que magasins à fourrages, cuisine, salle de police, forge, etc., etc.

Cette caserne supplémentaire, placée aux portes de Nancy, doit, momentanément du moins, obvier à l'insuffisance de son casernement. Un escadron de cavalerie vient de se loger à St.-Charles.

SAINT-CHARLES, ancienne cense, ban de Lunéville.

SAINT-CLAUDE, ancienne chapelle, près du village de St.-Baussant; il n'en reste plus que quelques débris de murs dont on admire la maçonnerie.

SAINT-CLAUDE, ancien ermitage existant autrefois sur le ban de Thélod.

SAINT-CLAUDE, ancien ermitage, ban de Blainville.

SAINT-CLÉMENT, ferme, à 2 kilom. S. de Gelucourt. Cette cense appartenait à l'évêché de Metz.

SAINT-CLÉMENT (*SANCTUS-CLEMENS*), village très-considérable des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, route royale n° 59 de Nancy à Schélestadt, à 42 kilom. S.-E. de Nancy, 42 S.-E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 925 hab., 95 élect. cens., 42 cons. mun., 260 feux. Nombre d'enfants: 201 en hiver, 122 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ.: 4,653 hect.; 350 en terres lab., 299 en prés, 917 en bois. Ecarts: *Loronxe*. Lettres par Lunéville.

St.-Clément possède une importante manufacture de faïence et de terre de pipe. Cet établissement fut fondé par Jacques Chambrette, d'après autorisation royale du 5 janvier 1758. Cyllé y fut associé en 1763 avec Mique et Loyal, et aujourd'hui elle existe sous la raison: *Les propriétaires de la manufacture*. On y fabrique de la faïence dite de Lorraine, à émail opaque; de la terre de pipe émaillée, dite terre de Cologne, de la faïence peinte, dite reverbère. Elle occupe 120 ouvriers; elle a obtenu, en 1823, une mention honorable à l'exposition générale des produits de l'industrie française, et, en 1838, une médaille d'or à l'exposition départementale.

Anc. pop.: 1802, 704 hab., 180 feux; 1822, 1,250 hab., 228 feux. — *Anc. div.*: 1756, châtellenie de Moyen, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cont. de l'évêché; 1790,

canton d'Azerailles, dist. de Lunéville. — *Spir.*: Doy. de Salm, dio. de Toul.

St.-Clément était autrefois le chef-lieu d'une mairie composée de trois villages: St.-Clément, Chenevières et Laronxe. Il dépendait de l'évêché de Metz depuis l'échange fait, en 1395, avec les ducs de Lorraine, pour la ville de Marsal. En 1290, Ferry III échangea avec Liétard de Brouville, une maison et les rentes qu'il avait à St.-Clément contre le bois de Bouxières et Morgneweisse sous Azerailles. En 1309, le duc Ferry donna St.-Clément à Henri de Blâmont, en accroissement de fief. En 1342, les habitants de ce lieu, de la seigneurie de St.-Paul de Metz, se mirent sous la sauvegarde et protection du duc Raoul, et promirent de lui payer par conduit un resal d'avoine, 12 deniers et une geline de cens annuel, et s'obligèrent à la garde des portes de Lunéville lorsque la bannière serait dehors. Par suite d'un traité passé, en 1571, entre Charles III et Louis, cardinal de Lorraine, évêque de Metz, il fut convenu que la souveraineté du ban de St.-Clément demeurerait au duc, et que les rentes et redevances seraient perçues tant par les officiers du duc que par ceux de l'évêque, mais sous l'autorité souveraine du duc.

SAINT-CÆSAR, ancien ermitage, près la cense de Vaudrecourt.

SAINT-DIZIER, ancien village qui occupait une partie de l'emplacement actuel du faubourg des Trois-Maisons de Nancy.

SAINT-DON, ancienne église et prieuré, près de Dombasle, fondés, au IX^e ou X^e siècle, par Vidric de Dombasle, son fils Théodoric, Ide, matrone vénérable, et son fils Aimon, qui les donnèrent à l'abbé de St.-Mansuy, de Toul. Pibon, évêque de Toul, consacra cette église, bénit le cimetière et en agrandit l'enceinte. Selon la tradition, saint Don fut martyrisé par les Vandales sur le bord de la Meurthe, à l'endroit même où fut élevé le prieuré placé sous son invocation.

SAINTE-AGATHE, ferme, à 2 kilom. S. d'Ancerville. Cette cense était autrefois plus considérable. En 1409, cette terre fut engagée, avec plusieurs autres, par Jean, comte de Salm, à Charles II, en nantissement d'une somme que ce dernier avait prêtée au comte, Il y a,

Pop.: 615 hab., 62 élect. cens., 42 cons. mun., près de Ste.-Agathe, une chapelle bâtie depuis environ deux ans.

SAINTE-ANNE, ancien ermitage, près de Xermaménil, détruit en 1798.

SAINTE-ANNE, ancien ermitage, ban de Velle-sur-Moselle.

SAINTE-ANNE, ancienne verrerie de Baccarat, connue maintenant sous le nom de Vonêche.

SAINTE-ANNE, ferme nouvelle ment bâtie, entourée de forêts, dans un bois défriché dépendant de la commune de Sexey-aux-Forges, à 5 ou 6 kilom. de ce village, chemin de Pont-St.-Vincent à Toul. La ferme de Ste.-Anne a remplacé une ancienne chapelle.

SAINTE-ANNE (RUISSEAU DE). Il est formé par les eaux des fontaines Ste.-Anne, passe sur le territoire de Sexey-aux-Forges, où il alimente un moulin et un pilon d'écorces, et se jette dans la Moselle après un cours de 3,000 mètres.

SAINTE-ANNE, cense, à 2 kilom. de Vitrimont. Ste.-Anne était autrefois un ermitage qu'habitaient quatre ou cinq ermites; un militaire le bâtit au XVII^e siècle, et il fut reconstruit, dans le siècle suivant, par Valentin Duval, à l'époque de son élévation à la charge de bibliothécaire de l'empereur François I^{er} et par reconnaissance pour le séjour qu'il y fit pendant sa première enfance, occupé tout à la fois à la garde des troupeaux des ermites, et à l'étude qui, d'un pauvre enfant abandonné, fit un savant honorable et un numismate distingué. Le jour de la Sainte-Anne ou plutôt le dimanche qui suit de plus près la fête de la sainte, les habitants de Lunéville ont coutume d'aller, avec grand concours, en partie de plaisir à l'ancien ermitage de Ste.-Anne. La vue de cet ermitage a été gravée pour l'édition in-8^e des œuvres de Duval. On y voyait une *Ste.-Famille*, d'après le tableau original de Girardet.

SAINTE-ANNE, chapelle, à 2 kilom. E. d'Albestroff. (Voyez ce mot.)

SAINTE-ANNE, cense formée de plusieurs habitations, sur le chemin de Nancy à Laxou, territoire de cette dernière commune. Il y a une fabrique d'encre et de cirage et une fonderie de fonte et de cuivre. Ste.-Anne était autrefois une maison de campagne qui appart-

nait, en 1631, à Melchior de La Vallée, ancien aumônier du duc Henri II. Ce malheureux prêtre, accusé de magie, de sortilège et de libertinage, ayant été mis à mort au château de Condi, ses biens, entre autres sa maison de Ste.-Anne, furent confisqués au profit de Charles IV. Ce prince y établit des Chartreux qu'il avait fait venir de Bethel, et qui y demeurèrent jusqu'à la construction de la magnifique Chartreuse de Bosserville. On voit encore, à Ste.-Anne, le portail de l'ancienne chapelle; l'intérieur sert de cave ou de cellier.

SAINTE-CATHERINE, l'un des faubourgs de Nancy où sont l'abattoir et les Tanneries. (Voyez ce mot.) Une gare pour le canal est établie dans le faubourg Ste.-Catherine.

SAINTE-CATHERINE, cense, au nord de Baccarat.

SAINTE-CLAIRE, chapelle et polissoir de glaces, territoire de Vasperviller. Il y avait autrefois une importante filature de coton, et plus anciennement, un ermitage qui a été remplacé par des établissements industriels. La chapelle de Ste.-Claire occupe, suivant la tradition, l'emplacement d'une église ancienne qui était un lieu de sépulture. Le chemin, appelé *Chemin des Morts*, qui traverse une partie du ban de St.-Quirin pour se diriger sur ces ruines, indique assez l'usage de cette église, où, selon la même tradition, on venait de plusieurs villages enterrer les morts.

SAINTE-CLAIRE (RUISSEAU DE), ou DE **SAINTE-QUIRIN**, ou DE LA **SCIERIE-BRULÉE**. Il a sa source sous la tête du Féuillon et son embouchure dans la Sarre, où il se jette après un cours de 41,900 mètres; il alimente un moulin, trois polissoirs de glaces et deux scieries sur le territoire de St.-Quirin, et plusieurs polissoirs sur le territoire de Vasperviller.

SAINTE-CROIX, château, maison de ferme et tuilerie, territoires de Rhodes et de Fribourg. C'était autrefois une maison franche.

SAINTE-CROIX-EN-RUPT, ancienne église située sur la Côte-de-Rupt, près Pont-à-Mousson; elle fut transférée dans cette ville et y forma la paroisse Ste.-Croix.

SAINTE-GENEVIEVE, village de l'ancien évêché de Verdun, à droite de la Moselle, à 25 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton.

135 feux. Nombre d'enfants : 409 en hiver, 57 en été. Surf. territ. : 713 hect. ; 434 en terres lab., 78 en prés, 9 en vignes, 164 en bois. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop.: 1802, 503 hab.; 1822, 590 hab., 120 feux. — *Anc. div.*: 1756, prév. de Dieulouard, juridiction et gén. de Verdun, subdélégation de Toul; 1790, canton et dist. de Pont-à-Mousson.—*Spir.*: Dio. de Verdun.

Le village de Ste.-Geneviève est bâti sur l'emplacement qu'occupait une portion des lignes du camp d'Attila, lorsque ce barbare vint mettre le siège devant Scarpone, c'est de là que vient l'inégalité que l'on remarque dans la construction des maisons, élevées sur un terrain qu'on n'avait pas pris soin de niveler. Au-dessous de la colline Ste.-Geneviève passait une des voies romaines qui conduisaient de Toul à Metz.

SAINTE-GENEVIÈVE, cense importante, à 1 kilom. de Dommartemont. C'était autrefois un ermitage détruit depuis la révolution ; néanmoins le pèlerinage à Ste.-Geneviève a subsisté, d'une manière profane du moins, jusque dans ces dernières années ; il est à peu près oublié maintenant. On trouve, dans le *Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine*, quelques détails curieux relatifs à l'organisation des ermites, qui, ainsi qu'on a déjà pu le voir, étaient très-nombreux dans cette province. Il existait une congrégation des ermites de Lorraine, dont les statuts furent homologués au parlement, le 14 juillet 1713, avec réserve expresse des droits des patrons laïcs. Les ermites ne pouvaient commercer. Les gens mariés ou cotisables ne pouvaient être ermites sans s'être préalablement démis de leurs biens. Un arrêt de la cour souveraine, du 15 janvier 1703, leur avait défendu de quêter, sous peine de prison. Ils étaient soumis au juge séculier pour les faits civils et profanes, à charge par celui-ci de les juger sommairement, sans figure de procès et gratis ; pour correction de mœurs, ils étaient soumis à l'ordinaire ; ils avaient un grand-vicaire supérieur-général. Des arrêts du 9 juillet 1701 et 14 juillet 1715, maintinrent les ermites dans la possession de Ste.-Geneviève, sous le bon plaisir des collateurs laïques et défendirent de les troubler.

Le 19 avril 1790, une fête nationale fut cé-

lébrée sur la côte Ste.-Geneviève, et l'on y éleva, pour perpétuer cet événement, une pyramide sur laquelle on lisait l'inscription suivante : « Le 19 avril de l'an 1^{er} de Liberté 1790, fut élevée cette pyramide sur la côte Ste.-Geneviève, à une lieue de Nancy ; la messe y fut célébrée par M. l'abbé Anthoine, grand chantre de la cathédrale, aumônier de la garde nationale de cette ville, en présence d'une armée d'environ six mille citoyens venus pour former la coalition et prêter le serment solennel d'être fidèle à la Nation, au Roi et à la Loi. »

La cense de Ste.-Geneviève est aujourd'hui une exploitation rurale d'une contenance de 355 hectares ; ses terres se trouvent en grande partie sur le plateau qui domine Nancy, et sur le versant qui regarde Agincourt. Les terres de plateau considérées longtemps comme presque stériles produisent aujourd'hui, grâce au zèle infatigable, à la persévérance et au mérite de M. Turk, propriétaire actuel de Ste.-Geneviève, du très-beau blé et en abondance, du colza remarquable, de l'orge de l'avoine, des pommes, de terre, des carottes, des betteraves, des pois, des lentilles, de la luzerne et du sainfoin ; le sol y est particulièrement convenable aux asperges et aux oignons, qui s'y cultivent en grand. Ste.-Geneviève possède des houblonnières, des vignes, des bois ; on s'y occupe en grand des semis d'arbres verts et d'autres essences ; les pièces de terres sont entourées de mûriers pour utiliser leurs feuilles s'il y a avantage. Cette exploitation renferme une très-vaste bergerie peuplée d'animaux de race choisie, mérinos et anglo-mérinos, une marcarerie contenant trente vaches de race suisse, une porcherie, une distillerie de pommes de terre, une seconde écurie pour trente bêtes à cornes à l'engrais, une écurie pour douze chevaux de force moyenne qui suffisent pour cette vaste exploitation, attendu qu'on n'y emploie que les instruments aratoires les plus perfectionnés.

Depuis 1839, il existe dans cet établissement un institut agricole, pratique et théorique, où les élèves sont nourris et logés, ils n'y sont admis qu'autant que leur conduite est parfaitement régulière et qu'ils se soumettent au règlement de l'école, qui exige que les opérations les plus importantes soient exécutées par eux ; ils

sont également chargés de la surveillance intérieure et de la distribution des fourrages pour les animaux. Les élèves reçoivent aussi des leçons de théorie et de pratique agricoles, de botanique, de physiologie végétale, de comptabilité, d'arpentage et de médecine vétérinaire comprenant : l'extérieur du cheval, l'hygiène des animaux domestiques, la théorie de la maréchalerie, etc. On fournit aux élèves des sujets sur lesquels ils peuvent apprendre à pratiquer les saignées, à poser des sêtons et à opérer quelques maladies du pied. L'institut agricole de Ste.-Geneviève est dirigé avec une grande supériorité par M. Amédée Turck, son fondateur, qui s'est occupé de l'amélioration des instruments aratoires ; il a apporté à la charrue Grangé une modification qui la fait rechercher par tous les cultivateurs qui ont été à même de l'apprécier. On trouve également, à Ste.-Geneviève, d'autres instruments d'une haute importance : un planteur de pommes de terre, à l'aide duquel trois enfants et deux hommes, avec un attelage de quatre chevaux de moyenne taille, peuvent planter en terre meuble environ 4 hectares par jour ; et un arracheur au moyen duquel un homme et deux chevaux dressés peuvent arracher journellement 2 hectares de ces tubercules.

Il y a, sur le penchant de la côte, Ste.-Geneviève, dit M. Beaulieu, au-dessus de la maison de campagne dite *la Trinité*, une portion de mur, reste de fortification antique, construit en grosses pierres (*mauria*) superposées sans mortier ni ciment. Cette ruine, qui paraît remonter aux premiers temps de la conquête des Gaules, était, sans doute, un poste d'observation sur la vallée de la Meurthe. De là on pouvait facilement communiquer par des signaux avec les trois camps d'Afrique, de Domremont et de Champigneulle.

SAINTE-LORETTE, chapelle, à 4 hectom. S. de Baudrecourt.

SAINTE-LUCIE, deux anciens ermitages, bans de Crépey et de Flainval, portaient ce nom.

SAINTE-MARGUERITE, Ecart, ban de Tomblaine. Il y avait, à Ste.-Marguerite, une maison de campagne et une chapelle fort ancienne, qui était un but de pèlerinage très-fréquenté avant qu'on n'eût transporté à la Primatiale les reliques précieuses qui y étaient

déposées. Ste.-Marguerite appartenait aux Cordeliers et il y avait un ermite, qui fut remplacé par Pierre Seguin, dit le Beclus, qui y demeura six ans avant d'aller habiter son ermitage de Vandœuvres.

SAINTE-MARIE, très-belle maison de campagne, territoire de Nancy, à l'extrémité du chemin de la Garenne ; elle avait été érigée en fief, en faveur des Jésuites du collège de Nancy, le 30 août 1714. Ste.-Marie appartenait en dernier lieu à M. Génin, payeur du département de la Meurthe, mort, il y a quelques années, emportant des regrets universels, et, en particuliers ceux de la Société d'agriculture, dont il était un des membres des plus actifs.

SAINTE-MARIE, cense, à 4 kilom. E. de Barbonville. C'était autrefois une haute justice et il y avait une église.

SAINTE-MARIE (SAINTE-MARIE-AUX-BOIS, SAINTE-MARIE-LES-BESANGE), moulin, à 4 kilom. O. de Bezange-la-Grande. C'était anciennement un prieuré de l'ordre de Cluny, qui existait déjà au XI^e siècle. Le duc Mathieu le répara en 1245 ; en 1500, le duc Ferry en confirma les privilèges, et, en 1502, il fut uni au prieuré de Froville ; par Bertrand, abbé de Cluny. En 1266, il n'y avait qu'un prieur et un religieux. Au XVI^e siècle, les Luthériens en ruinèrent les bâtiments. Néanmoins, avant la révolution, il y avait encore un prieuré ou plutôt une chapelle où le curé de Bezange allait dire la messe tous les vendredis.

SAINTE-MARIE (SAINTE-MARIE-AUX-BOIS), four à chaux, à 2 kilom. N. de Vilcey-sur-Trey. C'était là que s'élevait l'ancienne abbaye de Prémontrés connue sous le nom de Ste.-Marie-aux-Bois. On raconte que saint Norbert passant, en 1226, au château de Preny, où était alors le duc Simon I^{er}, donna lieu à la fondation de cette abbaye, qui, sur la demande de ses religieux, fut transférée à Pont-à-Mousson en 1606. L'église était encore bien conservée dans le siècle dernier ; on ne voit plus que quelques ruines du monastère.

SAINTE-MARIE-DE-BICHOLTZ ou **PICHOLTZ**. (Voyez Bickenholtz.)

SAINTE-MARIE (RUISSEAU DE). Il a sa source à Ste.-Marie-aux-Bois, passe sur le territoire de Vilcey-sur-Trey et se jette dans le Trey après un cours de 2,800 mètres.

SAINTE-ODILE, ancien fief, communauté d'Athienville, érigé le 7 mai 1736, en faveur de François Poirot. C'est maintenant une cense qui n'a rien de remarquable.

SAINTE-POLE (**SAINTE-PAULE**), village de l'ancien duché de Lorraine, à 58 kilom. S.-E. de Nancy, 28 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 42 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Pop. : 434 hab., 43 élect. cens., 40 cons. mun., 125 feux. Nombre d'enfants : 96 en hiver, 41 en été. Surf. territ. : 568 hect.; 534 en terres lab., 404 en prés, 2 en vignes, 75 en bois. Moulin à grains. Lettres par Badonviller.

Anc. pop. : 1810, 55 hab., 23 gar.; 1802, 542 hab.; 1822, 596 hab., 96 feux. — *Anc. div.* : 1740, prév. de Salm, bail. de Lunéville; 1751, même bail., maît. de St.-Dié, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1501, Jean, comte de Salm, reconnaît avoir assis à Henri, seigneur de Blâmont, en dédommagement pour six hommes tués devant Neuville, tout ce qu'il a à Ste.-Pôle, et lui assigne six autres hommes pendant sa vie seulement. Il y avait un fief dans ce village.

SAINTE-EPVRE, village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la Nied-Française, à 46 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 25 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 14 N. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 199 hab., 20 élect. cens., 40 cons. mun., 40 feux. Nombre d'enfants : 44 en hiver, point en été. Sœur de St.-Charles. Surf. territ. : 465 hect.; 276 en terres lab., 85 en prés, 82 en bois. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 490 hab.; 1852, 215 hab., 45 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Metz, cout. de l'évêché; 1790, canton de Morville, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Vers 1550, Adhémar, évêque de Metz, ayant assiégé et ruiné la ville de Château-Salins, détruisit le château de Saint-Epvre, ainsi que ceux d'Amelécourt, Donjeux, Athienville, etc.

SAINTE-EPVRE (**SANCTUS-APER**), ferme, à 4 kilom. S. de Deuxville. St.-Epvre, qualifié de cense-fief, était autrefois un village ayant son ban et sa paroisse, et remontant à une époque fort éloignée, car, dans une bulle du pape Ca-

lixte II, de 1125, il est question de l'église de St.-Epvre, appartenant à l'abbaye de Senones. Elle fut transférée à Deuxville en 1715. En 1471, Jacquemin de Nancy, écuyer, châtelain de Lunéville, fit ses reprises près du duc Nicolas pour tout son gagnage de St.-Epvre, consistant en forte maison à barbacanes et fossés. En 1704, le duc Léopold échangea avec M. de Lombillon ce qu'il possédait à Abocourt contre le fief St.-Epvre. Ce fief fut érigé momentanément en haute justice, puis réduit à son ancien titre en 1720.

SAINTE-EPVRE, cense, à 3 hectom. O. de Blénod-les-Pont-à-Mousson. C'était autrefois une maison de ferme avec un prieuré, sous l'invocation de St.-Epvre, appartenant aux Bénédictins de Toul. Ils devaient au domaine, pour cette propriété, 3 queues et 1 muid de vin.

SAINTE-EPVRE, faubourg de Toul. C'est dans ce faubourg que saint Evre, septième évêque de Toul, qui vivait au commencement du VI^e siècle, jeta les fondements d'une célèbre abbaye, la plus ancienne du diocèse et l'une des plus florissantes du royaume, qui, après avoir successivement adopté les différentes règles, suivit enfin celle de saint Benoît. Dès son origine, elle avait été dotée de biens immenses qui excitèrent souvent la convoitise des seigneurs de la contrée et même des rois d'Austrasie. Plusieurs des successeurs de saint Evre agrandirent et embellirent cette abbaye et la choisirent pour le lieu de leur sépulture. Le faubourg St.-Epvre fut plusieurs fois ruiné pendant les guerres du moyen-âge. En 1400, il y eut, entre le duc Charles et Robert, comte de Bar, un accord « touchant la garde et le receipt en la ville de Toul, par lequel ils se réservent le droit d'entrecours qu'ils avaient en la ville de Toul, à savoir, ledit duc de Lorraine en la rue St.-Epvre, ressortissant en sa ville de Gondreville, et ledit duc de Bar en la rue St.-Mansuy, ressortissant en la ville de Foug. » La haute justice de ce faubourg appartenait aux religieux de l'abbaye. Une sentence des échevins de Nancy, rendue en 1486, contre le procureur-général de Lorraine, leur adjugea cette prérogative. Il paraît, néanmoins, que le duc de Lorraine y jouissait du droit de grâce. Nous trouvons, sous la date de 1570, des lettres de pardon expédiées par Nicolas de Lorraine, duc

de Mercœur, lieutenant-général du duché de Lorraine, à un nommé Jean Voisin, hôtelier au village de St.-Epvre-les-Toul. En 1480, le duc René donna des lettres de sauvegarde à l'abbé de St.-Epvre, à son église et aux sujets dudit lieu. L'abbaye de St.-Epvre a été entièrement détruite en 1793, à l'exception de la façade et de la porte d'entrée en plein cintre, de quelques remises, et des caveaux, qui sont fort remarquables.

En 1836, en creusant une cave sur l'emplacement de son église, on a trouvé un cercueil en plomb renfermant deux vases en verre à col allongé, nommés *lecythus* : leur hauteur est de 0^m2; mais on n'a recueilli ni inscriptions ni médailles qui puissent donner une date. On voit au cabinet du roi, sous le numéro 179, une belle agathe antique représentant l'apothéose de Germanicus. Les bénédictins de St.-Epvre ont longtemps vénéré en elle saint Jean l'Évangéliste, enlevé au ciel par un aigle et couronné par un ange; mais, désabusés de leur pieuse erreur, ils s'empressèrent de faire hommage à Louis XIV, en 1684, de ce précieux camée. Le cardinal Humbert, ancien moine de St.-Epvre, l'avait, dit-on, apporté de Constantinople, sous l'épiscopat de Branon, 38.^e évêque de Toul, élevé à la papauté sous le nom de Léon IX.

SAINT-EUCAIRE, petite maison isolée, autrefois ermitage, à 4 kilom. N.-E. de Pompey. Selon la tradition, c'est près de là que saint Eucaire fut mis à mort par les ordres de l'empereur Julien, en 362.

SAINTE-URSULE, ancien ermitage, ban de Pulligny.

SAINTE-VALBURGE, fontaine de Chaude-nay aux eaux de laquelle on a longtemps attribué une vertu merveilleuse.

SAINTE-VALDRÉE (VAUDRÉE ou VAUDRUE), écart de Laneuveville-les-Nancy. C'était autrefois un ermitage à la disposition de l'abbé de Clairlieu. On y voit une maison et une chapelle construites à une époque reculée. Elles sont la propriété de la famille Pélerin, de Laneuveville, ainsi que les terrains qui en dépendaient. Sainte Valdrée fut la première abbesse du couvent de St.-Pierre, de Metz. Avant l'érection de l'évêché de Nancy, l'abbesse de ce monastère avait droit à une par-

tie des dîmes de la paroisse de Laneuveville. Les ingénieurs du canal de la Marne au Rhin ont fait construire, en cet endroit, des fours à chaux modèle. Nous en avons parlé à l'article *Nancy*, page 451.

SAINT-FIACRE, ferme, avec une chapelle, à 2 kilom. O. de Charmes-la-Côte.

SAINT-FIRMIN (SANCTUS-FIRMINUS, SAINT-FREMY), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du Madon, route départementale n.^o 6 de Nancy à Mirecourt, à 56 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-S.-O. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 524 hab., 52 élect. cens., 42 cons. mun., 445 feux. Nombre d'enfants : 95 en hiver, 60 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 636 hect. ; 468 en terres lab., 88 en prés, 6 en vignes, 60 en bois. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 62 hab., 16 gar. ; 1802, 580 hab., 92 feux ; 1822, 452 hab., 420 feux. — *Anc. div.* : 1394, fief, prév. de Charmes, bail. des Vosges ; 1710, partie des mêmes bail. et prév., partie du bail. de Vaudémont (cette dernière était la plus considérable) ; 1754, bail. de Vézelize, mait. de Neuschâteau et de Darney, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Le plus ancien titre où il soit question de ce village est daté de 1598 et n'a aucune importance. L'ancien portail de l'église avait le millésime 1521.

SAINT-FIRMIN, ancien ermitage, à 4 kilom. S. de Loisy. Il était autrefois sur le territoire de Scarpone et appartenait aux Jésuites de Pont-à-Mousson, à qui il avait été donné par Nicolas Psaume, évêque de Verdun. On y voyait encore, dans le siècle dernier, près de St.-Firmin, quelques lignes de retranchement qui avaient fait partie du camp d'Attila.

SAINT-FLIN (SAINT-FÉLIX), ferme, à 4 kilom. N.-O. d'Art-sur-Meurthe. C'était anciennement un prieuré à l'abbaye de St.-Félix ou de St.-Clément de Metz, et qui fut uni ensuite à la Primatiale de Nancy. La cense de St.-Flin avait le titre de fief. Le bâtiment du prieuré existe encore, mais converti en maison de ferme; il y a une fontaine, dont les eaux possèdent quelques vertus médicales, et où l'on vient en pèlerinage. C'est sur le ban de St.-Flin

que les habitants de St.-Nicolas récoltent leur meilleur vin.

SAINT-FLORENT, anciennes ferme et chapelle, sur le ruisseau appelé la Goutte de Chilmont, près de l'abbaye d'Autrey.

SAINT-FRANÇOIS, ancien ermitage, sur la Côte-de-Rupt, près Pont-à-Mousson, où s'établirent les Carmes déchaussés lorsqu'ils eurent quitté cette ville.

SAINT-GAL, chapelle, sur le territoire de Guénestroff.

SAINT-GEORGES, chapelle qui existait autrefois dans les vignes, à droite du chemin qui conduit du faubourg St.-Epvre de Toul à Gare-le-Cou. Elle avait été fondée au XIII^e siècle par Guérin, abbé de St.-Epvre.

SAINT-GEORGES, village de l'ancien évêché de Metz, près de l'étang de Gondrexange, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, chemin de grande communication n.° 24 de Sarrebourg à Dombasle, à 70 kil. E. de Nancy, 15 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 E. de Réchicourt-le-Château, chef-lieu du canton. Pop.: 491 hab., 49 élect. cens., 10 cons. mun., 106 feux. Nombre d'enfants : 39 en hiver, 24 en été. Surf. territ. : 543 hect. en terres lab., 151 en prés. L'hectare semé en blé, seigle et avoine peut rapporter 15 hectol. Chevaux, bêtes à cornes et moutons. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 347 hab., 84 feux ; 1822, 443 hab., 93 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Réchicourt, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de St.-Georges, chef-lieu de la baronnie de ce nom, remonte à une époque éloignée : il en est parlé dans un manuscrit relatif à la translation des restes de saint Légonce, évêque de Metz (1142). Les terres de St.-Georges, de Turquestein et du Ban-le-Moine (Angomont), formaient ce qu'on appelait autrefois les *Baronnies*. Elles relevaient féodalement de l'évêché de Metz, et quand ce fief fut réuni à la couronne, sous le règne de Henri II, elles relevèrent directement du roi ; la terre d'Angomont était un franc-alleu. Dans les premières années du XVII^e siècle, les Baronnies furent acquises par François de Vaudémont, cadet de la maison de Lorraine. En

1720, le duc Léopold donna à Marc de Beauvau, seigneur de Craon, son grand-écuyer, les terres de St.-Georges et de Turquestein, pour lesquelles Marc de Beauvau rendit foi et hommage au roi de France, le 8 août 1722. Les communes de St.-Georges et Hattigny possédaient, dès le XVI^e siècle, des droits d'usage dans les forêts de l'ancienne baronnie de St.-Georges.

SAINT-GEORGES, faubourg de Nancy. C'est dans ce faubourg que se trouve l'usine à gaz et la fonderie en caractères dont nous avons parlé. On y a récemment construit un nouveau bureau d'octroi avec un pont à bascule. Le canal aura un bassin à l'extrémité de ce faubourg.

SAINT-GEORGES, hameau dont la réunion avec celui de St.-Amand forme la commune de Saizerais. Ce hameau est très-ancien, car il est question de son église dans une lettre de Pi-bon, évêque de Toul, en faveur de l'église St.-Gengoult de cette ville (1105).

SAINT-GEORGES, cense, à 5 hectom. E. de Moncel-les-Lunéville.

SAINT-GEORGES, cense, sur le territoire de Lancueville-aux-Bois.

SAINT-GERMAIN (*SANCTUS-GERMANUS*), village de l'ancien duché de Lorraine, sur une hauteur, aux confins du département des Vosges, à 39 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 28 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 S. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 448 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 123 feux. Nombre d'enfants : 42 en hiver, 21 en été. Surf. territ. : 733 hect. ; 400 en terres lab., 46 en prés, 30 en vignes, 226 en bois. Ecarts : *Balmont, Tuilerie, Mon Choix* ; une tuilerie. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 34 hab., 16 gar. ; 1802, 400 hab., 98 feux ; 1822, 337 hab., 155 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, bail. de Châtel ; 1751, bail. de Châtel, mait. d'Epinal, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. d'Epinal, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village est ancien : dans deux titres, l'un de 1100, pour la fondation du prieuré de Landécourt ; l'autre, de 1157, pour la confirmation de l'abbaye de Beaupré, on voit figurer des seigneurs de St.-Germain. En 1561, François d'Herbéviller reprit de Thibaut de Blâmont ce

qu'il tenait en la ville de St.-Germain. Enfin, en 1631, le duc Charles vendit cette terre et seigneurie à Balthazard Rennel. Il y avait une maison seigneuriale.

SAINTE-GIBRIEN, moulin à peu de distance et au sud d'Essey-et-Maizerais. Il y a une chapelle qui appartient autrefois aux Claristes de Pont-à-Mousson, et que desservaient les vicaires d'Essey. C'était un pèlerinage célèbre, où les mérites du saint opérèrent un grand nombre de miracles, surtout sur des boiteux, dont les béquilles se voyaient encore, il y a peu d'années, suspendues aux murs de la chapelle. Aujourd'hui encore, le 7 mai, jour de la fête de saint Gibrien, on y fait bénir des linges et des pains pour les enfants malades. On prétend que le saint vécut en solitaire dans les forêts du voisinage. On montre à côté d'Essey, l'endroit où se trouvait une chapelle dédiée à la Ste.-Vierge, qui fut détruite, dit-on, pour avoir été polluée vers le milieu du XVIII^e siècle.

SAINTE-GORGON, ancien fief au village de Morville-sur-Seille.

SAINTE-GORGON, nom d'un ban séparé existant autrefois sur le territoire d'Arnaville.

SAINTE-HILAIRE (SANCTUS-HILARIUS, SAINTE-HILAIRE-AU-VERMOIS, SAINTE-HILAIRE-DANS-LES-BOIS), église de paroisse, à 1 kilom. S. de Ville-en-Vermois. St.-Hilaire était autrefois un village qui fut détruit, on ne dit pas à quelle époque, et dont il ne restait depuis longtemps que l'église et le presbytère, c'était l'église paroissiale de Gérardcourt et de Ville-en-Vermois. Ces deux villages avaient l'un et l'autre chacun une chapelle dans leur enceinte : elles sont maintenant démolies ; celle de Gérardcourt, longtemps avant la révolution, celle de Ville a été remplacée par une maison particulière depuis 1806. C'est encore à St.-Hilaire que se célèbrent les offices pour ces deux communes, annexes de Lupcourt. L'ancien presbytère de St.-Hilaire est détruit complètement ; il n'en reste que l'enclos.

SAINTE-JACQUES, écart de Lironville. Il y avait anciennement, dans ce lieu, un monastère dont on voit encore quelques débris, entre autres ceux des cloîtres. On y conserve une belle statue de saint Jacques.

SAINTE-JACQUES (RUISSEAU DE). Il a sa source à la fontaine St.-Jacques, il alimente

un moulin sur le territoire de Martincourt et se jette dans l'Ache après un cours de 2,200 mètres.

SAINTE-JEAN, faubourg de Nancy ; il a reçu son nom de l'ancienne Commanderie de St.-Jean de *Virileth*, ou du Vieil-Aitre, dont les ruines s'élèvent à son extrémité. Cette Commanderie, d'abord propriété des chevaliers du Temple, puis de ceux de Malte, possédait une chapelle placée sous l'invocation de St.-Jean, et qui renfermait plusieurs tombes fort anciennes, entre autres celle de Charles d'Anmale, seigneur de Maney, et de René de Rohan, grand oncle de Henri IV, qui furent tués, avec plus de deux cents gentilshommes français et lorrains, dans un combat livré par eux, près de St.-Nicolas, à Albert, marquis de Brandebourg, qui dévastait la province à la tête d'une bande d'aventuriers (1532). On ignore l'époque précise de la fondation de la chapelle ; la Commanderie fut établie, en 1549, par Marie de Blois. Le clocher est encore debout, ainsi que la chapelle de l'ancien édifice ; on a restauré la maison de ferme et d'habitation. Presque visible, dans l'étang St.-Jean, une croix moderne en pierre, à double croisillon (les anciennes gravures la représentent simple), indique la place probable où fut retrouvé le corps du duc de Bourgogne après la bataille de Nancy. On y lit cette inscription :

En l'an de l'Incarnation,
Mil quatre cent septante six,
Veille de l'Apparution,
Fut le duc de Bourgogne occis,
Et en bataille ici transis,
Où croix suis mise pour mémoire,
René, duc de Lorraine, mercy
Rendant à Dieu pour la victoire.

Cette croix étant tombée en 1610, fut relevée par Elysée d'Haraucourt, qui y fit ajouter ces vers :

Et tombée en mil six cent et dix,
De Haraucourt, gouverneur de Nancy,
Seigneur d'Araigne, Dalem et Murvas.
En août m'a fait refaire de nouveau.

On y lisait aussi cette inscription ajoutée au bas des autres :

Reposée par le Magistrat de Nancy
en juillet 1760,
Sous le règne de
Stanislas-le-Bienfaisant.

Ce monument, qui rappelle un des plus glorieux événements de notre histoire, renversé en 1795, fut rétabli en 1822, à l'aide d'une souscription, par les soins de M. Grillot, père, architecte.

Une foire, connue sous le nom de foire aux cerises, et dont Collin a fait le sujet d'une jolie gravure, avait lieu autrefois devant la Commanderie, au mois de juin de chaque année, et attirait un grand concours de promeneurs.

C'est dans le faubourg St.-Jean qu'est construit le dépôt de mendicité, non loin de la modeste habitation du général Drouot.

SAINT-JEAN, masure isolée, territoire de Toul, servant de refuge aux vignerons. Près de là était une chapelle de St.-Jean-Baptiste, connue aussi sous le nom d'ermitage de *Froide-Terre*.

SAINT-JEAN, cense, à environ 1 kilom. N.-E. de Moyencic. Il ne reste presque rien des deux ermitages et de la chapelle de St.-Jean, mais cette localité n'en est pas moins intéressante par les souvenirs qui s'y rattachent.

Une partie de la surface du plateau de St.-Jean se distingue, du reste, par une couleur brune, qu'au premier aspect on pourrait attribuer à une variation dans la nature des couches argilo-calcaires de la montagne; mais les tranchées qui ont eu lieu pour l'ouverture de carrières, à cent mètres environ, nord-ouest de l'ermitage St.-Jean, ont fait reconnaître que cette couleur, purement accidentelle, était due au séjour des hommes. «C'est là, dit M. Dupré, que, dans une couche d'ossements noircis, soit par le feu, soit par leur long séjour en terre, se rencontrent, avec des débris de poterie et des tuiles de fabrique romaine, des monnaies d'argent, de bronze et d'alliage : ces dernières sont des gauloises de petit module grossièrement coulées... Celles d'argent et de moyen bronze appartiennent, soit à la série des consulaires des dernières années de la république, soit aux règnes d'Auguste et de Tibère... C'est avec trois monnaies gauloises qu'a été trouvé un fer d'arme d'*hast*, triangulaire et pesant, que le savant antiquaire croit avoir été le *gæsum* ou *gesum*, trait assez court des Gaulois, et que les Romains et les Francs adoptèrent... »

En 1825, on a découvert encore, sur le mont

St.-Jean, plusieurs fragments oxidés d'armes en fer, des monnaies gauloises et romaines et des débris de poterie. Ces découvertes, jointes à la situation de ce plateau, d'où l'on découvre une vaste étendue de pays, rendent tout-à-fait probable l'opinion émise par nos plus savants archéologues, qu'il y eut là un camp romain, peut-être même un *vicus* considérable.

SAINT-JEAN (SAINT-JEAN-PIERREFORT), hameau, à 7 hectom. N. de Martincourt. Ce hameau, qui faisait partie de la terre de Pierrefort, et qui est qualifié de fief en 1594, est désigné, dans les anciens dénombremens de la province, sous le nom de St.-Jean-Pierrefort.

SAINT-JEAN, ferme, à 1 kilom. E. de Blâmont.

SAINT-JEAN, cense, sur le territoire et à 2 kilom. E. de Bertrichamps.

SAINT-JEAN, chapelle, à 5 hectom. de Marthil.

SAINT-JEAN-COURTZERODE, petit village de l'ancienne province d'Alsace, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 99 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 14 N.-E.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond, 5 O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Annexe de Bourscheid. Pop. : 183 hab., 18 élect. cens., 10 cons. mun., 34 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 20 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 116 hect. en terres lab., 58 en prés. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 14 hectol., en orge 20, en avoine 25. Race bovine. Ecart : *Courtzerode*. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 96 hab., 16 feux ; 1822, 134 hab., 50 feux.—*Anc. div.* : 1756, juridiction et subdélégation de Phalsbourg, gén. de Vic, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Strasbourg.

Le hameau de St.-Jean formait encore, en 1756, une localité distincte de Courtzerode ; il n'y avait que six maisons, dont deux dépendaient de Brouviller. Courtzerode faisait partie de la seigneurie de Bourscheid. Néanmoins, ces deux localités réunies étaient encore d'une bien faible importance, puisqu'en 1802 elles sont encore qualifiées seulement de hameau.

SAINT-JEAN-DE-BASSEL, village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la Sarre, à

75 kilom. N.-E. de Nancy, 10 N.-N.-O. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 6 S. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Annexe de Gosselming. Pop.: 567 hab., 57 élect. cens., 10 comm., 69 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 48 en été. Surf. territ. : 215 hect. en terres lab., 99 en prés, 650 en bois, 29 en étang. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 41 hectol., en orge et avoine 16. Culture des pommes de terre. Chevaux, bêtes à cornes et porcs. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop.: 1802, 250 hab., 53 feux ; 1822, 526 hab., 54 feux.—*Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Berthelming, dist. de Dieuze.—*Spir.* : Dio. de Metz.

St.-Jean-de-Bassel, autrefois chef-lieu de la commanderie de ce nom, de l'ordre de Malte, est une localité peu importante. Il y existe une congrégation de sœurs de la Providence, dites de St.-Jean, principalement destinées à diriger les écoles de la Lorraine allemande.

SAINT-JEAN-FONTAINE, ancien ermitage, ban de Blainville.

SAINT-JEAN-FONTAINE, autrefois ermitage, maintenant maison de ferme, à 2 kilom. N. de Bezange-la-Grande.

SAINT JOSEPH, ancienne maison de plaisance, près de la Commanderie de St.-Jean de Nancy. M. Nouguez, oratorien, la fit rebâtir en 1749.

SAINT-JOSEPH (SAINT-JOSEPH-DE-MESSEIN), écart de Messein, au pied du camp d'Afrique. C'était autrefois un bel ermitage. Le célèbre Jameray Duval, qui y avait fait quelque séjour pendant son enfance, le fit reconstruire en 1759 ; on y transféra le Noviciat des ermites de la congrégation de St.-Antoine, qui était au Val-des-Nonnes.

SAINT-LAMBERT, ancien ermitage, ban de Crépey.

SAINT-LAURENT-LE-VIEUX, ou **LE VIEL**, ancienne église située près du village de Mairières, et qui fut transférée à Pont-à-Mousson, où elle forma la paroisse St.-Laurent. On voyait encore, dans le siècle dernier, sur l'emplacement qu'avait occupé cette église, une chapelle qui portait son nom.

SAINT-LÉON, ferme considérable, à 2 kilom. de Walscheid.

SAINT-LÉOPOLD, maison de campagne près de Lunéville ; elle fut bâtie en 1728. C'était primitivement un ermitage. On a démoli le château qui était sur le terrain de la vigne actuelle ; il n'est resté que la maison, au haut de laquelle on a construit un belvédère. Les Carmes habitèrent, dit-on, St.-Léopold, en attendant que leur couvent fut bâti dans l'intérieur de la ville.

SAINT-LIVIER, ancienne chapelle, près de Salival. Voici ce que rapporte la légende au sujet de saint Livier : Ce saint était d'une naissance distinguée, guerrier de profession, et natif du territoire de Metz. Voyant que les Huns maltraièrent les chrétiens, il se mêla parmi eux et leur fit des reproches de leurs cruautés. Les barbares s'en irritèrent, saisirent le saint et le conduisirent, comme pour l'employer à des usages sacrilèges, vers une montagne près la ville de Marsal, à deux lieues de Dieuze. Etant arrivés au pied de la montagne, ils lui tranchèrent la tête (25 novembre 406). On dit que Dieu fit deux miracles en cette occasion : une source sortit de terre au lieu même où ce saint avait été décapité, et celui-ci porta sa tête entre ses mains, jusqu'au haut de la montagne, où on lui bâtit une église entre Marsal et Salival ; ce lieu prit le nom de St.-Livier. Quoiqu'il en soit, dit dom Calmet, de ces deux dernières circonstances, il est certain que les miracles que Dieu opérât au lieu où reposaient les reliques du saint y attirèrent un grand concours de fidèles, et que Théodoric, évêque de Metz, qui brûlait d'envie d'enrichir son abbaye de St.-Vincent de toutes sortes de reliques, y transporta celles de saint Livier sur la fin du X^e siècle. Elles furent ensuite transférées dans l'église paroissiale de St.-Polyeucte, qui prit le nom de St.-Livier. Callot a gravé l'image de saint Livier, portant sa tête entre ses mains, aïdsi que la montagne du nom de ce saint martyr.

SAINT-LOUIS (HEYERSBERG, TROIS-FONTAINEL), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, au pied des montagnes des Vosges, à 97 kilom. E. de Nancy, 42 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-O. de Phalabourg, chef-lieu du canton. Pop.: 852 hab., 85 élect.

cens., 12 cons. mun., 146 feux. Nombre d'enfants : 120 en hiver, 18 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 582 hect. en terres lab., 89 en prés, 441 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 10 hectol., en orge et avoine 15, en seigle 12. Bêtes à cornes. Ecart : *Heyersthal, Langmatt, Sparsbrod, Hémin* ; deux moulins à grains, carrière de pierres de taille. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande. Le canal de la Marne au Rhin passe sur son territoire.

Anc. pop. : 1710 (avec Sparsbrod), 28 hab., 4 gar. ; 1802, 558 hab. ; 1822, 758 hab., 144 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. de Lixheim, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Niederviller, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune.

SAINT-MANSUY, faubourg de Toul. C'est dans ce faubourg qu'était la riche abbaye de Bénédictins, que saint Gérard avait fondée vers la fin du X^e siècle, et qu'il avait placée sous l'invocation de saint Mansuy. Le faubourg de St.-Mansuy fut plusieurs fois ruiné pendant les guerres que la ville de Toul eut à soutenir au moyen-âge. L'abbaye elle-même fut dévastée à différentes reprises. Elle fut fermée à la révolution, et les reliques de son saint patron transférées à l'église St.-Etienne, le 6 août 1792, par M. de Lalande, évêque constitutionnel de la Meurthe. Le 2 prairial an III, le conseil municipal de Toul autorisa les habitants de St.-Mansuy à ouvrir leur ancienne église et à y exercer sans bruit le culte catholique. L'église du monastère a été détruite ; une partie des bâtiments, ainsi que la porte d'entrée, à plein cintre, existent encore ; une portion du cloître sert de grange. Au-dessous de cette construction est le caveau voûté renfermant le tombeau de saint Mansuy. Le saint y est représenté revêtu des habits épiscopaux, les pieds appuyés contre le monstre de l'idolâtrie, et ayant à ses côtés un jeune enfant en prières. Au faubourg saint Mansuy étaient aussi le couvent et l'église des Capucins. Cette dernière, qui n'a rien de remarquable, sert aujourd'hui de grange ; les bâtiments conventuels sont occupés par un aubergiste. La petite église de

St.-Pierre, bâtie en 1774, et qui servait de paroisse au faubourg, existe encore et sert de magasin à foin.

SAINT-MARD (SANCTUS - MEDARDUS, PETIT-SAINT-MAS, SAINT-MAXE, OU MAIX-DEVANT-BAYON), village de l'ancien duché de Lorraine, à 27 kilom. S.-E. de Nancy, 20 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 N. de Bayon, chef-lieu du canton. Annexe de Lorey. Pop. : 458 hab., 14 élect. cens., 10 cons. mun., 55 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 295 hect. ; 215 en terres lab., 76 en prés, 9 en vignes. Moulin à grains. Lettres par Neuwiller.

Anc. pop. : 1710, 15 hab., 3 gar. ; 1802, 196 hab., 26 feux ; 1822, 144 hab., 33 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village, dont aucun titre ne fait mention, est, dit-on, fort ancien ; il aurait été plus considérable au commencement du XVII^e siècle ; son territoire est très-exposé aux débordements de la Moselle.

SAINT-MARTIN, village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Vezouse, près de l'embouchure de la Blette et de cette rivière, à 52 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 22 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 505 hect. en terres lab., 107 en prés, 10 en vignes, 57 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., en avoine 18 ; planté en vignes 55. Chevaux, vaches, moutons et pores. Moulin à deux tournants. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 27 hab., 15 gar. ; 1802, 290 hab., 52 feux ; 1822, 584 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594, bail. et comté de Blâmont ; 1710, prév. et bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Les seigneurs de St.-Martin avaient droit de prendre une bête au troupeau ; ce droit fut ensuite converti en une redevance de 12 francs ; ils prélevaient aussi une charretée sur la ré-

colte du fourrage. Le droit de bourgeoisie était de 12 francs.

Il existe, sur le sommet de la côte dite de la *Chapelle*, voisine de ce village, une chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, dont on ne connaît pas l'origine. Néanmoins, on attribue son érection à un général qui, pendant les guerres du XIV^e ou du XV^e siècle, campé sur cette côte, promit à la Vierge de lui ériger une chapelle s'il remportait la victoire. Ce qui paraît donner quelque vraisemblance à cette tradition, c'est qu'en plantant des vignes sur ce coteau, il y a trente ans environ, on découvrit, enfouis en terre, des armes et des ossements humains. Vers 1770, un nommé François Chalat, de St.-Martin, voulant se retirer du monde, se fit bâtir un ermitage à côté de la chapelle qu'avait élevée le général après sa victoire. Cet ermitage fut occupé par des ermites jusqu'en 1793. A cette époque, il fut détruit aussi bien que la chapelle. Mais, au rétablissement du culte, les habitants de St.-Martin relevèrent cette dernière, par corvées, sur des proportions bien moins grandes que celles de la chapelle primitive. C'est aujourd'hui un lieu de pèlerinage assez fréquenté, surtout à la première communion ; les enfants y viennent de toutes les paroisses environnantes.

SAINT-MARTIN, hameau, à droite de la Seille, à 5 hectom. S. de Thézey. C'était autrefois une seigneurie désignée sous le nom de *Petite-Seigneurie-de-St.-Martin*, et comme le seigneur y demeurait tandis que celui de Thézey ne résidait pas dans ce village, St.-Martin, quoique ne comprenant que quatre ou cinq feux, avait le titre de paroisse, possédait une église et un cimetière particuliers. C'est de là que Thézey a pris le nom de Thézey-St.-Martin. Le hameau de St.-Martin remonte à une époque éloignée : la cure de ce lieu fut donnée au chapitre de la cathédrale de Metz, en 1194, par Bertram, évêque de cette ville. Jacques de Paradis, qui vivait au commencement du XVII^e siècle, est le plus ancien seigneur connu de St.-Martin. Son épouse, Salomé de Salone, demanda, par son testament qui existe encore, à être enterrée devant l'autel de la vierge, et dota la cure de St.-Martin de 18 jours de terre à prendre sur le domaine seigneurial. La famille de Greische s'allia à celle de

Paradis et hérita de la seigneurie de St.-Martin. Le souvenir des vertus et de la bienfaisance de cette famille s'est religieusement conservé jusqu'à nos jours.

Il existe, à St.-Martin, un château ancien, mais qui ne paraît pas avoir été jamais fortifié ; il n'offre rien de remarquable. L'ancienne église est détruite ; il n'en reste plus que le chœur, appelé chapelle St.-Martin. On voit sur les dalles les inscriptions tumulaires de plusieurs membres des familles de Greische et de Paradis. Cette chapelle renferme trois statues antiques. Quant au nom de St.-Martin, il fut donné, dit-on, à ce hameau, à la suite du passage, dans la contrée, de saint Martin, évêque de Tours, lorsqu'il allait trouver l'empereur à Trèves. Les habitants appellent encore *talons de saint Martin* les coquillages pétrifiés qu'on rencontre en grande quantité dans la campagne.

SAINT-MARTIN-FONTAINE, cense, à 8 hectom. O. de Blénod-les-Pont-à-Mousson. C'était une maison de campagne appartenant aux Jésuites de Pont-à-Mousson, où ils menaient leurs élèves en récréation les jours de congé. Elle tire son nom de la source abondante qui y jaillit, et du saint sous la protection duquel elle avait été placée. Il reste encore une partie des bâtiments et la galerie du jardin.

SAINT-MAUR, blanchisseries de Lunéville.
SAINT-MAURICE (SANCTUS-MAURITII, SANTI-MAURICE-LES-BADONVILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Blotte, à 59 kilom. S.-E. de Nancy, 29 S.-E.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Annexe de Ste.-Poit. Pop. : 277 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun. 70 feux. Nombre d'enfants : 65 en hiver, 21 en été. Surf. territ. : 85 hect. en terres lab., 64 en prés, 60 en bois. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine, peut rapporter 12 hectol. Bœufs et vaches. Forge importante, moulin à grains. Lettres par Badonviller.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 16 gar. : 1802, 252 hab., 55 feux ; 1822, 270 hab., 54 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. et comté de Blamont ; 1710, prév. et comté de Salm, bail. de Lunéville ; 1751, bail. de Lunéville, mail. et gen. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, can-

ton de Badonviller, dist. de Blâmont.—*Spir.* : *Doy.* de Salm, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

En 1287, Gérard de Bouch, chevalier, céda au duc Ferry les droits et actions qu'il avait à St.-Maurice. En 1422, Perrin Besange de Montigny reconnu tenir en fief et reprit de Thibault, sire de Blâmont, la ville de St.-Maurice.

SAINT-MAX, village de l'ancien duché de Lorraine, sur le penchant de la côte Ste.-Geneviève, à 5 kilom. N.-N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 529 hab., 55 élect. cens., 10 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 51 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 481 hect. ; 82 en terres lab., 28 en prés, 57 en vignes. Ecarts : *Point-du-Jour*, *Poudrerie*, *La Folie*, *Bellevue*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 22 hab., 10 gar. ; 1802, 495 hab. ; 1822, 280 hab., 62 feux.—*Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Nancy. — *Spir.* : *Doy.* du Port, dio. de Toul, en communauté avec Essey et Dommartemont, dont il dépendit jusqu'en février 1845, époque où il a été érigé en succursale.

Il est question de ce village dans plusieurs titres qui remontent au XIII^e siècle : en 1265, Miles de Vandières reprend du duc Ferry tout ce qu'il a à St.-Max. En 1579, ce lieu fut cédé avec d'autres, par le duc Jean, à Aubert, bâtarde de Lorraine, contre ce qu'il pouvait avoir en la forte maison et en la ville de Richard-ménil.

On a trouvé, à St.-Max et aux environs, des tuiles à rebords, des médailles impériales en grand et en moyen bronze, des fibules et des tombeaux. Le nom de ce village, dit M. Beaulieu, qui l'appelle *Fanum Martis*, paraît n'être qu'une dégénérescence de celui de Mars, qui avait un temple dans ce lieu, et avec d'autant plus de raison que l'église ne vénère aucun saint nommé Max ou Mad. Cette interprétation, donnée par le savant antiquaire, pourrait être fortement contestée, car les noms de Max, Mard ou Mad ne sont que des abréviations de Médard. La chapelle de St.-Max est moderne, mais la tour paraît être du XIII^e siècle.

SAINT-MÉDARD, village de l'ancien duché de Lorraine, à 58 kilom. N.-E. de Nancy, 14 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 O. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 521 hab., 52 élect. cens., 42 cons. mun., 120 feux. Nombre d'enfants : 105 en hiver, 20 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 420 hect. en terres lab., 125 en prés, 42 en vignes, 150 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en orge 22, en seigle 49, en avoine 25 ; planté en vignes 40. Chevaux, vaches et brebis. Ecart : *Bathelémont*. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 42 hab., 8 gar. ; 1802, 510 hab., 82 feux ; 1822, 594 hab., 86 feux.—*Anc. div.* : 1710, prév. de Marsal, bail. de Nancy, 1751, bail. et maît. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Marsal ; 1790, canton de Marsal, dist. de Château-Salins.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Les Archives ne font pas mention de ce village : ses habitants étaient soumis aux mêmes droits que ceux des autres localités composant la prévôté de Marsal : le droit de bourgeoisie et celui de taverne étaient de 10 francs. On distingue, sur le territoire de cette commune, des vestiges d'une ancienne voie romaine. On y exploite des carrières de plâtre blanc.

SAINT-MÉDARD (RUISSEAU DE). Il a sa source dans la forêt de Bride ou de Quékin, passe sur les territoires d'Haraucourt et de St.-Médard, et se jette dans la Seille après un cours de 5,700 mètres.

SAINT-MICHEL, ancien prieuré, puis ermitage sur le mont St.-Michel, près de Toul. Dès le X^e siècle, saint Gérard y avait fait élever une église pour servir de paroisse à un petit village nommé Barville, qui s'étendait sans doute alors sur un des flancs de la montagne. Cette église existait encore vers la fin du XVI^e siècle ; elle fut remplacée par un petit oratoire détruit il y a environ soixante ans. L'ermitage, qui appartenait à la ville de Toul, s'appelait l'ermitage *St.-Jean* ; l'ermite était nommé par les officiers de l'hôtel-de-ville ; les rentes et revenus de cet ermitage, qui étaient fort modiques, étaient reçus par les confrères de l'ermitage, qui les employaient à entretenir la chapelle et les bâtiments, et à y faire faire le service.

Au sommet du mont St.-Michel, qui domine la ville de Toul et le cours de la Moselle, on

voit, dit M. Dufresne, les ruines d'un fort romain. Elles présentent un parallélogramme de 400^m de long sur 65^m de large, portant une tour ronde à chaque angle ; ces tours étaient unies entre elles par une épaisse courtine. L'escarpement de la montagne mettait le fort hors d'insulte du côté de l'est ; les trois autres étaient couverts par un fossé de 15^m de large. La position du logement occupé par la garnison est encore très-apparente. Le fort du mont St.-Michel a dû faire partie du grand système de défense organisé par Gallien contre les invasions des barbares du Nord. C'était une ligne de forteresses et de camps stationnaires reliés entre eux par une chaîne de postes d'observation placés sur les hauteurs, en vue les uns des autres. Ainsi Toul, bâti dans la plaine, communiquait avec Metz (*Divodurum*) par le fort du mont St.-Michel, le camp stationnaire de Jaillon, la forteresse de Scarpone, et les châteaux de Mousson, de Preny et de St.-Blaise ; il se rattachait à Langres par le même fort du mont St.-Michel, les châteaux de Blénod, Bagneux, etc. Cette ligne, à la fois stratégique et télégraphique, éclairait la route de Trèves à Rome par Metz, Scarponne, Toul, Solimariaca, Langres, etc. Le fort du mont St.-Michel a probablement été détruit dans la grande invasion des Vandales. Il portait le nom de *Côte-de-Bar*, quand, vers l'an 791, l'évêque saint Gérard, craignant probablement que quelque hardi batailleur ne s'emparât de cette belle position militaire et ne la surmontât d'un donjon féodal, y fit construire un prieuré, sous l'invocation de saint Michel, et en gratifia l'abbaye de St.-Mansuy.

Le prieuré du mont St.-Michel, devenu un simple ermitage, a été démoli en 1750. Israël Sylvestre en a laissé une vue. Au mois d'octobre 1858, le propriétaire d'une vigne aboutissant aux ruines de l'ermitage, ayant fait enlever un amas de décombres qui gênait la culture, découvrit un dessus de porte orné de bas-reliefs de la belle époque ogivale, des fûts de colonnes, des fragments d'ogives, des figurines de l'ère chrétienne et un massif de constructions romaines. On a exhumé des fouilles faites sur ce point : un Constantin, petit bronze, ayant pour revers *Sarmatia devicta* ; un Louis IX (billon), frappé à Tours ; un Beaudouin, arche-

vêque de Trèves (billon) ; un Charles III, duc de Lorraine (billon) ; un Charles IV, duc de Lorraine (billon).

SAINT-MICHEL, cense, derrière Jéricho, territoire de Malzéville. Elle est d'une date toute récente.

SAINT-MICHEL, maison de ferme, à 1 kilom. N. d'Azerailles.

SAINT-MICHEL, ancien prieuré, près de Pont-à-Mousson. Il avait été fondé, en 1095, par Renaud, comte de Bar, et donné à l'abbaye de St.-Mihiel. Il fut cédé, dans la suite, aux Jésuites de Pont-à-Mousson, qui y avaient une maison de campagne.

SAINT-MICHEL, ferme, à 1 kilom. N. de Lafrimbolle.

SAINT-NICOLAS-DE-PORT (**PORT**, **NICOLAS-BOURG**), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, sur la Meurthe, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 15 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. St.-Nicolas est le chef-lieu d'un canton qui comprend 25 communes. Pop. : 2,960 hab., 200 élect. cens., 21 cons. mun., 750 feux. Nombre d'enfants : 558 en hiver, 248 en été. Quatre sœurs de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 427 hect. en terres lab., 87 en prés, 70 en vignes. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine, peut rapporter 12 hectol. 50 litres. Elève de porcs. Culture de la vigne. Deux filatures, l'une de laine, l'autre de coton ; fabriques de broderie, quatre usines à plâtre, foulon, moulin à trois tournants ; imprimerie ; pensionnat de demoiselles dirigé par les Dames du St.-Sacrement ; pensionnat primaire ; hospice civil dans les bâtiments duquel sont soignés les aliénés du sexe féminin seulement : cette maison, connue dans la contrée sous le nom d'*Hospice St.-François*, est desservie par les sœurs de St.-Charles ; bureau de charité, brigade de gendarmerie à cheval, bureau d'enregistrement et des domaines, bureau de poste, etc. Foires : les 29 mars et 24 septembre. Ecart : *Padoux*. Le canal de la *Marne* au Rhin passe sur le territoire de cette ville.

Anc. pop. : 1710, 658 hab., 97 gar. ; 1802, 2,750 hab. ; 1822, 2,915 hab., 721 feux—*Anc. div.* : 1594, prév., châtellenie et bail. de Nancy : 1710, chef-lieu d'une prév., bail. de Nancy ; 1751, bail, mait. et gén. de Nancy, coat. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de

Nancy. — *Spir.* : Chef-lieu d'un doy., dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Quoique la ville de St.-Nicolas ne remonte pas à une époque très-éloignée, et qu'elle ne jouisse à présent que d'une médiocre importance, elle n'en a pas moins été une des plus célèbres, des plus riches et des plus fréquentées de la province. Dans l'origine (900), il n'y avait, sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, qu'une chapelle dédiée à la Vierge, construite au milieu d'un bois, une métairie qui dépendait de Varangéville, et un port où l'on chargeait ou déchargeait les marchandises qui descendaient ou remontaient la Meurthe. Cependant, dès cette époque, le *Port* donnait déjà son nom à un vaste canton de la Lorraine, qu'on appelait le *Portois*. Vers la fin du XI^e siècle, un seigneur lorrain ayant rapporté de Barri, ville de la Pouille, une phalange d'un doigt de saint Nicolas, en fit don à la chapelle dont nous venons de parler. Dès lors, ce lieu devint un but de pèlerinage, bientôt tellement fréquenté, que le prieur de Varangéville attacha à cette chapelle quelques-uns de ses religieux. Un prieuré s'y établit ensuite, et, vers 1104, la chapelle de la Vierge fut remplacée par une église plus vaste et plus propre à recevoir les nombreux pèlerins qui venaient prier le saint évêque de Myre. Le prieuré et l'église dépendaient de l'abbé de Gorze. Dès le XIV^e siècle, on voyait, suspendues aux piliers de cette église, les chaînes qu'y avaient déposées les chevaliers chrétiens tirés des mains des Infidèles par la protection de saint Nicolas. On y remarquait, entre autres, celles de Conon de Réchicourt, transporté miraculeusement de sa prison, dit la légende, devant le portail de l'église de St.-Nicolas. Le sire de Joinville raconte, dans ses *Mémoires*, que lorsque saint Louis revenait de la Terre-Sainte, son vaisseau ayant été assailli tout à coup par une violente tempête, la reine fit vœu, si elle échappait au danger, de faire don à l'église de St.-Nicolas de Varangéville d'une nef d'argent du poids de cinq marcs. La tempête se calma aussitôt, et, dès que la reine fut de retour en France, elle envoya le sire de Joinville porter l'offrande qu'elle avait promise au saint, protecteur des navigateurs.

Des habitations s'étant groupées autour de l'église de St.-Nicolas, le cardinal Hugues, légat du

St.-Siège, permit, en 1254, au prieur et aux religieux du lieu d'y célébrer les offices. En 1265, le duc Ferry affranchit les habitants de St.-Nicolas et les mit sous la loi de Beaumont. Ces franchises furent confirmées par les successeurs de ce prince. En 1284, le même duc fit un accord avec l'abbé de Gorze, par lequel il reconnut que les sujets de St.-Nicolas avaient le droit de halle, celui de Pongny (droit de prendre une certaine quantité de grain sur chaque sac qui se vendait au marché), du change et celui des enseignes des pèlerins qui venaient à St.-Nicolas, et que tout cela appartenait numériquement à l'abbé de Gorze, comme seigneur du lieu du Port ou de St.-Nicolas. (Ce commerce d'enseignes et de cornets de verre paraît avoir été considérable ; il s'est transformé, de nos jours, en celui des bouquets et des rubans que rapportent, à leur chapeau ou à leur ceinture, les pèlerins des deux sexes qui vont encore à St.-Nicolas le lundi de la Pentecôte).

Dès la première moitié du XIV^e siècle, ce bourg avait déjà acquis une grande importance commerciale, car on voit les merciers ou marchands de St.-Nicolas faire partie de la confrérie de St.-Georges. (Voyez l'article *Nancy*). Il paraît que, dès cette époque, il s'y établit des marchés assez considérables qui, sous Charles III, furent organisés régulièrement sous le nom de foires franches. En 1551, Raoul permit à plusieurs familles de Lombards et marchands de s'établir à St.-Nicolas et Varangéville, avec faculté de résider à Rosières en temps de guerre, et les affranchit de toutes tailles, à charge de lui payer annuellement 80 livres de petits tournois.

En 1441, Alexandre, fils naturel de Jean I^{er}, duc de Bourbon, qui s'était emparé de la petite forteresse de La Mothe, en Barrois, et de là faisait des incursions dans tout le pays, surprit la ville de St.-Nicolas et la livra au pillage. Mais, ayant été poursuivi par plusieurs gentilshommes lorrains, attaqué et défait près de Langres, il fut obligé de rendre le butin qu'il avait enlevé. En 1444, René I^{er} ordonna que les habitants du Port ne paieraient aucune rente à Nancy et il y abolit les amendes de justice. La même année, le roi Charles VII étant venu en Lorraine avec le dauphin, alla faire un pèlerinage à St.-Nicolas, accompagné

des seigneurs de sa cour. Il accorda aux habitants des lettres de sauvegarde et protection, voulut que l'église et les bourgeois fussent gardés et défendus par ses officiers, comme ses propres sujets, leur assigna le bailli de Chaumont et de Vitry pour les défendre et maintenir dans leurs franchises et libertés, et leur confirma les privilèges que leur avait accordés le duc René I^{er} et ses prédécesseurs.

Le bourg de St. Nicolas joua un certain rôle dans la guerre du duc de Bourgogne contre la Lorraine. En 1475, René II, avant son départ pour l'Allemagne, où il allait chercher des secours, s'arrêta à St.-Nicolas et entendit la messe dans l'église. On raconte que, pendant qu'il était prosterné devant le maître-autel, la femme d'un bourgeois s'approcha de lui et lui glissa une bourse renfermant 400 florins. Le même prince, après avoir, pour la première fois, chassé les Bourguignons de Nancy, se retira à St.-Nicolas avec son armée. Ce bourg fut encore choisi pour le lieu de réunion des troupes suisses et lorraines qui marchaient au secours de la capitale. Charles y ayant envoyé trois cents lances, avec ordre d'en chasser les ennemis et d'y mettre le feu, les Lorrains attaquèrent vivement les Bourguignons et les mirent en fuite. Le soir, un fanal allumé sur une des anciennes tours de l'église, annonça aux habitants de Nancy l'heure de la délivrance. Enfin, le 4 janvier 1477, les Suisses et les troupes de René se trouvèrent réunis à St.-Nicolas; le duc logea au prieuré et 4,000 hommes s'abritèrent sous la halle. Déjà, quelque temps auparavant, le capitaine Malthortye, qui commandait à Rosières, avait fait un grand carnage de Bourguignons, qui, mourant de faim et de froid, s'étaient détachés du camp pour venir chercher des vivres à St.-Nicolas.

En 1456, le duc Jean de Calabre, de retour de son expédition en Italie, où il était allé secourir les Florentins, fit représenter, entre St.-Nicolas et Laneuveville, un combat célèbre qui servit de spectacle à la noblesse et au peuple des environs.

En 1558, le duc Antoine permit aux habitants de St.-Nicolas d'élire un receveur pour lever les aides ordinaires, générales et les autres subsides. En 1555, Etienne Dubois, prévôt de Nancy, jura, en cette qualité,

dans l'église de St.-Nicolas, sur les reliques du saint, de garder et maintenir les prieurs de Varangéville et du Port, et les bourgeois, manans et habitants desdits lieux, dans les privilèges, franchises et libertés contenues en leurs chartes.

En 1552, le marquis de Brandebourg battit le duc d'Aumale près de St.-Nicolas et l'y conduisit prisonnier.

Le bourg du Port, devenu si chétif dans son origine, sembla destiné à tous les genres d'illustration : pendant que Simon Moyset jetait les fondements de son église monumentale, Pierre Jacobi y établissait la première imprimerie connue en Lorraine. Les plus anciens ouvrages sortis des presses de St.-Nicolas sont les Heures de la Vierge (*More Viginis marie Ad vsum tullensis ecclesie*), « faictes et imprimées a saint Nicolas du-Port, le xxviii iour de Juing lan de grace Mil cinq cetz et trois. » Pour le Roy de Sicille, duc de Lorraine et de Bar et nostre tres redoubte et souuerain seigneur par Pierre Jacobi pbre demourant audit Saint Nicolas, Imprimeur dudit sire Roy. » Le second produit typographique de l'imprimerie de Pierre Jacobi est la *Nanceide* (*Insigne Nanceiados opus de bello Nanceiano*), poème composé par Pierre de Blaru et imprimé en 1518. Les autres plus anciens ouvrages sont le *Sermon de charité*, etc. (1525); et le *Livre de Jésus* (1528). Celui-ci est composé seulement de quelques pages. Il existe encore quelques livres d'église imprimés à St.-Nicolas en 1627 et 1628, par François Dubois et Jacques François; ce sont les derniers monuments typographiques de cette ville. (Nous renvoyons pour plus de détails, aux savantes *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie dans le duché de Lorraine*, etc., par M. Beaupré.)

La prospérité de St.-Nicolas alla toujours croissant, et, le 24 mars 1597, le duc Charles III y créa deux foires franches, fit ouvrir des magasins considérables pour recevoir les marchandises, établit des peseurs, aulneurs, jaugeurs jurés, et, « par nouuelleté, deux coratiers (courtiers) jurés, » qui moyennaient le vendage et les changes, et devaient avoir un par mille, tant du vendeur que de l'acheteur, des marchés faits par leur intermédiaire. Quatre bons et no-

tables marchands de St.-Nicolas s'établissaient en tribunal pendant les temps de foire, et pouvaient juger sans appel jusqu'à 200 écus d'or au soleil. Ces foires, qui duraient quinze jours chacune, commençaient le 20 juin et le même jour de décembre. Dès 1520, un édit avait créé, à St.-Nicolas, des changeurs-monnaieurs qui dépendaient de l'argentier du prince. On peut voir, dans une petite brochure ayant pour titre : *Ordonnances, statuts, privilèges et règlements accordés par les ducs de Lorraine à la ville de St.-Nicolas-de-Port*, etc., quelles prérogatives le duc Charles III accorda aux marchands qui fréquentaient les foires franches établies dans cette ville.

Nous lisons dans un règlement donné par ce prince, en 1570, pour la ville de St.-Nicolas : « Nul ne peut y résider sans permission et après consentement des deux et quatre de cette ville. Il est permis de chasser ceux qui s'y sont introduits depuis dix ans sans cette autorisation, et prélever sur ceux qui voudraient y habiter 40 francs d'entrée.—Il y est établi un sergent pour lever les deniers des tailles et deniers de ville.—Les habitants ne peuvent tenir plus de 25 moutons en la pâture commune. — Il leur est loisible de faire planter un carcan au derrière de la halle pour y faire mettre ceux qui coupent les haies et arbres des jardins. — Les habitants ont le droit de vendre leurs marchandises à Nancy et Rosières sans payer les gabelles.—Il y aura dorénavant un mayeur qui sera pour maître échevin ayant juridiction avec deux échevins pour rendre et administrer justice à ceux qui la requerront, par-devant lesquels seront traitées toutes actions, tant personnelles réelles que mixtes, et connaîtront d'icelles ensemble des crimes et délits, et en pourront juger définitivement, et leur sentence faire ou faire mettre à exécution, sauf toutefois qu'on pourra appeler d'eux par-devant nous et les gens de notre conseil, et y relever les appellations un mois après la prononciation de ladite sentence. »

Sous le règne de Charles III, la tranquillité de cette ville fut momentanément troublée par les prédications d'un ministre de l'église réformée, qu'y avait fait venir un nommé Desmesures ; mais cet événement n'eut pas de suites. Le signal du rassemblement des religionnaires se fai-

sait par le moyen d'un coup de pistolet tiré en l'air. Le duc Henri II, en 1612, confirma l'établissement des juges consuls, et étendit leur juridiction au marquisat de Nancy.

C'était autant au concours des pèlerins qui y accouraient de toute part, qu'à sa position avantageuse pour le commerce, que St.-Nicolas dut son étonnante prospérité. Parmi les nobles visiteurs qui vinrent s'agenouiller devant les reliques du patron du Port, on cite, outre Charles VII, le roi René I^{er} et la reine Marguerite, sa fille (1459). Cette princesse donna à l'église un bel ornement rouge et violet à fond d'or, orné de perles ; et, en 1455, René fit faire le bras d'or enrichi de pierreries, où se conservait le doigt de St.-Nicolas. On raconte que, parmi les pierres précieuses qui ornaient ce reliquaire, on voyait une Vénus fort bien faite, gravée sur une agathe, et que le peuple baisait avec respect, croyant que c'était l'image de la Vierge. Cette Vénus fut envoyée, dans la suite, à Louis XIV, et remplacée par un saint Nicolas. Le roi Louis XI, étant venu à St.-Nicolas, y fit mettre son portrait sur un pilier, à gauche de l'autel, en reconnaissance du danger auquel il avait échappé à Lyon. Le bourg du Port vit aussi venir en pèlerinage à son église, l'empereur Charles IV (1355) ; les rois Henri II (1552), Charles IX et Catherine de Médicis (1600) ; Henri III (1602), Henri IV et Marie de Médicis ; enfin Louis XIII, avec le cardinal roi Richelieu. La plupart de nos ducs vinrent aussi en pèlerinage à St.-Nicolas. On y voit, en 1455, le duc René avec le comte Antoine de Vaudémont, qui y cimentèrent la paix qu'ils venaient de conclure. Le bon duc Antoine, après la victoire remportée à Cherviller sur les paysans luthériens, qui avaient envahi l'Alsace et menaçaient la Lorraine, vint accomplir à St.-Nicolas le vœu qu'il avait fait pendant le combat, et fonda dans l'église une messe que l'on annonçait par seize coups de cloche, pour rappeler que, pendant cette glorieuse journée, le duc était resté seize heures sans descendre de cheval. En 1585, le pape ayant adressé au cardinal de Vaudémont un bref ordonnant des prières publiques dans le diocèse de Toul, pour demander la fin des discordes religieuses qui déchiraient le sein de l'Eglise, une immense procession, conduite par le cardinal en per-

sonne, vint de Toul à St.-Nicolas. En 1602, le duc Charles III ayant obtenu du pape que le jubilé durât un an dans ses Etats, on vit venir, dit-on, à St.-Nicolas, dans le cours de cette année, plus de deux cent mille pèlerins; six mille prêtres y dirent la messe, vingt-un mille hérétiques y abjurèrent leurs erreurs, et deux malheureux, qui s'étaient donnés au démon par signature de leur sang, firent leur conversion publique.

Mais toute cette prospérité devait disparaître pour toujours au XVII^e siècle : St.-Nicolas ayant été envahi par les Suédois, auxiliaires de la France, cette ville fut livrée au pillage et à l'incendie.

Voici, d'après un auteur contemporain, le récit de cet événement, qui a eu un si long et douloureux retentissement parmi nos ancêtres (cette pièce curieuse fait partie de la collection de M. l'abbé Marchal) :

« Le quatrième novembre 1635 arriuerent à St. nicolas sur les huit heures du matin quelques trois cent caualiers les uns habillés a lallemande les autres a la crubates, et estant tous differens de langage A l'instant de leur arriuee ils se disperserent par le bourg se ietterent dans les maisons ouuertes, et briserent toutes les portes qui se trouuerent fermées Une heure enuiron apres leur arriuee ils se presenterent à toutes les portes de la grande Eglise, lesquelles n'estant pas ouuertes furent a l'instant rompuës a coup de haches Toute ceste iournée fust employée par eux a piller toutes les maisons et les eglises du bourg indifferenment Ils misrent en piece tous les Coffres buffets et armoires qui leur vindrent au rencontrer dans Leglise des Peres Benedictins Ils jetterent par terre le très saint Sacrement ché les Peres Jesuites comme aussi ché les religieuses de la Congregaon et emporterent de ces lieux les calices et ciboires ou reposoit nostre Seigneur Ce Jour la ilz ne prisrent que deux calices en la grande eglise et ce entre les mains d'un religieux qui les auoit retiré des mains d'un prestre qui celebroit au maistre autel, et neust pas le temps dachever Ilz se saisissoint des hommes et femmes dans Leglise, leur ostoint leurs habits et les maltraitoient de coups de nerfs de beufs et de sable pour en tirer argent Les religieus eurent bien de la peine de garantir de leurs mains plusieurs

filles quilz auoient ia tiré hors de Leglise, et furent contraints lesdictz Religieus de trauestir lesdictes filles et les courrir de leurs habits pour les sayre mescongnoistre Certains bons Prestres Seculiers fusrent griefuement batus ce iour la, et le Prieur des Benedictins mesmes apres auoir esté conduit en plusieurs endroits de leglise pour au moyen de leur menace decourir quelques cachettes fust enfin obligé de tendre le col a lun de ces soldats qui apres lauoir tenu un demy quart dheure a genouil la teste et le col panché prest a recevoir le coup du sable que le soldat tenoit en main, en fust a la parfin quitte pour deux coup sur le col qui le renuerserent sur le paue tste fois il ny resta aulcune playe La pluspart des soldats se retira sur la nuit et y en demeura seulement quelques centaynes qui fouillerent particulièrement les maisons de religieuses Les filles de Lannonciade fusrent notanment contrainte de se sauuer qui decea qui dela par les rues et allieurs ce qui nempescha pourtant que (la pluspart) daulcunes ne tombassent es mains de ces brutaux qui apres plusieurs coups eurent encor peine desquiuier La pluspart des autres demeurerent cachés..... et sans quon sceat l'espace de quelques jours ou elles pouuoient estre Il ne se peust dire combien grande et cruelle fusrent les violences exercées les iours suinans sur toutes sortes de personnes qui estoient rencontrés par ces barbares qui pour auoir argent oultrageoit dune faceon inouie tous ceux quilz pouuoient attraper Les Peres Jesuites fusrent des premiers et y en eust deux tellement meurtris de playes et de coup qu'on en a eu craint la mort .Les Benedictins eurent les mesmes et traitement les uns auant été garottés et emmenés par eux d'autres batus iusqua expirer si Dieu ne leur eust foray de force et de courage Plusieurs prestres seculiers sont morts de leurs mauuais traitement et en ont presque sur le champ estoufé d'aucuns par labondance d'huile et deax quilz leur fait soint aualler, leur tenant la bouche ouuerte avec la poignée de leur sable, et le pied sur le ventre pour les martiriser plus sensiblement Quantité des plus honorables bourgeois ont receu les mesmes traitement Mais il y en a peu de ceux qui estoient resté au bourg pour la conseruaon de leurs maisons qui naye esté iahu-

mainement playié de coup de haches de bastons et de sables dont la pluspart sont mort Et ceste tragedie dura six a sept jours entiers sans interval estant continuée par des nouveaux soldats (qui) de langage et habits (diverses) differens qui arriuoient incessamment et ne scait on de quels quartiers La veille St. martin fust mis le feux en quelques maisons les plus notables de la ville et fusrent reduites en cendre Le jour suiuant parust le feux sur la grande Eglise et estoit si violent et impetueux qu'a moins deux heures toute ceste riche machine de bois qui courait la voulte et les tours et qui tenoit (nt) penduës onze (neuf) cloches fust consumée et mise en poudre (reduite en cendre) sans quil y aye resté un charbon pour vestige que le feux y aye esté Ne s'est recouuer du metal des cloches quenuiron vne centayne de livres, et ne se peust on imaginer par ou le tout (reste) se seroit perdus Tous les plus beaux et plus riches meubles de bois de Leglise sont bruslés et les aultres ont esté enleués en parti-la relique et le reliquayr de S^t nicolas avec la plusparts de l'argenterie de Leglise sont sauués quantité de calices neanmoins quelques ciboires encensoirs et autres petits reliquayrs dargent ont esté enleues (Toute l'argenterie pourtant avec le reliquayr et les reliques de S^t nicolas est sauuë) Le domage arriué a Leglise par le feu est de plus de quatre-uing mille escus (de soixente et dix mille escus) Les deux tiers du bourg sont demolie et en cendre et ne ny voit on (et ny reste) plus quun embaras et confusion de pierres qui ostent toute figure et ressemblance de bourg Le monastere aussi des Peres Benedictins ausquels aspartient la grande eglise (est ruiné) est bruslé entierrement et ne leur est pas demeuré une thuille pour se couvrir Les particularités de cette histoyre sont infinies et tragiques et sont a plaindre plus de deux cent soixente personnes (qui sont mortes de tout age) des deux sexes et de tout aage qui sont mortes apres auoir esté tesmoins et... de toutes ces cruautés et en a on rencontré bon nombre grillé dans leurs maisons les aultres massacrés a coup de sable et de.... les aultres enuelopés dans les ruines et grand nombre couché par les ruë a demy mangés des chiens et des chats qui en faisoient curée. »

Dans ce désastre, ainsi qu'on vient de le voir

par le récit qui précède, les reliques de saint Nicolas, auxquelles ce bourg devait son opulence, disparurent, ou plutôt se multiplièrent, car les Bénédictins et les Jésuites, se prétendant également possesseurs de ces reliques vénérées, il s'en suivit un long procès qui se termina au profit des Bénédictins, et inspira, contre les Jésuites, une sorte de complainte dont le refrain est resté populaire dans le pays. Mais cette invasion eut un résultat beaucoup plus funeste pour St.-Nicolas : la confiance et la sûreté ayant disparu de ce lieu comme de toute la Lorraine, les commerçants transférèrent leurs réunions à Francfort-sur-le-Mein, et le bourg du Port perdit pour toujours son opulence. En 1760, les officiers de l'hôtel-de-ville présentèrent une requête à Stanislas pour demander la confirmation de l'ordonnance rendue par Charles III, en 1597, et de celles de ses successeurs, concernant les foires de leur ville, ses privilèges, libertés et franchises. Stanislas fit droit à cette demande (6 mai 1760), mais les foires nouvelles de St.-Nicolas n'eurent rien de l'importance de celles qui les avaient précédées.

A l'occasion de l'établissement des foires de St.-Nicolas on frappa une médaille de cuivre, portant, d'un côté un navire, avec ces mots : *Fluctuat ned mergatur*, et, au revers, des ballots de marchandises avec cette inscription : *Prosperatum est opus in navibus ejus*; et, au-dessous, le mot *Norroi*, indiquant probablement le nom de l'artiste qui frappa cette médaille.

Ainsi que nous l'avons dit, St.-Nicolas était le chef-lieu d'une prévôté; mais cette juridiction ne s'étendait que sur le bourg et les deux censés qui en dépendaient. Nous lisons dans l'Etat du domaine de cette prévôté, qu'il était défendu à toute autre personne qu'au fermier du domaine de vendre du vin en gros ou en détail pendant les mois de février et de mai. La taille fixe payable par les habitants était de 250 francs. Les hôteliers devaient 20 francs pour droit d'enseigne; les taverniers, 40 francs pour droit de bouchon. Le droit de bourgeoisie était de 40 francs. Il paraît, d'après le compte de 1668, que lorsqu'il se présentait quelqu'un pour entrer dans le corps de métier des drapiers, il devait se faire recevoir par-devant le maître des drapiers du duché de Lorraine, qui

résidait à St.-Nicolas. Il était dû certains droits au domaine pour cette réception. Il y avait également un droit sur ceux qui se faisaient recevoir dans les autres corps de métiers. La prévôté de St.-Nicolas fut supprimée par l'édit de juin 1731. En 1779, le corps de l'hôtel-deville était composé du maire royal, chef de police, de deux échevins, de l'échevin-trésorier, du procureur du roi, du secrétaire-greffier, etc. Par un usage immémorial, la ville de St.-Nicolas avait droit d'élire un *maire-censier*, ayant du bien dans le lieu et demeurant ailleurs. Il devait 8 francs barrois au domaine pendant l'année de son exercice, suivant un arrêt du conseil, du 30 mai 1753. On ne dit pas quelles étaient les fonctions de ce maire. Les langues de tous les bœufs tués à St.-Nicolas appartenaient au gouverneur de Nancy.

Les habitants de St.-Nicolas avaient obtenu du duc Antoine, en 1540, des armes qui étaient d'azur mariné au vaisseau d'or, armé, voilé d'argent. Au chef cousu d'azur, chargé d'un alérion d'argent. Celles qui leur furent données, le 4 juin 1546, par la régence du duché de Lorraine, étaient *d'ung champ d'or à une navire maillée, hunnée, cordée de sable, flottant sur un des d'azur et d'argent de cinq pièces, au chief de gueulle, à l'alérion d'argent*, que les habitants avaient droit de porter en cérémonie, en tous lieux, pour signes et enseignes de ladite ville et communauté.

L'église monumentale de St.-Nicolas, à laquelle on donne abusivement le nom de cathédrale, fut commencée, en 1494, par Simon Moyset, prieur du lieu; elle fut achevée en 1544, et desservie d'abord par des Ambroisiens, puis par des Bénédictins. Moyset fut aidé dans son entreprise par les ducs René II et Antoine et par plusieurs personnes opulentes. René, afin de faciliter le transport des pierres que l'on tirait des carrières de Viterne, fit paver, dit-on, sur une longueur de trois ou quatre lieues, la route qui y conduit. On fit des quêtes partout. L'Alsace, la Franche-Comté et la Suisse *souscrivirent* pour des sommes considérables; et la ville de Metz, quoiqu'elle fût ordinairement en hostilité avec les ducs de Lorraine, fournit toutes les dalles nécessaires pour le pavé de l'église. Des bateaux les transportèrent de Metz jusqu'à St.-Nicolas.

Simon Moyset mourut le 11 avril 1529, et fut enterré au pied de l'autel, où on lui érigea un tombeau sur lequel étaient gravés son portrait et une longue inscription qui se lit encore aujourd'hui sur un pilier où elle a été transportée. Il était, dit-on, fils de Didier Moyset, de St.-Nicolas, qui fut anobli par René II en 1487. L'église de St.-Nicolas, quoique dégradée et dépouillée d'une partie des ornements qui la décoraient, est encore un des plus beaux monuments gothiques de la province.

Son plan offre la singularité de l'inclinaison de l'axe plus sentie qu'on ne la remarque ailleurs; les uns ont voulu y voir une imitation de la forme d'un vaisseau à poupe et proue relevée, parce que saint Nicolas est le patron des marinières; selon d'autres, le motif de cette bizarrerie est l'inclinaison de la tête du Christ mort sur son bras gauche. Selon les derniers, enfin, cette étrangeté de construction vient simplement du peu d'espace dont pouvait disposer l'architecte. A l'intérieur, on remarque quelques vitraux colorés d'une assez belle conservation; les fonts baptismaux, joli morceau de sculpture du XVI^e siècle; la chapelle des fonts, le jubé qui renferme la relique et plusieurs statuettes détachées de leurs niches.

L'église de St.-Nicolas est classée parmi les monuments historiques de France.

Le prieuré de St.-Nicolas, appartenant à l'abbé de Gorze, qui y avait placé des Bénédictins, ayant été ruiné à l'époque de l'invasion des Suédois, fut supprimé en 1622 et uni à la Primatiale de Nancy. Outre un monastère de filles de l'ordre de St.-Benoit, construit après l'incendie de St.-Nicolas, il y avait encore, dans cette ville, un couvent de Capucins, bâti, en 1611, par le prince Eric de Lorraine, évêque de Verdun, qui y reçut sa sépulture; des religieuses de la Congrégation, instituées par le P. Fourrier, qui s'y établirent le 14 avril 1620; des Annonciades de la B. Jeanne de France, établies le 10 mai 1626, sur une permission du duc Charles IV; des Bénédictines, établies le 11 septembre de la même année; un hôpital fondé, en 1480, par Simon Moyset et les bourgeois de St.-Nicolas; (il paraît que, bien antérieurement à cette époque, il existait un hôpital à St.-Nicolas, car, dans un titre de 1521, il est question

de la *Maison-Dieu* du Port); un bureau de charité établi en direction, confirmé par un arrêt du conseil d'Etat, du 29 décembre 1747, et lettres-patentes de Stanislas, du 15 janvier 1747; un petit hôpital, connu sous le nom d'hôpital de *St.-Germain*, fondé pour les pauvres étrangers, et dont les revenus furent réunis à l'association de la charité, par arrêt du conseil d'Etat, du 22 janvier 1751; enfin, un collège de Jésuites, fondé, le 15 octobre 1629, par Erard Maimbourg et Catherine Bertrand, sa femme, fondation confirmée par Charles IV en 1627. Un arrêt du conseil, du 20 août 1752, convertit le collège de *St.-Nicolas* en quatre boursiers que les Jésuites s'obligèrent d'entretenir à Pont-à-Mousson, deux desquels seraient de *St.-Nicolas* et nommés par les officiers municipaux, un par la famille Maimbourg et l'autre par la famille Bertrand. Mais un autre arrêt du conseil de Lorraine, du 1.^{er} juillet 1749, rétablit le collège de *St.-Nicolas*, à charge par la ville de le bâtir, ce qu'elle fit. On y enseignait depuis la sixième jusqu'à la troisième, inclusivement. Ce collège fut définitivement supprimé par lettres-patentes de Louis XV, du 29 juillet 1768, uni à celui de Nancy, chargé de boursiers et agrégé à l'Université. Le bâtiment et l'église des Jésuites, qui étaient sur la place *St.-Nicolas*, furent transformés en maisons de particuliers.

Outre ces établissements religieux, *St.-Nicolas* possédait un magnifique palais de la Bourse. « La façade de cet édifice, dit M. Beaupré, occupait le côté septentrional de la place, entre la petite rue qui sert de prolongement à la grande voie de Nancy à Strasbourg, et la rue du Haut-des-Chênes. Ses débris ont servi à bâtir, dans cet emplacement, trois maisons, dont les fenêtres, modernes dans leurs dimensions, sont formées de pierres taillées dans le goût du XVI^e siècle. L'hôtel de la Bourse était entièrement construit en pierres de taille, et, à en juger par plusieurs bas-reliefs sauvés de la destruction, ainsi que par quelques pilastres sculptés dans le style de la renaissance, il datait du XVI^e siècle, époque où fut terminée l'église, dont les travaux avaient dû rassembler à *St.-Nicolas* un nombre considérable d'artistes et d'ouvriers. Des bas-reliefs séparés entre eux par ces pilastres, dont l'arrière-corps servait

d'encadrement, décoraient une vaste galerie, telle qu'il en existe en Allemagne et en Belgique dans les édifices consacrés aux réunions journalières des négociants. On en comptait au moins quatre-vingts et ils représentaient des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les cheminées et les plafonds étaient également enrichis de sculptures. »

Cinq de ces bas-reliefs, échappés à la destruction générale de l'édifice, ont été recueillis par M. Beaupré; ils représentent des sujets de l'Ancien Testament. Sur le même alignement que l'Hôtel-de-Ville actuel était une grande et vieille maison appelée *Kafhouse*, dont le toit était surmonté d'une tourelle en pierres dans laquelle était une horloge remarquable par un jaquemart qui, se montrant à toutes les heures, les frappait de son marteau sur une cymbale en ouvrant une large bouche; d'où vient peut-être l'ancienne épithète de *baillas*, *baillards* ou *braillards*, donnée aux habitants de *St.-Nicolas*. Et, comme pour attester l'ancienne opulence de cette ville, en même temps que son ancienne étendue, une ruelle, située derrière l'église et traversant un espace considérable occupé par des jardins, a conservé le nom de *rue des Orfèvres*. Le pont de *St.-Nicolas* est divisé en deux parties: l'une, appelée le *Grand-Pont*, fut reconstruite en 1741; l'autre, le *Petit-Pont*, sur un canal de la Meurthe, qui sert au moulin et au passage des flottes qui descendent des Vosges.

Perelle a dessiné une vue de *St.-Nicolas*. Une gravure représentant les deux tours de l'église de ce lieu, se trouve en tête de l'*Histoire de Lorraine* de D. Calmet.

Personnages marquants: Le prieur *Simon MOYSE*, fondateur de la belle église de *St.-Nicolas*. — *Dilier ORIET*, auteur de la *Suzanne*, poème imprimé en 1553. — *Nicolas GUINERT*, médecin au XVI^e siècle, fit ses études à Pérouse dans l'état ecclésiastique, fut alchimiste et décria ensuite l'alchimie; il mourut à Vaucouleurs au commencement du XVII^e siècle. — *Claude PETITDIDIER*, savant Bénédictin, qui choisit le nom de *Mathieu* à sa prise d'habit, naquit le 18 décembre 1639; il est auteur de plusieurs ouvrages: trois volumes de remarques sur la bibliothèque ecclésiastique de M. Dupin; plusieurs écrits contre M. de Rancé.

Mais le plus connu de ses ouvrages est *l'Apologie des lettres provinciales*, qui parut en 1696-1698. Il fut évêque de Macra *in partibus*, en 1725, et mourut abbé de Senones, le 15 juin 1728. Il eut quatre frères, dont trois se firent jésuites ; le plus connu est *Jean-Joseph PETIT-DIDIER*, né aussi à St.-Nicolas, le 23 octobre 1664. Il composa beaucoup d'ouvrages sur les matières agitées au commencement du XVIII^e siècle, contre Baillet et contre le capucin Benoît-Picard ; le dernier est sa Dissertation théologique et canonique sur les prêtres par obligation stipulative d'intérêt, usités en Lorraine et Barrois, imprimée à Nancy chez Midon (1745-1748). Petitdidier mourut à Pont-à-Mousson, le 10 août 1756. — *André JOLY*, peintre, élève de Jacquard, né le 21 janvier 1706. — Nous devons citer enfin, quoique n'étant pas né à St.-Nicolas, *M. Joseph-André de La Ruelle*, ancien député à l'Assemblée législative, qui, par l'établissement de manufactures importantes, contribua à soulager la classe pauvre. Il est mort du choléra en 1832.

SAINT-NICOLAS (RUISSEAU DE). Il sort de la forêt de Paroy, passe sur le territoire de Lanneuveville-aux-Bois et se jette dans le ruisseau des Amis après un cours de 3,000 mètres.

SAINTOIS (SEGINTENSIS COMITATUS, SEGINTENSIS PAGUS, SVENTISIVM). On donnait anciennement le nom de Saintois à un pays ou canton enclavé dans les terres qui formèrent le duché de Lorraine. Au IX^e siècle, il portait le titre de comté. Sur la fin du XI^e siècle, il changea son nom en celui de Vaudémont, dont les comtes se rendirent célèbres. Néanmoins, on continua d'appeler le Saintois une vaste juridiction ecclésiastique ayant titre de doyenné.

SAINT-OURY, maison de ferme et chapelle, à 1 kilom. S. de Haut-Clocher. C'était autrefois un ermitage.

SAINT-OURY, chapelle, à 2 kilom. S. de Dolving. On y venait anciennement en pèlerinage.

SAINT-PANCRACE, cense, à 1 kilom. O. de Bures. C'était autrefois une cense-fief ayant une chapelle.

SAINT-PANCRACE, ancien ermitage, ban de Blainville.

SAINT-PAUL, ancienne église champêtre, ban de Chenicourt.

SAINT-PAUL, cense dépendant de la commune de Saizerais.

SAINT-PIERRE, le plus grand et le plus remarquable faubourg de Nancy. On l'appela, pendant la révolution, faubourg de la Constitution. A droite, on rencontre la maison des Missions royales, aujourd'hui séminaire diocésain et l'église St.-Pierre. Cette église érigée en paroisse et en cure, en 1762, par M. Drouas, évêque de Toul, fut fermée en 1795 et rouverte après la révolution ; elle a été construite par Jennesson, architecte nancéen. Dans le cimetière qui l'avoisine ont été inhumés le chevalier de Solignac, secrétaire du cabinet et ami de Stanislas ; le savant père Leslie, supérieur de la maison des Missions et écrivain distingué. Les Missions royales doivent leur fondation à Stanislas. Par lettres-patentes du 21 mai 1739, ce prince y établit, à perpétuité, huit missionnaires de cette compagnie, chargés de prêcher une mission, chaque année, dans les lieux indiqués par l'évêque. Stanislas dota cette maison de 62,600 francs. En 1766, après la mort de Stanislas, les Jésuites ayant été supprimés en Lorraine comme ils l'avaient été en France quelque temps auparavant, les Lazaristes leur succédèrent dans le même emploi de missionnaires diocésains, et à l'époque de l'érection de l'évêché de Nancy (1777), ces ecclésiastiques furent chargés de la direction du séminaire qui fut établi dans cette maison, où il a continué d'être jusqu'à la révolution. A l'époque du Concordat, le même bâtiment fut rendu au diocèse pour servir de séminaire comme auparavant. C'est dans le bâtiment voisin, dit *Maison-Marin*, que furent placés, en 1823, les prêtres *auxiliaires* ou missionnaires, et qu'en 1832, lors de l'invasion du choléra à Nancy, furent soignés les malades atteints de ce redoutable fléau.

A l'extrémité du faubourg St.-Pierre s'élève l'église de Bonsecours, bâtie à peu près sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Notre-Dame de la Victoire et des Rois, que le duc René II avait fait élever en actions de grâces de la victoire qu'il avait remportée sur Charles-le-Téméraire. Elle était près du cimetière où quatre mille Bourguignons avaient été inhumés. Cette chapelle fut donnée, en 1629, aux Minimes, qui y ajoutèrent une nef ; elle était en

grande vénération. On remarquait, suspendus à la voûte, six étendards; deux avaient été pris aux Turcs par Charles V, et un par Charles-François de Lorraine, prince de Commercy; un provenait du don fait par l'empereur Charles VI, et deux autres avaient été consacrés à la Vierge de la Victoire par François III, devenu empereur, après la conquête qui en fut faite aux batailles de Peterwaradin et de Méadin, en 1716 et 1758. Ces trophées de guerre étaient accompagnés de grands tableaux représentant les princes qui les avaient conquis et qui en faisaient hommage à la Vierge. Ces tableaux furent en grande partie transportés dans la maison des Minimes, dont ils ornaient les corridors, et les étendards furent placés, avec ceux des gardes-du-corps du roi de Pologne, dans la bibliothèque de ces religieux.

A l'avènement de Stanislas, cette chapelle menaçant de tomber en ruines, ce prince résolut de la rebâtir sur de plus vastes proportions et avec une grande magnificence; il fonda, tout à côté, à l'endroit où existe maintenant une filature de coton, un couvent pour les Minimes. La première pierre de la nouvelle église, construite, en partie, avec les démolitions du château de la Malgrange, fut posée par le roi de Pologne, en présence des évêques de Toul et de Chartres, le 14 août 1758. Cette église, sans être vaste, est d'une belle proportion. Les murs sont couverts d'une composition qui a le poli, le froid et la dureté du marbre, inventée par Louis et Nicolas Mansiaux, dits Chevalier, nés à Ceintrey, village de Lorraine. Au-dessus de l'ordre d'architecture en pilastres qui orne toute l'église, régnait, avant la révolution, une belle galerie en fer, avec ornements et dorures, faite par le fameux Lamour. La nouvelle balustrade qui remplace l'ancienne est loin d'égaliser la richesse et le fini de cette dernière. Le plafond, qui représente divers traits de la vie de la Ste.-Vierge, a été peint, dans toute son étendue, par Provençal. Le sanctuaire, moins large que la nef, en est séparé par une jolie balustrade en fer, qui sert de table de communion. On y voit, derrière l'autel, qui est d'une rare beauté, une belle image de la Vierge.

C'est dans ce sanctuaire que sont placés les tombeaux du roi et de la reine de Pologne. Du côté de l'évangile est celui de cette princesse,

morte le 19 mars 1747, et inhumée dans les caveaux de l'église. Ce superbe mausolée est du ciseau de Sébastien Adam. En face, est placé celui de Stanislas, commencé par Vassé et achevé par Félix Le Comte, son élève; mais il est loin de pouvoir rivaliser, par la beauté et l'élégance, avec celui de la reine. Aux deux tiers de la pyramide qui lui sert de base, sur un socle, est la figure de Stanislas, vêtu à la polonaise. Plus bas, sur d'autres socles, à droite, la Lorraine à genoux, le fixant avec douleur, et tenant les tables où sont inscrits ses bienfaits; à gauche, la Charité, étendue sans force, pleure amèrement la mort de son protecteur. Entre ces deux figures, le globe de la terre, voilé en partie, indique le deuil que la perte du roi a causé à une partie de l'univers, on y lit une inscription en latin, dont voici la traduction :

« Exposé aux différentes vicissitudes de la nature humaine sans en être abattu, roi en exil, partout il fut un grand spectacle aux yeux de l'univers. Né pour faire en tous lieux le bonheur des peuples, il fut accueilli par Louis, qu'il entra dans la famille souveraine de Lorraine; il la gouverna plus en père qu'en maître et la rendit heureuse et florissante. Les pauvres qu'il nourrit, les villes qu'il embellit, la religion qu'il maintint par ses exemples, par ses institutions, par ses écrits, pleureront à jamais sa mort, arrivée le 23 février 1766, dans la 88.^e année de son âge. »

Dans l'angle du sanctuaire, du côté de l'épître, est placé, sous une console, un petit tombeau de marbre dans lequel est renfermé le cœur de la fille de Stanislas. Près du maître-autel, on lit une inscription destinée à perpétuer le souvenir de la révolution de Pologne, en 1830. Elle a été gravée par les soins des réfugiés polonais et placée dans cette église le 3 mars 1833; elle se termine par ces mots caractéristiques : *Dic, rex Stanislae, nos te hinc vidisse errantes, pauperes, inermes, proscriptos, fortes.* Cette inscription a remplacé celle qui rappelait le séjour du comte d'Artois à Nancy, le 19 mars 1814. Le 11 juin de cette même année, le cœur du petit-fils de Charles III fut transféré de l'église St.-Pierre à Bonsecours, et déposé près du mausolée de Stanislas. Ce cœur est renfermé dans une petite boîte de

plomb, couverte d'une couronne d'immortelles. C'est aussi en 1814, que les Polonais, avant de retourner dans leur patrie, vinrent faire célébrer, à Bonsecours, un service funèbre en l'honneur de Stanislas.

Dans le milieu de l'église, au côté droit, en entrant, est placé le vœu de la ville de Nancy, que ses magistrats ont fait reconstruire, en 1742, pour remplacer celui qui, dans le temps que la peste, la guerre et la famine désolaient cette capitale, avait été mis dans l'ancienne chapelle. Ce vœu était placé sous une espèce de monument formé des trois images de la Vierge, de la Lorraine et de Nancy. Enfin, au côté gauche de la porte de cette église, était la chapelle du duc Maximilien de Tenezin-Ossolinski, grand-maître de la maison du roi de Pologne, dont le mausolée en marbre blanc, autrefois placé dans sa chapelle, est aujourd'hui dans le chœur de la même église, du côté de l'évangile.

SAINT-PIERRE, scierie, à 2 kilom. E. de Raon-les-Leau.

SAINT-PIERRE, ancienne abbaye, territoire de Vandières. Les bâtiments, dont une partie subsiste encore, ont été transformés en maisons d'habitation.

SAINT-PIERRE, cense, à 4 kilom. O. de Lachapelle.

SAINT-PIERRE (RUISSEAU DE). Il a sa source dans le département des Vosges, passe sur le territoire de Lachapelle et se jette dans la Meurthe après un cours de 2,700 mètres.

SAINT-PIERRE (RUISSEAU DE). Il est formé des eaux de la fontaine St.-Pierre et se jette dans le ruisseau des Salines après un cours de 3,400 mètres; il passe sur le territoire de Bezange-la-Petite, où il alimente un moulin, et sur celui de Lezey.

SAINT-PION, ancien prieuré sur la montagne de Mousson; il fut uni à la collégiale Ste.-Croix de Pont-à-Mousson.

SAINT-QUIRIN, village très-considérable de l'ancien évêché de Metz, chemin de grande communication n.° 21 de Blâmont à St.-Quirin par Cirey, à 85 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 17 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 4,977 hab., 150 élect. cens., 16 cons. mun., 455 feux. Nombre d'enfants : 401 en hiver, 235 en été. Deux sources de la Doctrine-Chré-

tienne. Surf. territ. : 420 hect. en terres lab. 256 en prés, 425 en bois. L'hectare semé et blé peut rapporter 20 hectol., en seigle 25, en avoine 28. Bœufs, vaches et porcs. Culture du seigle et des pommes de terre. Ecarts : *Leutenbach*, *La Charmille*, *Bourguignon*; moulin à grains, plusieurs carrières de pierres de taille. Foire : le 5 mai. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 4,500 hab.; 1822, 4736 hab., 543 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg, cont. de l'évêché; 1790 canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : dio. de Metz.

Le village de St.-Quirin remonte à une époque fort éloignée : quelques chroniqueurs attribuent la fondation de son prieuré à Louis d'Egisheim, comte de Dachsbourg, en 966. En 1050, Geppa, nièce de saint Léon rapporta de Rome les reliques de saint Quirin et les déposa dans la chapelle érigée en son nom; en 1052, cette chapelle fut unie à l'abbaye de Marmoutiers, sous le titre de prieuré, et c'est, selon M. Beaulieu, la seule date certaine qu'on puisse attribuer à sa fondation. Les bâtiments du prieuré furent d'abord construits au sommet d'une montagne située à l'extrémité du pays de Dachsbourg, près d'une des sources de la Sarre. Cette fondation, faite dans un valon désert, qui se défricha bientôt par les habitants que les religieux et la protection du saint y attirèrent, s'embellit bientôt. Mais les guerres contre les protestants d'Allemagne arrêtaient leurs projets. Ce ne fut que longtemps après qu'ils construisirent au bas de la montagne le nouveau prieuré dont une portion sert aujourd'hui de maison de cure, et une église qui passe pour la plus belle du pays. On y transporta ce qui restait des reliques du saint dont la plus grande partie, ainsi que le recueil des miracles qu'elles avaient opérés, avaient été perdus pendant les guerres. Cependant, on conserva, sous le nom de *Chapelle haute*, l'ancienne église du prieuré, et, cinq fois chaque année, on y transporte processionnellement les reliques du saint. On attribue des vertus merveilleuses à l'eau d'une fontaine qui prend sa source près de l'église, et qui porte le nom de St.-Quirin. On guérit par elle les affections scrofuleuses les plus invétérées, en appliquant sur le mal une feuille de chêne trempée dans son eau.

Tout au bas du Donon est une pelouse de peu d'étendue où se tenait, à des époques périodiques, une foire et un marché francs qui avaient alors une haute importance. Là se rendaient les colporteurs de Nancy, de Blâmont et de Lorquin; ils y apportaient du blé et des marchandises qu'ils échangeaient contre les bestiaux que le montagnard de Dachsbourg élevait dans les clairières de ses forêts; mais, comme les mesures de capacité n'étaient pas alors bien déterminées, on avait placé au milieu une pierre en forme de tronçon de colonne, dont les dimensions étaient, dit-on, celles du sac de grain qui devait se livrer. On attachait aussi à cette pierre une puissance surnaturelle: quand une convention avait lieu sur parole, les parties joignaient leurs mains sur la pierre en répétant les termes du marché; l'acte devenait légal, et un malheur ne manquait pas de frapper celui qui venait à y forfaire. Ce lieu a conservé le nom de *Sac de pierre* ou *Pierre du Marché*. On nomme *fauteuil de St.-Quirin* une grosse pierre creusée en forme de siège à dossier arrondi, mais sans que rien indique que l'art y soit pour quelque chose. Ce monument, auquel se rattache une tradition trop invraisemblable pour être rapportée, pourrait bien avoir une origine druidique. On pratique encore, au village de St.-Quirin, un usage qui semble se rattacher aux croyances druidiques et au culte d'Esus, à qui le chêne était spécialement consacré. Les feuilles de cet arbre, trempées dans la fontaine du lieu, contractent, ainsi que nous l'avons dit, la propriété de guérir la maladie connue sous le nom du *mal de St.-Quirin*. (*Recherches sur le comté de Dachsbourg.*) Enfin, on a trouvé sur le *Grosman*, situé à peu de distance de St.-Quirin, un bas-relief représentant, Esus, selon M. Beaulieu, et, d'après Schœpflin, le dieu Sylvain.

Mais, ce qui a rendu et rend surtout aujourd'hui cette localité célèbre, ce sont ses magnifiques verreries. Cette usine, où dès le XVI^e siècle, ainsi que le rapporte Volcy, on faisait des miroirs qui se transportaient partout la chrétienté, a appartenu autrefois à l'abbaye de Marmoutier, puis au chapitre de St.-Louis de Metz, et enfin, par l'effet de la révolution, elle a été réunie aux domaines de la république.

Elle fut établie, en 1744, en vertu d'un ar-

rêté du conseil d'état, du 9 avril 1757, sous le nom et avec les privilèges de manufacture royale.

La compagnie Ména en jouit, à titre d'emphytéose, savoir: de moitié par continuation d'un acte de société fait, en 1756, entre les propriétaires et MM. Renaud et Drolenvaux; et, quant à l'autre partie, qui était exploitée pour le compte de l'abbaye, la régie nationale en passa bail, pour 40 ans, par acte du 7 fructidor an VIII, moyennant un loyer annuel de 24,000 fr. pour les vingt premières années, à la charge par les baillistes de reconstruire tous les bâtiments incendiés le 1.^{er} avril 1800; et de 18,000 fr. annuellement pour les vingt dernières années du bail. Les baillistes payaient en outre au domaine de 20 à 25,000 fr. par an pour les coupes aménagées, et de 15 à 18,000 fr. pour les sapinières qui n'alimentent plus que trois scieries. Les forêts de St.-Quirin, qui contiennent à peu près 10,000 arpents de Lorraine en bois essence de sapin et hêtre, étaient exclusivement affectées à l'entretien de la verrerie, moins une redevance annuelle de 12,000 cordes pour les usagers de la commune. La verrerie de St.-Quirin est un des plus beaux établissements de France; on y fabrique de superbes glaces dans les plus grandes dimensions, ainsi que des miroirs à l'instar de ceux de Nuremberg, mais d'un plus beau fini; des verres en tables dits de Bohême, et enfin des verres à vitres blancs et de couleur. Les grandes glaces y sont coupées et l'on y souffle les petites. Le coulage date de 1806. A l'exposition de 1854, l'usine de St.-Quirin a produit une glace de 150 pouces sur 98 (14,700 pouces carrés), cotée 8,470 fr. La consommation du bois peut se porter annuellement à 20,000 stères. Les matières premières qui sont employées à la fabrication sont le sable, les salins, la potasse, la soude et la chaux. Les sables viennent des bois affectés à l'usine, de la Champagne et des environs de Hagenau. Les trois quarts des salins et potasses sont achetés et fabriqués à Archeviller, le surplus vient du département du Haut-Rhin. La consommation est d'environ 1,000 quintaux métriques, ainsi que celle des sodes, qui viennent des manufactures de Dieuze ou de Paris. Cette usine n'emploie que des sodes de manufacture française; elles sont d'une qualité supérieure à celles

d'Alicante. La chaux se fabrique dans l'établissement. Le nombre d'ouvriers employés est de 6 à 700. La valeur brute des produits peut être évaluée à peu près à un million. La verrerie est actuellement exploitée par une société anonyme, sous la raison : *la compagnie des verreries de St.-Quirin*. L'établissement est dirigé par M. Chevandier, pair de France, et M. Georges Chevandier, sous-directeur. C'est l'un des fondateurs de cette manufacture, M. Drolenvaux, qui, le premier, a fabriqué en France les beaux verres en table, dits verres de Bohême, parce qu'on les faisait venir de ce pays. Dès 1756, il se faisait aussi à St.-Quirin, un commerce assez considérable de bois et de planches sciés, que l'on travaillait dans plusieurs scieries établies dans les bois dépendant du prieuré.

Nous ajouterons à cette notice quelques documents puisés dans les Archives ou dans l'*Etat du Domaine*. En 1452, Jean, duc de Lorraine et de Calabre, prit la ville de St.-Quirin sous sa protection, en payant annuellement au receveur de Dieuze 2 schellings deniers de Strasbourg par ménage. Le roi était seigneur haut justicier dans ce lieu et avait le droit d'instruire les procès avant tous autres; ces procès se traitaient devant la justice de St.-Quirin, établie à Turquestein, où il y avait un signe patibulaire. Les marchands et communauté devaient au roi 50 fr. de taille ordinaire. Ils étaient obligés de fournir, pour la conservation et garde du château de Turquestein, une garde ordinaire de quinze arquebusiers qui s'y levaient annuellement par un commandeur, et auxquels on devait la nourriture pendant que durait ce service militaire. Les autres habitants étaient tenus au guet nocturne, dont ils se rachetaient pour 10 fr. par an. Chaque laboureur devait au roi une demi-journée de charrue, et chaque manouvrier ou faucheur trois journées de corvées.

SAINT-REMIMONT (MONS SANCTI REMIGII), village de l'ancien duché de Lorraine, à 27 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 458 hab., 46 élect. cens., 10 cons. mun., 109 feux. Nombre d'enfants : 410 en hiver, 75 en été. Surf. territ. : 709 hect.; 537 en terres lab., 64 en prés, 7 en vignes, 49 en bois. Ecart : *Herbémont*. Lettres par Neuwiller.

Anc. pop. : 1710, 24 hab.; 1802, 370 hab.; 1822, 466 hab., 111 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézélise, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Chaumont, dist. de Vézélise. — *Spir.* : Doy. de Vitel, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1343, Geoffroy de Bouxières donna à Simon de Deuilly, seigneur de Remonville, 20 livrées de terre sur ce qu'il avait à St.-Remimont. En 1599, cette terre fut engagée par Elme, comte de Linange, à Henri d'Ogéville. Ce village était du marquisat d'Haroué.

SAINT-REMY-AUX-BOIS (SANCTUS-REMICIUS-AD-SYLVAS), village de l'ancien duché de Lorraine, à la source du Loro, à 44 kilom. S.-E. de Nancy, 27 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 474 hab., 47 élect. cens., 10 cons. mun., 116 feux. Nombre d'enfants : 90 en hiver, 18 en été. Surf. territ. : 975 hect.; 594 en terres lab. : 143 en prés, 3 en vignes, 199 en bois. Ecart : *Mattecourt*. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 35 hab., 29 gar.; 1802, 360 hab.; 1822, 380 hab., 84 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Rosières et de Châtel, bail. de cette ville et de Nancy; 1751, bail. de Châtel, maît. d'Epinal, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de St.-Boing, doyen d'Epinal, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1421, la moitié de ce village fut engagée par le duc de Lorraine à Henri, bâtard de Belmont. En 1570, un ascencement de bois fut accordé aux habitants. Ils devaient annuellement au domaine 3 sous par maison habitée et 18 deniers pour les autres. Chaque condait payait 3 gros; chaque porc *paixonnal* 3 deniers; les cabaretiers 10 francs. Tout étranger qui s'établissait à St.-Remy devait, pour droit d'entrée, 60 francs dont un tiers appartenait au domaine, le reste à la communauté.

SAINT-ROCH, chapelle, à 1 kilom. S. de Hoff.

SAINT-SAUVEUR, village de l'ancien duché de Lorraine, à 72 kilom. S.-E. de Nancy, 27 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 17 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Ann.

de Petitmont. Pop. : 253 hab., 25 élect. cens., 40 cons. mun., 55 feux. Nombre d'enfants : 52 en hiver, 20 en été. Surf. terris. : 4,945 hect.; 48 en terres lab., 48 en prés, le reste en bois. Ecart : *Norroy, Gagère, Machet, Boudouse, Bergerie et Mauvais*, scieries. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 7 hab., 15 gar.; 1802, 89 hab.; 1822, 208 hab., 33 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Blâmont, bail. de Lunéville, 1751, bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Salm, dio. de Toul.

Saint-Sauveur est sur une montagne élevée, à flanc escarpés et hérissés de vastes sapinières; c'est un pauvre village composé de quelques maisons dispersées et couvertes en bois, dont il faut excepter cependant la belle et vaste maison qui appartenait aux chanoines de Deneuvre. St.-Sauveur possédait autrefois une abbaye fondée sous le nom de *Bon-Moutier*, en même temps que celle d'Etival, vers l'an 670, par saint Bodon, évêque de Toul; elle échut à Louis-le-Germanique, en 870, et fut restituée, en 912, par Charles-le-Simple, à Drogon, l'un des successeurs de saint Bodon et prédécesseur de saint Gauzelin. Ce fut en 1010 que l'abbaye de Bon-Moutier fut transférée à St.-Sauveur par Berthold évêque de Toul, qui y mit vingt Bénédictins en place des religieux qui y étaient depuis l'époque de sa fondation, en 1051, qu'elle fut visitée par le pape saint Léon, et seulement en 1559 qu'elle fut transférée à Domèvre. Aujourd'hui il ne reste plus rien de toute cette abbaye que le chœur de son église. Cet édifice fort remarquable est au milieu d'une prairie aride; à quelques mètres au-devant de son portail se trouvent d'énormes amas de débris de pierres brutes, de pierres cisclées, de mortier, du milieu desquels s'élève un pan de muraille percé d'une ouverture qui était l'ancien portail. De chaque côté de la façade actuelle, de vastes arceaux, des nervures de voûtes, se détachent encore du mur; ce sont ceux de l'ancienne nef, qui n'existe plus. L'intérieur de l'église est nu et éclairé par trois fenêtres en ogives et divisé par des arceaux en compartiments gothiques à fleurs de trèfle et en rosaces, qui semblent appartenir à l'architec-

ture des XIV^e et XV^e siècles; les voûtes sont ogives et offrent de belles nervures, au sommet d'une desquelles se trouve le millésime de 1559; on voit encore, dans la fenêtre du milieu, une peinture sur verre dans le genre de celles que l'on admire dans les basiliques gothiques, et qui représente un Christ parfaitement exécuté et deux anges qui reçoivent son sang dans un vase. Mais cette église menace ruine.

Il y a quelques années, on a découvert, en nivelant un jardin, deux fort belles statues entières, couchées sur des tombelles en pierre et parfaitement exécutées, de grandeur naturelle. L'une de ces statues représente un guerrier armé de toutes pièces; à son côté pend une espèce de coutelas; il porte un écu sur lequel sont deux poissons placés l'un à côté de l'autre, et placés de manière que la tête de l'un correspond à la queue de l'autre; il est vêtu d'une cotte de mailles artistement taillée dans la pierre, et qui descend jusqu'à ses pieds. L'autre statue, à vêtements à longs plis, représente son épouse. On croit avec raison que ces statues sont celles des comtes de Salm. Les tombelles sur lesquelles elles sont couchées sont faites de plusieurs pièces; leur partie supérieure s'élargit en corniche, au-dessous de cette corniche et tout à l'entour de leur base, ces tombes sont ornées de petites statuettes de saints dans des niches et ayant chacune un attribut différent. Ces statues sont couchées sur le dos et ont les mains jointes. Ces monuments sont remarquables par leur parfaite exécution, le fini du travail et leur entière conservation; ils sont taillés dans la pierre de taille blanche des Vosges; ils appartiennent à M. Thirion, maire de la commune. (Note communiquée par M. le docteur Marchal, de Lorquin).

En 1833, M. Justin Lamoureux fut chargé, par la commission des antiquités, de se rendre sur les lieux pour visiter ces deux monuments et lui faire un rapport sur leur état et l'importance qu'ils peuvent avoir sous le rapport historique et artistique. D'après le compte qui fut rendu par lui, la commission pensa que les dispositions bienveillantes de M. Thirion, pour la cession de ces deux tombeaux, devaient nous engager à en faire l'acquisition. Mais le défaut d'un local suffisant, pour le placement des dé-

bris de nos antiquités lorraines, n'a pas permis de réaliser ce projet.

SAINT-SÉBASTIEN. On appelle ainsi plusieurs habitations situées sur la route de Nancy à Metz, au pied du chemin qui conduit au village de Maxéville. Il y avait anciennement une chapelle et un logement pour un ermite ; on y allait en pèlerinage à la St.-Gibrien. Sur une pierre mutilée qu'on a trouvée dans cet endroit, et qui est à la maison de cure de Maxéville, on lit : «...a été faite...par l'ordonnance de Jehan... bouchié de Moseigne... de Lorraine et Marguerite, sa femme, lequel finoit les... en la ville de Myllan... service dudit Antoine... de... Janvier l'an de... priez Dieu qui leur fait mercy a l'ame amen. » St.-Sébastien a donc été fondé, dans le XVI^e siècle, par un homme attaché à la maison du duc Antoine, et qui l'avait accompagné dans son expédition en Italie, lorsque ce prince était allé, avec quarante de ses plus braves gentilshommes, se joindre au roi Louis XII qui faisait la guerre aux Vénitiens.

SAINT-STANISLAS, aujourd'hui simplement *Stanislas*, faubourg de Nancy, traversé par la route royale de Paris à Strasbourg. C'est là qu'est l'Institut des Sourds-Muets, fondé en 1828, et dirigé par M. Piroux. A l'extrémité du faubourg Stanislas est le cimetière de Préville, qui a remplacé la belle maison de campagne de ce nom, dont nous avons parlé précédemment.

SAINT-THIÉBAUT (RUISSEAU DE). Il a sa source à Villers et son embouchure dans la Meurthe, où il se jette après un cours de 5,500 mètres ; il passe sur le territoire de Villers et sur celui de Nancy, où il alimente deux moulins, une fabrique de ouate et plusieurs tanneries.

SAINT-THIÉBAUT, ferme, à 1 kilom. de Méréville. C'était, dans l'origine, un prieuré qui avait été fondé par un nommé Hugues et donné à Théomar, abbé de St.-Mansuy, en 1094. Il fut uni à la collégiale St.-Georges de Nancy. Près de ce prieuré étaient deux métairies. Avant 1790, il y avait encore une chapelle dont il ne reste plus aucun vestige ; seulement, en fouillant la terre, on trouve beaucoup d'ossements humains, parce que, dit-on, il existait, autour de la chapelle, un cimetière où Viterne venait enterrer ses morts.

SAINT-URBAIN, cense, à 2 kilom. S.-O. de Rosières-aux-Salines et sur son territoire ; jadis maison franche sous le nom du *Rayeux*, puis fief.

L'origine de St.-Urbain remonte aux premières années du XV^e siècle. En 1402, Charles II, duc de Lorraine, octroya à Barlai de Diulley, écuyer, à ses hoirs et ayant-droit, *cette franchise de liberté, qu'il puisse faire édifier et masonner un édifice de grange, maison et habitation au ban de la ville de Rosières en la Crouée qu'on dit le Rayeux.* (Erouée ou corvée s'emploie encore aujourd'hui en patois lorrain pour désigner une pièce de terre d'une certaine étendue ; rayeux veut dire défrichement). En 1410, le bénéfice de ces lettres de franchises et la crouée du *Rayeux* furent cédés à Thirion Miliam de Rosières. Le nom de *Rayeux* resta à la maison-franche qui y fut construite et qui était effectivement entourée de bois. On voit, par un titre de 1623, qu'il y avait une chapelle. Quoique qualifiée de fief dans un titre de 1683, son érection en fief n'eut lieu réellement que le 13 août 1763 par lettres de Stanislas.

SAINT-VAL (RUISSEAU DE). Il a sa source dans le bois des Portions, passe sur le territoire de Pulligny, où il alimente un moulin, sur celui de Ceintrey, et se jette dans le Madon après un cours de 2,700 mètres.

SAINT-VOLFANG, ancienne chapelle, territoire de Deneuvre.

SAIZERAIS (CÉSAREÆ ARCES, CÉSARIS ARCES, SASIREIUM, SASIRIACUM, SAISEREZ), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de l'Avant-Garde, route départementale n.° 4 de Nancy à St.-Mihiel, à 17 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 21 N.-N.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond. 11 E.-S.-E. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 853 hab., 85 élect. cens., 12 cons. mun., 240 feux. Nombre d'enfants : 133 en hiver, 70 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,109 hect. en terres lab., 200 en prés, 3 en vignes, 293 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en orge 13, en avoine 16 ; planté en vignes 56. Chevaux et bêtes à cornes. Culture du blé et des pommes de terre. Ecart : *St.-Paul*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 63 hab., 24 gar. ; 1892,

620 hab., 50 feux; 1822, 696 hab., 179 feux. — *Anc. div.*: 1594, terre de l'Avant-Garde, bail. de Nancy; 1710, prév. du même nom, même bail.; 1751, bail., mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Dieulouard, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

La commune de Saizerais est composée des deux hameaux de *St.-Amand* et de *St.-Georges* (voyez ces deux mots), éloignés l'un de l'autre d'un kilomètre. Il est parlé de Saizerais dans la confirmation des biens de l'abbaye de Bouxières par le pape Clément IX (942); une charte de Henri, évêque de Toul (1146), mentionne l'église de ce lieu; il est encore question, dans la fondation de la collégiale de Liverdun, par Pierre de Brixey (1188), de l'église des deux Saizerais (*de utroque Sasireio*). En 1565, les deux Saizerais furent vendus à Robert, duc de Bar. Le premier avait une église annexée de celle de *St.-Georges*, qui était paroissiale. Le 16 octobre 1627, le prince de Phalsbourg permit aux laboureurs de *Sazereys* d'attacher à une charrue autant de bêtes tirantes qu'ils jugeront à propos, sans que le droit d'assise en soit augmenté. Le maire de ces deux villages était choisi alternativement dans l'un et dans l'autre.

Ainsi que l'indique le nom latin de Saizerais, un camp romain était placé sur les hauteurs qui le dominent, et son territoire était traversé par la voie antique qui conduisait de Scarponne à Toul. En 1760, on a trouvé, sur le bord de cette voie, et assez près de Saizerais, deux statuettes de Mercure, l'une en argent, l'autre en bronze, ainsi qu'une figurine représentant, dit-on, une divinité inconnue assise sur un dromadaire. Des fragments de murailles, des monnaies, des médailles, des boucliers, des cuirasses, etc., enfin, une pierre portant le nom de *Publius Severus*, indiquent suffisamment que l'existence de cette localité se rattache à la période gallo-romaine.

SALÉAUX ou **SALÉES-EAUX**. Nom d'un terrain faisant partie du territoire de Ley. « La tradition, dit D. Calmet, porte qu'il y avait anciennement une saline dans ce lieu, quoiqu'il n'en soit parlé dans aucun des actes et des monuments qui concernent les salines. Ce qui pourrait autoriser cette tradition, c'est que,

dans ce terrain, outre un puits qui était revêtu en bois jusqu'au fond, on aperçoit les vestiges d'une enceinte qui a pu renfermer les salines, et des restes de fondation de murs, formant des espaces carrés-longs, tels que sont les bâtiments où l'on place les poêles à sel. L'abbé de Salival jouissait de ce terrain, avec haute-justice, à l'exception du puits, que le roi fit garder par un détachement de la garnison de Marsal, lorsqu'il y alla, en 1751, pour faire des épreuves sur les eaux. » L'endroit dont parle D. Calmet, qui en donne la description qu'on vient de lire, est sans doute le même que celui indiqué sur la carte sous le nom de *Saline Cabocel*, et où il y a aujourd'hui une saline en activité.

SALINES (RUISSEAU DES). Il a sa source à Moncourt, passe sur les territoires de Ley et de Lezey, et se jette dans le ruisseau d'Ommerey après un cours de 5,800 mètres.

SALIVAL (SALINE-VALLIS), très-petit village de l'ancien évêché de Metz, à 35 kilom. N.-E. de Nancy, 5 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Morvilles-Vic. Pop.: 56 hab., 6 élect. cens., 10 cons. mun., 11 feux. Nombre d'enfants (voyez Salone). Surf. territ.: 597 hect.; 194 en terres lab., 57 en prés, 7 en vignes, 8 en bois. Moulin à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1802, 75 hab.; 1822, 81 hab., 15 feux. — *Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton de Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Dio. de Metz.

L'étymologie du nom de Salival vient, suivant les uns, des sources d'eau salée qu'on trouve en abondance dans les environs, ou du voisinage de la Seille; selon d'autres, de salines qu'y avaient établies les Romains; en effet, des vestiges de voie romaine se distinguent non loin de ce village, et on y a trouvé des médailles. Quoiqu'il en soit, cette localité est ancienne, car il y existait un abbaye de Prémontrés, fondée, vers la fin du XII^e siècle, par Mathilde de Hombourg, épouse d'Arnould, comte de Salm; la réforme y fut introduite, en 1650, par l'abbé Jean de Gombervault. Plusieurs titres des XII^e et XIII^e siècles font connaître les donations faites, à diverses reprises, à l'abbaye de Salival. Les bâti-

ments conventuels subsistent encore, en faible partie, et transformés en maisons d'habitation. On voyait, dans l'église de ce monastère, quelques mausolées des comtes de Salm, entre autres ceux de Henri, mort en 1292; de Jean VIII, maréchal de Lorraine, mort en 1548, et de Louise de Stainville, son épouse. Salival n'est qualifié que de hameau en 1802.

SALMOURUPT, cense, à 2 kilom. S. de Pexonne.

SALONE (SALONA), village de l'ancien duché de Lorraine, dans une plaine marécageuse, au confluent de la Seille et de la Petite-Seille, à 27 kilom. N.-E. de Nancy, 4 S. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 428 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 88 feux. Nombre d'enfants (avec Salival): 67 en hiver, 25 en été. Surf. territ.: 408 hect. en terres lab., 483 en prair., 15 en vignes, 292 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 13 hectol., en orge 16, en seigle 18; planté en vignes 250 (pour la totalité). Chevaux, vaches, porcs, moutons et oies. Deux moulins à grains. Ecart : *Seraincourt*; plusieurs sources d'eau salée qui ne sont pas exploitées. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1710, 51 hab., 7 gar.; 1802, 286 hab.; 1822, 556 hab., 78 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail. de Château-Salins, maît. et gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de Vic, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Le village de Salone remonte à une époque fort éloignée; il possédait anciennement des salines très-considérables, qui furent un fréquent sujet de contestations entre les ducs de Lorraine, les évêques de Metz et les comtes de Bar, au XIII^e et au XIV^e siècle; contestations qui donnèrent lieu, en 1277, à un traité entre le duc Ferry et le comte de Bar, par lequel ce dernier s'engage à aider, pendant quatre ans, le duc à maintenir ses droits sur Salone. En 1584, il y eut un accord entre Thierry, évêque de Metz, Jean, duc de Lorraine, et Robert, duc de Bar, par lequel il fut dit que les puits d'eau salée de Château-Salins et de Salone seraient communs entre ces trois princes. Par un autre traité fait, en 1579, entre le comte de Bar et le duc de Lorraine, ce dernier renonça à tous ses

droits sur Salone. En 1484, le duc René fit reconstruire la saline sur une partie des terres du prieuré. En 1509 et 1512, le duc Antoine donna une ordonnance pour la vidange des sels de Salone. En 1524, les salines de Salone étaient encore en bon état, car le duc Antoine assigna sur elles un muid de sel au sieur d'Otain. Sous le duc Henri, on travailla à réparer ces salines; on mit à découvert la source d'eau salée, mais on ne put parvenir à en séparer l'eau douce. En 1612, les administrateurs de l'évêché de Metz accordèrent, à titre précaire, aux officiers du duc de Lorraine, la permission de conduire un filet des eaux salées de Moyenvic à Salone. Mais les tentatives faites à cette époque restèrent sans résultat, à cause du mélange de l'eau douce et on renonça à l'exploitation. On trouve encore, néanmoins, des comptes de la saline de Salone en 1655. Dans la suite, le gouvernement se réserva la propriété du puits et 3 mètres en dehors de sa circonférence. Il fut comblé, on ne dit pas à quelle époque. Une compagnie le fit rouvrir en 1795 et l'exploita pendant quatre ans, puis on le combla de nouveau. On a reconnu que ce puits avait près de 4 mètres de diamètre et que le cuvelage était composé de deux parties, dont la première avait une profondeur de 27 mètres et la seconde de 5 sur à peu près 2 de diamètre. Il n'y avait pas précisément de source; l'eau y arrivait en pénétrant à travers tout le terrain du fond, bien que celui-ci fût ferme et compact. Elle avait de 16 à 18 degrés et fournissait à quatorze chaudières. On a trouvé, dit-on, au fond du puits, une inscription qui en ferait remonter l'origine à plus de quatorze cents ans. Cette date concorde avec la découverte faite sur le territoire de Salone, jusqu'où se prolonge le briquetage de la Seille, de fragments de tuiles et de poteries romaines, de lampes sépulcrales, de monnaies, etc.

A vingt ou trente pas environ de l'ancien puits salé de Salone, il y en avait un second légèrement salé. Comme il est hors de l'enceinte de l'autre puits que le gouvernement s'était réservé, on avait voulu l'épuiser pour en reconnaître la valeur, dans l'espoir d'éviter les démarches et les frais que devait entraîner l'occupation de celui du gouvernement. Pour cet effet, on employa trois fortes pompes foulantes et aspirantes que l'on faisait jouer joar et

nit. Il ne restait plus que 7 mètres d'eau lorsque les efforts devinrent inutiles; elle se maintenait constamment à ce niveau, plus bas que celui de la rivière, et plus élevé que celui de l'autre puits. Un autre phénomène causé par les eaux se remarque encore dans les environs de Salone : une source tarit presque entièrement dans les années pluvieuses, et, dans les temps de sécheresse, jaillit avec assez d'abondance pour faire tourner la roue d'un moulin.

En 1842, des ouvriers, arrachant des pierres sur le coteau qui s'étend entre les vignes et le bois de Salone, ont rencontré, à un mètre de profondeur, des ossements humains presque entièrement décomposés. A côté d'eux étaient une lame de couteau, une pointe de lance et vingt-six petites pointes de flèches, taillées en triangle inéquilatéral, le tout en silex pyromaque. Cette sépulture se rapporte à une époque bien antérieure à l'occupation romaine.

On prétend que le village de Salone eut beaucoup à souffrir à l'époque de l'invasion suédoise, et on va même jusqu'à dire qu'un prêtre y fut écorché vif.

Il existait, près de Salone un prieuré dont les bâtiments dépendent de la commune actuelle et qui avait été fondé par Fulrade, abbé de St.-Denys. Charlemagne confirma, en 777, la fondation de ce prieuré, où l'on croit, est-il dit dans cette charte, que reposent les corps de saint Privat et de saint Hilaire. En 815, Louis-le-Débonnaire le donna à l'abbaye de St.-Michel, et, en 1610, il fut uni à la Primatiale de Nancy. Le prieur de Salone était obligé de fournir un char au duc de Lorraine lorsque celui-ci allait à la guerre. Marie de Blois l'exempta de cette redevance.

Le prévôt d'Amance avait droit de commettre un lieutenant, deux échevins et un sergent pour administrer la justice à Salone. Le *Haut-Salone* et les faubourgs, vers Chambrey, appartenaient au prieur. Le roi prélevait une redevance de 10 francs sur chaque personne qui voulait avoir la permission de vendre du vin à Salone.

SANDRONVILLER. (Voyez Xandronviller.)

SANON (SERNON), rivière qui a deux sources, l'une au-dessus d'Avricourt, l'autre dans l'étang de Réhicourt; son embouchure est dans la Meurthe, où elle se jette après un cours

de 46,000 mètres; elle passe sur les territoires d'Avricourt, où elle alimente un moulin, sur ceux de Moussey, Xures (un moulin), Lagarde (deux moulins), Mouacourt, Paroy, Hénaménil, Bauzumont, Einville, Maixe, Crévic, Sommerviller, Dombasle; elle alimente des moulins sur les territoires de ces sept dernières communes.

SANTIFONTAINE. On donnait autrefois ce nom à plusieurs habitations situées sur le ban de Nancy et dépendant de la paroisse Notre-Dame (Ville-Vicille).

SANZEY (SANSEIUM, SANSIACUS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Terrouin, à 56 kilom. N.-O. de Nancy, 12 N.-N.-O. de Toul (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 290 hab., 29 élect. cens., 40 cons. mun., 78 feux. Nombre d'enfants : 53 en hiver, 22 en été. Bureau de charité. Surf. territ.: 557 hect.; 221 en terres lab., 91 en prés, 26 en bois. Ecart : *Léauval*; une tuilerie. Lettres par Toul.

Les ressources des habitants de cette commune consistent dans l'exploitation pénible de terres lourdes et marécageuses, dans la vente du poisson des étangs voisins, du charbon et des cercles de tonneaux et dans les transports des bois produits par les nombreuses forêts qui avoisinent son finage. A un kilom., sur la route de Boucq, se trouve une tuilerie, justement estimée, qui procure quelque aisance aux villageois, par le prix qu'ils retirent des transports. Elle est sur l'emplacement de l'ancien château qui appartenait à la famille de Bernécourt.

Anc. pop. : 1710, 26 hab., 9 gar.; 1802, 256 hab.; 1822, 255 hab., 66 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. du comté d'Apremont; 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Commercy, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Royau-meix, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. et dio. de Toul.

Il est question de ce village dans un acte de reprises daté de 1290. Un titre sans date contient une requête des habitants de Sanzey au duc de Lorraine pour le supplier de les laisser en première instance par-devant le mayeur et justice dudit Sanzey, par opposition à la juridiction de Gondreville, en toutes actions réelles, mixtes, et en dernier ressort par appella-

tion au conseil du duc. En 1608, ils obtinrent la vaine pâture dans les nouveaux prés contigus au bois la Reine, après la première faux et le haut poil coupé. Le 27 juin 1756, on érigea un sief à Sanzey, pour Jeanne-Françoise Des Collessons.

SARIXIN, ruines d'un village à 3 kilom. E. du village de Xouaxange, au-dessus de la ferme de la Forge, vis-à-vis Imling, Le lieu qu'il occupait, dit M. le docteur Marchal, de Lorquin, était couvert de masures énormes formées de pierres du pays, de tuiles, de mortier et de pierres taillées; sur ces masures se trouvaient des groseillers, arbuste qui ne croît pas naturellement dans la localité; la plupart des pierres paraissaient avoir subi l'action du feu. En détruisant cet emplacement, en 1854, on y a découvert des fondations de murailles, des seuils de porte en pierre, des ouvrages en terre cuite vernissée, un escalier de cave, un cimetière tout entier. Les côtés des fosses étaient murés de briques, et la pierre tumulaire était une grande pierre de taille sur laquelle on avait gravé une croix, sans inscription. Dans une de ces fosses, on a trouvé un squelette couché sur la face et dans une position qui faisait croire qu'il s'était retourné. On croit que Sarixin a été détruit par les Suédois.

SARRALTROFF, village considérable de l'ancien duché de Lorraine, rive droite de la Sarre, route départementale n.° 47 de Sarrebourg à Fénétrange, à 82 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 5 N. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 42 S.-S.-E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 712 hab., 71 élect. cens., 42 cons. mun., 447 feux. Nombre d'enfants : 452 en hiver, 50 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 4,197 hect.; 603 en terres lab., 156 en prés, 567 en bois. Ecart : *Schnellen-Mühl*. Moulin à grains. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1710, 41 hab., 42 gar.; 1802, 400 hab.; 1822, 710 hab., 452 feux. — *Anc. div.* : 1710, terre de Sareick, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lixheim, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lixheim, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune.

SARRE (SARAVUS). Cette rivière, qui donnait anciennement son nom à une grande étendue de pays, appelée le *Sargaw*, est formée de plusieurs ruisseaux qui ont leur source sur le revers des montagnes des Vosges, dans les forêts de St.-Quirin, et se divisent en deux branches principales, toutes deux flottables, qui prennent les noms de *Sarre-Blanche* et de *Sarre-Rouge*, ou *Rouge-Eau*. Dans un cours de 23,400 mètres, la Sarre-Blanche passe sur les territoires de St.-Quirin, Lafrimbolle (une scierie), Niderhoff (deux moulins), Lanueville-les-Lorquin, Lofquin (un moulin et un pilon à tan). La Sarre-Rouge fait mouvoir plusieurs scieries sur le territoire de St.-Quirin et des polissoirs sur celui de Vasperviller; cette dernière branche a un cours de 45,600 mètres. La Sarre se jette dans la Moselle, près de Consarbrück.

Charles III, duc de Lorraine, et le comte de Veldentz, princes riverains de la Sarre, s'étaient occupés, vers la fin du XVI^e siècle, des moyens de la rendre navigable. Il existe, au Trésor des chartes de Lorraine, un devis des travaux à exécuter pour mettre la rivière de Sarre en état de porter bateau, ainsi qu'un mémoire touchant l'administration de la justice sur cette rivière. A ce devis, daté du 24 mai 1576, était annexé un mémoire sur la possibilité de la rendre navigable, depuis le ruisseau d'Aichel, dans le comté de Bitch, jusqu'à Sarrebruck et Sarrelouis. La question y est résolue affirmativement. Ces travaux furent-ils exécutés? Quoiqu'il en soit, un curage de la Sarre a eu lieu, vers 1609, dans la partie dépendante du bailliage d'Allemagne, car, à cette date, il existe plusieurs pièces où il est question des décombres de cette rivière. Le duc Henri et Louis, comte de Nassau, firent, en 1625, un traité pour rendre la Sarre navigable depuis le village d'Erbisheim jusqu'à Sarrebruck; chacune des parties s'obligeait, à ses frais, soit d'élargir ou rétrécir le lit de cette rivière, de faire couper les arbres, aplanir les hauteurs, etc. Nous avons parlé, dans l'Introduction de la *Statistique*, du canal des bouillères de la Sarre.

SARREBOURG (POSS-SARAVI, KAUFFMANS-SARBOURG, SARBRUCK, SARREDOC), ville des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg et

route départementale n.° 17 de Sarrebourg à Fénétrange, à 85 kilom. E. de Nancy. Pop.: 2,321 hab., 170 élect. cens., 16 cons. mun., 572 feux. Nombre d'enfants : 426 en hiver, 408 en été. Cinq sœurs de la Doctrine-Christienne. Surf. territ.: 722 hect.; 448 en terres lab., 146 en prés, 53 en bois. Trois moulins à grains, un à écorces, imprimerie, feuille d'annonces, brasserie, fonderie de cloches, huileries, tanneries, carrière de différentes espèces de pierre, pont de trois arches sur la Sarre; synagogue, bureau de charité, société d'agriculture, recette des finances, inspection forestière, direction des contributions indirectes, brigade de gendarmerie à cheval, etc. Foire de trois jours, le 25 août. Ecart : le moulin de *Matmühl*. D'après un des projets de tracé du chemin de fer de Paris à la frontière, il y aurait une station principale à Sarrebourg, près de la porte de France.

L'arrondissement dont Sarrebourg est le chef-lieu est formé de cinq cantons qui comprennent ensemble 116 communes, dont 60 où s'est conservé l'idiôme allemand, et 56 où l'on parle français. La longueur de cet arrondissement, de l'est à l'ouest, est de 35 kilom.; sa largeur, du sud au nord, de 33 kilom.; sa superficie est d'environ 119,784 hectares répartis ainsi qu'il suit : canton de Fénétrange, 19,051; de Lorquin, 56,419; de Phalsbourg, 21,659; de Réchicourt, 20,279; de Sarrebourg, 22,579. Il est borné, à l'est et au nord, par le département du Bas-Rhin, à l'ouest par les arrondissements de Château-Salins et de Lunéville, et au sud, par ce dernier et par le département des Vosges. La température y est plus froide que ne semblerait l'indiquer sa latitude : le voisinage des montagnes, ainsi que la masse des eaux vives et des étangs, affaiblissent l'action des rayons solaires et prolongent ou raniment fréquemment le froid. Les montagnes que renferme l'arrondissement de Sarrebourg sont la partie occidentale et nord des Vosges, depuis Phalsbourg, à l'est, jusqu'à St.-Sauveur, au nord-ouest, formant un quart de cercle dont le pic du *Dappon* est à peu près le point excentrique au sud. La Sarre est la principale rivière de l'arrondissement. On y rencontre, outre un grand nombre de cours d'eau, dont quelques-uns d'une certaine importance, plu-

sieurs étangs, dont la superficie totale est de 1,845 hectares, et dont le poisson se vend dans la Meurthe, les Vosges, le Haut et le Bas-Rhin. Cet arrondissement est le plus riche du département sous le rapport industriel : c'est là que se trouvent les grandes usines de Cirey, St.-Quirin, Plaine-de-Valsch, Valéristhal, etc. Il est un des plus boisés de la France; il renferme 53,138 hectares de forêts, dont 32,728 hectares appartenant à l'Etat, 5,363 aux communes, et 17,024 aux particuliers. Les plus remarquables sont celles de Dabo et de St.-Quirin, formant une masse de 16,792 hectares. Les habitants de différentes communes de l'arrondissement jouissent des droits d'affouage, de grasse et vaine pâture dans ces forêts qui renferment un grand nombre de scieries.

L'arrondissement de Sarrebourg n'est agricole que pour la moitié environ. On y cultive mieux depuis la révolution de 1789; la cause s'en trouve dans l'état prospère du cultivateur, dans l'amour de la propriété qui porte à l'industrie et au travail, dans les acquisitions partielles, dans l'habitude prise par quelques personnes éclairées d'habiter et de cultiver leur domaine, dans la suppression des dîmes, dans l'établissement des sociétés d'agriculture.

Le canton de Sarrebourg comprend une petite portion de la chaîne méridionale des Vosges, couverte, au sud-est, des bois résineux dont on fait des planches qui s'exportent au loin. Le surplus, formant les trois quarts du canton, est en plaine et traversé au milieu, du sud au nord, par la Sarre, et, du sud à l'est, par la route de Paris à Strasbourg. Le territoire est, en général, de médiocre qualité, et ce n'est qu'à force de temps et d'engrais qu'on peut le rendre productif; les prairies baignées par la Sarre donnent des fourrages abondants et estimés. Dans les communes au nord-ouest du canton sont des étangs, notamment celui du *Stock*, qui est très-étendu. La culture seule occupe la population de la plaine; l'exploitation des bois et de quelques usines à feu occupent les habitants de la montagne. Enfin, les communications, autrefois si difficiles dans cette partie du département, s'y sont beaucoup améliorées et ont aidé au bien-être de l'arrondissement. Il est traversé par trois routes royales et deux routes départementales.

Excepté quatre ou cinq moulins situés sur la Sarre, qui travaillent constamment, et non-seulement alimentent les populations qui les environnent, mais encore, dans les années de sécheresse, pourvoient à la consommation des communes situées à 50 ou 60 kilomètres; les usines de ce canton n'ont pas une grande importance, si ce n'est cependant la verrerie de Plaine-de-Valsch et la cristallerie de Valéristhal, qui ont pris une grande extension, et celle du Harreberg.

Mais le canton le plus industriel de cet arrondissement est celui de Lorquin, bien que le sol y soit plus ingrat que dans aucun autre du département. Indépendamment de moulins de peu d'importance, alimentés par les ruisseaux qui prennent leur source dans les montagnes, ce canton renferme des usines de premier et de second ordre. Les verreries ou fabriques de glaces de Cirey et de St.-Quirin tiennent le premier rang; elles occupent une grande quantité d'ouvriers et ont des bâtiments considérables. La papeterie et les forges d'Abreschwiler, la petite verrerie de Soldatenthal, la faïencerie de Cirey, sont aussi situées dans ce canton et y occupent beaucoup de bras. Quant au canton de Fénétrange, toute son industrie se borne à quelques tuileries et moulins.

Anc. pop.: 1695, 95 ménages formant une population de 419 âmes; 1802, 1,505 hab.; 1810, 1,698; 1815, 1,904; 1820, 2,122; 1826, 2,082; 1851, 2,164. — *Anc. div.*: 1594, chef-lieu d'une prév. et châtellenie; 1756, chef-lieu d'une juridiction et subdélégation, gén. de Vic, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu d'un district comprenant six cantons. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Une grande obscurité couvre l'origine de Sarrebourg: les vestiges d'édifices que l'on y rencontre, à quatre ou cinq mètres de profondeur du sol, prouvent que cette ville est très-ancienne. Quelques-uns prétendent qu'elle doit sa fondation à l'empereur Galba; mais les preuves à l'appui de cette assertion nous semblent peu admissibles. On la trouve ainsi marquée dans l'Itinéraire d'Antonin:

An 150. *Divodurum* (Metz) M. P. XIII; *Pons Saravi* (Sarrebourg), M. P. XIV. *Argentoratium* (Strasbourg) M. P. XXII.

La route passait de Metz à *Decem-Pagi*, de *Decem-Pagi* à *Pons-Saravi*, où l'on présume qu'a été construit le premier pont sur la Sarre; de *Pons-Saravi* à *Tabernæ-Alsatiæ* (Saverne), et de là à *Argentoratium*.

Sarrebourg fut entièrement réduit en cendres en 1215. En 1225, Conrad, évêque de Metz, donna au duc Mathieu II l'avocatie de Sarrebourg, à condition qu'il prendrait la défense des bourgeois de cette ville contre leurs ennemis et mènerait ses milices à la guerre lorsque l'évêque en aurait besoin. Les évêques de Metz, comme seigneurs de Sarrebourg, donnèrent cette ville à des seigneurs particuliers qui la possédèrent jusqu'à la mort de Gertrude de Daschbourg, à laquelle Jean d'Apremont l'avait cédée en fief, à la charge que, si elle mourait sans enfants mâles, ce fief retournerait à l'église de Metz; ce qui arriva.

Sarrebourg fut réuni à l'évêché de Metz sous Jean d'Apremont (1258). Jacques de Lorraine, successeur de ce prélat, rétablit la ville en 1240 et en acheva les fortifications commencées par ses prédécesseurs. On présume que ces murailles, construites par corvées et par vingt-deux villages qui dépendaient de la ville, ne renfermèrent plus dans leur enceinte qu'une partie de ce que Sarrebourg était auparavant; il se pourrait cependant que la ville eût alors abandonné la place qu'elle occupait pour en prendre une plus commode. Le même Jacques de Lorraine y fonda, en 1256, la collégiale de St.-Etienne. C'est vers cette époque que les Lombards s'étant établis à Sarrebourg, les marchands y eurent un comptoir pour le commerce d'Allemagne, ce qui fit donner à cette ville le surnom de *Kauffmann* (marchande).

En 1257, Henri, comte de Saverne, et Agnès, sa femme, donnèrent au chapitre de Sarrebourg le droit de patronage de la cure de cette ville que possédait Frédéric de Saverne, frère du comte Henri, ainsi que les biens qui leur appartenaient aux environs de la ville. Il paraît qu'il y avait dès-lors à Sarrebourg une commanderie de l'ordre Teutonique, et une communauté de sœurs de Rempingen, à qui était confié un hôpital de charité. Un couvent de Cordeliers y fut fondé en 1267.

En 1558, Adémar, évêque de Metz, et le duc Raoul, nommèrent quatre chevaliers pour ju-

ger les différends qui existaient entre eux touchant Sarrebourg. Cette ville demeura ensuite aux évêques de Metz, qui en jouirent paisiblement jusque vers 1530 ; cette année, les bourgeois, qui avaient obtenu de grands privilèges, refusèrent d'obéir à l'évêque Adémar de Monthil et prirent des sauvegardes du seigneur de Fénétrange, ce qui excita des troubles dans le pays. En décembre 1536, Adémar poursuivit les prévôt, échevins et jurés de Sarrebourg par-devant Valeran, comte de Deux-Ponts, touchant plusieurs méfaits et désobéissances. L'évêque s'étant ensuite adressé à l'empereur Charles IV, en obtint un diplôme daté du 20 janvier 1557, portant que la ville de Sarrebourg dépend depuis longtemps de l'évêché de Metz, tant pour le temporel que pour le spirituel ; que les seigneurs voisins, profitant de la faiblesse et de l'éloignement des évêques, en avaient usurpé le domaine, que les bourgeois s'étaient soumis à leur domination de leur chef et sans aucune permission de l'évêque de Metz, leur seigneur ; enfin, qu'ayant pris connaissance de cette affaire, l'empereur casse et annule tout ce qui s'est fait et passé entre lesdits seigneurs de *Finstingen* (Fénétrange) et les bourgeois de Sarrebourg, et soumet de nouveau cette ville à l'évêque de Metz.

Boémond, archevêque de Trèves, se retira à Sarrebourg en 1565 et y mourut en 1567. On dit que, pendant son séjour, ce prélat fit creuser, dans le haut de la ville, le puits profond qui perce le roc jusqu'au niveau de la Sarre, dont les eaux baignent le quartier bas. Ce puits est encore aujourd'hui en bon état de conservation ; son orifice a près de 8 mètres de circonférence.

En 1581, Thierry Bayer de Boppard, évêque de Metz, engagea la ville de Sarrebourg à Henri, comte de la Petite-Pierre, pour la somme de 8,000 florins.

En 1590, ce même Thierry rétablit le château, ruiné depuis plus de cent ans. Les bourgeois voulurent encore, cette année, se soustraire à l'obéissance de l'évêque de Metz, Raoul de Coucy. Henri, comte de la Petite-Pierre, commandait dans la ville pour l'évêque. Les bourgeois entrèrent à main armée dans le château, emprisonnèrent les domestiques du gouverneur, enlevèrent ses meubles, renversèrent les

bâtimens, et allèrent jusqu'à démolir un couvent de Dames-Prêcheresses, appelé *Veir* (Vivier), construit devant la ville. Raoul jeta un interdit sur Sarrebourg et marcha à la tête de quelques troupes pour en faire le siège. Les bourgeois demandèrent pardon à l'évêque, qui les condamna à une amende de 5,000 francs d'or. Pour les contenir à l'avenir, ce prélat engagea, le 7 juin 1596, la moitié de Sarrebourg au duc Charles II, moyennant 20,000 (une pièce des Archives de la ville porte 2,000) francs de bon or, au coin du roi de France. Le duc quitta cette somme à l'évêque, le 1.^{er} septembre 1598.

Conrad, évêque de Metz, ayant écrit, en 1414, à l'empereur Sigismond, qui était alors à Constance, en obtint un rescrit contre les bourgeois de Sarrebourg, portant qu'ils doivent à l'évêque de Metz, tous les ans, cent livres, monnaie de Metz, et autant à l'empereur à la fête de Pâques, et que chaque maison doit, à la St.-Martin, un imal d'avoine ; que l'évêque y institue l'officier nommé *Palfnaire*, et que toutes les amendes, confiscations et aubaines appartiennent audit évêque, de même que celles des fausses mesures et autres de haute, moyenne et basse justice. Quoique, depuis ce temps, la ville de Sarrebourg ne reconnût plus que très-imparfaitement la domination des évêques de Metz, les bourgeois ne laissèrent pas encore, en 1455, de demander à Henri de Lorraine, évêque de cette ville, des lettres de confirmation des franchises et libertés qui leur avaient été accordées par ses prédécesseurs ; elles leur furent délivrées le 6 novembre.

En 1461, la ville fut de nouveau incendiée. On la reconstruisit en 1485.

Ce qui prouve évidemment que l'autorité et le domaine des évêques de Metz n'étaient pas bien affermis alors à Sarrebourg, c'est que, dès 1464, les habitants avaient solennellement reconnu pour leur souverain Jean II, duc de Lorraine et de Calabre, et, qu'en 1472, ils se donnèrent de nouveau à son fils, le duc Nicolas, à condition que ce prince acquitterait les dettes considérables qu'il avait contractées pour réparer les ruines des murailles de leur ville. Le duc y ayant consenti, le prévôt, le conseil, les quarante et toute la communauté en dressèrent un acte, le 2 novembre 1472, et prêtèrent serment de fidélité au duc *en levant le doigt vers le ciel*. Le

duc Jean, dans la charte qu'il donna à Sarrebourg, déclare qu'ayant fixé, annexé et reçu à son duché de Lorraine, la ville et les habitants de Sarrebourg, il ne pourra séparer ladite ville de son duché, ni la vendre, échanger, aliéner, hypothéquer, imposer ou laisser périr en façon quelconque, d'autant qu'elle s'est donnée à lui de son plein gré ; il permet aux habitants de quitter la ville pour aller s'établir ailleurs, quand bon leur semblera ; il supprime le droit de gabelle, exempté de toute charge ceux qui n'exercent ni commerce ni métier, s'engage, au cas où les habitants seraient obligés d'aller à la guerre avec lui, de les entretenir à ses frais, défend à aucun juif de s'établir ou de demeurer à Sarrebourg, promet de faire traverser par cette ville la grande route qui passe à côté de Sarrebourg et à Hoff, de sorte que tous les marchands, commerçants et voituriers, soient obligés de passer par ladite ville et y acquitter le droit de péage, et s'oblige d'entretenir tous les chemins hors de Sarrebourg. Enfin, est-il dit en terminant, « voulant d'une inclination et affection particulière traiter favorablement lesdits prévôt, conseil, quarante et communauté de Sarrebourg, en reconnaissance et considération de la bonne volonté et du zèle qu'ils nous ont témoigné, et désirant leur faire réparer les pertes qu'ils ont essayées, nous, pour nous, nos hoirs et tous nos successeurs, les exemptons par les présentes, à perpétuité, pour eux, leurs héritiers, tous les habitants, bourgeois et bourgeoises à Sarrebourg, de toutes charges, tributs et impositions quelconques, sans que l'on puisse en aucune façon user de contrainte à cet égard, le tout de bonne foi et sans fraude. » Ces privilèges et franchises furent confirmés aux habitants de Sarrebourg par plusieurs des successeurs du duc Jean : René II (août 1476), Antoine (février 1509), Christine de Danemarck, régente (13 octobre 1549), Charles III (16 novembre 1571-1582), enfin, Henri II (1615).

Le 30 septembre de l'année 1473, Georges de Bade, évêque de Metz, fit, au sujet de la ville de Sarrebourg, un traité avec Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, dans lequel il était stipulé que l'évêque obtiendrait à ses frais une commission impériale, adressée au duc de Bourgogne ou à un ou deux autres juges,

avec cette clause : *Quatenus vos duo, vel unus vestrum*, en vertu de laquelle le duc de Lorraine et ceux de Sarrebourg seraient évoqués en justice par-devant lesdits juges ou l'un d'entre eux, à cause de la ville de Sarrebourg. Et dans le cas où ils ne voudraient pas comparaître, le duc de Bourgogne en tiendrait la moitié avec les rentes et revenus, à titre de gagière de l'église de Metz, laquelle gagière serait chargée d'une somme de 5,000 francs (une pièce des archives de la ville porte 20,000), monnaie de Bourgogne, que l'évêque de Metz ne pourrait racheter que pour la réunir au domaine de son église, ne pouvant la transporter à d'autres mains que celles du duc de Bourgogne ou de ses successeurs.

En 1476, le duc René, se rendant en Suisse pour demander des secours aux cantons contre le duc de Bourgogne, vient à Sarrebourg où il fut fêté par les seigneurs des environs. Il y resta trois jours avec ses troupes ; on les y traita à l'allemande, à cinq repas par jour, que la chronique appelle le déjeuner, le dîner, le marandé, le souper et le recin ou *xeltafetincque*. René, pour remercier les habitants de Sarrebourg du bon accueil qu'ils lui avaient fait, leur octroya la confirmation des franchises que leur avaient données le duc Jean. On remarque le passage suivant dans la charte du duc René : « Tous les habitants et habitantes de Sarrebourg, de quelque condition qu'ils soient, devront, à tout jamais, être libres et affranchis de toute taxe dans le pays de Lorraine qui nous appartient ; ils pourront vendre, acheter et voiturier d'un lieu à l'autre, librement, comme ils le font à Sarrebourg même. Et lorsque nous et nos successeurs, nous serons en guerre, ou que nous devons nous y mettre, et que nous manderons les gens de Sarrebourg, ils marcheront tout près de notre personne ; ils auront le pas sur les autres, par cette raison qu'ils furent les premiers par qui notre duché a été reconquis, et qu'ils demeurèrent fermes dans leur fidélité. Et à tout jamais, ils devront, avant tous les autres, être fournis du vin de notre cave et des provisions de notre château en abondance. »

George de Bade demeura fidèlement attaché au duc de Bourgogne ; mais ce prince ayant été tué, en 1477, sous les murs de Nancy, ne put

tenir ses engagements. Le prélat retira, en 1479, la ville de Sarrebourg des mains des seigneurs de Fénétrange, auxquels elle était engagée.

Pendant la guerre que le duc Antoine fit, en Alsace, aux Luthériens, ce prince et son armée s'arrêtèrent à Sarrebourg le 15 mai 1525. La forteresse de cette ville fut incendiée par le marquis Albert de Brandebourg, le 24 septembre 1552; elle n'a jamais été rétablie.

Le 25 février 1561, François de Beaucaire évêque de Metz, vendit ou céda au duc Charles III la ville de Sarrebourg, du consentement du cardinal de Lorraine. Par ce contrat, le duc retint en toute souveraineté la juridiction distincte et séparée de l'évêché de Metz. Bernard de Lutbourg, bailli d'Allemagne, en prit possession au nom du duc, l'an 1563. En 1629, un couvent de capucins y fut fondé.

Charles IV jouissait paisiblement de la terre et du comté de Sarrebourg lorsqu'il fut dépouillé de ses états par le roi Louis XIII. Par la paix des Pyrénées, Charles devait être remis en possession de cette place, comme des autres qu'il possédait dans l'évêché de Metz en 1653. Mais, par le traité de Vincennes, le dernier février 1661, le duc céda à la France Sarrebourg, Phalsbourg, Niderviller, avec la souveraineté d'un chemin qui conduisait en Alsace.

Sarrebourg souffrit beaucoup, en 1635, de la contagion qui décima l'armée du général Galas. La ville fut incendiée une troisième fois, en 1656, par les Suédois, lors de leur dispersion en Lorraine par le duc Eymar. Louis XIV la fit rebâtir en partie pour engager des particuliers à s'y établir.

En 1679, on fouilla les Archives de Lorraine transportées à Metz en 1670, et par arrêt du 6 mai 1680, les ville et chàtellenie de Sarrebourg furent réunies au temporel de l'évêché de Metz. (La plus grande partie de cette notice a été empruntée à M. Boyé, ancien sous-préfet de Sarrebourg.)

Sarrebourg, ainsi que nous l'avons dit, était le chef-lieu d'une prévôté qui avait été créée par édit du mois de novembre 1861. Depuis l'édit de février 1685, les appels ressortissaient au bailliage de Sarrelouis; elle était régie par la coutume de Lorraine. Le prévôt ne connais-

sait que des procès mus dans la ville; un arrêt du 31 août 1751 le déclara incompetent pour les cas royaux dans les hautes justices de l'arrondissement de cette prévôté. Les officiers de cette juridiction étaient un prévôt juge royal civil et criminel et chef de police, un procureur du roi, un greffier de la prévôté, un greffier de police et un huissier royal commissaire de police. Le resal était la mesure ordinaire, les blés se livraient ras; le resal contenait 10 boisseaux, mesure de Paris; l'orge et l'avoine se livraient combles, et le resal formait 14 boisseaux de Paris. Le resal de tous les grains pesait communément 180 livres. L'aune du pays était celle de Lorraine; elle avait 3 pieds 11 pouces 6 lignes de roi. La mesure pour le vin contenait 18 pots ou 26 pintes; les cinq mesures et demie du pays composaient le muid de Paris, de 280 pintes.

Dans l'origine, Sarrebourg se gouvernait par un prévôt et un conseil des quarante, sous la protection de l'empire; elle dépendait de l'Alsace pour le militaire, de l'évêché de Metz pour le spirituel, et, pour la justice, du parlement de cette ville. En 1756, le corps de l'hôtel-de-ville était composé d'un maire et de deux échevins électifs, dont l'exercice ne durait qu'un an; d'un receveur des revenus, d'un secrétaire, d'un secrétaire-greffier et d'un sergent, qui exerçaient par commission et délibération de la bourgeoisie. Ces officiers étaient chargés de l'administration des biens et revenus de la ville. Elle avait quelquefois deux escadrons pour garnison.

Trois pièces de monnaie trouvées à Charmes, en 1858, portent les mots *S. Pavlus et Sarreboc*. Leur émission dépendait du chapitre de Metz qui était placé sous le patronage de St.-Paul, et qui obtint de l'empereur Henri III, en 1056, l'autorisation d'établir une monnaie à Sarrebourg, centre dès-lors d'un commerce d'entrepôt très-étendu. M. de Saulcy a édité quinze pièces de types différents, frappées à Sarrebourg.

Le décret du 19 mai 1800 ayant appelé les villes à faire connaître les armoiries auxquelles elles pouvaient prétendre, le conseil municipal avait demandé qu'il fût accordé à Sarrebourg des lettres-patentes portant concession des armoiries ci-après : « Un écusson d'azur

contenant trois bois de cerf supportés par un pont sous lequel passe la Sarre, l'écusson surmonté d'un casque, etc., et ayant pour légende *Cum ipsis hostem repulit et repellit urbs Sarreburgensis*.

On trouve assez fréquemment, à Sarrebourg même et dans les environs, des médailles romaines et du Haut-Empire. En 1834, il en a été découvert de Pertinax, d'Antonin-le-Pieux, de Faustine et de Commode. On a trouvé depuis peu, sur le ban de cette ville, une petite statue équestre représentant un guerrier triboque. Le cheval est mutilé, mais le cavalier est intact; il a la chevelure longue et divisée; la barbe longue également; son manteau descend jusque sur les épaules et sa tunique au niveau des genoux; elle est tenue par une ceinture nouée sur le côté gauche; la main gauche tient la bride du cheval tandis que la droite est élevée au-dessus de la tête dans l'attitude de quelqu'un qui veut porter ou parer un coup. La face est contractée et menaçante. Cette statue appartient à M. le docteur Marchal. On a découvert aussi, non loin de Sarrebourg, un bas-relief représentant Apollon jouant de la lyre, avec un *plectrum*.

Un plan de Sarrebourg se trouve dans le Recueil de Beaulieu.

Il a existé, dans cette ville, une fabrique de pâte connue sous le nom de *pâte de Sarrebourg*, servant à la confection des décors et remplaçant avantageusement la sculpture, dont elle imite parfaitement toutes les variétés. Il y a actuellement à Nancy, au faubourg St.-Pierre, une fabrique de pâte de Sarrebourg, que confectionne M. Détrois, originaire de cette dernière ville.

Personnages marquants : *Antoine-Louis LEVASSEUR* (1746-1820), député à l'assemblée législative, à la Convention nationale, membre du conseil des Cinq-Cents. On lui doit le décret rendu, en 1795, sur l'organisation de l'ordre judiciaire. — *Victor-Nicolas MOURER*, commissaire du directoire exécutif, près de l'administration centrale de la Meurthe, puis membre du Conseil des Cinq-Cents (1798), secrétaire-général de la Préfecture du Haut-Rhin, et enfin magistrat de sûreté à Colmar (1806). — Le sculpteur *LABROISE*, né en 1728, qui a laissé une réputation méritée.

SARRECK (*SARREICH, ZARREICH*), ferme, à 1 kilom. S. d'Oberstinzel. C'était autrefois un château qui donnait son nom à une terre enclavée depuis dans la prévôté de Lixheim. Les causes des sujets allaient au bailliage de Lunéville et, en dernier ressort, à la cour souveraine. Avant 1661, la terre de Sarreck était encore composée de 13 villages; mais il y en eut six qui, cette année, furent cédés à la France pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Cette terre fut vendue, le 8 avril 1648, par Frédéric-Wilhem de Lutzelbourg à Otho Heberhart Streff de Labenstein. En 1681, Philippe de Custine de Guermange donna son dénombrement comme seigneur de Sarreck. Le château, dont la Sarre baignait le pied, fut démoli en partie vers 1680.

SARRELFING, ferme, à 2 kilom. S. de Haut-Clocher.

SAULNOIS (*PAGUS SALINENSIS* ou *SALONENSIS*). On appelait ainsi toute la partie supérieure de la Seille, accrue d'un territoire qui, plus étendu sur la rive droite que sur la rive gauche, avait pour limite, au nord, le cours de la Nied. L'évêque de Metz possédait en souveraineté une partie de ce pays.

SAULRUPT. (*Voyez le Saubrupt.*)

SAULXEROTTE (*SALSCEIOTLOE*), village de l'ancien duché de Lorraine, à 35 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 28 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 40 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 262 hab., 26 élect. cens., 40 cons. mun., 67 feux. Nombre d'enfants : 49 en hiver, point en été. Surf. territ. 315 hect.; 195 en terres lab., 40 en prés, 3 en vignes, 70 en bois. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 29 hab., 5 gar.; 1802, 260 hab.; 1822, 220 hab., 63 feux. — *Anc. dir.* : 1594 et 1710, bail. du comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézélise, matt. de Neuschâteau. gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Favières, dist. de Vézélise. — *Spér.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village remonte à une époque assez éloignée: Hugues III, comte de Vaudémont (1242), à son retour de la Palestine, forma, de concert avec l'abbé et les religieux du monastère de St.-Mansuy de Toul, le projet de faire une neuve ville à *Saulxurette*, du côté de Favières, aux us et coutumes de Beaumont, laquelle se-

rait en commun en tre eux, excepté le droit de pâturage et les grosses et menues dimes, qui seraient audit couvent.

La mort de Hugues III, arrivée en 1246; mit obstacle à l'exécution de ce projet. Le duc Henri donna la moitié de la seigneurie foncière de Saulxerotte à Jean Mareschal, receveur et grainetier de son comté de Vaudémont. Ce dernier étant mort sans enfants, ses héritiers vendirent la moitié de cette seigneurie à M. Bourcier, lieutenant-général au baillage du comté de Vaudémont. Le droit de bourgeoisie, au village de Saulxerotte, était de 40 francs, celui de taverne de 40.

Outre l'ermitage de St.-Amon, dont nous avons parlé, il en existait un autre dédié à Notre-Dame-de-Pitié.

SAULXURES-LES-NANCY (SALSURIZ, SAUSSURIZ), village de l'ancien duché de Lorraine, à 6 kilom. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 425 hab., 43 élect. cens., 10 cons. mun., 105 feux. Nombre d'enfants : 83 en hiver, 32 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 704 hect. ; 386 en terres lab., 68 en prés, 4 en vignes, 202 en bois. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 44 hab., 11 gar. ; 1802, 275 hab. ; 1822, 314 hab., 75 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., mait. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Champenoux, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Le village de Saulxures est ancien ; car nous voyons figurer un seigneur de ce nom (*Theodoricus de Saussuriis*) dans la confirmation des biens de l'abbaye de Beaupré par le duc Simon, en 1176. En 1251, Renaud, comte de Castres, reprend de Catherine, duchesse de Lorraine, Saulxures et Marsal. En 1275, le duc Ferry reconnaît que le sire Waltier d'Essey est son homme et tient de lui tout ce qu'il possède à Essey, et lui octroie, en accroissement de fief, la faculté de construire un four à Saulxures. En 1710, il y avait un fief et une maison seigneuriale qui fut et est encore habitée par la famille de Rutant. Mengin Schouel, né à Saulxures, prit le nom de ce lieu. Il fut annobli par René II, en 1503, fut fauconnier du roi, capitaine prévôt, gruyer et receveur de Bou-

conville. On peut voir, dans le *Nobiliaire de Lorraine*, de dom Pelletier, les noms des descendants de ce seigneur.

SAULXURES-LES-VANNES (SALSURIA), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, aux confins du département de la Meuse, à 39 kilom. S.-O. de Nancy, 21 S.-S.-O. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 8 O. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 908 hab., 9 élect. cens., 12 cons. mun., 267 feux. Nombre d'enfants : 181 en hiver, 80 en été. Surf. territ. : 661 hect. en terres lab., 123 en prés, 51 en vignes, 896 en bois, 52 en chènevières, vergers, jardins, etc. L'hectare semé en blé peut rapporter 40 hectol., en avoine 15 ; planté en vignes 60. On n'y sème presque point d'orge ni de seigle. Chevaux, bêtes à cornes, mais principalement des truies qui sont d'un rapport considérable. Commerce de planches et bois, fer, fonte, etc. ; fabrique de machines à battre les céréales, de fromages façon de Brie ; entrepôt de plâtre et de tuiles. Ecarts : *Mérigny* et *Comey*. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 107 hab., 21 gar. ; 1802, 670 hab. ; 1822, 788 hab., 264 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Commercy, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Allamps, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Vaucouleurs, dio. de Toul.

Ce village est ancien, car il en est question dans une charte de l'évêque Frotaire, en 856. Il y avait deux fiefs sur le ban : *Mérigny* et *Comey*, aujourd'hui censes.

SAUSENRUPT ou **SAULCE-EN-RUPT**, hameau, à 5 kilom. E. de Val-et-Châtillon. Il y a une scierie et une belle maison de maître construite par M. de Naville.

SAUVAGEON, belle maison de maître sur le territoire de Jarville. Cette propriété qui appartient aujourd'hui à M. Gouy, est celle où a été transportée et restaurée l'ancienne galerie *renaissance* de l'hôtel Lunati-Visconti, que l'on admirait rue St.-Pierre à Nancy. L'habitation avec ses dépendances, appelée autrefois Sauvageon, pour indiquer l'état sauvage du sol, a pris, depuis que la culture et l'art en ont changé l'aspect, le nom de *Renémont*, en souvenir de la victoire remportée, le 5 janvier 1477, par le duc René sur le duc de Bourgogne. En effet,

c'est en sortant du bois de Jarville, à l'abri duquel René avait fait avancer une partie de son armée, que les Lorrains et les Suisses s'élançèrent sur les Bourguignons, qu'ils prirent en flanc et mirent en fuite. L'ancien bois de Jarville et les terrains qui l'environnent, sont aujourd'hui compris dans le parc de *Renémont*. Pierre de Blaru, dans le 6.^e livre de sa *Nancéidos*, décrit ces lieux avec exactitude et en fort beaux vers :

Est vetus et ramis semper latebrosus, opacam
Angustâ qui fronte viam dat limes itaris

Jarvillâ ad costas, austrorum humore ma-
dentes.

SAUX (RUISSEAU DE LA). Sa source est à Marthemont, il passe sur le territoire de Maizières et se jette dans le ruisseau de Viterne après un cours de 5,000 mètres.

SAVONNIÈRES (SAPONARIÆ, SAVONNIÈRES-LES-TOUL), ferme, à 2 kilom. S.-O. de Toul. Cette ferme a remplacé la *Manse* ou maison royale de Savonnières (Saponariæ), dans laquelle Charles-le-Chauve et ses deux neveux, Lothaire et Charles, tinrent en 859 une grande assemblée politique et religieuse. Il y a en France beaucoup de lieux qui portent le nom de Savonnières; la Lorraine, entre autres, en compte quatre, et dom Calmet pense avec assez de fondement que cette dénomination a été donnée à cause des manufactures de savon établies dans ces localités au temps de la domination romaine. On sait que les Gaulois avaient, au dire de Pline, inventé ce produit industriel et qu'ils en faisaient un grand commerce.

S'il y eut effectivement une savonnerie dans la vallée d'Ingressin, elle a depuis longtemps cessé d'exister. La maison royale et le village qui entourait celle-ci ont disparu à leur tour, et leurs matériaux ont servi, dit-on, à construire le château des ducs d'Anjou, situé sur la hauteur qui domine le village de Foug. Les matériaux de l'église, dont on voyait encore les ruines au commencement du siècle dernier, ont aussi été enlevés, et deux beaux enclos de vigne étendent maintenant leur tapis de verdure sur l'antique résidence de nos empereurs carlovingiens. Un de ces enclos a conservé le nom de *Sall*; les Francs nommèrent ainsi leurs maisons royales. (Avant la révolution, on lisait

sur une grosse pierre placée dans cet enclos, le millésime 859.)

Le plateau qui domine Savonnières est couvert en partie de forêts; mais, vers l'occident, il présente une vaste pelouse aride, qui est désignée, dans des pieds-terriers de 1560, sous le nom d'*ancien cimetière de Savonnière*. Ce fut sur cette pelouse qu'en 1827 le pâtre de Foug, grattant la terre avec son bâton, découvrit une large tombe formée d'une seule pierre et recouverte par une dalle : elle contenait trois squelettes. Depuis lors, on y a trouvé quantité d'autres sépultures; un propriétaire en a extrait un cercueil de pierre renfermant un squelette qui portait au cou, en façon de bulle, une petite boîte de cuivre dont le couvercle et le fond sont aplatis. Elle tenait à une chaînette qui lui servait de charnière et renfermait un anneau de cuivre sans chaton : précieux talisman ou gage bien modeste d'amour, destinée sans doute, soit à préserver le défunt de tout accident, soit à lui rappeler quelque doux souvenir.

Avec le squelette, se trouvaient deux lames de fer, l'une placée entre les jambes de celui-ci et l'autre qui était à sa ceinture; c'est un couteau échancré vers la pointe, en forme de gresfoir.

Le glaive le plus long est à un seul tranchant présentant une ligne droite tandis que le dos va se courbant vers la pointe; sur chacun des côtés de la lame, sont deux cannelures entaillées sur toute sa longueur. La soie est longue, très-forte et pénètre dans une poignée en bois.

D'autres fouilles ont fait découvrir quantité de boucles de fer mêlées d'argent, des lames de fer, grandes et petites, une boucle de cuivre fort allongée et ornée de filets saillants et de filigranes, une fibule en forme d'arbalète, deux anneaux de cuivre; l'un est uni, l'autre a un chaton de même métal sur lequel est gravé un X entouré de grénétis interrompus; une monnaie très-fruste, à l'effigie de Domitien, un peigne d'os à double râtelier, quantité de débris de colliers de verre grossier, d'émaux de diverses couleurs et d'ambre, des vases vides de terre noire, tels qu'on en trouve souvent dans les sépultures gallo-romaines et même mérovingiennes; enfin plusieurs fragments de silex pyromaque, roche étrangère à la contrée.

Les squelettes, au nombre de 15, avaient les pieds tournés vers l'orient et n'étaient enfouis qu'à la profondeur d'environ 0^m, 60^e tous avaient des glaives, un seul avait été placé dans un cercueil de pierre. (Mémoire adressé à la Société royale des Sciences, Lettres et Art de Nancy, par M. Beaulieu.) Le savant antiquaire fait remonter ces sépultures au IV^e siècle, et pense qu'elles ont servi à des Germains, mais qui faisaient partie des armées romaines. M. Dufresne a publié, dans la *Revue d'Austrasie* (janvier 1845), une notice sur les antiquités trouvées à Savonnières.

SAXON-SION, village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte de Sion, à 54 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 S. de Vézelize, chef-lieu du canton. Annexe de Chaouilley. Pop. : 384 hab., 58 élect. cens., 40 cons. mun., 95 feux. Nombre d'enfants : 58 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 625 hect.; 455 en terres lab., 74 en prés, 40 en vignes, 55 en bois. Moulin à grains. Ecart : *Sion, Maison-Rouge*. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 31 hab., 4 gar. ; 1802, 241 hab. ; 1822, 280 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : 1594, et 1710, fief, bail. et comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, maît. de Neufchâteau, gén. de Nancy, coutume de Lorraine ; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Sion, doy. du Saintois, dio. de Toul.

En 1261, Thibaut, comte de Bar, affranchit et mit au droit de Stenay tout ce qu'il avait à *Soiron*. Le 8 juillet 1578, Charles III accorda la haute justice de ce lieu à messire Charles de Ligniville, seigneur de Tantonville, en forme d'échange contre le village de Dombasle. Léopold le donna à M. de Gournay et il fut réuni au domaine en 1729. Les habitants devaient 3 fr. 3 gros pour le guet au château de Vaudémont. Le droit de taverne était de 40 fr.

On remarque fréquemment des antiquités gallo-romaines sur la partie du territoire de **Saxon** qui avoisine Sion.

SCARPONE (SCARPONA, SARPONA, SERPANNE, CHARPAIGNE, CHARPAGNE), maison isolée, autrefois ville considérable, sur le bord de la Moselle, en face de Dieulouard. Selon quelques antiquaires, la ville de Scarpone aurait été fondée par une colonie de Troyens fugitifs ayant à

leur tête un nommé Serpanus. Mais il est plus rationnel, selon le savant M. Beaulieu, à qui nous empruntons cette notice, d'en faire remonter seulement l'origine aux premiers temps de la domination romaine dans nos contrées. Lors de l'établissement, par Auguste, des grandes chaussées qui unissaient les Gaulles à l'empire, un pont fut jeté sur la Moselle, au-dessous de la côte de Gellamont, pour servir à la grande voie qui allait de Rome à Metz. D'autres voies secondaires convergèrent vers ce point, et des maisons s'agglomérèrent dans les îlots formés par la Moselle ; les Gaulois et les Romains s'y établirent, et c'est probablement ainsi que se forma Scarpone, qui devint plus tard une des principales villes du pays des Leukes.

» Autant qu'il est possible d'en juger par les ondulations du sol et par ce que l'on connaît des ponts qui joignaient ensemble les divers quartiers de Scarpone, cette ville était bâtie sur cinq îlots dont les deux premiers avaient environ 500 mètres de longueur du sud au nord, et les trois autres 400 du nord-ouest à l'est. C'est entre ces derniers et les vignes de Dieulouard qu'étaient les principaux édifices : les temples, les bains et le fort, devant lequel s'élevaient trois grands monuments de forme pyramidale. Les autres îlots, qui communiquaient entre eux par quatre ponts en pierre, étaient couverts d'habitations particulières. Des tuiles plates à rebords, des briques et divers débris indiquent qu'un grand nombre d'autres habitations s'étendaient encore au loin dans la plaine, à partir du coteau de Ste.-Geneviève jusqu'à celui de Gellamont, au pied duquel est bâti le village de Dieulouard. Cette ville avait donc une immense étendue, bien que n'embrassant pas les sept lieues de tour que la tradition lui attribue. Elle était protégée contre les cruels extraordinaires de la Moselle par une digue de 120 mètres de long sur 2 de large, élevée au nord-ouest ; au nord, par une seconde digue, et enfin par une troisième, le long de la rive du fleuve, au lieu dit le *Saulcy-des-Vannes*. Les pilotis de cette dernière se voyaient encore en 1750.

» Les maisons de Scarpone, bâties pour la plupart en pierres, étaient divisées en chambres de 4 à 5 mètres en carré, dont l'aire, for-

mée d'un blocage cimenté et recouvert d'un vernis rouge, adhérait si bien aux murs et était d'une dureté telle que les eaux qui filtraient au travers des terres ne pouvaient la pénétrer. Plusieurs pans de murs avaient encore 3 mètres de hauteur et étaient ornés de peintures à fresque.

Scarpone, grâce à sa belle situation, à la fertilité des plaines qui l'environnent, et surtout à la Moselle, au moyen de laquelle les riches produits de la Germanie et des côtes de l'Océan pouvaient remonter à peu de frais, par le Rhin jusque dans ses murs, Scarpone s'accrut rapidement en population et en étendue. Mais, quoique plus peuplée que Toul et même que *Nasium*, il leur cédait de beaucoup sous le rapport des produits des arts, ainsi que sous celui du luxe et de l'élégance des constructions. A quelques exceptions près, les morceaux d'architecture et de sculpture qu'on y a trouvés appartiennent au III^e siècle ou même aux temps postérieurs, et annoncent une décadence plus ou moins avancée; ce qui donne à penser que l'importance de cette ville fut purement commerciale.

Plusieurs voies romaines traversaient Scarpone; c'était d'abord la grande voie militaire qui allait de Toul à Metz, et passait la Moselle, en cet endroit, sur quatre ponts en pierre; puis trois autres chaussées moins importantes venaient y aboutir: la première était une branche de la voie de Metz à Strasbourg, venant de Delme; la seconde, dont les premières traces se voient à Autrepierre, près Blâmont, suivait probablement les rives de la Moselle et de la Meurthe jusqu'à Scarpone; la troisième enfin partait de la station romaine du mont Hiéraple et entrait dans cette ville après avoir traversé la Seille entre les villages de Port et de Clémery.

A partir de l'invasion d'Attila, qui vint mettre le siège devant Scarpone, d'où il alla brûler Metz, la population de la première de ces villes décroit sensiblement, et le fleuve en envahit une partie; puis, à plusieurs reprises, elle fut livrée aux flammes, ainsi que l'atteste la découverte de plusieurs couches de cendres, de charbons, de pierres rougies et calcinées. Néanmoins, à l'époque de l'établissement des Franks dans notre pays, Scarpone était encore

le chef-lieu d'un *pagus* ou comté dépendant de celui de Verdun, et ses relations journalières avec Metz devaient être importantes, car une rue et une tour de cette dernière ville ont pris le nom de *Serpenaise*, *Serpenoise* ou *Scarponais*. Plusieurs titres du VIII^e siècle font mention du comté de Scarpone. En 869, à la mort du roi Lothaire, ce comté échet à Charles-le-Chauve. Il était composé de Garou, Bayonville, Arnaville, Laneuveville, Noviant, Norroy, Pannes, Essey, Rosières, Marbach, Autreville, Millery, Liverdun, Saizerais, Belleville, Preny, Pierrefort, Vendières, Pont-à-Mousson, Gorze, Jouville et Art-sur-Moselle.

En 934, les Hongrois ruinèrent les habitations de Scarpone, mais le fort résista à leurs attaques, et, en 970, cette place fut défendue par Mathilde de Saxe contre le roi Lothaire, qui ne put pénétrer dans le pays. La construction du château de Dieulouard ayant été commencée vers la fin du X^e siècle, il est probable qu'on abandonna peu après celui de Scarpone, dont les habitations furent ensuite pillées et détruites pendant les guerres que se firent les évêques de Toul, de Metz et de Verdun, les comtes de Bar et les ducs de Lorraine. En 1112, Renaud, comte de Bar, acheva de ruiner cette ville, qu'il brûla entièrement. En 1734, la Moselle s'étant creusé un nouveau lit, sépara le territoire de Scarpone de celui de Dieulouard; ce fut alors qu'une partie des murs du fort furent renversés. A partir de cette époque, Scarpone commença à se dépeupler, et, sur la fin du siècle dernier, on n'y voyait plus qu'une douzaine de maisons groupées autour du prieuré et de la petite église qu'avait fait réparer le prieur Lebonnetier. La curie avait été donnée, en 971, par Wilfried, évêque de Verdun, à l'abbaye de St.-Paul de cette ville. Vers 1793, les maisons et l'église, qui fut entièrement démolie en 1834, n'occupaient plus guère que l'enceinte du fort, dont les murs avaient conservé, en quelques endroits, 2 à 3 mètres de hauteur. De toute cette ville et de ses dernières habitations, il n'est resté qu'une seule maison qui s'élève sur le bord de la Moselle comme pour indiquer seulement la place qu'occupait l'antique et riche cité romaine.

Antiquités trouvées à Scarpone. — En 1748.

le prier Lebonnetier, à son arrivée à Scarponne, trouva, sur le bord de la Moselle, deux énormes masses de maçonnerie antique, détachées d'un obélisque appelé la *Grande-Roche*, et qui avait été élevé dans cette ville en l'honneur de Constantin-le-Grand. Aux côtés de cet obélisque s'élevaient deux pyramides en maçonnerie. On a découvert encore à Scarponne : les restes d'une salle de bains ; un fragment de bas-relief, sur lequel on voit trois mains avec l'avant-bras étendu ; deux de ces mains semblent porter en avant, comme si elles offraient une libation, un vase à boire, à base arrondie, cerclé au milieu et ovale à son embouchure. La troisième main, dont l'index et l'auriculaire sont seuls étendus, tient un objet indéfinissable, mais qui a quelque rapport avec une lame courte, taillée en biseau à sa partie supérieure et en torsade à l'inférieure. Ce bas-relief appartenait à un édifice qui devait être de proportion colossale, et qui semble avoir été un arc-de-triomphe. On a trouvé aussi, encasté dans le mur d'une habitation particulière, un bas-relief en marbre représentant, d'un côté, une femme, vêtue d'une longue robe à bordure, *stola*, serrée au-dessus des reins, et dont la tête et les épaules sont couvertes d'un grand voile, *peplus* ; cette femme, assise sur une jument qui allaite son poulain, et tenant sur ses genoux un panier de fruits et de fleurs ; et, de l'autre côté, un paysan vêtu du *sagum* gaulois et du chapeau pointu (*cucullus*) en usage chez les Romains de la classe inférieure ; ce bas-relief, dont on voit la gravure dans la *Notice* de D. Calmet, faisait, suivant M. Beaulieu, partie d'une suite de scènes allégoriques et zodiacales représentant les divers travaux de l'année, qui ornaient quelques édifices publics ; un chapiteau, une portion de frise provenant d'un temple, dont les décombres couvraient une statue très-mutilée, et près duquel était une salle de 6 mètres carrés, contenant quantité d'ossements de bêtes à cornes, sans doute les débris des victimes immolées en sacrifice. Dans les décombres de ce temple étaient le torse d'une statue d'Apolon, un autel cylindrique et une table ronde en pierre, destinée aux sacrifices ; on présume que ce temple était érigé à Mercure. On a trouvé encore des statues, bas-reliefs et ins-

criptions en l'honneur de différentes divinités : Jupiter, Junon, Diane, Momus, Morphée, Pan ; des figurines en bronze, des monnaies antiques, des fragments de poteries, des monuments funéraires, avec et sans inscriptions ; une habitation et un cimetière gallo-romain, des urnes cinéraires, des squelettes, etc. (Nous renvoyons, pour plus de détails, à l'*Archéologie de la Lorraine*, par M. Beaulieu ; à la *Notice sur Serpanne*, de M. Mansuy ; à la notice publiée par M. Dufresne dans la *Revue d'Austrasie* (janvier 1843), et à l'extrait des manuscrits du P. Lebonnetier, déposés à la bibliothèque de Nancy par M. le docteur Lamoureux (extrait qui a paru dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tomes 8 et 10, p. 172 et 55.) La commission des Antiquités a acquis une assez grande quantité de ces débris de la grandeur romaine dans nos contrées et les a fait transporter à Nancy, où ils attendent, sous le vestibule de l'hôtel-de-ville, la création d'un musée lorrain, si vivement désiré par les amis des arts et de nos antiquités nationales. M. Dufresne indique comme ayant été trouvés par lui sur l'emplacement de Scarponne, plusieurs fibules en bronze, dont une de forme ronde, de 6 centimètres de diamètre, représente une tête de Méduse entourée de serpentaux ; elle est d'une excellente exécution et couverte d'une belle patine ; un Mercure également en bronze, de 6 centimètres de haut, coiffé du pétase, revêtu de son manteau et tenant une bourse à la main ; un petit grattoir en fer, à manche de bronze, orné de ciselures ; des poteries, des amphores et des tuiles romaines ; des monnaies gauloises et du Haut-Empire, en argent et en bronze ; des médailles d'*Indutilli-German*, chef gaulois, portant une tête de guerrier imberbe, à chevelure entourée d'un bandeau, et pour revers un taureau ; une figurine en bronze, de 9 centimètres de hauteur, représentant un prêtre de Jupiter, en robe bordée, la tête ceinte d'une bandelette sacrée, tenant une patère à la main et les pieds posés sur un socle antique.

SCHALBACH (SCHALKEMBACH), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, chemin de grande communication n.º 25 de Sarrebourg à Drüling, à 102 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 16 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de

l'arrond., 45 E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop. : 910 hab., 91 élect. cens., 12 cons. mun., 204 feux. Nombre d'enfants : 433 en hiver, 48 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 769 hect. en terres lab., 149 en prés, 229 en bois, 64 en pâturages, vergers, chevenières, etc. Bêtes à cornes. Tuilerie, Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 820 hab.; 1822, 912 hab., 183 feux. — *Anc. div.* : 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Fénétrange, maît. de Sarreguemines, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux; 1790, canton de Lixheim, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Schalbach, autrefois qualifié de ville sous le nom de *Schalkenbach*, possédait anciennement deux temples, un pour les catholiques, l'autre pour les protestants. Ces derniers s'étant emparés de l'église, les catholiques en bâtirent une au haut du village, puis, plus tard, reprirent celle dont s'étaient emparés les luthériens et la reconstruisirent, vers 1772, près de la tour de leur ancienne église.

SCHNECKENBUSCH (SCHNECKENBESCH), village de l'ancien duché de Lorraine, à 87 kilom. E. de Nancy, 5 S.-S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Bühl sur le ruisseau de Bièvre, qui fait mouvoir un moulin à cailloutage, pour le service de la manufacture de faïence de Niderviller. Pop. : 326 hab., 53 élect. cens., 10 cons. mun., 83 feux. Nombre d'enfants : 45 en hiver, 4 en été. Surf. territ. : 212 hect.; 95 en terres lab., 56 en prés, 42 en bois. Ecart. : *Rittervalt*. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande; le canal de la Marne au Rhin passe sur son territoire.

Anc. pop. : 1802, 207 hab.; 1822, 450 hab., 62 feux. — *Anc. div.* : 1751, bail. de Lixheim, maît. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Niderviller, dist. de Sarrebourg. *Spir.* : dio. de Metz.

Ce village ne figure pas dans les anciens dénombrements de la province; ni l'histoire ni les Archives n'en font mention.

SCHNELLEN-MUHL, moulin, à 1 kilom. N. de Sarraltroff.

SCHÆFFERHOFF, hameau, à 3 kilom. N. de Dabo. On y voit la chapelle de St.-Léon et

celle de Ste.-Odile, bâtie, il y a un siècle, par un meunier qui demeurait à côté, et qui avait une vénération toute particulière pour cette sainte. On dit encore que sainte Odile, poursuivie par son père, qui voulait la forcer au mariage, s'était cachée sous le rocher sur lequel la chapelle est bâtie. Non loin de ce hameau est le *Schantz*, ancienne position militaire qui a dû être d'une grande importance, et qui fut souvent occupée pendant les guerres des XVI^e et XVII^e siècles. On a trouvé, dans son enceinte, des lames de sabre, des morceaux d'obus, etc. De l'autre côté du vallon, sont les ruines du *Heidenschloss* (château payen), ancien fort d'observation.

SCIERIE DE POIDEVIN (RUISSEAU DE LA). Sa source est sur le territoire de Raon-le-Leau, où elle alimente trois scieries; il se jette dans la Vezouse après un cours de 7,000 mètres.

SEICHAMPS (SICCUS-CAMPTS), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 7 kilom. N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 408 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants : 79 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 425 hect.; 556 en terres lab., 57 en prés, 8 en vignes. Tuilerie, four à chaux. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 40 gar.; 1802, 288 hab.; 1822, 345 hab., 70 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Champenois, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le village de Seichamps, autrefois éloigné de près d'un kilom. de la route, et qui étend aujourd'hui ses habitations jusque sur cette route, est ancien; il en est question, en 1076, dans un privilège accordé par Pibon, évêque de Toul, au prieuré de Laitre-sous-Amance. En 1294, Vautrin de Rosières échange, avec le duc de Lorraine, ce qu'il possédait à la ville et saline de Rosières contre ce que le duc avait à *Seschamps* et *Bouxières-aux-Dames*. En 1572, Melchior Héri, secrétaire d'Etat sous Charles III, acheta cette

seigneurie de Jean, comte de Salm, et prit le nom de *Séchamp*.

SEICHEPREY (SICCOM-PRATUM, SEICHEPREË), village de l'ancien duché de Bar, frontières du département de la Meuse, à 42 kilom. N.-O. de Nancy, 26 N.-O. de Toul, chef-lieu de l'arrondissement, 45 S.-S.-O. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 504 hab., 50 élect. cens., 40 cons. mun., 82 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 854 hect. ; 604 en terres lab., 65 en prés, 419 en bois. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 45 hab., 8 gar. ; 1802, 240 hab. ; 1822, 275 hab., 72 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. du comté d'Apremont ; 1710, prév. de Bouconville, bail. de St.-Mihiel ; 1751, bail. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, mait. et cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Bernécourt, dist. de St.-Mihiel. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

En 1500, Henri, comte de Bar, assigna à son frère Philippe, pour partie de son apanache livrées et 5 soudées sur ce qu'il avait à Seicheprey, En 1505, Pierre de Bar, sire de Bouconville, et Gobert, sire d'Apremont, affranchirent le village de Seicheprey et le mirent à la loi de Beaumont. En 1427, Isabelle, duchesse de Bar, prit sous sa sauvegarde et celle de Jean, son fils, les habitants de Seicheprey, à charge, par chaque chef d'hôtel, de lui payer 2 gros du pays de cens. Le 28 mars 1598, le duc Charles III y érigea un fief en faveur d'Adrien de Garancières, qui en fit ses reprises au duc Henri, le 30 décembre 1611. Il y avait le fief *Bailli*, celui de *Nicéville* et la cense-fief *Renaud*.

La *Statistique* de 1822 dit qu'on rencontre, sur le territoire de Seicheprey, des vestiges d'anciennes constructions qui attestent l'existence d'une localité depuis longtemps détruite. On y a trouvé une statue équestre, d'un très-beau travail, qui semble remonter à la période romaine.

SEILLE (SALIA, SALLIA). La Seille, qui donnait son nom à la contrée appelée le Saulnois, prend sa source dans l'étang de Lindre, et a son embouchure dans la Moselle, près de Metz; elle reçoit le Verbach, le Spin et la Petite-Seille. Dans un cours d'environ 60 kilom. dans le département, elle arrose une vallée souvent

marécageuse et fertile, coupée en plusieurs endroits par des sources d'eau salée, d'où est venu le nom de Seille. Elle passe sur les territoires des communes d'Azoudange (un moulin), Assenoncourt, Lindre-Basse et Dieuze (un moulin et les salines), Blanche-Eglise, Mulcey, Marsal, Moyenvic, Vic, Salone, Chambrey, Moncel, Pettoncourt, Attiloncourt, Bioncourt (un moulin), Brin, Bey, Lanfroicourt (un moulin), Aboncourt, Armaucourt (un moulin), Manhoué (*id.*), Malaucourt, Arraye (un moulin), Ajoncourt, Chenicourt, Aulnois (un moulin), Craincourt, Létricourt, Thézey, Phlin (un moulin), Mailly (*id.*), Abaucourt, Nomeny (un moulin et deux tanneries), Manoncourt (un moulin), Clémery (*id.*), Rouves, Port-sur-Seille (un moulin), Eply, Morville et Lesménils.

Au temps des Gaulois et des Romains, les bords de cette rivière étaient couverts d'une population nombreuse attirée par la fertilité du sol et par les sources d'eau salée qui jaillissent de toutes parts en abondance. A partir du IV^e siècle, son cours continua d'être entretenu, et la plaine que recouvre aujourd'hui l'étang de Lindre dut se changer dès lors en un marais fangeux et de difficile accès. (M. Beaulieu a donné, dans l'*Archéologie de la Lorraine*, une savante description des antiquités de la vallée supérieure de la Seille.)

On s'est occupé, à différentes reprises, de la navigation de cette rivière et du dessèchement des marais qui l'avoisinent.

« En 1717, dit M. Dupré (*Mémoire sur les Antiquités de Moyenvic et de Marsal*), une dame de Trevoux, qui avait des réclamations à faire au gouvernement, lui demanda la propriété des terrains qu'elle desséchait sur les territoires de Marsal, de Moyenvic et de Vic. Elle obtint à ce sujet des lettres-patentes, mais ne fit qu'un essai infructueux. En 1729, des représentations ayant été adressées par les trois communes à M. de Coislin, évêque de Metz, propriétaire du moulin de Vic, l'une des principales causes des inondations, il consentit à baisser le règlement, en le réduisant à 26 pouces, mais on ne fit que diminuer le mal. Il subsistait encore en 1759, lorsque le gouvernement fit curer à ses frais le lit de la Seille, ce qui ne procura qu'un bien passager. Cependant

M. de Belle-Isle, gouverneur du pays messin, n'abandonna pas le projet de dessécher les marais ou d'assainir la vallée en accélérant le cours d'eau; il chargea M. de Kerlonde, ingénieur à Marsal, de travailler à un plan général de dessèchement, et il obtint l'autorisation de rendre la Seille navigable, en y introduisant, par les étangs de Stock et de Lindre, un bras de la Sarre. Ce plan exigeant des dépenses trop considérables, il n'y fut donné d'autres suites que de faire supprimer des moulins près de Marsal et de Chambrey. Mais, d'après l'opposition de l'évêché de Metz, le moulin de Vic, le plus essentiel, fut conservé. Celui de Marsal appartenait à Salival. En 1759, le même maréchal de Belle-Isle fit creuser en ligne droite un nouveau lit à la Seille, sur une longueur de 1,113 mètres; il l'éloigna de Moyenvic vers l'est, et son ancien lit, près des jardins, fut remplacé par un canal de flottage. M. de Belle-Isle étant mort en 1761, tous travaux de redressement furent abandonnés. Un mémoire sur les dangers des marais de cette vallée ayant été présenté à M. de Ségur, en 1784, ce maréchal chargea MM. de La Prade et Drouard, officiers du génie à Marsal, de lui présenter un plan de dessèchement; mais bien que ce mémoire ait été accueilli par MM. de Bouillé et de Caraman, et par les intendants de Metz et de Nancy, les changements fréquents de ministère empêchèrent qu'il y fût donné suite. En 1825, le moulin de Vic a été supprimé. Le niveau des eaux, entre Moyenvic et Marsal, a baissé de près de 6 pouces, et en été elles sont toutes concentrées dans le lit étroit de la Seille. »

SELAINCOURT (SIGLINI ou SILINI-CURTIS), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de l'Uvry, à 55 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 27 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 589 hab., 59 élect. cens., 12 cons. mun., 160 feux. Nombre d'enfants : 141 en hiver, 85 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,085 hect.; 342 en terres lab., 47 en prés, 28 en vignes, 587 en bois. Moulin à grains. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 27 hab., 17 gar.; 1802, 471 hab.; 1822, 512 hab., 152 feux. — *Anc. div.* : 1394 et 1710, prév. de Gondreville, bail.

de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Colombey, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. de Saintois, dio. de Toul.

Ce village est très-ancien, car il en est parlé, comme appartenant à l'abbaye de St.-Evre, de Toul, dans une charte de l'évêque Frotaire, datée de 836. Le patronage de la cure, l'église et les dîmes de Selaincourt avaient été donnés à cette abbaye, en 812, par Eve, comtesse de Saintois, avec le fief de *Nattoncourt*. Il y avait un oratoire ou ermitage dit de *Coutance*.

SELAINCOURT (RUISSEAU DE). Sa source est sur le territoire de la commune dont il porte le nom; il y alimente un moulin et se jette dans l'Uvry après un cours de 2,000 mètres.

SELLEN-MUHL, moulin de Haut-Clocher.

SENET (RUISSEAU DE). Il a sa source au-dessus d'Hénaménil et son embouchure dans le Sanon, où il se jette après un cours de 1,500 mètres.

SEPT-FONTAINES, anciennes censes du ban d'Autrey.

SERANVILLE, moulin et scierie, à 2 kilom. S. de Salone.

SERANVILLE (SERANI VILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Mortagne, à 46 kilom. S.-E. de Nancy, 19 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 S. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 269 hab., 27 élect. cens., 10 cons. mun., 55 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 22 en été. Surf. territ. : 334 hect. en terres lab., 68 en prés, 6 en vignes, 94 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 12 hectol., en avoine 20; planté en vignes 45. Chevaux, bœufs, vaches, porcs et brebis. Culture du blé, de l'avoine et de la vigne. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 3 gar.; 1802, 224 hab.; 1822, 300 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1394 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Les Archives ne font pas mention de cette commune.

SEROL. (Voyez *Siracourt*.)

SERRE. Nom d'une ancienne seigneurie au village de Pagny ; elle avait été érigée par lettres-patentes de Stanislas, du 23 octobre 1757, en faveur de Louis-François de Serre, un des ancêtres du célèbre orateur et ministre de la justice sous Louis XVIII, Hercule de Serre.

SERRES (Serauz), village de l'ancien duché de Lorraine, à 29 kilom. E. de Nancy, 12 N. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 559 hab., 56 élect. cens., 12 cons. mun., 440 feux. Nombre d'enfants : 126 en hiver, 40 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 1,558 hect. ; 845 en terres lab., 138 en prés, 17 en vignes, 483 en bois. Moulin à grains, tuilerie, four à chaux. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 101 hab., 22 gar. ; 1802, 457 hab. ; 1822, 540 hab., 134 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Lunéville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Einville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

La cure de Serres appartenait anciennement à l'abbaye de Moyenmoutier, à qui elle fut confirmée par le pape Innocent II, en 1140. En 1588, Jean de Lenoncourt, grand-maitre-d'hôtel du duc Charles III et bailli de St.-Mihiel, y fonda un couvent de Minimés, qui fut le premier établissement de cet ordre en Lorraine. L'église et le monastère furent reconstruits entièrement en 1780 et 1781, l'église sur un plan moins vaste que l'ancienne, le couvent sur le modèle de celui de Bonsecours.

SERRIÈRES, petit village de l'ancien duché de Bar, à droite du Natagne, chemin de grande communication n.º 6 de Nancy à Faulquemont par Nomeny, à 21 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-S.-O. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 171 hab., 17 élect. cens., 10 cons. mun., 36 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 207 hect. ; 164 en terres lab., 25 en prés, 5 en vignes. Lettres par Nomeny.

Anc. pop. : 1710, 15 hab., 9 gar. ; 1773, 22 hab. ; 1802, 125 hab. ; 1822, 175 hab., 30 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790,

canton de Belleau, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

En 1334, Isabelle, femme de Vauthier de Serrières, fit ses reprises pour cette terre d'Edouard, comte de Bar. La même année, Huart de Serrières reçut, du même comte, 300 livres pour être son homme-lige, qu'il employa à bâtir son château de Serrières. Ce village, qualifié autrefois de haute-justice, possède une église assez ancienne.

La maison de Serrières portait d'or à la croix de gueules, au franc-quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

SEXÉY-AUX-FORGES (SEXEIUM, SESSIACUM), village de l'ancien duché de Lorraine, rive gauche de la Moselle, à 16 kilom. S.-O. de Nancy, 17 S.-E.-E. de Toul (Sud), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 459 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 117 feux. Nombre d'enfants : 76 en hiver, 27 en été. Surf. territ. : 1,409 hect. ; 243 en terres lab., 66 en prés, 24 en vignes, 440 en bois. Deux moulins à grains. Ecart : Gimey, Ste.-Anne. Lettres par Pont-St.-Vincent.

Anc. pop. : 1710, 20 gar. ; 1802, 340 hab. ; 1822, 346 hab., 90 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail., malt. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bicqueley, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Pont-St.-Vincent, doyen de Saintois, dio. de Toul.

Ce village est ancien : il en est question dans la confirmation des biens de l'abbaye de St.-Mansuy par le pape Léon IX, en 1050. Lutulphe, doyen de la cathédrale de Toul et fondateur de l'abbaye de St.-Léon de cette ville, donna le patronage de la cure de Sexey à l'abbaye de St.-Mansuy, en 1097.

On a trouvé, il y a environ soixante-dix ans, dans une carrière voisine de Sexey, un squelette ayant à côté de lui un sabre et un casque. On rencontre, sur le territoire de cette commune, des débris de poterie rougeâtre, des fondations anciennes. Il existe une petite chapelle près des fontaines et un ancien château à donjon, habité par des fermiers. On a découvert, près de la ferme de Gimey, une pierre sur laquelle sont sculptés deux enfants au berceau. Cette découverte ne peut-elle pas faire supposer que

le nom de Gimey vient de *gemini* (jumeaux), et que ces deux enfants ne sont autres que Romulus et Rémus.

SEXÉY-LES-BOIS (*SEXIVM, SESSIACVM*), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la forêt de Heys, à 14 kilom. O. de Nancy, 14 N.-E. de Toul (nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 451 hab., 45 élect. cens., 10 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 84 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 384 hect. en terres lab., 38 en prés, 1 en vignes, 239 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 9 hectol., en orge et seigle 8, en avoine 10. Bêtes à cornes. Culture du blé, de l'avoine et des pommes de terre. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 44 hab., 15 gar.; 1802, 370 hab.; 1822, 587 hab., 116 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1781, bail., mait. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine; 1790, canton de Fontenoy, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. et dio. de Toul.

Ce village, comme le précédent, est mentionné dans la confirmation des biens de l'abbaye de St.-Mansuy. En 1279, Agnès de Sexey, fille de Huon de Gondreville, céda au duc Ferry III ce qu'elle avait en hommes et femmes à Sexey-les-Velaine, moyennant la permission d'établir un four bannal à Sexey et de prendre du bois pour ce four à la *forteresse* dudit lieu. En 1339, Jean de Nancy reprit du duc Raoul la seigneurie de Sexey, près Gondreville. Enfin, en 1423, Albéric d'Ourches reprit de Charles II la haute justice de Sexey.

SION (*SEMITA, SIONNA, SCION*), hameau, à 1 kilom. N.-E. de Saxon, sur une montagne ayant près de 150 mètres de hauteur. Dans des titres du XI^e siècle, il est déjà question de l'église de ce lieu (*ecclesia Semitensis*). Au XIV^e siècle, cette église était célèbre, et l'on y voyait venir de nombreux pèlerins. En 1396, Ferry, comte de Vaudémont, y institua une confrérie en l'honneur de l'assomption de Notre-Dame, dont on ne pouvait faire partie sans être gentilhomme ou franc-bourgeois. Charles IV y fonda, en 1627, un couvent de Tiercelins, qu'il fit bâtir auprès de l'ancienne église, pour confesser les pèlerins qui venaient honorer la Ste.-Vierge, et il donna des biens considérables à ces religieux; ceux-ci firent presque

entièrement rebâtir l'église à neuf, en 1742; elle servait de paroisse. On y vénérât, depuis des siècles, une image miraculeuse de la Vierge. Le P. Vincent, tiercelin, et après lui, le P. Ange Trouillot ont raconté l'histoire et les miracles attribués à cette sainte image.

On prétend que Sion était autrefois une ville considérable, ce qu'atteste la découverte d'un grand nombre de fondations, d'aqueducs, de canaux, de tombeaux, de débris de chapiteaux et de colonnes, dont quelques-uns restés d'inscriptions, de fragments de vases en terre rouge sigillée, des statuettes en terre cuite, et d'autres débris d'antiquités. Les Gaulois et les Romains, dit M. Beaulieu, y eurent des ateliers monétaires. Rosmerte, divinité des Leukes, qui présidait aux foires, y était l'objet d'un culte particulier, conjointement avec Mercure, et le pèlerinage à Sion, qui subsiste encore, et dont l'origine remonte aux temps les plus reculés, a succédé peut-être aux fêtes que les Gallo-Romains célébraient en l'honneur de la déesse. On rencontre une prodigieuse quantité de médailles sur le mont de Sion et aux environs : elles appartiennent, pour la plupart, aux Leukes et aux Romains; on y a trouvé aussi quelques pièces nimoises; mais les sculptures y sont rares. La position de Sion, considérée sous le rapport stratégique, se composait de deux points fortifiés qui occupaient les extrémités d'un plateau en forme de croissant, et de la surface duquel on découvre une immense étendue de pays; d'autres ouvrages avancés s'y rattachaient encore et formaient un système de défense régulier.

On a découvert dernièrement à Sion un appartement octogone assez bien conservé, et près de cette construction, quarante pièces de monnaies romaines d'Auguste, de Domitien, d'Adrien, des Antonin, des Gratien et des deux Faustine, et enfin une chevalière en argent.

Les abbés Baillard ont fondé à Sion une école normale de frères-instituteurs. Cet établissement, qui ne date que de quelques années, est en voie de progrès, grâce au zèle et aux lumières de ses fondateurs.

SIONVILLER (*SIONIS-VILLARE*), petit village de l'ancien duché de Lorraine, entre la Verzouse et le Sanoy, à 37 kilom. E. de Nancy.

7 N.-N.-E. de Lunéville (sud-est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Crion. Pop. : 154 hab., 15 élect. cens., 10 cons. mun., 34 feux. Nombre d'enfants : 27 en hiver, point en été. Surf. territ. : 673 hect.; 255 en terres lab., 56 en prés, 210 en bois. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 25 hab., 5 gar.; 1802, 121 hab.; 1822, 141 hab., 29 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. d'Einvillle, bail. de Nancy; 1751, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Einvillle, dist. de Lunéville. *Spir.* : Ann. de Crion, doy. du Port; dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le plus ancien titre où il soit question de cette commune est daté de 1539 et n'offre rien d'intéressant. A l'époque de la révolution il y avait un vicaire résidant à Sionviller. Près de ce village est un champ appelé le *Champ-du-Gâteau*, dont le nom rappelle un ancien usage religieux : le mardi des Rogations on partait de l'église de Crion pour aller chanter la messe à Sionviller; on revenait par le *Champ-du-Gâteau* après avoir béni la campagne, on déjeunait avec quelques gâteaux et du vin, puis on revenait à Crion. Le possesseur du champ fournissait le vin et les gâteaux.

SIONVILLER (RUISSEAU DE). Il sort du bois de la Coye, passe sur les territoires de Sionviller, de Bienville, et se jette dans le ruisseau de la Grande-Fontaine, après un cours de 4,400 mètres.

SIRAUCOURT ou **SEROL**, cense, à 2 kilom. E. de Leintrey.

SITIFORT, ferme, à 2 kilom. de Walscheid. Des ruines curieuses découvertes dans le voisinage de cette cense, font supposer que c'était un poste fortifié à l'époque de la domination romaine.

SIVRY (XIVRAY, SIVRY-VAL-STE.-MARIE), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Verdun, sur le Natagne, à 20 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 8 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Bratte. Pop. : 345 hab., 55 élect. cens., 10 cons. mun., 72 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 581 hect.; 427 en terres lab., 52 en prés, 20 en vignes, 44 en bois. Moulin à grains. Lettres par Nomeny.

Anc. pop. : 1710, 51 hab., 10 gar.; 1802, 257 hab.; 1822, 301 hab., 64 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Mandres, bail. de Pont-à-Mousson, 1751, bail., malt. et cout. de St.-Mihiel, gén. de Nancy; 1756, juridiction de Verdun, subdélégation et gén. de Toul; 1790, canton de Belleau, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz. Ann. de Serrières.

Le plus ancien titre où il soit question de ce village est daté de 1348 : Jean de Sivry reconnaît être homme-lige de Jean d'Apremont, pour tout ce qu'il possède à Sivry. En 1572, Philippe Lebrun, écuyer, seigneur de Marvoisin, donna son dénombrement au duc de Lorraine pour ce qu'il avait dans ce lieu.

Un des embranchements de la voie romaine qui allait de Strasbourg à Metz passait sur le territoire de Sivry. On y a trouvé une statue de Mercure.

SOFFET, écart, à 8 hectom. E. de Velle-sur-Moselle.

SOLDATENTHAL, hameau considérable, à 5 kilom. E. d'Absreschwiller. Le nom de Soldatenthal (*Vallée du Soldat*), vient d'une statue de Mercure qui a été trouvée à cet endroit. Il y existe une verrerie ancienne et renommée. Avant la réunion de la Lorraine à la France, les propriétaires des immenses forêts situées dans les vallons des *Vorges*, n'avaient d'autre moyen de tirer parti de leurs bois qu'en y établissant des usines à feu : telle est l'origine de la verrerie de Soldatenthal, qui existe depuis près de deux siècles. Les comtes de Linange traitèrent, pour son établissement, avec un nommé Loquet, conseiller de la régence de Saverne, à qui l'on affecta, à titre d'emphytéose, divers cantons de bois dans les forêts de Dabo : elle n'a été fixée dans sa situation actuelle qu'en 1722; auparavant elle était ambulante, c'est-à-dire que l'emplacement des fours variait à mesure que l'on épuisait un canton de forêts.

SOLDATENTHAL (RUISSEAU DE). Il prend sa source sous la scierie de Rougelbach, alimente deux autres scieries sur le territoire d'Absreschwiller, et se jette dans la Sarre après un cours de 5,800 mètres.

SOLVIMPRÉ (RUISSEAU DE). Il a sa source à Fontenoy-la-Joute; il passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Glonville, et se

jette dans le Mazerot après un cours de 6,400 mètres.

SOMMERVILLER (SOMMARVILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du Sanon, à 20 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 12 N.-O. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 539 hab., 60 élect. cens., 12 cons. mun., 172 feux. Nombre d'enfants : 93 en hiver, 55 en été. Surf. territ. : 179 hect. en terres lab., 39 en prés, 73 en vignes, 6 en bois, 10 en chènevières. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en orge 15, en seigle 20, en avoine 22; planté en vignes, de 30 à 100 ou 150, suivant la qualité. Vaches et porcs. Culture de la vigne, du blé, de l'avoine, du maïs et du chanvre. Lettres par Lunéville. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop.: 1710, 86 hab., 33 gar.; 1802, 605 hab.; 1822, 615 hab., 150 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Crévic, diast. de Lunéville. — *Spir.*: Ann. de Crévic et de Dombasle, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1587, Claude Malclerc est qualifié seigneur de Sommerviller, Dombasle, Crévic et Semi-Bezange en partie. Son père avait obtenu, en 1563, un jugement contre les chanoinesses de Remiremont au sujet du pressoir de Sommerviller. Sa postérité posséda depuis cette seigneurie. Son aïeul, François Malclerc de Sommerviller, avait été annobli par le duc Antoine, en 1528. Ce village fut érigé en cure, en 1715, par l'évêque de Toul, qui y unit Flainval et Ste.-Lucie. Les deux rangs de maisons qui forment le village étaient appelées, par les habitants, *rue du Soleil* et *rue de l'Ombre*; elles étaient de trois bans et de différentes seigneuries.

SORNÉVILLE (SORNEVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, à 19 kilom. N.-E. de Nancy, 14 S.-S.-O. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 501 hab., 50 élect. cens., 12 cons. mun., 142 feux. Nombre d'enfants : 401 en hiver, 50 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 511 hect. en terres lab., 72 en prés, 18 en vignes, 165 en bois, 18 en jardins, vergers, chènevières,

etc. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 12 hectol., en orge 10, en avoine 9. Vaches, moutons et porcs. Culture des céréales, des pommes de terre et des prairies artificielles. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1710, 51 hab., 10 gar.; 1802, 401 hab.; 1822, 505 hab., 122 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail., mait. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bioncourt, diast. de Château-Salins. — *Spir.*: Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

La haute-justice de Sornéville fut accordée, en 1501, par René II, au chapitre de la cathédrale de Metz. En 1607, il y eut un traité d'accord entre le duc Charles III et ce chapitre, au sujet de la souveraineté, juridiction et ressort de Sornéville. C'était le chef-lieu d'une belle terre et il y avait une maison seigneuriale, qui subsiste encore en partie. Les habitants payaient au roi, pour droit de sauvegarde, un gros, un resal d'avoine et une poule. Le droit de réverrie, ainsi que plusieurs autres redevances, appartenaient par moitié au roi et à l'évêque de Metz.

SOTZELING (ZOTZELING), petit village de l'ancien duché de Lorraine, à 44 kilom. N.-E. de Nancy, 14 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Château-Voué. Pop.: 153 hab., 13 élect. cens., 10 cons. mun., 27 feux. Nombre d'enfants : 15 en hiver, point en été. Surf. territ. : 560 hect.; 207 en terres lab., 48 en prés, 9 en vignes, 71 en bois. Moulin à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1710, 11 hab., 8 gar.; 1802, 153 hab.; 1822, 155 hab., 25 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Conthil, diast. de Dieuze. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ni l'histoire, ni les Archives ne font mention de cette commune.

SOUCHOT, ancienne cense-marcarterie, à l'extrémité des bois de Vitrimont, ban de Rosières.

SOUHAIT. Nom d'un ancien fief, ban et communauté de Badonviller, érigé en haute-

justice, le 15 juin 1717; il appartenait à Nicolas-François de Bilistein, intendant de la principauté de Salm.

SOUVERAINCOURT, hameau dont la réunion, avec ceux de Velle et de Puxe, forme la commune de Lalœuf (voyez ce mot). Il y avait, sur le ban de Souveraincourt, une cense domaniale et un fief considérable appartenant aux Maimbourg. Il avait été érigé par Charles IV, le 10 août 1662, en faveur du sieur de Mailfert. Il fut donné ensuite à M. de Craon, puis réuni au domaine par l'édit de 1729. Henri III, comte de Vaudémont, avait établi, le 12 novembre 1298, la grande féauté dans les trois villages de Velle, Puxe et Souveraincourt. René II y abolit les mains-mortes en 1491.

SPARPROT, ferme considérable, à 4 kilom. S. de Garrebourog.

SPARSBROD (**SPARBRUCH**, **FARBACH**), cense, à 2 kilom. S. de St.-Louis, sur la Zorn. Une partie de ce hameau appartenait à la maison d'Andlau, et le surplus, appelé Farbach, dépendait du village de St.-Louis.

SPARSBROD (**RUISSEAU DE**). Sa source est à la baraque de Hettert et son embouchure dans la Zorn; il suit un cours de 4,000 mètres, alimente un moulin sur le territoire d'Hazelbourg et une scierie sur celui de Garrebourog.

SPECK (**SPECKHAUS**), écart de Virming. Il y avait, dit-on, dans ce lieu, un village qui fut détruit par les Suédois.

SPIN (**LE**). Ce ruisseau a sa source au-dessus de Bourgalstroff; il passe sur le territoire de cette commune, sur ceux de Guébling, Vergaville (deux moulins), Guébestroff, Guénestroff et Dieuze, où il alimente les machines hydrauliques de la saline, et se jette dans la Seille après un cours de 11,500 mètres.

STEINBACH, ferme et tuilerie, à 2 kilom. N.-E. de Vergaville.

STRANHOFF, cense, à 2 kilom. de Guermange.

STRITIVALD. (Voyez Abreschwiller.)

TANCONVILLE (**TANCONVILLA**, **TANCONISVILLA**, **TECHONIS VILLA**), village de l'ancien duché de Lorraine, à 69 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 19 S.-S.-O. de Sarrebourog, chef-lieu de l'arrond., 9 S.-O. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop.: 408 hab., 41 élect. cens., 40 cons. mun., 101 feux. Nombre d'enfants : 66

en hiver, 48 en été. Surf. territ.: 408 hect.; 172 en terres lab., 61 en prés, 160 en bois. Poterie et carrière de plâtre. Ecart : *La Grenouillère*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 290 hab.; 1822, 417 hab., 85 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Salm, bail. de Lunéville; 1751, bail. de Lunéville, mait. de St.-Dié, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village remonte à une époque éloignée : en 1140, Agnès, comtesse de Langstein, donna à l'abbaye de Haute-Seille tout ce qui lui appartenait dans la paroisse de Tanconville, et en outre les terres des hommes-francs et libres, qu'ils ne cultivaient pas. Dans un traité d'échange fait entre Henri, évêque de Toul, et l'abbaye de St.-Sauveur, en 1145, il est parlé de l'église de Tanconville. Ce lieu, est-il dit dans cet acte, qui était ci-devant habité par un grand nombre d'habitants qui y possédaient des fiefs, était alors presque désert, couvert d'épines et de ronces, et n'était fréquenté que par des bêtes sauvages. Tanconville est encore désigné dans deux autres titres, l'un de 1155, l'autre de 1174. Ce village fut sans doute détruit pendant les guerres du XVII^e siècle, car, en 1710, il est qualifié de village ruiné sur le ban de Haute-Seille.

TANCONVILLE (**RUISSEAU DE**), ou du **MOULIN**. Sa source est au-dessus de Tanconville, où il alimente un moulin; il passe sur le territoire de Cirey, et se jette dans l'Herbas après un cours de 5,300 mètres.

TANTONVILLE (**TANTONIS** et **TOTONIS VILLA**), village de l'ancien duché de Lorraine, routes départementales n.° 6 de Nancy à Mirecourt et n.° 19 de Bayon à Vézelize, à 28 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 4 O. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop.: 568 hab., 57 élect. cens., 12 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 401 en hiver, 35 en été. Surf. territ.: 796 hect.; 606 en terres lab., 58 en prés, 29 en vignes, 85 en bois. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 61 hab., 16 gar.; 1802, 358 hab.; 1822, 486 hab., 125 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, bail. et comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lor-

raîne; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelise. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

De même que le village précédent, celui de Tantonville a une origine fort ancienne : l'évêque Gauzelin donna le patronage de la cure au chapitre de la cathédrale de Toul, ce qui fut confirmé par le pape Léon IX, en 1050. Tantonville a donné son nom à une illustre famille de l'ancienne chevalerie, qui prit son nom par Henri de Hain, en suite du mariage de ce seigneur avec Marguerite, fille de Hugues III, comte de Vaudémont, qui érigea cette terre en haute-justice (1250). Elle passa depuis successivement aux maisons de Lignéville, Monchat, Bildestroff, à M. de Carlinford, puis au comte de Taf qui la vendit à M. d'Ourvières. Des lettres-patentes de Stanislas, du 17 janvier 1763, firent de Tantonville le siège d'un marquisat dont dépendaient encore, en 1782, Saxon, Chaouilly, Clairey-sur-Madon, Eulmont-sous-Vaudémont, Dommarie, Forcelles-sous-Gugney, Omelmont, Praye-sous-Vaudémont, Vaudémont et Thorey. C'était une prévôté qui ressortissait nuement au parlement de Nancy. La maison de Tantonville, depuis longtemps éteinte, portait d'argent à six burelles aussi d'argent. On a trouvé autrefois, sur le territoire de Tantonville, beaucoup de médailles antiques, des figurines en bronze et d'autres objets curieux. Ce village renferme un très-beau château et un grand bâtiment qui servait autrefois de caserne de gendarmerie. Il y avait un relai de poste qui a été supprimé en 1807.

M. Nicolas, ancien curé de Tantonville, fut évêque constitutionnel de Nancy; et M. Masson, ancien curé de St.-Nicolas et supérieur du grand séminaire, est natif de Tantonville.

TARQUINPOL (*DECEM-PAGI*, *TECKEMPAUL*, *TACAMPACH*, *TECHENPUL*, *TECHEMPHUL*), petit village de l'ancien duché de Lorraine, dans une presqu'île de l'étang de Lindre, à 50 kilom. N.-E. de Nancy, 26 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 198 hab., 20 élect. cens., 40 cons. mun., 40 feux. Nombre d'enfants : 36 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 657 hect. ; 237 en terres lab., 35 en prés, 75 en bois, le reste en étang. Ecart : *Alteville*. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 51 hab., 4 gar.; 1802, 118 hab.; 1822, 187 hab., 47 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et matt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1799, canton d'Alteville, dist. de Dieuze.—*Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Tarquinpol, sans importance, et comme perdu dans une presqu'île de l'étang de Lindre, est une des plus curieuses localités de notre département. M. Beaulieu et son commentateur, M. Beaupré, ont fait de ce lieu l'objet de curieuses études archéologiques; nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à l'auteur de l'*Archéologie de la Lorraine* le résultat de ses savantes recherches. Voici comment s'exprime M. Beaulieu :

Dans l'immense plaine de Lindre, que les évêques de Metz ont convertie en étang, mais qui était autrefois une riante prairie où serpentait la Seille, s'élève un plateau de forme irrégulière et d'environ 55 hectares de superficie, sur lequel est bâti le petit village de Tarquinpol. C'est là qu'existait une ville romaine qui fut sans doute très-importante, à en juger par les restes de temples et de fortifications, les aqueducs, les fragments de statues, les médailles et les tombeaux qu'on y découvre journellement. Elle était traversée par la grande voie romaine de Strasbourg à Metz, et là cette voie se divisait en deux branches, dont l'une prenait sa direction sur Dieuze, l'autre sur Marsal, en longeant la rive gauche de la Seille. *Decem-Pagi* (tel est le nom que M. Beaulieu restitue avec justice à Tarquinpol, placé entre deux grandes villes, Metz et Strasbourg, à une distance assez considérable de l'une et de l'autre, était nécessairement une station militaire dans laquelle les troupes qu'on dirigeait sur les bords du Rhin et la Germanie, devaient trouver des vivres et des approvisionnements. Il fallait qu'on pût y loger au moins une légion, c'est-à-dire 5 ou 6,000 hommes d'infanterie et cavalerie, plus les auxiliaires dont le nombre n'était pas fixé. *Decem-Pagi*, ainsi que son nom l'indique, et était en outre le chef-lieu de six bourgs ou villages; ce fut donc une ville importante, couvrant le sol de nombreuses constructions.

Cette ville n'était pas bornée de murailles dont il subsiste encore quelques

restes ; elle recouvrait presque entièrement la presque-île.

On construisit, au V^e siècle, à l'extrémité nord-ouest de cette presque-île, une forteresse dont les restes existent encore. Elle était défendue, d'un côté par un fossé, des autres faces par un talus rapide. On y pénétrait par une seule porte qui donnait sur la voie romaine ; elle était flanquée de deux tours dont les fondations subsistent, ainsi que celles d'une autre tour de plus grande dimension, qui s'élevait à peu de distance, sur la droite. La forteresse de *Decem-Pagi* était traversée par un bel aqueduc souterrain qui passe sous l'église et se trouve bien conservé dans la cave d'une maison du village. Lorsque la population gallo-romaine (*Decem-Pagi* avait néanmoins conservé une certaine importance, puisque, au VIII^e siècle, il est encore qualifié d'*oppidum*) de cette ville eût succombé à la longue, autant peut-être par l'effet des miasmes délétères du marais, que par la faim ou le fer des barbares, les Allemands vinrent s'établir à sa place et profitèrent des matériaux de la ville antique pour bâtir dans l'enceinte de sa forteresse un village qu'ils appelèrent *Teichenphul*, ou l'étang marécageux, nom tiré de leur langue, et dont on a fait depuis *Tarquinpol*. Mais ce lieu malsain n'eut jamais qu'une population peu considérable.

On n'a découvert jusqu'à présent, dans les substractions de *Decem-Pagi*, que deux inscriptions, la première est un vœu acquitté à *Bugius*, divinité topique des *Leukes*. Elle est ainsi conçue :

BVGIO

M. MONIANVS MAGNVS

V. S. L. M.

La seconde, qu'il est à peu près impossible d'expliquer, paraît être du II^e siècle. Le fragment sur lequel elle est gravée, est encastré dans l'arcade de l'église de *Tarquinpol*. On découvre assez communément, dans cette localité, des figurines de Mercure en bronze, et d'autres qui sont en terre cuite et d'un travail grossier. Elles représentent une femme assise dont la tête est couverte d'un long voile, et qui porte un enfant. C'est *Isis*, dont le culte était très-répandu dans toute la Gaule-Belgique, et qui tient sur ses genoux le petit dieu *Osiris*.

On trouve, sur le plateau de *Tarquinpol*, quelques monnaies des *Leukes*, et surtout une quantité prodigieuse de monnaies romaines, la plupart en moyen et en petit bronze, dont la série semble s'arrêter à *Valentinien II*. Ces monnaies sont également fort communes sur un monticule qui s'élève auprès de *Tarquinpol*, et que l'on nomme l'île de *Tripoli*.

L'église actuelle n'est pas d'une haute antiquité ; elle paraît avoir succédé à une autre qui remonterait au XIII^e siècle, à en juger par ses débris.

Les environs de *Tarquinpol* et la vallée de la *Seille* furent jadis les témoins de nombreux et sanglants combats, dont l'histoire ne nous fait connaître qu'un seul. En 356, le César *Julien* ayant appris que les Allemands avaient envahi les deux Germanies, partit de *Reims* et passa par la route de *Decem-Pagi* pour aller les combattre. Mais ces derniers, profitant d'une matinée sombre et brumeuse, surprirent deux de ses légions au moment où elles prenaient les armes et chargeaient leurs bagages pour se remettre en route, et elles auraient été indubitablement taillées en pièces si les autres corps n'étaient accourus au bruit pour les dégager.

L'administration écrit *Tarquinpol*, mais *MM. Beaulieu* et *Beaupré* écrivent *Tarquinpol*.

TERROUIN (LE). Ce ruisseau a sa source sous *Lucey* et son embouchure dans la *Moselle*, où il se jette après un cours de 24,600 mètres ; il passe sur les territoires de *Lucey*, *Lanauville-dérrière-Foug*, *Trondes*, *Lagny* (un moulin), *Sanzey*, *Royaumeix*, *Ménil-la-Tour* (un moulin), *Andilly* (*idem*), *Manoncourt* (*idem*), *Avrainville* (*idem*), *Jaillon* (*idem*).

THALMATT (RUISSEAU DE). Il a sa source à *Mittelbronn*, où il alimente une tannerie, passe sur le territoire de *Vesheim*, et se jette dans le *Zintzel* après un cours de 3,700 mètres.

THEILLING, cense formée de deux maisons, à deux kilomètres environ de *Berthelming*, dont elle dépend. Son nom signifie division, parce que c'est là que se rencontrent et se divisent les finages de *Berthelming*, de *Saint-Jean*, de *Bisping* et de *Mittersheim*. A quelque distance de cette ferme se trouve un puits d'eau minérale ferrugineuse qui, dit-on,

est purgative. Theilling figure déjà dans le dénombrement de 1779.

THÉLOD (TELODIUM, TOULLO), village de l'ancien duché de Lorraine, à 24 kilom. S.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 11 N.-O. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 503 hab. 51 élect. cens., 12 cons. mun., 132 feux. Nombre d'enfants : 100 en hiver, 35 en été. Surf. territ. : 1,076 hect. ; 529 en terres lab. ; 151 en prés, 30 en vignes, 58 en bois. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 50 hab. 13 gar. ; 1802, 459 hab. ; 1822, 493 hab., 120 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, bail. du comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Pulligny, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Thélod fut érigé en haute justice, en 1122, en faveur de Rodolphe de Thélod, par Gérard II, comte de Vaudémont. Cette terre et seigneurie fut donnée en apanage à Hugues, fils de Henri II, comte de Vaudémont, et à Esseline de Vergy, son épouse. Hugues prit le nom de Thélod en 1230. Il fut la tige de l'ancienne maison de Thélod qui subsista pendant cinq générations jusqu'en 1381, époque où mourut Jehan, le dernier mâle de cette maison. Cette seigneurie fut ensuite possédée, jusqu'en 1474, par les sieurs d'Haraucourt et de Pfaffenhoven. Un descendant de cette dernière famille ayant refusé de rendre foi et hommage au duc René pour les deux tiers de cette seigneurie, et s'étant armé contre son souverain pour embrasser le parti du duc de Bourgogne, qu'il servait en qualité de capitaine, René, qui ne put le faire rentrer dans le devoir, confisqua et réunit à son domaine, en 1477, les deux tiers de la seigneurie de Thélod. Ils y restèrent jusqu'en 1590, que Charles III en investit François de Lorraine, comte de Vaudémont, qui, après en avoir joui jusqu'en 1625, les remit entre les mains du duc Charles IV, son fils. L'autre tiers de cette seigneurie était resté indivis entre la maison d'Haraucourt et les princes de Lorraine ; mais, en 1627, un seigneur d'Haraucourt ayant refusé de faire foi et hommage au duc Charles IV, ce prince se mit en possession du dernier tiers de la terre de Thélod, et pour marquo de la félonie de son

vassal, fit mettre au-dessus de la grosse tour du château une lanterne de bois, qui y resta jusqu'en 1633, époque où ce château fut brûlé et démolí par ordre de Louis XIII. La seigneurie de Thélod demeura au domaine jusqu'au 8 février 1714 ; Léopold la donna alors au comte Le Bègue et l'incorpora au comté de Chaligny. Enfin, en 1729, cette seigneurie fut définitivement réunie au domaine par le duc François. Pendant la captivité de René I^{er}, la forteresse de Thélod fut assiégée par les troupes lorraines, qui renversèrent, dit la chronique, tours et murailles et s'emparèrent du pannon portant les trois alérions ; la garnison fut obligée de se rendre. La maison de Thélod portait d'argent à trois bandes de sable. Il y avait, dans ce village, le fief de *Prémont*, et, sur le ban, l'ermitage Saint-Claude. Les deux seigneuries distinctes qui formaient la terre de Thélod, s'appelaient *Tantonville* et *Barisey*. La taille ordinaire des habitants était de 85 francs. Chaque laboureur devait un bichet de blé et d'avoine et douze poules ; les manouvriers un bichet de blé, un resal d'avoine et douze poules.

THEY (THEY-SOUS-VAUDÉMONT), très-petit village de l'ancien duché de Lorraine, chemin de grande communication n.° 12 de Toul à Mirécourt, à 39 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 11 S. de Vézelize, chef-lieu du canton. Annexe de Gugney. Pop. : 77 hab., 8 élect. cens., 10 cons. mun., 19 feux. Nombre d'enfants (Voyez *Gugney*). Surf. territ. : 169 hect. ; 163 en terres lab., 14 en prés, 4 en vignes, 18 en bois. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 12 hab., 7 gar. ; 1802, 85 hab. ; 1822, 101 hab., 19 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, bail. et comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelize, maît. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Vaudémont, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Diarville, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Le plus ancien titre où il soit question de ce village est daté de 1454 ; c'est un dénombrement de Thielman Volf, écuyer, pour la moitié de la maison forte de They, le quart de la seigneurie de ce lieu, etc. They fut érigé en haute justice, en 1627, en faveur de M. Diéber Virion, qui y fonda, en 1630, une chapelle

qui eut titre de prieuré séculier. Ce gentilhomme, dont la famille avait été anoblie en 1598, avait été mayeur de Vézelize, secrétaire des commandements et finances du duc de Lorraine, son résident en Espagne et à la cour de Rome; plusieurs de ses descendants portèrent aussi le titre de seigneurs de They-sous-Vaudémont. Dans la suite, cette terre fut vendue à M. de Bourcier, lieutenant-général au bailliage du comté de Vaudémont.

THEZEY-SAINTE-MARTIN (THEZAIUM, THEZAI, THESSI), village de l'ancien duché de Bar, rive droite de la Seille, à 32 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-E.-E. de Nomeny, chef-lieu du canton. Pop. : 456 hab., 46 élect. cens., 40 cons. mun., 116 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 787 hect. ; 647 en terres lab., 92 en prés, 7 en vignes. Ecart : *Saint-Martin*; moulin à grains. Lettres par Nomeny.

Anc. pop. : 1710, 49 hab., 9 gar. ; 1773, 52 hab. ; 1802, 475 hab. ; 1822, 524 hab. ; 114 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. de Nomeny, mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Saint-Mihiel ; 1790, canton de Nomeny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Archiprêtre de Nomeny, dio. de Metz. Thézey fut long-temps annexe de Saint-Martin.

Le village de Thézey remonte à une époque assez reculée; car des seigneurs de son nom existaient déjà au XIII^e siècle. On raconte que Guillaume de Thézey, qui se distingua dans la Palestine, mourut en 1243, et qu'un clerc lui fit cette bizarre épitaphe :

Chi gesist ong molt braf kevaliers.

Ki at gléné maintes loriers.

Ens en Affrik, tojors couviers d'aciens,

Thezey et nom de molt grant ligniers,

O Deix, donex guerdans as chils prous gouriers.

En 1276, Renaud de Cherisey est qualifié seigneur de Thézey. Jean de Cherisey, mort en 1427, avait épousé Perette de Thézey.

Jean de Toulon, seigneur de Thézey, ayant embrassé, en 1473, le parti du duc de Bourgogne, René II confisqua la terre et la donna à Jean de Baulde (1477). Ce fut ce dernier, appelé aussi Jean de Vaudrey, qui eut l'honneur de porter la bannière ducale pendant la bataille de Nancy. En 1700, la seigneurie de

Thézey appartenait à M. le comte de Bressé; depuis elle passa à M. de Raigecourt, son grand-père. La terre et seigneurie de ce lieu était confiée à la garde d'un officier qui prenait le titre de juge et greffier de la haute justice de Thézey et de juge-garde de la seigneurie. Un canton du finage, où avaient lieu les exécutions, a conservé le nom de canton de *la Justice*. Les sujets de cette seigneurie étaient tenus, dit-on, de battre l'eau à l'entrée de la nuit, afin d'empêcher le coassement des grenouilles de troubler le sommeil des habitants du château. Les gens du seigneur devaient donner les premiers coups de faux et de faucille, sans quoi on ne pouvait commencer la moisson ou la fenaison. Quand un sujet de la seigneurie se mariait hors du village, il était tenu, sous peine de douze francs d'amende, de se présenter, avant minuit, devant le seigneur ou son admodiateur.

L'église actuelle de Thézey est remarquable par sa grandeur; l'ancienne existe encore, mais ses deux tours ont disparu, et elle n'offre plus que l'aspect d'un bâtiment fort ordinaire. Quant au château, qui paraît avoir été très-fort, il subsiste aussi, mais en mauvais état d'entretien: quatre tourelles sont encore debout en partie, et l'on distingue les fondements des remparts; le donjon est renversé; il avait environ 33 mètres de hauteur, et ses pierres calcinées indiquent les ravages d'un incendie. On voit dans la cuisine, qui est bien conservée, deux cheminées gigantesques. La chapelle castrale n'a pas été détruite, mais les traces de l'autel ont disparu. Un souterrain, qui va aboutir à 5 kilomètres, dans la forêt, servait à sortir du château en cas d'attaque; son entrée est bouchée et a conservé le nom de *Trou de la Bourse*. Une galerie en pierre faisait communiquer les appartements supérieurs du château avec le donjon; il ne reste de cette galerie que dix consoles ou supports, sur lesquels sont quelques vestiges de sculptures: un serpent, un caducée et deux tortues. Il y a encore un autre château, non fortifié, qui appartenait, avant 1789, à M. de Greische. Près du village est une chapelle isolée, dédiée à saint Martin, restaurée depuis peu par M. de Scitivaux.

Avant la révolution, un collège était établi à Thézey, sous l'administration pastorale de M. Geoffroi; il comptait jusqu'à trente élèves; on

y enseignait la philosophie et même la théologie. Il s'est rouvert après la révolution et a fourni au diocèse plusieurs sujets recommandables.

THEZEY (RUISSEAU DE). Sa source est dans le département de la Moselle; il passe sur le territoire de la commune dont il porte le nom, et se jette dans la Scille après un cours de 3,000 mètres.

THIAUCOURT (THEOLDI CURTIS, THERNIS CURTIS), petite ville de l'ancien duché de Bar, route départementale n.° 45 de Nancy à Verdun, et chemin de grande communication n.° 3 de Thiaucourt à Arnville et Essey, à 44 kilom. N.-O. de Nancy, 33 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond. Thiaucourt est le chef-lieu d'un canton qui comprend 23 communes. Pop. : 4657 hab., 435 élect. cens., 46 cons. mun., 470 feux. Nombre d'enfants : 309 en hiver, 279 en été. Quatre sœurs de la doctrine chrétienne. Surf. territ. : 342 hect. en terres lab., 31 en prés, 193 en vignes, 484 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle peut rapporter 10 hectol., en avoine 12; planté en vignes 24. Les vins de Thiaucourt jouissent d'une grande réputation, aussi la vigne y est-elle le principal genre de culture. Moulins à grains, tanneries; bureau de charité, d'enregistrement et des domaines, brigade de gendarmerie à cheval, etc.; pont de sept arches sur le Mad. Foires : les 27 mai et 29 novembre.

Anc. pop. : 1710, 482 hab., 68 gar. ; 1862, 4,100 hab. ; 418 feux ; 1822, 4,244 hab., 378 feux. — *Anc. div.* : 1710, chef-lieu d'une prév., bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, chef-lieu d'un bail., mait. et cout. de St.-Mihiel, gén. de Nancy ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : archiprêtre de Gorze, archidiacon. de Vic, dio. de Metz.

La ville de Thiaucourt, que nous trouvons mentionnée dans plusieurs titres du XII^e siècle, paraît avoir joui, à une époque fort reculée, de la réputation qu'elle possède encore aujourd'hui pour ses vins. Pérard, dans son cartulaire de l'année 1137, dit qu'il s'en faisait un grand commerce dans le pays et dans les pays étrangers. Dès l'année 1247, elle est qualifiée de ville. En 1258, elle fut brûlée et pillée par les troupes de l'évêque de Metz, qui était en guerre avec Thiébaud II, comte de Bar. En

1539, Henri, comte de Bar, accorda des exemptions et franchises aux arbalétriers de la ville de Thiaucourt. En 1471, cette ville fut de nouveau pillée et brûlée par les Bourguignons de Charles-le-Téméraire. Treize ans plus tard, les Messins étant en guerre avec le duc René II, investirent le château de Preny, puis, se répandant dans le pays, se présentèrent devant Thiaucourt pour le livrer au pillage. Mais les bourgeois qui faisaient le guet, donnèrent l'alarme et les habitants empêchèrent les Messins de pénétrer dans la ville, l'ayant fermée à l'aide de bois et de palissades (1493). En 1508, le duc Antoine étant venu à Thiaucourt, qui portait le nom de ville et cependant n'était que comme un simple village, sans fermeture ni tours, étant seulement gardée avec des mauvaises palissades, déclara aux bourgeois qu'il fallait environner la ville de murailles, et qu'il y ferait travailler incessamment. Et, afin de lui donner une nouvelle importance, ce prince y établit un marché par semaine et deux foires par an, qui se tenaient anciennement à La Chaussée. En 1551, les habitants obtinrent la permission d'avoir des fours particuliers en payant 5 gros par ménage, et les boaiagers 48 gros par an. Les murs et les tours de la ville furent commencés en 1570 et terminés en 1576, en partie aux frais du duc. Mais les bourgeois étant toujours demeurés assujettis à la garde du château de La Chaussée, ce qui les fatiguait en les détournant de leur travaux ordinaires et de la garde de leur propre ville, présentèrent, à ce sujet, une requête au duc Charles III, qui leur accorda, le 10 décembre 1580, une charte ainsi conçue :

« Déclarons nos bourgeois, manants et habitants de Thiaucourt, francs, quittes et exempts de la garde du château de La Chaussée, et semblablement quittes et exempts de la juridiction du prévôt dudit lieu; attribuons au mayeur dudit Thiaucourt la connaissance, juridiction et jugement de première instance en toutes actions réelles, personnelles, mixtes civiles et criminelles, (excepté les personnes privilégiées), sur et entre tous et chacun bourgeois, manants et habitants dudit Thiaucourt, et de ceux des villages d'Envezin et Borilloville, sous le ressort par appel du bailliage de Saint-Mihiel, et de la cour souveraine des

Grands-Jours dudit lieu ; voulons néanmoins et entendons que les habitants et sujets desdits Euvezin et Bouillonville demeurent tenus et sujets à la garde du château de La Chaussée, et non à ladite ville de Thiaucourt. » En 1382, le même duc Charles III, afin d'empêcher les usurpations des titres de noblesse, nomma des commissaires pour vérifier ces titres et se faire présenter les armoiries des villes de ses états. La ville de Thiaucourt, qui n'en avait pas eu jusqu'alors, obtint des armes « blasonnées, escartelées au premier et dernier aux armes de Bar, qui sont d'azur adossé d'argent, cantonnées de quatre croisettes aux pieds fichés de même ; au second et troisième, d'argent chargé d'un raisin au naturel, feuillé et tigé de synople, surmonté d'un chef d'or chargé aussi d'un T antique de sable, avec cette devise : *In magnitudine brachii sui.* » Ces armoiries furent changées dans la suite, car nous les trouvons ainsi indiquées par Durival : d'azur à la tour d'argent crénelée, maçonnée de sable, côtoyée de deux barbeaux adossés d'or. Par lettres-patentes du 3 mai 1672, confirmées par Léopold, le 21 juin 1708, Charles III permit à Mathieu de Rosselange de rétablir en fief l'ancien fort de Thiaucourt. Cette maison, appelée le *Fort de l'Église*, avait été amortie par le duc Henri, en 1612.

En 1710, ainsi que nous l'avons dit, Thiaucourt était le siège d'une prévôté dont la juridiction s'étendait sur huit villages ; cette prévôté fut supprimée en 1751 et remplacée par un bailliage. Cette dernière juridiction était peu considérable, les différents lieux qui la composaient étaient du diocèse de Metz, à l'exception de Rembercourt. Le bailliage de Thiaucourt était presque entièrement régi par la coutume de St.-Mihiel. La mesure des grains y était la quarte, pesant 132 livres ; elle se divisait en quatre bichets. La quarte d'avoine faisait dix boisseaux $\frac{2}{3}$ de Paris. Ce bailliage était composé du bailli, lieutenant-général, du lieutenant-particulier-assesseur, de deux conseillers, de l'avocat-procureur du roi et du greffier. Le corps de l'hôtel-de-ville était formé du maire royal chef de police, de trois échevins, de l'échevin-trésorier, du procureur du roi et du secrétaire-greffier.

Il y avait, dans cette ville, un couvent de Capucins, dont l'établissement avait été autorisé

le 15 mars 1508. Les bâtiments servent aujourd'hui de maisons d'habitation. L'église est moderne ; mais, dans le cimetière, se trouve une petite chapelle sans ornement ancien, que deux ogives triflées peuvent faire attribuer au XV^e siècle.

Vivien de Thiaucourt fut annobli, pour services rendus, par lettres de Robert, duc de Bar, données à Pont-à-Mousson le 1.^{er} septembre 1593. C'est un des plus anciens annoblissements de la province.

THIAVILLE, village de l'ancien évêché de Metz, rive gauche de la Meurthe, à 65 kilom. S.-E. de Nancy, 35 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Annexe de Lachapelle. Pop. : 626 hab., 63 élect. cens., 12 cons. mun., 147 feux. Nombre d'enfants : 95 en hiver, 55 en été. Surf. territ. : 446 hect. ; 238 en terres lab., 160 en prés. Deux moulins à grain. Ecart : *Fagnou*. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1802, 465 hab. ; 1822, 550 hab. ; 76 feux. — *Anc. div.* : 1756, chàtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Baccarat, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Lachapelle, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Ce village, dit Steimer, était anciennement une ville fortifiée ; on voyait encore, dans le siècle dernier, du côté de la rivière, des restes de ses fortifications, comme portes et fossés d'enceinte. En 1338, il y eut un accord entre le duc Raoul et Adémar, évêque de Metz, au sujet de Thiaville ; et en 1342, une bataille se donna, près de ce lieu, entre les gens de l'évêque et ceux du duc de Lorraine. La forteresse de Thiaville avait été ruinée, selon Dom Calmet, en 1259 ; ce qui lui ferait supposer une origine fort ancienne. Mais nous croyons plutôt qu'il faut lire 1359 ; la destruction de cette forteresse devant avoir eu lieu probablement à la suite des démêlés de l'évêque et du duc, puisqu'elle fut ruinée de leur consentement réciproque.

THIAVILLE, hameau, à 2 kilom. S. d'Angomont ; il n'est qualifié que de dense en 1756.

THIEBAULT-PONT (RUISSEAU DE). Il sort de la Queue-de-l'Étang, passe sur les territoires de Clémery et Port-sur-Seille, et se jette dans la Seille après un cours de 5,500 mètres.

THIÉBAUMÉNIL (THEOBALDIMANTLE THIÉBAUMÉNIL), village de l'ancien duché de Lorraine, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 41 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 11 E. de Lunéville (Sud-Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 514 hab., 51 élect. cens., 12 cons. mun., 149 feux. Nombre d'enfants : 116 en hiver, 52 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 383 hect.; 252 en terres lab., 94 en prés. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, [41 hab., 4 gar.; 1802, 350 hab.; 1822, 480 hab, 120 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1751, bail. et malt. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bénaménil, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Marainviller, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le seul titre dans lequel il soit parlé de ce village est daté de 1569; c'est un traité de paix entre le duc Jean et Elme, comte de Linange, à qui *Thiebault-Ménil* avait été engagé.

THILLE (RUISSKAU DE) ou DE VAUCOURT. Sa source est sous le village de Xousse et son embouchure dans le Sanon; il suit un cours de 3,800 mètres, en passant sur les territoires de Vaucourt et Lagarde.

THOREY (TORREIUM, THIERREY), village de l'ancien duché de Lorraine, rive droite du Brénon, chemin de grande communication n.° 12 de Toul à Mirecourt, à 35 kilom. S.-S.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 S. O. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 298 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 85 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 17 en été. Surf. territ. : 550 hect. en terres lab., 70 en prés, 5 en vignes. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 15 hectol., en seigle, 16, en avoine 25; planté en vignes 50. Chevaux et bœufs. Culture du blé et de l'avoine. Four à chaux, moulin à grains. Ecart : *Letanges*. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 34 hab., 16 gar.; 1802, 250 hab.; 1822, 393 hab.; 75 feux. — *Anc. div.* 1594 et 1710, fief, bail. et comté de Vaudémont; 1751, bail. de Vézelize, malt. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Dommarie, doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village est ancien : il est parlé de son église dans la confirmation des biens de l'ab-

baye de Bouxières-aux-Dames par l'empereur Othon, en 965. En 1261, Thibaut, comte de Bar, affranchit et mit au droit de Stenay tout ce qu'il avait à *Thierrey*, Saxon, etc. En 1491, René II y abolit les mains-mortes. Cette terre fut donnée à M. le comte de Vidampierre, la juridiction étant réservée au bailliage, à l'exception des amendes que le seigneur faisait *eschiquer* par un juge-garde. Thorey fut réuni au domaine en 1729. Le père de ce lieu était obligé d'aller chercher et reconduire le bétail du meunier pour le remettre au troupeau communal. Les habitants devaient suivre la bannière du comté de Vaudémont; ils étaient tail- lables deux fois l'an et soumis à quatre jours de corvées et les faucheurs à autant de jours qu'ils avaient de chars. Le droit de taverne était de 10 francs.

THUILLEY-AUX-GROSEILLES (TULLIACUS, TITILIACUM), village de l'ancien duché de Lorraine, route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 25 kilom. S.-O. de Nancy, 15 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 10 N.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 356 hab., 36 élect. cens., 40 cons. mun., 98 feux. Nombre d'enfants : 66 en hiver, 21 en été. Surf. territ. : 420 hect. en terres lab., 19 en prés, 7 en vignes, 500 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 7 hectol., en orge et avoine 10. Bêtes rouges et blanches. Moulin à grains. Ecarts : *Michaux*, moulin. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 22 hab., 4 gar.; 1802, 212 hab.; 1822, 290 hab., 80 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelize, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Colombey, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. d'Ochey, doy. et dio. de Toul.

Le village de Thuilley, dont la cure appartenait à l'abbaye de St-Mansuy, est désigné, avec son église, dans la confirmation des biens de ce monastère, par l'empereur Othon, en 965. Les anciens monuments parlent de la Centaine de Thuilley et de celle de Bouvron. C'est par erreur, ce nous semble, que D. Calmet confond le nom de Thuilley avec celui de Thesey, près Vaucouleurs, ancienne maison royale, où se tint un concile célèbre, et où Charles-le-Chauve publia ses Capitulaires.

TILLON, ancien fief à Amance.

TINCERY (THINCHERI), village de l'ancien duché de Bar, à 35 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 16 N.-N.-O. Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 3. N. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 591 hab., 39 élect. cens., 10 cons. mun., 98 feux. Nombre d'enfants : 74 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 839 hect. ; 441 en terres lab., 82 en prés, 23 en vignes, 263 en bois. Moulin à grains, carrières de pierres de taille. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 59 hab., 13 gar. ; 1773, 72 hab. ; 1802, 264 hab. ; 1822, 365 hab., 83 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, canton de Delme, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village faisait partie de la baronnie de Viviers ; il est ancien, car nous voyons un seigneur de son nom (*Balduinus de Thincheri*) figurer comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Haute-Seille par Henri, comte de Salm, en 1186. Le plateau qui couronne la montagne de Tincery était occupé par un camp romain d'une grande étendue qui communiquait avec la côte de Delme où se trouvait une station militaire fortifiée. L'opinion populaire est qu'il existe un chemin couvert conduisant du camp de Tincery au village de Viviers.

TINCERY, cense, à 1 kilom. E. de Xocourt.

TOMBE (RUISSEAU DE LA). Il a sa source à la ferme de Mehon, passe sur les territoires de Deuxville et Einville, et se jette dans le Sanon après un cours de 5,000 mètres.

TOMBLAINE (TUMBELLA, TUMULUS ALANORUM), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le bord de la Meurthe, à 3 kilom. S.-E.-E. de Nancy (ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 590 hab., 60 élect. cens., 42 cons. mun., 458 feux. Nombre d'enfants : 72 en hiver, 50 en été. Surf. territ. : 613 hect. ; 375 en terres lab., 125 en prés, 6 en vignes, 53 en bois. Tuilerie, four à chaux, féculerie, fabrique de draps, moulin à grains. Ecart : *Ste.-Marguerite*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1710, 46 hab., 3 gar. ; 1802, 401 hab., 1822, 524 hab. ; 117 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de la même ville,

cont. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. d'Essey, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

En 1263, Miles de Vandières, seigneur d'Essey, reprit du duc Ferry le village de Tomblaine et moitié du moulin de ce lieu, mouvant de Geoffroy de Rosières. En 1579, Aubert, bâtard de Lorraine, échangea avec le duc Jean ce qu'il avait à Richarénéil et Ludres, contre ce que le duc possédait à Essey, St.-Max, Dommartemont et Tomblaine.

Selon quelques antiquaires, les Alains auraient été taillés en pièces par les troupes romaines du camp de Dommartemont et d'Afrique, près du village de Tomblaine, et on aurait donné au lieu du combat le nom de *Tombeau des Alains* (*Tumulus Alanorum*), pour perpétuer le souvenir d'un événement aussi remarquable. Suivant M. Beaulieu, le nom de ce village, en langue gallique, signifierait un lieu élevé situé près d'un marais ou d'un amas d'eau (*Tom*, *Tomm* ou *Tum*, digue, levée, levée, chose grande, ou boue, limon, source ; *Blaen* ou *Blen* se traduit par tête, frontière, lieu élevé). Le sol de ce village, qui est composé de sable et d'argile, a dû être beaucoup plus élevé il y a deux mille ans qu'aujourd'hui, et il a pu être entraîné en partie par les eaux des pluies ou celles de la rivière. Quant à l'amas d'eau qui aurait autrefois existé près de Tomblaine et sur l'emplacement de la prairie de Nancy, c'est un fait devenu incontestable par l'étude du terrain et les découvertes faites dans les fondrières de cette prairie. Elle était autrefois couverte de marécages et de bois qu'une inondation aura tout-à-coup bouleversés en recouvrant le sol d'une couche de terre végétale entraînée des coteaux voisins.

La vue du village de Tomblaine a été gravée par Callot et Israël Sylvestre. M. le maréchal Mollitor y possède un château qui n'a rien de remarquable, et qui appartenait autrefois au munitionnaire Cerf-Beer. On passait autrefois la Meurthe, à Tomblaine, sur un bac, remplacé maintenant par un beau pont en pierre de cinq arches en maçonnerie, de 12 mètres 70 centimètres d'ouverture chacune ; il a été construit, par voie de concession de péage, pendant 99 années, par M. le baron Buquet. Les travaux ont commencé le 1.^{er} février 1849 ; la première pierre a été posée

le 2 juillet, et la dernière clé, le 6 septembre de la même année. Le passage était autorisé et le péage perçu le 6 octobre 1842. La réception a eu lieu le 10 juin 1843, en présence de M. le préfet et de plusieurs habitants notables de Nancy, par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, assisté de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Midi. Les travaux de ce pont ont été habilement conduits et exécutés par M. Solet, architecte entrepreneur à Nancy.

L'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre, a été posée sous la quatrième assise, aval, de la calée, rive gauche :

Louis-Philippe I.^{er}, roi des Français,
J.-B. Teste, ministre des travaux publics,
A.-V. Legrand, sous-secrétaire d'état,
Lucien Arnault, préfet de la Meurthe,
J. Jaquiné, ingénieur en chef,
Charles Duhoux, ingénieur d'arrondissement,
Baron Alfred Buquet, concessionnaire,
A.-F. Solet, architecte entrepreneur.

La première pierre de ce monument a été posée

le 2 juillet 1842,
par M.^{lle} Marie Buquet.

Près de Tomblaine était l'ermitage Ste.-Marguerite.

TOMBLAINE (RUISSEAU DE). Il a sa source au-dessus de Saulxures, passe à Tomblaine où il alimente une filature de laine, une de coton et un foulon, et se jette dans la Meurthe après un cours de 4,800 mètres.

TONNOY (TONNAGIUM, TONNAGIA, TOURNOY), village de l'ancien duché de Lorraine, rive droite de la Moselle, à 21 kilom. S.-S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 41 S. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 767 hab., 77 élect. cens., 42 cons. mun., 210 feux. Nombre d'enfants : 185 en hiver, 85 en été. Surf. territ. : 4,216 hect. ; 670 en terres lab., 91 en prés, 27 en vignes, 186 en bois. Deux moulins à grains. Ecart : *Xandronviller*. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 74 hab., 10 gar. ; 1802, 275 hab., 1822, 585 hab., 150 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Rosières, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Rosières, dist. de Nancy. — *Spir.* :

Ann. de Ferrières, doy. du Port, dio. de Toul, év. de Nancy.

Tonnoy, qui a donné son nom à une ancienne famille, et qui est appelé *Tournoy* dans des titres du XIV^e siècle, a eu autrefois de l'importance. Vers 1690, une verrerie y fut créée et Léopold l'autorisa par lettres-patentes du 15 septembre 1698. La translation de cette usine à Porcieux (Vosges), autorisée en 1705, ne dut être d'abord que partielle, car Bagnon mentionne encore la verrerie de Tonnoy dans un manuscrit autographe daté de 1719. Elle avait entièrement cessé d'exister en 1779, car Durival n'en parle pas. Pendant la guerre du duc de Bourgogne contre la Lorraine, Tonnoy ayant été occupé par quatre cents Bourguignons dont une partie s'était imprudemment logée dans le village, un habitant du lieu alla en prévenir le capitaine Malhortie, qui commandait à Rosières. Celui-ci, prenant tous ses gens, arriva de nuit à Tonnoy, tomba sur les Bourguignons, massacra ou fit prisonniers tous ceux qui étaient dans les maisons, leur enleva un butin considérable, puis retourna à Rosières. Le lendemain, les chefs sortirent du château de Tonnoy, et, après avoir mis le feu au village, retournèrent au camp du duc de Bourgogne. Durant l'invasion française, le château de Tonnoy, défendu par seize hommes qui commandait un soldat de fortune, nommé Jean-le-Borgne, soutint un siège contre les troupes françaises et n'ouvrit ses portes au maréchal de La Ferté qu'après une capitulation honorable. On n'en fit pas moins imprimer à Paris une relation de ce siège, sous le titre : *La prise du fort château de Tonnoy en Lorraine, par le marquis de La Ferté*. Le château, démantelé à cette époque, a conservé ses tourelles carrées, ses fossés, sa terrasse et une grosse tour ronde provenant de l'ancienne forteresse qu'occupèrent les Bourguignons. L'église est simple, mais son portail, du XV^e siècle, est d'un bon style et bien conservé.

La maison de Tonnoy portait d'azur à la croix d'argent, cantonnée de dix-huit fleurs de lys d'or, cinq aux deux premiers quartiers.

TORCHEVILLE (TORSVILLER, TORSCHWILLER, DORSWEILER), village de l'ancien duché de Lorraine, à la source de la Rhode, à 60 kilom. N-

E. de Nancy, 36 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 4 S. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 511 hab., 51 élect. cens., 12 con. mun., 402 feux. Nombre d'enfants : 152 en hiver, 32 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 1,035 hect. ; 379 en terres lab., 86 en prés, 540 en bois. Une tuilerie, plusieurs étangs. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 58 hab., 5 gar. ; 1802, 275 hab. ; 1822, 403 hab., 83 feux. — — *Anc. div.* : 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, géu. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Albestroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Archiprêtre de Morange, dio. de Metz.

Torcheville, qui donnait son nom à une maison de chevalerie, portant facé, l'écu déchiqueté, a une origine assez ancienne. Nous avons déjà parlé, à l'article *Munster*, d'un seigneur de Torsviller qui bâtit l'église de ce lieu. En 1535, Villaume, chevalier, seigneur de Torsviller, ayant tenu des propos injurieux contre l'évêque Raoul de Coucy et fait des courses sur les terres de ce prélat, sur celles du duc de Lorraine et du comte de Bar, on lui fit la guerre et on assiégea son château, qu'il fut obligé de remettre entre les mains des princes ligués contre lui. En 1544, le duc Raoul, permit à Pierre de Torsviller d'ériger une saline sur une place qui était son fief, entre *Téchampul* et *Germange*, dont les profits se partageraient entr'eux par moitié. En 1418, le village de Torcheville fut vendu au duc Charles II par Jean Wisse de Gerbéviller, avec l'étang de l'hôpital et de Halbschelt. Torcheville eut beaucoup à souffrir pendant les guerres du XVII^e siècle : en 1650, ce village n'avait plus d'habitants.

TOUL (LEUCHA, TULLUM, TULLO, CIVITAS LEUCHORUM, TULLUM LEUCHORUM), ville, capitale de l'ancien évêché de Toul, sur la Moselle, au pied des côtes de St.-Michel et de Barine, routes royales n.° 4 de Paris à Strasbourg, n.° 60 de Metz à Orléans, routes départementales n.° 2 de Toul à Pont-à-Mousson, et n.° 5 de Verdun à Epinal, à 24 kilom. O. de Nancy. Pop. : 7,037 hab., 384 élect. cens., 23 cons. mun., environ 1,800 feux. Nombre d'enfants : 975 en hiver, 808 en été. Six sœurs de la Doctrine-Chrétienne et trois de St.-Charles. Surf. territ. : 1,300 hect. en terres lab., em-

ployés à la culture du blé, du seigle de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des légumes secs, du houblon et des prairies artificielles. Ces 1,300 hectares se divisent en trois saisons (à peu près par tiers), l'une pour la culture du froment, l'autre pour l'orge et l'avoine, la troisième reste en jachères ; 555 hect. en prés, 445 en vignes, 135 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 12 hectol. et demi, en orge 15, en avoine 10 ; planté en vignes 60. Vaches et moutons. On n'est pas dans l'usage d'élever du gros bétail à Toul, où les pâturages sont peu abondants : si l'on y nourrit quelques vaches, c'est pour entretenir les étables ou les livrer à la consommation dès qu'elles cessent de produire ou de fournir du lait. La principale culture est celle de la vigne, dont les produits sont renommés. Serrureries, taillanderies, coutelleries, imprimerie, gravure, brasserie, tanneries, vinaigreries, moulins à grains, tuilerie, faïencerie, four à chaux, etc. etc. ; deux paroisses, synagogue, salle de spectacle, propriété particulière, construite en 1804 ; salle d'asile vaste et aérée, construite aux frais de la ville ; bibliothèque fondée récemment et possédant environ 3,000 volumes ; caisse d'épargne, hospice et maison de charité, collège communal, écoles primaires, société d'agriculture, inspection forestière, recette des finances, inspection et bureau d'enregistrement, des domaines et des hypothèques, direction des contributions indirectes, commandement militaire de 4^e classe, brigade de gendarmerie à cheval, garde nationale composée d'un effectif de 828 hommes, y compris les faubourgs, et commandée par un chef de bataillon ; belle compagnie de sapeurs-pompiers, subdivision de cavalerie, compagnie d'artillerie armée de deux pièces de quatre. La force militaire de Toul suffirait pour arrêter quelques jours un corps d'armée, mais la ville ne pourrait supporter un siège de longue durée, parce qu'elle est environnée de hauteurs d'où il serait facile de la battre. Cependant cette ville possède de nombreux établissements militaires, eu égard à son étendue : outre ses quatre corps de casernes destinés à la cavalerie et à l'infanterie, on vient encore d'y en établir deux autres avec manutention et une artificerie à l'abri de la grosse artillerie ; une poudrière abritée de même et construite il y a

quinze ans ; un hôtel du génie où résident un commandant , un capitaine et des gardes ; un arsenal , un manège couvert , des magasins à fourrage , des écuries militaires , un hôpital desservi par des sœurs de St.-Charles. Ecart : *Gare-le-Coup, Libdeau, Longeau, St.-Epvre, St.-Mansuy.*

« La fertilité des environs de Toul , dit M. Ba-taille , à qui nous empruntons cette note , l'abondance des vivres , son gibier et son vin , y ont fixé un grand nombre d'anciens militaires , en leur offrant une existence meilleure et moins coûteuse que partout ailleurs. Il en est encore ainsi quoique , depuis quinze ans , la valeur des propriétés se soit accrue d'un tiers pour les maisons et des deux tiers pour les biens ruraux.

» Le Toullois est essentiellement ami de l'ordre , industriel et économe ; chacun a son champ , et la main-d'œuvre est assez élevée pour bannir la misère de la cité. Du reste , la ville , qui ne jouit que d'un revenu de 80 mille francs , entretient un matériel de 80 reverbères à nouveau système , un pavage complet et régulier , d'environ 1,500 mètres en tous sens , et de nombreuses fontaines ; la surveillance de la police y est si active et si multipliée , que les vols y sont des événements très-rares.

» Son commerce n'a de spécialité que ses vins , et son sol est planté de vignes *grosse race* dite *Verdunois*. (On prétend que la *petite race*, appelée *Pinot*, et que l'on cultivait autrefois , rendait ses vins plus délicieux ; c'est une erreur , car , ou bien la culture de la vigne s'est améliorée , ou bien l'ancienne réputation du *Pinot* était usurpée , puisque les vins toullois sont estimés et de garde comme ils l'étaient autrefois.)

» Il entre annuellement à Toul , par chaque vendange , environ 40,000 hectolitres de vin qui , à 25 francs , produisent un million. Ses côtes , dans une ligne de 25 kilomètres , renferment dix villages et possèdent plus du double de vignes , de là l'aisance et la richesse des cultivateurs dont les vins s'exportent en Alsace , dans le Barrois et la Champagne , exportation qui sera plus facile et plus avantageuse lors de l'achèvement du canal de la Marne au Rhin , qui passera directement dans les remparts de la ville. Les autres productions qui ont valu à Toul quelque renommée , sont la charcuterie fraîche et sèche , les andouilles et le gibier ,

fort estimés des gourmands de la capitale , et la pâtisserie , notamment les tourtes , qui sont les meilleures de la Lorraine. »

L'arrondissement de Toul , composé de cinq cantons et de 119 communes , est le moins peuplé des cinq arrondissements du département de la Meurthe ; néanmoins il est le plus agricole , le plus riche et celui qui paie le plus de contributions après ceux de Nancy et de Lunéville. Il ne renferme d'établissements industriels importants que la manufacture de verres de Vannes , la faïencerie de Bellevue et le moulin à blé de Chaudeney , établi à l'anglaise.

Toul , surnommé la *ville sainte* (*urbis pia*) , du grand nombre de ses évêques promus aux honneurs de la canonisation ; la *ville ancienne* et la *ville fidèle* (*prisca et fidelis*) , Toul remonte à une haute antiquité : il était la capitale de pays des Leukes ou Leuquois , et était déjà florissant longtemps avant la domination romaine dans les Gaules. Cette ville devait être considérable sous les empereurs : sa situation sur la grande voie militaire qui conduisait de Langres à Trèves , y attirait une affluence considérable de Romains. Ces derniers la fortifièrent au IV^e siècle , mais son enceinte était beaucoup moins étendue qu'aujourd'hui , et présentait la figure d'un carré long. On peut voir encore maintenant des ruines de ces anciens remparts dans les maisons , au nord , de l'impasse du Pont-Caillant , dans un angle de la rue Neuve et dans plusieurs autres endroits. Au VIII^e siècle , on éleva une seconde ligne de fortifications qui embrassait le bourg de St.-Amand et n'était séparé du château (c'est ainsi qu'on nommait la première enceinte) que par une branche de l'Ingressin , et occupait l'espace compris entre les rues du Change , des Fèvres , de la Rousse et des Artisans. Cette double ligne de remparts subsista jusque vers le milieu du XIV^e siècle. Les faubourgs St.-Epvre et St.-Mansuy ne commencèrent à s'élever que dans le cours des V^e et VI^e siècles.

Au IV^e siècle , Toul , dit un historien de la vie de saint Mansuy , était une ville commerçante , riche et populeuse ; les campagnes d'alentour étaient très-fertiles , une belle ceinture de marais , de nombreuses tours et des fossés constamment remplis d'eau l'enveloppaient de toutes parts. C'est à cette époque que saint Mansuy ,

envoyé par le pape, vint prêcher l'évangile aux Leukes. On raconte que cet apôtre ayant miraculeusement rendu la vie au fils du magistrat qui commandait dans la ville, celui-ci, ainsi que tout le peuple, se convertirent au christianisme et proclamèrent Mansuy premier pasteur de leur église. Au commencement du V^e siècle, Toul, comme Metz et Trèves, fut saccagé par les Goths, les Bourguignons, les Vandales et les Huns. Vers 450, il tomba sous la domination des Franks. En 496, Clovis, revenant de vaincre les Allemands dans les plaines de Tolbiac, passa par Toul, où saint Vaast, prêtre de cette église, fut chargé d'accompagner le chef des Franks et de le préparer au baptême qu'il allait bientôt recevoir à Reims. Dans les premières années du VI^e siècle, saint Epyre jeta les fondements de la célèbre abbaye qui porta son nom, et dont l'église fut achevée par Alhaud, son successeur, qui y établit une communauté d'hommes. Antimonde, troisième évêque, agrandit et embellit ce monastère, où il venait souvent, dit-on, se reposer des travaux de l'épiscopat. En 550, il se tint à Toul un concile ayant pour objet d'examiner les plaintes de plusieurs seigneurs franks qui avaient été excommuniés par l'archevêque de Trèves pour avoir violé les anciens canons de l'église contre les mariages incestueux. En 612, Théoderik II, roi de Bourgogne, et son frère, Théodebert II, roi d'Austrasie, se livrèrent une sanglante bataille près de Toul, dans une plaine appelée *Champagne*, qui se prolonge jusqu'à Gondreville, et que traversait autrefois, dans toute sa longueur, le chemin de Toul à Nancy. Théodebert fut vaincu et prit la fuite avec les débris de son armée. Le lieu du combat est encore désigné sous le nom de *Champ-des-Allemands*.

A partir du VII^e siècle, commence la puissance temporelle des évêques de Toul, grâce aux donations considérables et aux concessions de privilèges qui leur furent faites par les rois franks. Pendant les guerres qui eurent lieu entre Dagobert II, roi d'Austrasie, et Théoderik III, roi de Neustrie (vers 680), la ville de Toul eut cruellement à souffrir : elle fut plusieurs fois brûlée et saccagée, et sa population décimée par la famine et les épidémies. Sous l'épiscopat de Godon (735), l'Austrasie étant

encore devenue le théâtre d'une guerre sanglante, Toul fut brûlé et les archives de l'église consumées dans l'incendie. Quelques années après, les flammes ravagèrent encore cette ville et réduisirent les habitants à la dernière misère. En 889, les Normands incendièrent et pillèrent la ville de Toul, et dévastèrent la cathédrale. Les habitants, pour la réparer, donnèrent leurs meubles les plus précieux. Louis III, roi de Germanie, accorda à l'évêque Ludelme le droit de frapper monnaie dans sa ville épiscopale. En 918, Henri I^{er}, roi de Germanie, donna à l'évêque Gauzelin et à ses successeurs le comté de Toul avec tous les droits, pouvoirs, honneurs et privilèges qui jusqu'alors en avaient dépendu, et réunit ainsi sur la tête des évêques la double puissance spirituelle et temporelle. Sous l'épiscopat de ce même évêque, les Hongrois, à la sollicitation de Conrad, gendre de l'empereur Othon, firent irruption dans la Lorraine (954), s'emparèrent de la ville de Toul, la pillèrent et la réduisirent dans un tel état de solitude, que, du clergé nombreux qui l'habitait, il ne resta que trois chanoines et l'évêque. Trente ans plus tard, Toul fut encore envahi par les soldats de Lothaire, qui le livrèrent au pillage; puis la famine et la peste achevèrent l'œuvre commencée par les Franks.

Vers 984, eut lieu la distraction de l'évêché de Toul de la Haute-Lorraine; il commença, dès lors, à former une souveraineté indépendante qui ne relevait que de l'empereur. Dans la première période du XI^e siècle, Toul fut assiégé par Eudes, comte de Champagne; mais les bourgeois se défendirent si vaillamment que ce prince fut forcé de lever le siège, après avoir brûlé le bourg de St.-Amand, l'église de St.-Gengoult et les abbayes de St.-Epyre et de St.-Mansuy. Le pape Eugène III, passant à Toul en 1148, au retour du concile de Trèves, fit la dédicace de la cathédrale. C'est à cette époque que florissait à Toul le célèbre Hugues Metellus dont il nous reste des lettres recueillies par le P. Hugo.

L'évêque Roger de Marcey (1250), voulant mettre sa ville épiscopale à l'abri des attaques des bandes d'aventuriers qui désolaient les campagnes, démolit une partie des murailles romaines, en éleva de nouvelles qu'il entourra de fossés profonds, et qui enfermèrent les fau-

bourg Notre-Dame et St.-Amand. L'enceinte construite par Roger de Marcey avait quatre portes : la porte du Gué, près de l'impasse actuelle du Pont-Caillant ; la porte de la Rousse, à l'extrémité de la rue de ce nom, la porte Malpertuis, à côté de l'hôpital St.-Charles et en face de la rue des Teinturiers ; enfin la porte de Metz, vis-à-vis de l'embouchure, sur le rempart, de la rue Gouvion-St.-Cyr, autrefois Fleur-de-Lys. C'est sous l'épiscopat de Roger que commencèrent, entre les bourgeois de Toul et leurs évêques, ces luttes acharnées qui durèrent plus de trois siècles. Le cadre de notre ouvrage ne nous permet pas de raconter toutes les péripéties de cette lutte dans laquelle les bourgeois, tour à tour vainqueurs et vaincus, mais toujours animés par un ardent esprit d'indépendance, défendirent leurs droits contre les empiétements du pouvoir épiscopal et les prétentions du chapitre. Cette partie la plus intéressante de l'histoire de Toul, et qui se rattache à l'histoire de la cité libre de Metz et des communes de France, demande des développements dans lesquels il ne nous est pas permis d'entrer. Les historiens de Toul, trop préoccupés peut-être de l'éclat jeté sur leur ville par la puissance et la sainteté de leurs évêques, ont involontairement laissé pencher la balance du côté de ces derniers, et traité de rébellion de la bourgeoisie ce qui n'était peut-être, de sa part, que la juste défense de ses prérogatives civiques. Nous ne tranchons pas ici cette question, mais nous croyons qu'elle serait digne d'être étudiée. Nous devons néanmoins, puisque nous avons parlé des historiens de la ville de Toul, rendre ici hommage au travail fait sur cette ville par M. Thierry. Son livre, auquel nous avons emprunté presque toute cette notice, en lui donnant une forme appropriée à notre travail, est rempli de faits curieux et de détails pleins d'intérêt.

En 1506, une charte, remaniée plus tard par Thomas de Bourlémont, fut donnée à la ville de Toul par l'évêque Othon de Grandson. (Cette charte, découverte récemment, et dont le P. Benoist paraît avoir eu connaissance, mais qu'il n'a point analysée dans son livre, fait partie de la collection lorraine de M. l'abbé Marchal.) En 1508, les bourgeois de Toul mirent leur ville sous la garde du roi Philippe-

le-Bel, moyennant une redevance annuelle de deux sous de petits tournois par feu. En 1511, l'évêque Jean d'Arzilières accorda à la ville la moitié de toutes les amendes judiciaires pendant le temps que durerait son épiscopat. Ces amendes avaient toujours été perçues par les évêques ou par les comtes. Vers 1520, cinquante gentilshommes du pays, ligués ensemble, déclarèrent la guerre aux bourgeois de Toul, dont l'esprit d'indépendance les alarmait. Mais ils furent vaincus dans deux batailles, à Dieulouard et à Gondreville, par les Tulois et les Messins, qu'un traité d'alliance avait réunis. Ainsi, après avoir lutté contre l'autorité temporelle des évêques, ils ne craignaient pas de se mesurer avec la noblesse féodale. C'est qu'eux aussi se déclaraient nobles et francs, et ils commençaient à être considérés comme tels par les empereurs et les princes voisins. Peu de temps après, Ferry IV, duc de Lorraine, revendiquant ses droits comme gardien de la ville, entra dans Toul à la tête de quarante hommes d'armes, et signa avec les bourgeois un traité par lequel ils s'engageaient à lui payer une somme annuelle de cent livres, moyennant quoi le duc devait leur prêter secours contre leurs ennemis. Mais le roi de France ayant, à son tour, réclamé les prérogatives de gardien de Toul, qu'il tenait de ses prédécesseurs, la paix se rétablit dans la cité. Thomas de Bourlémont donna aux bourgeois de Toul, dans les premières années de son épiscopat (1550), des règlements pour l'administration de la justice. La ville était alors partagée en dix bannières ou sections qui avaient chacune leur étendard particulier dont le porteur s'appelait banneret, et la milice bourgeoise était composée de six compagnies. En 1556, l'empereur Charles IV étant venu à Toul, les bourgeois réclamèrent de lui une charte confirmative de leurs anciens privilèges. Cette charte, connue sous le nom de *Bulle-d'Or*, leur fut accordée seulement dix ans plus tard. Vers 1400, le duc Charles II, sous prétexte que les Tulois refusaient de lui payer les cent livres qu'ils lui devaient, disait-il, comme gardien de Toul, et de reconnaître Rupert pour empereur, leur déclara la guerre et vint, aidé du marquis du Pont et du comte de Vaudémont, mettre le siège devant leur ville. Pressés par la faim, les Tulois furent

obligés de capituler après s'être défendus pendant deux mois. En 1424, le même duc Charles, revendiquant son droit de propriété sur les bâtards de prêtres qui s'étaient réfugiés dans Toul, attaqua de nouveau cette ville, la contraignit à se rendre et à passer avec lui une seconde capitulation. Quelque temps après, le damoiseau de Commercy étant venu insulter les Toulois jusqu'à leurs portes, fut pris par eux et promené ignominieusement dans les rues de la ville. Les tentatives que fit ce seigneur pour se venger de l'affront humiliant qu'il avait reçu n'eurent pas plus de succès. On raconte que, quelques années avant de quitter Domremy, Jeanne d'Arc vint à Toul plaider devant l'Officiel un procès que lui avait intenté un jeune homme de cette ville qui prétendait avoir obtenu d'elle une promesse de mariage. Jeanne gagna sa cause. En 1440, Charles VII, roi de France, se fit déclarer protecteur de la ville de Toul, moyennant une redevance annuelle en argent. En 1459, le duc de Lorraine déclara que les bourgeois de Toul étaient exempts en Lorraine du conduit et passage pour leurs marchandises. Le 4 octobre 1475, le duc de Bourgogne, qui s'était présenté à la tête de toute son armée, devant Toul, y entra le soir même avec quarante gentilshommes et y fut reçu avec une grande magnificence. Mais les Toulois, qui n'avaient cédé qu'à la force, protégèrent toujours René et l'aiderent par de l'argent et des hommes d'armes. Le 23 septembre 1498, l'empereur Maximilien vint à Toul et y fut reçu en grande pompe et cérémonie.

Vers cette époque, florissait à Toul Jean Pèlerin, chanoine de la cathédrale, mathématicien célèbre et ancien secrétaire du roi Louis XI. Il fit imprimer dans cette ville un traité de la Perspective (*de Perspectiva artificiali*). Toul, néanmoins, ne possédait pas encore, à cette époque, d'établissement typographique : les trois éditions du livre de Pèlerin (1505-1509-1521) sortirent des presses de Pierre Jacobi, momentanément transportées de St.-Nicolas à Toul. L'imprimerie ne s'établit dans cette ville que plusieurs années plus tard ; le premier monument qu'elle nous ait légué, et qui en soit bien véritablement sorti, est un *Missel* à l'usage de l'église de Toul, imprimé par Jean Palier le jeune en 1554. Encore

est-il douteux qu'il y eût eu, à cette époque, des presses à demeure dans la ville de Toul ; peut-être Jean Palier, appelé par l'évêque Toussaint d'Hocédy, ne fit-il, comme l'imprimeur de St.-Nicolas, que transporter momentanément ses presses de Metz à Toul pour y mettre au jour le *Missel* ? Ce qu'il y a de certain, c'est que la typographie touloise n'a rien produit depuis 1554 jusqu'au commencement du XVII^e siècle.

Le nombre des femmes publiques était devenu si grand à Toul, dans les premières années du XVI^e siècle, que les justiciers furent obligés de prendre un arrêté pour le restreindre. Ils leur enjoignirent de ne plus faire leur demeure dans les quartiers habités par les honnêtes gens, leur assignèrent les rues du Terreau et du Moulin-à-Vent. Ils leur prescrivirent aussi de porter au bras gauche une pièce de drap jaune, afin qu'on pût les reconnaître.

En 1522, Toul, que venaient de pressurer impitoyablement Charles-Quint et François I^{er}, fut encore décimé par la peste ; en moins de deux mois, trois cent cinquante personnes moururent dans la ville : elle comptait alors 5,000 habitants. Quelques années après, une nouvelle maladie épidémique enleva en trois mois le quart de la population. En 1528 et 1529, la peste décima, pour la troisième fois, cette malheureuse cité. En 1538, le duc François étant venu, avec Christine de Danemarck, son épouse, visiter Toul, le chapitre leur donna 300 écus au soleil, et la municipalité 200, avec dix pièces d'un vin exquis. Le 11 juillet 1544, Charles-Quint fit une entrée magnifique à Toul et y reçut le serment de fidélité des habitants. Au mois de janvier, l'évêque, le chapitre et les bourgeois de Toul passèrent, avec le cardinal de Lorraine, un traité par lequel ils reconnurent, pour toujours, le roi de France comme protecteur de la ville et de l'évêché de Toul, et stipulèrent le maintien des droits, privilèges et franchises dont ils jouissaient depuis un temps immémorial. Enfin, le 12 avril 1552, la roi Henri II vint, en personne, prendre possession de cette ville. Néanmoins la réunion de Toul à la couronne de France ne fut légalement effectuée et reconnue définitivement que par le traité de Munster, en 1648. François II, Charles IX et

Henri III garantirent aux Toullois le maintien de leurs franchises. Pendant qu'il faisait le siège de Metz (1552), Charles-Quint envoya le comte d'Egmont, avec plus de deux mille hommes, sommer Toul de se rendre. Mais le duc de Nevers, qui y commandait, et qui avait mis la ville en état de défense, relevant les murailles, élargissant les fossés, démolissant les abbayes de St.-Mansuy et de St.-Epvre, répondit dédaigneusement à la sommation du comte. La ville ne fut pas assiégée. Le 15 mars 1561, les luthériens toullois, réunis à une centaine de soldats, parcoururent de nuit les rues de la ville et brisèrent toutes les images de saints placées au-dessus des portes des maisons. D'autres troubles se renouvelèrent encore à plusieurs reprises, et le prince de Condé, revenant d'Allemagne avec une armée de protestants, s'avança devant Toul pour s'en rendre maître. Mais la ville lui parut faire si bonne contenance, qu'il ne jugea pas à propos d'en former le siège. Peu après, une troupe de Reîtres ayant aussi essayé une tentative contre Toul, fut repoussée loin des murs par les soldats lorrains. Charles IX, sur la demande réitérée des Toullois, bannit les protestants de Toul et passa dans cette ville, en 1563, accompagné de Catherine de Médicis. Les protestants y rentrèrent trois mois plus tard et y restèrent jusqu'en 1569. Le 25 mai 1585, les ligueurs mirent le siège devant Toul et s'en rendirent maîtres après neuf jours. On vit alors se renouveler, dans ses murs, entre les ligueurs et les royalistes, les scènes qui avaient eu lieu pendant les dissensions de l'évêque et des bourgeois. Les royalistes finirent enfin par demeurer maîtres de la ville. En 1589, l'armée des princes ligués vint encore assiéger Toul; mais les bourgeois, réunis à la garnison royaliste, se défendirent avec tant de courage, que les assiégeants furent obligés de se retirer. Quelque temps après, Henri III ayant été assassiné et beaucoup de bourgeois ayant embrassé le parti de la Ligue, l'armée ligueuse, accompagnée du duc Charles III, se présenta de nouveau devant Toul et s'en empara après un siège de six jours. Les troupes royalistes envoyées par Henri IV furent moins heureuses : elles échouèrent dans une tentative qu'elles firent contre cette ville. Mais, en 1593,

Henri IV ayant abjuré le protestantisme, Toul se soumit et ce prince en fit réparer les fortifications, le regardant comme une des clés de son royaume du côté de l'Allemagne. Le roi y vint lui-même, en 1603, et y fut reçu avec une grande magnificence.

En 1637, le parlement de Metz fut transféré à Toul. Le présidial y fut établi en 1685. En 1645, la cour de France affranchit la ville de Toul des anciennes redevances qu'elle payait aux ducs de Lorraine. Cette même année, le parlement de Metz, séant à Toul, ordonna un recensement général de toutes les localités dépendant de son ressort : Toul renfermait 1,284 feux ou ménages; les faubourgs St.-Evre et St.-Mansuy 180, non compris les ecclésiastiques, dont le nombre était d'environ 500. La population de Toul, en évaluant chaque feu à cinq personnes, était donc de 7,600 âmes. En 1646, il y arriva une compagnie de cavalerie d'un régiment polonais, pour y tenir garnison; elle fut logée au faubourg St.-Evre. Depuis ce temps Toul a presque toujours eu un régiment de cavalerie. En 1700, la garnison de Toul était composée de quatre compagnies d'infanterie et de deux escadrons de cavalerie.

En 1695, la ville obtint l'établissement d'un octroi qui fut affermé, la première année, pour la somme de 53,000 fr., et la seconde 18,000 seulement. Depuis cette époque jusqu'en 1789, l'octroi rapporta à la ville, terme moyen, 25,000 fr.

En 1700, on démolit les remparts élevés par l'évêque Roger de Marcey en 1238, et on commença les nouvelles fortifications sur les plans de l'illustre Vauban. La cérémonie de la pose de la première pierre eut lieu solennellement le 11 août; on ne conserva, de anciennes fortifications, que la tour dite *de Bourgogne*, qui servit de magasin à poudre depuis ce temps jusqu'en 1840. La nouvelle enceinte, formée de neuf bastions et de neuf courtines, dont sept devaient être protégées par des demi-lunes, reçut un développement plus vaste et plus circulaire que l'ancienne. Au lieu de quatre portes, on n'en construisit que trois, et on creusa un canal de dérivation des eaux de la Moselle pour alimenter les fossés et pour recevoir celles de l'Ingressin, qui continua à traverser la ville en deux branches, comme auparavant. L'escarpe

et les terrassements des nouveaux remparts furent terminés dans l'espace de six ans, et la dépense s'éleva à près de 600,000 fr.

De 1704 à 1753, la ville de Toul reçut de notables améliorations, sous le rapport de sa salubrité et de son embellissement. Resserrée, avant 1700, dans une enceinte étroite, elle n'avait, à l'intérieur, ni promenades, ni places publiques un peu vastes, ni aucune rue alignée. Le développement donné aux fortifications laissa des terrains libres sur lesquels on établit, en 1739, la place *Dauphine*, aujourd'hui d'*Orléans*, et l'Esplanade en 1750. Les rues qui portent aujourd'hui les noms des *Vingt-neuf Juillet* et d'*Orléans*, furent ouvertes pour former une communication plus directe entre les portes de *France* et de *Moselle*, et, en 1755, on construisit, à la droite et à la gauche de cette dernière porte, sous la direction de l'architecte Chaman, les deux corps de caserne d'infanterie. En 1762, furent rédigés les usages locaux de Toul et du pays Tulois. Un membre du parlement de Metz, M. de Lançon, désigné par le roi, se rendit à Toul pour procéder à cette rédaction, et présida, à cet effet, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée des délégués des trois Etats du ressort du bailliage. Le 12 mars 1775, Toul perdit la haute importance dont il avait joui jusqu'alors comme chef-lieu de ce riche et vaste diocèse qui subsistait depuis quatorze siècles et comptait, dans son étendue, dit le P. Benoist, trente-trois villes ou bourgs, deux duchés, deux principautés, un marquisat souverain, deux comtés régaliens ou mouvant de l'empire, trois autres marquisats, deux comtés, plusieurs baronnies et fiefs nobles. Ce diocèse, démembré pour la formation des évêchés de Nancy et de St.-Dié, ne comprit plus que la partie de l'ancien diocèse située à gauche de la Moselle, depuis le point de jonction de cette rivière avec le diocèse de Metz jusqu'à l'embouchure du Madon; de là, en remontant le cours de cette dernière rivière, jusqu'à Mirecourt inclusivement, et depuis cette ville, en suivant la route de Bourbonne-les-Bains, jusqu'à Ische, dernier village du diocèse. Le reste du territoire situé à gauche de ces limites forma les nouveaux diocèses de Nancy et de St.-Dié, à l'exception des villages de Chaudeney, Dommartin, Gondreville et Sexey-les-

Bois, qui continuèrent à dépendre de Toul. L'année suivante, M. de Champorcin, évêque de cette ville, demanda et obtint, outre une décoration particulière pour tous ses chanoines, un brevet portant qu'à l'avenir nul ne pourrait être chanoine de la cathédrale sans avoir préalablement fait preuve de trois degrés de génération de noblesse. Le corps municipal de Toul et les membres du bailliage protestèrent énergiquement, mais en vain, contre cet acte qui interdisait l'accès du chapitre aux habitants de la ville et du pays; des mémoires nombreux furent présentés au parlement, la satire flagella le chapitre et l'évêque; mais tout fut inutile. L'ordonnance fut enregistrée le 17 février 1777.

Le 21 mars 1789, les électeurs du Tiers-Etat se réunirent, et après avoir élu député M. Maillet, lieutenant-général au baillage, ils rédigèrent le cahier de remontrances qui devait être soumis aux Etats-Généraux. En 1790, François de Neufchâteau réunit en séances les partisans des idées de la révolution; cette réunion fut le berceau de la société des Amis de la Constitution, à laquelle succéda, en 1793, le club des Amis de la Liberté. Le 14 juillet 1790, on célébra l'anniversaire de la prise de la Bastille et la fête de la Fédération. Le 27 août, la garde nationale de Toul vint concourir au rétablissement de l'ordre à Nancy. Plusieurs de ses chefs périrent dans l'affaire du 31. La même année, la Constitution civile du clergé supprima l'évêché de Toul. Ce fut le dernier coup porté à la brillante prospérité de cette ville, qui avait vu, depuis saint Mansuy, le premier apôtre des Leukes, 91 prélats se succéder sur son siège épiscopal. Voici les noms de ces évêques, avec le chiffre de la durée de leur épiscopat; ce chiffre ne doit être considéré que comme approximatif pour les premiers.

Saint Mansuy (363-385); saint Amon, saint Alchas et saint Celsin (385-450); saint Auspice (450-490); saint Ours (490-500); saint Evre (500-507); Albaut (507-525); Trisorick (525-540); Dulcitiuus (540-548); Alodius (548-550); Præmon 550-575); Antimonde (575-600); Endulanus (600-622); Teudefrid (622-653); Eborin et Lendinus-Bodon (653 et 667-679); Adéodat (679-690); Ermenthée, Magnald et Dodon (690, 695 et 700-707); Garibald (707-735); Godon

(735-756); Jacob (756-767); Borno (767-800); Unanimik (800-814); Frotaire (814-847); Arnoul (847-872); Arnald (872-895); Ludelme (895-907); Drogon (907-922); saint Gauzelin (922-962); saint Gérard (963-994); Etienne et Robert (994 et 995-996); Berthold (996-1020); Hermann (1020-1026); Brunon de Dachsbourg (1026-1052), qui fut pape sous le nom de Léon IX; Udon (1052-1070); Pibon (1070-1107); Riquin de Commercy (1108-1126); Henri de Lorraine (1127-1167); Pierre de Brixei (1168-1192); Eudes de Lorraine-Vaudémont (1193-1197); Mathieu de Lorraine (1198-1210); Renaud de Senlis (1210-1218); Gérard de Lorraine-Vaudémont (1218-1218); Eudes de Sorcy (1219-1229); Garin (1229-1230); Roger de Marcey (1230-1232); Gilles de Sorcy (1232-1271); Conrad Probus (1272-1297); Jean de Sierk (1297-1305); Guy de Pernes (1305-1306); Othon de Grandson (1306-1307); Eudes de Colonges (1308-1309); Jean d'Arzilières (1310-1320); Amédée de Genève (1320-1330); Thomas de Bourlémont (1330-1333); Bertrand de La Tour d'Auvergne (1353-1361); Pierre de La Barrière (1361-1363); Jean de Hen (1363-1372); Jean de Neufchâtel (1373-1384); Sanctius de Florence (1384-1385); Jean, cardinal de Neufchâtel, administrateur de l'évêché de Toul (1385-1398); Philippe de Ville (1399-1409); Henri de Ville (1409-1436); Louis d'Haracourt (1437-1449); Guillaume Filâtre (1449-1460); Jean de Chevrot (1460-1460); Antoine de Neufchâtel (1460-1495); Olry de Blâmont (1495-1506); Hugues des Hazards (1506-1517), qui publia des statuts synodaux très-curieux; Jean, cardinal de Lorraine (1517-1524); Hector d'Ailly (1524-1532). Dans l'intervalle de 1531 à 1537, le cardinal Jean reprit possession de son évêché, qu'il n'avait fait que résigner entre les mains d'Hector d'Ailly; Antoine de Pélerin (1537-1542); Toussaint d'Hocédy (1543-1565); Pierre du Châtelet (1565-1580). Ce fut sous l'épiscopat de Pierre du Châtelet, en 1566, que Jacques-Paul Spisamo, qui avait quitté son évêché de Nevers pour se faire protestant à Genève, écrivit à l'amiral de Châtillon de demander au roi l'évêché de Toul, afin d'y établir la réforme en qualité de premier pasteur de la religion nouvelle. Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont (1580-1587);

Christophe de La Vallée (1589-1607); Jean des Porcelets de Maillane (1607-1624); Nicolas François, cardinal de Lorraine (1624-1634); Charles-Christien de Gournay (1634-1635); Paul de Fiesque (1641-1645); Jacques Leuret (1645-1645); André du Saussay (1656-1675); Jacques de Fieux (1677-1687); Henri de Thyard-Bissy (1687-1704); François Blouet de Camilly (1704-1721); Scipion-Jérôme Bégon (1721-1753); Claude Drouas (1754-1773); Xavier de Champorcain (1674-1790).

Au XII^e siècle, le clergé de la cathédrale était composé, sans compter l'évêque et les élèves de sa maison, de 100 vicaires et 60 chanoines. Tant que l'évêché de Toul releva des empereurs d'Allemagne, ses titulaires furent considérés comme princes de l'empire. St. Gauzelin commença le premier à porter le titre de comte, que conservèrent ses successeurs, en y ajoutant plus tard celui de prince du Saint-Empire. Parmi les nombreux privilèges dont jouissait l'évêque, était celui de *ban-vin*, par lequel il pouvait vendre seul du vin pendant quinze jours de l'année, à l'exclusion de tous les habitants. La ville racheta plus tard ce droit moyennant une rente annuelle de 47 livres 12 sols. Il possédait, entr'autres droits régaliens, celui de faire des nobles. Par arrêt du 30 janvier 1702, le parlement de Metz déchargea les bourgeois de Toul de payer à l'avenir le droit de coupel sur les grains provenant de leurs terres et vendus par eux. Ce droit avait subsisté 800 ans dans Toul, soit au profit de l'évêque, soit à celui des chanoines.

La dernière période de l'histoire de Toul, de 1790 jusqu'à nos jours, n'offre pas de faits saillants. La révolution, qui y avait été acceptée avec enthousiasme, y trouva de nombreux partisans. Si l'on eut à leur reprocher les actes de vandalisme commis dans les églises et les maisons religieuses, du moins ils ne se souillèrent par aucune exécution sanglante. En 1814, la ville de Toul montra, en présence des armées alliées, une contenance ferme et héroïque, et son extrême faiblesse put seule la déterminer à ouvrir ses portes, mais à des conditions honorables. En 1815, Toul, jusque-là dénué de tout matériel d'artillerie, fut convenablement ravitaillé : cinquante-six pièces de siège garnirent ses remparts; les fossés furent creusés et élar-

gis ; on éleva des ouvrages en terre devant chaque porte, et des cavaliers dans les bastions de la Justice et de France. Deux bataillons de gardes nationales mobiles de l'arrondissement de Lunéville, de six cents hommes chacun, formèrent la garnison ; deux compagnies bourgeoises d'artillerie, de cent vingt hommes chacune, furent organisées sur le pied militaire et reçurent la solde de l'armée. Les alliés n'occupèrent pas Toul pendant la seconde invasion, mais cette ville fut privée de garnison jusqu'en 1818, époque où elle eut un régiment de cavalerie légère, et, peu de temps après, la légion de l'Yonne, composée de deux bataillons. En 1820, le duc d'Angoulême, et, en 1828, le roi Charles X, visitèrent Toul. L'école normale du département, qui avait été établie dans cette ville en 1829, fut transférée à Nancy en 1831.

Dans la longue durée de l'existence de Toul, l'administration municipale de cette ville a souvent changé. Avant la conquête de Jules César, elle était, comme toutes les villes gauloises, administrée à la fois par un sénat héréditaire et par des magistrats élus. Sous la domination romaine, elle fut transformée en municipie et gouvernée de même par un sénat et par des magistrats électifs. Sous les empereurs, un officier portant le titre de comte ou de préfet, y représentait l'autorité impériale, tout en laissant aux habitants l'exercice de leurs droits municipaux. Lorsque Toul fut tombé sous la domination des rois franks, l'administration de la justice appartient tout entière aux comtes qui y représentaient le pouvoir royal. Les comtes, qui, de simples officiers amovibles nommés par le roi, parvinrent à rendre leur dignité héréditaire sous les derniers Mérovingiens, étaient assistés de sept juges ou échevins qui étaient tantôt élus par le peuple, tantôt choisis par les comtes eux-mêmes. Les plaids se tenaient quatre fois par mois, dans l'origine sur une place publique, plus tard devant le portail de la cathédrale, en dernier lieu, dans une salle appelée *Mallum publicum*. On jugeait, dans ces plaids, toutes les affaires, tant civiles que criminelles, et les appels étaient portés, soit devant le duc ou gouverneur de la province, soit devant les envoyés royaux (*missi dominici*) dont les attributions consistaient principalement à revoir les jugements des plaids locaux. Les évêques

avaient aussi leur justice seigneuriale particulière, et leurs plaids étaient tenus dans leurs principaux domaines par des juges qu'ils désignaient. Lorsque, sous l'épiscopat de St. Gaudelin, le pouvoir des comtes fut réuni à celui des évêques, ceux-ci établirent un officier, qui eut plus tard le titre de comte, et dont les attributions consistaient à rendre la justice au nom de l'évêque, à mettre les troupes sur pied et les conduire à la guerre, veiller à la garde des portes de la ville, etc. Outre différents droits qui furent accordés à ces comtes, ils jouissaient du revenu de quatre villages, revenu que l'on nommait *bannum comitis*. Sous l'épiscopat d'Odou, le comte Arnoul s'étant rendu coupable de vexations et de violences graves envers les sujets de l'évêché, fut déposé solennellement dans une assemblée du clergé et du peuple. Dans la charte publiée à cette occasion par l'évêque, et réglant les attributions du comte, il est question d'un officier nommé *vidame* ou *villicus*. C'était une espèce de maire nommé par l'évêque, qui avait autorité sur les officiers du palais épiscopal et présidait le conseil des échevins et l'assemblée des notables de la cité.

Depuis un temps immémorial, et notamment depuis l'abolition des comtes, la justice, tant civile que criminelle, était exercée dans Toul par la magistrature municipale. A part l'officialité ou tribunal de l'évêque, auquel ressortissaient exclusivement les causes ecclésiastiques, toutes les affaires entre bourgeois étaient jugées par les officiers municipaux. Les affaires civiles étaient jugées dans des plaids-annaux, présidés par le maître-échevin, et tenus dans le cloître St.-Gengoult, près de la place du Marché. Les affaires criminelles étaient instruites par les justiciers, et le jugement prononcé souverainement par le maître-échevin. Les peines infligées aux condamnés étaient la mort, la fustigation, le pilori et le bannissement. Les exécutions se faisaient toujours le samedi, alors jour de marché, et c'était le maire, l'officier civil de l'évêque, qui conduisait le condamné au supplice, accompagné des sergents de ville et d'une nombreuse troupe d'archers. Les condamnés à mort, autres que les sorciers, étaient pendus à un signe patibulaire qui restait en permanence sur la hauteur de Vacon, et ceux qui devaient être fustigés

étaient frappés de verges à travers les rues de la ville. La ban-cloche de la cité, placée dans la tour de St.-Gengoult, annonçait par trois coups l'exécution. Avant de conduire le patient au supplice, le maire l'amenait devant le principal seuil de la Maison-de-Ville, et là, en présence de tout le corps municipal, à genoux, nu-pieds, en chemise, et tenant à la main une torche ardente, il entendait la lecture de sa sentence de la bouche du maître-échevin, et demandait pardon à Dieu, à la justice et aux parties offensées. Si c'était un condamné pour crime de sorcellerie, le maître-échevin ne lisait pas la sentence en public, il lui disait seulement : « Ton fait est jugé, que Dieu te conduise. » Lorsque la ville de Toul se fut donnée au roi Henri II, il y eut un gouverneur qui, au mépris des anciens droits du maître-échevin, garda les clés de la ville, commanda la milice bourgeoise et se fit précéder dans les rues par quatre massiers ou halberdiers.

M. des Porcelets établit dans Toul un tribunal composé d'un grand-vicaire, de sept chanoines et d'un promoteur, destiné à juger toutes les affaires du temporel de l'évêché ; il publia en même temps des ordonnances relatives à la manière de rendre la justice. Mais Louis XIII, en 1611, modifia ces règlements, et défendit par un arrêt d'appeler à l'avenir des jugements de l'évêque, du chapitre ou de la justice municipale à la chambre impériale de Spire. Il ordonna que ces appels seraient portés devant le présidial de Metz. Ainsi s'évanouit la juridiction de l'empereur dans l'évêché de Toul. Quant au tribunal des justiciers, qui statuait exclusivement sur les affaires civiles et criminelles des bourgeois, il ne fut aboli que lors de l'établissement du bailliage.

L'édit du 4 janvier 1644, qui établissait un bailliage à Toul, changea l'ancienne forme de la justice et remplaça les dix justiciers par trois échevins chargés de la police urbaine, conjointement avec le maître-échevin. Depuis ce temps, cette municipalité reçut encore de fréquents changements. Divers édits royaux créèrent les charges de finances et autorisèrent la vente et l'achat des fonctions municipales. Les titres de maire, de lieutenant du maire et d'assesseur remplacèrent ceux de maître-échevin et d'échevin. En 1799, on créa un lieutenant-

général de police, et le procureur du roi par le bailliage fut autorisé à assister aux délibérations du corps de ville. De graves atteintes furent portées, par Louis XIV et Louis XV, à l'antique privilège des Tulois d'élire leurs magistrats municipaux. Néanmoins Louis XIV, par lettres-patentes du mois de mars 1664, avait consacré l'ancien ordre établi pour le choix des quarante députés, qui devaient être « les plus notables de la ville, tels qu'officiers, bons bourgeois ou marchands, non mécaniques, lesquels se transporteraient à l'Hôtel-de-Ville et nommeraient trois candidats pour le maître-échevin et neuf pour les échevins, parmi lesquels il ferait un choix, pour exercer pendant deux ans, après avoir prêté serment entre les mains du gouverneur. »

Le présidial établi à Toul en 1685, comprit d'abord dans son ressort une grande partie de la Lorraine, et sa juridiction s'étendait sur 292 villes, bourgs ou villages. Après le traité de Riswick, elle fut circonscrite au pays Tulois. Le bailliage était composé, en 1756, d'un bailli, de deux présidents, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant-criminel, d'un lieutenant-particulier, d'un chevalier d'honneur, de trois conseillers, d'un procureur du roi, de deux avocats du roi, d'un substitut, d'un greffier, de quatre huissiers audienciers et de six huissiers ou sergents royaux. La chancellerie établie près du Présidial était composée d'un garde-des-sceaux, d'un secrétaire, d'un chauffe-cire, et d'un receveur des émoluments. La chambre de police avait pour officiers un lieutenant-général, un procureur du roi, un greffier, quatre commissaires et quatre huissiers. On comptait à la suite du bailliage environ treize avocats, huit notaires, onze procureurs.

La mesure ordinaire du pays Tulois était le bichet, qui se divisait en demi-bichet et en quart. Le blé et l'orge se mesuraient ras, l'avoine se mesurait aussi ras, mais on passait la main sur la mesure et on laissait l'épaisseur de deux lignes du grain au-dessus du fer. Le bichet de froment pesait 140 livres, celui de méteil 152, de seigle 126, d'orge 120. Le bichet de ces grains contenait 8 boisseaux $\frac{2}{3}$, mesure de Paris. La mesure pour le vin était la charge, contenant 40 pintes, mesure de Paris ; les six charges de Toul formaient le muid de Paris.

On ne se servait dans le pays que de l'aune de France.

En 1756, le corps de l'hôtel-de-ville était composé d'un maire ou maître-échevin électif, de trois échevins alternatifs, d'un quatrième échevin et d'un receveur électif, de deux assesseurs titulaires, d'un procureur syndic et d'un secrétaire-greffier. Il y avait aussi un huissier royal et six sergents de ville. Ces officiers étaient chargés de l'administration des biens et revenus de la ville. L'exercice des maire et échevins électifs durait deux ans, celui du receveur six ; quand il était question de les remplacer, on assemblait les députés des paroisses pour donner leurs voix, et leur choix étant fait, à raison de trois sujets pour chaque place vacante, on dressait un procès-verbal contenant les noms des candidats qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages, parmi lesquels le roi en choisissait le tiers pour remplacer ceux des officiers qui sortaient de charge ; le tout suivant l'avis de l'intendant de la province. Il résidait à Toul un ingénieur en chef pour les fortifications, un commissaire ordonnateur des guerres, un trésorier particulier de l'extraordinaire des guerres et un garde d'artillerie. Cette ville était en outre le chef-lieu d'un bureau de recette des finances et d'une subdélégation. En 1790, elle devint le chef-lieu d'un district composé de neuf cantons.

Avant que la ville de Toul eût établi des octrois à ses portes, en 1695, ses revenus se composaient des deniers d'octroi et des deniers patrimoniaux ; les premiers consistaient dans la perception de deux deniers sur chaque bateau de bois, fagots et pesseaux qui se déchargeaient sur le tombel ou port au bois ; d'un treizième sur chaque mesure d'huile qui se vendait dans la ville ou dans la banlieue ; et, en général, d'un droit analogue sur toutes les marchandises et objets de consommation. Quant aux deniers patrimoniaux ils consistaient principalement en un droit sur les maîtrises des différents corps de métiers.

La population de Toul, en 1522, était de 5,000 habitants ; en 1634 et 1720, de 7,600 environ ; en 1802, 8,000 ; en 1822, 7,535.

MONUMENTS ET ANTIQUITÉS. — *Cathédrale.* — La cathédrale primitive fut fondée par saint Mansuy, au IV^e siècle, et dédiée à la mère de

Dieu et à saint Etienne, premier martyr. Cette église, qui ne dut être qu'un monument fort modeste, fut détruite lors de l'irruption des barbares, réparée par Clovis (496) et enrichie par Dagobert, restaurée et embellie à différentes époques par les évêques Frotaire et Ludelme, puis deux fois renversée de fond en comble par les Normands et les Hongrois, de 853 à 921. Saint Gauzelin la releva de ses ruines ; mais elle était encore inachevée lorsqu'en 970, saint Gérard jeta les fondements de la superbe basilique que nous voyons aujourd'hui. Elle fut consacrée par cet évêque en 981, et s'enrichit de plusieurs reliques apportées de Metz et de Trèves, entr'autres d'une parcelle du saint clou. Henri de Ville plaça cette dernière dans un reliquaire ciselé d'or et d'argent. La procession de cette relique, dont la fête se célèbre encore tous les ans, attirait autrefois à Toul les populations de plus de vingt lieues à la ronde. En 1091, l'évêque Pibon fit construire une tour sur le collatéral du chœur, à droite du maître-autel. La consécration solennelle de l'édifice eut lieu en 1149, par le pape Eugène III. En 1280, Conrad Probus fit construire les grandes voûtes du chœur et celles des collatéraux. Les guerres qui désolèrent si fréquemment la ville de Toul et le pays Tulois au XIII^e et au commencement du XIV^e siècle, retardèrent l'achèvement de la nef, qui ne fut terminée qu'en 1340. En 1447, on commença, par les soins d'Aubry de Brial, ou Albéric Brielly, chanoine et maître de fabrique de la cathédrale, l'exécution du portail sur les plans et sous la direction du célèbre architecte Jacquemin, de Commercy. Il fut achevé 49 ans après. Le duc René II et le roi Louis XI concoururent à son érection. Ce dernier fit don, pour cet objet, d'une somme de 4,500 livres. En 1561, l'une des quatre tours de la cathédrale, celle qui s'élevait sur le petit collatéral à la droite du grand autel, s'écroula, et enfonça dans sa chute les voûtes du chœur et renversa le pilier qui les soutenait de son côté. Cette tour ne fut pas reconstruite, et le chapitre fit démolir celle qui lui correspondait. La bibliothèque publique de Nancy et M. l'abbé Marchal possèdent une ancienne gravure à l'eau forte représentant la ville de Toul, où la cathédrale figure avec ses quatre tours. Le

chœur actuel a été commencé en 1625 et achevé en 1725. L'autel qui est au fond, appelé autrefois *l'autel de la Vierge au pied d'argent*, à cause d'un miracle que racontent les légendes toulousiennes, est orné de petites colonnes en marbre noir du plus grand prix. L'ancien maître-autel, dont le tabernacle, le gradin et le revêtement étaient en argent massif, n'existe plus depuis 1793; un autre en bois doré lui fut substitué jusqu'en 1827, époque où il a été remplacé par celui en marbre bleu et blanc qu'on y voit aujourd'hui. Les grands autels collatéraux ont été élevés, le premier, celui du sacré-cœur, par la reine Marie Leczkinska; le second, celui de Marie, par l'infortunée Marie-Antoinette. L'orgue, qui a coûté 45,376 livres, a été établi, en 1751, par Dupont, facteur de celui de Nancy. Les vitraux colorés du chœur et de la croisée de la nef ont été restaurés, en 1838, par M. l'abbé Morel, vicaire de la cathédrale, artiste distingué. Le grand vitrail qui est au fond de l'église porte le millésime de 1567 et représente le baptême de Notre-Seigneur.

La cathédrale de Toul, dans son ensemble, est d'une grande beauté, comme monument architectural, mais son portail surtout est un chef-d'œuvre. Ses deux tours, si élégamment découpées, sa jolie tourelle de l'horloge, ses légères aiguilles, sa resplendissante rosace, ses trois portes creusées en ogives, la profusion de ses broderies, et toute la richesse du style gothique qu'il étale avec un goût exquis, excitent l'admiration. Malheureusement ce portail a été dépoillé, en 1793, de toutes ses statues, d'un très-beau Christ en croix et de divers autres ornements. L'intérieur de l'édifice a subi, à la même époque, de graves dégradations : un grand nombre de chapelles ont été démolies, de belles peintures à fresque ont été grattées, et presque tous les tableaux en ont été enlevés. En 1794, on supprima la tribune ou jubé qui séparait la nef du chœur des chanoines. Ce jubé avait été construit en 1564. On détruisit aussi, à cette époque, un monument élevé à la gloire de Jeanne d'Arc. L'héroïne de Domremy y était représentée en guerrière, tenant en main son étendard tant de fois victorieux.

La nef de la cathédrale a 88 mètres de profondeur sur 48 de largeur à la croisée, 15 entre les piliers et 27 en y comprenant celles des

collatéraux; sa hauteur, sous voûte, est de 62 mètres. Le portail en a 37 de largeur et les voûtes 75 de hauteur.

Malgré les mutilations qu'elle a souffertes, la cathédrale de Toul renferme encore plusieurs monuments curieux. On y voit un fauteuil en pierre qui porte, depuis un temps immémorial, le nom de *fauteuil de saint Gérard*. On croit que cet évêque s'asseyait sur ce siège pour rendre la justice au peuple devant le portail de la cathédrale. Selon M. Desfresne, l'architecture de ce monument est tout-à-fait dans le goût romain, et son existence remonte au règne de Constantin-le-Grand; il a dû servir, dans l'origine, à l'officier préposé aux affaires civiles et judiciaires dans la cité. La chapelle dans laquelle on entre par le collatéral de gauche s'appelle la *Chapelle des Evêques*; Christophe de la Vallée et M. Drouas y eurent leur sépulture. Il est probable qu'elle fut bâtie vers la fin du XVI^e ou au commencement du XVII^e siècle. La *chapelle de Sainte-Ursule* ou *des Onze mille Vierges*, construite par l'évêque Hector d'Ailly, qui y fut inhumé, est celle à laquelle on monte par une dizaine de marches et dont la voûte se termine par une coupole à jour; malgré les dégradations qui y ont été faites, elle est encore remarquable par la beauté de son architecture. La chapelle de St.-Etienne, autrefois de St.-Madelaine, se fait admirer aussi par son style gothique, etc., etc. Entre le cloître de la cathédrale et les murailles de la ville étaient les bâtiments destinés au logement des chanoines: ils s'appuyaient, au nord, contre l'église St.-Jean-aux-Fonts et s'étendaient jusqu'à la chapelle *St.-Vaast*, placée autrefois dans la petite rue qui aboutit maintenant au pont du Grand-Quartier. Berthold reconstruisit l'église et la chapelle dont nous venons de parler, et rebâtit également celle de St.-Geneviève. La chapelle *St.-Vaast* sert maintenant d'écurie, et le local paraît n'avoir jamais eu de remarquable en fait d'antiquité, que le nom du saint titulaire.

La cathédrale de Toul est classée au nombre des monuments historiques de France.

L'église St.-Gengoult, que fit bâtir saint Gérard, fut construite à l'entrée septentrionale de l'ancienne ville, originellement appelée

château, et en face de la porte du Grand-Bourg (faubourg Notre-Dame). Son fondateur donna d'abord cette église avec les cloîtres et les constructions qui l'avoisinaient, à une communauté de filles, pour y vivre suivant la règle de saint Benoît. Mais ces religieuses ayant manqué à leur vœu de chasteté, l'évêque les remplaça par une société de clercs, dont l'établissement fut régularisé par Udon, qui, en 1085, en fit un chapitre ayant pour prévôt le grand archidiacre de la cathédrale, et composé de quatorze chanoines et un doyen; cette collégiale subsista jusqu'à la révolution. La nef de St.-Gengoult est construite dans le style ogival; le portail, dont une des tours n'a jamais été achevée, est du style roman avec quelque mélange de gothique. Le cloître est d'un travail admirable.

Un décret de l'assemblée nationale, du 23 août 1790, sanctionné par le roi, le 11 septembre suivant, fit de St.-Etienne (ci-devant cathédrale) et de St.-Gengoult les deux seules paroisses de la ville; les six anciennes furent supprimées. C'étaient celle de St.-Jean, dont l'entrée était située dans le cloître de la cathédrale, et qui est entièrement détruite; celle de St.-Geneviève, rue du Parge, contiguë au palais épiscopal; ses ouvertures ogivales sont maintenant rebouchées en maçonnerie; elle sert de remise à la maison voisine; elle fut l'une des paroisses de Toul jusqu'en 1792; celle de St.-Aignan, église des chanoines réguliers de St.-Léon; celle de St.-Amand, qui venait d'être bâtie au commencement de la révolution, et sur l'emplacement de laquelle on a construit, en 1822, la nouvelle halle au blé; celle de St.-Pierre, placée au milieu du faubourg St.-Mansuy, et dont le bâtiment, qui existe encore, est devenu la propriété d'un particulier; enfin celle de St.-Maximin, au faubourg St.-Epvre. Il existait aussi, rue Gouvion-St.-Cyr, une petite chapelle de St.-Jean-de-Jérusalem, appartenant au commandeur de Libdeau. Toutes ces églises, à l'exception de celle St.-Pierre, sont démolies. Les paroisses St.-Etienne et St.-Gengoult restèrent ouvertes jusqu'à la fin de 1795, et le culte catholique y était exercé par des prêtres constitutionnels; obligés de s'éloigner au commencement de 1794, ils abandonnèrent leurs

paroisses, qui furent livrées au pillage. Elles furent rouvertes en 1797, après que la cathédrale eût servi de temple de la Raison.

Avant la révolution il y avait, tant dans la ville de Toul que dans les faubourgs, dix couvents de différents ordres. C'étaient, outre les fameuses abbayes de St.-Epvre et de St.-Mansuy (Voyez ces deux mots), le couvent des Capucins, situé dans le faubourg St.-Mansuy, en face de l'ancienne porte de Metz et au sud de l'abbaye des Bénédictins. Les Capucins avaient été fondés à Toul par l'évêque Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont (1580-1587). L'abbaye de St.-Léon, fondée sous l'épiscopat de Pibon, en l'honneur du pape saint Léon. Elle fut bâtie, dans l'origine, hors des murs de Toul, entre la Moselle et le faubourg St.-Mansuy; mais elle fut rasée par ordre des magistrats de la cité pendant la guerre entre le duc de Lorraine Charles II et les bourgeois de Toul, lesquels donnèrent un autre local aux religieux dans l'intérieur de la ville. — Le monastère des Cordeliers, fondé en 1270, embrassait la presque totalité de l'île de maisons et de jardins enfermés entre les rues Qui-qu'en-Grogne, le pont des Cordeliers et la petite rue Porte-de-Metz. On voit encore aujourd'hui, vis-à-vis la fontaine du pont des Cordeliers, une partie de la façade de l'église, et, à l'intérieur, deux travées d'une très-belle galerie gothique. Le parlement, après avoir tenu d'abord ses séances dans une maison de la rue Pierre-Hardie, s'établit ensuite dans le couvent des Cordeliers, où il resta jusqu'à son rappel à Metz. — Le couvent du Tiers-Ordre, dont l'église sert aujourd'hui de salle de spectacle. — Le monastère des religieuses de la Congrégation, dites religieuses de St.-Louis, était situé dans la rue qui portait autrefois ce nom, et qui s'appelle aujourd'hui rue de Foy. Une partie des bâtiments de ce couvent subsiste encore, et l'on voit, au-dessus de la porte d'une remise donnant sur la rue du Menin, cette inscription: *Sancta Maria, auxiliatrix nostræ Congregationis, ora pro nobis.* — Les dames du St.-Sacrement, rue Michâtel. Leur église sert d'écurie à la gendarmerie, qui se loge dans les bâtiments. — Les Jacobins, rue Muid-des-Blés. — Les Dominicains, à la Croix-Ambon, près du Tiers-Ordre. Il ne

reste rien du couvent des Jacobins, et de celui de St.-Dominique, que les jardins et quelques bâtiments qui ont changé de destination. — Enfin la *collégiale de St.-Gengoult*, qui n'était pas un couvent, mais le siège d'un chapitre.

Maison-Dieu. L'hospice de la Maison-Dieu fut fondé par saint Gérard au X^e siècle, et son église bâtie, dit-on, sur l'emplacement d'un ancien temple payen. Cette église, où un arrêté de l'an IV permit à quelques prêtres assermentés de dire la messe, est aujourd'hui tronquée : une partie a été détruite, l'autre sert de buanderie. La construction de l'édifice paraît dater de la fin du XII^e siècle. L'enceinte est pavée, en grande partie, en pierres tombales dont plusieurs sont du XIV^e siècle. Le bureau de bienfaisance actuel est établi sur l'emplacement de l'ancienne Maison-Dieu.

L'hôpital ou hospice du *St.-Esprit*, fondé, en 1270, par Némeric Barat et Elisabeth, sa femme, et que desservaient des religieux, était situé dans la rue du St.-Esprit, entre les rues Saunaire et des Febvres. Le grand séminaire fut bâti sur son emplacement en 1673. L'hôpital actuel a été bâti, en 1725, sur une partie de l'ancien local de l'hospice du St.-Esprit, dont les biens et d'autres servirent à sa dotation.

Séminaire. Le séminaire de Toul fut primitivement fondé par l'évêque de Gournay, qui fit venir des prêtres de la Mission et les établit dans l'ancienne maison du St.-Esprit. Sous l'épiscopat de M. du Saussay, les deux maisons de la Maison-Dieu et du St.-Esprit furent unies, par lettres du 1^{er} septembre 1657, et cette réunion se continua jusqu'en 1673, où le grand séminaire y fut installé exclusivement et l'hôpital transporté où il est aujourd'hui. C'est dans une des salles du grand séminaire que se réunirent les électeurs du Tiers-Etat, le 21 mars 1789, et qu'eurent lieu ensuite les séances des clubs révolutionnaires.

Collège de S.-Claude. Le collège St.-Claude fut fondé par M. Drouas, qui s'engagea à y recevoir gratuitement, comme externes, les enfants de Toul, et à y faire enseigner, par d'habiles professeurs, l'histoire, la rhétorique, les langues anciennes, les sciences physiques et mathématiques. Cet établissement s'ouvrit, le 2 novembre 1769, et acquit bientôt une

telle célébrité, que, dès la seconde année, on fut obligé de refuser des pensionnaires. Le collège St.-Claude, richement doté par M. Drouas, était situé au midi de l'abbaye de St.-Léon. Il fut fermé en 1791; en 1793, on y établit une ambulance, et, depuis ce temps, ses bâtiments furent loués à des particuliers ou employés à divers services publics, jusqu'en 1825, époque où ils furent vendus par l'université, moyennant une rente perpétuelle de 669 francs, au profit du collège de la ville. Ce dernier fut rétabli en 1792, dans l'abbaye de St.-Léon, qui lui a été spécialement affectée par un arrêté du gouvernement, du 7 pluviôse an XII.

Les sœurs de la Doctrine-Chrétienne ou *Vatelottes* furent établies à Toul sous l'épiscopat de M. Bégon, par l'abbé Vathelot, chanoine de la cathédrale. La maison-mère de ces religieuses, située autrefois rue du Murot, a été transférée à Nancy après la révolution.

Palais Episcopal et Hôtel-de-Ville. La *Cour Albaud*, maison qui fut habitée par Albaud, huitième évêque de Toul, et que l'on croit avoir été le premier palais épiscopal, était appuyée contre les remparts de la ville, sur lesquels elle avait une issue, et son entrée principale était dans la rue actuelle de la Chartre. Cette maison dépendit du domaine de l'évêché de Toul jusqu'à l'époque de la révolution. Le palais épiscopal, du temps de Conrad Probus, n'était plus située à la Cour Albaud, mais sur l'emplacement même de l'Hôtel-de-Ville actuel et de son jardin. Il était enveloppé par les remparts de deux côtés, et de l'autre par la cathédrale. Le nouveau palais, destiné à remplacer l'ancien, qui tombait en ruines, et que M. Drouas acheva de faire démolir, fut construit, en 1740, par M. Bégon. Pierson, religieux prémontré de l'abbaye de Ste.-Marie de Pont-à-Mousson, en fut l'architecte. M. Drouas le fit terminer. Ce palais fut échangé par la ville, avec l'Etat, contre la maison commune située sur la place du Marché. Il est occupé aujourd'hui, au rez-de-chaussée, par les bureaux de la mairie et le prétoire de la justice de paix, au premier, au nord, par les bureaux de la sous-préfecture et le logement du sous-préfet; au midi, par le tribunal de première instance, le greffe et le parquet.

L'ancien Hôtel-de-Ville était situé en face du

portail de St.-Gengoult, dans la maison isolée qui subsiste encore au même lieu. Vers 1700, il fut transféré sur la place du Marché, dans les deux maisons séparées actuellement par un passage qui aboutit sur la rue de la Petite-Boucherie, et qui n'en formaient alors qu'une seule.

Le beau pont de Toul sur la Moselle fut construit, en 1770, sous la direction de l'ingénieur Meschini. Auparavant il n'existait qu'un pont en bois, placé à environ cent mètres plus bas que le nouveau.

Il y avait autrefois plusieurs moulins à blé dans l'intérieur de la ville, sur les deux branches de l'Ingressin, qui la traversaient; mais, après 1700, lors de la construction des nouvelles fortifications, le génie militaire ayant tardé jusqu'en 1750 à réparer l'aqueduc qui amenait les eaux de ce ruisseau, on fut obligé de supprimer ces moulins.

A l'extrémité de la rue de *la Rousse*, était la porte de ce nom, près de la poterne actuelle; elle servait de communication entre les faubourgs St.-Amand et St.-Epvre. Vers le milieu de la rue *Qui-qu'en-Grogne*, s'élevait une tour que les bourgeois avaient élevée pendant leurs guerres contre l'évêque Conrad Probus, en face de la maison épiscopale et pour la dominer. Ils l'avaient appelée, par dérision, *Gloriette* ou *Qui-qu'en-Grogne*; cette tour a été démolie en 1700, lors de la construction des nouveaux remparts.

La *Porte-au-Guet* était défendue par une grosse tour qui a subsisté longtemps; elle a servi de prison militaire et n'a été jetée bas que depuis environ cent ans; elle s'appelait la *Tour-du-Guet*.

Les rues du *Change* et des *Lombards* furent ainsi appelées lorsqu'en 1426, l'empereur Sigismond permit aux bourgeois de tenir une banque dans leur ville, et aux Lombards qui s'y étaient établis d'augmenter leur nombre.

A la suite du mur de clôture du collège, on voit les restes d'une tour appelée autrefois *Tour-de-St.-Léon*.

La caserne actuelle pour l'infanterie a été bâtie en 1789 pour servir d'hôpital militaire; elle a eu longtemps cette destination, que son défaut de salubrité lui a fait enlever. Il était en pleine activité en 1815, où la retraite de

l'armée avait amené avec elle le typhus, qui y a moissonné un grand nombre de militaires.

Il existe dans la ville, rue de Foy, une maison qui était appelée *Gouvernement*, parce que le gouverneur l'habitait. La porte d'entrée, décorée d'un trophée d'armes, ainsi que le donjon, se voient encore. La tour ou le donjon est de forme carrée, couverte d'un toit à quatre pans. Ce donjon avait trois petites fenêtres à ogives. Il y avait, dans ce donjon, un caveau, un corps-de-garde et une chapelle. La maison où il est était autrefois le refuge des Bénédictins de St.-Mansuy en cas de guerre ou de siège. On assure que plusieurs de ces religieux sont inhumés dans le caveau. Cette maison, acquise au domaine public, était devenu le logement du gouverneur civil et avait pris le titre de *Gouvernement*.

Il y avait autrefois, à l'Hôtel-de-Ville, à l'évêché et aux archives de la cathédrale, une grande quantité de manuscrits précieux, d'actes authentiques, de chartes, de traités, etc., etc. Les archives furent anéanties ou dispersées à la révolution. Les manuscrits déposés à l'Hôtel-de-Ville étaient enfermés dans des boîtes dont quelques-unes manquent. L'une d'elles renferme la Bulle d'or donnée par l'empereur Charles IV en 1367. C'est un diplôme confirmatif des franchises de la cité de Toul, lorsqu'elle était ville libre et impériale. Elle était scellée d'un sceau d'or. A la bibliothèque, il y a un missel manuscrit dont toutes les pages sont richement encadrées dans des arabesques en or et bleu d'outremer. Les caractères semblent être du XII^e ou du commencement du XIII^e siècle. A la Maison-Dieu, il y a aussi un grand nombre de manuscrits.

Il y avait à Toul une compagnie des Cadets-Dauphin, qui avait été créée en 1774, lors du passage par cette ville du Dauphin, fils de Louis XV; elle était composée de soixante bourgeois et servait de garde d'honneur aux échevins dans les cérémonies publiques. On avait rétabli en leur faveur l'ancien usage de tirer, chaque année, le *Papegay*, et une médaille d'argent, de la valeur de 24 francs, était donnée à celui qui atteignait le premier l'oiseau, avec exemption de logements militaires pendant deux ans, et pendant la vie, à celui qui avait remporté trois fois le prix. La

compagnie des Cadets-Dauphin subsista jusqu'à la formation de la garde nationale, en 1789.

« Il paraît, dit M. Noël, que les monuments numismatiques frappés à Toul remontent jusqu'aux premiers temps de l'existence de la ville. On cite des pièces leuquoises antérieures à l'arrivée des Franks dans les Gaules. Les rois et les empereurs des deux premières dynasties frankes, ainsi que les empereurs d'Allemagne y frappèrent monnaie. (Leblanc, dans son *Traité des Monnaies*, dit que les pièces frappées à Toul par les rois de la première race, ont d'un côté l'effigie du prince avec ces mots : TULLO CIVITAS, et, sur le revers, une croix avec ces deux lettres : T. †. V., et dans l'exergue : DRUCTOVALD. MONET. Sous Charles-le-Simple, l'effigie de la croix avec cette légende : KARLUS REX, et au revers : TULLO). On ne saurait fixer à quelle époque les évêques commencèrent à y en frapper. On trouve de très-anciennes pièces battues dans cette ville, mais leur état, en accusant leur ancienneté, ne permet pas de leur assigner une date certaine. L'évêque Udon, qui siégeait en 1048, est le premier auquel on puisse attribuer, avec une certaine probabilité, des monnaies frappées à Toul. Cet évêque, dans une charte de l'an 1069, se réserve de fixer la valeur des monnaies ayant cours dans les pays de son obéissance. Mais ce que les numismates n'ont point jusqu'à présent édité, ce sont les pièces attribuées à la ville de Toul même, qui furent sûrement frappées dans le court intervalle de temps où cette ville secoua la domination de l'évêque et du comte. Ces pièces représentent, d'un côté, un T sur un écu cantonné de molette et d'éperon, pour revers une main dont le pouce est appuyé sur le petit doigt, cantonné d'une étoile et d'un signe inqualifiables. Il existe une variété de cette pièce, dont l'existence nous a été révélée par les manuscrits de Mory d'Elvange. » Parmi les pièces trouvées à Charmes-sur-Moselle, et que M. Rolin a décrites, il y en a qui furent frappées par l'évêque Pierre de Brixey. La rue où était situé l'atelier monétaire des évêques de Toul, a conservé le nom de la rue de la Monnaie. Quelquefois ils affermaient leur privilège de frapper monnaie à des entrepreneurs particuliers, moyennant une part dans

les bénéfiques. Au XIV^e siècle, le denier toulain valait environ 12 centimes. Il paraît, du reste, que les monnaies épiscopales toulaines ne jouirent jamais d'une grande faveur, car un édit de Philippe-le-Bel, daté de Poissy (1315), interdit dans ses états la circulation des monnaies de Toul, attendu leur mauvais aloi; et Ducange dit que cette monnaie était tellement décriée, qu'on la rebutait dans le commerce; enfin D. Calmet ajoute que les évêques de Toul, dans l'espoir de remédier à leur mauvaise réputation monétaire, firent usage des coins des ducs de Lorraine.

Une vue de Toul se trouve dans l'Atlas de Tassin; une autre a été gravée par Israël Sylvestre, et une troisième par Callot, dans sa gravure connue sous le nom de la *Baguette*.

Quoique Toul soit une des plus anciennes cités des Gaules, il est rare d'y trouver des antiquités. Les édifices qu'y avaient élevés les Romains, disparurent dans les différentes destructions et réédifications de cette ville; les temples et les divinités payennes, les bas-reliefs, les inscriptions votives ou tumulaires tombèrent sous le marteau du christianisme, et leurs débris servirent soit à élever des monuments à la religion nouvelle, soit à élargir l'enceinte de la ville dans les murs de laquelle se pressait une plus nombreuse population. Lorsqu'en 1700, on éleva les fortifications actuelles, après avoir démoli celles qu'avait bâties l'évêque Roger de Marcey, on trouva une telle profusion de médailles que les enfants s'en emparèrent et en firent leurs jouets; les plus curieuses furent envoyées à Paris. Cependant un médaillon fut formé plus tard dans une des salles de la bibliothèque de l'ancien séminaire; mais il fut détruit en 1795, sans qu'il restât aucun renseignement sur l'importance, l'ordre et le classement de ses séries. Néanmoins, ces monnaies, qui allaient d'Auguste à Posthume, ne laissent aucun doute sur l'origine romaine des premières fortifications de Toul, et la position de cette ville sur le bord de la rivière, qui est peu profonde en cet endroit, et que l'on passe sur un pont en pierre, ne permet pas de douter qu'elle ne fût partie de la ligne stratégique de la Moselle. Elle était traversée par deux grandes voies romaines, l'une allant de Metz à Langres, l'autre de Toul à Reims.

Ces deux chaussées, dont les restes subsistent encore, ont conservé le nom de *routes des Romains*.

Selon M. Dufresne, le temple des Leukes devait s'élever sur l'emplacement de la cathédrale. Cette conjecture, qui a pour elle la tradition, est confirmée par des tronçons de colonnes en granit qui servent de bornes à quelques maisons voisines du cloître de la cathédrale. En 1710, en creusant un puits près du même cloître, on a découvert la partie supérieure d'un chapiteau antique. Ce curieux fragment, qui est déposé au musée de Nancy, et qui est aujourd'hui dans un état de dégradation presque complet, a été savamment décrit par M. Beaulieu; suivant lui, il provient évidemment d'un temple de Cérès. Cette déesse était donc l'objet d'un culte particulier dans la cité des Leukes. Une inscription votive, trouvée dans cette ville au commencement de ce siècle, atteste que les Gallo-Romains y avaient érigé à Mars un temple et une statue. Ils y honoraient aussi, parmi les divinités secondaires, Iacchus, le Dionysus des mystères en Attique, ce que prouve un reste d'inscription trouvé dans les fondements des anciens murs de Toul; on y lit : D. JACCHO. V. P. C. L. A l'angle du bastion St.-Mansuy, dit M. Dufresne, on remarque, dans le revêtement, un bas-relief représentant le buste d'une jeune fille vêtue d'une robe à larges manches; elle tient à la main une boule ou *bulle*; au bas on lit cette inscription : CAROSÆ MLINDI FIL. (A Carosa, fille de Mlindus). Enfin on a trouvé, dans l'excavation des fossés de la ville de Toul, une petite statue en pierre de Bacchus; elle représente ce dieu sous les traits d'un enfant dont le front est couvert de pampres et qui tient à la main une grappe de raisins.

En réparant le bastion St.-Etienne, on a mis à découvert, le 15 avril 1842, les médailles qui y avaient été déposées en 1700, lors de la construction des nouveaux remparts. Elles y ont été replacées, le 8 juin 1842, avec une table de marbre noir sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

« L'an 1842, sous le règne de sa majesté » Louis-Philippe I^{er}, Roi des Français; le » maréchal Soult, duc de Dalmatie, ministre » de la guerre et président du conseil des mi-

nistres; le colonel P. Bergère, directeur des » fortifications à Metz; le capitaine d'Aulnoy, » chef du génie à Toul :

» La première pierre de l'enceinte bastion- » née de Toul, construite en 1700, par Louis » XIV, a été relevée et remise en place, pour » la restauration du bastion 45; on y a re- » trouvé les cinq médailles placées en 1700, » et la plaque de bronze portant l'inscription » relative à cette construction; on y a replacé » les médailles et la plaque comme on les avait » trouvées, en y ajoutant la présente inscrip- » tion, et deux pièces de cinq francs à l'effigie » du roi régnant et au millésime de l'année de » la restauration. »

Hommes marquants : VINCENT de Lérins, mort en 450, évêque de Saintes, puis religieux du monastère de Lérins; il a laissé un livre ayant pour titre : *Commonitorium*. — SAINT LOUP, évêque de Troyes, mort en 479. — Le cardinal HUMBERT, qui vivait au XI^e siècle. — RAULIN, principal du collège de Navarre (1445-1514), prédicateur distingué, qui a laissé plusieurs volumes de sermons et autres ouvrages. — Le jésuite HÉNARD, vicaire-général du diocèse de Verdun, mort recteur du collège d'Eu en 1618. — Le P. BENOIST-PICARD, capucin (1665-1720), auteur d'une *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, d'un *Pouillé* du même diocèse, de *l'Origine de la maison de Lorraine* et d'autres ouvrages restés manuscrits. Le P. Benoist s'est rendu célèbre, et ses travaux sont consultés avec fruit. — DESAULCHOY (1764), rédacteur de la Gazette française d'Amsterdam, employé au ministère de la police, et enfin président de la société de chansonniers connue sous le nom de *Soupers de Momus*, a publié un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers; politiques, satiriques, historiques et dramatiques. — L'abbé LECLERC, docteur en médecine (1765-1824), a publié une *Topographie médicale de l'arrondissement de Toul*, qui a remporté, en 1823, le prix proposé par la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy. — Joseph CAREZ, mort sous-préfet de Toul en 1801; il avait été député à l'Assemblée législative par le département de la Meurthe. Cet imprimeur distingué peut être considéré comme un des artistes qui ont fait faire le plus de progrès à la stéréotypie.

— *Jean-Baptiste Gouviou* (1747), qui se distingua dans la guerre d'Amérique, fut député à l'Assemblée législative, commanda l'armée du Nord en qualité de lieutenant-général et fut tué près de Maubeuge, d'un coup de canon. — *Louis*, son frère (1749), officier du génie, l'un des administrateurs du département de la Meurthe, périt à l'affaire de Nancy, à la tête de la garde nationale de Toul. — *Louis-Jean-Baptiste*, comte de Gouviou (1752-1825), cousin des précédents, se distingua aux armées du Nord, d'Italie et surtout en Hollande; il fut inspecteur-général de la gendarmerie, membre du sénat, puis de la chambre des pairs. — *Laurent Gouviou*, marquis de Saint-Cyr (1764), étudia d'abord la peinture et embrassa ensuite l'état militaire; il était adjudant-général en 1793, lieutenant-général en 1794, conseiller d'état et gouverneur de Bordeaux en 1801, grand-officier de l'empire et colonel-général des cuirassiers en 1804, grand-aigle de la Légion-d'Honneur en 1805, commandant du 7.^e corps de la grande armée en 1808, maréchal de France en 1812, pair de France et ministre de la guerre en 1815, ministre de la marine en 1817, puis ministre de la guerre. Le maréchal Gouviou-St.-Cyr a publié un ouvrage sur la campagne de Catalogne; il est mort en 1830. — *Dominique-Jean* baron Louis (1756) prit fort jeune l'état ecclésiastique et entra, en 1780, comme conseiller-clerc au parlement de Paris. En 1806, il fut nommé administrateur du trésor et maître des requêtes au conseil-d'état; conseiller d'état en 1811, ministre en 1815 et député de la Seine et de la Meurthe, il fut encore élu par ces deux collèges en 1827. Le baron Louis, après avoir été ministre des finances en 1850, est mort en 1854. — *Henri-Marie-Daniel* de Rigny (1783), nommé enseigne de vaisseau à dix-neuf ans, capitaine en 1816, commandant de la station du Levant en 1821, gagna, en 1827, la bataille de Navarin, fut nommé vice-amiral, puis amiral et ministre de la marine, et mourut en 1835. — Nous citerons encore, parmi les autres illustrations militaires dont s'honore la ville de Toul, le lieutenant-général baron GENGOUlt (1765); le colonel d'artillerie baron BIQUELEY (1771-1809); le général d'artillerie GOFFARD (1744-1805); le général VALORY (1757); le général DEDON (1762),

auteur de plusieurs ouvrages stratégiques; le général DE LÉPISSEAU; les deux frères THOUVENOT, lieutenants-généraux; etc., etc. Enfin, parmi ses hommes marquants dans les sciences, Toul compte aujourd'hui MM. Virla et Lioeville, le premier ingénieur des ponts et chaussées, auquel le port de Cherbourg doit ses plus admirables travaux; le second, membre des Académies des Sciences de Paris et de Berlin, et professeur à l'école Polytechnique.

TOULON, montagne située au sud de Lixières. Il est probable qu'il existait autrefois une forteresse sur cette montagne, et aux environs un village. En 1539, Robert, duc de Bar, donna à Edouard, son fils, entre autres choses, les ville, châtellie et châtellenie de Toulon; en 1443, Jean de Toulon était voué de Nomesy, et nous avons vu, à l'article *Thézey*, qu'un seigneur de Toulon possédait aussi la seigneurie de Thézey. Le château et le village de Toulon furent détruits à une époque assez reculée, car il n'en est fait mention dans aucun des anciens dénombremens de la province. La carte de l'état-major dit que le mont Toulon a été occupé par une forteresse des Romains.

TOUPET, cense, à 1 kilom. d'Azouange. C'était, en 1756, une cense-fief qui dépendait de la paroisse de Maizières.

TOUR-DU-STOCK, maison isolée, à 2 kilom. de Langatte, à l'extrémité de l'étang du Stock.

TOURNELLE (LA), ancienne maison franche à Pont-Saint-Vincent, (Voyez ce mot.)

TOUR-ST.-BLAISE (LA), ancien fief à Pont-St.-Vincent. Antoine Haldat, troisième du nom, cheveu-léger de la garde de S. A. R., est qualifié seigneur du fief de la Tour-St.-Blaise.

TRAMONT-EMY, petit village de l'ancien évêché de Toul, dans la vallée de l'Aroffe, au pied de deux fortes côtes, chemin de grande communication n.^o 9 de Nancy à Vicherey, à 39 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 34 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 16 S.-S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Annexe de Tramont-St.-André. Pop. : 154 hab., 13 élect. cens., 10 cons. mun., 54 feux. Nombre d'enfants : 27 en hiver, point en été. Surf. territ. : 391 hect.; 167 en terres lab., 21 en prés, 177 en bois. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1802, 402 hab. ; 1822, 95 hab. , 28 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Vicherey, juridiction, subdélégation et gén. de Toul ; 1790, canton de Vandéleville, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Vicherey, dio. de Toul.

Ce village, ainsi que les deux autres du même nom, n'a rien d'intéressant.

TRAMONT-LASSUS (TRAMONT-LA-SUS), village de l'ancien évêché de Toul, chemin de grande communication n.° 9 de Nancy à Vicherey, à 39 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 35 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 17 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Annexe de Beuvezin. Pop. : 240 hab., 24 élect. cens., 40 cons. mun., 69 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 4 en été. Surf. territ. : 575 hect. ; 364 en terres lab., 32 en prés, 139 en vignes. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1802, 203 hab. ; 1822, 180 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Vicherey, juridiction, subdélégation et gén. de Toul ; 1790, canton de Vandéleville, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Vicherey, dio. de Toul.

TRAMONT-SAINT-ANDRÉ (TRAMONT-LA-JUS), village de l'ancien évêché de Toul, à 39 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 33 S. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 15 S. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 996 hab., 30 élect. cens., 10 cons. mun., 84 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 15 en été. Surf. territ. : 358 hect. en terres lab., 18 en prés, 4 en vignes, 330 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 7 hectol., en orge et avoine 9. Poulains, veaux et moutons. Deux moulins à grains. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1802, 280 hab. ; 1822, 295 hab., 68 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Vicherey, juridiction, subdélégation et gén. de Toul ; 1790, canton de Vandéleville, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Ann. de Vicherey, dio. de Toul.

L'église de ce village a été construite, en 1833, sur l'emplacement de l'ancienne, qui a été entièrement démolie.

TREMBLECOURT (TREMBLECURIA), village de l'ancien duché de Bar, à 27 kilom. N.-O. de Nancy, 17 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 2 S.-E. de Doimèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 295 hab., 30 élect. cens., 40 cons. mun.,

85 feux. Nombre d'enfants : 49 en hiver, 18 en été. Surf. territ. : 608 hect. ; 406 en terres lab., 25 en prés, 40 en vignes, 107 en bois. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 27 hab., 3 gar. ; 1773, 56 hab. ; 1802, 253 hab. ; 1822, 292 hab., 80 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. et maît. de la même ville, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton d'Avrainville, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Dienlouard, dio. de Toul.

En 1276, Mathieu de Tremblecourt et Béatrix, sa femme, vendirent à Adouvenet, dit Paillardel, bourgeois du Pont, la seigneurie de Tremblecourt. Il y avait, dans le siècle dernier, un château à la maison de Raigecourt. Ce village a été érigé en cure au mois de janvier 1698. L'église a été bâtie en 1707.

TREMBLECOURT, ancienne cense sur le territoire d'Halloville ; elle fut détachée du domaine et aliénée à M.^{me} de Fontalard en 1718, puis réunie de nouveau au domaine. C'était là qu'était le haras des comtes de Blamont. La maison et le parc sont aujourd'hui ruinés.

TREY (LE), ruisseau qui prend sa source sous Vilcey-sur-Trey, où il alimente deux moulins, passe sur le territoire de Villers-sous-Preny (un moulin et un foulon), sur celui de Vandières (deux moulins), et se jette dans la Moselle après un cours de 10,900 mètres.

TRIPOLI, écart de Tarquinpol. On trouve fréquemment des monnaies romaines sur le monticule de Tripoli.

TROIS-FONTAINES (SAINT-LOUIS), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la Bièvre, à 88 kilom. E. de Nancy, 10 S.-S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Biberskirch. Pop. : 771 hab., 77 élect. cens., 12 cons. mun., 144 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, autant en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,453 hect. ; 357 hect. en terres lab., 78 en prés, 654 en bois. Deux moulins à grains et plusieurs scieries. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 358 hab. ; 1822, 417 hab., 70 feux. — *Anc. div.* : 1751, bail. et maît. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ;

1790, canton de Niderviller, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, que la *Statistique* de 1802 appelle aussi *St.-Louis*, possédait autrefois, dit Durival, une verrerie ancienne. Il était le chef-lieu d'une haute justice. M. le baron de Klinglin y a fait bâtir une belle maison de maître.

TROIS-MAISONS, faubourg de Nancy. (Voyez les *Trois-Maisons*.)

TROIS-MAISONS, hameau considérable, à gauche de la Zorne, mairie de Phalsbourg. Il n'a rien de remarquable.

TRONDES (TRONDOLÉ), village considérable de l'ancien évêché de Toul, à 36 kilom. O. de Nancy, 12 N.-O.-O. de Toul (nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 830 hab., 83 élect. cens., 12 cons. mun., 247 feux. Nombre d'enfants : 221 en hiver, 71 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,225 hect. ; 507 en terres lab., 89 en prés, 433 en vignes, 420 en bois. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1802, 721 hab. ; 1822, 789 hab., 200 feux. — *Anc. div.* : 1756, prév. de Void, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, parlement de Metz ; 1790, canton de Lucey, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Meuse, dio. de Toul.

En 1157, Isembert, abbé de Gorze, donna à Simon, abbé de Rangéal, la terre de Trondes. En 1220, Ancel, dit Chauvoisin, seigneur de Sorcy, donna à cette abbaye le moulin de Trondes.

Nous lisons dans l'*Histoire de Toul* qu'en 1228, l'évêque Eudes de Sorcy, forma une ligue offensive et défensive avec le duc Mathien contre un seigneur, vassal du comte de Champagne, qui, appuyé des forces de ce dernier prince, voulait rentrer par violence dans la propriété de la terre de Trondes, qu'il avait vendue au chapitre six ans auparavant ; mais ce seigneur, dans la crainte de succomber, se désista de son entreprise. L'église de Trondes est remarquable par son architecture, qui semble être du XII^e siècle. On a découvert, dans les vignes voisines de ce village, un sabre droit et beaucoup d'ossements humains. On trouve fréquemment dans la campagne, mais principalement sur le monticule appelé *Romon* (*Romanus mons*) ou *Sarasine*, des briques de grande dimension, des tuiles romaines et des

restes de murs. On présume que des lignes de fortifications avaient été établies dans ce lieu. On a trouvé aussi des pièces de monnaie de Commode, Nerva, Trajan, d'autres à l'effigie des évêques de Metz et des ducs de Lorraine. Près de Trondes sont deux fontaines, l'une de *St.-Elophé*, dont l'eau est, dit-on, salutaire pour les maladies des yeux, l'autre, appelée *Fontaine-l'Evêque*, est fréquentée par les févreaux. Ils y vont porter du pain, boivent de l'eau autant que possible et s'en retournent en courant.

TRONDES (RUISSEAU DE). Il a sa source au Col-de-Trondes, alimente un moulin sur le territoire de cette commune et se jette dans le Terronin après un cours de 1,850 mètres.

TUILERIE, cense, à environ 1 kilom. S. de Domèvre.

TUILERIE, ferme, à 1 kilom. S. de St.-Germain.

TUILOTTE (RUISSEAU DE LA). Sa source est à Quevilloncourt ; il passe sur le territoire de cette commune, sur celui de Vézelize, où il alimente un moulin à plâtre, et se jette dans le Brénon après un cours de 3,800 mètres.

TUMEJUS, château et ferme au nord de Bulligny. Ce château appartenait anciennement à la maison de Ligniville, dont les aînés portaient le titre de comtes de Tumejus. Ce mot, en idiôme lorrain, signifie tombé jusqu'à terre.

TURIQUE, maison de filles et femmes repenties, connue sous le nom de *maison du Bon-Pasteur*, à l'extrémité du faubourg Stanislas de Nancy. Les religieuses s'y sont établies en 1858. Turique était auparavant une maison de campagne, qui avait appartenu à la famille Beer, et qui avait été érigée en fief, en 1660, pour François Remy.

TURQUESTEIN (TURKESTEIN, TYROUSTEIN), petit village de l'ancien évêché de Metz, à gauche de la Sarre-Blanche, sur une montagne escarpée, à 79 kilom. S.-E.-E. de Nancy ; 25 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 15 S.-S.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe de St.-Quirin. Pop. : 145 hab., 25 feux, 15 élect. cens., 10 cons. mun. Nombre d'enfants (avec Saint-Quirin). Surf. territ. : 3,655 hect., 46 en terres lab., 127 en prés, 2,828 en bois. Ecart : *Mané, Rupt-des-Dames, le Four*.

Richarville, Blanc-Rupt; quatre scieries. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1802, 68 hab. ; 1822, 103 hab. , 17 feux. — *Anc. div.* : 1756 , juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg ; il n'est pas indiqué en 1790. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Turquestein remonte à une époque assez éloignée : un seigneur de ce nom (*Bancelinus de Turquestein*) figure comme témoin dans un accord passé, en 1147, entre l'abbé et les religieux de Haute-Seille et Agnès, comtesse de Langstein. Turquestein était le chef-lieu d'une seigneurie, qualifiée plus tard de baronnie, qui dépendait du temporel de l'évêché de Metz. Jean d'Apremont, évêque de cette ville, la réunit à son domaine vers 1230. Jacques de Lorraine, son successeur, en répara les murailles et les fortifications vers 1250 ; et Adémar de Monteil l'engagea au duc Raoul en 1344, avec quantité d'autres terres ; mais celle de Turquestein ne fut jamais aliénée. Dans un acte de partage fait, en 1514, entre Renaud, évêque de Metz, et Henri, seigneur de Blâmont, des bois qu'ils avaient dans les châtellenies de Turquestein, Blâmont et Val-de-Bon-Montier, il est question de l'entrecours qui existait entre les hommes de leurs seigneuries. Le 8 août 1546, le duc Raoul donna le château de *Turquestein* à Thiébaut, sire de Blâmont, pour l'indemniser des pertes qu'il avait eu à souffrir pendant la guerre du duc contre l'évêque de Metz et le comte de Bar. L'évêque Adémar racheta la seigneurie de Turquestein, du consentement de Marie de Blois, régente de Lorraine, moyennant la somme de 2,000 livres. Cet évêque la réengagea presque aussitôt au sire de Blâmont. Depuis cette époque, les seigneurs de Blâmont reprirent cette terre des évêques de Metz. En 1450, Vecker, comte de Linange, céda Turquestein au duc de Lorraine.

Le signe patibulaire de cette baronnie, dit *l'Etat du domaine*, était érigé sur le ban de Lorquin, à trois piliers, avec un carcan posé contre un pilier de la halle de Lorquin ; le roi pouvait seul faire les exécutions à ce signe patibulaire. Il possédait le droit de chasse conjointement avec les seigneurs d'Haraucourt et de Châtillon. Les laboureurs et ma-

nouvriers des lieux dépendant de la seigneurie de Turquestein étaient tenus de labourer les terres qui dépendaient de la cense ou métairie du château, de mettre en corde et charroyer le bois nécessaire à son affouage, moyennant une michotte de pain chaque fois, et au charrois de tous les matériaux nécessaires à l'entretien et aux réparations du château. Tous les sujets de cette baronnie étaient tenus, en temps de guerre, à la garde du château. Chaque adjudicataire des dîmes des villages de Turquestein, Niderhoff et Aspach devait au roi un chariot de paille. Le droit de bourgeoisie était de 4 francs.

Le château de Turquestein est un bâtiment très-ancien et dont on ignore l'origine ; on a construit, sur ses ruines, une habitation moderne. De vieilles caves, des pans de murs existent encore, mais rien ne fait connaître l'époque de leur construction. On sait seulement que ce vieux château, moins célèbre que celui de Dachsbourg, et néanmoins remarquable par sa position, a été une forteresse importante. En 1568, African d'Haussonville en était propriétaire, ainsi que de la masse de forêts qui en dépendait : il en fit le partage entre ses enfants, en 1568, près de Lorquin, au château du Hasard, qui n'existe plus. Il ne reste que quelques faibles ruines de cet ancien bâtiment, brûlé par les Suédois en 1636. On prétend que les ducs de Lorraine venaient y passer une partie de l'année lorsque Turquestein était de leur domaine.

UREPONT (RUISSEAU D'). Il a sa source à Ludres, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Fléville et se jette dans le Frahaut, après un cours de 6,900 mètres.

URUFFE (URUFFE, par corruption ERUFFE), village assez considérable de l'ancien duché de Bar, route départementale n.° 18 de Vézelize à Vaucouleurs, à 42 kilom. S.-O. de Nancy, 18 S.-S.-O. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 13 N.-O.-O. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 799 hab., 80 élect. cens., 12 cons. mun., 216 feux. Nombre d'enfants : 146 en hiver, 40 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,305 hect. ; 748 en terres lab., 46 en prés, 13 en vignes, 391 en bois. Moulin à grains, four à chaux. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1773, 77 hab. ; 1802, 568 hab. ; 1822, 684 hab. , 170 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Foug, bail. de St.-Mihiel ; 1751, bail. de Lamarche, gén. de Bourmont, présidial de Langres, parlement de Paris, cout. du Bassigny-Barrois ; 1790, canton d'Allamps, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Vaucouleurs, dio. de Toul.

En 1453, Edouard, comte de Bar, exempta pour toujours les habitants d'Uruffe, prévôté de Gondrecourt, de 12 deniers par conduit ; cette exemption fut confirmée par Ferry de Bar, moyennant 6 gros par conduit et 3 pour les veuves. En 1463, le roi René réunit la ville d'Uruffe à la prévôté de Foug, « comme elle était ci-devant. » Depuis la création des nouveaux bailliages, en 1751, Uruffe fut placé dans le ressort de Lamarche.

UVRY (RUISSEAU D'). Il a sa source à Crépey, passe sur le territoire de cette commune, sur ceux de Selaincourt, Dolcourt (un moulin), Goviller, Vitrey, Vézélise (un moulin), et se jette dans le Brénon après un cours de 13,200 mètres.

VACON (RUISSEAU DE). Sa source est à Petit-Mont et son embouchure dans la Vezouse, où il se jette après un cours de 13,000 mètres ; il passe sur les territoires de Petit-Mont, Parux, Nonhigny, Harboué (un moulin), Barbas (un moulin), Domèvre (une filature).

VACQUEVILLE (VACCA-VILLA, EPISCOPI VILLA), village de l'ancien évêché de Metz, sur la Verdurette, à 59 kilom. S.-E. de Nancy, 29 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. *Pop.* : 721 hab., 72 élect. cens., 12 cons. mun., 183 feux. Nombre d'enfants : 161 en hiver, 72 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 688 hect. en terres lab., 176 en prés, 5 en vignes, 61 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 9 hectol., en orge 10, en seigle 8, en avoine 7. Chevaux, bœufs, vaches et porcs. Deux moulins à grains, four à chaux. Ecart : *Xarmamont*. Lettres par Badonviller.

Anc. pop. : 1802, 485 hab. ; 1822, 644 hab., 170 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'Évêché ; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Vacqueville, dont dépendaient Bertrichamps, Neuve-Maison et Veney, fut donné à l'abbaye de Senones par les évêques de Metz ; Reimbert, abbé de ce monastère, demanda la confirmation de cette donation à Adalbéron I^{er}, évêque de Metz, qui la lui accorda solennellement en 939, ajoutant que si un homme de sa dépendance épousait une fille libre de la dépendance de l'église cathédrale de Metz, les enfants procréés de ce mariage demeureraient serfs et sujets de l'abbaye. En 1579, les habitants de Deneuvre demandèrent à être conservés dans l'usage où ils étaient de prendre du bois pour leur affouage dans les forêts de la Moncelle et dans celles du ban de Vacqueville. L'église de Vacqueville, qui tombait de vétusté, fut reconstruite en 1620.

Dominique PERCAUT, qui fut peintre-pyruviste de Stanislas, était né à Vacqueville.

VAHL (VALD, VALLEN), village de l'ancien duché de Lorraine, à 58 kilom. N.-E. de Nancy, 34 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. *Pop.* : 408 hab., 41 élect. cens., 10 cons. mun., 97 feux. Nombre d'enfants : 86 en hiver, 15 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 360 hect., en terres lab., 209 en prés, 2 en vignes, 100 en bois. L'hectare semé en blé, orge et seigle, peut rapporter 15 hectol., en avoine 20 ; planté en vignes 50. Chevaux, vaches, brebis et porcs. Ecart : *Valthouse*. Lettres par Dieuze. Cette commune est allemande et française.

Anc. pop. : 1710, 59 hab., 12 gar. ; 1802, 314 hab. ; 1822, 420 hab., 83 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Alstroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Archevêque de Morhange, dio. de Metz.

On a découvert, dans un petit bois, près de ce village, des escaliers en pierre de taille enfouis sous terre. Cette découverte, jointe au nom du canton où elle a été faite (*Schirdorff*, petit village), semble indiquer qu'il existait autrefois un village dans ce lieu. On voit, dans la commune, un ancien château en ruines, encore habité ; il appartenait, avant 1789, à M. le comte de Ludres. En 1650, Vahl et Neuf-Village ne comptaient que deux habitants.

VAIMBOIS, village ruiné, à environ 1 li-

lom. N.-O. de Frambois, sur un terrain maintenant en nature de chènevières. Il y a cent ans qu'il n'y existe plus un pan de mur debout; mais depuis, à différentes époques, les fondations, les puits, les pavés ont fourni aux habitants de Frambois des pierres à bâtir. En 1834, on en retira encore plusieurs mètres. Il y a environ cinquante ans qu'en déracinant un arbre, on découvrit des ustensiles de cuisine. En 1798, on trouva plusieurs pièces d'or et une boîte en fer blanc. Quelques-unes de ces pièces avaient plus de diamètre qu'un écu de cinq francs et moins d'épaisseur; d'autres étaient d'une forme octogone et représentaient, d'un côté un cavalier armé d'une lance; d'autres pièces portaient l'image de saint Nicolas.

VALCOURT (VIDONIS-CURTIS, WALCOR), cense, à 3 kilom. N. de Biqueley. Selon l'auteur de la *Notice sur la ville de Toul* (M. Bataille), Valcourt était une métairie ou village qui appartenait au comte Vido, sous le nom de *Vidonis-Curtis*. On voit, sur la hauteur, les vestiges d'un village dont il ne reste aucun souvenir. Suivant le P. Benoist, Valcourt était une léproserie fondée par les bourgeois de Toul, au XII^e siècle, pour y entretenir un prêtre et douze malades auxquels on devait donner tous les jours pain, vin et viande fraîche, ou douze gros toulois. Les bourgeois donnèrent l'administration de cet hôpital aux abbés et religieux de St.-Epre, qui, à cause de la ruine de cette maison de charité, et pour l'indemniser de ses biens, payaient annuellement 1,500 livres à l'hôpital de Toul.

VAL-DE-BON-MOUTIER, ou **VAL-ET-CHATILLON**, village considérable de l'ancien évêché de Metz, à droite d'une des branches de la Vezouse, à 69 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 24 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 44 S. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop. : 1,030 hab., 403 élect. cens., 12 cons. mun., 230 feux. Nombre d'enfants : 260 en hiver, 85 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 200 hect. en terres lab., 400 en prés, 1,500 en bois. L'hectare semé en seigle et avoine peut rapporter 12 hectol. On n'y sème ni blé ni orge, et on n'y élève que quelques bêtes à cornes; la principale culture est celle de la pomme de terre. Ourdissage et tissage

mécaniques exploités par MM. Leman, frères, de Blâmont; cinq ou six moulins à scie servant à l'exploitation des sapinières; moulin à grains. Ecarts : *Châtillon*, *Machet*, *le Grand-Etang*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 682 hab.; 1822, 862 hab., 169 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg; 1790, canton de Cirey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village a été construit sur l'emplacement d'un monastère de religieuses, fondé par l'évêque Bodon, au IX^e siècle, et transféré à St.-Sauveur vers 1010. Néanmoins, dans des titres postérieurs à ce dernier, il est parlé de la *Cour-de-Bon-Moutier* et du *ban de Bon-Moutier*. Il est probable que la *Cour* ou métairie de Bon-Moutier, qui survécut à l'abbaye de ce nom, forma le village actuel. On ne trouve plus que très-rarement des vestiges de cet antique monastère, des fragments de briques, de verres de couleur et des fondations de murs. Son église était remarquable par sa beauté, ce qui lui fit donner le nom de Bon-Moutier, ou, en langage du pays, *bicy motai*, belle église.

VAL-DE-PASSEY (PACSEUM), hameau, à 2 kilom. S.-O. de Choley. Il y avait autrefois dans ce lieu un prieuré de St.-Maur, fondé, en 1256, par Frédéric, gentilhomme de Vaucouleurs; les religieux se mirent sous la règle de St.-Benoît. Ce prieuré, appelé aussi prieuré de *Tous-les-Saints* ou du *Val-de-la-Paix*, appartenait originellement aux religieux d'Hérival; il fut donné ensuite à l'abbaye de St.-Mansuy. Le vallon où il fut construit était anciennement très-solitaire, d'où lui vint sans doute le nom de Val-de-la-Paix. Pierre de Brixey donna à la collégiale de Liverdun, en 1188, les dîmes de Passey, en vin et en grain.

VAL-DES-FAULX, ou plutôt **FAUX** (FAGORUM VALLIS), vallon où sont construits les deux villages de Faulx-St.-Pierre et Faulx-St.-Etienne. Les bois qui couronnent les hauteurs entre lesquelles se trouve resserrée cette petite vallée, descendaient sans doute beaucoup plus bas autrefois, et comme l'essence de hêtre y domine, et que cet arbre y acquiert de très-grandes dimensions, la vallée en aura tiré son nom (*Fagorum Vallis*, Vallée des Hêtres).

VAL-DES-NONNES, cense, à 2 kilom.

O. de Pagny—derrière—Barine. Il y existait anciennement, sous le nom de *Saint-Martin-Fontaine*, un monastère de religieuses de l'ordre de Prémontré; le monastère fut supprimé quelque temps après sa fondation et transformé en un ermitage qui devint le noviciat des ermites de la congrégation de St.-Antoine, transféré depuis à St.-Joseph-de-Messein. Les ermites du diocèse de Toul s'y rassemblaient tous les ans, quelquefois au nombre de quarante. Frère Pierre, premier supérieur, qui avait suivi d'abord la carrière des armes, y mourut, vers 1746, à l'âge de 97 ans.

VALHEY (VALHEUX), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Sanon, route départementale n.° 7 de Lunéville à Moyenvic, à 33 kilom. E. de Nancy, 41 N. de Lunéville (nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe d'Einville. Pop. : 294 hab., 29 élect. cens., 40 cons. mun., 70 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 16 en été. Surf. territ. : 623 hect.; 477 en terres lab., 64 en prés, 20 en vignes, 27 en bois. Moulin à grains, carrière de plâtre. Ecart : *Foucray (Haute et Basse)*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 36 hab., 2 gar.; 1802, 200 hab., 1822, 276 hab., 60 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. d'Einville, bail. de Nancy; 1751, bail. et maît. de Lunéville, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton d'Einville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, évêché de Nancy.

Valhey a une origine assez ancienne : dans un titre relatif à l'abbaye de Clairlieu, et daté de 1176, on voit figurer, comme témoin, un prêtre de ce lieu. Il est encore question de ce village dans un acte de reprises daté de 1444; il fut érigé en cure le 25 septembre 1576. La terre de Valhey appartenait à la maison d'Einville.

Jean des Porcelets de Maillanc, évêque de Toul, dont le père était sénéchal du Barrois, naquit au château de Valhey, le 24 août 1582.

VALHEY (RUISSEAU DE). Il prend sa source au-dessus du village de ce nom, alimente un moulin sur son territoire, passe sur celui d'Einville et se jette dans le ruisseau de Fossatte après un cours de 3,300 mètres.

VALHONS, ferme, à 1 kilom. N. de Vahl. **VALLERADE (LAVALRADE)**, ferme, à 2 kilom. d'Abestroff. Cette cense, que Stémer appelle *Lavabrade*, était autrefois une maison franche.

VALLERADE (RUISSEAU DE LA). Sa source est à la cense de ce nom; il passe sur le territoire d'Abestroff et se jette dans le ruisseau des Roses après un cours de 3,600 mètres.

VALLOIS (VALERIE), village de l'ancien duché de Lorraine, rive gauche de la Mortagne, à 46 kilom. S.-E. de Nancy, 19 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-E. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 505 hab., 50 élect. cens., 12 cons. mun., 128 feux. Nombre d'enfants : 141 en hiver, 52 en été. Surf. de Portieux. Surf. territ. : 378 hect. en terres lab., 94 en prés, 50 en vignes, 9 en châtaigniers, 160 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en avoine 14; planté en vignes, 100. Chevaux, vaches et porcs. On n'y sème presque point d'orge ni de seigle. Moulins à grains. Ecart : *Bouxières*. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 47 hab., 15 gar.; 1802, 417 hab.; 1822, 445 hab., 41 élect. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville, maît. et gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Mattexey, doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Les deux seigneuries de Vallois et de St.-Pierremont furent données en dot, en 1504, à Catherine, fille du duc Ferry, lorsqu'elle épousa Conrad, fils d'Eigle, comte de Friburgh. Le 11 janvier 1726, il fut permis aux Récolets de s'établir à Vallois. Il y avait, dans ce lieu, une maison seigneuriale, et, sur le ban, l'ermitage de *Bouxières*. M. l'abbé Villemain, auteur d'une notice manuscrite curieuse sur M. Drouas, évêque de Toul, est mort curé de Vallois. Cet ecclésiastique avait été secrétaire du prélat dont il a écrit la vie.

VALLOIS (RUISSEAU DE). Sa source est à Gerbéviller; il passe sur le territoire de cette commune, sur ceux de Séranville, Mattexey, Vallois, et se jette dans la Mortagne après un cours de 4,500 mètres.

VALTEMBOURG (VALDEMBOURG), petit vil-

lage de l'ancienne province d'Alsace, à 99 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 14 E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-O.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Annexe de Bourscheid. Pop. : 142 hab., 14 élect. cens., 10 cons. mun., 30 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, point en été. Surf. territ. : 139 hect.; 98 en terres lab., 37 en prés. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 71 hab.; 1822, 113 hab., 18 feux. — *Anc. div.* : 1736, juridiction et subdélégation de Phalsbourg, gén. de Vic, cout. de Lorraine; 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Strasbourg.

Il existait autrefois, dans ce village, une verrerie qui a cessé d'être exploitée en 1774, faute de bois.

VALTEMBOURG (RUISSEAU DE). Il a sa source à Valtembourg, passe sur le territoire de cette commune, sur ceux d'Henridorff, Dannelbourg, Lutzelbourg, où il alimente un moulin, et se jette dans la Zorne après un cours de 5,000 mètres.

VALTHOUSE, cense, à 1 kilom. N. de Vahl.

VANDELAINVILLE (VANDELAINVILLA, VANDALAVILLA, VANIDIVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur la rive gauche du Mad, chemin de grande communication n.° 3 de Thiaucourt à Arnaville et Essey, à 47 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 45 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 12 N.-N.-E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 212 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 58 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 16 en été. Surf. territ. : 135 hect.; 30 en terres lab., 2 en prés, 37 en vignes, 47 en bois. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 35 hab., 24 gar.; 1802, 265 hab.; 1822, 240 hab., 65 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Prény, bail. de Nancy; 1754, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Pagny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Ann. de Bayonville, dio. de Metz. Il fut érigé en cure en 1828.

Ce village remonte à une époque fort éloignée : il est mentionné sous le nom de *Vandalavilla in comitatu Scarponensi*, dans un diplôme de l'empereur Othon, de 960 ou 990,

en faveur de l'abbaye de St.-Pierre-aux-Nonnains de Metz. En 1318, Ferry de Chambley, chevalier, fit ses reprises près du duc Ferry IV, de Vandelainville et Bayonville, que ce prince lui avait donnés en fief, à charge de garde à Prény. En 1342, le duc Raoul, pour se libérer de plusieurs dettes, vendit à Nicole Baudoché, citain de Metz, les conduits d'Arnaville, Bayonville, Vandelainville, etc., avec les amendes et le droit en la centaine de Vandelainville, moyennant 200 livres de bons petits tournois avec réachat de pareille somme.

On trouve, sur la crête et sur le versant de la montagne voisine de ce village, des fragments de tuiles et de briques romaines. On a découvert, dans le jardin du presbytère, un morceau d'agraffe assez bien conservé. L'église actuelle a été bâtie en 1768. Il ne reste de l'ancienne, dont la construction remontait à 1540, qu'une croix en fer et une belle tour que l'on a conservée lors de la démolition de l'édifice. On voit aussi, à Vandelainville, les vieux manoirs des comtes de Cherval, qui en étaient propriétaires en 1789; on va lui substituer un château moderne. Selon la tradition, il y avait, sur la montagne dont nous avons parlé, un couvent dont il ne reste plus de vestiges. Enfin, non loin du village est une roche isolée appelée la *roche St.-Pierre*.

VANDELÉVILLE (VANDELAINVILLA, VANDANVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche du Brénon, chemin de grande communication n.° 9 de Nancy à Vicherey, à 40 kilom. S.-S.-O. de Nancy, 54 S.-S.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 16 S.-E. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 615 hab., 62 élect. cens., 12 cons. mun., 159 feux. Nombre d'enfants : 150 en hiver, 32 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 591 hect. en terres lab., 40 en prés, 18 en vignes, 433 en bois. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 15 hectol., en seigle et avoine 18; planté en vignes 65. Porcs. Culture des céréales. Moulin à grains et tuilerie. Percepteur des contributions. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 62 hab., 18 gar.; 1802, 552 hab.; 1822, 556 hab., 150 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, bail. et comté de Vaudémont; 1754, bail. de Vézélise, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, chef-lieu

de canton, dist. de Vézélise. — *Spir.* : Doy. de Saintois, dio. de Toul.

Vandeléville, qualifié de cure dans un titre de 1094, possédait un prieuré régulier de l'ordre de St-Augustin, qui avait été fondé par Richarde, dame du lieu, et que l'évêque Pibon confirma en 1075. La maison prieuriale était un franc-allen. Hugues, comte de Vaudémont, dans le partage qu'il fit de ses biens à ses enfants en 1235, donna, entre autres domaines, à Hugues, son fils aîné, la terre de Vandeléville. Cette seigneurie fut érigée en comté, par Léopold, le 15 décembre 1723, en faveur de Jean Philippe, comte de Cardon-Vidampierre, gouverneur des princes de Lorraine, et depuis bailli de St.-Mihiel (1733).

Vandeléville s'est accru depuis la destruction de *Raville* ou *Roville*, village qui était situé à 1 kilom. S.-E. de la commune dont nous parlons, entre les chemins vicinaux de Fécocourt et d'Eulmont. Différentes médailles d'Antonin et plusieurs traces d'anciennes fondations ne laissent aucun doute sur l'existence de ce village qui fut détruit, selon les uns, dans la guerre des Suédois, et selon les autres, dans celle du Bien-Public.

C'est seulement depuis la destruction de ce village, où était l'église paroissiale, que Vandeléville a été érigé en cure. Son église a été reconstruite en 1670, ainsi que l'indique le millésime de la crypte qui règne sous les deux tiers de la longueur de cette église. La construction de cet édifice est fort peu agréable et tout-à-fait contraire aux règles de l'art. Cette observation suffirait pour faire croire que la date de sa construction n'est point la même que celle de la crypte, car cette dernière est sans contredit une des belles ruines du pays. Elle a 17 mètres de long, 4 mètres 50 de large dans œuvre, à l'exception d'une longueur de 2 mètres 60 formant avant-chœur, où elle a 6 mètres 40 de large, il y a 3 mètres du sol à la naissance du cintre de la voûte. Elle est terminée circulairement à chaque bout, l'entrée est sur le côté droit. Elle est pavée en briques faites en forme de larmes, et éclairée seulement par deux croisées d'un genre élégant. La rotonde, vis-à-vis le chœur, ne reçoit le jour que par un soupirail. La voûte de la chapelle est décorée par cinq arcades. On y admire qua-

tre arceaux dont les nervures, un peu aplatis, sont d'un travail ingénieux, achevés et ornés de larmes. Au sommet de la voûte on remarque le soleil et la lune, ainsi que les étoiles, au milieu des nuages. A gauche, vis-à-vis la fenêtre principale, dans l'arcade de l'avant-chœur, est l'entrée d'un caveau creusé sous cette crypte. On y remarque quatre cercueils, trois de grandes personnes et un d'enfant. Sur cette entrée, qui s'élève d'un mètre au-dessus du sol, reposent des arbres généalogiques d'un travail exquis. Au sommet des deux arbres, dans un petit renfoncement, se voit encore le Sauveur du monde avec sa croix, préchant, au milieu des nuages qui l'entourent; au-dessous devait se trouver un marbre sur lequel était sans doute, entres autres inscriptions, le nom de M.^{me} de Lamotte, fondatrice de cette chapelle. Au-dessous de cette chapelle, se trouve un paysage suisse d'un travail remarquable. Sur le couvercle de l'entrée de ce caveau, étaient trois belles statues en pierres blanches de Savonnières, comme tous les ouvrages dont on vient de parler. La première de ces statues, qui ont été changées de place, est celle de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, les deux autres représentent sainte Barbe et sainte Magdelaine; elles sont dues au ciseau d'un grand artiste, à en juger par leur fini. Le château de Vandeléville, quoique moderne, mérite d'être mentionné.

On voit encore, près de Vandeléville, les restes de deux camps romains et une voie romaine qui conduisait de Sion à Soulosse. On remarque aussi, au pied de la côte de Parey, à l'entrée du bois, un peu au-dessus de l'étang, un puisard où se réunissent toutes les eaux de la côte pour ne plus reparaitre et sans qu'on sache où elles vont.

VANDELÉVILLE (RUISSEAU DE). Il a sa source à Vandeléville, alimente un moulin sur le territoire de cette commune, passe sur celui de Thorey et se jette dans le Brénon, après un cours de 4,400 mètres.

VANDIÈRES (VENDERIE), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Trey, chemin de grande communication n.^o 2 de Pont-à-Mousson à Metz par Arnville, à 57 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrondissement, 57 N. de Pont-à-Mousson, chef-lieu de

canton. Pop.: 741 hab., 73 élect. cens., 12 cons. mun., 184 feux. Nombre d'enfants : 140 en hiver, 100 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 1,234 hect.; 691 en terres lab., 113 en prés, 81 en vignes, 254 en bois. Deux moulins à grains. Ecartis : *Moulon*, *la Tuile*, *St.-Pierre*. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 72 hab., 16 gar.; 1802, 625 hab.; 1822, 647 hab., 159 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Prény, bail. de Nancy; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Villers-sous-Prény, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Prény, dio. de Toul.

Vandières, appelé *Vendières* dans tous les anciens titres, remonte à une époque très-éloignée : les rois de la première et de la seconde race y avaient un palais, ce qui fait que Vandières est qualifié de *villa regia*. Il est parlé de ce village dans la confirmation, par le pape Pascal II, des privilèges de l'abbaye de St.-Mihiel (1106), et dans une charte relative à l'abbaye de Ste.-Marie-aux-Bois, sous Prény (1138). Un seigneur de Vandières, *Milo de Venderüs*, figure comme témoin dans un traité de paix fait, en 1208, entre le duc Ferry et Thibault, comte de Bar. En 1209, Ferry donna à ce même Milon, en augmentation de fief, tout ce qu'il avait à Vandières, avec obligation de guet et de garde au château de Prény. Vers 1334, pendant la guerre qu'il fit au duc de Bar, Raoul, duc de Lorraine, assiégea et prit le castel de Vandières, qui était défendu par la belle Alix de Champé. En 1580, le duc Charles accorda à Louis de Tailly, son gentilhomme ordinaire, en augmentation des fiefs qu'il avait à Vandières, la haute justice de ce lieu avec le quart des épaves.

L'église est fort ancienne, ainsi que le prouvent quelques ouvertures plein-cintre et un chapiteau roman qui se trouve dans la nef; le reste est moderne. Il n'existe plus du château que quatre tourelles : deux petites à l'extrémité du jardin, deux autres plus grandes qui ont toujours dépendu du bâtiment d'habitation, et qui tiennent encore à une maison moderne bâtie sur les ruines, en 1834, par M. Morel; ces tourelles ont 17^m 50^c d'élévation. On y aperçoit encore

des créneaux, bien qu'ils soient bouchés, des gargouilles, des embrasures destinées aux arquebuses, et à celle nord, trois petites guérites de pierre saillantes, dans lesquelles sont pratiquées des meurtrières. La tradition a donné à l'une d'elles le nom de *fauteuil de pierre du châtelain*. La tourelle qui servait de chapelle est voûtée, et le propriétaire actuel la conserve avec soin. L'abbaye de St.-Pierre de Metz avait été établie originairement à Vandières; il n'en reste aucun vestige, mais l'emplacement sur lequel elle s'élevait a conservé le nom de *Cour-St.-Pierre*.

Personnages marquants : Le B. JEAN DE GORZE, que l'empereur Othon envoya comme ambassadeur en Espagne, près du calife Abdérame, en 935, fut curé de Vandières avant d'avoir embrassé la vie monastique; il mourut en 973. — *Dominique MATHIEU*, conseiller d'état et procureur-général à la cour souveraine de Lorraine, mort à Lunéville en 1724; il est auteur d'un Commentaire sur la coutume de Lorraine, resté manuscrit. — Le général baron FRIBON (1752-1821), qui conquit tous ses grades sur le champ de bataille, et à qui sa probité incorruptible fit donner le surnom de *vertueux*. — M. DE SAULCY, numismate distingué, auteur de l'*Essai sur les monnaies lorraines* et de plusieurs autres ouvrages.

VANDOEUVERE (VANDALORUM OPUS, VENDOPERA), village de l'ancien duché de Lorraine, sur une côte, à 6 kilom. S. de Nancy (Ouest), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 890 hab., 89 élect. cens., 12 cons. mun., 240 feux. Nombre d'enfants : 135 en hiver, 95 en été. Sœur de la Doctrine-Christienne. Surf. territ. : 390 hect.; 79 en terres lab., 58 en vignes, 199 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 20 hectol., en orge 22, en seigle 15, en avoine 25; planté en vignes (produit total) 4,334 hectol. Chevaux, vaches, porcs, chèvres et poules. Culture de la vigne. Ecartis : *Ste.-Camille*, teinturerie de coton bleu; *le Charmois*, tuilerie; *Brispané*, *Brichambeau* (le Grand et le Petit), *Déplaisir*, *le Repentir*, *le Reclus*, *le Montet*, *Monplaisir*, *Nabécor*, *Prés-Bois*, *le Bosquet*. Lettres par Nancy.

Vandœuvre possède une salle d'asile établie dans un bâtiment convenablement distribué, et

que M. de St.-Baussant a fait élever à ses frais. Cinquante enfants fréquentent l'asile de Vandœuvre.

Anc. pop. : 1710, 71 hab., 11 gar. ; 1802, 605 hab. ; 1822, 688 hab., 181 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., maît. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Les rois de la première race avaient une maison royale nommée *Vendopera*, *Vendeuvres* ; mais comme il existe en Champagne une localité du même nom que celle dont nous parlons ici, il est difficile de préciser laquelle des deux posséda ce palais. Cependant l'opinion de D. Calmet, appuyée sur un titre de 865, semble pencher en faveur de Vandœuvre-Lorraine. Selon quelques antiquaires, l'étymologie du nom de ce village (*Vandalorum opus*, ouvrage des Vandales), remonterait jusqu'à l'époque de l'invasion des Vandales. Quoiqu'il en soit, Vandœuvre est très-ancien, car un seigneur de ce lieu était comte de Toul au X^e siècle, et possédait un château à Vandœuvre ; il n'en reste aucun vestige. Il y avait, dans ce village, un prieuré, dit de St.-Melain, fondé par une dame de Vandœuvre, on ignore à quelle époque, mais il est certain qu'il existait au XII^e siècle, car il en est parlé, vers 1150, dans le dénombrement des biens de l'abbaye de Cluni. Ce prieuré fut uni à la collégiale St.-Georges de Nancy, le 29 novembre 1605. Nous lisons dans le volume de chartes, déposé aux Archives : « Le prévôt de Nancy, qui en est souverain seigneur, crée un maire à Vandœuvre, et ce maire, avec le prieur et les habitants du lieu, créent tous les autres officiers, le prieur en fournit un, et les habitants l'autre. Le premier lundi d'après les Rois, le prévôt de Nancy a coutume de venir, de toute ancienneté, audit lieu de Vandœuvre pour tenir les plaids annaux, et représentant la personne du duc, et accompagné de un ou deux de sa justice, desquels qu'il lui plaît, et doit descendre, ledit prévôt et sa compagnie au prieuré de Vandœuvre et doit trouver l'étable bien apprêtée, le foin au râtelier, l'avoine à la mangeoire, et la litière faite tel qu'il appartient, et en faute de ce, demande l'amende audit prieur. Et puis doit aller ledit

prevôt en la chambre dudit prieur et doit trouver bon feu, bon lieu, la table mise, la blanche nappe et serviettes dessus, et la viande telle que le jour le porte et qu'il affert à la personne d'un prévôt, et à iceux de la justice. Et doit, ledit prieur, fournir les premiers morceaux de pain, les premiers pots de vin et les premières pièces de chair, et en après le maire dudit lieu doit fournir le *dessert* du diner, réserve que le sergent doit la tarte ; de quoi les habitants de la ville doivent au maire deux deniers messins. Les sujets de Vandœuvre sont sujets d'ancienneté de cri et de bannière, et toutes les fois que la bannière de Nancy bat aux champs et qu'il plaît au prévôt de mander son maire de Vandœuvre, le maire mande ses gens et les amène au mandement du prévôt pour servir le duc. S'il plaît au duc de faire mener artillerie aux champs, le prieur doit fournir un char et trois chevaux en ladite artillerie ; au reste, les habitants de Vandœuvre doivent fournir un cheval, le collier au cou, et un charreton. Les habitants doivent, par année, cinq francs de taille au duc, dont sont exempts les hommes du prieur. »

L'église était à la fois prieurale et paroissiale. Le bâtiment actuel est moderne, à l'exception de quelques fenêtres ogivales, du XVI^e siècle. Sous le chœur est un caveau qui n'a rien de remarquable. On voit, dans une chapelle à gauche, une pierre tumulaire incrustée dans le mur, sur laquelle est le millésime 1585. Il y avait à Vandœuvre trois fiefs, dont l'un avait été érigé, le 5 juillet 1756, par le duc François III, en faveur de Mar-Antoine, et sur le ban, trois ermitages : celui du *Reclus* et de *Brispané*, dont nous avons parlé précédemment, et celui de *Notre-Dame-de-Consolation*, dont il ne reste aucun vestige.

M. de St.-Florent, propriétaire à Vandœuvre, membre de la Société Entomologique de France, possède une collection de lépidoptères européens, de plus de 1,600 espèces, et une autre de lépidoptères exotiques, toutes deux d'une fraîcheur et d'une conservation remarquables. M. de St.-Florent, à qui la *Statistique* doit la nomenclature des lépidoptères du département de la Meurthe, a aussi une collection très-riche de coléoptères européens.

et exotiques, renfermant les espèces les plus rares.

VANNECOURT, village de l'ancien duché de Lorraine, à 40 kilom. N.-E. de Nancy, 40 N. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 420 hab., 42 élect. cens., 40 cons. mun., 402 feux. Nombre d'enfants : 81 en hiver, 25 en été. Sœur de Portieux. Bureau de charité. Surf. territ. : 951 hect., 519 en terres lab., 73 en prés, 40 en vignes, 66 en bois. Ecart : *Frescati*, moulin à grains, Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1710, 45 hab., 40 gar. ; 1802, 343 hab. ; 1822, 372 hab., 90 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. d'Amance, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Château-Salins, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Haboudange, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Ann. de Vaxy, archiprêtre de Château-Voué, dio. de Metz.

Le village de Vannecourt, placé sur le versant d'une côte, a probablement pris son nom de sa position : les eaux qui descendent de tous côtés des torrents ont forcé les habitants à construire des espèces de digues, et en même temps à placer des vanes à certaines distances. Le village, construit le long de ces vanes, s'est appelé *Cours-des-Vannes*, d'où est venu Vannecourt. Selon la tradition, dit M. le curé de Vannecourt, à qui nous empruntons ces renseignements, il y existait autrefois une maison de Templiers qui a été détruite à l'époque de l'extinction de cet ordre en France. On trouve, sur l'emplacement qu'occupait cette maison, des débris de construction, des vases en terre, etc. Il ne resta, de l'ancien édifice, qu'une petite chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, où l'on venait en pèlerinage. Cette chapelle, qui s'élevait dans une vallée charmante, près d'une fontaine appelée encore *Halibac* ou *Heligbach* (en allemand *Saint-Ruisseau*), était gardée par un religieux, et fut renversée, il y a environ cent ans ; il n'y a plus qu'une croix sur son emplacement. Ses débris ont servi à bâtir l'église de Vannecourt, où l'on a transporté aussi une statue de Notre-Dame, qui est encore en grande vénération dans la contrée. On a trouvé, entre Vannecourt et Dalhain, des ossements d'une taille extraordinaire, et, dans un puits, des cadavres avec des lambeaux de

vêtements et des armes. A un kilom. environ de Vannecourt était un ancien village nommé Gossoncourt, qui fut ruiné sans doute par les Suédois. (Nous lisons dans un titre daté de 1544, que Pierre de Torswiller reprit du duc Raoul ce qu'il avait à Vannecourt et Gossoncourt). L'église et le cimetière de ce village ont subsisté long-temps après sa destruction ; c'est là qu'on enterrait les habitants de Vannecourt, et le chemin qui y conduisait a conservé le nom de *Chemin des Morts*. Vannecourt, qui avait eu aussi à souffrir des dévastations des Suédois, servit d'asile aux habitants de Gossoncourt.

Le moulin de *Frescati*, situé sur le territoire de Vannecourt, est alimenté par une source d'eau minérale.

VANNES (VANNE, VANNES-LE-CHATEL), village de l'ancien duché de Lorraine, route départementale n.° 18 de Vézelize à Vaucouleurs, à 39 kilom. S.-O. de Nancy, 20 S.-S.-O. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 9 O. de Colombey, chef-lieu du canton. Pop. : 475 hab., 47 élect. cens., 40 cons. mun., 447 feux. Nombre d'enfants : 400 en hiver, 35 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,750 hect. ; 542 en terres lab., 33 en prés, 28 en vignes, 1,280 en bois. Moulin à grains, four à chaux, verrerie. Percepteur des contributions. Lettres par Colombey.

Anc. pop. : 1710, 62 hab., 15 gar. ; 1802, 568 hab. ; 1822, 500 hab., 417 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Commercy, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Allamps, dist. de Toul. — *Spir.* : Doy. de Vaucouleurs, dio. de Toul.

Les Archives ne font pas mention de ce village : il y avait, dans l'église paroissiale, une chapelle fondée, en 1605, par Jacques de Ligniville, baron de Vannes, et Marguerite de Heu, son épouse. Le château était à 4 kilom. du village, où il y avait déjà une verrerie dans le siècle dernier.

VARAINCOURT (VARINCOURT, VOIRINCOURT, ou VOIRNECOURT), maison de ferme considérable sur le territoire de Séchamps. Le 29 mars 1664, Jean du Mesnil, premier chirurgien du duc Charles IV, qui avait été présent, à Besançon, à la signature du contrat de mariage de ce prince

avec la princesse de Cantecroix, obtint l'érection en fief d'un bien appelé *Varincourt*, prévôté et gruerie d'Amance, qu'il avait par indivis avec le comte de Brienne. Les du Mesnil avaient été annoblis, en 1629, par le duc Charles IV. La terre de Varincourt appartient actuellement à M. le baron Daurier.

VARANGÉVILLE (VARENGÉVILLE, GRANDE et PETITE, HAUTE et BASSE), village assez considérable de l'ancien duché de Lorraine, rive droite de la Meurthe, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 15 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 N.-E. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Pop. : 669 hab. ; 67 élect. cens., 12 cons. mun., 171 feux. Nombre d'enfants : 93 en hiver, 35 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,201 hect. ; 567 en terres lab., 244 en prés, 3 en vignes, 347 en bois. Four à chaux. Ecart : *Lorette*. Lettres par St.-Nicolas. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1710, 108 hab., 28 gar. ; 1802, 705 hab. ; 1822, 702 hab., 181 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., malt. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine ; 1790, canton de St.-Nicolas, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Varangéville, dont St.-Nicolas était autrefois l'annexe, remonte à une époque très-éloignée : il y avait un prieuré appartenant à l'abbaye de Gorze ; Godegran, évêque de Metz, qui avait fondé cette abbaye en 758, lui donna, en 770, la terre et seigneurie de Varangéville. Le prieuré de ce lieu, dédié à St.-Gorgon, et qui existait déjà à la même époque, fut uni à la Primatiale de Nancy, le 11 décembre 1603. En 1515, Ferry IV donna au prieuré de *Varangéville* 14 livrées de terre à toulois pour le dédommager des moulins de Varangéville, qu'il fit détruire en raison du préjudice qu'ils causaient à la saline de Rosières. En 1566, ce prieuré étant réduit à une grande misère par suite de la mauvaise conduite de Thiébaud de Ville, dernier prieur, Nicolas de Petite-Pierre, son successeur, le fit réparer. En 1590, Charles II confirma les chartes du prieuré et des deux Varangéville. Enfin, en 1555, Etienne du Bois, prévôt de Nancy, fit serment, dans l'église de

St.-Nicolas, de maintenir le prieur et les habitants de St.-Nicolas et des deux Varangéville dans leurs franchises et privilèges, ce que chaque prévôt, à son avènement à cette charge, était chargé de faire sur *corpus Domini*, dans l'église de St.-Nicolas. Le cimetière qui environne cette église sert aux deux communes de Varangéville et de St.-Nicolas. Les fêtes patronales, qui sont différentes pour les deux paroisses, se célèbrent également dans les deux localités. Le prince Eric, 88^e évêque de Verdun, de la maison ducale de Lorraine, fondateur du couvent des Capucins de Varangéville, avait choisi sa sépulture dans l'église de ces religieux ; il y fut inhumé le 28 avril 1625. Son neveu, François de Lorraine, qui lui succéda sur le même siège épiscopal, reçut la sépulture dans le même lieu, à côté de son oncle, en 1661. Les bâtiments et l'église des Capucins de Varangéville servent aujourd'hui d'habitations particulières, et sont situés près du pont, à gauche, en entrant au village. L'église de Varangéville, ainsi que la tour, sont, selon toutes les apparences, du commencement du XV^e siècle. Avant cette époque, l'église du prieuré se trouvait à côté de la nouvelle et dans la même direction, le chœur tourné vers l'orient. On voit encore des restes remarquables de cette église du XI^e siècle, qui fait partie des bâtiments du monastère, lequel subsiste encore, mais transformé en maison de ferme.

VARANSEILLE, maison de campagne, à 1 kilom. E. d'Ommerey.

VARTEVILLE, cense de Walscheid.

VASPERVILLER (VUOLPERVILLE), village de l'ancien évêché de Metz, à 80 kilom. E. de Nancy, 15 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Annexe de St.-Quirin. Pop. : 505 hab., 50 élect. cens., 12 cons. mun., 110 feux. Nombre d'enfants : 82 en hiver, 36 en été. Surf. territ. : 80 hect. en terres lab., 45 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 18 hectol., en seigle 24. Porcs et vaches. Culture du seigle et des pommes de terre. Polissage et dégrossissage de glaces. Ecart : *Marcarvillier, Ste-Claire*. Lettres par Lorquin.

Anc. pop. : 1822, 350 hab., 84 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic.

subdélégation de Sarrebourg ; cont. de l'évêché ; 1790 , canton de Lorquin , dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Vasperviller, qualifié, en 1756, de hameau dépendant du prieuré de St.-Quirin, faisait partie du domaine des évêques de Metz. En 1460, Philippe Kraph, de Sarrebourg, reconnut tenir en fief de Georges, évêque de Metz, une maison au château de Lutzelbourg, 4 livres de rente à *Vuolpersweiler*, etc.

VATHIMÉNIL (VALTHERI MANILE, VATHERIMÉNIL, VAUTHIER-MÉSNIL), village de l'ancien évêché de Metz, à 45 kilom. S.-E. de Nancy, 15 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 10 E. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 456 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 116 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 1,231 hect. ; 567 en terres lab., 244 en prés, 3 en vignes, 347 en bois. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1802, 377 hab. ; 1822, 388 hab., 93 feux. — *Anc. div.* : 1756, chàtellenie de Moyen, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cont. de l'évêché ; 1790, canton d'Aze-railles, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Glonville, doy. de Deneuvre, dio. de Toul.

Le seul titre où il soit question de ce village est de 1395 ; c'est une lettre de garde donnée par le duc Charles II pour la seigneurie de Vathiménil.

VATHIMÉNIL (RUISSEAU DE). Il sort du bois le Loup, passe sur le territoire de Vathiménil et se jette dans la Meurthe après un cours de 4,800 mètres.

VAUCOURT (VAUCOURT), village de l'ancien évêché de Metz, à gauche du Sanon, chemin de grande communication n.° 16 de Lunéville à Bourdonnay, à 52 kilom. E. de Nancy, 22 N.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 16 N.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 351 hab., 35 élect. cens., 10 cons. mun., 85 feux. Nombre d'enfants : 70 en hiver, 40 en été. Surf. territ. : 629 hect. ; 446 en terres lab. ; 109 en prés, 9 en bois. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 287 hab. ; 1822, 360 hab., 88 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cont. de l'évêché ; 1790, canton de Bénémenil, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. d'Emberménil, dio. de Metz.

L'origine de ce village est assez ancienne : en 1275, les abbés et religieux de St.-Benoît-en-Voivre, déclarent avoir accompagné Thibaut. Ce village, dont il n'est fait mention dans aucun autre titre, appartenait au grand-maitre de Gelucourt ; les habitants devaient au roi une redevance d'un gros et d'une poule chacun, pour droit de garde.

VAUDÉMONT (VADANI-MONS, VALIDUS-MONS, VADMONTIUM), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Brénon, à 36 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 8 S. de Vézé-lise, chef-lieu du canton. Pop. : 394 hab., 39 élect. cens., 10 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 88 en hiver, 19 en été. Surf. territ. : 576 hect., 414 en terres lab., 70 en prés, 12 en vignes. Carrière de pierres de taille. Lettres par Vézé-lise.

Anc. pop. : 1710, 76 hab., 15 gar. ; 1802, 460 hab. ; 1822, 470 hab., 104 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, chef-lieu d'un bail. et d'un comté ; 1751, bail. de Vézé-lise, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cont. de Lorraine ; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Vézé-lise. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Selon toute probabilité, ce village, autrefois qualifié de ville capitale du Saintois, tire son nom de sa position sur une montagne et du culte qu'on y rendait autrefois à Mercure-Wodan ou Voden. Les Romains, afin de défendre le passage des Vosges par la rive gauche de la Moselle, y établirent une station militaire près de laquelle les comtes de Vaudémont construisirent plus tard la petite capitale de leurs états, qu'ils firent entrer dans l'ensemble des fortifications romaines. Le grand nombre d'antiquités trouvées à Vaudémont et aux environs de ce village, ne laisse aucun doute sur la vérité de l'assertion émise par nos archéologues. Quant à la ville du moyen-âge, elle fut commencée, en 1073, par Gérard I^{er}, comte de Vandémont, fils de Gérard d'Alsace. L'année précédente, la terre de Vaudémont avait été érigée en comté par l'empereur Henri IV. Gérard II, qui faisait sa résidence à Vaudémont, augmenta la ville et y construisit, près du château, une tour qui ne fut jamais achevée ; il fit placer dans la muraille cette inscription : « Icy jay mis tout mon trésor. » Les successeurs de Gérard possédèrent le comté de

Vaudémont en toute souveraineté, ne reconnaissant au-dessus d'eux que l'empire; mais vers le milieu du XIII^e siècle, le comte Henri s'étant endetté par les guerres qu'il avait faites au duc de Lorraine, fut obligé d'engager ses domaines au comte de Bar. L'avènement de René I^{er} au trône de Lorraine excita une guerre violente entre ce prince et Antoine, comte de Vaudémont, qui se prétendait héritier légitime de la couronne ducale. La ville de Vaudémont fut plusieurs fois attaquée par les troupes lorraines, qui s'en emparèrent à l'aide des secours du roi Charles VII; mais elle re tomba bientôt au pouvoir d'Antoine, et les Lorrains échouèrent, en 1444, lorsqu'ils se présentèrent pour la surprendre. Le comte Ferry II, fils d'Antoine, ayant épousé Yolande d'Anjou, fille de René I^{er}, les duchés de Bar et de Lorraine et le comté de Vaudémont furent réunis entre les mains de René II, leur fils. Pendant la guerre de la Bourgogne contre la Lorraine, les troupes bourguignonnes s'emparèrent de Vaudémont, le 21 octobre 1475, après un jour de siège. L'année suivante, quelques capitaines, ayant à leur tête Jean, bâtard de Vaudémont, escaladèrent cette place pendant la nuit de Pâques et s'en rendirent maîtres. Enfin, en 1657, Louis XIII fit démolir le château, et il ne resta debout qu'une tour appelée *tour de Brunehaut*. Le duc Charles IV donna le comté de Vaudémont à Charles-Henri de Lorraine, en faveur de qui il fut érigé en principauté. Il y avait, à Vaudémont, un hôpital et une collégiale pour dix chanoines, fondés, en 1325, par Henri III, comte de Vaudémont, et Isabelle de Lorraine, son épouse. Elle fut supprimée par Stanislas, en 1760, et réunie au chapitre des dames chanoinesses de Bouxières.

Les comtes de Vaudémont, qui prétendaient avoir droit de présider aux duels des nobles dans l'étendue de leur comté, avaient autrefois leur monnaie particulière. En 1444, il y avait à Vaudémont une maison de la Monnaie, et l'on connaît un denier portant HENRIC. COM. VAU. Cette pièce, restée unique jusqu'à présent, est attribuée à la seconde dynastie des comtes de Vaudémont, de 1350 à 1386.

On suivait autrefois, au comté de Vaudémont, une coutume particulière qui avait été

autorisée par les Etats, et que le duc Charles III avait permis de recueillir, ainsi que les usages de Châtel-sur-Moselle. Louis Verquelot, lieutenant-général au bailliage du comté de Vaudémont, avait mis en ordre ces coutumes; mais le duc Léopold, ne les regardant que comme de simples projets, les abrogea par édit du 10 mars 1723, et soumit la dépendance de Châtel et le Vaudémont à la coutume générale de Lorraine. Par plusieurs articles de l'ancienne coutume de Vaudémont, on voit que la *féaulté*, dont il est parlé dans beaucoup d'anciens titres, était une justice foncière établie dans chaque lieu du comté de Vaudémont. Elle était composée de sept personnes, le mayeur et son sergent ou échevin non compris. Elle connaissait des bornes, limites et confins des hauts chemins et héritages particuliers contentieux. De ces féaultés particulières, il y avait appellation à la *grande féaulté* établie aux cinq villages du ban de Lalœuf : Paxe, Velle, Souveraincourt, Battigny et Gelocourt; elle était composée de deux mayeurs et de douze autres personnes de ces villages. Des jugemens de ceux de Lalœuf, il y avait appel par-devant le bailli du comté de Vaudémont, ou son lieutenant, et le procureur-général.

Après la ruine de la forteresse de Vaudémont, le siège du bailliage fut transféré à Vézelise. Néanmoins, Vaudémont demeura le chef-lieu d'une prévôté dont le revenu était considérable. Le prévôt avait droit de lever toutes les amendes qui se prononçaient dans toutes les villes et villages du domaine de Vaudémont, par le procureur du roi et son substitut, (de cinq petits sous jusqu'à soixante). Les habitants de Vaudémont étaient tenus d'entretenir, à leurs frais et dépens, les murailles de la ville, les chemins et fontaines; ils étaient sujets à la garde de ladite ville toutes les fois qu'il plaisait au roi de les y commander. Leur taille était de 40 florins tournois faisant 36 francs 4 gros. Il y avait un messier commis à la garde des biens champêtres, un autre, commis à celle des meix, jardins, etc. Ce dernier s'appelait le Banneret du prévôt et recevait cinq sous de chaque habitant.

Les armes de Vaudémont étaient : facé d'argent et de sable, de dix pièces.

Lors de la suppression de la collégiale de

Vaudémont, en 1760, on transporta, le 21 avril 1762, aux Cordeliers de Nancy, dans le caveau des princes, les restes de quelques-uns de ceux de Vaudémont; la collégiale fut ensuite démolie. Le mausolée d'Antoine de Vaudémont et de Marie d'Haroué, qui se voit encore dans l'église des Cordeliers, provient de la collégiale de Vaudémont. L'église actuelle du village, qui n'est pas sans quelque mérite, a été construite à côté de l'église collégiale.

Tout l'escarpement de la colline sur laquelle est construit ce village, est couvert des débris de murailles et de tours qui composaient les fortifications du château; mais à peine sortent-ils du sol; seule, la tour dite de *Brunchaut*, dont un angle a été renversé, domine ces débris et s'aperçoit de tous les environs. Cette ruine curieuse, qui est encore dans l'état où l'a laissée sa démolition du XVII^e siècle, sans que presque une pierre se soit détachée depuis, des murailles déchirées par la poudre, est évidemment un monument de construction romaine. Les murs ont près de 5 mètres d'épaisseur, et le ciment dont ils sont formés est si dur, que des parties, suspendues en l'air depuis des siècles, se maintiennent dans cette position malgré leur poids énorme, et la violence des vents qui soufflent sur la côte.

En 1817, on a trouvé, dans le jardin qui avoisine la tour Brunchaut, au nord, un éclat de boulet en fer, du poids d'un kilogr. et demi environ. Et, dans la même année encore, un manœuvre, à qui était échu une petite portion de terrain à l'angle de la tour, vers le midi, creusant dans les fondations pour en tirer quelques pierres, rencontra deux anneaux en or, enchaînés l'un dans l'autre : ils furent vendus à Vézelise.

VAUDEVILLE (VAUDEVILLA, VAUDEVILLE-SUR-MADON), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Madon, à 52 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 485 hab., 49 élect. cens., 10 cons. mun., 150 feux. Nombre d'enfants : 406 en hiver, 50 en été. Sœur de Portieux. Bureau de charité. Surf. territ. : 903 hect.; 657 en terres lab., 70 en prés, 49 en vignes, 120 en bois. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 53 hab., 6 gar.; 1802, 388 hab.; 1822, 396 hab., 112 feux. — *Anc. dip.*

1594, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelise, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelise. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village, qui faisait partie du marquisat d'Haroué, est ancien, car, en 1153, les dîmes de ce lieu furent données au prieuré de Neuville. La moitié de la terre de Vaudeville fut engagée, en 1399, par Elme, comte de Linange, à Henri d'Ogéville. Il y avait anciennement à Vaudeville deux seigneuries et deux maires. Le 15 février 1783, Philippe de Saulcourt mourut à Vaudeville, à l'âge de 94 ans; il fut un des premiers cadets gentilshommes de Léopold; il était lieutenant au service de Danemark et en garnison à Frédéricshall lorsque Charles XII en fit le siège en décembre 1718; de retour en France, il fut fait capitaine.

On trouve dans les champs, entre Vaudeville et Vaudigny, des restes d'un ancien chemin qui était, dit-on, la voie pour communiquer de Favières à Viacelle, église champêtre de Gripport, qui n'existe plus. On trouve, à trois endroits, sur le territoire de Vaudeville, de ces tuiles plates à rebords qui indiquent l'emplacement d'anciennes constructions romaines.

VAUDIGNY (VAUDIGNY), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Madon, à 34 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 4 S.-S.-E. d'Haroué, chef-lieu du canton. Annexe de Vaudeville. Pop. : 201 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 50 feux. Nombre d'enfants : 52 en hiver, 27 en été. Surf. territ. : 280 hect. en terres lab., 40 en prés, 12 en vignes, 40 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., en seigle 13, en avoine 25; planté en vignes 65. Chevaux, vaches, moutons. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 15 hab.; 1802, 129 hab.; 1822, 155 hab., 56 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelise, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelise. — *Spir.* : Ann. de Vaudeville, doyen. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village, ainsi que le précédent, dépendait du marquisat d'Haroué. Aucun ancien titre

n'en fait mention. Il n'y a point d'église; on y voit seulement une chapelle qui était, avant la révolution, un bénéfice de la famille Maylard; elle appartient aujourd'hui à la commune. Devant l'autel est une dalle qui couvre la tombe du fondateur, Jehan Petitjean de Vandigny, mort en 1525.

VAUDRECOURT, cense, à 8 hectom. S. d'Arracourt. C'était autrefois une cense-fief. Alexandre Senturier, seigneur de Vaudrecourt, à la fin du XVII^e siècle, épousa Barbe Marcol, fille du célèbre Pascal Marcol, procureur-général de Lorraine.

VAXAINVILLE (VAXAINVILLA), village de l'ancien évêché de Metz, à 54 kilom. S.-E. de Nancy, 24 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 10 N. de Baccarat, chef-lieu du canton. Annexe d'Hablainville. Pop.: 211 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 50 feux. Nombre d'enfants: 40 en hiver, 20 en été. Surf. territ.: 358 hect.; 246 en terres lab., 44 en prés, 4 en vignes, 39 en bois. Moulin à grains. Lettres par Baccarat.

Anc. pop.: 1802, 146 hab.; 1822, 200 hab., 40 feux. — *Anc. div.*: 1756, chàtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché; 1790, canton d'Ogéville, dist. de Blâmont. — *Spir.*: Ann. d'Hablainville, doy. de Salm, dio. de Toul.

En 1285, Louis, comte de Chiny, sire de Blâmont, donna à l'abbaye de Senones le moulin de Vaxainville.

VAXY (VAXIUM, VASSY, VAXEY, prononcez VACHY), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la route royale n.° 74 de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines, à 35 kilom. N.-E. de Nancy, 5 N. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop.: 459 hab., 46 élect. cens., 10 cons. mun., 112 feux. Nombre d'enfants: 76 en hiver, 4 en été. Surf. territ.: 521 hect.; 352 en terres lab., 78 en prés, 32 en vignes. Trois moulins à grains. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop.: 1710, 140 hab. 42 gar.; (avec Gerbécourt, Lubécourt et Puttigny); 1802, 379 hab.; 1822, 418 hab., 100 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail. de Château-Salins, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et

dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Archiprêtre de Morhange, dio. de Metz.

Vaxy était le chef-lieu du Val de ce nom. En 1288, Jean, fils de Ferry du Chastelet, échangea le douaire de sa femme pour 46 livres tournois que le duc Ferry lui assigna sur le Val de *Vaxey*. Les protestants s'étant rendus maîtres de Marsal pendant les troubles de la Ligue, commirent de grands ravages aux environs. Les habitants du Val-de-Vaxy, qui souffraient beaucoup de ces dévastations, présentèrent, à ce sujet, une requête au duc Charles III, le 15 mai 1580. Il y avait des seigneurs voués du Val-de-Vaxy.

VECKERSVILLER (WECKERSVEILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de l'Isch, chemin de grande communication n.° 25 de Sarrebourg à Drüling, à 103 kilom. N.-E. de Nancy, 19 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 18 E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Pop.: 415 hab., 42 élect. cens., 10 cons. mun., 86 feux. Nombre d'enfants: 60 en hiver, 25 en été. Sœur de St-Jean. Surf. territ.: 199 hect. en terres lab., 95 en prés, 39 en bois. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 10 hectol., en seigle 12, en avoine 15. Bêtes à cornes et surtout des bœufs. Culture des céréales et des pommes de terre. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop.: 1710, 22 hab., 8 gar.; 1802, 271 hab.; 1822, 367 hab., 69 feux. — *Anc. div.*: 1710, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de Lixheim, mait. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ni l'histoire ni les Archives ne font mention de cette commune: son église fut construite en 1731, par François III, duc de Lorraine. Près de ce village, il y avait autrefois un puits d'eau salée, où l'on venait de fort loin chercher de cette eau, qui possédait, dit-on, la vertu de guérir un grand nombre de maladies.

VÉHO (ВІНОТН, ВЕНОЗ), village de l'ancien évêché de Metz, à droite du Leintrey, à 51 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 21 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 11 O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop.: 354 hab.,

33 élect. cens., 40 cons. mun., 88 feux. Nombre d'enfants : 54 en hiver, 14 en été. Bureau de bienfaisance. Surf. territ. : 632 hect. en terres lab., 150 en prés, 6 en vignes, 119 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en orge et avoine 18, en seigle 12 ; planté en vignes 50. Bêtes à cornes. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1802, 275 hab. ; 1822, 311 hab., 76 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Lagarde, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village est ancien, car il en est question, sous le nom de *Vihoth*, dans un titre de 1034, relatif à l'abbaye de St.-Remy de Lunéville. En 1312, Bertrand de Baccarat donna à Henri de Blâmont le fief qu'il avait à *Vehoz*. En 1396, Thiébaud de Blâmont engagea à Jean de Fléville la grande et petite *Vého*.

C'est à Vého que naquit, en 1750, le célèbre abbé GRÉGOIRE, président du corps législatif, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, comte, sénateur et membre de l'Institut national depuis sa création.

VELAINE-EN-HAYE (VILLENÆ, VELINES, VELAINE-AUX-BOIS), village de l'ancien duché de Lorraine, près de la route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 13 kilom. O. de Nancy (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Annexe de Sexey-les-Bois. Pop. : 433 hab., 45 élect. cens., 40 cons. mun., 115 feux. Nombre d'enfants : 65 en hiver, 9 en été. Surf. territ. : 449 hect. en terres lab., 50 en prés, 78 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 12 hectol., en orge 10, en seigle 8, en avoine 14. Chevaux et vaches. Ecart : la *Poste* et plusieurs maisons isolées. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 24 hab., 10 gar. ; 1802, 575 hab. ; 1822, 415 hab., 111 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail., mait. et gén. de cette ville, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Frouard, dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Fontenoy, doy. et dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

En 1105, les religieux de St.-Benigne, de Dijon, cédèrent ce qu'ils possédaient à *Velines* aux religieux de St.-Léon de Toul. En 1576, les habitants de Velaine obtinrent la paxon

dans les bois de leur ban, moyennant 8 resaux d'avoine par an, mesure du palais de Gondreville.

L'adjudant PIERRE, qui se distingua dans les guerres de la république, et le capitaine du génie GÉNARD, sont nés à Velaine.

VELAINE-SOUS-AMANCE (VILLENÆ, VELANIS, VELINES), village de l'ancien évêché de Metz, à 13 kilom. N.-E. de Nancy (Est), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 366 hab., 37 élect. cens., 40 cons. mun., 104 feux. Nombre d'enfants : 105 en hiver, 37 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ. : 643 hect. ; 433 en terres lab., 91 en prés, 4 en vignes, 91 en bois. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1802, 320 hab. ; 1822, 369 hab., 95 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton de Champenoux, dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village est fort ancien, car il en est parlé dans la charte de confirmation des biens de l'abbaye de Ste.-Glossinde, accordée aux religieuses de cette abbaye par Thierry I^{er}, évêque de Metz, en 968. En 1289, par suite d'un accord entre le duc Ferry et Bouchart, évêque de Metz, il fut convenu que la forteresse de Velaine resterait en commun entre le duc et l'évêché. En 1479, le duc Nicolas concéda aux habitants de Velaine la vaine pâture autour de leur village, dans les bois de la gruerie d'Amance.

VELAINE (VELAINE-SOUS-VAUDÉMONT), ancien château où résidaient les comtes de Vaudémont, et sur les ruines duquel on a bâti la ville de Vézelize.

VELLE (VELLE-SUR-MADON), hameau considérable, autrefois qualifié de village, à 2 kilom. S.-S.-E. de Souveraincourt ; il dépend de la mairie de Lalœuf. Le duc René y abolit les mains-mortes en 1491 (Voyez *Lalœuf*).

VELLE (RUISSEAU DE). Il a sa source à Saulxerotte, passe sur le territoire de ce village, où il alimente un moulin, sur ceux de Favières (un moulin), Battigny (*id.*), Gelaucourt (*id.*), et se jette dans le Brénon après un cours de 4,200 mètres.

VELLE-SUR-MOSELLE (VEILLE), village de l'ancien duché de Lorraine, chemin de

grande communication n.° 11 de Rosières à Crévéchamps, à 25 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 20 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-N.-O. de Bayon, chef-lieu du canton. Annexe de Tonnoy. Pop. : 294 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 84 feux. Nombre d'enfants : 65 en hiver, point en été. Surf. territ. : 200 hect. en terres lab., 48 en prés, 50 en vignes, 26 en bois. L'hectare semé en blé et avoine peut rapporter 10 hectol., en orge 8, en seigle 12; planté en vignes 100. Vaches. Culture de la vigne et des pommes de terre. Ecart : *Soffet*. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 43 hab., 14 gar.; 1802, 244 hab.; 1822, 284 hab., 72 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Tonnoy, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Aucun ancien titre ne fait mention de cette commune; il y avait un fief, et un oratoire sous l'invocation de sainte Catherine. Cette terre appartenait, en 1711, à M.^{me} de la Pommerai. Sur le ban était l'ermitage Ste.-Anne. Velle a été érigé en cure le 15 février 1843.

VENEY (VENAY, VERNEIS), village de l'ancien évêché de Metz, à 58 kilom. S.-E. de Nancy, 28 S.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-E. de Baccarat, chef-lieu du canton. Annexe de Vacqueville. Pop. : 234 hab., 23 élect. cens., 10 cons. mun., 56 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 21 en été. Surf. territ. : 345 hect.; 152 en terres lab., 28 en prés, 159 en bois. Four à chaux. Ecart : *La Baraque*. Lettres par Baccarat.

Anc. pop. : 1802, 135 hab.; 1822, 214 hab., 45 feux. — *Anc. div.* : 1756, châtellenie de Baccarat, juridiction, subdélégation et gén. de Vic; 1790, canton de Badonviller, dist. de Blâmont. — *Spir.* : Ann. de Vacqueville, doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1317, les habitants de *Verneis*, *Verqueville* (Vacqueville), *Brouville* (Brouville), *Bernaménil* (Bénaménil), etc., se mirent sous la garde et protection de Henri, seigneur de Blâmont, moyennant 11 sous tournois par an et par chaque feu.

VENNEZEY (VENZZIUM), petit village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de l'Euroa, chemin de grande communication n.° 24 de Bayon à Rambervillers, à 48 kilom. S.-E. de Nancy, 21 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 8 S. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Annexe d'Essey-la-Côte. Pop. : 93 hab., 9 élect. cens., 10 cons. mun., 27 feux. Nombre d'enfants : 14 en hiver, point en été. Surf. territ. : 345 hect.; 261 en terres lab., 62 en prés, 4 en vignes. Lettres par Gerbéviller.

Anc. pop. : 1710, 23 hab., 9 gar.; 1802, 95 hab.; 1822, 113 hab., 23 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Lunéville mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Gerbéviller, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. de Deneuvre, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Aucun ancien titre ne parle de ce village; il était du marquisat de Gerbéviller et il y avait une chapelle fondée, en 1561, par Remi Cunin, curé du lieu.

VÉNUS (RUISSEAU DE). Il a sa source sur le territoire de Cutting et se jette dans le Verbach après un cours de 2,000 mètres.

VERBACH (LE). Ce ruisseau a sa source à Cutting et son embouchure dans la Seille; il suit un cours de 11,600 mètres, en passant sur les territoires de Cutting, Domnom, Bides-troff, Zommange, Vergaville, Lindre-Haute et Dieuze.

VERDENAL (VARDENAL, VARDENAY), village de l'ancien évêché de Metz, à droite de la Vezouse, à 58 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 28 E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop. : 535 hab., 36 élect. cens., 10 cons. mun., 90 feux. Nombre d'enfants : 64 en hiver, 40 en été. Baireau de charité. Surf. territ. : 654 hect.; 414 en terres lab., 60 en prés, 124 en bois. Tuilerie, four à chaux. Ecart : *Grandseille*. Lettres par Blâmont.

Anc. pop. : 1710, 24 hab., 13 gar.; 1802, 224 hab.; 1822, 323 hab., 66 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Lunéville, bail. de Nancy; 1751, bail. de Blâmont, mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Blâmont. — *Spir.* : Doy. d'Amenoncourt, dio. de Metz.

Le village de Verdenal, qui ressortissait par appel au buffet de la Pierre-Hardie, à St.-Dié, dépendait du marquisat de Grandseille. En 1392, Jean de Blâmont promit de racheter la ville de *Vardenay*, qu'il avait engagée au chapitre de St.-Dié. L'église de Verdenal a été reconstruite en 1832. Il y a un pèlerinage en l'honneur de saint Langueur, que l'on invoque pour les enfants malades. Les offrandes bizarres qu'on lui apporte consistent en un œuf, un oignon, de la cire, du chénevis, etc.

VERDURETTE (LA). Petite rivière qui prend sa source à Fenneviller, passe sur le territoire de cette commune, sur ceux de Pexonne (un moulin et une faïencerie), Vacqueville, Merviller (un moulin), Réhéray, Vaxainville (un moulin), Pettonville (un moulin et un pignon), Réclonville, Ogéviller (un moulin), Herbéviller. La Verdurette se jette dans la Vezouse après un cours de 20,000 mètres.

VERGAVILLE (WIRTZOFF, VARGAVILLE), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, route départementale n.° 10 de Dieuze à St.-Avoird, à 48 kilom. N.-E. de Nancy, 23 N.-E.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 3 N. de Dieuze, chef-lieu du canton. Pop. : 1,259 hab. ; 115 élect. cens., 12 cons. mun., 317 feux. Nombre d'enfants : 200 en hiver, 60 en été. Deux sœurs de Portieux. Surf. territ. : 776 hect. en terres lab., 166 en prés, 52 en vignes, 80 en bois, 26 en étangs. L'hectare semé en blé et orge peut rapporter 20 hectol., en seigle 16, en avoine 24 ; planté en vignes 30. Chevaux, vaches, moutons, porcs et chèvres. Trois moulins à grains, un à écorce, tannerie, tuilerie, huilerie, deux fabriques de plâtre blanc, filature de laine à la mécanique, deux poteries, dont une de formes à sucre, plusieurs carrières de moellons d'une bonne qualité. Foires : les 28 mars et 12 octobre. Écart : *Steinbach*. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 119 hab., 30 gar. ; 1802, 971 hab. ; 1822, 1,098 hab., 260 feux. — *Anc. dip.* : 1594, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne ; 1710, même bail., prév. de Dieuze ; 1731, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Vergaville est célèbre par son abbaye de religieuses Bénédictines, l'une des

plus anciennes de la Lorraine ; elle avait été fondée, en 966, par le comte Sigeric et sa femme Betta. Thierry, évêque de Metz, consacra l'église, où furent déposés, au commencement du XIII^e siècle, les reliques de saint Eustaise, abbé de Luxeuil, qui y opérèrent, dit-on, plusieurs miracles. Un hôpital, dans lequel on recevait les fous et les possédés, y fut construit, vers cette époque, sous l'invocation de ce saint. L'empereur Frédéric I^{er}, mort en 1190, accorda à cette abbaye le droit de foires et marchés, que Léopold augmenta encore en 1726. En 1285, il y eut arbitrage sur les différends qui existaient entre Renaud de Craucourt et l'abbaye de Vergaville, au sujet de la justice de ce lieu et des autres droits des voués. La réforme fut introduite dans ce monastère, en 1470, par Anne de Vintrange, et achevée par l'abbesse Dieudonnée de Lignéville en 1636. Mais, en 1640, les guerres et la misère des temps forcèrent cette abbesse, les cinq religieuses et la novice qui composaient toute la communauté, à abandonner leur maison. Les religieuses y rentrèrent depuis, et, en 1750, l'abbesse de Chaumont fit agrandir les jardins et reconstruisit le monastère, bâtiment considérable dont on voit encore les ruines. Dès 1516, le pape Léon X avait confirmé l'union de la cure de Vergaville à l'abbaye de ce lieu. Le chœur de l'église fut rebâti en 1755.

La communauté des dames Bénédictines qui sont aujourd'hui à Flavigny (Voyez ce mot), est celle qui était à Vergaville à la révolution de 1789. Ce fut d'abord à Lunéville que se reforma cette communauté ; elle transporta ensuite sa colonie dans le local de l'évêché de St.-Dié, et, quand le siège épiscopal de cette ville fut rétabli, la communauté vint se fixer dans l'ancien prieuré de Flavigny (1824). Avec madame Marie-Jeanne, comtesse de Lamarche, décédée le 12 janvier 1842, à l'âge de 87 ans, a disparu la dernière abbesse de France, dont le rôle et les privilèges (elle avait le droit de porter la crosse, etc.) ne furent pas sans importance. C'est une ruine, parmitant d'autres qu'ont vues la fin du dernier siècle et le commencement de celui où nous vivons.

Le frère PAULUS, jésuite, d'abord menuisier, puis mécanicien très-habile et astronome, naquit à Vergaville, le 19 octobre 1710. Il a laissé

une *Description astronomique* imprimée à Pont-à-Mousson, en 1762.

VERMILLIÈRE (RUISSEAU DE). Sa source est sur le territoire d'Omelmont; il passe sur ceux de Clérey et de Ceintrey, et se jette dans le Madon après un cours de 5,000 mètres.

VERMOIS (LE). On appelait ainsi un petit canton situé au sud-est de Nancy. La mairie du Vermois comprenait les villages de Ville, Lupcourt, Gérardcourt, Manoncourt, Azelot et Burthecourt. Nous lisons dans l'*Etat du domaine*, que le roi était seigneur haut justicier dans ces villages, excepté que le cri de la fête du patron se faisait par le doyen de St.-Sauveur (Domèvre), seigneur foncier de Burthecourt. Le roi créait la justice et le maire du Vermois, et ce dernier nommait des lieutenants dans les villages dépendant de sa mairie. Le cri de la fête annale s'y faisait, sauf à Burthecourt, de la part du roi, du mayeur ou de son lieutenant. Au mayeur appartenaient tous profits et émoluments des jeux de quilles, cartes, dés, et autres, qui s'établissaient dans ces villages. Les joueurs d'instruments et de gobelets, bateleurs et autres, ne pouvaient jouer sans sa permission, sous peine d'amende. La taxe des vins, *xomage* des mesures et pesage du pain des boulangers étaient faits, dans ces villages, par le maire et les gens de justice du Vermois. Le sergent ordinaire du Vermois avait pouvoir de gager dans toute l'étendue du ban de ces six villages, et même à Xandronviller; et tout bétail trouvé en dommage devait être amené par lui devant le logis du maire du Vermois pour en tirer l'amende exigible. Les habitants de ces villages étaient tenus de charroyer par corvée les grains que le duc de Lorraine faisait assigner à son cellier de Nancy, pour la provision de son hôtel.

VEISCHEM, village de l'ancienne province d'Alsace, à droite du Zintzel, route royale n.º 61 de Strasbourg à Sarrebrück, à 104 kilom. N.-E. de Nancy, 49 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-N.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Annexe de Metting. Pop. : 264 hab., 26 élect. cens., 40 cons. mun., 53 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, 45 en été. Surf. territ. : 182 hect. ; 121 en terres lab., 45 en prés. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 165 hab. ; 1822, 182 hab., 39 feux. — *Anc. div.* : 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Strasbourg.

Le 6 mai 1839, on a découvert, sur le territoire de Veischem, un tombeau antique décoré de curieux bas-reliefs. La plus grande de ces pierres tumulaires a 1^m 35^c de hauteur sur 0^m 60^c de largeur; elle représente un Mercure sculpté dans le creux en reliefs fort saillants, sur pierre de grès gris; les organes sexuels mâles sont apparents. La seconde, aussi en grès gris, a 0,90 centimètres de hauteur sur 0,47 de longueur. La figurine est également taillée dans le creux en fort relief, et représente ou Apollon ou Orphée. Posées sur champ et pieds contre pieds, les bas-reliefs tournés à l'extérieur, ces pierres formaient la paroi latérale d'un tombeau construit en forme de parallélogramme; les autres pierres n'étaient point sculptées et ne portaient aucune inscription. Dans l'intérieur étaient des ossements. Le Mercure du premier bas-relief est imberbe, ses formes sont sveltes et élégantes, il a une chevelure courte et bouclée derrière l'oreille; sa chèvre est debout sur ses pattes, portant la bourse entre ses cornes; le manteau du dieu passe sur la poitrine et est retenu sur l'épaule droite. Déjà, à deux époques antérieures, on a trouvé deux tombeaux antiques dans les champs voisins de celui où a eu lieu la découverte dont nous parlons.

VE XO-FONTAINE, ou **GHAUFONTAINE**. Nous complétons ici ce que nous avons dit à l'article *Chaufontaine*. (Voyez ce mot.) Cette cense était autrefois un hôpital de lépreux, dépendant de l'abbaye de St.-Remy de Lunéville, et que l'on avait construit près de la fontaine dont les eaux sont encore regardées comme ayant une vertu salutaire contre la fièvre. D'après un bref de Grégoire IX, daté du 4 des calendes de novembre de l'an 1258, il est recommandé aux habitants du diocèse de Toul de faire l'aumône au maître et aux frères de la maison de lépreux de *Chofontaine* ou *Vexofontaine*; il remet dix jours de la pénitence qui leur est enjointe à ceux qui leur tendront une main de pitié. Avant la révolution, il y avait, au-dessus de la fontaine, une petite chapelle qui fut détruite à cette époque. La

cense de Chaufontaine consiste en une magnifique maison de ferme, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne léproserie.

VÉZELIZE (**VEZILLUM, VEZELIUM, VEXILIUM**), petite ville de l'ancien duché de Lorraine, sur le Brénon, routes départementales n.° 3 de Verdun à Epinal, n.° 42 de Nancy à Vézelize, chemin de grande communication n.° 9 de Nancy à Vicherey, à 28 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond. Pop. : 1,349 hab., 130 élect. cens., 16 cons. mun., 475 feux. Nombre d'enfants : 350 en hiver, 180 en été. Sœur de St.-Charles et de la congrégation du P. Fourrier. Association de charité formée par des dames bienfaitrices. Surf. territ. : 395 hect. en terres lab., 33 en prés, 38 en vignes. L'hectare semé en blé, orge, seigle et avoine peut rapporter 14 hectol.; planté en vignes 55. Chevaux et vaches. Vézelize est le chef-lieu d'un canton comprenant 33 communes; il y a : hospice, institution gratuite pour les jeunes filles, bureau d'enregistrement et des domaines, brigade de gendarmerie à cheval, gîte militaire, boîte aux lettres. Moulin à grains, pilon d'écorces, imprimerie, cinq tanneries, huilerie, pont de deux arches sur le Brénon. Foires : les 22 janvier, 28 février, 3 juin et 1^{er} novembre. Ecart : *Belle-Fontaine*.

Anc. pop. : 1710, 353 hab., 60 gar.; 1802, 4,780 hab.; 1822, 4,679 hab., 480 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. et comté de Vaudémont; 1751, chef-lieu d'un bail., malt. de Neuschâteau, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, chef-lieu de dist. et de canton. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dist. de Toul.

Ainsi que nous l'avons dit, Vézelize fut bâti, au XIII^e siècle, sur les ruines du château de Velaine, qui appartenait aux comtes de Vaudémont. Suivant l'auteur du *Doyenné du Saintois*, la construction de Vézelize remonterait au X^e siècle. Le comte Gérard II le fit commencer en 1099, et y fit élever un château avec cinq grosses et fortes tours qui commandaient les coteaux : la première, proche la porte *St.-Cosme* ou *Emery*, s'appelait *Nyberte*; la seconde, dite *Gabion*, était au coin du cimetière, près des Capucins; la troisième, *Malconneste*, près l'hôpital; la quatrième, *Tour-du-Comte*, sur le bord de la rivière à la porte du château; la cinquième, que l'on nommait la *Tour-des-Sarrasins*, était au-

près du château, dans le jardin des religieuses. Mais, selon Durival, Vézelize, qui devint le chef-lieu du comté après la ruine du château de Vaudémont, ne fut bâti qu'au XIII^e siècle. Cette ville eut beaucoup à souffrir pendant la guerre d'Antoine, comte de Vaudémont, et de René I^{er}. Elle fut assiégée, en 1425, par Jean de Remicourt ou Pélegrin, sénéchal de Lorraine. Ce seigneur fut tué d'un coup de flèche, et son corps inhumé à l'endroit même où il avait perdu la vie; on y éleva une croix avec une inscription surmontée d'armoiries; les Suédois la brisèrent et elle disparut entièrement en 1791. Vézelize, quoiqu'assiégé par 2,500 hommes et défendu seulement par 800, aidés de la bourgeoisie, se défendit trois années entières; le manque de vivres le contraignit à capituler; il n'y restait plus que 70 soldats. En 1432, il fut assiégé de nouveau par les troupes lorraines, et pris après six jours; la ville fut pillée et la garnison passée au fil de l'épée ou faite prisonnière. Vézelize fut encore brûlé par René I^{er} en 1439; occupé, en 1476, par les Bourguignons, puis bientôt après, repris par les capitaines lorrains. Mais il avait tellement souffert que le duc René II lui accorda, le 1^{er} mars 1484, un octroi de 3 gros par chaque pièce de vin qui se vendait en gros ou en détail dans la ville, dont la moitié appartenait à la ville et le reste devait être employé à la réparation de ses murailles et de ses fortifications. Cet octroi, qui se percevait encore en 1602, s'appelait la *menue-gabelle*. En 1511, les eaux du Brénon, grossies par la fonte des neiges et des glaces, renversèrent entièrement le pont de la porte du château. Les habitants présentèrent une requête au duc Antoine, afin qu'il les aidât à le rétablir. Ce prince, faisant droit à leur demande, leur accorda toutes les pierres nécessaires à la reconstruction du nouveau pont, qui fut changé de place, et leur charroi fut fait par les laboureurs du comté de Vaudémont; l'adjudication eut lieu au prix de 400 francs barrois. Quant au château, il fut ruiné, en 1636, comme toutes les autres forteresses de la Lorraine. C'est dans ce château que Iolande d'Anjou fit cession du duché de Lorraine à son fils René. L'acte en fut passé à Vézelize, le 2 août 1475.

Le bailliage dont Vézelize était le chef-lieu fut régi d'abord par la coutume de Vaudémont;

celle-ci ayant été abrogés en 1723, il fut placé sous la coutume de Lorraine. A l'époque de 1777, les villages qui en dépendaient étaient partagés entre les diocèses de Nancy et de Toul ; ce dernier renfermait le plus de communautés. La mesure était le resal de Nancy. Le bailliage était composé du bailli, du lieutenant-général, du lieutenant-particulier, de l'assesseur, de trois conseillers, de l'avocat du roi, du procureur du roi et du greffier ; il était du présidial de Nancy pour les cas de l'édit. Les officiers de l'hôtel-de-ville étaient le maire royal, chef de police, l'échevin, l'échevin-trésorier, le procureur du roi et le secrétaire-greffier.

Vézélise était le siège de la prévôté pour tout le comté de Vaudémont. Le signe patibulaire devait être construit sur son ban, « sur quatre piliers de pierre de taille et le dessus fait en couronne. » C'était le seul pour tout le comté, à l'exception des villages où il y avait une haute justice. La taille des habitants était de 450 francs ; ils étaient tenus à l'entretien des portes et murailles de leur ville. Le droit de vendre du vin était de 40 francs.

Vézélise porte écartelé, savoir : aux premier et quatrième, fascés d'argent et de sable de dix pièces, qui sont les armes du comté de Vaudémont. Au second et troisième, d'azur à trois moutoiles (poissons) d'argent, l'une sur l'autre, qui sont les armes de la ville.

Antoine de Vaudémont, compétiteur du duc de Lorraine contre son cousin par alliance, René d'Anjou, fit frapper à Vézélise diverses monnaies sur lesquelles il prend la qualité de duc de Lorraine.

L'église de Vézélise date du XV^e siècle. Les fondements en furent jetés, en 1430, par Ferry, comte de Vaudémont, qui ordonna à tous les habitants du comté de charroyer les matériaux nécessaires à sa construction ; il permit de prendre du bois dans les forêts de son domaine et des pierres à Viterne, Favières et Germiny, en payant un gros au carrier par chaque pied de taille. Mais les guerres qui survinrent arrêterent la construction de cet édifice ; il ne fut terminé qu'en 1520, et consacré, le 6 mai 1521, par Jean, cardinal de Lorraine, évêque de Toul.

Il y avait, à Vézélise, plusieurs maisons religieuses : les *Minimes*, fondés par M. Virion,

le 29 octobre 1614 ; les *religieuses de la Congrégation*, le 27 août 1629 ; Charles IV leur abandonna, en 1665, le château sur les ruines duquel elles étaient depuis 1645 ; les *Capucins*, en 1633. L'hôpital, fondé en 1650, et qui subsiste encore, est desservi par des sœurs de St.-Charles. Le couvent des Minimes est transformé en maisons d'habitations ; celui des Capucins a servi, pendant quelques années (1824-1830), d'école normale de frères instituteurs, connus sous le nom de *frères de dom Fréchar* ; ce dernier nom est celui d'un ancien Bénédictin de Senones, propriétaire actuel du couvent ; cette école est transférée à Sion. (Voyez ce mot). L'auditoire du bailliage fut bâti par ordre de Charles III, en 1586. La première cause y fut plaidée le 20 novembre de cette année. Vézélise possède une fontaine remarquable ; elle est entièrement semblable à celle de Pulligny, dont nous avons donné la description, seulement le caractère des têtes ne laisse aucun doute sur sa date du XVI^e siècle.

Deux fiefs, *Bellefontaine* et *Paradis*, dépendaient du bailliage de Vézélise ; ils furent possédés par les sieurs de Bourgogne et Féron.

Hommes marquants : *Vian Pistor* Le Bèrr, employé dans plusieurs négociations importantes pour le duc Charles III, fut anobli par ce prince en 1596 ; il fut secrétaire-d'état du duc Charles IV. — Le P. SANCHEOT, jésuite, négociateur habile, mort recteur du collège de Clermont, en 1587. — *Didier Virion*, mort en 1635, ambassadeur en Espagne et à Rome, traducteur de l'espagnol en français de l'Homme d'état et chrétien. — *Jean-Léonard Bourcier* (1649-1726), que la Lorraine regarde avec raison comme un de ses plus grands magistrats ; il était éloquent, savant jurisconsulte et très-instruit. Il écrivit beaucoup, eut une grande part à la législation de la Lorraine, fut employé, dans des temps difficiles, aux affaires les plus importantes, par Louis XIV et par Léopold. Il avait été procureur-général du roi à Luxembourg et procureur-général à la cour souveraine de Lorraine. C'est pour lui que fut créée la charge de premier président. La vie de ce grand magistrat a été écrite et publiée par son fils, Jean-Louis Bourcier, in-8.^o ; et M. Auguste Digot, avocat à Nancy, a publié aussi

l'éloge historique du d'Aguesseau de la Lorraine, qui a été inséré dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas. — BERTHEMIN, médecin, mort en 1663, qui a publié une savante analyse des eaux de Plombières, dont il a découvert plusieurs propriétés utiles. — SALLE, membre de l'assemblée constituante, qui mourut sur l'échafaud en 1794.

M. Michel, juge de paix à Vézelise, a publié en 1822, la première Statistique usuelle du département de la Meurthe.

VEZOUSE (Viososa). Cette rivière, qui est formée de deux branches principales, prend son nom à Cirey; elle parcourt, dans le département, une étendue d'environ 50 kilom., de l'est à l'ouest, passe à Blâmont, Domèvre, Herbéviller, Fréménil, Marainviller, Croismare, Chanteheux, Lunéville, et se jette dans la Meurthe au sud-ouest de cette ville. La Vezouse, qui sert au flottage des bois, alimente un grand nombre d'usines et reçoit plusieurs affluents, parmi lesquels le Richeval, la Blette et la Verdurette.

VIASSEL, VIACELLE ou **VIACEL**, église en ruines, à 3 kilom. de Gripport. (Voyez ce mot.)

VIBERSDORFF, maison de ferme sur le ban d'Insviller.

VIBERSVILLER (WEIBERSWEILLER), village de l'ancien duché de Lorraine, frontières du Bas-Rhin, à 69 kilom. N.-E. de Nancy, 44 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 7 S.-E.-E. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop.: 665 hab., 67 élect. cens., 12 cons. mun., 146 feux. Nombre d'enfants: 66 en hiver, point en été. Surf. territ.: 1,287 hect.; 422 en terres lab., 142 en prés, le reste en bois et en étangs. Lettres par Dieuze.

Anc. pop.: 1802, 660 hab.; 1822, 630 hab., 150 feux. — *Anc. div.*: 1710, seigneurie de Fénétrange, bail. d'Allemagne; 1754, bail, de Fénétrange, maît. de Dieuze, gén. de Nancy, droit écrit et usages locaux; 1790, canton d'Albestroff, dist. de Dieuze. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ni l'histoire ni les Archives ne font mention de cette commune.

VIBERSVILLER (RUISSEAU DE). Sa source est à l'étang de Rottersveiber, il passe sur le territoire de Vibersviller et se jette dans le

ruisseau de Rhodes après un cours de 670 mètres.

VIC (VICUS, BODATIUS, BODESIUS ou BODESIUS VICUS, VICO [*bourg fungeux*], VY), ville de l'ancien évêché de Metz, sur la Seille, route départementale n.° 11 de Vic à Château-Salins, à 29 kilom. N.-E. de Nancy, 6 S. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond. Vic est le chef-lieu d'un canton qui comprend 24 communes. Pop.: 3,064 hab.; 1205 élect. cens., 21 cons. mun., 600 feux. Nombre d'enfants 539 en hiver, 384 en été. Sœur de St.-Vincent-de-Paule. Surf. territ.: 4,171 hect. en terres lab., 267 en prés, 286 en vignes, 92 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 17 hectol., en orge et seigle 14, en avoine 24; planté en vignes 48. Moutons et porcs. Culture des céréales et de la vigne, dont le vin est renommé. Excellents melons et asperges estimées dans le pays. Mine de sel gemme et saline par évaporation, fabrique de bas de coton, imprimerie, moulin à grains, etc. Ecarts: *La Grange-Fouquet*. Bureau de poste. Foires: les 15 février (3 jours), 25 août (*idem*), et 7 décembre.

Il existe, à Vic, une école latine dirigée, depuis longues années, par M. l'abbé Weiss, avec une supériorité remarquable et un zèle tout paternel. Un grand nombre d'élèves distingués sont sortis et sortent encore annuellement de cet établissement, auquel est annexée une école supérieure que fréquentent environ 60 élèves. Vic possède, en outre, un tribunal de première instance.

Anc. pop.: 1802, 3,250 hab., 1817, 3,200 hab., 1822, 3,280 hab., 648 feux. — *Anc. div.*: 1756, chef-lieu d'un bail., d'une subdélégation et d'une gén., cout. de l'évêché de Metz; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Il est difficile de préciser l'époque de l'origine de Vic; selon quelques-uns, César y établit un camp. C'est là, dit-on, que Posthumijs (257) fut proclamé empereur par son armée, et que campa, en 357, l'empereur Julien, accouru pour repousser les Abarres. Les Romains nommèrent des magistrats à Vic et y laissèrent un monument de leur domination, dans l'inscription suivante, rapportée par les auteurs de l'*Histoire de Metz* (Livre I^{er}, p. 62), et dont il n'est plus possible de faire honneur à Marsal, aujourd'hui que

nous connaissons, par une découverte récente (Voyez *Marsal*, au supplément), l'ancien nom de cet autre bourg gallo-romain : DEO MERCVRIO NVMINI SANCTISSIMO AMILIVS MAGISTER VICI BODATII. Les rois d'Austrasie possédaient à Vic un palais où ils avaient établi un atelier monétaire. Cette ville eut beaucoup à souffrir des Barbares, qui la dévastèrent dans les V^e, VI^e et IX^e siècles, détruisirent plusieurs édifices bâtis par les Romains et les rois d'Austrasie. Au commencement du VIII^e siècle, elle portait le nom de *Vigo*, ainsi que l'indique le titre de fondation de l'abbaye de St.-Mihiel, en 709. Au X^e siècle, on l'appelait *Bodesius - Ficus*, comme on le voit dans un titre de l'abbaye de Gorze, en 993. Dès le XII^e siècle, les ducs de Lorraine y avaient un château, ou plutôt une forteresse. En 1212, Bertram le Saxon, évêque de Metz, bâtit la noble maison de Vic, ou le château, qui fut considérablement augmenté dans la suite. Conrad de Scharfenneck son successeur, ayant trouvé la ville de Vic sans fermeture et sans murailles, la fortifia et la ferma de bons murs flanqués de plusieurs tours remarquables par leur hauteur. Il en acheva le château et établit dans cette ville le principal siège de sa puissance temporelle. Vers 1207, Thiébaud, comte de Bar, mécontent de l'alliance que son gendre, Ferry de Bitche, avait faite avec l'évêque de Metz, entra sur les terres de ce dernier, prit la ville de Vic, la ruina presque tout entière et emmena cent bourgeois prisonniers. En 1323, Henri Dauphin, évêque de Metz, admodia à Henri, seigneur de Blâmont, la voverie de Vic, pour le temps de son épiscopat. En 1324, ce même évêque, afin de se libérer des dettes que lui avait laissées son prédécesseur, engagea Vic au comte de Bar ; mais les bourgeois ayant refusé de payer à ce dernier certaines tailles qu'il leur avait imposées, il fit abattre les murailles de leur ville, et passer la charrue sur leurs ruines. L'évêque Adémar eut aussi quelques démêlés avec les bourgeois de Vic, qui se placèrent sous la protection du duc Raoul. Néanmoins, en 1344, Adémar les mit sous la loi de Beaumont et leur confirma les privilèges et franchises qui leur avaient été accordés antérieurement. En 1364, l'évêque Jean de

Vienna ayant été obligé de se retirer à Vic, à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec les magistrats de Metz, y tint un synode général. En 1375, Enguerrand de Coucy fut obligé de lever le siège de Vic et céda aux habitants, pour une somme de 1,500 francs, quelques droits qu'avait sur les salines Eléonore d'Autriche, son épouse. En 1523, un religieux Augustin, nommé Jean Châtelain, ayant prêché le carême à Metz, et ayant été accusé de partager les idées de Luther, fut arrêté à Gorze, emprisonné à Nomeny, et enfin conduit à Vic, où on le brûla, le 12 janvier 1525. Volzair a écrit le récit de la mort de ce religieux, et le continuateur de la *Chronique en vers* en a fait le sujet d'une espèce de complainte. En 1603, Alphonse de Remberviller, alors lieutenant-général du bailliage de Vic, étant allé présenter les hommages respectueux des habitants à Henri IV, lors de son passage à Metz, il reçut un accueil distingué de ce grand roi, qui le recommanda, ainsi que la ville de Vic, d'une manière particulière, au duc d'Epéron, gouverneur des Trois-Évêchés. En 1614, il y eut à Vic une assemblée considérable des vassaux de l'évêché de Metz, où se trouva le comte de Zollon, ambassadeur de l'empire, sur ce que le duc d'Epéron voulait étendre son gouvernement sur tout l'évêché de Metz. En 1630, Louis XIII s'empara de Vic, et le 6 janvier 1632, Charles IV y signa un traité qu'il viola presque aussitôt.

Le bailliage seigneurial de l'évêché de Metz, dont le siège était à Vic, était régi par la coutume de l'évêché, rédigée en 1601. Les appellations ressortissaient nûment au parlement de Metz, par arrêt du conseil, du 31 décembre 1642. Cette juridiction était composée du bailli, du lieutenant-général civil et criminel, de sept conseillers, d'un procureur fiscal général, de deux substituts, d'un greffier, d'un receveur des consignations, d'un tabellion général, d'un garde-note et garde-scel, d'un huissier-audancier, de six autres huissiers et de cinq autres tabellions particuliers. On comptait encore, à la suite de ce bailliage, quatorze avocats qui faisaient en même temps les fonctions de procureurs. Les officiers de cette juridiction étaient à la nomination de l'évêque de Metz. La maîtrise des eaux et forêts était composée du maître particulier, du lieutenant particulier, d'un garde-

marteau, d'un procureur du roi, d'un procureur da roi honoraire, d'un greffier, d'un receveur des amendes, d'un arpenteur, d'un garde-général et collecteur des amendes, de trois huissiers audien- ciers et de trois gardes particuliers. La mesure du pays était la quarte et contenait cinq boisseaux $1/2$, mesure de Paris; l'orge et l'avoine se livraient combles, et la quarte de ces grains contenait 7 boisseaux $2/5$ mesure de Paris. Le poids commun de la quarte était de 100 livres. La mesure pour le vin se nommait *mesure*; elle contenait 18 pots ou 36 pintes. Les cinq mesares et dix pots de Vic faisaient le muid de Paris, de 280 pintes. On se servait communé- ment de l'aune de Paris dans l'étendue de ce bailliage; l'aune de Lorraine était seulement en usage pour mesurer les grosses toiles. On voit, dans un *Mémoire sur l'état et les prérogatives du bailliage de l'évêché de Metz à Vic*, par M. Bauquel, lieutenant-général de ce baillage (mars 1764), quel était l'état de ce siège avant la réunion des Trois-Evêchés à la couronne : Il avait la juridiction, tant au civil qu'au criminel, sur tous les sujets de l'évêché; il ju- geait souverainement et en dernier ressort, jusqu'à la somme de 500 florins du Rhin, sui- vant un diplôme de l'empereur Ferdinand, du 5 mai 1565, et les appellations de ce siège, dans les autres cas, se portaient à la chambre impériale. Par l'édit de création du parlement de Metz, en 1653, Louis XIII accorda aux officiers du bailliage le pouvoir de juger en dernier ressort jusqu'à 100 livres de capital ou 5 livres de rente, et par provision jusqu'à 200 livres, ou 10 livres de revenu, pourvu qu'ils fussent au nombre de sept juges. Par l'édit du mois d'août 1634, le roi ayant créé un bail- liage royal à Vic, et Henri de Bourbon, évê- que de Metz, ayant formé opposition à cet éta- blissement, par arrêt contradictoire du conseil d'état, du 31 décembre 1642, ce bailliage royal fut supprimé et il fut ordonné que les juges du baillage de l'évêché et ceux qui se- raient à la suite nommés par les évêques de Metz, continueraient leurs fonctions ainsi qu'ils avaient fait depuis l'établissement du parlement.

En 1756, le corps de l'Hôtel-de-Ville de Vic était composé d'un maire, de deux éche- vins, de deux assesseurs, d'un procureur-syndic,

d'un secrétaire-greffier, électifs; d'un receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi, ancien et alternatif; il y avait aussi deux bannerots, quatre sergents, deux messagers de ville et trois commissaires de police. Ces officiers étaient chargés de l'administration des biens et revenus de la ville, et en composaient en même temps la chambre de police. L'exercice des officiers électifs durait deux ans.

Dans un mémoire présenté au roi, le 1^{er} dé- cembre 1817, au nom de la ville de Vic, menacée de la translation de son tribunal, on trouve le détail des nombreux établissements tant civils que religieux que possédait cette ville avant l'époque de la révolution : 1.° Un des plus grands et des plus anciens bailliages du royau- me, dont le ressort s'étendait sur plus de 250 communautés, villes et villages. Il avait pour officiers : un président lieutenant général civil et criminel, un lieutenant particulier, quatre conseillers, un procureur-général fiscal, trois substitués, un greffier. On ne peut, est-il dit dans le mémoire, fixer l'époque de l'établisse- ment du bailliage de Vic; il existait déjà dans les temps où les évêques de Metz jouissaient des droits régaliens dans leurs domaines. Les appellations se portaient à la chambre impériale de Spire, et, par un privilège de l'empereur Ferdinand II, il jugeait souverainement, en matière civile, jusqu'à 500 florins du Rhin. Ce siège, créé bailliage royal en 1634, est rede- venu peu de temps après seigneurial, sur les réclamations de l'évêque de Metz. Depuis ce temps, jusqu'à la révolution, il a continué à connaître de toutes sortes de matières, à l'instar des sièges royaux; 2.° une maîtrise des eaux et forêts d'une juridiction très-étendue; 3.° une grurie dépendant de l'évêché de Metz; 4.° une subdélégation principale ayant plus de 150 communautés d'arrondissements; 5.° un bu- reau de recette des finances, d'un ressort plus considérable; 6.° un trésorier de l'extraordi- naire des guerres; 7.° un contrôleur des ving- tièmes; un bureau de régie pour les droits de roi; 9.° un ingénieur des ponts et chaussées; 10.° un sous-lieutenant de maréchaussée; 11.° un directeur des étapes; 12.° un collègue tenu par trois professeurs ecclésiastiques, et où l'on enseignait jusqu'à la rhétorique inclusive- ment, autorisé par lettres-patentes du 14 juin

1747; 13.^o une collégiale composée d'un doyen et de six chanoines, fondée par Jacques de Lorraine, évêque de Metz, en 1240; 14.^o un couvent renté de Carmes, fondé par lettres-patentes du mois de mars 1675; bâti et enrichi par les bienfaits d'Anne d'Autriche, reine de France; 15.^o un monastère de Dames Prêcheresses de l'ordre de St.-Dominique, établi le 19 novembre 1618, par M. Coëffeteau, évêque de Dardanie, suffragant de l'évêché de Metz, ce monastère jouissait de revenus considérables; 16.^o un monastère renté de religieuses de la Congrégation Notre-Dame, établi le 10 juin 1634; 17.^o un prieuré de Bénédictins; 18.^o un couvent de Cordeliers, fondé en 1420; 19.^o un couvent de Capucins, fondé en 1615; 20.^o un hôpital pour les bourgeois malades, fondé en 1715; 21.^o un bureau de charité, fondé par M. du Cambout de Coislin, évêque de Metz; 22.^o enfin, lorsque, au commencement de la révolution, il s'est agi de l'assiette des différents bureaux et assemblées de districts, la ville de Vic a été regardée comme l'emplacement le plus avantageux pour un de ces établissements, qui y a subsisté environ deux ans, et qui l'indemnisait, jusqu'à un certain point, de la perte de sa subdélégation. De ces nombreux établissements, pour la plupart si avantageux, Vic n'a conservé, avec une brigade de gendarmerie, que l'hôpital civil, aujourd'hui privé d'une partie de ses biens. Pour toute indemnité, cette ville n'a obtenu qu'un tribunal de première instance, dont le ressort est beaucoup plus faible que celui de son ancien bailliage. Elle a perdu aussi sa poste aux chevaux qui a été transférée à Moyenvic, en 1787.

Les maisons religieuses dont nous venons de parler ont été détruites ou ont changé de destination. La maison du doyen de la collégiale est une habitation particulière; l'église sert de grange, d'écurie et de grenier; on y voyait autrefois, sur la muraille plus de trente inscriptions portant le nom et la date du décès des Pères qui étaient morts en soignant et administrant les pestiférés. Les bâtiments conventuels du monastère des Carmes sont occupés par la gendarmerie, les prisons et le tribunal de première instance. L'église, bâtie dans le genre moderne, à trois nefs avec piliers, devait être belle, les voûtes ont disparu, et c'est main-

tenant un magasin à fourrages. Le couvent de Prêcheresses, où était, avant l'établissement de ces religieuses, la chancellerie des évêques de Metz lorsqu'ils étaient souverains du pays, sert maintenant au collège; il a été restauré avec soin et parfaitement approprié à sa nouvelle destination. La chapelle, où a été inhumée, en 1842, une des dernières religieuses de cette maison, a été bénite, le 23 août 1843, par M. Menjaud, évêque de Joppé, coadjuteur de Nancy, assisté du P. Lacordaire. Par un curieux rapprochement, cette chapelle avait été consacrée, il y a 111 ans (le 11 octobre 1732), par Hyacinthe Lebas, évêque de Joppé, coadjuteur de Metz, assisté aussi d'un religieux de St.-Dominique, le P. Hilaire Vandelin. La maison des religieuses de la Congrégation a été démolie et l'église convertie en synagogue. Le prieuré des Bénédictins, le couvent des Capucins et celui des Cordeliers ont été transformés en maisons particulières, et les églises sont devenues des remises. Le prieuré de St.-Christophe était, dans son origine, situé hors de la ville, sur le penchant d'un coteau, vers le midi. Pendant les guerres que les ducs de Lorraine et de Bar firent, en 1580, à Thierry de Boppart, évêque de Metz, celui-ci ruina lui-même le prieuré, de peur que le bâtiment ne servit d'abri aux princes ligués, qui avaient résolu de faire le siège de Vic. On vient encore aujourd'hui en pèlerinage à St.-Christophe, pour se garantir de l'épilepsie; on a compté jusqu'à 5,000 pèlerins, la plupart de la Lorraine allemande; une statue colossale du saint est placée dans la cour de l'hôtel qui porte son nom. Le prieuré de St.-Christophe fut réuni à une chapelle de Ste.-Marie, qui était près des murs. Le pape Clément VII confirma cette translation. D. Calmet parle aussi d'un couvent de Béguines de St.-François, qui existait à Vic, avant 1326; ces religieuses, qui étaient tombées dans un grand relâchement, furent réformées en 1364. L'église de Vic paraît être du commencement du XV^e siècle.

On voit encore, à Vic, quelques restes de ses anciennes fortifications, des débris de tours, de remparts, une partie des fossés et les portes. Une partie des bâtiments du château subsiste encore; ils servaient autrefois de casernes; on y avait établi, il y a quelques années, une in-

primerie. La tour, placée près de la porte qui donnait dans la campagne, menaçant ruine, a été récemment détruite.

On a trouvé, il y a trois ans, dans les terrassements qui dominent les fossés de Vic, plusieurs tombeaux en pierre assez semblables à ceux qui ont été découverts dans d'autres localités, et que M. Beaulieu attribue aux Lètes. Il est, du reste, assez rare de trouver des antiquités romaines sur le territoire de cette ville, parce que là, comme à Marsal, le sol a été considérablement exhaussé depuis l'époque gallo-romaine. Il faut fouiller à une profondeur de 4 à 5 mètres pour y trouver le briquetage qui couvrait alors d'une surface solide la vallée marécageuse de la Seille, depuis Marsal jusque Burthecourt et Salone, et facilitait ainsi l'accès et l'exploitation des sources salées.

Les salines de Vic étaient les seules connues depuis le IV^e siècle jusqu'au VIII^e, et furent les plus fréquentées jusqu'en 1326, époque où le duc Ferry III les détruisit lorsqu'il prit et saccagea la ville et en ruina les fortifications. Les diverses chartes rapportées par D. Calmet, dans son *Histoire de Lorraine*, ne font mention que des salines de Vic et de Marsal jusqu'au VIII^e siècle; ce n'est que postérieurement qu'il est parlé de celles de Dieuze, Château-Salins et Moyenvic.

M. Levallois, ingénieur en chef des mines, dans son *Mémoire sur les travaux qui ont été exécutés dans le département de la Meurthe, pour la recherche et l'exploitation du sel gemme*, a donné de curieux détails sur les travaux faits à Vic. C'est dans cette ville, dit l'auteur que nous citons, que furent entreprises, en 1818, par la compagnie Thonnellier, les recherches qui amenèrent la découverte du sel gemme, dont l'existence était contestée, non seulement en Lorraine, mais en France. Le premier coup de sonde fut donné, le 7 juillet 1818, au lieu dit le *Haut-de-la-Forêt*, mais que l'on abandonna bientôt pour se porter à un point plus rapproché, à 1/2 kilom. au sud-ouest de Vic, à gauche et près de la route de Nancy à Dieuze. C'est là que, le 15 mai 1819, le sel gemme fut touché pour la première fois, à la profondeur de 65^m 4; déjà les terres avaient commencé à être salées à 15 mètres plus haut. Ce sondage fut ensuite poussé jusqu'à 106^m 2, ayant tra-

versé une épaisseur de 35^m 9 de sel en six bancs, et sans que la limite du sixième eût été atteinte. Pour compléter ces données, deux autres trous de sonde furent poussés, de l'avis des ingénieurs des mines, le premier au canton dit *les Olives*, à un kilom. environ au S.-S.-E. de la ville, le second dans la ville même, près de l'église. Le premier a atteint le sel à 73^m 3 de profondeur, le second à 76 mètres. Ce dernier sondage a présenté une circonstance intéressante: c'est qu'il a traversé à 5 mètres de profondeur, et sur l'épaisseur de 0^m 66, cette sorte de fondation connue sous le nom de briquetage. La compagnie Thonnellier ayant formé une demande en concession, le ministre de l'intérieur, par arrêté du 1^{er} avril 1821, prescrivit que des travaux de recherches par puits et galeries seraient exécutés par l'administration des mines, pour faire connaître la position et la nature des gîtes de sel gemme, tant à Vic, que dans la contrée environnante. Ces travaux furent commencés en juin 1821 et continués jusqu'au 11 décembre 1825, époque où l'envahissement des eaux força de les suspendre. Dès le 21 août de cette année, il avait été rendu une ordonnance portant concession au Domaine de l'Etat des mines de sel gemme existant dans le département de la Meurthe et dans neuf autres départements de l'Est, et réglant l'indemnité des inventeurs. Une nouvelle compagnie se rendit adjudicataire, pour 99 ans, de ces mines et salines, dont elle devait entrer en jouissance le 1^{er} janvier 1826. Mais, trouvant la mine de Vic inondée, elle refusa d'en prendre possession; plus tard, elle transféra dans l'enceinte de la saline de Dieuze le siège de l'exploitation de sel gemme. Le puits *Becquet*, qui fut subitement inondé en 1825, avait été creusé jusqu'à une profondeur de 159 mètres; il traversa, sans atteindre la limite du gisement, douze couches du sel ayant une puissance de 65 mètres. On peut en extraire des eaux salées à 25 degrés, en quantité suffisante pour fabriquer annuellement plusieurs millions de kilogrammes de sel. Un atelier de fabrication avait été établi, à l'usine de Vic, en 1833, par la régie des salines de l'Est, mais cet atelier a cessé d'être en activité depuis le 1^{er} janvier 1841. La saline de Vic a été vendue, le 29 avril 1843, à M. le comte de

Ymeri, pour une somme de 466,000 francs.

D'irrécusables documents de notre histoire monétaire établissent qu'à compter du XV^e siècle, plusieurs évêques de Metz ont fait frapper monnaie à Vic. Néanmoins, le seul dont les monnaies rappellent le nom de cette ville est Henri de Verneuil, fils naturel de Henri IV. Celles d'or, pour n'en pas citer d'autres, portent pour empreinte l'effigie de ce prince avec la légende : *Henricus episcopus metensis*; au revers, les armes de France barrées; autour : *Moneta nova vicensis*, et pour millésime, 1624. On trouve plusieurs types de monnaies frappées à Vic par les monétaires des rois d'Austrasie, et un jeton en cuivre portant pour légende : *Camera computorum vicensium* (chambre des comptes de Vic). Mory d'Elvange, dans son *Histoire* (manuscrite) *des monnaies de Lorraine*, et D. Calmet, font mention d'une pièce d'argent qui représente la tête d'un prince, surmontée d'une couronne perlée, telle que la portaient les rois d'Austrasie, avec la légende : *Bodesio vico*; au revers une croix avec les lettres C et A; et nous avons vu, dans le cabinet de M. Beaupré, un tiers de sou d'or entièrement semblable aux deux faces, avec la même légende, et au revers les mots : *Domolenus mo. (monetarius)*.

On trouve des plan et perspective de Vic dans le Recueil de Beaulieu et dans l'Atlas de Tassin.

Personnages marquants : WULFOALDE, maire du palais des rois d'Austrasie, au VI^e siècle. — HENRI, horloger (1323); ce fut lui, dit-on, qui exécuta, sous le règne de Charles-le-Bel, la première horloge travaillée en France. — JEAN DE VIC, évêque de Caure, suffragant de l'évêché de Metz, en 1416. — *Alphonse DE REMBERVILLER*, dont il a déjà été question, auteur d'un ouvrage en vers intitulé : *Dévôts élancements du poète chrétien* et d'une *Vie de saint Livier*. — *Philippe DE RAMBERVILLER*, qui fit imprimer, en 1619 : *Disputatio juridica publico examini proposita*. — *Duclos*, mort en 1747, auteur de plusieurs poèmes pleins d'originalité, et qui a fourni à D. Calmet beaucoup de notes pour son *Histoire de Lorraine*.

M. *Just Chardot*, de Vic, a inventé une machine connue sous le nom de *char-éboueur*, ayant pour effet de substituer un procédé aussi

expéditif qu'économique, pour le nettoiemnt des routes, aux moyens dispendieux et insuffisants qui avaient été employés jusqu'alors. Des expériences nombreuses ont constaté les heureux résultats de cette invention.

VICAIRE (RUISSEAU DU). Il y a deux ruisseaux de ce nom : le premier a sa source dans la forêt de Croismare et se jette dans la Vesouze après un cours de 4,000 mètres; le second, formé des eaux de la fontaine de Vies, forêt de Paroy, se jette aussi dans la Vesouze, après avoir, dans un cours de 2,580 mètres, passé sur les territoires de Marainviller et Croismare.

VICHEREY (LE). Ce ruisseau a sa source sous le bois d'Haussonville, passe sur les territoires de Beuvezin et de Gémonville où il alimente deux moulins, et se perd en terre, en aval de ce village, après un cours de 6,800 mètres.

VIDELANGE, maison de ferme et moulin, à 2 kilom. E. de Gelucourt. En 1607, le cardinal de Lorraine donna le moulin de Videlage au chapitre de Metz, pour son anniversaire.

VIDELANGE (RUISSEAU DE). Il a sa source au moulin de Brandebourg, passe sur les territoires de Maizières, Gelucourt (un moulin), Guéblange (un moulin), Blanche-Eglise, et se jette dans la Seille après un cours de 15,100 mètres.

VIEUX-LIXHEIM (LIXHEIM-LE-VIEUX), village de l'ancien duché de Lorraine, rive droite de la Briche, à 96 kilom. N.-E. de Nancy, 11 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 14 S.-E. de Fénétrange, chef-lieu du canton. Annexe de Lixheim. Pop. : 425 hab., 43 élect. cens., 10 cons. mun.; 83 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 18 en été. Sœur de St-Jean. Surf. territ. : 525 hect. en terres lab. 110 en prés, 116 en bois, 65 en pâturages, jardins et étangs. L'hectare semé en blé, orge et seigle peut rapporter 3 hectol., en avoine 4. Bêtes à cornes. Moulin à deux tournants. Ecart : *Brüch*. moulin. Source d'eau minérale. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 277 hab., 50 feux; 1822, 343 hab., 58 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. de Lixheim, bail. d'Allemagne; 1751, bail. de

Lixheim, mât. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Lixheim, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, dont le nom indique assez l'ancienne origine, est divisé en deux parties : le Haut et le Bas Lixheim; selon la tradition, appuyée sur la découverte de restes de murailles qui portent l'empreinte du feu, cette localité a été détruite par les Suédois. Elle n'offre, du reste, aucune particularité remarquable.

VIÉVILLE-EN-HAYE (VETERAVILLA), village de l'ancien duché de Lorraine, à 39 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 35 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 6 E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 295 hab., 30 élect. cens., 40 cons. mun., 78 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 21 en été. Surf. territ. : 580 hect. en terres lab., 2 en prés, 164 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 3 hect., en orge 5, en avoine 6. Chevaux, bêtes à cornes et moutons. Culture de la pomme de terre et des prairies artificielles. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 29 hab., 10 gar.; 1802, 265 hab.; 1822, 243 hab., 72 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Preny, bail. de Nancy; 1751, bail. et mât. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

Ce village existait déjà au XII^e siècle. C'est sur son territoire qu'avait été fondée, en 1126, par Simon I^{er}, duc de Lorraine, l'abbaye de Ste-Marie-aux-Bois, pour des religieux de l'ordre de Prémontré. L'évêque Henri, frère du duc Simon, fit la dédicace de l'église, en 1127. Cette abbaye fut transférée, en 1607, dans la ville de Pont-à-Mousson.

VIGNEULES (VINEOLÆ, VIGNEULES-SOUS-SARFAIS), village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Meurthe, à 22 kilom. S.-E. de Nancy, 16 S.-O.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 12 N. de Bayon, chef-lieu du canton. Annexe de Barbonville. Pop. : 346 hab.; 35 élect. cens., 40 cons. mun., 88 feux. Nombre d'enfants : 60 en hiver, 10 en été. Surf. territ. : 350 hect. en terres lab., 250 en prés, 50 en vignes. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., en seigle 18, en avoine 20; planté

en vignes 60. Chevaux, vaches et porcs. Tuilerie, carrière de plâtre. Ecart : *Grand-Sauci*. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 46 hab., 18 gar.; 1802, 321 hab.; 1822, 342 hab., 83 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Rosières, bail. de Nancy; 1751, bail. de Rosières, mât. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Blainville, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Saffais, doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

En 1290, Jean de Choiseul et Jean de Toul partagèrent ce qu'ils avaient à Vigneules. En 1348, Bencelin, abbé de Senones, érigea, du consentement de ses religieux, un fief à Vigneules, en faveur de Jean de Toul, de la maison de Lorraine. Enfin, en 1590, Geoffroy de Nancy reprit moitié de la ville de Vigneules. Les seigneurs de ce lieu avaient affranchi leurs sujets de la main-morte. Le 29 mars 1510, le duc Antoine confirma cet affranchissement, en qualité de seigneur souverain, direct et féodal de Vigneules. L'église fut reconstruite en 1780. Il y avait sur le ban de ce village, qui possédait une maison seigneuriale, une chapelle dédiée à la Ste-Vierge en sa nativité.

VILCEY-SUR-TREY (VILLA ISSIACA, VILLE-ISSEY), village de l'ancien duché de Lorraine, à la source du Trey, à 36 kilom. N.-O. de Nancy, 35 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 10 E. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Pop. : 356 hab., 36 élect. cens., 40 cons. mun., 99 feux. Nombre d'enfants : 86 en hiver, 42 en été. Surf. territ. : 347 hect. en terres lab., 35 en prés, 2 en vignes, 885 en bois. L'hectare semé en blé peut rapporter 16 hectol., en orge et avoine 30, en seigle 24, planté en vignes 100. Chevaux, brebis, porcs et vaches. Trois moulins à grains, four à chaux. Ecart : *Ste-Marie*. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop. : 1710, 34 hab., 26 gar.; 1802, 331 hab.; 1822, 360 hab., 72 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Preny, bail. de Nancy; 1751, bail. et mât. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Villers-sous-Preny, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Ann. de Viéville, doy. de Preny, dio. de Toul.

Le seul titre où il soit fait mention de ce village est daté de 1387 : c'est un acte de par-

tage entre Jean de St.-Mange, écuyer, Brunequin-St.-Paul de Vendières, de tout ce qu'ils avaient en commun à *Villers-sur-Trey*. Sur le territoire de cette commune se trouvent les débris informes du village de *Blaincourt*, détruit, dit-on, au XVII^e siècle.

VILLACOURT (VILLACURIA, VILLACOURT, VIVALCOURT), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de l'Euron, à 37 kilom. S.-E. de Nancy, 24 S.-S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 5 S.-E. de Bayon, chef-lieu du canton. Pop. : 4,009 hab., 404 élect. cens., 42 cons. mun., 300 feux. Nombre d'enfants : 192 en hiver, 80 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de charité. Surf. territ. : 4,584 hect. ; 602 en terres lab., 80 en prés, 76 en vignes, 544 en bois. Lettres par Neuviller.

Anc. pop. : 1740, 89 hab., 34 gar. ; 1802, 960 hab. ; 1822, 4,058 hab., 275 feux. — *Anc. div.* : 1740, prév. et bail. de Châtel ; 1751, bail. de Châtel, mait. d'Epinal, gén. de Nancy, cont. de Lorraine ; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. d'Epinal, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village est ancien : sa cure fut donnée à l'abbaye de Belchamps, par Pierre, évêque de Toul, et cette donation fut confirmée, en 1203, par l'évêque Mathieu. Dans un titre relatif au prieuré de Lay, et daté de 1092, on voit figurer un seigneur de *Vivalcourt*. Ne serait-ce pas Villacourt ? En 1267, Ferry III, duc de Lorraine, donna en fief à Henri, comte de Vaudémont, la seigneurie de *Villacourt*. Nicolas de Raigecourt possédait une partie de cette seigneurie en 1578, et Jacob d'Haraucourt, en était aussi seigneur pour partie en 1587.

On a trouvé, en labourant, au canton dit *Gérard-Bouxot*, un fragment de chaussée enfouie à 20 centimètres sous le sol, pavé en moëllons, se dirigeant vers le château de St.-Germain. On suppose que le point de départ était le château de Bainville-aux-Miroirs. Il paraîtrait qu'en 1681, il existait à Villacourt une route militaire, car on trouve dans les archives de la commune que Louis XIV passa au gué de l'Oie avec son armée, pour aller prendre possession de Strasbourg. Dans certains cantons on trouve des débris de démolitions, que l'on suppose venir de maisons ayant appartenu aux

Templiers. Il y a quinze ans environ, le hasard fit découvrir des parcelles de zinc dans le canton de la forêt, dit le *Pâtis-des-Veaux*. Cette découverte n'a pas eu de suite.

VILLART (VILLARS), cense, à 3 kilom. N.-E. de Chaouilley. Elle figure dans le dénombrement de 1754.

VILLARS, autre ferme considérable, à 1 kilom. d'Étreval.

VILLAUME-FONTAINE, ancienne cense existant autrefois sur le ban d'Autrey.

VILLE (VILLE-SUR-MADON), hameau, sur la rive droite du Madon, à 1 kilom. O. d'Ormes. En 1535, Geoffroy, comte de Linange, et sa femme, afin de se libérer des dettes qu'ils avaient contractées près des Lombards de Vézelize, engagèrent à Jacques, seigneur de Tantonville, le village de Ville-sur-Madon. Mais cette localité est beaucoup plus ancienne, car, Berthe, fille de Ferry III, épouse de Gauthier de Vignori, donna à l'abbaye de Clairlien, vers 1229, le moulin de Ville-sur-Madon.

VILLE-AU-VAL (VILLE-AU-VAL-STE.-MARIE, VILLARE-AD-VALLEM-SANCTE-MARIE), village de l'ancien duché de Bar, dans le val Ste.-Marie, à 22 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 10 S.-S.-E. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 325 hab., 33 élect. cens., 40 cons. mun., 84 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 48 en été. Surf. territ. : 578 hect. ; 498 en terres lab., 83 en prés, 33 en vignes. Moulin à grains. Ecart : *Villers-le-Prud'homme*. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1740, 49 hab., 17 gar. ; 1775, 32 hab. ; 1802, 285 hab. ; 1822, 294 hab., 66 feux. — *Anc. div.* : 1594, fief, bail. et comté d'Apremont ; 1740, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. et mait. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cont. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Belleau, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, qualifié de haute justice, n'est mentionné dans aucun ancien titre. On y voit un château du XVI^e siècle. Tout l'intérieur est conservé de la riche décoration qu'y avait exécutée, à la fin du XVII^e siècle, M. de La Salle. De belles tapisseries de Flandre sont encadrées dans des boiseries de chêne ; les meubles, sculptés et dorés, sont couverts en velours ciselé ; ce seigneur avait fait aussi relever une

des quatre tours des angles du château, et construire une chapelle dont l'autel, en marbres rares, ne déparerait pas une cathédrale. Ce château appartient aujourd'hui à M.^{me} la comtesse de Bourcier.

Le territoire de Ville-au-Val est traversé par une des branches de la grande voie romaine qui allait de Strasbourg à Metz et à Scarponne. Elle est aujourd'hui connue sous le nom de *chemin Sautnaire* ou de *chaussée Brunehaut*. En 1760, on découvrit, en creusant à peu de profondeur, dans les vignes de la cure, près de l'église de Ville-au-Val, un petit groupe en bronze qui représentait Cupidon tenant la main de sa mère de sa main droite, et de l'autre lui pressant le sein.

VILLE-EN-VERMOIS (VILLA-IN-VERMESIO, VILLE-AU-VERMOIS), village de l'ancien duché de Lorraine, chemin de grande communication n.° 4 de Nancy à Bayon, à 13 kilom. S.-E. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 3 S.-O. de St.-Nicolas, chef-lieu du canton. Annexe de Lupcourt. Pop. : 338 hab., 34 élect. cens., 10 cons. mun., 82 feux. Nombre d'enfants : 56 en hiver, 7 en été. Surf. territ. : 791 hect. en terres lab., 196 en prés, 7 en vignes, 3 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 15 hectol., en orge 11, en avoine 20 ; planté en vignes 67. Bêtes à cornes. Tuilerie et moulin à grains. Ecarts : *Gérardcourt*, *Gerbé*, *St.-Hilaire*. Lettres par St.-Nicolas.

Anc. pop. : 1710, 28 hab., 11 gar. ; 1802, 268 hab. ; 1822, 343 hab., 74 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy ; 1751, bail., matt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de St.-Nicolas, dist. de Nancy. — *Spir.* : Ann. de St.-Hilaire, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

En 1596, Charles III engagea à noble Michel Bonnet, seigneur d'Heillecourt, président de la chambre des Comptes de Lorraine, la seigneurie de Ville-en-Vermois, pour 4,000 livres. Il y avait, dans ce lieu, une maison-fief et seigneuriale, et une chapelle presbytérale, sous l'invocation de saint Quirin, que les pèlerins venaient visiter. Elle a été détruite en 1806 et convertie en maison particulière : la relique de saint Quirin a été transportée dans l'église champêtre de St.-Hilaire ; il n'est resté

à Ville que la cloche de la chapelle, laquelle sert à annoncer les offices, etc.

VILLERS (RUISSEAU DE). Il est formé des eaux de la fontaine St.-Claude, passe sur les territoires de St.-Remy-aux-Bois et Loro-Montzey et se jette dans le Loro après un cours de 5,900 mètres.

VILLER (VILLARE), faubourg de Lunéville. Il y a dans ce faubourg, dont la population est considérable, une salle d'asile qui fut longtemps sans importance parce que le local destiné aux enfants était trop étroit et dépourvu d'un mobilier convenable. Mais la ville ayant fait l'acquisition d'une maison, l'asile, quelque temps après son ouverture, comptait déjà 70 ou 80 enfants. Il y avait autrefois, à Viller, une chapelle fondée, le 4 octobre 1630, par Etienne Gremel ; les Minimes y disaient la messe. C'est dans ce faubourg que Jacques Chambette établit une faïencerie sur la fin du règne de Léopold. (Voyez *Lunéville*.) Le faubourg de Viller, qui formait autrefois un village appelé *Villers-les-Lunéville*, possédait un hôpital qui avait été fondé, en 1406, par le duc de Lorraine Charles II.

VILLER, maison de ferme, à 3 kilom. d'Assenoncourt. C'était autrefois une cense-fief.

VILLERS-AUX-OIES (VILLARE-AD-ANSERES), village de l'ancien duché de Bar, à droite de la Nied-Française, à 43 kilom. N.-E. de Nancy, 13 N. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 14 N.-E. de Delme, chef-lieu du canton. Annexe de Marthil. Pop. : 232 hab., 23 élect. cens., 10 cons. mun., 53 feux. Nombre d'enfants : 49 en hiver, point en été. Surf. territ. : 419 hect. ; 236 en terres lab. ; 30 en prés, 75 en bois. Moulin à grains. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 14 hab., 4 gar. ; 1773, 26 hab. ; 1802, 168 hab. ; 1822, 218 hab., 57 feux.

— *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. de Château-Salins, matt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Morville-les-Vic, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ce village, qualifié de haute-justice, ancien fief de la baronnie de Viviers, n'est mentionné dans aucun ancien titre.

VILLERS-BETNACK, cense, à 2 kilom. S.-O. de Marsal.

VILLERS-EN-HAYE (VILLARE, VILLERS-EN-VOIVRE), village de l'ancien duché de Bar, à 24 kilom. N.-N.-O. de Nancy, 23 N.-N.-E. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 7 E. de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 290 hab., 29 élect. cens., 10 cons. mun., 75 feux. Nombre d'enfants : 48 en hiver, 20 en été. Surf. territ. : 728 hect. ; 528 en terres lab., 21 en prés, 10 en vignes, 127 en bois. Percepteur des contributions. Lettres par Noviant.

Anc. pop. : 1710, 20 hab., 6 gar. ; 1773, 41 hab. ; 1802, 221 hab. ; 1822, 280 hab., 63 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre de Pierrefort ; 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson ; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel ; 1790, canton de Dieulouard, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Dieulouard, dio. de Toul.

En 1342, les habitants de Villers déclarent qu'ils suivront Jacques, châtelain de Mousson, comme leur *droiturier* seigneur, et ne se mettront sous d'autre garde que la sienne. En 1361, Robert, comte de Bar, quitte Romels, chevalier, châtelain de Mousson, de la garde de Villers et de Rogéville et des rentes qu'il y avait. Villers était une haute justice et il y avait un château.

La proximité de Villers-en-Haye à Scarponne et l'existence de routes traversant les bois et le finage de la première de ces communes, font conjecturer que les Romains y eurent des établissements militaires. Le premier de ces forts était près du chemin de Thiaucourt, à l'endroit appelé *le Fortmont*. On distinguait encore, il n'y a pas très-longtemps, la trace des fossés et des restes de pans de murs couverts par les broussailles. Le second fort, placé sur le sommet d'un coteau, s'appelait *Belvédér* ; il a été détruit dans le siècle dernier, et il n'en reste aucun vestige. Ces deux forts étaient éloignés d'un demi-kilomètre l'un de l'autre.

Il existait aussi, autrefois, dans le bois de Villers-en-Haye, une habitation assez considérable, dont il ne reste, depuis longtemps, que des décombres. Le canton où elle était située a conservé le nom de *Vaux-des-Rapes*, *Raptes* ou *Ropes*. C'était, dit-on, dans l'origine, un hôpital qui devint ensuite un ermitage et fut détruit à cause des vols que commettaient les ermites qui l'occupaient.

Il est certain que le village dont nous parlons s'étendait autrefois sur le revers du coteau au haut duquel il se trouve à présent. L'église, une des plus anciennes du pays, 'est restée sur le premier emplacement du village jusqu'en 1787, époque où la nouvelle a été construite. Des découvertes nombreuses ne laissent aucun doute à cet égard.

VILLERS-LE-PRUD'HOMME, cense, à 1 kilom. S.-E. de Ville-au-Val. D. Calmet qualifie cette cense de petit village, annexe alternativement de Morey et de Ville-au-Val, juridiction de Verdun, subdélégation de Toul. La seigneurie de Villers-le-Prud'homme est un des plus anciens fiefs de la province, puisqu'il était déjà établi il y a plus de 500 ans. Messire Pierresson, dit le Prud'homme, est le premier propriétaire dont le nom soit révélé par des titres de 1314 et 1329 ; il est assez probable que c'est lui qui aura donné son nom au domaine. Par une charte du 18 août 1486, Guillaume d'Haraucourt, évêque et comte de Verdun, fit concession à Claude de Villers-le-Prud'homme, seigneur dudit lieu, des droits de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de ce domaine, à condition qu'on lui rendrait foi et hommage pour cette terre, qui était de franc-allen. Le 26 mars 1491, intervint une transaction relative à l'érection de nouveaux fonts baptismaux dans l'église de Villers-le-Prud'homme. En 1504, Claude II, seigneur de ce lieu, fonda une chapelle dans la collégiale St.-Laurent de Dieulouard, manifestant en même temps l'intention de faire construire une chapelle dans l'église de Ste.-Croix de Villers-le-Prud'homme, ou dans la maison forte, s'il lui convient mieux. Ce projet ne paraît pas avoir été réalisé.

Nous ne donnerons pas ici la suite de tous ceux qui furent successivement seigneurs de la terre de Villers-le-Prud'homme, mais il est curieux d'observer que, depuis 1514 jusqu'à ce jour, ce domaine n'aît passé que dans trois familles différentes : celle des Villers-le-Prud'homme, continuée en ligne directe par les Saintignon et les du Hautoy ; celle de M. de Lasalle, et, en dernier lieu, par M. François Gouy, ancien avocat au parlement de Nancy, dont le fils a bien voulu nous communiquer ces renseignements.

Vers 1660, Eric, fils aîné de Bernard de Saintignon, prit, par droit d'aînesse, ce qu'on appelait la maison forte de Villers-le-Prud'homme, qui formait un carré dont les quatre angles sont marqués par les tours qui subsistent encore, et dont l'une servait de prison. Elle est maintenant une laiterie. On y voit, incrustés dans le mur et la voûte, des anneaux de fer auxquels on attachait les prisonniers. L'enceinte du château était séparée de la cour des écuries par un mur qui a été abattu. Le terrain fut acheté du sieur de Raucourt par Bernard de Saintignon, qui y construisit des granges en 1624. Le procès-verbal de reconnaissance déposé au greffe de la cour de Metz, en 1752, pour estimer la succession du comte du Hautoy, prouve que Villers-le-Prud'homme était un village très-anciennement habité, mais ruiné par les guerres et les fléaux qui en avaient été la suite. Il y eut encore un autre motif de dépopulation, c'est que les seigneurs s'efforcèrent toujours de réunir petit à petit, par échanges ou acquêts, toutes les terres et bâtiments appartenant aux habitants du lieu, jusqu'à ce qu'enfin ils eussent réuni l'intégralité du ban. En 1752, il ne restait plus d'autres habitants que les admodiateurs, fermiers, vigneron et marçonniers. On célébrait les offices dans la petite église, réputée chapelle castrale.

Le droit de haute, moyenne et basse justice, attaché à la terre de Villers-le-Prud'homme, était, à la fin, plus honorifique que profitable, vu le petit nombre d'habitants qui y demeuraient encore. Après la destruction du village, les officiers de justice s'établirent dans les villages voisins. Le signe patibulaire était placé non loin de la prison, sur un petit plateau planté d'ormes, et qui domine la fontaine. Jusqu'en 1790, Villers-le-Prud'homme a conservé le titre de municipalité.

En 1838, M. Jules Gouy, propriétaire actuel de la terre de Villers-le-Prud'homme, et M.^{me} Gouy, sa mère, en ont fait réparer la petite église. Les fouilles qui ont eu lieu devant l'autel, lors de la construction d'un caveau pour feu M. Gouy, père, ont amené la découverte d'un grand nombre de squelettes superposés, formant ainsi deux et quelquefois trois couches; ceux du dessous étaient tellement anciens qu'une légère pression suffisait pour les

réduire en poussière. Non seulement dans le chœur, mais dans tout le reste de l'église, il n'existe pas une place qui ne soit remplie d'ossements. Les seigneurs seuls avaient droit d'être inhumés dans le sanctuaire; les autres habitants étaient enterrés dans le petit cimetière qui entoure la chapelle, et où l'on voit encore quelques tombes.

La fête patronale de Villers-le-Prud'homme s'est toujours célébrée, de temps immémorial, jusqu'en 1834, le jour de l'Exaltation de la Ste.-Croix, sous l'invocation de laquelle était placée l'église du lieu. Cette église se composait de deux parties construites à deux époques fort éloignées l'une de l'autre. Le chœur, qui, à lui seul, aurait formé d'abord une petite chapelle, était en style roman; quant à la nef, elle a été évidemment ajoutée plus tard au chœur. La disposition des murs le prouve, et les ornements gothiques qui restent à l'ogive d'une des fenêtres semblent appartenir au XIV^e siècle. La porte d'entrée et les deux autres fenêtres ont été changées par des restaurations postérieures dont les traces sont faciles à apercevoir. On voit encore aujourd'hui dans le chœur, à gauche de l'autel, une sculpture très-ancienne représentant la Vierge tenant Jésus-Christ sur ses genoux. Ce bas-relief est la reproduction parfaite de celui plus petit qui existe sur le bénitier de l'église de Champ, près Bruyères (Vosges), bâtie du temps de Charlemagne et visitée par lui et son fils Louis-le-Débonnaire. Il y a identité de formes et de style entre la Vierge de Villers-le-Prud'homme et celle de Champ, et quiconque les aura vues toutes deux, ne pourra s'empêcher de les attribuer à la même époque et peut-être au même artiste. De toute manière, on ne saurait douter que cette modeste et antique chapelle et le château voisin n'aient servi de centre à un groupe d'habitations qui a formé un village pendant les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, et a enfin disparu, ainsi que nous l'avons dit, il y a près de 450 ans.

VILLERS - LES - MOIVRON, petit village de l'ancien duché de Lorraine, à gauche de la Seille, à 19 kilom. N. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 10 S. de Nomeny, chef-lieu du canton. Annexe de Moivron. Pop. : 133 hab., 14 élect. cens., 10 cons. mun., 34 feux. Nombre

d'enfants : 39 en hiver, 9 en été. Surf. territ. : 285 hect.; 190 en terres lab., 47 en prés, 12 en vignes, 14 en bois. Ecart : *Rupt-les-Moivron*. Lettres par Nancy.

Anc. pop. : 1802, 462 hab.; 1822, 182 hab., 36 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. d'Amance, bail. de Nancy; 1751, bail., malt. et gén. de la même ville, cont. de Lorraine; 1790, canton de Custines, dist. de Nancy. — *Spir.* : Dio. de Metz.

En 1422, l'abbesse de Ste.-Glossinde de Metz céda au duc Charles II les deux tiers des rentes du village de Villers-les-Moivron, pour que ce village, qui avait été donné anciennement à cette abbaye par le duc Ferry, soit sous sa protection et qu'il aide à le rétablir.

VILLERS-LES-NANCY (*VILLARE*), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le penchant d'une côte, à 5 kilom. S.-O. de Nancy (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 634 hab., 63 élect. cens., 12 cons. mun., 172 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 25 en été. Bureau de charité. Surf. territ. : 988 hect.; 187 en terres lab., 87 en prés, 59 en vignes, 131 en bois. Moulin à grains, carrières. Ecart : *Brabois, Clairheu, Hardéval, le Plancier, Remicourt*. Lettres par Nancy.

M. de Scitivaux, membre du conseil général de la Meurthe, possède à Villers un établissement agricole remarquable.

Anc. pop. : 1710, 42 hab., 16 gar.; 1802, 305 hab.; 1822, 436 hab., 110 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail., malt. et gén. de la même ville, cont. de Lorraine; 1790, canton et dist. de Nancy. — *Spir.* : Doy. du Port, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Le plus ancien titre où il soit question de ce village est daté de 1587; c'est un règlement de la communauté de Villers, par lequel ceux qui voulaient s'établir dans ce lieu devaient en obtenir la permission du seigneur haut justicier et payer 12 francs. Villers, annexe d'abord de Vandœuvre, fut érigé en cure en 1600. Près de l'ancienne église, qui était située dans un jardin appartenant aujourd'hui à M. Pierson, était une fontaine dite de St.-Fiacre, but d'un pèlerinage assez fréquenté. Quelques personnes viennent encore implorer l'intercession du saint et demandent de l'huile de la

lampe qui brûle devant son autel, à laquelle on attribue la vertu de guérir les écrouelles.

Le célèbre Callot avait une maison de campagne à Villers, où il existait autrefois une maison franche. On voit, au-dessus de ce village, une espèce de château dont la construction imite celle des châteaux du moyen-âge. Ce bâtiment, dont les salles renferment quelques objets d'ameublement gothique, et qui est entouré de parapets et de fossés comme un manoir féodal, a été élevé par M. de Montjoye, capitaine de cavalerie et artiste distingué, auquel la mort n'a pas permis de réaliser entièrement cette jolie fantaisie d'imagination.

VILLERS-SOUS-PRENY (*VILLARE-SUB-PRÆNIO*), village de l'ancien duché de Lorraine, sur le Trey, à 37 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 N.-O. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 443 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 110 feux. Nombre d'enfants : 85 en hiver, 45 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 616 hect.; 251 en terres lab., 36 en prés, 64 en vignes, 212 en bois. Un moulin à grains, un à écorces, un foulon. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 69 hab., 28 gar.; 1802, 398 hab.; 1822, 405 hab., 101 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Preny, bail. de Nancy; 1751, bail. et malt. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1790, chef-lieu de canton, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Doy. de Preny, dio. de Toul.

Ce village est ancien : un seigneur vœu de Villers figure comme témoin dans la confirmation de la fondation de l'abbaye de Ste.-Marie-aux-Bois sous Preny, par le duc Mathieu, en 1138. En 1406, le duc Charles II manda à plusieurs gentilshommes d'envoyer cent hommes de Vandières et de Villers au château de Preny pour le renforcer. En 1600, la seigneurie de Villers fut acquise par Salomon de Roussay, seigneur de Meuvre. Le droit de bourgeoisie, dans ce village, était de 14 francs, celui de taverne de 10. Le droit de jager les vins appartenait au roi. L'église de Villers a été construite en 1766. Il y a, sur le territoire de cette commune, une fontaine dite de St.-Blaise, dont l'eau a, dit-on, la vertu de guérir la fièvre.

VILLEY-LE-SEC (VIDELIACUS ARIDUS, VIL-
LERS, ou VILIEZ-LE-SEC), village de l'ancien
duché de Lorraine, à droite de la Moselle, à
20 kilom. O. de Nancy, 7 E. de Toul (Sud),
chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 423
hab., 43 élect. cens., 10 cons. mun., 114 feux.
Nombre d'enfants : 80 en hiver, 20 en été.
Surf. territ. : 330 hect. en terres lab., 40 en
prés, 80 en vignes, 40 en bois. L'hectare semé
en blé et seigle peut rapporter 6 hectol.,
en orge 8, en avoine 10 ; planté en vignes 30.
Moutons, vaches et porcs. Lettres par Toul.

Anc. pop. : 1710, 45 hab., 24 gar. ; 1802,
354 hab. ; 1822, 364 hab., 86 feux. — *Anc.
div.* : 1594 et 1710, prév. de Gondreville, bail.
de Nancy ; 1754, bail., malt. et gén. de Nancy,
cont. de Lorraine ; 1790, canton de Fontenoy,
dist. de Toul. — *Spir.* : Ann. de Dommartin,
doy. et dio. de Toul.

Villey-le-Sec, qui faisait anciennement partie
du domaine de l'évêque de Toul, fut donné
au chapitre de la cathédrale de cette ville, par
l'évêque Ludelme, en 898. C'est probablement
de ce même village qu'il est fait mention, sous
le nom de *Vichiliacus*, dans une charte de l'évêque
Frotaire, de 856. Il y avait autrefois un
château. Il existait un droit de haut conduit
sur les chars et charrettes chargés de mar-
chandises et passant par les bois de Villey-le-
Sec ; le char payait 8 deniers, la charrette 4,
le cheval ou jument 2, la bête à pied fendu 1.

VILLEY-SAINT-ETIENNE (VIDELIACUS,
VILLA-SANCTI-STREPHANI), village de l'ancien
évêché de Toul, rive gauche de la Moselle,
à 17 kilom. N.-O.-O. de Nancy, 9 N.-N.-E.
de Toul, chef-lieu de l'arrond., 12 S.-S.-E.
de Domèvre, chef-lieu du canton. Pop. : 835
hab., 84 élect. cens., 12 cons. mun., 238 feux.
Nombre d'enfants : 146 en hiver, 66 en été.
Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. :
1,729 hect. ; 885 en terres lab., 167 en prés,
83 en vignes, 495 en bois. Moulin à grains,
carrières de pierres de tailles. Lettres par Toul.
Le canal de la Marne au Rhin passe sur le
territoire de cette commune.

Anc. pop. : 1802, 703 hab. ; 1822, 743 hab.,
196 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Gon-
dreville, bail. de Nancy ; 1786, chef-lieu d'une
prévôté, juridiction, subdélégation et gén. de
Toul, droit écrit et usages locaux ; 1790, can-

ton d'Avrainville, dist. de Toul. — *Spir.* :
Doy. et dio. de Toul.

Ce village, ainsi que le précédent, date d'une
époque fort éloignée : sur la fin du IX^e siècle,
Ludelme, évêque de Toul, le donna au cha-
pitre de sa cathédrale. On y voit encore quel-
ques restes d'un ancien château.

VILSBERG (VILSPERG, WILSBERG, VILTSBERG),
village des anciens duchés de Lorraine et évê-
ché de Metz, à 107 kilom. N.-E.-E. de Nancy,
22 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond.,
3 N. de Phalsbourg, chef-lieu du canton.
Annexe de Phalsbourg. Pop. : 580 hab., 58
élect. cens., 12 cons. mun., 53 feux. Nombre
d'enfants : 132 en hiver, 25 en été. Sœur de
St.-Jean. Surf. territ. : 500 hect. ; 246 en
terres lab., 68 en prés. Un moulin à grains,
un à écorces, tannerie, carrières de moellons.
Lettres par Phalsbourg. Cette commune est
allemande.

Anc. pop. : 1802, 277 hab. ; 1822, 529 hab.,
102 feux. — *Anc. div.* : 1594, terre et seigneu-
rie de Phalsbourg ; 1756, juridiction et subdélé-
gation de Phalsbourg, gén. de Vic, cont. de
l'évêché ; 1790, canton de Phalsbourg, dist.
de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Strasbourg.

Ce village, qui faisait d'abord partie de la
Lorraine, fut cédé à la France, en 1661, pour
l'établissement de la route de Metz en Alsace.

VILSBERGERMUHL (RUISSEAU DE). Il a sa
source près de Phalsbourg, alimente un mou-
lin sur le territoire de cette commune et se
jette dans le Keillemat après un cours de 2,600
mètres.

VINTERSBOURG, village de l'ancienne
province d'Alsace, à 100 kilom. N.-E.-E. de
Nancy, 15 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de
l'arrond., 6 N.-O. de Phalsbourg, chef-lieu
du canton. Annexe de Metting. Pop. : 314 hab.,
31 élect. cens., 10 cons. mun., 66 feux. Nom-
bre d'enfants : 60 en hiver, 27 en été. Surf.
territ. : 395 hect. ; 261 en terres lab., 90 en
prés. Lettres par Phalsbourg. Cette commune
est allemande.

Anc. pop. : 1802, 225 hab. ; 1822, 284 hab.,
62 feux. — *Anc. div.* : 1790, canton de Phals-
bourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio.
de Strasbourg.

Vintersbourg, quoique indiqué dans les pré-
cédentes Statistiques comme dépendant de

l'évêché de Metz, ne se trouve dans aucun des anciens dénombremens de cette province, non plus que dans ceux de la Lorraine.

VINTREMONT, ancienne seigneurie au village d'Abaucourt. (Voyez ce mot.)

VIRHAGOT, hameau, à 1 kilom. E. de Pierre-Percée.

VIRLOGNE (RUISSEAU DE). Il a sa source sur le territoire de Juvelise, passe sur celui de Guéblange et se jette dans le ruisseau de Videlage après un cours de 2,400 mètres.

VIRMING (VIRMINGA, VIRMANGEN), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, sur l'Albe, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 62 kilom. N.-E. de Nancy, 37 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 O. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 710 hab., 71 élect. cens., 12 cons. mun., 169 feux. Nombre d'enfants : 130 en hiver, 45 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 720 hect. en terres lab., 120 en prés, 6 en vignes, 253 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 12 hectol., en orge 5, en avoine 15 ; planté en vignes 59. Porcs. Usine à plâtre dont les produits sont très-estimés, deux moulins à grains. Ecart : *Besviller*. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 48 hab., 7 gar. ; 1802, 568 hab. ; 1822, 700 hab., 149 feux. — *Anc. div.* : 1594, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne ; 1710, même bail., prév. de Dieuze ; 1751, bail. et malt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton d'Altroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Virming, dit M. le curé de cette commune, à qui nous empruntons ces renseignements, date au moins du XI^e ou du XII^e siècle. Ce qui le prouve, c'est qu'on voit, sur son territoire, à l'ouest et au sud-est, les vestiges de deux anciennes maisons de Templiers. En labourant dans ces deux endroits, on trouve de vastes fondations, des tuiles larges et épaisses, des pièces de monnaie des XI^e et XII^e siècles. Dans un jardin, près de l'église, ainsi que dans un bois, près de Virming, sont les fondemens d'anciennes habitations. Dans un autre canton de bois appelé *Guertruten-Vald* (bois de Sto.-Gertrude), il y avait, suivant la tradition, une église qui existait encore sur la

fin du XVI^e siècle. L'ancien chœur de l'église de Virming, reconstruit et agrandi en 1818, était d'architecture moyen-âge. Enfin sur le ban de cette commune est une antique chaussée que l'on regarde comme une route romaine et qui s'appelle *Heidenstrase* (route des Payens), et une fontaine qui servait, dit-on, d'abreuvoir, et dont le nom (*Heidenbrunnen*, fontaine des Payens), semble attester le séjour que les Romains firent dans ces lieux. On a trouvé, à Virming ou aux environs, des monceaux d'ossements enfouis en terre, de petites statues de divinités payennes en terre rouge, des éperons, des débris d'armes, etc. A deux kilomètres de Virming, sur le ban de Hinquesange (Moselle), était anciennement un village appelé *Petit-Virring*, qui fut ruiné par les Suédois, et dont les débris servirent à rebâtir Virming, qui avait été aussi ruiné à cette époque, et où il ne restait plus que cinq barques dont une se voit encore. Le 26 mars 1651, M. Félix, seigneur de Château-Voué, fit ses reprises du duc Charles IV pour la terre de Virming.

VIRRECOURT (VIRRECOURA, VIRCOURT), village de l'ancien duché de Lorraine, rive droite de la Moselle, route départementale n.° 9 de Lunéville à Charmes, à 34 kilom. S.-S.-E. de Nancy, 24 S.-O. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 2 S. de Bayon, chef-lieu du canton. Annexe de Bayon. Surf. territ. : 499 hect. ; 504 en terres lab., 66 en prés, 6 en vignes, 52 en bois. Lettres par Neuville.

Anc. pop. : 1710, 26 hab., 5 gar. ; 1802, 151 hab. ; 1822, 225 hab., 43 feux. *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Rosières, bail. de Nancy ; 1751, bail. de Rosières, malt. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Bayon, dist. de Lunéville. — *Spir.* : Doy. d'Épinal, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Il y a, dans ce village, dit l'auteur de la Statistique de 1822, les vestiges d'un château fort qui a appartenu aux Templiers et une église dont la fondation, suivant son millésime, remonte à 940. Il y avait une commanderie de l'ordre de Malte, annexée à celle de St.-Jean de Nancy, et une maison de charité.

VITERNE (VILLA-STEPHANI), village très-considérable de l'ancien duché de Lorraine, à 20 kilom. S.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond.,

46 N.-N.-O. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 4,002 hab., 104 élect. cens., 42 cons. mun., 112 feux. Nombre d'enfants : 190 en hiver, 150 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Bureau de charité. Surf. territ. : 843 hect. en terres lab., 71 en prés, 112 en vignes, 1,176 en bois, 54 en vergers, chènevières, etc. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 13 hectol., en orge 14, en avoine 25 ; planté en vignes 70. Chevaux, vaches et moutons. Moulin à grains, four à chaux, carrières considérables dont l'exploitation occupe une partie des habitants, et dans lesquelles ont été pris les matériaux qui ont servi à la construction de la cathédrale de Toul et de l'église de St.-Nicolas ; sources abondantes, très-pures et très-vives, belle fontaine, source d'eau minérale ferrugineuse. Lettres par Pont-Saint-Vincent.

Anc. pop. : 1710, 421 hab., 31 gar. ; 1802, 832 hab. ; 1822, 906 hab., 260 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, prév. de Gondreville, bail. de Nancy ; 1751, bail., mait. et gén. de la même ville, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Pulligny, dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village est ancien : le patronage de sa cure fut donné à l'abbaye de St.-Epvre, de Toul, par Henri de Lorraine, évêque de cette ville, en 1127.

VITERNE (RUISSEAU DE). Sa source est au village du même nom, il y alimente un moulin, passe sur les territoires de Maizières (un moulin), Bainville, et se jette dans le Madon après un cours de 6,150 mètres.

VITREY (VITREIUM), village de l'ancien duché de Lorraine, sur l'Uvry, à 32 kilom. S.-S.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 4 O. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 456 hab., 44 élect. cens., 10 cons. mun., 115 feux. Nombre d'enfants : 93 en hiver, 53 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1710, 36 hab., 20 gar. ; 1802, 322 hab. ; 1822, 425 hab., 110 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, bail. du comté de Vaudémont ; 1571, bail. de Vézelize, mait. de Neufchâteau, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Vézelize. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

En 1526, Henri IV, comte de Vaudémont, donna à la collégiale de cette ville le patronage de la cure de Vitrey. Ce village était une haute justice qui avait été érigée, en 1612, par le duc Henri, en faveur du comte de Choiseul. Ce domaine fut acquis ensuite par M. Le Bègue, de qui il passa au comte de Bouzey, en faveur duquel il fut érigé en baronnie, le 2 avril 1720. (Voyez *Gouiller*.)

VITREY, cense, à 2 kilom. N.-E. de Pont-à-Mousson ; elle est composée d'une maison de vigneron et d'une ancienne chapelle qui servait d'église au village de Thirey, depuis longtemps détruit.

VITRIMONT (VIDERICI-MONS), village de l'ancien duché de Lorraine, au pied de la côte de Léomont, route royale n.° 4 de Paris à Strasbourg, à 26 kilom. S.-E.-E. de Nancy, 4 O. de Lunéville (Nord), chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 367 hab., 37 élect. cens., 40 cons. mun., 97 feux. Nombre d'enfants : 52 en hiver, 22 en été. Surf. territ. : 4,190 hect. ; 446 en terres lab., 71 en prés, 50 en vignes, 463 en bois. Tuilerie. Ecarts : *Léomont, Ste.-Anne, la Faisandrie*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 50 hab., 9 gar. ; 1802, 224 hab. ; 1822, 265 hab., 77 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. d'Einville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. d'Anthelupt, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Le village de Vitrimont, qui appartenait à l'abbaye de Senones et dépendait du prieuré de Léomont, semble remonter à une époque fort éloignée. Le duc Mathieu II ayant donné quelques biens situés à Vitrimont à l'abbaye de Senones, le duc Ferry III, son fils et son successeur, ratifia cette donation au mois d'août 1258. Jean de Neuville, prince de la maison de Lorraine, fils de Ferry III, accompagna l'abbé de Senones (1286) en la moitié des hommes ou des sujets qu'il avait sur la ville de Vitrimont. Le 21 décembre 1664, Christophe Prud'homme, conseiller d'état du duc de Lorraine, fit ses reprises de Charles IV pour la moitié de la seigneurie de Vitrimont, ses appartenances et dépendances, en tous droits de haute, moyenne et basse justice.

VITERSBOURG (WITERSBURG), village de

l'ancien duché de Lorraine, aux frontières du département de la Moselle, chemin de grande communication n.° 14 de Château-Salins à Bouquenom, à 71 kilom. N.-E. de Nancy, 46 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-E. d'Albestroff, chef-lieu du canton. Pop. : 603 hab., 60 élect. cens., 12 cons. mun. 120 feux. Nombre d'enfants : 404 en hiver, 80 en été. Sœur de Saint-Jean. Surf. territ. : 745 hect. ; 431 en terres lab., 90 en prés, 154 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1802, 431 hab. ; 1822, 509 hab., 407 feux. — *Anc. div.* : 1594, châtellenie de Morsperg, bail. d'Allemagne; 1754, bail. et maît. de Sarreguemines, gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton d'Albestroff, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Archiprêtre de Morhange, dio. de Metz.

Vittersbourg, après avoir été longtemps administré par des Bénédictins du prieuré d'Insming, fut érigé en cure, par M. Claude de St.-Simon, évêque de Metz, le 6 juin 1747. La nouvelle église, élevée sur les ruines de l'ancienne, devenue trop petite pour la population, a été construite en 1831.

VITTONVILLE (VITTONIS-VILLA), petit village de l'ancien duché de Bar, près de la route royale n.° 57 de Metz à Besançon, à 37 kilom. N.-N.-O. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 7 N. de Pont-à-Mousson, chef-lieu du canton. Pop. : 164 hab., 16 élect. cens., 10 cons. mun., 45 feux. Nombre d'enfants : 30 en hiver, point en été. Surf. territ. : 400 hect. ; 203 en terres lab., 37 en prés, 22 en vignes, 65 en bois. Moulin à grains. Lettres par Pont-à-Mousson.

Anc. pop. : 1710, 25 hab., 8 gar. ; 1773, 29 hab. ; 1802, 172 hab. ; 1822, 143 hab., 40 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. et maît. de la même ville, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Morville-sur-Seille, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.* : Dio. de Metz.

En 1251, Varin, sire de Nonsart, chevalier, vendit la terre de Vittonville, mouvante du duché de Bar, à Pierre Paccart, bailli de Pont-à-Mousson. En 1490, René II confisqua sur Michel Le Gournay et Pierre Badoche, qui avaient refusé de le suivre dans sa guerre contre les Messins, ce qu'ils avaient à Champel,

Vittonville, etc. Cette seigneurie qualifiée de haute justice, avait une maison forte et un fief. C'est à Vittonville que mourut, en 1838, le général Marie, vicomte de Fréhaut.

VIVIERS (VIVARIUM), village de l'ancien duché de Bar, chemin de grande communication n.° 18 de Château-Salins et Delme à Lesse et Langdorff, à 36 kilom. N.-E. de Nancy, 40 N.-N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 4 E. de Delme, chef-lieu du canton. Ancêtre de Tincry. Pop. : 278 hab., 28 élect. cens., 10 cons. mun., 62 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 720 hect. ; 339 en terres lab., 71 en prés, 73 en bois. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1710, 22 hab., 8 gar; 1773, 38 hab. ; 1802, 235 hab. ; 1822, 260 hab., 62 feux. — *Anc. div.* : 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1751, bail. de Château-Salins, maît. de Pont-à-Mousson, gén. de Nancy, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Viviers était le chef-lieu d'une ancienne baronnie qui appartenait à la maison de Salm jusqu'en 1597, époque où elle entra dans celle de Lorraine par le mariage de François, comte de Vaudémont, avec Christine de Salm. En 1262, Henri, comte de Salm, reprit en fief de Thibaut, comte de Bar, la châtellenie de Viviers. Il y avait, auprès du village, un beau château fortifié de sept bastions et environné de fossés remplis d'eau; six bastions défendaient aussi les cours. Le duc François III, qui l'habitait souvent, demanda, en 1625, au P. Fourrier de Mattincourt, des chanoines réguliers de la réforme, et en fit bâtir la maison qui, dans son origine, était un monastère de l'ordre de St.-Benoist. Pendant les guerres de duc Charles IV contre la France, les Français surprirent le château de Viviers, où le duc entra en 1635. Mais, en juillet 1642, il fut attaqué par Du Hallier, qui le prit et le ras de fond en comble. Un plan de ce château ruiné se trouve dans le recueil de Beaulieu.

On trouve, dans les environs de Viviers, des monnaies impériales et des tuiles à rebords qui attestent le séjour qu'y firent les Romains.

VOINÉMONT (VENELII - MONS, WAINEMONT), village de l'ancien duché de Lorraine, rive droite du Madon, à 23 kilom. S. de Nan-

oy, chef-lieu de l'arrond., 8 N. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop.: 268 hab., 27 élect. cens., 10 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants: 54 en hiver, 27 en été. Sœur de Portieux. Surf. territ.: 410 hect.; 351 en terres lab., 28 en prés, 11 en vignes. Lettres par Vézélise.

Anc. pop.: 1710, 28 hab., 4 gar.; 1802, 259 hab.; 1822, 300 hab., 75 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézélise, maît. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Pulligny, dist. de Vézélise. — *Spir.*: Doy. du Saintois, dio. de Toul; 1778, év. de Nancy.

Ce village, qui dépendait du marquisat d'Haroué, a une origine fort ancienne: le patronage de sa cure fut donné au chapitre d'Épinal, en 989, par un seigneur de Ceintrey, et cette donation fut confirmée par Pibon, évêque de Toul, en 1090. La justice locale était à Ceintrey et à Haroué.

VOIVRE, cense, à 2 kilom. O. de Glonville; elle appartenait à l'abbaye d'Autrey. Il en est question dans un acte de vente daté de 1381.

VOIVRE (RUISSEAU DE). Il prend sa source dans l'étang de Verry, passe sur les territoires de Sanzey et Mênil-la-Tour, où il alimente un moulin, et se jette dans le Terroin après un cours de 2,500 mètres.

VOIZELLE, ferme, autrefois fief, à 2 kilom. N. de Pagny-dérrière-Barine.

VOLAS, petit hameau, sur le territoire d'Angomont.

VONÉCHE, ancienne verrerie de Baccarat, connue maintenant sous le nom de Ste.-Anne.

VOYER (VEYERSHEMIUM), village de l'ancienne province d'Alsace, à droite de la Rouge-Eau, à 85 kilom. E. de Nancy, 12 S. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 8 S.-E.-E. de Lorquin, chef-lieu du canton. Pop.: 745 hab., 75 élect. cens.; 12 cons. mun., 176 feux. Nombre d'enfants: 129 en hiver, 35 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ.: 448 hect.; 260 en terres lab., 58 en prés. Tuilerie. Lettres par Lorquin.

Anc. pop.: 1802, 500 hab.; 1822, 562 hab., 150 feux. — *Anc. div.*: 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Doy. de Lorquin, dio. de Metz.

Voyer, érigé en cure en 1786, faisait partie de l'ancienne province d'Alsace, dont les limites sont encore aujourd'hui marquées par des bornes portant les armoiries d'un évêque de Strasbourg, et plantées en 1552.

« Le village de Voyer, dit M. Beaulieu, situé sur les limites du comté de Dachsbourg, du côté de la Lorraine, paraît avoir été, au III^e siècle, un établissement militaire des Romains, car on y a trouvé, près du bois de Barville, quelques restes de fortifications et un grand nombre de médailles en argent à l'effigie de Gordien-le-Pieux, Philippe senior et Ottacilla, Posthume, Gallien, Salonine et Probus. (Ces médailles sont, pour la plupart, dans le cabinet de M. Balbâtre, de Nancy.) Au XIII^e et au XIV^e siècle, de nombreux différends s'élevèrent entre l'évêque de Strasbourg, plusieurs seigneurs en partie et la maison de Linange, relativement à la seigneurie de Voyer; ces difficultés ne furent entièrement aplanies qu'en 1481. Voyer, qui ne faisait pas originairement partie du comté de Dachsbourg, avait été l'objet de nombreuses ventes, échanges et engagements; il fut enfin décidé qu'il serait possédé par moitié indivise entre les évêques de Strasbourg et la maison de Linange, à charge par eux d'exercer leurs droits en commun.

» Le nom allemand de Voyer est *Weyersheim-zum-Hohen-Turn*, ou à la haute tour, mais le village était alors placé un peu plus haut, dans la direction d'Abreschwiler. On ignore à quelle époque il a été détruit, et l'on ne voit aujourd'hui aucune trace de sa tour ni des anciennes constructions. C'est près de cet emplacement qu'on a trouvé les médailles dont nous avons parlé. Le village actuel de Voyer est de construction moderne. »

VOYER (RUISSEAU DE). Sa source est au village de ce nom, il passe sur son territoire, sur ceux de Nitting et Abreschwiler, et se jette dans la Sarre après un cours de 5,300 mètres.

VRONCOURT (VERONCURIA, VERONCOURT, VRONCOURT-SUR-BRENON), village de l'ancien duché de Lorraine, à droite du Brénon, à 50 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 2 S. de Vézélise, chef-lieu du canton. Annexe de Forcelles-St.-Gorgon. Pop.: 212 hab., 21 élect. cens., 10 cons. mun., 58 feux. Nombre d'enfants: 48 en hiver, 32 en été. Surf.

territ. : 412 hect. ; 545 en terres lab. , 28 en prés, 5 en vignes , 58 en bois. Lettres par Vézelise.

Anc. pop. : 1710, 18 hab., 6 gar. ; 1802, 437 hab. ; 1822, 497 hab. , 41 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710 , bail. du comté de Vaudémont ; 1751, bail. de Vézelise, matt. de Neufchâteau , gén. de Nancy , cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Vézelise. — *Spir.* : Doy. du Saintois , dio. de Toul.

Le village de Vroncourt a donné son nom à une illustre famille de l'ancienne chevalerie , qui a subsisté pendant longtemps et s'est éteinte à la mort du P. Veroncourt , jésuite , le dernier de son nom et de ses armes. En 1397 , Henri de Féocourt déclara tenir ce qu'il avait dans ce lieu en fief de Henri, comte de Vaudémont, avec certaine somme d'argent affectée sur Forcelles-Saint-Gorgon, Veroncourt, etc. En 1491, René II abolit les mains-mortes dans ce village. Il fut érigé en haute justice. en faveur de M. de Veroncourt, de qui elle passa dans la maison de M. Alix, déclaré gentilhomme, le 13 mai 1615, par le duc Henri, qui non seulement lui permit d'écarteler ses armes avec celles de Veroncourt, mais encore les augmenta. Ces dernières étaient d'azur à trois lions d'or, 2, 1. En 1624, Jean Damey, seigneur de la maison forte de Veroncourt, obtint permission d'ériger une papeterie dans ce lieu, à charge de payer 12 gros barrois de cens. Il y avait deux fiefs à Vroncourt et un château maintenant détruit. En 1698, les curés de Vroncourt et de Lorrey, qui avaient été cités à l'official de Toul, pour des affaires civiles, furent dispensés, par la cour de Lorraine, de comparaître devant l'officialité. Les factums imprimés à cette occasion existent encore dans plusieurs collections de Nancy.

VUISSE (WISSE, WEISSE), village de l'ancien duché de Lorraine, à 45 kilom. N.-E. de Nancy, 14 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 284 hab., 28 élect. cens., 40 cons. mun., 66 feux. Nombre d'enfants : 54 en hiver, 7 en été. Surf. territ. : 1,435 hect. ; 388 en terres lab. ; 120 en prés, 4 en vignes, 108 en bois. Moulin et tuilerie. Ecart. : *Arlange*, *Kekin*. Lettres par Château-Salins.

Anc. pop. : 1802, 229 hab. ; 1822, 254 hab.,

52 feux. — *Anc. div.* : 1594, prév. de Dieuze, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et matt. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze. — *Spir.* : dio. de Metz.

Ce village, dont il est parlé dans un titre de 1037, et dont l'église fut donnée au prieuré de Lay, en 1092, a fourni son nom à la maison de Wisse-Gerbéviller, dont les membres se rendirent célèbres dans la province et occupèrent des emplois importants à la cour de Lorraine. Vautrin de Wuisse fut l'un des capitaines qui se signalèrent le plus brillamment pendant la guerre de René II et du duc de Bourgogne. La maison de Wisse-Gerbéviller portait d'argent à trois têtes de mores, 2, 1.

WALSCHIED, village très-considérable de l'ancienne province d'Alsace, à droite de la Bièvre, chemin de grande communication à 23 de Sarrebourg à Walscheid, à 94 kilom. E. de Nancy, 14 S.-E. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 1,957 hab., 150 élect. cens., 16 cons. mun., 114 feux. Nombre d'enfants : 201 en hiver, 61 en été. Sœur de St.-Jean. Surf. territ. : 5,854 hect. ; 505 en terres lab., 201 en prés, 21 en bois. Ecart. : *Eigenthal*, *Reimbach*, *Hirtzhell*, *Kolplatz*, *Le Chmatt*, *Munickhoff*, *Nonenbourg*, *St.-Léon*, *Sitifort*, *Varville* et plusieurs habitations écartées ; sept scieries et deux moulins à grains. Lettres par Sarrebourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 1,275 hab. ; 1822, 1,636 hab., 296 feux. — *Anc. div.* : 1790, chef-lieu du canton, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Strasbourg.

Ce village, dit M. Beaulieu, est situé vers la partie inférieure d'une vallée la plus fertile et la mieux cultivée du pays. Il est d'origine moderne ; mais les restes d'antiquités triboques romaines et du moyen-âge qu'on rencontre dans ses environs, prouvent qu'ils furent habités dès les temps les plus reculés. Vers le nord-est de la vallée, on aperçoit le *Léonsberg* (montagne de St.-Léon), sur le sommet duquel s'élevait l'ancien château des comtes de Dachsbourg et d'Egisheim, qui vit naître dans ses murs le saint pape Léon IX. Comme un grand nombre de pèlerins s'y rendaient tous les ans pour implorer la protection du saint, les comtes

Ferry I.

de Linange-Dachsbourg y firent bâtir une chapelle sous son invocation. Elle a été brûlée vers le milieu du siècle dernier, mais ses restes sont encore debout; la pieuse croyance dans les mérites du saint a survécu à la destruction de l'édifice qui fut son berceau, et chaque année, au jour de sa fête, des bandes nombreuses d'Alsaciens traversent les montagnes pour venir prier celui qui fut le père des pauvres et des affligés. Quant aux débris du château, ils ont presque entièrement disparu, à l'exception de quelques gros murs dont on peut suivre encore la trace. On voit aussi l'entrée d'un escalier en spirale par lequel on descendait sans doute jusqu'au niveau d'une source qui sourde au bas du rocher. La plate-forme sur laquelle était le château est défendue, du côté de la vallée, par la coupe verticale des rochers qui sont inaccessibles sur tous les points; elle l'était aussi, sur le plateau de la montagne, par un mur épais fait à chaux et à sable, soutenant le relèvement des terres d'un fossé; ce rempart a encore, en quelques endroits, près de 5 mètres de hauteur.

En pénétrant plus avant dans la vallée, on aperçoit d'énormes fragments de roches entassées au sommet d'une montagne; les habitants nomment ce lieu le *Heiden-Schloss* (château des Payens), et Cassini l'appelle *Château égyptien*, peut-être à cause des bandes nombreuses de Bohémiens qui parcouraient autrefois l'Alsace et trouvaient dans ces ruines une retraite presque inaccessible. Ce sont les débris d'un de ces forts du moyen-âge comme il y en avait beaucoup dans les Vosges. Quelques antiquaires frappés de l'aspect d'une roche saillante qui s'avance au-dessus de la plaine, croient que c'était une de ces chaires celtiques, du haut desquelles, chaque année, les Druides montraient au peuple le geyser qu'ils venaient de cueillir. Les autres environs de Valscheid, sont fertiles en débris antiques; on a découvert, sur son territoire, des bas-reliefs représentant des prêtres triboques divinisés, un Mercure Wodan. A l'occident du plateau de l'Engelberg sont les ruines d'un village, aujourd'hui inconnu, et qui paraît appartenir au moyen-âge.

WÈGRE (RUISSEAU DE). Sa source est à Fleisheim, il passe sur le territoire de cette

commune, et, après un cours de 5,500 mètres, se jette dans le Broudbach.

XADREXÉ (RUISSEAU DE). Il a sa source au-dessus de Manonviller et se jette dans la Vezouse après un cours de 2,100 mètres.

XAMMES, village de l'ancien duché de Bar, à gauche du Mad, à 47 kilom. N.-O. de Nancy, 38 N. de Toul, chef-lieu de l'arrond., 5 N. de Thiaucourt, chef-lieu du canton. Annexe de Thiaucourt. Pop.: 560 hab., 56 élect. cens., 40 cons. mun., 94 feux. Nombre d'enfants: 70 en hiver, 50 en été. Surf. territ.: 250 hect. en terres lab., 20 en prés, 18 en vignes, 85 en bois. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 8 hectol., en orge et avoine 40; planté en vignes 40. Vaches. Lettres par Thiaucourt.

Anc. pop.: 1710, 47 hab., 18 gar.; 1773, 63 hab.; 1802, 300 hab.; 1822, 400 hab., 74 feux. — *Anc. div.*: 1594, fief, bail. et comté d'Apremont; 1710, prév. et bail. de Pont-à-Mousson; 1754, bail. de Thiaucourt, gén. de Nancy, malt. et cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Thiaucourt, dist. de Pont-à-Mousson. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Xammes, vulgairement *Chanmes*, est mentionné dans plusieurs titres du XIV^e siècle, qui n'offrent point d'intérêt. Le 16 avril 1726, Léopold y érigea un fief en faveur de François Mathieu. L'église de ce village, très-petite et toute défigurée, présente néanmoins encore quelques chapiteaux à feuilles saillantes, du XIII^e siècle.

XANDRONVILLER (SINDRONIS VILLA, SENDRUVILLER, SANDRONVILLER), cense, à 2 kilom. N. de Tonnoy. C'était, dans le siècle dernier, une cense-fief, avec une belle maison de maître construite en 1761. Mais Xandronviller a une origine bien autrement ancienne: il est qualifié de franc-alleu (*alodium de Sentruviller*) dans la fondation du prieuré de St.-Thiebaut, en 1094; et on le trouve encore mentionné, sous le nom de *Sindronis villa*, dans la confirmation des biens de l'abbaye d'Etival, par l'empereur Henri IV, en 1114. Cette localité fut donc autrefois plus considérable, et la tradition, d'accord avec ces anciens titres, lui a conservé le nom de *cité de Xandronviller*. C'est aujourd'hui la propriété de M. de l'Espée, député de la Meurthe.

XANREY (**XANREIUM**), village de l'ancien évêché de Metz, à 34 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 12 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 6 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Annexe de Juvrecourt. Pop. : 421 hab., 42 élect. cens., 10 cons. mun., 100 feux. Nombre d'enfants : 80 en hiver, point en été. Surf. territ. : 667 hect. en terres lab., 70 en prés, 7 en vignes. L'hectare semé en blé, orge et seigle peut rapporter 12 hectol., en avoine 20 ; planté en vignes 44. Moutons et vaches. Culture du blé, de l'avoine, de l'orge et des pommes de terre. Lettres par Moyenvic.

Anc. pop. : 1802, 500 hab. ; 1822, 392 hab., 92 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cout. de l'évêché ; 1790, canton d'Arracourt, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Ann. de Moyenvic, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

Ce village dépendait, pour le temporel, de l'évêché de Metz, et pour le spirituel, du diocèse de Toul. On lui donne une origine fort ancienne ; mais les seuls titres authentiques où il en soit fait mention ne remontent pas au-delà du X^e siècle. La terre de Xanrey fut vendue, en 1558, par Catherine d'Haracourt, au duc Charles III. On prononce vulgairement *Chanrey*.

XAPENAMOULIN (**RUISSEAU DE**). Il sort de la forêt des Elieux, alimente deux scieries sur le territoire de Pierre-Percée et se jette dans la rivière de Plaine après un cours de 5,000 mètres.

XARMAMONT, hameau, à 2 hectom. O. de Vacqueville.

XARUPT (**RUISSEAU DE**). Sa source est dans le bois de la Louvière, il passe sur les territoires de Fontenoy, Glonville, Flin, et se jette dans la Meurthe après un cours de 4,500 mètres.

XAVOY, moulin de Gerbécourt-et-Haple-mont.

XERDÉVILLER. Nom des moulins de Lunéville. On y exploitait autrefois une ancienne carrière de gypse, qui est maintenant abandonnée.

XERMAMÉNIL (**XERMAMANILE**), village de l'ancien duché de Lorraine, rive droite de la Mortagne, routes départementales n^o 8 de Lunéville à Rembervillers, n^o 9 de Lunéville à Charmaç, et chemin de grande communication

n^o 3 de Nancy à Rembervillers, à 55 kilom. S.-E. de Nancy, 7 S. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 6 N.-N.-O. de Gerbéviller, chef-lieu du canton. Pop. : 469 hab., 47 élect. cens., 10 cons. mun., 110 feux. Nombre d'enfants : 105 en hiver, 52 en été. Sœur de la Doctrine-chrétienne. Surf. territ. : 1,209 hect. ; 773 en terres lab., 132 en prés, 11 en vignes, 256 en bois. Deux moulins à grains, deux à écorces, deux foulons, pont de cinq arches sur la Mortagne. Ecart : *Mortagne*. Lettres par Lunéville.

Anc. pop. : 1710, 45 hab., 15 gar. ; 1802, 456 hab. ; 1822, 395 hab., 89 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Lunéville, bail. de Nancy ; 1751, bail. et mait. de Lunéville, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton et dist. de Lunéville. — *Spir.* : Ann. de Mont, doy. du Port, dio. de Toul ; 1778, év. de Nancy.

En 1296, Thierias, bourgeois du Port, céda au duc Ferry ce qu'il avait à Xermaménil. En 1508, Burniques de Ristes reconnut que Thiébaut, duc de Lorraine, lui avait donné, en accroissement de fief, ce qu'il avait à Mortagne et Xermaménil. Dans le siècle dernier, le marquis de La Chaussée y exerçait tous les droits de justice. Il y avait, près de ce village, un ermitage de *St.-Anne*, qui fut détruit en 1789.

Les habitants du lieu et des environs disent *Chmaménil*, autrefois *Chaméni*. Les habitants de cette commune se distinguent par un certain air de politesse et d'honnêteté qui a fait donner à cette localité le surnom de *Xermaménil-les-Monsieurs* (prononcez *mon*).

XEUILLET (**XEUILLEUM**, **XUILLET**, **XEUILLET**), village de l'ancien évêché de Toul, à 49 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 12 N. de Vézelize, chef-lieu du canton. Pop. : 514 hab., 51 élect. cens., 10 cons. mun., 80 feux. Nombre d'enfants : 55 en hiver, 27 en été. Surf. territ. : 580 hect. en terres lab., 110 en prés, 40 en vignes, 10 en chènevières, 140 en bois. Situés sur le territoire de Maizières. L'hectare semé en blé et seigle peut rapporter 17 hectol., en orge 16, en avoine 20. La commune possède 120 chevaux et 80 bêtes rouges. Moulins à trois tournants, pilon d'écorces et scierie sur le Madon. Lettres par Vézelize.

Anc. pop. : 1802, 510 hab. ; 1822, 550 hab.,

85 feux. — *Anc. div.* : 1736, chàtellenie de Maizières, juridiction, subdélégation et gén. de Toul, droit écrit et usages locaux, parlement de Metz; 1790, canton de Pulligny, dist. de Vézelise. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Ce village est ancien : il en est parlé dans la fondation de l'abbaye de Poussay, en 1051.

XIROCOURT (XIROCURIA, XIRAUCOURT, SIRRAUCOURT), village considérable de l'ancien duché de Lorraine, rive gauche du Madon, route départementale n.° 5 de Verdun à Epinal, à 55 kilom. S. de Nancy, chef-lieu de l'arrond., 5 S. d'Haroué, chef-lieu du canton. Pop. : 856 hab., 84 élect. cens., 12 cons. mun., 245 feux. Nombre d'enfants : 180 en hiver, 40 en été. Sœur de la Doctrine-Chrétienne. Surf. territ. : 1,150 hect.; 734 en terres lab., 117 en prés, 41 en vignes, 172 en bois. Moulin à grains, usine à piler le plâtre. Ecart : *Haut-de-Vaux*. Lettres par Neuwiller.

Anc. pop. : 1710, 25 hab., 17 gar.; 1802, 669 hab.; 1822, 760 hab., 200 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. et bail. de Nancy; 1751, bail. de Vézelise, mait. et gén. de Nancy, cout. de Lorraine; 1790, canton de Craon, dist. de Vézelise. — *Spir.* : Doy. du Saintois, dio. de Toul.

Xiraucourt, qui dépendait du marquisat d'Haroué, a une origine assez ancienne, car on voit figurer un prêtre de ce lieu comme témoin dans une donation faite à l'abbaye de Clairlieu en 1176. En 1296, un seigneur de St.-Menges céda au duc Ferry tout ce qu'il pouvait avoir à Xirocourt; et, deux ans après, les enfants de Guillaume d'Ormes échangèrent avec le même Ferry ce que le duc avait à Fléville contre ce qu'ils possédaient à Xirocourt. René II abolit les mains-mortes dans ce lieu, en 1491, et, le 1.° octobre 1562, les habitants, ainsi que ceux de Jevoncourt, obtinrent l'exemption du droit de péage à Nomexy, à charge d'entretenir le pont de Xirocourt.

XIRXANGES (HAUTE ET BASSE), maison d'exploitation et moulin, territoire de Maizières, arrondissement de Château-Salins. Cette cense est indiquée dans le dénombrement de 1756; elle dépendait de l'évêché de Metz.

XOCOURT (CHOCOURT), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, sur le re-

vers de la côte de Delme, à 36 kilom. N.-N.-E. de Nancy, 17 N.-O. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 4 N. de Delme, chef-lieu du canton. Pop. : 203 hab., 20 élect. cens., 10 cons. mun., 40 feux. Nombre d'enfants : 47 en hiver, 12 en été. Surf. territ. : 485 hect.; 286 en terres lab., 67 en prés, 6 en vignes, 102 en bois. Lettres par Delme.

Anc. pop. : 1802, 152 hab.; 1822, 195 hab., 45 feux. — *Anc. div.* : Avant 1661, bail. de Nomeny; 1736, juridiction de Metz, subdélégation et gén. de Vic, cout. de St.-Mihiel; 1790, canton de Delme, dist. de Château-Salins. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Le village de Xocourt, ainsi que les autres localités qui composaient le ban de Delme, fut engagé, en 1592, par Raoul de Coucy, évêque de Metz, à plusieurs citoyens de cette ville. En 1661, il fut cédé à la France, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Selon la tradition, il y avait, sur le territoire de Xocourt, au lieu où s'élève maintenant une croix, une église qui était commune à ce village et à ceux de Delme et de Puzieux.

XOCOURT (RUISSEAU DE), ou PROFONDRUPT. Sa source est sur le territoire de Xocourt; il passe sur ceux de Tincry et de Delme et se jette dans la Seille après un cours de 5,800 mètres.

XON, ou **CHON**, hameau considérable, mairie de Lesménils. Il est question de ce lieu, sous le nom de *Soizon*, dans plusieurs titres du XIV^e siècle, qui n'ont point d'intérêt.

XOUAXANGE (XOUAGSANGE), village de l'ancien évêché de Metz, sur le ruisseau de Gondrexange, à 78 kilom. E. de Nancy, 7 S.-O. de Sarrebourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. Pop. : 321 hab., 52 élect. cens., 10 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants : 50 en hiver, 51 en été. Surf. territ. : 385 hect. en terres lab., 82 en prés, 55 en vergers, chènevières, etc. L'hectare semé en blé, orge et seigle peut rapporter 14 hect., en avoine 15. Chevaux, bêtes à cornes et porcs. Moulin à grains. Lettres par Sarrebourg. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

On prononce *Souaxange*.

Anc. pop. : 1802, 500 hab.; 1822, 516 hab., 72 feux. — *Anc. div.* : 1756, juridiction et gén. de Vic, subdélégation de Sarrebourg,

cont. de l'évêché; 1790, canton de Lorquin, dist. de Sarrebourg. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Il existe, dans une prairie voisine de ce village, des pans de mur d'un vieux château qui, selon la tradition, était protégé par de larges fossés. D'autres bâtiments plus petits en dépendaient aussi, mais l'agriculture en a fait disparaître les traces, on en a extrait des pierres de taille pour servir à la construction de l'église. Ces ruines, de forme rectangulaire, et assez élevées au-dessus du sol, ont résisté et résisteront longtemps encore aux injures du temps. On y remarque, de distance en distance, et sur toutes les faces, de petits créneaux de forme circulaire, d'environ 4 à 5 centimètres de diamètre. Le propriétaire du terrain sur lequel ces ruines sont assises, rencontre, en y relevant des décombres, deux barils de poudre, plusieurs pièces de monnaie, des cendres et des charbons ce qui semble indiquer que la destruction de ce château doit être attribuée à un incendie. On voit encore, sur le ban de Xouaxange, un autre monument non moins antique et peut-être plus intéressant. Ce sont des sarcophages romains parfaitement semblables à ceux qui se trouvent au-dessus de Walscheid, et que M. Beaulieu croit appartenir spécialement à la nation triboque. Le voisinage du canton où ils se trouvent paraît avoir été couvert d'habitations, car beaucoup de pierres de taille en ont été retirées. On y a découvert un vase rempli d'or.

XOUDAILLES (SOUDAILLES, CHOUOAILLES), maison de ferme, à environ 2 kilom. N.-O. de Rosières. Xoudailles est qualifié par Durival, de château et cense haute justice, ayant maison de maître, de fermier, chapelle et autres dépendances. C'était un ancien franc-alleu érigé en fief par lettres-patentes du 28 juin 1719, en faveur d'Alfrican Hénart. En 1444, Philippe d'Abaucourt fit ses reprises pour la maison de Xoudailles-les-Rosières. D'autres reprises de cette seigneurie furent faites, le 7 juillet 1588, par Richard Chauvenel, argentier du duc Charles III. Ce seigneur avait été anobli le 18 avril 1576. Emmanuel Chauvenel, président des conseillers de St.-Nicolas et fondateur de la maison de charité de Nancy, transmet cette seigneurie à son petit-fils, Richard Chauvenel, qui vivait en 1661.

XOUSSE (SOUCHEs, SUTZEN), village des anciens duché de Lorraine et évêché de Metz, à 52 kilom. E. de Nancy, 22 N.-E. de Lunéville, chef-lieu de l'arrond., 15 N.-O. de Blâmont, chef-lieu du canton. Pop.: 419 hab., 42 élect. cens., 10 cons. mun., 89 feux. Nombre d'enfants: 94 en hiver, 45 en été. Bureau de charité. Surf. territ.: 504 hect. en terres lab., 88 en prés. L'hectare semé en blé peut rapporter 15 hectol., 50 litres, en avoine 25. Porcs et bêtes à cornes. Lettres par Blâmont. Le canal de la Marne au Rhin passe sur le territoire de cette commune.

Anc. pop.: 1740, 15 hab., 2 gar. lorrains; 1802, 267 hab.; 1822, 405 hab., 80 feux. — *Anc. div.*: 1594 et 1710, fief, prév. d'Einvillle, bail. de Nancy; 1751, bail. de Blâmont, mail. de Lunéville, gén. de Nancy, cont. de Lorraine; 1756, châtellenie de Lagarde, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cont. de l'évêché (pour moitié du ban et sept maisons); 1790, canton de Leintrey, dist. de Blâmont. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Xousse, vulgairement *Chousse*, dépendait à la fois de la Lorraine et de l'évêché de Metz; la première partie était la plus considérable et se nommait la *Rue-Lorraine*. Ce village n'a, du reste, rien de remarquable.

M. Dieulin, vicaire-général du diocèse de Nancy, est né à Xousse en 1794.

XURES (SURIS, SCURE), village de l'ancien évêché de Metz, rive droite du Sanon, chemin de grande communication n.° 16 de Lunéville à Bourdonnay, à 46 kilom. E. de Nancy, 25 S.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 17 S.-E. de Vic, chef-lieu du canton. Pop.: 270 hab., 27 élect. cens., 10 cons. mun., 69 feux. Nombre d'enfants: 50 en hiver, 10 en été. Surf. territ.: 698 hect., 534 en terres lab., 144 en prés, 5 en vignes, 119 en bois. Moulin à grains. Ecart: *Gué-de-Lazat*. Lettres par Bourdonnay.

Anc. pop.: 1802, 270 hab.; 1822, 235 hab., 61 feux. — *Anc. div.*: 1756, juridiction, subdélégation et gén. de Vic, cont. de l'évêché; 1790, canton de Bourdonnay, dist. de Château-Salins. — *Spir.*: Dio. de Metz.

Ce village, dont il est parlé dans une charte de l'empereur Henri IV en faveur de l'abbaye de Senones, sous le nom de *Suris*, possédait.

dès 1103, un prieuré de l'ordre de St.-Benott, fondé par Cunégonde, veuve de Mainfroi, seigneur de Tincry. En 1129, Etienne de Bar, évêque de Metz, consacra ce prieuré, confirma les anciennes donations qui lui avaient été faites et y ajouta de nouveaux biens et privilèges, permettant aux religieux de pouvoir enterrer dans leur église ou dans leur cimetière tous ceux qui y choisiraient leur sépulture, et les exemptant de donner aucunes dîmes et prémices de leur labourage et de leurs bestiaux à aucune église paroissiale. Antoine, abbé de Senones, donna à son abbaye, en 1124, les prieurés de Xures, de Léomont et de Vic. Du temps de Baudouin, abbé de Senones, le prieur de Xures, Frédéric « amplifia le chœur de son église, dit le moine Richier, et le parfit d'un bel ouvrage, et décora les fenestres de verre avec peintures. Aussy fit-il dresser le grand autel de St.-Jacques audit chœur, et l'orna d'images enrichies d'or et de couleurs assez decemment à l'enuiron. Il fit aussy bastir le cloistre avec briques et tuilles plombées, d'un ouvrage inusité; il érigea beaucoup de maisons et d'édifices de pierre, situés à Moyenuic..... » (Livre IV, chap. XLIII). Tous ces embellissements avaient déjà disparu dans le siècle dernier. Alors le prieuré de Xures qu'avait d'abord desservi un religieux de l'abbaye de Ste.-Barbe, l'était par le curé de Lagarde. Il est aussi souvent parlé du village ou prieuré de Xures (*Suris*) dans la chronique de Jean de Bayon (1326).

ZARBELING, petit village de l'ancien duché de Lorraine, à droite de la Petite-Scille, à 47 kilom. N.-E. de Nancy, 17 N.-E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 10 N. de Dieuze, chef-lieu du canton. Annexe de Lidrezing. Pop. : 190 hab., 19 élect. cens., 10 cons. mun., 45 feux. Nombre d'enfants : 40 en hiver, point en été. Surf. territ. : 386 hect. ; 300 en terres lab., 53 en prés, 33 en bois. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 15 hab., 8 gar. ; 1802, 80 hab., 1822, 138 hab., 31 feux. — *Anc. div.* : 1710, comté de Morhange, bail. d'Allemagne ; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine ; 1790, canton de Conthil, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

Ni l'histoire ni les Archives ne font mention de cette commune.

ZARIXIN. (Voyez *Sarixin.*)

ZILLING (ZILLINGEN, SUCELINGE, SUCELANGE), village de l'ancienne province d'Alsace, à 102 kilom. N.-E.-E. de Nancy, 17 N.-E. de Sarrebourg, chef-lieu de l'arrond., 5 N.-O. de Phalsbourg, chef-lieu du canton. Annexe de Mittelbronn. Pop. : 310 hab., 31 élect. cens., 10 cons. mun., 65 feux. Nombre d'enfants : 75 en hiver, 25 en été. Surf. territ. : 357 hect. ; 256 en terres lab., 80 en prés. Lettres par Phalsbourg. Cette commune est allemande.

Anc. pop. : 1802, 167 hab. ; 1822, 256 hab. ; 55 feux. — *Anc. div.* : 1790, canton de Phalsbourg, dist. de Sarrebourg. — *Spir.* : Dio. de Strasbourg.

En 1099, Thierry, comte de Bar, ayant enlevé plusieurs biens au prieuré d'Insming, lui donna, en indemnité, la terre de *Sucelinge*, qui était de son domaine. En 1285, Boucard, évêque de Metz, arbitre d'un différend qui s'était élevé entre Renaud de Craincourt et l'abbesse du couvent de Vergaville, déclara que cette dernière devait retenir gens manans à Vergaville, Gunderstroff et *Zullengen*. Il est encore question de ce village, sous le nom de *Zucelange*, dans un titre de 1420.

ZINTZEL (LE), ruisseau considérable qui prend sa source à Vintersbourg, passe sur le territoire de cette commune, sur ceux de Veisheim (un moulin), Berlingen (un moulin), Hangviller (trois moulins), et se jette dans la Zorne après un cours de 7,500 mètres

ZOMMANGE (SEMANGE), petit village de l'ancien duché de Lorraine, près de l'étang de Lindre, à 52 kilom. N.-E. de Nancy, 28 E. de Château-Salins, chef-lieu de l'arrond., 8 N.-E. de Dieuze, chef-lieu du canton. Annexe de Cutting. Pop. : 135 hab., 14 élect. cens., 10 cons. mun., 23 feux. Nombre d'enfants : 27 en hiver, 5 en été. Surf. territ. : 157 hect. en terres lab., 56 en prés, 22 en bois, 114 en étangs. L'hectare semé en blé peut rapporter 21 hectol., en seigle 20, en avoine, 55. Chevaux, bœufs, vaches, porcs et volailles de toute espèce. Lettres par Dieuze.

Anc. pop. : 1710, 16 hab., 3 gar. ; 1802, 93 hab. ; 1822, 130 hab., 22 feux. — *Anc. div.* : 1594 et 1710, fief, prév. de Dieuze,

bail. d'Allemagne; 1751, bail. et mait. de Dieuze, gén. de Nancy, cout. de Lorraine 1790, canton d'Alteville, dist. de Dieuze. — *Spir.* : Dio. de Metz.

En 1342, Thomas, châtelain de Morsperg, donna une déclaration des grains qu'il avait reçus en cette châtellenie des maires de Be-sange, Semange, etc. Ce village eut tellement à souffrir des guerres du XVII^e siècle, qu'en 1650, il n'y avait plus un seul habitant.

On trouve, dans un pré situé entre Zom-mange et Lindre-Haute, un tronçon d'une des voies romaines qui rayonnaient autour de *Decem-Pagi*.

ZOMMANGE (RUISSEAU DE). Il a sa source sous Rorbach, passe sur le territoire de cette commune et sur celui de Zommange et se jette dans la Seille après un cours de 5,600 mètres.

ZORNE (ZORN ou SORE). Cette rivière a sa source au Spitzberg, montagne de la chaîne des Vosges, et son embouchure dans le Rhin; elle parcourt, dans le département de la Meurthe, une étendue de 24,300 mètres, en passant sur les territoires de Dabo, Hommert, Hazelbourg (deux moulins), Garrebouurg (*idem*), St.-Louis (un moulin), Henridorff et Lutzelbourg (trois moulins).

ZOYART (RUISSEAU DE). Il sort de la forêt de Parroy, passe sur le territoire de Laneuve-ville-aux-Bois et se jette dans le ruisseau des Amis après un cours de 4,000 mètres.

ZUFFALL, château, sur la rive gauche de la Sarre, à 4 kilom. E. de Lorquin. Cette terre qui appartenait autrefois à la maison de Noailles, est une des plus belles propriétés du département.

SUPPLÉMENT.



ABAUCOURT. Le plus ancien titre relatif à cette commune, que nous ayons indiqué, est de 1224. Abaucourt remonte à une époque plus éloignée : en 1118, les dîmes de ce village appartenaient déjà à l'abbaye de Neuviller en Alsace.

Nous complétons ce que nous avons dit des plaids-annaux, en donnant le texte de l'ordonnance relative à leur établissement, adressée, par le duc Charles III, aux baillis de la province.

Charles, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine et de Bar, etc.

Très-chers et féaux, nous vous mandons que, sitôt la présente reçue, vous fassiez publier aux lieux accoutumés à faire cris publics ès jours de marchés, par nous, qu'à l'avenir, par chacun an, il sera tenu, dans la quinzaine après la St.-Remy, dans chacune ville et village de nos domaines, et dans celles de nos vassaux, de quelle qualité et condition qu'ils soient, par nos officiers ou ceux de nosdits vassaux, un plaid-annual, auquel seront tenus de comparaitre tous les sujets, sans aucune exception, qui y résideront, sous peine de trois francs d'amende par chacun contrevenant, à moins que d'exoine légitime,

après avoir été avertis le dimanche auparavant à la sortie de la messe paroissiale, par le maire ou commis des lieux, de s'y trouver sous ladite peine.

Que dans ledit plaid sera fait l'énumération de tous les sujets et habitants qui doivent y comparaitre, comme dit est.

Qu'il sera procédé à la création des maires, gens de justice, de même que les bangards, gardes-chasse et de bois; leur feront à tous prêter le serment au cas requis, en présence et après avoir ouï lesdits habitants et sujets.

Qu'il sera fait aussi l'énumération de tous les droits, cens, rentes et redevances, leur qualité, sur quoi ils sont hypothéqués, les tenants, confronts, situations et aboutissants, par qui ils sont dus et à quels termes.

Il sera procédé à l'échaquement des amendes, tant celles de mévus qu'autres, conformément à la coutume et ordonnance.

Y feront rendre les comptes aux gouverneurs et commis des communautés de leur gestion, au bas duquel ils feront les règlements qu'ils jugeront nécessaires pour les intérêts de la communauté.

Feront aussi de même toutes ordonnances

de police qu'il conviendra pour le bien des habitants et communautés, lesquelles ordonnances seront suivies, observées et exécutées par tous les habitants ou sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient, sous les peines y portées, et en outre d'une amende de cinq francs par chacune contravention, applicables pour le tout à nous.

Enjoignons à nos receveurs et contrôleurs de se trouver aux plaids pour y recevoir nos droits, cens et revenus. Toutes les amendes, à l'exception de celles de cinq francs, appartiendront pour la moitié à nous, et l'autre à la fabrique des lieux.

De tout quoi feront ample registre, qu'ils signeront, et feront signer, tous les habitants et sujets présents, après qu'ils en auront donné lecture suffisante à toute l'assemblée.

Si vous mandons, etc. Donné à Nancy, le 1.^{er} avril 1598. Signé Charles. Et plus bas, signé M. Bouvet.

Cette ordonnance a été confirmée par une autre de Charles IV, du 20 juin 1641.

A l'article *Abaucourt*, 1.^{re} page, 1.^{re} colonne, 42.^e ligne, au lieu de *Protieux*, lisez POA-TIEUX.

ABONCOURT. On lit dans le *Journal du département de la Meurthe*, que, le 20 juillet 1790, le château d'*Aboncourt-en-Vosges* fut totalement saccagé. Un détachement de troupes nationales arriva trop tard pour en empêcher la dévastation, qui fut complète : les meubles, les effets, les boiseries même, tout fut mis en pièces. Ce fait, le seul de ce genre qui soit signalé comme ayant eu lieu dans notre département à l'époque de la révolution, n'est suivi d'aucun commentaire expliquant le motif qui poussa les habitants d'Aboncourt et des communes voisines à commettre cet acte de dévastation.

ABRESCHWILLER. La forge d'Abreschwiller, dont nous n'avons fait qu'indiquer l'existence, a été autorisée, il y a environ un siècle et demi, par les princes de Linange, pour fabriquer les gros fers et les outils propres à ouvrir des chemins à travers des montagnes auparavant inaccessibles, et à faciliter la construction des usines qui devaient employer les produits de leurs forêts. Depuis, les verreries, les faïenceries et les papeteries établies dans les

environs ont profité du voisinage de cette petite usine pour y faire fabriquer leurs outils et les grosses pièces qui garnissent leurs machines, ainsi que les ferrements des nombreux chariots qu'elles emploient au transport de leurs combustibles.

Sur la limite des territoires d'Abreschwiler et de St.-Quirin, à environ 500 mètres et en face du premier de ces villages, il existait autrefois, dans un lieu appelé *la Rouge*, une maison qui était, dit-on, habitée par des sorciers ; quelques personnes prétendent les avoir vus, et le public croit qu'ils reviennent à cette place, à certaines époques de l'année, pour s'y livrer au sabbat. On voyait encore, il y a quelques années, les ruines de cette maison ; mais ses vieux murs ont été enlevés lorsque le propriétaire a fait niveler le terrain pour en faire un pré. Il y a lieu de supposer qu'elle était habitée par les gardes, soit des comtes de Dabo, soit de l'abbaye ou prieuré de St.-Quirin, car elle se trouve exactement située sur la limite des deux territoires. Dans le contrat de 1842, un propriétaire d'Abreschwiler a trouvé, à environ 150 mètres de cet endroit, à peu près 60 pièces de monnaie, dont quelques-unes en or. Cette découverte confirme pleinement l'opinion de M. Beaulieu, qui croit que ce canton de forêt, appelé aujourd'hui *Sauvageon*, était autrefois habité, car on y voit encore de longues files de murailles détruites et allant en tous sens, semblables à celles que l'on rencontre au Freywald, près de La Vallette ; ces ruines couvrent surtout le rocher au pied duquel ont été trouvées les médailles dont nous venons de parler, et qui, selon toutes les probabilités, auront été enfouies dans ce lieu pendant les guerres que se faisaient les seigneurs du pays. (Note communiquée par M. Limont, greffier du tribunal de Vic.)

A 4 kilom. environ d'Abreschwiler, on contemple toujours avec vénération une grande pierre plate, mince et posée de champ, que l'on désigne sous le nom de *hangst*, et sur laquelle un zèle pieux a gravé un nombre infini de petites croix, afin de changer la nature des croyances superstitieuses qui s'y rattachaient. Un amas de grosses pierres amoncelées, qui s'élève à quelques pas plus loin, porte le nom de *hangst-kopf*. Le *hangst* est évidemment la

paroi latérale d'un dolmen. (*Archéologie de la Lorraine.*)

AFFRACOURT. On montre encore, dans ce village, la maison qu'habita Saint-Lambert, le poète des *Saisons*, elle n'a éprouvé aucun changement dans sa distribution. L'église d'Affracourt date du XIII^e siècle. Il y a aussi un petit château qui était autrefois maison franche et a appartenu au maréchal de Bassompierre.

ALBESTROFF. Vers 1344, Adémar, évêque de Metz, accorda des privilèges à la ville d'Albestroff. La charte par laquelle le duc Charles III les a confirmés se trouve à la bibliothèque publique de Nancy.

La commune d'Albestroff est allemande et française.

ALTEVILLE. Alteville, autrefois *Alteweiler*, était, au moyen-âge, une maison forte ou château dont quelques parties subsistent encore et se confondent avec les constructions modernes d'une fort belle habitation qui a succédé à l'ancien édifice. On a encasté dans un mur d'écurie régulant le long de la basse-cour, l'inscription funéraire suivante :

D. M.

IVL

SACRATO

Cette inscription a été trouvée à gauche de l'avenue d'Alteville, dans des champs couverts de fragments de briques et de tuiles romaines ; on y a recueilli aussi un assez grand nombre de monnaies impériales. N'est-ce pas là qu'était un des *vicus* de *Decem-Pagi*? Le nom d'Alteweiler (en allemand, ancien village), que ce canton a conservé, semble confirmer cette conjecture.

Une des voies romaines qui partaient de *Decem-Pagi*, passait par Alteville, où elle traverse en remblai les bois de M. le baron Grandjean ; on en perd la trace dans les terres de Kraftel, mais elle reparait auprès des étangs qui sont entre Videlage et St.-Clément, pour se perdre de nouveau. (*Archéologie de la Lorraine*). Le second volume de cet important ouvrage n'avait pas encore paru lorsqu'a commencé la publication de la *Statistique* ; c'est pourquoi on trouvera, dans ces Additions, plusieurs documents nouveaux empruntés aux savantes recherches de M. Beaulieu.)

ALTROFF. Cette commune est allemande.

AMANCE. La chapelle dont nous avons parlé, et qui sert maintenant d'habitation, était sous l'invocation de saint Urbain ; elle a conservé sa forme extérieure, ainsi que sa tour ; la voûte n'a subi aucun changement. Au nord-est du village est une petite croix en pierre, placée dans un jardin qu'on dit avoir été un cimetière de pestiférés.

Nous avons dit que les habitants d'Amance avaient été mis sous la loi de Beaumont par le duc Ferry III : voici un des textes de cette loi, dont il existe beaucoup de versions différentes ; nous l'avons emprunté aux *Annales agricoles* de M. Guérard.

Loix de Biaumont ou Belmont en Argonne.

Guillaume par la grâce de Dieu, archevêque de Rains, de la sainte Eglise de Rome, don tître de sainte Sabine Cardinal, à ses amoins et féables, aux Maieurs, aux Eschevins, et autres hommes de Biaumont, aussi bien aux présens, que à ciaux qui avenir sont en perpétuité. Pour ce que les choses lesquelles doivent tenir la force de permenable fermeté, qu'elles ne puissent être effacées, ne muées, elles sont commandées au mémoire des lettres. Pour ce nous avons mis en cel présent, que nous en notre terre établissons une neuve ville, laquelle est appelée Biaumont, et y mettons franchises et coutumes que cy-dessouls sont escripts.

I. Nous établissons et vous octroyons perménablement, que li bourgeois qui aura maison dans la ville de Biaumont, son courtil de fort les murs, il nous payera chacun an douze deniers ; au Noël six deniers, et à la saint Jehan six deniers ; et que ne les averoit payez dedans le tiers jours après le termine dessus assigné, il devroit deux solz d'amende.

II. Il loira aux Bourgeois vendre et acheter dans la ville de Biaumont, sans vinaigre et sans tennu payer.

III. De chacune fauchée de preys, vous payerez quatre deniers le jour de la fête saint Remy.

IV. En la terre qui est cultivée, vous payerez de douze gerbes, deux. En la terre qui sera mise de bois à champ, vous payerez de quatorze gerbes, deux.

V. Nous ferons fours en la ville de Biaumonts, qui, nôtre seront, ausquels vous appor-

terez votre pain à cuire par ban ; et de vingt-quatre pains, vous payerez ung.

VI. Nous y ferons aussi moulins , où vous venrez moultre par ban , ou au moulin de l'Estagne, et de xx septiers, vous en payerez un, sans farine donner.

VII. S'aucuns hommes est accusé de ses dixmes ou de ses terraiges moureze sans payez, ou dou ban des moulins , ou du four brisié, il s'en purgera par son serment seul.

VIII. A ces choses nous vous octroyons l'usance des iauves et des bois, si comme entre vous et les hommes de l'Estagne, et les hommes donc et les frères de Belleval devisé cera.

IX. En la ville de Biaumont, li jurez seront establis , et li mayres aussy , qui nous jurera feauté, et répondra à nos menistres des rentes et des issiées de la ville. Mari, ne ly mariez, ne ly jurez ne demorront en leurs offices que par ung an, se n'est par le consentement de tous.

X. S'il plait à aucun vendre son héritage, ou par ses besoins , ou autrement, li vendeur donra ung denier, et li achetteur ung denier. De ces deux deniers ly maire en aura ung, et li jurez l'autre.

XI. S'aucun devient nouvellement bourgeois, il donnera à l'entrée ung denier au maieur, et ung au jurez , et recevra terre et mazure dou mayeur, ou li maire li devisera et assenera.

XII. Nous établissons , que cil contre cui clameur sera faiste, s'il est convaincu par loyal témoing, il payera trois sols ; à l'arcevéque deux sols, au mayeur six deniers, et six deniers à son adversaire.

XIII. S'aucun dit lait à aultre , et il s'en clame et il le puet prouver par le témoignage de deux bourgeois, cil de cui il se sera clamei, sera à cinq sols ; à l'arcevéque quatre sols et demi ; et au maieur, six deniers.

Et se cil qui clamei se sera, n'a témoigné, li autre se purgera par son serment seul.

XIV. S'aucun dit lait desloyal à l'autre , ou aussy lait com lait desloyal, il payera x sols ; au seigneur six sols ; à celui qui il aura dit le lait, deux sols ; au maieur xij deniers ; et au jurez douze deniers.

XV. Et se cil qui sera clamé, n'a nul témoing, li autrese purgera par son serment seul.

XVI. S'aucun met main à autre sans armes esmoulées, il paiera xlv sols ; au seigneur,

xxxviij solz ; au maieur, douze deniers ; au jurez, douze deniers ; et au battu , cinq solz. Et si le battu n'a témoing, li autre se purgera par le serment de deux loiaux hommes , et le sien.

XVII. S'aucun envaist autre à armes esmoulées sans ferir, et il est prouvé par loial témoing, il payera lx solz ; au seigneur, lvij solz ; au maieur ; xij deniers ; et au jurez douze. Et ce cil qui se clamera n'a témoing, li autre se purgera par le serment de deux hommes et le sien ; et s'il advient qu'il li fasse sang et plaie, il payera cent solz ; au seigneur, quatre livres deux solz moins, au mayeur, xij deniers, et jurez xij deniers, au navré vingt solz, et les dépens pour la plaiesaner. Et se li navré n'a témoing, li autre se purgera par le témoignage de sept bourgeois. Et s'il ly couppoit membre, ou occioit, et fût prouvé par loyal témoignage, il serait corps et avoir à la volonté le seigneur.

XVIII. S'aucuns hommes férit autre son corps deffendant, ou il li fait sang, li autre se purgera par le témoignage de deux hommes, et le sien ; et se ly autre veult, il yra encoastre par court de bataille.

XIX. Cil qui couperoit a aucun membre son corps deffendant, ou il l'occioit ; cil qui ce ferait se purgerait par jugement ; et cil qui de tel fait l'accuserait, serait aus dépens du jugement et serait à la volonté du seigneur.

XX. S'aucun envaist autre en son hostel, et il soit prouvé par loyal témoignage, il payera cent solz ; au seigneur, quatre livres ; à celui qu'il avera envaist, dix-huit solz ; au maieur, xij deniers ; au jurez, xij deniers.

XXI. De tout forfaits dont il convenra purger le coupable, il ne s'en puet purger se par le témoignage de bourgeois non.

XXII. De toutes faulques clameurs ; li clameurez payera trois solz ; au seigneur, deux solz, à maire, vj deniers ; et à son adversaire vj deniers. S'aucun se clame fausement de héritage, il payera vingt solz ; au seigneur, xvij solz ; à maire, xij deniers, au jurez, xij deniers.

XXIII. S'aucun entre en autruy heritaige sans congié dou maieur et du jurez, il payera xx solz, s'il ne preuve que ce soit sien : et s'il preuve que ce soit sien, li autre sera à vingt solz.

XXIV. S'aucun tient heritaige an et jour

saul et quitte, et en paix, sans condredit de hommes manans en la ville, il le tenra en paix de là en avant.

XXV. Il ne loira mie à bourgeois de clamer autre bourgeois à autre justice, tant comme li bourgeois voura faire droit devant la justice du lieu; et s'il lui fait dommaige sur ce, il payera dix solz, et lui défera ses domaiges; c'est assavoir, au seigneur vij solz; au maieur, xij deniers; et au jurez, xij deniers.

XXVI. Li bourgeois qui avera été juré après son termine, de chose qu'il ait oye, ne veut ne ne puet porter témoignage de jurer qu'un an et jour.

XXVII. S'aucun de feu bouter en autrui maison, ou de larrecin, ou de omicide, comment que fait que se soit, ou de rapt, avera aucun accusé, et il tourne pleige des syens, et de ce que jugie sera, ly accusé se purgera par jugement d'yaüe, et se ly accusoyres ne tourne pleige, il payera xx solz; et se ly accusé est saul en jugement, ly accuseurs payera les dépens dou jugement, et neuf livres.

XXVIII. Ce qui sera fait devant les jurez, sera séans et estable sans contredire.

XXIX. Chacun pourra prouver son vendaige jusqu'à trois solz, par la main seule.

XXX. S'aucun croit à autre jusqu'à dix solz, puet prouver par deux loyaulz témoins de la ville. Qui réclamera sur autre debte de debte plus de dix solz, et en ait bons témoins, et puet li autre aller encontre par court de bataille.

XXXI. S'aucun apporte estrainge chose à Biaumont, se cil qui les réclamera, les puet prouver siennes par deux loyaux témoins de son pays, il les ravera; mais li autre peut aller encontre par court de bataille. Se cil sur cui on réclamera telles choses, n'a de quoy il les puet rendre, on rendra au clameur ce qu'on pourra trouver dou sien, et ne demorra mie à Biaumont, se ce n'est pas par la volenté et l'octroy du réclameur, et se le réclameré ne veult qu'il y demeure, ly autre prendra saul-conduit de la ville.

XXXII. S'aucun contredit le jugement des jurez, et il le puet prouver par le témoignage des jurés de Bruieres, li jurez payeront cent solz; et se il ne le puet prouver, il payera cent solz et les dépens des jurez; au seigneur, lx

solz; au maieur, cinq solz, au jurez xxxv solz.

XXXIII. Ly jugement des jurez sera estable, se aucun ne prend tantost conseil, et dit encontre.

XXXIV. S'aucun à autrui prend héritaige en waige, il le gardera an et jour; et après an et jour, il le monstrea au maieur et aux jurez, et le maire et les jurez en ordonneront ce que faire en devra.

XXXV. S'aucun fait tort à estrainge homme, et il est prouvé, il l'amendera à l'égard des jurez; et se ce n'est prouvé, il se purgera par son serment seul.

XXXVI. S'aucun bourgeois du lieu brise le marchié de la ville, il payera cent solz; à maieur, xij deniers; aux jurez, xij deniers; au battu, x solz; et se il li fait plays, xx solz; et au seigneur les autres. Se uns homme estrainge brise le marchié de Biaumont, il payera lx solz; au maieur, xij deniers; au jurez, xij deniers; au battu, xvij solz, et au seigneur les autres.

XXXVII. S'aucun bourgeois de la ville bat homme estrainge, il payera lx solz; et se li estrainge bat le bourgeois de la ville, il payera autre tant; au maieur, xij deniers; aux jurez xij deniers; au battu, x solz, au seigneur les autres.

XXXVIII. Se la garde trouve homme en estrainge vigne, cueillant raisin, ou en autrui blef, il payera cinq solz; au seigneur, quatre solz; et à maire, vj deniers; à la garde vj deniers. Et se autre que la garde le trouve cueillant, il se purgera par son serment; et se il ne veut jurer, il payera six solz, et restorra le dommaige à l'égard des jurez.

XXXIX. S'aucun est trouvé en jardin, ou en courtis dommaige faisant, il payera xxx deniers; au seigneur, deux solz; et au mayeur vj deniers, et restorra le dommaige à l'égard des jurez.

XL. S'aucun homme est trouvé coillant en autrui vigne, ou en courtis, ou en blef, et la garde en fait rapport, il payera deux deniers, il jurera qu'il ne savait la coustume de la ville; et s'il ne veut jurer, il payera cinq solz; au seigneur quatre solz; au maieur, vj deniers, et à la garde six deniers.

XLI. Li enfant entre x ans et xv, s'ils y sont

trouvez, payeront xij deniers selon l'esgard des jurez.

XLII. S'aucun met main au maieur ou aux jurez sans corps d'armes ; il payera cent solz , au seigneur iiij livres deux solz moins ; au ferru xx solz , au mayeur xij deniers ; et aux autres jurez douze deniers ; et se il le navrait, il serait corps et avoir à la voulenté le seigneur ; et se li maire ou ly jurez navrait bourgeois , autre tant payerait-il , et ce serait à la voulenté le seigneur.

XLIII. Femme qui dira lait à autre femme , s'il est prouvé par le témoignage de deux hommes ou de deux femmes , elle payera cinq solz ; au seigneur , iiij solz ; au maieur , vj deniers ; et à celui à cui elle avra dit le lait , vj deniers. Et s'elle ne veut payer l'argent , elle portera la pierre le dimanche à la procession en peure sa chemise.

XLIV. Se la femme dit lait à homme , et il est prouvé par loyault témoignage , elle payera v solz. Et se li homme dit lait à la femme , il payera cinq solz , sans devise faire.

XLV. S'aucun homme estrainge vient à Biaumont , ou dedans la fin de la ville , on ly recevra seupement , quelque meffait qu'il ait fait , fort larrecin et homicide ; et larrecin et homicide lui loirra-t-il défendre s'il veut.

XLVI. S'aucun est accusé de larrecin par soupesson , s'il ne s'excuse par le témoignage de deux loyaulz hommes , il se purgera par jugement d'Esaué.

XLVII. S'aucun ne puet payer l'amende de son forfait , on panrat ce qu'on pourra trouver dou sien , et sera bannis hors de la ville ; et s'il veut revenir , il payera l'amende telle comme li jurez l'esgarderont.

XLVIII. Si les vacheries sont trouvées en vignes sans incursion , elles payeront xij deniers , et la menuë beste qui sera reprinse en blef , payera six deniers. De xij deniers , au seigneur , dix deniers ; à la garde deux deniers. De six deniers , au seigneur v deniers ; à la garde un denier. Cil qui la beste sera , restablira le dommaige à l'esgard des jurez. Nul ne pourra prendre gaige de sa beste sans justice , ou sans son commandement , et s'il le prend , il sera à x solz ; au seigneur , viij solz ; au mayeur , xij deniers ; et aux jurez , xij deniers.

XLIX. Li tavernier puet panre gaige en son hosteil de son vennel , mais de fort non.

L. S'aucun est trouvé en bois faisant marie ou charbon , ou cendre , ou autre chose , qu'il porte en estrainge lieux , fort que en nos vans , il payera dix solz ; au seigneur viij solz ; au mayeur , xij deniers ; aux jurez , douze deniers.

LI. De tous les forfaits que nous et nos successeurs arcevesque de Rains averont en la ville de Biaumont , li bourgeois pour le gouvernement de la ville , en averont la moitié , et telle manière qu'ils y metteront deux féables , et nous y metterons notre sergent , qui sera li tiers. Et cils trois despendront féablement cette moitié aux coustanges du garnissement de la ville.

LII. Ce que li maires , li jurez , li quarante bourgeois discrets esgarderont pour l'honneur et le prouffit de la ville , sera seans et estable ; et qui le contredira , il payera xij deniers ; au seigneur , vj deniers ; au garnissement de la ville , vj deniers ; et li sera séans et estable ce qu'ils averont ordonné et établi.

LIII. Li bourgeois ironent en la chevalchie le seigneur , et tel manière revinroent à Biaumont le même jour , se il leur plaist.

LIV. Ly Arcevesque donnera procuracion pour le plaid général trois fois l'an ; au maieur et aux jurez pour chacune fois cinq solz , et li maire , et li jurez , tant com ils seront en leur office , seront quitte chacun de la rente d'une mesure et d'un courtils.

Nous qui voulons que toutes ces choses soient et demeurent fermes et estables , les confermons aussi bien par le garnissement de cet écrit , comme de l'autorité de notre seil. Et establissons et défendons sous peine d'excommuniement , que nul ne voist encontre notre confirmation ; saulf le droit de sainte Église , et l'autorité dou siège de Rome en toutes ces choses. Ce fut fait en l'an de l'Incarnation notre Seigneur mil cent quatre-vingt et deux ans. Donné par la main Lambelin notre chancelier.

AMELÉCOURT. A l'angle du bois d'Amelécourt , vis-à-vis le télégraphe , on voit les restes d'une chaussée romaine. L'emplacement de ce village , dit M. Beaulieu , paraît avoir été occupé par les Romains , car on y a trouvé récemment , en creusant dans un jardin , beaucoup

de monnaies en grand bronze, de Néron et de Faustine.

ANDILLY, BICQUELEY, BRULEY, etc. Sous l'épiscopat d'Endulus, de 600 à 622, une dame, nommée Prétorie, donna à l'église de Toul les dîmes de St.-Maximin, les villages entiers d'Andilly, Bicqueley, Bruley, Villey-le-Sec et Villey-St.-Etienne.

ANGOMONT. Ajouter aux censes qui dépendent de cette commune celle de *Herbaville*.

ARRAYE-ET-HAN. Un usage assez bizarre se pratique dans cette commune : lorsqu'une femme meurt en couches, on plante, aux quatre coins de la fosse, des baguettes auxquelles on attache un fil blanc, tendu de l'une à l'autre.

ASPACH. Les habitants de ce village devaient, ainsi que ceux de Fraquelting, une rente particulière qui se prélevait au profit du roi, et qu'on appelait *l'avoine des bois*; elle consistait en deux quarterons d'avoine pour l'usage de la glandée.

ASSENONCOURT. Le village d'Assenoncourt était sans doute une des dix bourgades dont la réunion formait le *vicus* de *Decem-Pagi* (Tarquinopol), leur chef-lieu. Les antiquités qu'on a découvertes dans l'île de Tripoli, sur les territoires de Guermange, d'Assenoncourt et d'Alteville, ainsi que la voie qui conduisait à Dieuze en traversant l'étang de Lindre, ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu autrefois des *pagi* dans ces localités, et l'on parviendrait à retrouver l'emplacement de tous les autres en faisant quelques fouilles, soit dans l'étang, soit sur le bord des voies romaines qui, au nombre de cinq, rayonnaient autour de *Decem-Pagi*. L'une d'elles traverse la forêt qui est entre Guermange et Assenoncourt, et vient aboutir à une plaine cultivée dans laquelle sont des traces bien apparentes d'un *vicus* romain. Un monticule s'élève à l'extrémité Est de cette plaine, et naguère on voyait à son sommet quelques débris de murailles que la charrue a renversés et recouverts de terre. Là, sans doute, était le *castellum* du *vicus*, car on y a trouvé des monnaies romaines ainsi que de grands morceaux de granit et de porphyre vert dont le poli était encore bien conservé.

Dans les anciens pieds-terriers du village d'Assenoncourt, on a employé souvent les ex-

pressions : à *Belleville*, devant la ville ou après la ville, pour désigner la situation des champs voisins de l'emplacement du *vicus*, probablement l'un de ceux qui ressortissaient de *Decem-Pagi*, dont il n'est éloigné que de 3 kilom.

A partir de ce point, les traces de la voie romaine disparaissent dans le terrain cultivé, pour se montrer de nouveau dans le bois de Fribourg-l'Evêque. On les retrouve aussi parfois dans les terres du ban de Desseling; mais elles sont très-apparentes le long du chemin qui conduit d'Assenoncourt à Fribourg. Sa direction fait penser que c'était la grande voie militaire de Metz et de Scarpone à Strasbourg. (*Archéologie de la Lorraine.*)

ASSONCOURT, ferme au S.-O. de Remenoville.

ATHIENVILLE. On exploitait autrefois, sur le territoire de cette commune, des carrières de marbre veiné pour tables, manteaux de cheminées, etc. Plusieurs morceaux de ce marbre se voient à l'église de St.-Nicolas-de-Port. Cette assertion, émise par D. Calmet dans sa *Notice*, semble assez invraisemblable, Athienville étant situé sur la limite des marnes du lias et des marnes irrisées.

AULNOY et CRAINCOURT. Les monnaies impériales et les tuiles à rebords qu'on trouve sur le territoire de ces communes, attestent le séjour qu'y ont fait les Romains.

AUTREPIERRE et CERCUEIL, etc. On trouve, à Autrepierre, les premières traces d'une des voies romaines de second ordre qui aboutissaient à Scarpone; cette chaussée, désignée encore sous le nom de *Chemin romain*, passait à Léomont, suivait le sommet des cotteaux jusqu'à Varangéville, traversait le territoire des communes de Lenoncourt et de Cercueil, où elle est encore très-apparente, et, tournant la colline ainsi que le camp romain de Dommartemont, suivait probablement les rives de la Moselle et de la Meurthe jusqu'à Scarpone. (*Archéologie de la Lorraine.*)

AVRAINVILLE. Le 14 juillet 1484, Claude de Villers-le-Prud'homme obtint du duc René II de réédifier au lieu d'Avrainville une tour, un four et un moulin, avec déclaration que les habitants desdits bâtiments, au nombre de trois ménages, seraient exempts de toute imposition. Ce Claude de Villers-le-Prud'homme descen-

dait de Pierresson dit le Prud'homme, qui était propriétaire à Avrainville en 1314. Mais depuis lors, comme il est dit dans le décret de René, la guerre et la mortalité qui régnaient dans ce lieu ayant fait périr ou s'absenter les hommes et femmes qui y demeuraient jadis, il y avait nécessité de rappeler quelques habitants par le privilège que le duc octroyait au seigneur de Villers-le-Prud'homme, à charge pourtant de foi et hommage.

BAINVILLE-SUR-MADON. Dans l'église paroissiale, en avant du sanctuaire, on lit, sur une simple pierre sépulcrale, l'épithaphe suivante d'un frère et d'une sœur de Callot : « Cy gisent Nicolas et Catherine les Callot, fils et fille de nobles conjointz Jean Callot, hérault d'armes à S. A., et de Renée Brunchault, sa fême, lesquels mourent l'un aagé de sept mois et l'autre de six ans, 1611. Dieu leur face mercy. » On remarque encore, dans cette église, un bel autel en bois sculpté, qui vient, dit-on, de la chapelle du palais épiscopal de Toul. Entre les ornements qui le décorent, on distingue surtout l'Agneau immolé, sur le livre fermé de sept sceaux, que l'on voit au milieu du tombeau de l'autel.

BARBAS. Au lieu de : Lettres par St.-Nicolas, lisez : *Lettres par Blâmont.*

BELLEVILLE. Ce village n'est pas à droite, mais à gauche de la Moselle. C'est là qu'est le relai de poste que nous avons indiqué à Marbach.

BELLEVUE. Cette maison de campagne, appartenant aux jésuites du Noviciat de Nancy, avait été acquise par le frère Guyot, qui l'entretenait avec le produit de son eau d'anis, la meilleure des liqueurs connues alors à Nancy.

BELLEVUE. Avant la révolution, dit M. Marquis, on fabriquait, dans cette manufacture, de la terre de pipe et de la faïence très-belle; mais la concurrence des poteries anglaises a été aussi fatale à cette manufacture qu'à celle de St.-Clément : elle a ruiné le propriétaire, qui a été forcé de ne plus travailler qu'en commun.

BÉNESTROFF. Cette commune est allemande et française.

BERMERING. Cette commune est allemande.

BICKENHOLTZ. La carte de l'état-majour

indique, à l'ouest et non loin de cette commune, les ruines d'un ancien village qu'elle nomme *Butzel*.

BIENVILLE-LA-PETITE. Cette commune était, en 1790, du canton d'Einville, district de Lunéville.

BLAMONT. Masson, auteur de *Mémoires sur la Russie* et du poëme des *Helvétiques*, n'est pas né, comme nous l'avons avancé, à Blâmont, département de la Meurthe, mais à Blâmont, dans le pays de Montbéliard.

BLANZEY. Nous avons trouvé, dans un volume d'anciens titres recueillis par le P. Villedomin, cordelier, ce qui suit : « Septembre 1285. Aveu de Jehan, abbé de Ste.-Marie-aux-Bois, qui confesse tenir du sieur Jehan-le-Jaloux et de Maance, sa femme, la moitié du moulin de pierre moulin de Blanzezy et en rendre annuellement 60 sols toulous. » En 1305, ce moulin et d'autres héritages furent donnés par les mêmes aux dames Prêcheresses de Nancy.

BLÉNOD-LES-TOUL. Sur une hauteur qui domine le bourg, M. Dufresne a retrouvé l'emplacement du fort romain; il était en ligne avec ceux du Mont-St.-Michel et de Bagnaux. Il y a recueilli quelques médailles, savoir : un Agrippa, moyen bronze; revers : Mars debout. S.-C.; un Néron, moyen bronze; revers : Fortune de Rome; un Titus, moyen bronze; revers : la Providence; plusieurs Constantin petit bronze; revers : le Soleil conservateur.

BOIS-LE-COMTE. Cette cense était, au commencement du siècle dernier, une maison seigneuriale appartenant à M. de La Vallée de Pimodant. Le *Pouillé du Barrois* (1775), la qualifie de tuilerie jouissant des droits seigneuriaux.

BOUCQ. On trouve fréquemment des médailles romaines sur le territoire de cette commune. M. Dufresne y a recueilli : un Domitien portant, de face, la tête de cet empereur avec cette légende : *imp. c. domit. aug. germ. p. n. t. p. XI*; au revers, Minerve appuyée sur une lance, *Cos. XV. cens. p. p.* Un Adrien en argent, portant, de face, la tête de cet empereur avec cette légende : *Hadrianus aug. cos. III. p. p.*; au revers, l'Égypte personnifiée sous la forme d'une femme couchée tenant un sceptre de la main gauche; on lit à l'exergue : *Aegyptus*. Un Othon portant de face la tête de cet emp-

reur, avec cette légende : *Imp. Otho. Caesar, aug. tri. pot.* ; au revers une femme debout tenant une couronne ; dans le champ, on lit : *S. C.* ; pour légende, *Securitas*. (Note empruntée à la *Revue d'Austrasie*.)

BOUVRON. Vers 1213, l'évêque Renaud de Senlis ayant fait alliance avec le comte de Bar, afin de résister aux bandes d'aventuriers qui désolaient la contrée, mit garnison dans son château de Bouvron. Le duc de Lorraine, feignant de croire que l'évêque ne s'alliait au comte que pour lui faire la guerre, attaqua brusquement le château de Bouvron, le prit et le rasa. (*Histoire de Toul*.)

BOUXIÈRES-AUX-DAMES. Au-dessus de ce village, sur le chemin de Faulx, il existe une petite chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue, dont la fondation, qui date de la fin du XVI^e siècle, est rappelée dans une inscription gothique, assez bien conservée, scellée au mur extérieur ; en voici la reproduction littérale :

Fiacre. Marey. et. Simonette. sa. feme.
Ont. fait. faire. cest. chapelle. pour.
Poser. le. *corpus*. Dni. le. iour. de. la.
Feste. Dieu. en. chatant. *δ. salutaris*.
Hostia. priant. Dieu. pour. leurs.
Ames. parens. icy. vivant. et.
Trépassé. *requiescat. in. pasce. am.*

158Z (1582) I. M. I.

L'église de Bouxières, assise au pied de la montagne, n'offre rien de remarquable : le chœur est gothique et la nef d'une construction assez moderne. Le nouveau château est bâti sur l'emplacement de l'ancien. Il existe, au bas du village, dans un pré, une fontaine d'eau minérale ferrugineuse abondante, et qui paraît avoir été exploitée en 1600 avec succès.

On a trouvé, en défrichant les bois de *Larraz*, appartenant à M. de St.-Aignan, une grande quantité de médailles romaines en billon, à l'effigie de Philippe, Gordien, Antonin, Salomine, Faustine, Julie et Constantin.

On voit, par un arrêté du 19 décembre 1754, que le droit de passage, pour chaque bateau, sous le pont de Bouxières, était d'un franc.

BULIGNY. Tout porte à croire, dit M. Beau lieu, que Buligny (*Beleniacum*) tire son nom de quelque temple consacré, dans ce lieu, au culte d'Apollon (*Belen*).

BURIVILLE. Il y a, dans cette commune, une fontaine en vénération, où beaucoup de personnes viennent pour obtenir la guérison des petits enfants.

CEINTREY. Le premier roi des merciers fut Jean de Maron, le mercier, demeurant à Ceintrey.

CERCUEIL. Les quatre pages supplémentaires envoyées à nos souscripteurs, et dans lesquelles se trouve l'article *Cercueil*, sont destinées à réparer une erreur commise à l'égard des membres de la famille d'Ourches qui, contrairement à ce que nous avions avancé, *descendent de Lambirin d'Ourches*. (Voyez le mot *Ourches*.)

CHAMPEL. La cense de Champel a donné naissance à Erard Bile, le 10 janvier 1610. Jésuite, théologien et mathématicien, il mérita les éloges de Pascal. Le zèle de Bile l'emporta sur l'étude : le désir d'annoncer les vérités évangéliques lui fit entreprendre le voyage d'Amérique ; mais un naufrage fit périr le vaisseau et engloutit le missionnaire.

CHAMPIGNEULES. Il y a près de deux siècles que l'on avait élevé, sur le ruisseau qui sort des gorges de la forêt de Heys, une faïencerie et une papeterie. Cette première fabrique est détruite depuis longtemps, et la papeterie n'a roulé qu'avec une seule cuve jusqu'en 1771. M. Hæner, qui en est devenu propriétaire à cette époque, l'a augmentée successivement, et, en 1789, il y travaillait avec trois cuves. Après l'avoir soutenue sur ce pied jusqu'en l'an V, malgré la défaveur des circonstances, il a été alors forcé de réduire sa fabrication à une seule cuve, qui n'était pas encore toujours occupée. En 1789, l'étranger consommait près de la moitié de ses produits ; mais ce commerce n'a pu se soutenir : à raison 1^o du haut prix de la main-d'œuvre et des matières premières ; 2^o des circonstances qui ont favorisé l'établissement de manufactures rivales sur la rive droite du Rhin, où il n'en existait presque pas avant la révolution. M. Antoine Hæner fils a, malgré des difficultés nombreuses, essayé de donner une impulsion nouvelle à cette belle industrie. (*Statistique de M. Marquis*.)

Il existe maintenant, à Champigneules, une scierie mécanique parfaitement organisée et

alimentée par le même ruisseau qui fait mouvoir la papeterie.

CHATEAU-SALINS. Au mois de juillet 1708, le duc de Bavière, revenant de France pour retourner dans ses états, passa à Château-Salins. Léopold alla le recevoir dans cette ville et lui donna un grand gala auquel furent conviés les officiers français d'un corps d'armée qui se trouvait campé depuis Vic jusqu'à la Sarre. (*Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël.)

CHAVIGNY. Dans la forêt de Chavigny, au milieu d'un petit vallon entouré de roches escarpées, serpente un faible ruisseau connu, dans la contrée, sous le nom de *Bonne-Fontaine*, soit à cause de la fraîcheur et de la limpidité de ses eaux, soit pour quelque propriété curative que leur attribuent les habitants du voisinage. Lors des travaux qui furent exécutés en 1842 pour détourner et encaisser le cours de ce ruisseau, les ouvriers trouvèrent, au-dessus de sa source, un bas-relief de 6 décim. de haut, représentant Hercule *Bibax*. Le héros, dont les épaules sont couvertes de la peau du lion de Némée, semble prêt à s'élancer et appuie fortement son pied sur une pierre de forme ronde. D'une main il saisit ses cheveux, de l'autre il serre contre son ventre un de ces vases diotés que l'on nomme *canthare*, et dont on voit qu'il vient de faire un trop fréquent usage. Hercule est représenté sous les traits d'un homme jeune et imberbe. Le dessin de ce bas-relief est d'un mauvais style, et la sculpture en est très-grossière. Ce bas-relief aura été placé là, dit M. Beaulieu, dans le but de dégoûter le peuple du vin, en lui montrant Hercule vaincu par l'excès de ce breuvage. Quoiqu'il en soit, ajoute-t-il, les Leuks paraissent avoir eu une grande vénération pour cette image, car on a recueilli plus de quatre-vingt pièces de monnaies impériales en bronze, d'époques et de modules divers, dans la *Bonne-Fontaine*, où elles avaient, sans doute, été jetées en offrande au dieu. On y a également trouvé de nombreux fragments de poterie romaine. (*Archéologie de la Lorraine*.)

CLAIRLIEU. Nous avons déjà, à l'article *Bosserville*, relevé une erreur qui se trouve dans le *Guide du voyageur en France*; nous devons en signaler une autre commise par l'auteur

de la *Notice sur les anciennes imprimeries*. Clairlieu, dit-il, était un village où les ducs de Lorraine avaient un château!

CLÈMERY. Le territoire de cette commune était traversé par une des voies romaines qui aboutissaient à Scarpone.

COURCELLES. A la page 127, 1.^{re} colonne, ligne 41.^e, au lieu de *un* héritage, lisez : *un* héritage.

COUR-SAUVAGE. Il est à remarquer, dit M. Marchal dans son *Histoire de Lunéville*, que la Cour-Sauvage, où est située la cure de Lunéville, porte le nom des comtes Sauvage du Rhin. Un de ces comtes, templier puissant, se rendit à Mayence avec vingt de ses chevaliers bien armés, pour défendre l'ordre dans une assemblée convoquée par l'archevêque de cette ville. Il existe un acte de reprises pour la maison-fief de la Cour-Sauvage, daté de 1664.

CRÉVIC. Il y a, sur le territoire de cette commune, une fontaine près de laquelle est une grotte renfermant une statue de la Sainte-Vierge. On s'y rend par dévotion et on y puise de l'eau pour les malades.

CUITE-FÈVE. Cette cense, à laquelle il donne le nom latin de *Cocta-Faba*, était, dit le *Pouillé du diocèse de Toul*, une métairie aux chevaliers de Malte.

DABO. « J'ai vu, dit M. le docteur Marchal, sur la façade d'une maison nouvellement construite près de Dabo, un bas-relief en saillie représentant un chat ou un tigre grossièrement sculpté. M. Klein, curé de Dabo, m'apprit que, sur cette même pierre, se trouvait naguère une autre sculpture représentant un homme revêtu d'une espèce de *sagum*, à genoux devant l'animal, les mains jointes et élevées. La propriétaire de la maison, femme superstitieuse, encore imbuë de la crainte des sorciers, s'imaginant que l'image de cet homme à genoux devant un chat pourrait avoir une maligne influence sur sa maison, l'a fait enlever par un tailleur de pierres. Ce monument est très-ancien : M. Beaulieu le regarde comme un reste du culte de Bacchus. »

En faisant des fouilles, il y a quelques années, territoire de Dabo, sur l'emplacement occupé par les ruines de l'ancien château, on a trouvé une petite caisse en bois de chêne, d'environ 2 décimètres de longueur sur sept

de largeur, renfermant un verre dont la contenance peut être de 4 décilitres. Ce verre, quoique calciné, est d'une conservation parfaite : sur les bords est peinte une couronne de pensées en émail de faïence ordinaire, dont les couleurs sont encore très-vives ; sur l'une des faces est un écusson entouré de feuilles de lauriers, dont la couleur verte est très-belle ; au milieu de cet écusson est écrit, en allemand gothique, le nom de *Salomé*, et, plus bas, le millésime 1334. Le reste du contour du verre représente une chasse au cerf, aussi peinte en émail : on y voit un chasseur armé d'un couteau de chasse, son chien et deux cerfs. Ce morceau curieux a été donné à M. Derousseau, l'un des actionnaires de la compagnie des verreries de St.-Quirin. (Note communiquée par M. Limont, greffier du tribunal de Vic.)

DELME. Le second volume de l'*Archéologie de la Lorraine* renferme de curieux détails qui se rattachent à l'histoire de cette commune. Le mont Delme, par sa position isolée, sa proximité d'une voie romaine, et sa situation à distance à peu près égale de *Divodurum* et de *Decem-Pagi*, fut choisi par les Romains pour l'établissement d'une station militaire ou lieu d'étape qu'ils fortifièrent avec soin, et qui pouvait d'ailleurs être promptement secouru par les troupes du camp de Tincry. Une immense quantité de briques et de fragments de tuiles à rebords, épars à la surface du sol, font reconnaître facilement l'emplacement qu'occupait cette station. Des coupes verticales ou des pentes fortement inclinées en défendaient l'abord sur tous les points, excepté au sud-ouest, où la charrue n'a pas encore fait disparaître la double ligne de retranchements en terrasse qui complétait l'enceinte. En en défrichant quelques portions, on a trouvé plusieurs pointes de flèches barbelées ; elles sont en bronze, très-petites, et travaillées avec une élégance et une recherche qu'on apportait rarement à la confection de ces sortes d'armes. Mais on ne trouve sur le mont Delme la trace d'aucun édifice monumental. L'hypogée de la station était au dehors, à l'est, sur le revers de la montagne. On y découvrit, il y a trois ans, un grand nombre d'ossements gisant à une faible profondeur. A côté d'eux étaient des fragments de vases et divers objets antiques en cuivre, comme fibu-

les, ornements de ceinturon, plaques rondes incrustées d'émaux de diverses couleurs, etc. On trouve fréquemment aussi, sur le mont Delme, des monnaies romaines, en argent, en grand et en moyen bronze ; celles en petit bronze y sont rares. Par une conséquence de sa position, ajoute M. Beaulieu, Delme devait être non-seulement station militaire, mais aussi le chef-lieu de nombreuses bourgades. Au sortir d'*Ad Duodecimum*, et sur la droite de la route actuelle, on voyait encore, en 1740, des parties bien conservées de la voie antique, qui ont disparu depuis cette époque.

DENEUVRE. On lit dans la *Chronique* du moine Richer, qui écrivait au XIII^e siècle : « Or, un certain religieux de Senone, nommé Hugues, gouverna le prieuré de Deneuvre vingt ans et plus, et l'environna de murs, en la closture desquels il y laissa place pour un estang, un moulin, un four et une chapelle, qu'on dedia à Ste Catherine, Lesquelles choses l'ay entierement construites et basties, moy étant prieur dudit lieu. Or Hugues fit bastir audit lieu des chambres assez bien accomodées et habitables.... »

DIEUZE. Les salines nationales, dit M. Marquis, ont été, de tout temps, administrées pour le compte du gouvernement ; jusqu'en 1792, cette administration avait fait partie de la ferme générale, qui les exploitait, soit directement par ses agents, soit par des sous-fermiers ou entrepreneurs. A cette époque, elles furent confiées à une régie locale, sous la surveillance du ministre des contributions publiques, et successivement sous celle de la commission des revenus nationaux et de la régie de l'enregistrement.

En l'an VI, le Directoire exécutif les afferma, avec celles du Doubs, du Jura, du Mont-Blanc, de la Haute-Saône, de la Moselle et du Bas-Rhin ; et cette ferme prit le nom de *Bail des salines de l'Est* ; mais, par arrêté des consuls, du 13 prairial an VIII, le bail fut résilié et converti en régie intéressée. Dans cette nouvelle organisation, il y avait trois régisseurs généraux dont les bureaux étaient à Paris. Les salines étaient distinguées en plusieurs divisions particulières. Celles de la Meurthe appartenaient à la première division. Un directeur administrait immédiatement les salines de cha-

que division ; celui de la première était fixé à Dieuze. Chaque saline était régie par un agent en chef qui avait sous ses ordres les différents employés et ouvriers nécessaires, tant au service intérieur qu'au service extérieur.

DOMBASLE. On a découvert récemment, dans les fouilles d'une cave en construction, à peu près à la profondeur d'un mètre, trois squelettes humains, et à leurs côtés trois sabres bien conservés, dont les lames ont 30 centimètres de longueur. On a trouvé, dans le même lieu, plusieurs vases en terre de grès d'une forme élégante et curieuse, et d'autres armes beaucoup plus longues que les premières, mais fort étroites et à double tranchant. On avait déjà découvert, à peu près dans le même lieu, un sarcophage en maçonnerie solide renfermant un squelette d'une taille gigantesque. On croit que ces antiquités remontent à l'époque d'une bataille qui a eu lieu sur le plateau qui domine, au sud-est, le confluent du Sanon et de la Meurthe.

DOMMARTIN-LES-TOUL. Ce village est plus ancien que nous ne l'avons indiqué, puisque son église fut consacrée par l'évêque Dodon, qui vivait vers l'an 700.

EICH. Dans un titre du 18 mars 1726, les deux Eich sont appelées « les métairies et fief d'Eychen. »

ETREVAL. Voici ce que dit D. Calmet de la statue en pierre trouvée dans la grotte souterraine du château d'Etrevail : « Cette statue, posée sur un piédestal, haute d'environ un pied et demi, est mutilée et sans tête. Elle est montée à califourchon sur un bélier, et elle est nue depuis le nombril jusqu'à la tête : on croit que c'est la figure de Bacchus. On voit auprès de la figure, une espèce de bouteille, ce qui confirme la conjecture que c'est un Bacchus. »

FALLOUARD. En 1227, le duc Mathieu fit donation à l'abbaye de Clairlieu du moulin de Fallouard, sous Lemainville, appartenant aujourd'hui à M. Charles Châtel, meunier à Vézelize. Cette donation fut confirmée, en 1250, par Odette ou Adeline, comtesse de Linange.

FAULX. Au-dessus du portail de l'église actuelle de ce village, on voit dans une niche ovale, bizarrement rajustée, un *Ecce Homo*

gotbique, de taille moyenne, seul débris qui rappelle l'ancienne église placée jadis entre Faulx-St.-Pierre et Faulx-St.-Etienne,

FÉNÉTRANGE. A la page 184, avant-dernière ligne de la première colonne, au lieu de 1636, lisez : 1336.

FOUG. Nous ajoutons ce qui suit aux notes qui concernent le souterrain de Foug. Ce souterrain pouvait être évité en tournant le coteau dans lequel il est percé et en franchissant le faite de la Meuse à la Moselle, par le col du Val-de-l'Ane, découvert par Vauban, un jour qu'étant en garnison à Toul comme capitaine, il chassait dans les bois de Foug. Vauban se souvint de cette circonstance lorsqu'il s'occupait de fortifier Toul, et comme il joignait à de hautes vues militaires le désir de rechercher tout ce qui pouvait améliorer la prospérité du pays où il faisait des travaux, comme aussi il recherchait toujours le moyen d'amener économiquement les matériaux à pied-d'œuvre, il fit étudier le moyen d'amener par le col du Val-de-l'Ane, eaux de la Meurthe à la place de Toul au moyen d'un canal dont le plan existe au bureau du génie, et que le canal de la Marne au Rhin est venu réaliser d'une manière gigantesque. Ce dernier canal n'est pas passé par le col du Val-de-l'Ane, parce que l'allongement qui en fut résulté et la dépense d'une longue et fort large tranchée nécessaire par ce point, ont décidé l'administration des ponts et chaussées à adopter le passage sous la côte de Foug.

En 1537, le roi Henri II établit entre Foug et Void un camp de 8,000 hommes de pied et de 800 chevaux, destiné à arrêter les troupes impériales qui ravageaient la province.

FOULCREY. On a ouvert, sur une hauteur, au sud de ce village, en 1838, de très-anciennes tombes à pierre couvertes de terre, alignées, longues chacune d'un mètre 60 centimètres, et larges d'environ 80 centimètres, entourées de pierres plates, minces, dressées, placées les unes près des autres de manière à former un carré long, et plantées verticalement en terre : le couvercle du tombeau était en pierre brute assez grande pour le recouvrir, couchée et appuyée sur les autres ; au-dessous de cette pierre étaient des squelettes dont les os tombaient en poussière. On a trouvé aussi, à Foulcrey, un grand nombre de pièces d'or fort

anciennes. (Note de M. le docteur Marchal.)

FRANCS (Les). Avant 1712, les Francs étaient divisés en *Haute* et *Basse*; c'était une seigneurie appartenant au domaine. Elle était alors engagée à Henri de Silly, de Jeandelincourt, qui avait ses officiers pour exercer la justice dont les appels allaient au bailliage de Nomeny. La *Basse-Franc* est entièrement détruite; la *Haute* appartient à M. Gouy, de Nancy.

FRAQUELFING. M. Friant, habitant de cette commune, en creusant dans son jardin, découvrit un massif très-étendu de ciment rouge romain, formé de chaux et de briques concassées. Ce massif recouvrait un pavé formé de larges briques et reposant, par chacun de leurs angles, sur de petits piliers carrés formés de briques superposées. Les larges briques formaient une voûte plate soutenue par tous ces petits piliers et élevée d'un pied au-dessus de leur base. On y a aussi trouvé des tuyaux quadrangulaires en terre cuite et percés d'ouvertures sur leurs côtés, des parements de murailles, dont l'une était ouverte par une porte ceinturée. Était-ce un four de verrerie ou un séchoir à blé? C'est ce qu'on ne peut déterminer d'une manière précise; néanmoins, on a trouvé, sous cette voûte, des cendres, du charbon et des morceaux de calices en verre blancâtre, peu transparent et ressemblant à de l'opale. Au reste, toute cette construction n'a pas été mise à découvert: le propriétaire en a retiré une immense quantité de larges briques qui lui ont servi à paver sa cuisine. On y a trouvé aussi des tuiles à rebords. (Note de M. le docteur Marchal.)

FRÉMÉNIL. Ce village que D. Calmet appelle aussi *Fouménil*, *Fratrum mansile*, fut d'abord annexe de Mignéville; M. de Bissy, évêque de Toul, l'unit à la paroisse de Bénaménil, le 22 octobre 1696.

GERMINVILLE. Le hameau que nous avons désigné sous ce nom s'appelle *Héminville*.

GIMEY (GIMÉES ou GIMETS). En 1842, des ouvriers, en défrichant le bois des Gimées, où l'on rencontre fréquemment des débris de tuiles romaines, ont rencontré, parmi de ces débris mêlés avec du charbon et de la cendre, un bloc de pierre sur une face duquel

sont sculptés en relief deux enfants au maillot, couchés côte à côte dans une espèce de berceau: leur longueur peut être de 30 à 36 centimètres. Après avoir bien examiné ce monument, posé sur un massif de pierres qu'on n'a point extraites, M. l'abbé Garo, curé de Sexey-aux-Forges, à qui nous devons cette note, a cru y remarquer le style bysantin, d'après le peu d'ornements qu'on y voit. Ce monument remonte-t-il au Bas-Empire? aurait-il donné son nom à la localité? Ces appellations modernes: *les Gimées* ou *Gimets*, *bois des Gimées*, *ferme des Gimées*, toujours au pluriel dans le langage vulgaire aussi bien que dans les actes notariés ou de la mairie, viennent-ils de *gemini* (les jumeaux)? Ce nom se serait-il conservé parmi les habitants du pays? se serait-il corrompu en traversant les époques mérovingienne, carlovingienne et du moyen-âge? ensuite ce monument aurait-il été oublié plus tard tandis que le nom se serait conservé? Serait-ce une allusion à l'histoire de Romulus et de Rémus? une image de dieux Lares? aurait-il été élevé pour perpétuer le souvenir d'enfants égarés et échappés à la voracité des bêtes féroces? Il est difficile de trancher cette question.

La chapelle de la ferme des Gimées, où l'on disait encore la messe il y a quinze ans, est dédiée à saint Christophe; cette chapelle, avec un autel simple, est surmontée par un appartement qu'habitait autrefois le propriétaire. Dans chaque angle de l'intérieur de l'édifice se trouvent des piliers terminés par des pilastres auxquels s'appuyaient des nervures d'une voûte qui n'existe plus. Derrière l'autel on remarque une fenêtre murée portant encore, à l'extérieur, quelques restes de vitrage et des découpures gothiques en pierre, à feuilles de trèfle et à rosaces, dans le goût du XIV^e siècle. Autour de cette chapelle on trouve quantité de débris et de tuiles. On a découvert, il y a quelques années, non loin des habitations actuelles, de larges piliers, un âtre de foyer, des cendres et un fer à cheval. On croit avoir remarqué des voûtes de caves. Il existe, à la ferme des Gimées, une très-vaste citerne voûtée. On y a découvert encore, entr'autres objets curieux, une paire de ciseaux formés de deux lames opposées et réunies par un petit arc d'acier, de

manière que, pour s'en servir, on était obligé de presser sur chacune d'elles. M. le docteur Marchal, de Lorquin, possède aussi, trouvée dans ce lieu, une clé : c'est une tige de fer recourbée en crochet et surmontée d'un anneau.

Avant la révolution, la ferme des Gimées appartenait à l'abbaye de Clairlieu, qui recevait du fermier 400 livres de Lorraine et un porc gras par année.

GIVRICOURT. Cette commune est allemande.

GUINZELING. Cette commune est allemande et française.

GYE. Lors de la construction du chemin n.° 4, de Toul à Colombey, M. Christophe, agent-voyer, à qui nous devons ces renseignements, a remarqué, sur le territoire de cette commune, la manière de construire les chaussées romaines. La construction se compose de quatre couches, presque de maçonnerie, la première (le *statumen*), ou fondement du chemin, se fait avec une couche de mortier de chaux de 0,03 d'épaisseur, et de pierres plates de 0,30 d'épaisseur, jointes entre elles par un ciment très-dur. Le *rudus*, ou la seconde couche, est une espèce de carré en maçonnerie de blocage, consistant en un mortier mélangé de pierres et de fragments de tuiles et briques. On bat fortement ce corrois, qu'on réduit à 1,30 d'épaisseur. Le *nucleus*, ou la troisième couche, est un mélange de chaux, de craie et de terre franche battues et corroyées ensemble. Son épaisseur varie de 0,12 à 0,15 jusqu'à 0,33. Le *suprum dorsum*, c'est-à-dire le dos de la chaussée, se compose de grandes pierres plates de 0,20 de hauteur sur 0,08 à 0,10 d'épaisseur.

HAMONRUS, moulin sur le ban de Limey. C'était anciennement un prieuré, puis un ermitage dépendant de la manse conventuelle de St.-Mansuy.

HATTIGNY. On lit sur une dalle du pavé du chœur de l'église de cette commune, l'inscription suivante : « † Cy gist Dorothee White damoysselle angloise fille de Jean Lottroth chevalier et seigneur de Dunster le château en la conté de Sommersetshill et femme d'Homphry White d'Huttentall gentilhomme et seigneur de Chinckfort Paulet en la conté d'Essex qui trépassa le 27 juillet 1607. Priez Dieu pour son

âme. » Les caractères de cette inscription sont presque effacés. (Note de M. le docteur Marchal.)

HEILLECOURT. Angelrame, évêque de Metz, donna à l'abbaye de Gorze, en 770, le village d'Heillecourt (*Haldulfocurtis*).

HÉMING. On voit, dans ce village, une tour carrée détachée de l'église; le millésime est de 1628; ses fenêtres sont ogives et à compartiments gothiques. Cette tour appartenait, sans aucun doute, à un édifice qui n'existe plus.

HESSE. Le tombeau de sainte Sirberge, sœur du pape Léon IX, existe encore : c'est une grande pierre carrée placée dans le cimetière, près de l'église, et sur laquelle est taillée en relief une couronne ducale fleuronnée et surmontant un écusson. Elle porte une inscription récente; il paraît qu'on s'en est servi, il y a peu d'années, pour recouvrir la fosse d'un habitant de la commune; elle semble ne pas avoir originellement porté d'inscription. A l'une des extrémités de cette pierre, on a planté une croix, aussi en pierre, et portant la même sculpture.

Dans l'intérieur de l'église de Hesse est une corniche très-curieuse, supportée par des arcades en plein cintre, que soutiennent de petits piliers assez massifs; son soubassement est chargé de figures plus ou moins bizarres, de démons, d'animaux, etc.; on y remarque des corps mêlés, des corps d'animaux surmontés de têtes humaines, et, entr'autres, une figure d'homme dévoré par des serpents. Les autels sont en bois; leur couronnement est supporté par des colonnes torses d'un travail assez remarquable. Le style du chœur de l'église est le roman du VIII^e siècle; la plupart des piliers sont anguleux et en faisceaux; les arcades en plein cintre, ainsi que le couronnement des fenêtres; la nef, et surtout les étages supérieurs, paraissent d'une construction plus récente, on y voit déjà paraître le style ogival. Cette église renferme un bénitier qui porte le millésime de 1608. (Note de M. le docteur Marchal.)

HEYS. En 898, le roi Zwentibold étant venu à Toul, donna à l'évêque Ludelme, pour son joyeux avènement, une partie des bois de Heys, libre de tout cens, avec le droit de chasse.

HOUEMONT. La chapelle est très-ancienne, mais n'a rien de remarquable que sa porte en ogives et une statue aussi fort ancienne. Sur le territoire de cette commune est un terrain qui porte le nom de *Champ-des-Morts*, parce qu'autrefois, selon la tradition, on y enterrait les pestiférés.

HUNSKIRICH et INSMING. Ces deux communes sont allemandes.

INSVILLER. Cette commune est allemande et française.

JAILLON. On a trouvé récemment, en creusant sur l'emplacement du camp de Jaillon, plusieurs clés romaines en bronze, un coin et une flèche à barbe de même métal.

LA BORDE. La ferme de ce nom, située sur le territoire de Nomeny, existait déjà à la fin du XVI^e siècle. Au commencement du XVII^e, elle appartenait à Jean Fourier, frère du B. P. Fourier.

LA BREHEUX. Cette cense est sur le territoire de Lafrimbolle et non sur celui de Bertrichamps.

LA FORÊT. Au lieu de « cense au sud de Bertrambois », lisez *hameau touchant Bertrambois*.

LA FORGE. On a trouvé, sur la hauteur où cette cense est bâtie, territoire d'Inling, des cercueils en pierre contenant des ossements.

LAGNEY et LUCEY. Le 12 janvier 1343, Henri IV, comte de Bar, rétrocéda au chapitre de la cathédrale de Toul, moyennant 3,000 livres de vieux petits tournois, payés comptant, les villages de Lagny et de Lucey, avec tout ce qu'il y possédait de haute, moyenne et basse justice, juridiction, serfs des deux sexes, profits, émoluments, rentes, cens, redevances en vin, blé, argent, cire, chapons et gelines, terres, prés, vignes, fours, moulins, eaux, bois, corvées de râteau, de faucille et de char-rue, en fiefs, hommages et arrière-fiefs. (Archives de la cathédrale de Toul.)

Vers 1609, les habitants de Lagny changèrent tous mutuellement de biens et de femmes. Les chanoines de Toul, leurs seigneurs, eurent beaucoup de peine pour les faire rentrer dans le devoir.

Le village de Lagny n'est pas dans une plaine, mais sur la base d'une côte, au pied de

laquelle coulent les ruisseaux des Grands-Prés et du Terrouin.

LAMATH. S'il faut en croire la tradition, ce village aurait été détruit par les Suédois au XVII^e siècle, ce que semble confirmer la découverte faite, à une petite profondeur du sol, de plusieurs cadavres et de fondements d'habitations. Quelques habitants, échappés, dit-on, au double fléau de la guerre et de la peste, rebâtirent et repeuplèrent à la longue le village actuel.

LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG. Au nord-ouest et tout près de ce village, se trouve un coteau formant un pic naturel, isolé des chaînes des côtes voisines et qui se nomme Romont (*mons romanus*). Le sommet et la base de ce coteau doivent avoir été couverts de constructions romaines, car le sol est tout semé de tuileaux, de poteries et autres débris de cette époque.

LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN. Voici quelques renseignements sur un homme extraordinaire qui est né dans cette commune, et a fait l'admiration de toute l'Europe; il est mort en 1842. Louis Jacques était issu, en 1798, de parents de taille moyenne; il grandit jusqu'à l'âge de 25 ans. Il avait 6 pieds 11 pouces 10 lignes (2 mètres 33 centimètres); la grosseur de son corps répondait à sa haute taille: il pesait 322 livres; son pouce couvrait un vieil écu de six francs; sa main était large et sa force athlétique; il pouvait aisément saisir des objets placés à 11 pieds de hauteur. M. le docteur Marchal, qui nous a transmis cette note, a fait, en carton, le squelette de ce géant, d'après les dimensions prises sur son cadavre.

LA VALETTE. En faisant des fouilles à La Valette, il y a quelques années, pour construire une maison, on a découvert un conduit souterrain se dirigeant vers la forêt dite le Freywald, il était d'une largeur d'environ 80 centimètres et d'une hauteur de 1 mètre 50 cent. Sa construction paraissait remonter à plusieurs siècles; mais on ignore où il aboutissait, car la maison nouvelle a été construite à son ouverture même. Il est probable, cependant que c'était une communication aboutissant des anciennes constructions du Freywald au Chemin des Princes, qui se trouve tout près.

LA VERMILLIÈRE. Cette métairie fut déclarée franche, par le duc Antoine, le 16 novembre 1528, et érigée en haute justice par Léopold, le 14 novembre 1714, en faveur de M.^{me} Dufour, veuve de M. le président de l'Escu. Elle était possédée, vers le milieu du siècle dernier, par M. le marquis de Ville-sur-Ilion.

LE MONTET. Il fut donné, par le duc Antoine, en 1527, à Jean Geoffroy, son médecin. La chapelle, dédiée à sainte Valérienne, invoquée pour les enfants rachitiques, fut détruite pendant la révolution. Elle conserve encore son clocher. La statue de la sainte, devenue, par achat, la propriété d'un habitant de Vandœuvre, est encore visitée aujourd'hui dans la maison du propriétaire, par un grand nombre de personnes, même de contrées assez éloignées. La vue du *Montayt* a été gravée par Perelle, d'après Israël Sylvestre.

LE MONTHEU. Il en est question dans un acte de reprises daté de 1298. Cette localité, qui était sans doute autrefois plus considérable, fut cédée à la France, en 1661, pour l'établissement de la route de Metz en Alsace.

LÉNING. Cette commune est allemande.

LE RECLUS. Cet ermitage, devenu propriété particulière, n'a conservé, de son ancienne destination, qu'un clocher.

LE SAURUPT. La cense de *Saurupt-la-Neuve* est qualifiée de fief par Durival. Quant à l'ancien *Solrupt*, appelé aussi *Sorry*, ses dépendances étaient considérables : le duc Antoine y avait joint, en faveur de son épouse, 300 jours de terre, pour que ce domaine touchât à la ville. En 1312, Hue de Lorraine, fils du duc Thiébaud, se démit, en faveur du duc Ferry, de tous ses droits à la succession paternelle, moyennant la cession de la maison de *Sauzures* ou *Saurupt*. Le 17 décembre 1633, Louis Joly, gouverneur d'Épinal, fournit son dénombrement pour la cense de *Solrupt*.

LE SAUVOIS. On donnait généralement ce nom, dit Durival, à un canton du ban de Nancy, où il y avait plusieurs maisons de plaisance; celle de M. Cueillet de Bèy était la plus considérable.

LES-MÉNILS. A la page 294, 24.^e ligne, au lieu de *Geminville*, lisez HÉMINVILLE.

LHOR. Cette commune est allemande.

LORQUIN. Les notes archéologiques sur

cette commune, présentées par nous comme venant de M. le curé de Lorquin, appartiennent à M. le docteur Marchal, à qui nous sommes redevable d'un grand nombre d'autres notes curieuses. M. Marchal possède une belle et nombreuse collection d'antiquités trouvées dans le pays : statues, armes anciennes; de géologie, de fossiles, d'anatomie humaine et comparée où figurent des monstruosité rares.

LOSTROFF. Cette commune est allemande et française.

LOUDREFING. Cette commune est allemande.

LUDRES. A l'article de cette commune, notre impartialité, autant que le désir de faire connaître un événement resté très-populaire dans la province, et que la tradition a environné de circonstances plus ou moins exagérées ou mensongères, nous avaient fait un devoir de publier le célèbre arrêt rendu par le bailliage de Nancy et confirmé par la cour, séante en la même ville (chambre des enquêtes), contre le sieur Jean-Baptiste Marchal, curé de Ludres, en date du 1^{er} août 1757.

Les principales dispositions de cet arrêt avaient été imprimées dans la *Jurisprudence des tribunaux de Lorraine* par M. Guillaume de Rogéville. Nous n'avions rien publié qui ne fût connu de tout le monde : mais la publication de cette pièce judiciaire, sans les deux documents historiques qui nous sont parvenus, et que nous donnons dans cette note, semblaient laisser préjuger notre opinion sur la condamnation de l'infortuné curé.

Simple historien, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs *les pièces connues* de ce lamentable procès; de cette manière, chacun restera libre de se ranger du côté des juges qui ont condamné l'abbé Marchal, ou bien de ne voir dans cet ecclésiastique qu'une victime d'une accusation puissante et haineuse, trop bien servie par le faux témoignage. A l'époque de 1757, le parlement lorrain, dans l'affaire du curé de Ludres, pas plus que le parlement de Toulouse dans le procès de Calas (1762), ne peut prétendre à l'infailibilité de ses décisions. Qui sait? Il n'a peut-être manqué à la réhabilitation juridique de Jean-Baptiste Marchal qu'un Elie de Beaumont, un Loiseau de Maléon et surtout un Voltaire!

Jurisdiction ecclésiastique en matière criminelle, revendiquée au bailliage de Nancy par le promoteur général du diocèse de Toul, en l'année 1757.

Vu par la cour la requête à elle présentée par M. Brice Thomas Tardif, promoteur général du diocèse de Toul, expositive qu'au moment qu'il a été informé que M. Jean-Baptiste Marchal, prêtre du même diocèse, cy-devant curé de Ludres, avait été arrêté et constitué dans les prisons criminelles du Palais, le 13 du courant, en vertu d'un décret de prise de corps décerné par le bailliage de Nancy, et qu'à la diligence du procureur du roy il s'instruisoit une procédure extraordinaire contre ledit Marchal, il a donné sa requête au même bailliage, par laquelle il a exposé que suivant le droit canon, la disposition du droit commun dans toutes les matières canoniques, celle des ordonnances de l'État qui maintiennent les ecclésiastiques dans les privilèges de leur ordre, un prêtre accusé doit être remis à son évêque et jugé par le juge d'église; que les ordonnances du duc Antoine, du 10 avril 1510, et celle du grand-duc Charles, du 7 may 1576, décident formellement le cas; qu'il y est voulu formellement par la première que si aucuns gens d'église ou de religion commettent blasphèmes énormes et énormes délits, qu'il soit pris par ses officiers et incontinent rendu à leur évêque et prélat. Que dans la seconde on trouve ces termes..... Et pour ce que les personnes ecclésiastiques sous couleur de leurs privilèges et qu'ils ne soient sujets pardevant nos justices, pourroient faire et commettre choses contrariantes à notre volonté, voulons, nous plaît et ordonnons par cette qu'ils puissent être pris et appréhendés au corps par lesdits temporels, sauf à les rendre à leur prélat en cas qu'ils soient requettés, et ou ils ne le seroient dans le temps de dix jours après leur appréhension, qu'il soit loisible auxdits juges de dresser en ce cas le procès nécessaire.... Ces ordonnances sont conformes aux saints canons, on peut y recourir à ce sujet. Le chapitre *extra de judiciis*, la coutume générale de Lorraine loin de déroger à ces loix, les a adopté et cimenté dans les articles 2 et 3 du

titre premier. L'ordonnance de 1707 n'a pas innové, elle a au contraire ordonné l'exécution des anciennes. Il y a plus, par ledit interprétatif du 18 novembre 1710, le duc Léopold, de concert avec le souverain pontife, déclara anéantis tous usages antérieurs qui s'étaient glissés en Lorraine pendant la possession de la France, pour ordonner l'exécution des anciens édits et ordonnances. Cet édit est consigné dans les greffes de la cour. Il n'est donc rien en Lorraine qui ait pu anéantir les décisions des ducs Antoine et Charles III, renouvelées en 1710. En conséquence de ces principes, le suppliant a revendiqué M. Marchal, dans les dix jours, puisque sa requête est du 20 du courant. Cependant, contre son attente, sentence est intervenue le 22, qui l'a déclaré sans qualité et l'a débouté des fins de sa requête. Dans ces circonstances, il est obligé d'en interjetter appel pour le maintien de la juridiction ecclésiastique. Pour obtenir la réformation de cette sentence, il observera qu'il est deux puissances qui ont chacune leurs limites; elles sont fixées par les saints canons et les loix de l'État. Les tribunaux se gardèrent dans tous les temps de les enfreindre. icy, ces bornes sont marquées par les ordonnances des ducs Antoine et Charles. Les tribunaux séculiers peuvent appréhender au corps les ecclésiastiques délinquants, mais en même temps ils sont tenus de les remettre à leur prélat, lorsqu'ils sont requettés. Au cas présent la requête a été faite dans le temps prescrit par les ordonnances, rien donc n'en doit arrêter l'exécution et par conséquent la remise de l'accusé. Le bailliage n'a pu se fonder, et la cour sous très-humble respect ne pourroit le faire sous prétexte que la Lorraine est pays d'usage: 1.^o parce que l'usage ne peut avoir lieu que lorsqu'il n'y a pas de loix précises; qu'au cas particulier la loi réitérée porte ce que l'on vient de citer, et que toute pratique contraire à la loy est plutôt un abus qu'un usage, *non usus sed corruptela, etiam si per mille annos duraverit usus, semper clamat lex, semper vigilat.* 2.^o Pour admettre que l'on pourroit déroger à une loy, il faudrait une pratique journalière, une forme constante et qui eût subsisté uniformément pendant un temps plus qu'immémorial; il en est bien différemment dans les circonstances présentes. La

jurisdiction ecclésiastique émanée des saints canons, adoptée par les souverains en 1510 et 1576, a été remise dans toute sa vigueur par l'ordonnance de 1707, et l'édit du duc Léopold de 1710. Depuis ce temps aucun cas contraire ne s'est pas présenté que dans deux ou trois actes où il y a eu pratique contraire. Ces actes solitaires, rares, secrets, n'auroient pu énerver ces loix et n'ont pu y donner atteinte sans une contravention qui donne lieu à la réformation du jugement. Ce n'est pas qu'on avoue que ces cas soient arrivés depuis 1710. Tout au contraire on pose en fait que dans tous les cas, dans tous les temps, ces ordonnances ont été exécutées en Lorraine. Le bailliage, pour soutenir son jugement, se retrancheroit mal à propos sur ce que, suivant les loix, il s'agit d'un cas privilégié; les deux anciennes ordonnances parlent de blasphèmes. C'est un crime de lèse-majesté divine, il n'en fut jamais de plus privilégiés. Il y a plus, on ne pouvoit laisser d'équivoque, et pour faire voir que tous crimes quels ils soient sont compris, la loy ajoute... Et énormes délits. Le mot... dans cette occasion est évidemment disjonctif et non pas copulatif, il est en addition et comprend les autres énormes délits que la pudeur peut-être ou la politique ne vouloit pas nommer, et aucun énorme délit n'est excepté, donc de quelque énorme délit un ecclésiastique soit accusé, il ne peut être refusé à la jurisdiction ecclésiastique lorsqu'elle le requette. En un mot, les tribunaux séculiers suivant la loy n'ont droit de faire le procès aux ecclésiastiques pour énormes délits que lorsqu'il n'y a pas de revendication. Peut-être que le bailliage a prétendu fonder sa sentence en déclarant le suppliant sans qualité sous prétexte que la commission du promoteur général n'est pas enregistrée en Lorraine. Cette objection n'est pas proposable. En effet c'est un principe que l'on ne peut dans quelque état ce seroit consulter que les loix ou l'usage. La Lorraine ne peut être d'un autre genre. Or 1.° jamais en Lorraine aucune loy, aucun édit, aucune ordonnance ou arrêt n'a restreint M. l'évêque de Toul à faire registrer dans les bailliages ou à la cour les commissions de ses promoteur et official, du moins aucune n'a été ny publiée ny notifiée et ne se trouve dans le recueil des

édits, ordonnances et règlements, imprimé avec soin. On peut donc dire qu'il n'y a point de loix. 2.° A défaut de loix, si on consulte l'usage, il décide contre l'objection du bailliage. On a vu à St.-Diez, dans Nancy même, sous les yeux de la cour, les officiaux et promoteurs agir dans le sein de l'Etat, requérir *parcatis*, l'obtenir sans qu'on ait jamais prétendu un défaut de qualité. Il y a plus, on a vu les procureurs du roy, les procureurs généraux même pour affaire du sein de l'Etat requérir l'official de Toul, il y a donc eu reconnaissance formelle, usage constant. Si le souverain vouloit introduire un usage contraire, cette loy nouvelle ne pourroit opérer que pour la suite si elle était reçue suivant la maxime : *Leges futuris, non præteritis dant formam negotiis...* A ces causes il conclut à ce qu'il plaise à la cour le recevoir, appellant de la sentence rendue par le bailliage de Nancy le 22 du présent mois, mettre l'appellation et ce dont est appel au néant, emendant faisant droit sur sa requette, ordonner que ledit M. Marchal lui sera remis sous bonne et sûre garde pour être transféré dans les prisons de l'officialité de Toul, de suite informé et son procez lui être fait et parfait s'il échet à sa requette et à son adjonction, sauf après le jugement définitif qui interviendra à le réintégrer comme au cas appartiendra dans les prisons de la conciergerie du palais, toutes choses restant en état jusqu'à ce qu'il sera statué sur ladite requette. Ladite requette signée *Tardif*, promoteur général du diocèse de Toul, et *Gallois*, pro bana procureur. Le soit montré au procureur général. Les conclusions au bas portant ses protestations sur les qualités prises par le suppliant en sa requette, signées *Toustaïn de Viray*. Vd aussi la sentence du 22 juillet présent mois. Oui le rapport de M. de *Beaucharmoïs*, conseiller, tout vu et considéré.... la cour a donné acte au procureur général des protestations par luy faites sur les qualités prises par *Bricé Thomas Tardif*, et au principal a déclaré ledit *Tardif* non recevable en son appel, et l'a condamné aux dépens. Jugé par la cour, chambre des enquêtes, à Nancy, le 28 juillet 1757.

Texte complet de l'arrêt rendu le 1.^{er} août 1757. (Nous n'en avons donné précédemment qu'un extrait.)

Vu par la cour la procédure extraordinaire-ment instruite à la requête du substitut du procureur général au bailliage royal de Nancy, à l'encontre de Jean-Baptiste Marchal, prêtre et ci-devant curé de Ludres, accusé et détenu en prison de la Conciergerie du Palais, appelant de la sentence rendue par les officiers du même siège, le 27 juillet dernier, par laquelle ledit Jean-Baptiste Marchal, ci-devant curé de Ludres, est déclaré suffisamment atteint et convaincu d'avoir séduit et corrompu par des attouchements illicites et infâmes, quantité de jeunes garçons, ses paroissiens, de même que des hommes, notamment les trois frères, et des écoliers qu'il avait sous sa conduite, en qualité de maître de langue latine; d'avoir, et immédiatement devant et après ces crimes, célébré le saint sacrifice de la messe, et d'avoir commis et consommé par violence l'abominable crime de sodomie, en diverses manières et sur plusieurs personnes; pour réparation de quoi ledit Jean-Baptiste Marchal est condamné à être conduit, dans un tombereau, au-devant de l'église Primatiale par l'exécuteur de la haute justice, où, étant tête nue et rasé, nu en chemise, à genoux, la corde au cou, et tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, il fera amende honorable et déclarera que méchamment il a commis les différents crimes dont il est convaincu, qu'il s'en repent et en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice. Ce fait, ledit Jean-Baptiste Marchal être conduit sur la place de Grève de cette ville, et de suite attaché à un poteau qui sera planté à cet effet sur un bûcher, pour après y avoir été étranglé, son corps y être brûlé, consumé et réduit en cendres, de même que la procédure et les cendres jetées au vent, déclare tous les biens de Jean-Baptiste Marchal acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, sur iceux préalablement pris les frais de la procédure, et au cas où confiscation n'aurait lieu au profit de Sa Majesté, ledit Jean-Baptiste Marchal est condamné en cent francs d'amende envers le domaine du roi.

Requête fournie par ledit Marchal aux fins qu'il plaise à la cour, dire qu'il a été mal nullement informé au bailliage de Nancy et jugé, casser le tout et l'annuler, et au cas qu'il lui plairait prononcer autrement, et ne pas déclarer les officiers du bailliage incompétens, recevoir l'appel simple du suppliant du décret d'information, de tout ce qui a suivi de la sentence de condamnation prononcée le 27 juillet dernier, contre le suppliant, ordonner que la procédure sera recommencée par tel commissaire il lui plaira nommer à l'adjonction de l'official et des promoteurs ecclésiastiques, à l'effet de quoi, lui permettre, autant que de besoin, de faire intimer M. l'évêque de Toul pour voir dire, qu'il sera tenu d'établir un official et un promoteur à la suite de la cour, pour informer du délit commun, conjointement avec le commissaire de la cour, qui informera du délit privilégié, si mieux n'aime la cour, nommer elle-même des commissaires ecclésiastiques, le tout aux fins de tous dépens, dommages intérêts et autres droits et sans préjudice, ordonner qu'il sera, par provision, délivré au suppliant des expéditions des pièces non secrètes de la procédure dont il s'agit, le soit montré au procureur général, ses conclusions au bas : décret de la cour, du 28 dudit mois, par lequel il est permis au suppliant de prendre communication, même des expéditions des pièces non secrètes de la procédure dont il s'agit. Sur le surplus des fins de la requête, ordonner qu'elle sera mise au sac, pour, en jugeant, y statuer et avoir tel égard que de raison; autre requête fournie par le même, aux fins qu'il plaise à la cour recevoir la production qu'il fait de deux pièces de rétractation, lui donner acte de l'emploi de la présente requête et de ce qu'il insiste aux conclusions qu'il a prises par sa requête précédente, et à ce qu'emendant, il soit déchargé des condamnations contre lui prononcées, aux dommages intérêts et dépens, ordonne que la requête sera jointe au sac pour, en jugeant, y avoir tel égard que de raison. Le soit montré au procureur général, ses conclusions au bas, décret du 30 du même mois, par lequel la cour a reçu la production des deux pièces dont il s'agit, ordonne qu'elles seront mises au sac avec la présente requête, pour, en jugeant, y avoir tel égard que

de raison. Autre requête présentée aussi par le même, le soit montré au procureur général, ses conclusions au bas, décret de la cour du 1.^{er} août, présent mois, par lequel il est ordonné que la requête sera mise au sac pour, en jugeant, y avoir tel égard que de raison. Conclusions définitives dudit procureur général contenant ses réquisitions, et après que ledit Jean-Baptiste Marchal a été interrogé sur la sellette en sa cause d'appel et autres cas à lui imposés, oui le rapport du sieur Maud'huy de Beaucharmois, conseiller ; tout considéré :

La cour, sans s'arrêter à la demande de J.-B. Marchal, en nullité de la procédure instruite contre lui, non plus qu'à ses prétendus faits justificatifs et à son appel, dit qu'il a été bien jugé, mal et sans griefs appelé et l'amendera ; ordonne néanmoins que l'amende honorable sera faite au-devant de la principale porte de l'église paroissiale du village de Ludres, auquel lieu l'exécution de ladite sentence sera pareillement faite, à l'effet de quoi ledit J.-B. Marchal y sera conduit sous bonne et sûre garde.

Faisant droit sur les réquisitions du procureur général, ordonne aux officiers des bailliages de son ressort d'instruire et juger tous les cas criminels privilégiés des ecclésiastiques, sans appeler le juge ecclésiastique, ni lui faire renvoyer des accusés, tant et si longtemps que les évêque et Ordinaire de son ressort n'auront pas établi dans ledit ressort des officialités fixes et permanentes avec les officiers y résidants qui doivent les composer, et en cas que lesdits évêque et Ordinaire viendraient à satisfaire au présent arrêt et à celui précédemment rendu, enjoint auxdits officiers des bailliages, dans les cas de revendication des accusés par l'Ordinaire, ou de renvoi pardevant les juges ecclésiastiques demandés par lesdits accusés, d'y déférer pour être lesdits juges ecclésiastiques instruit les procès et juger sur le délit commun à charge et non autrement que la revendication sera faite, ou le déclinatoire proposé avant le jugement définitif esdits bailliages ; et qu'ils ne pourront élargir de leurs prisons, lesquelles seront nécessairement dans le ressort de la cour, lesdits accusés de crimes privilégiés, pour être remis par eux après le jugement sur le délit commun et renvoyés sous bonne et sûre

garde dans les prisons criminelles desdits bailliages, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms, être procédé contr'eux comme au cas appartiendra ; ordonne en outre que le présent arrêt, par extrait seulement de la présente disposition, sera lu et publié à l'audience publique tenante, et affiché dans tous les carrefours de cette ville, envoyé dans tous les bailliages du ressort de la cour, pour y être pareillement lu, publié, affiché. Enjoint au substitut du procureur général d'en certifier la cour dans le mois.

Fait et jugé en la cour, chambre des enquêtes. le 1.^{er} août 1757, par MM. DUMONTEY, président ; DE CHATEAUFORT, COLLENEL, LEFESTRE, DEPONT, DE CHARD, CHARVET et DE BEAUCHARMOIS, conseillers.

5.^o DOCUMENT.

Lettre de M. François, vicaire de la paroisse St.-Epvre de Nancy, à M. Claude Drouas de Boussey, évêque, comte de Toul, prince de St.-Empire, au sujet de la mort de M. Marchal, curé de Ludres, près Nancy, du 4 août 1757.

Monseigneur,

Pour votre consolation et la nôtre, nous avons cru devoir écrire à votre Grandeur les circonstances édifiantes de la mort du sieur Marchal : c'est en arrosant ce papier de nos larmes, que notre cœur aussi navré de douleur que pénétré des sentiments religieux et héroïques de ce pauvre mourant, va vous les retracer avec sincérité et sans exagération.

La cour s'assembla à huit heures du matin, lundi dernier, 1.^{er} août 1757 : il y eut des débats sur l'admissibilité des faits justificatifs jusqu'à onze heures et demie ; ensuite on le fit appeler. M. le curé de St.-Epvre le conduisit accompagné de deux cavaliers, jusqu'à la porte de l'assemblée, où, assis sur la sellette, M. le président du Montet lui fit quatre ou cinq interrogats ; l'accusé y répondit, parla cinq quarts d'heure sans épuiser les moyens de justifications que lui présentait son innocence ; il toucha les juges par sa douceur, sa modération, sa résignation ; je ne dirai pas sa sincérité, car ces messieurs n'ont eu égard à aucun article de sa justification.

Depuis une heure et demie qu'il était sorti de l'assemblée, on alla aux opinions jusqu'à trois heures; elles ne roulèrent ni sur son innocence ni sur son salut, mais sur le lieu et la manière de son supplice. L'arrêt fut enfin porté et déterminé; quant au lieu, il ne différa en rien de celui du Bailliage : j'étais alors avec ce pauvre agonisant, tous deux au pieds de notre bon Maître, nous étions en esprit au jardin des Olives, et nous répétions ces adorables paroles : *Non sicut ego volo, sed sicut tu*, quand M. le procureur du roi me demanda et me dit de lui annoncer la foudroyante confirmation.

Je le fis, Monseigneur, en m'anéantissant de nouveau avec lui aux pieds de la croix; je lui répétai, par forme de réflexion, l'arrêt et la destinée de tous les hommes : les uns sont appelés aujourd'hui, les autres demain. Allons, mon cher frère, lui dis-je, ce n'est pas à brûler dans les enfers pendant une éternité que l'on vous condamne, mais à une mort qui vous conduira au parfait bonheur : la bonne ou mauvaise mort, voilà l'alternative qui vous reste, et, pour vous préparer à mourir, vous avez au plus quatre heures devant les mains; profitez donc de ces précieux moments.

La conséquence fut bientôt reçue, et, maître des sentiments de la nature qui, en pareilles circonstances, ne se font que trop sentir, il ne nous fit entendre que les sentiments de la résignation la plus parfaite : *non sicut ego volo, sed sicut tu*.

Mon bon pasteur, qui venait l'informer de son sort, lui confirma ce que je venais de lui annoncer; mais il n'en fut pas plus troublé, et n'en fut que plus fort et plus résigné; il acheva sa confession, et déjà nous nous disposions à l'accompagner sur son calvaire, quand nous apprîmes qu'il ne serait exécuté que le mardi, parce qu'on voulait lui donner un cortège plus nombreux et une garde qui fût en état de résister et de défendre un enlèvement que le clergé, disait-on, avait médité : il n'en était rien, Monseigneur, mais il fallait de toute façon nous humilier. On manda donc à l'instant la maréchaussée de Pont-à-Mousson et de Lunéville; vous voyez qu'elles ne pouvaient arriver que le mardi; conséquemment nous eûmes une nuit de plus

pour préparer le pénitent à son éternité. Oh ! la nuit édifiante, Monseigneur, et j'espère qu'elle sera pour moi salutaire : un de mes désirs, dans ces ténébreux instants, était d'avoir avec moi tous les bons et tous les mauvais prêtres; les uns et les autres, à ce que je crois, en auraient profité : pour moi, Monseigneur, je vous assure que je compterai au nombre des grâces que le seigneur m'a faites, la nuit que j'ai passée avec ce pauvre pénitent. Je désirais depuis longtemps de profiter de vos retraites et d'avoir le loisir d'y aller pleurer mes prévarications et d'y apprendre mes devoirs; mais la Providence a voulu me dédommager et préparer, pour ainsi dire, mon cœur à la grâce que produisent ces salutaires exercices.

Après notre souper, qui fut des plus sobres, nous récitâmes les saints offices sur l'une et l'autre action. Que j'aurais de choses intéressantes à vous dire, Monseigneur; je me borne à exposer à votre Grandeur ce qui prouve sa mortification et son humilité. Dois-je encore manger? me disait-il, ce malheureux corps que j'ai tant aimé, flâté, délicat, est-il encore digne de mes soins? Il fallut l'approbation de mon cher curé pour le déterminer à prendre encore un peu de nourriture; et encore ne la prit-il que parce que nous lui fîmes une nécessité de faire son sacrifice avec cette fermeté et ce courage extérieur qui touche autant le cœur des hommes que la générosité de l'âme la plus soumise aux ordres de la Providence touche celui de Dieu. Le croirait-on? une prise de tabac fut presque la matière d'un de ses scrupules. Mais voici un acte d'humilité qui me frappa encore bien davantage : nous venions de réciter Prime, tout-à-coup il me fit cette observation : Avez-vous vu mon orgueil? j'ai osé dire *Dominus vobiscum* et les oraisons, et vous, Monsieur, les *amen*. Ah! malheureux ver de terre, jusqu'à quand t'élèveras-tu! tu es prêt à être réduit en cendres, et tu prends encore la préséance!

A ces réflexions, je fus humilié moi-même, et ne pus retenir mes larmes. Cependant j'entrai dans sa supplique et présidai à l'oraison; souvent un mot, une expression, une pensée relative aux dispositions dans lesquelles se trouvait son âme agonisante, nous arrêtait pour épancher notre cœur sur les pa-

roles qui se rapprochaient le plus des circonstances de sa mort.

Minuit s'approchait lorsque nous finissions notre bréviaire et les paraphrases les plus pathétiques, je l'engageai alors à prendre quelque repos et à se jeter sur un lit. Mais quelle fut sa réponse sur ce faible soulagement que je lui proposais? Eh quoi! me disait-il, Dieu ne pourrait-il pas me faire le même reproche qu'il faisait si à propos à ses apôtres : *sic non potuistis und horâ vigilare mecum*. D'ailleurs, il faut que cette insomnie répare quelque chose des excès auxquels je me suis livré dans le sommeil et le repos que j'ai accordés autrefois à ce malheureux cadavre. C'est ainsi qu'il profitait de toutes les circonstances pour toucher le cœur de Dieu et pour expier ses péchés. Souvent nous nous rappelâmes la nuit que Jésus-Christ passa si douloureusement dans le prétoire. Innocente victime, s'écriait-il, vous étiez au milieu des scélérats qui vous accablaient de coups et vous couvraient de crachats, et moi, malheureux pécheur, je nage dans les consolations; que ne puis-je les changer en ces torrents d'amertume et d'opprobre, dont votre âme sainte et innocente fut enivrée! Cependant les inquiétudes venaient de temps en temps troubler ou interrompre nos sérieuses méditations : je puis vous assurer, Monseigneur, qu'elles ne venaient pas d'un reste d'amour-propre, il craignait trop l'amour de lui-même et il en gémissait. Ce qui me justifiait ses alarmes, c'était la force avec laquelle il envisageait son supplice; il m'engageait de temps en temps dans ce terrible détail et sur les effets de l'étranglement, qui le révoltait davantage; il ne craignait que pour son cœur, c'était alors des désaveux par avance de tous les sentiments contraires à ceux dans lesquels il se trouverait alors : sentiments de regrets, d'amour, de charité, je veux, disait-il, que vous soyez les miens jusqu'au dernier soupir, que le dernier mouvement de ce malheureux cœur renferme tout à la fois les précieux sentiments de ces adorables vertus. C'est ici, Monseigneur, que j'entendis une expression de la plus sincère pénitence. Mon Dieu, s'écria-t-il avec véhémence, que ne puis-je arracher ce malheureux cœur! je le foulerais aux pieds, je le briserais et l'humili-

lierais à vos yeux! Il était deux heures du matin lorsqu'il me proposa de réciter encore l'office du jour, et nous nous mîmes à Vêpres. Je ne puis vous dire quelle fut sa satisfaction lorsqu'il eut rempli ce devoir; vous jugerez sans doute que nous n'eûmes garde d'échapper les réflexions et les sentiments que nous fournit cet office, et par le moyen du plus onctueux commentaire, qui était son cœur, nous nous trouvâmes presque sans y penser à quatre heures du matin.

Alors finit cette heureuse solitude : notre bon curé, son confesseur, arriva, et comme il fut question de confession et de conscience, je me retirai quelque temps et respirai un air plus pur. M. l'abbé de Ravinel vint aussi à notre secours, mais ce respectable ecclésiastique n'eut pas besoin, plus que nous, de se livrer aux pieux entretiens que sa charité et son zèle lui avaient inspirés. Ce que ce pauvre patient se disait à lui-même valait infiniment mieux que tout ce que nous aurions pu lui dire. La paraphrase qu'il fit sur l'enfant prodigue, et qu'il s'appliqua si bien, est un chef-d'œuvre qui ne le cède en rien ni aux sentiments ni aux expressions du *Dies iræ*; nous écoutions et pleurions tous trois, et je crois, Monseigneur, que jamais, ni les uns ni autres, nous ne regretterons de pareilles larmes.

Enfin les satellites mandés arrivèrent; à sept heures, on vint nous annoncer qu'il fallait partir : nous trouvâmes à la porte une charrette couverte, conduite par un bourreau, charrette qui servait ordinairement à conduire les charognes, circonstance d'humiliation qu'il dévora de tout son cœur. Nous montâmes donc ensemble, car mon cher curé ne put pour le moment l'assister. C'est ici que le pauvre agonisant reconnut qu'il était encore mieux que son bon Maître. Vous fûtes, disait-il à Jésus-Christ, traîné autrefois dans les rues de Jérusalem, poursuivi d'une populace furieuse qui vous maudissait et demandait votre mort, tandis que moi, insigne scélérat, je suis conduit pour ainsi dire en triomphe, et n'ai de ce peuple qui me voit et me plaint, que des bénédictions et des vœux. Nous traversâmes une bonne partie de la ville; on nous fit grâce de passer par la porte St.-George; tous nos instans furent mis à profit; ce que nous avions si bien

exprimé la nuit, nous le répétâmes en partie jusqu'à la Malgrange, où M. le curé eut la bonté de me reprendre; ils récitèrent les psaumes de la pénitence et la recommandation de l'âme; après deux heures de la plus grande pluie, ils arrivèrent à Ludres sous un méchant drap, tandis que j'étais dans une bonne voiture avec notre zélé chanoine (M. Ravinel). Il n'était encore que dix heures lorsque nous descendîmes tous chez un particulier: nous lui fîmes prendre quelque chose, et après une bonne heure, commença l'affligeant spectacle: la sentence de l'une et l'autre juridiction lue, il fut livré aux bourreaux. Nous ne permîmes jamais qu'ils le déshabillassent et qu'ils eussent rien de ses habits: nous avions pris la précaution de lui faire laisser sa soutane, il n'avait alors qu'une capote et une veste noire que nous reprîmes avec son chapeau et son porte-collet. On lui mit une chemise de soufre, une torche à la main, et ensuite le bourreau le tondit. Nous allâmes, dans cet équipage, jusqu'à la porte de l'église, qu'on eut la cruauté de tenir et de laisser fermée; après avoir demandé pardon à Dieu, à la justice et au roi, nous fîmes amende honorable, il l'articula fort bien, et je suis sûr et persuadé que son cœur l'exprima encore mieux.

La cérémonie finie, il parla à son peuple, encore tout plein de force, et lui fit la plus vive et la plus touchante exhortation; je ne puis vous répéter tout ce qu'il dit en ce moment; il sut, en peu de paroles, s'humilier et instruire les autres; tout le monde le plaignait, fondait en larmes et poussait des hurlements épouvantables, surtout quand, après s'être avoué pécheur et avoir ainsi publié la justice de sa mort, il déclara qu'il mourait innocent de certains crimes énormes dont on l'accusait. Mais il se rappela le beau mot de saint Etienne, et je crois bien sincèrement qu'il était encore mieux gravé dans son cœur: *Ne statuas illis hoc peccatum.*

Nous allâmes pour le coup à son calvaire, où après s'être encore réconcilié, il pardonna à ses juges et à ses témoins, et à l'exemple du roi prophète, il remit son âme entre les mains du Seigneur: *In manus tuas commendo spiritum meum.*

Nous répétâmes souvent ce consolant article

de son testament, avant et après les actes de l'amour le plus fervent, et lorsque je lui répétâmes ces tendres et généreux sentiments, le crucifix sous les yeux, je m'aperçus qu'à demi étranglé, ses lèvres remuaient encore et répétaient sans doute ces dernières paroles: *Diligam te, Domine.* Fasse le Seigneur que ce soit le dernier sentiment de son cœur! Il le lui a trop souvent répété pour nous laisser dans le moindre doute sur la récompense que lui ont méritée et sa constance dans ses derniers instants, et le désir qu'il a toujours manifesté de souffrir encore davantage pour expier ses péchés.

Quand il fut expiré, nous nous retirâmes: cependant nous primes encore le temps de le considérer, et je puis vous assurer qu'il n'avait rien de hideux et d'horrible, et il ne fit pas plus de grimaces qu'auparavant, et nous nous rappelâmes tous trois voir en lui la ressemblance d'un saint Bruno.

J'ai oublié ses expressions, qui me paraissent marquer un fond de la charité la plus parfaite; lorsqu'il pardonna à ses ennemis; je crus entendre un saint Cyprien; si j'avais des trésors, disait-il, je les donnerais à mes bourreaux et à tous ceux qui sont cause de ma mort, mais puisque je n'ai que les sentiments de mon cœur, je ne leur promets que des prières et des vœux, et ne puis leur offrir que la volonté sincère dans laquelle je suis de demander au Seigneur, lorsque je le verrai face à face, les grâces que je lui demande actuellement pour moi-même.

Lorsque nous pensions à lui inspirer des sentiments de résignation relatifs à son supplice, voici ce qu'il nous répondit: ce genre de mort m'effraie si peu, et je le crois si disproportionné à mes désordres, que je suis prêt à tout autre tourment; voulût-on me disséquer artère par artère, fibre par fibre, hacher mes membres les uns après les autres, je croirais que tout cela est encore bien au-dessous de mes crimes.

J'ajouta à tout cela certaines circonstances qui ont frappé bien des personnes: lorsque son arrêt fut porté, on entendit au même instant un grand coup de tonnerre qui fit trembler les fenêtres du palais et de la prison; aussitôt il s'éleva un vent impétueux, le temps se mit à la pluie et dura jusqu'au soir; le lendemain

matin , tout annonçait la plus belle journée et le plus beau temps. Lorsque nous fûmes sortis de Nancy, la pluie recommença et dura jusqu'à notre arrivée à Ludres, et lorsque nous allâmes au lieu de l'exécution, elle reprit et redoubla jusqu'au moment de son décès. Sur ces observations et sa constance à se dire innocent de certains crimes abominables, nos gens de Nancy et des environs ne cessent de proclamer son innocence et les sentiments contraires qu'il a toujours éprouvés : pour nous, Monseigneur, je vous le répète, nous les croyons sincères, et les gens de bien en parlent encore plus haut que nous. Pour votre consolation et la nôtre, je n'exagère rien en vous disant qu'il a presque autant d'apologistes qu'il y a de citoyens ici. Vous allez juger des sentiments du peuple en sa faveur par une espèce d'émeute qui est arrivée hier matin. Un coquin de Ludres, qui était au marché, s'expliqua indignement sur le compte du défunt : il osa dire qu'il aurait donné volontiers deux cordes de bois pour le brûler ; il n'en fallut pas davantage pour soulever nos revendeuses, qui, s'attroupant aussitôt, le poursuivirent et l'obligèrent à se cacher chez les Jésuites qui le chassèrent, et chez les Capucins, d'où il se sauva encore et sortit par les toits : il fallut la maréchaussée pour contenir le peuple, qui ne fut tranquille que lorsque cet indigne fut conduit au cachot.

Je suis sans doute trop long, Monseigneur, mais j'ai cru devoir l'être, parce que tout ce que j'ai l'honneur de vous dire est véritable, et que je me suis persuadé que tout ce détail pourrait contribuer à votre satisfaction. Je n'ai rien dit à votre Grandeur que ce qu'il nous a priés de lui mander : ce sont surtout des pardons et des prières.

Mon curé prend un peu l'air ; car je crains qu'il ne tombe malade. Il vous présente ses hommages.

J'ai l'honneur d'être,
avec le plus profond respect,
Monseigneur,
De votre Grandeur, le plus humble et le plus
obéissant serviteur,

FRANÇOIS,
Vicaire de St.-Epvre.

Nancy, le 4 août 1757.

3.^e DOCUMENT.

Lettre écrite, le 8 juillet 1790, à M. l'abbé Camus, chanoine et vicaire-général de Nancy, par M. Villemin, curé de Vallois, près Lunéville, et auteur d'un Essai manuscrit sur la vie de M. Claude Drouas de Boussey, évêque et comte de Toul, dont il avait été le secrétaire, au sujet de l'omission que ledit auteur a faite, dans ledit Essai, de la malheureuse affaire de M. Marchal, curé de Ludres.

Monsieur,

Je suis plus étonné de l'éloge que vous faites de mon petit ouvrage que de votre remarque sur l'omission de l'affaire du curé de Ludres ; cette remarque est juste, et j'aurais dû justifier cette omission dans une note.

Cette malheureuse affaire trouvait naturellement sa place après celle de la confession des malades (Il s'agit ici de la fameuse question des billets de confession, exigés des malades soupçonnés de jansénisme, mesure contre laquelle les parlements s'élevèrent d'une manière si véhémentement), car elle en est une suite ; j'ai balancé longtemps si je la traiterais, mais les horreurs qu'elle renferme, et le peu de part que M. Drouas y a eu, m'ont décidé à la passer sous silence. Vous verrez, Monsieur, par le court exposé que je vais vous en faire, si j'ai eu raison.

Le curé de Ludres, sans être un scélérat, ni un monstre, était un mauvais prêtre, plus mauvais pasteur encore. M. Drouas, bien instruit de sa mauvaise conduite (La tradition du pays rapporte que ce curé était un chasseur décidé, peut-être aussi aimait-il un peu trop les plaisirs de la table, suite assez ordinaire de la passion de la chasse), et fortement sollicité par l.... .., vint à bout, en le menaçant, de lui faire faire la démission de sa cure, sous la réserve simplement verbale, que son successeur lui ferait une pension. Cette affaire avait mis le prélat en relation de lettres avec et comme ils connaissaient tous deux le sujet, il ne déguisait pas ses sentiments sur le compte de ce prêtre. Il croyait seconder le zèle d'une femme pieuse, il ignorait qu'une haine furieuse la faisait agir.

Quelque temps après, ce malheureux, mauvaise tête et mal conseillé, se pourvoit au par-

lement pour rentrer dans son bénéfice, sous prétexte de la violence qui l'en a expulsé. A l'instant la trame la plus horrible est ourdie. L. produit une lettre de M. l'évêque de Toul, mais cette lettre disait peu de chose, elle n'était pas une base suffisante pour appuyer un procès criminel, on y ajoute donc une calomnie qui fait frémir. (J'ignore quel en est l'inventeur.) On suppose qu'un grand nombre de curés vivent dans une dissolution abominable, qu'il est nécessaire de faire un exemple pour en imposer aux coupables, et, ce qui ajoute au frémissement, c'est que, dans un instant, cette horrible imputation passa pour un fait constant dans l'esprit des magistrats, du chancelier de Lorraine et même du roi de Pologne. Il est triste qu'on puisse observer ici que la cour souveraine n'avait pas pardonné aux curés d'avoir pris hautement le parti de leur évêque dans l'affaire de la confession des malades, et que M. de Viray, procureur-général, autrefois si respectable et si zélé pour la religion, alors réconcilié avec son corps, montrait plus de passion que personne dans cette affaire. Les esprits ainsi prévenus, on affecta une précipitation inconnue jusqu'alors dans les causes criminelles. Dans peu de jours, le procureur du roi gagné, donna sa plainte. On entendit des témoins, on les confronta avec l'accusé qui fut condamné au feu et exécuté. Cependant le malheureux prêtre avait montré dans sa prison les sentiments d'un héros chrétien; il acceptait d'avance la mort qu'on lui préparait, comme une juste punition de ses péchés; mais il soutenait qu'il était innocent des crimes dont on l'accusait, et il a persisté dans cette déclaration jusque sur le bûcher, de manière à convaincre tous les spectateurs de son innocence. M. François, alors vicaire de St.-Epvre, qui n'avait pas quitté un instant l'accusé pendant les trois derniers jours de sa vie, fut si touché de ses grands sentiments de religion, qu'il crut devoir en écrire la relation (c'est celle que l'on a vue plus haut). Mais dès que le parlement en fut informé, la passion qui l'animait se montra de plus en plus. M. François, menacé d'un décret, fut obligé de s'évader. On entendit des membres de ce redoutable tribunal dire hautement que le supplice du curé de Ludres n'était qu'un commen-

cement, qu'on savait qu'il y avait bien d'autres prêtres coupables des mêmes crimes, et que bientôt on en serait justice.

Le diocèse était perdu si la Providence divine ne fût intervenue dans cette affaire d'une manière presque miraculeuse. A l'instant du supplice de cet infortuné curé, un cri général s'élève dans toute la Lorraine et particulièrement à Nancy. Le peuple est tout-à-coup persuadé de l'innocence de ce malheureux, il en fait un martyr. J'ai vu mille petites croix plantées à l'endroit même du bûcher, et des femmes de la campagne à genoux et en prières auprès de ces croix. Elles existent et se renouvellent encore ce 8 juillet 1790. Le village de Ludres est regardé avec horreur. Si quelques-uns de ses habitants paraissent à Nancy, à l'instant ils sont assaillis par la populace, et la police ne peut leur sauver la vie qu'en les faisant conduire en prison. Il se fait le plus grand concours de peuple au lieu du supplice; on vient de toutes parts, et de fort loin, invoquer le saint curé. Au commencement, le parlement menace. Il envoie la maréchaussée pour empêcher les attroupements, mais bientôt il s'aperçoit que s'il ne dissimule pas, ses membres ne seront pas en sûreté, et il se tait. Il y a plus, M. tombe dans une langueur qui, en la dévorant, la conduit insensiblement au tombeau. Le procureur du roi se fracasse le bras et demeure estropié. Le procureur-général meurt dans six mois. On donna, l'année suivante, la confirmation dans le canton de Ludres (c'est un fait certain), et cette paroisse est oubliée sans que personne s'en aperçoive; ses malheureux habitants n'osent s'en plaindre, et les curés du voisinage ne le voient pas, ou craignent d'en faire la remarque.

M. Drouas, qui m'a raconté lui-même le détail de cette affaire, n'a jamais pensé qu'elle pût le compromettre. Placez-la, Monsieur, entre la confession des malades et le prétendu procès de M. Drouas, père, c'est là où elle doit être, et vous verrez quel fond vous pourrez faire sur les reproches graves et embarrassants que l'on fait à la mémoire de M. l'évêque de Toul. On ne peut lui faire un crime d'avoir fait faire une démission au curé de Ludres; sa lettre est peu de chose, et eût-elle influé sur la condamnation du curé, il ne pouvait pas la

prévoir ; il n'a pas pu solliciter en sa faveur, il eût perdu son diocèse s'il eût demandé grâce au roi pour l'accusé ; il a gémi de cette abomination, il ne pouvait faire autre chose ! !.....

5.^e DOCUMENT.

Réflexions par M. Oudinot, ancien magistrat, au sujet de la condamnation du sieur Marchal, curé de Ludres, par le bailliage de Nancy, confirmée par la cour souveraine de la même ville, en août 1757.

Quoique septante années se soient écoulées depuis l'arrêt rendu par la cour souveraine de Nancy contre le nommé Marchal, curé de Ludres, condamné, le 1.^{er} août 1757, à être brûlé vif, à la porte de l'église de ce village, pour crime de b....., aucun écrivain ne s'est encore occupé à soulever le voile qui couvre les détails d'une procédure qui doit sans doute présenter bien des faits obscènes et très-propres à révolter le lecteur ; considéré sous ce point de vue, ce silence est louable, parce que la prudence exige qu'on écarte avec soin tout ce qui pourrait alarmer la pudeur et contribuer à ouvrir l'esprit sur un genre de turpitude inconnu à quantité de personnes. Mais au fond, l'homme dont il s'agit était-il réellement un mauvais sujet, un prêtre scandaleux, un libertin livré par habitude et avec cynisme aux abominations qu'on lui a imputées, ou au contraire était-il un innocent, victime de l'inimitié de ses paroissiens, de préventions trop enracinées et enfin d'une erreur grave et bien malheureuse, dont la magistrature la mieux intentionnée et la plus probe n'a pas toujours été exempte ? voilà une question difficile à résoudre, lorsqu'on ne peut avoir en communication les pièces de la procédure.

L'une et l'autre de ces opinions opposées a en de nombreux et de zélés partisans : d'un côté, les ecclésiastiques, qui avaient intérêt à persuader à la multitude que les mœurs les plus pures sont constamment l'apanage des ministres des autels, ont employé des millions de bouches à proclamer non-seulement l'innocence, mais même la sainteté du condamné, et ils se sont prévalus avec tant de succès des dénégations de Marchal et des protestations geminées de sa non culpabilité, que les prières et les plantations de petites croix sur le lieu

de son supplice n'ont point encore cessé de se faire. De l'autre côté se présente la sentence à mort prononcée par Messieurs du bailliage de Nancy, sur les conclusions du procureur de roi, et l'arrêt confirmatif de cette sentence rendu par la chambre de la Tournelle de la cour souveraine de Nancy, composée de dix conseillers éclairés, d'un président en grande réputation de sagesse, de piété et d'intégrité, qui, résistant tous aux sollicitations empressées de tout le clergé séculier et régulier, ont rendu à l'unanimité, dit-on, et sur les conclusions du procureur-général, M. de Toussaint de Vi-ray, homme savant et jurisconsulte profond, un arrêt de mort que ne mitige pas le bienfaisant Stanislas, si renommé par sa clémence, si compatissant pour les infortunés !... M. Drouas, alors évêque de Toul et de Nancy, jouissait d'un grand crédit près de Sa Majesté polonoise, les accès lui étaient ouverts, il était d'ailleurs orateur et académicien, et l'on ne voit pas qu'il eût fait de démarches pour obtenir une commutation de peine ou pour soustraire le prévenu à une mort infamante ! Cependant le prélat n'ignorait point ce qui se passait, le coupable était un de ses délégués, et il avait chargé le digne et charitable abbé François, vicairé de St.-Epvre et exhortateur de Marchal, de lui transmettre par écrit toutes les particularités relatives à la mort de cet individu. Que penser de l'immobilité de monseigneur l'évêque ? Ne semble-t-elle pas dire que la conviction avait paralysé toutes ses facultés, et qu'à ses yeux le crime n'était pas de nature à être gracieux ?

De bonne foi, et après avoir mûrement réfléchi, je me range à l'opinion de la culpabilité ; il est pénible sans doute de rencontrer dans le nombre des ministres de notre religion sainte, un homme aussi immoral, un prêtre aussi scandaleux, mais lorsqu'il s'agit de prendre une détermination, les voix se pèsent et ne se comptent pas ; les juges de deux tribunaux ont vu les charges et les dépositions des témoins : plus elles étaient graves et plus aussi elles ont commandé leur attention ; le scrupule le plus sévère fait, dans ces conjonctures, entendre avec force sa voix dans la conscience effrayée du magistrat, il se rappelle, avec anxiété, qu'un jour viendra où il sera jugé par

Dieu comme il aura jugé les hommes, et cette terreur salutaire est préférable, à mon avis, aux criaileries d'une multitude ignorante, ou d'ecclésiastiques qui n'étaient mus que par la crainte de la diminution de leur crédit et de leur considération dans l'esprit public.

Toutefois, si je ne puis me défendre de voir un grand coupable dans la personne du curé Marchal, je suis très-éloigné d'applaudir à la peine qui lui a été infligée; je crois que les châtimens doivent être proportionnés aux crimes ou aux délits, que quand ils les dépassent, le but que se proposait la loi est manqué, parce qu'alors la pitié vient prendre la place de la justice, et qu'on plaint celui qui eût dû être détesté. Au cas présent, j'estime qu'être brûlé vif excède infiniment la punition qu'avait méritée le coupable; son crime était sans doute occulte, car on a grand soin de se cacher lorsqu'on en commet de semblables; le scandale n'est provenu que de l'éclat d'une procédure criminelle instruite avec emphase et qui ne devait se formaliser qu'à huis-clos; trop de publicité a fait le mal, trop de rigueur a tout gâté.... Il eût été prudent, ce me semble, de couvrir d'un voile très-épais l'incontinence d'un mauvais prêtre, de donner à croire que si le nombre en est grand, c'est qu'un individu n'a pas cessé d'être homme en prenant la soutane ou le froc: il eût suffi de livrer aux autorités ecclésiastiques le prévenu d'une conduite aussi licencieuse, de l'entendre dans ses défenses, de lui retirer ses pouvoirs s'il eût été jugé coupable, de le frapper du mépris général, de le déclarer à jamais déchu de l'exercice de fonctions sacerdotales, de le punir même de quelques mois de prison, mais être brûlé vif! O mon Dieu! j'aime à penser que ce n'est point vous qui avez inspiré à vos représentans sur terre un jugement aussi rigoureux!

15 mars 1828.

(M. Oudinot était né à Nancy en 1749; il est l'auteur du prospectus de l'*Histoire de Nancy*, de l'abbé Lionnois, et a composé une *Histoire des ducs de Lorraine*, restée manuscrite.)

6.^e ET DERNIER DOCUMENT.

Observations d'un ecclésiastique, faites quelque temps après la publication des RÉFLEXIONS de M. Oudinot.

M. Oudinot n'aurait sans doute pas commis les erreurs qu'on lit dans ses *Réflexions*, s'il eût connu l'arrêt de la cour souveraine de Nancy, lequel, sans donner des détails sur le fond de la procédure, fait du moins connaître le genre de crime imputé au curé de Ludres. Et au défaut du texte de l'arrêt, le respectable magistrat, en consultant seulement la *Jurisprudence* de M. de Rogéville, ouvrage qui a été certainement entre ses mains, eût pu savoir pour quel crime le bailliage et la cour de Nancy avaient condamné Marchal. Il est vraiment surprenant que ce point historique ait échappé à un homme instruit et fort au courant des annales de la Lorraine. Mais venons à l'examen des raisons qui font ranger M. Oudinot à l'opinion de la culpabilité du malheureux curé.

Sans doute les ecclésiastiques ont intérêt à ne pas publier, le cas échéant, les scandales de leurs confrères; mais ils n'ont jamais craint d'abandonner au blâme de l'opinion publique ceux des prêtres qui se sont rendus indignes de leur saint ministère, quand surtout ces prêtres scandaleux s'étaient montrés tels évidemment. Au cas présent, les ecclésiastiques du diocèse de Toul ont eu à opter entre les dépositions de témoins suspects à leurs yeux et les dénégations persévérantes d'un confrère dont ils connaissent mieux que les laïcs les antécédents; il s'agissait pour eux, dans cette cause, d'une appréciation morale fondée sur un ensemble de circonstances qui toutes proclamaient, malgré le voile de certains mystères, l'innocence de l'accusé. Dès lors, Marchal, supportant avec courage et résignation, à l'exemple du Sauveur, une mort horrible et infamante, pouvait bien, dans l'opinion de ces ecclésiastiques, être un martyr, un saint; et les fidèles, sans y être contraints, devaient s'associer par des actes de religion, les plantations de croix par exemple, à la reconnaissance d'une sainteté si manifeste et si touchante!

Les magistrats juges de l'infortuné curé ne le connaissaient en aucune manière: les pre-

mières idées qu'ils se formèrent sur cet homme, ils les durent aux seuls témoignages de ses accusateurs ; la science et la probité de ces juges, que je regarde comme incontestables, n'ont pu annuler des dépositions soutenues audacieusement et sans doute invariablement. Marchal en contestait la véracité, mais il était seul contre tous ses ennemis. Quelques-uns de ces témoins avaient eu des relations journalières avec le prévenu ; pour quelques autres, il était facile d'en établir qui fussent incontestables : on sait que des visites fréquentes s'échangent entre un curé et ses paroissiens ; les trois frères accusateurs du curé pouvaient mieux encore que tous autres soutenir devant la justice une déposition environnée de tout l'éclat de la vraisemblance. Il suffisait maintenant de dénaturer le but ostensible de ces relations, qu'il était impossible de nier, et de les incriminer avec adresse. Croit-on de bonne foi qu'il eût été si difficile de pousser à la calomnie des jeunes gens de la campagne timides et ignorants, des hommes cupides, entraînés au parjure par la crainte, ou mus à servir le ressentiment et la haine par l'attrait des récompenses ?

Dans cette occurrence, une aussi étrange immoralité dans de nombreux témoins est possible absolument, ont dû se dire les juges ; mais entre deux possibilités, d'une part, celle qu'un prêtre se rende coupable d'horribles infamies, et d'autre part la possibilité que des témoins, en grand nombre, inventent par haine ces infamies, se laissent effrayer par la menace ou séduire par l'espérance et soutiennent ainsi un mensonge odieux contre un prêtre pour lequel ils avaient eu autrefois du respect, contre leur pasteur enfin, celui qui avait droit à la gratitude de plusieurs d'entr'eux, il n'y avait pas à balancer ; celle des deux possibilités qui, en cas de doute, de contrariété, paraît la moins vraisemblable, est sans contredit celle qui suppose un individu coupable, fût-il revêtu du caractère sacré du sacerdoce ; car en fait de perversité humaine, il est juste, il est raisonnable d'attribuer plutôt à un seul individu une conduite atroce que d'en faire le triste apanage de plusieurs personnes réunies pour remplir le devoir redoutable de témoins en justice.

Ce raisonnement, qu'ont pu faire les juges lorsqu'il s'est agi de condamner le curé Mar-

chal, peut bien les absoudre devant leur conscience, les justifier même aux yeux de ceux qui croient à l'innocence du curé de Ludres ; mais conclure à la culpabilité de cet accusé, parce que les juges ont dédaigné ses dénégations et leur ont préféré les déclarations des témoins, ce serait, selon moi, manquer à la logique la plus vulgaire. Combien de fois, au reste, n'a-t-on pas vu des témoins se parjurer, des innocents monter sur l'échafaud, condamnés par des juges, profonds jurisconsultes et hommes pieux, dont la décision était appuyée sur de nombreux et concordants témoignages !

Mais la clémence de Stanislas-le-Bienfaisant se trouver en défaut lorsqu'il s'est agi d'un prêtre ; mais la peine infamante à laquelle la loi le condamne et qui n'a pas même été mitigée, quoi de plus démonstratif contre le curé ? Eh bien, je le demande avec confiance, Stanislas, avec toutes ses dispositions à s'attacher au malheur, a-t-il eu le temps de laisser s'ouvrir son cœur à la compassion envers l'infortuné Marchal, puisque l'arrêt de condamnation confirmé par la chambre de la Tournelle devait recevoir son exécution le jour même de son prononcé définitif, avant que ce prince pût en être suffisamment informé, tant la justice avait hâte d'en finir avec cette procédure énigmatique !... S'il fut accordé un sursis de quelques heures à l'exécution du condamné, le vicaire de St.-Epvre, M. François, en explique le motif dans sa *Lettre* (relatée ci-dessus, 3.^e document) : ce fut bien moins pour solliciter une grâce du roi, que pour se mettre en garde contre un enlèvement chimérique imputé au clergé.

Et qu'on ne dise pas que depuis le 27 juillet, époque où fut rendu l'arrêt de condamnation par le bailliage, jusqu'au 1.^{er} août que cet arrêt, sauf quelques modifications, fut confirmé par la cour souveraine, Sa Majesté polonaise avait pu se préparer à accorder un pardon, ou du moins à mitiger la peine horrible que devait subir Marchal ; ne sait-on pas que l'accusé pouvait rappeler de la première sentence, et qu'en effet il a fait requête à la cour ; ainsi on ne pouvait expédier du château de Lunéville des lettres de grâce qu'après une sentence nouvelle, confirmative de la première : jusque-là, il fallait que le procès eût son cours ; mais je

vien de dire qu'on ne laissa pas à la clémence le temps d'adoucir les rigneurs de la justice.

M. l'évêque de Toul ne put rien faire en faveur de son délégué. A quoi eût servi le *crédit* de M. Drouas près du monarque duc de Lorraine, sa qualité d'*académicien et d'orateur* ? Il était impossible d'arrêter la procédure, et j'ai dit que Stanislas même, faute d'avertissement, n'avait pas eu le temps nécessaire d'en modifier l'exorbitante sévérité. L'autorité épiscopale avait déjà fait d'inutiles tentatives pour être saisie de cette affaire. Informés qu'un procès criminel allait s'instruire devant le bailliage de Nancy contre le curé de Ludres, les juges ecclésiastiques sont valoir leurs droits, consacrés par les ordonnances et maintenus par une pratique constante (voir 1.^{er} document). Le crime imputé à Marchal est un de ceux que la jurisprudence qualifiait de *privilegié*. L'incompétence des juges laïcs était manifeste. D'après la législation lorraine. Le bailliage passa outre et rendit un arrêt qui déboutait l'Officialité de Toul de ses justes prétentions : l'empiétement de la juridiction civile sur la juridiction diocésaine, faisait assez comprendre à l'évêque qu'il n'aurait désormais aucune influence salutaire sur l'esprit des magistrats qui méconnaissaient ainsi son autorité en matière judiciaire ; il dut donc s'abstenir. Et c'est ce qui explique pourquoi, durant et après le procès de son délégué, le prélat resta *immobile et comme paralysé dans toutes ses facultés*, comme s'exprime M. Oudinot. Ce n'est pas du tout parce qu'*aux yeux* de monseigneur l'évêque, *le crime de Marchal n'était pas de nature à être gracieux*. Voilà les sollicitations qui eurent lieu de la part du clergé et auxquelles la cour résista ; il n'y en eut jamais d'autres.

M. l'abbé Villemin, secrétaire de M. Drouas, dans sa lettre à M. Camus, vicaire-général de Nancy (voyez 4.^o document), laisse penser que les crimes imputés au curé de Ludres ne furent pas d'abord la matière de la plainte adressée à l'évêque. Si pourtant ces crimes étaient réels, on devait naturellement et tout d'abord en instruire ce dernier. Cependant, M. Drouas a répondu à la plaignante dans le sens des griefs articulés par elle ; mais interrogé dans la suite sur la valeur de sa réponse, le chef du clergé déclare formellement que sa

correspondance *disait peu de chose*, qu'*elle n'était pas une base suffisante pour appuyer un procès criminel*. On a donc eu recours à la calomnie pour se débarrasser d'un homme dont la présence était odieuse et contre la conduite duquel il n'y avait rien à opposer de grave selon la loi. C'est, à mon avis, ce que l'on a fait!... Aussi, après avoir mûrement pesé les raisons qui ont une apparence contraire à la cause du curé, et celles qui lui sont favorables, je me range à l'opinion de sa *non culpabilité*. Je maintiens que Jean-Baptiste Marchal, curé de Ludres, condamné à la peine du feu, après strangulation, par le bailliage et la cour souveraine de Nancy, les 27 juillet et 1.^{er} août 1757, a été victime de la trame la plus horrible qui se soit jamais ourdie contre un innocent.

Magistrats, avant de prononcer une sentence de mort, *vous vous êtes rappelés avec anxiété qu'un jour viendrait où vous seriez jugés par Dieu, comme vous auriez jugé les hommes* ! Respect à votre décision et paix à vos mânes ! Et toi, infortuné Marchal, en face du tribunal formidable où tu allais bientôt paraître, tu t'es déclaré *innocent des crimes énormes dont tu étais accusé*, je crois à ton témoignage, l'honneur, qui défend à l'homme de s'avilir par une lâcheté, m'y engage, et la religion, qui ne permet pas de mentir, m'en fait un devoir !!!

J.-B. Marchal était né à Dombrot, canton de Bulgnéville (Vosges).

Voilà tous les documents relatifs à la malheureuse affaire du curé de Ludres. Nous les avons recueillis dans l'intérêt seul de la vérité et pour faire disparaître les traditions fausses qui se rattachent à cet événement. Croirait-on, en effet, que l'auteur de la *Statistique* de 1838, a été si étrangement instruit de ce fait, qu'il a dit : « Le village de Ludres est célèbre par la mort tragique de son curé, qui fut brûlé comme sorcier dans le XVI^e siècle ! »

M. Etienne (*Résumé de l'histoire de Lorraine — 1825*), le premier de nos historiens qui ait parlé du procès de Marchal (voir aussi l'ouvrage intitulé : *Jurisprudence des tribunaux*, par M. Guillaume de Rogéville, in-4.^o, t. 583), s'est trompé, mais moins grossièrement, lorsqu'il a dit que le curé de Ludres avait été brûlé à la porte de l'église de ce village. M. Etienne, admettant les

idées éniées par M. Oudinot, ajoute, après avoir fait le récit de cet événement : « Un supplice si extraordinaire devait agiter vivement la population, accoutumée au plus profond respect envers ses pasteurs. Le clergé prit fait et cause pour le condamné, et excita les habitants des campagnes à proclamer son innocence. La superstition propagea les bruits les plus absurdes, et mille petites croix furent plantées à l'endroit même du bûcher et se renouvelèrent jusqu'à nos jours. »

Nous devons ajouter que ces plantations de croix ont encore lieu aujourd'hui. Quelques gens, qui aiment tout ce qui tient au merveilleux, prétendent que l'endroit où fut brûlé le curé Marchal est resté stérile depuis cette époque; cet état de stérilité tient à une cause bien naturelle et nullement miraculeuse : *ce terrain n'est pas cultivé.*

On a prétendu aussi que le curé de Ludres avait ajourné ses juges devant Dieu, et qu'ils étaient tous morts à l'époque qu'il avait fixée. Ce fait est peu d'accord avec les sentiments de résignation et de charité que ce malheureux montra jusqu'au moment de son supplice, et dont parle le vicaire de St.-Epvre, dans la lettre que nous avons donnée précédemment.

LUNÉVILLE. Nous empruntons à un manuscrit ayant pour titre : *Mémoire sur les assemblées municipales et particulièrement sur celles de Lunéville*, les documents suivants qui serviront à compléter l'histoire de cette ville. Ce Mémoire a été rédigé par un lieutenant de police de Lunéville.

« Le gouvernement de cette ville a subi des variations relativement à sa situation, à son agrandissement, à la résidence des princes et aux besoins de l'Etat.

» Les anciens seigneurs ou comtes de Lunéville possédaient de grandes terres en Lorraine; ils étaient, en même temps, comtes ou avoués de l'évêché de Metz; ils sont connus dans l'histoire jusqu'au XIII^e siècle. Lunéville et quelques autres villes jouissaient alors d'une sorte de gouvernement municipal qui leur procurait quelques libertés; mais la législation de ces temps barbares ne tendait qu'à l'oppression. A la diète de Worms, en 1240, à laquelle le duc Mathieu assista, il fut ordonné que les républiques ou communautés qui s'étaient formées

dans les villes au préjudice des seigneurs, seraient cassées, avec défense d'en faire aucune à l'avenir. Ferry II, son fils, rendit aux habitants de Lunéville, en 1265, leurs privilèges et leurs assises régis par la loi de Beaumont, en donnant cette ville pour douaire à Marguerite de Navarre, son épouse. La redevance de cette franchise s'appelait la *taille St.-Remy*, pour laquelle Lunéville payait encore, avant la révolution, 146 fr. 6 gros barrois au roi.....

» C'est à l'époque des guerres civiles de France, sous Henri II, que l'administration civile de Lunéville prit plus de consistance. Le duc René II en avait rebâti, en 1488, le château ruiné par les Bourguignons; mais le passage et les désordres des troupes protestantes amenées d'Allemagne par le duc de Bouillon, en 1587, engagèrent Charles III à fortifier régulièrement Lunéville. La nouvelle enceinte ayant rassemblé dans cette ville un plus grand nombre d'habitants, une forte garnison et plusieurs établissements nouveaux, ce sage prince crut devoir y former un conseil de ville, le 29 janvier 1589, avec des pouvoirs plus étendus : les membres en étaient élus par la communauté; le chef avait le titre de prévôt. Il y eut, de plus, un bailliage détaché de celui de Nancy. Mais le duc Léopold, par édit du 51 août 1698, ayant supprimé tous juges bailliagers, prévôts, gruyers et officiers de police de ses Etats, créa pour Lunéville un bailliage.....

» Les conflits de juridiction entre les anciens officiers de l'Hôtel-de-Ville et ceux du nouveau bailliage, déterminèrent ces derniers à se pourvoir au conseil, le 29 décembre 1700, pour qu'il fût fait un nouvel établissement qui réglât l'organisation et les fonctions de l'Hôtel-de-Ville. Une commission de six conseillers d'état fut chargée d'examiner l'affaire et de travailler à un projet. Sur leur rapport, il y eut arrêt du conseil, le 5 mai 1701, qui supprima l'établissement de 1589 et créa un nouveau conseil de ville à Lunéville, composé du prévôt chef de police et de cinq conseillers, d'un receveur et un greffier et deux sergents de ville, ces quatre derniers au choix des officiers de police pour deux ans. S. A. R. nommait le premier conseiller tiré du bailliage, et le second noble, médecin ou avocat; les trois autres étaient bourgeois choisis par elle dans ceux

élus à la pluralité des voix de la communauté assemblée le 15 de mai. Chaque année il en sortait un des nommés et un des choisis, qui étaient remplacés de même. Les affaires et les assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires, étaient réglées par cette loi. Les voix pour élections devaient être écrites à l'Hôtel-de-Ville par le greffier, en présence des officiers de police, pour soutenir la liberté des suffrages. Les francs-vins des enchères, des octrois et des revenus patrimoniaux leur étaient accordés. Le procureur de S. A. R. au bailliage faisait les mêmes fonctions au conseil de ville; le bailli ou son lieutenant-général était invité aux assemblées extraordinaires et y présidait. Ces deux dernières clauses furent confirmées par l'ordonnance civile donnée à Lunéville au mois de novembre 1707.

> Au mois de février de cette année, le souverain avait supprimé tous les officiers de trente hôtels-de-ville de ses états, n'y laissant que les prévôts qui, par leurs provisions, y étaient chefs de police permanents, et il fut créé à finance et à vie, pour Lunéville, un lieutenant de police, quatre conseillers, un procureur syndic, un secrétaire-greffier et un receveur. Ce ne fut qu'à Nancy et qu'à Lunéville qu'on établit alors un lieutenant de police. Les fonctions de cet officier ayant ensuite paru les mêmes que celles du capitaine prévôt créé en 1698, et vu l'augmentation de la ville par la résidence de la cour à Lunéville, ces deux officiers furent supprimés par édit du 12 mars 1709, et remplacés par un lieutenant-général de police et gruyer de la ville, cour et suite, avec deux commissaires de police à ses ordres. Ces offices furent rendus héréditaires et perpétuels par édit du 10 janvier 1719.

> Mais, dès le 21 mars 1720, toute hérédité fut supprimée, et les provisions furent converties en commissions, et par la déclaration du 4 avril suivant, les commissions de chefs de police, syndics, receveurs et greffiers furent conservées jusqu'à bon plaisir, et il fut ordonné que les anciens conseillers continueraient leur exercice jusqu'au 1.^{er} janvier 1723; que le 26 décembre 1722, à l'issue de la messe paroissiale, il serait élu quinze notables (pour les lieux où il n'y avait qu'une paroisse, et huit à chaque paroisse où il y en avait plusieurs), à

la pluralité des voix de tous les bourgeois qui se trouveraient à l'assemblée, en présence du chef de police, du syndic et du greffier. Que le 1.^{er} janvier 1723, tous les élus s'assembleraient à l'Hôtel-de-Ville, où, à la participation des officiers de police permanents et à celle des juges et substituts des bailliages et grueries, il serait fait, à la pluralité des voix, élection du triple d'autant de notables bourgeois qu'il y aurait de conseillers de ville, dont les fonctions devraient cesser; la liste desquels serait envoyée aussitôt au secrétaire d'état du département, et le souverain choisirait ceux qu'il estimerait devoir remplacer les anciens: ce qui serait observé de trois ans à autres, excepté qu'après ce terme, il resterait un des anciens pourvus qui en continuerait l'exercice pendant trois autres années, S. A. R. se réservant de le nommer alors. Enfin, que les officiers des bailliages, prévôts ou grueries ne pourraient être élus conseillers de l'Hôtel-de-Ville.

> En 1723, les élections furent encore une fois supprimées par édit enregistré le 9 octobre, et les offices de l'Hôtel-de-Ville recréés à titre d'hérédité. Il fut établi à Lunéville un lieutenant de police, quatre conseillers, un procureur syndic, un commissaire de police, un secrétaire greffier et un receveur. Il est à remarquer que, dans les trente-cinq hôtels-de-ville formés par cet édit, il n'y a encore de lieutenant de police établi qu'à Lunéville et à Neufchâteau, et un lieutenant-général de police à Nancy...

> Lunéville occupant toujours les regards du souverain, qui y tenait sa cour, le duc Léopold y établit enfin, sous une forme plus durable, par l'édit du 7 mars 1726, un conseil de ville composé d'un lieutenant-général de police, cour et suite, d'un conseiller pour la noblesse, de quatre conseillers permanents, d'un procureur syndic, d'un receveur, d'un secrétaire-greffier et d'un commissaire de police, tous à finance. Il y avait de plus sept commissaires de quartiers et cinq sergents de ville à la nomination des officiers.

> Cette organisation subsista sous le duc François II, sous le roi Stanislas, et même six ans après la mort de ce monarque, en tout quarante-six années. Par l'édit d'octobre 1771, enregistré le 30 janvier suivant, S. M. ayant sup-

primé les offices municipaux des duchés de Lorraine et Barrois, et créé de nouveaux sièges de municipalité et de police, établit pour Lunéville un maire royal, un lieutenant de maire, lieutenant de police, quatre échevins, un échevin trésorier, un procureur du roi, un secrétaire greffier, un commis, trois commissaires de police et un huissier. La déclaration interprétative du 10 février 1776 en règle certaines fonctions. Le trésorier, le procureur du roi et le secrétaire greffier, anciens titulaires, continuèrent par augmentation de finance. L'office de maire royal fut levé en 1772, celui de lieutenant de police en 1776, un de commissaire en 1779, et celui d'huissier en 1782. Il resta à financer les quatre offices d'échevins et deux de commissaires. Le parlement autorisa le lieutenant de police à commettre aux fonctions de ces derniers, par arrêt du 11 août 1787, et il fut nommé deux échevins par commission du conseil, en septembre 1779 et deux autres en août 1787. Dans deux siècles, Lunéville eut donc trois fois des magistrats électifs qui durèrent cent dix-neuf ans. »

Parmi les hommes célèbres nés à Lunéville, nous avons omis de citer le graveur BÉATRICE (1570), qui figure dans le catalogue des artistes italiens sous le nom de *Beatricetti*; et le peintre Tour, qui fut employé par Louis XIII et excellait à rendre les effets de nuit.

MAILLY. Une vieille chronique raconte qu'Ancein de Mailly, époux de Marie de Thézey, étant parti pour la Terre-Sainte, sa jeune épouse, qui mérita par sa chasteté le surnom de *Sainte de Mailly*, mourut au moment où Ancein revenait de la croisade. Celui-ci, accablé de douleur, résigna ses domaines à son fils et se retira sur la hauteur de Chênevé, dans un prieuré de St.-Norbert, qu'il avait fait bâtir et où il réunit quelques pieux ermites. La Vierge, dit-on, apparut à Ancein près d'un chêne qui s'élevait aux confins de sa seigneurie. Ce chêne, où l'on prétend qu'il s'opéra bien d'autres miracles, prit le nom de *Chêne-à-la-Vierge*, qu'il a conservé.

MANDRES. Il n'y a pas, comme nous l'avions dit par erreur, de reste de tour visible, mais il existe des traces parfaitement apparentes d'une enceinte avec fossés et remparts d'un ancien château qui paraît avoir eu de l'é-

tendue. Les fossés ont encore 3 à 4 mètres de profondeur et sont, ainsi que les remparts, revêtus de gazons. Il est douteux que les fortifications aient été construites en maçonnerie, dont on ne voit aucune trace. Du reste, on ne connaît pas l'origine de ce fort.

MARIMONT. Cette commune est allemande et française.

MARSAL. Voici l'inscription trouvée à Marsal sur un piédestal extrait des fouilles faites pour les fondations d'une caserne à l'épreuve de la bombe.

TI CLAVDIO
DRVSI. F. CÆSAR
AVG. GERMANIC.
PONT. MAX. TRIB.
POTESTAT III IMP. III
P. P. COS. DES....
VICANI. MARS
LLENSES PVB.
DEDICATA VIIIHI...
OCTOB. ANNO C
PASSIENI CRISPI
II T. STATLO TAVRO. C.

Cette inscription est ainsi expliquée par le colonel Bergère dans les Mémoires de l'Académie de Metz, année 1842-43.

Tiberio Claudio Neroni Druso, Drusi filio Cæsari Augusto Germanico, Pontifici maximo Tribunitia potestate... imperatori III. patri patriæ. consuli designato. Vicani marosllenses publice dedicata VIIIHI... Octobris, anno cædis Passieni Crispini Secundum. T. Statlo Tauro consulibus.

Le monument, en pierre, a 1 mètre 50 centim. de hauteur et 70 centim. de largeur en tous sens. Il est orné de riches moulures sur le socle. Il supportait un groupe de figures dont on n'a retrouvé que la partie inférieure, en fragments assez bien conservés. Ce monument a été donné à l'Académie de Metz, avec d'autres objets antiques trouvés également à Marsal dans les travaux de ces années dernières.

Ainsi Marsal existait déjà dans les premiers temps de l'ère chrétienne, avec le nom qu'il porte aujourd'hui ou à peu près, car la construction de celui qui est sur l'inscription ne peut être attribué qu'à une orthographe vicieuse,

et si ce n'est pas *Marsallenses* que s'appelaient les habitans de cette ville, c'est au moins *Marsollenses*.

Nous empruntons à la Chronique de Richer, moine de Senones, l'histoire de *Sibille, beguine de Marsal, et de ses gestes*. Ce récit naïf fera connaître les mœurs de l'époque.

« Or, pour ce que compendieusement nous auons fait mention d'un si grand personnage qu'étoit maistre Robert, deceu neantmoins par la subtilité du diable, ie me disposeray maintenant à raconter et proposer une jeune fille, laquelle, par une merueilleuse subtilité, deceut beaucoup de gens; et pour ce que toute ceste region a cognu et entendu ses faits, ie m'enhardiray à le rédiger par écrit. Ceste fille résidoit à Marsal, petite ville située au diocèse de Metz; icelle considérant la façon de viure des béguines qui sous la reigle des Frères Prescheurs florissoient religieusement, et les voulant imiter en faits et dits, demonstroït en soy une simplicité merueilleuse. Elle ne falloït iamais à se trouuer es eglises aux heures des matines et de la messe, comme la façon de faire des beguines. Que dirois-je? Elle fit tant valoir sa simplicité, qu'elle fut tres agréable à Louis, pour lors curé de Marsal, et à tout le peuple de leans. Or, quelque bourgeoise de ladite ville avec son mari, adioutans foy à ses belles simulations, la receurent en leur logis, et auxquels ceste femmelette donnoit à entendre qu'elle communicuoit aux anges. Et partant la bourgeoise luy laissa une chambre à part, en laquelle plus secrettement elle peut vaquer à ses oraisons; icelle voyant le bruit de sa religieuse vie se diulger partout, commença à présumer plus hardiment de soy. Elle feignoit être quelquefois rauie en esprit, de sorte qu'étant au lict comme endormie, elle passoit un iour entier sans demander à boire ny à manger. L'hostesse aioutant foy à son dire, sermoit la porte de sa chambre, et ne permettoit aucun entrer dedans, et environ une certaine heure de la nuict, elle faisoit quelque plainte d'une voix basse, en sorte que l'on estimoit son esprit être retourné en son corps. Quoy entendant son hostesse, y accouroit hativement et luy présentoit à boire et à manger; mais elle refusoit, disant qu'elle étoit tant bien repue des viandes celestes que doresuauant elle ne vouloit plus

user de viandes charnelles. Or, il fut dit depuis qu'un ieune prestre de la mesme ville, qui luy étoit familier, entroït de nuict en sa chambre et luy fournissoit de bonnes viandes, et avec cela luy apportoit des drogues et especeries bien flairantes, pour mieux deceuoir ceux qui la visitoient; en sorte que toute sa chambre étoit remplie de l'odeur desdites especeries, et qu'on estimoit icelle odeur auenir, lorsque les anges s'apparoissoient à elle. Ce ieune prestre luy apportoit des viures ce qu'il pouvoit congnoistre luy être nécessaire pour trois ou quatre jours, et finement les cachoit sous la paille de son lict. Et afin que le prestre peut venir plus secrettement à elle, ceste fallacieuse disoit à son hostesse qu'elle ne s'espouuantast si d'auenture de nuict elle ouyoit ouuir ses portes ou quelqu'autre bruit, pour ce qu'en telle heure étoit immoderement tourmentée du diable. Et comme elle deceuoit ainsy tout le monde, les Freres Prescheurs et Mineurs la venoient visiter, et toutefois ne sceurent iamais apperceuoir sa fallace; mais qui plus est, commencerent deü à prescher de sa sainteté et de ses actes en public. Que diray ie dauantage? L'euesque de Metz mesme vint à elle avec plusieurs comtes, gentilshommes, hommes d'armes, prestres, religieux, et avec diuerses personnes, tant hommes que femmes, tellement que s'y faisoit grande foule. Mais n'étoit permis à un chacun de la voir; car oyant icelle dire qu'une si grande multitude de gens la venoient visiter, elle feignoit d'être rauie en esprit iusques au ciel, comme elle auait accoustumé de faire, et disoit ne deuoir retourner deuant trois iours, de façon que nul n'entroït dans sa chambre. Cependant, ceux qui étoient venus pour la voir, et ne la voyoient, oyans seulement des habitans de Marsal les choses qui se faisoient par elle, et retournans en leur résidence, ils en racontioient merueille à ceux qui n'en scauoient rien. De sorte que de l'Allemagne et pays contigus, il en sortoit grande troupe pour la voir. L'euesque de Metz, avec ses clerics et Frères Prescheurs qui étoient avec lui, voulans experimenter si elle étoit si longtemps sans manger et boire, et si elle étoit quelquefois rauie en esprit, comme elle disoit, la fit mener en une autre maison, et en la chambre où elle couchoit, ne permettoit aucun y hanter avec

elle, pour ce que les anges la gardoient, lorsque le diable l'importunoit ainsy molestemement. Mais se voyant ainsy estroitement gardée, en sorte qu'elle ne pouvoit ni manger ni boire, afin qu'on la creut touchant ce qu'elle disoit du diable, se leuant une nuict, elle prit les plumes de ses oreillers et les sema par toute la chambre et le lieu où étoient ses gardes (ayant premierement donné à entendre que de ce iour elle devoit être rauie). Dont ceux qui voyoient cela, pensoient qu'il fut ainsy fait du diable pour la molestie qu'on lui faisoit. Car aussy auoit elle dit que souuentes fois elle étoit inquiétée du diable, tant au lieu où elle étoit premierement, que là mesme où elle résidoit encor. En tel estat, elle passa trois iours et trois nuicts, ne mangeant ne beuuant, iusques à ce que ne pouuant plus supporter la faim, elle, supplia l'euesque qu'elle soit rapportée en son premier lieu; car elle auoit ouy (disoit elle) pendant les trois iours de son rauissement, que si elle résidoit dauantage en ce lieu là, que outre les peines que le diable lui donnoit plus que de coustume, il découperoit tout son corps. L'euesque adioustant foy à son dire, la fit porter en sa chambre première. Voyant donc Sibille (car tel étoit son nom) que l'euesque, les Freres Prescheurs et Mineurs, et beaucoup d'autres aditoient foy à ses fables, elle se rempara de plus grande hardiesse. Elle se fit faire un habillement de drap noir, velu et picquant, et y fit attacher un chapperon ayant la face d'un diable, duquel elle s'habilloit lorsqu'elle faisoit semblant d'être rauie, et parlant d'une voix rauque et horrible, donnoit grande crainte à ceux qui l'escoutoient. Et quelquefois sortant de nuict en tel habit diabolique, apparaissoit à beaucoup de gens auxquels elle parloit, et ce qui est plus admirable, elle couroit parmy les rues et places de Marsal, et disoit à ceux qu'elle rencontroit qu'elle étoit le diable qui molestoit la vierge Sibille, impie et misérable. Et ainsy delaissée de ceux qui s'enfuyoient, elle retournoit en sa chambre. Il aduint qu'un iour, il mourut un bourgeois de Marsal, qui de beaucoup n'étoit estimé que bien peu homme de bien. Ce qu'étant venu à la connoissance de Sibille par le rapport des domestiques de son logis, la nuict ensuiuant, habillée qu'elle fut de son habit déguisé, vint à la porte de la

chambre et parla à ceux qui étoient en la maison, comme si elle fut été diable, disant: Helas! moy, quelle perte ai ie fait auourd'huy, icelle auourd'huy est rauie au ciel et n'en retournera de trois jours; par les suffrages de ses oraisons, elle l'a retenu à soy, et toutefois ie presumoie qu'il étoit mien, et m'apprestoie à le conduire en mon champ lumineux et delectable, où ie conduis mes amys par manière de promenade. (Dont ceux qui l'entendoient, l'interrogeoient où étoit ce champ.) Dont il respondit: Ce champ est arrosé d'une rosée flammeuse, et sulphurée; en ce champ sont les lizards, viperes, serpens, couleueurs; crapaux et autres bestes veneneuses, sont mes recreations avec lesquelles ie fais esiouyr et passer le temps à mes amys, et en ceste rosée de souffre, ie les fais baigner par mes anges et y prendre leur plaisir. Mais pour ce qu'auourd'huy ceste femme m'a tollu ce mien amy, ie la tourmenterois volontiers si je ie pouuois; mais ie n'ose, d'autant que les anges l'ont en garde. Ah! moy, malheureux, pourquoy vous dis ie ces choses à mon mal? Car tantost ie retourneray deuers mon maistre Sathan, iceluy pour cecy me condamnera aux tourments tres puants, et toutefois ie n'oserois faillir de peur de ceste femme, que ie ne vous annonce ces choses; aussi vous le dis ie, afin que vous ne veniez en mon plaisant parterre. Cependant, l'euesque et les autres qui l'auoient entendu, estiunoient que ce fut le diable qui leur annonçast ces choses. Le iour ensuiuant, comme l'euesque et les freres prescheurs seulement furent entrez en sa chambre (car il n'étoit gueres permis aux autres), ils la trouuerent couchée en un beau lit couuert de fins linges, ayant icelle la face vermeille, la couuerture de sa teste étoit tant subtile que l'on n'estimoit n'être possible qu'il s'en peut faire une telle par main d'homme; elle respiroit tant doucement, qu'à peine eut on jugé si elle dormoit ou non. Et pour ce que nul ne l'osoit toucher, ils demanderent à l'hostesse d'où venoient tels linges tant subtils et odoriferans, laquelle respondit que souuentes fois comme elle retournoit des cieus, elle l'auoit trouué en tel estat, et que bien souvent elle luy auoit dit son liet auoir été refait et disposé de beau linge par les anges. Elle affirmoit que les anges luy faisoient de l'eau bénite, et

moyen de laquelle eau plus facilement elle peut obaier aux ruses et subtilitez du diable. *Et de fait, il y auoit au cheuet de son licet un beau vase dedans quoy elle pissoit, et de ce que l'on dit que l'uesque et les prescheurs et plusieurs autres s'en arrouserent et en beurent, afin de se munir contre les tentations du diable.*

(Ce passage a été différemment traduit par Breyé, dans ses *Amusements*; voici sa version :

« Elle affirmait [la femme chez qui Sybille logeait] que Sybille assurait que ces anges > avaient eux-mêmes béni l'eau qui était au > chevet de son lit, dans un petit vase fort propre, pour chasser, disait-elle, le démon qui > la persécutait et pour la garantir de ses pié- > ges. On dit que l'évêque, les frères prêcheurs, > et plusieurs autres répandirent sur eux de > cette eau, et qu'ils en burent pour se met- > tre en garde contre le diable. »)

Que diray ie de plus? L'uesque desjà deliberoit à luy edifier une eglise, en laquelle il la mettroit, pour ce qu'elle ne mangeoit ni ne beuuoit, et ne viuoit en l'usage humain, et afin aussy que ceux qui venoient à elle prins- sent plaisir à voir les miracles qu'elle faisoit, lorsque subitement la sentence commune fut trouuée vraie en celle qui dit : Rien n'est si caché qu'enfin ne vienne à se descourir. Car un iour qu'elle disoit devoir monter aux cieus, et que les huys de la chambre étaient bien serrez, et que ceux de la maison s'auoient mis en repos, elle, se leuant de son licet, commença à mettre sa table, et contrefaisant deux voix, l'une interrogeante et l'autre respondante, l'une ayant le son comme celle d'un diable, et l'autre tenue et délicate comme celle d'un ange, en sorte qu'il sembloit être debat deux personnes. Quelqu'un des freres prescheurs voulant mieux entendre ce debat, s'approcha de la parois de sa chambre, et comme il regardoit de çà, de là, il trouua de fortune une petite fente, et regardant par icelle, il vit que Sibille refaisoit son licet, ayant estimé qu'elle fut rauie au ciel. En mesme instant, il appella l'uesque es luy monstra ce que dedans elle faisoit, si bien que luy et les autres venant à sa porte, la rompirent. Ce que voyant, Sibille se ietta en son licet demy accoustrée; mais iceux l'enleuerent de son licet et la contraignirent tellement, qu'elle leur confessa de mot

à mot ce qu'avez cy dessus entendu, et comme elle auoit sous son licet des viandes cachées, desquelles elle viuoit, ce qui fut ainsi trouué. Cependant, l'uesque et les autres qui étoient presens, furent infiniment marris voyant que si longtems ils auoient été deceus; car ils voyoient l'habillement de diable, ensemble les ornemens et attifetz de sa teste et de son licet, et plusieurs autres choses dont elle auoit deceu tant de si grands personnages, hommes et femmes. Les uns s'escroioient qu'on la mit à feu, les autres qu'elle fut noyée, les autres qu'elle fut inhumée toute vive. Les beguines qui étoient venues pour voir ses beaux faicts, n'en pouuoient plus ouyr parler; de façon que voilées et la teste baissée, pleuroient et s'escroioient amerement, et enfin s'en retournerent. L'uesque, tout vergogneau et ne prenant à gré telles iniures, la pensoit faire mourir; mais, usant de meilleur conseil, à la fin, il la fit incarcérer en nne tour, où elle n'auoit iour que d'une petite fenestre, par laquelle on luy bailloit un peu de pain et d'eau. En sorte que suruiuant peu de temps, elle mourut en prison. Ainsy les choses qui ne se font selon Dieu, se dessouillent en peu d'heures. (*Chronique de F. Richer, publiée par M. Cayon.*)

MINORVILLE. L'église de ce village seruit anciennement de forteresse. On voit encore les traces d'une cheminée dans la tour et un puits derrière l'autel.

MOLRING et MONTDIDIER. Ces communes sont allemandes et françaises, mais peu allemandes.

MONT. A la première ligne du second alinéa de la 2.^e colonne, au lieu de : ce village *n'était* qu'une chapelle, lisez : *n'avait* qu'une chapelle.

MORVILLE-LES-VIC. M. le curé de Morville, à qui nous devons des notes fort intéressantes sur cette commune, a découvert récemment un registre, à la date du 28 septembre 1787, où tous les droits généraux, cens, rentes, droitures, manoirs et héritages du seigneur de Morville et d'Obreck sont portés en 25 articles. Tous les réglemens qui regardent l'exercice de la justice y sont aussi renfermés. L'article 16 porte que « mondit seigneur à Morville a le droit de marquerie et de troupeau à part pour vainpâture sur le ban et finage de Morville, et le droit de parcours sur les bans joindants, sa-

voir : jusqu'à la roue du moulin de Salone, de à jusqu'aux jardins et maix de Hampont, jusqu'à la vieille rivière d'Hédival, jusqu'au ban de Haracourt et jusqu'au ban de St.-Martin, jusqu'à devant Marsal... à l'exclusion de tous autres, sauf et excepté le troupeau communal qui a le même droit de vain pâturer et de parcours que celui de mondit seigneur : > c'est probablement, ajoute M. le curé, à ces usages que l'on doit attribuer les combats que se livraient les paturaux d'une commune contre ceux d'une commune voisine, et qui avaient encore lieu il y a une trentaine d'années.

MOSELLI (voyez *Chaudeney*). Cette maison de plaisance fut bâtie, en 1760, par M. Drouas, évêque de Toul, qui lui donna le nom de *Moselli*, à cause du voisinage de la Moselle. Pendant qu'on travaillait à sa construction, la grêle ravagea le pays Toulou, et réduisit à la misère un grand nombre de familles. M. Drouas fit annoncer qu'il nourrirait et ferait travailler à Moselli, même les enfants. On y accourut de toutes parts, et en peu de temps fut nivelé et planté le vaste jardin qui précède le château.

MOUACOURT. Mouacourt fut jadis un village considérable ; il était bâti à environ 500 mètres S.-E. de l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui : on remarque encore, à cet endroit, des débris d'anciennes constructions. On rapporte que les habitants, réunis à ceux des villages voisins, allèrent au-devant de l'avant-garde de l'armée suédoise et la taillèrent en pièces entre Lagarde et Parroy, dans un lieu qui a conservé le nom de *Pont-des-Allemands*. Mais le corps d'armée, qui arriva bientôt après, incendia Mouacourt, massacra les habitants, dont trois seulement, le seigneur, sa femme et sa fille, s'échappèrent et se réfugièrent à Senones. Mouacourt, après être resté désert pendant longues années, fut enfin rétabli au commencement du XVIII^e siècle ; il y fut envoyé de pauvres habitants des provinces voisines qui y construisirent des baraques et défrichèrent une partie du territoire couvert de landes et de buissons. Ce ne fut qu'en 1714 que ce village reprit son ancien titre de cure de St.-Laurent de Mouacourt.

MOUSSON. M. de Saulcy attribue à Henri III, duc de Bar, une monnaie frappée, de 1296

à 1302, dans l'atelier monétaire de Mousson, et dont voici la description :

† H'. Comes : Bari. En légende extérieure †. *Nomen Domini Sit Bndicto.*

R. † *Moneta Monsionensis*. Ecu de Bar.

Cette pièce est d'argent et du poids de 58 grains.

MUNSTER. Cette commune est allemande.

NANCY. Nous avons omis de citer, parmi les hommes célèbres nés dans cette ville :

Jean LHOSTE (1586), qui eut quelque célébrité comme mathématicien et ingénieur. C'est lui qui donna les plans et dirigea la construction des fortifications de Marsal ; il travailla aussi, avec l'ingénieur Marchal, aux fortifications de Nancy. Il est auteur de la *Pratique de la Géométrie*, etc., imprimée à Pont-à-Mousson, chez Dubois, en 1607, in-4.^o ; et de l'*Épipolométrie*, etc., imprimée à St.-Mihiel, chez Dubois, 1629, in-folio. C'est lui qui, le premier, publia en Lorraine des ouvrages sur l'arpentage, et il eut l'honneur de donner des leçons de mathématiques au duc Nicolas-François de Lorraine, frère de Charles IV et père de Charles V, qui fut évêque de Toul, cardinal, etc.

Jean LETRECHON (1593), mathématicien remarquable ; il cherchait à mettre cette science à la portée du plus grand nombre. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Récréations mathématiques et entretiens facétieux de plusieurs plaisans problèmes en fait d'arithmétique, géométrie, etc., le tout pour passer le temps*, Pont-à-Mousson, 1629, petit in-8.^o

VALLÉ, qui vivait vers la fin du XVI.^e siècle, a gravé beaucoup de morceaux qui servent d'estampes aux ouvrages du temps, et, en outre, une fort belle planche qui sert de frontispice au livre intitulé : *Les rois et ducs d'Austrasie*, par N. Clément.

Jean LECLERC, graveur et peintre du duc Henri II, mort, en 1633, à Nancy, où il était né.

APIER-HANZELET, contemporain de Callot, maître d'artillerie du duc de Lorraine, imprimeur et graveur.

WUILLAUME, peintre du maréchal de La Ferté. — **CONSTANT** (1600), peintre du duc Charles IV. — **CAPECHON**, aussi peintre de Charles IV, faisait des portraits. — **LECLERC**

(1614), a acquis une certaine illustration dans la peinture. — *Charles MÉLIN* (1620), alla s'établir à Rome; ses tableaux, peu nombreux, sont fort estimés. On lui a donné, comme à *Claude Gelée*, le surnom de *Lorrain*. — *DE HERBEL* (1636), suivit le duc Charles V, et peignit les combats et les faits mémorables de la vie de ce prince, son bienfaiteur. — *RENARD* (1654), a sculpté le dôme des Invalides, à Paris. Il revint en Lorraine avec Léopold, et fit les statues qui ornaient les jardins du château de Lunéville. — *FRANÇOIS* (1717), a obtenu une certaine célébrité comme inventeur de la gravure à la manière du crayon. Ses plus beaux morceaux sont les portraits qu'il fit pour l'*Histoire des Philosophes modernes*, par Saverien. *SÉNIMON* (1718), peignait bien le portrait. — *MAURICE* (1730) alla s'établir en Russie; ses ouvrages sont fort estimés. (Extrait du 5.^e numéro des *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël.)

Nous terminerons en rectifiant une erreur relative à Florent Drouin, dont le nom se trouve au commencement de la série des illustrations nancéiennes : cet artiste n'est pas né en 1258, comme on nous l'a fait dire, mais en 1528.

Nous donnons ici quelques pièces qui nous ont semblé ne pas être dépourvues d'intérêt.

Règlement des cossons, journées et salaires des messagers manouvriers et vigneron, du 16 juillet 1578.

Charles, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut, comme en toutes républicques, et villes bien policées l'on ait toujours en en principal esgard, a ce que les places et marchez ordonnez pour la distribution de toutes espèces de danrées et marchandises, fussent remplis et fournis habondamment principalement des choses lesquelles le plus coustumièrement appartiennent à la nourriture subvention et alliment de la personne, et soit ainsi que presentement nous ayons reçu plusieurs plainctes et doléances de la grande cherté des vivres, deffault de penurie qu'il y a souventes fois ausditz marchez de ceste notre ville de Nancy lieu capital de notre duché de Lorraine, des espèces susdites soubz couleur qu'aucuns que l'on nomme *cossonniers* ou *revendeurs* par

leurs traffiques ordinaires s'ingerent de lever ausditz marchez ou ez environs de notre dicte ville toutes sortes de volailles, gibiers, et autres choses, lesquelles debvroient estre apportées premièrement ez lieux publics et places esquelz l'on a accoustumé tenir lesdits marchez. Sçavoir faisons que nous désirans y prouvoier avons par cestuy notre edict jnviolable et permanent, jusques à notre bon plaisir statué et ordonné les poinctz et articles cy dessoubz declairez, sçavoir que les cossons, revendeurs et autres appretans vivres en ceste dicte ville n'ayent à hanter, fréquenter ny achepter ou faire achepter par autres ez villes et villages jnfectés de peste, sur et a peine de punition corporelle, que lesditz cossons et revendeurs leurs femmes ou familles en leurs noms ne pourront ny debvront en manière que ce soit, achepter ou faire achepter aucuns desditz vivres ez marchez et places publiques dudit Nancy ny aussi par les rues ny sur les chemins hors desdits marchez pour les revendre et en trafiquer par après, même que tout ce qu'ils auront acheptez hors ledit Nancy, ainsi qu'il est cy dessus limité, ne soit porté ny envoyé par eulx ou autres commis secrettement et par pratiques et menées ez hotelleries ou maisons particulières pour revendre ains que tout ce dont ilz voudront trafiquer, soit premierement mis et exposé en vente publique pour la fourniture d'un chacun et de ce deceler et rapporter l'un l'autre, sy aucun en avoit abusé, défendons à tous tenans hostelleries, cabaretz et autres vendans vin et recevans personnes en leurs logis, de ne suborner, trafiquer ou attirer lesditz cossons et revendeurs en leurs ditz logis, à l'effet de les decharger et leur estre porté et vendus vivres quelz ils soient pour oster la fourniture du peuple, ains qu'ilz se fournissent et acheptent esditz vivres lesditz marchez et places publiques, que lesditz cossons et revendeurs ne puissent aussy achepter sur les rivières ou étangs d'aucunes sortes de poissons pour les revendre ou faire revendre par autres personnes ny porter esdites hostelleries, sy doncques n'est que ceulx qui voudront faire tel exercice soient fermiers admodiateurs ou du moins repartiz et accompagnez des fermes et admodiations desdites rivières et étangs, tous lesquels articles voulons estre gardez et obser-

vez sur peine de vingt francs pour la première fois, pour la seconde du double, et la troisième de confiscation des dandées, et à peine du fouet, desquelles confiscations et amendes la moitié nous appartiendra, le quart au prevost de ce lieu, et l'autre quart faisant la totalité au rapporteur, et pour ce que non seulement es choses dessusdictes les bourgeois et subjectz de notre ville sont foulez, mais aussy les manouvriers résidans en icelle qui refusent de travailler, encor que l'on leur offre salaire raisonnable, et veulent estre traitez et payez à leur volonté, nous pour cest esgard avons ordonné et ordonnons que lesdits manouvriers travaillans de leurs bras et demeurans en nostre dite ville et faubourgs de St.-Nicolas et St.-Dizier, auront doresnavant quand ils seront employez par lesdits bourgeois et subjectz chacun six gros de journée sans autre nourriture, et ce depuis le commencement du mois de mars jusqu'à la fin de septembre et depuis le premier jour d'octobre jour de St.-Remy, jusqu'à la fin de février cinq gros, le vigneron six gros par jour et la femme trois gros huit deniers, les porteurs de toutes sortes de grains auront pour le sacq contenant un resal, et qu'ilz le porteront quinze marche de hault un denier pour chacun sacq et au dessus à l'equipolent, d'abondant pour ce que nos affaires sont quelques fois retardées ou que nous portous grand interest à cause des messagers qui veullent estre payés de leurs journées à leur discretion, nous statuons par les mesures que les messagers qui seront employés pour messages ou porter lettres auront trois gros pour chacune lieu en retournant, et s'ilz font quelque séjour d'un jour de deux ou plus en surattendant leur despesche, et rapportant tesmoingnage de leur dit séjour auront pour chacun jour de leur dit séjour huit gros, et pour la demye journée à l'equipolent, et au cas que lesdicts manouvriers, vigneron et messagers feroient difficultez de servir pour le prix et taxe que dessus, voulons et nous plaist qu'ilz puissent estre à ce contrainct par emprisonnement de leurs personnes par ledit prevost de ceste notre dite ville, sy donnons en mandement à notre cousin le sieur comte de Salm, mareschal de Lorraine et gouverneur de ceste notre dite ville de Nancy qu'il fasse publier ceste et attacher les coppies es lieux

publicques pour en donner notice à tous, et que nul y puisse pretendre cause d'ignorence, en les faisant effectuer par luy de point en point, sans souffrir qu'il y soit allé au contraire, car ainsy nous plaist, en tesmoing de quoy, etc., à Nancy le XVI juillet 1578; les sieurs comtes Jean et Claude de Salm, de Ganges, de la Motte voué de Condé, et Hennezon presens.

Réglement de S. A. sur la charge de Gouverneur de Nancy, et choses dependantes de la police, du 15 avril 1600.

Le gouverneur aura l'autorité et puissance de commander pour la force et les armes à la conservation de la place sur les soldats de sa garnison.

Et cas advenant que pour la ditte conservation il ait nécessité de bourgeois, il en demandera au bailliy, s'il est à la ville, et à son absence au prevot ou son lieutenant, qui seront tenus lui en donner à la première requisition, en tel nombre qu'il demandera, et lors ledit gouverneur aura commandement et pouvoir sur lesdits bourgeois, tant et si longuement qu'ils seront en faction militaire pour exercices et saultes dependantes de la ditte faction, neantmoins ou la faute se trouveroit meriter correction selon les loix militaires, le bourgeois sera renvoyé à sa justice ordinaire, pour ordonner de la ditte correction suivant lesdites loix.

Et ne pourra le dit gouverneur prendre ny recevoir aucuns bourgeois pour soldat ordinaire de sa garnison; fera le gouverneur faire patrouille la nuit par la ville, pour le bien du service de Son Altesse, et aura laditte patrouille pouvoir d'apprehender tous ceux qui se trouveront la nuit commetants quelques excès, violences, insolences, desordres, et querelles pour en faire garde et les destenir jusqu'au lendemain matin que les apprehendés seront renvoyés et rendus chacun à son juge.

Aucuns soldats, tant à cheval que de pied de laditte garnison, ne seront tenus, pour leurs personnes, repondre en actions personnelles pardevant autre juge que ledit gouverneur. Si toute fois ils sont appellés pour porter temoingnage en cause pendante pardevant autre juge, fors avec permission dudit gouverneur, qui la debvra octroyer en faveur de justice sur cause requisitoire: lesdits soldats seront tenus com-

paroir et déposer en laditte cause sur ce qu'ils seront enquis par le juge.

Quand il surviendra quelques altercat, disputés ou querelles de fait ou de paroles entre un soldat et un bourgeois, celui qui se plaindra sera tenu faire appeler l'autre duquel il fera plainte pardevant son juge. Comme si un soldat se plaint d'un bourgeois, ce devra être pardevant le juge ordinaire dudit bourgeois, et si le bourgeois se plaint du soldat, il devra aussi poursuivre pardevant ledit gouverneur, en sorte neantmoins que le juge de celui auquel sera fait plainte ne pourra proceder contre lui qu'appellé à l'assistance de tel qui sera commis et député par le juge du plaignant, lequel juge y commettra tel que bon lui semblera, pour assister avec le juge du convenu à toute la procedure, jusques à sentence definitive exclusivement, et ou ledit gouverneur aura besoin de prisons de S. A., pour l'emprisonnement desdits soldats et juridiciables, sera le geolier d'icelles tenu lui ouvrir et fournir lieu esdites prisons, et faire bonne et sure garde desdits prisonniers.

S. A. se retient la creation et desmission des portiers de l'une et l'autre ville et des sonneurs de guet à son plaisir et descharge la ville. Sur lesquels portiers et sonneurs de guet ledit gouverneur aura commandement, fores que pour assembler les sieurs des assizes et de la fauté, le bailliy pourra ordonner audit sonneur le son accoustumé pour telles assemblées.

Et quand à ce que les portiers devront prendre sur les choses entrantes dans la ville, sur chars et charettes, y sera donné reglement par S. A., tel que de raison.

Nul son de guerre, de tambour ou trompette, ne se pourra faire sans permission dudit gouverneur, et ne se pourra faire aucune assemblée de bourgeois en armées, sans le scû dudit gouverneur.

Tous hoteliers et cabartiers seront tenus de porter le soir de chacun jour les billets de ceux qui seront logés chez eux, au gouverneur et au bailliy, s'il est en ville, sous les peines indictees par le mandement de S. A. Sur ce fait, sçavoir : de six francs pour la première fois, de douze pour la seconde, de vingt pour la troisième, et de punition corporelle pour la

quatrième, lesquelles peines ledit bailliy fera exécuter contre les contrevenants par leurs juges.

Quand au logement des troupes et gens de guerre, hors la ville, ne se pourra donner aucun departement pour leur logis, par qui que ce soit, dans la banlieu de Nancy, sans commandement exprès de S. A., à laquelle, le cas échéant, le bailliy s'en adressera.

Les taux des vivres et autres faits appartenant à la police et reglement d'iceux, et portés par l'ordonnance de S. A., du 4 septembre 96, se feront et resoudront au Conseil de ville par le bailliy, y étant présent, et les gens dudit Conseil auquel il presidera, et advenant le tems et l'occasion d'asseoir lesdits taux, ou d'ordonner aucun autre reglement sur lesdits vivres, devront ledit du Conseil l'avertir, s'il est en ville, du jour qu'à cet effet ils auront avisé pour s'y trouver, si bon lui semble, et estant present audit Conseil, ou non, neantmoins en ville, les billets luy seront portés pour les signer, mais s'il est absent de la ville, se signeront par le greffier dudit Conseil, ainsi qu'autres expéditions d'icelui.

Sera aussi loisible au gouverneur de se trouver auxdits taux et reglements, ou y envoyer de sa part, si bon lui semble, pour y faire entendre ce qu'il pensera estre de l'intéret de ses soldats, et y avoir, par lesdits bailliy et Conseil de ville tel égard que de raison.

S'offrant quelqu'un pour être reçu nouveau bourgeois de la ville, après avoir examiné et informé de ses vie, mœurs et qualité, par ceux dudit Conseil de ville, ils ne le pourront neantmoins recevoir sans en advertir ledit bailliy, s'il est en ville, et ledit gouverneur, et en cas que l'un ou l'autre y trouve de la difficulté et contrariété à la reception dudit présenté, en sera saditte Altesse advertie pour y ordonner.

Que la feauté s'assemblera de l'autorité du bailliy, du jour de laquelle neantmoins les gens du Conseil de ville advertiront ou seront advertir ledit gouverneur, afin qu'il puisse s'y trouver ou y envoyer de sa part, sy bon lui semble, et entendre à ce qui s'y traitera.

En cas de soupçon de contagion, les deux villes ou le prevot advertiront soudainement, tant le bailliy que le gouverneur, pour incontinent la visitation des soupçonnés et malades

faite par ceux qui sont ordonnés à cet effet, et rapporté à l'un et l'autre desdits bailly et gouverneur, si lesdits soupçonnés ou malades sont soldats, ledit gouverneur pourvoira à la sortie d'eux, et si ce sont bourgeois, le bailly y pourvoira semblablement et en advertira ledit gouverneur, pour prendre de lui l'heure pour faire sortir lesdits bourgeois soupçonnés et touchés, et autres qui seront residants en la maison infectée, et fera ledit bailly executer contre les bourgeois, et le gouverneur contre les soldats, les peines indictées par les ordonnances de S. A. sur la police des pestiférés, et, en l'absence du bailly, on s'adressera au prevot.

Fait audit Nancy, le 15 avril 1600, les sieurs de Haussonville, mareschal de Lorraine, de Mailhane, bailly de l'évêché de Metz, de Beauna, bailly de Bassigny, Maimbourg et Bardin, maîtres des requêtes ordinaires, de Maraville et Bouvet, présidents des Comptes de Lorraine, presants. Signé Charles, et contresigné pour secretaire, N. de Gleysenone.

Pour copie prise et collationée sur les registres de la Chambre de ville de Nancy, par moi greffier au Conseil de ville, sousigné. Signé Colin, avec paraphe.

A la page 395, 2.^e colonne, ligne 28, au lieu de sur le terrain actuel de la *Petite place Carrière*, lisez : sur le terrain actuel DES JARDINS DE LA PRÉFECTURE.

A l'article qui concerne l'hôpital St.-Julien, page 415, 2.^e colonne, 39.^e ligne, au lieu de 1829, lisez : 1589.

Voici les positions géographiques de Nancy et des principales localités du département de la Meurthe:

	Latitude.	Longitude.
Château-Salins.....	54° 24' 50"	— 4° 63' 50"
Dieuze.....	54° 49' 14"	— 4° 87' —
Lunéville.....	53° 99' 20"	— 4° 62' —
Pont-à-Mousson.....	54° 53' 80"	— 4° 13' 25"
Sarrebourg.....	54° 15' 46"	— 5° 24' —
Toul.....	54° 8' 65"	— 5° 95' —
Vic.....	54° 20' 24"	— 4° 66' 18"
Nancy (place Stanislas).	54° 40' 50"	— 4° 27' 45"

La distance de Nancy à Paris, à vol d'oiseau, est de 284 kilomètres.

NATAGNE (LE). Il est question du *Ru de Natagne* dans les anciens titres. Les seigneurs de Villers-le-Prud'homme y entretenaient un pont en bois qui existait encore en 1747, à

l'endroit que l'on traverse pour se rendre dans les bois de Villers et de la Croix-Rouge.

NONENBOURG. Au canton dit Nonenbourg, près la *roche du Diable*, on voit un rocher sans nom particulier, qui a environ 10 mètres de hauteur, et à la face duquel se trouve placé un énorme anneau en fer, scellé dans la pierre à environ 8 mètres du sol. On ignore quelle était la destination de cet anneau.

NORROY. M. Willemet, professeur de botanique, auteur de la *Flore de la Lorraine* et d'autres ouvrages, est né à Norroy en 1756; il mourut à Nancy en 1807.

A la page 442, ligne 17, 2.^e colonne, après ces mots : A Jupiter très-bon, ajoutez : *très-grand (Jovi Optimo Maximo)*.

Nous avons dit qu'un troisième autel dédié à Jupiter Saxonis avait été trouvé, en 1827, dans les carrières de Norroy près Pont-à-Mousson. M. le comte d'Allouville, alors préfet de la Meurthe, a fait de cette découverte le sujet d'une savante dissertation qu'il a adressée à la Société des Sciences de Nancy. Voici comment s'exprime M. d'Allouville

« La connaissance, à peu près certaine, de la date de l'an 70 de Jésus-Christ, on peut-être de l'an 71, à l'égard des deux inscriptions le plus anciennement trouvées à Norroy, nous aidera à rechercher l'époque, et en même temps l'objet et l'occasion de la dédicace de l'inscription de la XXI^e légion, surnommée *Rapar*.

» Elle était tracée sur la face verticale d'une roche longue de huit pieds, dont il a fallu la séparer, et regardant le midi, à l'entrée de l'une des plus anciennes carrières, d'une profondeur de dix-huit pieds au-dessous des déblais qui recouvraient le sol. L'autel voûté, qu'on voit, ainsi que l'inscription, dans le bâtiment de l'Université, à Nancy, auprès de la porte d'entrée de la Bibliothèque publique, a été trouvé couché au pied de l'inscription et recouvert de déblais de cinq pieds de hauteur, composés de moellons placés avec soin et en talus. Voici le texte latin de l'inscription :

HERCVLI. SAXANO
VEXILLARI. LE. XXI. RA.
ET AUXILIA. EORVM CH
ORTES. V QVI. SVNT. SVB.
L. POMPEIO. SECVNDO
LE. XXI. V. S. L. M.

« Ce que je crois devoir traduire littéralement comme il suit :

« A Hercule *Saxanus*, les vexillaires de la XXI.^e légion, la conquérante, et leurs auxiliaires, cinq cohortes, qui (les vexillaires) sont sous Lucius Pompeius secundus, centurion *primipile* (grade indiqué par le signe \triangleright) de la légion XXI.^e, ont accompli un vœu de bon gré, justement (*tubenter, meriti*). »

Le surnom de *Rapax* avait été donné à la XXI.^e légion, qui, sous le règne de Vespasien, vint délivrer l'armée de Petilius Cerialis, laquelle avait été surprise et attaquée à l'improviste, pendant la nuit, par les Bataves et les Trévirois, leurs alliés, sur la rive gauche de la Moselle.

« L'occasion d'accomplir le vœu fait à Hercule *Saxanus*, lors de cette attaque, continue M. d'Allonville, se sera présentée aux vexillaires seulement à l'époque où la XXI.^e légion aura été employée aux carrières de Norroy, consacrées à ce dieu tutélaire des guerriers, c'est-à-dire vers l'an 74 de J.-C., bien peu de temps après la victoire dont elle avait été redevable à un *secours divin*, à son propre courage et à l'appui des cohortes auxiliaires, qui auront été associées ensuite à l'accomplissement du vœu, comme elles l'avaient été ensuite à son objet. » (Extrait du Précis des travaux de la Société des Sciences de Nancy, de 1829 à 1832.)

M. le docteur de Haldat, dans une dissertation insérée au tome suivant des Mémoires de la même Société, émet une opinion contraire relative à l'origine des autels votifs consacrés à Jupiter des rochers par les soldats romains ; il pense que ces autels n'ont pas été élevés en commémoration d'une victoire due à la protection de ce dieu, mais que les soldats romains ne les ont érigés que pour témoigner leur reconnaissance à la divinité protectrice de leurs longues et laborieuses exploitations.

OCHEY. Vers 690, Hildram, comte de Toul, s'empara de la terre d'Ochey (*Ociaca-Villa*), appartenant au domaine de l'évêché. L'évêque Ermenthée en porta plainte au roi Théoderik III, qui était alors dans son palais de Gondreville, et ce prince obligea le comte à restituer le bien qu'il avait usurpé. (*Histoire de Toul*.)

C'est par erreur que nous avons appliqué cette particularité au village d'Housséville.

ORMES. On trouve, dans le *Pouillé du Doyenné du Saintois*, les notes suivantes qui compléteront notre article relatif à Ormes : En 1197, le duc Ferry I.^{er} fit bâtir le château d'Ormes et entourer le bourg de murailles. En 1205, cette seigneurie fut donnée en dot à Berthe, fille de ce duc, qui épousa Robert de Sarbruck. Leur fille, nommée Odette, épousa Ferry, comte de Linange, dont elle n'eut point d'enfants. A leur mort, la terre d'Ormes retourna au domaine, d'où elle sortit pour entrer dans la maison d'Haracourt, en 1410. Le 10 juillet 1549, le bourg et le château avaient été engagés, par Marie de Blois, à Vauthier de Pulligny ; ils furent ruinés par le duc de Bourgogne en 1475 : le château, à cause de sa force et de sa situation, résista longtemps, mais le manque de vivres força ses défenseurs à se rendre, et ils furent faits prisonnier de guerre. Le château n'a pas été rétabli depuis cette époque.

OURCHES, ancien fief à Réméréville.

PAGNY. On a fait, au mois de janvier 1844, une découverte intéressante sur le territoire de Pagny-sur-Moselle. Un jeune homme, creusant un fossé dans une vigne, a rencontré, à la profondeur d'environ 65 centimètres, un vase de terre qu'il a malheureusement brisé, le prenant pour une pierre. Ce vase renfermait 2,400 médailles et monnaies des XIII.^e et XIV.^e siècles, en argent pur, dont 50 sont d'une parfaite conservation et du module de 16 millimètres ; 300 du module de 20 millimètres ; et les autres variant de 25 à 27 millimètres. Les petites médailles portent l'effigie d'un évêque coiffé d'une mitre, dont les fanons sont relevés. Au revers est une croix entourée de caractères qui semblent indiquer le nom ou le monogramme du prélat. Sur les grandes médailles se trouvent deux légendes : l'une environne un champ empreint de signes héraldiques ; et l'autre entoure une croix sans proportion avec le module. Sur quelques-unes de ces pièces, on lit facilement ces mots : *Signum Dei vivi* ; sur les petites, ces lettres : I. O. H., sans doute les initiales de Jean d'Apremont, évêque de Metz. Dans une poignée de ces monnaies, prises au hasard, on a reconnu 11

pièces frappées à l'effigie de Jean, comte de Maine, qui fut depuis le roi Jean, fait prisonnier à Poitiers; 8 pièces à l'effigie d'Alphonse, comte de Toulouse, et fils de Louis VIII, dit Cœur-de-Lion; 6 pièces frappées, à Tours, à l'effigie de Saint-Louis; 6 pièces à l'effigie de Jean d'Aprémont, évêque de Metz, en 1227; 2 à l'effigie de Jacques de Lorraine, évêque de Metz en 1239.

PANNES. Voici le rapport inséré dans les Mémoires de l'Académie de Nancy (de 1829 à 1832), sur les découvertes faites à Pannes, au mois de mai 1828, découvertes dont M. Bonnaire-Mansuy avait fait l'objet d'une Notice adressée à cette Société.

« En creusant les fondations d'un nouveau presbytère, on découvrit des murs souterrains calcinés par le feu, ainsi que des décombres mêlés de cendres et de charbons, témoins irrécusables d'un antique incendie. Parmi ces décombres se trouvaient des médailles en petit bronze relatives aux règnes de Néron, Nerva, Antonin-Pie, Septime-Sévère, Gordien-Pie, Claude-le-Gothique, Maximien-Hercule, Constantin le jeune, Constant, Constance II, etc., et quelques objets de bronze, tels qu'une patère, une anse, deux fibules, une figurine de la déesse Hygie. Le déblaiement d'un puits comblé, qui était taillé dans le roc à plus de 10 mètres de profondeur, a présenté des couches alternatives de terres et de cendres, où se trouvaient enfouis des fragments de poteries étrusque et romaine en argile rouge, des briques, des débris d'amphores, quelques vases entiers pleins de cendres et de coquilles d'œuf, deux cippes d'ordre toscan d'un assez mauvais style, deux statuettes en terre blanche, l'une de Vénus, l'autre d'Hygie, un morceau de pierre dure, polie et propre à porphyriser. Plusieurs de ces fragments de poterie sont empreints de grumeaux d'une substance translucide, qui a l'apparence de l'ambre jaune, et qui semble provenir de l'agglutination des blancs et des jaunes d'œuf causée par une température favorable. Les poteries à ornements ne portent pas le nom du potier; sur les autres on lit les noms Cassius, Condari, Focca, Foccius, Scotto, Voca, Virtus, Q. F. C., qui sont ordinairement suivis du mot *fecit* ou de l'abréviation F. Ces vases varient de formes et

de dimensions. Pas un seul fragment de couvercle ne s'est trouvé parmi les débris de tant de vases à large ouverture. Nulle inscription n'a été découverte pour indiquer le nom d'un lieu qui n'a pas laissé la moindre trace d'habitations à la surface d'un sol cultivé de temps immémorial. »

PONT-A-MOUSSON. Le sceau du tabelionage de la prévôté et cité de Pont-à-Mousson, de l'an 1464, représente un pont défendu aux deux extrémités par deux hautes tourelles, et un homme passant dessus. Ce sceau est du plus mauvais goût et très-déproportionné, puisque le soldat est plus haut que le pont à cinq arches n'est large.

PONT-DE-BONSECOURS, et plus communément *Pont-de-Jarville*, plusieurs habitations isolées sont situées en grande partie sur le territoire de Jarville, les autres se trouvent sur le ban de Nancy.

POUDRERIE. Les meurtrières pratiquées dans les murs d'enceinte de cet établissement datent de 1815; avec les fossés creusés un peu plus bas, vers la route; elles devaient servir de moyens de défense contre l'invasion des alliés et protéger momentanément Nancy.

PRENY. Depuis longtemps, la tour de levant menaçait, par son surplombement, la partie du village qui est au-dessous: dans les premiers jours de février 1802, cette masse fit un mouvement; la lenteur de sa chute permit aux habitants de se sauver avec leurs bestiaux: une maison fut ensevelie sous les décombres.

PRÉVILLE. Les inhumations ont commencé le 1.^{er} mai 1842, au cimetière de Préville.

PRÉVOCOURT. Il y a, sur le territoire de cette commune une fontaine dite de *Ste-Claire*, à l'eau de laquelle on attribue la vertu de guérir toutes sortes de maladies, principalement celles des yeux. Il y avait autrefois, un peu au-dessus de cette fontaine, une chapelle aussi de *Ste-Claire*. C'était, avant qu'on ait bâti l'église, dans cette chapelle qu'on célébrait l'office divin. Celle qui était dans le village est tombée en ruines, et le terrain sur lequel elle était construite a été aliéné. La statue de *Ste-Claire* a été transportée dans l'église actuelle, où des pèlerins viennent encore la visiter.

PULLIGNY. La descendance, par les fem-

mes, de la maison de Pulligny, existe encore aujourd'hui.

PULNEY. C'est dans ce village qu'on a vu, en 1816, un jeune homme atteint d'une horrible maladie; une sorte de frénésie lui donnait tous les airs de ces démoniaques dont il est parlé dans l'évangile. Garotté dans son lit, sa bouche proférait les plus horribles blasphèmes contre Dieu lorsqu'on lui présentait une croix. Amené à l'église de Sion, où il entra en chantant des paroles obscènes, il fut guéri quelque temps après.

QUATRE-VENTS. Maison isolée de la commune de Jarville, sur le chemin qui conduit de ce village à la Malgrange par le *Chemin-du-Roi*.

RAON-LES-LEAU. Près de l'église, et dans le cimetière de cette commune, sont des statues en pierre représentant des évêques portant la mitre, vêtus de longs surplis et de dentelles. Il est à regretter que ces statues, admirablement sculptées, restent ainsi sous la mousse qui les recouvre, exposées aux injures de l'air.

RÉCHICOURT. Les travaux de la 3.^e subdivision du canal de la Marne au Rhin étant fort peu avancés, nous n'avons pas pu en parler plus tôt, maintenant encore, pour la même cause, nous ne pouvons présenter à nos lecteurs que des vues générales sur les divisions de travaux d'arts qui sont en exécution ou à exécuter.

D'après le projet adopté, le canal de la Marne au Rhin passera de la vallée de la Meurthe à celle de la Sarre, en remontant toute la vallée du Sanon jusqu'à celle des sources de cette rivière, qui alimente l'étang de Réchicourt, traversant le faite par une tranchée à l'extrémité de cet étang, où il présente une dépression prononcée connue sous le nom de Col-des-Français, parcourant ensuite l'étang de Gondrexange, puis suivant le ruisseau qui en conduit les eaux à la Sarre. La 3.^e subdivision du canal comprend une partie de ce passage, comprise entre les limites des territoires de Varangéville et Dombasle, qui est toute voisine de l'embouchure du Sanon dans la Meurthe, et la tête d'amont de l'écluse qui doit commencer le bief de partage en deçà du Col-des-Français; elle a 44,297 mètres de longueur.

Les travaux de cette subdivision sont divisés en quatre lots ou projets.

Le premier projet s'étend depuis la limite des territoires de Varangéville et de Dombasle, jusqu'à celle de Maixe et d'Einvillle-au-Jard, sur une longueur de 40,252 mètres; le second, depuis la limite des territoires de Maixe et d'Einvillle-au-Jard jusqu'à celle de Parroy et de Mouacourt, sur une longueur de 44,258 mètres; le troisième, ayant une longueur de 40,186 mètres, s'étend depuis la limite des territoires de Parroy et de Mouacourt jusqu'à celle des territoires de Bourdonnay et de Maizières; le quatrième projet ou quatrième lot s'étend depuis la limite des territoires de Bourdonnay et de Maizières, jusqu'à la tête d'amont de la dernière écluse du versant de la Meurthe (vers le Col-des-Français), sur une longueur de 9,601 mètres.

Les travaux du canal de cette subdivision sont :

1.^o Construction du corps du canal. 2.^o 14 gares pour desservir les villages : Dombasle, Sommerviller, Crevic, Maixe, Einvillle-au-Jard, Bauzemont, Hénaménil, Parroy, Mouacourt, Xures, Lagarde, Réchicourt; sur les territoires de ce dernier village il y aura trois gares, une à la rencontre du canal avec la route neuve départementale de Dieuze à Remberviller, la deuxième pour le village de Maizières, et la troisième sera d'une grande utilité pour l'exploitation de la forêt de Réchicourt. 3.^o Construction de 23 écluses de 2^m, 65^c de hauteur de chute. 4.^o Construction de 23 maisons éclusières. 5.^o 59 aqueducs en maçonnerie sous le canal, dont 15 voutés, 1 pont-aqueduc à une arche de 5^m d'ouverture sur le ruisseau de l'étang de Parroy, et 43 dallots ou aqueducs recouverts par des simples plates-bandes en dalles de grès. 6.^o 16 ponts suspendus en fil de fer sur le canal. 7.^o 22 ponts fixes dont 1 est en fonte, placé sur la 1.^{re} écluse pour le passage de la route royale n.^o 4 de Paris à Strasbourg, 1 en pierres sur la tranchée d'Einvillle-au-Jard, pour la route départementale n.^o 7, de Lunéville à Moyenvic; 17 ponts en charpente placés sur les murs de fuite d'écluses, et 3 ponts, aussi en charpente, sur le canal.

Des quatre projets que nous avons cités plus haut, il n'y a que les deuxième et troisième qui

sont en cours d'exécution, nous ne pouvons donc pas donner de détails précis, ni porter un jugement arrêté sur les ouvrages d'art si pen avancés; cependant ayant eu une grande facilité pour étudier les projets et les plans de ces travaux, nous avons vu que l'habile ingénieur M. Guibal, qui est chargé des travaux de cette subdivision, n'a rien négligé pour satisfaire à l'économie, au goût et à la solidité des constructions. En étudiant ces plans et projets, on voit avec plaisir avec quels soins et quels talents, ce savant ingénieur a combiné et organisé des travaux aussi importants, ayant toujours en vue l'utilité publique et particulière. Le tracé du canal a été établi, en général, conformément aux indications données par l'avant-projet de M. Brisson; mais en étudiant le tracé définitif de cette subdivision, M. Guibal a su, avec une habileté admirable, introduire des modifications très-avantageuses, par lesquelles il a évité des inconvénients graves, des indemnités onéreuses et des dépenses énormes qui pouvaient arriver par suite des démolitions et empiétements des habitations, par l'occupation de terrains précieux, par la démolition des monlins, par les déplacements de routes et chemins, par la reconstruction des ponts, etc., etc. Il applanit toute cette multitude d'embaras par une étude sérieuse et profonde du terrain. L'emplacement des gares a été choisi de manière à ce qu'elles eussent des communications aussi faciles et aussi directes que possible avec les villages ou bourgs, usines et grandes propriétés qu'elles doivent spécialement desservir, et qu'elles communiquent le plus complètement possible par leurs plates-formes avec les routes aboutissantes. Les dimensions des gares ont été fixées, en considération de l'importance des localités et de leurs communications directes avec les chefs-lieux de canton, de manière à contenir un grand nombre de bateaux en stationnement et de leur donner une aisance de virer de bord. Ainsi la gare de Dombasle qui aura une grande importance à cause du voisinage de la route royale de Paris à Strasbourg, sera pratiquée le plus près possible de cette route; la gare d'Einvillers, située dans une localité de quelque importance, présentera beaucoup d'intérêt à cause du passage de la route départementale de

Lunéville à Moyenvic, qui formera la communication la plus directe du canal d'une part avec un chef-lieu d'arrondissement populeux et où aboutissent les produits d'une grande partie du département des Vosges, d'autre part avec les salines de la Meurthe. La plate-forme de cette gare est accolée sur toute sa longueur à la route. Les autres gares ont été placées d'après les conditions citées plus haut.

Division en biefs et emplacement des écluses. — M. Guibal et M. Zeiller, son prédécesseur, après avoir reconnu que la vallée du Saron ne présente aucune circonstance particulière qui puisse commander des inégalités dans les chutes partielles des écluses destinées à racheter la différence de niveau totale, ont établi une division égale de la vallée en 25 écluses ayant chacune une chute de 2^m, 65. Et pour emplacement précis des écluses ils ont choisi les points où une déclivité un peu prononcée du sol paraissait permettre d'opérer le passage d'un niveau à l'autre avec la plus grande économie de terrassement.

Établissement des ponts sur les routes et chemins interceptés par le canal. — Le canal, parcourant toute la vallée du Saron qui est assez bien peuplée et riche sous le rapport des produits agricoles, a dû nécessairement couper un grand nombre de routes et chemins. Pour rétablir ces routes, ces chemins vicinaux, ou destinés à des exploitations agricoles ou d'usines, pour satisfaire convenablement à tous les besoins et faciliter les communications d'une rive à l'autre, il a fallu établir une grande quantité de ponts fixes ou suspendus en fil de fer sur le canal; cette question si grave, sous le rapport des dépenses énormes qu'exigent les constructions de ces ouvrages d'art, a été résolue avec bonheur par M. l'ingénieur chargé des travaux de cette subdivision. Car, en profitant de la disposition des écluses, qui se trouvent en grande partie sur les intersections des routes ou des chemins par le canal, il a placé 16 ponts en charpente et 1 en fonte sur les murs de fuite d'écluses, de cette manière il a évité la construction des culées pour un si grand nombre de ponts, et par conséquent il a obtenu une économie notable, surtout dans les contrées où les matériaux de bonne qualité pour leur construction, manquent totalement.

Les ponts suspendus en fil de fer, ont été combinés avec simplicité et élégance, la stabilité de ces constructions, relativement aux charges qu'elles doivent supporter, a été calculée avec une précision rigoureuse pour assurer leur solidité.

Passages d'eau sous le canal. — La hauteur existant entre le niveau ordinaire du Sanon et le plafond du canal, permet partout de faire écouler sous ce plafond sans siphonement les ruisseaux affluents et les eaux pluviales de divers bas-fonds. Les dispositions favorables des terrains ont permis à M. Guibal d'éviter, en grande partie, la construction dispendieuse des aqueducs voûtés, en les remplaçant par de simples dallots recouverts de platebandes en dalles de grès. Les aqueducs voûtés ne seront établis que sur les cours d'eau principaux qui ont demandé des ouvertures un peu plus considérables. Le débouché à donner aux principaux aqueducs a été assuré d'une manière exacte d'après la section des ruisseaux eux-mêmes à cours libre et l'examen de la forme et de l'étendue des bassins dont ils reçoivent les eaux. C'est par des soins particuliers que cet ingénieur a su réduire, autant que possible, le nombre des aqueducs voûtés et des dallots, en conduisant les eaux des dépressions les moins prononcées vers les petites vallées voisines, au moyen d'un approfondissement convenable des contrefossés.

Nature du sol traversé par le canal dans cette subdivision. — La nature du sol à fouiller a été appréciée au moyen des puits de sonde, qui ont été poussés partout jusqu'au niveau déterminé pour le fond du canal, et on a reconnu que tout le terrain de cette subdivision appartient à la formation des marnes irisées, et c'est dans les couches marneuses et compactes que seront faites toutes les fouilles du canal, où on rencontrera quelquefois des bancs de grès de marnes irisées, et même on aura à attaquer parfois des bancs du calcaire magnésien (keuper). Il y a peu de circonstances défavorables qui pourraient compromettre d'une manière sérieuse l'établissement du canal et d'ailleurs, les couches argileuses immédiatement voisines pourraient fournir le corroi dont on pourrait avoir besoin. Cette nature du terrain que l'on a à traverser est également favo-

nable à la facilité et à la sécurité de la fondation des écluses et d'autres ouvrages d'art.

Matériaux qui doivent servir pour la construction du canal dans cette subdivision. — La nature du sol étant favorable à la confection du corps du canal, à l'écoulement des eaux et aux fondations des ouvrages d'art, il n'en est pas de même sous le rapport des matériaux de construction, et c'est principalement au manque total de bons et résistants matériaux, qu'on doit attribuer le prix assez élevé de la plupart des travaux d'art. La formation des marnes irisées ne contenant d'autres pierres que du calcaire magnésien généralement gelisse, on était donc obligé de n'employer ce calcaire, même dans les maçonneries de remplissage, qu'avec certains soins et précautions, et de l'exclure entièrement de maçonnerie de parement. On a donc été forcé de faire venir d'assez grandes distances la pierre d'appareil et les moellons de parement susceptibles de résister à la gelée. Cette circonstance défavorable d'arrivage de matériaux, le devient davantage encore à mesure que l'on avance vers Lagarde, en s'éloignant à la fois des carrières de pierres de taille, de moellons non gelisses et du sable propre à de bonnes maçonneries, ou du moins des routes par lesquelles peuvent être facilement amenés ces produits. Les carrières, même de moellons de remplissage, deviennent plus rares et les chemins de communication plus impraticables. Voilà l'énumération des principaux matériaux et des localités qui les ont fournis. Pour les maçonneries de pierre de taille et les bornes on a destiné le grès bigarré des carrières de Baccarat, de Merviller et de Cirey; pour les maçonneries de parement et les parements de perrés, on prendra le calcaire conchilien (muschelkalk) des carrières de Blainville, de Damelevière, d'Amenoncourt, d'Avricourt et de Réchicourt-le-Château; pour les maçonneries de moellons pour remplissage, fondations et derrières des perrés et enrochements, on emploiera le calcaire magnésien (keuper) de marnes irisées des carrières des environs de Dombasle, Crévic, d'Einville-aux-Jard, de Bauzemont et des territoires de Bures. Cailloux pour le pavage, du lit de la Meurthe, près de St.-Clément. Le sable, pour les mortiers, proviendra de l'ancien lit de la Meurthe

près de Dombasle, des sablières de Chauffontaine, sur le territoire de Lanéville, et de celle de Domèvre et du territoire de Hesse. La chaux hydraulique sera prise aux chauxfours de Ste-Valdrée, près Lancuville-devant-Nancy, pour le premier projet. Pour les projets suivants, on la fabriquera dans des fours construits exprès pour les travaux du canal, près du village de Serres où on retrouve la formation liassique qui renferme le calcaire à gryphée donnant une très-bonne chaux hydraulique.

Forme du sol. — La vallée du Sanon, avec les contrées adjacentes, est recouverte, comme nous l'avons dit plus haut, par la formation des marnes irisées (keupériennes), qui n'étant surmontées dans certains points que par la formation du lias (Dombasle, Crévic, Serres, Valhey), constitue partout des collines arrondies et à pentes douces, et des vallées larges et peu profondes. Les couches marneuses étant très-puissantes, elles retiennent parfaitement les eaux et donnent naissance à des sources nombreuses.

Agriculture. — La grande quantité des sources et leur abondance concourent puissamment à rendre le sol de ces contrées bien fertile et à y entretenir une belle végétation. Les céréales, les vignes et d'autres végétaux, croissent bien sur ce sol. Les prairies artificielles y réussissent parfaitement; les prairies naturelles s'y font aussi remarquer par une verdure admirable. On y voit des forêts magnifiques.

Richesse minérale. — La formation des marnes irisées, dans ces contrées, est assez pauvre en produits minéraux. La masse des marnes, qui se présente sous des couleurs différentes, peut être employée à la fabrication des briques et tuiles, mais elles ont l'inconvénient de s'exfolier à la gelée, si elles ne sont pas convenablement cuites, et pour obtenir cette cuisson, il faut une température bien élevée qui rend ces briques peu adhérentes au mortier. On peut l'employer aussi à la fabrication des poteries grossières. L'argile grisâtre, subordonné aux marnes irisées, est propre à fabriquer une fayence assez belle. Ces marnes peuvent servir encore à la fabrication de corroi pour étancher les réservoirs, conduits d'eau, et pour amendement des terres. La masse des marnes irisées renferme, sur plusieurs points, les amas et les

nids plus ou moins considérables du gypse qui est exploité près de Crévic, Meix, Bauzemon, etc. Le calcaire magnésien (keuper), qui est très-abondant dans ces pays et qui se trouve disposé par bancs réguliers dans cette formation, présente peu d'avantages aux constructions importantes à cause de son exfoliation à l'air et surtout à la gelée; il se divise ordinairement par tranches minces parallèlement à son plan de stratification, qui est en général horizontal; on l'emploie cependant pour les constructions particulières comme moellons; où il a encore le défaut de ne pas recevoir les enduits en mortier, ce qu'il faut attribuer à la présence du sel (chlorure de sodium), qui rend les moellons toujours humides. Les bancs inférieurs de ce calcaire peuvent donner de très-belles dalles pour couvrir les aqueducs, conduits d'eau, etc. Certains de ces bancs donnent une chaux hydraulique d'assez bonne qualité, et très-bonne surtout pour les enduits et les crépis. Mais on ne peut pas encore recommander avec assurance cette chaux pour de grands travaux de maçonneries hydrauliques, car les essais faits de ce calcaire n'ont donné jusqu'ici que des résultats parfois assez satisfaisants, mais variables d'un échantillon à l'autre, ne confirmant pas toujours par un progrès ultérieur de solidification l'espoir conçu d'après la promptitude de première prise sous l'eau. Et c'est par ces considérations que MM. les ingénieurs s'abstiennent d'employer cette chaux pour les ouvrages d'art du canal. Ils n'ont cependant pas renoncé à leurs recherches; et ils ne tarderont pas de donner les résultats et les expériences sur la qualité et le mode de fabrication de cette chaux.

Le banc de calcaire caverneux qui se trouve au dessous du calcaire magnésien, donne une très-bonne chaux grasse employée dans le pays.

Le grès du keuper (keuper sandstein), qui se trouve en bancs ou en amas, est souvent très-blanc et bien pur, est employé pour la confection du mortier pour les constructions des villages, mais étant un peu argileux, il ne peut être employé pour des constructions importantes; on pourra l'employer pour la fabrication du verre à vitre, confection de briques réfractaires, recarage de vaisselle, etc.

(Note communiquée par M. Victor ZIENKOWICZ.)

RICARDVILLE. Il y a un an, en déblayant un chemin près d'une sapinière, dans le Blanc-Rupt, au-dessus de la cense de Ricardville, commune de Turquestein, on est arrivé sur un bloc de grès vosgien, qu'on a brisé. En relevant ses fragments, on reconnut une statue de grandeur naturelle, portant des vêtements à longs plis, et qui malheureusement venait d'être mutilée de manière à ce que sa restauration devint impossible. Cette statue était couchée la face contre terre. M. le docteur Marchal, qui nous transmit cette note, a vu la tête, et à en juger, dit-il, par les dégradations que le temps lui avait fait subir, elle devait remonter à la plus haute antiquité. Ses cheveux étaient longs et frisés; la lèvre supérieure portait des moustaches, le menton était rasé; de chaque côté de la face on avait ménagé des favoris. On a voulu transporter cette tête dans les Vosges, pour la placer dans une collection, et on l'a brisée dans le transport.

ROGÉVILLE. Entre le finage de Rogéville et celui de Manonville, au lieu dit la *Vallée-de-Grené*, on reconnaît l'emplacement d'une ancienne forge qui ne paraît pas avoir été considérable. Au milieu de la prairie qui sépare les deux coteaux de bois, à cinquante pas environ du lieu dont nous venons de parler, existe un trou dont l'eau sort à gros bouillons et toujours limpide. Des essais ont souvent été tentés pour le sonder, mais ils sont restés infructueux parce que ce trou est horizontal. Il est probable qu'il correspond avec une seconde ouverture qui se trouve plus haut dans le bois, à environ un kilomètre, et qu'on appelle le *Trou-du-Grosbois*. On présume que ces deux trous servaient d'ouverture à la mine que les eaux ont envahie, et que l'on a été forcé d'abandonner.

SAINTE-ANNE. La vallée de Ste-Anne, une des plus curieuses et des plus pittoresques du département, est sillonnée par un ruisseau d'eau très-vive et très-limpide, qui abonde en truites. La chapelle de Ste-Anne n'est plus qu'une misérable cabane, et son pèlerinage est presque entièrement tombé en désuétude. Autrefois, le 26 juillet, la curiosité, le plaisir ou la dévotion y amenaient un grand nombre de

personnes, même de la haute société, de Nancy et de Toul.

SAINT-LÉON. Près de St.-Léon, commune de Walscheid, dans le flanc d'une montagne, est une grotte naturelle, très-vaste et régulière, et de la plus grande beauté; le rocher dans lequel elle se trouve forme une très-belle voûte ornée de quelques stalactites.

SAINT-NICOLAS. Voici le texte de la chartre par laquelle le duc Thiébaud confirma les privilèges du Port : « Nous Thiébaud Ducs et Marchis de Lorreine faisons savoir à tous que comme nostre tres chieres sires et peires jadis, Ferris, dus de Lorreigne et marchis eust fait ascort à l'abbé et covent de Gorze et donei franchise por la ville et pour les hommes de Port si comme il en ont lettres saellées d'ou scel nostre tres chier signor et peire jadis Ferri duc de Lorreinne et marchis et d'ou scel l'official de la cour de Toul, assavoir est que nos les dites lettres veues et considérées lo-wons greons et assentons et confermons et promettons a tenir et a wardier loialment en bonne foi et s'il avenoit que deus ne weult que nous ou notes comandemens en nos justices entrepreissiens et meffeissiens en aucuns pions contre la dite lettre ne contre la franchise qui est donnée as prudhommes de la dite ville de Port nous au cil qui seront pour nous ne passerions tenus d'en deffaire dedans les oct jours que nous en seriens requix ou cils qui seroit pour nous alue, a la requeste dou maiour et des echevins de la dite ville de Port. Et pour ceu que cen soit ferme chose et estable lour en avons nous donné ces présentes lettres saellées de notre scel en tesmoignaige de vérités. Lesquels furent faites l'an de grace notre Signour 1304 ans l'ou jour de la feste saint Jehan Baptiste. »

Nous ajoutons à cette pièce curieuse le décret concernant le reculement du signe patibulaire à l'extrémité de St.-Nicolas, vu l'agrandissement de cette ville :

« A très hault et puissant prince notre très redoubté et souverain seigneur Monseigneur le duc de Lorraine, etc.

» Supplient très humblement vos très humbles sujets et vrais obéissans tous les bourgeois et communalz de vostre ville de Port remonstrant à vostre bénigne grace comme la

justice d'icelle ville est fort près des maisons et jardins et comme icelle ville se commence fort à edifier et faire des maisons et manandises près et a la partie d'icelle justice et c'est chose moult espoantable d'estre si près de la ville et fort dangereuse de pestilence et mortalité. Sy retournant a votre benigne grace tres humblement suppliant que vostre tres noble plaisir soit leur donner licence de l'oster du lieu ou elle est et de la mestre ailleurs plus loing de la dite ville tout sur le chemin ou elle est ou autre part ou vostre tres noble plaisir sera leur ordonner et en ce faisans seront tenus de prier Dieu pour vous.

> Ven le contenu en cette presente requeste Monseigneur le Duc de grace speciale est content et lui plait que les supplians puissent lever le gibet dudit St.-Nicolas ou leu a jusques cy acoustumé faire les exécutions de justice quant le cas y est escheu du lieu ou il est et le mettre et asseoir plus loing jusques a sur l'extrémité du ban dudit St.-Nicolas de la partie ou il est presentement assis voulant que doresnavant quant le cas y encherra il y soit fait exécution de justice ainsi que l'on a accoustume de faire au lieu ou il est presentement constitué saulf en autres choses son droit. Fait à Nancy le 16^e jour de novembre en 1482. Les baillis de Nancy et de St.-Mihiel, messire Hardouin de la Jaille et plusieurs autres présens. Signé René et plus bas Lud. >

En 1631, les Bénédictins de St.-Nicolas ayant voulu réunir la cure de ce lieu à leur abbaye, les habitants présentèrent au duc un Mémoire, dont la copie manuscrite nous a été communiquée, et qui renferme quelques particularités assez intéressantes.

< En 1101, y est-il dit, le prieur séculier de Varangéville fit, avec la permission de l'ordinaire, construire une succursale dans le lieu du Port pour la commodité des habitants, aux frais desquels l'église fut bâtie sous l'invocation de St.-Nicolas, depuis lequel temps le bourg prit le nom de St.-Nicolas-de-Port.

< En 1195, Odon, évêque de Toul, donna la relique de saint Nicolas à la nouvelle église et statua que le vicaire qui la régissait n'y percevrait que les oblations ou bienfaits des paroissiens et qu'il laisserait les offrandes des pèlerins pour l'agrandissement de l'église. Après

la mort de Simon Moyset, qui avait employé tout son bien à la construction de la nouvelle église, les habitants poursuivirent les bâtimens commencés; ils obtinrent différentes concessions des ducs de Lorraine, et même un diplôme de l'empereur Charles-Quint qui leur permit de faire des collectes dans les évêchés et dans l'empire. L'église parachevée, les bourgeois en eurent seuls la direction jusqu'à ce qu'ils trouvèrent à propos d'abandonner les offrandes des pèlerins au prieur pour l'entretien de l'église. En 1572, le prieur de Varangéville, qui avait nommé cinq prêtres habités, plaça un trésorier qui fut appelé prieur. Le curé continua ses fonctions, et comme il était révocable, le synode qui fut tenu en présence du prieur de Varangéville, en 1594, ne voulant plus de destitution, déclara Didier Georges, prêtre séculier, vicaire perpétuel, auquel Nicolas Archangely, docteur en théologie, succéda. Il conste, par les anciens titres, qu'en 1600, il y avait, dans l'église de St.-Nicolas, un curé, un trésorier, cinq prêtres habités qui faisaient les fonctions de vicaires, et deux autres prêtres séculiers qui desservaient l'église de Varangéville. En 1605, le malheur des guerres donna lieu au cardinal de Lorraine d'admettre à St.-Nicolas des Ambroisiens qui étaient venus de Milan; mais ils n'y furent reçus qu'à charge que le curé Archangely continuerait la desserte de la cure et les fonctions curiales, de même que la perception de sa pension et des oblations, à l'exclusion des Ambroisiens. En 1608, Jean Marin, aussi docteur en théologie, succéda à Archangely, et fut institué curé sur la présentation du prieur de Varangéville. En 1615, les Ambroisiens désertèrent St.-Nicolas et repassèrent les monts. Alors les religieux de St.-Benoît, de la congrégation de St.-Vanue, prirent aux châteaux les places abandonnées et se substituèrent aux Ambroisiens.... >

Voici le texte des deux ordonnances de Charles III, relativement à l'établissement des foires franches de St.-Nicolas. On pourra juger, d'après ces réglemens, quelle était autrefois l'importance du bourg du Port et quelle protection nos ducs accordaient au commerce dans leurs états.

Ordonnance de Monseigneur le Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., sur l'établissement de deux foires franches en son bourg de Saint Nicolas de Port en Lorraine, commençantes, la première au vingt-tième de juin, et l'autre en pareil jour en décembre 1597.

Charles, par la grâce de Dieu, Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, Marquis de Pont-à-Mousson, Comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, etc. A tous qui verront ces présentes, salut. Entre tous les soins qui doivent accompagner les Princes gouvernans, nous avons toujours jugé que celui qui tend à l'avancement du bien et de l'utilité de leurs Sujets, et d'un chacun, doit tenir le premier rang, et leur être de plus particulière et singulière recommandation. C'est pourquoi dès incontinent qu'il a plu à Dieu Nous donner quelque relâche des violents efforts et incommodités des guerres passées, qui pendant leurs feux Nous ont fait par quelque temps délaisser ce qu'auparavant Nous étâit d'exercice plus familier; Nous avons considéré que notre bourg de Saint-Nicolas de Port, étant de son assiette propre pour les trafics et commerces de marchandises, tels que déjà on les y a vû être du passé, et comme un centre et milieu à main entre les pays de la France, Allemagne, Pays-Bas, et plusieurs autres provinces, pour d'icelles y faire commodément et facilement arriver les marchandises, afin d'y faire renaitre le train et la fréquence du commerce, qu'on y a vû par ci-devant être beau et fréquent.

Sçavoir faisons, que pour le bien, profit et utilité publique, tant de nos pays que d'autres; commodités, non seulement de nos Hommes et Sujets, mais d'un chacun: Nous avons, de l'avis et délibération des Gens de notre Conseil, érigé, établi et ordonné, érigeons, établissons et ordonnons dès à présent et pour toujours, à perpétuité, pour nos hoirs et Successeurs Ducs de Lorraine, deux foires générales et publiques, en notredit bourg de St.-Nicolas, qui dureront chacune quinze jours, et commencera la première au vingtième jour du mois de juin prochain, et l'autre au vingtième jour du mois de décembre suivant; le tout sous les conditions, clauses, modifica-

tions, privilèges, libertés, franchises, et immunités que ci-après.

Art. I.^{er} Qu'il sera permis, et dès maintenant permettons à tous marchands, qui voudront fréquenter lesdites foires, venir, aller, séjourner et retourner, eux et leurs facteurs, commis et négociateurs, par les pays de notre obéissance, et demeurer en notredit bourg de St.-Nicolas, tant durant lesdites foires, qu'auparavant et depuis, sans que pour les marchandises et denrées qu'ils auront amené, vendu et distribué, et le temps d'icelles durant, ils puissent être chargés, imposés, poursuivis, ni recherchés d'aucunes tailles, impôts, subsides, maltôtes, ou autres impositions, quelles elles soient, ordinaires ou extraordinaires, et sans aucune différence ni exception de nation, pourvu seulement qu'ils s'abstiennent de causer, faire ni donner scandale à aucuns.

II. Que non seulement pour lesdites marchandises seront lesdites foires franches et libres, mais voulons d'abondant, permettons et Nous plait, que tous ceux qui les fréquenteront, soient aussi francs, libres et exempts de toutes recherches pour debtes ou autres semblables obligations contre eux prétendues, et n'en puissent être inquiétés ni poursuivis par l'espace de quinze jours entiers, le commencement et fin desquels seront signifiés à chacun temps de foire, par le son de la grosse cloche dudit Saint Nicolas.

III. Que toutes marchandises, de quelles sortes elles soient, venantes de pays étrangers, ou de nos terres, seigneuries, et pays de notre obéissance, et en quels lieux elles soient faites, fabriquées, forgées et façonnées, pourront être conduites et menées en notredit bourg de St. Nicolas, aux fins susdites d'y être commercées esdites foires, et en sortir celles qui n'y auront été distribuées, tant durant l'ouverture et temps desdites Foires, que hors d'icelles, sans détournier ni empêchement aucun, ains franchement et librement, et sans que les maîtres ou voituriers d'icelles soient tenus, obligés ni contraints à en payer aucune dace ni gabelle, sinon l'ancien droit du haut passage, et du magasin, ci-après déclaré.

IV. Si toutefois hors le temps desdites foires, aucun vend ou échange marchandises,

sera tenu ausdits impôts et gabelles telles qu'elles pourront être imposées en nosdits pays, tout de même que pour toutes marchandises qui se délivreront hors lesdites foires, encore que les ventes ou marchés en ayent été faits pendant icelles; sauf toutefois à l'égard des laines étrangères, pour la conduite et délivrance desquelles en la foire dudit vingtième juin, Nous avons pour bonnes considérations octroyé trois semaines de franchises et exemptions, à commencer dudit jour.

V. Que pour décharger lesdites marchandises, sera exprès érigé un magasin public audit bourg, auquel toutes marchandises amenées de dehors devront être déchargées, par le concierge qu'à cette fin y sera par Nous exprès député et établi, qui sera tenu en faire bonne et loyale garde, et tenir registre fidele d'icelles; auquel seront inscrits les noms et surnoms des maîtres et voituriers qui les auront conduites et amenées; la qualité d'icelles, et quantité des balles ou tonneaux; le jour qu'elles seront arrivées, et subséquentement délivrées à ceux ausquels elles appartiendront, avec leurs marques; ou à autres qui auront charge de les recevoir: en lui payant néanmoins, tant pour le louage du magasin, que pour ses peines dudit enregistrement, trois gros de notre monnoye pour chacun fardeau ou balle pesant trois cent livres et au dessous; et six gros pour chacun pesant au dessus.

VI. Que les marchandises qui resteront sans être vendues esdites foires, demeureront, s'il semble bon aux marchands, dedans ledit magasin jusqu'à la foire suivante, ou autrement qu'il leur viendra mieux à commodité, sans pour ce payer louage que pour une fois seulement.

VII. Y aura audit magasin public un poids, auquel se devront peser toutes les marchandises qui viendront de dehors, et qui se chargeront pour être envoyées ailleurs; pour le droit duquel poids sera payé pour chacun cent pesant, quatre deniers; pour le demi et le quart à l'équipolent.

VIII. Qu'il y aura un mesureur de toiles, draps de laine, et toutes autres choses qui se vendront à l'aulnage, qui sera tenu aulner les marchandises qui se vendront; si ce n'est que les marchands acheteurs se contenteront de

l'aulnage qui se trouvera marqué sur les pièces, et que de gré à gré ils s'en accordent avec leurs vendeurs; et pour les peines dudit mesureur, il aura quatre gros de chacun cent d'aulnes de drap de soye, trois gros pour cent aulnes de laine, et deux gros pour cent aulnes de toile, soit ledit aulnage de nos pays ou d'ailleurs, selon que les vendeurs ou acheteurs s'en pourrout accorder.

IX. Et comme en toutes choses la justice est un ferme lien des commerces et de la société d'entre les hommes, ainsi sera-t-il d'an en an par Nous établi un conseil audit bourg, composé de quatre bons et notables marchands d'icelui, l'un desquels présidera, et en son absence le plus ancien; et tous seront tenus pendant le temps desdites foires, tenir par chacun jour l'audiance deux fois, et si besoin est, pour l'importance de fait et de la matière, appeler quant et eux quelques autres desdits bourgeois plus apparens pour conseillers.

X. Que pardevant lesdits du conseil se plaidront toutes matières qui se trouveront provenir du fait desdites marchandises, charges ou dettes de marchand à marchand, et pourrout en juger diffinitivement, et sans appel, si ce dont sera difficulté, n'excède la somme ou la valeur de deux cens écus d'or sol: mais si la chose est de prix, somme ou valeur excédante lesdits deux cents écus, il y aura appel, qui ressortira et se relevera en notre Conseil, où il sera reçu et admis; à cette charge toutefois, que l'appellant sera tenu de nantir et garnir la main de justice du prix de la chose, ou de la somme en laquelle il sera condamné, en donnant par l'intimé bonne et suffisante caution de rendre la somme ou le principal consigné, s'il est trouvé que faire se doive.

XI. Que toutes sentences, condamnations et jugemens donnés par lesdits consuls ainsi établis, seront exécutoriales par nos officiers et sergens, en toutes les terres, contrées de notre obéissance, sans difficulté ou contredit.

XII. Que toutes cédules et dettes faites en temps desdites foires pour fait de marchandises, change, ou argent en dépôt, étant reconnues des debtors pardevant lesdits consuls, porteront exécution parée le terme échu, et pourrout être exécutées par corps contre lesdits debtors, en tous lieux et endroits de nos

pays, terres et seigneuries de notre obéissance, esquels les créanciers rencontreront et trouveront leurs debtors, sans qu'edits lieux il soit besoin ausdits créanciers d'autre reconnaissance de la condamnation, que celle qu'aura été faite en jugement pardevant lesdits consuls; et seront toutes sentences, jugemens, et condamnations provenantes desdits consuls, exécutées par nos officiers et sergens, en toutes lesdites terres et contrées de notre obéissance, sauf pendant le temps de la franchise ci-devant déclarée.

XIII. Mais pour éviter la malice d'aucuns, qui pourroient emprunter une foire sur l'autre; et au temps des payemens de la marchandise empruntée ou achetée à crédit, demeurer la plupart de la foire; puis pour tromper leur créancier, en partir durant encore le temps de la franchise; avons ordonné et ordonnons, que les défraudeurs, trompeurs et abuseurs, qui seront trouvés avoir par deux fois consécutives absenté lesdites foires, ou autrement malicieusement fraudé leurs créanciers, comme indignes de ladite franchise pourront être emprisonnés au temps desdites foires, et durant icelles, nonobstant lesdits privilèges que Nous entendons octroyer aux bons et loyaux marchands, non à de tels trompeurs et affronteurs.

XIV. S'il avient que quelqu'un ayant quelque prétention contre un autre, soit pour dette pure et simple, négociation de marchandises, ou autrement, et pour tirer raison de celui contre qui il aura cette prétention, l'ayant fait mettre en arrêt par le sergent desdits consuls, ledit arrêté ce nonobstant s'absente, et fausse ledit arrêt, sans au préalable s'être accordé avec son créancier; s'il en est plainte ausdits consuls, pourront décerner adjournement contre ledit absent, de se représenter à la prochaine foire suivante; si doncques dedans ce temps il ne s'accorde avec sondit créancier, et s'il défaut de se représenter, pourra ledit créancier faire saisir tant la personne dudit débiteur que sa marchandise, la part qu'en nosdites terres et pays le pourra rencontrer, faisant paroître à nos officiers des lieux commission ou actes desdits consuls; et sera ledit débiteur detenu en sa personne, jusqu'à pleine et entière satisfaction, n'est doncques de quelque infor-

tune considerable, ou autre cause légitime, lui soit advenu tel desastre qu'il n'ait pu contenter son créancier, ce que devra être rapporté, et deduit pardevant lesdits consuls, soit hors desdites foires, ou pendant icelles, sauf à appeler de leur jugement, comme dit a été ci-dessus.

XV. Et avenant que lesdites causes ne soient trouvées pertinentes, légitimes, ou considérables, sera ledit débiteur condamné aux dépens et intérêts dudit créancier, et à une amende telle que sera par lesdits consuls taxée et liquidée, applicable à l'hôpital de notredit bourg de Saint Nicolas.

XVI. Que si ledit débiteur fuyart n'est de nos sujets, sera récrit par lesdits consuls aux seigneurs des lieux de sa résidence, et leur requis de le faire représenter, ou faire à son créancier administrer bonne et brève justice.

XVII. Sera loisible à un chacun, pendant lesdites foires, non autrement, négociier en matière de change, par toute place et change de France, Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Flandre, et ailleurs, sans qu'ils puissent être recherchés desdits changes, pourvu que cela se fasse de gré à gré; et si pourront entre eux compter en la manière usitée à Lion, Anvers, Espagne, et en plusieurs villes d'Italie, accordés aussi le prix à part pour chacun, où y aura commerce et trafic des changes.

XVIII. Pourront de plus donner et prendre argent en dépôt pour une foire tant seulement, aux prix qu'ils accorderont communément ensemble, suivant la coutume des lieux.

XIX. Et pour obvier à beaucoup d'abus, qu'à trait de temps s'y pourroient commettre, ordonnons qu'il y aura deux coratiers jurez, qui feront registre des marchandises, desquelles ils moyenneront le vendage, et des changes que l'on fera par leurs mains, et auront pour leurs droits et vacations, un pour mil, tant du vendeur que de l'acheteur, sans que la parole donnée, il puisse être loisible résilier du marché fait par lesdits coratiers, si ce n'est de gré à gré des parties.

XX. Permettons dès maintenant comme pour lors, à tous marchands fréquentans lesdites foires, de pouvoir pendant icelles faire entrer en notredit bourg, terres et pays de notredite obéissance, où ils auront à négotier ou trafi-

quer, et en sortir toutes sommes de deniers qui leur viendra mieux à commodité, pourveu que cesoit de monnoye non défenduë, sans qu'ils puissent en être chargez, ni pour ce en payer aucune dette.

XXI. Les marchands étrangers frequentans lesdites foires, auentant leur décès en nosdits pays, ne seront sujets à aucun droit d'aubaine, et pourront librement disposer de leurs biens; et si après leur décès ne se présentait aucun heritier reconnu, les biens qu'il aura délaissés, seront gardez et conservez sous la main de justice, pour être rendus à l'heritier si aucun s'en trouve et présente dedans l'an, et sans qu'en ce cas nos procureurs d'office de nos vassaux, puissent dedans ledit temps prendre ni avoir aucune chose.

XXII. Et afin que lesdits marchands, tant pour leurs personnes que marchandises, puissent avec plus de secreté venir et retourner, passer et repasser; Nous donnerons ordre de faire tenir les chemins libres et assurez, es terres de notre obeissance.

XXIII. Que s'il avient qu'aucun, durant lesdites foires, précédemment, ou depuis veuille avoir à part quelque conduite ou escorte particulière, soit de gens à pied ou à cheval, à l'entrée ou sortie de nosdits pays, elle lui sera donnée en assurance, en payant néanmoins ce que sera raisonnable pour ceux qui seront employez à ladite conduite.

Si donnons en mandement à tous nos Maréchaux, Sénéchaux, Baillifs, Capitaines, Présidens, Gens de nos Comptes, Procureurs Generaux, Prévôts, Mayeurs, Justiciers, Officiers, leurs Lieutenans, Hommes et Sujets, et tous autres qu'il appartiendra, présens et à venir, que cette notre Ordonnance et Édit ils fassent observer et entretenir de point en point, selon leur forme et teneur, en fassent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement tous et chascuns les marchands, tant de notredit bourg de Saint Nicolas, qu'autres, de quelle part et nation ils soient; ensemble leurs commis, facteurs, entremetteurs et voituriers, sans leur faire ni permettre être fait, mis ou donné aucun ennui, trouble, détournier, ou empêchement au contraire. Et afin qu'aucun n'en prétende ignorance, avons ordonné et ordonnons à tous nosdits Baillifs, Capitaines, Prévôts et leurs

Lieutenans, de faire publier nos Presentes par tous les lieux et endroits de leurs Bailliges, Châtellenies et Prévôts, où l'on a accoustumé faire telles publications, et les faire enregistrer es Registres de leurs Juridictions, pour y avoir recours quand besoin sera. Car ainsi Nous plaît. En témoin de quoi Nous avons à cesdites Presentes signées de notre main, fait mettre et apprendre notre grand Scel, en notre Ville de Nancy, le vingt-quatrième jour de Mars mil cinq cent quatre vingt dix-sept. Par son Altesse. *Et plus bas*, les Sieurs Comte de Salm, Maréchal de Lorraine, Gouverneur de Nancy; de Bourbonne, Grand Chambellan, Chef des Finances; de Villez, Bailly de Nancy; de Moadreville, de Neufflotte Bailly d'Apremont, Mainbourg Maistre aux Requêtes Ordinaire; le Clerc Sieur de Vivier en France, Bardin aussi Maistre aux Requêtes, et Boucher, presens.

Ordonnance de Son Altesse. Du 3 Janvier 1604.

Charles par la grace de Dieu, etc. Nous ayant été remontré de la part de plusieurs marchands Allemans, et autres des pays voisins, trafiquans et fréquentans les foires par Nous établies depuis quelques temps en notre Bourg de Saint Nicolas du Port, que les commencemens desdites foires se sont augmentées autant qu'il leur a été possible d'y faire tenir toutes sortes de marchandises, pour fournir tant nos sujets que ceux de nos voisins qui en auraient quelque nécessité, vendans et distribuans le plus souvent la plus grande partie de leurs marchandises à crédit à plusieurs de nos sujets, sur la confidence qu'ils ont que leurs debtours ne se feront contraindre au payement des sommes par eux dûes, suivant les submissions par eux faites pardevant les juges consulz par Nous établis audit lieu: desquels étans contraints d'obtenir jugement de condamnation, commission pour procéder par exécution contre lesdits debtours à faute de payemens, il avient ordinairement que la plupart des officiers de notre pays retiennent lesdites sentences et commission, empêchant l'exécution d'icelles, si donc ils ne prennent d'eux permission de ce faire, ce qui apporte une grande perte et retardement, non seulement ausdits marchands, mais aussi des frais excessifs auxdits debtours;

Nous suppliant pour ces causes, et en faveur du commerce, d'y vouloir apporter le remède convenable, et faute duquel ils seraient contraints de quitter la bantise et fréquentation desdites foires. Sçavoir faisons, qu'ayant mis cette matière en la délibération des gens de notre conseil, et étant juste et raisonnable d'y établir un ordre certain en faveur du commerce, et des supplians; avons dit, statué, ordonné, disons, statuons, et ordonnons, que tant pour le passé que pour l'avenir, tous nos sujets marchands, et trafiquans esdites foires franches, et résidants en nos pays, terres et seigneuries, achettans et se submettans pour les payemens à la jurisdiction desdits juges consuls établis au bourg de Saint Nicolas, et les termes à eux préfixez étant expirez pour le paiement et solution de leurs dettes, seront contraints à y satisfaire, par les sergens desdits juges consuls, en vertu des jugemens et commission émanez d'eux, sans que pour ce faire lesdits sergens soient tenus de prendre des juges officiers des lieux, résidences desdits debtors, aucun placet *visa ny pareatis*; ce que Nous défendons très-expressément à nos juges et officiers qu'il appartiendra, ny d'empêcher lesdits sergens en l'exécution des sentences et commissions desdits juges consuls, à peine de répondre à leurs purs et privez noms, des dommages et intérêts envers les parties; et au cas que bonnes oppositions se formeraient par lesdits debtors contre lesdites exécutions, Nous voulons et entendons que la connaissance en soit attribuée, comme de fait l'attribuons, ausdits juges consuls; ausquels mandons et ordonnons d'en connaître et juger le plus sommairement que faire se pourra, et comme ils verront la matière disposée; de quoi faire leur avons en tant que besoin serait, donné tous pouvoirs, commissions et mandement spécial. Voulons en ce faisant, à eux être obéi, et diligemment entendu par-tout qu'il appartiendra; comme aussi à leursdits sergens exécuteurs, sans leur donner aucuns troubles ni empêchement en leurs exploits, ains toutes aides, faveur et suffisance. Si donnons en mandement à tous nos Baillifs, Seneschaux, etc.

Déjà, en 1582, le duc Charles III avait accordé à la ville de St.-Nicolas des privilèges

que nous trouvons consignés dans la pièce suivante (manuscrit de la bibliothèque de M. l'abbé Marchal):

Coppie des affaires de la ville de St.-Nicolas du 9.^e février 1582.

Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis, marquis du Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Receu avons l'humble supplication de nos chers et bien aymés les gouverneurs de notre ville de Saint Nicolas du Port, contenant que contre les anciens statuts et privilèges octroyés par nos predecesseurs ducs, et ou ils estoient de present inquiettés par notre mayeur en ce que contre et au prejudice d'iceux, il les vouloit assujettir et les manants et habitants dudict lieu a plusieurs choses nouvelles qui n'avoient esté observées du passé et dont ils et leurs successeurs pourroient recevoir un notable interesta l'advenir s'il n'y estoit pourveu suivant les articles qu'ils nous ont présentés par leur requeste du douzieme de decembre mil cinq cent quatre-vingt; et dont il nous supplioient tres humblement; sur quoy aurions donné assignation aux parties pour comparoitre en notre conseil, qu'apres avoir icelles esté ouyes tant verbalement que par escript.

Aurions ordonné par notre arrest interlocutoire du quinziesme de juillet mil cinq cent quatre vingt et un qu'avant de faire droit sur toutes lesdites difficultés et articles, il seroit informé sur certains faicts extraits des escriptures desdictes parties, ce qu'ayant esté fait et le tout rapporté. En notre dict conseil et ce qui faisait entierement a voir et considerer en ceste partie vera et meurement consideré. Avons dict, ordonné et statué; disons, ordonnons et statuons par ceste pour le bien public de notre dicte ville et subjects y demeurans les reglements points, et articles que s'en suyvent. C'est a sçavoir.

Sur toutes et quantes fois que lesdicts gouverneurs et successeurs en leur estat requerront à notre mayeur la seaulté et assemblée de la communauté dudict lieu pour proposer a l'assistante d'icelle les faicts qu'ils auront a desclarer concernant leur dicte communauté

seulement, il sera tenu la faire incontinent publier par son sergent, que par tel moyen il puisse estre promptement pourveu aux affaires communes de ladite ville.

Laquelle publication ne pourra estre différée ou refusée par notre dict mayeur, pourveu qu'elle soit demandée en temps et heures dbeues, encore que lesdicts gouverneurs ne luy desclaire les occasions de ladite convocation.

Que sy avant ladite assemblée il convenoit ausdicts gouverneurs traiter de quelque affaire concernant ladite communauté, il leur sera loisible de se congreguer et assembler au logis du desbourcier dudit lieu pour delibérer et aduiser entre eux à l'assistance de quelques notables bourgeois ce qui sera bon et expedient de proposer a ladite seaulté, pourveu que ce ne soit pour choses qui concerneront nos droits et autorité auquel cas.

Nous voulons et entendons que notre dict mayeur y soit present et appellé, et que la congregation se fasse en notre hotel dudit lieu, qu'il sera aussy loisible aux susdicts gouverneurs de faire par l'avis de la communauté dudit lieu, et pour choses concernant les affaires de leur communauté, seulement ordonnances et loix politiques, et icelles selon l'occasion qui s'offrira, abroger et corriger comme ils verront l'occurrence des choses exigeantes et necessité de temps le requerir pourveu qu'elles ne soient contraires à nos droits et ordonnances, ce que neantmoins nous voulons et entendons estre fait en la presence de nostre dict mayeur, et gens de justice dudit lieu qui presideront en ladite assemblée.

Et quant à la garde des portes et barrières instituons et destituons les portiers et gardes des clefs d'icelles permissions ou refus d'entrer a ceux qui seront subçonnés de pestes et semblables contagions. Nous voulons et entendons que suivant le reglement par nous donné sur ce fait dès le troisieme de may mil cinq cent soixante et dix-neuf conjointement par ensemble lesdicts mayeurs et gouverneurs presents et advenir feront élection et institution desdits portiers et d'iceux prendront le serment, chacan desquels portiers aura la garde des clefs de sa porte pour l'ouvrir et fermer comme il s'est accoustumé de faire par cy-

devant. Et en ce que concerne les chartiers, voituriers et autres personnes qui seroient suspects d'avoir passé par quelques lieux pestiférés, avant que leur bailler entrée un chacun desdicts portiers, en son endroit sera tenu en diligence donner avertissement de leur arrivée audict mayeur lequel en communiquera aussitot avec lesdicts gouverneurs qui seront à la ville, et si besoing fait avec quelques deux ou trois marchands dudit lieu qui pourraient avoir notice et cognoissance s'il y aura danger ou non ex lieux où lesdicts chartiers et voituriers auront passés, afin de se faire mieux adviser ou resoudre par ensemble sy l'entrée dudit bourg leur debvra être permise ou refusée. Que s'il advenait qu'aucuns desdits portiers commissent quelques fautes, abus ou malversations en leur dicte charge nous entendons qu'à notre dict mayeur present et advenir en appartiendra le chastoy et correction.

Et pour le regard des forains et estrangers qui vindront résider en notre dicte ville de saint Nicolas pour y prendre bourgeoisie, nous voulons qu'ils soient receus conjointement par notre dict mayeur et lesdicts gouverneurs en payant la somme de trente francs, la moitié au profit de notre domaine et l'autre de notre dicte ville et communauté. Voulons aussy que suivant ce qui a esté de tout temps observé, les bourgeois dudit lieu ne soient emprisonnés, ni contre eux procédé par information preparatoire pour cas d'injures et délits civils, ains par action seulement, sy donc ce n'est pour faict de crimes importants, pugnition corporelle, au quel cas et afin que les delits ne demeurent impugnis, les susdicts emprisonnements auront lieu et pourra estre informé préparatoirement contre les delinquans a requeste de notre procureur general ou son substitut audit lieu, ou de la partie formelle sy aucune s'est presenté ou de tous deux ensemble si le cas eschet.

Voulons aussy que lors qu'il sy fera quelque vente a l'inquant audict lieu de saint Nicolas ledit mayeur prennent pour son droit cinq sols pour une fois seulement, encore qu'icelles ventes soient continuées par plusieurs et diverses jours sans que désormais il luy soit loisible ny a ses successeurs d'exiger pareille somme de cinq sols pour permissions verbales

qu'il donne d'exécuter et employer audit lieu. Les lettres obligatoires et autres contracts sauf le salaire du sergent

Et quant a l'institution du maître de l'hospital dudit lieu, elle sera faite comme d'ancienneté par les gouverneurs et les comptes dudict hospital et des fours rendus suivant ce qui a esté observé de tout temps par devant eux.

Et pour le regard du maistre d'escolle de notre dicte ville, il sera nommé par lesdicts gouverneurs et présenté par eux a notre dict mayeur qu'il instituera en notre nom.

Comme aussy sera il fait le semblable pour le regard des deux personnes que lesdicts gouverneurs nous ont supplié d'estre esleu pour taxa le vin qui se vendra à la feuillée audict lieu de saint Nicolas, et lesquels presteront serment entre les mains de notre dict mayeur.

Et quant a la presentation des symarts de vin et d'hypocras qui se présentent quelquefois en notre dicte ville, lorsque quelque prince ou autres personnages signalés y passent et repassent, icelle demeurera a la libre disposition desdicts gouverneurs.

Quant a ce qui touche la visitation des pains qui se doit faire pour le bien de la police dudict lieu. Ordonnons bien expressement aux gouverneurs dudict lieu d'y tenir la main et mesme a notre dict mayeur d'en faire lui mesme la visitation avec les gens de la justice au cas qu'à la première interpellation d'eurement faite, lesdicts gouverneurs feroient refus ou seroient delayans de s'y trouver.

Et parce que notre droicturiere intention a toujours esté de pourvoir a tout ce qui est nécessaire et requis a l'administration de la justice et de remedier aux autres maux que la malice du temps peut apporter pour empescher ou interrompre le cours d'icelle, combien que nous soyons bien et d'eurement informé de la fidelité, diligence et integrité dont a versé notre cher et bien aimé Nicolas Regnault a l'exercice des charges de mayeur ensemble de maître échevin en la justice dudict lieu; lesquels deux estats nous avions des le mois d'aoust 1570 unis et conjoincts pour certaines bonnes considerations qui lors nous avoient meus, et neanmoins ayant meurement considéré en notre conseil les desordres et troubles

qui en pourroient revenir cy apres et que par sa malice et desportement de ses successeurs esdicts estats l'on pourroient facilement abuser de notre dicte ordonnance au mépris de notre autorité, confusion de la justice, soulle et oppression de nos subjects, pour cette occasion, nous voulons et ordonnons que lesdicts estats de mayeur et maître eschevin soient désormais distincts et séparés, tenus et possédés par deux diverses personnes, afin que par telle séparation chacun sache et entende a la fonction de son estat; et que par ce moyen il soit pourveu aux abus qui pourraient naitre par incompatibilité d'iceux.

Comme aussi voulons et entendons pour les mesmes considerations que celuy qui pour le present et l'advenir sera lieutenant de notre dict mayeur ne soit eschevin en la justice dudict lieu, afin d'oster et retrancher toutes occasions à l'administration et corruption d'icelle, et afin que rien ne demeure en arriere qui puisse donner subject ou occasion aux parties de rentrer en nouvelles contentions et altercas, nous voulons et commandons tres expressement tant audict mayeur que gouverneurs futurs et advenir sur tant qu'ils desirent nous complaire et obeir que cestuy notre present reglement et ordonnance ils observent et entretiennent inviolablement chacun en droicts soy, sans y mettre ou donner les uns aux autres aucun empeschement, et qu'au surplus ils ayent a se comporter reciproquement avec telle concorde, modestie et intelligence que le contraire advenant ils ne donnent occasion d'encourir notre disgrace et indignation. Car ainsi nous plait. En temoing de quoy nous avons a ceste presente signé de notre propre main, fait mettre et appendre notre grand scel. Donné en notre ville de Nancy le neuvième jour du mois de febvrier l'an de grace notre seigneur mil cinq cent quatre ving et deux. Signé Charles; et sur le replis par Monseigneur le duc, les sieurs comtes de Salm mareschal de Lorraine, comte Paul dudict Salm premier chambellan baillly de Nancy et de Vosges; de Neuflotte Voué de Condé, Bourmon maître aux requettes ordinaire presents, contresigné N. Pelter, et pour registrata Fournier. P. M. Henry; etc., etc.

Le couvent des Capucins, que nous avons in-

diqué comme existant à St. Nicolas, était à Varangéville.

Nous devons rectifier aussi ce que nous avons dit de M. de La Ruelle, à la fin de la liste des hommes célèbres. M. de La Ruelle ne fut pas député à l'assemblée législative, mais député sous la Restauration (1820-1823).

SARREBOURG. Voici, en entier, le texte de la charte accordée par le duc Jean à la ville de Sarrebourg. Ce titre, qui fait partie des notes que nous a communiquées M. Boyé, est extrait d'un ancien registre de l'Hôtel-de-Ville de Sarrebourg.

« Nous, Jean, duc de Calabre et de Lorraine, marchis, etc., savoir faisons à tous qu'il appartiendra pour nous, nos hoirs et successeurs, et reconnaissons par la présente lettre, comme les honorables nos amis, féaux et fidèles, les prévôt, conseil, quarante et toute la communauté de Sarrebourg le *Marchand*, pour les faveur, amitié et affection particulières qu'ils nous portent, nous ayant remontré que depuis peu une partie de leur ville avait été brûlée, qu'elle est, à plusieurs égards, chargés de dettes, obligations et hypothèques, et qu'aussi par la confiance qu'ils ont en nous, que nous devons et voudrons aider à rétablir ladite ville, elle se serait donnée entièrement à nous avec tous ses droits, ceux de ses bourgeois et souveraineté pour toujours et à jamais et nous auraient juré obéissance, foi et hommage; sous la condition conclue et arrêtée entre nous et lesdits prévôt, quarante et communauté de Sarrebourg, que nous leur donnerions, sur les points et articles qui suivront, lettres et sceaux qui resteront à la ville, pour assurance de notre protection et secours, et y avoir recours en cas de nécessité.

Nous, Jean duc susdit, etc., en considération de la grande et fervente fidélité, honneur, affection et amitié que d'une inclination particulière lesdits prévôt, conseil, quarante et toute la communauté de Sarrebourg nous ont porté, à nos affaires, à notre personne et à notre Duché de Lorraine, et dans la forme persuasion où nous sommes que comme honnêtes gens et Lorrains ils persévéreront désormais dans la même fidélité envers nous, ainsi qu'envers nos hoirs et notre duché, nous sommes avec empressement portés et détermi-

nés à leur accorder et exécuter toutes les conditions convenues, arrêtées et rédigées par écrit ci-après.

Ainsi nous, pour nous, nos hoirs et tous nos successeurs et à cause de notre duché de Lorraine, nous avons fait mettre et insérer dans la présente lettre les choses convenues avec lesdits prévôt, conseil, quarante et communauté de Sarrebourg pour eux et tous leurs successeurs, bourgeois et bourgeoises, et pour un chacun en particulier, ainsi qu'il suit:

Art. 1.^{er} Que nous avons fixé, annexé et reçu à notre duché de Lorraine lesdits prévôt, conseil, quarante et communauté de Sarrebourg, appartenances et dépendances, ensemble tous les habitants, bourgeois et bourgeoises audit lieu, de sorte que nous ni nos héritiers et successeurs ne puissions à l'avenir et en aucun temps séparer ladite ville de Sarrebourg de notre duché de Lorraine, ni la vendre, échanger, aliéner, hypothéquer, imposer ou laisser périr en façon quelconque, d'autant que lesdits habitants se sont soumis à nous et ont été réunis à notre duché de Lorraine de leur plein gré, qu'ainsi ils ne pourront en aucune manière en être séparés et seront regardés et considérés comme nos sujets, de même que ceux de notre duché.

Art. 2. Voulons que les chanoines, savoir les doyen et chapitre de la cathédrale de Metz d'une part, et les révérendissimes évêques de Metz jouissent des droits, privilèges, cens et rentes appartenant audit chapitre à Sarrebourg, et dont ils ont joui jusqu'à présent, ainsi que des engagements que ceux de Sarrebourg pourraient avoir pris envers eux. Entendons aussi que notre amé et noble le S. Jean sieur de Fénétrange, maréchal du duché de Lorraine, jouisse des hypothèques qui lui sont affectées par le chapitre de Metz sur la ville de Sarrebourg, sauf néanmoins les anciens droits, libertés et privilèges introduits et exercés par nos bourgeois de la ville de Sarrebourg que nous tenons présentement de leur consentement.

Art. 3. Et comme pour certains égards et empêchements les habitants de la ville de Sarrebourg n'ont pas eu jusqu'à présent la libre sortie et entrée en ladite ville, quoique le étant une chose indispensable, pourquoi les habitants, bourgeois et bourgeoises de ladite

ville de Sarrebourg jouiront à l'avenir sans empêchement du privilège de la quitter pour s'établir ailleurs et ensuite de s'y rétablir quand bon leur semblera.

Art. 4. Item, quant aux dettes que la ville de Sarrebourg a contractées d'ancienneté en plusieurs endroits, à Strasbourg, Sarrebourg et ailleurs, et qu'elle peut avoir faites jusqu'à ce jour pour raison de ladite ville, dont elle doit annuellement la rente par obligations, engagements, promesses, lettres et sceaux,

Nous susdit duc Jean avons pris et retiré sur nous et sur nos héritiers lesdites dettes, principaux, rentes et obligations et avons promis entre les mains de son prévôt, par foi et parole de prince, d'annuler, payer et décharger ladite ville des susdites dettes partout où elles peuvent être dues et en quel temps elles puissent avoir été contractées, sans frais ni dommages pour ladite ville de Sarrebourg et de rapporter et remettre en mains à ladite ville et à ses habitants d'ici à la St.-Remy prochaine, les promesses, obligations ou quittances valables desdites dettes de tous ceux à qui elles peuvent être dues, en sorte qu'ils soient entièrement quittes et déchargés de leurs obligations.

Art. 5. Comme aussi ladite ville ayant eu depuis longues années un droit commun de gabelle sur chaque bourgeois et cabaretier généralement consistant sur chaque pot mesure de Sarrebourg en un pfenning de Strasbourg pour servir à l'entretien des murs, tours, fortifications, greffiers, gardes portiers et geôliers et à payer leurs dettes et dépenses, ce qui était une charge considérable à la communauté, et afin que les étrangers soient davantage attirés à venir s'établir audit Sarrebourg, et sans ôter auxdits habitans le moyen de payer à l'évêque les cent livres de Metz et d'entretenir les valets de communauté, la ville et ses fortifications, ensemble l'artillerie, barrières, portes et portiers; il a été conclu et arrêté pour toujours entre nous duc Jean pour nous et nos héritiers, et les susdits nos seaux prévôt, conseil, quarante et toute la communauté de Sarrebourg que tous les bourgeois, bourgeoises et habitants audit lieu, ne devraient aucun droit de gabelle pour les vins qui se consomment dans leurs maisons et que les cabaretiers vendant vins paieraient par chaque mesure dix-

huit pfennings de Sarrebourg au profit de la communauté.

Et s'il arrivait que quelqu'un ayant du vin dans sa maison en débite clandestinement sans être cabaretier, il sera condamné à une amende de cinq livres tournois après la visite faite par les jurés à Sarrebourg.

Art. 6. Item, les droits et juridiction de Sarrebourg seront maintenus et gardés comme d'ancienneté sans aucun changement.

Art. 7. Item, les libertés, privilèges et inféodations que la ville de Sarrebourg tient de nous sont, en toutes manières, gardés et confirmés.

Art. 8. Item, tous les nobles, prêtres, libres, chevaliers et habitans demeurans à Sarrebourg seront tenus de se conformer aux anciens droits établis dans ladite ville.

Art. 9. Item, tous les biens communaux situés aux environs de Sarrebourg dont la communauté et les habitans de Sarrebourg ont joui jusqu'ici, leur appartiendront à perpétuité.

Art. 10. Item, voulons pour nous et nos héritiers que tous nos habitans de Sarrebourg, nobles et roturiers, ecclésiastiques et laïcs, bourgeois et bourgeoises, soient maintenus en tous leurs droits et qu'il leur soit prêté tout secours en cas de besoin; en conséquence nous enjoignons à nos officiers d'y tenir la main.

Art. 11. Et comme nosdits bourgeois et habitans de Sarrebourg avant qu'ils se fussent soumis à nous et que nous les eussions reçus, nous payaient annuellement pour droit de protection, une somme de cinquante livres de Metz, nous déchargeons la ville de Sarrebourg desdites cinquante livres, et le contrat que ses habitans nous en ont passé leur sera rendu pour demeurer nul et de nulle valeur.

Art. 12. Nous duc Jean susdit, pour nos hoirs et successeurs ou leurs héritiers et pour les officiers de justice que nous établirons à Sarrebourg, entendons que les habitans, bourgeois et bourgeoises de ladite ville ne puissent être contraints, pour aucune chose sinon en justice et conformément aux droits de Sarrebourg.

Art. 13. Tous les nobles, ecclésiastiques et chevaliers demeurant à Sarrebourg et tous ceux

qui y résideront à l'avenir et qui n'exerceront aucun commerce ni métier seront exempts de toutes charges envers nous duc Jean, tous nos héritiers et successeurs excepté pour la garde de la ville quand il en sera besoin.

Art. 14. Et si nous duc Jean susdit, nos successeurs ou leurs héritiers, en cas de nécessité de guerre à cause de notre duché et pays de Lorraine, avions besoin ou que nous voulions nous servir de la ville de Sarrebourg, soit pour longtemps ou non, ce sera en toutes façons et en tout temps à nos dépens et sans dommages pour les bourgeois, bourgeoises et tous les habitans de ladite ville. Et si les habitans de Sarrebourg étaient dans le cas d'aller à la guerre ou de voyager pour nous, nos hoirs et successeurs, ce sera toujours à nos frais.

Art. 15. Nous et nos héritiers voulons et entendons qu'il ne pourra jamais s'établir aucun juif à Sarrebourg, et qu'il ne puisse être permis à aucun d'y demeurer.

Art. 16. Et comme la ville de Sarrebourg a depuis longtemps perçu un droit de passage, les habitans nous ont cédé ce droit pour nous et nos héritiers, d'autant que nous sommes intentionnés de transporter et faire percevoir à Sarrebourg le droit qui se paie à Rorbach, bailliage de Dieuze; au surplus, nous nous engageons et promettons pour nous et nos héritiers de faire traverser par Sarrebourg la grande route qui passe à côté de cette ville et à Hoff, de sorte que tous les marchands, commerçants et voituriers soient obligés de passer par ladite ville et y acquitter le droit de péage. Et s'il y avait quelqu'un qui y contrevienne, on le contraindra de retourner pour passer à Sarrebourg et y payer le droit. Et nous et nos héritiers nous obligeons d'entretenir tous les chemins hors de la ville de Sarrebourg.

Art. 17. Et voulant d'une inclination et affection particulières traiter favorablement lesdits prévôt, conseil, quarante et communauté de Sarrebourg en reconnaissance et considération de la bonne volonté et du zèle qu'ils nous ont témoignés et désirant leur faire réparer les pertes qu'ils ont essayées;

Nous, pour nous, nos hoirs et tous nos successeurs, les exemptons par les présentes à perpétuité, pour eux, leurs héritiers, tous les habitans, bourgeois et bourgeoises de Sarrebourg,

de toutes charges, tributs et impositions quelconques, sans que l'on puisse en aucune façon user de contrainte à cet égard, le tout de bonne foi et sans fraude.

Pour l'exécution desquelles conditions et pour sûreté et conservation des droits qui nous appartiennent présentement ou doivent nous appartenir et à nos héritiers sur la ville de Sarrebourg, et afin que notre dite ville soit en toutes manières maintenue, nous avons commis l'honorable Jean Vincent de Gerbviller, pour notre bailli d'Allemagne, auquel nous avons confié le gouvernement de ladite ville de Sarrebourg, où il résidera ainsi que les baillis qui lui succéderont, qui commettront en leur absence un homme d'honneur et de probité pour entretenir la police, soutenir les honnêtes gens et la communauté et assister en toutes occasions lesdits baillis, comme sujets fidèles à leur seigneur et prince.

Lesquelles choses, points et articles ci-dessus énoncés en général et en particulier et sans en excepter, ont été conclus et arrêtés par nous, Jean, duc de Lorraine, etc., etc.... Données et passées le jour des Ames, l'an depuis la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ mil quatre cent soixante-quatre.

Pour translât en sens et substance conforme à la copie allemande, etc...., à Sarrebourg, le 13 août 1776.

A la page 557 (Article Sarrebourg) 1.^{re} colonne, ligne 35, au lieu de : *le duc Aymar*, lisez : *le duc de Veymar*.

Douze lignes plus bas, au lieu de 1861, lisez : 1681.

Les lignes de titre placées à la page précédente doivent être changées; au lieu de S A I il faut mettre S A R.

SEICHEPREY. Page 545, 4.^{re} colonne, ligne 21, rétablir ainsi le commencement de la phrase : « En 1500, Henri, comte de Bar, assigna à son frère Philippe, pour partie de son apanage, dix-sept livrées, etc. »

SEXÉY-AUX-FORGES (SAXUM-AD-FORNACES), est aussi nommé, dans de vieux titres, *Sexey-Lanus* ou *Lanousse* (Saxum-Anus). L'étymologie du premier nom vient des rochers calcaires et très-escarpés des environs, et des forges qui existaient autrefois près du village. Quant au mot *Lanus*, il peut provenir, soit de la po-

sition de Sexey dans un fond ou trou, à l'entrée de la profonde vallée de Ste.-Anne; soit de la montagne qui s'avance en pointe au-dessus du village; soit d'un ancien chemin taillé dans le roc, aujourd'hui abandonné, et qui montait au sommet de la montagne (dans ce dernier sens, *Saxum-Lanus* signifierait pierre ou roche percée); soit, enfin, du bois d'aulnes situé dans les environs.

Les plus anciennes forges de Sexey remontent au moins au XVI^e siècle, et peut-être au-delà; mais elles ont subsisté bien plus tard. On ne connaît ni le motif, ni l'époque de leur suppression. Les dernières, que des vieillards ont encore vues, furent établies, vers 1777, par M. Marmot, de Lunéville; elles subsistèrent six ans et furent supprimées à la suite d'un procès. Leur emplacement est encore nommé *la Marmoterie*. Le minerai de fer (oolite ferrugineuse de la géologie) forme, dans presque toute la contrée, des bancs de plusieurs mètres d'épaisseur. On voit, surtout dans la vallée de Ste.-Anne, et en différents endroits, d'énormes monceaux de crasse de fer. On montre, dans le village, plusieurs taques en fonte pesante, dit-on, 450 kilogrammes, et, dans l'église, un grand bénitier en fer, fleurdelysé, ayant la forme d'une cloche, qui proviennent des anciennes forges.

On ne sait rien sur l'époque de la fondation du château, mais on peut lui assurer une existence de plus de 200 ans. Les bâtiments, situés dans un fond et entre deux ruisseaux, sont aujourd'hui divisés en deux maisons de ferme et forment à peu près un carré au milieu duquel se trouve une cour assez vaste, dans laquelle on entre par deux grandes portes placées en face l'une de l'autre, aux extrémités. On y voit l'ancien château, encore habité et flanqué d'une tourelle dont le propriétaire a diminué la hauteur. On remarque aussi l'ancienne chapelle castrale, des créneaux et meurtrières, des restes de fossés très-larges, jadis remplis d'eau. Dans le mur du château est une tête d'homme casquée saillante et en pierre, avec des moustaches, plus grande que nature. On lit, au-dessus d'une porte, les deux lignes suivantes, en lettres majuscules :

*Tam facile moles molitore invito quam pyrum
Wipes comest sem Wipem pulli gannientem.*

Le territoire de Sexey, qui est très-étendu, renferme une belle et vaste forêt communale. On rencontre, sur différents points, et notamment dans le bois Le Duc, beaucoup de débris de tuiles romaines. (Note communiquée par M. l'abbé Garo, curé de Sexey.)

Nous lisons dans un mémoire rédigé par un ancien habitant de la commune de Sexey, mort, il y a quelques années, à l'âge de 92 ans, qu'en fouillant dans les vignes, à peu de distance du village, on a trouvé beaucoup de débris de tuiles, des pierres de taille et des fondations de murs, qui attestent l'existence d'anciennes habitations. On raconte aussi que le duc de Bourgogne livra bataille au comte de Chaligny sur une hauteur où étaient l'ancien village et le château. Cet endroit se nomme encore le *Hal de Bourgogne*. On y a découvert, vers la fin du siècle dernier, un squelette ayant encore un casque sur la tête.

Les lettres placées en tête de la page 548 doivent être changées : au lieu de S A L il faut lire S E X — S I O.

TOUL. Nous lisons dans la *Diplomatique pratique* de Lemoine, le titre suivant : « Le 10 mai 1420, Jacquet de Châtillon renonça, en chapitre, à une grange en Michâtel, à Toul, et par la tradition d'une *buchette* prise à terre, et délivrée audit M.^e Nicole, doyen. » Ce titre indique un ancien usage employé dans les ventes au lieu de contrat. Cette coutume avait lieu aussi en France lorsque le vassal recevait de son seigneur l'investiture d'un fief. Plusieurs chartes de l'abbaye de St.-Denis, dit M. Capesigue (*Histoire de Philippe-Auguste*), contiennent encore de petits morceaux de bois brisés qui avaient servi aux investitures du supérieur au vassal.

L'ouvrage que nous avons cité plus haut renferme encore, sous la date de 1430, un autre titre qui n'est pas dépourvu d'intérêt. « Et chacune femme qui se messait, soit en mariage ou suers mariage, à cui que ce soit. Et on le puet sçavoir, et les communes (femmes publiques) qui tiennent l'hostel pour c'estui fait (se messaire, s'abandonner), su bordel, doie au roi des Ménestriers (le roi des ribauds), chacun an, à la foire de Toul, doie chacune qui que ce fut, doit sex (six) sols Toulois. » Selon le P-

Benoist, la reine du bordel était celle qui était préposée aux lessives.

La *Diplomatique pratique* contient aussi quelques documents sur les anciens sceaux de la ville et des évêques de Toul.

« Roger de Marcey, évêque de Toul, se servait encore, en 1233, de cire blanche pour ses sceaux, ainsi que ses prédécesseurs; et pour la première fois il fait usage de cire verte dans le sceau d'une charte du mois de juin 1234. Ceux qui, après lui, ont occupé le siège de Toul, l'ont imité, jusqu'à Henri de Ville, qui, au mois d'octobre 1414, a employé la cire rouge dans ses sceaux pendants, ce qui a été constamment suivi jusqu'à l'épiscopat de Pierre du Châtelet, en 1567 exclusivement. Après ce dernier, les évêques de Toul ne se sont plus servi que de sceaux plaqués en pâte rouge, appelée pain à cacheter.

» Le chapitre de Toul se servait encore de cire blanche en l'année 1239, et de cire verte en 1300. On ne peut fixer au juste l'époque de ce changement, ni le temps auquel il a commencé à se servir de la cire rouge, que l'on voit employée dans le dénombrement de 1681. Le corps de ville de Toul n'a fait usage dans ses sceaux que de cire verte, depuis 1300 jusqu'en 1544, et peut-être plus longtemps.....

» Les évêques de Toul avaient pour légende : en 1136; HENRICUS DI. GRA LEVCORVM EPS; en 1254, † S. (*Sigillum*) ROGERI DEI GRA TVLLENSIS EPISCOPY; en 1562, S. R. P. D. (*Sigillum reverendissimi Patris Domini*) TYSSANI. EPI. AC. COMITIS TVLLENSIS. SACRI IMPERII. PRINCIPIS. Pierre du Châtelet de même, en 1567.... La légende du chapitre de Toul était, en 1500 : SIGILLVM. SANCTI STEPHANI TVLLENSIS CAPITVLI. Celle de la ville de Toul, en 1504 : S. VNIVSITAT CIV. TVLI. (*Sigillum Universitatis Civitatis Tullensis*). Et les légendes de l'archidiacre de Toul, qui exerçait une juridiction particulière dès l'an 1288 : S. CVRIE JACOB DE..... (effacé) ARCHID. TVLL. Et de l'official de Toul, par l'autorité duquel se passaient les contrats dans l'étendue de sa juridiction : S. CVRIE TVLLENSIS. Les légendes des contre-sceaux sont ordinairement l'abrégé des légendes des grands sceaux; quelquefois il n'y a qu'un mot : TVLLVM. (Contre-scel de la ville de Toul de l'an 1485.) SECRETVM. Sous-entendu *Sigillum*.

» Les évêques paraissent dans leurs sceaux assis sur la chaire épiscopale, tenant d'une main la crosse, de l'autre un livre, ou les deux doigts, *index* et *medius* levés, donnant la bénédiction. C'est ainsi que sont représentés Henri, évêque de Toul, en 1142, et ses successeurs, jusqu'à Thomas de Bourlémont, qui, en 1531, a fait représenter une Vierge, et au bas le martyr de saint Etienne; et, en 1540, un évêque bénissant, avec deux petits écussons d'armoiries à ses côtés, et un autre au bas. Henri de Ville, en 1414, a fait encore changer son sceau; c'est un saint Etienne de bout, et au bas un évêque priant, avec deux écussons à côté. Les autres évêques de Toul ont ainsi varié à leur gré les ornements de leurs sceaux, et se sont enfin contentés de donner leurs armoiries sans représentation de saint.

» Le sceau de l'Université des citoyens de Toul, de l'année 1418 (encore le même en 1453) offre à la vue une porte de ville fortifiée; et comme il est de forme ovale, dans le triangle inférieur on voit le martyr de saint Etienne, patron de la ville; ce sujet remplissait en grand l'ancien sceau de l'an 1304 : depuis, les armoiries de la ville de Toul (un T gothique) sont le seul sujet du sceau. »

Voici le texte de la charte octroyée à la ville de Toul, en 1506, par l'évêque Othou de Grandson. Ce titre fait partie de la précieuse collection lorraine de M. l'abbé Marchal.

STATUTS DE 1506.

Nous Otton, par la grâce de Dieu, eslu et confirmé évesque de Toul, faisons savoir à tous que Nous, pour le proffit et la commune utilité de notre cité, par le conseil de nos seables, par la requeste et la supplication, le consentement et l'octroy du mayeur, du maistre eschevin de Toul, avons ordonné, estably, et ordonnons et establyssons que dorésnavant de de toutes les injures et méffaits que l'on fera à Toul et au ban, ainsi comme de férir, de tailler, de marer, de traire espée et coultaux, de saing faire, de main meittre, d'affoller, et de occir homme, de bouter feu, de prendre gaiges sans congié de justice et de toutes autres injures et méffaits et de toutes autres choses, esvat à la vérité des prud'hommes par..... fors que debtes et de trescens dont on vat se

droit ancien, et pour ce Nous établissons et mettrons établir et mettre devons chacun an quinze prud'hommes citains de Toul, Dix que ces statuts et ces ordonnances de notre autorité en lieu de Nous, pour nous et pour le commun profit de notre cité, garderont, maintiendront et pour suivront desquels les cinq que nous à ce faire spécialement et nommément établirons, ferons les inquisitions des méfaits, des injures et excès, et les autres Dix feront l'office que leur en ordonnés et devisés par ces présentes Lettres.

Et à sçavoir :

1. Quiconque ferre home ou feme par ire du pied, il payeroit xx sols de Toul, et vuideroit la ville ung mois.

2. Et qui boutteroit ou qui ferroit du point et de palme, il payeroit v sols, et vuideroit la ville ung mois.

3. Et qui troiroit couteau ou espée sur autre par ire, il payeroit xxx sols et vuideroit la ville trois mois, et xxx sols à celui à qui l'injure seroit faite, se il le requerroit, et ne pourroit demourer en la banlieue, et s'il trépassoit commandement, l'amande doubleroit et loistaige recommenceroit, et les peines dessus dites de férir de palme ou de pied ou de poings ou de traire couteau, doubleroit. Si les injures étoient faites en l'église, en marches commun, devant Justice ou dedans cimetièrre et doubleroit ainsy l'injure si elle étoit faite à personne qui fut en offices du seigneur, du commun de la ville, ou à autre, selon l'état et la dignité de la personne.

De tallure ou faire sang sans playe ouverte.

4. Et qui seroit tallure ou sang sans playe ouverte, il payeroit xx sols pour ladvez ou autre, tant à celui à qui l'injure seroit faite, s'il les vouloit requérir, et vuideroit la ville deux mois, et doubleroit la peine comme qu'il est devisés en l'article de férir du pied ou de poing, selon la considération des lieux et les qualités des personnes; et à sçavoir que ce tallure étoit périlleuse ou trop grief, cil qui faite l'auroit seroit pugniz, et croisseroit l'amende à l'estimation de Nous, ou de notre commandement des Dix et des Cinq Jurés.

De playe ouverte.

5. Et qui seroit playe ouverte, ou il convenir toute ou il naveron peril de mort ou des-

socle payeroit l sols, et tant au navré, avec les coustanges de la playe, à l'estimation de Nous ou d'autre de notre commandement, et des Dix et des Cinq Jurés, vuideroit la ville ung an et ung jour, et doubleroit la peine, selon la dignité du lieu et la qualité de la personne à qui l'injure seroit faite, et n'approcheroit Toul de plus près que de la banlieu; c'est à sçavoir: *Molo Mulle* (Il est dit dans le mss. que je copie, que l'on ne connoit point cet endroit), *Foug, Langny, Villei, Lusc et Gondreville*; en ce cas et en tout autre, banissement.

6. Si la playe ou blessure étoit telle qu'il y eût affolement de membre, cil qui la seroit payeroit cent sols d'amende et xv livres à l'affolé, et vuideroit la ville dix ans, et viroit en tout maintenant que le fait seroit inquis et prouvé à la sienne chose, et s'il n'avoit pouvoir de payer, il vuideroit la ville jusqu'à tems il auroit payé, et ne pourroit approchier Toul de la banlieu, et s'il étoit conceu, l'amande doubleroit et l'ostaige recommenceroit et le tanroit on coy, et doubleroit la peine, selon la dignité du lieu et la qualité de la personne, comme dessus est dit.

De briser hôtel, par nuit.

7. Et qui hôtel briseroit sans commandement de Justice ou home courroit sus, en son hôtel, à armes, par nuit, sans metre main à lui ne à sa mesgine, payeroit c sous pour l'amande, et tant à celui à qui l'injure seroit faite, avec ses dommaiges, se aucun en y avoit, et vuideroit la ville ung an et ne pourroit approcher Toul de la banlieu; et s'il étoit conceu, l'amande doubleroit et li estaige recommenceroit et doubleroit la peine, selon la dignité du lieu et la qualité de la personne à cui l'injure seroit faite; et se, sans armes, brisoit l'hôtel et faisoit les excès dessus dits ou aucuns d'iceux, il payeroit la moitié des amandes dessus dites, et seroit banni pour la moitié dudit terme.

8. Et se, outre les brisemens de l'hôtel, seroit le seigneur de céans ou aucun de sa mesgine de pied, de poing ou de paulme, il payeroit xx sols d'anende, outre la somme du brisement dessusdit et xx sols à celui qu'il auroit frappé, et payeroit la peine selon la dignité du lieu et la qualité de la personne.

9. Et si, avec le brisement de l'hôtel, il

seroit le seigneur ou aucuns de sa mesgine , de coulteau ou d'autre armure , sans péril de mort ou de perdre membre , et il y avoit playe ouverte , il payeroit L sols ou autant au navré , avec la peine du brisement dessus dit , et payeroit les coustanges de la playe , à l'estimation de Nous ou d'autre de notre commandement , et des Dix et des Cinq Jurés , et vuideroit la ville ung an et ung jour , et doubleroit la peine selon la dignité du lieu et la qualité de la personne , et ne pourroit approchier Toul plus près de la banlieu , et s'il étoit conceu , l'amende doubleroit et le estaige recommenceroit.

10. Et si , avec brisement , il faisait taillure ou sang au seigneur , ou à aucun de sa mesgine , il payeroit xx sols à celuy à qui l'injure seroit faite , avec la peine du brisement dessusdit , et vuiderait la ville deux mois , et la peine doubleroit selon la dignité du lieu et la qualité de la personne.

11. Et si , avec brisement de l'hôtel , il faisait playe où il y eût affolement de membre , il payeroit c sols , et xviii livres à celui qui seroit ainsy blessé , et vuideroit la ville cinq ans , et viroit on maintenant que le fait seroit prouvé , à ses biens , et s'il n'avoit pouvoir de payer , vuideroit la ville jusqu'à tant qu'il auroit payé , et ne pourroit approchier Toul plus près que la banlieu , et s'il y étoit conceu , l'amende doubleroit et l'estaige recommenceroit et doubleroit la peine , selon la dignité du lieu et la qualité de la personne , et s'il ne pouvoit assez faire de ses biens , on le tanroit coy jusqu'à tant qu'il auroit payé.

12. Et si , de jour , brisoit hôtel et faisoit les malefices devant dits ou aucuns d'eulx , il payeroit la moitié des peines dessusdites , et selon les distinctions dessus nommées , en l'article *du Brisement de l'hôtel , de nuit*.

13. Et qui courroit sur homme ou feme , et occiz , s'il n'étoit citains , il seroit bannis six ans et un jour , et vanroit toute sa remanance et les biens avec , sauf la maison de sa femme , si sa femme avoit , et ne pourroit demourer en notre évêchié de Toul ; et s'il y étoit conceu et le fait fut prouvé , on le moireroit aux droits anciens , ainsy comme de fait prouvé ou de chose prouvée.

14. Et tous les aidans en malefice , s'il y

seroit , souffriroit semblable peine et toutes choses se on les atteindroit , et s'ils étoient conscieux et le fait fut prouvé , on les meneroit aux droits anciens , ainsy comme de fait prouvé.

15. Et s'il n'y seroient , ils souffriroient à l'estimation de Nous ou d'autres de notre commandement , des Dix et Cinq Jurés , et ne se pourroit on prendre à autruy , fors que aux malfaiteurs et à ceux qui en ce malefice auroit aidé et voudroit aidier ce soutenir.

16. Et qui femme prendroit à force et gisoit à elle , se elle étoit femme honnête et de bon nom , fut pucelle , mariée ou veufve , et ceux qui à ce prendre étoient , ceux qui si consentiroit et l'aideroit ou soutiendrait , seroit bannis lx ans et ung jour , et ne pourroit ne devroit demourer dans notre évêchié ; et s'ils y étoient conceu et le fait fut prouvé , on les moireroit aux droits anciens , ainsy comme de méfaits prouvés. Et auroit la femme violée honête et de bon nom , pour son injure , le tiers de tous les biens du malfaiteur et Nous tout le remanant.

17. Et qui femme prendroit à force , pour gessir à elle , et toutevoie sans gessir avec elle ; et elle étoit fême honête , de bonne renommée , il payeroit vi sols d'amande et il vuideroit la ville cinq ans ; et s'il n'avoit pouvoir de payer , il vuideroit la ville jusques à tant qu'il auroit payer et ne pourroit approchier Toul plus près de la banlieu , et s'il étoit conceu , l'amande doubleroit et ly estaige recommenceroit.

18. Et qui hôme ou fême prandroit , quel hôme il fut , sans congié de justice , il payeroit xi sols d'amande et rendroit les cousts et les dompmaiges à celui qu'il auroit prins , selon la qualité de la personne prinse , à l'estimation de Nous ou d'autre de notre commandement , et des Dix et des Cinq Jurés ; et si en avoit aucuns griefs ou dommaiges à l'occasion de la prinse , il seroit tenu de deffaïre et s'en tiendrait on à ses biens et mobles et non mobles par tout ; et se il ne pouvoit assez faire par ses biens , on se tiendrait à son corps ; et s'il demandoit congié à la Justice , il peut gaignier selon la forme de nos Statuts contenus en cette Lettre .

19. Et qui gaigneroit homme ou femme de la sienne chose , sans congié de la Justice , il

payeroit c sous ; et si la chose gaigié detenoit plus d'une nuit et d'ung jour, il payerait xx sols, et doubleroit la peine dessus dit, selon la dignité du lieu et la qualité de la personne gaigié ; et s'il pouvoit montrer par lettres et par bon témoin qu'il luy eut abandonné ses biens, il ne payeroit point d'amande, ne ne seroit bannis.

20. Et si il demandoit congié à la Justice, de gaigier, la Justice requéreroit à celuy que on volroit gaiges ou pagnies ou à son seigneur, qu'il rendat reveance ou payart, et s'il ne le fait fair, il puet par la Justice gaigier, et s'il ne peut montrer qui l'ait ainsy requis à la Justice, il ne payeroit point d'amande, ne ne seroit bannis.

21. De prendre gaiges de loyers de maison pour cens, pour tres cens, pour pensions et pour toute autre rente que on doit chacun, ou sur terres, sur maisons, sur vignes et sur possession, iront à la coutume et aux droits anciens.

22. Et est à sçavoir que si aucuns gaigeoient, les gaiges doivent être mis entre les mains de Justice, par six jours, et si dans les six jours n'étoient requis, on les doit délivrer à celuy qui gaigiés averoit ; et si celuy qui gaigié averoit, vouloit donner bonne sureté en la maison de la Justice, la Justice luy delivreroit et recommanderoit par lesdits six jours, et si, dedans les six jours n'étoient requis, les six (sic) jours passés, la sureté seroit quicte ; et se sureté ne vouloit, ou ne pouroit faire, les gaiges demeureroient en la Justice par les six jours, et les pouvroit celuy qui gaigié averoit poturer, se il vouloit, en la main de la Justice.

23. Et tous taverniers et hôtelliers, et tous bourgeois, peullent prendre et retenir gaiges de ce que on averoit despendu en leur hôtel, tout comme à une veuvée, et si les hôtes s'en alloient sans congié et sans le grey d'eux il debvroit v sols d'amande et autant à l'hôte, et en seroit, l'hôte, cru par son serment.

24. Et qui bouteroit feu en ville, en maison ou en grange, ou en autre édifice, dedans la ville, ou aux champs, en blez, en arbres ou en vignes, ou couperoit jardin, et estraperoit les vignes, par haine qu'il eut à homée, ou par vengeance ou par malice, il et ses aidants se-

roit bannis lx ans et ung jour, et ne pourroit et ne debvroit demourer dedans notre évêchié de Toul, et s'il y étoit consecu et le fait fut prouvé, ou les moïneroit aux droits anciens, ainsy comme de fait prouvé.

25. Et se les citains de Toul passoient fuer, par son de clouche ou par commandement, pour meffaire sur leurs ennemis, ou pour recourre à leur chose, ou pour sçavoir leurs biens, ou pour recourre les prud'hommes de la ville et aucuns d'eux y perdoit rien : cheval, armures ou aultre chose, on ne leur rendroit rien, car un chacun est tenu, sous requête, de deffendre et de maintenir ladite cité, et l'honneur de la cité et des prud'hommes.

26. Et se la ville envoyoit aucunes quantité de personnes pour deffendre, ou pour recourre ou pour garder aucun bien du fuer, et aucun d'eulx perdoit aucune chose, la ville seroit tenue de rendre les dommaiges, à l'estimation de Nous ou d'autre de notre commandement, et des Dix et des Cinq Jurés.

27. Et qui ne viroit sucurs ou n'envoieroit personne aidant, ainsy comme il debvroit, il payeroit x sols, se il n'avoit enseigne apparent, celuy à pied x sols, et celuy à cheval xx sols.

28. Et qui seroit aux champs avec les citains, et retourneroit, sans commandement, payeroit xx..... et seroit banni ung an.

29. Et qui passeroit la première enseigne, sans commandement de celui qui la pourteroit, payeroit x sols, et qui ne le pourroit payer, seroit banni tant qu'il les auroit payé.

30. Et qui demourroit derrière la dernière enseigne, il payeroit xx sols.

31. Et quiconque femme seroit trouvé desvser la porte ou desvuer la ville, quant passeroit fuer, payeroit v sols, et selle ne pouvoit payer, elle seroit pugnée à la volonté de Nous ou d'autre de notre commandement, des Dix et des Cinq Jurés.

32. Et se les citains passoient fuer, ou envoïent aucunes certaines personnes, celuy qui bouteroit feu, se par la Justice n'étoit ou par iceluy qui les garderoit, seroit banni lx ans et ung jour.

33. Et s'il avenoit que les citains eussent poignies, quiconque pourteroit bannière, s'il fui ou il seroit à la mercey de la Justice, de corps et d'avoir.

34. Et quiconque autres fueroit, payeroit c sols et seroit banni ung an, et perdroit toutes les armures, lesquelles on penderoit en pleins marches, ung jour la faites, et avec ce, celui à cheval perdroit le cheval, et qui ne pourroit payer, il seroit banni tant qu'il eut payé.

35. Et qui iroit par nuit, sans feu, après que la dernière cloche seroit sonné, payeroit v sols d'amande, et autant tout qui traitoit vin aux buveurs, et ung chez cun des buveux.

36. Et qui seroit trouvé en altruy blés, preys, vignes ou jardins, faisant dommaige, payeroit v sols, et seroit due la garde qui seroit mise par Justice, et rendroit avec ce le dommaige, au regard de Nous ou d'autre de notre commandement, et des Dix et des Cinq Jurés.

37. Et se en autres jardins, meix et autres biens qui neussent point de garde mise par Justice des demandeurs, le pourpries de Toul entroit en contre la volonté de celui à cui se seroit, celui qui entrera x sols, à celui auquel le jardin ou le meix seroit, rendroit le dommaige, et en seroit cru par son serment, après la preuve faite qu'il y seroit entré.

38. Et se aucunes bestes, beu, vaches, chevaux, porcs, chievres, ou aultres bestes faisoient dommaiges en jardins, blés, preys, vignes ou meix d'altruy, cestuy voisin, celui à qui la beste seroit, s'il sçavoit quelle fast beste malfaisante, et il ne la contregardoit ou ne faisoit sçavoir son voisin qu'il chassit et gardat sa chose, pourquoi il nendommaige, il payeroit v sols, et rendroit le dommaige à son voisin.

39. Et si aucuns jettoit fuer de hôtel ordure, oille, graisce, orde yalve, ou autre ordure qui choit sur aucun, il payeroit v sols, et rendroit le dommaige à celui emperié ou gaté la robe, se plaindre sen vouloit, et se il blessoit homme ou femme en jettant, ou faisoit playe ou occioit, il payeroit et videroit selon les peines dessus mises en semblables cas.

40. Et quiconque seroit trouvé glanand, le premier jour, le second et le tiers que on entre au mont de Bar pour vandangier, ou en aucuns bans ne en autres vignes, il payeroit vi sols, et s'il n'avoit pouvoir de payer, susdit homme ou femme, il seroit pugniss à l'estimation de Nous ou d'autre de notre commandement, et des Dix et des Cinq Jurés.

41. Et se aucuns mecliers avoient chars forcenas, communement au 3 perclouze en langue ou de taye ou de brebis, ils ne les pourroient ne les debvroient vendre aux etaulx communs avec la bonne chier, mais hors et loin des etaulx, avec les tripes à la porte au pezon, sur planche près de terre, à ung pied et non plu haut, et se la ditte char aucun étoit, celui à qui la char seroit payeroit v sols toutes les fois quelle y seroit trouvée, et seroit banny ung an de la porte et perdroit la char. Et tous les bouchiers de bouche et de chievres cuisans, pour traire le feu ne peullent ne ne doivent cuire dedans la ville, et qui le seroit, il payeroit x sols.

42. Et quiconque seroit trouvé sain fondant et faisant banzel dedans la ville, ou cuisans char demasié payeroit viii sols, mais le doiet cuire aux champs, en dessous vent, sur la peine dessus dite et la blanche goutte peut on faire dedans la ville.

43. Et quiconque auroit rouillit des porcs sur chemins communs, payeroit x sols.

44. Et tous boulangers, meussniers, qui pars pain feront et pasture commenceront de pasture faite de blés depuis qu'ils averont commencé la pasture faite de bleves, ne peullent ne ne doivent donner à leurs pars pains de cheneviers ne aultre meler en leur pasture, et qui contreferoit, il perdroit les pars et payeroit x sols.

45. Et tous boulangiers doient faire pain de denier et demoiler souffisans et ne doient faire nuls rebutz fors que d'ung pain en la douzaine et se le pain étoit trouvé qu'il ne fut souffisans on le panroit et le donroit on pour Dieu.

46. Après, tous boulangiers ne peullent avoir, ne faire paitre, ne n'avoir porcs fors que trois sus et trois sus ne aultre aussy et ne peullent engraxier à leur huis et ne peut on tenir porcs en moulin pour norir ne paitre, et toutes celles fois que on les y trouveroit, ils seroient perdus et les prendroit-on et en semblables manieres, on pourroit le surplus des six porcs susdits que on trouveroit, que seroit aux boulangiers dessusdits et aux autres.

47. Après, à ung chacun molin naveroit et ne peult avoir que deux garsons, et sil on y en trouvoit plus, le maistre que le molin tiendroit, payeroit x sols d'amende et le garson v sols,

toutes celles fois que on les y trouveroit et doivent faire les deux garçons tout ce qu'il con-
viendra faire dans le molin.

48. Et quiconque mondroit sa rouillie et feroit porter a val la ville les fleurs de ses porcs, il le doit faire couvrir que on ne le voit, et en telle manière qu'il ne tombe par la voie ; et qui ainsy ne le feroit, il payeroit x sols et seroit pugniz à l'arbitre de Nous ou d'autre de notre commandement et des Dix et des Cinq Jurés.

49. En rue chevaux on ne doit ne ne pent on mettre fumier, et qui le mettroit il payeroit v sols et seroit tenu de l'oster, et qui le bouteroit a val, il le doit hoster et payeroit ii sols.

50. Et ne peult nul livrer ne vendre vins, bleds ne selle, sors que aux mesures scelles et seignes du seing de l'évesque qui est gardé par le maistre eschevin ; et qui feroit le contraire, il payeroit x sols pour tant de fois quil me prouveroit et perdrait le mesure et que nul ne marchandaise, sors que à la ditte mesure sur le prince dessusditte.

51. Et tous cordiers ne peullent ouvrir L devic ne mesler tiler avec la chanvre, mais ouvrir la chanvre par elle, et sy autre mem le faisoit, il payeroit v sols d'amande toutes celles fois qu'on les trouveroit.

52. Et ne doit on mie sonner la ban-cloche se par Nous ou par notre Justice, n'étoit le péril de feu n'y avoit, ou autre péril qui veint soudainement dedans ou de fuer contre la ville, auquel cas deux des Jurés la pourroit sonner.

53. Et se aucun étoit suspicionné par bonne présomption de meurdre, de quelque ensorcie, ou d'autres malvais faits, desirant justice de corps, on pourroit main mettre à son corps et tenir jusques a tant que la verité soit inquisite.

54. Et se aucun empechoit les combattans ès champs de bataille et la justice a la journée des champs, celui qui les empeseroit avec ses aidans, leurs corps et leurs biens seroit menés aux droits anciens.

55. Et celui qui empeseroit la Justice, par parole, ou par force, ou par semblant legier empeschement, il seroit à notre mercy.

56. Et est a scavoit qui seroit ajourner un autre pour debte, fust en lettres ou fuer lettres, le y ajournés qui aye veult mettre en

saincerement, le demandeur seroit tenu de ce jurer a sa sangle main et du donner a ladverse partie ou il ne seroit plus ouis autre teil din-jures et déconvenances.

57. Et tons contracts et vendaiges d'heritaiges de cens et auquel Lois ou retraite averoit lieu, le Clerc-juré sortable qui prendroit le ciaux, sil plaisoit au vendeur et à l'acheteur, iroit pour le premier dimanche ou le second par les paroches de la cité et denunceroit, publieroit le vendaige, se droits hoirs vouloient traire avant et se droits hoirs demourant en la ville de Toul ou en la banlieux, vouloit revenir dedans lan et le jour par son serment qu'ausstôt co' il fait le vendaige, il y veut venir pour luy sans fraude et sans baret, et demeurant fuer de la ville aux droits anciens et de cen S. dont publication ne serait faicte.

58. Et tous charetiers qui ameneront mal los, et il étoit sçeu il payeroit x sols de Toul d'amande toutes celles fois quil en encherroit et bannis ung mois et qui le cheraroit payera v sols, et qui les aubergera aussy payera v sols.

59. Et qui acheteroit danrée quel quelles fussent à homme deforain, il seroit tenu de payer le jour qu'il averoit achepté et sil ne le payoit, il payeroit x sols, et les dépens au defforain et s'il ne les pouvoit payer, on s'en tenroit a son corps.

60. Et qui clamerait homme ou femme mardreux, larron ou cours, ou de femme de bonne renommée putain, par nesse ou ribaulde, il payeroit x sols et des defforains aux droits anciens.

61. Et tous les pecheurs ne peullent vendre point de poissons, gros ne menus, sors que dans la place devant S. Gengoult en tour le puis, et se les pescheurs aillent contre, le poisson on acheteroit avant que tierce fut sonnés, ils parderoit v sols toutes celles fois qu'on les trouveroit et perdrait le poisson, et qui le feroit autrement et on le trouveroit, toutes les fois que il seroit trouvé et prouvés par ung des Justices ou par autres bonnes gens, il perdrait le poisson et x sols toullois d'amande, et se il le recevoit à la Justice, l'amande doubleroit. Et faisons semblants statuts en toutes saul veignes, poulailles, oiseaux, fromaiges, aigneaux et chebris, contre tous coussons et revendeurs;

et se il ne le pouvoit payer, ils seroit bannis tant qu'ils auroit payé, et se il averoit, par aucune aventure, que aucuns gens defforains volussent achepter poissons en leur hotel pour eux, puis la première cloche sonnée, ils le pourroit sans occoison, à la porte.

62. Et doit-on vendre toutes les sauvaignes entre les quatre estaiches devant l'hotel de la ville, sur peine de v sols toulois.

63. Et qui seroit trouvé porteur ou usant de fausse monnoye, on le moinerait aux droits anciens, et quiconque, à escience, achepteroit ou averoit monnoye contrefaite, il ne la doit tenir entiere dedans la ville, il perdrait celle monnoye.

64. Et quiconque trouveroit et cognoit telle monnoye courant par la ville, par singuliers deniers ou par parcelles, il les peut et doit percer, coupper ou briser, et quiconque le percer, le taillier ou le briser de cette monnoye empecheroit, il la perdrait et payeroit v sols d'amande, et les Dix et les Cinq et autres que Nous, par le conseil et consentement des Dix et des Cinq établis, pour ce faire, pourvoir et doivent chercher, toutes celles fois qu'il leur semblera que bon soit, bources, saiches et autres etueux de monnoye de marchands, changeux, et de toutes aultres gens, pour tout monnoye, et quiconque empècheroit le serchement et ne le souffriroit debonnairement, il payeroit xx sols, et le pourroit-on faire a force.

65. Et ordonnons encore pour rebouter la fauscté des monnoyes que trop est commune, que changeurs, marchands, petits et grands, et tous autres citains, sitôt comme il seroit requis par la justice sur peine de xx sols, jureront sur ss. évangiles que toutes faulscs monnoye qui en leur mains sont, et dorénavant viendront, couperont, perceront et briseront.

66. Et toutes monnoyes contrefaites de Toulois, de Rebrais, de Pontois et de petits toulois et de toutes autres monnoyes que en leur mains et en leur pouvoir sont et viendront par singuliers deniers ou par parcelles, jusqu'à la somme de cinq sols perceront, couperont, briseront.

67. Et de méfaits et de injures que les citains feroient aux defforains, ils payeroit et debvroit à nous et à notre Justice les amandes

taixés et ordonnés en ces statuts, saulve ce que ne viendroient par la cité, fors que, ou en cas, auxquels ils debvroient perdre corps et avoir, et être bannis lx ans et un jour, et se les defforains voloient demander et poursuivre leurs injures, on les moinerait aux droits anciens et en autre manière, quant à Nous, avec le conseil et consentement des Dix et des Cinq, verriens qu'il fut profitable pour le bien et pour la paix de la cité et des citains, et selon ce que Nous, les Dix et les Cinq, verriens comment les defforains se demaivraient des méfaits et des injures qu'ils feroient à nos citains.

68. Et quiconque seroit et pourchasseroit conspiration, sédition ou trahison, dont mal venit ou peut venir à Nous ou à notre cité, ou aux citains, ou dont discorde, perilleuseté, venit contre Nous et les citains, les un contre les autres, ou querir partie ou pourcheissant pour malfaire, les malefices des susdits l'un ver l'autre, il seroit en notre merci, et seroit banni lx ans et un jour, et ne poroit demeurer en notre evechié.

69. Et toutes lettres de debtes qui averont passé le milliaire de xxx ans, si on en avoit plaidoyés devant que les xxx ans fessent accomplis seroit de nulle valeur.

70. Et de toutes les choses dessus dites, dont les amandes sont taixées et de expressement declares dans ces statuts, dont les amandes ne sont taixées, Nous ou notre commandement par le consentement et conseil des Dix et des Cinq, et d'autres prudhommes que nous ou notre commandement voudrions appeler à ce faire, feront la déclaration et la conotion de cette peine, interrets que chacun debvra souffrir ou payer, selon la qualité, la manière et la deserte de son méfait.

71. Et saulcuns des dits articles ou autre que il n'est mie dévisé ne expressé, étoit feist on veist le commun dommaige de la cité et des prudhommes de la ville, Nous les pourrions attempérer et à mesurer par le conseil des Dix et des Cinq, par aucun prud'homme que nous voudrions appeler à ce conseil et à ce faire, et en toutes ces choses povons-nous amander, oter et ajouter par le conseil des Dix et des Cinq et autres prudhommes, toutes les fois que nous verriens le profit et utilité de la cité de Toul.

72. Nous debrons mettre et les Dix et les Cinq, chacun an, aux octaves de la St. Remy, en telle manière que les Dix et les Cinq, qui averont été en cette office pour l'année passé, et deux procureurs que l'université de Toul doit procurer, ordonner et establir, et donner plein pouvoir et commandement spécial à ce faire, et faire le serment que sensuit, c'est à sçavoir, les Dix et les Cinq en leurs armes, et les deux procureurs en armes d'eux et de leurs seigneurs citains, devant-dits, doivent venir devant Nous, chacun an, le loindemain de St. Remy, ou devant notre commandement à Toul en notre hotel, à ce estably, jurer sur saintes évangiles, que ils, dedans cette journée des octaves de saint Remy, éliront et nous donneront en escript 30 personnes des citains à leurs essicute et en leur léauty et serment qu'ils averont faits que ils, en bonne foys, croient que ceuls que ils averont eslus seront plus profitables, plus prudhommes et plus souffisans en celle office, pour garder et procurer le bien commun du seigneur, de la cité et des citains, et cet escripts dedans celle journés nous donneront, lequel escript doit contenir xx personnes ès quelles nous devons prendre x, et autres Dix personnes ès quelles nous doivent prendre les cinq jurés et non autres, sauf ce que ce audit termine les viels Dix et les Cinq, et les dits deux procureurs ne faisoient le sairement et ne donnoient les dits escripts, metterions dix et cinq des citains, ceux qu'il nous plairoient et sembleroit que bon suit pour le dit bien commun, sauf ce que il adornoit que aucun des Dix et des Cinq qui devoit faire lelection, seis seur absens ou cursus as soinné leal, par quoy ils ne peulsent à jour nes dehues comparoir devant nous et faire choses dessus dites. Les autres qui présens seroient, jusqu'à 8 sur le moins, pourroient et devoient comparoir ou pardevant Nous audit termine, et pourroient faire l'election et le serment dessus dit et seroit en valeur ceu qu'ils en seroit avec les deux autres procureurs ainsy comme ils fussent tous présens. Et se Nous ou notre commandement à ladite journée le loingdemain de St. Remy, eitines absens de notre dit hotel de Toul, le tems ne courroit mie contre les

dits citains ne ne seroit prejudiciables jusqu'à ce que Nous ou notre commandement seriens présens en notre hotel de Toul, ce'celuy qui nous mettrions, ne ne peullent refuser ne desdire, et ce audit termine Nous il mettiens Dix et Cinq nouvelz, les viels demourroit en leur office et en leur pouvoir, jusqu'a tant que nous averions mis les nouveaulx.

73. Et ceux qui averoient été en leur office des Dix et des Cinq ne le porvoient l'autre anné en suivant, ne ne poroit on faire de aucun des Dix et des Cinq ne des cinq Dix.

74. Et ce aucun des Dix ou des Cinq meffaisoit, il seroit pugniss aussy comme un autre se il meffaisoit en son office, Nous ou notre Conseil, par le conseil de ses compagnons jurés, le pourroient oter de son office.

75. Après citot que les Dix et les Cinq seront nommés et establis, ils seront tenus de jurer et jureront sur saintes évangiles que, en leur office léalement se maintendront ces statuts, établissement et ordonnances, léalement à leur pouvoir, tanront, poursuivront et garderont, et que le droit du seigneur et de la cité, à leur pouvoir léalement maintiendront et saulveront, et que pour amour ne justice à faire ne laisseront, et que aux malfacteurs pour faveur, pour amour, pour priere, pour promesse ne pour don nepargneront, et que nul homme a tort, à leurs escient, ne greveront, et specialement les Cinq que ils les enquettes, des excès et des meffaits, diligemment, en bonne foy et lealement feront, et tout ainsy comme ils les trouveront, les repourtront.

76. Et les Dix et les Cinq pourront et doivent gaigier pour les amandes tous ceux qui ne vouldroient payer, et prendre et arrêter et maintenir aux corps des malfacteurs qui seront les excès et les meffaits dont le corps devoit être prins et arrêté. Et en tous cas, quand ils les trouveront rebelles et deffendants contre justiciers, eux ou leurs gaiges, et s'ils avoient metier de force, ils pourroient appeller tous les citins que ils trouveroient à leurs aide, et qui appellé à leur aide ne viendroit, il payeroit x sols, et en seroient crus les dits jurés par leur serment qu'ils averoient fait.

77. Et quand les dits jurés ou aucuns deulx avroient pris aucuns gaiges ou reçu aucuns deniers pour les amandes, ils les meteroient et les

doient mettre en la main de deux prudhommes que Nous, avec les dits jurés, établissons pour recevoir et garder les deniers et les droitures des amandes.

78. Et devons avoir toutes les amandes dessus dites, sauf ce que nous en devons la moitié pour relaire et retenir les murs et foussets et les utilités de la cité de Toul, et les grosses amandes et les griefs retenons-nous, ainsi comme il est cy-dessus devisés.

79. Et quiconque seroit appelé à porter témoignage, se il le refusoit et ne vouloit jurier pour témoigner la vérité, il payeroit v sols et le pourroit on contraindre de jurier et de témoigner la vérité et doivent jurier les principaux, et se ils refusoient à jurier, on tandroit le fait pour approuvé.

80. Et sitot que les injures et les excès seront prouvés et les amandes taxés, on doit envoyer et enverra on à un chacun malfacteur, son écrit que il paye et vuide la ville, selonc ces statuts et son meffait, et seroit on payer ung chacun telle amande comme il devoit, auparavant huit jours, et engageroit on celui que le debvroit, sous le retour du banissement, et doivent les Dix et les Cinq, chacune semaine, venir en notre hotel à Toul, pour reporter et veoir les excès, et faire la taxation des amandes et des peines que chacun debvra souffrir. Et pour mettre à l'exécution toutes ces choses doivent durer à notre vie, ainsi comme elles sont dessus devisées, lesquelles nous avons promis et promettons tenir et garder en bonne foy et léalement.

81. Et nous, le maire, le maître eschevin, et toute l'université des citins de Toul dessus dits, qui tous les status et choses dessus dites, et chacune d'elles avons octroyés et consenti, octroyons et consentons, avons promis et promettons que nous léalement, en bonne foy et en la fidélité que nous, à notre seigneur l'évêque devons, tous les statuts dessus dits, les ordonacions et toutes les choses dessus dites, tanrons et garderons fermement et loyallement en bonne foy, et pour ce que les choses soient fermes et estables, Nous Otton, par la grace de Dieu, évêque dessus dits, le scel de notre université avons mis en ces présentes lettres, faites et ordonnées l'an de grâce, mil trois cent et six, au mois d'octobre.

1. Comment on ne doit mie férier du pied.
2. De ceux qui fierent de poing ou de palme.
3. De traire couteau ou épée par ire.
4. De taillure, ou faire sang sans playe ouverte.
5. De playe ouverte ou il convient toute.
6. De playe ou blessure ou il y a affolement de membre.
7. De briser hotel, par nuit, sans commandement de Justice.
8. De ceux qui fierent le seigneur de l'hotel, après le brisement de pied, de poing, ou de peulme.
9. De férier le seigneur de l'hotel, de couteau ou d'autre armure, sans péril de mort, en brisant l'hotel.
10. De faire taillure ou sang au seigneur, en brisant l'hotel.
11. De faire playe au seigneur, ou il est affolement de membre, en brisant l'hotel.
12. De briser l'hotel, de jour, en faisant maléfice.
13. De courre sur homme ou femme et occire.
14. De ceux qui fierent cuidant occire.
15. De ceux qui aident ès maléfiers.
16. De prendre femme et enforcier à force.
17. De prendre femme pour enforcier, toutefois ne le pouvoir mie.
18. De prendre homme ou femme sans congé de Justice.
19. De gaigier sans congé de Justice.
20. De demander congé à la Justice pour gaigier.
21. De prendre gaiges de loyers de maisons.
22. Des gaiges qui doivent être entre les mains de la Justice.
23. Comment les hôtelliers et les taverniers peullent prendre gaiges de buveurs, tant comme à une veuve.
24. De bouter feu ou desterper vignes et jardins.
25. Comment la ville nest mie tenue de rendre nulle perdent à ceux qui passeroient fuer a son de cloche.
26. Comment la ville est tenue de rendre perdent et dommaiges à ceux que la Justice enveroient fuer par quantité.
27. Comment on est tenu de issir fuer quand

besoing est, ou denvoyer aidans comme luy, sil n'y en a eisaigné.

28. De ceux qui retournent eux sans congïé de Justice.

29. Comment on ne doit mie passer la première enseigne.

30. Comment on ne doit mie demeurer derrière la dernière enseigne.

31. Des femmes que on trouveroit suer des portes, quand on passeroit hors.

32. Comment ceux que la Justice envoient hors, ne doivent mie bouter feu sans leur congïé.

33. De ceux qui portent bannieres en poignies.

34. De ceux qui suiroint les pognies.

35. Comment on ne doit mie aller par nuit, sans feu, après la dernière cloche sonnée.

36. De ceux que les gardes trouvent en aultruy bleds, vignes ou jardins, faisant dommaiges.

37. De ceux que on trouve en aultruy meix, ou en aultres biens ou il ny a point de gardes.

38. Des bestes qui font dommaiges en aultruy heritaiges.

39. Comment on ne doit mie en hostel jeter ordures sur gens.

40. De ceux qui glennes ès vignes.

41. Des messeliers qui tuent chars.

42. De ceux qui fondeurs sont en la ville.

43. De ruilliers de porcs.

44. De ceux qui noris suer porcs.

45. Des boulangiers.

46. Comment boulangiers, ne aultres, ne doivent avoir ne tenir porcs, hors que trois sus et trois sus.

47. Commend en chacun molin ne doit avoir que deux garsons.

48. Comment on doit mondre rouilliers.

49. Des rues chevaux.

50. De quelle mesure on doit livrer vin, bled et seil.

51. Des courdiers.

52. De la ban cloche.

53. Comment on doit main mettre à personne qui est suspicïonnée de mauvais faits.

54. Comment on ne doit mie empêcher champions.

55. Comment on ne doit mie empêcher la Justice.

56. De ceux que on doit ajourner.

57. De tous contrats et vendaiges dheritaiges.

58. Des charcteurs qui amenant mallos.

59. De ceux qui achettent danrées aux defforains.

60. Des villenies que on dit de bouches.

61. Des pescheurs et des coussons.

62. De ceux qui portent et ussent fausse monnoye.

63. Comment ceux que congnoissent et trouvent faulse monnoyes, la doivent percier, trancher et briser.

64. Comment que tous changeurs et marchands doivent coper toutes faulces monnoyes contrefaites.

65. *Idem.*

66. *Idem.*

67. Des meffaits et injures que les citains feroient aux defforains.

68. De ceux qui pourchasseroient sedition, conspiration, thrahison contre Nous, la cité et les citains.

69. De toutes lettres de debtes qui ont passé le milliers de 30 ans.

70. Des amandes taxées et non taxées.

71. Comment on renvoyeroit les statuts faits contre lhonneur et le prouffit de la ville.

72. Comment l'évêque doit faire les Justices.

73. Comment celuy qui est de Justice, ne peut être deux ans en suivant.

74. Comment se aucuns des Dix et des Cinq meffaisoit en son office.

75. Comment les Dix et les Cinq, sitot qu'ils sont establis et nommés, doivent jurer.

76. Comment les Dix et les Cinq pourront et doivent gaigier pour les amandes et appeller, s'ils sont foibles, aydes.

77. Comment les jurés doivent mettre les gaiges en la main de deux prudhommes.

78. Comment l'évêque doit avoir les amandes.

79. Comment nul ne doit refuser témoignage de vérité.

80. Comment on enverra à chacun malfacteur son escript.

Ensuite est escrit :

Les mois cis averont pour ung meurdrer ung Toul val vi fors et averont d'un meut de vin

livre ou cellier et pourter fuer un toulois vaut 3 mailles fors.

Et averont pour chacun men assurer et de tous ceux qui assover viendront, ung toulois valant 3 mailles et n'en doient et ne peullent plus prendre, et se ils en levoient plus, pour chacune fois qu'ils y écherroint, ils payeroient v sols damande.

Et les vieurs naveront pour vier une taverne, que deux toulois valant trois fors.

Et toutes livres doivent estre de 16 onces, et doit le cent au pesser de la ville un toulois valant trois mailles fors, et doit payer le prix celui qui vend, sauf tour que celui qui achette graine doit le poix, doit on peser en longue, et qui prendroit du cent plus de trois mailles, il payeroit pour chacuno fois cinq sols de Toul.

Et qui pour tenir l'aunage de la ville, il payera pour l'auner une piece de drap cinq petits tournois et de la demie piece trois petits tournois.

Et de la piece de toile de xxv aulnes deux deniers fors et de toutes autres pieces a l'avenant, et s'il prenoit outre ce droit dessus dits, il payeroit pour chacune fois que plaintif en viendroit ou monstre seroit, ou qu'il seroit secu, cinq sols de Toul d'amande.

Les statuts qu'on vient de lire n'ont point été connus de l'historien récent de la ville de Toul. « Cet acte, dit-il, n'existe pas dans ce qui reste des Archives de la cathédrale, et il est à regretter que le P. Benoist, qui dit l'avoir lu, ne l'ait pas fait imprimer à la fin de son ouvrage. » M. l'abbé Marchal, à l'obligeance duquel nous devons communication de ce titre si curieux pour l'histoire de Toul, en a découvert une copie dans un manuscrit in-folio intitulé : *Recueil sur Verdun et Toul*, et qui vient de l'abbaye de Senones. Nous devons ajouter que M. Thiéry a fait imprimer dans son livre, sous l'épiscopat de Thomas de Bourlimont, une partie des statuts de l'évêque Othou. L'auteur n'ayant pu avoir communication de ces statuts donnés en 1506, a dû fixer l'époque de leur rédaction à vingt-quatre années plus tard, en 1550.

Nous terminerons ce qui concerne la ville de Toul par la note suivante, dont l'original est de la main du P. Benoist Picard :

« Avant l'establisement d'un parlement ez

evechez de Metz Toul et Verdun, la ville de Toul estoit dans une grande liberté dans ses exemptions de toutes tailles contributions et impositions, ce qui la rendoit si recomman-dable dans les pays circonvoisins et partout que toutes les abbayes des environs y avoient des maisons de refuge, pour ce que les religieux y pouvoient vivre comme dans un asile, en toute tranquillité, repos et assurance.

> Je dis bien plus à l'honneur de la dite ville de Toul, que les bourgeois d'ycelle sont d'origine, de naissance et de condition tout à fait franche et libre, et en un mot, pareille et égale à celle de ceux qui de droit sont appelés *ingenui*, nobles et exempts de toute servitude ayants ce droit de pouvoir succéder par tous les pays, provinces et royaumes où il leur arrive des successions, sans estre tenus ny réputés aubains en quelque lieu que ce soit, et d'y pouvoir aussy tenir et posséder des bénéfices, offices et seigneuries de quelle nature elles soient.

> Et c'est pourquoy la noblesse et les gentilshommes des environs envoyoient ordinairement leurs femmes en la ville de Toul pour y faire leurs couches, afin que tous leurs enfants qui y naitroient pussent jouyr des droits et facultés sus déclarées. Au parlement de St.-Mihiel, il y a eu autrefois un jugement rendu par lequel nonobstant qu'une fille du baron de Bauffremont, seigneur d'ancienne noblesse et de très-grande condition, eust été deshéritée par ledit son pere pour avoir espousé un enfant de ceste cité de Toul, surnommé Pistor, pour ce qu'il estait fils d'un bolenger, ceste cause ne fut trouvée suffire pour la deshériter, d'autant qu'encore que ledit Pistor ne fust pas de pareille condition à celle dudit sieur de Beaufremont ny de sa fille, néanmoins estant enfant de la ville de Toul, il estoit de la condition requise pour avoir en mariage ladite fille, sans que, pour ce sujet, son père l'ait pu valablement deshériter, ne se pouvant dire qu'elle se soit mésalliée.

> Aussy tous les bourgeois et habitants de Toul sont d'une même condition, c'est à savoir *ingenui*, c'est-à-dire noble, franche et non servile. >

Chartres des maîtres et compagnons huilliers du comté de Vaudemont, du 20 décembre 1605.

Charles, etc., Salut. Reçu avons l'humble requette et supplication des huilliers de notre comté de Vaudemont contenant que pour le bien publicque, utilité et police de leur metier il sy commet plusieurs abus par tout le dit comté concernans le dit metier d'huillier, n'estant les défaillants pour ce repris à l'occasion qu'il ny a aucun han ny maitrisse comme besoin seroit, joint aussi que nous ne sommes reconnus en ce fait, comme en dautre hans cy devants par nous faits pour l'augmentation de notre fixe privé, comme nous en sommes jusqu'à present des amendes qui peuvent et doivent reussir par une infinité d'abus et de malversations comme dit est signement auxdits metiers d'huilliers, qui le plus souvent plusieurs personnes faisant estat d'huillier, vont de jour et de nuit parmy les villages de notre dit comté et en font distribution sans que l'huile soit reconnue si elle est leale pure et nette et par consequents aussi si les mesures sont justes, comme elles doivent estre et pour retrancher et couper chemin a tels abus à l'utilité et grand profit des sujets de notre dit comté voir l'augmentation de notre fixe tout d'un commun accord, nous suppliants tres humblement leur vouloir accorder ledit han et maitrisse dudit estat d'huillier par tout notre dit comté et fiels en dependans suivant les articles et conditions cy-jointes le quel requette article vu en notre conseil nous aurions renvoyé le tout a nos tres chers et feaux les lieutenants et procureur generaux en notre dit comté de Vaudemont pour entendre et ouir sur ce les exposans suppliants, exposant par la ditte requette les mayeurs et gouverneur de notre ditte ville de Vezelise et autre qui veront bon à ouir, et examiner si le han requis peut revenir à l'utilité ou interest du publicq ou non, mesme par autre renvoyer du depuis encore fait a eux par notre tres cher et tres amé fils le duc de Bar lors notre lieutenant general en nos pays pendant notre absence au voyage de Baviere, pour reconnoitre les hans anciens et autre accordés par nous et nos predecesseurs ducs aux autres metiers dudit comté nottamment pour ce qui concerne la juridiction et autho-

rité et maitrisse soit par nos vasseaux et autres appartenants aux hauts justiciers, et en tout dresser ample et fidel raport par escrit clos et fermé avec leur avis pour iceux vus y estre pourvus et ordonnés par nous comme trouverons estre a faire par raison a quoy ayant satisfait par lesdits lieutenants Louis Vergelot et procureur general audit comté Clement du Geant.

Savoir faisons qu'ayant été de rechef le tout represente en notre conseil et vu les dits rapports articles et avis; meurement consideré et entendus inclinans benignement a la ditte requette desdits huilliers et desirans donner ordre et provision pertinente à la bonne police et etét de sa charge publicque desdits suppliants et suivant les dits rapports, pour ces causes et autres bonnes et mures deliberations des gens de notre conseil et a iceux octroyons permettons et accordons, audits maitres et compagnons huilliers laditte maitrisse aux charges et reglements concernants la ditte maitrisse suivant les modifications cy.

Que par chacun an le lendemain de la fete de St.-Martin en hyver jl sera choisy entre tous les maitres et compagnons huilliers de notre dit comté un d'entre ceux qui portera letat de maitrisse audit metier et en pretera le serment es mains de notre dit lieutenant general et procureur general dudit comté.

Que le dit maitre ainsi elù choisira par l'avis des compagnons un doyen, l'office duquel sera de faire les reprises et executions necessaires pour les defauts qui se commettront audit metier, et de rapporter par chacun an à notre receveur du comté declaration dhument attesté des hans calvalités, et amendes dudit metier pour y estre notre part conservé.

Que pour lamende et confiscation qui se jugeront aux hautes justices des prelats vasseaux elles leur appartiendront pour la moitié et lautre moitié aux dits maitres et compagnons huilliers.

Que dornavant personne ne sera reçu audit metier et ne pourra en faire trafique qu'il ne soit reconnu et examiné pour capable a lusage et fonction dudit metier et que par le droit de han, il nait payé quatre frans moitié a nous et lautre moitié audits maitres et compagnons huilliers duquel droit neanmoins seront exempts

ceux qui maintenant font la fonction d'huilliers.

Que les enfans de ceux qui seront hantés pourront user dudit metier sans obligation d'autre entrée que deux frans pour leur bien venue moitié a nous et lautre moitié audits maitres et compagnons.

De plus que l'huile exposée en vente devra etre nette clair, et bien epuré netoyé, et rayé non brulé sans potée et melange d'eau et manquante desdits facultés ou de luire d'icelle sera tenue pour nos bales et marchands.

Que lesdits maitres avec des compagnons dont ils se voudront faire assister, et avec les gens de justice des lieux aux villages des sieurs prelat et vasseaux hauts justiciers, auront le gard et la connoissance de la bonté et loyauté ou non desdites huilles, de navette noix et chanvre qui sexposeront en notre dit comté par ceux dudit metier, et au cas quelles seroient autre que bonnes et leales l'expositeur en sera pour la premiere fois a une auande de deux frans la seconde de quatre frans la troisieme de six, et confiscation de l'huile exposé en vente et de suspension du metier a celuy qui l'aura ainsi exposé par an et jour.

Que le dit maitre assisté en la maniere susdite aura aussi l'egard si les dittes huilles se vende a moindre mesure que celle maintenant reduite uniformement a la pinte de notre ville de Nancy pour en punir les desfaillans aux mêmes peines que dessus.

Et d'avantage aura la juridiction avec la plus saine partie desdits compagnons en nos justices desdits comtés et en celles des prelates et vasseaux avec les gens de justice des lieux sur ceux du metier qui auront defaillly a charge d'appel par la partie grevé au siège de notre bailliage du dit comté et que le dit appel soit relevé dans la huitaine sommairement plaidé et jugé.

Et neanmoins s'il avenoit difficulté entre les dits maitres et compagnons pour le fait dudit metier avec autre qui ne seroient hantés pour amendes pretendues ou autrement que la connoissance de plain saut en sera au siège de notre bailliage.

Et dailleur ne sera permis a personnes quelles elles soient de vendre huile en espece que dessus scavoir de navette noix lins chan-

vre, quil ne soient hantés du metier a peine de cinq francs contre les contrevenans applicables par moitié comme cy devant et de confiscation des dittes huilles ainsi vendues excepté ceux qui font la faciende dudit metier.

Sera neanmoins loisible aux bourgeois de notre ville de Vézélise et tous autres de notre dit comté de Vaudémont de pouvoir faire huile de grains percus sur leur heritages soit en propriété ou de louage en user à leur desfruit et en vendre a qui bon leur semblera sans etre obligez aux conditions et..... de ceux dudit metier.

Comme aussi il sera loisible a tous residens en notre dit comté qui nauront grains propres a faire huile den achepter et en exprimer et faire exprimer l'huile pour leur desfruit seulement sen quil leur soit permis d'en vendre.

Que les compagnons residens en notre dite ville de Vezelise et convoque a assemblee pour affaire importante dudit metier de l'autorité et mandement du maitre seront tenus de comparoître sauf lexoine a peine d'un franc contre les contrevenans applicables comme cy dessus.

Si donnons et donné a Nancy le vingt decembre mil six cens trois. Signé Charles, et plus bas Simon avec paraphe.

Chartres des maitres et compagnons boulangers du comté de Vaudémont, du 31 janvier 1582.

Charles, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine et de Bar, Gueldres, marchis, marquis du Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, etc., à tous présents et à venir, salut. Reçu avons l'humble supplication et requête de Claudin Poirson, Aubry Voiriot, Fremeret Moine, Vincent Pistor, Nicolas Gaillard, Poinat Hezel, Simon Rossel, Adam Brahier, Mengin, patissier, Demange Chollot, Jacques Cyprien, Nicolas, patissier, Claudin Guillaume, Mengin Bacart, Remy Colas, François Herrare, Gaspard Malclairière, Jean Huin, Claudin Pernel, Basties, patissier, Jean Claudinot, Didier Cholas, Jean Etienne, Claudin Barbazin et Jean Humbert, maitres et compagnons boulangers demeurant en notre ville de Vézélise, contenant :

Que de temps immémorial, du moins de trente ans et plus, tant eux que leurs précé-

seurs, auroient eu en usage, privilège et autorité, de créer et établir annuellement sur eux un maître et un doyen, autrement nommé sergent, à ce de percevoir les droits qui reviennent annuellement au profit de notre domaine, provenant des hantises des personnes qui veulent user de leur pratique de boulangerie, sous certaines règles établies par leurs prédécesseurs, et pour cohertion et punition des mesurants en leurs dits états et réprimande des abus qui s'y pouvoient et peuvent commettre; mais d'autant qu'à faute d'autorisation de notre grâce souveraine, ainsi que dit est, et quand le cas qui eschet, ledit maître ait accoutumé rapporter à notre profit la meilleure partie des fruits et profits provenans des dites hantises. Ce referans pour la verification de ce, au témoignage des registres de nos receveurs, plusieurs au contraire desdits réglemens, et au mepris du bien publicque contre l'honnête requiete à l'exercice de leurs dits états sagerant impunement de vendre et exposer en vente pain non d'hument petri, bati et cuit, aucuns encore qui soient incapables, sous espérance d'être recûs, et leur devoir estre permit d'en user en payant le droit de la ditte hantise, qui est six francs, moitié applicable à notre profit et l'autre au profit et entienement du service qu'ils ont accoutumé de celebrer en eglise parochiale de Vezelise, et à la communauté. Lesdits maîtres et compagnons abusent du devoir de leur état, autres s'appuyent sur le deffaut de la ditte autorisation, sous opinion d'impunité, et de ne pouvoir estre repris, corrigés et amendés par les dits maîtres et compagnons, commettent encore plus grandes absurdités et messeances encore que pour l'utilité de leur metier ordinaire à la pratique de boulangerie leur du estre de droit interdite, comme sont les huilliers, pelletiers, corroyeurs, bourliers et autres semblables, nous suppliant sur ce tres humblement, tant pour l'augmentation de notre domaine que pour la conservation du bien public, et honnête requiete en leur dit état, leur vouloir octroyer et accorder droit d'election et creation de maîtres et hantise en iceluy leur état de boulangerie, sous les conditions et modifications contenues et articles que sur ce ils nous en ont fait presenter.

Savoir faisons qu'ayant renvoyé la ditte re-

quete à nos tres chers amez et feaux les baillia et procureur general en notre comté de Vaudémont et à ce devoir et entendre, le tout exactement, ouir les manans et habitans de notre ditte ville de Vezelise pour nous en faire rapport par escrit, avec leur avis, affin d'y estre ordonné ce que de raison, et apres avoir meurement entendue et considerée, en notre Conseil, dans de la susdite requette, articles que rapport, voulans y pourvoir convenablement, avons statué, ordonné et établi, statuons, ordonnons et établissons, par celle de notre autorité souveraine :

Que lesdits compagnons boulangers de notre ditte ville de Vezelise pourront éte leur sera loisible à l'avenir par chacun en choisir, et elire un compagnon entre eux pour exercer et avoir sa maîtrise sur eux avec un compagnon des leurs pour doyen, à ce d'avoir égard (le serment par lui prealablement preté entre les mains de notre procureur général du comté de Vaudémont, comme est de coutume et d'usage) sur les pains bien ou mal pétris, cuits et batis, et de juste poid, pour en cas de deffaut, negligence ou abus, chatier, et à reprimer les mesurants en la forme et maniere qui s'en suit.

Item que ledit maître aura comme par cette nous luy donnons pouvoir et autorité et puissance de hanter, avec l'avis des dits compagnons, ceux qui voudront pratiquer le dit han et état de boulangerie, à charge qu'il sera tenu rapporter par écrit et déclarations entre les mains de notre receveur dudit comté, ceux qu'il aura hanté durant l'année qu'il aura éte maître, pourra aussi convoquer et assembler les dits compagnons du metier, quand la nécessité le requerera, et imposer peine et amende de six gros sur les dessobeissans applicable moitié au profit notre domaine, et pour l'autre moitié aux frais dudit service qu'ils ont accoutumé faire celebrer en l'église parochiale de notre ditte ville de Vezelise et aux dits compagnons de metier, par moitié en égale portion.

Semblablement pourront les dits maîtres et compagnons, et leur sera loisible pour le salut des ames de leurs predecesseurs des leurs, et de leurs successeurs de statuer et établir pour l'entretenement et augmentations du saint service divin ou annuellement à l'honneur de

Dieu soient dit, et celebrés saint Honoré, et la grande messe du matin avec la solemnité en tel cas requis et accoutumé auquel saint service tous les chefs d'hotel pour temoins un d'iceux audit saint service y assisteront.

Pourront aussi les dits maîtres et compagnons statuer et établir pour le salut des ames de leurs compagnons qui seront allé de vie à trepas qu'un chacun d'eux vivant soit tenu et obligé de faire dire et celebrer une messe pour le trepassé et d'apporter decharge des messes dites le dit jour saint Honoré apres vespres dites et mains dudit maître à peine de trois gros d'amende applicables au dit saint service, et encores que lesdites amendes soient payées nous entendons que les dits deffailants ne demeurent quittes de faire celebrer la dite messe, ainsi qu'ils y firent et puissent être contraints par le dit maître consequemment tenus les dits compagnons vivans (du moins un chef de chacun hotel) conduire leur compagnon trepassé avec le luminaire jusqu'à cimetièrre à peine de six deniers d'amendes si donc n'y a excuse legitime comme dit est.

Item que nuls seront hantés ny recus boulangers pour user de l'etat ayant autre pratique salle et immonde comme huilliers pelletiers corroyeurs et taneurs, et autre semblable à ce d'eviter tous soubcous qu'ils ne petrissent ne boulangent leurs pains sallemment encores que saches bien l'etat de boulangerie, et en puissent bien user et s'en acquitter si donc ils ne se déportent plus pratiquer leur metier immonde et au cas qu'ils s'y en trouveroit aucun contrevenant à cette notre volonté et intention nous entendons dès maintenant comme pourtors qu'ils soient privés à jamais du dit etat de boulangerie.

Item et afin qu'il y ait quelque forme et marque de han entreux, et que notre autorité y soit reconnue en ce que de raison nous avons établi et ordonné, établissons et ordonnons par cette que le droit du dit han sera de six frans la moitié applicable à notre profit et domaine et l'autre moitié par egalle portion au saint service et aux dits maîtres et compagnons.

Et par consequent plusieurs s'ingerent par les villages de notre dit comte de Vaudemont de cuire pain mal à propos les vendre et distribuer, encores qu'ils ne soient hantés solva-

bles ny recevables a cause de leur ignorance.

Avons dit et ordonné, disons et ordonnons par cette que pour la premiere fois si aucun se trouve contrevenant a cette notre ordonnance, il leur sera seulement dessendu d'exposer en vente le dit pain, et s'ils recidivent en desobeissance de notre ordonnance, seront muctés d'amende au profit de notre dit domaine, jusqu'à la somme de dix frans, et si de rechef ils se trouvent encores desobeissants leur pains seront confisqués et seront en outre muctés de l'amende de dix frans.

Item voulons et entendons que les dits maîtres et compagnons ne prendront le serment de qui que ce soit s'il n'est connu ouvrier, et sachant bien la pratique de boulangerie soit de la ville ou de dehors seront exempts du han seulement payeront leur bien venue savoir deux livres de cire applicable au saint service.

Que les fils de ceux qui n'useront ordinairement dudit metier de boulangerie, et qui seront seulement hantés et qui exercent autre pratique ne seront pourtant quittes et exempts du han.

Et quant à la police reglement en pesenteur des pains de deux deniers, trois deniers et six deniers et autres nous entendons, et voulons que la connoissance en soit et demeure à la justice qu'il appartiendra ny pourra besogner le dit maître sans en être requis et interpellé.

Si donnons, etc. Donnée à Nancy le dernier jour de janvier mil cinq cent quatre vingt deux, signé Charles et plus bas par monseigneur le duc comte de Salm, marechal de Lorraine, de Neuflotte, president des Comptes de Lorraine, voué de Condé, et Bournon maître des requettes et autres presens; signé Guerin; registra, N. Henry.

Ces deux pièces manuscrites nous ont été communiquées par M. l'abbé Marchal.

VÉHO. Nous rectifions une erreur qui s'est glissée dans quelques exemplaires, au sujet de M. Grégoire. Au lieu de membre de l'académie française, il faut lire : *Membre de l'Institut national depuis sa création.*

VERGAVILLE. A l'article qui concerne le frere Paulus, il faut lire : Il a laissé la *description* d'une machine astronomique, imprimée à Pont-à-Mousson, en 1762, in-4°.

M. Rauch, ingénieur des ponts et chaussées, a composé à Vergaville, où il demeurait, son

Harmonie hydrovégétale, 2 vol. in-8°, ouvrage important qui a eu plusieurs éditions.

VÉZELISE. En 1317, cette ville fut affranchie par Henri III, comte de Vaudémont. La charte se trouve dans la bibliothèque de M. Noël.

Aux autres localités du département de la Meurthe que nous avons indiquées comme ayant été mises à la loi de Beaumont, nous devons ajouter les suivantes, qui sont désignées dans une note que le savant M. Augustin Thierry a adressée à la cour royale de Nancy : *St.-Mard* (probablement *St.-MÉDARD*), *Concourt* (*COINCOURT*), *Jacourt* (probablement

JALLAUCOURT), dont les chartes se trouvent dans le fonds Desnans à la bibliothèque royale ; *ANSAUVILLE* (la charte, datée de 1243, se trouve aux archives de Lille) ; *FRAINE*, *Euzeumont* (sans doute *BEAUZEMONT*), *AULNOY*, La Charte, datée de 1320, se trouve dans le fonds de St.-Germain-Harlay, à la bibliothèque royale. Dans un *Essai historique sur l'affranchissement des communes en Lorraine*, lu à l'académie de Nancy, M. Auguste Digot a indiqué différentes localités de cette ancienne province, qui, à diverses époques, obtinrent concession de la loi de Beaumont.



NOTES ADDITIONNELLES. *

Privileges de la chartreuse de Bosserville, extrait des lettres patentes du 1.^{er} octobre 1661.

Voulons, statuons et ordonnons de notre grace speciale, pleine puissance et autorité souveraine, que de tous lesdits privileges (chartreuse de Rethel), immunités et exemptions sans réserve ny exemption quelconque, et lesquels nous tenons pour exprimés par ces présentes, lesdits suplians et leurs successeurs en la ditte chartreuse de Sainte Anne les Nancy jouissent pleinement paisiblement et à perpétuité dans toute l'étendue des terres de notre obeissance faisons deffenses à toutes personnes, etc. Voulons aussi que les suplians, leurs freres convers donnés, et gens residents tant a leur maison de Sainte Anne qu'en celle appelée Darbois soient et demeurent à toujours francs quittes et exempts de toutes impositions, tailles, emprunts, etc., droits d'issue et d'entrée en notre ville de Nancy et autres lieux dependans de nous, ponts, peages, passages, chaussées et rivieres et autres droits generalement quelconques qui aient été ou puissent être mis ou imposés cy après, etc.

2.^o Lettres patentes du duc François III, du 7 mars 1751.

Nous avons confirmé et autorisé, confirmons et autorisons par ces presentes les dittes lettres patentes et decret des 19 juillet 1652; 30 décembre 1653; 20 et 21 octobre 1661; 23 janvier 1666; 19 décembre 1704 et 20 may 1715.

dont les copies collationnées sont cijoindes et attachées sous notre scel secret, pour être suivies et executées selon leur forme et teneur, et par les dits prieur et religieux de la chartreuse de Bosserville jouir du bénéfice d'icelles aux restrictions modifications et augmentations portées dans les lettres patentes de notre très cher et très honoré seigneur et pere du 20 may 1715. Sauf en tout les droits d'autruy.

Nota. Les lettres patentes du 21 octobre 1561 énoncent expressément que les dits prieur et religieux jouiront des memes privileges que ceux de la chartreuse de Rethel les Sierk mentionnés dans les lettres patentes de René d'Ajou, duc de Lorraine de l'an 1453. Ainsi l'arrêt intervenu au conseil le 28 avril 1742, en faveur de ceux cy doit pareillement avoir son execution par raport aux prieur et religieux de la chartreuse de Bosserville.

Reglement de l'état de maire à Dieuze, du 2.^e may 1620.

Henry par la grace de Dieu etc., à tous qui les presentes verront, salut. Savoir faisons, que veues les requetes à nous diversement presentées tant par notre tres cher et feal conseiller d'état le sieur de Crehange, bailliy d'Allemagne, que par nos chers et bien amez les bourgeois habitans et communaultez de notre ville de Dieuze, et Gaspard Benedicte clerc juré en la justice d'illec, contre notre amé et feal Demange Collin mayeur en notre ditte ville de Dieuze au subject de certain reglement par luy obtenu de nous en date du 23.^e janvier dernier,

* Nous donnons, sous ce titre, quelques documents qui nous sont parvenus trop tard pour trouver place dans le corps de notre ouvrage ou dans le supplément.

concernant les droits, auctoritez, profits et emoluments dependants de sa charge dudit etat de mayeur, ledit bailly aux fins d'etre maintenu en ses anciens droits et auctoritez, en declairant qu'il sera libre auxdits habitants, ainsy que d'ancienneté, de prendre les premieres audiances pardevant luy ou son lieutenant, ou notre aussy amé et feal le chatelain audit Dieuze, et que la creation d'un sergent luy demeurera privativement dudit mayeur, et que declaracions n'avoit entendu octroyer le droit de tache pour les criées et subhastations qui se font par ses sergents en la mairie dudit Dieuze, sinon ce qui est crié et subhasté sous l'auctorité dudit mayeur, et non dudit sieur bailly. Lesdits habitans et communauté aux fins d'etre ainsy maintenus en leur ancienneté à l'esgard des commissions et audiances à l'amyable pretendues par ledit mayeur et sans rien payer pour jcelles, nonobstant ledit reglement et ledit clerc juré à ce d'estre de meme conservé et maintenu ez droits et emoluments dont ses devanciers ont tousjours en ladite qualité de clerc juré jouy et usé; veu pareillement le rapport de notre tres cher et feal conseiller d'état et auditeur des comptes de Lorraine Charles Caboat du penultieme avril dernier autres pieces y jointes, et tout ce qui faisoit avoir, veu et serieusement considéré, nous par avis des gens de notre dit conseil, avons autorisé, confirmé et approuvé, et par la teneur des presentes, confirmons et approuvons les articles qui sensuyvent savoir : Que pour les audiances à l'amyable jcelles demeureront audit mayeur conformement audit reglement privativement d'autres, sans néanmoins que lesdits habitants soient obligés de demander journée à l'amyable pardevant luy sy de plain sault ils veulent aller en justice, saulf toutes fois le retour pardevant ledit sieur bailly ou son lieutenant, ou notre chatelain dudit Dieuze comme d'ancienneté. Que pour le droit de tache qui appartient audit mayeur, jl aura pour chacune criée et encheres d'immeubles qui se feront de son auctorité six sols, et de chacun jnquant de meubles autant soit que lesdits jnquants se fassent par ses ou ceux dudit sieur bailly, que lesdits sergents dudit sieur bailly ne seront obligés de demander licence audit mayeur soit pour attache ou

criées ou encheres d'immeubles, non plus que vendre les meubles et faire jnquants, ains acquitteront seulement lesdits droits dudit mayeur pour les jnquants selon qu'il est dit cy dessus. Que la creation du sergent de justice demeurera audit sieur bailly comme d'ancienneté, neantmoins deffailant ledit sergent la correction s'en pourra faire par ledit mayeur, et pour ce qui regarde ledit mayeur et clerc juré en ce qui est des fonctions de leurs charges et offices, avons pour bonnes considérations dit et ordonné disons et ordonnons que d'orenavant au civil, ce qui sera ordonné par lesdits de justice sera rédigé en escrit par ledit clerc juré, auxquelles parties s'adresseront pour en avoir les actes et ce de les mettre en execution, nonobstant quoy toutes les commissions d'adjournements, assignations pour en venir pardevant lesdits de justice se decerneront par ledit mayeur, comme aussy celle pour mettre en execution leurs jugements sentences submissions et autres executions, et pour le regard des faits et délits réels qui se traitent extraordinairement ledit mayeur decernera de meme toutes les commissions pour en venir pardevant lesdits de justice, saulf celles d'adjournement personnel et prise de corps apres jnformatious faites et ordonnées par justice lesquelles s'expedieront et seront redigées aussy en escrit par ledit clerc juré, saulf neantmoins qu'en delitz flagrantz, ledit mayeur pourra faire emprisonner. Que toutes les testimonial, certificats et attestations de justice seront aussy redigées en escrit par ledit clerc juré, et se delivreront par luy aux parties requerantes comme d'ancienneté. Et pour ce qui concerne laditte communauté avons dit et disons que ledit mayeur aura pour chacune commission qu'il decernera sur obligation de chose jugée submission faite en justice, ou autres jnstrumens portant execution trois gros suivant ledit reglement. Et à l'esgard des commissions qui seront par luy decernées audessous de six francs, elles seront octroyées gratis, mais de six frans et audessus, aura de chacune d'jcelles trois gros aussy au contenu dudit reglement soit pour exploits gagieres, lettres de justice, adjournements assignations et autres, comme aussy pour celles d'jnures verbales ou delitz réels. Que pour l'esgard des audiances à l'a-

myable ledit mayeur suivant ledit reglement aura pour chacune desdittes audiences trois gros, et arrivant que les parties s'accordent de gré à gré pardevant ledit mayeur, sur injures ou choses meritanes ung acte par escrit sy les parties le requierent ledit mayeur en ce cas appellera ung eschevin avec luy et le clerc juré pour escrire l'acte, chacun desquels aura pour ses peines et vacations comme de coutume ancienne six gros. Sy donnons en mandement auxdits sieur bailliy d'Allemagne president et gens desdits comptes de Lorraine, lieutenant général audit bailliage et particulier audit Dieuze, chatelain dudit lieu, procureur généraux prevot mayeur leurs lieutenant et substitut et à tous autres nos officiers hommes et subject qu'il appartiendra que du contenu ez articles cy dessus, ils et chacun d'eux fassent sousfrent et laissent ledit mayeur en notre ditte ville de Dieuze jouyr et user plainement et paisiblement sans luy faire mettre ou donner ny souffrir estre fait mesme aucun trouble destourbis ny empeschement au contraire. Car ainsy nous plaist. En tesmoing de quoy nous avons aux mesmes presentes signé de notre main fait mettre et apposer en placart notre scel secret. Donné en notre ville de Nancy le 2.^e may 1620. Les sieurs du Chatelet, Baillivi, Liegeois, Pistor, N. Baillivi, Remy, Collin et Rambouillet presents.

Capitulation de Luxheim.

Nous Fridrich par la grâce de Dieu comte du Palatinat du Rhin, grand eschanson du St.-Empire et électeur duc de Bavière, confesseurs et notoire faisons, par ces présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, qu'à la très-humble supplication et prière à nous cy-devant faite par quelques honnestes personnes qui jusqu'à présent se sont arrêtées sous la domination de Lorraine, de Lutzelbourg, de Nassau et Sarbruch, et en d'autres seigneuries et qui présentement se retirent et établissent en nostre ville de Luxheim et veulent suivant leurs nécessités y construire des logements et autres bastiments, avons par notre bonté naturelle et inclination chrestienne concédé et accordé auxdits requerants nostre ditte ville de Luxheim pour y former leurs établissements en vertu de la présente capitulation, et sous les condi-

tions clauses et réserves y contenues, comme à l'avenir les choses entre nous et eux doivent être exécutées et tenues ce que nous de nostre certaine science, faisons par ces présentes pour nous nos héritiers et successeurs de la manière suivante :

Premierement qu'après et aussytôt leur entrée faite auxdits Luxheim ils seront obligés de faire les foys et homages ordinaires à nous ou au préposé de nostre part et de prester serment corporel à Dieu de nous estre à nos héritiers et successeurs fidels, attachez et obeissans comme aussy d'estre soubmis à tous nos reglements, defences, edits et ordonnances que nous ferons présentement et à l'avenir pour l'observation d'une bonne justice audit lieu comme il convient à des fidels et obeissans sujets ;

Secondement nous voulons non seulement permettre auditrequerants un libre exercice et pratique de la vraye religion reformée ainsy qu'a present elle se pratique et exerce publiquement dans le palatinat électoral ; mais aussy les maintenir en cela et les assurer de manière que s'y par nous nos héritiers ou successeurs à l'avenir ils venoient a estre jnquietez dechassez par raport à ladite religion ou son exercice alors ils seront remboursez et indemnisés de leurs frais et dépens employez à leurs bastiments à Luxheim à dire d'honnestes experts ; à cette fins nous voulons leurs abandonner l'église actuellement existante dans le cloistre de Luxheim et l'entretenir en tout ce qui dépend de l'essence du bastiment comme ausy leurs donner et gager un chautre et régent d'ecole sçavant des deux langues allemande et françoise ; et luy procurer un logement et pou ce qui concerne ledit maistre d'ecole lesdits requerants de leur costé pour l'instruction de leurs enfans seront obligés suivant l'usage de payer ledit régent d'ecole ;

Troisiemement toutceux qui à l'avenir voudront s'establir et resider dans notre ville de Luxheim seront atenuz de nous declarer ou à notre receveur residant leurs noms avant leurs entrée et d'obtenir la confirmation du droit de bourgeoisie ;

Quatriemement afin que lesdits nouveaux sujets en cas de difficulté et de proces puissent parvenir à une décision judiciaire et amia-

ble ils se pourvoyeroient pour ce vers nostre receveur à Luxheim et en cas de besoing vers nostre chancellerie ainsy et de même que nos autres sujets, et auront pouvoir d'élire entre eux un bourguemestre et des gens de justice, et au commencement choisiroient des françois nez, ou des personnes expérimentées aux deux langues, et à l'avenir des Allemands et gens d'autres nations en cas de capacité suffisante ne seront pas exclus des emplois de justice et des autres charges; ils ne pourront au commencement élire et choisir autres gens pour entrer au conseil qu'ils ne sachent les deux langues, afin qu'ils puissent entendre les parties plaidantes pardevant eux, d'autant qu'ils sera permis à un chacun de plaider et proferer son différent et cause en langue maternelle et pour quelle fin ils auront aussy un maistre expérimenté des deux langues qu'ils ne recevront qu'après nous en avoir avertis et qu'il aura été examiné par nos conseiller et examinateurs à ce proposez; et trouvé capable, et convenable, et qu'il aura été par nous confirmé pour ce; et pour ce qui concerne les affaires qui seront portées jci en notre chancellerie elles y seront instruites et plaidées en langue germanique conformément au stil de ladite chancellerie.

Cinquièmement afin que lesdits nouveaux sujets puissent réellement s'apercevoir que pour l'accomplissement de leurs desseins nous sommes enclin de gracieusement repondre à leurs demandes nous les déclarons francs et exempts à perpétuité de toutes corvées, de la condition serve, du droit de capitation et de toutes autres servitudes; mais de la subvention ils n'en seront affranchis que pendant les premiers vingt années à compter dujour d'huy, et après l'expiration d'icelles ils seront obligez de nous payer comme nos autres sujets les subventions qui seront imposées au temps ordinaire; ils auront pareillement une franche entrée et sortie; et cependant ils leurs seras libre de s'établir et lever sur eux mêmes une contribution à leur plaisir pour estre employée à l'utilité et augmentation plus grande de la communauté de ladite ville, comme aussy de prendre et de recevoir quelques sommes pour droit de bourgeoisie et un tribut des nouveaux entrants, et des bourgeois sortants nottamment des estrangers qui heritent quelque chose avec les seigneurs

desquels nous ne serons pas en concordats à cause de laditte sortie; ce qu'ils pourront employer à acquiter et supporter les charges et impositions de laditte ville, et ne sera cependant permis à aucuns d'eux de sortir de laditte ville qu'au préalable nous ou nostre receveur n'en soit jnformé et qu'il n'aye payé ses debtes et acquitté toutes autres redevances auxquelles il peut estre attenu;

Sixièmement comme présentement nous faisons construire les deux portes audit Luxheim et elever la plus grande partie des rempards autour dudit lieu, nous ferons en sorte que lesdittes portes seront jncessamment pendues et achevées et que les ponts desdittes deux portes sur les fossez soient parfaits, et que le fossé soit entierement vuïdé et les rempards achevez et d'autant que jusqu'à present nous avons fait faire lesdits bastiments à nos frais et que nous sommes dans le dessein de faire parachever et rendre durable, nos dits nouveaux sujets seront obligez en après d'entretenir lesdits bastiments à leurs frais en bon estat à moins qu'un gros bastiment ou une partie notable du rempard ne croule et ne vienne à tomber ou qu'il y arrive un domage considérable, en ce cas nous voulons en faire faire les réparations à nos frais et recédifier lesdits bastiments à quoy ils seront obligez de nous corvéer à bras; nous voulons aussi faire faire un grand conduit depuis une porte à l'autre sous le pavé de la rue principale afin que les eaux des caves et les autres immondices se tirent des caves et ayent leurs courses et sortie dans les grands fossez, et faire faire le grand pavé sur laditte rue d'une porte à l'autre, et sur le marché avec une fontaine sautante sur la place dudit marché à nos frais; et nosdits nouveaux sujets entretiendront tout cela en après à leurs frais, et ferrons faire les pavés, et fontaine dans les autres rues à leurs frais;

Septièmement afin qu'ils puissent supporter avec plus de facilité lesdittes charges et autres dépenses communes de ladite ville leurs seront laissée et suivie la gabelle, les petites amandes et peines pecuniaires qui s'étendent jusqu'à cinq florins et l'argent du passage pour plein pendant les vingt années qu'ils seront affranchis de la subvention, mais après l'expiration d'icelle ils n'auront que la moitié;

Huitiement il sera permis à ceux qui voudront au commencement resider et bastir audit Luxheim de choisir des places convenables à leur comodité à condition que ceux qui en auront pris sur la rue principale seront atten-us de les bastir à trois estaches des deux costez de laditte rue ; de même que les maisons que quelqu'uns ont déjà construites, et de bastir sur laditte rue dans l'espace de quatre années consécutives et plus prochaines, ou de le laisser suivre à d'autres personnes gratis et sans indemnité ; et les autres maisons et résidences dans les autres rues seront basties à deux estaches suivant la comodité et nécessité des bastissans par chacune place telle que nous les avons fait marquer, sur laquelle on aura construit une maison ou bastiment ils seront obligez de nous payer annuellement une rente fixe d'une batz, laquelle néanmoins est rachetable au moyen d'un double capital suivant et en vertu de la constume ordinaire ;

Neufviement ; pour que nos nouveaux sujets soient d'autant plus facilitez et accélerez en leurs bastiments nous leurs laissons suivre les moëllons et pierres à tailles, avec les sables à prendre dans les carrieres actuellement existantes quils feront arracher et tirer à leurs frais, et rendre sur place ; concernant la chaux nous leurs avons permis de construire un fourneau à leurs frais pour y faire seulement et en toute douze cuittes pour quoy nous voulons leurs faire délivrer gratis les bois necessaires aux endroits les plus à portée, à conditions qu'ils les feront couper façonner, voiturer à leurs frais ; pour ce qui regarde les briques et thuilles et choses semblables ils peuvent les assurer et acheter chez le thuillier actuel de Luxheim suivant leurs comodités et besoin, et en cas qu'il ne pourroit leurs en fournir suffisamment et à temps ils leurs seras libre suivant leur nécessité de louer encore d'autres thuileries, ou d'acheter ailleurs leurs briques, et tous les bois de chauffage à ce necessaires seront delivrés en nos forests audit thuillier au prix equitable ;

Dixiement, nous voulons délivrer gratis auxdits nouveaux sujets tous les bois de marnages dont ils auront besoin pour les toitures et bastiments de leurs maisons et édifices à prendre dans nos forests et celle en communs de Herauge lesquels bois ils feront couper et trans-

porter à leurs frais et ne prendront desdits bois que ce quil seras nécessaire pour les toitures et les dedans de leurs bastiments sans pouvoir en user par superfluité à quoy notre receveur et fortier veilleront soigneusement. et lesdits bois leurs seront delivrés, par notre fortier en commanceant par et à nostre petite forest situé, deriere le cloistre tant que il s'y en trouveront, et comme cette forest n'en fournira pas longtemps ledit fortier leurs en delivrera dans d'autres endroits les plus à portée ;

Onziement, nous leurs donnons et cédoons gratis en toute proprieté la forest propre dépendant de nostre cloistre appelée Jongholz ainsi qu'elle est située et particulièrement bornée dans le ban de Luxheim pour leurs servir de pacquis communal ;

Douziement, tous les bois de chauffages necessaires pour leurs maisons leurs seront fournis et delivrez gratis et sans retributions dans nos forests pendant vingt années, et après l'expiration d'icelles ils seront obligez de payer les bois à un prix equitable qui sera fixé ainsy que nos autres sujets ayant ce droit ; et lesdits bois de chauffage leurs seront delivrez par nostre fortier en commanceant par et en la petite forest seize derriere le cloistre de Luxheim qu'il seras partagé par ledit fortier en differents triages et coupes et en cas qu'icelle il n'y ait plus de bois, alors on leurs en designera en d'autres endroits.

Treiziemement ; afin que nos nouveaux sujets eussent un pasturage pour y conduire leurs bestiaux les bans de Luxheim et de Fleisin sur lequel le cloistre de Luxheim avoit droit de faire pasturer ses bestiaux jusqu'à apresent leurs seront pour cette effet assignez et incorporez, et quoy que ledit cloistre ayt jouis jusqu'à present le ban commun de Prouviller nous ne pouvons néanmoins à ce sujet leurs faire esperer rien de certain, d'autant que ce ban nous appartient en commun et par indivise avec d'autres seigneurs et que l'on ne vent avouer et passer à nostre cloistre dudit Luxheim autres droits de pasturages que pour les bestiaux ; mais en cas que nous pourrions à l'avenir nous accorder avec les habitans du commun dudit Prouviller pour jouir de la pasture de leur ban pendant un ou plusieurs jours de la semaine lesdits nouveaux sujets au-

ront droit d'en profiter et jouir en place et au lieu dudit cloistre ; au reste nostre receveur ne tiendras plus à la suite des troupeaux particuliers et mettras ses bestiaux au troupeau commun sans pouvoir néanmoins estre res-restruinct à un nombre de bestiaux ; concernant la bergerie que nostre receveur a entretenue jusqu'à present et à ses frais et risque il en jouira encore pendant deux ans à compter du jour des Pasques passez de cette année mil six cents et huit et les biens en dependant seront des à present partagés entr'eux et abandonnez au meme prix que les autres leurs ont été cédez et après l'expiration desdittes deux années laditte bergerie sera entierement ostée, et la grange en dependante demolie et nettoyée et sa place aussy partagée ; concernant les grasses pastures ils auront droits d'en jouir en leur propre forest comme aussy dans le Yongholze de Fleysin conjointement avec la communauté dudit lieu et lors qu'il y auras glandée en nos propres forests ou en celles que nous possedons en communs et qu'elle soit à vendre ils seront reçus à y mettre leurs parcs de même que nos autres sujets en payant à proportion.

Quatorziemement ; pour procurer à nosdits nouveaux sujets un labourage, des terres, et des preys, et des jardins, et à leur meilleure subsistance nous leur cedons, et abandonnons, et vendons en toute propriété tous nos biens, et preys dependants de nostre metterie du cloistre de Luxheim à l'exception de ceux dont nostre receveur et nos autres serviteurs à cause de leurs service et au moyen d'une redevance annuelle ont jous jusqu'à present ; comme aussy ce que par grace nous avons donné du hinderbrühl à nostre receveur ; et les biens que nous venons d'abandonner à present à ceux du village de Luxheim pour les ragrandissemens de leurs masares desquelles leurs seras remis un estat specifique pour y estre partagez entre eux par egalle portion, à la reserve que nostre receveur suivant nostre volonté prendras deux parts en une piece et au meme endroit qu'il luy seras le plus convenable, lesquelles biens ils cultiveront relativement à la présente capitulation et leurs ont été cédez veudus à un prix fixe et equitable et le tout de la maniere suivante ; scavoir qu'ils

seront obligez de rendre et abandonner les terrains dont on aura besoing dans l'avenir pour l'agrandissement de la ditte forest et de ses fossez en leurs payant le même prix pour lequel ils leur ont été vendus et nous delivreront la grosse dixme desdits biens qui porteront fruits ou qu'ordinairement ils cultiveront avec la charue et lors qu'ils voudront allier quelqu'uns desdits biens ils ne pourront les vendre à aucun estranger, mais seront obligez de les vendre aux bourgeois actuels et futurs de ladite ville de Luxheim ou aux habitans du Vieux Luxheim pour un prix raisonnable et equitable, et au cas que pour vendre desdits biens à l'avenir ils ne trouveroient point d'acheteur nous les reprendrons au meme prix et valeur que nous leur avons vendus que nous leurs ferons payer et delivrer, et nous leurs avons abandonné le journal portant l'autre pour six florins, la fauchée de prey pour dix florins, et le petit Henderhortz que nous leurs laissons aussy en propriété et leurs abandonnons le journal portant l'autre à raison de cinq florins ; mais ce qui seras choisy desdits biens pour un cimetièrre et terrain de butte à tirer leurs sera delivré gratis, et sans aucune paye, à condition néanmoins que ces places ne seront pas trop estendues, et que l'on y comprendra seulement les terrains à ce necessaires, et les prayries de même que les terres semées ou versaines leurs seront suivies et delivrées à la mesure du journal au printemps prochain, et le surplus des terres toutes après la moisson à cause que nostre receveur qui les tient à tiltre de bail les a presentement ameliorées et preparez pour la semail, et le payement ne s'en fera pas avant la delivrance, et ceux qui ne payeront pas leurs cottes et portions sur le champ acquitteront les interests des capiteaux de leurs achats aux thos du pays, et leurs portions de biens resteront tant et si longtemps hypotequés jusqu'à ce qu'ils n'acquitteront les prix principaux desdits achats, et l'on ne laissera suivre aucuns desdits biens à ceux qui ne voudront estre laboureurs, et lors que l'un ou l'autre qui aura entrepris desdits biens les voudra vendre, cela ne luy sera pas permis autrement qu'à charge d'employer le prix en provenant en bastiment ets'il ne vouloit ou ne batisoit point et que néanmoins il voudroit se deffaire

desdits biens achetez et payez il seras obligé de nous les laisser suivre et abandonner au meme prix et valleur qu'il les a reçu afin qu'en cela il n'arrive aucun dol ny fraude.

Quinziemement que comme lesdits habitans sont d'intentions de bastir et construire des moulins et des foulons et autres usines semblables pour leurs besoins à cause de la commodité des eaux qui sont à Luxheim nous leur permettons par ces presentes de ce faire, en nous reservant cependant le pouvoir d'imposer sur lesdits mouling un canon convenable et un droit de chute d'eaux ainsy qu'il est d'usage ;

Seiziemement ; et enfin avons gracieusement permis à nosdits nouveaux sujets afin que la ditte ville s'augmente et vienne à bonne renommée d'establir en icelle annuellement quatre foires outre le marché ordinaire de chaque semaine, et après le laps de douze ans de regler et tirer un certain droit de ballage qui seras employé pour l'utilité et plus grand bien de ladiitte ville, et afin que nosdits nouveaux sujets soient maintenus et tout ce qui est porté en cette capitulation nous leurs promettons non seulement pour nous d'entretenir et exécuter la presente capitulation continuellement et gracieusement en tous ses points, mais voulons qu'après notre déced (: que nous remettons à la volonté de Dieu) nos heritiers et successeurs exécutent le tout, et que nosdits sujets et habitans ne soient plus chargez ; mais soient entretenus et protegez en tous les points, articles, et privileges contenus aux presentes. En foy de quoy les presentes ont été scellées de nostre sceau secret y appendu et signé de nostre propre main, de quoy ils nous ont donné un reversaille corroboré de leurs sceaux et signatures. Fait à Heydelberg au jour de St. Pierre le vingt deux fevrier 1608. Signé au bas de l'original allemand qui est sur parchemin Fridrich electeur pallatin avec paraph ; et est appendu son sceau en une boëtte avec des cordons de soye blanche et bleue.

Privilege pour la ville de Nancy donné par le duc René II, du 13 juin 1497, extrait d'une copie tirée sur l'original.

René par la grace de Dieu roy de Hierusalem et de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, marchis marquis du Pont, comte de Provence,

et de Vaudemont, et d'Aumale, etc., etc., et tous ceux qui ces presentes lettres veront : sçait

Comme pieca peu après notre avnement en notre dit duché de Lorraine, nous à la requete de glorieuse memoire l'empereur Frederich, et de monseigneur le roy Louys de France (à qui Dieu pardoint) lesquels lors estoient alliés et confederés à l'encontre de feu notre cousin le duc Charles de Bourgogne, de Brabant, de Luxembourg, de Lembourg, et comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, palatin des Haynaut de Hollande, de Zelande, de Namur et de Zutphen, marquis du St.-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, qui tenoit son siege devant la ville de Nuss sur le Rhin, nous nous fussions pour eux declairés et pris leur party ainsy que faire devons pour notre fidelité à cause des fiedz que tenions d'eux à l'encontre de notre dit cousin, partant iceluy du dit Nuss fut venu à toute sa puissance en nos pays, nous faire la guerre en prenant et tuant corps d'hommes, mettant les feux, assiegeant bonnes villes, et exerçant toutes manieres d'hostilités jusques à ce que finalement il eut prins et mis en et sous son obeissance notre dit duché de Lorraine, par quoi nous fut force de nous retirer par devers nos alliés, et avec certain nombre de gens d'armes tirer à l'encontre de notre dit cousin, lequel depuis sa conquete de nosdits pais s'estoit transporté ex pais de Switz, et avoit mis son siege devant la ville de Morat ou nous serions acheminé pour à l'aide de nos dits aliés lever le dit siege, ce que aidant Dieu a été fait à la tres grande perte et domaige de notre dit cousin de Bourgogne et des siens, après la quelle victorieuse journée, nous accompagné de nos dits alliés soions retourné en nos dits pays assieger les Bourguignons qui y estoient, et mesmement après le recouvrement de plusieurs villes et places mis le siege devant notre ville de Nancy, la quelle tenoit lors pour notre cousin, messire Jean de Rubampre, seigneur de Bievre gouverneur laissé par notre dit cousin de Bourgogne en nos dits pais, icelle prinse et en chassé les Bourguignons, et cepandant notre dit cousin de Bourgogne eût fait amas de grand nombre d'autres gens d'armes, tiré de ses fiedz en notre dit pays mis son siege de nouveau avec grande et puissante artillerie devant notre ditte ville, la quelle il trouve mal fournie de

vivres à cause de la brieveté du tems depuis le jour que l'avions recouvré jusqu'à ce qu'il la reassiege, jaçois que de nobles gens et de bons et de loyaux bourgeois elle fut competement garnie en s'efforceant par toutes manieres tant d'artillerie que d'autres engins approucher, et autrement la subjurer, et substraire de notre obeissance ainsi qu'il avoit ja fait auparavant, toutte fois par la bonne vertueuse et vaillante resistance qu'il y trouva fut le dit siege continué tant et si longuement que tous les vivres commencerent à faillir, et force fut ausdits nobles bourgeois les quels aimoient mieux mourir que de nous laisser et retourner à luy, de menger chairs de cheval, de chats, rats, chiens, et autres telles choses pour le soustènement de leurs vies, dont longuement ils se soutindrent, et jusques à ce que par l'aide de Dieu notre createur, et de la bonne assistance que nous firent nos dits alliés, tant le duc d'Autriche, cité de Strasbourg, comme les communautés de Switz et autres, nous levames le dit siege des mains de nos dits ennemis dont grande occision fut faite, d'eulx et entre les quels fut trouvé mort notre dit cousin de Bourgogne, delivrames nos bons et loyaux serviteurs sujets et bourgeois ainsi assiegés et contraints de famine, et d'autres grandes pauvretés en notre ditte ville de Nancy, et par consequent remismes à notre obeissance notre dit pays dont honneur, louange, et grace soient toujours readus à Dieu notre benoit createur; sçavoir faisons que nous ayant regard et consideration à la grande bonne et parfaite loyauté que nous ont en ce cas démontré nos dits bourgeois et sujets, aussi que presentement ils se sont chargés de notre consentement et autorité de reachepter de leurs propres deniers les tailles ordinaires accoutumées du tems de nos predecesseurs ducs de Lorraine d'estre levées sur les taillables de la ditte ville et les quelles estoient assignées à certaines eglises de notre dite ville, c'est à sçavoir de St.-George, de l'hospital du faubourg St.-Nicolas et des Dames Prêcheresses, pour les deniers du dit reachapt estre mis et convertis par lesdites eglises en remploy de pareilles censés affin que les devotions et services ordonnés par nos dits predecesseurs soient toujours continués, nous desirant telle et si grande et parfaite loyauté et amour de

nos dits bourgeois et sujets estre continuée en memoire perpetuelle à leur honneur et exaltation, avons de notre propre mouvement bien advisé et certioré de notre fait, comme toujours bien recolant de la dite loyauté dont assés ne nous pourions louer jceux nos sujets bourgeois residans et habitans de notre ditte ville de Nancy, qui de present y sont, et que pour l'advenir estre et venir y pourront affranchis et exemptés et par ces presentes affranchissons et exemptons perpetuellement et à toujours pour nous et tous nos hoirs ducs de Lorraine, du surplus de la dite taille ordinaire à nous deüe ensemble de tous et quelconques autres droits, traitz, tailles, aydes, charges, ban vin, et tous autres impots faits et à faire ordinaires et extraordinaires pour quelconques causes et occasions que ce soit ou puisse estre tant en notre dite ville comme partout ailleurs en notre dit duchié, reservé de guet et de garde, des murailles et des portes, aussi des estallages, poids, ventes, rouages, et autres menues usines aux quelles nous n'entendons par ce pre-judicier aucunement. Si donnons en mandement par ces presentes à tous nos seneschaux, mareschaux, baillis, capitaines, prevots, justiciers, officiers, leurs lieutenants et chacun d'eulx si comme à lui appartient, que de ces dittes exemptions, franchises, libertés, octroys, et toutes autres choses quelles quonques ci dessus escristes, ils fassent, souffrent, et laissent à toujours jouir et user nos dits bourgeois et habitans de notre ditte ville de Nancy presents et advenir, sans leur y mettre, faire, ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun empechement au contraire, car ainsi le voulons et nous plait estre fait. En temoing de ce nous avons à ces dittes presentes signées de notre main, fait appendre notre scel. Donné en notre ville de Nancy le 13.^e jour de juin l'an de grace de notre Seigneur 1497. Signé René, et sur le reply est escript par le roy de Sicile, puis les seneschal de Lorraine, prevot de St.-George, grand gruyer seigneur de Pierfort, et autres presents et pour secretaire contre signé F. Lude. Scellées d'un grand sceau de cire verte ou est armé ung homme à cheval et contre scellées de cire rouge aux armoiries de Lorraine pendant à un cordon de soye rouge blanc et gris. Registrata Chateaneuf.

HAGNEVILLE. M. l'abbé Garo, de Sexey-aux-Forges, a bien voulu nous adresser la notice suivante sur une découverte qu'il a faite à Haigneville. Malgré sa longueur, nous publions en entier ce document, qui renferme beaucoup de particularités curieuses et intéressantes.

Pendant l'été de 1859, j'ai découvert et fouillé, à Haigneville, 80 tombeaux gallo-romains, au canton dit de la *Cuisse*, sur la pente d'un coteau incliné au midi, à 6 minutes sud de Brémoucourt, 6 minutes est de Haigneville, 3/4 d'heure est de Bayon. Mes investigations ont été poussées jusqu'aux détails les plus minutieux.

I.° Disposition et construction des tombeaux.

— Les tombeaux étaient rangés sur huit lignes parallèles, chacune de 10, et dans la direction du sud au nord; dans chaque ligne les tombeaux étaient distants entr'eux d'environ 2 mètres de milieu en milieu; entre chaque ligne, il y avait environ 1 mètre 50 cent. de distance. La profondeur variait de 60 à 90 cent. au plus; la terre qui les recouvrait variait aussi de 25 à 45 cent. La direction constante des tombeaux était celle-ci: les pieds au levant, la tête au couchant. La plupart étaient construits en pierres brutes tirées du sol environnant (keuper ou marnes irisées de la géologie), mais bien murés et maçonnés dans tout leur pourtour et sans mortier; deux ou trois étaient construits en pierres de taille de Gerbéviller (muschelkalk de la géologie); ces mêmes pierres étaient liées avec un mortier de chaux et de sable, avec enduit à l'intérieur; cet enduit était peint d'un rose pâle uniforme. Quelques tombeaux des lignes à l'ouest étaient formés de pierres brutes dressées autour de la fosse, et ceux-ci n'étaient point recouverts de grandes pierres; tous les autres étaient recouverts de grandes dalles brutes; tous, à deux exceptions près, étaient remplis de terre introduite par les eaux de pluie. Le fond du plus grand nombre était couvert ou pavé de pierres larges posées à plat; quatre étaient bâtis en forme circulaire aux deux bouts, les autres étaient carrés aux extrémités, tous aussi larges aux pieds qu'à la tête: la largeur variait de 50 à 65 cent. A l'extrémité sud des lignes se trouvait un tombeau tout différent des autres, en pierres de taille, et renfermant les plus belles antiques, comme

boucles de ceinturon, fibules, stylet à écrire. et un vase en bronze portant des traces de dorure, diamètre 40 cent. environ: ce vase, par exception aux autres, était hors du tombeau et près de la jambe droite, et ressemble, pour la forme et pour la capacité, aux vases contenant l'eau bénite des fonts baptismaux de la plupart de nos églises: ce beau tombeau avait été fouillé à une époque antérieure et inconnue. Outre ces 80 tombeaux, des ouvriers en ont trouvé plusieurs au-dessus et au-dessous, et séparés du groupe principal.

II.° Squelettes humains. — Tous les tombeaux renfermaient un ou plusieurs squelettes d'hommes, un seul ne renfermait absolument rien. Tous les ossements étaient d'un bleu sale. La plupart étaient couchés sur le dos, quatre sur le côté droit, trois sur le gauche, un sur le ventre: les jambes étaient tantôt étendues, tantôt repliées l'une sur l'autre, les bras tantôt allongés près du corps, tantôt croisés sur l'estomac. Les mains, les pieds, les côtes et l'épine dorsale tombaient en poussière; mais les ossements les mieux conservés, quoique cassants, étaient les fémurs, les tibias, les bras et les avant-bras. Les têtes surtout étaient d'une conservation parfaite et les mâchoires garnies de toutes leurs dents. La moitié, à cause d'une forte pente du sol, avaient les pieds plus élevés que la tête d'environ 50 cent.; d'autres, au contraire, placés horizontalement, avaient les pieds recouverts de plus de 60 cent. de terre, tandis que la tête en était à peine recouverte de 50 cent. M. Tournay, docteur-médecin à Bayon, présent aux fouilles, a reconnu qu'un tiers avait appartenu à des individus de 25 à 50 ans, un autre tiers à des hommes de 45 à 50 ans, quelques-uns à des vieillards ou à des femmes. Tout squelette qui était seul avait toujours les pieds au levant, sans exception; quatre tombeaux renfermaient chacun deux squelettes placés l'un sur l'autre, et dont le premier ou le plus profond avait les pieds au levant; le deuxième, posé sur le premier avait les pieds au couchant. Deux tombeaux renfermaient chacun trois squelettes dont les deux premiers ou les plus profonds, étaient placés comme il vient d'être dit, le troisième était placé en croix sur les deux autres et avait les pieds au nord. Les squelettes avaient appartenu

à des hommes de taille ordinaire ; deux seulement à des individus de taille au-dessus de l'ordinaire. On a remarqué un crâne percé à la tempe gauche avec un instrument aigu, peut-être à la suite d'une bataille ; une vingtaine avaient une pierre sous la tête et étaient élevés comme sur un oreiller. On n'a remarqué aucune trace de cercueil ; en outre, la position des bras et des jambes étendus de part et d'autre, prouve jusqu'à l'évidence qu'il n'y en avait point. Parmi les têtes, trois sans fracture étaient fortement aplaties, le front était très-court, très-bas et fort déprimé.

III° Objets antiques trouvés dans les tombeaux et place occupée par ces objets.

1° *Colliers en grains*. — Une vingtaine de tombeaux renfermaient, plus ou moins complets, toujours à côté de la tête, les grains toujours épars, les ligaments étant pourris, de toutes les grosseurs depuis celle d'un pois jusqu'à celle d'un gros œuf de pigeon. Ces grains, toujours percés sont en ambre jaune, en jais, en verre de différentes couleurs, bleu, vert, gris, blanc : en terre cuite, rouge ou bleue et d'une pâte très-fine. Les petits grains en terre sont toujours d'une seule pâte et d'une seule couleur, tandis que les gros sont chargés de plusieurs couleurs à la fois. Tous ces grains ronds, ou ovales, ou carrés, ou allongés, se trouvaient dans les lignes les plus rapprochées de l'ouest.

2° *Fibules (épingles romaines)*. Vingt, toutes en bronze ou en fer et de différentes formes : les unes en bronze patiné, les autres en bronze argenté, d'autres avec quelques pierreries de couleur, d'autres en fer et nielées en argent, c'est-à-dire recouvertes de lames d'argent formant divers compartiments : au milieu de cet entourage d'argent, on voit de grandes lettres bien formées aussi en argent, sur une première C, sur une seconde M, sur une troisième S, etc., placées près de la poitrine et dans les lignes de l'ouest.

3° *Bagues*. — Deux en cuivre patiné, avec chatons ovales rayés en travers, ont été trouvées près des mains.

4° *Deux épingles en ivoire*, longueur dix centimètres.

5° *Quatre stylets à écrire, en bronze*, longs de 15 à 25 cent., patinés, ciselés, d'une beauté

et d'une élégance que nos artistes surpasseraient à peine.

6° *Une boule de cristal de roche* (quartz hyalin de la minéralogie), polie, de la grosseur d'un œuf de pigeon, et entourée d'un double cercle d'argent, croisé.

7° *Une plaque en or*, avec des pierreries et des ornements estampés en relief et en creux, appliquée sur une autre plaque en cuivre aussi estampée, de l'épaisseur d'un parchemin et de la grandeur d'une pièce de 5 francs.

8° *Une belle monnaie gauloise*, en potin (alliage de cuivre et d'étain) ; d'un côté, le grand œil gaulois, de l'autre, le sanglier gaulois avec une fleur entre les pattes. Cette monnaie, qui n'est point rare, est bien connue des numismates : elle ne prouve point que les tombeaux soient gaulois.

9° *Forceps en fer (ciseaux)*. Environ 14, tous d'une seule pièce, exactement semblables à ceux dont on se sert encore aujourd'hui dans nos villages pour tondre les moutons et où on les nomme, au moins en certaines localités, *fohé*, en aspirant la troisième lettre. Croirait-on que ce mot, si altéré, si niais et si ignoble dans notre patois, tire son étymologie du *forceps*, mot si énergique dans la langue de Cicéron, de Virgile, d'Horace :

Tenaci forcipe ferrum, etc.

10° *Briquets en fer et pierres à feu*. — Cinq briquets et autant de pierres à feu visiblement cassées sur les bords par le choc du briquet.

11° *Six pixides ou boîtes*, rondes, partie fer, partie cuivre, avec quatre séparations faites en verre, contenant une matière jaunâtre, pulvérulente : épaisseur, 2 cent., diamètre, 5 centimètres. Ces objets étaient-ils des ornements suspendus au cou ou des amulettes ? Nos archéologues pourront deviner l'énigme.

Nota. Les objets des numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, se trouvaient près du cou ou des épaules.

12° *Épées en fer*. — Environ 36, dont quatre minces, pointues, droites et à deux tranchants ; les autres très-épaisses, larges, pointues et ne tranchant que d'un côté ; la longueur varie de 36 à 50 cent. Les premières sont gauloises, les secondes romaines, preuve de l'incorporation des Gaulois dans les légions romaines. Ces deux sortes d'épées sont conformes à ce qu'en

disent les anciens auteurs latins : les Romains se battaient avec l'épée, *punctim et cœsim*, ou, comme on dit, *de pointe et d'estoc*, etc. On n'a trouvé aucune trace de gardes ; un tissu ligneux inhérent à ces épées, prouve avec évidence que les poignées étaient en bois. Ces épées toujours placées à côté et en dehors de la cuisse droite, se trouvaient exclusivement dans les lignes à l'est, qui semblaient réservées à des militaires : il en est de même pour les armes qui suivent.

13.° *Haches en fer à un seul tranchant*. — Cinq de formes différentes, bizarres, élégantes même, trouvées sous les reins. La description en serait trop longue.

Ces haches diffèrent beaucoup de la *francisque* des premiers Francs.

14.° *Fers de lance ou hastes*. — Huit avec une douille échancrée ou non, longs de 20 à 40 cent. La douille portait encore l'empreinte du tissu ligneux. On les a trouvés près de la cuisse gauche.

15.° *Poignards en fer*. — Plus de 40, longueur d'un couteau ordinaire de table, tous pointus, avec tissu ligneux très-visible à la partie du manche, étaient toujours placés entre les cuisses, sans exception.

16.° *Javelots en fer*. — Plus de 60 avec ou sans douilles, avec une pointe ou carrée, ou ronde, ou large et plate comme dans les flèches : la longueur est de 40 à 45 centimètres. Les douilles portaient un tissu ligneux très-visible ; ils se trouvaient sous les reins ou à côté.

17.° *Flèches en bronze*. — Quatre absolument semblables, très-courtes, tranchantes à un bout, aiguës à l'autre, bien patinées : la forme indique qu'elles étaient fixées à l'extrémité d'un bois. Sous les reins.

18.° *Boucles ou agrafes de ceinturon*. — Plus de 60, différant entr'elles pour la grandeur, la forme, les ornements et la matière : les unes en fer, avec ou sans clous de cuivre ; d'autres en fer avec incrustation de lames d'argent ; d'autres en forme de croissant ; d'autres en cuivre patiné ; d'autres en cuivre argenté ; trois palètes en argent ; d'autres, ouvragées en creux ; elles sont ou rondes, ou allongées, ou échancrées : plusieurs sont élégantes et très-bien faites.

19.° *Plus de 40 gros anneaux en fer*, dia-

mètre de 3 à 5 centimètres : — Avec les épées.

20.° *Deux bracelets en bronze*, bien patinés, d'une forme très-simple et néanmoins élégante.

21.° *Huit peignes en ivoire*, très-réguliers, bien faits et semblables à ceux d'aujourd'hui : au milieu et de chaque côté sont fixées avec des clous des bandes épaisses de 3 millimètres aussi en ivoire ; ces bandes ouvragées offrent différents ornements en relief et servent de contreforts pour la solidité du peigne.

22.° *Objets et fragments divers*. Plus de quarante tombeaux renfermaient des morceaux de charbon de la grosseur de 2 à 3 centimètres. Trois grosses dents de chevaux ont été rencontrées dans autant de tombeaux, un très-grand clou en fer dans un autre, 12 fragments de verre vert qui avaient appartenu à des vases carrés ; trois plaques rondes en ivoire, de la grandeur et de l'épaisseur d'une pièce de 5 fr., offrent des ornements en relief. Des empreintes d'étoffe d'un tissu serré et très-uniforme, sans être ni fin ni grossier, se remarquaient très-distinctement sur la rouille de plusieurs épées, haches et poignards ; on eût dit l'empreinte d'une belle toile. On n'a vu aucune trace ni de cercueil, ni d'habillement. Cinq têtes présentaient une particularité à remarquer : la bouche était fortement ouverte et remplie d'une matière jaunâtre ayant l'apparence de bois, mais tombant en poussière. Quatre petites clés en fer, trouvées dans autant de tombeaux, sont, d'après l'opinion de savants antiquaires, la marque distinctive de bonnes ménagères. Une vingtaine de fragments d'amphores, en terre rouge ou jaunâtre, avec plusieurs anses d'une grande dimension ; quelques fragments de poterie fine, vernissée, rouge ou bronzée, avec ou sans reliefs ; une pierre plate, brute et grande comme la main, sur laquelle on lisait : LEG. XV ; ces lettres, évidemment romaines et tracées avec une pointe, ont environ un centimètre de hauteur. Plusieurs ossements, des épaules et des bras avaient contracté une belle couleur vert-pomme, au point qu'on les ait pris pour des *turquoises*. Le contact avec des objets en cuivre avait pu seul produire cet effet. Voilà un fait, ajouté à cent autres, qui prouve que les *turquoises*, regardées autrefois comme pierres précieuses, ne sont, en réalité, que des

ossements pénétrés d'oxide de cuivre. Le tombeau mentionné à la fin du paragraphe 1.^{er} renfermait aussi plusieurs ossements d'animaux.

23.^o *Un carré-long*, de 15 centimètres de longueur sur 10 à peu près de largeur, avec chien en relief et couché sur le côté : ici, un point de doute sur l'espèce d'animal ; le tout en terre cuite, bien conservé, mais d'un travail assez grossier. Je crois que c'est un *dieu Lar* ; voici les raisons de mon opinion : 1.^o Les *Lares* différaient des *Pénates* en ce que les premiers gardaient la maison contre les ennemis du dehors, tandis que les seconds la protégeaient contre les accidents intérieurs. Or les *Lares* étaient souvent représentés sous la figure d'un petit chien, honoré sous le nom de *Lar familiaris*. On sait que le chien est l'emblème de la vigilance et de la fidélité. 2.^o Les *Lares* étant les dieux domestiques, les dieux de chaque maison, les dieux du foyer, étaient aussi souvent représentés sous la figure de deux chiens ; c'est de là que, par corruption du latin *canis* (chien), viennent nos *chenêts*, et au moyen-âge, *chiennets*, qui, dans l'origine, avaient deux petits chiens pour ornement.

24.^o *Huit objets en fer* tellement mutilés, déformés et corrodés par la rouille, qu'on n'a pu en deviner l'usage.

25.^o *Urnes cinéraires*. Plus de 60 en terre cuite, différant entre elles par la couleur, la capacité, la forme et les ornements : dix en terre rouge et d'une pâte grossière ; le reste en terre noire remplie de paillettes blanches. La capacité varie depuis un quart de litre jusqu'à un litre et plus. Les formes sont très-variées et pour la plupart gracieuses et élégantes : on en voit en forme d'assiette, d'écuelle ; d'autres, étroites en haut et en bas, sont très-renflées au milieu ; d'autres, étroites au fond, ont une ouverture très-évasée ; d'autres sont allongées ; d'autres portent à l'extérieur un ou plusieurs cordons en relief ; une seule avait une anse sur un côté, et au côté opposé une espèce de goulot. La moitié environ n'offrent aucun ornement ; les autres portent en creux et au col, ou des lignes de points, ou des zigzags. On n'a remarqué aucun nom de potiers. Tous ces vases étaient remplis de terre et plusieurs fendus par la gelée. Voyez la fin du paragraphe 1.^{er} pour le grand vase de bronze muni de deux

anses soudées avec du plomb. Tous ces vases, sans aucune exception, étaient toujours placés au bout des pieds ; quand il n'y en avait qu'un, il était toujours placé au bout du pied droit ; quand il y en avait deux, le plus grand était toujours placé au bout du pied droit, et le plus petit au bout du pied gauche.

26.^o Une belle *trusatile* (meule romaine portative) en eurite porphyroïde des Vosges, d'un diamètre d'environ 65 centimètres, a été trouvée à quelque distance des tombeaux. On sait que, chez les anciens, chaque ménage était muni d'une meule mue à force de bras pour moudre le blé.

Nota. 1.^o Sur une hauteur, à l'est des tombeaux, j'ai cru découvrir un ancien *ustrinum*, où l'on dressait les bûchers ; mais je n'ose décider cette question. 2.^o Les objets en fer étaient toujours plus ou moins dégradés ; ceux en bronze, au contraire, étaient généralement bien conservés. 3.^o Plusieurs tombeaux ne renfermaient aucune antique, tandis que d'autres contenaient depuis un jusqu'à huit objets. 4.^o La plupart des antiques décrites ci-devant sont déposées au musée du séminaire de Nancy.

IV Observations diverses.

1.^o À quelle époque remontent ces tombeaux ? Il serait difficile de l'assigner avec précision, mais il est certain 1.^o qu'ils ne sont point gaulois, c'est-à-dire antérieurs à Jules César ; 2.^o qu'ils ne sont point mérovingiens ou de l'époque des premiers Francs ; 3.^o on pourrait douter s'ils appartiennent au haut-empire romain, époque où l'on brûlait ordinairement les corps ; 4.^o il est très-probable et presque certain qu'ils appartiennent au Bas-Empire romain ; c'est-à-dire depuis les Posthumes jusqu'à Théodose-le-Grand ; les objets déposés dans les tombeaux, leur forme, les ornements gravés en creux sur ces objets, désignent avec évidence le travail, le goût et l'époque du Bas-Empire.

2.^o Ces tombeaux formaient un véritable cimetière, où l'on apportait les morts des *villa* (maisons isolées ou métairies) des environs. Ces tombeaux ne paraissent nullement être le résultat d'une bataille où beaucoup de soldats auraient été tués.

3.^o Pourquoi quelques tombeaux renfermaient-ils chacun plusieurs squelettes ? Chez

les anciens peuples, c'était un usage très-répandu d'inhumér toute la famille dans le même tombeau. L'Ancien Testament et les auteurs profanes sont unanimes sur ce point.

4.° On peut remarquer un contraste frappant entre toutes ces têtes de différents âges, armées de toutes leurs dents blanches comme l'ivoire, et quantité de personnes de notre époque, qui ont perdu, sinon toutes, au moins la plus grande partie de leurs dents; des médecins que j'ai consultés, m'ont assuré que les anciens n'ont rien écrit sur les maux de dents. Pourquoi cette différence? L'espèce humaine a-t-elle dégénéré? La découverte du Nouveau-Monde avec son sucre, son café et cent autres choses, a-t-elle été utile au genre humain? Ces faits méritent l'attention de nos médecins et sont bien propres à exercer leur sagacité.

5.° On n'a remarqué aucune trace de christianisme, sinon trois croix gravées sur autant d'agrafes de ceinturon; mais on peut douter avec raison si ces croix n'étaient pas plutôt des ornements de fantaisie que des marques de religion.

6.° Chez les anciens, les sépultures étaient chose sacrée; de là le soin d'ensevelir les morts et de placer dans les tombeaux des objets chers aux défunts. Si nous ne pouvons deviner le but de chaque objet, nous pouvons du moins tirer avec assurance cette conclusion, que ces peuples croyaient à l'immortalité de l'âme et à une autre vie.

7.° M. Beaulieu, dans son *Archéologie de la Lorraine*, parle, à plusieurs reprises, des tombeaux et des antiques qu'on vient de décrire; mais notre savant compatriote a commis plusieurs erreurs que nous devons signaler; il place les tombeaux sur le mont Lebel, entre Bayon et Vircourt; or, 1.° ce mont Lebel est une fort belle plaine entourée de plusieurs côtés de petites montagnes bien plus élevées; 2.° ces tombeaux n'étaient point placés près de Bayon, mais bien à l'est de Haigneville et sur un point distant de Bayon d'une lieue.

8.° Si l'on pouvait élever quelque doute sur les détails rapportés plus haut, l'auteur de cette notice dirait que plusieurs journaux de Nancy ont parlé de cette découverte; qu'il en a lui-même remis des notes à l'Académie de Nancy et à M. Soyer-Willemet, savant aussi distingué

quo modeste; que MM. Chatelain, architecte et membre de l'Académie, Thorel, peintre, tous deux à Nancy, Triboulot, curé de Bremoncourt, tous hommes très-capables et très-judicieux, ont assisté aux fouilles et ont vu extraire divers objets notés ci-dessus; que la singularité de la découverte, le bruit d'un trésor trouvé, avaient attiré sur les lieux et au moment des fouilles plusieurs centaines de personnes de Bayon et des villages voisins. Ces témoignages sont plus que suffisants.

9.° Outre les tombeaux de Haigneville, j'ai fouillé aussi, en 1839, 49 tombeaux semblables sur une hauteur à l'ouest de *Romain*, dans un champ connu dans le village sous le nom de *Champ des Morts*. Deux particularités à remarquer, c'est qu'il y avait quelques tombeaux d'enfants, et que tous étaient arrondis aux deux extrémités. La même année 1859, j'ai encore fouillé quelques tombeaux au nord de Haussonville, sur une hauteur, entre les vignes et le bois Vignot. En 1840, dix-sept autres ont été trouvés à l'est de Haussonville. Avant et après 1859, j'ai encore trouvé d'autres tombeaux antiques; en outre, j'ai pris des renseignements très-exacts sur plusieurs autres découverts par différentes personnes. Voici les principaux lieux du département: Prévocourt, Tincry, Vic, Parroy, Aulnoy, Manhoué, Bouxières-aux-Chênes, Séchamps, Hoëville, Réméréville, Einville-au-Jard, Rosières-aux-Salines, Dombasle, dans la maison de Gerken, aubergiste, et dans un canton nommé *Le Bras*; Coiviller, Barbonville, Borville, Ludres, St.-Remimont, Houdreville, Vézélise, Diarville, Sion, Sezey-aux-Forges, Pierre-la-Trèche, etc., etc.

On s'étonnera peut-être de ce qu'on rencontre des tombeaux romains dans autant de localités; mais il n'y a plus lieu de s'en étonner, si l'on considère que les Romains, ce peuple conquérant, ont dominé sur les Gaules pendant cinq siècles, et que nécessairement ils ont dû y implanter leur religion, leurs mœurs et leurs usages.

Il est impossible, dans une notice aussi courte, de donner des détails suffisants sur les antiques trouvées dans ces différentes localités: un mémoire plus étendu pourrait jeter un grand jour sur cette partie de l'archéologie départementale, et être utile aux personnes labo-

rientes qui s'occupent, avec tant de zèle, de la recherche des antiquités nationales.

Nous empruntons à un manuscrit qui nous a été communiqué par M. l'abbé Marchal, la notice suivante sur *l'origine des impositions en Lorraine* : on trouvera dans ce document, qui porte la date de 1738, quelques détails curieux et qui rentrent dans le but de la Statistique, bien qu'ils concernent la Lorraine en général.

« Suivant l'ancienne constitution de l'état de Lorraine, les ducs n'exerçaient pas une souveraineté absolue, et les impositions sur le peuple y étaient extrêmement rares. Il fallait pour y en introduire de nouvelles, non seulement le concours des états du pays, mais encore l'autorisation de la diète impériale, parce que l'empire avait toujours prétendu, et même exerçait sur le duché de Lorraine des droits de féodalité. Il est vrai que ce même duché ayant passé à la maison d'Anjou par le mariage de René de ce nom avec Isabelle, fille aînée du duc Charles I.^{er} de Lorraine, ces nouveaux princes, qui étaient du sang de France, ne se mirent pas beaucoup en peine de la prétendue supériorité de l'empire sur leur état, en sorte que, s'ils n'en secourèrent pas totalement le joug, ils l'adoucirent infiniment.

» La lignée masculine des princes angevins étant éteinte par le décès sans hoirs de Nicolas, fils de René, la couronne rentra dans la maison de Lorraine qui tâcha de se maintenir à l'égard de l'empire dans l'indépendance dont la maison d'Anjou avait jeté les fondements. La diète, de son côté, chercha à se remettre en possession de ses anciens droits qu'elle s'efforçait de faire valoir dans les occasions qui se présentaient, et cela par des mandements, citations, impositions, et autres actes semblables de juridiction.

» Ces tentatives et ces prétentions respectives ayant rendu, par la suite, la question douteuse, le duc Antoine profita d'une conjoncture favorable pour la faire décider en sa faveur. Il envoya, à cet effet, ses ministres, qui, dans le temps, prenaient le titre d'ambassadeurs, à la diète de Nuremberg, que tenait Ferdinand, roi des Romains, frère de l'empereur Charles Quint. Ces ambassadeurs conclurent dans cette ville, le 26 août 1542, une transaction ou traité par lequel le duché de

Lorraine fut déclaré libre, sans aucune dépendance ni mouvance de l'empire, à l'exception de quelques fiefs particuliers. Depuis ce temps, les ducs de Lorraine exercèrent plus librement et plus absolument les droits de souveraineté dans leurs états, et ils y établirent successivement la plupart des impositions qui ont lieu et sont en usage dans les autres états souverains.

» *Aide de St.-Remy.*—« *L'aide de S.-Remy*, qui a tenu lieu de la taille ou subvention en Lorraine jusqu'en 1670, est une imposition si ancienne que l'on ne pourrait remonter avec certitude à l'origine de son établissement. Les plus anciens registres de la chambre des comptes lui donnent le nom d'*Aide général et ordinaire de St.-Remy*, ce qui, avec les comptes qui sont au dépôt des Archives, prouve que ce subside se levait régulièrement, annuellement et généralement dans toute l'étendue des états. Savoir si c'était une concession des états ou si le prince l'exerçait par le seul droit de la couronne, c'est ce que l'on n'est pas mieux en état de prouver, faute de titres ; néanmoins, à en juger par la constitution du gouvernement du moyen temps, il paraît que les trois ordres participaient à l'autorité en plusieurs points, et particulièrement pour ce qui regarde les impositions, qu'ils nommaient octrois ou concessions.

» Quoiqu'il en soit, l'aide de St.-Remy avait toutes les qualités représentatives de la taille ou subvention, puisque l'on y taxait les biens des personnes et l'industrie.

» Dans ce temps, les deux chambres des comptes de Lorraine et de Bar, qui, depuis l'union des duchés sous René d'Anjou, avaient pour chef commun le surintendant des finances, régissaient et administraient par économie les finances et les domaines du prince. Elles avaient sous elles des receveurs et contrôleurs dont les départements ou districts s'appelaient offices et contenaient une certaine étendue de territoire qui avait un chef-lieu où les receveurs et contrôleurs faisaient leur résidence. Ainsi l'état était divisé par rapport à la finance et domaines, en offices, comme il l'était pour la justice en bailliages, prévôtés et châtellenies, anticipant indifféremment les uns sur les autres, ce que l'on a jugé à propos de conserver jusqu'aujourd'hui pour ne pas confondre les

droits et revenus domaniaux originaires dépendant de ces offices.

> Les chambres des comptes faisaient chacune dans leur *détroit* la répartition de l'aide sur les offices, et pour établir la cotisation sur les contribuables, les officiers municipaux des lieux étaient tenus d'envoyer annuellement, au temps marqué, aux receveurs et contrôleurs des offices, un rôle exact des noms, qualités et professions de leurs habitants et des exempts et privilégiés, avec mention de la nature de leurs exemptions. Ces rôles étaient divisés en neuf classes : dans la première étaient compris les ecclésiastiques nobles et résidents en maisons de fiefs, lesquels étaient généralement exempts. — La seconde contenait ceux qui, par brevets, offices ou concessions, n'étaient pas sujets à la cotisation. — La troisième, les résidents en maisons franches, qui ne devaient payer que pour leur cote personnelle, qui était d'un sou par livre de la somme totale. — La quatrième, les tabellions, dont la cote était immuablement fixée à 4 francs barrois, faisant 1 fr. 14 s. 3 d. 12/28. — La cinquième, les laboureurs. — La sixième, les manoeuvres. — La septième, les veufs tant hommes que femmes, avec déclaration de leurs profession et commerce. — La huitième, les garçons et filles majeurs d'ans, tenant ménage séparé de leurs parents. — A la neuvième, les mendiants.

> Au moyen des connaissances acquises par ce rôle, les receveurs et contrôleurs taxaient les communautés de leur office, après quoi ils le remettaient à des assesseurs qui étaient élus par la communauté pour faire la répartition sur les contribuables en leur loyauté et conscience, et les deniers levés par les collecteurs étaient remis aux receveur et contrôleur qui en comptaient par un seul et même compte aux chambres des comptes, avec les cens, droits, revenus et profits du domaine de l'office.

> Il est à observer que l'imposition de l'aide de St.-Remy ne doit pas être confondue avec un droit qui porte le même nom et se lève par le prince dans certaines seigneuries du domaine, non comme souverain, mais comme seigneur de ce domaine. Ce dernier n'est qu'une rente et prestation qui subsiste actuellement et se trouve compris dans le bail général des

fermes. Plusieurs vassaux ont pareil droit dans leurs hautes justices.

> L'inquiétude naturelle du duc Charles III ou IV l'ayant porté à donner atteinte aux traités solennels qu'il avait faits avec la France, cette couronne s'empara de ses états pour la troisième fois, l'an 1670 et le ministre jugea à propos de supprimer (arrêt du conseil du roi, du 10 octobre 1684) l'ancien aide de St.-Remy et d'y substituer la *subvention* sur le pied qu'elle était établie dans les Trois-Évêchés, et par la suite, on y imposa la capitation, le fourrage, l'ustensile, etc. Le duc Léopold ayant été remis en possession de ses états, par le traité de paix de Riswick, conserva la forme de la subvention qui a continué à être imposée jusqu'à ce jour, suivant son premier établissement.

> *Subvention actuelle, substituée à l'aide de St.-Remy.* — « Le premier règlement que le prince ait fait sur cette imposition est un arrêt de l'année 1700, par lequel, après avoir supprimé la capitation qui avait encore été levée l'année précédente, pour tenir lieu de joyeux avènement, il fixe la somme qu'il veut être levée sur les duchés de Lorraine et de Bar sous le titre de subvention, ordonne à ses chambres des comptes d'en faire la répartition avec équité et déclarer les personnes qui en doivent être exemptes.

> Autrefois, non seulement les seigneurs hauts justiciers, mais encore les moyens et bas; les seigneurs des simples fiefs et les résidents en maisons seigneuriales étaient exemptés de l'aide de St.-Remy, mais le règlement de 1700 n'en excepte que les hauts-justiciers, et subsidiairement et par dévolution les moyens ou bas et non autres, avec la réserve de grâce spéciale jusques à bon plaisir, termes qui déplurent beaucoup à la noblesse qui prétendait que ses privilèges étaient extrêmement lésés par ces réductions et par ces expressions.

> Lorsque les chambres des comptes ont reçu l'arrêt du conseil d'état qui fixe la somme à lever pour la subvention de l'année, elles procèdent chacune à la répartition sur les communautés sur les rôles qu'elles ont dû envoyer dans le temps prescrit, à peu près dans la forme qui a été ci-devant rapportée pour l'aide de St.-Remy. Pour faire ce travail avec ordre, le

ressort de la chambre est divisé en autant de départements qu'il y a de maîtres des comptes, auxquels on remet la quantité de rolles qui en dépend, dont ils font le dépouillement et la division en trois classes, savoir : 1.^o Les laboureurs; 2.^o les manœuvres; 3.^o les femmes veuves, dont deux ne sont comptées que pour un manœuvre, à moins qu'elles ne tiennent labourage, auquel cas elles sont comprises dans la classe des laboureurs. Après cette opération, la chambre répartit sur chaque paroisse la somme qu'elle doit porter, eu égard au nombre et à la qualité des habitants dont elle est composée, et cette répartition se fait sur une opération qu'il est nécessaire d'expliquer.

» Le duc Léopold, dès le commencement de son règne, fit visiter par des commissaires tirés de la chambre des comptes les villes, villages et hameaux de ses états, pour reconnaître l'étendue et la qualité des territoires, les productions de chaque canton, les bois, les usages et communaux, le commerce, et généralement tout ce qui pouvait faire juger du plus ou du moins d'aisance de chaque lieu. Sur quoi le prince fixa et détermina la cote à laquelle chaque habitant pouvait être taxé, le fort aidant le faible; par exemple, le laboureur d'une telle paroisse à 10 livres et le manœuvre à 3 livres, ce qui fut appelé *pied-certain*, parce qu'il devait être invariable; c'est de là que les chambres des comptes partent pour déterminer la cote ou taxe d'une communauté, dont l'opération est très-simple.

» Nous avons dit ci-devant que les rolles dépouillés par les maîtres des comptes étaient divisés en trois classes; on accumule les sommes qu'elles donnent suivant le *pied-certain*, par exemple :

10 laboureurs.....	400 livres.
20 manœuvres.....	60
4 femmes veuves.....	6
Total.....	466

On rapporte sur cette somme ce qui s'en manque pour atteindre à celle de l'année courante à imposer, en sorte que si elle est de 498 fr., il faut tripler cette première de 166; etc. Cette espèce de cadastre peut n'être pas tout-à-fait exempte d'abus et d'injustice, mais il s'en manque bien qu'elle y soit aussi exposée que notre taille arbitraire qui n'a aucun point fixe,

qui n'est dictée que par le caprice, la haine, la jalousie, l'amitié, enfin par toutes les passions et par toutes les impressions dont l'humanité est susceptible, qui portent la ruine et la désolation dans les différentes provinces où la taille est purement arbitraire.

» La répartition ainsi faite, les chambres envoient à chaque communauté une feuille ou mandement pour lui notifier la somme à laquelle elle a été taxée. Les assesseurs, au nombre de trois, après avoir prêté serment, font la répartition sur les contribuables, eu égard à leurs forces et moyens, en suite de quoi le rolle est remis aux collecteurs qui en lèvent les deniers et les remettent au receveur particulier de l'office du bureau; celui-ci en tient compte au receveur-général, et le receveur-général à la chambre des comptes de Lorraine pour l'un et l'autre duché. Si quelque contribuable prétend être surchargé, il peut se pourvoir à la chambre des comptes et y faire assigner les assesseurs pour faire modérer sa cote. Le montant de la subvention pour cette année (1738) est de 1,900,000 livres, savoir : 1,800,000 pour subvenir aux besoins et charges de l'état, et 100,000 pour être employées aux dépenses ordinaires des ponts et chaussées, indépendamment des corvées qui sont faites par les sujets, de laquelle somme de 1,900,000 livres, il en est réparti $\frac{3}{5}$ sur le duché de Lorraine (en ce non compris les lieux dépendant de la principauté de Commercy), et les deux autres cinquièmes sur le duché de Bar, laquelle répartition se fait sans augmentation du sou pour livre, qui se prend en dedans, et qui est distribué, savoir : 3 d. à ladite chambre, 3 d. aux receveurs généraux des finances et 6 d. aux receveurs particuliers. La levée de cette somme se fait en deux temps égaux, savoir : le premier au 1.^o janvier, le deuxième au 1.^o juillet, et attendu la destination des 100,000 livres imposées pour la dépense des ponts et chaussées, les fermiers et admodiateurs affranchis de la subvention, même ceux des commanderies de l'ordre de Malte, ensemble les commis, sous-fermiers et magasiniers actuellement employés à la régie et exploitation de la ferme générale des domaines, gabelles, tabacs et autres droits et revenus, sont assujettis à cette cotisation suivant leurs forces et facultés.

tés, n'y ayant d'exempts que les ecclésiastiques, les nobles, les receveurs généraux et particuliers des finances, les officiers commensaux du roi, les gardes du corps, les maîtres de postes et les domestiques de la maison ducal de Lorraine.

> *Fourrages.* — L'imposition des fourrages n'avait point lieu en Lorraine du temps des ducs, parce qu'ils n'avaient point de troupes de cavalerie; mais le roi de Pologne ayant accepté les propositions qui lui ont été faites par S. M. T. C., d'entretenir quelques escadrons de cavalerie dans les quartiers des duchés de Lorraine et de Bar les plus abondants en fourrages, pour procurer une consommation avantageuse des denrées qui ne pouvaient être vendues qu'à vil prix, si les sujets qui les recueillent étaient obligés de les transporter ailleurs pour en avoir le débit, et comme les provinces voisines à qui l'expérience a fait connaître les diverses utilités que le séjour des troupes leur procure, ne considèrent point comme une charge onéreuse l'obligation où elles sont de payer les sommes imposées à cette occasion, S. M. a ordonné qu'il serait imposée une somme de 368,415 livres pour subvenir au paiement de l'excédant du prix réglé pour le fourrage des escadrons, savoir: les $\frac{3}{5}$ dans l'étendue du ressort de la chambre des comptes de Lorraine, et les $\frac{2}{5}$ restants dans celui de la chambre des comptes de Bar, pour être répartie et levée ainsi et de même que celle ordonnée pour les ponts et chaussées, sur tous les sujets qui y doivent contribuer, suivant que nous l'avons ci-devant expliqué.

> *Chaumes et scieries.* — Les chaumes sont des pâturages qui se trouvent sur des plateaux des montagnes des Vosges, dont les pentes sont ordinairement couvertes de bois, et qui dépendent du domaine. Les Alsaciens les louent ordinairement pour y faire paître leurs troupeaux, ou les fermiers du domaine les font manger par les leurs. Plusieurs seigneurs particuliers ont aussi en propre de ces espèces de pâturages dont ils font le même usage.

> Le terme de scierie fait assez concevoir leur usage. Il y en a beaucoup aux environs des forêts du domaine pour débiter les planches qui se consomment dans le pays, et dont on conduit une grande quantité à Paris. Ces chau-

mes et scieries ont toujours été compris dans les baux précédents des fermes générales, mais le conseil s'étant proposé une réformation générale des bois, il a cru les devoir réserver. Les chaumes étaient sur le pied de 2,000 livres et les scieries de 16,000.

> *Capitation.* — La capitation n'a point lieu en Lorraine, cependant les ducs l'ont quelquefois imposée. Les grandes dépenses que le duc Léopold fut obligé de soutenir pour maintenir ses sujets dans la neutralité, et la stérilité des années 1709 et 1710, l'obligèrent, en 1711, d'établir une capitation sur tous ses sujets non contribuables aux tailles, sans réserve ni exemption d'aucun de l'un et de l'autre sexe; et pour y parvenir avec égalité, il fut fait différentes classes suivant les états et offices, sans déroger aux qualités ni tirer à conséquence pour l'avenir, et pour une année seulement, à l'effet de quoi il fut fait quatre desdites classes. — La 1.^{re} fut taxée au 8.^{me} des appointements et gages d'une année, — la 2.^{me} à un 12.^{me}, — la 3.^{me} à un 24.^{me}, — et la 4.^{me} à un quart.

> *Insinuations ecclésiastiques.* — Par édit du 24 mars 1699, le duc Léopold créa un état et office de secrétaire des insinuations ecclésiastiques des duchés de Lorraine et de Bar, à l'effet d'enregistrer et d'insinuer toutes les provisions et institutions des bénéfices situés dans les duchés de Lorraine et de Bar, terres et seigneuries y enclavées, tant celles émanées immédiatement des ducs de Lorraine et de Bar, du pape, des archevêques et évêques, de même que sur présentation des patrons ecclésiastiques et laïques, abbés, abbesses, prélats, commandeurs, prieurs, chapitres, communautés et autres créations de pensions sur lesdits bénéfices, pour l'enregistrement desquels il ordonna de payer les sommes exprimées au tarif contenu audit arrêt, le tout à peine de saisie du temporel. Mais cet édit, quoique nécessaire pour la bonne police, n'a point eu d'exécution, le duc, tout nouvellement rentré dans ses états, n'ayant pas jugé à propos de se raidir contre les pressantes sollicitations des ecclésiastiques.

> *Juifs.* — Par édit du 12 avril 1721, il fut ordonné à toutes les familles juives établies dans ses états depuis 1680, d'en sortir dans quatre mois. Mais celui du 20 octobre de la même année, en interprétant le susdit édit, en

excepta les chefs dénommés en la liste y attachée, leur permettant de continuer leur résidence dans les lieux où leur demeure se trouvait fixée, d'y exercer leur religion, de tenir leur synagogue dans une de leurs maisons sans bruit ni scandale, dont la principale est à Boulay, de laquelle tous les chefs de famille restent dans les états doivent dépendre, sans qu'ils puissent reconnaître ni dépendre d'aucune autre synagogue étrangère de quelque manière que ce soit. Permis auxdites familles de commercer en se conformant aux ordonnances, et défenses à toutes personnes de les molester ni inquiéter. Le nombre des chefs de famille est de 54, répandus dans les états, lesquels paient 42,000 livres de tribut annuel et ancien, et 2,000 livres pour leur portion de l'imposition des fourrages faite cette année.

»*Eaux et Forêts.* — Le duc Léopold voulant remédier aux abus et malversations qui avaient été commises dans les forêts de ses états pendant les guerres qui avaient précédé son avènement à la couronne et du depuis, donna, au mois d'août 1704, un édit portant règlement général pour ses eaux et forêts, et pour l'exécution des dispositions de cet édit, il créa, par un autre du même mois, cinq offices de commissaires généraux, réformateurs des eaux et forêts, qu'il distribua en cinq départements. Ces cinq officiers n'ayant pas paru suffisants pour la direction des bois, il en fut créé un sixième par édit du 4.^{or} juin 1720, et il fut fait une distribution nouvelle des départements. Ces six offices ne furent d'abord exercés que par commission, et le prince croyant qu'ils le seraient beaucoup mieux par des officiers permanents, les supprima, par édit du 3 avril 1727, et par le même édit, il en créa six autres à titre d'hérédité et moyennant finance, et fit faire une nouvelle distribution des départements, qui sont composés des grueries suivantes :

Département de Nancy. — Nancy. Chaligny. Blâmont. Einville. Val-des-Faulx. Pompey. Frouard et l'Avant-Garde. Gondreville. Vézelise. Mirecourt. Lunéville. Amance. Commercy.

Département d'Épinal. — Épinal. Bruyères. Arches. Darney. Aserailles et Deneuvre. Badonviller. Ste.-Marie-aux-Mines. Charmes. St.-Dié.

Département de Sarreguemines. — Sarreguemines. Bitche. Fénétrange. Dieuze. Marsal.

Département de Bar. — Bar. Ancerville et Morlay. Pierrefitte et Souilly. Conflans-en-Bassigny. Lamarche et Chatillon. Bourmont. St.-Thiébault. Gondrecourt. Neufchâteau. Liigny.

Département de St.-Mihiel. — St.-Mihiel et Rambercourt. Sancy. Norroy-le-Sec. Villers-la-Montagne. Longuyon. Etain. Apremont. Mandres et Bouconville. Foug et Ruppe. Arancy. Prency. Meray.

Département de Pont-à-Mousson. — Pont-à-Mousson. Nomeny. Thiaucourt. Conflans-en-Jarnisy. Briey. Bouzonville, Siersberg et Schambourg. St.-Avold.

Pour leur tenir lieu de gages, cet édit leur accorda deux gros par franc du prix des ventes de bois, dont il se faisait une bourse commune qui était ensuite partagée également entre les six grands gruyers; mais s'étant glissé quelques abus, tant dans la perception du droit que dans la distribution, S. A. R. jugea à propos de leur fixer à chacun 5,000 livres, 300 pour gages d'un secrétaire, et 200 pour ceux d'un garde à cheval qui doit les accompagner dans leurs visites et tournées, accorda les deux tiers des francs-vins aux officiers des grueries et se réserva l'autre tiers pour en être fait recette à son profit. Comme, par ce dernier édit, il ne leur fut prescrit aucunes nouvelles règles, ils ont suivi celles ordonnées par l'édit du mois d'août 1704, par lequel ils sont tenus : 1.^o de faire tous les ans auparavant les ventes et adjudications, une visite des assiettes et triages qui auraient été faits sur leurs mandements par les officiers des grueries, desquels ils se doivent faire accompagner et auxquels ils doivent désigner les cantons pour les ventes de l'année suivante. — 2.^o De présider aux ventes et adjudications qui se font après trois publications à jours certains, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, à l'extinction des feux, en présence des officiers de gruerie et du receveur particulier des finances qui doit s'y trouver pour recevoir les francs-vins qui se paient comptant. — 3.^o D'examiner la conduite des officiers de gruerie contre lesquels ils peuvent informer, même commettre par provision à l'exercice de leurs emplois pour faits graves et

considérables. — 4.° De se faire représenter les jugements de condamnation d'amendes pour voir si elles sont conformes, et d'en dresser procès-verbaux pour être envoyés aux cours qui en doivent connaître. Leur pouvoir, à cet égard, a été étendu par édit du conseil d'état, du 4 août 1710, par lequel il leur enjoit de se faire rendre compte desdites amendes par les receveurs particuliers, pour, après avoir vérifié et apostillé article par article, les sommes dont lesdits receveurs se trouvent redevables, le produit net être reporté dans les états qu'ils remettent au conseil pour en faire compter lesdits receveurs particuliers au receveur général. — 5.° Il leur enjoit de régler les coupes ordinaires suivant la possibilité de chaque forêt, et d'en ordonner ensuite les assiettes et de reproche en reproche autant qu'il est possible. — 6.° Ils doivent faire représenter par les officiers de gruerie les procès-verbaux de visites, martelages et balivages, et dresser des procès-verbaux des abus qui pourraient s'y être commis. — 7.° Ils doivent fixer les jours des ventes et adjudications ordinaires et ne passouffrir qu'il en soit fait d'extraordinaire sans l'ordre exprès du souverain. — 8.° Ils sont tenus, par l'édit du mois d'avril 1727, de faire tous les trois ans une visite générale de tous les bois de leurs départements, outre celle qu'ils font annuellement des triages destinés aux ventes, et doivent dresser des procès-verbaux de la situation des bois, dont ils déposent les originaux dans les greffes de chaque gruerie. Enfin, après avoir fait toutes les ventes et adjudications annuelles, ils en dressent quatre états séparés : le 1.° contenant les ventes ordinaires ; le 2.° les ventes extraordinaires, cens, rentes et autres revenus des bois ; le 3.° les amendes, dommages et intérêts adjugés dans les grueries dans le courant de l'année précédente ; leurs appointements, les chauffages des officiers des grueries, et les gages des forestiers, lesquels états ils envoient au conseil des finances avec les procès-verbaux et pièces justificatives d'y ceux pour y être vérifiés et y apposer l'ordonnance du roi qui les autorise et ordonne qu'ils seront remis ez mains du receveur général pour être exécutés. On envoie aux receveurs particuliers des extraits de ces états, chacun pour ce qui les concerne, afin qu'ils fassent le recouvrement

des sommes y portées, qui montent en tout, année commune, à environ 600,000 livres qu'ils doivent remettre au receveur général en deux termes et paiements égaux dans le courant des mois de juillet et octobre.

Marque d'or et d'argent. — Il n'y a point de droit de marque d'or et d'argent établi en Lorraine ; mais sur les remontrances du procureur général de la chambre des comptes qu'il se commettait plusieurs abus par les maîtres et compagnons orfèvres en travaillant l'or et l'argent à un titre plus bas qu'il n'est porté par les anciennes ordonnances, et notamment par celle de Charles IV, du 7 août 1665, ce qui causait un préjudice considérable au public, il fut ordonné par arrêt de ladite chambre, du 19 août 1702, que les maîtres et compagnons orfèvres travailleraient l'or à 22 karats, au remise d'un quart de karat où il y aurait soudure, et l'argent, poinçon de Paris, au titre de 11 deniers 12 grains, et celui du poinçon de Lorraine au titre de 9 deniers 12 grains, sans pouvoir travailler à d'autres titres, à peine de confiscation et d'amende, et que les ouvrages ne pourraient être vendus ni exposés en vente, sous les mêmes peines, qu'au préalable l'essai n'en ait été fait par l'essayeur de la monnaie, marqué par l'essayeur et du poinçon ordinaire du maître orfèvre, et contremerqué par le maître en charge des orfèvres.

Poudres et salpêtres. — Par l'ordonnance du 1.° octobre 1701, il a été créé et établi 60 salpêtriers sur la nomination du grand-maître de l'artillerie, avec permission de fouiller la terre et chercher le salpêtre dans tous les vieux châteaux, masures et autres lieux ruinés, même dans les halles et autres lieux publics, avec franchise et exemption de toutes tailles et impositions, même de la subvention et logement des gens de guerre. Le 1.° février 1705, le privilège exclusif de la fabrication et vente des poudres fut accordé au sieur Edouard Warin, lieutenant de l'artillerie de Lorraine, pendant 30 ans, ce qui fut confirmé par arrêt du 1.° janvier 1704, et subsiste.

Droit de main-morte personnelle et de poursuite, fors-fuyance et fors-mariage. — Par l'édit du 20 mars 1711, le droit de main-morte personnelle et mobilière, de même que le droit de poursuite de leur succession mobilière a été

éteint et supprimé dans toutes les terres dépendant du domaine et dans celles des vassaux, voulant que tous les sujets soient censés et réputés dorénavant d'une condition également franche et libre, et que leur succession mobilière passe librement à leurs plus prochains héritiers, et qu'ils en puissent disposer par contrat de mariage, donation entre vifs ou à cause de mort, ainsi de même que font et peuvent faire les autres sujets non main-mortables.

Défenses aux procureurs généraux, leurs substitués, fermiers du domaine et vassaux ecclésiastiques et séculiers, de lever à l'avenir ledit droit de main-morte à commencer du jour de la St.-Martin prochain. Et comme ce droit, dans les lieux où il était légitimement établi au profit du domaine ou des vassaux, faisait une partie considérable du revenu des terres, fiefs et seigneuries auxquels il était annexé, ce même édit ordonne que ceux sur lesquels il était en usage, paieront à l'avenir annuellement, au jour de St.-Martin d'hiver, par forme d'indemnité, par chaque chef de famille, un bichet de seigle et un bichet d'avoine, mesure de Nancy, et pour en faciliter le paiement dans le temps de la cherté des grains, cette rente a été évaluée à quatre francs barrois. Les main-mortables, se trouvant trop chargés de cette rente, se pourvurent au conseil, sur quoi il intervint une déclaration du 26 mars 1719, qui la modéra et réduisit à un imal de froment et seigle, selon la quantité et produit de chaque terrain, et un imal d'avoine, faisant la huitième partie du resal de l'une ou l'autre espèce, si mieux n'aiment payer la valeur des grains au prix du plus prochain marché. Sur les nouvelles représentations faites par les sujets au droit de main-morte que l'indemnité ci-dessus, quoique modérée, leur était plus à charge que le droit même qui n'était que casuel, s'exerçait rarement, au lieu que cette redevance était fixe, certaine et perpétuelle, ils en furent déchargés à perpétuité par déclaration du 31 décembre 1719, mais pour ceux seulement qui la devaient au domaine, celle des vassaux subsistant comme ci-dessus.

Quoique l'édit qui a supprimé la main-morte, tant dans les terres du domaine que dans celles des vassaux, ait eu pour fin de

rendre aux sujets la liberté qui est naturelle à l'homme, ce même édit n'a pas néanmoins supprimé et éteint toutes sortes de servitudes personnelles dans les états de Lorraine et Barrois, il a même réservé expressément celles qu'on appelle de fors-fuyance et de fors-mariage, qui sont particulièrement en usage dans les lieux régis par la coutume de St.-Mihiel. Voici comment s'explique là-dessus l'édit d'août 1711. « Déclarons néanmoins que nous » n'avons pas entendu et n'entendons pas par » les présentes préjudicier à l'usage et perception des droits de fors-fuyance et fors-mariage dans les lieux où ils se trouvent légitimement établis et dans lesquels celui de main-morte était pareillement en usage avec lesdits droits de fors-fuyance et de fors-mariage. » Ces droits subsistent donc encore soit dans les justices du domaine, soit dans celles des seigneurs où ils étaient établis. Ils consistent dans certaines peines qu'encourent les sujets, lorsqu'ils transportent leur domicile hors de la seigneurie dont ils dépendent, ou qu'ils y contractent mariage sans le consentement de leur seigneur, auquel ils paient certaines reconnaissances pour l'obtenir. Ces droits varient, pour le plus ou le moins selon les lieux où ils sont réglés, suivant les titres et usages particuliers. Il y a des droits où le sujet perd la totalité des biens de roture ou de potées qu'il possède sur une seigneurie, s'il en sort sans la permission du seigneur.

Distillation des eaux-de-vie de marcs de raisins. — Sous prétexte de l'abus qui se commettait dans la distillation des eaux-de-vie, dont on suppose que le commerce était presque tombé à cause de leur mauvaise qualité, et que l'on attribuait au peu d'expérience de ceux qui les composaient et à la liberté que toutes sortes de personnes se donnaient d'en fabriquer, le duc Léopold, pour y remédier, créa 500 offices de fabricateurs et distillateurs d'eaux-de-vie dans la Lorraine et le Barrois, par son édit du 24 août 1700, avec pouvoir et faculté exclusive de fabriquer et distiller les eaux-de-vie, tant de vin, lie de vin ou marcs de raisins, ni fabriquer aucunes eaux-de-vie, à peine de confiscation des alambics et de 50 francs d'amende. Pour prévenir toutes vexations, les maîtres manufacturiers

doivent faire les achats des matières, de gré à gré, et en cas de difficultés, à l'estimation des gens de police des lieux, et à leur défaut, par les maires et échevins. Et pour obliger les maîtres à faire les fonctions de leurs charges avec plus d'exactitude, il fut établi par le même édit un inspecteur général pour faire la visite, tous les ans, des alambics, laboratoires, et eaux-de-vie distillées. Les contrevenants étaient passibles d'une amende de 20 francs et des dépens, et du double en cas de récidive, laquelle amende devait être payée sur-le-champ, nonobstant tout appel ou opposition entre les mains de l'inspecteur, etc. ; auquel inspecteur est permis de tirer, pour droit de visite, avec pouvoir de condamner, de chacun maître fabricant, 3 francs 6 gros.

Tous les maîtres fabricateurs sont obligés de marquer de leur marque tous les tonneaux dont ils se sont servis pour mettre leurs eaux-de-vie.

L'inspecteur a droit de visite chez tous les marchands vendant de l'eau-de-vie, et peut les condamner à l'amende comme dessus, appeler avec lui un maître fabricant ou deux principaux marchands du lieu. Cet inspecteur est obligé d'avoir un bureau fixe à sa ville de Nancy.

Défendu, au surplus, auxdits maîtres fabricateurs d'eaux-de-vie d'en fabriquer de grains ou de fruits, à peine de 200 francs d'amende, de confiscation des eaux-de-vie, et d'être privés du bénéfice de leurs charges. — Faute par ces distillateurs de prendre et d'enlever les marcs de raisins, il fut permis, par déclaration du 28 octobre 1700, aux propriétaires d'iceux d'en disposer ainsi qu'ils aviseraient, et à toutes personnes de les acheter, pour par lesdits propriétaires, ou acheter, en faire de l'eau-de-vie, la vendre et distribuer sans, pour ce, encourir aucune peine.

Mais, par une autre déclaration du 4 février 1701, cette faculté fut révoquée, et permis à toutes sortes de personnes d'acheter et amasser des marcs de raisins, vin et lie de vin, pour en faire faire de l'eau-de-vie par les distillateurs en titre, avec défense à tous autres d'en distiller, à l'effet de quoi tous les particuliers sont obligés de se faire inscrire au greffe de la justice du lieu, et lorsqu'ils veulent faire travailler leurs marcs, les distillateurs sont obli-

gés d'y aller successivement, sans pouvoir travailler pour eux de préférence, ils ne sont obligés d'aller distiller hors le lieu de leur résidence, qu'après avoir distillé toutes les matières du lieu.

Quoique le nombre des distillateurs paraisse fixé à 500 par l'édit du 21 août 1700, cependant on donna, dans ce temps, des brevets à tous ceux qui en voulurent lever, en sorte que l'on fait état de 8 à 900 distillateurs dont la finance est de 75 livres, ce qui fait un fonds de remboursement à faire pour l'extinction de ces brevets, de 67,500 livres.

Revenus des duchés de Lorraine et de Bar, en 1609, comparés avec ceux de 1698 et 1738.

	Francs barrois.
Les salines.....	92,000.
La monnaie.....	5,000.
Les salpêtres.....	4,000.
Impôts et domaines affermés.....	332,336.
Non affermés, savoir :	
Au bailliage de Nancy.....	25,665.
— des Vosges.....	29,160.
— d'Allemagne.....	4,786.
— Vaudémont et Blâmont.....	17,632.
Le grand sceau.....	4,814.
L'octroi du duché de Lorraine.....	279,159.
L'octroi du duché de Bar.....	114,530.
Recette extraordinaire.....	57,000.
Aide St.-Remy.....	827,997.
Les grueries.....	19,257.
	1,990,226.

Au cours actuel de Lorraine. 842,954 l.

Argent de France. 1,526,917 l. 6 s. 8 d.

Nota. Le franc barrois, en 1609, valait 45 s. 4 d. au cours de France.

En 1698, le roi, qui occupait la Lorraine, en tirait près de 4,500,000 livres.

Et les revenus actuels de l'année 1738, sont, savoir :

Subvention des ponts et chaussées.	1,900,000 l.
Fourrages.....	568,415
Ferme générale.....	3,500,000
Bois et forêts, tant en ordinaire qu'en extraordinaire.....	600,000
Poudres et salpêtres.....	4,000
Monnaies.....	
Tribut des juifs.....	12,000
Chaumes et scieries.....	18,000 l.
	6,202,415 l.

Parties casuelles.

Joyeux avènement . . .	450,000	}	1,588,533
Offices de receveurs et contrôleurs généraux des finances, argent de France, 680,000, argent de Lorraine	878,333		
Offices de procureurs..			
			<hr/> 7,790,748

*Dénombrement de la Lorraine et du Barrois,
pris sur le Polium de l'année 1708.*

Temporel.

- Villes, 58.
- Bourgs, 49.
- Villages, 1,997.
- Hameaux, 343.
- Châteaux, 82.
- Fiefs, 224.
- Censes et granges détachées, 884.
- Moulins à blé, 1111.
- Forges, 25.
- Verreries, 37.
- Tuileries, 114.
- Papeteries, 17.
- Scieries, 109.
- Taillanderies, 1.
- Fonderies, 2.
- Foulans et battants, 38.
- Maisons seigneuriales, 26.

- Salines, 3.
- Poudreries, 1.
- Tuileries, 7.

Spirituel.

- Paroisses, annexes et secours, 1548.
- Abbayes et couvents d'hommes, 66.
- — de filles, 49.
- Prieurés, 33.
- Commanderies, 6.
- Ermitages, 143.
- Chapitres d'hommes, 15.
- de dames, 4.

*Nombre des feux pris sur les rolles de la
subvention 1735.*

Taillables. — Lorraine. . .	71,770 feux.	
Barrois. . .	35,408	
	107,178	107,178

Non taillables. — Ecclésiastiques,
nobles exempts, tant des villes que
de la campagne, pris sur les rolles
du joyeux avènement. 1738.

Lorraine,	9,669	
Barrois,	4,432	
	14,101	14,101

121,279

Lesquels, à raison de trois personnes et
demi par feu, font la quantité de 441,161
âmes.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SUPPLÈMENT ET DANS LES NOTES ADDITIONNELLES.*

A.			
ABAUCOURT	625	1	BÉNESTROFF <i>ib.</i> 60
ABONCOURT	626	3	BERMERING <i>ib.</i> 61
ABRESCHWILLER	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	BICKENHOLTZ <i>ib.</i> 66
AFFRACOURT	627	8	BICQUELEY (<i>Voyez Andilly</i>) . . . 634 67
ALBESTROFF	<i>ib.</i>	40	BIENVILLE-LA-PETITE 632 <i>ib.</i>
ALTEVILLE	<i>ib.</i>	43	BLAMONT <i>ib.</i> 70
ALTROFF	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	BLANZEY <i>ib.</i> 74
AMANCE	<i>ib.</i>	14	BLÉNOD-LES-TOUL <i>ib.</i> 76
AMELÉCOURT	630	17	BOIS-LE-COMTE <i>ib.</i> 79
ANDILLY	631	19	BOSSERVILLE (<i>Notes addition-</i>
ANGOMONT	<i>ib.</i>	20	<i>nelles</i>) 700 80
ANSAUVILLE (<i>Voyez Vézelise</i>) . . 699		21	BOUCQ <i>ib.</i> 82
ARRAYE	<i>ib.</i>	25	BOUVRON 633 85
ASPACH	<i>ib.</i>	28	BOUXIÈRES-AUX-DAMES <i>ib.</i> 86
ASSENONCOURT	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	BRULEY (<i>Voyez Andilly</i>) 634 94
ASSONCOURT	<i>ib.</i>	29	BULLIGNY 633 96
ATHIENVILLE	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	BURIVILLE <i>ib.</i> <i>ib.</i>
AULNOY, 634; et à l'article <i>Vézelise</i> . <i>ib.</i>		31	C.
AUTREPIERRE	634	32	CEINTREY <i>ib.</i> 99
AVRAINVILLE	<i>ib.</i>	34	CERCUEIL <i>ib.</i> et 634 100
			CHAMPEL 633 103
B.			CHAMPIGNEULES <i>ib.</i> 104
BAINVILLE-SUR-MADON	632	45	CHATEAU-SALINS 634 108
BARBAS	<i>ib.</i>	46	CHAVIGNY <i>ib.</i> 115
BAUZEMONT (<i>Voyez Vézelise</i>) . . 699		51	CLAIRLIEU <i>ib.</i> 120
BELLEVILLE	<i>ib.</i>	58	CLÉMERY <i>ib.</i> 122
BELLEVUE	<i>ib.</i>	59	COINCOURT (<i>Voyez Vézelise</i>) . . 699 124
BELLEVUE (près Toul)	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	COURCELLES <i>ib.</i> 127
			COUR-SAUVAGE <i>ib.</i> <i>ib.</i>

* Les chiffres de la première colonne indiquent les pages du supplément, ceux de la seconde, les pages du corps de l'ouvrage.

CRAINCOURT (<i>Voyez Aulnoy</i>)	631	428	HESSE	<i>ib.</i>	252
CRÉVIC	<i>ib.</i>	430	HEYS	<i>ib.</i>	255
CUITE-FÈVE	<i>ib.</i>	433	HOUEMONT	639	256
D.					
DABO	<i>ib.</i>	435	HUNSKIRICK	<i>ib.</i>	259
DELME	635	445	I.		
DENEUVRE	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	INSMING	<i>ib.</i>	261
DIEUZE	<i>ib.</i>	450	INSVILLER	<i>ib.</i>	262
Idem (<i>Notes additionnelles</i>)	<i>ib.</i>	700	J.		
DOMBASLE	636	458	JAILLON	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>
DOMMARTIN-LES-TOUL	<i>ib.</i>	462	JALLAUCOURT (<i>Voyez Vézelize</i>)	699	263
E.					
EICH	<i>ib.</i>	469	L.		
ETREVAL	<i>ib.</i>	477	LA BORDE	<i>ib.</i>	270
F.					
FALLOUARD	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	LA BREHEUX	<i>ib.</i>	271
FAULX	<i>ib.</i>	480	LA FORÊT	<i>ib.</i>	272
FÉNÉTRANGE	<i>ib.</i>	484	LA FORGE	<i>ib.</i>	272
FLAVIGNY . . (<i>Voyez Vézelize</i>)	699	488	LAGNEY	<i>ib.</i>	273
FOUG	<i>ib.</i>	496	LAMATH	<i>ib.</i>	277
FOULCREY	<i>ib.</i>	201	LANEUVEVILLE-DERRIÈRE-FOUG	<i>ib.</i>	279
FRAINE . . . (<i>Voyez Vézelize</i>)	699	202	LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN	<i>ib.</i>	281
FRANCS	637	204	LA VALETTE	<i>ib.</i>	297
FRAQUELFING	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	LA VERMILLIÈRE	640	285
FRÉMÉNIL	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	LE MONTET	<i>ib.</i>	290
G.					
GÉMINVILLE	<i>ib.</i>	218	LE MONTHEU	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>
GIMEY	<i>ib.</i>	218	LÉNING	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>
GIVRICOURT	638	<i>ib.</i>	LE RECLUS	<i>ib.</i>	292
GUINZELING	<i>ib.</i>	232	LE SAURUPT	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>
GYE	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	LE SAUVOIS	<i>ib.</i>	295
H.					
HAIQNEVILLE (*) (<i>Notes addition.</i>)	798	234	LES MÉNILS	<i>ib.</i>	294
HAMONRUS	<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	LHOR	<i>ib.</i>	300
HATTIGNY	<i>ib.</i>	243	LIXHEIM (<i>Notes additionnelles</i>)	702	314
HEILLECOURT	<i>ib.</i>	247	LORQUIN	<i>ib.</i>	318
HÉMING	<i>ib.</i>	249	LOSTROFF	<i>ib.</i>	321
M.					
(*) On a commis, dans un certain nombre d'exemplaires, une erreur à l'article de cette localité : on l'a appelée HAIQNEVILDS, au lieu de HAIQNEVILLE, et on a omis un mot dans la même ligne ; il faut rétablir ainsi la phrase : M. l'abbé Garo, curé de Sexey-aux-Forges, etc.					
M.					
MAILLY					
MANDRES					
MARIMONT					
MARSAL					

TABLE.

725

MINORVILLE	659	366	PULLIGNY	ib.	477
MOLRING	ib.	367	PULNEY	667	ib.
MONT	ib.	369			
MONTDIDIER	ib.	370	Q.		
MORVILLE-LES-VIC	ib.	375	QUATRE-VENTS	ib.	479
MOSELLI	660	381			
MOUACOURT	ib.	ib.	R.		
MOUSSON	ib.	382	RAON-LES-LEAU	ib.	ib.
MUNSTER	ib.	389	RÉCHICOURT	ib.	484
			RICARDVILLE	674	488
			ROGÉVILLE	ib.	489
N.					
NANCY	660	389	S.		
Idem (<i>Notes additionnelles</i>)	706	ib.	SAINTE-ANNE	ib.	502
NATAGNE	664	432	SAINTE-LÉON	ib.	510
NONENBOURG	ib.	441	SAINTE-MÉDARD (<i>Voyez Vézélise</i>)	699	515
NORROY	ib.	ib.	SAINTE-NICOLAS	ib.	514
			SARREBOURG	532	680
O.			SEICHEPREY	545	682
OCHEY	665	444	SEXEY-AUX-FORGES	347	682
ORMES	ib.	447			
OURCHES	ib.	449	T.		
			TOUL	561	683
P.					
PAGNY	ib.	450	V.		
PANNES	666	451	VAUDÉMONT	591	695
PONT-A-MOUSSON	ib.	462	VÉHO	544	698
PONT-DE-BONSECOURS	ib.	471	VERGAVILLE	597	ib.
POUDRERIE	ib.	474	VÉZÉLISE	599	699
PRENY	ib.	475	NOTICE sur l'origine des impositions		
PRÉVILLE	ib.	276	dans le duché de Lorraine (<i>Notes</i>		
PRÉVOCOURT	ib.	ib.	<i>additionnelles</i>)	713	> >

L'auteur de la STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE se propose, si des notes curieuses lui parviennent, s'il découvre des chartes ou des titres intéressants, d'en faire la matière de cahiers qu'il publiera sous le titre de SUPPLÉMENT. Il renouvelle donc à ses souscripteurs la demande qu'il leur a déjà faite, de vouloir bien lui adresser les documents qu'ils pourraient posséder ; ils seront imprimés fidèlement, avec le nom de la personne qui les aura communiqués.

POUR PARAÎTRE DANS LE COURANT DE 1844 ,

**LE DÉPARTEMENT
DES VOSGES,**

STATISTIQUE HISTORIQUE,

ADMINISTRATIVE, INDUSTRIELLE, AGRICOLE, ETC.,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE M. LE PRÉFET ET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION,

Par HENRI LEPAGE,

AUTEUR DE LA

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE, ETC., ETC.

ET PAR M. CHARTON,

Auteur de l'ANNUAIRE DES VOSGES,

TOUS DEUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION;

AVEC UNE CARTE DU DÉPARTEMENT, DRESSÉE PAR M. HOGARD.

La *Statistique des Vosges*, destinée à faire suite à la *Statistique de la Meurthe*, et à former la seconde partie d'une Statistique générale de la Lorraine, sera publiée par livraisons de 80 pages, au prix de 4 fr. Elle formera, comme la précédente, deux beaux volumes grand in-8.°

Cet ouvrage, écrit avec le concours des membres de la Société d'Émulation, et pour lequel ses auteurs ont obtenu la collaboration des hommes les plus éclairés du département des Vosges, sera rédigé sur le même plan que la *Statistique de la Meurthe*. On y trouvera la description des anciens monuments et des curiosités naturelles nombreuses dans les Vosges, et elle pourra servir de guide aux voyageurs qui voudront visiter ce pays pittoresque, justement surnommé *la Suisse de la France*.

92
0

LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE,

STATISTIQUE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE,

Publiée sous les auspices de M. LUCIEN ARNAULT, préfet de la
Meurthe.

PAR HENRI LEPAGE.

avec une carte du département, indiquant le tracé du canal et du chemin de fer,
dressée par M. GUIRAL.

—••••—
LIVRAISON.

NANCY,

CHEZ PRIFFER, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PASSAGE STANISLAS,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

—
1845.

CHEZ PEIFFER ,

LIBRAIRE ET MARCHAND DE MUSIQUE ,

On reçoit, tous les lundis, les publications paraissant par livraisons aux prix de Paris.

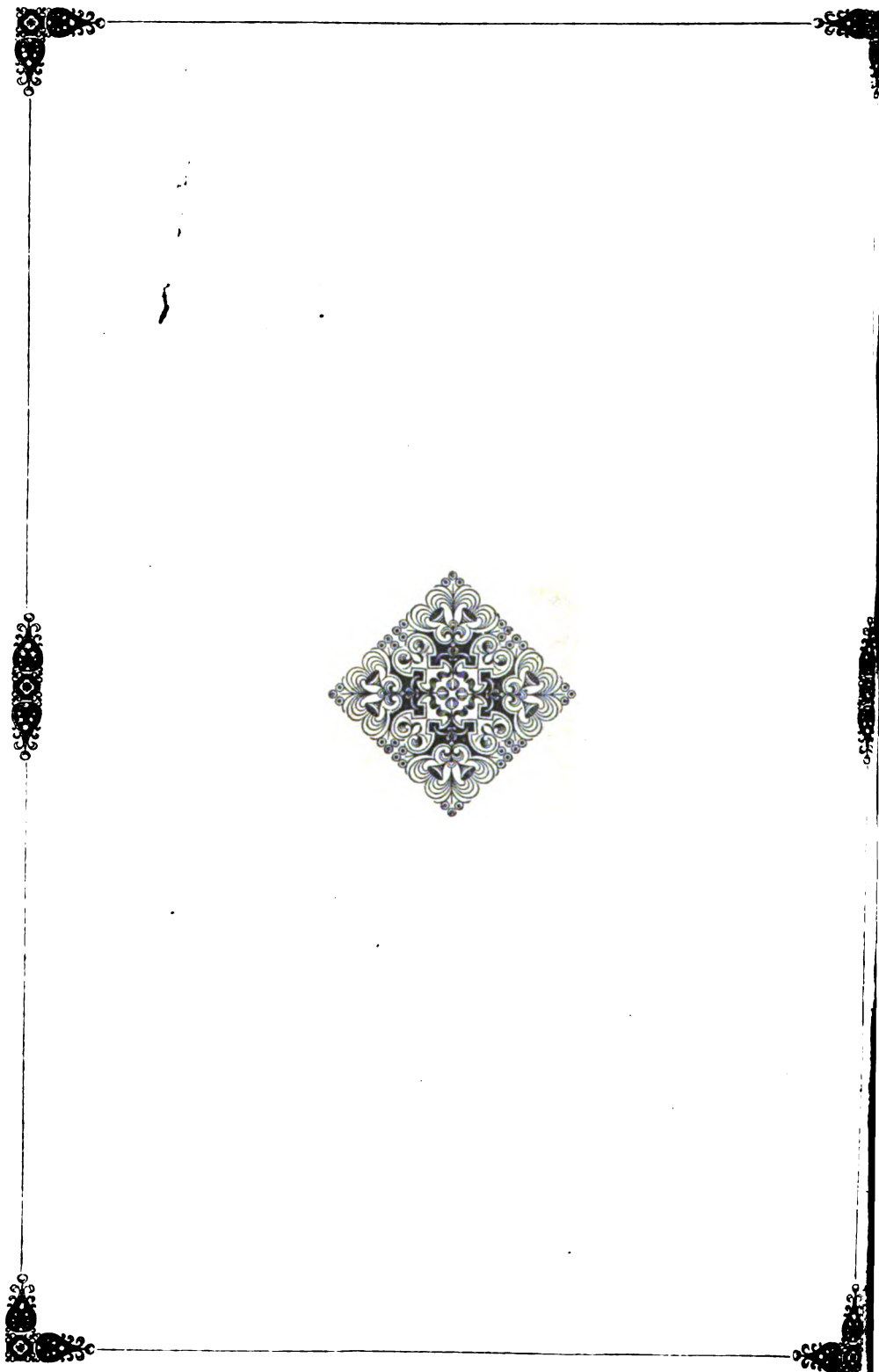
Achète et échange les vieux livres. — Grand assortiment de livres de poche, reliures riches et ordinaires ; livres illustrés, richement reliés par les premiers relieurs de Paris ; livres-albums, keepsakes, cartonnages, articles de maroquinerie, pour cadeaux d'étrennes, portefeuilles-serviettes, buvards, calpins, cartes etc. — Livres et fournitures d'écoles, articles de dessins, et de peintures. Fournitures de bureaux, telles que plumes, encres, cire, crayons, pains, fil rouge, règles, équerres, compas, tire-lignes, étuis de mathématiques, échelles, canif, grattoirs, couteaux, ciseaux, papiers de tous formats et de toutes qualités, papier, plans, dessins, lettres, écoliers, de soie, d'emballage, de musique et de couleurs pour cartonnage, etc. — Cartes géographiques, globes, sphères, atlas, etc. — Fabrique de registres réglés, atelier de reliures en tous genres, imprimés pour la comptabilité militaire. — Abonnement de lecture.

Dépôt de Musique :

Méthodes, études, quadrilles, romances, partitions, paroles italiennes et françaises. — *Commissions reçues exactement tous les lundis.*

De l'auteur de la STATISTIQUE de la Meurthe :

Fleurs lorraines, 2 volume ; Liverdun, brochure in-8., 75 c.



UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06988 5369

**DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD**

